



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

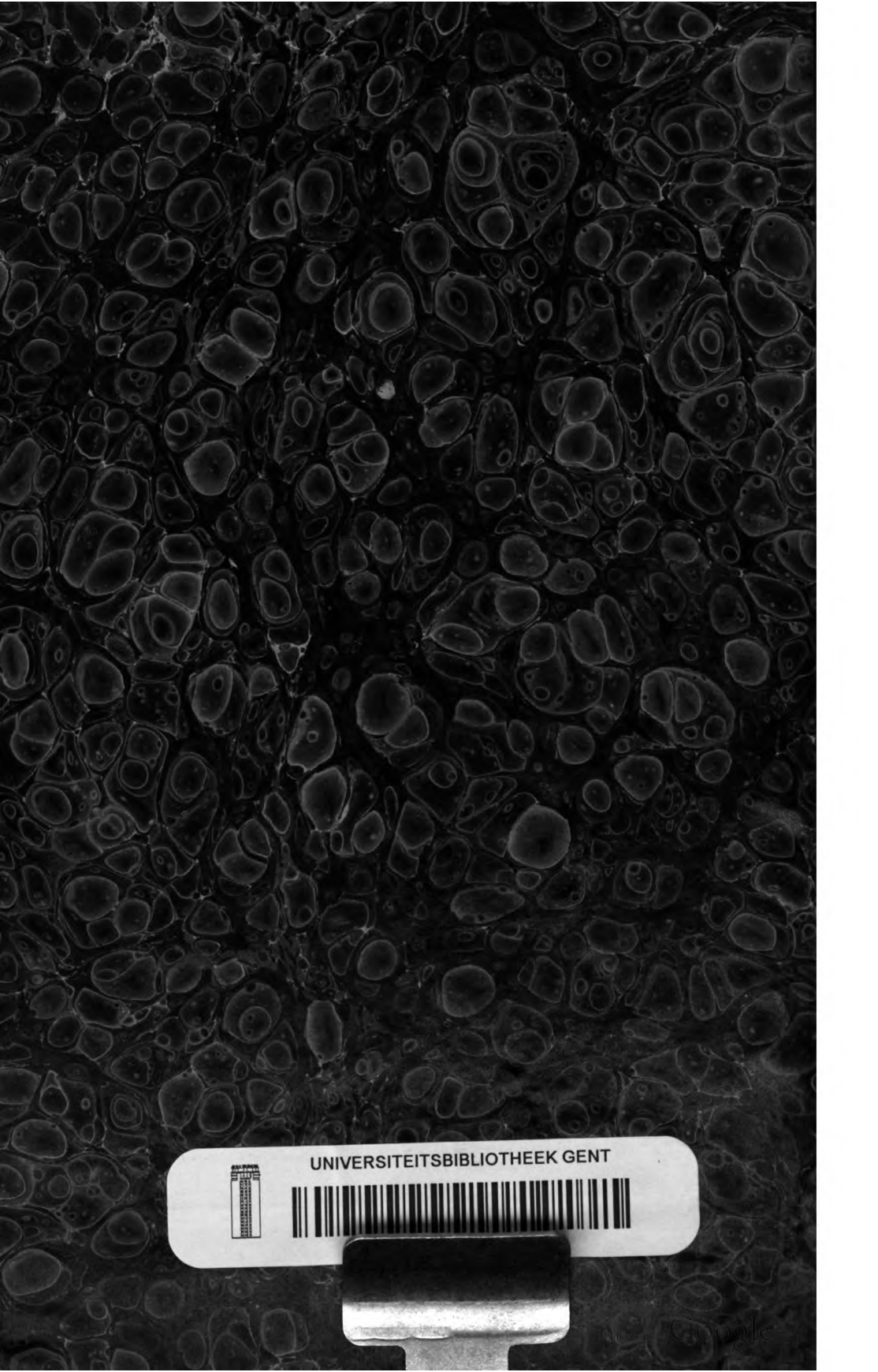
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

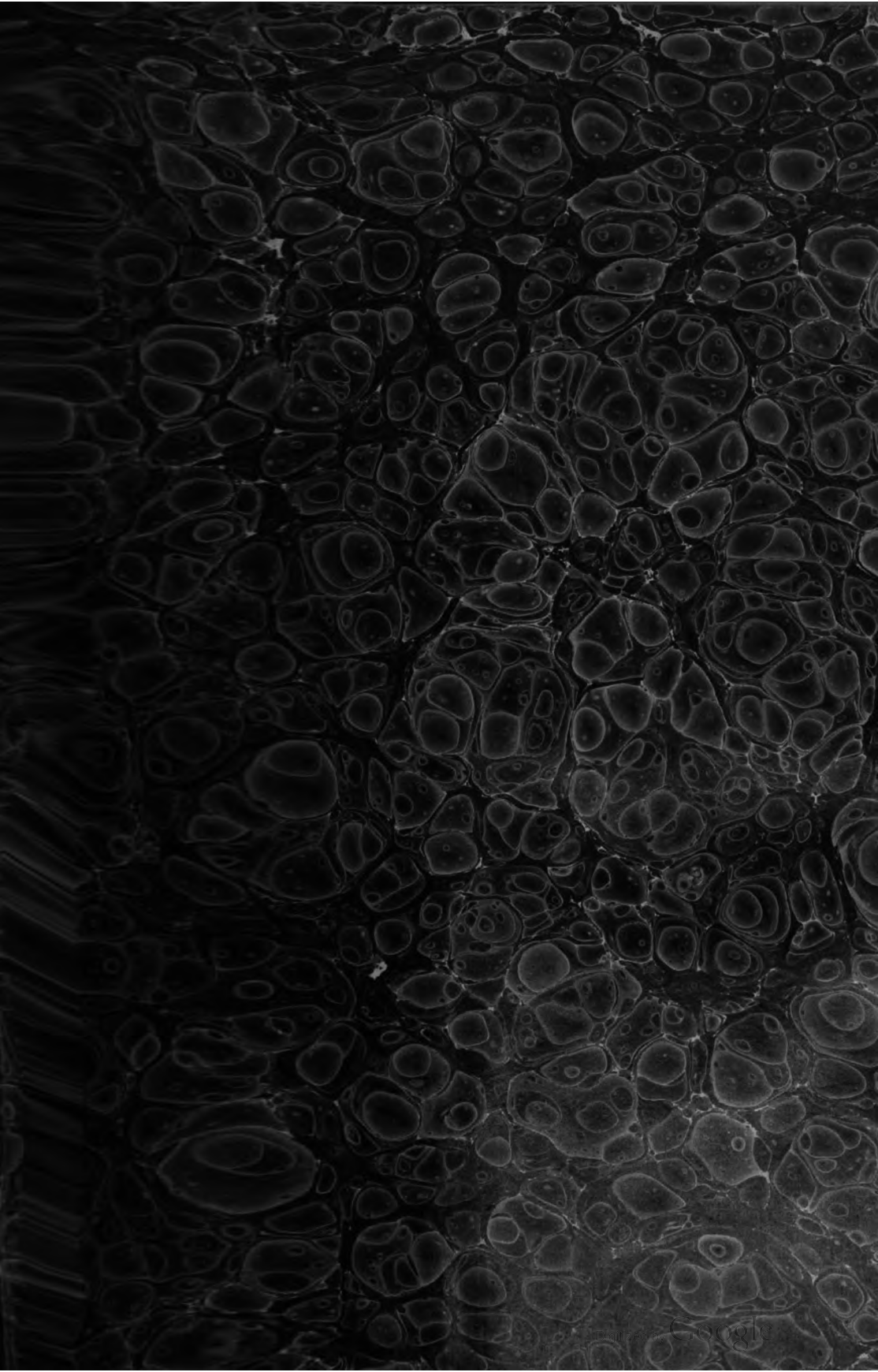
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT





Ph. d. 1262

NOUVEAU Dictionnaire
DE LA
CONVERSATION.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

L'ASIE, SES MOEURS, SES USAGES ET SES COSTUMES. *Un magnifique volume grand in-8°. papier vélin, avec 76 gravures colorées.*

Le même ouvrage, figures noires.

CENT PORTRAITS CONTEMPORAINS *pour le NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION.*

NOUVEAU DICTIONNAIRE
DE LA
CONVERSATION,

OU
RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DE TOUTES LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES, UTILES OU AGRÉABLES DANS LA VIE SOCIALE, ET RELATIVES
AUX SCIENCES, AUX LETTRES, AUX ARTS, A L'HISTOIRE, A LA GÉOGRAPHIE, ETC.,
AVEC DES NOTICES SUR LES PRINCIPAUX PERSONNAGES, MORTS ET VIVANTS, DE TOUTS LES PAYS,

SUR LE PLAN DU CONVERSATION'S LEXICON;

ENRICHIE D'UN GRAND NOMBRE D'ARTICLES SUR LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE, QUI NE SE TROUVENT DANS
AUCUN AUTRE OUVRAGE DE CE GENRE.

Par une Société de Littérateurs, de Savants et d'Artistes;

AVEC 200 BELLES GRAVURES REPRÉSENTANT PLUS DE 1000 SUJETS.

Publié par Auguste Wahlen,

CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES.

TOME SEIZIÈME.



Bruxelles,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE-ARTISTIQUE,

RUE DE SCHAERBEEK, N° 12.

1843



LA CONVERSATION.

L

LOMBARDS ou **LONGOBARDS**. S'il faut en croire leur historien Paul Diacre, fils de Warnefried, les Lombards étaient originaires de la Scandinavie et avaient passé en Germanie sous la conduite de leurs chefs Aja et Ibor. Ils avaient porté le nom de *Viniles* ou *Vienli*, jusqu'à ce qu'Odin le changeât en celui de Longobards, peut-être à cause de la longueur de leurs barbes qui les distinguait de tous leurs voisins¹. Au reste, leur histoire est fort obscure jusqu'à l'an 751 de la fondation de Rome, où nous les trouvons établis sur la rive droite de l'Elbe. Strabon nous apprend que Tibère les rejeta loin de ce fleuve; mais son témoignage est infirmé par le silence de Velléius Paternulus qui suivit en Germanie le fils adoptif d'Auguste.

Les Lombards s'allièrent plus tard avec les Marcomans et combattirent avec eux sous les ordres de Maroboduus; mais fatigués de l'humour despotique de ce chef, ils l'abandonnèrent pour se joindre à Hermann (Arminius), et cette défection donna la victoire aux Chérusques. Ces derniers ayant éprouvé, dans la suite, des revers, les Lombards en profitèrent pour s'emparer de leur domination sur toutes les peuplades qui habitaient au nord du Harz. Selon Ptolémée, qui écrivait dans la première moitié du 11^e siècle de J. C., leur autorité était reconnue depuis le Weser jusqu'au Rhin. Ils succombèrent à leur tour sous les coups des Francs et furent obligés de se retirer dans leurs anciennes demeures sur l'Elbe. Pendant deux siècles, à dater de cette époque, il n'en est plus fait mention dans l'his-

toire. Nous les retrouvons ensuite sur la rive septentrionale du Danube, où ils étaient allés s'établir sous leur sixième roi nommé Daffo. Ils étaient alors alliés aux Gépides. Tato, successeur de Daffo, renversa, dit-on, le royaume des Hérules au commencement du 6^e siècle. Des querelles qui éclatèrent entre les membres de la famille royale ouvrirent le chemin du trône à Audoin, à qui Justinien confia la défense de la Pannonie. Son successeur, Alboin, défit les Gépides avec le secours des Avars, et deux ans après, appelé en Italie par Narsès, il franchit les Alpes Juliennes, s'empara sans résistance de la plus grande partie de l'Italie septentrionale et s'en fit proclamer roi. Pavie seule résista quelque temps à ses armes victorieuses; mais elle finit aussi par lui ouvrir ses portes et devint la capitale de ses États. Ce prince partagea alors ses conquêtes en 36 duchés, dont il confia le gouvernement aux principaux chefs. Après cinq ans d'un règne agité, il fut assassiné par sa femme, Rosemonde, de concert avec son amant Hemilchild. Les Lombards élurent, pour lui succéder, Kleph qui périt aussi d'une mort violente. Pendant la minorité de son fils Autharic, le royaume fut administré par les 36 ducs, dont les trois plus puissants, ceux du Frioul, de Spolette et de Bénévent, profitèrent de la faiblesse du gouvernement pour se rendre à peu près indépendants. Déchiré par des dissensions intérieures et menacé à la fois par les Grecs et par les Francs que l'exarque de Ravenne avait appelés à son secours, l'État semblait être sur le penchant de sa ruine, lorsque Autharic prit en main les rênes du gouvernement. Il reconquit toutes les provinces perdues, s'avança jusqu'au

¹ On bien aussi à raison de leur arme principale. Le mot de *barbe*, dans le sens d'arme contondante, s'est conservé dans celui de *hellebarde*.

détroit de Rhegium (Reggio), et tournant ensuite ses armes contre les Francs, il remporta sur eux une victoire complète qui ne mit pas cependant un terme à leurs fréquentes incursions. Sa veuve, Théodelinde, épousa Agilmund, gouverneur de Turin, et le plaça sur le trône, en lui faisant promettre d'abjurer l'arianisme pour le catholicisme. Cette conversion lui était conseillée par la politique, puisque l'immense majorité de ses sujets professait la doctrine de Nicée : il abjura donc, et son exemple fut imité par un grand nombre de Lombards, entre autres par Adalwald, fils d'Autharic, qui lui succéda. Ce dernier étant tombé en démence, les Lombards mirent la couronne sur la tête d'Ariwald, qui se montra le protecteur de l'arianisme, ainsi que Rotharic, le législateur des Lombards. Élevé au trône par la veuve d'Ariwald, Rotharic rétablit l'ordre dans l'État, soumit la Ligurie, et publia, en 643, à la diète de Pavie, un code de lois qui devint célèbre dans l'Europe entière par sa clarté et sa précision. A sa mort, le royaume retomba dans l'anarchie. Rodoald fut tué par un de ses serviteurs, dont il avait déshonoré la femme. Sa couronne passa à Aribert, dont les deux fils Gondebert et Berthier se firent une guerre acharnée jusqu'à ce que Grimoald, duc de Bénévent, y mit fin en tuant le premier et en chassant l'autre. Grimoald est connu et par ses conquêtes et par la révision du code de Rotharic, qu'il amenda et développa. Son fils, Garibaud, fut détrôné à son tour par Berthier qui laissa la couronne à son fils Cunibert, dont le règne fut troublé par la révolte du duc de Trente. Luitbert, son fils, fut déposé. Ragombert, duc de Turin, s'empara des rênes du gouvernement et eut pour successeur son fils Aribert. Ansprand s'assit ensuite sur le trône. Ce fut sous Luitprand que commencèrent les démêlés des rois lombards avec les papes, par suite de la conquête de la Pentapole. Son règne, célèbre par une nouvelle révision du code de Rotharic, surpassa d'ailleurs celui de tous ses prédécesseurs en prospérité et en durée. Hildebrand, son petit-fils, ayant été chassé, Rachis, duc de Frioul, reçut la couronne; mais il la déposa bientôt en faveur de son frère Astolphe et se retira dans un cloître. Le nouveau roi enleva l'Istrie aux Grecs, reconquit la Pentapole et mit fin à la domination des empereurs de Constantinople dans le nord de l'Italie, en s'emparant de Ravenne. Maître de cette ville, il voulut aussi le devenir de Rome; mais Étienne II implora le secours de Pepin, qui lui arracha sa nouvelle conquête et la donna au pape. Moins

heureux encore que lui, Didier (Dietrich?), son successeur, qui voulut essayer de reprendre à Adrien les terres cédées par Pepin au siège de Saint-Pierre, fut non-seulement vaincu par Charlemagne, mais, fait prisonnier avec sa femme et ses enfants, il fut envoyé à Liège, où il finit ses jours. Le royaume des Lombards, tout en conservant le nom de Lombardie, devint ainsi, en 774, une province du vaste empire des Francs. Profitant des troubles qui agitent l'Italie sous les successeurs de Charlemagne, plusieurs villes se rendirent indépendantes et se constituèrent en républiques. Dès lors l'histoire de la Lombardie se confond avec celle de l'Italie. Elle appartenait à la maison d'Autriche quand fut instituée la république cisalpine dont elle fit partie; elle fut ensuite incorporée par Napoléon au royaume d'Italie, et depuis 1815, elle forme, avec Venise, le royaume Lombardo-Vénitien, sous la domination de l'Autriche. E. HALLÉ.

LOMBES (du mot latin *lumbi*), région postérieure et inférieure du tronc, appelée vulgairement les *reins* (*voy.*). La région lombaire commence au défaut des côtes et s'étend jusqu'aux hanches; la colonne vertébrale la divise en deux moitiés symétriques. Elle est formée d'os et de muscles puissants destinés à mouvoir le tronc en tous sens. Les aponévroses et les ligaments y abondent; ce sont ces parties qui, envahies par le rhumatisme, donnent lieu aux douleurs connues sous le nom de *lumbago*. C'est au même point que se font ressentir les coliques néphrétiques. C'est là souvent aussi que se forment tous les abcès produits par la carie des vertèbres et qu'on nomme abcès par congestion. Les plaies de la région lombaire sont généralement dangereuses, surtout lorsqu'elles sont profondes, parce qu'elles pénètrent dans la cavité abdominale. Enfin, dans les efforts violents, il se fait des déchirures ou des ruptures partielles des muscles lombaires, qui donnent naissance à des accidents quelquefois sérieux. F. RATIER.

LOMBRICS. *Lumbriici*. Savigny nomme ainsi une famille de vers ou annélides, et lui assigne les caractères suivants : branchies nulles; l'organe respiratoire ne dépassant point la surface de la peau; bouche rétractile, à deux lèvres, sans aucun tentacule; pieds ou appendices latéraux remplacés par des soies non fasciculées, distribuées sur tous les segments, et formant, par leur disposition, des rangées longitudinales sur le corps; soies non rétractiles, sans éclat métallique; point de soies à crochet. L'anatomie démontre que l'intestin est dépourvu de cœcum et qu'il va droit à l'anus; il reçoit dans son tra-

jet plusieurs des fibres musculaires propres aux anneaux du corps, ce qui constitue autant de petits diaphragmes. La circulation est assez facile à découvrir; on voit naître du canal intestinal et de la surface interne de l'enveloppe extérieure, une infinité de petits vaisseaux veineux qui s'entre-croisent avec de nombreuses artérioles. Ces veines se réunissent en un tronc commun placé longitudinalement sous le ventre, et il en part antérieurement cinq petits canaux qui aboutissent à un canal dorsal, qu'on peut considérer comme un cœur. De petites artères naissent de celui-ci et viennent former un réseau avec les veines de la périphérie du corps. La respiration paraît s'effectuer à la surface de la peau. Quant aux organes générateurs, ils existent sur le même individu et les appareils de l'un et l'autre sexe se voient vers le tiers antérieur du corps. Les lombrics pondent des cocons ou des œufs qui ont la plus grande analogie avec ceux des sangues. Léon Dufour les a décrits avec soin (Ann. des Scienc. nat., t. V, p. 17). Cette famille comprend deux genres, celui d'Intérieur qui correspond au genre lombric proprement dit, et celui d'hypogéon.

LOMONOSSOF (MICHEL VASSILÉVITCH), le créateur de la langue russe moderne, naquit en 1711, dans le village de Denissofska, près de Kolmogory, dans le gouvernement d'Arkhangel. Son père était un pauvre paysan de la couronne, qui n'avait d'autre ressource pour élever sa famille que le produit de sa pêche. Un sacristain apprit à lire au jeune enfant. Les chants de l'église et la lecture de la Bible éveillèrent son génie poétique et l'enflammèrent d'ardeur pour la science. Ayant appris qu'il existait à Moscou une école où l'on enseignait le grec, le latin, l'allemand et le français, il s'échappa secrètement de la maison paternelle et alla se présenter au chef de cet établissement en le suppliant de l'admettre au nombre de ses élèves. Il fut envoyé ensuite à Kief, et, en 1734, à Saint-Petersbourg, pour y achever ses études. En 1736, il partit pour l'Allemagne, s'arrêta quelque temps à Harbourg, afin d'y suivre les cours de mathématiques, et se rendit à l'école des mines de Freiberg, en Saxe. Pendant un voyage dans le Brunswick, Lomonossoff fut enrôlé de force dans l'armée prussienne, mais il parvint à s'enfuir, traversa la Hollande, et retourna, en 1741, à Petersbourg, où il obtint une place dans l'Académie, et fut nommé directeur du cabinet de minéralogie. Ce fut peu de temps après qu'il publia son ode célèbre sur la guerre contre les Turcs et la bataille de Poltava. L'impératrice

Élisabeth le nomma professeur de chimie en 1745, et six ans après on lui conféra le titre de conseiller de collège. En 1752, il obtint un privilège pour l'établissement d'une fabrique de fausses perles de couleur. Quelque temps après, le gouvernement le chargea de faire exécuter deux grands tableaux en mosaïque, destinés à perpétuer les exploits de Pierre I^{er}. En 1760, il fut nommé directeur des gymnases et de l'université. En 1764, il fut élevé au rang de conseiller d'état; mais il mourut quelques mois après, le 4 avril 1765, et fut enterré au couvent de Saint-Alexandre-Nevski; Catherine II lui fit faire de magnifiques funérailles. En 1825, un monument fut érigé à sa mémoire dans la ville d'Arkhangel, par les soins de l'évêque du diocèse.

Indépendamment de beaucoup de traductions et de divers petits écrits, on a de Lomonossoff deux volumes d'odes, ainsi que des chants religieux et profanes fort estimés. Sa *Pétréide*, en deux chants, est considérée encore aujourd'hui comme un des meilleurs poèmes épiques de la Russie. Il a composé, en outre, deux tragédies, une grammaire russe et plusieurs ouvrages de minéralogie, de métallurgie et de chimie. Il est un des premiers qui aient cherché à populariser et à faire connaître au dehors les annales de sa patrie, par un ouvrage dont la traduction française (par Eidous) a paru sous ce titre: *Histoire ancienne de la Russie, depuis l'origine de la nation russe jusqu'à la mort du grand-duc Jaroslaw I^{er}, Pétersbourg et Paris, 1768, in-8^o*. L'Académie russe de Saint-Petersbourg a publié une édition complète de ses œuvres (Petersb., 1805, 6 vol. in-4^o). Voir la biographie de Lomonossoff, par Tchitchagof. CONV. LEX.

LONDONDERRY. Ce nom, qui est celui de la capitale du comté de Derry en Irlande, est devenu le titre de deux hommes politiques anglais contemporains. Tous deux fils de Robert Stewart, marquis de Londonderry, pair d'Irlande, descendant d'une famille écossaise établie dans cette île depuis le règne de Jacques I^{er}.

Le premier, ROBERT STEWART, marquis DE LONDONDERRY, longtemps connu sous le titre de vicomte CASTLEREAGH que son père avait porté avant lui, naquit le 18 juin 1769, à Mount-Stewart, dans le comté de Down, en Irlande. Des études assez superficielles à Armagh, puis à Cambridge, et surtout de longues excursions à travers les lacs romantiques de son pays natal, au milieu des pêcheurs dont il était devenu l'oracle et dont il courtisait les filles, telles furent les premières occupations du jeune Castlereagh. A peine eut-il

atteint 21 ans que sa famille se hâta de le lancer dans la vie politique, en le faisant nommer membre du parlement irlandais pour le comté de Down. Candidat populaire, car il s'engageait à soutenir la cause de la réforme parlementaire, il lui en coûta, dit-on, plus de 30,000 liv. sterl. pour réussir. Quoi qu'il en soit, en entrant dans la chambre des communes, il prit aussitôt une part importante à ses travaux, et son premier discours, en faveur du droit de l'Irlande de commercer avec les Indes, nonobstant le monopole de la compagnie, fut salué par l'opposition comme le début d'un utile auxiliaire. Mais homme du pouvoir par tempérament, Castlereagh ne tarda pas à revenir à son véritable rôle. L'appui qu'il avait promis à la réforme se borna à invoquer le droit de vote pour les catholiques, à l'émancipation desquels il se montra du reste constamment favorable; et quand vint une crise, quand l'Irlande opprimée fit un appel aux armes qui ne fut que trop bien entendu, il se prononça pour les mesures répressives les plus rigoureuses. En 1797, Pelham ayant abandonné le poste peu désirable de secrétaire d'État pour l'Irlande, lord Castlereagh le remplaça. Au milieu des horreurs de la guerre civile, des excès de la révolte et des rigueurs de la répression, il était impossible que le représentant de l'autorité centrale ne recueillît pas une large part de haine, surtout s'il était Irlandais. Le nouveau secrétaire d'État ne fit rien pour échapper à cette nécessité de sa position : son tempérament froid, son caractère déterminé pouvaient aisément, à des yeux prévenus, passer pour de la cruauté.

L'Angleterre ouvrait désormais à son ambition un vaste théâtre. Éléve, Napoléon disait singe, de Pitt, il se voua corps et âme à la politique de cet homme d'État. Celui-ci, qui appréciait sa fermeté et son entente des affaires, le nomma conseiller privé, puis président du bureau de contrôle. En 1805, lord Castlereagh fut appelé à un poste encore plus important, et que les circonstances rendaient plus difficile que jamais, celui de secrétaire d'État au département de la guerre. Mais un an après, en même temps que la mort de Pitt lui enlevait le pouvoir, le comté de Down lui retirait son mandat, échec qu'il ne répara qu'à l'aide du bourg pourri de Boroughbridge. Uni à Canning, naguère son collègue au ministère, il commença contre le cabinet Fox et Grenville une vive opposition. Tous deux revinrent au pouvoir en 1807 : Castlereagh se trouva encore chargé de la guerre, tandis que Canning avait les affaires étrangères. Ces deux hommes, mis en contact par les nécessités poli-

tiques, avaient peu de sympathie l'un pour l'autre. L'esprit brillant et souple de Canning ne pouvait s'accorder de la médiocrité laborieuse de Castlereagh. Un épisode de la guerre continentale vint faire éclater leur dissentiment. Canning ayant désapprouvé l'expédition de Walcheren et stipulé le renvoi de son collègue en cas d'échec, celui-ci se plaignit de cet arrangement secret, comme d'une déloyauté. Il en résulta un duel au pistolet dans lequel Canning fut blessé à la cuisse. Tous deux donnèrent leur démission; mais à la mort de Perceval, en 1811, tout inférieur qu'il fût à son rival sous le rapport du talent et de l'élevation des idées, Castlereagh, en qui se personnifiait le système de la guerre à tout prix contre la France, fut préféré par le prince régent pour le ministère des affaires étrangères, et commença dès lors à prendre dans les conseils du cabinet de Saint-James cette haute influence qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

Le moment était décisif : les hostilités s'engageaient avec l'Amérique; la campagne de Russie allait s'ouvrir; lord Wellington reprenait l'offensive en Espagne. Les restrictions de la régence venaient d'expirer, et l'Angleterre pouvait désormais donner l'essor à toutes ses ressources, faire jouer tous les ressorts de la guerre et de la politique. Castlereagh fut l'âme de ces derniers. Il rassura la Russie contre une diversion hostile du côté de la Porte, stimulait l'Autriche, ébranlait la Suède et le Danemark; argent, menaces, intrigues, il mettait tout en œuvre pour recruter la coalition. Bientôt les revers de nos armées ne secondèrent que trop bien sa propagande hostile. En décembre 1813, la révolution de Hollande lui ouvrit un nouveau champ d'action, et lord Castlereagh, investi des pouvoirs les plus larges qui aient jamais été accordés à un ministre, joignit les souverains alliés au moment où ils franchissaient le Rhin et portaient la guerre au cœur de la France. Il assista, en mars 1814, au congrès de Châtillon qui n'eût, comme on sait, aucun résultat, et revint à Paris, après l'abdication de Napoléon, pour signer le traité de Fontainebleau; non sans se plaindre de la part trop belle qu'au gré de sa haine ce traité faisait à la France.

De retour en Angleterre, lord Castlereagh reçut de son souverain l'ordre de la Jarretière, et tous les potentats de l'Europe le comblèrent à l'envi de décorations et d'honneurs. Étourdi par ces avances intéressées, il se prêta aux projets des puissances absolues plus qu'il ne convenait au représentant d'un État constitutionnel, et s'il

fit tout le mal possible à la France, il ne procura peut-être pas à l'Angleterre, dont les bras et les trésors avaient tant fait pour la ruine de l'ennemi commun, tous les avantages qu'elle était en droit d'attendre de son intervention¹. C'est ainsi qu'au congrès de Vienne, il se livra sans réserve au prince de Metternich, et par là prépara l'adhésion impolitique de la Grande-Bretagne à la Sainte-Alliance. Après Waterloo, il fut un de ceux qui s'acharnèrent sur le héros tombé et sur la France vaincue. Le premier lui dut en partie les rigueurs de sa captivité, et la seconde les plus dures conditions que lui imposa l'Europe. En 1816 et 1817, tandis qu'il restreignait les libertés de son pays en renouvelant l'*alien bill* et en suspendant l'*habeas corpus*, il complotait contre l'indépendance française dans divers voyages diplomatiques.

Pendant les sept ans de paix qui suivirent, la carrière ministérielle de lord Castlereagh ne fut pas sans écueils ni sans responsabilité. Parmi les événements et les actes auxquels il prit une part plus ou moins honorable, nous nous contenterons d'indiquer, à l'intérieur, les émeutes de Birmingham et de Manchester, etc., et les mesures répressives, dites *des cinq bills*, qui en furent la suite (1817-1819), le procès de la reine Caroline, l'insurrection des *white-boys* en Irlande (1820-1821); à l'extérieur, la vente de Parga aux Turcs (1819), l'abandon de la constitution sicilienne garantie par l'Angleterre, les révolutions du Piémont, de Naples, du Portugal, où l'intérêt des libertés constitutionnelles fut sacrifié aux exigences des puissances absolues, formulées dans les congrès de Laybach et de Troppau (1821). Les affaires d'Espagne allaient lui donner d'autres embarras, et un nouveau congrès, auquel il devait se rendre, était indiqué à Vérone (août 1822), lorsqu'à la clôture d'une session laborieuse, au moment même où le départ du roi pour l'Écosse laissait peser sur lui tout le fardeau de l'administration, une altération notable fut remarquée dans ses facultés. A l'irritabilité nerveuse qu'avaient développée chez lui des discussions et des contrariétés récentes vinrent se joindre des hallucinations qui tenaient du délire. Le 12 août 1822, il passa après son déjeuner dans un cabinet de toilette, se coupa l'artère carotide avec un rasoir, et le médecin qui entra en ce moment ne reçut dans ses bras qu'un cadavre. Lord Castlereagh était marquis

de Londonderry depuis le 4 avril 1820, époque de la mort de son père. Comme il ne laissait pas d'enfants, son frère consanguin lui succéda dans la pairie.

CHARLES-WILLIAM VANE², marquis de LONDONDERRY, longtemps connu dans la guerre et dans la diplomatie sous le nom de CHARLES STEWART, est né le 18 mars 1778, du second mariage de son père avec la fille du comte de Camden. D'abord colonel du 10^e hussards, puis lieutenant général pendant la guerre de la Péninsule, il commandait, en 1809, une partie de la cavalerie d'avant-garde de l'armée de sir John Moore; et lorsque celui-ci, pressé par Napoléon, se retirait précipitamment sur la Corogne, il couvrit sa retraite à Benavente, en soutenant avec quelques escadrons l'attaque de la garde impériale. Il quitta l'Espagne en 1813, et fut envoyé en Prusse pour renouer des relations diplomatiques entre l'Angleterre et cette puissance, et avec la mission secrète de surveiller le prince royal de Suède, Bernadotte, dont on se méfiait. Il a rendu compte lui-même des opérations militaires et diplomatiques auxquelles il fut alors mêlé, dans deux ouvrages traduits en français. L'un, dont la rédaction appartient au docteur Gleig, est l'*Histoire de la guerre de la Péninsule* (1828, 2 vol. in-8°), et l'autre l'*Histoire de la guerre de 1813 et de 1814 en Allemagne et en France* (1833, 2 vol. in-8°).

Le marquis de Londonderry a été nommé depuis ambassadeur à Vienne (1819), et à Saint-Pétersbourg (1834), mais il refusa cette dernière mission pour prêter au premier ministre de sir Robert Peel un appui dont celui-ci se serait peut-être bien passé; car le torysme fougueux qu'il a déployé en toute occasion à la chambre des lords, en lui faisant des ennemis dans les rangs opposés, a plus d'une fois embarrassé ses amis politiques. On l'a vu combattre la réforme parlementaire, les mesures émancipatrices de l'Irlande, son pays natal, déclamer contre les insurrections de Pologne et l'Italie, exalter don Miguel et don Carlos. Les affaires de la Péninsule ont de tout temps excité sa sollicitude et donné lieu de sa part à un grand nombre de motions et d'interpellations. Quant à la France, il a conservé contre elle toute sa vieille haine, tous ses préjugés de 1815. C'est lui qui a traité de *délitcieuse* (*delightful*) la rupture survenue entre les deux pays en 1840, par suite des affaires d'O-

¹ « Castlereagh s'est montré tout à fait l'homme du continent; maître de l'Europe, il a satisfait tout le monde et n'a oublié que son pays, » a dit Napoléon (*Mémoires de Sainte-Hélène*, t. VII, p. 264).

² Du nom de sa seconde femme, fille de sir Henry Vane Tempest, qu'il épousa le 3 avril 1819. Lady Londonderry a publié dans les *Annales* quelques souvenirs de voyage.

rient. Du reste, il s'est occupé avec zèle des intérêts agricoles, et ses discours à ce sujet, notamment celui du 15 février 1822, méritent d'être remarqués.

Le noble marquis a publié, en 1838, ses *Souvenirs d'un voyage dans le nord de l'Europe* (Londres, 2 vol. in-8°). Récemment (1840-1841), il a parcouru avec sa famille plusieurs contrées méridionales, la Turquie, le Portugal, etc. Des extraits de ces voyages ont paru dans les *Reviews*.

RATHERY.

LONDRES (en anglais *London*), capitale de la Grande-Bretagne, est situé à 51° 30' 49" de lat. N., et à 2° 26' 2" de long. occ. du mérid. de Paris. Cette ville est éloignée de la mer d'environ 60 milles anglais, et traversée par la Tamise, large, en cet endroit, d'environ 400^m, et profonde de 4^m. La rive nord, côté de Middlesex, s'élève en pente douce, et les maisons qui la couvrent s'étendent depuis le fleuve, dont elles suivent les sinuosités, jusqu'à environ 5 milles anglais. Les habitations, construites sur la rive sud, côté de Surrey, occupent une espèce de demi-cercle de 2 milles de rayon, de sorte que la largeur de Londres, du nord au sud, est de 5 milles. On estime sa longueur, de l'est à l'ouest, c'est-à-dire de Hyde-Park-Corner à Mile-End ou Poplar, à 7 $\frac{1}{2}$ milles; sa circonférence a 30 milles, et sa superficie à 11,520 acres (4,662 hect.), dont la rivière occupe 1,120 (453 hect.). L'orgueil aristocratique et l'esprit de catégories se sont entendus pour donner des noms particuliers aux grandes divisions de cette ville colossale. Respirer l'air dans la partie de l'est est considéré comme chose plébéienne, et une ligne fictive qui tend à s'avancer de plus en plus vers l'ouest, sépare le monde élégant, appelé le *West-end*, du monde des affaires. La *City* est la partie la plus ancienne et la plus centrale de la capitale; mais à mesure que leur fortune s'arrondit, les négociants, n'y conservant que leurs comptoirs et leurs magasins, vont habiter, à l'ouest, la région du bon ton, qui se subdivise elle-même, la noblesse tirant vers le sud, et la riche bourgeoisie vers le nord. On trouve dans la partie de l'est (*East-end*) les *docks* (*voy.*) ou bassins qui reçoivent les vaisseaux, les magasins, les chantiers, et en général tout ce qui a rapport, soit à la construction des navires, soit à une branche quelconque du commerce maritime. *Southwark* ou le *Borough*, sur la rive sud de la Tamise, renferme un grand nombre de manufactures considérables, de brasseries, de fonderies, de verreries. Il est habité principalement par des ouvriers, par des hommes de peine, et en géné-

ral par des individus de la classe inférieure de la société; mais il est aussi parsemé de grands établissements, tels qu'hôpitaux, prisons, maisons de charité. La cité de *Wesminster*, où se trouvent la chambre des lords et celle des communes, les tribunaux, les palais royaux, les ministères, peut être considérée comme la partie de Londres en relation plus immédiate avec la cour. Le reste de la capitale ne peut guère être désigné d'une manière particulière; les maisons y forment des rues, des croissants, des rectangles, occupant la partie du nord le long de la ligne appelée *New-road*. Au delà des immenses quartiers que nous venons de mentionner, Londres étend de plus en plus de longs bras. Là, se trouvent de charmantes villas, habitées par de riches négociants.

Il y a à Londres environ 80 places (*squares*), occupées ordinairement par un jardin entouré d'une grille en fer, où ont droit de se promener les habitants des maisons qui donnent sur la place. La ville contient en outre 9,000 rues et passages, et 180,000 maisons logeant une population de 1,550,000 âmes. Les rues de Londres sont pavées très-solidement, avec des cubes de grès bien joints, encalssés dans du sable et cimentés avec du plâtre; ou bien elles sont macadamisées, et dans ces derniers temps on a essayé le pavage en bois. *Regent-street*, qui présente une longueur de 1,752^m, est sans égale en Europe par la magnificence de ses constructions; cinq ou six voitures peuvent y passer de front. La plus grande place carrée, appelée *Lincoln's Inn-fields*, a 770 pieds sur chaque côté; *Russell square*, dont la forme est à peu près régulière, en a 670; il y a encore *Bloomsbury square*, ornée au nord d'une statue du dernier duc de Bedford, et, au sud, de celle de James Fox; *Belgrave square*, composée de magnifiques maisons d'une belle architecture, etc. Londres est éclairé au gaz par plus de 40,000 lampes. Diverses compagnies fournissent de l'eau à chaque maison, au moyen de conduites.

Londres, y compris ses manufactures et ses usines, consomme par an 3 millions de tonneaux de charbon de terre. Le nombre moyen des bestiaux vendus annuellement au marché de Smithfield, est d'environ 160,000 bœufs, 1,500,000 moutons, 250,000 veaux, 20,000 porcs; mais ces nombres ne représentent pas, à beaucoup près, la consommation totale, car il se vend en outre une grande quantité de viande apportée chaque matin en ville des villages environnants, toute coupée et préparée. La consommation annuelle du blé est évaluée à 8 millions de *bushels*

(2,007,815 hectol.), dont les 4/5 sont employées à faire 64 millions de pains de 4 livres. La consommation du lait s'élève annuellement à environ 36 millions de pintes de Paris, produisant une somme évaluée à 31,250,000 fr. La consommation du beurre s'élève à 270,000 tonnes; celle du fromage à 13,000 tonnes. Les principaux marchés sont ceux de Smithfield, pour les bestiaux; de Farringdon, de Hungerford, de Leadenhall, où se vendent, outre la volaille et la viande de boucherie, des peaux et des cuirs; Covent-Garden, pour les fruits, qui est bâti en granit et présente des rangées de petites colonnes doriques.

Peu de villes sont aussi abondamment pourvues que Londres de poisson de toute espèce et de la meilleure qualité. Il lui vient du turbot des côtes de Hollande, du saumon en profusion des grandes rivières d'Écosse et d'Irlande, du maquereau, de la morue, des homards et des huîtres de l'embouchure de la Tamise. On évalue la consommation annuelle de poisson à 120,000 tonneaux. Le nombre des bateaux pêcheurs qui approvisionnent le marché de Billingsgate, est de près de 4,000 par an. Environ 2 millions de *barrels* (3,271,288 hectol.) de porter et d'alle sont brassés annuellement à Londres pour les besoins de la ville et de son voisinage immédiat. Outre ces boissons, il se fait à Londres, parmi la basse classe, dont l'intempérance est connue, une énorme consommation d'une liqueur mélangée et malfaisante, originairement esprit de genièvre, appelée *gin anglais*, et recherchée à raison même de l'excitation rapide qu'elle produit. On compte, dans Londres seul, environ 11,000 maisons où se vendent la bière et les liqueurs spiritueuses. La consommation de ces dernières, dont le gin fait la plus grande partie, monte par an à 15 millions de gallons (681,518 hectol.).

La température, dans Londres même, est beaucoup plus élevée que dans le comté de Middlesex, dont cette ville fait cependant partie, ou dans les comtés adjacents. L'atmosphère est généralement humide et sujette à des variations soudaines, parfois à des brouillards d'une épaisseur extraordinaire, qui donnent à la ville un aspect tout à fait lugubre. La fumée du charbon de terre qui s'échappe de tant de cheminées, en se mêlant à ce brouillard, en double l'obscurité et en change la teinte.

Le sol en général solide et sec, les conduits souterrains qui mènent au fleuve toutes les ordures, le flux et le reflux par le mouvement qu'ils produisent, l'approvisionnement abondant des marchés, et les mesures de propreté, contribuent

à faire de Londres peut-être la plus saine capitale du monde. Les améliorations introduites dans la vie matérielle de l'homme en ont fait augmenter la durée. Mais auprès de la plus grande opulence se trouve l'extrême misère. La taxe imposée aux habitants des paroisses pour la subsistance des pauvres et pour les dépenses administratives qui s'y rattachent, s'élève par an à environ 17 millions de francs.

Le premier officier civil de la Cité de Londres est le *lord maire*, tiré chaque année, par voie d'élection, du nombre des *aldermen*. Ses pouvoirs et ses privilèges sont très-étendus. Le corps des *aldermen* se compose de 26 membres, choisis à vie par les tenanciers des maisons de chacun des 26 districts (*wards*) dans lesquels la Cité est divisée. Ils sont à proprement parler les gouverneurs de leurs districts respectifs, sous la juridiction du lord maire, et président les cours de Wardmote établie pour le jugement des délits de peu de gravité, pour quelques mesures de police de sûreté, etc. Ils ont, chacun, un ou plusieurs adjoints choisis par eux parmi les membres du conseil municipal du district. Ceux des *aldermen* qui ont rempli les fonctions de lord maire deviennent membres d'un tribunal de justice de paix pour les affaires importantes, appelé tribunal du *quorum*; tous les autres sont juges de paix dans la circonscription de la Cité. Les *shérifs* (*sheriffs*), au nombre de deux, sont élus, par l'assemblée générale des hommes libres (*freemen*) de la Cité de Londres. Ces *shérifs*, une fois élus, sont obligés de faire le service de leur charge, sous peine d'une amende de 10,000 fr. Le conseil municipal général (*common council*) se compose de 240 membres nommés, comme représentants, par 25 des districts, en nombre proportionné à l'étendue relative de chacun, le 26^e ou le district extérieur du Pont de Londres, étant simplement représenté par son *alderman*. Les attributions de ce conseil sont de régler par des ordonnances le gouvernement intérieur de la Cité, sa police, l'emploi de ses revenus. Il ne s'assemble que sur des lettres de convocation du lord maire, qui en est membre de droit, comme le sont aussi les *aldermen*. Dans cette assemblée, de même que dans les autres, les décisions sont prises à la majorité des voix. Le rapporteur (*reeorder*) est toujours un légiste distingué, nommé à vie par le lord maire et les *aldermen* pour conseiller les magistrats citoyens, et pour faire partie du tribunal de *Oyer and Terminer*. La Cité compte encore plusieurs autres officiers, et la *livrée* (*livery*), ainsi nommée parce que chaque corporation des métiers a un signe distinctif-

est la réunion des membres des 91 corporations faisant partie de la Cité et comprenant les différentes espèces de métiers. Ils constituent le corps électoral auquel appartient l'élection, non-seulement de tous les officiers civils, mais aussi des quatre représentants de la Cité de Londres dans le parlement. La Cité de Westminster, que l'accroissement de la population a réunie à celle de Londres, a sa juridiction locale confiée à des officiers en partie civils et en partie ecclésiastiques. Le grand intendant (*high steward*) se fait représenter par un sous-intendant (*under-steward*), qui est l'homme d'action. Viennent ensuite, pour la dignité et l'importance des fonctions, le grand bailli (*high bailiff*), et le bailli adjoint (*deputy-bailiff*), dont l'autorité ressemble à celle du shérif; ce sont eux qui convoquent les jurys, et proclament l'élection des membres du parlement pour la Cité de Westminster, laquelle en élit deux; tous ces officiers sont choisis par le doyen et le chapitre de l'abbaye de Westminster, et nommés à vie. Le faubourg de Southwark, qui est dans la circonscription de la juridiction du lord maire, sous le nom de *district extérieur du Pont de Londres*, envoie pareillement au parlement deux représentants.

En 1829, on a entièrement refondu l'ancien système de police et de gardes de nuit. Les anciens gardiens préposés à la sûreté publique étaient nommés par l'autorité municipale de chaque district dans le ressort de la Cité, et par les autorités paroissiales dans les autres parties de la métropole. Mais un acte du parlement a fait créer un corps d'hommes de police (*watchmen*), assez semblable pour l'organisation et la discipline à la gendarmerie de la France, et soumis au contrôle d'un comité de trois membres qui dirigent, sous leur propre responsabilité, tous les actes de leurs subordonnés. La capitale étant partagée en sections, chacune a une station ou corps de garde, et une compagnie de police, consistant en 1 surintendant, 4 inspecteurs, 16 sergents et 144 simples constables, portant un uniforme bleu, semi-militaire. Ce petit corps se subdivise en 16 détachements de 9 hommes, commandés par un sergent. Ils n'ont pour arme qu'un bâton (*staff*) d'environ un pied et demi, dont ils ne doivent faire usage qu'en cas de nécessité absolue. Lorsqu'ils sont obligés d'appeler du secours, ils se servent d'une crécelle, au bruit de laquelle les autres agents de police qui sont de surveillance dans les rues voisines se lèvent d'accourir. Le service de ronde se fait sans interruption; les agents parcourent les rues, cours et allées pour maintenir le bon

ordre. Ils sont relevés toutes les 6 heures. Leur nombre est de 6,000 à 7,000. Il y a aussi 100 hommes à pied, et, dans l'hiver, 54 cavaliers, en outre, faisant des patrouilles, les premiers continuellement, les autres de nuit seulement, aux abords de la capitale. Les deux tribunaux pour la police de la Cité se tiennent, l'un à l'hôtel de ville (*Mansion-house*), présidé par le lord maire; l'autre à Guildhall où président à tour de rôle les aldermans. Pour les quartiers en dehors de la juridiction de la Cité, il y a 8 chambres où 27 magistrats, ordinairement tirés de l'ordre des avocats, rendent la justice. Indépendamment de ces mesures, il y a la police de la Tamise, établie en 1798, pour veiller à la sûreté des personnes ayant des rapports avec le fleuve, et aux intérêts qui se rattachent à la navigation depuis le pont de Vauxhall jusqu'à Woolwich.

Les prisons pour crime sont celles de Newgate, de Giltspur-Compter, de Coldbathfields, de Clerkenwell, de Bridewell. Pour les délits qu'engendre la paresse, les prisonniers sont condamnés au *treadmill*, où ils ont à faire mouvoir, en marchant sur des échelons, une roue qui les oblige ainsi au travail. La prison pénitentiaire de Millbank a pour but la réforme morale des prisonniers. C'est un bâtiment octogone dont l'enceinte occupe 18 acres. Au centre sont les appartements du directeur en chef, d'où partent, en divergeant, 7 corps de logis distincts. Le régime cellulaire y est mis en pratique; les chambres ont 12 pieds sur 7; on s'efforce d'inspirer aux prisonniers des idées de morale. Les principales prisons pour dettes sont celles de la Fleet et de King's-Bench.

Sous le rapport des monuments religieux, Londres renferme une cathédrale, Saint-Paul, bâtie sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, et haute de 110 mètres, une église collégiale (*Westminster Abbey*), un des plus beaux édifices gothiques de l'Europe; 130 églises paroissiales et 70 succursales appartenant au culte épiscopal; près de 200 chapelles pour les dissidents; 18 pour les étrangers protestants; 6 lieux d'assemblée pour les quakers; 10 pour les catholiques romains nés Anglais, et 5 pour les étrangers qui professent cette religion; enfin, 6 synagogues pour les juifs. La ville doit non-seulement sa magnifique cathédrale, mais 53 autres églises, au seul sir Christophe Wren (voy. son article).

Londres compte 45 écoles dotées à perpétuité, qui se chargent de l'entretien et de l'éducation d'environ 4,000 enfants; parmi ces écoles, celle de Saint-Paul entretient et instruit 135 élèves.

Celle de *Christ's hospital* fournit à 1,100 enfants des deux sexes le vêtement, la nourriture et l'instruction pendant sept ans; quelques-uns des garçons sont préparés pour l'université, le plus grand nombre pour le commerce. L'école de Westminster, fondée par Élisabeth, reçoit, outre 40 boursiers, beaucoup d'élèves de haut rang. Celle de *Merchant-Tailors*, fondée par la corporation des tailleurs, élève 300 jeunes garçons à un très-bas prix de pension. La même corporation nomme à 46 bénéficiés d'agrégés (*fellowships*) au collège de Saint-John à Oxford. *Charter-house*, dont la dotation date de 1611, entretient environ 80 écoliers issus de parents pauvres, et prépare ceux qui se distinguent pour l'université, où elle leur sert encore pendant 8 ans une rente annuelle de 500 fr.; les autres, en sortant de *Charter-house*, sont mis en apprentissage et reçoivent alors 1,000 fr. Dix-sept autres écoles fournissent l'éducation gratuite et l'entretien général à des enfants orphelins ou abandonnés, et 240 écoles paroissiales dont les frais sont faits par des contributions volontaires, habillent et instruisent dans les éléments environ 12,000 enfants. Il y a encore à Londres une école centrale nationale, avec 40 maisons subsidiaires; une société pour l'éducation des Anglais et des étrangers (*British and Foreign School Society*) qui donne la direction à 43 écoles. Enfin, des classes du dimanche faites par 5,000 maîtres ou maîtresses dont l'enseignement est gratuit, sont utiles à environ 70,000 enfants.

L'hôpital des enfants trouvés peut en contenir près de 200. Il y a des maisons d'asile pour les orphelins, pour les sourds et muets, pour les aveugles indigents. Les maisons de charité (*almshouses*) sont nombreuses. Une société pourvoit au paiement des petites dettes; une autre vient au secours des mendiants; une société philanthropique donne de l'emploi aux pauvres laborieux; une autre veille à la discipline des prisons, etc. Parmi les hôpitaux, celui de Saint-Thomas a 400 lits, celui de Saint-Bartholomew, de 400 à 500; l'hôpital de Guy, 400; celui de Saint-George, 350; celui de Middlesex, 300; en outre, il y a l'hôpital de Londres; un hôpital pour les

malades de la petite vérole, plusieurs pour les femmes en couche; ceux de Bedlam et de Saint-Luke pour les fous, etc. La société pour la conservation de la vie (*humane society*) a dans différents quartiers de Londres 18 maisons munies des appareils nécessaires, où l'on reçoit et où l'on cherche à rappeler à la vie les individus chez lesquels elle paraît comme suspendue par une cause quelconque; 30 dispensaires, où l'on donne gratuitement aux pauvres les consultations et les médicaments, fournissent annuellement des secours à plus de 50,000 malades; 12 autres ont pour objet spécial la vaccine. Le collège des médecins et celui des chirurgiens examinent les candidats qui se destinent à l'exercice de ces professions dans Londres et dans ses faubourgs; le musée appartenant à la seconde de ces institutions contient 20,000 objets d'anatomie provenant de la collection du célèbre William Hunter. Le collège des pharmaciens accorde des diplômes sans lesquels personne ne peut s'établir comme pharmacien en Angleterre, ni dans le pays de Galles.

Il se publie à Londres près de 100 journaux; on estime qu'il circule dans la ville 30,000 exemplaires des journaux quotidiens du matin, et 12,000 de ceux du soir; la publication des journaux du dimanche s'élève au chiffre d'environ 110,000 exemplaires¹. Le Musée Britannique (*British Museum*) est un vaste édifice en briques, contenant au rez-de-chaussée une bibliothèque nationale, et au premier, une collection d'objets d'histoire naturelle, tels que minéraux, échantillons de lave, coquillages, fossiles, animaux empaillés de la Grande-Bretagne et des pays étrangers, et une foule d'objets venant des îles de la mer du Sud, du nord et de l'ouest de l'Amérique, etc. Un édifice plus moderne, appartenant à l'ancien, renferme au rez-de-chaussée 15 salles formant ce qu'on nomme la Galerie des antiquités, où sont déposés environ 1,000 morceaux de sculpture, soit grecque, soit romaine, des objets en *terra cotta*, des urnes cinéraires, des cippes, des sarcophages, etc., et aussi les marbres d'Elgin, achetés par le gouvernement au lord de ce nom 875,000 fr. L'étage au-dessus

¹ Pendant longtemps la presse anglaise eut le monopole des journaux à forme gigantesque; mais des Américains viennent de laisser bien loin derrière eux les propriétaires des journaux anglais. Deux feuilles nouvelles viennent de paraître. L'une d'elles est imprimée sur un papier de deux mètres de long sur un mètre et demi de large. Elle est placée comme un in-8o et forme 16 pages. Chaque page a 12 colonnes, chaque colonne porte cinq cents lignes, et chaque ligne 47 lettres. En sorte que la feuille entière contient 192 colonnes, 96,000 lignes et 4,512,000 lettres.

Mais cet immense journal n'est pas le géant de la presse améri-

caine. Il existe une feuille qui a une dimension juste du double, c'est-à-dire qui contient 32 pages du même format, 384 colonnes, 192,000 lignes, et 9,024,000 lettres. Le premier de ces journaux est hebdomadaire, le second ne paraît que deux fois par mois, tous les deux s'impriment d'un seul coup de presse; l'un contient la matière de 15 volumes in-8o ordinaires, l'autre la matière de 30 volumes, ou bien encore le premier, dans un de ses numéros, contient la matière de 72 numéros de nos journaux ordinaires; le second, la matière de 144 numéros. Ces journaux sont imprimés en caractères fort lisibles.

de cette galerie contient des objets provenant des ruines d'Herculanum et de Pompéi, des monnaies anciennes et des médailles, et une collection précieuse d'estampes et de gravures des artistes les plus distingués.

Le *King's college* et l'université de Londres sont des établissements où l'instruction a deux degrés, l'un élémentaire et préparatoire, l'autre plus élevé. Le second de ces deux établissements n'existe pas en vertu d'une charte, mais seulement d'une conformité de vues dans un certain nombre d'actionnaires qui désiraient que leurs enfants et ceux de leurs amis reçussent une éducation libérale à des prix modérés (750 fr. par an); l'université de Londres admet des enfants de toutes les sectes en religion. Comme concurrence à cette institution s'est établi, à peu près sur le même plan, le *King's college*, exclusivement pour les enfants dont les parents appartiennent à l'Église anglicane épiscopale. Les sujets des cours sont les langues, les mathématiques, la physique, la morale, la jurisprudence, l'histoire, l'économie politique et la médecine. L'édifice contient un musée d'histoire naturelle et d'anatomie, des amphithéâtres, un laboratoire de chimie, etc.

Les sociétés savantes sont fort nombreuses : nous citerons seulement la Société royale qui compte des savants du premier ordre dans toutes les branches des sciences; celle des Antiquaires; l'Institution royale pour encourager la connaissance de la mécanique et l'application de la science aux usages de la vie; la Société des Arts, qui accorde des primes aux inventions utiles; l'Académie royale des Arts, qui procure aux élèves des bustes, des statues, des tableaux pour modèles, et où ils peuvent suivre des cours de peinture, d'architecture, d'anatomie, de perspective et de sculpture.

Londres renferme 13 théâtres, dont les principaux sont : *Drury-Lane*, *Covent-Garden* et *King's Theatre* ou Opéra italien. Les principales promenades publiques sont : le Parc de Saint-James, *Green-park*, *Hyde-park* où l'on voit une statue colossale représentant le duc de Wellington sous les traits d'Achille tenant son bouclier; le jardin de Kensington et *Regent's-park* orné d'une belle pièce d'eau et semé de quelques villas; un beau jardin zoologique occupe une partie de ce parc.

Le mouvement du port de Londres n'est pas ce qu'il y a de moins curieux. Qu'on se figure une forêt de mâts s'étendant à perte de vue. A côté de la cité solidement établie sur les bords de la Tamise, est une cité flottante dont les élé-

ments se renouvellent sans cesse. Une population innombrable est occupée à charger et à décharger des marchandises; un grand nombre de bateaux à vapeur, singulièrement accru depuis trois ou quatre années, tourmentent incessamment les eaux du fleuve, les uns de grandes dimensions, faisant le trajet de Londres à Édimbourg, à Dublin, à Calais; d'autres d'un très-petit tonnage, servant à transporter des passagers à quelques milles seulement.

Londres emploie 5,000 barques, 8,000 marinières, 4,000 portefaix; 15,000 bâtiments sont amarrés dans les bassins ou dans le fleuve. On a calculé que la valeur des marchandises embarquées et débarquées s'élève chaque année à 70 millions de liv. st.; cette somme représente le commerce extérieur; quant à celui de l'intérieur, il emploie 4,000 chariots et autres voitures, portant des marchandises pour environ 50 millions de liv. sterl.; et si l'on y ajoute 10 millions de liv. sterl. au moins pour le bétail et pour les marchandises transportées par diverses autres voies, telles que 1,500 voitures partant tous les jours à heures fixes, sans compter les malles-postes, on aura un total de 150 millions de liv. st., ou de 3,250 millions de francs, formant le montant du commerce annuel de cette capitale. La Douane, dans la rue de *Lower-Thames*, est un édifice spacieux qui présente, du côté de la rivière, une façade de 480 pieds de long.

Nous avons fait connaître dans un article spécial les *docks* proportionnés à l'importance du commerce de Londres.

Quant à l'industrie, nous remarquerons que, dès le xiv^e siècle, Londres était renommé pour ses draps et ses fourrures; que, dans le xv^e, les manufactures de verre fin, de bas de soie, de couteaux, d'épingles, d'aiguilles, de montres, de voitures, y étaient florissantes. Dans le xv^e siècle, on y préparait beaucoup de salpêtre, et des manufactures de soieries y furent créées sur une vaste échelle par les réfugiés français qui, chassés de leur patrie par la révocation de l'édit de Nantes, s'établirent en grand nombre dans le quartier de Londres nommé *Spitalfields*. L'art de l'impression sur calicot et les métiers de tisserand lui vinrent de Hollande. Depuis ce temps, il n'y a pas d'article de luxe ou d'objet utile qu'on ne puisse trouver fabriqué à Londres. Aucune ville n'offre des boutiques plus splendides et en plus grand nombre. Avant 1694, les principales opérations financières se faisaient par l'entremise de riches orfèvres, comme on le voit dans le roman de *Lord Nigel*, par Walter Scott. En 1694, fut instituée la banque d'Angleterre, en

considération d'une somme de 1,200,000 liv. st. avancée au gouvernement par une réunion de négociants, au taux de 8 p. o/o. La poste aux lettres a ses bureaux dans un bel édifice bien approprié à ce service. Son revenu qui, en 1650, s'élevait à peine à 10,000 liv. sterl., était en 1850 de 1,537,000 liv. sterl. Mais le système nouveau d'après lequel le port d'une lettre affranchie n'est, dans toute l'Angleterre, que d'un penny (10 centimes), que cette lettre parcourt seulement quelques milles ou qu'elle aille d'un bout à l'autre du pays, a singulièrement réduit le revenu des postes; toutefois il commence déjà à se relever. La poste est aussi une sorte de banque nationale pour la transmission des petites sommes; les payements de ce genre, dans Londres seulement, dépassent 50,000 fr. par jour.

Les bureaux de la Compagnie des Indes se tiennent dans un grand édifice situé dans *Leaden-hall street*, orné d'un portique ionique de six colonnes, et présentant une façade de 200 pieds.

Les ponts sont au nombre de six, savoir: ceux de Vauxhall, de Westminster, de Waterloo, de Blackfriars, de Southwark et de Londres. Celui de Waterloo, peut-être le plus élégant, est en granit, et consiste en 9 arches de courbe elliptique, chacune de 120 pieds anglais d'ouverture sur 35 d'élévation. Le nouveau Pont de Londres, dont la longueur, non compris les abouitissans, est de 782 pieds sur 85 de largeur, est pareillement en pierre; il n'a que 5 arches, celle du milieu étant d'une grande hardiesse, et de 250 pieds d'ouverture sur 32 de hauteur; les autres sont de 140 sur 50. Le pont de Blackfriars a 995 pieds de long sur 42 de large; suivant un calcul fait, il y a quelques années, dans le mois de juillet, il avait passé sur ce pont, en un seul jour, 61,069 piétons, 555 chariots, 1,502 charrettes, 990 voitures, 500 cabriolets et 822 chevaux de selle. Les ponts de Vauxhall et de Southwark sont en fer. En aval du pont de Londres, entre Rotherhithe et Wapping, on a voulu mettre en communication les deux rives du fleuve, sans qu'un pont empêchât les navires à mâts élevés de remonter la rivière jusqu'aux endroits du débarquement des marchandises. Ce désir a donné naissance au *sumo* dont les Anglais seront redevables au génie inventif et persévérant d'un Français, M. Brunel (*voy.*). Cet ouvrage consiste en deux souterrains parallèles de 1,500 pieds de long, 22 de haut et 58 de large pour les deux, y compris l'épaisseur de la maçonnerie; ces voûtes ont entre elles une muraille de séparation percée de distance en distance pour que les

piétons puissent passer de l'une dans l'autre. La partie la plus élevée de la courbe est à 15 pieds au-dessous du lit de la Tamise. Cet immense travail est enfin achevé, et Londres jouira désormais de cette singulière voie de communication.

Le Monument, sur la pente de *Fish-street-hill*, est une belle colonne de l'ordre dorique, élevée en mémoire de l'incendie qui dévora une partie de Londres en 1666. L'inscription qui accusait les catholiques de cet incendie a été effacée il y a peu de temps. Nous citerons encore Whitehall, où l'on montre la fenêtre devant laquelle s'éleva l'échafaud destiné à l'infortuné Charles I^{er}; le palais de Saint-James, bâti en briques, est d'une apparence fort peu royale, mais bien distribué intérieurement pour les représentations de la royauté; le nouveau Palais, ou Palais de Buckingham, d'une grande richesse, et dont les ornemens sont d'un fini admirable; Somerset-house, où la Société royale et celle des Antiquaires tiennent leurs séances; plusieurs clubs, maisons splendides, où se rendent des hommes liés entre eux par une analogie de profession ou de goûts; *Manston-house* ou l'hôtel de ville, orné d'un portique majestueux; l'hôtel des monnaies; enfin la Tour de Londres (*Tower*), ancienne prison d'état, défendue par un large fossé, et renfermant un arsenal où les armes sont tenues dans un ordre admirable, une grande collection d'armes antiques et le trésor des diamants de la couronne; cet arsenal a été récemment réorganisé, après l'incendie qui, le 31 octobre 1841, a détruit une partie de cet antique édifice.

Histoire. L'origine de Londres est enveloppée d'épaisses ténèbres; cependant il est certain que c'était déjà un point fortifié avant l'invasion du pays par les Romains. On explique de diverses manières l'étymologie de son nom: la supposition la plus probable le fait venir des deux mots bretons *lyn* et *din* qui signifient « la ville du lac. » Son nom romain *Augusta* le désigne comme la capitale d'une province, et Tacite parle de *Londinium* ou *Colonia Augusta* comme d'un lieu d'entrepôt commercial déjà célèbre en l'an 61. C'était, du temps de l'empereur Sévère, une vaste et opulente cité qu'on regardait dès lors comme la métropole de la Grande-Bretagne. On peut encore reconnaître quelques vestiges des remparts primitifs dans la rue nommée *London-wall*, dans les cours entre *Ludgate-hill* et *Broadway Blackfriars*, et dans le cimetière de l'église de Cripplegate. La ville avait quatre portes principales donnant sur les quatre routes militaires. Depuis, on en pratiqua

d'autres, mais il ne reste plus que leurs noms pour en rappeler l'existence.

Après que les troupes romaines se furent retirées de la Bretagne, dans le ^v^e siècle, Londres tomba successivement sous la domination des Bretons, des Saxons et des Danois. Elle devint le siège d'un évêque, à l'époque de la conversion des Saxons au christianisme, en 604, et une cathédrale fut bâtie, en 610, au lieu où est aujourd'hui Saint-Paul. La tenue d'un *wittenagemot* à Londres, en 853, prouve l'importance qu'avait déjà cette ville; sous le règne d'Alfred, qui en devint le maître en 884, on en organisa le gouvernement municipal sous une forme qui, par des modifications successives, est devenue telle que nous l'avons indiquée plus haut. La richesse de Londres qui, dès le ^{iv}^e siècle, employait dans son port 800 navires à l'exportation du blé seulement, prit un développement rapide sous le règne d'Édouard le Confesseur, et à l'époque de la conquête par Guillaume I^{er}, cette ville fut placée au rang qu'elle a toujours tenu depuis, de capitale du royaume, ayant reçu de ce monarque une charte conservée dans les archives publiques, et écrite en beaux caractères saxons. Les privilèges de la Cité de Londres furent étendus par une charte de Henri I^{er}, octroyée en 1100, et au commencement du règne de Richard I^{er}, le nom de maire fut substitué à celui de bailli qu'avait porté jusque-là le premier magistrat de Londres. Sous Édouard III, en 1348, la ville fut ravagée par une peste, durant laquelle 50,000 cadavres furent enterrés dans le terrain qui forme aujourd'hui les dépendances de Charter-house. L'année 1380 fut marquée par l'insurrection qui eut pour chef Wat Tyler, et que réprima le courage de sir William Watworth, maire de Londres. Une tentative semblable, également sans succès, menaça, en 1450, la sûreté de la capitale, lorsque Jack Cade l'attaqua à la tête d'une troupe de mécontents.

Ce n'est qu'à dater du règne d'Édouard IV qu'on a connaissance de l'emploi des briques pour la bâtisse des maisons à Londres. Des citernes et des conduits pour les eaux furent construits, et la ville fut généralement éclairée la nuit par des lanternes. Un fléau terrible, appelé maladie des sueurs ou suette (*sweating sickness*), désola Londres en 1485, peu après l'avènement de Henri VII; sous le règne de ce prince, la Fleet fut rendue navigable jusqu'au pont d'Holborn, et la magnifique chapelle qui porte son nom ajoutée à l'abbaye de Westminster. Plusieurs améliorations précieuses furent introduites sous Henri VIII, dans l'organisation municipale de la

Cité, dans sa police, ses rues, ses marchés, etc. Le règne d'Édouard VI vit l'établissement des hôpitaux de Christ, de Bridewell et de Saint-Thomas. Sous Élisabeth, le commerce de la métropole prit un caractère entreprenant, et sa prospérité s'accrut avec une merveilleuse rapidité. Bientôt après l'avènement de Jacques I^{er} au trône, la peste renouvela ses ravages, et emporta plus de 30,000 personnes. Vers ce temps, sir Hugh Middleton commença ses grands travaux pour fournir aux habitants de Londres de l'eau tirée de la nouvelle rivière (*New River*); le pavage des rues fut aussi amélioré. Le règne de Charles I^{er} fut signalé par le retour de la peste qui enleva à Londres 33,000 de ses habitants. Ce fléau sévit encore avec plus de fureur en 1665 où il fit 100,000 victimes en 13 mois. Il fut suivi du grand incendie qui éclata le 2 septembre 1666, et dévora 89 églises, 13,200 maisons formant 400 rues, les portes de la Cité, Guildhall, des hôpitaux, des écoles, des bibliothèques et de nobles édifices, couvrant de ruines une surface de 430 acres depuis la Tour jusqu'à l'église du Temple, et de la porte du nord-est, le long du mur de la ville, jusqu'au pont de Holborn; les dommages furent évalués à 250 millions de fr. En moins de cinq années après cette calamité, la Cité était presque entièrement rebâtie, d'une manière plus régulière et plus favorable à la sûreté des habitants, à leur bien-être et à la salubrité de leurs demeures. Après la révolution de 1688, la capitale s'étendit rapidement dans tous les sens, et en 1711 la population s'était tellement accrue qu'un acte du parlement décréta l'érection de 50 nouvelles églises. Vers 1740, la vie sociale atteignit à Londres un haut degré de splendeur, de bien-être et d'élégance. Le nord de la capitale se couvrit d'édifices publics, d'églises, de maisons formant des rues spacieuses, dont quelques-unes aboutirent à des places carrées ou *squares*. Les carrefours cessèrent d'être sales et dangereux; les enseignes énormes, les saillies de boutiques disparurent. Les ponts de Blackfriars, de Southwark, celui qui porte aujourd'hui le nom de Waterloo, l'édifice de Somerset-house, ceux de Manchester-square et d'autres squares dans le quartier de l'ouest (*West-end*), furent construits, et la paroisse considérable de Mary-le-Bone se forma. En 1780, une insurrection troubla la paix de la Cité. Les prisons de Newgate, de King's-bench, de la Fleet furent brûlées, et l'intervention de la force armée fut nécessaire pour apaiser la sédition. En 1794, un incendie terrible, qui éclata dans *Ratcliffe-Highway*, consuma 700 maisons. Durant la

régence et le règne de George IV, le prolongement de *Regent-street*, les constructions du palais de Buckingham, les magnifiques terrasses bordées de palais sur l'emplacement des jardins de Carlton, l'élargissement de Charing-Cross, de Pall-Mall et du Strand, donnèrent une physionomie nouvelle au quartier de l'ouest. En octobre 1834, un incendie détruisit le local de la chambre des lords et celui de la chambre des communes. Nous avons parlé plus haut de celui qui détruisit dernièrement une partie de la Tour.

On trouvera des renseignements curieux sur l'histoire, les antiquités et les progrès successifs de la ville de Londres dans les ouvrages de Stowe et Maitland, de Pennant, D. Hughson, Leigh, Allen, et dans l'ouvrage de Brayley, Brewster et Nightingale, intitulé : *London, Westminster and Middlesex described*, 5 vol. in-8°.

On peut dire que Londres est la ville la plus grande et la plus riche du monde. Elle occupe une surface de 32 milles carrés, renfermant de vastes pâtés de maisons, la plupart de trois, quatre et cinq étages. On y compte sept quartiers ou districts : la cité de Londres, la cité de Westminster, Finsbury, Mary-le-Bone, Towers-Hamlets, Southwark et Lambett.

Les deux derniers sont sur le côté sud de la Tamise. La ville compte 350 églises et chapelles du culte protestant, 364 chapelles de cultes dissidents, 22 chapelles étrangères, 250 écoles publiques, 1500 écoles particulières, 150 hospices, 155 bureaux de bienfaisance outre 250 autres institutions philanthropiques, 530 administrations, 14 prisons, 22 théâtres, 24 marchés.

Elle occupe et fait vivre 116,502 cordonniers, 14,553 tailleurs, 2491 forgerons, 2013 couteliers, 5050 peintres en bâtiments, 1076 marchands de poissons, 2662 chapeliers et bonnetiers, 13,201 charpentiers, 6823 maçons, manœuvres, etc., 5416 menuisiers, 1005 charrons, 2130 scieurs de bois, 2807 bijoutiers, 1172 fripiers, la plupart juifs, 3628 compositeurs d'imprimerie, 700 presbys, 1398 libraires et papetiers, 2633 horlogers, 4227 épiciers, 1450 laitiers, 5625 boulangers, 2091 barbiers, 1040 prêteurs sur gage, 1522 bouchers, 1686 marchands de fromage, 1082 pharmaciens, 4199 marchands de draps et de toiles, 2167 carrossiers, 1567 marchands de charbon, 2133 tonneliers, 1381 teinturiers, 2319 plombiers, 907 pâtisseries, 869 selliers, 1247 ferblantiers, 805 marchands de tabac, 1470 tourneurs, 556 entrepreneurs, etc. Toutes ces personnes sont âgées de plus de vingt ans.

ENCYC. DES GENS DU MONDE.

LONGCHAMP (ABBAYE ET PROMENADE DE). Voy.

CLARISSÉS, FRANCISCAINS et BOULOGNE (*bois de*). Pour plus de détails, on peut voir l'ouvrage suivant : *Vie de madame Isabelle, sœur de saint Louis, fondatrice de l'abbaye de Longchamp*, avec une description historique de la fête de Longchamp, Paris 1840, in-12. Z.

LONGÉVITÉ, longue durée de la vie, et, par extension, sa prolongation au delà du terme ordinaire. De quelques misères que cette vie soit semée, quelques belles choses qu'aient enseignées les philosophes sur le mépris de la mort, vivre est et sera toujours, à quelques rares exceptions près, le plus ardent de nos vœux, ou, si l'on veut, la plus incurable de nos faiblesses. Nous ressemblons tous, plus ou moins, au bûcheron de la fable, et rien n'a réussi, jusqu'à présent, à nous convaincre de la vanité des choses d'ici-bas, pas même l'arithmétique de ce moraliste qui calcula qu'une vie moyenne ne produisait guère que trois années de bonheur, délayées dans 60 ou 80 ans de douleurs ou d'ennuis. Aussi, de tout temps, a-t-on demandé à la science, et à son défaut aux charlatans, les moyens d'atteindre la plus longue durée d'existence qu'il soit possible d'espérer. Avouons-le, toutefois, il est rare que l'on retire quelque profit de ces investigations. En effet, des conditions favorables à une longue vie, il en est, comme les latitudes, l'état social, etc., qui sont entièrement indépendantes de nous, que nous subissons, bonnes ou mauvaises. Quant aux autres, qui rentrent tout simplement dans le scrupuleux accomplissement des préceptes de l'hygiène, on les néglige, comme on néglige celle-ci, parce qu'elles gênent, parce que l'on ne veut pas sacrifier ses goûts, ses habitudes, ses affaires, à l'espoir problématique de vivre quelques années de plus, surtout si le terme fatal paraît encore éloigné.

Tout être vivant est, par le fait même de son organisation, soumis à certaines conditions de durée auxquelles il ne pourrait se soustraire sans changer de nature : aussi les recherches des savants prouvent-elles que le terme ordinaire de la vie de l'homme était naguère ce qu'il est aujourd'hui, et l'on ne peut s'empêcher de sourire en voyant un philosophe très-recommandable, mais assurément fort peu physiologiste, se demander « s'il ne doit pas arriver un temps où, par suite du perfectionnement indéfini de l'espèce humaine, la mort ne serait plus que l'effet d'accidents extraordinaires ou de la destruction de plus en plus lente des forces vitales, de manière que la durée moyenne de la vie humaine croisse sans cesse dans l'avenir,

sans savoir quel terme elle pourra avoir ! » (*Esquisse des progrès de l'esprit humain.*) Nous n'avons pas une foi assez robuste en la perfectibilité humaine, pour partager à cet égard les illusions de Condorcet.

On peut lire dans les traités de physiologie et d'anthropologie les cas les plus extraordinaires de longévité bien constatés à diverses époques. Le célèbre Haller en cite à lui seul plus de mille exemples, parmi lesquels il compte 62 personnes de 110 à 120 ans, 29 de 120 à 130 et 15 de 130 à 140. Nous nous bornerons à mentionner ici, comme un des cas les plus remarquables, celui de l'Anglais Jenkins, qui poussa sa carrière jusqu'à 169 ans. C'était un pauvre pêcheur du comté d'York. On l'avait vu nager jusqu'à 100 ans dans les courants les plus forts. D'autres, plus extraordinaires peut-être, ne nous paraissent pas assez bien constatés pour en faire mention ici.

Nous ne devons nous occuper dans cet article que de la longévité de l'homme, celle des principales espèces animales, encore peu étudiée, étant indiquée, quand il y a lieu, aux articles qui concernent chacune d'elles. Nous avons donc à examiner quelles sont les causes de longévité ou les circonstances qui lui sont les plus favorables.

Parmi ces circonstances il en est, avons-nous dit, qui agissent fatalement sur nous; il en est d'autres dans lesquelles nous pouvons nous placer par le fait même de notre volonté. Ces dernières constituent, à proprement parler, le domaine de la *macrobiotique* (de *μακρός*, long, et *βίος*, vie), ou de *l'art de prolonger la vie*. Nous ne dirons donc qu'un seul mot des premières, dont les principales sont relatives au climat, aux races, au sexe, au tempérament, aux institutions sociales.

I. Les latitudes diverses du globe et les températures qui leur correspondent, ne sont pas également favorables à la longévité : c'est le nord qui nous en fournit les exemples les plus fréquents et les plus remarquables. On peut citer au premier rang la Suède et la Norvège, la Russie, puis la Pologne, l'Angleterre, le nord de l'Allemagne et de la France; en dernier lieu le midi de l'Europe. Il ne faudrait pas en conclure toutefois qu'un froid extrême dispose à la grande prolongation de la vie. Les peuples des régions polaires vivent peu; il paraît en être de même de ceux qui habitent entre les tropiques : d'où il faut conclure qu'un froid modéré est favorable à la prolongation de la vie, et que les températures extrêmes l'abrègent. Ce serait toutefois faire une très-fausse application de ces principes que de s'i-

maginer qu'un homme qui veut vivre longtemps n'a pas de meilleur parti à prendre que d'aller habiter le Nord. On ne subit pas toujours avec avantage pour l'organisme les chances d'un acclimatement. Il est des complexions délicates pour lesquelles le froid serait promptement mortel. Nous avons souvent été frappé du petit nombre d'individus rachitiques que l'on voit en Russie. Cela tient probablement à ce qu'ils n'y vivent pas. Le climat fait sur eux ce que les lois de Sparte faisaient des enfants nés difformes, il en débarrasse la société.

La configuration du sol, son élévation ou son abaissement, son inclinaison, le voisinage de la mer, des cours d'eaux ou d'eaux stagnantes, de grandes forêts, l'état de nudité ou de fertilité de la terre, le genre de culture, peut-être même la nature minéralogique du terrain, voilà autant de circonstances qui doivent influer sur la durée de la vie. Que d'éléments complexes dans cette seule face de la question ! Ne pouvant entrer ici dans les développements qu'elle exigerait, nous nous bornerons à poser en principe général l'insalubrité reconnue des contrées basses, humides et marécageuses, des grandes agglomérations d'hommes, etc.; et, par opposition, l'influence avantageuse des contrées ouvertes, médiocrement élevées, fertiles et sèches, plutôt qu'humides.

La même durée de vie ne paraît pas, en général, avoir été départie par la nature aux différentes races de la grande famille humaine. Les observations faites à cet égard tendent à prouver que c'est à la race blanche ou caucasique qu'appartiennent les cas les plus communs de longévité; qu'après elle se place la race jaune ou mongole, et en troisième lieu seulement la race noire. Mais la science attend encore à cet égard des recherches exactes et faites sur une grande échelle.

Des différents tempéraments, celui qui offre à l'homme les chances les plus favorables de longévité, c'est le mélange du bilieux avec le sanguin, complexion caractérisée par une taille médiocrement élevée, plus ramassée que déliée; par une peau brune, des chairs fermes, un embonpoint modéré; par une poitrine large, des poumons amples, un développement proportionnel des centres circulatoires et de l'appareil nerveux. Une constitution athlétique, loin d'être une garantie de longévité, ne promet en général qu'une existence assez bornée (l'observation date d'Hippocrate). Le tempérament lymphatique, qu'accompagnent la mollesse des tissus, le peu d'activité des propriétés vitales, est en-

core moins favorable à la prolongation de la vie. Quelquefois celle-ci est le résultat d'une modification innée de l'organisme, qu'on pourrait assimiler à ce que les physiologistes désignent sous le nom d'*idiosyncrasis* : telle est la disposition *héréditaire* dans certaines familles à vivre longtemps. On cite, entre autres exemples remarquables, la famille de Parre, dont l'arrière-petite-fille mourut à Cork (Irlande), à l'âge de 103 ans révolus, tandis que les trois générations qui l'avaient précédée n'avaient pas vécu moins de 112 à 124 ans chacune. Enfin on sait que, par une heureuse exception, des individus doués d'une complexion très-faible, ont pu atteindre cet âge où l'on ne meurt plus que de la mort, selon l'expression de Montaigne, et cela grâce à des soins minutieux que négligent presque toujours ceux qui croient pouvoir compter sur leurs forces; observation qui a fourni à un médecin de nos jours un paradoxe médical dans lequel il a mis plus d'esprit que de vérité (Fouquier, *Avantages d'une constitution faible*).

Quoique les relevés statistiques de tous les pays démontrent que c'est parmi les femmes que l'on trouve le plus de personnes âgées, les cas les plus remarquables de longévité extrême appartiennent plus généralement à des hommes.

Le degré de civilisation dans lequel on vit contribue incontestablement à la plus ou moins longue durée de la vie. Néanmoins une civilisation avancée semble avoir plutôt pour effet de reculer le *terme moyen* de la vie, que de produire ces longévités extraordinaires qui apparaissent comme des exceptions à l'ordre naturel. C'est effectivement dans les conditions les plus humbles, plutôt que dans les rangs élevés de la société, qu'elles se sont montrées; et si la vie sauvage avec ses privations et ses dangers condamne l'homme à une mort prématurée, notre civilisation moderne avec ses raffinements et sa mollesse, le rend incapable d'acquiescer ce *robur physicum* nécessaire pour une vie séculaire.

II. Nous venons de parcourir les conditions *générales* de la longévité : il nous reste à signaler ses conditions *particulières*, c'est-à-dire celles qui se rattachent d'une manière plus intime à notre genre de vie, et dont le choix dépend jusqu'à un certain point de notre volonté. Pour épuiser ce sujet, nous n'aurions rien moins qu'un traité complet d'hygiène à faire; mais nous nous bornerons à signaler ceux des différents modificateurs de la santé dont l'emploi a l'influence la plus directe sur la prolongation de la vie, en renvoyant aux articles sur cette

matière dont M. le docteur Ratier a enrichi cet ouvrage.

Nous inscrivons en première ligne la tempérance. La presque totalité des cas de grande longévité appartient, en effet, à des individus qui s'étaient fait remarquer par leur frugalité et par leur éloignement pour les liqueurs spiritueuses. Les mêmes exemples prouvent encore que c'est presque toujours après une vie laborieuse et occupée que l'homme atteint un grand âge. Les professions qui exercent le corps à l'air libre paraissent surtout contribuer efficacement à sa durée, quand nous n'exécédons pas toutefois la mesure de nos forces; car s'il est beaucoup de centenaires parmi les jardiniers, les pâtres, les pêcheurs, les fleuristes, etc., il en est peu parmi les laboureurs, qui, en général, sont vieux de très-bonne heure. Beaucoup d'hommes de lettres, de philosophes, de savants, ont aussi poussé fort loin leur carrière au milieu des spéculations paisibles de la pensée.

Si une continence absolue, contraire au vœu de la nature, ne saurait favoriser la prolongation de la vie, rien n'est plus propre non plus à en abrégier la durée que les excès du libertinage. Céder avec mesure aux instincts naturels, quand aucun motif tiré de l'état de la santé n'en interdit la jouissance, rien de mieux; mais combien ici l'abus tient de près à l'usage! Qu'il est facile de prendre pour l'expression d'un besoin organique ce qui n'est que le résultat d'une stimulation cérébrale, ou des excitations factices du dehors. Sous l'un comme sous l'autre rapport, l'état de mariage est le plus favorable à la longévité, soit en modérant par la possibilité de le satisfaire l'irritation née de besoins impérieux, soit en soustrayant l'homme aux chances défavorables d'un célibat absolu, état dans lequel il est rare de trouver des exemples de longévité, comme le prouvent les tables de Déparcieux (*voy. tables de MORTALITÉ*). Ajoutons, pour compléter ce qui concerne l'exercice de cette fonction, qu'une nubilité précoce est une des conditions les plus défavorables à la longévité. L'accroissement des êtres paraît avoir une durée proportionnelle à l'étendue totale de la vie. Ainsi, les végétaux et les animaux qui croissent avec le plus de lenteur sont les plus vivaces. Il semble que le cercle de la vie s'étend d'autant plus que ses périodes sont plus lentes. Dans des conditions opposées, les eunuques ne deviennent pas vieux.

Un dernier point de vue que nous ne saurions négliger, parce qu'il nous semble un des éléments les plus puissants de durée pour l'homme, c'est l'influence du moral sur le physique, celle

du caractère ou des idées dominantes sur la destinée. La modération dans les désirs, l'égalité d'humeur, les affections douces et bienveillantes, voilà ce que l'hygiène, qui ne saurait être en contradiction avec la morale, recommande à tous. Enfin, nous citerons, comme paraissant avoir une influence décisive sur la longévité, une naissance heureuse et à terme, des parents sains et jeunes, l'éducation physique et morale la plus propre au développement harmonique des fonctions et des facultés de l'âme.

Si nous récapitulons les conditions diverses que nous avons indiquées comme les plus favorables à la prolongation de la vie, nous voyons qu'elles se trouvent toutes entre les extrêmes, *ne quid nimis!* Fuir les excès, et vivre d'une manière conforme à la nature, tels sont les moyens dans l'emploi desquels Hippocrate, et après lui tout médecin philosophe, a cherché le secret d'une longue vie. Laissons à l'imbécile crédulité du vulgaire les arcanes (*voy.*) vantés tour à tour par le charlatanisme, depuis le *soufre végétale* de Paracelse, qui mourut à 47 ans, en promettant l'immortalité à ses adeptes, jusqu'à l'élixir du trop fameux Cagliostro (*voy.* ces noms); ne rêvons pas un rajeunissement impossible dans l'ordre de la nature, et, bannissant les terreurs ridicules de ces Argants pusillanimes dont la vie se consume dans la crainte de mourir, attendons d'un esprit ferme, *sans le désirer ni le craindre*, le passage à une condition nouvelle qui, si elle n'est pas meilleure, ne saurait guère, après tout, être pire.—On doit à Hufeland (*voy.*) un bon livre intitulé : *Art de prolonger la vie*.

C. SAUCEROTTE.

LONGICORNES. Famille d'insectes coléoptères de la section des tétramères, établie par Latreille. Caractères : les trois premiers articles des tarses garnis de brosses en dessous, et les deux intermédiaires larges, triangulaires ou en cœur : le troisième article étant profondément divisé en deux lobes. Mâchoires n'ayant point de dent cornée à leur côté interne; languette triangulaire ou cordiforme, échancrée ou bifide; antennes filiformes ou sétacées, de la longueur du corps ou plus longues, tantôt insérées dans une échancreure des yeux, tantôt en dehors. Pieds longs, grêles, avec les tarses allongés; corps allongé. Les larves des longicornes vivent dans l'intérieur des arbres ou sous leurs écorces : leur corps est mou, blanchâtre, plus gros en avant, avec la tête écailleuse, pourvue de mandibules fortes et sans autres parties saillantes : elles percent souvent les arbres très-profondément ou les criblent de trous; d'autres rongent les raci-

nes des plantes; en général elles causent de grands dommages. Les femelles des longicornes ont l'abdomen terminé par un oviducte tubulaire et corné; leurs antennes sont assez généralement plus courtes que celles des mâles. Tous produisent un petit son aigu en frottant les parois intérieures du corselet contre le pédicule de la base de l'abdomen. Plusieurs sont nocturnes, quelques-uns fréquentent les fleurs, d'autres se trouvent sur le vieux bois et les troncs d'arbres. Latreille divise cette famille en cinq tribus dans l'ordre suivant : prioniens, cérambycins, nécydalides, lamiaires et lepturètes. Le nombre des genres est fort considérable.

DR.. Z.

LONGIN (CASSIUS), célèbre rhéteur grec, naquit vers le commencement du III^e siècle à Êmèse, en Syrie, ou à Palmyre, ou plus probablement à Athènes. Après avoir terminé ses études par des voyages, il ouvrit dans cette dernière ville une école de philosophie suivant les uns, et, suivant d'autres, de grammaire, c'est-à-dire de belles-lettres et de critique. Telle était son érudition qu'Eunape, en parlant de lui, l'a nommé *une bibliothèque vivante, un musée ambulante* (*In vita Porphyrr.*, 7), éloge que depuis on a souvent appliqué moins à propos. Longin, en effet, l'a justifié par une foule de compositions philologiques, littéraires et philosophiques dont Suidas et d'autres nous ont conservé les titres : *Problèmes et solutions homériques*, un lexique de mots attiques, des scholies sur le manuel métrique d'Héphestion, une rhétorique, un traité sur la fin des biens et des maux, des commentaires sur le *Phédon* et sur la préface du *Timée*, etc. De tant d'écrits, il ne nous reste guère que quelques fragments des scholies sur Héphestion, la préface du traité des *Fins*, une partie de la rhétorique, un passage du livre de l'âme et une portion de la lettre à Porphyre, plus le traité *Du sublime*, s'il est de lui : c'est une question de propriété littéraire qui n'est pas résolue. En examinant mieux le titre du manuscrit de Paris, le plus ancien qu'on ait de ce traité, et celui d'un manuscrit du Vatican, on a reconnu que l'auteur y est nommé Denys ou Longin. L'embarras s'est compliqué par le titre du manuscrit de Florence, *Du sublime par un anonyme*. Les premiers éditeurs, n'ayant pas remarqué le petit mot intermédiaire *ou*, ont allié les deux noms *Dionysius Longinus*. Ce Dionysius serait-il Denys d'Halicarnasse ou bien le Denys de Milet dont Philostrate fait un si pompeux éloge dans ses *Vies des sophistes*? Ce qui est certain, c'est que le *Traité du sublime* est, comme l'a dit Boileau, un chef-d'œuvre de bon sens, d'érudition et d'é-

loquence, et, suivant l'expression de Casaubon, un *libre d'or*. L'auteur y développe, avec un esprit éminemment philosophique, la nature du sublime dans la pensée et l'expression, en établit les lois, les explique par des exemples, et, comme on l'a dit avec justice, est sublime en parlant du sublime. En admettant que Longin soit l'auteur de ce traité, on doit dire encore à sa gloire que sa conduite a constamment été en rapport avec ses écrits : disciple d'Ammonius Saccas, un des plus fameux philosophes de ce temps, et affilié aux néoplatoniciens, il n'adopta pas les erreurs de sa secte; et comme il jouissait de la réputation d'un sage, comme il passait pour le plus habile rhéteur, il fut appelé à la cour de Zénobie, reine de Palmyre, pour lui apprendre le grec. L'estime et la confiance qu'il inspira à sa royale élève furent si grandes qu'après la mort d'Odenat elle en fit son principal ministre; lui, de son côté, déploya, en faveur de sa bienfaitrice, une infatigable activité, adopta la politique qui convenait le mieux, sinon à ses intérêts, du moins à sa dignité, et soutint, avec une courageuse énergie, la lutte engagée avec les armées d'Aurélien. Quand cet empereur se fut rendu maître de Palmyre, on accusa Longin d'avoir excité Zénobie à s'affranchir de l'autorité de Rome, et de lui avoir dicté cette lettre si noble et si royale que nous admirons encore dans Vopiscus (*in vitâ Aurel.*, 27). Aurélien déshonora sa victoire par le supplice de Longin (an 275 de J. C.). L'héroïque fermeté avec laquelle il supporta l'ingratitude de Zénobie, les outrages du vainqueur et la mort, aurait suffi pour lui assurer l'immortalité à défaut de ses ouvrages, à défaut du chef-d'œuvre dont il mérite d'être l'auteur.

En 1674, Boileau a donné de ce Traité du sublime une traduction dont le principal mérite est d'avoir été la première; excellente en quelques parties, elle est trop souvent négligée. La meilleure édition de ce traité et des fragments de Longin est celle de Weiske, Leipzig, 1809, in-8°; réimprimé à Londres, 1820. L'édition la plus complète est celle de M. Egger, Paris, 1837, in-16. F. DEBÈQUE.

LONGITUDE. Voy. LATITUDE. On a fait connaître dans cet article la *latitude* et la *longitude*, soit géographique, soit astronomique; on y donne aussi plusieurs moyens de trouver la latitude d'un lieu de la terre; mais il s'en faut de beaucoup que la *longitude* se détermine aussi sûrement que la latitude, et pourtant tout se réduit à connaître la différence d'heure qui existe entre le lieu observé et un autre lieu placé sous

un méridien connu. En effet, chaque point de la surface de la terre décrivant, en vertu du mouvement de rotation de celle-ci, la circonférence d'un cercle ou 360° en 24 heures, il parcourt 15° en une heure, puisque 15 est la 24^e partie de 360. Lors donc que deux points sont séparés l'un de l'autre par 15° de longitude, le plus occidental n'a le soleil au méridien qu'une heure après l'autre, et celui-ci compte 12 heures quand le premier n'en a que 11. Si la distance qui sépare les deux points est de 30°, la différence sera de 2 heures, et ainsi de suite. La différence des heures étant donnée, rien n'est donc plus facile que de connaître la différence des longitudes. La première idée qui se présente pour obtenir ce résultat, c'est de régler une bonne montre sur l'heure d'un méridien connu et de la transporter aux lieux dont on veut avoir la longitude. L'heure de ces lieux, trouvée aisément par l'observation de la hauteur du soleil ou d'une étoile, et comparée à celle que marque la montre au moment de l'observation, fera connaître la différence des heures et, par suite, celle des longitudes. Mais ce moyen si simple est encore à peine praticable aujourd'hui, malgré les immenses perfectionnements de l'horlogerie. Des signaux faits d'un lieu à un autre produiraient le même effet; et l'on peut considérer comme tels certains phénomènes célestes. Les temps exacts auxquels les éclipses de lune et de soleil, les occultations d'étoiles par la lune, les éclipses des satellites de Jupiter, etc., arrivent sous un méridien donné, sont publiés plusieurs années à l'avance. Supposons qu'un voyageur, placé à une distance quelconque, à l'est ou à l'ouest de ce méridien, observe une de ces éclipses ou occultations : en recourant à ces tables, il verra à quelle heure ce phénomène se manifeste au méridien donné, et la différence de cette heure avec celle du lieu où il se trouve lui indiquera sa longitude. Cependant ces phénomènes sont trop rares pour qu'on puisse en tirer constamment parti. Les distances de la lune au soleil et aux étoiles offrent un moyen plus souvent à notre portée. Le mouvement propre de la lune étant assez rapide pour la faire changer sensiblement de place dans un temps très-court, les distances de cet astre au soleil, ou bien à une ou plusieurs étoiles fixes, varient à chaque instant. Ainsi, après avoir observé le lieu de la lune dans le ciel en le comparant à celui d'un astre dont la position est donnée, il ne s'agit plus que de calculer, par les tables du mouvement de la lune, l'heure à laquelle elle doit se trouver dans ce lieu pour le pays où les tables ont été construites et com-

parer ensuite cette heure avec celle de l'observation.

Les anciens avaient déjà reconnu que le problème des longitudes revenait à déterminer la différence d'heure de deux points au même instant. Différents astronomes du *xvii^e* siècle proposèrent la méthode des mouvements propres de la lune; mais l'imperfection de la théorie de la lune à cette époque ne permit pas de retirer de cette méthode tous les bons services qu'on s'en était promis. La détermination des longitudes en mer était trop essentielle aux progrès de la navigation pour que les souverains n'y prisent pas bientôt un grand intérêt. Philippe II, roi d'Espagne, proposa une récompense de 100,000 écus à celui qui résoudrait le problème, et les états de Hollande, au commencement du *xvii^e* siècle, offrirent un prix de 30,000 florins. Guillaume le Nautonnier, sieur de Castel-Franc, proposa, en 1610, une méthode qui consistait à trouver, par les observations de la déclinaison de l'aiguille aimantée et la trigonométrie, les relations existant entre les méridiens terrestres et les pôles magnétiques. Mais la position des pôles magnétiques n'était malheureusement pas fondée sur des observations exactes. Cependant son idée ne fut pas infructueuse, car plus tard Halley, après avoir rassemblé un nombre prodigieux d'observations de la déclinaison de l'aiguille aimantée, construisit une carte magnétique que de nouvelles observations perfectionnent chaque jour et dont les marins se servent maintenant dans certains cas. Kepler recommanda vivement les méthodes lunaires, et, en 1635, Morin proposa une de ces méthodes au cardinal de Richelieu; mais elle ne reçut point alors d'application. En 1714, le parlement d'Angleterre ordonna la formation d'un comité pour l'examen du problème des longitudes. Sur un mémoire de Newton, un bill passa à l'unanimité promettant une magnifique récompense, qui fut obtenue par Harrison pour ses chronomètres, que Berthoud, Leroy et d'autres perfectionnèrent en France. La découverte des instruments à réflexion fit, dès 1746, revenir aux méthodes lunaires, et les progrès successifs de la théorie de la lune et des mouvements célestes ont permis d'utiliser avec le plus grand avantage la méthode des distances lunaires que Lacaille réussit enfin à faire adopter.

L. LOUVET.

LONGITUDES (BUREAU DES). Institué, le 25 juin 1795, par la Convention nationale pour le perfectionnement des tables astronomiques et des méthodes de longitudes, il a dans ses attributions l'Observatoire de Paris et celui de l'É-

cole militaire, les logements qui en dépendent et tous les instruments d'astronomie qui appartiennent au gouvernement. Il indique tous les observatoires à conserver ou à établir, et correspond avec ceux de la France et de l'étranger. Le Bureau des longitudes se compose maintenant de deux géomètres, quatre astronomes, deux navigateurs, un géographe, plusieurs astronomes adjoints et des artistes ingénieurs opticiens. Un des membres du Bureau fait annuellement un cours d'astronomie à l'Observatoire. L'ancienne Académie des sciences publiait, par les soins d'un de ses membres, des *Éphémérides (roy.)* astronomiques. Pendant la révolution, la commission des poids et mesures fut chargée de ce travail. Depuis son organisation, le Bureau des longitudes continue la rédaction de la *Connaissance des temps* ou des mouvements célestes à l'usage des astronomes et des navigateurs, qui paraît plusieurs années à l'avance. Il publie en outre, chaque année, un petit *Annuaire* qu'il présente au roi, avec la *Connaissance des temps* dont il est un extrait augmenté de tables et de notices intéressantes. *Voy. CALENDRIER.*

On lui doit également de bonnes tables astronomiques du soleil, de la lune, de Jupiter, de Saturne, d'Uranus, etc. Il a publié les *Observations astronomiques faites à l'Observatoire royal de Paris*, 1825 et 1838, 2 vol. in-fol., magnifique ouvrage qu'il continue avec persévérance.

L. LOUVET.

LONGUEVILLE (MAISON DE). Longueville-la-Giffard est un bourg de Normandie, dans le pays de Caux, sur la Scie. Cette terre fut donnée en titre par Charles V au célèbre connétable du Guesclin, en 1364. Olivier, son frère, la vendit, en 1391, au roi Charles VI, et, en 1443, Charles VII en fit don au fameux JEAN d'Orléans, duc de Dunois (*roy.*), fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, et tige de la maison de Longueville. En 1505, Louis XII érigea le comté de Longueville en duché en faveur de FRANÇOIS II. Louis I^{er}, son frère, lui succéda en 1512; très-bon capitaine, au dire de Brantôme, il fut fait prisonnier à la bataille de Guinegate. Il devint souverain de Neuchâtel (*roy.*) par son mariage avec Jeanne, héritière de ce comté. En 1571, Charles IX accorda aux ducs de Longueville le titre de princes du sang, en raison de leur origine, de leurs alliances et de leurs services. Mais c'est surtout de la célèbre duchesse de Longueville, l'héroïne de la Fronde, que nous devons nous occuper ici.

ANNE-GENEVIEVE DE BOURBON, princesse DE

Condé, duchesse de Longueville, fille de Henri de Bourbon, II^e du nom, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, naquit le 29 août 1619, au château de Vincennes, où son père était prisonnier d'État. Sœur du grand Condé et du prince de Conti, belle et avide de célébrité, elle eut une vie brillante, et aussi remplie qu'une femme puisse le souhaiter : elle en fit trois parts, qu'elle donna tour à tour à la galanterie, aux intrigues politiques et à la dévotion.

Quand sa mère la présenta à la cour, elle captiva l'admiration autant par la finesse de son esprit que par l'éclat de sa beauté, et par une grâce nonchalante. A vingt-trois ans, elle épousa Henri II, duc de Longueville, âgé de quarante-sept ans, et déjà veuf de la fille du comte de Soissons. Il n'échappa à aucun des inconvénients que pouvait lui faire craindre cette disproportion d'âge. Les noms de Beaufort, de Nemours, de la Rochefoucauld, de Turenne figurent dans la liste nombreuse des conquêtes de la duchesse de Longueville. Son mari ayant été nommé un des plénipotentiaires au congrès de Westphalie, elle fit, en 1646, un voyage triomphant à Münster. Peu après son retour en France, commencèrent les premiers troubles de la Fronde (*voy.*), qui ouvrait une carrière à son activité inquiète et un rôle à sa passion de briller. Elle y entraîna son mari, son frère le prince de Conti, et le prince de Marsillac, depuis duc de la Rochefoucauld. Le cardinal de Retz l'a caractérisée ainsi : « La duchesse de Longueville avait une langueur dans les manières, qui touchait plus que le brillant de celles même qui étaient les plus belles; elle en avait une même dans l'esprit, qui avait ses charmes, parce qu'elle avait, si l'on peut le dire, des réveils lumineux et surprenants. Elle eût eu peu de défauts, si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea de ne mettre la politique qu'en second dans sa conduite, d'héroïne d'un grand parti elle en devint l'aventurière. »

Pendant le siège de Paris par l'armée royale, elle alla, avec la duchesse de Bouillon, s'installer à l'hôtel de ville, où elle fit ses couches, le 29 janvier 1649. Le fils qu'elle eut alors fut nommé *Charles-Paris*, et fut tenu sur les fonts de baptême par le prévôt des marchands et par les échevins. Les mémoires du temps font peu de difficulté d'attribuer au duc de la Rochefoucauld la paternité de cet enfant. Ce fut dans l'appartement de la duchesse de Longueville qu'on dressa les articles de la paix signée le 11 mars 1649. Cependant l'accueil froid qu'elle reçut de la reine et de Mazarin l'engagea à renouveler ses intri-

gues; elle profita de quelques mécontentements de son frère, le prince de Condé, pour le détacher du parti royal. Mais le cauteleux Mazarin veillait sur leurs menées, et il résolut de les prévenir par l'arrestation des princes, qui eut lieu le 18 janvier suivant. M^{me} de Longueville, avertie à temps, s'échappa; elle alla en Normandie, où elle faillit se noyer, en voulant s'embarquer. Elle se fit conduire du Havre à Rotterdam, et de là elle joignit à Stenay Turenne, qui venait d'être fait maréchal. Elle travailla de tout son pouvoir contre Mazarin, et entreprit d'actives correspondances pour obtenir des envois d'hommes et d'argent. Enfin la délivrance des princes, accordée par la reine le 11 février 1651, fut une trêve destinée à amener la pacification générale. La duchesse reentra en France, où elle fut bien accueillie par la cour, et elle s'employa activement à terminer tous les différends.

Ici commence une nouvelle phase de sa vie. Sans renoncer complètement aux intrigues politiques, elle comprit qu'il n'y avait plus pour elle de premier rôle à jouer. L'ascendant de la puissance royale réduisait au néant toutes les prétentions secondaires; M^{me} de Longueville chercha la renommée dans d'autres voies. Douée d'un esprit agréable et délicat, elle avait, dès son enfance, pris dans l'hôtel Rambouillet le goût des passe-temps littéraires; et quand la cour se partagea gravement entre deux sonnets, on vit l'héroïne de la Fronde prendre parti pour Voiture et les *Uranistes*, contre *Job* et Benserade. A défaut d'occupations plus sérieuses, elle faisait succéder la guerre du bel esprit aux émotions de la guerre civile, dont les causes n'avaient eu peut-être au fond rien de beaucoup plus grave que la querelle des deux sonnets. Elle travailla donc à recueillir dans l'hôtel Longueville la succession de l'hôtel Rambouillet. Mais ces distractions étaient insuffisantes pour remplir le vide de son cœur, et les pensées religieuses vinrent à leur tour disputer la place aux prétentions littéraires. Sa piété, ses mortifications, ses austérités lui valurent l'honneur d'être désignée, dans la correspondance de M^{me} de Sévigné, comme une *mère de l'Église*. En même temps, les anciens souvenirs de la politique mondaine ne restèrent pas tout à fait étrangers à sa dévotion nouvelle. En se convertissant, la belle pénitente choisit les directeurs de sa conscience parmi les jansénistes dès lors suspects au pouvoir, et elle eut le plaisir de blesser la cour, tout en satisfaisant le ciel. Elle se fit bâtir une retraite à Port-Royal; son palais devint l'asile des docteurs persécutés, et l'inflexible

Arnaud y fut caché par elle et nourri de ses maux.

Un événement cruel acheva de la détacher du monde et de tourner toutes ses pensées vers Dieu : ce fut la mort du comte de Saint-Paul, de ce fils né à l'hôtel de ville, et qui fut tué au passage du Rhin, en juin 1672, sous les yeux de son oncle, le grand Condé. Il faut relire les lettres dans lesquelles M^{me} de Sévigné raconte le désespoir de la mère. Elle survécut encore sept ans à son fils, et mourut le 15 avril 1679, dans sa 60^e année. Son cœur fut déposé à Port-Royal. Son oraison funèbre fut prononcée par l'abbé Roquette, évêque d'Autun; mais la police ne permit pas de l'imprimer. On a conservé d'elle un écrit dans lequel elle peint les sentiments qui l'animaient après sa conversion; il a été imprimé dans la nécrologie de Port-Royal. Sa vie a été écrite par Villefort, Amst., 1739, in-12. ARTAUD.

A la mort de HENRI II, duc DE LONGUEVILLE, arrivée en 1603, son fils aîné, JEAN-LOUIS-CHARLES, né le 12 janvier 1646, fut reconnu pour légitime successeur de son père; mais comme il avait embrassé l'état ecclésiastique, il se démit de ses biens en faveur de son frère CHARLES-PARIS. Celui-ci, ayant été tué en 1672, l'abbé d'Orléans rentra dans ses titres et domaines. Il mourut en 1694, dans un couvent de bénédictins. Ainsi s'éteignit la ligne directe de la maison de Longueville.

Charles-Paris, « le prince le mieux fait, le plus aimable et le plus magnifique de son temps, » suivant l'abbé de Choisy, laissa un fils naturel, Charles-Louis d'Orléans, surnommé *le chevalier de Longueville*, qui fut tué à la prise de Philippsbourg, en 1688. Ce fils naturel avait pour mère une femme mariée, la maréchale de la Ferté; il avait été légitimé en 1673.

La maison de Longueville s'est éteinte dans la postérité féminine, en 1707, avec Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, fille de Henri II, duc de Longueville, auteur de *Mémoires contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris jusqu'à la prison du cardinal de Retz* (Cologne, 1709, in-12, etc.). L. LOUVET.

LONGUS, célèbre romancier grec, a, suivant l'opinion la plus accréditée, écrit ses pastorales, ou *Daphnis et Chioé*, sous le règne de Théodose, vers l'an 387. C'est le seul ouvrage que l'on connaisse de lui et une des plus charmantes productions du génie grec dans le genre qu'ont depuis perfectionné les Richardson et les Bernardin de Saint-Pierre. Nous ne savons rien de l'auteur de ce petit roman. Il n'en est même

pas fait mention dans les notices que Suidas et Photius nous ont laissées d'anciens écrivains et de ses imitateurs, Achilles Tatius et Xénophon d'Éphèse. Quant à l'auteur d'*Ismène et Isménias*, on ne peut dire s'il a imité Longus ou s'il lui a servi de modèle. Ce qui est certain, c'est que Longus est rempli de réminiscences qui donnent à son style un parfum d'antiquité; c'est qu'il a su composer un récit où la grâce de l'expression et la naïveté des peintures s'harmonient à merveille avec la simplicité du sujet, et qu'à tous ces titres il mérite d'être regardé comme le Théocrite de la prose. Ses pastorales, ou si l'on veut son roman, nous offrent le voluptueux tableau des premières émotions de deux jeunes amants que protège leur seule ignorance. Malheureusement l'intérêt de cet amour plein d'innocence et de trouble, de cette progressive révélation du cœur et des sens, ne se soutient pas jusqu'au dénoûment : l'on arrive à des pages qu'on voudrait retrancher, aux épisodes de la courtisane Lycénium et de Gnathon le parasite. Toutefois, il est juste de dire que c'est là une peinture fidèle des mœurs de presque tout l'Orient.

Les meilleures éditions de Longus sont celles de Villoison, Paris, 1778, 2 vol. in-8^o, et de Schæfer, Leipzig, 1803. En 1810, Courier en publia une édition plus correcte et plus complète, Rome, in-8^o, d'après deux manuscrits des bibliothèques de Florence et du Vatican, dont le premier contenait le texte d'une lacune considérable. L'histoire de cette découverte importante et les scandales du fameux pâté d'encre ont vivement préoccupé le monde savant. Courier a fait mieux encore : en revoyant la traduction d'Amyot, en la refaisant en grande partie, il a su, par le charme et la magie de son style, redonner au roman de Longus toute la vogue qu'il mérite, ne fût-ce que pour avoir servi de modèle à un autre roman, incomparablement supérieur par sa pureté morale, par sa pudeur chrétienne, à *Paul et Virginie*. On doit à M. Louis de Sinner, une nouvelle édition du texte de Courier, enrichi d'une préface et de notes, Paris, 1829, in-8^o. F. DREZQUE.

LOOCH, LOCH ou LOOK, vieux mot d'origine incertaine et qui désigne une sorte de médicament liquide fort usité et presque domestique. Les loochs sont des potions composées d'émulsions faites avec diverses semences huileuses, auxquelles on ajoute encore de l'huile, de la gomme et du sucre, de manière à les rendre épaisses et visqueuses. C'est toujours en définitive l'huile qui, mêlée à l'eau par l'intermédiaire

de la gomme ou du mucilage, leur donne l'aspect et la consistance qu'on leur connaît. Le *looch blanc* de la pharmacopée française se fait avec des amandes pilées, de l'huile d'amandes douces, de la gomme, du sucre et de l'eau de fleurs d'oranger. Pour le *looch vert*, on se sert de pistaches au lieu d'amandes, et pour le *looch jaune*, on substitue aux unes et aux autres un jaune d'œuf. Au reste, ces diverses préparations, qu'on peut varier à l'infini, ont les mêmes propriétés; elles sont adoucissantes et un peu laxatives. Par des additions de sirop diacode de thridace, etc., on les rend plus ou moins calmantes. Souvent aussi on s'en sert comme de véhicule pour administrer des médicaments insolubles, qui se trouvent suspendus et divisés dans un liquide épais.

Les loochs sont d'une application journalière dans les rhumes et autres affections de la poitrine, et en général dans les maladies inflammatoires.

F. RATIER.

LOPE DE VEGA, ou, pour compléter son nom, don LOPE FELIX DE VEGA CARPIO, célèbre poète espagnol, naquit à Madrid, le 25 septembre 1562. Il fit ses études à Alcalá de Henarés, sous la protection du grand inquisiteur, évêque d'Avila, don Geronimo Manrique; car de bonne heure Lope avait attiré l'attention sur sa personne par une étonnante facilité de versification; et de bonne heure aussi il avait senti le besoin de chercher de puissants patrons. Tout jeune, il était demeuré orphelin, et avait couru le pays en écolier aventurier. Secrétaire chez le fameux duc d'Albe, il se vit obligé de quitter sa position, la capitale et une jeune épouse, à la suite d'un duel. A peine de retour de son exil, qu'il avait passé à Valence, la mort lui enleva sa femme. Pour échapper à des souvenirs poignants, il part (1588) avec l'*invincible armada* (voy.) que Philippe II lançait sur les mers contre la reine hérétique d'Angleterre; et, après la déconfiture de cette flotte superbe, le poète patriote revient à Madrid gémir sur le désastre national et sur la perte d'un frère chéri. Avec la mobilité inhérente à son caractère, il chercha toutefois à se consoler en formant de nouveaux liens de mariage. Mais une fois encore, la destinée inexorable détruisit son bonheur domestique: sa femme mourut, et après elle un de ses fils; désespéré, Lope se fait prêtre. Cependant il y avait trop d'élasticité dans son esprit pour qu'il pût se confiner dans un cloître: il voua le reste de sa vie aux études, et surtout à la poésie dramatique.

La fécondité littéraire de Lope est devenue proverbiale; on n'ignore pas qu'au besoin, dans

l'espace de 24 heures, il composait, sans s'emparer, une pièce entière, en 3 actes ou journées (*jornadas*); que très-souvent quelques heures lui suffisaient pour ces improvisations écrites; que chaque jour, l'un portant l'autre, il avait rempli de ses poésies au moins cinq feuilles de papier, ou 900 lignes de vers. Mais ce que l'on semble avoir perdu de vue, c'est qu'en dépit de cette manière de composer, Lope de Vega, comme inventeur, fut doué d'un incontestable mérite, et qu'il est, à vrai dire, après Torres Naharro et Lope de Rueda, le fondateur du théâtre espagnol. Durant sa vie, sa gloire fut immense; toute l'Espagne accueillit ses drames avec un enthousiasme que la postérité peut s'expliquer, mais qu'elle ne saurait partager. Largement rétribué par les directeurs de théâtres, Lope était arrivé, dit-on, à se créer un moment une fortune de 100,000 ducats; mais, charitable et prodigue, il ne garda jamais longtemps ces trésors, fruits de son talent. Les honneurs aussi lui arrivaient de toutes parts: le pape Urbain VIII lui envoya la croix de Malte et le diplôme de docteur en théologie; le saint-office de l'inquisition se l'affilia; la confrérie de Saint-François le nomma son chapelain. Les grands d'Espagne et les hommes du peuple rivalisaient d'adulations; partout, dans les rues, sur les places publiques, la foule s'attachait à ses pas, et lorsque, le 26 août 1635, il mourut, chargé d'années et de gloire, ses funérailles furent célébrées avec une pompe extraordinaire; trois évêques y officèrent; pendant neuf jours, le cercueil demeura exposé aux hommages du public; tous les théâtres célébrèrent la mémoire du *phénix espagnol*, et un grand d'Espagne se fit son exécuteur testamentaire.

Si l'on demandait ce qui a pu motiver cette admiration unanime, les respects, les honneurs prodigués à un littérateur, dans un siècle et dans un pays qui laissa mourir l'auteur de *Don Quichotte* en proie à la misère, la réponse serait facile. Le clergé, l'inquisition, le souverain pontife honorèrent à l'envi Lope de Vega, parce qu'aucun autre poète n'avait, comme lui, célébré la gloire et le triomphe du catholicisme; le peuple espagnol proclamait Lope le premier poète du monde, parce qu'il s'était plié au goût de ce public, avide d'intrigues romanesques et galantes, avide d'amusements dramatiques, plutôt que d'instruction, de leçons morales et d'exemples. Au commencement du xvi^e siècle, sous Charles-Quint, quelques poètes savants avaient en vain essayé de doter l'Espagne d'un théâtre classique; d'autres littérateurs avaient

tenté, avec tout aussi peu de succès, de faire agréer à leurs contemporains une espèce de roman dialogué, ayant pour principal fond des banalités empruntées à la philosophie morale. Le public repoussait cette nourriture pour lui trop substantielle; il lui fallait sur le théâtre un simple passe-temps, une série de scènes burlesques ou sérieuses, assez attachantes pour captiver son imagination et ses sens; des intrigues galantes ou des aventures romanesques, fabuleuses; une espèce de lanterne magique de formes et de couleurs toujours nouvelles; la pompe et les dogmes de l'Église transportés sur la scène, le ciel chrétien avec ses habitants rendu visible et palpable; mais surtout point de philosophie idéale, point de politique, peu ou point de pensées profondes; car l'inquisition avait étouffé dans les esprits jusqu'au dernier germe de cette indépendance intellectuelle que les peuples septentrionaux aiment à retrouver sur le théâtre, après l'avoir conquise et maintenue dans la vie pratique.

Lope de Vega a régné, presque sans partage, pendant 150 ans, sur le théâtre espagnol, jusqu'au moment où le goût français devint prédominant. Calderon lui-même n'a fait qu'ennoblir le genre dont Lope est le véritable créateur. Aussi l'analyse des pièces dramatiques de Lope donne-t-elle la clef des qualités et des défauts du théâtre de son pays.

La comédie espagnole n'est point faite dans un but esthétique; elle n'aspire point à peindre des caractères: elle ne veut qu'ourdir une intrigue, dramatiser ou travestir quelque anecdote locale, faire cheminer ensemble des personnages élégants et des rustres ou des farceurs; mêler les scènes pathétiques, sentimentales, aux scènes burlesques. Que dans ces comédies d'intrigue ou de cape et d'épée, l'invention soit vraisemblable ou non, peu importe, pourvu qu'elle intéresse, pourvu que l'imbroglio soit conçu d'une manière artistique et hardie, quand même le poète, pour sortir d'embarras, serait obligé de trancher le nœud gordien qu'il ne sait plus dénouer. Telle est la comédie de Lope de Vega, qui s'est fait le peintre de la vie élégante et aventureuse de ses contemporains, sans prétendre l'approuver. Dans ses pièces, le point d'honneur remplace la morale; les passions méridionales s'agitent et se précipitent irrésistibles et violentes vers leur but; les cavaliers et les dames se pourchassent sans aucun remords; les trahisons, les méfaits même ont libre carrière; à la moindre querelle, les hommes mettent flamberge au vent. Sous les balcons, derrière les persiennes,

dans les corridors, dans les salons, dans les églises, à la promenade, partout se nouent et se dénouent des intrigues. Tantôt c'est une cam-pagnarde qui attire dans ses filets un amant de haute naissance (*La villana de Xelasté*); tantôt une veuve de bonne maison se moque de ses nombreux prétendants, jusqu'à ce qu'elle tombe à son tour dans les filets d'une passion sérieuse *La viuda de Valencia*. Dans toutes ces pièces apparaissent invariablement les rôles du vailllard, du jeune élégant, de la dame, du valet, de la soubrette, du gracioso: ce sont des masques de convention, mais d'ailleurs fort amusants.

Dans les comédies héroïques, qui remplaçaient auprès du public espagnol notre tragédie ou notre drame historique, Lope de Vega visait aussi peu à l'unité de temps, de lieu et d'action que dans les comédies d'intrigue. Son style, vu la rapidité de la facture, est d'une grande inégalité; mais dans ce mélange de scènes héroïques et idylliques, de tableaux d'histoire et de tableaux de genre, de dialogues emphatiques et de conversations familières, règne toujours un intérêt puissant, qui est fait pour s'emparer de la mobile imagination des spectateurs. Les sonnets encadrés dans les pièces sont souvent d'une haute et belle poésie; ainsi que chez Calderon, on entrevoit un vague souvenir de l'Orient dans ces métaphores brillantes et hardies, dans ce luxe de couleurs. Nous citerons: *El castigo sin vengansa* (Le châtiement sans vengeance); *Las almenas de Toro* (Les créneaux de Toro); *El gran-duque de Moscovia*, etc.

Les pièces religieuses (*comedias divinas*), que Lope de Vega a fait adopter par le théâtre de son pays, se subdivisent en deux espèces bien distinctes, en *autos sacramentales* (actes sacramentels) et en *vidas de santos* (légendes dramatiques). Il faut chercher l'origine des *autos* dans les mystères, ou pièces sacrées, que jouaient en Espagne les pèlerins, partout où ils passaient, en partie pour la glorification du sacrement de la messe, en partie pour se sustenter en route. Les *autos* de Lope de Vega donnent une idée de la vie religieuse de son époque. Ces compositions renferment un bizarre mélange d'aventures fantastiques et de sentiments de dévotion, transportant, à l'aide de l'allégorie, les mystères de la religion catholique sur les planches du théâtre. Le plan de ces pièces sacramentelles est ordinairement fort simple; seulement le poète se permet d'y étaler sa science théologique. Les acteurs principaux sont toujours des personnages allégoriques, dont le rôle produit parfois un effet imposant. Dans l'*auto* qui traite de la

chute du premier homme, le Péché, le Démon, la Terre, le Temps, la Justice, la Charité, le Sauveur apparaissent tour à tour en discutant le sort final du pécheur. Quoique représentées avec une grande pompe théâtrale, l'effet de ces pièces, même sur un auditoire catholique et fort disposé à admettre ces personnifications hardies, a dû être moindre que celui des légendes (*vidas dos santos*)¹. Ici, des personnages allégoriques font bien invasion sur la scène, comme dans les *autos*; mais ils se trouvent mêlés à des êtres réels, que le poète emprunte à la vie positive. Les paysans, les rois, les étudiants marchent de front avec les saints; et rarement l'intérêt romanesque ou dramatique vient à faire défaut dans ces compositions irrégulières. Nous ne citerons que la vie de *Nicolas de Tolentino*, légende dramatique, dans laquelle Lope de Vega arrive à l'apothéose de ce saint à travers une série d'aventures héroïques et burlesques. De ferventes et poétiques prières encadrées dans des sonnets, des imprécations démoniaques jetées dans le même moule que les prières, coupent souvent le dialogue, et font, comme dans la comédie, une large part à la poésie lyrique.

Lope de Vega composa aussi des *entremesses* et des *saynetes*. Les intermèdes consistent en scènes burlesques, dont le sujet est toujours emprunté à la vie journalière. Encore aujourd'hui, le public espagnol ne saurait se passer de *saynetes*, où le chant et la danse jouent d'ailleurs un grand rôle.

Enfin en citant les *loas*, espèce de prologues ou de monologues comiques, nous aurons épuisé les différents genres dramatiques, dans lesquels Lope a tracé la voie à ses successeurs.

Indépendamment de ces innombrables pièces (on en compte jusqu'à 1,800), dont près de 500 sont imprimées, ce poète polygraphe s'est aussi efforcé de doter son pays d'un poème épique; mais les 20 chants de sa *Jerusalem conquise*, et les 20 autres de la *Hermosura d'Angélica* (la beauté d'Angélique) n'attestent que son impuissance absolue à entrer en lutte avec le Tasse et l'Arioste. *La Corona tragica* est un poème dans lequel Lope a mis en vers l'histoire tragique de Marie Stuart et la cruauté d'Élisabeth, contre laquelle il se permet des invectives fort peu poétiques. C'est cet ouvrage, du reste, qui lui a valu la faveur du pape. *La Dragontea* a été composée pour représenter l'expédition du navigateur Drake comme étant l'œuvre du

démon. Lope de Vega, en bon catholique, n'aimait guère les hérétiques; en bon Espagnol, il détestait les Anglais.

Dans son *Arcadia*, il a imité Sannazar. Son *Arte nueva de hazer comedias* (Art nouveau de faire des comédies) est une satire lancée contre ses rivaux. Le *Laurel de Apolo* est un poème fort insignifiant, qui renferme le panégyrique de beaucoup de poètes et de littérateurs espagnols. La *Gatomachia* (guerre des chats), poème burlesque, n'est pas sans mérite.

Outre ces essais dans le genre épique, Lope de Vega publia sous le pseudonyme du *lloencié Thomas de Burquillos* des vers lyriques, des poésies sacrées, et des sonnets qui sont des chefs-d'œuvre.

Parmi ses écrits en prose, nous citerons une collection de *Nouvelles*; un roman dramatique (*accion en prosa*) ayant le titre de *Dorotea*, et un autre roman, long et ennuyeux, *El Peregrino en su patria*. Mais les vrais titres de gloire de Lope de Vega se trouvent dans ses œuvres dramatiques; sous ce rapport, on peut hardiment le placer parmi les plus grands talents, ne fût-ce qu'en vue de sa fécondité merveilleuse, et du tact avec lequel il a su étudier le goût national, pour l'ennoblir et le captiver.

Une partie des comédies de Lope a paru, en 25 ou 26 vol. in-4°, de 1609 à 1647. Une édition de ses poésies (non dramatiques) a paru à Madrid, de 1776 à 1779, en 21 vol. in-4°. Le *Théâtre Espagnol*, de Baudry (à Paris), renferme plusieurs pièces de Lope de Vega; quelques-unes ont été traduites dans la collection des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers. L. SPACH.

LORD et LADY. Le mot anglais *lord*, formé par contraction de *hlaford* (*ford*, donner, *hla*, pain) qu'on trouve fréquemment dans les lois anglo-saxonnes, signifie maître ou seigneur. *Lady* qu'on fait dériver de *hla* *day*, jour du pain, parce qu'autrefois la dame du manoir distribuait du pain une fois par semaine, a au féminin un sens à peu près analogue. On dit en s'adressant à Dieu : *our Lord*, notre Seigneur; à la Vierge, *our Lady*, notre Dame. La loi anglaise, pour exprimer la subordination de la femme au mari, dit que ce dernier est *her lord*, son seigneur et maître, tandis que la première n'est appelée sa *lady* que par politesse. *Landlord*, *landlady* signifient maître et maîtresse de maison, et quelquefois hôte et hôtesse. Dans un sens plus restreint, *lord* est un titre honorifique donné aux nobles (*noblemen*) de naissance ou de création; on l'accorde aussi par courtoisie à tous les fils de duc et de marquis, et aux fils

¹ Elles ressemblent aux pièces que l'on représentait autrefois dans les couvents d'Europe ou à celles que l'on joue aujourd'hui encore en Bavière dans l'*Ober-ammergau*.

ainés des comtes. Lord Russell, par exemple, est ainsi qualifié parce qu'il est fils du duc de Bedford. On compte en Angleterre près de 40,000 personnes qui ne sont lords qu'à ce titre. Tout pair est *lord* (pour la *chambre des lords*, *voy. PARLEMENT*); mais tout *lord* n'est pas pair. L'usage a encore plus étendu l'application du mot *lady*; car bien qu'appartenant à la rigueur aux seules filles de duc, il se donne à toutes les femmes de *gentlemen*. Enfin le titre de lord est attaché à certaines fonctions réputées honorables par elles-mêmes. Tels sont : le *lord trésorier*, les *lords lieutenants*, les *lords de l'amirauté*, le *lord grand juge*, le *lord chancelier*, le *lord avocat*, le *lord chambellan*, les *lords maires* de Londres, de Dublin, etc., le *lord prévôt* d'Édimbourg, les *lords de session* en Écosse, etc. *Voy. GRANDE-BRETAGNE.* RATHERY.

LORANTHACÉES. *Loranthaceæ.* Famille naturelle de plantes dicotylédones qui peut être caractérisée de la manière suivante : les fleurs sont généralement hermaphrodites, très-rarement unisexuées et dioïques; le calice est adhérent avec l'ovaire infère; son limbe forme un rebord souvent peu distinct, quelquefois légèrement denté. La corolle se compose de quatre à huit pétales insérés vers le sommet de l'ovaire; ces pétales sont quelquefois entièrement distincts les uns des autres, d'autres fois soudés entre eux dans une étendue plus ou moins considérable, de manière à représenter une corolle monopétale. Les étamines sont en même nombre que les pétales; elles sont sessiles ou portées sur des filets quelquefois très-longs, et chacune d'elles est attachée au milieu de la face interne de chaque pétale. Leur anthère est allongée, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. Les anthères du gui, par leur singulière organisation, s'éloignent de celles des autres loranthacées. L'ovaire est généralement infère, quelquefois seulement semi-infère; il offre une seule loge qui ne contient qu'un ovule renversé. Cet ovaire est couronné par un disque épigyne étendu, sous forme d'anneau, en dedans de l'insertion de la corolle; le style est souvent long et grêle; quelquefois il manque entièrement; le stigmaté est souvent simple. Le fruit est généralement charnu, contenant une seule graine renversée, adhérente avec la pulpe du péricarpe, qui est gluante et visqueuse. Cette graine renferme un endosperme charnu, dans lequel on trouve un embryon cylindrique, ayant la radicule supérieure, c'est-à-dire tournée vers le hile. La graine étant renversée, cette radicule est quelquefois un peu saillante en dehors, par une ouverture

qui se trouve à l'endosperme, ainsi qu'on le voit dans le gui par exemple. Il arrive quelquefois qu'un même endosperme renferme plusieurs embryons. Les loranthacées sont, pour la plupart des plantes vivaces et parasites, quelques-unes sont terrestres. Leur tige est ligneuse et ramifiée; les feuilles sont simples et opposées, entières ou dentées, coriaces et généralement persistantes, sans stipules. Les fleurs sont diversement disposées, tantôt solitaires, le plus souvent groupées en épis, en grappes, ou en panicules axillaires ou terminales. Les genres rapportés à cette famille par Jussieu sont, outre le *loranthus* et le *viscum*, le *rhizophora*, L., l'*aucuba* de Thunberg, le *chloranthus* de l'Héritier, le *codonitum* de Vahl.

LORETTE (NOTRE-DAME DE). On appelle ainsi un sanctuaire célèbre, connu sous le nom de *la Casa santa*, qui, selon la tradition, aurait été habité par Marie à Nazareth, et transporté par les anges de la Galilée à Tersati en Dalmatie, l'an 1291, puis de Tersati dans les environs de Recanati en Italie, en 1294, et finalement de ce dernier lieu, en 1295, à Lorette (Loretto), petite ville papale de la délégation Macerata. Cette sainte maison, qui est placée au milieu d'une église magnifique commencée par Paul II et achevée par Sixte-Quint, est toute en ébène et en briques recouvertes de marbre. Elle a 30 pieds de long, sur 15 de large et 18 de haut. La porte est d'argent, et derrière une grille de même métal on voit Marie tenant l'enfant Jésus dans ses bras. La *Casa santa* est un des pèlerinages les plus célèbres, quoiqu'il soit aujourd'hui moins fréquenté qu'autrefois et qu'on n'y voie plus accourir chaque année jusqu'à 100,000 pèlerins. Le riche trésor que la piété des fidèles y avait accumulé pendant des siècles a disparu en grande partie au milieu des troubles qui ont suivi l'invasion des Français, en 1798. Parmi les curiosités qui attirent encore l'attention du voyageur, nous citerons la fenêtre où l'ange Gabriel doit être apparu à Marie pour lui annoncer la naissance du Sauveur, et le tableau de Raphaël de la Vierge au voile. Quelque déchu qu'il soit de son ancienne splendeur, ce sanctuaire fait toujours vivre la majeure partie de la population de la petite ville de Lorette, qui est le siège d'un évêque dont la juridiction s'étend sur Recanati. Cette ville ne consiste qu'en une longue rue. On lui donne cependant 7,600 habitants. Z.

LORENT, ville et port de France, chef-lieu d'arrondissement (Morbihan), sur le Scorff, à son embouchure dans l'Océan, à 496 kil. O. S. O. de Paris, à 44 kil. N. O. de Vannes; 18,975

habitants. Un des cinq grands ports maritimes du royaume. Lorient est une ville belle, bien percée et bien bâtie. On y remarque les promenades, la place d'Armes, les quais, l'observatoire. On y fabrique du sucre de betterave. Le commerce y a été considérable et a encore de l'importance. On exporte surtout pour l'Inde et la Chine. — Lorient a été bâti en 1709 par la Compagnie des Indes, qui y possédait un établissement depuis 1666. Le brave Bisson était de Lorient. — L'arrondissement de Lorient a 11 cantons (Auray, Belle-Ile-en-Mer, Belz, Hennebion, Plouay, Pluvigner, Pontscorff, Pont-Louis, Quiberon, plus Lorient qui compte pour 2), 52 communes et 133,507 habitants. BOUILLET.

LORIOT. *Oriolus*. Genre d'oiseaux de l'ordre des omnivores, et dont les caractères sont : le bec en cône allongé, comprimé horizontalement à sa base, tranchant ; la mandibule supérieure relevée par une arête, échancrée à sa pointe; les narines latérales, nues, percées à peu près horizontalement dans une grande membrane; trois doigts devant et un derrière; le tarse plus court que le doigt du milieu, ou de même longueur; l'externe réuni à ce dernier; les ailes médiocres, avec la première rémige très-courte, et la deuxième moins longue que la troisième; celle-ci étant la plus longue de toutes. Les loriots ont ainsi des rapports assez intimes avec les merles, dont ils se distinguent d'ailleurs facilement par la grosseur de leur bec et la brièveté de leur tarse. Les loriots vivent dans les bois, ordinairement par couples; ils se tiennent habituellement sur les branches les plus élevées des arbres, et y attachent à l'extrémité, leur nid qu'ils forment de brins de paille et de chanvre artistement entrelacés avec des rameaux, et dans lequel ils mettent ensuite des plumes, des toiles d'araignée et de la mousse. Ils se nourrissent également ou d'insectes et de vers, ou de différentes sortes de baies, et paraissent même plutôt frugivores qu'insectivores. Presque toutes les espèces se ressemblent par leur plumage; les couleurs des mâles sont le jaune et le noir, et celles des femelles, le jaune verdâtre et le noirâtre. Les jeunes mâles ressemblent à ces dernières dans leur premier âge, et ils ne revêtent complètement le plumage propre à leur sexe qu'à la troisième année. DR..Z.

LORNE. *Voy. DELORME.*

LORRAIN (CLAUDE). *Voy. GELÉE.*

LORRAINE, grande et belle province définitivement réunie à la France en 1766, et formant aujourd'hui les départements de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe et une grande partie de

celui des Vosges; quelques cantons du Bas-Rhin en dépendaient également. Lorsqu'elle échet à la France, elle était bornée au nord par le duché de Luxembourg et l'ancien électorat de Trèves; au nord-est, par le duché de Deux-Ponts et le Palatinat du Rhin; à l'est, par l'Alsace; au sud, par la Franche-Comté; à l'ouest, par la Champagne. On lui donnait 40 lieues de long sur 35 de large.

Les Vosges (*voy.*), qui lui servaient de barrière à l'orient, étendent leurs ramifications sur toute la partie méridionale du pays, et communiquent à l'ouest avec une chaîne moins élevée, qui, en se dirigeant au nord, se rattache aux Ardennes. La Lorraine est arrosée par la Moselle, la Meuse, la Meurthe, la Sarre, la Seille, l'Ornain, etc. L'aspect du pays est généralement riant et varié dans les plaines, mais plus pittoresque dans les vallées et sur les pentes des Vosges. De grandes et belles forêts en font une des provinces les mieux boisées de la France. Le sol est très-fertile, et une agriculture avancée lui fait produire les plus abondantes récoltes; de beaux pâturages fournissent d'excellents fourrages. Les céréales, les arbres fruitiers, les légumes, la vigne, y sont cultivés avec succès. La ferme modèle, fondée à Roville (dép. de la Meuse) par un agronome du mérite le plus distingué (*voy. DOMBASLE*), pousse l'agriculture lorraine dans la voie du progrès, en prenant l'initiative des méthodes nouvelles et des pratiques éclairées. Les bois sont fournis de menu gibier, et les rivières abondent en poissons. Des salines importantes sont exploitées à Château-Salins, Dieuze, Vic, Moyen-Vic, etc. Des mines de fer très-productives et de belles carrières de pierres de taille forment les principales richesses minérales de la Lorraine. Les eaux de Plombières jouissent aussi d'une certaine réputation.

Bien que la Lorraine ne puisse être comptée parmi les provinces manufacturières de la France, on y trouve néanmoins un grand nombre d'établissements industriels qui se distinguent par le mérite et l'importance de leurs fabrications. Il faut citer surtout les usines et les établissements métallurgiques de tout genre, particulièrement Abainville (Meuse), et Hayange et Moyeuve (Moselle); les verreries, parmi lesquelles on remarque celle de Saint-Louis et la magnifique cristallerie de Baccarat, dont la supériorité est reconnue dans toute l'Europe; les faïenceries, les papeteries, les cartonnages fabriqués à Sarreguemines, etc. Les broderies, la fabrication des gants, qui a son siège principal à Lunéville; la préparation des liqueurs, dans

laquelle se distinguent Verdun et Phalsbourg ; celle des confitures de groseille et de framboise, où excelle Bar-le-Duc ; enfin celle des fromages (Void, etc.), forment des branches lucratives d'industrie secondaire. Quant au commerce, il a pour centre principal la ville de Metz, favorisée par sa situation sur la Moselle.

La langue française domine dans presque toute la Lorraine. Dans la plupart des campagnes, on parle un patois qui diffère peu de celui de la Franche-Comté. L'allemand est resté la langue du peuple dans la Lorraine dite *allemande*, qui s'étend des Vosges aux villes de Sarrebourg et de Château-Salins jusqu'à Metz.

C'est la Lorraine qui, conjointement avec l'Alsace, fournit à l'armée française les meilleurs cavaliers. L'esprit militaire est très-prononcé dans cette province, animée de ce patriotisme ardent propre à tous les départements de la frontière. Les villes, et particulièrement l'ancienne capitale, Nancy, brillent par cette aménité de ton et de manières, et par cette exquise politesse qui faisaient un des plus grands charmes de l'ancienne cour de Lorraine, et dont la tradition ne s'est pas éteinte dans le pays.

Cette province est très-riche en monuments d'architecture anciens et modernes. Des vestiges intéressants de constructions romaines se trouvent à Metz, tout près de cette ville à Jouy, où se voient les restes imposants d'un aqueduc, et au village de Tarquinpol, dont le nom semi-grec, semi-latin, atteste déjà une origine antique. Le comté de Dagsbourg ou Dabo offre d'autres antiquités non moins curieuses qui datent de la même période. Quant au moyen âge, il y a laissé une foule de ruines de châteaux forts, anciens manoirs de la féodalité, parmi lesquels nous nous bornerons à citer celui de Prény ; beaucoup d'abbayes et de collégiales, qui toutes ont plus ou moins souffert des injures du temps ; enfin plusieurs églises et basiliques somptueuses, au nombre desquelles on admire surtout les cathédrales gothiques de Metz et de Toul. Pour les édifices d'architecture moderne, peu de provinces en France peuvent rivaliser avec la Lorraine, qui étale à Nancy et à Lunéville un grand luxe de constructions.

La Lorraine tire son nom de *Lotharingia* ou *Lotherrègne* (en allemand *Lothringen*), royaume de Lothaire. Ce nom s'étendait primitivement à tous les pays compris entre l'Escaut, le Rhin, la Meuse et la Saône, qui, lors du grand partage de la monarchie des Francs entre les fils de Louis le Débonnaire, échurent à l'aîné, Lothaire, déjà empereur et roi d'Italie. Il les

transmit, en 855, à Lothaire II, l'un de ses trois fils. Plus tard, ce royaume s'étant dissous, et les parties qui s'en étaient détachées ayant reçu d'autres noms, celui de Lorraine ne désigna plus que la Mosellane, qui correspond à peu près à la Lorraine actuelle.

Celle-ci se décomposa à son tour en divers petits états qui, souvent réunis, se séparèrent de nouveau, et finirent par s'absorber successivement dans la grande monarchie française. On remarque surtout quatre divisions. La première et la plus considérable est le *duché de Lorraine* proprement dit, possédé jusqu'en 1737 par des ducs héréditaires, dont la maison, aujourd'hui assise sur le trône impérial d'Autriche (*voy.* l'art. suivant), est une des plus anciennes et des plus illustres de la chrétienté. Le fils aîné du duc prenait le titre de comte de *Vaudemont*, et celui de duc de *Bar* après son mariage. Nancy était la capitale de ce duché, auquel étaient incorporés le marquisat de *Pont-à-Mousson*, les comtés de *Vaudemont*, de *Blamont* et plusieurs autres. Il occupait toute la partie centrale et méridionale du pays. Les armes de Lorraine étaient un champ d'or à bande de gueules chargée de trois alérions d'argent. La ville de Nancy y ajoutait un chardon verdoyant à feuilles aigües sur champ d'argent, avec cette devise énergique : *Non inultus premor*, qu'on traduit familièrement par ces mots : Qui s'y frotte s'y pique.

A l'ouest de la Lorraine proprement dite était situé le *duché de Bar* avec sa capitale du même nom, qui, après avoir été longtemps gouverné par des souverains particuliers au titre de comtes, relevant de la France depuis 1297, fut érigé en duché en 1554, et dans la première moitié du siècle suivant, réuni avec la Lorraine sous un même souverain pour ne plus en être séparé. *Voy.* BAR.

Au nord, et en partie entre les possessions des ducs de Lorraine et de Bar, s'étendaient les pays des *Trois-Évêchés*. C'étaient les trois villes de Metz, Toul et Verdun, avec leurs territoires et vassaux, qui ne reconnaissaient d'autre dépendance que celle de l'empire d'Allemagne, et n'avaient laissé à leurs évêques qu'une autorité très-limitée. Prises par Henri II, roi de France, en 1552, elles perdirent leurs libertés et restèrent pour toujours soumises à la domination française.

Enfin le *district de Thionville* ou *Luxembourg français*, qui complète la Lorraine, enlevé une première fois aux Espagnols en 1528, puis restitué à cette puissance par le traité de Cateau-Cambrésis, lui fut de nouveau arraché,

en 1643, par le prince de Condé. Le traité des Pyrénées en assura la possession à la France par un article formel, en 1659. *Commercy, Vaucouleurs et Domremy*, patrie de la Pucelle, bien que compris dans les limites des départements de la Meuse et des Vosges, dépendaient du Bassigny, partie de la Champagne.

Histoire. Les Trévires, les Médiomatriciens et les Leuques, peuples unis entre eux par une espèce de confédération, et ayant pour chefs-lieux Trèves, Metz et Toul, se partageaient les pays qui forment la Lorraine actuelle, à l'époque où Jules-César commença la conquête des Gaules. Après la défaite de leurs chefs Ambiorix et le Trévire Induciomare, ils furent incorporés dans la première Belgique et subirent promptement l'influence de la civilisation de Rome. Les villes de Metz (*Divodurum*) et de Verdun (*Virodunum*) existaient déjà au temps de la première conquête. A l'avènement de Constantin, toutes ces contrées étaient déjà chrétiennes. Voisine de Trèves, la cité la plus opulente des Gaules, Metz essuya rudement le choc des barbares, lors de leur irruption dans l'empire romain : cette ville fut entièrement brûlée et saccagée par Attila, en 450 ; les Francs Ripuaires qui s'y établirent ensuite n'y trouvèrent que des décombres. Réunie bientôt après sous la domination des Francs Saliens, la Lorraine commençait dès lors à figurer avec éclat dans les annales de l'Austrasie, où ses évêques jouissaient de la plus haute influence, comme le prouve l'exemple de Saint-Arnoul qui, déjà sous le roi Dagobert, présidait, conjointement avec le maire Pepin de Landen, aux destinées de cette partie si importante de l'empire des Francs. En 753, sous Pepin le Bref, fut tenu à Metz un concile pour régler la discipline et la jurisprudence ecclésiastiques et laïques. Sept assemblées de cette nature furent, à diverses époques, convoquées dans cette ville. Charlemagne signala par de nombreux bienfaits sa prédilection pour le pays qui touchait de si près à Aix-la-Chapelle, son séjour favori. Il le fit relever directement de son palais et s'en réserva personnellement l'administration. Il avait choisi pour aumônier et conseiller intime Ingelram, évêque de Metz ; il dota richement les églises et les abbayes de cette ville, y établit une de ces académies, et y fonda une école de chant. Après les sanglantes querelles qui éclatèrent entre les fils de Louis le Débonnaire, l'aîné, Lothaire, obtint par le traité de Verdun (843) tout le pays que du nom du nouveau souverain on appela alors Lotharingie, et qui comprenait encore la presque totalité des

Pays-Bas, plusieurs provinces rhénanes et la Haute-Bourgogne. Lothaire II, à qui l'abdication de son père livra ce royaume en 855, le légua en mourant à son frère Louis, roi d'Italie, que ses oncles Charles le Chauve, roi de France, et Louis le Germanique exclurent de cet héritage pour se le disputer entre eux. Un partage entre les deux usurpateurs mit fin à cette guerre. Pendant tout le cours de ce siècle, la Lorraine, cruellement ravagée par les Normands, surtout l'an 889, fut un sujet de discorde entre les rois de France et d'Allemagne ; mais la suprématie du dernier finit par y prévaloir. En 895, Arnoul délégua la souveraineté de la Lorraine à son fils naturel Zwentibold. Après diverses vicissitudes, l'empereur Othon I^{er} donna, en 944, ce duché à Conrad, dit le Roux, duc de la France rhénane, qui épousa sa fille. La prudence de ce duc lui mérita le surnom de *Sage*. Mais lorsqu'il entra dans la conspiration de Ludolfe contre son père Othon, les Lorrains, qui ne l'avaient jamais aimé parce qu'il n'était pas de leur choix, s'armèrent contre lui, et l'empereur Othon le dépouilla de ce duché. Aussitôt Conrad appelle les Hongrois en Lorraine et ravage avec eux le pays ; cependant il ne taria pas à se réconcilier avec Othon (954), et, l'année suivante, il eut part au gain de la célèbre bataille de Lechfeld contre les Hongrois, dans laquelle il perdit la vie.

Après avoir déposé Conrad du duché de Lorraine (955), Othon en avait investi son frère Bruno (*roy.*) le *Grand*, archevêque de Cologne. La sévérité avec laquelle le nouveau duc réprima les violences des grands les souleva contre lui ; mais il les fit rentrer dans le devoir et partagea la Lorraine en deux provinces, dont la première fut appelée *Haute-Lorraine* ou *Mosellane*, parce qu'elle est traversée par la Moselle, et l'autre se nomma *Basse-Lorraine* ou *Lothier* : celle-ci renfermait le Brabant, le Cambrésis, l'évêché de Liège et la Gueldre. Bruno mit à la tête de chacun de ces deux gouvernements un duc particulier, et prit pour lui-même le titre d'archiduc, afin de montrer la suprématie qu'il conservait sur les deux duchés. Néanmoins tous les petits États ou comtés qui composaient les deux Lorraines relevaient immédiatement de l'Empire ; mais c'était surtout, pour les seigneurs particuliers, un devoir de se ranger sous les étendards du duc lorsqu'il les convoquait pour le service de l'Empereur. Les territoires de Trèves, de Metz, de Toul et de Verdun, lors de la division de la Lorraine, en furent démembrés et ne reconnurent plus dans l'ordre féodal d'autre supérieur que le chef de l'Empire.

L'an 959, Bruno établit Frédéric I^{er}, comte de Bar, duc de la Haute-Lorraine, qui conserva seule ce nom et de laquelle nous devons dès lors uniquement nous occuper. La race masculine du duc s'éteignit dans son petit-fils Frédéric II; Gothelon I^{er}, duc de la Basse-Lorraine, ayant été nommé tuteur des filles de ce prince, s'empara de leur duché, et réunit ainsi les deux Lorraines; mais ses fils les partagèrent de nouveau et Gothelon II, à qui échut la Lorraine mosellane, mourut, en 1046, sans laisser de postérité. L'empereur Henri III en investit Albert d'Alsace; ce nouveau duc, surpris dans un combat par Godefroi le Barbu, fils aîné de Gothelon I^{er} et duc de la Basse-Lorraine, qui s'était ligué avec les comtes de Flandre et de Hollande, y périt sans laisser de postérité. Gérard de Santois, comte en Alsace, son neveu, fut créé duc de Lorraine à l'âge de dix ans, dans la même diète de Worms, où Brunon, son cousin, fut nommé pape (Léon IX). Ce duc mourut de poison (1070); mais son nouveau patrimoine passa à son fils aîné, Thiéri, surnommé le Vaillant, et il devint ainsi la souche de l'illustre maison de Lorraine (voy. l'art. suivant).

Thiéri fut un fidèle partisan de l'empereur Henri IV, qui érigea la seigneurie de Vaudemont en comté souverain en faveur de Gérard, son frère puîné. Dans la querelle des investitures, celui-ci, de concert avec le comte de Bar, les évêques de Toul et de Verdun, soutint vaillamment la cause de l'Empereur contre Herman, évêque de Metz, champion du pape Grégoire VII. La première croisade, dont le célèbre Godefroi de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine et neveu de Godefroi le Barbu, eut le commandement suprême, eut lieu sous le règne de Thiéri que sa mauvaise santé dispensa d'y prendre part. A sa mort, arrivée en 1115, son fils Simon ou Sigismond dut défendre ses droits contre Albéron de Montreuil, archevêque de Trèves, qui s'étant mis, en 1132, à la tête d'une ligue puissante, alla jusqu'à prendre le titre de duc de Lorraine. Le pape Innocent II se porta médiateur entre les partis et le duc Simon, dont tout le règne n'avait été qu'une suite d'efforts pour remédier aux déchirements de sa patrie par la conciliation. Il mourut, en 1138, au retour d'une expédition victorieuse qu'en sa qualité de vicaire de l'Empire, dignité qu'il tenait de son père, il avait entreprise contre Roger, roi de Sicile, à la tête des troupes de l'empereur Lothaire. Son fils Matthieu, après s'être croisé pour la terre sainte, en 1146, retrouva la Lorraine en proie à la plus terrible anarchie, et termina également

son règne par une expédition en Italie, sous les ordres de l'empereur Frédéric Barberousse. Ce fut le premier duc qui fit de Nancy sa résidence habituelle. Des divisions s'élevèrent, à la mort de Matthieu (1176), entre ses deux fils Simon II et Ferri; ce dernier força son frère à lui accorder un apanage considérable (comté de Bitche). Mais en 1205, Simon se retira dans une abbaye, où il mourut en 1207. Son frère Ferri I^{er}, comte de Bitche, lui succéda, et céda le duché, en 1206, à son fils aîné Ferri II. Outre ce fils, il laissa encore, de son mariage avec Ludomile, fille de Micislas le Vieux, roi de Pologne, Thiéri d'Enfer ou Thiéri le Diable, qui établit sa demeure au Châtelet près de Neufchâteau, et épousa Gertrude, fille de Matthieu de Montmorency, connétable en France, dont il eut Ferri de Châtelet, tige des maisons du Chasteler et du Châtelet. Le duché passa successivement à Thibaut I^{er} (1213), et à Matthieu II (1220), tous deux fils de Ferri II. Ce fut Matthieu qui le premier ordonna qu'en Lorraine, les actes publics fussent écrits en langue vulgaire, c'est-à-dire en français dans le pays roman, et en allemand dans la Lorraine allemande. Ferri III, qui succéda à son père, en 1251, sous la tutelle ferme et sage de sa mère Catherine de Limbourg, eut un règne agité par des guerres longues et sanglantes. Enfin l'amitié du roi de France, Philippe le Bel, et celle de l'empereur Adolphe de Nassau lui permirent de goûter plusieurs années de repos, dont il profita pour doter la Lorraine de bonnes lois et institutions, et pour prendre des mesures propres à ramener l'ordre et la tranquillité. Il accorda des franchises et des privilèges à beaucoup de communes qu'il avait pris à tâche de soustraire au pouvoir arbitraire des seigneurs, rendit des édits pour réprimer le luxe, et chercha par tous les moyens en son pouvoir à favoriser le commerce et à dissiper les ténèbres de l'ignorance. C'est à la même époque que l'ordre de la chevalerie de Lorraine obtint ses principaux privilèges et sa constitution définitive. Ces chevaliers formaient une espèce de cour suprême de justice et d'appel, en se réunissant en assises, et jugeaient toutes les causes majeures qui survenaient dans le pays, et jusqu'au duc lui-même. Ces assises se maintinrent jusqu'à l'établissement d'un conseil souverain à Nancy par Louis XIII, en 1634.

Thibaut II, qui devint duc de Lorraine, en 1303, par la mort de son père Ferri III, se signala principalement contre les Flamands, sous Philippe le Bel pour lequel il combattit bravement, en 1304, à la bataille de Mons-en-Puelle,

et vers la fin de son règne en Italie, sous les drapeaux de Henri de Luxembourg. Une famine terrible suivie de maladies contagieuses et pestilentielles, qui attirèrent sur les juifs d'atroces persécutions, marqua de deuil les commencements du règne de Ferri IV (1312); ce duc expia par la captivité l'assistance qu'il avait prêtée à Frédéric d'Autriche, contre son compétiteur à l'Empire Louis de Bavière. A peine rendu à ses États, Ferri entra avec le comte de Bar Édouard I^{er}, Baudouin, archevêque de Trèves, et Jean de Luxembourg, roi de Bohême, dans une ligue menaçante formée contre la république messine, à l'instigation de son évêque Henri; puis il suivit les drapeaux de Philippe de Valois et périt dans la bataille de Cassel, contre les Flamands. Son jeune fils Raoul lui succéda, en 1328, sous la tutelle de sa mère Isabelle d'Autriche. Ce prince, d'un esprit non moins aventureux que son père, après de brillants exploits contre les infidèles en Espagne, et contre les Bretons en France, est rappelé en Lorraine par les entreprises hostiles de ses voisins, le comte de Bar, Henri, et l'évêque de Metz, Adhémar; mais il n'est pas plutôt parvenu à mettre un terme aux troubles des Trois-Évêchés, qu'il s'abandonne de nouveau à son humeur belliqueuse, et court se ranger sous les drapeaux du roi de France contre les Anglais. Peu de temps après, il est tué avec l'élite de la noblesse lorraine à la bataille de Crécy, en 1346. Son jeune fils Jean I^{er} lui succéda sous la tutelle de Marie de Blois, appelée à la régence. Étant allé faire ses premières armes en France, ce prince fut blessé et fait prisonnier par les Anglais, en 1356. La paix de Bretigny le rendit, en 1360, à ses États, où, pendant son absence, les fureurs de la Jacquerie avaient succédé aux rivalités sanglantes des princes, des évêques et des seigneurs. Mais Jean ne tarda pas à se lancer de nouveau dans les aventures, guerroyant tantôt en Bretagne aux côtés de du Guesclin, tantôt en Lithuanie, pour porter secours aux chevaliers de l'ordre Teutonique, tantôt en Champagne. Puis il extermina les compagnies franches qui infestaient la Lorraine, soutint le roi de France dans ses guerres contre les Anglais, et après avoir fait encore avec lui la campagne contre les Flamands que termina la victoire de Rosebecque, Jean mourut à Paris, vers l'an 1391. Son fils Charles II (nous avons dit ailleurs, art. CHARLES, que Charles, fils de Louis d'Outremer, et duc de la basse Lorraine, était compté comme le premier de ce nom), déjà connu par de beaux faits d'armes contre les Flamands à Rosebecque, et contre les

musulmans d'Afrique, se distingua comme son père en portant secours aux chevaliers de l'ordre Teutonique. Il détruisit, en 1407, à Champigneulle une ligue puissante formée contre lui et l'évêque de Metz par plusieurs seigneurs ayant à leur tête le duc de Bar et l'évêque de Verdun, et prit une part active aux affaires de France sous le règne de Charles VI. Mais adversaire déclaré de la faction d'Orléans (voy. ARMAGNAC), il rompit toute relation avec cette cour après l'assassinat de son ami Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Il ne laissa qu'une fille, Isabelle, qui fut mariée à son neveu René (voy.), duc de Guise, puis roi de Sicile et duc d'Anjou, et qui se trouvait, dès 1419, investi du duché de Bar, ainsi que du marquisat de Pont-à-Mousson; ces deux domaines restèrent constamment unis depuis au duché de Lorraine, tout en conservant leur juridiction et leurs privilèges particuliers.

René d'Anjou en succédant, en 1431 à Charles II, commence la seconde période de l'histoire des ducs héréditaires de Lorraine. Son règne fut, pour cette province, une époque d'anarchie et de cruelle agitation. Il eut à peine pris possession du duché que lui disputait, les armes à la main, en se fondant sur la loi salique, Antoine, fils de Ferri, frère de Charles II, qu'il tomba au pouvoir du duc de Bourgogne, allié d'Antoine. Mais malgré la mauvaise fortune de son rival, celui-ci ne parvint jamais à se faire reconnaître, et dut se contenter du comté de Vaudemont qu'un mariage avait acquis à sa famille. Détenu dans la tour de Bar, à Dijon, René ne fut définitivement remis en liberté qu'en 1436, moyennant une forte rançon. Aussitôt libre, il ne songea plus qu'à se mettre en possession du royaume de Naples qui, par la mort du roi Louis, son frère, venait de lui échoir avec le comté de Provence et le duché d'Anjou; mais il s'épuisa en vaines tentatives. De retour en Lorraine, où le désordre était arrivé à son comble, il chercha à rétablir la tranquillité en mariant sa fille Yolande avec Ferri, fils aîné du comte de Vaudemont, et en se liquant avec le roi de France, Charles VII, contre la république messine. Dégoûté des affaires, René abdiqua ensuite pour terminer en paix ses jours dans la belle Provence, laissant la Lorraine à son fils Jean de Calabre. Ce prince aventurier, qui régna depuis 1453 sous le nom de Jean II, continuellement engagé dans des expéditions lointaines, et presque toujours malheureuses, en

¹ Le comté, puis duché de Guise (voy.) qui devint l'apanage des cadets de Lorraine, était entré dans cette famille par le mariage de Raoul avec Marie de Blois, en 1334.

Italie, en Catalogne, en France, où il se jeta dans la ligue du bien public, ne mit jamais le pied en Lorraine que pour demander des subsides, et mourut de la fièvre jaune à Barcelone, en 1470. Son fils, Nicolas, marcha sur ses traces, suivant d'abord le parti de Louis XI, puis celui de Charles le Téméraire. Après une vaine tentative pour s'emparer de Metz par ruse et en pleine paix, il mourut subitement sans postérité. René II, comte de Vaudemont, du double chef de son aïeul Antoine, et de sa mère Yolande d'Anjou, lui succéda en 1473. C'est ainsi que le duché de Lorraine, qui était tombé par un mariage dans la maison d'Anjou, rentra par un autre mariage dans la maison de Lorraine.

Dès son avènement, René II trouva dans Charles le Téméraire un adversaire implacable. Ce prince envahit ses États avec une armée nombreuse, et le fit enlever avec sa mère. La duchesse implora le secours de Louis XI, qui envoya une armée sur les frontières de la Lorraine et fit échouer l'entreprise du duc de Bourgogne. Mais, en 1475, Charles rentra victorieux dans la Lorraine, dont il resta maître jusqu'après sa défaite à la bataille de Morat, où René commandait les Suisses. Dès que cette victoire fut annoncée en Lorraine, les villes se soulevèrent à l'envi contre les garnisons bourguignonnes, et bientôt René reparut dans ses États avec des forces considérables, que lui avaient fournies les Suisses et ses autres alliés, attaqua son ennemi sous les murs de Nancy, et lui fit perdre la bataille et la vie, le 5 janvier 1477. Représenté en possession de son héritage, René II ne put se défendre du goût des expéditions lointaines, et guerroya au dedans contre les Messins jusqu'en 1493. Cependant il fit de louables efforts pour pacifier son duché, et agrandit, en l'embellissant, Nancy, sa capitale. Sans le fléau terrible de la famine accompagnée de la peste qui moissonna près du tiers des habitants, les dernières années de son règne eussent pu être appelées heureuses.

Antoine, son fils aîné, qui lui succéda en 1508, se distingua à la bataille d'Agnadel, sous Louis XII, et à celle de Marignan sous François I^{er}. Au milieu des troubles de religion, il sut se conduire avec sagesse et fermeté. La réforme, que Farel avait introduite dans le pays, et qui, à Metz surtout, avait trouvé de nombreux partisans, fut, par sa vigilance, contenue dans les limites des Trois-Évêchés, et lorsqu'une formidable armée de paysans anabaptistes menaçait de venir d'Alsace se jeter sur la Lorraine, il tailla en pièces ces sectaires aux environs de Saverne. Enfin, par sa médiation constante entre

François I^{er} et Charles-Quint, et par l'esprit de conciliation qu'il mit dans tous ses rapports avec la république messine, Antoine ne cessa de travailler au maintien de la tranquillité, méritant ainsi le surnom de *Bon* que lui décernèrent ses sujets. Son fils François I^{er} (1544), atteint d'un mal mortel, ne fit qu'une courte apparition sur le trône ducal, qu'il laissa à son fils Charles III, proclamé duc à l'âge de 3 ans, sous la régence de sa mère Christine de Danemark et du prince Nicolas de Vaudemont, évêque de Metz.

Ce fut pendant la minorité de ce prince que, de concert avec la ligue protestante d'Allemagne, le roi de France Henri II envahit la Lorraine, s'empara sans coup férir de Nancy, de Toul, de Verdun et de Metz, et mit fin à ces trois républiques, en 1552. Charles-Quint accourut avec une puissante armée pour reprendre Metz, mais il fut forcé de lever le siège par l'héroïque résistance du duc François de Guise, et par le traité de Cateau-Cambresis (1559), les Trois-Évêchés demeurèrent à la France.

Charles III, élevé en France sous l'influence des Guise (1559) rentra dans ses États en 1559, après avoir épousé Claude, fille de Henri II. Chaud partisan de la Ligue, il l'aida puissamment de ses conseils et de ses troupes et ne fit sa paix avec Henri IV qu'en 1595. Un article spécial a été consacré à ce prince, ami des lettres et des arts, qui fonda une université à Pont-à-Mousson, et mérita le surnom de *Grand* par son gouvernement éclairé et sage autant que par ses qualités guerrières.

Il eut pour successeur son fils Henri, dit *le Bon*, qui régna pacifiquement de 1608 à 1625. Les ravages de l'armée d'Ernest de Mansfeld (1621) troublèrent seuls la tranquillité dont le pays jouit sous lui. A sa mort, son neveu, Charles de Vaudemont, lui succéda en sa qualité d'époux de sa fille Nicole. Le père de ce prince, François II, avait pris nominalement le titre de duc, sans jamais en réclamer le pouvoir, uniquement pour protester de ses droits et de ceux de son fils contre le testament de Henri, qui abolissait la loi salique. L'histoire malheureuse de Charles IV, prince turbulent, faible, inconstant et sans dignité, fait l'objet d'une notice particulière. A aucune époque la Lorraine, toujours fidèle au milieu des plus affreuses calamités, ne se vit accablée de tant de misères. Allié de Gustave-Adolphe que Charles combattait à Leipzig, et prétextant l'asile que le duc avait accordé, avec la main de sa sœur Marguerite, au frère révolté de Louis XIII, Gaston d'Orléans, Richelieu subjuguait la Lorraine entière, refusa de reconnaître l'abdication de

Charles en faveur de son frère François III, qui, en 1634, parvint avec peine à s'échapper de Nancy, où le cardinal le retenait prisonnier, et, après un traité onéreux qui rétablit Charles dans ses États, l'en chassa de nouveau, en 1642. La Lorraine devint alors le champ de bataille où se heurtèrent les armées de l'Empire, de l'Espagne et de la France; Charles IV, malgré toutes ses tentatives, ne réussit plus jamais à la reconquérir, et, en 1670, elle retomba tout entière au pouvoir des Français, qui la sou mirent au régime le plus oppressif. Charles IV mourut en 1675; son fils Charles V, général des armées de l'Empereur et célèbre par ses exploits contre les Turcs, essaya vainement, en 1676 et 1677, de rentrer dans son héritage, usurpé par Louis XIV; il mourut en 1690, sans en avoir obtenu la restitution. Enfin la paix de Ryswyck (voy.), conclue en 1697, rendit la Lorraine à son souverain légitime, Léopold, qui, à l'âge de 11 ans, avait succédé aux droits de son père. Le règne de ce prince vertueux fut l'âge d'or de la Lorraine. Sous son gouvernement paternel, toutes les plaies, longtemps encore saignantes, se refermèrent; la prospérité revint, les arts et les sciences fleurirent et la ville de Nancy gagna de plus en plus en splendeur. Quelques désastres financiers troublèrent seuls les dernières années de Léopold. Après la mort de ce prince, en 1729, le déclin de la Lorraine fut rapide. Sous son fils et successeur, François IV, presque toujours absent de ses États, la mère de ce prince, Charlotte d'Orléans, déclarée régente, signala son administration par des mesures d'économie qui contrastaient par leur violence avec les principes paternels du feu duc. Peu d'années après, par suite des négociations, il fut convenu entre les puissances belligérantes que la Lorraine serait donnée en indemnité à l'ex-roi de Pologne Stanislas, beau-père de Louis XV, et qu'à la mort de ce prince, elle ferait retour à la France. François IV, qui venait d'obtenir la main de l'archiduchesse Marie-Thérèse (voy. ce nom et François I^{er}), reçut en 1737, la Toscane en échange de son duché. Stanislas, auquel sera consacré un article spécial, prit possession de la Lorraine le 3 avril 1737. Il sut par sa bienfaisance et ses vertus mériter l'amour de ses nouveaux sujets, et avec le modique revenu de deux millions, stipulé pour sa personne, il trouva moyen de doter le pays et sa capitale d'un grand nombre d'institutions utiles et de beaux monuments. A sa mort, arrivée le 23 février 1766, la domination française s'établit sans difficulté et fixa définitivement le sort de la Lorraine, depuis longtemps

réconciliée avec un ordre de choses, qui, en la privant d'une indépendance nominale, l'associait du moins aux destinées d'un puissant empire, dont elle est aujourd'hui l'un des boulevard.

CH. VOGEL.

LORRAINE (MAISON DE), une des plus anciennes et des plus illustres maisons princières, dont l'alliance fut maintes fois recherchée par des familles souveraines, et dont l'éclat a rejailli sur les branches nombreuses auxquelles elle a donné naissance.

On en fait remonter l'origine à Étichon I^{er}, duc d'Alsace (voy.), dont le fils aîné, Adalbert, est regardé comme la souche de la maison de Habsbourg et de la maison de Zæhringen (voy. ces noms); l'autre fils, Étichon II, perpétua la ligne d'Alsace. Des fils d'Évrard II, descendant d'Étichon II, l'un, Évrard, fonda dans la suite la ligne éteinte des comtes d'Égisheim; l'autre, Hugues I^{er}, fut la souche de la maison de Lorraine, qui, depuis GÉRARD D'ALSACE, investi du duché de Lorraine, en 1048, à la diète de Worms, l'a possédé jusqu'à l'époque où, se réunissant à la maison de Habsbourg, d'une origine commune avec la sienne, elle monta sur le trône d'Autriche. La branche ducale a produit plusieurs grands princes; mais leur vie appartient à l'histoire de la Lorraine.

Les terres de Guise, le duché de Bar, le comté de Vaudemont, etc., étaient déjà réunis au duché de Lorraine, lorsque RENÉ II épousa en premières noces, l'an 1471, Jeanne d'Harcourt, dont il se sépara, en 1485, pour cause de stérilité. Elle mourut en 1488, laissant tous les biens de la maison d'Harcourt-Tancarville, dont elle était héritière, à son cousin germain François d'Orléans, comte de Longueville. La maison de Lorraine hérita cependant de domaines considérables venant de la maison d'Harcourt, mais de la branche aînée : les uns à cause de l'alliance de Marie, fille de Guillaume VII, comte d'Harcourt, avec Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont et aïeul du duc René II; les autres par suite du mariage de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, avec une héritière de la maison de Rieux, dans laquelle ces biens étaient tombés aussi par alliance.

René II eut de Philippine de Gueldre, sa seconde femme : ANTOINE, duc DE LORRAINE, mort en 1544; CLAUDE, comte, puis duc DE GUISE, tige des princes de Lorraine établis en France (voy. GUISE); JEAN, cardinal, célèbre sous le nom de cardinal de Lorraine. Ce dernier fut ministre d'État sous les rois François I^{er} et Henri II, et réunissait tant d'évêchés et d'abbayes en sa per-

sonne, qu'on disait qu'il rassemblerait en lui seul tout un concile. Du reste, il était extrêmement libéral. On raconte qu'un jour, étant à Rome, il remit une poignée de pièces d'or à un aveugle qui lui demandait l'aumône; celui-ci, dans son étonnement, s'écria : *O tu sei il Cristo o il cardinale de Lorrena!* (Ou tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine!) Il mourut en 1550.

René II eut encore de sa seconde femme : LOUIS, comte DE VAUDEMONT, mort au siège de Naples en 1527; et FRANÇOIS, comte DE LAMBESC, tué à la bataille de Pavie. René est le premier duc de Lorraine qui ait armé son écusson des couronnes de Hongrie, Naples, Jérusalem et Aragon, comme héritier des prétentions d'Yolande, sa mère, à ces quatre royaumes.

Son fils, ANTOINE, dit *le Bon*, eut deux fils, l'un, FRANÇOIS I^{er}, qui lui succéda, et l'autre, NICOLAS, évêque de Verdun et de Metz, puis, en 1548, comte de Vaudemont, souche de la branche de Mercœur, dont la fille, LOUISE DE LORRAINE, née en 1554, morte en 1601 à Moulins, épousa le roi de France Henri III, en 1575.

CHARLES II ou III (*voy.*), fils de François I^{er}, épousa Claude de France, fille de Henri II. L'un des lieutenants généraux de la Ligue, c'était lui ou son fils que Catherine de Médicis, sa belle-mère, pensa faire roi de France, au préjudice de la maison de Bourbon et même du duc de Guise. HENRI II, son fils, épousa Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, qui *l'aimait tant qu'il ne voulait pas s'en défaire* (comme le disait Catherine elle-même). Elle mourut sans enfants, le 13 février 1604; mais le duc Henri II laissa, d'un second mariage, deux filles, Nicole et Claude.

Henri II avait deux frères : CHARLES, cardinal DE LORRAINE, évêque de Strasbourg, mort le 24 novembre 1607; et FRANÇOIS, comte DE VAUDEMONT, qui s'empara du duché de Lorraine, en 1624, et abdiqua en faveur de son fils Charles III ou IV (*voy.*). Celui-ci ayant épousé sa cousine NICOLE, fille de Henri II, réunissait ainsi tous les droits au duché de Lorraine. Mais depuis longtemps la cour de France convoitait ce pays; les alliances qu'elle avait contractées avec cette illustre maison augmentaient ses prétentions; et le mariage de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avec Marguerite, sœur de Charles IV (1632), devint le prétexte d'une longue guerre, qui, interrompue par divers traités, ne devait finir que par la réunion de cette province à la couronne.

CHARLES IV n'eut point d'enfants de Nicole, qu'il répudia, en 1637, pour épouser la veuve

du prince de Cantecroix. Ce second mariage fut cassé par le pape Urbain VIII; mais le duc demeura attaché à cette femme, qui le suivait même à la guerre, ce qui la fit appeler sa *femme de campagne*. Elle lui donna HENRI, comte de Vaudemont.

Le duc Nicolas-François eut de Claude, son épouse (morte en 1648), CHARLES IV ou V (*voy.*). Il avait épousé (1678) Éléonore, sœur de l'empereur Léopold et veuve de Michel Wisnowiecki, roi de Pologne, avec lequel et après la mort duquel il se présenta, mais sans succès, comme candidat pour cette couronne. Éléonore lui donna CHARLES, électeur de Trèves, et LÉOPOLD, qui lui succéda au titre de duc de Lorraine, et que la paix de Ryswyck rétablit dans ses États. D'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, fille de Monsieur, frère du roi de France, Léopold, duc de Lorraine, eut FRANÇOIS-ÉTIENNE, et le prince CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE, né le 12 décembre 1712, feld-maréchal, qui porta les armes contre Frédéric le Grand, devint gouverneur des Pays-Bas, et mourut le 4 juillet 1780. Nommé, en 1752, vice-roi de Hongrie, François épousa, en 1756, Marie-Thérèse, fille aînée de l'Empereur, échangea la Lorraine contre la Toscane, et devint empereur lui-même (*voy.* FRANÇOIS I^{er}).

Le traité de Vienne (1735) avait achevé la réunion de la Lorraine à la France, dépossédant ainsi la maison de Lorraine unie à celle de Habsbourg, et assise maintenant sur un trône plus élevé. *Voy.* AUTRICHE.

La tige des ducs de Guise (*voy.*), descendant de René II par son cinquième fils, Claude de Lorraine, donna naissance à plusieurs autres branches :

1^o Celle de *Mayenne* (*voy.*), ainsi nommée du duc de Mayenne, frère du duc de Guise *le Balafré*; elle s'éteignit promptement par la mort du fils de son fondateur.

2^o Celle des ducs d'*Aumale* (*voy.*), descendue de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, par son troisième fils, nommé aussi Claude de Lorraine, tué au siège de la Rochelle, en 1573. Un de ses fils, le chevalier d'Aumale, voulant surprendre Saint-Denis pour la Ligue, fut tué le 3 janvier 1591. Cette branche s'éteignit, en 1651, par la mort de Charles, duc d'Aumale, frère aîné du chevalier.

3^o Celle des ducs d'*Elbeuf* (*voy.*), descendue de René de Lorraine, septième fils de Claude, premier duc de Guise; de cette branche était le duc d'Elbeuf, Henri, qui servit avec distinction sous le règne de Louis XIV. La ligne d'Elbeuf-Elbeuf se partagea en trois rameaux : 1^o d'El-

beuf, éteinte en 1702; 2^o d'Harcourt, éteinte en 1747; 3^o de Lillebonne, éteinte en 1765.

De la branche d'Elbeuf est sortie celle d'Armagnac, descendue de Henri de Lorraine, second fils de Charles II, duc d'Elbeuf. Ce Henri de Lorraine est le fameux comte d'Harcourt, né le 20 mars 1601, surnommé *Cadet la Perle*, parce qu'il était cadet de la maison de Lorraine-Elbeuf et qu'il portait une perle à l'oreille. Les règnes de Louis XIII et de Louis XIV sont remplis de ses exploits. Il mourut subitement, le 25 juillet 1666, chez un de ses fils qu'il était allé voir dans son abbaye de Royaumont, où il fut inhumé.

Un de ses petits-fils, Louis-Alphonse-Ignace, dit le *bailli de Lorraine*, fut tué au combat naval de Malaga, le 29 août 1764.

La branche d'Elbeuf-Harcourt-Armagnac émigra en Autriche à la révolution française, et s'éteignit dans les mâles avec le duc Charles-Eugène, né le 25 septembre 1751, mort le 21 novembre 1825; il était prince de Lambesc, comte de Brionne, général de cavalerie au service d'Autriche.

Le duché de Joyeuse (*voy.*) avait passé dans la maison de Guise par le second mariage de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, fille unique du maréchal du Bouchage, avec Charles de Lorraine, duc de Guise (*voy.*), fils du *Balafré*. Le fils unique du duc de Joyeuse (Louis de Lorraine, le vainqueur de Gravelines, mort en 1654), Louis-Joseph de Lorraine, hérita du comté d'Eu, et plus tard, en 1664, à la mort de Henri II de Lorraine, son oncle, dernier duc de Guise de la branche directe, il recueillit sa succession, et devint duc de Guise. Ce prince accompagna Louis XIV en Franche-Comté, en 1668, et revint à Paris mourir de la petite vérole, le 30 juillet 1671. Il avait épousé Elisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, fille de Gaston, frère du roi, et de Marguerite de Lorraine. Elle n'eut qu'un fils qui mourut en bas âge.

Parmi les illustrations de cette maison, il faut encore compter FRANÇOIS DE LORRAINE, grand prieur de France et général des galères, né le 18 avril 1534, et mort d'une fluxion de poitrine, le 6 mars 1565. Brantôme, son ami, lui consacra un chapitre dans ses *Vies des capitaines français*.

L. LOUVET.

LORUM. Bande dépouillée de plumes et assez souvent ornée de vives couleurs, qui, chez certains oiseaux, s'étend de chaque côté de la face, depuis l'origine du bec jusqu'à l'œil.

LORRIS (GUILLAUME DE), né à Lorris sur la Loire près de Montargis, d'où il a pris son nom, est le premier auteur du *Roman de la Rose*,

qui fut augmenté par Jean de Meung. On ne sait rien sur sa vie; il mourut vers 1260, ou 1240 selon M. Raynouard. M. Méon a publié la meilleure édition de ce roman fameux; il a fait également imprimer un manuscrit de la Bibliothèque royale, contenant la seule partie de l'ouvrage attribuée à Guillaume de Lorris, et qui offre un dénoûment. Ainsi Jean de Meung ne continua pas ce roman comme on l'avait cru, mais il le refit sur un plan plus vaste.

Z.

LOSANGE. Ce mot qui était autrefois masculin et qui a conservé ce genre dans la grande encyclopédie, excepté comme terme de blason, est devenu féminin dans le dictionnaire de l'Académie, qui pourtant l'emploie au masculin dans les exemples qu'elle donne au mot *rhombe*. C'est un parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux et parallèles deux à deux, et dont les angles ne sont pas droits: il a donc deux angles obtus et deux angles aigus d'une égale ouverture deux à deux, et dont la somme totale est, comme celle de tout quadrilatère, de 360^o, de sorte que plus les angles obtus du losange sont ouverts, moins les angles aigus le sont. On a dérivé ce nom *losange* de *λοξός*, oblique, parce qu'il est, comme une sorte de parallélogramme oblique, ou bien de *laurengia*, parce que cette figure ressemble assez à la forme des feuilles du laurier. On donne aussi au losange le nom de *rhombe*.

L. LOUVET.

LOT (DÉPARTEMENT DU). *Voy.* FRANCE.

LOT-ET-GARONNE (DÉPARTEMENT DE). *Voy.* FRANCE.

LOTÉRIE. On désigne par ce nom une espèce de jeu de hasard dans lequel différents *lots*, composés de sommes d'argent, de marchandises, ou en un mot de valeurs quelconques, sont tirés au sort et donnés comme gains à ceux que la couleur ou le numéro de leurs billets a favorisés. C'est aux saturnales des Romains que remonte la première origine des loteries; tous ceux qui prenaient part à ces fêtes recevaient gratuitement un billet qui donnait droit à *emporter* quelque prix (*apophoreta*, du grec *ἀποφέρειν*, j'emporte). Sous Auguste, ces sortes de distributions devinrent fort à la mode; mais ce n'étaient encore que des générosités gracieuses et divertissantes, et les lots ne se composaient que d'objets de peu de valeur. Néron vit dans ces largesses répandues par le hasard un moyen de déployer la magnificence fastueuse dont il aimait à faire étalage, en même temps qu'un procédé ingénieux pour tromper et réduire au silence la masse des réclamations et des avidités qu'il ne pouvait satisfaire en détail. Hélogabale

(et plutôt au ciel qu'on n'eût rien eu de pire à lui reprocher!) imagina d'empoisonner par le désappointement la joie de ceux qui gagnaient : il composa des loteries dont une moitié des billets amenait des lots utiles ou agréables et l'autre des lots décevants et ridicules. Tandis qu'un des élus recevait un vase précieux de marbre, de porphyre, à l'autre échéait un vieux pot de terre; celui-ci obtenait six esclaves et celui-là six mouches.

Cet usage, resté sans doute en Italie comme une tradition, s'y introduisit plus tard jusque dans l'administration d'un État. Au temps où la république de Gènes était gouvernée par cinq sénateurs, le sort fut chargé de les désigner. Quatre-vingt-dix concurrents pouvaient prétendre à cet honneur suprême; leurs noms, inscrits sur autant de bulletins, étaient mêlés dans une urne d'où l'on en tirait cinq auxquels était dévolue la souveraine puissance. C'est sur un plan semblable que Benedetto Gentile, qui ne songeait probablement guère aux *apophoreta* des anciens, imagina, dit-on, la loterie. Ce qui est plus certain, c'est que ce jeu était depuis longtemps permis *ès villes de Venise, Florence, Gènes et autres cités bien polioées, fameuses et de grandes renommées*, dit un édit de François I^{er}, lorsqu'il se répandit en France où il était encore nouveau en 1520, ainsi que l'atteste Longueville. Il y fut d'abord connu sous le nom de *blanque*, à cause des billets blancs (en italien *bianca carta*), qui, ne donnant droit à aucun bénéfice, s'y trouvaient en plus grand nombre que les noirs ou bulletins gagnants, et que l'on désignait lors du tirage par le mot *bianca* crié à haute voix. A quelle époque le nom de loterie prit-il la place de celui de *blanque*, et dérive-t-il du vieux mot français *lot*, part du butin, ou du mot italien *lotta*, lutte, ce sont là deux questions dont la solution ne doit pas nous arrêter. *Voy. Loro.*

Dans le commencement, la loterie ne se produisit en France que comme une espèce de commerce, exercé par des marchands ou d'autres particuliers, qui cherchaient à se défaire de leurs marchandises ou effets, et à en tirer le prix de ceux qui voulaient risquer de les obtenir par la voie du sort ou d'y perdre leur argent. L'autorité n'y avait aucune part. Les guerres que François I^{er} avait eu à soutenir ayant épuisé les finances du royaume, quelques individus proposèrent l'établissement d'une blanque ou loterie sur le fonds de laquelle le roi prendrait un certain droit pour les besoins de l'État. Ce projet fut écouté et des lettres-patentes furent ex-

pédiées, au mois de mai 1530. Ces lettres peuvent passer pour le premier établissement des loteries en France. Dans le cours des années 1565, 1598, 1608 et 1609, le parlement annula tous les privilèges obtenus, par des arrêts fondés sur ce que « les loteries étaient la ruine du peuple. » Ces échecs arrêterent quelque temps la cupidité des entrepreneurs; ceux-ci ne tardèrent pas cependant à reprendre courage, et, sous le ministère de Mazarin, les projets se reproduisirent de plus belle. En 1656, le Florentin Tonti (celui qui a laissé son nom aux tontines) obtint l'autorisation d'établir une loterie dont les mises devaient être affectées d'une retenue destinée à construire, entre les galeries du Louvre et le faubourg Saint-Germain, un pont de pierre en remplacement du pont de bois qu'un incendie venait de consumer. Les joueurs ne se présentèrent pas en nombre suffisant; la loterie ne fut pas tirée et le pont fut reconstruit en bois. Mais, à la faveur de l'enthousiasme excité par le mariage de Louis XIV et la publication des fêtes de la paix, une loterie royale fut improvisée. Le parlement, en la permettant, eut beau statuer que c'était « sans qu'on pût s'en valoir à l'avenir, » le mal était implanté, il devait prendre racine et produire ses fruits amers.

Cette déplorable institution n'eut pas partout à soutenir les mêmes luttes. En 1694, le parlement anglais, s'appuyant sur ce que l'État avait besoin d'argent pour faire la guerre, vota une loterie de 1,200,000 liv. st. Joueurs et patriotes se précipitèrent avec fureur sur les billets, qui furent enlevés jusqu'au dernier en moins de six mois. En Hollande, la ville d'Amersfort fut la première à donner l'exemple qu'imitèrent à l'envi les autres villes du pays.

Le mal se propageait en Europe. Ne pouvant l'arrêter, on résolut d'en profiter. Les gouvernements crurent pouvoir régulariser un vice à l'avantage de l'État : on ne fit qu'une transaction fatale au principe. En France, le préambule de l'arrêt de 1700 restera comme un document curieux d'économie politique. On y fait parler ainsi le souverain : « Sa Majesté ayant remarqué l'inclination naturelle de la plupart de ses sujets à mettre de l'argent aux loteries particulières, et désirant leur procurer un moyen *agréable et commode* de se faire un revenu *sûr* et considérable pour le reste de leur vie, et même d'*enrichir* leur famille en donnant au *hasard*..., a jugé à propos d'établir à l'hôtel de ville de Paris une loterie royale de 10 millions. » Le principe consacré, les conséquences en découlerent naturellement. Le règne de Louis XV vit pulluler

d'une manière incroyable ces désastreux établissements. A chaque besoin d'argent, nouvelle loterie. Un arrêt du conseil du 9 décembre 1754 avait établi la *loterie des Enfants trouvés*; un arrêt du 7 septembre 1762 institue la *loterie de Piété* qu'avait déjà précédée, en 1758, celle de *l'École militaire*. La destination d'une partie des fonds à des établissements utiles faisait fermer les yeux aux hommes les plus sages sur l'immoralité de la source et sur le danger d'exciter les plus mauvaises passions de la multitude. Mais rien de cela n'échappait aux instigateurs de ces fatales fondations. Il faut lire dans les mémoires du Vénitien Casanova de Scingalt le détail des circonstances qui accompagnèrent la création de la loterie de l'École militaire, et l'opinion que cet audacieux aventurier avait lui-même de ce nouveau genre d'impôt. Jusqu'alors les loteries ne se tiraient qu'autant que tous les billets étaient placés, de sorte qu'en aucun cas l'entrepreneur ne courait risque de perdre. La loterie de l'École militaire fut la première dont le tirage dût avoir lieu à des époques précises et de rigueur, quel que fût le nombre des mises faites. Cette possibilité, d'ailleurs fort rare aux termes du calcul des probabilités, de constituer la banque en perte était un appât adroit jeté à la cupidité malicieuse des joueurs, qui ne manqueraient pas de s'y laisser prendre. Enfin un arrêt du conseil d'État, du 30 juin 1776, supprima toutes ces diverses loteries, et en créa une nouvelle sous la dénomination de *Loterie royale de France*. Fermée en 1793, rétablie le 9 vendémiaire an vi, tour à tour *nationale*, *impériale* et *royale*, la loterie a été abolie sans retour, il faut l'espérer, à partir du 1^{er} janvier 1836.

Avant la révolution, il n'y avait eu en France qu'une seule loterie, dont le tirage se faisait deux fois par mois, et qui rapportait annuellement au trésor 10 ou 12 millions. A l'époque du rétablissement de la loterie, cinq roues furent établies à Paris, à Lyon, à Strasbourg, à Bordeaux et à Bruxelles; cette dernière fut, sous la restauration, transférée à Lille. Un tirage avait lieu pour chacune d'elles tous les 10 jours, en tout 15 tirages mensuels pour le royaume. Sur 90 numéros placés dans une roue, les 5 premiers sortants donnaient droit à des gains déterminés. Un enfant, les yeux bandés, surveillé par des magistrats chargés de constater la régularité de l'opération, procédait au tirage dans un lieu public. Les mises ne se faisaient plus que de six

manières différentes : on pouvait jouer l'*extrait*, simple ou déterminé, c'est-à-dire en désignant l'ordre dans lequel il devait sortir : l'*ambe* simple ou déterminé; le *terne* et le *quaterne* se jouaient simples et non déterminés, et le *quine* était supprimé. Les cinq numéros sortants formaient 5 extraits simples et autant de déterminés, 10 ambes simples ou déterminés, 10 ternes; 5 quaternes et 1 quine; les 90 numéros donnaient lieu à 90 extraits simples, 450 extraits déterminés, 4,005 ambes simples, 80,100 ambes déterminés, 117,480 ternes, 2,355,190 quaternes, 43,949,268 quines. D'où un calcul bien facile fait voir que pour mettre les chances égales, le banquier devait payer les extraits simples 18 fois leur mise, puisque sur les 90 qui existaient dans la roue, 5 devaient naturellement sortir; 90 fois la mise d'un extrait déterminé, puisque sur les 450 que tous les numéros pouvaient former, 5 seulement sortaient de la roue; 400 fois la mise de l'ambe simple, 8,100 fois celle d'un ambe déterminé, 11,748 fois celle d'un terne, 511,038 fois celle d'un quaterne; mais comme il fallait payer les frais d'administration et réaliser des bénéfices, au lieu de ces sommes, on ne payait que 15 fois la mise de l'extrait simple, 70 fois celle de l'extrait déterminé, 270 fois celle d'un ambe simple, 3,100 fois celle d'un ambe déterminé, 3,500 fois seulement celle d'un terne, et rien que 75,000 fois celle d'un quaterne. Sur 6 mises d'extraits simples, le banquier en avait donc sûrement pour lui 1,3 sur 9 d'extraits déterminés, 5 1/4 sur 10 d'ambe simple, 3 sur 8 d'ambe déterminé, 6 sur 11 de terne, et environ 4 sur 5 de quaterne! Ainsi l'on voit quelles chances énormes avait le banquier. Dans son rapport sur la loterie, la cour des comptes dit que les mises, depuis son établissement, en l'an vi, jusqu'à sa suppression (38 années), s'étaient élevées à près de 2 milliards, les lots gagnants n'avaient atteint que 1400 millions de fr.; déduction faite des frais, l'État en avait retiré 385 millions.

Au XVIII^e siècle, il était presque de bon ton de mettre à la loterie, et Casanova raconte que dans les grandes maisons où il était reçu, les belles dames et les plus hauts seigneurs se disputaient les billets dont ses poches étaient toujours pleines. Mais lorsque le scandale réitéré de ruines éclatantes eut enfin dessillé les yeux du plus grand nombre, on se cacha pour entrer dans les bureaux. Des portes particulières dérobaient aux regards les joueurs honteux. Dans les derniers temps, cet impôt immoral pesait principalement sur les classes ignorantes. Pour arriver à l'extinction du mal, on commença par fermer

¹ La loterie a été supprimée en Belgique par un arrêté du gouvernement provincial, en date du 13 octobre 1836.

es bureaux dans 28 départements, et par élever le minimum des mises à 2 fr. Les joueurs les plus intrépides éludèrent les règlements en s'associant, mais le plus grand nombre se découragea, et déjà les recettes avaient sensiblement baissé lorsque l'abolition définitive, prononcée par les chambres dans la loi de finance de 1836, reçut son entier effet. On avait à craindre que le mal ne fût que déplacé, et que d'ignobles spéculateurs n'attirassent les *pointes* dans des loteries clandestines, ou ne fissent tourner des roues à l'étranger; mais ces spéculations dont rien ne pourrait garantir la bonne foi, soigneusement poursuivies d'ailleurs par les tribunaux, ne sont pas de nature à se propager. La loterie ne se rencontre donc plus en France que lorsque, chaque hiver, quelques personnes charitables en font un moyen de secours pour les pauvres; à l'inverse de l'ancienne loterie, dans celle-là les malheureux seuls ont à gagner, et leur reconnaissance est tout le bénéfice des banquiers.

V. RATIER.

LOTH, neveu d'Abraham, le suivit dans la terre de Chanaan, puis le quitta pour se fixer à Sodome. Il fut battu et pris par un roi voisin, mais Abraham vint le délivrer. Lorsque le Seigneur voulut détruire Sodome, il avertit Loth de s'en éloigner avec sa famille, mais en leur défendant de regarder derrière eux. La femme de Loth, ayant enfreint cette défense, fut changée en statue de sel. Loth devint par un inceste père de Moab et d'Ammon, chefs des Moabites et des Ammonites.

BOUILLET.

LOTHAIRE, *Lotharius* ou *Clotharius*, Clotaire, nom de deux empereurs, appartenant l'un à la dynastie des Carolingiens, l'autre à la maison de Saxe.

LOTHAIRE I^{er}, fils aîné de Louis le Débonnaire, né vers 795, fut associé à l'empire en 817, lorsque son père partagea les États de Charlemagne entre ses trois fils; mesure désastreuse qui enfanta de sanglantes querelles, avilit l'autorité impériale, éleva la puissance spirituelle aux dépens du pouvoir temporel et amena la séparation définitive de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. A l'Austrasie, qui lui était échue en partage avec le titre d'empereur, Lothaire ajouta, en 820, le royaume d'Italie, et, en 823, il fut sacré empereur par le pape Pascal I^{er}. Tant de faveurs auraient dû lui inspirer de la reconnaissance; mais l'ambition fit taire dans son cœur la voix de la nature, et lorsqu'en 829, son père voulut former de l'Allemagne, de la Rhétie et d'une partie de la Bourgogne un royaume pour le fils que lui avait donné six ans aupara-

vant son épouse bien-aimée Judith, Lothaire se joignit à ses deux autres frères, Pepin et Louis, et, avec leur secours, il dépouilla Louis le Débonnaire de toute autorité. Cependant la diète de Nimègue rétablit ce malheureux prince dans l'exercice de sa puissance. Lothaire fut privé de la corégence en 831, et Pepin perdit l'Aquitaine en 832. Mais un nouveau partage de l'empire eut lieu en 837. Pepin mourut quelque temps après (838). Alors l'empereur Louis, sans avoir égard aux droits que les deux fils de Pepin pouvaient avoir sur l'héritage de leur père, en fit deux parts qu'il donna, l'une à Lothaire, avec qui il s'était réconcilié, et l'autre à Charles le Chauve. Indigné d'un partage dont il n'avait pas profité, Louis le Germanique prit les armes. A cette nouvelle, son père se mit en devoir de marcher contre lui; mais il mourut en route, le 20 juin 840. Lothaire, oubliant alors les serments qu'il avait faits, voulut, en sa qualité d'empereur, s'arroger la supériorité sur ses deux frères qui s'unirent contre lui et remportèrent, le 25 juin 841, la sanglante victoire de Fontenai. Les évêques déclarèrent que le résultat de cette bataille était un jugement de Dieu et que Lothaire devait renoncer à l'empire. Depuis longtemps déjà, ce prince avait perdu l'amour et la confiance des peuples par ses parjures, son ambition et son odieuse conduite envers son père. Abandonné ainsi de tout le monde, il dut se contenter, outre le titre d'empereur et le royaume d'Italie, des pays situés entre le Rhin et le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut, que lui accorda le célèbre traité de Verdun (11 août 843) et qui prirent de lui le nom de Lorraine. Les trois frères se promirent ensuite amitié et secours réciproque, promesse qu'ils renouvelèrent plusieurs fois à Diefenhofen (Teutschhoff), en 844, et à Marsua (Mersen, près de Maestricht), en 847 et 851. Lothaire resta à Aix-la-Chapelle pour consolider sa puissance, laissant les Arabes ravager sans résistance son royaume d'Italie. Mais son autorité, brisée par ses propres fautes, ne pouvait plus se relever. Le haut clergé avait profité des troubles qu'il avait fomenté lui-même pour se rendre indépendant du pouvoir royal. Les grands vassaux étaient uniquement occupés du soin d'agrandir leurs domaines et de conquérir de nouveaux privilèges. Partout régnaient la fraude, le parjure, la violence, l'arbitraire, dont il avait le premier donné l'exemple. Aussi, déchiré par les remords, malade de corps et d'esprit, désespérant de redonner quelque lustre à la couronne qu'il avait avilie, il partagea ses États entre ses trois fils et se retira dans le couvent de Prum, au milieu des

Ardennes, où il prit l'habit monacal et mourut le 28 septembre 855.

Son fils aîné, Louis II, qu'il avait fait couronner empereur en 850, eut l'Italie; **LOTHAIRE II** fut fait roi des provinces situées entre le Rhône, la Saône, la Meuse, l'Escaut et le Rhin, qui conservèrent seules le nom de Lorraine; Charles obtint la Provence bornée par le Rhône, la Méditerranée et les Alpes. Ce dernier étant mort sans postérité, en 863, son royaume fut partagé entre ses frères. Louis mourut également sans descendants mâles, en 875. On sait que le roi Lothaire II quitta son épouse Thietberg et épousa sa concubine Waldrade, mariage qui fut déclaré nul par le pape Nicolas I^{er}. Ayant voulu aller plaider lui-même sa cause à Rome, il mourut à Plaisance, le 8 août 869. Le fils qu'il avait eu de Waldrade, Hugues, fut exclu du trône de Lorraine, que Lothaire avait voulu lui donner.

LOTHAIRE DE SAXE, comte de Supplinbourg, roi de Germanie et empereur d'Occident, est le 2^e, le 3^e ou le 4^e empereur de ce nom, selon que l'on compte ou non Lothaire de Lorraine, fils de Lothaire I^{er}, et Lothaire, roi d'Italie (en 945, mort en 950), fils de Hugues, roi de Provence et d'Italie, et d'Ada, petit-fils par les femmes de ce même Lothaire, roi de Lorraine. Lothaire de Saxe fut élu, le 30 août 1125, à des conditions qui mettaient l'Empire dans un rapport d'infériorité vis-à-vis de l'Église et le livraient à l'influence de la cour de Rome. Il envoya une ambassade au pape pour lui demander de confirmer son élection. Il réclama ensuite des héritiers de l'empereur Henri V les domaines impériaux, entre autres Nuremberg, que la maison de Franconie avait réunis à ses possessions patrimoniales. Le duc Frédéric de Hohenstaufen (*voy.*) refusa de s'en dessaisir, et fut mis au ban de l'Empire. Pour triompher d'un ennemi aussi puissant, Lothaire s'allia aux Guelfes en donnant sa fille Gertrude en mariage à Henri le Superbe, duc de Bavière, à qui il accorda le duché de Saxe en fief. Telle fut l'origine des querelles des Guelfes avec les Hohenstaufen (*voy.*). Le frère de Frédéric de Hohenstaufen, Conrad III, prit, le 18 décembre 1137, le titre de roi de Germanie, et se fit couronner roi d'Italie à Milan, le 29 juin 1138; mais il fut excommunié avec son frère. Lothaire, de son côté, donna l'investiture de la basse Lorraine, de la Thuringe, de la Misnie, de la Marche septentrionale, et d'autres fiefs, à des princes qui lui étaient entièrement dévoués. Il fut couronné par Innocent II (*voy.*) à Rome, le 30 avril 1133, et accepta l'investiture des biens patrimoniaux de la comtesse Mathilde

(*voy.*), sous la condition qu'après lui ils retourneraient à son gendre Henri le Superbe, et à sa mort à l'Église de Rome. Ayant ensuite replacé sous son autorité toute l'Allemagne, Lothaire repassa les Alpes, soumit les villes lombardes qui lui étaient hostiles; remit en vigueur la loi de Conrad II contre les actes arbitraires des seigneurs suzerains; chassa de Naples le roi Roger, qui ne voulait pas reconnaître ses droits de souveraineté, et, de concert avec Innocent II, donna au prince Rainulf l'investiture de la Calabre et de l'Apulie. La mort le surprit à son retour au milieu des Alpes: il expira dans un chalet à quelque distance de Trente, le 3 décembre 1137. Il avait pourvu à la sûreté de l'Allemagne, depuis la Baltique jusqu'aux frontières de la Pologne, par ses victoires sur les Obotrites et les Luitizes, en 1131; par les missionnaires qu'il avait envoyés dans ces pays, et par la cession de la Marche septentrionale au brave Albert l'Ours, en 1134. Le duc de Pologne Boleslaf avait dû lui prêter aussi serment de foi et hommage pour la Poméranie et l'île de Rügen, en 1135. Il eut pour successeur son compétiteur Conrad III. E. HAAG.

LOTHAIRE, roi de France, fils de Louis IV d'Outre-mer et de Gerberge, sœur de l'empereur Othon I^{er}, né en 941, mort en 986, fut associé au trône en 952, et succéda à son père en 954. Il fit la guerre à l'empereur Othon II, auquel il céda la Lorraine en 980, et fut sans cesse sous la tutelle de Hugues le Grand et de Hugues-Capet. Il eut pour fils et pour successeur Louis V. **BOUILLET.**

LOTHIER ou **BASSE LORRAINE**. *Voy.* **LORRAINE** et **BRABANT**.

LOTION (*lotio*, substantif dérivé de *lavare*, laver). En hygiène comme en thérapeutique, les lotions sont d'une application fréquente. Dans l'état habituel, elles sont nécessaires pour débarrasser la peau des matières étrangères qui la salissent, et qui viennent soit du dehors, soit de la transpiration. Ces lotions ordinaires se font avec de l'eau tiède ou chaude qu'on rend plus active au moyen de savon et de quelques eaux aromatiques spiritueuses. Chez les malades, les lotions sont encore plus indispensables comme moyen de favoriser la transpiration, outre qu'on emploie souvent des lotions médicamenteuses dans les affections cutanées, ou lorsque, par l'intermédiaire de la peau, on veut agir sur des organes intérieurs. C'est ainsi que l'on pratique, dans quelques maladies de la tête ou de la poitrine, des lotions froides ou chaudes sur diverses parties du corps.

Les lotions suppléent avantageusement aux

bains (*voy.*); et c'est une coutume salubre que celle des Anglais qui se lavent tous les jours de la tête aux pieds avec de l'eau tiède en hiver et froide en été. Ils se servent pour cela d'une large cuvette en fer-blanc, au milieu de laquelle on se pose debout pour laver tout le corps avec une éponge. Cette pratique journalière rend presque superflu chez eux l'usage des bains. Chez les enfants surtout, ces lotions sont très-recommandables.

L'eau est l'élément par excellence des lotions; froide ou du moins fraîche, elle exerce sur la peau, et sympathiquement sur toute l'économie, une action tonique et excitante. Cependant on se sert quelquefois de vin ou de liqueurs spiritueuses, ou de quelques dissolutions salines, mais seulement dans le cas de maladies.

Quant aux lotions cosmétiques, elles ont peu de propriétés, en général; quelques-unes sont dangereuses. *Voy. COSMÉTIQUES. F. RATIER.*

LOTO (JEU DU). Enfant de la loterie, ce jeu a survécu à sa mère. Jeu de hasard dans la plus large acception possible, il n'est susceptible d'aucune combinaison : aussi M. de Ségur fit-il contre lui cette charmante boutade qu'on a retenue :

Le loto, quoi que l'on en dise,
Sera fort longtemps en crédit;
C'est l'excuse de la bêtise,
Et le repos des gens d'esprit.

Ce jeu, vraiment philosophique,
Met tout le monde de niveau;
L'amour-propre si despotique
Dépose son sceptre au loto.

Néanmoins, comme *jeu de famille*, il est depuis longtemps en possession de charmer les loisirs des vieilles douairières et des jeunes filles, d'exciter la gaieté de nos enfants par ces pittoresques dénominations données à quelques-uns de ses numéros : 22, *les deux canards*; 33, *les deux bossus*, etc., etc.

On sait qu'à l'imitation de feu la loterie royale de France, le jeu du loto se compose de numéros, depuis 1 jusqu'à 90. Sur chacun des 24 cartons composant un jeu se trouvent 15 de ces numéros partagés en trois lignes de cinq chacune. Le *quine*, dont la sortie est ici obligée, puisque l'on tire, jusqu'à ce qu'il arrive, au hasard et successivement les numéros renfermés dans un sac, échoit au premier carton où cinq chiffres placés sur la même ligne sont sortis tour à tour de cette petite roue de fortune, et la *poule*, formée de toutes les mises des joueurs, appartient au gagnant.

Pour varier la monotonie de ce jeu, on imagina, sous l'ancien régime, de rendre la poule un peu plus forte, afin de pouvoir payer aussi les premiers *ambe*, *terne* et *quaterne*, que produirait tel ou tel carton : c'est ce que l'on appela le *loto dauphin*, ce jeu s'étant introduit à la cour de Louis XVI pour amuser l'enfance de son jeune héritier. Ce n'est pas le seul honneur qu'il y ait reçu : sous la restauration, M^{me} la duchesse d'Angoulême, y retrouvant sans doute un souvenir de ses premières et heureuses années, en fit le jeu habituel de sa petite cour.

Le loto, distraction des casernes et des hôpitaux, se joue encore dans quelques petites villes arriérées et dans les châteaux de quelques familles patriarcales; parfois même à Paris, lorsqu'une réunion du soir compte un certain nombre d'enfants, pour lesquels il faut trouver un facile amusement; on le termine ordinairement alors par une *tombola*, autre variété de ce jeu, empruntée, ainsi que lui, à la langue italienne. Pour gagner le prix, c'est-à-dire la poule de la *tombola*, il faut que les 15 numéros d'un même carton aient été appelés, ce qui, rendant le triomphe plus difficile, donne plus d'intérêt à son attente.

M. OUNNY.

LOTUS ou LOROS. De toutes les plantes qui rappellent des souvenirs historiques et mythologiques, et que l'antiquité rendit célèbres, il n'en est pas qui le soit plus que les lotus, il n'en est point non plus dont l'histoire soit plus confuse. Ce point si intéressant de la botanique des anciens a fait naître d'innombrables erreurs. On convient néanmoins généralement que ce nom fut autrefois donné à un arbre, et à deux plantes, l'une terrestre, l'autre aquatique.

Le plus célèbre des arbres qui ont porté ce nom est l'arbre des Lotophages, illustré par Homère, et dont le fruit, doux comme le miel (*μελιθής*), faisait oublier aux étrangers leur patrie. Olaus Celsius établit assez bien que ce fruit est le fameux *doudaïm*, si vanté chez les Hébreux pour sa saveur et son odeur. On le cueillait sur l'arbre *mitsch*, que le botaniste arabe Aboul' Fadhli assure être le *lotos* des Grecs. Théophraste le compare pour la taille à un petit poirier, pour les feuilles à l'yeuse. Le fruit qui naît sur les branches est de la grosseur d'une fève, et mûrit en changeant de couleur. Il est si abondant, que l'armée d'Ophellus, privée de toute autre nourriture, vécut sur la côte de Carthage des seuls drupes du lotus. On en fait du vin; le bois, qui est brun, sert à fabriquer des flûtes

* De *tombola*, culbute, amas de sable.

estimées. Polybe chez Athénée le dépeint épineux, de taille médiocre, à feuilles petites, ovales, de couleur plus foncée que celles du rhamnus, auquel il ressemble. Son fruit, comparable aux baies du myrte, porte un petit noyau; il parvient à la grosseur d'une olive. C'est une datte pour le goût, mais l'odeur en est plus suave. Il faut donc voir dans le lotus d'Homère et de Théophraste un arbre de la famille des rhamnoides, et le *rhamnus lotus* de Linné, *zizyphus lotus* de Willdenow, satisfait complètement aux descriptions combinées de Théophraste et de Polybe. Il est très-commun près des Syrtes, où l'on s'est toujours accordé à placer le pays des Lotophages. Shaw, d'Avity, Poirer, Desfontaines, en exaltent le fruit comme la plus délicieuse production des côtes de Tunis et de Tripoli.

Les lotus aquatiques, non moins célèbres, sont d'une détermination difficile à cause du peu de détails renfermés dans les textes. La plus remarquable de ces plantes est la *fève d'Égypte* (ζάμας αἰγυπτιακή). Théophraste la fait naître dans le Nil, quoiqu'elle vienne aussi, dit-il, dans quelques marais de la Syrie, de la Cilicie et ailleurs encore. On mange sa racine crue ou cuite; la fleur est rose, double de celle du pavot; le fruit, assez semblable à un rayon de miel circulaire, contient dans ses alvéoles une trentaine de fèves propres à servir d'aliment, et qu'on a soin de semer dans du limon mêlé de paille, pour propager la plante. Hérodote l'appelle *lis rosé*, et compare aussi le fruit à du miel en rayons. Galien vante les semences comme aliment. Cette plante est sans aucun doute le *nelumbium speciosum* de Willdenow, dont Linné avait fait un *nymphæa*. Cette plante forma la coiffure des sphinx, la parure d'Isis et le siège d'Harpocrate (voy. ces noms et ÉGYPTE), l'emblème du silence et de la perfection. Elle ne se trouve plus en Égypte, mais elle abonde dans l'Inde, et tient toujours une place importante dans la religion des Brahmes (voy. religion INDIENNE). Cette superbe nymphéacée vient tout récemment d'être cultivée, avec un succès complet, dans le jardin de Montpellier, par le professeur Delile.

Il y a un autre *lotus* également célèbre, celui qu'Hérodote appelle simplement *λωτός*. Il dit que son fruit renferme de petites semences, dont on peut faire une sorte de pain; que sa racine bulbeuse est comestible, etc. Théophraste fait en outre connaître que la fleur de ce lotus est blanche et semblable à celle du lis. Il ajoute qu'au soleil couchant elle se replie et s'enferme au sein des eaux pour ne reparaitre qu'au soleil

levant; que ses semences, renfermées dans un fruit papavéracé, sont loin d'égaliser en volume celles de la fève d'Égypte. Ces renseignements et d'autres encore conduisent sans embarras au *nymphæa lotus* de Linné, plante commune dans le Nil, dans les eaux de la Nubie, et que l'on a même trouvée en Sicile.

Homère fait mention, dans plusieurs passages de ses poèmes, d'un lotus-fourrage qui couvrait les campagnes. Les anciens auteurs le rapprochent du cytise, ce qui a fait chercher avec raison la plante parmi les légumineuses, mais sans qu'il soit possible, suivant nous, de préciser ni le genre ni l'espèce. Peut-être s'agit-il du *melilotus officinalis*, L., commun dans toutes les régions de l'ancien continent. A. FÉR.

LOUAGE (en latin, *locatio* et *conductio*), contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire user ou jouir l'autre d'une chose ou de son travail, pendant un certain temps, et moyennant un prix que celle-ci s'oblige à payer. « Cette convention, dit Domat (*Lois civiles*, liv. I, tit. IV), est d'un usage très-nécessaire et très-fréquent. Car, comme il n'est pas possible que tous aient en propre toutes les choses dont ils ont besoin, ni que chacun fasse par soi-même ce qu'on ne peut avoir que par l'industrie et par le travail, et qu'il ne serait pas juste que l'usage des choses des autres, ni celui de leur industrie et de leur travail fût toujours gratuit, il a été nécessaire qu'on en fit commerce. » Le Code civil distingue deux sortes principales de louage, celui des choses et celui d'ouvrage. Quand l'objet sur lequel doit porter l'usage ou la jouissance est une chose corporelle ou incorporelle, il y a louage de choses; quand les parties ont en vue le travail de l'une d'elles, il y a louage d'industrie ou d'ouvrage. Celui des contractants qui s'oblige à procurer la jouissance s'appelle *locataire* ou *baillieur*, celui qui l'acquiert se nomme en général *conducteur*, *preneur*, et, suivant les cas, *fermier*, *locataire*, *colon* ou *cheptelier*. On nomme *bail à loyer*, le louage des maisons et celui des meubles; *bail à ferme*, celui des héritages ruraux; *bail à cheptel*, celui des animaux dont le profit se partage entre le propriétaire et celui à qui il les confie. Le mot *location*, synonyme de louage, se dit le plus ordinairement du louage d'une maison ou d'un effet mobilier. Voy. BAIL.

Les baux à loyer et les baux à ferme ont quelques règles communes dont nous devons d'abord nous occuper. Le contrat de louage n'est soumis, pour sa validité, à aucune forme; il peut être fait par écrit ou verbalement. Seulement,

s'il a été fait sans écrit, et qu'il y ait contestation sur l'existence du bail non encore commencé, la preuve ne peut en être reçue par témoins, quelque modique que soit le prix, et quand même on alléguerait qu'il y a eu des arrhes données (*voy.*). Celui qui soutient l'existence du bail n'a d'autre ressource que de déférer le serment à celui qui la nie. Le louage des meubles est néanmoins soumis à cet égard aux règles ordinaires sur la preuve testimoniale. Lorsqu'il y a simplement contestation sur le prix du bail verbal dont l'existence est reconnue ou dont l'exécution a commencé, on s'en rapporte aux quittances, s'il en existe; à défaut de quittances, le preneur a le choix, ou de déférer le serment au bailleur, ou de demander l'estimation par experts, sauf à supporter les frais de l'expertise, si l'estimation excède le prix qu'il a d'abord déclaré.

Le bailleur est obligé, par la nature du contrat, 1^o de délivrer au preneur la chose louée; 2^o de l'entretenir en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée; 3^o d'en faire jouir paisiblement le preneur pendant la durée du bail. De son côté, le preneur doit payer le prix du bail aux termes convenus, et user de la chose louée en bon père de famille; mais il n'est point assujéti à *user* par lui-même: il a en effet la faculté de sous-louer, et même de céder son bail à la charge par lui de rester garant des faits du sous-locataire ou cessionnaire. Une autre obligation du preneur consiste à rendre la chose à la fin du bail telle qu'il l'a reçue, suivant l'écrit fait entre lui et le bailleur. S'il n'a pas été fait d'écrit, il est présumé avoir reçu la chose en bon état de réparations locatives, et il doit la rendre telle, sauf toutefois la preuve contraire. Il répond des dégradations ou des pertes qui arrivent pendant sa jouissance, à moins qu'il ne prouve qu'elles n'ont eu lieu ni par sa faute ni par celle de ses sous-locataires; mais il n'est point tenu des dégradations ou pertes provenant de vétusté ou de force majeure.

Le contrat de louage se résout par l'expiration du temps pour lequel il a été fait; en certains cas, par la *résolution* du droit du bailleur; par la perte de la chose louée; enfin, par l'inexécution des engagements du bailleur ou du preneur.

Si le bail est fait sans écrit, ou s'il ne contient aucune convention sur le temps pour lequel il est consenti, sa durée est déterminée par les règles que nous avons fait connaître au mot *CONCÈS*. Quand le bail est fait pour un temps fixé, il cesse de plein droit à l'expiration de ce temps;

mais si, postérieurement, le preneur continue à jouir, sans opposition de la part du bailleur, il s'opère un nouveau bail, qui est censé fait aux mêmes conditions que le premier, sauf la durée, qui est la même que celle des baux faits sans écrit. C'est ce bail que l'on nomme *tacite reconduction* (loi 13, §§ 11 et 14, ff. *locati conducti*; Code civil, art. 1738). Comme elle est fondée sur le consentement présumé du bailleur, si celui-ci a manifesté une volonté contraire, s'il a, par exemple, fait signifier un congé, le preneur, quoiqu'il ait continué sa jouissance, ne peut invoquer la tacite reconduction.

La résolution du droit du bailleur n'entraîne la résolution du bail qu'autant que le bailleur est lui-même locataire, ou qu'ayant loué comme usufruitier, mari, ou tuteur, il a, par un bail à longues années, excédé le droit que la loi lui accorde. Le bail n'est point résolu par la vente de la chose louée, et l'acquéreur est tenu de l'exécuter lorsqu'il a une date certaine antérieure à la vente, à moins que la résiliation n'ait été stipulée, pour ce cas, par le contrat de bail.

Si, pendant la durée du bail, la chose louée est détruite en totalité par cas fortuit, le bail est résilié de plein droit; si elle n'est détruite qu'en partie, le preneur peut, suivant les circonstances, demander ou une diminution du prix, ou la résiliation du bail. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a lieu à aucun dédommagement.

Il faut observer que, toutes les fois que la résolution arrive par la faute du preneur, il est tenu de payer le prix du bail pendant le temps nécessaire pour que la chose soit louée de nouveau, sans préjudice des dommages-intérêts résultant de l'abus.

Il existe des formes spéciales pour les baux des biens de l'État, de la dotation de la couronne, des communes, des hospices et des établissements publics.

Nous avons parlé des règles particulières aux baux à ferme au mot *FERME*; mais il faut ici dire un mot de celles des baux à loyer. Sous l'ancienne jurisprudence, le propriétaire était autorisé à résilier le bail de la maison dont il prouvait qu'il avait besoin pour son usage personnel; dans la pratique, la preuve que la maison était devenue nécessaire au bailleur n'était même plus exigée: il suffisait qu'il affirmât sous serment qu'il donnait congé dans la vue d'habiter lui-même la maison, et qu'il vint effectivement l'occuper. Aujourd'hui, le bailleur, propriétaire ou autre, ne peut exercer ce droit qu'autant qu'il se l'est réservé par le bail; et alors il est tenu de signifier un congé à l'époque

voulue par l'usage local (Code civil, art. 1761).

Le locataire est obligé de garnir la maison ou l'appartement qu'il tient à bail de meubles d'une valeur suffisante pour répondre du loyer, ou de donner des sûretés équivalentes. Il doit entretenir les lieux, et les rendre, à la fin de sa jouissance, en bon état de réparations locatives. Ces réparations sont désignées par l'usage, sauf celles que l'article 1754 du Code civil prend soin d'énumérer, et qui doivent être partout réputées locatives.

La durée des baux à loyer est laissée à la volonté des parties ; mais, à défaut de convention à cet égard, la coutume locale la détermine. La loi prévoit seulement certains cas (art. 1757, 1758).

Quant au louage d'ouvrage, il comprend le louage des gens de travail, domestiques et ouvriers qui s'engagent au service de quelqu'un, et celui des personnes qui s'obligent à accomplir l'œuvre qui leur est confiée, soit qu'elles fournissent seulement leur travail et leur industrie, soit qu'elles fournissent aussi la matière.

Le Code civil veut qu'on ne puisse engager les services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée. Toute stipulation portant que le bail durera pendant toute la vie du domestique ou de l'ouvrier serait nulle, comme contraire à la liberté naturelle. S'il y a contestation sur la quotité des gages convenus ou de ceux qui sont encore dus, le maître est cru sur son affirmation.

Les marchés faits avec des entrepreneurs peuvent concerner un transport d'objets ou la confection d'un ouvrage.

Les voituriers, tant par terre que par eau, sont soumis, pour ce qui est relatif à la garde et à la conservation des choses qui leur sont confiées, à la même responsabilité que les aubergistes (voy. *DÉRÔT*). En conséquence, ils répondent de leur perte et des avaries qu'elles éprouvent, à moins qu'ils n'établissent qu'elles ont été perdues ou avariées par cas fortuit ou force majeure. Les entrepreneurs de voitures publiques, par terre et par eau, et ceux de roulages publics, doivent tenir registre de l'argent, des effets et des paquets dont ils se chargent ; ils sont en outre assujettis à des règlements particuliers qui font la loi entre eux et ceux avec qui ils contractent (décret du 14 fructidor an XII, ordonnance du 16 juillet 1828, loi du 28 juin 1829, art. 96 à 108 du Code de commerce).

Dans le cas où il y a obligation de faire un ouvrage déterminé, la perte de la chose et du travail retombe sur l'ouvrier qui a fourni la matière, lorsque la chose vient à périr par cas

fortuit, avant d'être livrée, à moins que le maître n'ait été en demeure de la recevoir. L'ouvrier perd seulement son travail, s'il n'a point fourni la matière ; mais il répond, même dans ce cas, de la perte de la matière, si la chose a péri par sa faute. Si elle a péri par le vice de la matière, l'ouvrier peut réclamer son salaire. Il est tenu même de la perte de la matière quoiqu'il ne l'ait pas fournie, et que la chose ait péri sans sa faute, s'il était en demeure de la livrer.

Lorsqu'un édifice construit à forfait péricule, en tout ou en partie, dans les dix ans de la livraison, par le vice de la construction, ou même par celui du sol, l'entrepreneur en est responsable.

Le contrat de louage d'ouvrage, même dans le cas d'un marché à forfait, se résout par la seule volonté du maître, quoique l'ouvrage soit déjà commencé ; mais le maître doit rembourser à l'entrepreneur toutes ses dépenses et lui tenir compte de tout ce qu'il aurait pu gagner dans l'entreprise. La résolution a également lieu par la mort de l'ouvrier ou de l'entrepreneur ; cependant s'il y a des ouvrages faits, ou des matériaux préparés, qui puissent être utiles au propriétaire, il est tenu de les prendre et d'en payer la valeur à la succession, dans la proportion du prix qui avait été convenu.

Pour le bail à cheptel, voy. *CHEPTEL*.

On peut consulter, sur cette matière, le *Traité du contrat de louage*, de Pothier, et celui que M. Duvergier, notre collaborateur, a publié dans sa continuation du *Droit civil français* de Toullier. E. REGNARD.

LOUCHE. Voy. *STRABISME*.

LOUDON (GÉDÉON-ERNEST, baron DE), dont les Allemands ont fait *Laudon*, qu'ils prononcent absolument comme les Anglais prononcent *Loudon*. Le célèbre feld-maréchal autrichien de ce nom naquit, le 10 octobre 1716, à Trolzen, en Livonie, d'une famille originaire d'Écosse, qui s'était établie dans ce pays. Entré de bonne heure au service de la Russie, il fit successivement la campagne de Pologne, en 1733, celle du Rhin, en 1735, et celle de Turquie, de 1736 à 1739. A la conclusion de la paix (voy. *BELGRADE*), il n'était encore que lieutenant, et ce fut sans doute parce que son avancement ne lui semblait pas assez rapide, qu'il résolut d'aller offrir ses services à l'Autriche. Il se rendit donc à Vienne, en 1742, et fut nommé capitaine dans le corps de Trenk, sous les ordres duquel il fit les campagnes de la Bavière et du Rhin (1742-1744). Gravement blessé dans un combat d'avant-postes près de Saverne en Alsace, il fut fait prisonnier par les Français, mais délivré peu de temps

après par ses pandoures (voy.). Cependant, révolté des cruautés de Trenk, Loudon ne tarda pas à donner sa démission, et se retira à Vienne, où il vécut dans la plus grande pauvreté, jusqu'à ce que ses amis lui eussent obtenu un brevet de major dans les régiments de la Frontière (roy.), en 1754. A cette époque, il épousa la fille d'un officier croate, et embrassa le catholicisme. Les deux années de repos dont il jouit jusqu'à la guerre de sept ans, qui devait l'illustrer, furent consacrées par lui à l'étude des mathématiques et de la géographie militaire. Nommé lieutenant colonel d'un régiment d'infanterie légère chargé d'appuyer les mouvements de l'armée autrichienne, il ne tarda pas à se faire remarquer par son audace et son courage, et prit une part presque toujours active et brillante aux affaires de Tetschen, de Hirschfeld, de Prague, de Rossbach et de Gotha. Loudon rendit des services plus importants encore en contribuant puissamment à faire lever le siège d'Olmütz, et en inquiétant la retraite de Frédéric le Grand. Nommé au grade de feld-maréchal-lieutenant, après avoir passé successivement par les différents grades inférieurs, et chargé de couvrir les opérations de Daun (voy.), il entra dans la Marche brandebourgeoise, enleva Pritz, s'avança jusqu'aux portes de Francfort-sur-l'Oder, se signala à Hochkirchen et décida la victoire de Kunersdorf. Mis à la tête d'un corps de 30,000 hommes, avec le grade de maître de l'artillerie, il battit Fouqué près de Landshut, le 29 juin 1760, prit d'assaut Glatz, investit Breslau, et couvrit si habilement la retraite de Daun après la bataille de Liegnitz, qu'il mérita les éloges de Frédéric II lui-même. La campagne de 1761 ne lui offrit que peu d'occasions de déployer sa bravoure; mais il la couronna par un coup de main des plus hardis, en s'emparant de Schweidnitz et de toutes les munitions de guerre et de bouche qui y avaient été rassemblées. En récompense de ses importants services, l'Empereur l'appela, en 1766, dans le conseil de guerre de la cour, et le nomma, en 1769, commandant général de la Moravie.

Ce fut vers cette époque qu'il fit à Carlsbad la connaissance de Gellert, qui l'a peint avec tant de talent dans sa *Correspondance avec M^{lle} Lucius*.

En 1769, Loudon accompagna l'empereur Joseph II dans sa visite à Frédéric le Grand, et, en 1773, dans son voyage à travers ses nouvelles provinces, la Gallicie et la Lodomérie. Il vivait fort retiré dans son château de Hadersdorf, à peu de distance de Vienne, lorsque la guerre de

la succession de Bavière éclata. Nommé feld-maréchal (vers 1778), il fut envoyé en Bohême à la tête d'un corps d'armée, et prit sur l'Isar, près de Mûnchengrätz, une position d'où il fut impossible au prince Henri de Prusse de le déloger. En empêchant ainsi la jonction de ce dernier avec le roi, et en le forçant à la retraite, il obtint un succès aussi décisif que s'il avait remporté la plus brillante victoire. Il ne se montra pas un général moins expérimenté dans la campagne contre les Turcs de 1788-1789. Joseph II, qui d'abord avait cru pouvoir se passer de ses services, se vit forcé de l'appeler auprès de lui, et sa présence ramena la victoire sous les drapeaux autrichiens. Dubicza fut prise, après avoir vu l'armée turque battue sous ses murs, Novi emportée d'assaut, Néo-Grandisca occupée par l'armée de Croatie, et Belgrade assiégée : la prise des faubourgs déterminait la garnison à se rendre. Cette conquête importante valut à Loudon le titre de généralissime et l'étoile en brillant de l'ordre de Marie-Thérèse, que l'Empereur seul avait le droit de porter en sa qualité de grand maître. Semendria lui ouvrit bientôt après ses portes, et le séraskier fut rejeté derrière Niassa. Ce fut au milieu de ces succès que Léopold II rappela Loudon pour l'envoyer en Moravie, où il jugeait sa présence plus nécessaire; mais il fut à peine arrivé à Neutitschien, où se trouvait le quartier général, qu'il tomba malade, et mourut le 14 juillet 1790.

Un autre général autrichien, LOUDON ou plutôt LAUDON, fit avec distinction les campagnes de 1796 et 1797 contre les Français. CONV. LXX.

LOUGRE, navire à deux mâts, fin voilier, que montent surtout les pirates et les contrebandiers. On s'en sert également dans la guerre maritime, où on le place sur les ailes, comme éclaircur, pour prévenir de l'approche de l'ennemi. Z.

LOUIS, nom germanique qui a pris cette forme par une contraction de *Ludovicus*, mais dont la forme primitive était *Chlodowig*, c'est-à-dire le brave illustre. Le nom du roi Clovis (voy.) n'a pas d'autre origine.

Plusieurs empereurs romains d'Occident, presque tous de nation franque, ont porté ce nom. Il y en a eu cinq; mais on n'en compte que quatre : LOUIS LE DÉBONNAIRE, né en 778, mort le 20 juin 840 (voy. FRANCE, LOTHAIRE et CARLOVINGIENS)¹; LOUIS II, dit *le Jeune*, né vers l'an 822, mort en 875 (voy. ITALIE et CARLOVINGIENS); LOUIS III, *l'Aveugle*, roi d'Arles et de Provence, fils de

¹ On peut consulter aussi sur ce prince l'ouvrage de M. J. N. F. Fraudin, *Louis le Pieux et son siècle*, Dijon et Paris, 1830, 2 vol. in-8°.

Boson et d'une fille de l'empereur Louis II : couronné par le pape à Rome, l'an 900, il fut détroné et aveuglé par Bérenger, et mourut en 926; Louis IV, *l'Enfant*, fils de l'empereur Arnoul et le dernier des Carolingiens d'Allemagne, né en 893, mort le 30 janvier 911; Louis V, *de Bavière*, né en 1286, mort en 1347 (voy. BAVIÈRE) : ce dernier est aussi souvent appelé le quatrième de son nom, en passant Louis III, qui n'avait pas été sacré.

POUR LOUIS LE GERMANIQUE, premier roi d'Allemagne, voy. ALLEMAGNE, LOTHAIRE et CHARLES LE CRAUVE. SCHNITZLER.

LOUIS I-XVIII, rois de France. Pour l'histoire des huit premiers de ces princes, nous pouvons renvoyer le lecteur à ce qui en a été dit dans les articles FRANCE, LOTHAIRE, CARLOVINGIENS et CAPÉTIENS. Mais la plupart des suivants demandent des notices spéciales.

LOUIS IX, surnommé *saint Louis*, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, était né à Poissy, le 25 avril 1215, et succéda à son père le 8 novembre 1226, à peine âgé de douze ans. La reine mère, femme d'une grande ambition, mais douée d'une fermeté virile, s'empara du pouvoir pour gouverner au nom de son fils, et fut la première régente depuis la fondation de la monarchie en France. Pour consolider son autorité, elle se hâta de faire sacrer le jeune roi, en convoquant tous les hauts barons à cette solennité. Mais plusieurs manquèrent à cet appel : parmi eux, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, qui aspirait lui-même à la régence; Thibault, comte de Champagne, si célèbre par son amour romanesque pour la reine; Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et Raymond VII, comte de Toulouse. Le sacre du roi eut lieu à Reims, le 30 novembre; mais il n'empêcha pas ces puissants vassaux de lever le masque. Ils adressèrent à la régente une liste de griefs, à laquelle Blanche répondit en faisant marcher contre la ligue des seigneurs une armée commandée par le roi en personne. En même temps, elle mettait en jeu d'autres mobiles, plus sûrs peut-être que la force, et détachait à prix d'or le duc de Bretagne de la coalition. Pierre Mauclerc, largement rémunéré, ne tarda pas à répondre à la générosité de la reine par une nouvelle trahison. Le désordre alla croissant. Une réunion des seigneurs fut désignée à Vendôme : le roi lui-même la présida. On accueillit une partie de leurs prétentions; et l'on délibérait encore, lorsque les confédérés, qui comprenaient bien que la toute-puissance, résidant en la personne du roi, ne leur appartiendrait que le jour où ils pourraient

diriger ses volontés, résolurent de s'emparer de lui. Un guet-apens fut préparé par eux sur les confins de la forêt d'Orléans, que le jeune monarque devait traverser pour aller à un rendez-vous de chasse. Mais le comte de Champagne, nouvellement ramené à l'obéissance, accourut avec ses hommes d'armes pour arracher le roi à cet imminent péril, et l'entraîna, pour ainsi dire malgré lui, jusque dans la tour de Montlhéry. En cette occasion, les bourgeois de Paris donnèrent un bien remarquable exemple de leur dévouement à la royauté, en se portant en armes au secours de leur jeune maître, et en formant autour de lui une haie dont les acclamations l'accompagnaient jusqu'aux portes de sa capitale.

Alors les conjurés, furieux de la conduite du comte de Champagne, tournèrent leurs efforts contre lui. Cependant le roi lui devait sa protection, et les projets des seigneurs furent encore déjoués; le duc de Bretagne revint à composition, et la régente sut habilement profiter de sa victoire en envoyant à la fois, amis et ennemis, tour à tour ligüés contre la royauté, combattre les infidèles.

La France commençait à jouir des fruits de la bonne administration de Blanche, lorsqu'une malheureuse altercation, impossible à prévoir, faillit enlever à la couronne un de ses plus beaux fleurons (1229). L'université de Paris, à la suite d'une querelle dans laquelle plusieurs écoliers perdirent la vie, n'ayant pu obtenir une enquête, ferma ses écoles; les professeurs se retirèrent suivis d'une foule d'étudiants. Cette triste scission dura trois ans, et le rétablissement de l'université ne fut dû qu'à l'intervention du pape Grégoire IX.

La minorité de Louis IX fut encore marquée par la fin de la sanglante guerre des Albigeois (voy.), qui dura depuis le règne de Philippe-Auguste. La régente, n'ayant rien pu obtenir par les négociations, marcha elle-même contre les récalcitrants; mais le comte de Toulouse, leur principal soutien, fit sa soumission, et entraîna forcément celle de ses alliés.

Cette vie agitée n'empêchait pas la reine mère de présider à l'éducation de son fils. Elle veillait à ce qu'il ne fût entouré que d'hommes éclairés et accomplis. Le temps du jeune roi était partagé entre la chasse, les voyages, des études sérieuses et la culture des arts. Mais la religion occupait la première place parmi ses préoccupations, grâce à ces sévères paroles que lui répétait sans cesse la reine : « Mon fils, j'aimerais mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel. »

Blanche acheva son ouvrage en mariant le jeune prince à Marguerite, fille du comte de Provence; puis, le 25 avril 1236, elle remit en ses mains le royaume de ses pères, entièrement pacifié, et augmenté par ses soins des comtés d'Alençon, d'Auvergne et d'Évreux. DÉADÉ.

Le prince dans les mains duquel tombait ce grand héritage, Louis IX, avait alors vingt et un ans. Il fut déclaré majeur; mais dans la réalité, il resta longtemps encore dépendant de sa mère, la fière Espagnole qui gouvernait depuis dix ans. Les qualités de Louis n'étaient pas de celles qui éclatent de bonne heure: la principale fut un sentiment exquis, un amour inquiet du devoir, et pendant longtemps le devoir lui apparut comme la volonté de sa mère. Espagnol du côté de Blanche, Flamand par son aïeule Isabelle, le jeune prince suçait avec le lait une piété ardente, qui semble avoir été étrangère à la plupart de ses prédécesseurs, et que ses successeurs n'ont guère connue davantage.

Malheureusement, à cette époque, toutes les croyances étaient ébranlées. L'empereur Frédéric II, lié d'amitié avec le sultan d'Égypte, était aux yeux de bien des gens plus arabe que chrétien; on le soupçonnait d'être l'antechrist. On avait donc pour ainsi dire retiré toute confiance à l'empereur, chez qui l'on savait que la foi manquait.

La destinée du jeune et innocent Louis IX fut d'être l'héritier des Albigeois et de tant d'autres ennemis de l'Église. C'était pour lui que Jean, condamné sans être entendu, avait perdu la Normandie, et son fils Henri le Poitou; c'était pour lui que Montfort avait égorgé 20,000 hommes dans Béziers, et Folquet 10,000 dans Toulouse. Louis avait grand besoin de croire et de s'attacher à l'Église, pour se justifier à lui-même son père et son aïeul, qui avaient accepté de tels dons.

Le seul objet vers lequel une telle âme pouvait se tourner encore, c'était la croisade, la délivrance de Jérusalem. Cette grande puissance, bien ou mal acquise, qui se trouvait dans ses mains, c'était là, sans doute, qu'elle devait s'exercer et s'expier. De ce côté, il y avait tout au moins la chance d'une mort sainte.

Jamais la croisade n'avait été plus nécessaire et plus légitime. Agressive jusque-là, elle allait devenir défensive. Les Mongols, maîtres de l'Asie et d'une grande partie de l'Europe orientale, s'étaient ébranlés vers l'Asie Mineure qu'ils menaçaient. Toutes les sectes, toutes les religions qui se partageaient cette contrée, avaient également à craindre ces barbares, et nulle chance

de les arrêter. A leur approche, tout l'Orient s'était réconcilié. Les princes mahométans, entre autres le Vieux de la Montagne, avaient envoyé une ambassade suppliante au roi de France, et l'un des ambassadeurs passa en Angleterre. L'empereur latin de Constantinople implorait également la pitié de saint Louis, et lui offrait, en échange, la vraie couronne d'épines qui avait ceint le front du Sauveur, et pour laquelle le roi fit plus tard construire la Sainte-Chapelle de Paris.

Le jeune roi de France ne pouvait cependant quitter son royaume: une vaste ligue se formait contre lui. Le comte de Toulouse dont la fille avait épousé le frère du roi, Alphonse de Poitiers, voulait tenter encore un effort pour garder ses États, s'il n'avait pu garder ses enfants. Il s'était allié aux rois d'Angleterre, de Navarre, de Castille et d'Aragon. Il voulait épouser ou Marguerite de la Marche, sœur utérine de Henri III, ou Béatrix de Provence. Par ce dernier mariage, il eût réuni la Provence au Languedoc, déshérité sa fille au profit des enfants qu'il eût eus de Béatrix, et réuni tout le Midi. La précipitation fit avorter ce grand projet. Dès 1242, les inquisiteurs furent massacrés à Avignon; l'héritier légitime de Nîmes, Béziers et Carcassonne, le jeune Trencavel, se hasarda à repaître. Les confédérés agirent l'un après l'autre. Raimond était réduit quand les Anglais prirent les armes. Leur campagne en France fut pitoyable; Henri III avait compté sur son beau-père, le comte de la Marche, et les autres seigneurs qui l'avaient appelé. Quand ils se virent et se comptèrent, alors commencèrent les reproches et les altercations. Les Français n'avançaient pas moins; ils auraient tourné et pris l'armée anglaise au pont de Taillebourg, sur la Charente, si Henri n'eût obtenu une trêve par l'intervention de son frère Richard, en qui Louis révéra le héros de la dernière croisade, celui qui avait racheté et rendu à l'Europe tant de chrétiens. Henri profita de ce répit pour décamper et se retirer vers Saintes. Louis le serra de près; un combat acharné eut lieu, et le roi d'Angleterre finit par s'enfuir dans la ville, et de là vers Bordeaux (1242).

Une épidémie, dont le roi et l'armée languirent également, l'empêcha de poursuivre ses succès. Mais le combat de Taillebourg n'en fut pas moins le coup mortel pour ses ennemis, et en général pour la féodalité. Le comte de Toulouse n'obtint grâce que comme cousin de la mère de saint Louis.

Pendant la catastrophe tant redoutée avait

lieu en Orient. Après avoir remporté à Gaza une grande victoire (1244), les Kharizmiens, précurseurs des Mongols, avaient pris Jérusalem et massacré ses habitants.

Saint Louis était malade, alité et presque mourant, lorsque ces tristes nouvelles parvinrent en Europe. Il était si mal qu'on désespérait de sa vie, et déjà une des dames qui le gardaient voulait lui jeter le drap sur le visage, croyant qu'il avait passé. Dès qu'il alla un peu mieux, au grand étonnement de ceux qui l'entouraient, il fit mettre la croix rouge sur son lit et sur ses vêtements. Sa mère eût autant aimé le voir mort. Il promettait, lui faible et mourant, d'aller si loin, outre-mer, sous un climat meurtrier, donner son sang et celui des siens, dans cette inutile guerre qu'on poursuivait depuis plus d'un siècle. Sa mère, les prêtres eux-mêmes, le pressaient d'y renoncer. Il fut inflexible ; cette idée qu'on lui croyait si fatale, fut, selon toute apparence, ce qui le sauva : il espéra, il voulut vivre, et vécut en effet. Dès qu'il fut convalescent, il renouvela ses vœux en présence de sa mère et de l'évêque de Paris. Le seul obstacle qui restât à vaincre c'était le pape Innocent IV, qui remplissait l'Europe de sa haine contre l'empereur Frédéric II (*voy. ces noms*), et qui, dans sa violence, contrariait de tout son pouvoir les desseins de saint Louis, qu'il eût voulu armer contre son rival. Mais le roi de France restait inaccessible aux insinuations du pape, et ne songeait qu'à se réconcilier avec l'Angleterre et à dédommager l'héritier de Nîmes et de Béziers.

Après avoir ainsi aplani toutes les difficultés qui s'opposaient à son départ, saint Louis mit à la voile pour l'Égypte. Les principaux événements de cette guerre sainte ayant été racontés à l'article **CROISADES**, nous ne ferons ici que les rappeler succinctement.

La première faute que commit le roi fut, ainsi qu'on l'a dit avant nous, de s'arrêter trop longtemps dans l'île de Chypre, dont le climat corrupteur énerva l'armée. Le débarquement se fit enfin à Damiette, et alors eut lieu cette marche longue et pénible sur Mansourah, où devait périr Robert d'Artois, le jeune et brave frère du roi (8 février 1250). En vain saint Louis voulut le venger : il fallut céder au nombre ; la retraite commença sur les bords du Nil, et avec elle un immense massacre, auquel le roi n'échappa qu'en devenant le prisonnier du sultan. Sa rançon lui coûta la ville de Damiette et 400,000 bezants d'or. Pendant ce temps, la reine Marguerite, qui l'avait accompagné jusqu'en Égypte, accou-

chait d'un fils nommé Jean, et qu'elle surnomma Tristan.

Louis IX resta encore un an à la terre sainte pour aider à la défendre, au cas que les mame-luks poursuivissent leur victoire hors de l'Égypte. Il releva les murs des villes, fortifia Césarée, Jaffa, Sidon, Saint-Jean-d'Acre, et ne se sépara de ce triste pays que lorsque les barons de la terre sainte lui eurent eux-mêmes assuré que son séjour ne pouvait plus leur être utile. Il venait d'ailleurs de recevoir une nouvelle qui lui faisait un devoir de retourner au plus tôt en France. Sa mère était morte ; malheur immense pour un tel fils, qui pendant si longtemps n'avait pensé que par elle, qui l'avait quittée malgré elle pour cette désastreuse expédition, où il devait laisser sur la terre infidèle un de ses frères, tant de loyaux serviteurs, les os de tant de martyrs. La vue de la France elle-même ne put le consoler. « Si j'endurais seul la honte et le malheur, disait-il à un évêque, si mes péchés n'avaient pas tourné au préjudice de l'Église universelle, je me résignerais. Mais, hélas ! toute la chrétienté est tombée par moi dans l'opprobre et dans la confusion. »

L'état où il retrouvait l'Europe n'était pas propre à dissiper sa tristesse. L'insurrection des *Pastoureaux* (*voy.*), qui avait éclaté en son absence, venait à peine d'être étouffée, et le mysticisme répandu dans le peuple par l'esprit des croisades avait déjà porté son fruit le plus effrayant, la haine de la loi, l'enthousiasme sauvage de la liberté politique et religieuse.

Saint Louis, de retour (juillet 1254), sembla repousser longtemps toute pensée, toute ambition étrangère ; il s'enferma avec un scrupule inquiet dans son devoir de chrétien, comprenant toutes les vertus de la royauté dans les pratiques de la dévotion, et s'imputant à lui-même comme péché tout désordre public. Les sacrifices ne lui coûtèrent rien pour satisfaire sa conscience timorée. Contre le vœu de ses frères, de ses enfants, de ses barons, de ses sujets, il restitua au roi d'Angleterre le Périgord, le Limousin, l'Agénois, et ce qu'il avait en Quercy et en Saintonge, à condition que Henri III renonçât à ses droits sur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et le Poitou (1259). Les provinces cédées ne le lui pardonèrent jamais, et quand il fut canonisé, elles refusèrent de célébrer sa fête. Malgré cette préoccupation excessive des choses de la conscience qui eût pu ôter à la France toute action extérieure, la puissance du royaume était immense, grâce aux discordes et à l'abaissement de l'Angleterre et

de l'Empire. Un instant, saint Louis fut sur le point de rétablir la paix entre le roi Henri III et ses hauts barons. Mais son arbitrage, favorable à la monarchie absolue, fut décliné par les seigneurs, et la guerre recommença. D'un autre côté, le pape qui mettait à l'encaen les dépouilles de la maison de Souabe, en offrait une partie au roi de France. Louis refusa d'abord pour lui-même, mais il permit à son frère Charles d'accepter. On sait comment ce frère de saint Louis s'empara presque sans résistance du royaume de Naples, et comment le petit-fils de l'empereur Frédéric II, le jeune Conradin, monta sur l'échafaud, légua à ses bourreaux les Vêpres siciliennes. *Voy. CHARLES d'Anjou, CONRADIN, NAPLES.*

Cependant la Syrie nageait dans le sang (*voy. Croisades*). Après les Mongols, et contre eux, arrivèrent les mameluks d'Égypte; cette féroce milice, recrutée d'esclaves et nourrie de meurtres, enleva aux chrétiens les dernières places qu'ils eussent encore en Syrie : Césarée, Arsouf, Japhet, Jaffa, enfin la grande Antioche, tombèrent successivement, et, dans cette dernière ville, 17,000 infortunés furent passés au fil de l'épée, 100,000 vendus en esclavage.

A ces terribles nouvelles, il y eut en Europe tristesse et douleur, mais aucun élan; saint Louis seul reçut la plaie dans son cœur. Il ne dit rien, mais il écrivit au pape qu'il allait prendre la croix. Clément IV (*voy.*), qui était un habile homme, et plus légiste que prêtre, essaya de l'en détourner; il semblait qu'il jugeât la croisade de notre point de vue moderne, qu'il comprit que cette dernière entreprise ne produirait rien encore. Mais il était impossible que l'homme du moyen âge, son vrai fils, son dernier enfant, abandonnât le service de Dieu, qu'il reniât ses pères, les héros des croisades, qu'il laissât au vent les os des martyrs sans entreprendre de les inhumier; il ne pouvait rester assis dans son palais de Vincennes pendant que le mameluk égorgéait les chrétiens ou tuait leurs âmes en leur arrachant leur foi.

Le 25 mai 1267, ayant convoqué ses barons dans la grande salle du Louvre, il entra au milieu d'eux, tenant dans ses mains la sainte couronne d'épines. Tout faible qu'il était, et maladif par suite de ses austérités, il prit la croix, il la fit prendre à ses trois fils, et personne n'osa faire autrement. Ses frères, Alphonse de Poitiers, Charles d'Anjou, l'imitèrent bientôt, ainsi que le roi de Navarre, comte de Champagne, ainsi que les comtes d'Artois, de Flandre, le fils du comte de Bretagne, une foule de seigneurs; puis

les rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, et les deux fils du roi d'Angleterre. Saint Louis s'efforçait d'entraîner tous ses voisins à la croisade; il se portait pour arbitre de leurs différends; il les aidait à s'équiper. Il donna 70,000 livres tournois aux fils du roi d'Angleterre. En même temps, pour s'attacher le Midi, il appelait pour la première fois les représentants des bourgeois des sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire. C'est le commencement des états de Languedoc. Enfin, avant de partir, il crut devoir promulguer ce code imparfait, quoique remarquable pour l'époque, singulier mélange de droit romain, ecclésiastique et féodal. *Voy. ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS, ET FRANCE.*

Quand on apprit les immenses préparatifs du roi de France, l'effroi fut grand en Égypte. On ferma la bouche pélusiaque du Nil, et depuis elle est restée comblée. L'armée s'était embarquée à Aigues-Mortes, sur des vaisseaux génois. On persuada au roi de cingler vers Tunis avant d'aborder l'Égypte ou la terre sainte : c'était l'intérêt de Charles d'Anjou, souverain de la Sicile, et saint Louis se figura peut-être que l'apparition d'une armée chrétienne déciderait le sultan de Tunis à se convertir. Mais la plupart des croisés, et principalement les Génois, qui croyaient que Tunis était une riche ville, dont le pillage pouvait les dédommager de cette dangereuse expédition, préféraient la violence, et les hostilités commencèrent par l'enlèvement des vaisseaux qu'on trouva devant Carthage. Le débarquement eut lieu sans obstacle. Après avoir langué quelques jours sur la plage brûlante, les chrétiens s'avancèrent vers le château de Carthage, qui n'était gardé que par deux cents soldats sarrasins, dont les Génois firent un horrible massacre. Le roi s'installa dans ces ruines, pleines de cadavres, pour attendre son frère Charles d'Anjou avant de marcher sur Tunis. La plus grande partie de l'armée resta sous le soleil d'Afrique, dans la profonde poussière du sable soulevé par les vents, au milieu des cadavres et de la puanteur des morts. Après huit jours, la peste avait éclaté; le comte de Vendôme, de la Marche, de Viane, Gaultier de Nemours, maréchal de France, les sires de Montmorency, de Piennes, de Brisac, de Saint-Bricon, d'Apremont, étaient déjà morts.

Cependant, le roi et ses fils étaient eux-mêmes malades; le plus jeune mourut sur son vaisseau, et ce ne fut que huit jours après que le confesseur de saint Louis prit sur lui de le lui apprendre. C'était le plus chéri de ses enfants : sa mort, annoncée à un père mourant, était pour celui-ci

une attache de moins à la terre, un appel de Dieu, une tentation de mourir. Aussi, sans trouble et sans regret accompplit-il cette dernière œuvre de la vie chrétienne, répondant les litanies et les psaumes, dictant pour son fils une belle et touchante instruction, accueillant même les ambassadeurs des Grecs, qui venaient le prier d'intervenir en leur faveur auprès de son frère Charles d'Anjou dont l'ambition les menaçait. Il leur parla avec bonté, il leur promit de s'employer avec zèle, s'il vivait, pour leur conserver la paix ; mais, dès le lendemain, il entra lui-même dans la paix de Dieu.

Dans cette dernière nuit, il voulut être tiré de son lit et étendu sur la cendre. Il y mourut, tenant toujours les bras en croix. « Et el jour le lundi, li benoiez rois tendi ses mains jointes au ciel, et dist : Biau sires Diex, aies merci de ce peuple qui ici demeure, et le condui en son pais, que il ne chide en la main de ses anemis, et que il ne soit contreint renier ton saint non. » *Voy. JOINVILLE.*

Que l'âge chrétien du monde ait eu sa dernière expression en un roi de France, ce fut une grande chose pour la monarchie et la dynastie. C'est là ce qui rendit les successeurs de saint Louis si hardis contre le clergé. La royauté avait acquis aux yeux des peuples l'autorité religieuse et l'idée de la sainteté. Le vrai roi juste et pieux, équitable juge du peuple, s'était rencontré. Tout ce que ses habiles conseillers lui dictaient pour l'agrandissement du pouvoir royal, il le prononçait pour le bien de la justice. Les subtiles pensées des légistes étaient acceptées, promulguées par la simplicité d'un saint. Leurs décisions, en passant par une bouche si pure, prenaient l'autorité d'un jugement de Dieu. Il publia, dit-on, un an avant sa mort, la fameuse pragmatique, fondement des libertés de l'Église gallicane. Plongé à cette époque dans le mysticisme, il lui en coûtait moins sans doute d'exprimer une opposition si solennelle à l'autorité ecclésiastique. Les revers de la croisade, les scandales dont le siècle abondait, les doutes qui s'élevaient de toutes parts, l'enfonçaient d'autant plus dans la vie intérieure. Cette âme tendre et pieuse, blessée au dehors dans tous ses amours, se retirait au dedans et cherchait en soi. La lecture et la contemplation devinrent toute sa vie. Il se mit à lire l'Écriture et les Pères, surtout saint Augustin. Il fit copier des manuscrits, se forma une bibliothèque; c'est de ce faible commencement que la Bibliothèque royale devait sortir. Il se faisait faire des lectures pieuses pendant le repas, et le soir au mo-

ment de s'endormir. Il ne pouvait rassasier son cœur d'oraisons et de prières. Aussi, dès le vivant de saint Louis, ses contemporains, dans leur simplicité, s'étaient douté qu'il était déjà saint et plus saint que les prêtres. Cette sainteté apparaît d'une manière bien touchante dans les dernières paroles qu'il écrivit pour sa fille : « Chière fille, la mesure par laquelle nous devons Dieu amer, est amer le sauz mesure. »

Louis IX fut canonisé, en 1297, par le pape Boniface VIII. L'Église célèbre sa fête chaque année, le 25 août. J. MICHELLET.

Nous avons consacré un article au sire de Joinville, l'historien de saint Louis, après lequel il faut citer encore Guillaume de Nangis, le confesseur du roi. L'abbé de Choisy (*voy.*), Villeau de la Chaise et Bury ont écrit son histoire, et l'on sait que, sous l'ancien régime et sous la restauration, l'Académie française faisait prononcer en chaire, tous les ans, son panégyrique, le jour de la Saint-Louis. De notre temps, M. le marquis de Villeneuve-Trans a donné une *Histoire de saint Louis, roi de France*, Paris, 1830, 3 forts vol. in-8°, et il faut consulter en outre l'*Histoire des Français* de M. de Sismondi, t. VII, et l'*Histoire de France* de M. Michélet, auteur de cette notice, t. II. S.

LOUIS X. *Voy. FRANCE ET CAPÉTIENS.*

LOUIS XI, fils de Charles VII, et de Marie d'Anjou, sa cousine, était né le 3 juillet 1423; marié, en 1436, à Marguerite d'Écosse, et, en 1457, à Charlotte de Savoie, il succéda à son père, le 22 juillet 1461, et mourut le 30 avril 1483.

Son père, qui avait si longtemps disputé son trône aux Anglais, l'avait enfin emporté sur eux, moins par son propre mérite que par l'incapacité de Henri VI, son rival, et par les factions qui déchiraient l'Angleterre. Charles VII, il est vrai, après des années de mollesse, de nonchalance et de vices, avait eu comme un éclair de courage et d'activité. Mais au bout de peu d'années il était retombé dans l'indolence et les honteux plaisirs qui avaient signalé le commencement de son règne. La monarchie se trouvait comme partagée entre des princes du sang et quelques anciens feudataires qui se maintenaient, chacun, indépendants dans leur province. La force militaire était presque en entier aux mains de quelques bandes de soldats farouches, qui s'étaient formées volontairement pour combattre les Anglais, faisant la guerre pour leur propre compte, vivant aux dépens des habitants paisibles, et se glorifiant du nom d'*écorceurs* (*voy.*) que leur donnait le peuple. Charles VII abandonnait les rênes du gouvernement à son beau-

frère le comte de Maine, au fameux bâtard d'Orléans (voy. Dunois) et au comte de Dammartin, le plus habile, mais aussi le plus faux et le plus perfide des trois. Ces hommes s'étaient plu à nourrir dans l'esprit du roi la plus violente jalousie contre son fils; ils auraient voulu le faire déshériter, pour appeler à la couronne son frère Charles, de 25 ans plus jeune que lui, prince faible et crédule, au nom duquel ils auraient pu continuer longtemps encore à régner.

La conduite du dauphin Louis était, il est vrai, bien propre à exciter la défiance du vieil enfant voluptueux alors assis sur le trône. Déjà, en 1440, n'étant âgé que de dix-sept ans, il avait prêté son nom à une révolte des écorcheurs, dont Charles VII voulait réprimer les brigandages. On la nomma la Praguerie (voy.). Louis n'avait cependant aucun penchant pour cette vile soldatesque qui s'était mise sous sa protection. Quoique brave, il n'aimait pas la guerre; sa figure était ignoble; ses idées étaient toutes bourgeoises; ses penchants le portaient à la simplicité et le luxe lui était odieux; il ne s'était point livré à ce libertinage qui avait été le fléau de sa race, et avait réduit à l'imbecillité son aïeul, ses oncles, son père lui-même : il cherchait dans l'esprit toutes ses jouissances. Aucun prince de la maison de France n'avait tant réfléchi sur l'art de régner, n'avait tant étudié la politique, le caractère et les passions des hommes, les moyens de les dominer par leurs vices; aucun ne parlait avec autant d'élégance ou d'adresse, ne maniait mieux la flatterie, ne savait avec plus d'art être caressant ou familier dans le discours, entraînant par sa verve ou persuasif par ses arguments. Mais aussi aucun n'avait moins de respect pour sa parole ou pour la vérité; car si son esprit était supérieur à celui de tous ses prédécesseurs, son cœur n'avait point d'égal en dureté ou en perfidie. Défiant, tourmenté par une curiosité insatiable, il s'exposait à tous les dangers; il sacrifiait son or, son pouvoir, son secret lui-même, pour pénétrer le secret d'autrui. On l'aurait cru étranger à la nation française et à la race royale; il n'avait de sympathie pour aucun de ceux au milieu desquels il était né : aussi il faisait peur également à son père, aux maîtresses de son père, et à tous ses confidents.

En 1554, il quitta la cour, pour se retirer en Dauphiné, son apanage, où il était presque souverain. Les amis de son père firent accroire à celui-ci qu'il s'y préparait à la révolte. En 1556, Charles VII marcha donc contre lui avec une armée. Mais le dauphin Louis ne l'attendit pas :

il s'enfuit en Bourgogne. Il demanda un asile au duc Philippe le Bon, qui s'empressa de protéger l'héritier présomptif de la couronne. C'est à Genappe, près de Bruxelles, que des messagers du comte de Maine et du bâtard d'Orléans vinrent lui annoncer que son père était mort, le 22 juillet 1461. Charles VII, dont la tête était tout à fait affaiblie, s'était figuré être entouré d'émissaires envoyés par son fils pour l'empoisonner, et il s'était laissé mourir de faim.

Le duc de Bourgogne voulut être le premier des feudataires du nouveau roi à lui rendre hommage; il lui offrit une puissante armée pour le mener sacrer à Reims et le conduire ensuite à Paris. Louis XI ne voulut point de cet appareil de violence, mais il accepta le cortège magnifique avec lequel le duc de Bourgogne le conduisit à Reims.

Le nouveau roi voulait régner réellement : il voulait non-seulement forcer à l'obéissance tous les princes entre lesquels la France était partagée, mais encore les extirper; il voulait détruire ces bandes d'aventuriers, ces écorcheurs qui s'étaient emparés du pouvoir militaire; il voulait punir les confidents, les conseillers de son père, qui l'avaient tenu si longtemps exilé et ôter aussi tout pouvoir de lui nuire à son jeune frère qu'on avait destiné à le supplanter. Si quelque reconnaissance avait pu le faire hésiter à comprendre le duc de Bourgogne parmi ceux dont il songeait à se débarrasser, une attaque d'apoplexie dont ce duc fut frappé, au printemps de 1465, le délivra de tout scrupule, et ne le laissa aux prises qu'avec le fils de ce duc, Charles le Téméraire (voy.), son ennemi et son rival.

Louis, pour se défaire des princes, résolut de s'appuyer sur les peuples. Il fut le premier en France à reconnaître l'importance des bourgeois, la puissance de l'industrie et du commerce, les talents, la capacité qu'il pourrait trouver parmi des roturiers. Il fut aussi le premier à flatter le peuple, par sa familiarité et la bonhomie qu'il affectait dans ses propos avec les dernières classes; par la superstition grossière qu'il affichait, et le culte qu'il rendait aux petites images de plomb de la madone de Cléry, par le rétablissement des milices de Paris, par l'inamovibilité qu'il accorda aux juges, par son empressement à assembler les états généraux. Mais il était trop méfiant, trop jaloux de son pouvoir pour ne pas reprendre bientôt d'une main ce qu'il avait donné de l'autre. A peine avait-il organisé les milices de Paris, au nombre de 60,000 hommes, qu'il se hâta de les désarmer. Il rendit vaine l'indépendance des juges en chargeant son prévôt des

maréchaux, Tristan l'Ermité, de le défaire sans jugement de tous ceux qui lui portaient ombra-ge, et il écarta si soigneusement des élections aux états généraux tous ceux qui auraient pu avoir quelque influence, que leur assemblée à Tours, en 1468, demeura sans force. De même, au dehors, il voulut s'appuyer sur le pouvoir populaire et sur la liberté; il excita contre Charles le Téméraire les puissantes communes de Flandre, celles de l'évêché de Liège, et les ligues des Suisses; mais après les avoir poussées à la guerre, il les abandonna sans leur fournir jamais aucun des secours qu'il leur avait promis. Cette perfidie devint funeste à Dinant et à Liège, dont les habitants furent passés au fil de l'épée par les Bourguignons; les Suisses, plus heureux et plus braves, anéantirent par trois victoires la puissance de Charles le Téméraire, et Louis, sans les avoir aidés, recueillit les fruits de leur valeur.

Louis était cruel, mais il ne gardait point de rancune; comme il n'aimait personne, il ne savait pas non plus haïr. Après avoir disgracié tous les ministres de son père, il jugea qu'il trouverait difficilement des hommes qui eussent moins de principes, moins de loyauté et plus de connaissances : il les rappela donc à son service, et il donna au comte de Dammartin toute sa confiance. Il n'accordait jamais rien au faste : aussi, par son esprit d'ordre et son économie, il eut bientôt rétabli ses finances. Mais s'il aimait l'argent, c'était seulement à cause du pouvoir qu'il donnait. Il vidait son épargne aussi rapidement qu'il l'avait remplie. Il racheta du roi d'Aragon, au prix de 200,000 écus, les comtés de Roussillon et de Cerdagne, et du duc de Bourgogne, pour 400,000 écus, les villes au nord de la Somme, que Charles VII lui avait cédées par le traité d'Arras. Il consacra des sommes énormes à soudoyer des traîtres dans les conseils de tous les princes ses rivaux. Jamais il ne refusa ni argent ni sacrifices pour atteindre son but; mais l'ardeur avec laquelle il voulait à tout prix savoir, intriguer, tromper, le précipita souvent dans de graves dangers.

Malgré ses flatteries, son abandon dans la conversation, ses manières caressantes, Louis XI n'inspirait de confiance à personne. Les princes apanagés, tout comme les écorcheurs, reconnurent de bonne heure qu'il voulait les détruire. Il avait réuni les premiers à Tours, le 18 décembre 1464; il avait cherché à les endormir par les plus magnifiques promesses. Son frère, le duc de Berry, alors âgé de 19 ans, se trouvait à cette assemblée, aussi bien que René d'Anjou, roi de Naples; avec le duc de Calabre; son fils, et le

comte du Maine, son frère; le duc de Nemours et le comte de Cominges qui devaient à Louis XI leur grandeur; le vieux duc d'Orléans et son frère le comte d'Angoulême, le duc de Bourbon, les comtes de Nevers, de Saint-Pol, de Boulogne, de Tancarville et de Penthièvre. Le roi leur exposa les raisons qu'il avait de se plaindre du duc de Bretagne : tous répondirent d'une seule voix qu'ils étaient prêts à sacrifier leur vie pour Louis. Ils étaient cependant secrètement associés à ce duc et au duc de Bourgogne; avec eux ils avaient contracté ce qu'ils nommaient la *Ligue du bien public*, dans l'espoir de partager la France entre eux. De toutes parts, ils prirent les armes contre le roi, au printemps de 1465. Louis XI essaya de les attaquer avant qu'ils fussent réunis; tour à tour il négocia et il combattit; mais une bataille qu'il livra, le 16 juillet, devant Montliéry, à Charles le Téméraire, étant demeurée indécise, il se résigna aussitôt à satisfaire les princes ligués par un traité. Il le signa, le 29 octobre, à Confians, accordant aux confédérés à peu près toutes leurs demandes, et se montrant d'autant plus libéral de ses promesses, qu'il était décidé d'avance à n'en accomplir aucune.

En effet, durant les années suivantes, tandis qu'il paraissait surtout occupé à réprimer les brigandages des écorcheurs, et que Tristan l'Ermité, par son ordre, faisait pendre ou jeter à la rivière, cousus dans des sacs, tous ceux qui étaient accusés de quelque violence, il suscitait secrètement des insurrections contre son frère, que, par le traité de Confians, il avait fait duc de Normandie, contre le duc de Bretagne et contre le redoutable Charles le Téméraire. Il protestait en même temps de sa loyauté, de son attachement à la paix; et comme il avait une haute opinion de son adresse et de son esprit insinuant, aux premières plaintes de Charles il opposa l'offre de tout éclaircir dans une conférence personnelle. Il alla trouver le duc de Bourgogne à Péronne, le 9 octobre 1468, sans autre garantie que la parole de son ennemi, lui qui n'avait jamais respecté aucune parole. A peine y était-il arrivé que des intrigues qu'il avait fait entamer par Dammartin pour soulever Liège, éclatèrent plus tôt qu'il ne comptait. La nouvelle de cette insurrection arriva à Charles, le plus emporté des princes, comme il tenait le roi de France entre ses mains dans la grosse tour de Péronne. Pendant trois jours, Charles hésita s'il ne déposerait pas Louis, s'il ne couronnerait pas son frère. Enfin il se radoucit; il consentit à signer le traité honteux qu'offrait Louis XI, le 14 octobre, sous la condition plus honteuse encore que le roi l'ac-

compagnerait dans son expédition contre Liège.

Le même esprit qui avait jeté les princes apagnagés dans la ligue du bien public, les animait toujours. Louis, pour les empêcher de se grouper autour de son frère, engagea celui-ci à accepter en échange contre le duché de Normandie le duché de Guienne, bien plus puissant, mais plus éloigné de la Bourgogne et de la Bretagne. Bientôt toutefois les complots recommencèrent. Les princes français se concertèrent pour partager entre eux la France, en faisant hommage de leurs principautés au roi d'Angleterre Édouard IV, qui remplacerait Louis XI. Toute l'habileté de ce monarque ne l'aurait pas sauvé peut-être, si l'inconséquence, la violence et les boutades de Charles le Téméraire n'avaient pas combattu pour lui. Jusqu'alors le roi n'avait eu que des filles : le 30 juin 1470, il lui naquit enfin un fils, qui fut depuis Charles VIII. Le duc de Guienne, n'étant plus dès lors héritier présomptif du trône, renoua des intrigues avec le duc de Bourgogne et s'échappa de la cour ; mais à peine fut-il revenu en Guienne qu'il y tomba malade : il y mourut le 24 mai 1472. Louis laissa si fort éclater sa joie à cette nouvelle qu'on l'accusa d'avoir empoisonné son frère, et il parut se plaire à accréditer cette croyance pour faire trembler ses ennemis. A cette époque, Charles le Téméraire se jetait tête baissée dans la politique et les guerres de l'Allemagne, et Louis profitait de cette diversion pour attaquer et détruire les autres membres de l'ancienne Ligue du bien public. Il fit attaquer le comte d'Armagnac dans Lectoure. Celui-ci ayant capitulé, le 6 mars 1473, la capitulation fut indignement violée ; il fut poignardé, sa femme fut contrainte à boire du poison, puis tous les habitants de Lectoure furent égorgés pour qu'il ne restât pas de témoins de ces crimes. Le duc d'Alençon fut, peu de mois après, dépouillé de son duché, jeté en prison et condamné à mort, mais non exécuté. Presque en même temps Nicolas, duc de Lorraine, petit-fils du roi René (voy. p. 33), mourut, le 13 août 1473, si subitement qu'on le crut empoisonné par Louis XI, dont il avait toujours été un des plus ardents ennemis. En 1475, Louis se fit livrer, par le duc de Bourgogne, le connétable comte de Saint-Pol, son beau-frère, et il lui fit trancher la tête, le 19 décembre. Le 4 avril 1477, il fit aussi décapiter le duc de Nemours, qui lui devait sa grandeur.

Charles le Téméraire, après avoir été défait par les Suisses, en 1476, à Granson et à Morat, avait été tué dans une dernière bataille contre eux devant Nancy, le 5 janvier 1477. Louis avait

aussitôt fait saisir par ses généraux les deux Bourgognes, la Picardie et l'Artois, sous prétexte qu'à lui appartenait la garde noble de Marie de Bourgogne, fille unique de ce duc. Celle-ci épousa Maximilien d'Autriche, auquel Louis fit aussi la guerre, mais la bataille de Guinegate, le 7 août 1479, la dernière de ce règne, demeura indécise comme l'avait été celle de Montlhéry et fut bientôt suivie d'un traité de paix. Louis XI triomphait de tous ses rivaux, grâce à sa fortune plus encore qu'à son habileté. René d'Anjou et Charles du Maine étaient morts, et Louis réunissait à la couronne la Provence, leur héritage. Marie de Bourgogne et Édouard IV d'Angleterre moururent à leur tour avant Louis ; mais, de son côté, celui-ci succombait à la maladie. Ses terreurs allaient croissant avec le déclin de sa santé : il tremblait devant son médecin comme devant son confesseur (voy. FRANÇOIS DE PAULE). Il avait recours aux pratiques de la plus basse superstition, comme aux remèdes les plus bizarres, pour combattre ses maux. Une défiance soupçonneuse lui faisait croire qu'il était entouré de conspirateurs, et il multipliait les tortures pour les découvrir, les supplices pour les punir. A son château de Plessis-lez-Tours, on entendait à toute heure les chants des moines entremêlés avec les cris et les gémissements des malheureux qu'il livrait aux bourreaux. On voyait des hommes pendus aux principaux arbres de son parc ; on trouvait des corps cousus dans des sacs dans toutes les rivières du voisinage. Louis, réduit à une maigreur effrayante et n'ayant plus la force de sortir, se donnait encore, dans sa chambre, le plaisir de la chasse aux souris, comme souvenir de cette grande chasse dans les forêts qu'il avait aimée avec passion dans sa jeunesse. Il mourut enfin, le 30 août 1483, à l'âge de 61 ans qu'aucun de ses prédécesseurs de la troisième dynastie n'avait encore atteint, emportant la réputation du plus spirituel et du plus habile des rois qui eussent régné sur la France, mais aussi du plus faux, du plus cruel et du plus détesté. DE SISMONDI.

On peut voir sur Louis XI les *Mémoires de Commines* (voy.) ; la *Chronique de Louis XI*, connue depuis sous le nom de *Chronique scandaleuse*, de Jean de Troyes ; Duclos (voy.) a écrit une *Histoire de Louis XI*. M. de Sismondi a consacré à son règne une grande partie des tomes XIV et XV de son importante *Histoire des Français*. Ce roi farouche fait le sujet d'une tragédie de M. C. Delavigne (voy.), qui porte son nom. On attribue à Louis XI la composition de deux ouvrages : l'un est un recueil de contes intitulé

Les cent Nouvelles nouvelles, fait à l'imitation du *Décameron* de Boccace; l'autre a pour titre *Le Rosier des guerres*, composé en 1470 : c'est une instruction à son fils sur l'art de régner.

3.

Louis XII, né à Blois, le 27 juin 1462, porta avant d'arriver au trône le titre de duc d'Orléans; il était fils de celui qui tomba aux mains des Anglais à la bataille d'Azincourt, et dont le nom occupe une place brillante dans l'histoire littéraire de ce temps.

Le jeune duc d'Orléans se trouvait, à la mort de Louis XI, appelé à la régence du royaume comme premier prince du sang, pendant la minorité du roi Charles VIII. Mais Louis XI sans doute augurait mal de sa capacité politique. Le duc d'Orléans, en effet, était plutôt un personnage propre à figurer dans les tournois qu'à maintenir les affaires dans la route où Louis XI les avait amenées. Celui-ci eut plus de confiance dans les dispositions précoces de sa fille Anne de France, dame de Beaujeu (*voy.*), et ce fut dans ses mains qu'il remit la conduite de l'État pendant la minorité. La fille de Louis XI ne démentit pas les prévisions de son père. Une réaction était inévitable contre la politique violente du règne précédent. Les principales têtes de l'aristocratie féodale que Louis XI avait pris à tâche de courber, se relevèrent; et le duc d'Orléans, poussé par ses rancunes contre la régente qui l'avait supplanté, se jeta dans leurs rangs. Après une longue suite d'intrigues qu'Anne déjoua avec une activité et une habileté qui ont de quoi étonner dans une femme de 23 ans, le duc d'Orléans, poursuivi en Bretagne par la princesse elle-même, fut battu et fait prisonnier au combat de Saint-Aubin du Cormier (1488). Trois ans d'une captivité fort dure furent le châtement de sa rébellion. Anne de France traita son prisonnier selon les usages du règne précédent : elle le traîna de cachot en cachot, et alla, pour s'assurer de lui pendant la nuit, jusqu'à le faire enfermer dans une cage de fer : réminiscence trop fidèle de la justice de Louis XI. Remis en liberté par le jeune roi qui alla le délivrer en personne dans la grosse tour du château de Bourges où il était détenu, le duc d'Orléans accompagna ce prince dans son expédition d'Italie (1498), et s'y comporta avec valeur.

Charles VIII songeait à quelque expédition nouvelle au delà des Alpes lorsqu'il mourut sans laisser d'enfants. Héritier à la fois de sa couronne et de ses projets, le duc d'Orléans recourut d'abord au divorce pour épouser sa veuve, Anne de Bretagne, voulant empêcher par là que

ce grand fief n'échappât de nouveau à la couronne de France; puis il tourna ses vues du côté de l'Italie, convoitant Naples comme son prédécesseur, et prétendant de plus au duché de Milan, du chef de Valentine Visconti, son aïeule. Le Milanais fut attaqué le premier et conquis en peu de temps. Louis XII fit son entrée à Milan, et crut d'une bonne politique d'y laisser pour gouverneur l'Italien Trivulzio, chef de l'expédition. Mais ce choix réussit mal. Le gouverneur se fit détester par sa hauteur et sa rudesse. Le duc Ludovic Sforza, expulsé par les Français, épia l'occasion de reparaitre, surprit Milan, où le peuple se souleva pour lui, et attaqua avec fureur les Français, dont un petit nombre put se replier vers les Alpes : ils y attendirent des renforts et rétablirent leurs affaires sans tirer l'épée; car au moment d'en venir aux mains, les Suisses que Sforza avait enrôlés lâchèrent pied et le livrèrent à l'ennemi.

Louis XII, dans ses alliances, se montra peu scrupuleux : ses alliés les plus étroits et les plus réels en Italie furent les Borgia (*voy.*). Il avait investi César Borgia du duché de Valentinois, et le pape en retour avait prêté les mains à son divorce avec Jeanne de France, sa première femme. Maître du Milanais, Louis aida César Borgia à se saisir, l'une après l'autre, des villes de la Romagne.

Pour réaliser, à moins de frais, ses projets sur Naples, Louis XII conclut avec Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, un traité de partage de ce royaume qu'ils s'engageaient à conquérir en commun. Les deux alliés se mirent en campagne et réussirent sans grande difficulté. Mais, en proposant ce pacte, Ferdinand n'avait voulu que tendre un piège à Louis XII : plus d'un sujet de contestation s'éleva bientôt entre les conquérants. Ils en vinrent aux mains, et les Français eurent les premiers avantages; mais Ferdinand amusa son ancien allié par des offres d'arrangement; il envoya son gendre à Paris pour traiter, tandis qu'il faisait passer à Naples de l'argent et des renforts. Les Français surpris furent écrasés à Cerignoles, le 23 avril 1503, et chassés de Naples au moment où Louis croyait avoir étendu et affermi sa conquête. Cette lourde méprise ne fut pas la seule où tomba la politique du roi de France. Ses plus utiles alliés en Italie étaient les Suisses et les Vénitiens : il s'aliéna les premiers en chicanant sur quelques sommes qu'ils réclamaient pour prix de leurs services; quant aux Vénitiens dont les richesses et les acquisitions croissantes excitaient l'envie de tous les princes, une coalition se forma et

réunit contre eux la plupart des États de l'Europe. Louis XII, qui s'était aidé de cette république pour s'installer en Italie, se jeta dans cette alliance contre l'intérêt de sa position. Il signa la ligue de Cambrai (voy.), le 10 décembre 1508 : c'était travailler pour le compte de l'Empereur en Italie. Le plus impatient des coalisés, il prit les devants et porta tout le poids de la guerre. Il marcha en personne à la tête de 30,000 hommes, et joignit à Agnadel, sur les bords de l'Adda, l'armée vénitienne qui en comptait au delà de 40,000. Ceux-ci furent complètement battus. Louis XII paya de sa personne dans cette victoire, dont il ne recueillit aucun avantage. Ses alliés, qui n'avaient pas tiré l'épée, se jetèrent de toutes parts sur les dépouilles de Venise et se partagèrent ses États du continent. Le pape Jules II, satisfait d'avoir ressaisi pour sa part les villes de la Romagne que Venise avait en son pouvoir, changea de conduite aussitôt, se rapprocha de cette république et mit tout en œuvre pour tourner la coalition contre les Français. L'audace, l'activité que déploya le pape contre Louis XII décidèrent en effet une ligue formidable contre lui. Les Suisses, les Vénitiens à leur tour, le roi d'Aragon, y entrèrent. Les Français, attaqués de toutes parts en Lombardie, sans alliés, s'y défendirent et gagnèrent du terrain, ruinèrent les possessions vénitiennes et battirent le pape qui avait endossé la cuirasse. Mais les scrupules religieux du roi de France le firent hésiter un instant, et il manqua l'occasion de s'emparer du pontife soldat, dont l'acharnement s'augmenta encore par sa défaite. Le saint-père suscita à la France de nouveaux ennemis et fit prendre à la coalition le nom de Sainte-Ligue (5 octobre 1511). La France ne comptait pas un seul allié ; elle avait sur les bras les principales puissances de l'Europe et se trouvait attaquée sur toutes les frontières en même temps. Ferdinand s'emparait de la Navarre, Henri VIII entraît dans la Guienne, les Suisses menaçaient la Bourgogne et descendaient en Lombardie, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, se préparait à une invasion en Picardie.

Ce que la prudence la plus ordinaire conseillait en face d'un danger si pressant et si terrible, c'était d'abandonner le Milanéz, de se replier en toute hâte et de ne plus songer qu'à la France ; mais Louis XII n'en fit rien : tant de déboires ne le dégoutaient pas de l'Italie. Aussi a-t-on dit avec quelque raison qu'il se montra plutôt duc de Milan que roi de France. La campagne, toutefois, s'ouvrit en Italie avec un bonheur et un succès inespéré pour les Français. Le jeune Gas-

ton de Foix (voy.), neveu de Louis XII, était gouverneur du Milanéz et chargé du commandement. Serré à la fois par plusieurs armées, il voulut frapper de grands coups. Mais après plusieurs succès rapides, sa courte et brillante carrière se termina à Ravenne (voy.), au milieu d'une victoire (1512). Cette bataille meurtrière n'avait point ruiné les forces des alliés. Ils se remirent bientôt de leur stupeur à la voix du pape, qui, tout en levant de nouvelles troupes, mettait le royaume de France en interdit. Les affaires de Louis XII, en Italie, allèrent en empirant jusqu'à la mort de Jules II, qui remplaça le cardinal de Médicis, Léon X. Le terrain conquis sur les Français amenait parmi les alliés plus d'une contestation ; il y eut des mécontents et ce fut sans doute quelque désappointement de ce genre dont Louis XII profita pour détacher Venise de l'alliance ; mais cette heureuse politique ne ramena pas la fortune sous ses drapeaux ; les renforts que Venise envoya aux Français ne purent les joindre à temps ; ceux-ci furent attaqués à Navarre par les Suisses, qui les écrasèrent, s'emparèrent de leur artillerie, et rejetèrent au delà des Alpes les derniers débris de l'expédition française en Italie.

Restait donc la France à défendre. Les affaires de ce côté n'étaient pas en meilleur chemin. La Navarre était déjà au pouvoir du perfide roi d'Aragon. Henri VIII débarqua à Calais, et mit le siège devant Téroüane. Si l'on juge par les derniers faits d'armes de cette guerre de l'état moral des troupes françaises à cet instant, il faut reconnaître que le royaume était réduit à de fâcheuses extrémités et courait de grands risques au milieu de tant d'ennemis. La honteuse déroute de Guinegate, appelée par dérision *la journée des éperons* (voy.), où la noblesse française ne se montra que pour fuir, ouvrit le royaume aux rois alliés. Mais leur mésintelligence en arrêta les conséquences et mit fin à la guerre. A quelque temps de là, l'Empereur et le pape prêtèrent l'oreille aux offres de Louis XII, qui renonça au Milanéz ; les Suisses, occupés du siège de Dijon, se laissèrent acheter par la Trémoille, qui n'était pas en état d'en avoir raison autrement. Le roi d'Angleterre signa le dernier la paix, et donna à Louis XII, devenu veuf, la main de sa jeune sœur Marie. La princesse avait 16 ans ; le roi touchait à la vieillesse. Il n'avait consulté pour cette alliance ni son âge ni sa chétive santé, et il mourut après quelques semaines de ce régime nouveau, le 1^{er} janvier 1515.

Le règne de Louis XII, qui, à en juger par ses expéditions désastreuses et ses fautes politiques, semble avoir été si pesant à la nation, laissa

pourtant le royaume dans une situation singulièrement florissante. Aucun de nos rois, depuis saint Louis, n'obtint de son vivant autant de popularité que Louis XII. Ce gouvernement qui se fourvoya au dehors fut au dedans laborieux et paternel. L'agriculture et le commerce intérieur prospérèrent. Les routes se multiplièrent, et gagnèrent beaucoup en sûreté. Un auteur du temps estime que « la tierce partie du royaume avait été défrichée en douze ans. » Louis donnait l'exemple de l'ordre et de l'économie autour de lui. On sait ce qu'il disait de ses courtisans : « J'aime mieux les voir rire de mon avarice, que mon peuple pleurer de mes dépenses. » Aussi les besoins de la guerre ne pesèrent guère au dedans du royaume. Louis sut tirer de grandes ressources de l'Italie. Grâce à son administration prévoyante et ménagère, il fit face à ses longues guerres sans demander davantage à l'impôt. Il mourut en adressant ces paroles à son successeur (voy. FRANÇOIS I^{er}) : « Je vous recommande mes sujets. » Aussi l'histoire ne lui a-t-elle pas retiré ce surnom de *Père du peuple* que les états généraux de Tours lui décernèrent, alors que, guidé par un sentiment tout national, il rompit le mariage de sa fille Claude, héritière de Bretagne, avec Charles d'Autriche (depuis Charles-Quint), pour la fiancer au jeune comte d'Angoulême, qui devait rattacher pour toujours ce grand fief à la monarchie.

On trouve quelques lettres de Louis XII et du cardinal d'Amboise dans les *Lettres, Mémoires, etc.*, imprimés par les soins de Jacques Godefroy (Brux., 1712, 4 vol. in-12). Cl. Seyssel, Jean d'Auton et Jean de Saint-Gelais, sieur de Montlieu, sont les historiens originaux du règne de Louis XII; la meilleure édition qu'on en ait est celle de Théodore Godefroy (Paris, 1615 et 1622, in-4^e). On a encore l'*histoire de Louis XII* par Tailhé (Milan [Paris], 1755, 3 vol. in-12); une autre de Varillas (1688, in-4^e, ou 3 vol. in-12). Noël remporta le prix proposé par l'Académie française pour l'éloge de ce prince (Paris, 1788, in-8^e), prix pour lequel avaient concouru Barère, Florian et Langlois, dont les mémoires ont également été imprimés.

Louis XIII, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, naquit à Fontainebleau, le 27 septembre 1601. Il avait 9 ans quand la mort de son père débarrassa la maison d'Autriche du grand projet que Henri allait mettre à exécution. Sa veuve, qui, selon le mot du président Hénault, ne se montra ni assez surprise ni assez affligée de la mort du roi son mari, profita de la stupeur qui suivit l'événement pour se saisir de la ré-

gence. Le duc d'Épernon (voy.), sans perdre un instant, alla la réclamer en son nom au parlement, la menace à la bouche et la main sur la garde de son épée. Sully (voy.) et les principaux conseillers du feu roi s'éloignèrent, et les affaires subirent au dedans comme au dehors un revirement complet. La régente rassura l'Autriche et l'Espagne en flançant le jeune roi avec l'infante Anne d'Autriche (voy.). Le pouvoir à l'intérieur devint en peu de temps aussi faible, aussi disputé qu'il avait été calme et fort dans les années précédentes. Aux causes de réaction inévitable vinrent s'ajouter des mécontentements légitimes. Marie de Médicis, aussi médiocre qu'ambitieuse, était livrée à des favoris inconnus, et dont l'élévation était déjà un scandale. Le Florentin Concini (voy.), dont la femme était sœur de lait de la reine et avait sur elle un empire absolu, fut créé maréchal sans avoir jamais tiré l'épée. Ces étrangers régnèrent en France pendant la minorité de Louis XIII; leur despotisme, assez insolent pour aigrir, mais trop faible pour comprimer, réveilla les prétentions de l'aristocratie. Les princes de Condé, de Conti, de Bouillon (voy. ces noms) et d'autres grands personnages, quittèrent la cour, prêts à entrer en campagne; il fallut céder et traiter avec eux aux dépens de la fortune publique et de l'État (traité de Sainte-Menehould, 1614). On appela les états généraux pour consolider la paix publique (1614). Leur intervention fut sans résultat; car les trois ordres auraient eu besoin d'abord de se mettre d'accord entre eux. Il est à remarquer toutefois que la royauté rencontra dans le tiers état un auxiliaire plus déclaré que dans le clergé et la noblesse. La bourgeoisie, en effet, s'alarmait bien moins des progrès de la puissance royale que de l'entêtement qu'opposaient encore les derniers soutiens de la féodalité. Le sentiment national favorisait ce déplacement du pouvoir, et le zèle monarchique des députés bourgeois de 1614 se trouve ingénieusement exprimé dans ces vers du temps inédits :

O noblesse, ô clergé, les aînés de la France!
Puisque l'honneur du roi si mal vous défendez,
Puisque le tiers état en ce point vous devance,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés!

Le jeune roi venait d'atteindre sa majorité : le joug des favoris de sa mère, universellement détestés, commençait à lui peser; mais, lui aussi, ce fut par l'impulsion d'un favori et au profit de ce personnage qu'il se décida à user de sa volonté royale contre l'Italien Concini. Il n'eut qu'un signe à faire pour que ses gardes portas-

sent la main sur cet homme jusqu'alors tout-puissant ; peut-être outre-passèrent-ils ses ordres en le tuant sur place, comme ils le firent. Mais le faible du roi eut son tour : il donna les dépouilles du maréchal au jeune de Luynes qu'il éleva plus haut encore en le faisant duc et pair, connétable et chancelier. Ce nouveau favori avait gagné, comme on sait, les bonnes grâces de son maître par son adresse à lui dresser des pies-grièches pour la chasse aux moineaux.

L'occasion s'offrait plus belle que jamais de fracasser un gouvernement ainsi dirigé. Les intrigants de cour d'un côté, les huguenots de l'autre et ceux qui cachaient d'autres vues sous le prétexte religieux, se soulevèrent. Le roi et son connétable se mirent à la tête des troupes, et enlevèrent aux protestants plusieurs de leurs positions. Louis XIII, sans avoir le génie de la guerre, était propre du moins au métier de soldat ; il payait de sa personne, et s'exposait au feu le plus meurtrier : c'était là seulement que se reconnaissent le fils de Henri IV. Les protestants n'avaient plus que la Rochelle et Montauban ; mais le roi échoua devant cette dernière place. La guerre continuant, Louis XIII ne s'y épargna pas ; il alla attaquer Soubise, à minuit, dans l'île de Ré, à la tête de ses gardes, et l'en débusqua (1622). Il ne se montra pas moins résolu au siège de Roan, en Saintonge. La lutte cessa pour quelque temps par la confirmation de l'édit de Nantes (paix de Montpellier, 1622).

Marie de Médicis essayait de tous les moyens pour recouvrer le pouvoir qu'elle avait perdu : son fils était prévenu contre elle ; l'attachement n'avait jamais été bien tendre de l'un à l'autre ; tous deux avaient besoin de favoris, et ils ne s'entendaient pas sur le choix. Louis XIII venait de perdre le sien, le duc de Luynes, qui en quatre ans « avait mis plus de biens et de charges dans sa maison que le maréchal d'Ancre, contre lequel on avait tant crié. » Les pourparlers et les négociations auxquels donnèrent lieu les bouderies et les rapprochements du roi et de sa mère eurent du moins ce bon résultat, qu'ils servirent à faire percer Richelieu. Tous les grands travaux et les faits marquants de ce règne se rattachent véritablement à ce nom, auquel nous renvoyons le lecteur.

Richelieu mena de front trois grandes entreprises : l'abaissement de la maison d'Autriche, l'affaiblissement du protestantisme en France, et la destruction de l'aristocratie. Louis XIII, sur les deux premiers projets surtout, adhéra pleinement aux vues de son ministre. S'il ne possédait rien de la vive intelligence de son père,

il avait, comme lui, dans le cœur, l'amour de l'État ; il avait l'instinct des intérêts de la France et la haine de la maison d'Autriche, son ennemie. L'occasion de se mesurer contre elle s'offrit bientôt ; la Valteline était un passage entre l'Autriche et l'Espagne, que cette maison convoitait : il importait à la France de lui fermer cette voie, en rendant cette province à la Suisse. Louis XIII y marcha en personne (1629) ; il y avait à forcer le célèbre Pas-de-Suze, où se rencontrèrent de tels obstacles, que le cardinal, n'étant pas d'avis d'y exposer l'armée, n'épargna rien pour dégoûter le roi ; mais le prince courut tout le pays à cheval pendant plusieurs jours, « et fit seul toutes les dispositions de l'attaque, dit le duc de Saint-Simon. J'ai ouï conter à mon père, qui fut toujours auprès de sa personne, qu'il mena lui-même ses troupes aux retranchements, et qu'il les escalada à leur tête, l'épée à la main, et poussé par les épaules pour escalader sur des roches, et sur les tonneaux et sur les parapets. »

Louis XIII ne s'était pas ménagé davantage dans la guerre contre les protestants, recommencée en 1625. Au siège de la Rochelle il s'exposa constamment, se tenant toujours à une batterie principale, où plus de 300 boulets passèrent par-dessus sa tête. Comme le siège dura plus d'une année (1627-1628), c'était mettre la constance du roi à une longue épreuve ; ses irrésolutions, plus d'une fois, faillirent faire manquer l'entreprise : aussi le cardinal disait-il qu'il avait pris la Rochelle malgré trois rois, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre et le roi de France. Saint-Simon, que la reconnaissance, toutefois, a pu rendre partial en faveur de Louis XIII, assure que l'idée de la fameuse digue vint du roi lui-même.

L'empire absolu dont Richelieu s'était saisi dans l'État tenait cependant aux caprices et aux indécisions du roi, qui souffrait du rôle auquel le cardinal l'avait réduit ; mais il était pénétré de la grande valeur de l'homme et de l'impossibilité de le remplacer pour le service de l'État : tant d'ennemis que la politique impitoyable du cardinal lui avait suscités assiégeaient le prince, épiaient le moment de quelque plainte ou de quelque froideur passagère entre le roi et le ministre, pour travailler à perdre ce dernier ! Plusieurs assauts de ce genre faillirent triompher des considérations souveraines qui faisaient supporter à Louis XIII un joug qu'il détestait ; mais on connaît le dénoûment de la Journée des dupes (1630) et de plusieurs circonstances semblables, où les ennemis du cardinal

le croyaient déjà renversé; il s'en relevait mieux affermi et plus terrible.

Le moyen le plus puissant que le ministre mettait en œuvre pour subjuguier son maître consistait à le promener dans le détail des vastes négociations qu'il avait entamées, et à étaler devant lui toutes les pièces qui s'y rapportaient. Le pauvre prince se perdait dans un pareil labyrinthe, et abandonnait le tout à l'homme qui lui semblait seul capable de s'en tirer.

Louis XIII avait réussi à remettre Mantoue aux mains d'un prince français, et à arracher la Valteline aux Espagnols. En Allemagne, la maison d'Autriche était en guerre avec les princes protestants; Gustave-Adolphe (voy.) y remportait sur les troupes impériales de prodigieux succès qui venaient en aide à Richelieu dans sa lutte contre l'Autriche. Mais la mort du monarque suédois laissa la France aux prises avec toutes les forces de l'Espagne et de l'Empire. Toutes nos frontières sont envahies à la fois. L'ennemi fait une descente en Provence, pénètre jusqu'en Picardie. La prise du Catelet et de Corbie jettent l'effroi dans Paris. Toutes les ressources étaient épuisées, et le cardinal, pris lui-même de découragement, parla d'abandonner le pouvoir; il proposa au roi de se mettre à l'abri derrière la Seine. Les Espagnols étaient maîtres du pays jusqu'à Compiègne : le danger était imminent. Louis XIII le regarda d'un œil moins troublé que son ministre; il ne désespéra pas de la fortune de la France : cela suffit à la gloire de sa vie, puisque dans un pareil moment il eut l'esprit plus ferme et le cœur plus haut que Richelieu. Le roi marcha sur Corbie avec ce qu'il y avait autour de lui de forces disponibles, « ordonnant que le reste le joindrait quand il pourrait. On peut voir par l'histoire et les mémoires de ces temps-là, dit Saint-Simon, que ce hardi parti fut le salut de l'État. Le cardinal, tout grand homme qu'il était, en trembla jusqu'à ce que les premières apparences de fortune l'engagèrent à suivre le roi. » Cette guerre, poussée avec une vigueur extrême, avait donné pour résultats, à la mort de Louis XIII, la conquête de l'Artois, de la Lorraine, de l'Alsace, du Roussillon, et plusieurs places importantes au dehors. Si quelques années de plus eussent été comptées à Louis XIII et à Richelieu, il y a toute apparence que la carte de la France y eût gagné quelques provinces; le royaume serait sorti de cette longue lutte avec des frontières plus fortes et mieux assises que celles qui lui furent assignées, à quelques années de là, par le traité de Westphalie (voy. ce mot).

La vie privée de Louis XIII fut sans grandeur et sans éclat. La chasse et des lectures dévotives étaient ses uniques passe-temps. Son caractère était triste et morose; il avait besoin d'une amitié confiante et discrète pour épancher ses plaintes, tantôt contre l'ascendant impérieux du cardinal, tantôt contre les intrigues et les tracasseries de sa mère, de sa femme et de son frère Gaston (voy. Orléans). Il vécut la plupart du temps dans les rapports les plus froids avec la reine, dont il n'eut d'héritiers qu'au bout de 22 ans de mariage, et grâce à un rapprochement fortuit, s'il faut en croire les dires du temps. Ce besoin de porter quelque part sa confiance et son affection, qui dominait Louis XIII au milieu du vide et des ennuis de sa vie, se fixa, après la mort du duc de Luynes, sur M^{lle} de la Fayette, M^{me} d'Hautefort, etc. Mais le jeune Cinq-Mars (voy.), que Richelieu lui avait donné, est le plus célèbre de ses favoris. Tous les témoignages du temps ne s'accordent pas sur ce qu'il faut penser de ces attachements de Louis XIII. Les meilleurs affirment cependant qu'il n'était pas moins chaste que pieux : c'est l'opinion qui doit prévaloir. Louis XIII mourut à Saint-Germain-en-Laye, quelques mois après Richelieu, le 14 mai 1643.

AM. RENÉZ.

La vie de ce monarque a été écrite par le P. Griffet, par Levassor, etc. M. Bazin a publié une *Histoire de Louis XIII*, Paris, 1839. Les sources originales sont les Mémoires de Pontchartrain, de Bassompierre, de Richelieu, de Pontis, de Brienne, de Montglat, de Motteville, de M^{lle} de Montpensier, etc. On a imprimé les *Préceptes d'Agapetus à Justinian, mis en français par le roi Louis XIII* (Paris, 1612, in-8°) qui n'avait encore que 11 ans. Nous avons en outre sous son nom : *Parva christianæ pietatis officia per christianissimum regem Ludovicum XIII ordinata* (Paris, Impr. roy., 1642, in-10). *Le Codicille de Louis XIII, roi de France et de Navarre, adressé à son très-cher fils aîné et successeur*, publié à Paris, en 1643, sans nom de ville ni d'imprimeur, en 3 vol. in-18, est un recueil de sages préceptes sur l'administration : il est devenu très-rare. §.

Louis XIV, fils du précédent et d'Anne d'Autriche, naquit le 5 septembre 1638. Devenu roi le 14 mai 1643, il épousa, le 9 juillet 1660, Marie-Thérèse d'Autriche, et mourut le 1^{er} septembre 1715.

Aucun règne dans l'histoire de France ne peut être comparé pour la longueur, pour l'importance, pour l'éclat, pour les conséquences, à celui de Louis XIV : Aucun n'est plus impossible

à résumer d'une manière satisfaisante dans les limites étroites qui nous sont assignées. La nation, éblouie par les victoires de Louis, par son pouvoir, par la grâce de ses manières, par l'énergie de son caractère, par la pompe de sa cour, par l'éclat du génie qui brillait autour de lui, l'a salué du nom de *Grand*, et ce nom lui demeurera.

Lorsqu'il entra dans la carrière, il ne semblait pas destiné à la parcourir avec tant de gloire. Il n'avait presque aucune des qualités de son aïeul Henri IV, qui a porté comme lui le nom de Grand ; il pouvait à peine en hériter une d'estimable de son père Louis XIII. Sa mère, femme légère, fausse et superstitieuse, devait nuire à son caractère si elle lui transmettait quelque chose de l'orgueil, de la dureté, de l'intolérance et de l'esprit despotique de Philippe II et Philippe III d'Espagne, son aïeul et son père. Son gouverneur Mazarin, son précepteur Péréfixe, avaient apporté, le premier peu de diligence, le second peu de talents à son éducation ; de son côté, le jeune roi n'avait montré aucun zèle pour l'étude, et convenait lui-même dans sa vieillesse qu'il était demeuré fort ignorant. Arrivé à l'adolescence, il s'était livré avec abandon à l'enivrement de l'amour. Aussi croyait-on qu'il ne serait distingué que par la beauté de sa figure, par son élégance et son adresse dans tous les exercices du corps. Mais lorsque le premier ministre choisi par sa mère, le cardinal Mazarin (voy.), mourut, le 9 mars 1661, le jeune roi de 23 ans, saisit le sceptre avec une vigueur, avec une détermination de tout voir, de tout savoir, de tout vouloir, dans son gouvernement, qui ne se ralentit jamais, pendant 54 ans qu'il régna encore. Cette énergique volonté le rendit propre à acquérir toutes les connaissances qu'il jugea nécessaires pour gouverner ; elle suppléa à toutes les lacunes de son éducation ; et comme elle était accompagnée d'une fermeté d'âme, d'une réserve, d'une dignité, d'une aptitude au travail et d'une force de mémoire pour lesquelles Louis n'avait point d'égal, elle fit de lui, en effet, un des plus grands rois qu'ait vus l'Europe.

Le choc des passions excitées par les plus hauts intérêts qui puissent occuper les hommes, avait développé en France, pendant la Ligue et le règne de Henri IV, cette vigueur des âmes, cette étude approfondie des choses publiques, cet espoir de parvenir ouvert à toutes les conditions, qui rendent les temps de guerre civile fertiles en grands caractères. L'émulation entre les deux religions avait fait fleurir des talents et des vertus dans l'une et dans l'autre. La noblesse

avait joint l'étude des lettres à celle des armes ; la bourgeoisie avait, pour la première fois, été appelée, par les intérêts de la cité, à la vie publique. Les progrès dans l'art de la guerre, dans la science du gouvernement, dans la poésie, l'éloquence, la philosophie, la culture de la langue, comme dans les arts, avaient changé l'aspect de la France. Cette fermentation s'était soutenue pendant le règne de Louis XIII, et la main puissante de Richelieu ne l'avait point étouffée ; elle avait seulement dirigé son essor vers les œuvres de l'esprit plutôt que vers les révolutions de l'État. Pendant la minorité de Louis XIV, la cour frivole d'Anne d'Autriche avait emprunté de l'éclat aux talents distingués qu'on voyait éclore de toutes parts autour d'elle ; et dans les débats de la Fronde (voy.), les hommes se montrèrent plus grands que la scène sur laquelle ils jouaient un rôle. Les hautes questions de la constitution de l'État et des garanties de la liberté furent à peine soulevées et bientôt abandonnées par les parlementaires, tandis que du côté de la noblesse et des princes, ou du côté de la cour, on songeait peu à la politique proprement dite, mais on s'abandonnait à un sentiment profond d'indépendance individuelle, avec lequel se développaient cet esprit, ces talents, ces connaissances, ces passions si variées qui caractérisent le grand siècle.

Mazarin avait complètement échoué dans le gouvernement intérieur du royaume ; mais il avait à cœur les vrais intérêts de la France et de la liberté européenne, et voulait combattre au dehors la prépondérance de la maison d'Autriche, maîtresse à la fois de l'Allemagne, de l'Italie, de la Flandre, de l'Espagne et des Indes. En 1648, il réduisit l'Empereur à signer la paix de Westphalie, base du droit public pour plus de la moitié de la chrétienté. Puis, sans se laisser rebuter par la guerre civile excitée contre lui, il continua les hostilités contre l'Espagne, jusqu'à ce qu'elle eût souscrit à son tour à la paix des Pyrénées, le 16 novembre 1659.

Louis XIV, élevé au milieu de ces combats et recevant l'éducation des événements, ne perdit jamais le souvenir des jours de son enfance ; de cette indépendance des princes et des grands qui n'avaient pas craint de lui faire la guerre ; de cette morgue des parlements qui, avec des phrases respectueuses, critiquaient ses édits et refusaient d'obéir à ses ordres ; de cette audace du peuple qui l'avait fait fuir avec sa mère devant les barricades ; de cette indépendance de l'esprit qui accordait la considération et le respect ; sans consulter le trône, tantôt à la naissance, tantôt

à la faveur populaire, tantôt au génie s'élevant par ses seules forces. Louis XIV était homme de son siècle, et il en avait tous les avantages; mais il tenta contre lui une réaction, et il l'accomplit avec une vigueur et une constance singulières, en même temps qu'il y apporta une réserve et des ménagements auxquels il dut sans doute ses succès, car il prit à tâche de conserver la forme de tous les pouvoirs rivaux du sien; tout en détruisant leur substance.

Louis XIV n'eut jamais de favori, jamais de premier ministre. Il renforça cependant le pouvoir ministériel; il abaissa devant lui les provinces, les parlements, les magistratures des villes; il administra le royaume par des intendants, vrais commis de ses ministres; mais à leur tour ces ministres n'étaient que les commis du roi, en qui seul résidait la volonté directrice. Il ne voulut jamais admettre dans son conseil des cardinaux, des princes, des grands seigneurs, et rarement, et malgré lui, il confia ses armées à des princes du sang. Mais tandis qu'il se refusait à livrer le pouvoir à des hommes d'un rang élevé, il sembla vouloir les dédommager par la vanité. Il abolit cette ancienne égalité de la noblesse qui faisait du roi le premier gentilhomme de son royaume; il constitua et grava profondément dans les mœurs, par l'étiquette (*coy.*) dont il fut en quelque sorte le législateur, la gradation des rangs, depuis les fils et petits-fils de France, les princes légitimés, les princes étrangers, les ducs et pairs, les ducs à brevet, les gens de qualité, les gens de condition, jusqu'aux simples gentilshommes. En même temps, il eut soin que tous les honneurs partissent du trône, que toute distinction se rapportât à sa personne et pût être modifiée par les faveurs journalières qu'il accordait à ses courtisans. Avec un art infini, il mit partout la cour à la place de la nation. Il contraignit les parlements à se renfermer dans leurs seules fonctions judiciaires; il ne toléra plus aucune remontrance, et réduisit l'enregistrement de ses ordonnances à une simple formalité.

Mazarin avait déjà remporté, au nom de l'autorité royale, une complète victoire sur les mouvements populaires: Louis XIV ne la laissa point oublier, et toutes les fois qu'il éclata dans son royaume quelque sédition pour l'assiette de nouveaux impôts, pour la disette des vivres, ou pour la liberté religieuse, il la réprima avec une promptitude, une vigueur, une âpreté de supplices, qui montraient assez que la vie de ses sujets lui importait moins que le maintien de son autorité. Toutefois le calme, la dignité de

ses manières, sa politesse exquise avec tous ceux qui l'approchaient, surtout avec les femmes, ses égards pour les gens de lettres, le goût qu'il montrait pour tous les ouvrages de l'esprit, ne laissaient voir en lui que le monarque et jamais le despote, car notre imagination associe toujours au despotisme la brutalité des formes.

Lorsque Louis XIV prit en main les rênes du gouvernement, il hérita d'un ministère formé par Mazarin et tout composé d'hommes éminents. Le seul Fouquet, surintendant des finances, ne le satisfît point: homme à expédients pour les temps de crise et de discorde, il lui parut aspirer à demeurer maître, et dérober son administration aux études du roi. Louis mit de l'acharnement dans le procès qu'il lui fit intenter. Mais Colbert apporta aux finances de l'ordre, de la probité, l'intelligence du commerce et de l'industrie, le talent et la volonté de développer la prospérité publique. Le Tellier et son fils Louvois furent les créateurs de l'administration de la guerre. Lyonne se rendit le plus habile maître en diplomatie, l'homme qui connaissait le mieux tous les cabinets de l'Europe et leurs intérêts. Louis montra la capacité de s'instruire à leur école; lorsqu'il les perdit, il ne put point les remplacer par des hommes d'un talent égal, mais il s'était assez enrichi par leur expérience pour n'avoir plus, ou pour croire n'avoir plus besoin que de commis.

Les traditions des cours de Henri IV et de Louis XIII, l'enthousiasme des femmes, les flatтерies des poètes et des courtisans avaient accoutumé la France à mettre la gloire des armes au-dessus de toute autre gloire. La nation entière semblait préférer l'enivrement des combats aux prospérités de la paix. Louis XIV se laissa séduire par l'opinion de son siècle, et il se montra plus avide de la gloire qu'on peut acquérir à la guerre que d'aucune autre. Brave sans emportement, avec la dignité et l'empire sur soi-même qu'il conservait en toute chose, il n'avait point le génie d'un grand général, quoiqu'il se piquât de savoir la guerre. Il ne livra aucune bataille et ne remporta aucune victoire; mais il dirigea plusieurs sièges importants avec éclat; il avait étudié avec succès, et il pratiqua avec gloire l'art de l'attaque et de la défense des places. Pendant les quatre premières guerres qu'il entreprit depuis la mort de Mazarin, il eut des succès presque constants: aussi il étendit son royaume par des conquêtes qui enivrèrent les Français d'admiration et d'orgueil.

Depuis que Charles-Quint avait réuni sous la domination de la maison d'Autriche les Pays-

Bas, l'Espagne, l'Empire, les royaumes de Hongrie et de Bohême, et une grande partie de l'Italie, l'antagonisme entre les maisons de France et d'Autriche s'était retrouvé au fond de toutes les grandes querelles de l'Europe. Mazarin avait annoncé qu'il y mettrait un terme par la paix des Pyrénées, en unissant Louis XIV avec la fille de Philippe IV; mais son secret dessein avait été au contraire de réserver par ce mariage, au roi de France, de nouveaux moyens de s'agrandir aux dépens du roi d'Espagne. Celui qui régnait alors montrait déjà les symptômes d'une race dégénérée, abruti par les plaisirs des sens, et incapable de se perpétuer. La coutume, comme les lois de l'Espagne, avait toujours reconnu aux filles, dans tous ses royaumes, le droit de succession à la royauté. Celle qu'épousait Louis XIV n'avait entre elle et le trône que deux enfants malades. On avait exigé d'elle, il est vrai une renonciation à tous ses droits héréditaires, en considération de la dot qu'elle devait apporter; mais Mazarin avait eu soin d'annuler cette renonciation en ne demandant jamais la dot. Les droits héréditaires de Marie-Thérèse se reproduisirent dans toutes les guerres de Louis XIV, depuis le mariage du roi jusqu'à sa mort.

La première de ces guerres fut celle de *dévo- lution*, en 1667 et 1668. Ainsi qu'il a été dit dans un article spécial, on donnait ce nom au droit que prétendait avoir la fille du premier lit de Philippe IV sur les Pays-Bas, de préférence aux fils du second lit. Louis commanda lui-même son armée, mais sous la direction de Turenne : il soumit Charleroi, Tournai, Douai, Courtrai et Lille; et le prince de Condé conquit une première fois la Franche-Comté. Cette guerre fut terminée, le 2 mai 1668, par la paix d'Aix-la-Chapelle. Voy. ce mot.

Cette première guerre, fort injuste, alarma l'Europe, en lui révélant l'ambition et la puissance de Louis XIV; elle rompit l'alliance qui, depuis un siècle et demi, unissait la France aux États protestants du Nord. Elle apprit à ces États que ce n'était plus la maison d'Autriche mais la France dont ils devaient craindre la prépondérance, et elle décida l'Angleterre, la Hollande et la Suède à s'unir, le 25 janvier 1668, par la *triple alliance*, pour protéger cette monarchie espagnole que jusqu'alors les trois mêmes puissances avaient longtemps travaillé à abaisser.

Le ressentiment de Louis XIV contre la triple alliance éclata par la guerre de Hollande, de 1672 à 1679. Louis XIV voulut se venger de cette république qui l'avait empêché d'achever la con-

quête des Pays-Bas espagnols. Il l'attaqua presque à l'improviste, et s'empara de ses places fortes avec une rapidité effrayante. Déjà il avait conquis cinq des sept Provinces-Unies; il avait passé le Rhin, le 12 juin 1672; la Hollande et la Zélande n'arrêtèrent l'invasion française qu'en rompant leurs écluses, et en inondant leurs propres campagnes sous les eaux de la mer. Au milieu de ces désastres, Guillaume, prince d'Orange, à peine adolescent, que Louis avait dépouillé de son héritage en Provence, fut mis à la tête des armées de la république comme statouder; dès l'année suivante, cette république fut secondée par l'empereur et le roi d'Espagne. Les succès des Français furent dès lors balancés par quelques revers : la bataille de Senefle, entre Condé et Guillaume, le 11 août 1674, affaiblit également les deux armées par une horrible boucherie; le 27 juillet 1675, Turenne fut tué à Salsbach, après une campagne où il avait déployé le plus haut génie militaire. La paix fut enfin signée à Nimègue (voy.), le 10 août 1678, avec la Hollande, et dans les mois suivants avec l'Espagne et l'Empire. La France y gagna une partie des Pays-Bas et la Franche-Comté. Ce fut l'époque de la plus grande puissance et de la plus grande gloire de Louis XIV. C'est alors que ses peuples lui décernèrent le nom de Grand.

La troisième guerre, celle des *incamérations*, en 1683 et 1684, fut une conséquence de l'orgueil que tant de succès avaient inspiré à Louis XIV. Se croyant seul égal en puissance à toute l'Europe, selon la devise, *nec pluribus impar*, qu'il prit alors, il se figura que personne n'oserait plus résister à ses volontés : aussi, au mépris des traités, il se fit adjuer par des chambres de justice (de là le nom d'*incamération*) des districts importants des Pays-Bas et de l'Alsace, que ces tribunaux, dépendant de lui et jugeant des États étrangers, déclarèrent avoir relevé autrefois des seigns qui lui avaient été cédés. L'Empereur était alors accablé par une invasion des Turcs; l'Espagne, indignée, déclara la guerre sans avoir aucun moyen de la soutenir. Elle exposa ainsi sa frontière des Pays-Bas au pillage, ses villes au bombardement, le pays entier à d'horribles calamités. En même temps, Louis, sans provocation, et seulement pour accroître la terreur universelle, fit bombarder Alger, le 20 septembre 1683, et Gènes, le 17 mai 1684 (voy. Duquesne). Ces deux villes furent presque ensevelies sous les ruines. L'Europe tremblait; au lieu de s'unir pour résister, elle ne demandait que la paix. Cette paix fut rétablie, le 25 août 1684, par la trêve de Ra-

tisbonne : les droits des parties belligérantes durent, pendant vingt ans, demeurer en suspens; la France garda ses *incamérations*, ou conquêtes juridiques, en s'engageant à n'en pas faire de nouvelles.

Ceux qui se sentaient lésés n'attendirent pas l'expiration des vingt années pour chercher leur revanche dans la quatrième guerre, celle de la *ligue d'Augsbourg*, de 1688 à 1697. Elle fut le résultat de l'exaspération profonde que l'orgueil de Louis XIV, son mépris pour les droits de tous, et en même temps ses persécutions religieuses avaient excitées dans toute l'Europe. Cependant les alliés lui laissèrent le tort d'être l'agresseur, à l'occasion des prétendus droits de sa belle-sœur. Un homme de cœur et de tête, Guillaume, prince d'Orange et stathouder de Hollande, qui, dès sa première enfance, avait éprouvé, dans la principauté dont il portait le nom, les injustices et les violences de Louis XIV, se déclara le champion des libertés politiques et religieuses de l'Europe; alors même il accomplissait une révolution qui l'élevait sur le trône d'Angleterre (*roy. GUILLAUME III*). Le premier, il avait proposé, il avait cimenté la ligue d'Augsbourg du 9 juillet 1684, dans laquelle intervinrent l'Empereur, les rois d'Espagne et de Suède, presque tous les princes de l'Empire, et, plus tard, le duc de Savoie, l'Angleterre et la Hollande. Guillaume III, chef du gouvernement des deux grandes puissances maritimes, commanda les armées des alliés dans les Pays-Bas. Il n'était pas un général heureux; mais sa constance était inébranlable, et il se relevait de tous ses revers avec une énergie toujours nouvelle. La France, appelée à faire la guerre sur toutes ses frontières à la fois contre des forces infiniment supérieures aux siennes, aigrie d'ailleurs par la misère, accoutumée à la cruauté par les persécutions religieuses qu'elle venait d'exercer, familiarisée avec le sang et la souffrance par tant de combats, se défendit avec fureur. La guerre prit un caractère de férocité qu'on n'avait jamais vu dans les siècles les plus barbares; elle fut souillée par l'incendie du Palatinat en 1689, et par la dévastation du Piémont. En même temps, elle fut illustrée par les victoires du maréchal de Luxembourg à Fleurus, le 1^{er} juillet 1690, à Steinkerque, le 3 août 1692, à Neerwinden, le 29 juillet 1693, et par celles du maréchal de Catinat, à Staffarde, le 18 août 1690, et à Marsaille, le 4 octobre 1693. Cependant la souffrance de l'Europe entière devenait intolérable. Le duc de Savoie réussit le premier à y soustraire l'Italie, en se détachant de la ligue pour

signer sa neutralité. Les alliés, malgré la supériorité de leurs forces, ne pouvant entamer la France, se résolurent enfin à la paix. Elle fut conclue à Ryswyck (*voy.*), le 30 septembre 1697, et pour la première fois, Louis XIV, toujours victorieux, dut restituer toutes ses conquêtes.

La cinquième guerre de Louis XIV fut celle de la *succession d'Espagne* (*voy.*), de 1701 à 1714. La reine de France Marie-Thérèse était morte le 30 juillet 1683; mais ses droits avaient passé à ses enfants. Son frère, Charles II d'Espagne, peu avant sa mort, survenue sans qu'il laissât de postérité le 1^{er} novembre 1700, appela par son testament à lui succéder, non pas le fils de sa sœur, mais le second de ses petits-fils, pour qu'il fondât une nouvelle dynastie espagnole, qui fût à jamais séparée de celle qui régnerait en France. Il abolit ainsi expressément les renonciations que son père avait exigées. La nation espagnole, qui avait en horreur le morcellement de sa monarchie, et qui, d'ailleurs, avait eu récemment occasion de prendre les Allemands en aversion, ne voulait point passer sous le joug des agnats de la maison d'Autriche, et se prononçait avec enthousiasme pour le duc d'Anjou. Le dauphin lui ayant résigné ses droits, ce second des petits-fils de Louis XIV prit le nom de Philippe V. Pour la première fois, le monarque français avait le bon droit pour lui; car Philippe était en même temps l'héritier légitime, l'héritier testamentaire et l'élu de la nation; mais l'Europe n'avait pu pardonner à Louis XIV son orgueil et ses précédentes injustices. Elle se réunit tout entière contre lui par la *grande alliance* du 7 septembre 1701.

La vaste monarchie espagnole n'était plus qu'un corps mort, que toute l'énergie de Louis XIV ne pouvait ranimer. Malgré l'épuisement des précédentes guerres, malgré la misère croissante, les Français auraient probablement été en état de défendre les frontières de leur pays s'ils s'y étaient tenus renfermés. Lorsqu'ils durent, au contraire, se répandre dans les Pays-Bas, dans toute l'Italie, dans toute l'Espagne, dans les électors de Cologne et de Bavière, sans trouver ni soldats, ni munitions, ni argent, ni vivres, ni talents, ni dévouement chez les peuples des vastes contrées qu'ils devaient défendre, ils furent bientôt inférieurs partout à leurs ennemis; les défections du duc de Savoie, du royaume de Naples, de la Catalogne, les troublèrent, et ils explèrent par de cruels désastres les longs succès qui avaient excités contre eux tant d'envie. La défaite de Hochstedt ou Blenheim, le 15 août 1704, celle de Ramillies, le 23 mai 1706,

l'abandon des lignes de Barcelonne, le 12 mai 1706, la déroute de Turin, le 7 septembre 1706, le combat d'Audenarde, le 11 juillet 1708, la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709, accablèrent coup sur coup la France. Les généraux de Louis XIV, Tallard, Marsin, Villeroy, la Feuillade, Tessé, même Villars et Bouffiers, semblaient hors d'état de tenir tête au prince Eugène et à Marlborough; les soldats découragés n'avaient plus de honte des défaites, et ils s'empresaient de capituler au lieu de vendre chèrement leur vie.

Louis XIV ne montra jamais plus de grandeur réelle que dans cette période de ses revers. Tandis que les calamités se succédaient avec une rapidité effrayante pour ses armées, et qu'un froid sans exemple, dans l'hiver de 1709, avait détruit les récoltes; que son peuple succombait à la famine, que le mécontentement éclatait de toutes parts, et que toutes les résolutions que prenait le roi étaient critiquées avec amertume et injustice, même par ses courtisans; il renonça courageusement à tous ses rêves d'ambition, et, demandant le premier la paix, il offrit de l'acheter au prix de tous les sacrifices conciliables avec l'honneur; mais il refusa de la signer lorsque les alliés, dans l'ivresse de leur victoire, voulurent, aux conférences de Gertruydenberg (mai 1709), lui imposer des conditions déshonorantes, l'obligation de faire lui-même la guerre à son petit-fils pour le forcer à renoncer à la couronne d'Espagne. Dès lors il résista, avec une égale fermeté, à ceux qui lui reprochaient ses concessions et à ceux qui l'accusaient de n'en pas faire davantage. La mort de l'empereur Joseph (17 avril 1711), auquel devait succéder son frère, ce même archiduc Charles que les alliés voulaient faire roi d'Espagne, et une révolution ministérielle en Angleterre, qui fit passer le pouvoir des whigs, enivrés de la guerre, aux torys, désireux de la paix, tirèrent enfin Louis XIV de cette situation cruelle. Des négociations furent ouvertes; la reine Anne accepta un armistice pour les troupes anglaises; la victoire de Villars (voy.), à Denain, sur le prince Eugène, le 24 juillet 1712, découragea les alliés: la paix fut signée à Utrecht, le 11 avril 1713, par presque tous; l'Empereur ne la signa que le 6 mars 1714, à Rastadt (voy.). L'Espagne et les Indes demeurèrent à Philippe V, petit-fils de Louis XIV; le reste de l'héritage de don Carlos, en Italie et aux Pays-Bas, fut cédé à la maison d'Autriche.

Pendant tout son règne, Louis XIV ne s'était pas occupé avec moins d'ardeur à combattre pour l'unité de l'Église que pour l'unité du pou-

voir temporel, et c'était à peu près par le même principe: il ne concevait l'ordre que dans le pouvoir absolu et l'obéissance implicite; cette ferme croyance était pour lui le résultat de la conviction autant que d'un orgueil royal. Religieux, mais sans dévotion ardente; orthodoxe, mais fort ignorant sur la doctrine, il détestait l'hérésie, sans se donner la peine de la comprendre, comme étant une révolte contre l'autorité de l'Église et contre la sienne. Il avait trouvé la France partagée entre le catholicisme et la réforme par la pacification que son aïeul avait conclue entre les deux religions sous le nom d'édit de Nantes (voy.): il forma de bonne heure le projet d'aneantir les huguenots, mais il le poursuivit longtemps par des voies indirectes, marchant lentement, selon son caractère, à la sape de ce qu'il voulait détruire. Durant plusieurs années, il fatigua les huguenots par de petites vexations de détail, avant de toucher à l'édit de pacification qui faisait leur garantie. Déjà il avait décidé la conversion du plus grand nombre de ceux qui s'étaient trouvés ou accessibles à un sordide intérêt, ou ambitieux, ou craintifs, lorsqu'il se résolut, en 1681, à accélérer la conversion des autres par la terreur du logement des gens de guerre, ou par ce qu'on nomma les dragonnades (voy.). Il n'avait peut-être point prévu les odieuses vexations que ces *missionnaires bottés*, comme on les appelait, exercèrent dans les familles des religionnaires, qu'ils tourmentaient par mille outrages, jusqu'à ce qu'ils les eussent entraînés à l'église: il ne prévint pas davantage l'épouvantable persécution qui suivit l'ordonnance du 2 octobre 1685, par laquelle il révoqua l'édit de Nantes. Mais il était dans le caractère et dans les principes de Louis XIV de ne reculer jamais devant ses sujets, et de briser leur résistance, quelque désastre qu'il dût en résulter pour eux. L'Église chrétienne n'a peut-être jamais éprouvé de persécutions plus cruelles dans ses détails et dans le nombre de ses victimes que celle qui suivit la révocation de l'édit de Nantes, et qui dura autant que la vie du roi. Un de ses épisodes fut la révolte des Camisards (voy.), qui, en 1703, désola le Languedoc. L'émigration de plusieurs centaines de milliers de protestants porta les arts et l'industrie de la France dans des pays rivaux ou ennemis. La masse des richesses qui furent dilapidées ou détruites par les dragonnades, les persécutions et la guerre civile, fut immense, et la misère du royaume, tout comme les revers de la guerre de la succession, peut en partie être attribuée à cette cause.

Ce fut par le même esprit de haine pour toute résistance, et sans être aveuglé par le fanatisme et la passion, que Louis XIV attaqua ce qu'on lui désigna comme étant le quiétisme dans Fénelon, dans M^{me} Guyon, ce qu'on lui désigna comme étant le jansénisme dans Port-Royal, dans une partie du clergé et dans le cardinal de Noailles ; mais les huguenots formaient un peuple tout entier, les quiétistes et les jansénistes ne formaient que des écoles : leur persécution fut moins âpre, leur résistance moins opiniâtre, et l'intolérance du roi à leur égard ne le priva que d'hommes de talent et d'un caractère élevé, non de soldats ou de richesses.

Les infidélités prolongées et sans cesse renouvelées de Louis XIV avaient causé beaucoup de chagrin à la reine, sa femme. Il fut au contraire constant dans ses affections pour la personne qu'il associa plus tard à sa destinée, sans l'élever sur le trône : c'était la petite-fille de Théodore Agrippa d'Aubigné, l'ami de Henri IV, qui avait été mariée dans sa première jeunesse au poète burlesque Scarron. Elle s'était chargée de l'éducation des enfants du roi et de M^{me} de Montespan ; on croit que Louis XIV l'épousa en 1685, mais elle cacha toujours son mariage, et ne prit jamais d'autre nom que celui de marquise de Maintenon, d'une terre qu'elle avait achetée. Peu de femmes ont réuni plus d'esprit à plus de vertus ; il en est peu aussi dont on ait plus dit de mal. Quelque effort que fit M^{me} de Maintenon pour se tenir à l'écart de toutes les intrigues, avec quelque réserve qu'elle évitât de donner des avis au roi, qui avait horreur d'être gouverné, tous les courtisans, tous les opprimés et la masse du peuple n'ont cessé de l'accuser de tout ce qui les blessait dans le gouvernement du roi. Elle avait regardé comme sa tâche dans le monde de ramener Louis XIV à la piété et en même temps de le distraire après ses pénibles et sérieux travaux. Cette tâche devint bien lourde à la fin de la vie du grand roi : aux calamités de la monarchie s'étaient jointes de non moins cruelles calamités domestiques. Il avait perdu, en bas âge, deux fils et trois filles qu'il avait eus de sa femme, trois enfants de M^{lle} de Valière, quatre de M^{me} de Montespan, un de M^{lle} de Fontanges. Dans sa vieillesse, il vit mourir avant lui, le 15 avril 1711, de la petite vérole, son fils le dauphin, déjà âgé de 50 ans ; puis, le 12 février 1712, la duchesse de Bourgogne, jeune femme aimable et caressante qui faisait toute sa joie ; le 18 février, son mari le duc de Bourgogne, l'héritier de la couronne ; et le 8 mars suivant, le duc de Bretagne, leur fils aîné : tous

trois succombaient à une rougeole pourprée qui faisait alors de grands ravages à la cour. Il restait encore un frère du duc de Bretagne, qui régna sous le nom de Louis XV (voy. l'art. suivant), et un frère du duc de Bourgogne et du roi d'Espagne, qui avait le titre de duc de Berry, et qui mourut, le 4 mars 1714, des suites d'un accident de cheval.

Le malheureux monarque survivait presque seul à toute sa race dans son palais désolé ; il s'efforçait toutefois de montrer toujours un front résigné et serein, et de donner, dans une vieillesse avancée, tout le reste de son temps et de sa vigueur aux affaires de l'état. Le 14 août 1715 seulement, la France apprit qu'il était malade, et le 25 août qu'il était en danger. La gangrène avait gagné les extrémités : il mourut le 1^{er} septembre, quatre jours avant d'avoir accompli 77 ans. Jamais aucun être mortel ne laissa après lui un plus grand vide dans le monde ; car le travail de toute sa vie avait été de concentrer tout en lui, de se substituer lui seul à tout ce qui avait eu dans son royaume quelque puissance ou quelque force, de faire tout mouvoir par son énergique volonté ; et, quand il mourut, quand il ne resta plus de cette monarchie française que des membres obéissants, mais privés de leur chef, qu'un État inerte que n'animait aucune volonté, qu'un despotisme sans despote, la révolution qui devait précipiter la chute de cette monarchie était déjà devenue inévitable.

J. C. L. DE SISMONDI.

Longue serait la liste des ouvrages à consulter sur le règne de Louis XIV. Nous nous bornons à citer les Mémoires de M^{me} de Motteville, de M^{lle} de Montpensier, ceux de Retz, de Montglat, de Choisy, de la Fare, de Noailles, et surtout de Saint-Simon. Les lettres de M^{me} de Sévigné et de M^{me} de Maintenon (voy. ces noms) donnent les plus intéressants détails sur l'intérieur de la cour. On a publié les *Œuvres de Louis XIV* (mises au jour par Grimoard et Grouvelle, 1806, 6 vol. in-8°, fig.), qui contiennent toutes les instructions pour le Dauphin et pour le roi d'Espagne, plusieurs lettres du roi, etc., et dont les *Mémoires de Louis XIV* (publiés par Gain-Montagnac) sont comme un abrégé. Depuis longtemps on avait la *Guerre des Suisses pour la conquête des Gaules, traduit du premier livre des Commentaires de César, par Louis XIV, Dieudonné, roi de France et de Navarre* (Paris, Impr. roy., 1651, in-fol., fig.; Grenoble, 1754, in-12). Tout le monde a lu le *Siècle de Louis XIV* par Voltaire. Ce roi a mérité, en effet, d'attacher son

nom à l'époque la plus brillante de l'histoire de la France, et pour compléter le tableau de son temps, tracé pourtant ici de main de maître, le lecteur devra recourir à mille autres articles. Toutes les gloires de l'ancienne France semblent appartenir à ce règne : tandis que Pascal, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon, Corneille, Boileau, la Fontaine, Molière, Racine, Quinault, la Bruyère, la Rochefoucauld, M^{me} de Sévigné formaient admirablement la langue française, le roi, aidé de Lebrun, Perrault, Mansart, le Nôtre, fondait Versailles, élevait la colonnade du Louvre, le dôme des Invalides, plantait les jardins des Tuileries, de Trianon, etc. Lesueur, Lemoine, Vanloo, Girardon, Puget, Coysevox, Lulli illustraient les arts français ; Riquet joignait les deux mers par le canal du Midi ; Colbert donnait une marine à la France et fondait les Gobelins. Les Académies de peinture et sculpture, et de Rome pour les élèves, celles des inscriptions et belles-lettres, et des sciences furent créées par Louis XIV, qui donna un nouveau lustre à l'Académie française. L'Observatoire de Paris fut construit, et le Jardin botanique organisé ; de tous les pays d'Europe les savants les plus distingués furent appelés et fixés en France. Le génie de Vauban entourait les places de guerre de murailles que de nouveaux principes de fortification rendaient imprenables. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails, malgré le haut intérêt qu'ils présenteraient ; mais indépendamment des notices indiquées ci-dessus et dans le cours de l'article, nous rappellerons encore ce qui a été dit déjà aux mots FRANCE, Langue, Littérature, École FRANÇAISES. Tous ces articles, comme beaucoup d'autres de notre ouvrage, sont pleins du grand nom de Louis XIV. S.

Louis XV, fils du duc de Bourgogne et d'une princesse de Savoie, arrière-petit-fils de Louis XIV, naquit à Fontainebleau, le 15 février 1710. Il avait cinq ans lorsqu'il hérita de la couronne, faible et dernier rejeton d'une maison florissante qu'une fatalité étrange avait frappée coup sur coup. La régence échut au duc d'Orléans (voy.), premier prince du sang, pendant la minorité de Louis XV. Cette période trop célèbre et qui contraste avec la fin du règne de Louis XIV et la première moitié du règne suivant, demande à être traitée à part.

Louis XV fut déclaré majeur en 1723. Le régent garda le pouvoir sous le nom de premier ministre. Mais à peine jouit-il quelques mois de ce nouveau titre : il périt d'une mort imprévue et eut pour successeur un autre prince du sang, le duc de Bourbon. L'acte le plus impor-

tant de ce ministre, médiocre et déprédateur, fut la rupture du mariage de Louis XV avec une fille du roi d'Espagne fiancée au jeune roi et qui avait été envoyée en France : le duc de Bourbon poussé par une politique capricieuse et égoïste renvoya l'infante, et maria le prince à Marie Leczinska (Leszczinska), fille de Stanislas (voy.), roi de Pologne, qui venait d'être détrôné. Mais le pouvoir ne demeura pas longtemps dans les mains du duc de Bourbon : il avait auprès du roi un rival fort redoutable, et qui cachait sous les apparences d'une vieillesse tranquille une ambition qu'une longue attente n'avait pas refroidie. C'était l'évêque de Fréjus, Fleury (voy.), précepteur du roi. Maître absolu de l'esprit de son royal élève, il s'avancit à pas lents et sans éclat vers la première place qu'il convoitait. Le duc de Bourbon commençait à en prendre de l'ombrage et tenta brutalement de l'écarter. Mais le prince du sang succomba dans la lutte : il fut exilé à Chantilly, et le précepteur du roi régna sous son nom (1726).

Le cardinal Fleury avait atteint le résultat qu'il ambitionnait par-dessus tout dans l'éducation du jeune monarque ; les lumières, les qualités propres au gouvernement de l'État, il s'inquiétait peu de les communiquer à son élève, mais il n'avait rien épargné pour gagner sa confiance et son affection. Louis XV était insouciant et fort timide : Fleury en était arrivé à le rendre à peu près indifférent à tout ce qui n'intéressait pas son précepteur ; il avait moins travaillé à former un souverain qu'un disciple qui ne pût penser qu'avec l'assistance de son maître, qui ne pût rien voir que par ses yeux. Le roi aimait en lui, dit Voltaire, un vieillard qui, n'ayant rien demandé jusque-là pour sa famille incon nue à la cour, n'avait d'autre intérêt que celui de son pupille. Ce ministre lui plaisait par la douceur de son caractère, par les agréments de son esprit naturel et facile ; il n'y avait pas jusqu'à sa physionomie douce et imposante, et jusqu'au son de sa voix, qui n'eût subjugué le roi. Fleury conserva toute sa vie, et jusqu'à l'âge de 90 ans, cette faveur sans bornes et ce pouvoir vers lequel il s'était acheminé si doucement et si tard. Il faut le reconnaître toutefois, l'ambition de ce vieillard ne coûta rien à l'État. Il aimait l'ordre et la paix, et son administration probe et économe fut un bienfait après l'épuisement où Louis XIV avait laissé la France et les bouleversements où la régence avait jeté les finances et l'administration. Le long ministère du cardinal Fleury (1726 à 1743) fut la période la plus prospère que la France ait traversée au

xviii^e siècle. Louis XV ne semblait pas tourmenté de ce besoin de gloire et d'agrandissement qui avait armé son aïeul Louis XIV contre la plupart de ses voisins. Son ministre mettait toute son adresse à l'entretenir dans sa timidité et sa paresse, à l'éloigner des affaires, à ne lui laisser voir ni ses troupes, ni ses places de guerre, ni ses provinces. La paix semblait si bien affermie et si conforme aux vues du ministre dirigeant, qu'on ne regardait pas comme possible qu'une guerre éclatât de son vivant. Les événements cependant se trouvèrent plus forts que sa volonté, et une partie de l'Europe prit les armes en 1734. Le roi de Pologne, Auguste de Saxe, étant mort, le beau-père de Louis XV, Stanislas, voulut remonter sur le trône d'où il était tombé. Il obtint dans la diète la majorité des suffrages; mais il eut le sort qu'avait éprouvé, dans le siècle précédent, le prince de Conti, et ne se trouva pas assez fort pour faire triompher ses droits. L'Empereur et la Russie prirent parti contre lui, l'assiégèrent dans les murs de Dantzic, et la France, après quelques hésitations, fut entraînée à soutenir le beau-père de son roi. Mais sa cause était déjà perdue, et Louis XV, en intervenant trop tard, ne put atteindre l'objet pour lequel il s'était armé. Cette guerre fut glorieuse cependant, et eut pour la France d'un autre côté des résultats solides. Ses armées eurent des succès signalés sur le Rhin; toutefois l'Italie fut le principal théâtre de la lutte. L'Empereur s'y vit attaqué à la fois par trois puissances, la France, l'Espagne et la Savoie. Le maréchal de Villars et après lui le duc de Coigny y firent de belles et heureuses campagnes, qui valurent à la France et à ses alliés de conclure une paix tout à leur avantage. Naples et la Sicile furent érigés en royaume séparé au profit de don Carlos, l'un des fils du roi d'Espagne. François de Lorraine, époux de l'archiduchesse d'Autriche Marie-Thérèse, obtint la Toscane en renonçant à la Lorraine dont on fit une souveraineté viagère pour le roi Stanislas, et que la France devait posséder à sa mort. C'était là un important résultat après une guerre de peu de durée, et qui reporta un instant la France à ce degré d'influence et de considération d'où elle était descendue depuis les revers de Louis XIV.

La France eut à peine déposé les armes que l'occasion s'offrit de les reprendre de nouveau. L'empereur Charles VI mourut, et son vaste héritage fut convoité par divers compétiteurs. Il n'avait d'autre héritier que sa fille Marie-Thérèse qui voulait placer la couronne impériale sur la tête de François de Lorraine, son mari. La

France lui opposa l'électeur de Bavière et envoya une armée jusqu'au cœur de l'Allemagne (1741). C'était pour le petit-fils de Louis XIV une occasion unique sans doute de s'agrandir aux dépens de l'Autriche. Marie-Thérèse, attaquée par la France et la Prusse à la fois, semblait incapable de retenir longtemps sous sa main l'immense héritage qu'elle entreprenait de défendre. Une seule bataille donna la Silésie au roi Frédéric. L'armée française s'empara de Prague et de la Bohême, et fait couronner à Francfort l'électeur de Bavière. Mais la France reperdit en peu de temps tout le terrain qu'elle avait gagné. Le cardinal s'était laissé entraîner à contre-cœur dans cette nouvelle guerre, et il fit échouer l'entreprise par sa mollesse et ses tergiversations. Les troupes françaises, mal pourvues, se désorganisèrent en Bohême; l'active et courageuse reine de Hongrie en profita, contraignit l'armée française à faire retraite et rejeta la guerre du Danube sur le Rhin (1743). Le cardinal Fleury mourut au moment de ces défaites, et Louis XV, affranchi du joug qu'il avait porté jusque-là en disciple soumis, déclara que désormais il entendait gouverner et agir: il partit en effet pour se mettre à la tête de l'armée.

Écarté des affaires par l'ambition de son vieux précepteur, Louis XV avait fini par céder à des tentations de plaisir contre lesquelles sa vie innocupée le défendait mal. Les premières années de son union avec Marie Leczinska avaient été heureuses; mais cette femme, que ses vertus recommandaient à l'amour de la nation entière, était plus âgée que son mari. Louis XV fut moins coupable des premiers désordres où il tomba, que l'entourage pernicieux qui tendit les premiers pièges à sa faiblesse. L'ambitieux vieillard qui voulut garder pour lui seul, jusqu'au dernier moment, le gouvernement tout entier, prêta les mains à ces séductions, qui lui semblaient une diversion propre à retenir le prince loin de toute occupation sérieuse. La plus marquante de ces premières erreurs de Louis XV fut sa liaison avec M^{lle} de Nesle qu'il fit duchesse de Châteauroux (voy.). Elle avait revendiqué à son tour, et comme un droit de sa maison sans doute, la faveur du monarque que ses trois sœurs avaient déjà possédée. La duchesse avait de l'ambition, des vues hardies: elle poussa le prince à sortir de son inaction, à donner de l'éclat à son règne. Ce fut par son influence que la France s'engagea dans cette guerre de la succession d'Autriche; elle décida le roi, après la mort du cardinal, à se montrer à la tête de l'armée, où elle l'accompagna. La présence du roi ramena un instant

la fortune en Flandre; mais l'Alsace fut envahie, et le prince s'y portait pour la secourir quand il tomba malade à Metz. Il fut près de succomber, et la douleur extraordinaire dont le royaume fut saisi tant que dura le danger du roi, attesté jusqu'ou allait alors sa popularité.

Louis XV retourna en Flandre (février 1745), après avoir passé le Rhin l'année précédente, et réussi à s'emparer de Fribourg. Le maréchal Maurice de Saxe (voy.) commandait l'armée de Flandre; il était fort inférieur en forces à l'armée ennemie, composée d'Anglais et d'Autrichiens. Le roi assiégea Tournai, et l'ennemi tenta le sort d'une bataille pour délivrer la ville. Louis XV, accompagné du dauphin, alla reconnaître, la veille, le terrain où les deux armées devaient se rencontrer. La bataille, qui se donna près de Fontenoy (voy.), fut longtemps indécise et sembla même un moment perdue pour les Français. Le roi, séparé de son fils par les fuyards, fut en danger un instant d'avoir la retraite coupée; mais il tint bon et refusa de s'éloigner. Les dispositions du maréchal de Saxe, appuyées par la fermeté du roi, changèrent ce commencement de défaite en victoire. La guerre se poursuivit en Flandre sous les yeux de Louis XV; elle fut signalée surtout par les sièges mémorables de Berg-op-Zoom et de Mæstricht (voy. ces noms). Mais, tandis que l'armée de Flandre obtenait tant de succès brillants, les chances de la guerre tournaient d'un autre côté contre la France et ses alliés. L'Italie était encore le théâtre d'une lutte acharnée; le *gardien des Alpes*, le roi de Savoie, dont la politique mobile inclinait, selon l'intérêt du moment, tantôt vers l'Autriche, tantôt vers la France, avait pris parti contre la dernière. D'abord le prince de Conti fit des prodiges de valeur en attaquant les passages et les forteresses des Alpes; mais des revers irréparables suivirent ce succès et contre-balancèrent les avantages que la France avait remportés vers le Nord. Cette guerre, en se prolongeant, avait épuisé les ressources publiques, ruiné le commerce maritime et les colonies, dont les Anglais s'étaient en partie rendus maîtres. Frédéric II (voy.), content de ce qu'il avait acquis, s'était retiré peu loyalement de la lutte, et avait laissé la France en porter tout le poids. Louis XV, maître des Pays-Bas, offrit de rendre toutes ses conquêtes, et fit, en 1748, la paix d'Aix-la-Chapelle (voy.) qui n'apporta rien à la France en compensation des pertes énormes qu'elle avait essuyées.

Louis XV fit peu d'usage de la liberté que la mort du cardinal lui avait rendue : il était peu

capable de volonté persévérante et surtout d'activité; son sort fut d'être toujours gouverné, et ses mœurs, de plus en plus relâchées, firent aux femmes une part toujours plus large dans la conduite des affaires de l'État. La duchesse de Châteauroux avait à peu près décidé la guerre de 1740 : une autre favorite, la marquise de Pompadour (voy.), précipita la France, à peine rentrée dans le repos, au milieu d'une conflagration nouvelle. La guerre de 1740 offrait au moins de belles chances, et se trouvait fidèle aux traditions de la politique française contre l'Autriche; mais le rôle que prit Louis XV dans la guerre de 1755 fut le renversement de cette politique. La France s'unit à l'Autriche contre le roi de Prusse, qu'il fallait sauver et maintenir contre la puissance autrichienne. Quelques épigrammes du roi Frédéric sur M^{me} de Pompadour et Louis XV firent sacrifier les intérêts évidents de l'État à un puéril besoin de vengeance. Cette guerre, que le duc de Richelieu (voy.) commença heureusement, n'amena ensuite que de honteuses défaites, Roshach (1757), Crevelt (1758), Minden (1759), et ruina de nouveau le commerce maritime. L'Angleterre, changeant également ses habitudes d'alliance, s'unit à la Prusse, et trouva l'occasion de détruire de fond en comble la puissance française dans l'Inde, de s'emparer du Canada et de nos meilleures colonies des Antilles. La paix de Paris (1763), qui mit fin à cette guerre de sept ans (voy.), porta un grand coup à l'honneur et à la considération de la France dans le monde, et la fit tomber un instant du rang qu'elle avait pris depuis la fin du xvi^e-siècle. Une main habile, cependant, n'eut besoin que de quelques années de paix pour refaire une armée et relever la marine; mais le duc de Choiseul (voy.) nonobstant de pareils services, ne put lutter contre le crédit d'une courtisane : la comtesse Dubarry (voy.) lui donna des successeurs de son choix, et les dernières années de ce règne descendirent successivement tous les degrés de la déconsidération et de l'opprobre. Des guerres ruineuses, tant d'efforts répétés pour rétablir les flottes et les armées, et par-dessus tout les prodigalités royales, avaient tout épuisé et creusé dans les finances un déficit énorme. On n'imagina rien de mieux pour y remédier qu'un système de banqueroutes successives, que l'abbé Terray (voy.), contrôleur général des finances, se chargea de réaliser sous toutes les formes.

Comme aux époques précédentes, où l'autorité royale se compromit et s'abaissa, les parlements trouvèrent dans le règne de Louis XV l'oc-

casation de relever la tête. Ce fut particulièrement à l'occasion des mesures fiscales, des questions religieuses, et de la bulle *unigenitus* surtout, qu'éclatèrent des conflits entre le parlement de Paris et la royauté. Au milieu de ces démêlés, où l'intrigue et l'ambition laissaient cependant peu de place au fanatisme, une sorte de fou, nommé Damiens (*voy.*), frappa Louis XV d'un coup de couteau, qui fit à peine couler le sang du roi. Les jésuites et les jansénistes s'accusèrent mutuellement d'avoir armé le bras de l'assassin. Peu d'années après, le parlement, hostile aux premiers, obtint, sous le ministère du duc de Choiseul, leur expulsion du royaume (1764). Mais, à la chute de ce ministre, une réaction éclata contre le pouvoir parlementaire. Ces corps, qui venaient de triompher des jésuites, furent frappés à leur tour : le chancelier Maupeou (*voy.*) cassa les parlements, en exila les membres, et les remplaça par des créatures de son choix.

Ces alternatives de violence et d'abaissement, tant de désordres, de dilapidations effrontées, avilissaient le pouvoir. Les mœurs du roi, dont l'opprobre allait croissant et bravait le grand jour, ternissaient le prestige de la royauté. Un mouvement extraordinaire poussait les esprits vers les découvertes de la science, vers les innovations en tout genre. Le besoin de tout connaître et de tout expliquer livrait à toutes les hardiesses du raisonnement les croyances qui avaient fait la base de l'ancienne société. L'esprit d'examen et d'analyse touchait et ébranlait tour à tour toutes les parties de ce vieil édifice. Ceux qui avaient le plus d'intérêt à le soutenir semblaient avoir pris à tâche d'en hâter la ruine. Louis XV, pour sa part, y travailla constamment, et ce fut en connaissance de cause; car il n'a pour excuse ici ni le défaut de lumières ni l'incapacité. Il avait conscience de la chute inévitable qu'il préparait à ses héritiers. Peu de princes furent doués de plus d'esprit et de pénétration, et se montrèrent plus habiles à l'œuvre dans les rares instants où il se trouva capable d'un effort de travail et de volonté. Il n'était ni méchant ni cruel; élevé par Fénelon, Louis XV eût peut-être rappelé son père, le duc de Bourgogne; mais l'insouciance, qui tenait à sa nature, et l'égoïsme, fruit d'une mauvaise éducation, éteignirent à la longue ses meilleurs instincts. Il avait coutume de dire : « La monarchie durera bien autant que moi. — Berry, après, s'en tirera comme il pourra. — Après moi le déluge! »

Louis XV mourut, le 10 mai 1774, de la petite vérole, qu'il contracta, dit-on, dans une nuit

de débauche. Ses funérailles furent troublées par des outrages et par les malédictions publiques.

AM. RENÉE.

Le règne de Louis XV a été plus fécond en libelles qu'en mémoires originaux. Voltaire a donné un précis du *Siècle de Louis XV*; Dangeville a écrit la *Vie de Louis XV* (Paris, 1781, 4 vol. in-12). On recherche comme curiosité le *Cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe, composé et imprimé par Louis XV, roi de France, en 1718, Paris, de l'imprimerie du cabinet de S. M., in-4° de 72 pages avec un joli portrait de Louis XV enfant, gravé par J. Audran.*

S.

Louis XVI, né à Versailles, le 23 août 1754, était le troisième fils de Louis dauphin, fils unique de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe. Il reçut au baptême les noms de *Louis-Auguste*, avec le titre de duc de Berry. La mort de ses deux frères aînés, les ducs de Bourgogne et d'Aquitaine, fut, en 1765, suivie de celle du dauphin, auquel sa femme ne survécut que de quelques mois. Le jeune Louis ressentit une douleur extrême de la perte de ses parents; et lorsque, sortant de son appartement pour aller saluer le roi son aïeul, il s'entendit annoncer pour la première fois comme dauphin, il tomba dans un long évanouissement.

L'éducation du dauphin, ainsi que celle de ses deux frères les comtes de Provence et d'Artois, avait été confiée au duc de la Vauguyon, homme que recommandaient une piété sincère et d'excellentes qualités morales, mais dont les lumières étaient loin d'égalier les vertus. Aussi, en développant chez l'héritier du trône les germes heureux qui font l'homme de bien, ce gouverneur ne féconda-t-il pas avec le même bonheur la semence des qualités qui conviennent à un monarque. Doué d'un esprit juste, mais dépourvu de fermeté, pieux et bon, mais taciturne et morose, Louis éprouvait une méfiance de soi-même qui le livrait désarmé à l'influence de ceux qui l'entouraient. Privé des grâces extérieures, péniblement dominé par le sentiment de cette privation, chez lui la timidité s'alliait à la brusquerie, et souvent l'indécision empruntait les formes de l'entêtement. Capable d'une application soutenue, son aptitude l'appelait surtout à cultiver les sciences exactes et les arts mécaniques. Il avait fait de la géographie son étude favorite, et des procédés de la serrurerie son délassement de prédilection. Il savait bien le latin et l'anglais, mais ne connaissait que très-superficiellement l'histoire, et ignorait à peu près le droit public et la politique.

Le duc de Choiseul, ambassadeur de France à la cour d'Autriche, ayant négocié le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette (voy.), la plus jeune des filles de l'impératrice Marie-Thérèse, la France reçut avec transport cette princesse, âgée d'un an de moins que Louis, et parée de tout l'éclat que peuvent donner la jeunesse et la beauté. Le mariage fut célébré à Versailles le 10 mai 1770, et, le 16, les suites en furent attristées par les désastres qui changèrent en scènes de deuil les fêtes données ce jour-là à la place Louis XV, en l'honneur des nouveaux époux : près de trois cents personnes y périrent écrasées dans la foule, au milieu d'une panique occasionnée par le feu d'artifice. Pour venir au secours des malheureux qu'avait faits cette journée, le dauphin se priva pendant plusieurs mois de la pension qu'il recevait de Louis XV. Les deux époux allaient souvent alors visiter la cabane du pauvre et soulager ses misères. Parvenus au trône, ils conservèrent cette habitude tant que dura leur prospérité. Louis se déguisait ordinairement pour que ses bienfaits ne fussent pas divulgués; et lorsque, malgré cette précaution, il se voyait reconnu, il disait : « Il est bien malheureux que je ne puisse aller en bonne fortune sans qu'on le sache ! »

Louis XVI succéda à son aïeul le 10 mai 1774 : il n'avait pas encore vingt ans. En apprenant qu'il était roi, son visage se couvrit de larmes, et, tombant à genoux, il s'écria : « O mon Dieu ! quel malheur pour moi ! » La situation où la mort de Louis XV avait laissé l'État était, en effet, de nature à effrayer un jeune prince, chez qui les intentions les plus droites ne pouvaient suppléer au défaut d'expérience. La coupable imprévoyance du dernier roi, le scandale de ses profusions pour ses maîtresses, le gaspillage autorisé des courtisans, avaient épuisé le trésor royal. Le peuple souffrait et commençait à se plaindre; la magistrature était divisée en deux camps ennemis; le clergé avait perdu presque toute son autorité morale. Cependant, à côté de grands dangers, se trouvaient encore de grandes ressources. L'espoir était dans tous les cœurs.

Ce fut sur le choix d'un bon premier ministre que se porta, dès son avènement, l'attention du nouveau roi. Machault (voy.) parut d'abord être l'homme à qui devait échoir cette place éminente, et personne, peut-être, n'était capable de la remplir aussi bien que lui; mais l'influence toute-puissante de M^{me} Adélaïde, tante du roi,

* On connaît la charité dont il fit preuve pendant le rigoureux hiver de 1789, et le tableau de M. Herriot, qui en retrace le souvenir.

fit préférer à cet homme d'État, aussi intègre qu'éclairé, le vieux comte de Maurepas (voy.), ancien ministre de Louis XV, homme de beaucoup d'esprit, mais d'un esprit léger, superficiel, et dont l'expérience n'avait pas mûri avec l'âge. Son administration commença cependant sous de favorables auspices. Le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou, l'abbé Terray, sortirent bientôt du conseil, où entrèrent successivement les comtes de Vergennes et de Saint-Germain, Turgot et Malesherbes (voy. ces noms). Grâce surtout à ces deux derniers, les économies, les réformes dans toutes les branches du service public, réformes dont Louis XVI donna l'exemple dans les dépenses de sa maison, furent opérées avec un tel succès, qu'en peu de temps on vint à bout d'éteindre plus de 100 millions de dettes. Au moyen de ces judicieuses suppressions, le roi put augmenter la dotation des hôpitaux, subvenir à la fondation d'une foule d'établissements de bienfaisance ou d'utilité, et encourager le commerce et les arts. En montant sur le trône, Louis avait fait remise à ses sujets du droit de joyeux avènement (voy.) : à ce premier bienfait il ajouta la création du Mont-de-Piété et de la caisse d'escompte. L'affranchissement des serfs du mont Jura, l'abolition de la torture ou question judiciaire témoignèrent encore mieux de son amour pour l'humanité. L'opinion publique réclamait hautement le rappel des parlements, tombés sous les coups du despotisme ministériel. Louis XVI n'osa pas résister au vœu général, et, dans un lit de justice, tenu le 12 novembre 1774, l'ancien parlement fut appelé à reprendre l'exercice de ses fonctions.

Maurepas, qui, pour se populariser, avait déterminé le roi à faire cette concession, essaya d'imposer des bornes à l'autorité de la magistrature restaurée, en la soumettant au régime du parlement Maupeou. Quant à Turgot, pressentant que sa disgrâce serait la suite prochaine du rappel des parlements, il ne déguisa point au roi combien il s'alarmait des obstacles que ces corps opposeraient à des améliorations devenues indispensables. En effet, lorsqu'au commencement de 1776 ce ministre fit envoyer au parlement deux édits, dont l'un remplaçait la corvée par un impôt, et l'autre supprimait les maîtrises et corporations, la résistance des magistrats fut telle, que l'enregistrement ne put se faire qu'en lit de justice. Alors, plusieurs ministres, Maurepas à leur tête, firent cause commune avec le parlement contre le contrôleur général, ce qui donna lieu à Louis XVI de dire ce mot, si souvent cité : « Je vois bien qu'il n'y a ici que moi et M. Turgot

qui aimions le peuple. » Mais en vain le roi avait-il dit à son ministre : « Soyez tranquille, je vous soutiendrai ! » les ennemis de Turgot ne reculaient devant aucune manœuvre pour le renverser. D'accord avec Malesherbes, son ami, il était sur le point d'instituer une commission royale chargée de rechercher et de réformer les abus dont l'existence compromettait le sort de la monarchie. Peut-être celle-ci eût-elle été sauvée si ce plan avait été alors adopté par Louis XVI. Les antagonistes des deux ministres ne leur permirent pas d'atteindre à ce but. Ces opposants étaient partout, à la cour, au parlement et dans le clergé. Maurepas était l'âme de cette cabale, soutenue par les tantes et les frères du roi. Le roi, sans être convaincu, se laissa entraîner, et, le 12 mai 1776, Turgot fut renvoyé. Malesherbes s'était retiré quelques jours auparavant, et Louis XVI, déjà accablé du fardeau de la royauté, lui avait dit en recevant sa démission : « Vous êtes plus heureux que moi, vous pouvez abdiquer. »

Louis XVI avait été sacré à Reims, le 11 juin 1775 ; les témoignages d'affection populaire qui lui furent prodigués, ainsi qu'à la reine, pendant le voyage et à leur retour à Paris, firent une heureuse diversion aux fâcheuses préoccupations qui commençaient à l'assiéger de toutes parts. Au moment de son mariage, il avait vu Marie-Antoinette avec transport, et le plus sincère attachement les avait d'abord unis l'un à l'autre ; mais l'amer sentiment que faisait éprouver à Louis la privation des avantages extérieurs, le contraste de la simplicité de ses goûts et de ses habitudes avec les penchants de la jeune reine, qui apportait dans la recherche des plaisirs toute l'ardeur de son âge, l'empressement autour d'elle de toute la cour, et surtout des deux frères du roi, l'un doué d'un esprit fin et orné par l'étude, l'autre paré des grâces les plus séduisantes, toutes ces causes jetaient le découragement et l'ennui dans l'âme de Louis. Un trop juste sujet d'inquiétude ajoutait encore, pour lui, à tant de contrariétés : son union avec Marie-Antoinette était demeurée stérile, et il était difficile que de fâcheuses conjectures ne sortissent pas d'une semblable situation prolongée au delà de sept ans. De ces bruits, recueillis et accrus par la malignité publique, devaient résulter l'embarras et la froideur entre deux jeunes époux, sur l'union desquels reposait cependant tout l'espoir de la nation. Mais, en 1778, la naissance de la fille aînée de Louis XVI vint ranimer toutes les espérances.

Trompée dans tous ses efforts pour faire ar-

river au ministère le duc de Choiseul, Marie-Antoinette avait vu avec un déplaisir marqué la victoire du comte de Maurepas sur son protégé, et elle supportait impatiemment la domination du vieux courtisan. Tous ceux qui y trouvaient un obstacle aux vues de leur ambition se pressèrent donc à ses côtés, pour lui prêter un appui qui devait, plus tard, devenir pour eux un titre à sa faveur. L'indécision, dès lors trop démontrée, du caractère de Louis XVI, appelait une direction quelconque : c'était au plus heureux ou au plus habile à s'en emparer. Avec tant de moyens de plaire et le titre d'épouse, Marie-Antoinette devait tôt ou tard acquérir une haute influence personnelle, qui eût sans doute été toute bienfaisante si elle n'avait eu pour mobile que les excellentes intentions de la reine ; mais le besoin de sentiments affectueux dont son cœur était obsédé, et son trop de penchant à la confiance, lui firent contracter avec la comtesse de Polignac (voy.) une intimité qui devint une source de malheurs pour elle-même et de dangers pour la monarchie.

Après la retraite de Turgot, remplacé un instant par de Clugny, dont la courte administration suffit pour introduire un affreux désordre dans les finances, Maurepas, séduit par la haute réputation et le succès des opérations de banque de Necker (voy.), plaça ce Gênois à la tête du trésor royal. Necker entra en fonctions le 29 juin 1777, avec le titre de directeur général, qui ne lui conférait point le droit de prendre place au conseil. La religion réformée qu'il professait donna lieu à cette restriction, conforme aux exigences de l'époque. Le début du directeur général fut heureux. Quoique choisi par Maurepas, la reine l'accueillit volontiers, et leurs efforts réunis assurèrent l'entrée au conseil du comte de Castries, comme ministre de la marine, et du maréchal de Ségur, comme ministre de la guerre. De ces choix, faits contre le gré de Maurepas, naquit sa mésintelligence avec Necker. Celui-ci, fort au-dessous de Machault et de Turgot, avait bien plutôt l'habileté d'un banquier que les grandes vues d'un homme d'État. Après avoir perdu l'appui de Maurepas, Necker vit aussi s'éloigner de lui la reine, qu'indisposaient ses projets de réformes indéfinies. Ces plans étaient cependant justifiés par la nécessité de faire face aux charges toujours croissantes de l'État. En 1776, les États-Unis d'Amérique avaient proclamé leur indépendance. D'accord en cela avec le vœu personnel de Louis XVI, tous les ministres, et même Necker, jugeaient que le meilleur parti, pour la France, était de garder la

neutralité en se préparant pour la guerre. Mais, comme une étincelle électrique, le mot de liberté courut de Boston à Paris, où il enflamma toutes les têtes (*voy. LA FAYETTE*). De même que dans la question du rappel des parlements, dans celle-ci encore l'opinion populaire fit violence à la raison du monarque et des dépositaires de l'autorité, et, à la suite des négociations ouvertes avec Franklin (*voy.*), un traité d'alliance entre la France et les États-Unis fut signé à Versailles, le 6 février 1778.

Nous n'entreprendrons point le récit des événements de cette guerre, terminée, en 1783, par un traité de paix avec l'Angleterre, et qui, pendant sa durée, ajouta un nouvel éclat à la gloire militaire de la France (*voy. ESTAING, GRASSE, ROCHAMBEAU, etc.*). Ses conséquences morales et politiques ne furent pas, à beaucoup près, aussi heureuses. Si elle effaça la honte des traités de 1763, elle suscita contre nous la haine inextinguible de l'Angleterre, éternelle rivale de la France, et, de cette haine, sortirent peut-être les excès et les crimes d'une révolution rendue inévitable par la force des choses et accélérée par les fautes sans nombre de ceux qui auraient dû tout faire pour la prévenir. Tel fut entre autres le renvoi de Necker : la publication de son fameux *Compte rendu* en devint l'occasion. Les ennemis de Necker dirent qu'en appelant les Français à connaître et par conséquent à juger l'administration des finances, il changeait les usages de la monarchie, et l'ébranlait ainsi profondément. Les parlements surtout, indignés de ce que, dans un mémoire adressé confidentiellement au roi, il lui avait signalé les moyens employés par eux pour empîéter sans cesse sur les attributions du pouvoir royal, voulaient le poursuivre, comme criminel d'État. Enfin, une coalition, plus redoutable encore que celle qui avait fait tomber Turgot, amena la chute de Necker, et, le 19 mai 1781, il envoya sa démission à Louis XVI, assez éclairé pour le regretter et trop faible pour le soutenir. Les regrets du monarque furent surpassés par l'irritation publique, plus vivement excitée encore, peu de temps après, par la publication d'une ordonnance en vertu de laquelle on ne devait admettre au grade d'officier aucun militaire qui ne pourrait faire preuve de quatre degrés de noblesse.

Un événement heureux vint, en 1781, réjouir la France et son roi. Le 22 octobre de cette année, la reine donna le jour à un dauphin. Des fêtes eurent lieu dans tout le royaume, et celle que la ville de Paris offrit à Louis XVI fut célébrée le 21 janvier 1782. Pour éviter le renouvel-

lement des scènes lugubres de la place Louis XV, aux fêtes du mariage, le peuple ne fut point admis à celle-ci.

Maurepas était mort à la fin de 1781, peu regretté et très-peu digne de l'être. Louis XVI, qui le supportait sans l'aimer, ne voulut point lui donner de successeur comme principal ministre; mais le comte de Vergennes, chargé du portefeuille des affaires étrangères, eut la plus grande part à sa confiance. Le successeur de Necker au trésor royal, Joly de Fleury, ajoutait sans cesse aux charges de l'État par des emprunts réitérés et de nouveaux impôts. La résistance des parlements se reproduisit dans toute la France avec une nouvelle énergie, et, pour vaincre celle des états de Bretagne, il fallut avoir recours à l'emploi de la force militaire; enfin, en 1783, le désordre des finances parut porté au comble. Cette même année avait vu le triomphe définitif de la cause des États-Unis; et un honorable traité de paix avec l'Angleterre, conclu par les soins de Vergennes (*voy. VERSAILLES*), semblait un élément de prospérité pour l'avenir; mais le présent se montrait menaçant de tous côtés. L'intègre et économe d'Ormesson, nommé contrôleur général après Joly de Fleury, avait, au bout de sept mois, renoncé à une tâche au-dessus de ses forces, plutôt que de son zèle. Calonne (*voy.*), intendant de Lille, porté depuis longtemps par la cabale du comte d'Artois et des Polignac, repoussé par le roi, le parlement et le public, et, après une assez longue résistance, adopté enfin par Marie-Antoinette, entra au contrôle général, le 3 octobre 1783. Louis XVI avait dit de lui qu'on ne confiait pas la fortune publique à un homme harcelé par ses créanciers; mais la brillante facilité de Calonne, et la sécurité qu'il semblait avoir, et qu'il avait l'art d'inspirer, lui gagnèrent bientôt la confiance du roi. Les talents de ce ministre, spirituel, vain et fastueux, étaient affaiblis par son caractère et dégradés par ses vices. Se confiant avec audace dans le succès de ses plans, pour ne pas en voir l'exécution contrariée, il se jeta dans la profusion, afin de s'assurer le concours de tous ceux qui auraient pu nuire à son crédit: aussi les courtisans l'appelaient-ils *le ministre modèle*, tandis que ses prodigalités indignaient les magistrats et le public contre lui et contre ceux qui en profitaient.

A cet égard, le comte d'Artois, dont les folles dépenses désolaient le roi, les Polignac, soutenus par la faveur de ce jeune prince et par l'amitié de la reine, étaient les objets de la vindicte universelle. De la protection, alors toute-puis-

sante, dont Marie-Antoinette couvrait cette famille, résultaient pour elle-même les plus fâcheux effets. A la haine instinctive du peuple contre la favorite, se joignait l'animadversion motivée des courtisans. Frappés déjà dans leurs intérêts de fortune par les réformes de Turgot et de Necker, ils voyaient encore leur crédit abaissé devant celui d'une famille parvenue ; et de la jalousie envers les protégés, ils passaient à la malveillance envers la protectrice couronnée. Les moindres imprudences, et quelquefois même les faits les plus irréprochables, étaient exploités par la calomnie de manière à enlever toute considération au caractère et à la conduite de la reine. Ce fut surtout dans la monstrueuse affaire *du collier* que cette fatale disposition se produisit sans aucune réserve (voy. M^{me} DE LAMOTTE, ROMAN, etc.) Le vertige d'ailleurs envahissait toutes les têtes et s'étendait sur toutes les questions. En vain, en 1784, Louis XVI voulut interdire la représentation du *Mariage de Figaro* (voy. BEAUMARCHAIS). Jouée, en petit comité chez le comte de Vaudreuil, cette pièce y reçut les applaudissements du comte d'Artois et de M^{me} de Polignac. Ceux dont elle décriait les mœurs, dont elle montrait à nu la grandeur factice et la faiblesse réelle, s'unirent pour qu'elle fût jetée comme une provocation à une foule avide de changements et impatiente de représailles, et, comme toujours, le roi finit encore par céder. Le mouvement dans les esprits était tel alors, que l'enthousiasme accueillait toute innovation, soit qu'elle fût l'œuvre de la science, soit qu'elle fût le produit du charlatanisme. Ainsi, de 1783 à 1786, les chimères de Cagliostro et de Mesmer n'excitèrent pas moins l'attention et l'intérêt que la mémorable découverte de Montgolfier, que l'héroïque entreprise de la Pérouse (voy. tous ces noms). On sait que Louis XVI rédigea lui-même, pour le voyage de cet émule de Cook, des instructions, monument à la fois de son savoir et de son humanité. Peu de mois après le départ de la Pérouse, en juin 1786, Louis XVI alla visiter les travaux du port de Cherbourg. Il fut d'autant mieux accueilli en cette circonstance, que, l'année précédente, son second fils (voy. Louis XVII) avait reçu le nom de duc de Normandie. Aussi le bon prince écrivait-il à la reine, qui ne l'avait pas accompagné : « L'amour de mon peuple a retenti dans le fond de mon cœur ; jugez si je ne suis pas le plus heureux roi du monde. »

Cependant la crise financière était imminente, et, forcé par ses dangers personnels à réfléchir sur ceux de la France, Calonne, après avoir

épuisé la ressource ruineuse des emprunts, fut enfin amené à découvrir au roi l'abîme de plus en plus profond du déficit ; en même temps il lui soumit un plan de réforme composé avec des idées de Colbert, de Machault, de Turgot et de Necker, et dont les bases essentielles étaient l'établissement d'une large subvention territoriale à laquelle devait contribuer les deux ordres privilégiés, l'adoucissement du régime des gabelles, l'accroissement de l'impôt du timbre, et enfin l'institution, déjà plusieurs fois proposée en vain, des assemblées provinciales. Pour vaincre l'inévitable résistance des parlements, Calonne demanda au roi la convocation des notables du royaume : par malheur pour ce ministre, et sans doute aussi pour le roi et pour la France, le comte de Vergennes, objet du respect de la nation, mourut le 13 février 1787, et Calonne était déjà tombé dans l'opinion, lorsque l'assemblée des notables s'ouvrit à Versailles. Dans un discours captieux et qui déplut, le contrôleur général avoua un déficit annuel de 80 millions dans les revenus de l'État. Effrayés du mal, les notables n'acceptèrent point les moyens proposés pour y remédier. « Cette assemblée eût pu faire beaucoup de bien, dit M. Droz (*Hist. du règne de Louis XVI*), si elle eût secondé les intentions de Louis XVI, et demandé pour récompense de son zèle des garanties contre le retour du désordre des finances. Elle fit beaucoup de mal, en constatant le désir que les privilégiés avaient de repousser ou d'é luder l'é gale répartition de l'impôt, et en donnant l'exemple de résister aux volontés royales les plus conformes à l'intérêt public. » Le seul résultat positif qui sortit de la réunion des notables fut l'abolition définitive de la corvée (voy.) et l'adoption du principe des assemblées provinciales. La disgrâce de Calonne avait précédé la clôture des séances qui eut lieu le 25 mai 1787. Le 1^{er} de ce mois, le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, était entré au ministère avec le titre de chef du conseil des finances. Ce choix, décidé par l'influence de Marie-Antoinette et du baron de Breteuil (voy.), avait été arraché à Louis XVI, dont la droite raison s'effrayait des dangers que faisait pressentir l'élévation d'un prélat adroit et présomptueux, à qui manquaient les vertus du prêtre et la sévère probité de l'homme d'État.

Loménie de Brienne, dont l'ambition semblait être de renouveler Mazarin, ne parvint en effet qu'à renouveler une fronde bien autrement redoutable que celle de 1648 ; et pour lui, le conseiller d'épymesnil fut un tout autre adversaire

que n'avait été Broussel pour le ministre d'Anne d'Autriche. Nous ne rentrerons point ici dans le détail de la lutte qui, en 1788, s'établit entre le cardinal et les parlements (voy. D'ÉPAINES-NIL), et qui, le 25 août, aboutit au renvoi du principal ministre Loménie et du garde des sceaux Lamoignon. On sait qu'à cette époque, des mannequins, revêtus de leurs insignes, furent brûlés sur la place Dauphine, qu'un corps de garde y fut incendié, et que, dans une rixe entre le guet et la foule ameutée, le sang coula pour la première fois. En se retirant, le cardinal désigna Necker comme son seul successeur possible. Un acte cependant honore l'administration de Loménie : c'est l'édit qui restitua aux protestants l'exercice de tous les droits civils, et qui fut comme le programme de la rentrée de Necker, cette fois avec le titre de contrôleur général des finances.

Ce retour, si ardemment désiré et si tardivement obtenu, fut regardé comme le gage du triomphe paisible de tous les intérêts légitimes et de la résurrection du crédit. Necker lui-même paraissait n'en pas douter. Il y eut de sa part et de celle du public beaucoup de mécomptes dans cette confiance réciproque. Louis XVI était bien loin de la partager. Ce prince, à qui la nature ni l'éducation n'avaient donné la force qui maîtrise les événements, ni l'habileté qui sait en tirer parti, tomba, après l'assemblée des notables, dans un découragement que jamais, depuis, il ne parvint à surmonter. Le sentiment peut-être exagéré de son insuffisance, dans les embarras toujours croissants de la situation, le porta à abandonner à la reine une influence qu'il n'appartenait qu'à lui d'exercer.

Le projet d'établissement d'une cour plénière avait provoqué, dans les provinces de Bretagne, de Béarn et de Dauphiné, des résistances, premiers symptômes des grands mouvements qui étaient à la veille d'éclater. Fixée au 1^{er} mai 1789, la prochaine ouverture des états généraux avait soulevé la question de savoir quelles formes seraient adoptées pour leur convocation, car la législation générale du royaume ne renfermait rien de précis à cet égard. Le parlement de Paris, qui voulait profiter d'une circonstance, transitoire en apparence, pour s'associer d'une manière permanente à l'exercice de la puissance législative, insistait pour qu'on s'en tint à la forme des états de 1614, où le tiers état n'avait obtenu qu'une représentation égale en nombre à celle de chacun des deux ordres privilégiés, et où les trois ordres avaient délibéré séparément. L'opinion cependant réclamait hautement pour

les communes un nombre de députés égal à celui du clergé et de la noblesse réunis. C'était d'ailleurs d'après cette base qu'avait été réglée la composition des assemblées provinciales. Les notables furent rappelés le 6 novembre 1788, pour aviser aux moyens de résoudre cette question. A la majorité de 112 voix contre 33, l'assemblée rejeta le principe de la double représentation du tiers. Il est à remarquer que le bureau présidé par Monsieur, frère du roi (voy. Louis XVIII), fut seul d'un avis contraire. Mais un arrêt du conseil en date du 27 décembre, statua, en opposition avec le vœu des notables, en faveur du doublement du tiers.

Cette première victoire du droit sur le privilège fut due surtout à l'ascendant de Necker ; et, ce qui peut-être paraltra surprenant, sur cette question, Marie-Antoinette s'était rangée du côté du ministre populaire. Alors fut imprimée la pièce ayant pour titre *Lettre des princes au roi*, signée en effet des noms de quatre des membres de la famille royale, mais où ne se liaient point ceux de Monsieur ni du duc d'Orléans. Cette lettre, où était réclamé avec hauteur le maintien de privilèges nobiliaires, consacrés par une constitution qui n'était écrite nulle part, fut le signal de la publication d'une foule de brochures patriotiques, où étaient revendiqués avec véhémence les droits de la nation trop longtemps méconnus. Aucun de ces écrits n'obtint plus de succès et n'exerça autant d'influence que celui où Sieyès (voy.) prouvait que le tiers état, jusqu'alors compté pour presque rien, en réalité était tout. C'est sous l'auspice de cette agitation dans les esprits que furent expédiés aux bailliages les ordres royaux pour le choix des députés aux états généraux et pour la confection des cahiers (voy.). Quoique aucune instruction sur les questions qui seraient mises en délibération dans cette assemblée ne fût jointe aux lettres de convocation, il y eut, d'un bout de la France à l'autre, une concordance remarquable dans les vœux dont l'expression était consignée aux cahiers. De toutes parts, on réclamait la périodicité des états, le vote par tête, la participation de tous aux charges publiques, l'abolition des droits féodaux, des garanties pour la liberté individuelle et la consécration de la liberté de la presse. Tels étaient les vœux de la France, et l'on peut croire qu'ils exprimaient ses besoins réels. Leur succès dépendait surtout du choix des députés, au nombre de près de 1,200. Tandis que le duc d'Orléans était élu par la noblesse de Crespy en Valois, celle de Tartas en Gascogne donnait son mandat au

comte d'Artois, à qui, par un trait de prudence, le roi défendit de l'accepter. Le grand mouvement de transition tout près de s'opérer, Louis en laissait la direction à Necker; mais Necker était lui-même au-dessous d'une semblable tâche, et, chez lui, l'insuffisance unie à la présomption devait bientôt être démontrée de la manière la plus fatale.

A la veille de l'ouverture des états, deux grandes questions occupaient tous les esprits, et de leur solution devait en effet dépendre l'avenir tout entier : 1^o Comment seraient vérifiés les pouvoirs? 2^o Voterait-on par tête ou par ordre? Un homme d'un excellent esprit, député du tiers, Malouet (voy.), sollicita vivement Necker de faire d'avance déterminer par le roi le mode de délibération des états, afin de soustraire cette question brûlante aux chances d'une discussion passionnée. Pour ne pas risquer de compromettre sa popularité, Necker résista, et la question était restée entière, lorsque l'ouverture des états eut lieu à Versailles, le 5 mai 1789. Dans cette séance, où, pour la dernière fois, Louis XVI étalait toute la pompe de la royauté, où les deux premiers ordres brillaient de l'éclat de leurs insignes, le tiers état fixait surtout l'attention, malgré ou peut-être à cause de la simplicité recherchée du costume qui lui avait été assigné. Trois discours furent prononcés : celui du roi, concis, sans sécheresse et d'un style parfaitement approprié à la circonstance, excita à plusieurs reprises les acclamations de l'enthousiasme; celui du garde des sceaux Barentin (voy.) parut insignifiant et parfois hors de convenance. Quant à Necker, il parla avec emphase et prolixité; son discours, qui dura trois heures, rempli de détails et de calculs, fatigua l'auditoire qu'il avait cru passionner.

Le refus que les chambres du clergé et de la noblesse opposèrent pendant six semaines à la demande du tiers état de procéder en commun à la vérification des pouvoirs; la maladresse de Necker à l'égard de Mirabeau (voy.), qui, présenté à lui par Malouet comme négociateur d'un rapprochement entre les ordres désunis, fut accueilli froidement par ce ministre; l'irritation du tiers état de ce long conflit et des affronts qui lui furent prodigués par les agents subalternes de la cour; la clôture, au 20 juin, de la salle des séances du tiers, clôture suivie de la réunion au Jeu de paume, d'où sortit le fameux serment de donner une nouvelle constitution à la France; le mauvais effet de la séance royale du 23 juin, où Louis XVI, parlant comme il eût pu le faire en un lit de justice, dit aux députés de la France,

que « s'ils lui refusaient leur concours, il ferait seul le bien de ses peuples, et se considérerait seul comme leur représentant; » la levée de boucliers que l'Assemblée nationale opposa à cette déclaration en revêtant chacun de ses membres de l'inviolabilité; la mémorable réponse de Mirabeau à l'arrogante injonction du marquis de Deux-Brézé (voy.), tels furent les éléments et tels furent les symptômes précurseurs de la journée du 14 juillet (voy. BASTILLE), où disparut sans retour l'ancien ordre social, et où la révolution reçut un baptême de sang. Nous n'entrerons dans aucun détail sur les événements de cette journée, provoquée par l'appel de 56,000 hommes autour de Paris, et par le renvoi de Necker. On sait que Louis XVI ignora jusqu'au 15 juillet, 6 heures du matin, la prise de la Bastille, qui la veille, avait eu lieu à 4 heures du soir. On sait aussi la réponse fit le duc de Liancourt au monarque lorsque celui-ci s'écria : « Mais c'est donc une *révolte!* — Non, sire, c'est une *révolution.* »

Le rappel de Necker, qui, le 11 juillet, avait quitté la France, le départ du comte d'Artois, du prince de Condé et de la famille de Polignac, furent les suites immédiates de la révolution du 14 juillet. Le 15, l'assemblée des électeurs réunis à l'hôtel de ville nomma par acclamation le marquis de la Fayette commandant de la milice parisienne, et Bailly (voy.) maire de Paris. Le premier voulait opérer en France une révolution à l'américaine, et le second n'avait pas la moindre idée de ce que c'était qu'une révolution. Reçu, le 15 juillet, avec enthousiasme par l'Assemblée nationale, le roi se rendit, le 17, à Paris, où l'accueillit un froid silence, qui se changea en acclamations lorsqu'au balcon de l'hôtel de ville il eut reçu des mains de Bailly la cocarde civique. Son retour à Versailles eut tout le caractère d'une ovation; mais le triomphateur était déjà marqué du sceau de la victime.

La révolution, depuis longtemps inévitable, puisque les lois étaient en désaccord complet avec les mœurs, et les institutions en opposition avec les vrais intérêts nationaux; la révolution, détournée de ses voies légales par la résistance intéressée des ordres privilégiés, en devint plus violente dans sa marche, et renversa tout ce qui paraissait devoir lui faire obstacle, même ce qu'elle eût dû conserver à tout prix pour s'assurer un triomphe durable. La royauté devint sa proie du moment que l'Assemblée constituante, où des intentions droites et de grands talents étaient unis à l'inexpérience et à une dangereuse ardeur, crut pouvoir asseoir les bases d'une mo-

narchie constitutionnelle sur un système qui n'admettait qu'une seule chambre législative et n'accordait au roi qu'un *veto* suspensif. En vain un petit nombre d'hommes, doués à la fois de sagesse et de résolution, Mounier, Malouet, Lally, Clermont-Tonnerre, essayèrent-ils de faire prévaloir le principe de la division en deux chambres et du *veto* absolu; en vain Necker voulut-il mettre au service de la royauté menacée une influence déjà usée lorsqu'il rentra au pouvoir; en vain Mirabeau lui-même, qui, presque toujours, voyait où était le bien, même lorsqu'il faisait le mal, unit-il souvent ses efforts à ceux des soutiens d'une monarchie expirante : l'aveuglement enthousiaste des uns, la prévoyance perfide des autres, emportèrent la balance, et au sein de l'Assemblée nationale, composée de 1,159 membres, 89 voix seulement soutinrent le principe des deux chambres, et 325 celui du *veto* absolu. Cette fatale décision fut prise le 10 septembre; le 21 du même mois, les bases principales de l'acte constitutionnel furent proclamées; Mounier, Lally, Clermont-Tonnerre et Bergasse sortirent du comité de constitution. Le 6 octobre, la révolte arracha Louis XVI du palais de Versailles; comme il le quittait, il dit en apercevant le portrait de Charles I^{er} : « *Tel fut le sort de ce prince, tel sera le mien!* » Emmené à Paris, au milieu d'une forêt de piques, dont quelques-unes étaient surmontées des têtes de ses gardes du corps, accueilli à l'hôtel de ville par un nouveau discours académique de Bailly, il dit qu'il *venait avec confiance dans sa capitale*; et, le 14 février 1790, accompagné de tous ses ministres, il alla, au sein de l'Assemblée nationale, annoncer son adhésion aux principes décrétés de la nouvelle constitution. Il est inutile de dire que cette déclaration fut reçue avec transport : elle valut à Louis le surnom de *Restaurateur de la liberté française*.

Cette constitution, en enlevant au monarque tout pouvoir réel, n'avait fait de la royauté qu'un rouage inutile, gênant, et, de plus, dispendieux. L'omnipotence gouvernementale résidant tout entière dans le corps législatif, il était impossible qu'il ne s'élevât pas un conflit perpétuel entre ce pouvoir unique et le fantôme de royauté qui paraissait devoir lui servir de contre-poids. Aussi la docilité de Louis XVI à sanctionner tous les décrets qui lui étaient proposés, même ceux qui établissaient la constitution civile du clergé, ne suffit-elle pas pour le mettre à l'abri des imputations de mauvaise foi dans son approbation, et de haine secrète du nouvel ordre de choses. Il était, en effet, diffi-

cile de croire à la réalité de son affection pour un système qui, le dépouillant de son autorité, lui imposait continuellement le sacrifice de ses convictions, mettait ses actions aux prises avec sa conscience, et allait jusqu'à exciter ses craintes sur sa conservation et sur celle de sa famille. Cependant, dominé dans tous ses actes par le plus sincère amour du bien public, pénétré des sentiments religieux les plus véritables, Louis XVI, il n'est pas permis d'en douter, en acceptant la constitution, soit dans ses bases en 1790, soit dans son ensemble en 1791, était fermement résolu à y rester fidèle; mais cette constitution était en elle-même inexécutable, et ceux qui reprochaient au roi de l'enfreindre en méconnaissaient chaque jour, à son égard, les dispositions.

Ainsi, Louis XVI, prisonnier depuis 18 mois dans son palais des Tuileries, essayait-il, le 18 avril 1791, d'en sortir avec sa famille pour aller à Saint-Cloud respirer un air plus pur, soudain une troupe indisciplinée, sourde à la voix de son chef, s'opposait au départ, dételait les chevaux du carrosse royal, et violait dans la personne du monarque les droits respectés dans le moindre de ses sujets. En 1792, le roi appelait-il autour de lui, en vertu d'un décret, une garde constitutionnelle, dont le nom seul indiquait l'esprit et les devoirs, bientôt un autre décret licenciat cette garde, suspectée d'attachement au roi et de fidélité à ses serments. Trois ministres, que Louis, par condescendance pour l'opinion, avait pris dans les rangs de la démocratie, sortaient-ils du conseil à la suite de ce licenciement provoqué par eux et qui laissait le roi sans défense, l'assemblée déclarait que ces ministres emportaient avec eux les regrets de la nation. Enfin, Louis XVI, usant de sa prérogative constitutionnelle la moins contestable, et cédant au cri de la nature et de sa conscience, refusait-il d'approuver deux décrets, dont l'un prononçait la peine de mort contre les émigrés et l'autre infligeait celle de la déportation aux prêtres non assermentés, l'insurrection du 20 juin, où les Tuileries étaient envahies par 20,000 factieux en armes, et la révolution du 10 août qui renversait le trône de saint Louis et de Henri IV, prouvaient au monde que depuis 1789 la royauté était morte en France, et qu'à la fin de 1792 il ne s'agissait plus que de se défaire du monarque.

Nous avons essayé de montrer par quel déplorable concours de circonstances, par quelle suite de fautes et d'erreurs une si affreuse catastrophe avait été rendue possible et, plus tard, était devenue presque inévitable. La faiblesse du ca-

ractère de Louis XVI, bien plus que son manque de lumières, fut surtout la cause de ses malheurs et de sa chute. Il adopta toujours trop tard les résolutions qui auraient pu le sauver; et, quand il parut s'y résoudre, il les fit avorter en reculant devant les moyens énergiques qui seuls eussent pu en assurer le succès. Ainsi, il négociait toujours et ne concluait jamais : en 1790 avec Mirabeau, en 1791 avec Barnave et les Lameth, en 1792 avec les Girondins; ainsi, au 5 octobre, il refusait de se retirer à Rambouillet; à Varennes, il défendait d'aller en avant quand une charge de cavalerie eût encore suffi pour forcer le passage; après le 20 juin, où pour le roi et la famille royale il ne s'agissait plus de régner mais de vivre, il faisait échouer tous les plans préparés pour le tirer de Paris et mettre sa tête à l'abri, en la plaçant sous la sauvegarde de l'honneur militaire (voy. LA FAYETTE, LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, etc.).

Dans cette dernière partie de notre analyse, nous ne nous sommes point astreint à présenter dans leur ordre chronologique les faits qui, à partir de l'époque du 14 juillet, se rattachent à la vie publique de Louis XVI. Ces faits, qui sont dans la mémoire de tout le monde, ont été déjà exposés ici dans une foule d'articles spéciaux (*Assemblée Constituante*, *Girondins*, *club des Jacobins*). Nous ne pourrions pas davantage entrer dans les détails du drame lamentable qui termina les malheurs du monarque détrôné au 10 août (voy. CONVENTION, DANTON, DESKRE, EDGEWORTH-FIRMONT, LAMOIGNON DE MALESHERBES, TRONCHET). Louis XVI, doué d'un grand courage, mais d'un courage purement passif, en avait donné au 20 juin 1792 une preuve admirable, lorsque, ouvrant la porte de son cabinet, que les factieux cherchaient à enfoncer, il leur dit : « Me voici; je ne crois pas avoir rien à craindre des Français! » Mais, quelques minutes plus tard, en laissant placer sur son front l'ignoble bonnet rouge, il en détacha lui-même la couronne. En vain a-t-on prétendu que pour l'y affermir, au 10 août, il lui eût suffi de marcher contre les insurgés à la tête de ses défenseurs. Une pareille résolution, incompatible d'ailleurs avec son caractère, n'eût fait que hâter sa perte et eût imprimé à sa mémoire la tache du sang de ses sujets.

Jusqu'au 10 août, Louis XVI avait conservé autour de lui la pompe extérieure de la royauté; mais depuis le 13, jour de sa translation au Temple, au lieu des honneurs qui lui étaient enlevés, les traitements les plus grossiers et les plus barbares lui furent prodigués. Sous le nom

de commissaires de la commune, des hommes brutaux, pris dans les derniers rangs de la société, obsédaient sans cesse ce prince d'une surveillance aussi minutieuse que vexatoire. Leur odieuse et continuelle présence gênait toutes ses communications avec sa famille, en arrêtait les plus doux épanchements; ils assistaient à tous ses repas, et en vinrent bientôt jusqu'à faire dresser leurs lits dans la chambre du roi. Ils interdisaient jusqu'à l'échange d'un mot à voix basse entre les augustes prisonniers, intervenaient dans leurs conversations par des propos insultants et d'insolentes apostrophes, et faisaient retentir à leurs oreilles les chants obscènes et atroces de *Ça ira* et de la *Carmanole*. Dans l'intervalle du 10 août au 22 sept., Louis n'avait pas encore perdu légalement le titre de roi, puisqu'il était seulement suspendu, par décret, de l'exercice de ses fonctions; mais la commune de Paris (voy.), bien plus puissante que le fantôme d'assemblée qui siégeait au Manège, méconnut en Louis le caractère de la royauté, du moment où elle le tint sous les verrous du Temple. Les commissaires, toujours couverts devant lui, ne l'appelaient jamais que *monsieur* ou *Louis*, et, joignant la dérision à l'impudence, ils ajoutèrent bientôt à ce nom celui de *Capet*, justement parce qu'il leur parut ridicule. Quelques fidèles serviteurs, Hue et de Chamilly, des femmes dévouées, la princesse de Lamballe (voy.) et M^{me} de Tourzel, avaient suivi au Temple la famille royale, dans l'espoir de lui consacrer encore leurs services; tous furent renvoyés au bout de quelques jours, et il ne resta auprès du roi que le seul Cléry, ancien valet de chambre du dauphin. Les princesses ne conservèrent aucune de leurs femmes, et une créature de Pétion, la femme Tison, espèce de mégère, vint prendre la place de ces personnes, aussi distinguées par leur éducation que par leur naissance. On poussa l'atrocité jusqu'à placer comme guichetier dans la tour le brigand qui, au 20 juin, avait voulu enfoncer la porte du cabinet du roi, et ce monstre, nommé Rocher, accablait sans cesse le malheureux prince d'outrages et de menaces de mort.

Au milieu d'épreuves si douloureuses, la résignation et le courage de Louis XVI ne se démentirent pas un seul instant. Il ne voyait plus les princesses qu'à l'heure des repas; mais il conserva auprès de lui son fils jusqu'au 11 décembre, jour de sa première comparution à la barre de la Convention nationale. Il consacrait par jour plusieurs heures à l'éducation de ce jeune prince, qu'il distrayait ensuite en jouant avec lui. Tout

le reste du temps était donné à la prière, à l'étude, et Louis s'y livra avec une telle assiduité, que, malgré les soins de son procès, pendant les cinq mois de son séjour au Temple, il lut plus de 300 volumes. Une vie si calme et si réglée, l'exemple de si hautes et si modestes vertus, agirent même sur l'âme de quelques-uns des hommes placés auprès du roi pour le tourmenter. Parmi eux, il trouva plus d'un cœur compatissant; mais ces rares témoignages d'intérêt devenaient aussitôt l'occasion de nouvelles rigueurs, et ne servaient qu'à faire resserrer les chaînes du roi prisonnier de ses sujets.

Séparé de son fils au moment où commença son procès, Louis retrouva du moins des visages amis, quand il se vit entouré de ses défenseurs. On sait avec quel soin et quelle intelligente activité il prépara avec eux des moyens de défense, dont il ne prévoyait que trop le peu de succès. Dénué de tout, celui qui avait été 20 ans roi de France, ne savait comment témoigner sa reconnaissance à Tronchet et à Desèze. Il en exprimait tout son chagrin à leur illustre collègue : *Sire, embrassez-les!* lui dit le digne Malesherbes, et Louis les pressa tous trois contre son cœur. On reconnaît le même sentiment de bonté affectueuse dans le mouvement qui lui fit partager un morceau de pain avec Cléry, quelques jours avant de mourir; c'était tout ce que Louis XVI, dans les fers, pouvait offrir au fidèle compagnon de son infortune. Louis XVI, qui n'avait jamais eu la ferme volonté d'un roi, eut toujours, et particulièrement pendant sa captivité et au moment de sa mort, la sérénité de l'honnête homme et la résignation du martyr.

Au reste, ses ennemis ne se méprenaient pas sur son caractère. Ceux mêmes qui, en public, demandaient son sang avec le plus de fureur, rendaient en secret hommage à son innocence, puisqu'ils avouaient que, pour eux, *il ne s'agissait pas de le juger, mais de le tuer*. D'autres allaient plus loin encore, en disant que *pour un tel sacrifice, la victime ne pouvait jamais être assez pure*. Tout prouve d'ailleurs que si la Convention n'eût pas été influencée par l'emploi des plus violents moyens de terreur (*roy. JACOBINS*), Louis aurait eu la vie sauve, puisqu'au bout de deux mois de débats, ce fut une majorité de cinq voix qui l'envoya à la mort. Au milieu de ce débordement des plus mauvaises passions, plusieurs députés firent entendre avec force le langage de l'équité et de la modération. De toutes les paroles dont retentit alors l'enceinte de la Convention, nous ne reproduirons que celles que Louis adressa, le 26 décembre, à

ses juges après la plaidoirie de Desèze : « On vient de vous exposer mes moyens de défense. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données, dans tous les temps, de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissent devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner à jamais une pareille imputation. » De telles paroles sont le digne *post-scriptum* du testament écrit la veille dans la tour du Temple, de ce testament de Louis, modèle de simplicité sublime, impérissable monument de grandeur modeste, de fermeté philosophique, d'abnégation chrétienne et d'immense charité.

L'avenir dira de lui ce que Voltaire a dit de Louis IX : « Il n'est pas donné à la vertu humaine d'aller plus loin. » Le ministre Garat exprimait le même sentiment, lorsque, conduisant auprès de Louis XVI son confesseur, l'abbé Edgeworth de Firmont, il laissait échapper ces exclamations : « Quel homme! quelle résignation! quel courage! Non, la nature ne saurait donner tant de force; il y a quelque chose de surhumain. » Le philosophe Garat disait vrai : il y avait la religion. Ce fut elle, ce fut le calme de la conscience qui procura à Louis cinq heures d'un sommeil paisible, pendant la dernière nuit; qui, après qu'il eut reçu le pain des forts, le soutint, sans un moment de faiblesse, dans le trajet de la prison à l'échafaud; ce fut elle qui, sur ce trône de martyr et théâtre de gloire, lui dicta ces dernières paroles, paroles toutes de clémence : « Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France. »

Au 21 janvier 1793, Louis XVI était âgé de 38 ans et 5 mois moins 2 jours. Dans son adolescence, ce prince avait composé un ouvrage demeuré inédit, intitulé *Réflexions sur mes entretiens avec M. le duc de la Vauguyon*. Ces entretiens sont au nombre de 33. La copie du manuscrit original est de la main du comte de Provence (Louis XVIII), en la possession duquel elle était demeurée. Comprise dans la dispersion des papiers de ce prince, après sa sortie de France, en 1791, et retrouvée depuis, elle fut,

en 1816, achetée par M. L. S***, qui en fit hommage à l'ancien possesseur devenu roi. On doit encore à la plume de Louis XVI : *Description de la forêt de Compiègne*, Paris, 1766, in-8° de 60 pages, tiré à 36 ex.; les *Maximes morales et politiques, tirées de Télémaque, sur la science des rois et le bonheur des peuples*, par Louis-Auguste Dauphin, imprimées en 1766, pour la cour seulement, réimprimées, en 1814, in-18. On lui attribue, en outre, la traduction du commencement de l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, par Gibbon (voy.), et le *supplément de l'art du serrurier*, Paris, 1781, in-fol. On a cru aussi, mais à tort à ce qu'il paraît, qu'il était l'auteur de la traduction de l'ouvrage d'Horace Walpole, intitulé : *Doutes sur la vie et le règne de Richard III*, Paris, 1800, in-8°. Outre les histoires générales et les collections de mémoires et de journaux sur la révolution, on peut consulter, sur la vie et la fin de ce prince, les ouvrages suivants : *Éloge de Louis XVI*, par Montjoie, Neufchâtel, 1797, in-8°; *Histoire impartiale du procès de Louis XVI*, par Jauffret, 1793, 9 vol. in-8°; *Histoire complète de la captivité de Louis XVI et de la famille royale* (journal de Cléry), 1817, in-8°; *Histoire du règne de Louis XVI*, par M. J. Droz, 1841, 2 vol. in-8°; *Louis XVI*, par le vicomte de Falloux, 1841, in-8°.

Louis XVII (*Louis-Charles*), second fils du précédent et de Marie-Antoinette, naquit à Versailles, le 27 mars 1785. Il reçut d'abord le titre de duc de Normandie, et hérita de celui de Dauphin à la mort de son frère aîné, arrivée le 4 juin 1789. Le jeune Louis-Charles était doué d'une figure charmante et du naturel le plus heureux. Des mains de M^{me} de Tourzel, gouvernante des enfants de France, il passa, à l'âge de 5 ans, entre celles de l'abbé Davaux, nommé son précepteur. On sait qu'au 10 août, l'Assemblée législative, n'osant pas prononcer l'abolition de la royauté qu'elle avait laissé abattre, rendit un décret portant qu'il serait pourvu à la nomination d'un gouverneur pour le prince royal. Ce fut la commune de Paris qui se chargea de réaliser ce vœu, et l'on verra plus loin de quelle manière.

Dans la prison du Temple, le jeune prince pouvait seul, par d'heureuses saillies et par le spectacle de ses jeux, distraire ses parents du sentiment de leurs peines. Mais d'autres fois, il y ajoutait par la naïveté de ses réflexions.

Après le meurtre du 21 janvier, Monsieur (roy. Louis XVIII), qui était alors à Ham, en Westphalie, déclara son neveu roi de France,

sous le nom de Louis XVII, et prit pour lui-même le titre de régent. Dans les premiers jours de mai 1793, le jeune roi ayant été pris d'une grosse fièvre, accompagnée d'un point de côté, Marie-Antoinette demanda avec instance que le docteur Brunier, ancien médecin des enfants de France, fût appelé auprès de lui. Pendant quatre jours, ses supplications furent repoussées; enfin, le 9 mai, la commune décida que « le médecin ordinaire des prisons ira soigner le petit Capet, attendu que ce serait blesser l'égalité que de lui en envoyer un autre. » Ce médecin, nommé Thierry, s'acquitta avec zèle et convenance de sa mission : la maladie disparut; mais, à dater de cette époque, le défaut d'air, d'exercice et de distractions, les secousses morales et les frayeurs qui bouleversaient à chaque instant la jeune âme du prince, altérèrent progressivement ses organes et amenèrent le dépérissement qui, deux ans après, devait le conduire au tombeau.

Saint-Just ayant dénoncé à la Convention une prétendue conspiration en faveur du fils de Louis XVI, un décret ordonna que cet enfant serait retiré à sa mère et placé sous la surveillance spéciale d'un membre de la commune. Le 3 juillet, une scène affreuse eut lieu dans la tour du Temple. La malheureuse reine lutta pendant plus d'une heure, avec toute l'énergie du désespoir, contre ceux qui voulaient lui arracher son fils, et la menace de le voir massacrer sous ses yeux, ainsi que sa sœur, put seule triompher de sa résistance. Sa douleur redoubla lorsqu'elle sut qu'il avait été livré au cordonnier Simon, celui de tous les municipaux qui s'était montré le plus acharné persécuteur des prisonniers du Temple. Cet homme, aux mœurs abjectes et à l'âme atroce, dont le mandat était de dégrader l'intelligence et de corrompre le cœur de son noble élève, n'oublia rien pour y réussir. Secondé au mieux par une compagne digne de lui, ils associèrent à leurs orgies le royal orphelin, le gorgeaient de viandes, l'enivraient de liqueurs fortes, souillaient sa candide imagination en l'initiant aux secrets d'une précoce débauche, et, enfin, lui enseignaient à blasphémer, dans des chansons obscènes, les noms de sa mère et de sa tante. Le procureur de la commune, Chaumette, et son digne substitut, Hébert, étaient les principaux artisans de cette trame infernale, ourdie surtout pour perdre Marie-Antoinette. Ce fut sous l'impression de ces scènes d'ivresse que le jeune prince signa, contre sa mère, cette déclaration dont, au tribunal révolutionnaire, toute l'infamie retomba sur ceux qui l'avaient provoquée. Sa docilité aux caprices de son affreux geôlier

ne le garantissait pas des plus barbares traitements. Chaque nuit, quand, vaincu parla fatigue, il s'endormait enfin, les mots *Capet, dors-tu ?* criés avec des jurements, venaient l'arracher au sommeil; il sautait sur-le-champ à bas de son lit, s'approchait de celui de ses bourreaux pour se faire reconnaître : *C'est bon, va te coucher, l'ouveau !* disait alors Simon en lui lançant au hasard un coup de pied; et, de deux heures en deux heures, recommençaient les mêmes vociférations et les mêmes brutalités.

Au mois de janvier 1794, Simon, las de ce genre de vie, fut remplacé par deux autres sbires non moins féroces que lui. Au supplice des mauvais traitements, ceux-ci firent succéder celui d'un isolement complet. Excepté aux heures de l'inspection, personne n'entraît dans la chambre du prisonnier. Ses chétifs aliments lui parvenaient au moyen d'un tour. Privé de feu et de lumière, dans un étroit réduit où l'air n'était jamais renouvelé, il restait toujours couché sur un grabat, dont pendant plus de six mois la paille ne fut pas remuée une seule fois. C'est ainsi que régna Louis XVII depuis le 21 janvier jusqu'au 9 thermidor.

Dès le lendemain de ce jour, Barras et d'autres députés vinrent visiter les prisonniers du Temple. Quelques jours après, de premières mesures d'humanité furent prises à leur égard, sous la direction bienveillante de Laurent, membre de la Convention. Au commencement de novembre, ces mesures acquirent un développement, qui changea en une sorte de bien-être le dénûment absolu des enfants de Louis XVI : il leur fut permis de respirer un air plus pur et de revoir la lumière; des soins de propreté leur furent rendus. Un commissaire de la nouvelle commune nommé Gomier, montra au jeune prince autant d'humanité et d'intérêt que ses prédécesseurs avaient fait voir de barbarie...; mais il n'était plus temps. Les sources de la vie, et presque celles de l'intelligence étaient épuisées en lui; des tumeurs s'étaient formées aux articulations; le rachitisme avait remplacé la santé la plus florissante; enfin, tout son être était devenu la proie du marasme et de l'atonie. Le célèbre chirurgien Desault (*voy.*), trop tardivement envoyé auprès de lui, en mai 1795, déclara, à la première vue, que son état était incurable. Pelletan et Dumangin qui le virent ensuite, portèrent le même jugement, et, le 9 juin, il s'éteignit, presque sans douleur. De la tour du Temple, porté au cimetière de Sainte-Marguerite, son corps y fut jeté dans la fosse commune. Les recherches ordonnées en 1815 ne purent en faire découvrir

aucun vestige. La mort de Desault ayant précédé de huit jours seulement celle de Louis XVII, cette coïncidence donna lieu à des soupçons d'un double empoisonnement; mais ils parurent démentis par l'autopsie pratiquée sur les deux cadavres.

On peut consulter relativement à ce jeune prince : *Mémoires historiques sur Louis XVII, suivis de fragments historiques recueillis au Temple*, par M. de Turgy, Paris, 1818, gr. in-8°; *Journal de Cléry, et Récit des événements arrivés au Temple, depuis le 15 août 1792, jusqu'à la mort du Dauphin Louis XVII* (attribué à Madame, duchesse d'Angoulême) dans la *Collection des mémoires sur la révolution française* de Baudouin frères; *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la révolution*, par J. P. Harmand de la Meuse, Paris, 1820. L'ode de M. V. Hugo, intitulée *Louis XVII*, est un des chefs-d'œuvre de ce poète.

Les circonstances mystérieuses dont fut environnée la mort du jeune prince avaient laissé des doutes dans beaucoup d'esprits sur la réalité de cette catastrophe. Ces doutes furent un appât pour l'intrigue audacieuse et pour l'ambitieuse cupidité; comme on avait vu s'élever, en Angleterre, plusieurs faux Édouard V, en Russie plusieurs faux Démétrius, on vit aussi paraître en France, de 1800 à 1854, plus d'un *faux Louis XVII*. Nous ne mentionnerons ici que les plus connus, au nombre de quatre.

Jean-Marie Herzagault, né le 20 septembre 1781, fils d'un pauvre tailleur de la petite ville de Saint-Lô, en basse Normandie. Dépourvu de toute instruction, mais doué d'autant d'intelligence que d'effronterie, cet imposteur, âgé de trois ans de plus que le dauphin, après avoir fait de nombreuses dupes en Normandie, en Bourgogne et en Champagne, fut arrêté à Vitry, en 1802, et condamné, à Reims, le 3 avril, à quatre années d'emprisonnement. A l'expiration de sa peine, retenu par mesure de haute police, il est mort à Bicêtre, en 1812.

Mathurin Bruneau, né en 1784, à Vezins (Maine-et-Loire), sabotier, déserteur, homme aussi ignorant que grossier, a été condamné, à Rouen, le 28 février 1818, à sept ans de prison, sans préjudice des peines portées contre les déserteurs.

Charles-Guillaume Naundorf, ancien horloger, né à Potsdam, vers la même époque, à qui de beaux traits, une certaine ressemblance avec la famille des Bourbons, et le témoignage favorable de M^{me} Rambaut, qui avait eu soin

quelque temps du jeune prince, firent de nombreux partisans, adressa une pétition aux chambres françaises pour réclamer la jouissance de ses droits. Les chambres passèrent à l'ordre du jour, et le public ne lut point le journal *la Justice* et un recueil mensuel que ce prétendant fit publier successivement pour se mettre en rapport avec lui. Cité en police correctionnelle et jugé le 23 février 1856, l'intérêt même que les persécutions ne manquent jamais d'attirer sur ceux qui en sont les victimes lui fut refusé. Renvoyé absous, il dut quitter la France, et depuis il a fait alternativement son séjour de l'Angleterre et de la Belgique.

François-Henri Hébert, dit *Gustave*, dit *Translamare*, dit *Enstelberg*, prenant le titre de *vicomte de Richemond*, et se disant fils de Louis XVI, fut, en 1834, traduit devant la cour d'assises du département de la Seine, comme accusé d'escroquerie, d'usurpation de nom, de complot contre la sûreté de l'État, et d'attentat à la vie du roi. Déclaré coupable sur tous les chefs, à l'exception du dernier, il fut, le 4 novembre, condamné à douze ans de reclusion. Cet imposteur vraisemblablement né aux environs de Rouen, paraît avoir depuis longtemps recouvré la liberté; en juin 1842, il fut arrêté à Neuilly, pour cause de rupture de ban. P. A. VIEILLARD.

LOUIS XVIII (*Stanislas-Xavier*) naquit à Versailles, le 17 novembre 1755. Il était le quatrième fils du Dauphin, fils de Louis XV. Il reçut en naissant le titre de comte de Provence, et prit celui de *Monsieur* à l'avènement au trône de Louis XVI, son frère aîné. Il épousa, le 14 mai 1771, Marie-Joséphine-Louise de Savoie. Dès l'enfance, ce prince montra une certaine défiance de caractère voisine de la dissimulation, et cette disposition morale put se lire assez nettement plus tard dans l'expression de sa physionomie. Il se jugea de bonne heure fort supérieur à ses deux frères (voy. LOUIS XVI et CHARLES X). Tandis que le dauphin s'occupait de quelques études graves et même de travaux manuels, que le comte d'Artois se passionnait pour les plaisirs et les exercices les plus frivoles, le jeune comte de Provence se faisait remarquer par la légèreté de son esprit, le goût des vers et quelque penchant aux idées philosophiques, qui, à cette époque, gouvernaient la société. Entre la royauté politique, à laquelle était appelé le dauphin, et cette royauté des manières chevaleresques et de la politesse que le comte d'Artois

exerçait sur les salons, il entreprit de se créer une royauté de bel esprit. Doué d'une heureuse mémoire, le prince citait volontiers ses auteurs; il affectait pour Horace surtout une sorte de passion, qui fut sans doute la plus constante de toute sa vie, et qui n'était pas exempte de quelque pédantisme. Une disposition précoce à l'obésité et une constitution molle, qui déjà laissait pressentir les infirmités qui ont affligé son âge mûr, favorisaient ses goûts studieux et son penchant à la vie sédentaire. Il aimait à s'entourer d'hommes de lettres; Ducis était son secrétaire, le chevalier de Montesquiou (voy. ces noms), son écuyer, Morel, son intendant; Vigée était le secrétaire des commandements de Madame. Une jeune femme, attachée à cette princesse en qualité de dame d'atours, M^{me} de Balbi (voy.), se fit remarquer de cette cour par son esprit distingué et un peu enclin à la malice. L'attrait de sa conversation séduisit Monsieur, qui, dans ces sortes de liaisons, a toujours paru sensible surtout aux charmes de l'esprit, et qui eut des favorites plutôt que des maîtresses. La faveur de M^{me} de Balbi se prolongea durant une partie du temps de l'émigration. Les échos de Brunoy ou du Luxembourg étaient accoutumés à répéter de petits madrigaux comme des vers tragiques, et il sortait de ces demeures de Monsieur des poèmes pour l'Académie royale de musique, de sombres imitations de Shakspeare pour la scène française, des vers musqués pour l'*Almanach des Muses*, et de petites brochures qui s'allaient perdre dans le torrent des publications de cette époque. L'Athénée royal, fondé en 1785, doit son existence aux libéralités de Monsieur.

Ce prince, dont l'humeur avait quelque penchant à la causticité, commença de bonne heure à mettre l'esprit littéraire de sa maison en une sorte d'opposition avec l'esprit frivole qui présidait aux amusements d'une cour à laquelle donnait le ton une jeune reine aimable et légère (voy. MARIE-ANTOINETTE). Il parut croire même qu'il lui convenait de prendre le rôle d'opposant politique; et il arriva, dit-on, à Louis XVI de donner plus d'une fois à son frère, non sans quelque soupçon de raillerie, le sobriquet de philosophe. Lorsque les appréhensions et les scrupules de l'autorité repoussaient de la scène le *Mariage de Figaro*, cette comédie était accueillie chez Monsieur, où l'on en faisait des lectures; et le prince parut en grande loge à la première représentation de la pièce de Beaumarchais (voy.), événement littéraire qui s'éleva jusqu'à l'importance d'un événement politique.

Dès 1776, on avait attribué à Monsieur quel-

* Le Dauphin avait eu cinq fils, mais les deux premiers, le duc de Bourgogne et le duc d'Aquitaine, étaient morts jeunes.

que part à un pamphlet dialogué qui parut alors sous le titre de *Mannequins*, satire dirigée contre l'administration de Turgot et aussi contre la faiblesse de Louis XVI. Cette brochure, qui ne brillait pas plus par la tournure spirituelle que par la sagesse de la pensée, n'était certainement pas du prince, non plus que divers autres écrits satiriques qu'on lui imputait également. Il ne paraît pas qu'il ait eu plus de part, quoi qu'on en ait dit, aux opéras de Morel, *Panurge* et la *Caravane*. Quelques poésies légères signées du marquis de Fulvy, qui avaient paru dans l'*Almanach des Muses*, ont été réimprimées avec d'autres dans un recueil des lettres du prince, sans que pour cela on puisse leur accorder plus d'authenticité. On y trouve la plus célèbre des pièces qui lui ont été attribuées, le quatrain joint à un éventail offert à la reine, et l'on sait qu'elle est de Lemierre. Une pièce qui est bien réellement de lui, c'est celle qu'il fit à Mittau pour la duchesse d'Angoulême :

De Thérèse, en ce jour, pour célébrer la fête, etc.

Si, à cette petite pièce, que le prince nommait *boutade*, on ajoute la chanson qui commence par ce vers :

Fuyant le crime et l'infamie...

et que le prince composa en quittant Turin (1794), on aura un échantillon parfaitement authentique de la poésie de Monsieur, et l'on pourra se convaincre qu'il n'était pas né poète.

Le prince avait le goût du madrigal : il en faisait en prose aussi bien qu'en vers. On se souvient de celui que lui inspira le mariage de Madame avec le duc d'Angoulême : « Si la couronne de France était de roses, dit-il aux deux époux, je vous la donnerais ; elle est d'épines, je la garde. » La manie des pointes, dont il avait vu le triomphe dans sa jeunesse, avait été aussi une des faiblesses de son esprit, et l'on raconte que le dernier mot d'ordre qu'il ait donné, lorsque sa fin était prochaine, fut un calembour : *Saint-Denis... Givet*.

Divers articles insérés dans le *Mercure de France* et dans l'*Esprit des journaux*, de 1780 à 1788, sous le nom du chevalier de C., étaient dus, dit-on, à ce royal collaborateur. Au reste, l'habitude d'attribuer à ce prince toutes sortes d'ouvrages a continué de notre temps. N'avait-on pas voulu lui donner la *Famille Gînet*, qui

Au milieu des chaleurs extrêmes
Heureux d'ombrager vos loisirs,
Je pourrai près de vous ramener les séjours ;
Les amours y viendront d'eux-mêmes.

obtint un si grand succès à l'Odéon, et le *Luthier de Lubeck*, qui tomba tout à plat au Théâtre-Français ? Il n'est guère probable qu'il ait participé à la composition de cette dernière pièce ; et l'on sait fort bien que le spirituel auteur de l'autre n'a jamais accordé à Louis XVIII la moindre part dans son ouvrage ni dans son succès.

Mais parmi les productions littéraires attribuées à Monsieur, il en est une dont l'authenticité ne nous semble pas douteuse, c'est la *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblenz* (Paris, 1825²). Dans cette brochure, les traits d'esprit sont rares et les incorrections nombreuses ; quelques accents de sensibilité vraie pour l'ami que le prince appelle son libérateur, sont comme étouffés sous l'appareil d'une sensibilité de parade et sous un luxe de reconnaissance qui persuaderait mieux avec des paroles plus simples. La *Relation* est assez bien caractérisée par ce mot qu'on a prêté à Talleyrand : « C'est le voyage d'Arlequin qui a toujours peur et toujours fain. » Aussi des personnes qui avaient connu le prince dans l'intimité auraient-elles voulu douter que la brochure fût entièrement de lui.

Louis XVIII a écrit un grand nombre de lettres ; on en a publié divers recueils dont l'un est intitulé *Lettres d'Hartwell*. Beaucoup aussi ne sont pas imprimées ; mais on en connaît assez pour savoir qu'il mettait dans sa correspondance peu de charme, peu de ce laisser aller spirituel qui est le premier mérite du style épistolaire. On y remarque quelquefois l'affectation des mots anglais. Ce prince aimait aussi à composer des inscriptions latines ; on se souvient de celle qu'il fit graver, en passant à Calmar, sur le rocher du promontoire de Strensœ, à la place où Gustave Wasa avait posé le pied, dans la nuit du 51 mai 1520 ; ainsi que de celle de la statue de Malesherbes, qu'on voit au Palais, dans la salle des Pas-Perdus.

Si l'on examine avec soin la conduite de ce prince, comme homme public, dès le début de sa carrière, on reconnaîtra que le trait dominant de son caractère fut beaucoup moins l'amour de la liberté qu'un goût d'opposition et un certain désir de popularité. Il montra dans ses actes politiques plus d'adresse que de convictions. Le premier fut la publication d'un mémoire intitulé *Mes idées* (novembre 1774), où l'on combattait le rappel des parlements qu'avait détruits Maupeou ; le prince n'avait pas encore 20 ans.

² On a parlé d'une édition de Londres, 1791, mais aucun de ceux qui l'ont citée ne l'a vue.

Le titre de ce mémoire lui attira, dit-on, un mot assez dur du roi son frère, qui éprouvait quelque défiance du caractère de Monsieur, et qui ne lui permit jamais de se mêler des affaires publiques. Quand le ministère de Turgot (*voy.*) vint annoncer des réformes utiles, quoique tentées avec quelque précipitation, Monsieur se trouva encore en opposition avec le réformateur, et cependant Turgot avait été, ainsi que lui, contraire au rappel des parlements. De ce moment et durant plus de dix années, le prince sembla rester étranger aux affaires du gouvernement. Mais sous le ministère de Calonne (*voy.*), son opposition lui gagna la faveur populaire, et les acclamations de la foule le suivirent jusqu'au Luxembourg lorsqu'il revenait de prescrire, au nom du roi, l'enregistrement des édits bursaux à la cour des comptes (août 1787). Il continua cette opposition dans la seconde assemblée des notables (1788). Des sept bureaux dans lesquels se partageait cette assemblée, celui qu'il présidait et qu'on surnomma le bureau des sages, fut le seul qui vota pour la double représentation du tiers état. On a dit, en s'autorisant d'un aveu de Monsieur lui-même, que, dans la pensée secrète de ce prince, le doublement devait être favorable à l'autorité royale, et qu'il y voyait une coalition future de la bourgeoisie et de la royauté contre la noblesse. L'aveu est-il sincère, ou n'y faut-il voir qu'une excuse imaginée après l'événement? Quoi qu'il en soit, le prince déclara plus tard que son vote dans l'assemblée des notables fut une des plus grandes fautes de sa vie (*Réflexions sur les cahiers de la noblesse du Poitou*).

L'année suivante, le progrès de la révolution avait fait sans doute quelque impression sur son esprit, car il resta neutre dans la grande affaire du renvoi de Necker (*voy.*) et de l'arrivée des troupes autour de Paris. Cette espèce de neutralité prudente caractérise sa conduite à dater du moment où la révolution prit une marche violente et périlleuse. Sans se compromettre avec personne, il ménageait sa popularité, de telle sorte que les plus tragiques journées de ce temps-là, les 5 et 6 octobre, furent pour lui sans terreur, ou du moins sans péril.

Peu de temps après éclata l'affaire du marquis de Favras, accusé de complots contre-révolutionnaires. Le bruit public imputait à Monsieur d'avoir ourdi la trame dont Favras était l'instrument; et cette imputation parut assez grave au prince pour qu'il crût nécessaire d'aller, en toute hâte, donner des explications aux représentants de la commune.

On a souvent écrit que, dès le commencement des troubles, Monsieur, regardant en pitié la conduite du roi et craignant sa faiblesse, avait conçu la pensée de s'emparer de la régence du royaume, et de se faire reconnaître par les puissances étrangères. La correspondance de Marie-Antoinette avec son frère l'empereur Léopold, laquelle existe en original aux archives du royaume et qui a été publiée dans la *Revue rétrospective* (2^e série, t. I et II), ne semble point devoir laisser de doute à cet égard. On a dit que le complot de Favras, dont le but était de conduire le roi à Péronne, devait ouvrir à Monsieur l'accès de la régence. Ce qui n'est pas douteux, c'est que toute sa vie ce prince fut convaincu que la royauté était sa vocation; peut-être fut-elle un instant son espoir lorsqu'il vit une stérilité prolongée affiger les premières années du mariage de Louis XVI.

La publication du *Livre rouge* (mars 1790) porta un coup sensible à sa popularité déjà bien compromise. On vit, dans ces secrètes archives des dilapidations de la fortune publique, que, sous le ministère de Calonne, auquel il avait semblé faire opposition (de 1785 à 1787), sa part avait été de 15,614,211 liv. Il parut alors à l'imprimerie du prince un écrit intitulé : *Éclaircissements sur le Livre rouge en ce qui concerne Monsieur, frère du roi*, où l'on s'efforça de prouver que toutes les sommes qu'il avait reçues n'étaient que l'acquittement de l'abandon de certains de ses droits.

Cependant la révolution avait pris une direction et une violence dont la famille royale était singulièrement effrayée : une évasion fut résolue. Le roi et Monsieur partirent la même nuit (21 juin); et, avant le départ, celui-ci mit la dernière main à la rédaction de cette déclaration qui fut si funeste à Louis XVI, et par laquelle ce malheureux roi rétractait toutes les concessions qu'il avait faites à la révolution, et tous les serments qu'il avait prêtés. Nous avons déjà parlé de la *Relation* que le prince lui-même a tracée de cette fuite. Nous ajouterons qu'à travers les frivolités de ce récit, il se manifeste une importante vérité politique, c'est que l'espèce de neutralité gardée par le prince à l'égard de la révolution n'était réellement qu'une comédie. Son premier soin, en touchant la frontière, fut de déclarer la guerre à la révolution en arrachant l'énorme cocarde tricolore qu'il portait à son chapeau.

Monsieur prit alors le titre de *comte de Lille*, et se rendit à Bruxelles, où il se réunit au comte d'Artois qui, deux années auparavant, avait

donné le signal de l'émigration. Aussitôt arrivé dans cette ville, il se hâta de mettre à exécution ce projet de régence dont on lui impute la pensée dès le début de la révolution. « Les huit jours que je passai à Bruxelles, dit-il lui-même dans sa *Relation*, ont été peut-être les plus occupés de ma vie. Placé tout d'un coup à la tête d'une des plus grandes machines qui aient jamais existé, il fallait non-seulement faire aller le courant, mais m'instruire du passé, dont je n'avais eu aucune connaissance dans ma prison, pour en faire l'application au présent. »

Ses premières démarches et celles du comte d'Artois auprès des puissances étrangères eurent pour résultat la déclaration de Piltz (*voy.*), dont il informa Louis XVI, en l'engageant à refuser toute sanction à la constitution, et en protestant contre tout ce qui avait été fait par le passé ou pouvait être fait à l'avenir en France. La publicité donnée à cette lettre augmenta encore l'irritation populaire contre le malheureux roi, que l'arrestation de Varennes (*voy.*) avait jeté dans une captivité qui ne devait finir qu'à l'échafaud. Sommé de rentrer en France, Monsieur, sur son refus, est mis en accusation et déclaré déchu de ses droits éventuels à la régence (janvier 1792). Pendant ce temps-là, une cour se forme à Coblenz (*voy.*); on y organise une maison du roi; on enrégimente les émigrés. La déclaration des princes français du 8 août est attribuée à Monsieur. Cette déclaration précédait seulement de quelques jours l'entrée en France du comte de Lille, qui, à la tête de 6,000 émigrés, se réunit aux Prussiens à Verdun. Après leur déroute, le comte de Lille habita successivement divers asiles; ce fut à Ham, dans la Westphalie, qu'il reçut la nouvelle de la mort tragique de Louis XVI. Il prit alors officiellement le titre de régent, en proclamant Louis XVII roi de France, et le comte d'Artois lieutenant général du royaume (28 janvier 1792). Il se retira ensuite à Vérone.

On a dit, sans le prouver, que, durant sa régence, Monsieur, comptant, pour le succès de sa cause, sur les excès de la révolution, avait été en correspondance avec Robespierre, avec Tallien et d'autres conventionnels. Ce qui est plus certain c'est qu'il tenta d'abord de se faire un appui de Dumouriez, lorsque ce général commandait encore l'armée française, et que, plus tard, il se mit en relation avec Pichegru (*voy. ces noms*), lorsque celui-ci trama sa trahison contre la république. Ce fut à Vérone que le comte de Lille se proclama roi de France, après la mort de Louis XVII, arrivée le 8 juin 1795.

Il publia une proclamation où il annonçait sa volonté de rétablir la monarchie dans son ancienne forme, et où toute idée de constitution était oubliée : circonstance digne de remarque lorsqu'il s'agit d'apprécier la conduite antérieure et postérieure de Louis XVIII.

A tout prendre, le temps de l'exil fut, dans toute la carrière de Monsieur, l'époque où il déploya le plus de vraie dignité et mérita le plus d'éloges. Durant cette époque, l'histoire recueillera quelques beaux traits dans la vie de ce prince; la lettre au duc d'Harcourt, chargé de ses affaires à Londres, est remplie de nobles sentiments sur le rôle peu digne de lui qu'on le forçait à jouer. Expulsé du territoire de la république de Venise, il exige avec un juste sentiment de fierté que le nom des princes de sa famille soit effacé du livre d'or (*voy.*). Il se réfugia sous les drapeaux de l'armée de Condé; mais le cabinet de Vienne, qui ne lui reconnaissait pas le titre de roi, ne tarde point à l'éloigner.

Peu de temps après (18 juillet), se trouvant à Dillingen, il fut atteint d'un coup de pistolet qui lui effleura le sommet de la tête : « Une ligne plus bas, le roi de France s'appelait Charles X, » dit avec calme le prince dont le sang ruisselait sur sa figure. Retiré à Blankenbourg, il donna une nouvelle activité aux intrigues ourdies entre lui et Pichegru, intrigues qui furent dévoilées par la capture des pièces de conviction, et qui hâtèrent le coup d'État de fructidor (*voy.*). Le comte de Lille quitta l'État de Brunswick, en 1798, pour se rendre à Mittau, où Paul I^{er} lui offrit un asile, en lui donnant les moyens de vivre en roi, et d'où il le chassa bientôt, lorsqu'en 1801 il eut fait la paix avec le premier consul. Alors le comte de Lille se retira dans les États du roi de Prusse, à Königsberg, et ensuite à Varsovie.

Ce fut durant son séjour à Mittau qu'il écrivit ses *Réflexions critiques* à l'occasion de l'ouvrage du chevalier de la Condraye sur les cahiers de la noblesse du Poitou aux états généraux. Cet écrit, fruit de longues méditations, contient le désaveu le plus formel de tout principe constitutionnel, et la profession de foi la plus explicite en faveur de l'ancien régime et du droit du monarque au pouvoir absolu.

Une maladresse de Bonaparte donna au comte de Lille l'occasion de faire le magnanime. Le premier consul ayant chargé un fonctionnaire prussien d'insinuer au chef de la maison de Bourbon la proposition de renoncer à ses droits à la couronne de France, et d'obtenir la renonciation de sa famille, en lui laissant entrevoir,

pour prix de cette complaisance, l'octroi de quelque souveraineté en Europe, le comte de Lille répondit par une lettre bien connue, et qui commence par ces mots : « Je ne confonds pas M. Bonaparte, etc. » (22 fév. 1805). Le comte de Lille protesta contre l'élévation de Napoléon à l'empire (6 juin 1804), et saisit cette occasion pour protester de nouveau contre la révolution tout entière, depuis la convocation des états généraux : révolution où tout a été nul, dit-il en propres termes. Mais nos victoires de 1805 allèrent épouvanter le prétendant jusqu'à Varsovie, et la rentrée d'Alexandre dans la coalition européenne rouvrit au prince émigré l'asile de Mittau. Il en fut éloigné une seconde fois par la paix de Tilsitt. Alors, ne trouvant plus de retraite sur le continent, il se réfugia en Angleterre, et le château d'Hartwell cacha son infortune, jusqu'au moment où les désastres de la France (de 1812 à 1815) vinrent réveiller son espoir. A cette époque, il refusa de paraître à une fête donnée par la ville de Londres à l'occasion de la destruction de la grande armée française.

Le 1^{er} février 1815, le comte de Lille publie une proclamation où l'on voit reparaître les idées constitutionnelles qu'il avait abjurées en passant la frontière. Enfin la cause de Napoléon étant tout à fait perdue, les Bourbons reviennent en France à la suite de l'ennemi, et Louis XVIII est proclamé (12 mars 1814) à Bordeaux, où venait d'entrer le duc d'Angoulême avec les troupes anglo-espagnoles. Paris ouvre ses portes aux rois coalisés (31 mars), et Louis XVIII fait son entrée le 31 mai. Ce prince avait publié la veille, au château de Saint-Ouen, la déclaration célèbre par laquelle, repoussant l'offre de la couronne qui lui était faite par le sénat, au nom de la souveraineté populaire, il la revendiquait en vertu du droit d'hérédité. Cet acte contenait d'ailleurs la promesse de l'établissement d'un gouvernement représentatif. Le sénat jouissait de trop peu de considération dans le pays pour que l'opinion publique prit un vif intérêt à l'acceptation de la constitution qu'il avait improvisée, où il avait, du moins, stipulé quelques garanties contre les craintes qu'inspirait la restauration, et où le principe de la révolution était solennellement reconnu.

Louis XVIII inaugura son règne par trois fautes dont l'influence devait être funeste à sa dynastie. Le 20 avril, il répondit à un compliment du régent d'Angleterre qu'après Dieu il devait sa couronne au prince régent : déclaration qui, jointe aux autres circonstances de cette

restauration, lui imprima un caractère antinational, et comme un sceau de dépendance étrangère dont le peuple français fut profondément blessé. Le 4 juin, Louis XVIII octroya, de sa pleine puissance, une charte que, dans un discours du trône, le chancelier nomma *ordonnance de réformation*; il rejeta toute acceptation du peuple, et il data cette charte de la 20^e année de son règne, annulant ainsi, autant qu'il était en lui, une révolution qui avait assez coûté au peuple français, et qui lui avait donné assez de gloire, pour qu'il en gardât les conséquences avec un sentiment jaloux. Enfin, un article 14 de cette charte, article insidieux et hostile était destiné à annuler au besoin la charte elle-même. Le sens de cet article ne fut bien compris par la nation, confiante en la foi jurée, qu'au moment où Charles X en expliqua, par un acte fatal de despotisme, le sens hypocritement dissimulé. Ainsi, de ces premiers jours du règne de Louis XVIII datent les trois principales causes de la ruine de la dynastie remontée sur le trône avec ce prince : la dépendance étrangère, la négation de la révolution, l'hostilité contre la charte.

Bientôt on refit une cour et une maison du roi; on ressuscita la vieille étiquette. Néanmoins les germes de liberté que contenait la charte, et la paix qui succédait à une guerre de 20 ans, diminuaient l'impopularité de la restauration (*voy.*). Mais les funestes amis des princes rentrés jetèrent le gouvernement de Louis XVIII dans une direction opposée aux intérêts comme aux idées du pays; et le débarquement de Napoléon (*voy.*), qui puisait de nouvelles espérances dans la conviction du mécontentement général, fut pour les Bourbons le signal d'une seconde fuite. Après quelques vaines démonstrations de résistance, Louis XVIII partit pour Gand, dans la nuit du 19 au 20 mars. *Voy. CENT-JOURS.*

Le désastre de Waterloo (*voy.*) rouvrit la France aux Bourbons. Louis XVIII, dans une proclamation datée de Cambrai, le 25 juin, condamnant implicitement la conduite des princes et sa propre conduite dans la première émigration, déclara qu'il n'avait pas voulu qu'aucun membre de sa famille prit part aux opérations des étrangers contre la France; il avoua ensuite des fautes dont la reconnaissance semblait promettre un gouvernement plus sage. Les exaltés, qui étaient en majorité dans la chambre de 1815, firent bientôt évanouir cet espoir. Toutefois Louis XVIII comprit qu'on le poussait sur une pente dangereuse; et l'ordonnance du 5 septembre 1816, cassant cette chambre qu'il avait

glorifiée du nom d'*introuvable*, donna au gouvernement une direction plus constitutionnelle. Le crime qui coûta la vie au duc de Berry (voy.) fut le signal d'une nouvelle réaction, où Louis XVIII se laissa entraîner par faiblesse plutôt que par conviction. Voy. DECAZES, RICHELIEU, LAMÉ, etc., etc.

La manie d'écrire ne l'avait pas quitté lorsqu'il monta sur le trône : il envoyait, dit-on, des articles au *Moniteur* ainsi qu'au *Journal de Paris*, et il y défendait de temps en temps sa politique.

L'événement le plus important de ce règne fut la guerre faite à l'Espagne pour détruire la constitution que l'Espagne s'était donnée, guerre toute dynastique, qui blessait au cœur les intérêts nationaux, et qui ne fit point du roi Ferdinand VII (voy.) un ami de la France.

Louis XVIII avait rétabli la censure (voy.) peu de temps avant sa mort, arrivée le 16 sept. 1824. Il était âgé de 69 ans. Les dernières années de son règne procurèrent quelque popularité à l'avènement de son successeur. Les infirmités qui avaient assiégé la vieillesse précoce de ce roi, aussi bien que le contre-gouvernement organisé par sa famille, dans son propre palais, ne furent pas sans influence sur les fautes de son administration. Rien, sous ce règne, ne porta le caractère de la franchise et de la grandeur. Louis XVIII était assez constitutionnel pour se faire haïr de la coterie de légitimistes qui entourait et qui perdit plus tard le comte d'Artois; il ne l'était pas assez pour inspirer à la nation la sécurité et la confiance nécessaires.

Le fils de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV, n'abandonnait qu'au regret les prérogatives de ses ancêtres; il en retenait tout ce qu'il pouvait. L'orgueil du sang de Bourbon, du gentilhomme de vieille race, cet orgueil où il avait puisé de la dignité dans son infortune, lui inspira sur le trône plus d'une petitesse.

Louis XVIII ne se livrait pas volontiers aux graves préoccupations du gouvernement. « Sa Majesté, dit M. de Chateaubriand (*Congrès de Vérone*, chap. 36), s'endormait souvent au conseil, et elle avait bien raison; si elle ne dormait pas, elle racontait des histoires. Elle avait un talent de mime admirable : cela n'amusa pas M. de Villèle (voy.), qui voulait faire des affaires. »

¹ M. de Chateaubriand qui, dans le *Congrès de Vérone*, a exprimé avec sa parole magnifique « cette foi inébranlable de Louis XVIII dans son sang » a rappelé ce fait remarquable : « A Paris, quand Louis XVIII accordait aux monarques l'honneur de dîner à sa table, il passait le premier devant ces princes, dont les

Louis XVIII eut une fantaisie qu'on lui passa de son vivant, mais dont la postérité lui tiendra peu de compte : il voulut être appelé *le Désiré*. Il écrivit, en 1814, à l'abbé de Montesquiou, président de la chambre des députés, pour l'inviter à lui faire décerner ce surnom par acclamation. L'abbé de Montesquiou ne donna point communication de cette lettre à la chambre, mais M. de Montgaillard affirme qu'elle existe.

La liste des écrits attribués à Louis XVIII, et celle des ouvrages à consulter sur sa vie et son règne ont été données dans l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul, pour 1824; nous indiquons seulement deux ouvrages imprimés depuis cette époque : *Mémoires* (apocryphes) de Louis XVIII, recueillis et mis en ordre par M. le duc de D***, Paris, 1832, 12 vol. in-8°; *Manuscrit inédit de Louis XVIII, précédé d'un examen de sa vie politique jusqu'à la charte de 1814*, par Martin Doisy, Paris, 1839, in-8° : ce livre est un de ceux qui font le mieux connaître ce prince.

M. AVENEL.

LOUIS. Indépendamment des rois de France, plusieurs dauphins de la famille des Bourbons (voy.) ont porté ce nom. Nous avons déjà parlé du *Grand Dauphin*, dit *Monseigneur*, fils de Louis XIV, l'élève de Bossuet, celui pour l'instruction duquel on commença à publier tant de bonnes éditions d'auteurs classiques *in usum Delphini*, et du duc de Bourgogne (voy.), son fils, l'élève de Fénelon, célèbre par ses grandes qualités, et père de Louis XV. Le fils de ce dernier roi porta aussi le nom de Louis, ainsi que nous l'avons dit. Il était né à Versailles, le 4 septembre 1729; ce prince accompli mourut à Fontainebleau, le 20 décembre 1765. De sa première femme, Marie-Thérèse d'Espagne, il eut seulement une fille, qui mourut en 1748, à l'âge de 2 ans. Il épousa en secondes noces Marie-Josèphe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, dont il eut 8 enfants : Marie-Zéphirine, morte en bas âge, en 1755; Louis-Xavier, duc de Bourgogne, né le 13 septembre 1751, mort le 22 février 1761; Xavier-Marie-Joseph, duc d'Aquitaine, né le 8 septembre 1753, mort le 22 février 1754; Louis XVI; Louis XVIII; Charles X; Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière, née le 23 septembre 1759, mariée, en 1775, au prince de Piémont, Charles Emmanuel, morte le 7 mars 1802; et la princesse Élisabeth (voy.). SCHNITZLER.

soldats campaient dans la cour du Louvre; il les traitait comme des vassaux qui n'ont fait que leur devoir en amenant des hommes d'armes à leur seigneur suzerain (t. II, 435). » Mais cette fertilité d'étiquette a été suivie de plus d'une complaisance politique pour la Sainte-Alliance.

LOUIS-NAPOLÉON, LOUIS-PHILIPPE, *voy.* plus loin, à leur ordre alphabétique.

LOUIS (ORDRE DE SAINT-), institué par Louis XIV, au mois d'avril 1693, et confirmé par Louis XV, en 1719, pour récompenser les services militaires. Il y avait des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers. On ne pouvait y être admis qu'après au moins dix ans de service en qualité d'officier, sauf les actions d'éclat, et en professant la religion catholique. Pour récompenser les officiers protestants, Louis XV institua l'ordre du Mérite militaire. Avant la révolution, l'ordre de Saint-Louis avait une dotation de 300,000 livres de rente annuelle sur l'excédant du revenu de l'Hôtel des Invalides, à l'aide de laquelle des pensions étaient accordées aux grands-croix, aux commandeurs et à un grand nombre de simples chevaliers.

La décoration consistait en une croix d'or à huit pointes pommetées de même, émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis d'or, chargée au centre, sur un champ de gueules, de l'image de saint Louis cuirassé d'or et couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier, de la gauche une couronne d'épines et les clous de la Passion, entourée d'un petit cercle d'azur, sur lequel était cette légende : *Ludovicus Magnus instituit, 1693*. Au revers était un médaillon de gueules à une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier liée de l'écharpe blanche; sur un petit cercle d'azur environnant le tout, était la devise en lettres d'or *Bellioo virtutis pramium*.

Les grands-croix portaient la croix de l'ordre attachée à un large ruban couleur de feu passé de l'épaule droite au côté gauche, en forme de baudrier. Ils la portaient aussi brodée en or sur l'habit et le manteau. Les commandeurs la portaient également au bout du ruban en écharpe; mais ils n'avaient point de croix en broderie. Les chevaliers portaient la croix attachée à un petit ruban de même couleur placé à la boutonnière de l'habit.

Le roi était grand maître de l'ordre; les maréchaux de France et l'amiral étaient, avant la révolution, chevaliers-nés de l'ordre, qui comptait, en 1772, 28 grands-croix et 63 commandeurs. L'ordre avait un chancelier garde des sceaux, un prévôt maître des cérémonies, un secrétaire greffier, un intendant, trois trésoriers, trois contrôleurs, un garde des archives, deux héraults, etc.

Le 15 octobre 1792, la Convention décréta l'abolition de l'ordre de Saint-Louis. A la rentrée des Bourbons, Louis XVIII le rétablit. Les sceaux

en furent confiés au garde des sceaux de France, et l'administration au ministre secrétaire d'État de la guerre. Dans les cérémonies publiques, les membres de l'ordre de Saint-Louis jouissaient des mêmes prérogatives que les membres de la Légion d'honneur du même grade, sauf les chevaliers qui prenaient rang avec les officiers de la Légion. La charte de 1830 n'a rien statué relativement à cet ordre.

L. LOUVERT.

LOUIS I^{er}, surnommé *le Grand*, roi de Hongrie, autrement connu sous le nom de Louis d'Anjou, était né le 5 mars 1326. Il succéda, en 1342, à Charles-Robert de Naples. Ce prince réunissait à l'instruction d'un Italien toute la force de caractère d'un vrai Magyare, et cependant il ne s'écarta jamais du respect des lois. Par ses guerres, sagement entreprises et vigoureusement conduites, il donna à son empire les bornes les plus reculées que la Hongrie ait jamais eues. Lorsqu'en 1370 il eut été élu roi de Pologne, tous les peuples, de l'embouchure de la Vistule jusqu'à la mer Adriatique, et de ses côtes orientales jusqu'à la mer Noire, lui furent soumis et respectèrent également son nom. A l'intérieur, il fit faire plus de progrès à toutes les branches de l'administration, de l'agriculture, de l'industrie et des sciences, que deux générations n'auraient pu le comporter sous un souverain ordinaire. Il chassa les juifs, mais ils étaient la plaie la plus saignante de ses États; il supprima totalement les jugements de Dieu qui n'étaient qu'un moyen de fausser la justice humaine, régularisa les droits des seigneurs en tempérant l'exercice en faveur des paysans; étendit la classe des nobles en faisant participer la bourgeoisie à ses libertés, à ses privilèges. Avec tant et de si beaux titres, on conçoit que la Hongrie ait dû l'inscrire parmi ses plus illustres souverains.

Dans sa guerre contre Jeanne I^{re} (*voy.*) pour venger le lâche assassinat de son frère André, Louis se conduisit en héros. Le pape le menaça vainement de l'excommunication: il ne put le détourner de la voie qu'il s'était tracée. Jeanne et son mari, Louis de Tarente, s'étaient soustraits au châtimement par la fuite. Parmi les princes napolitains dont il put se rendre maître, il ne fit périr que Charles de Durazzo, sur l'accusation de l'évêque de Naples et sur des preuves émanées de la main même du coupable; il fit conduire les autres en Hongrie avec les égards dus à leur rang.

Ce grand monarque fut aussi un heureux père de famille; jamais il n'exista de démêlés entre lui et les siens. Il se maria deux fois. Sa première femme, Marguerite, petite-fille de l'empereur

Charles IV, ne lui donna point d'enfants; il épousa en secondes noces Élisabeth, fille du ban Étienne de Bosnie, qui le rendit père de trois filles : Marguerite, qui mourut fiancée au dauphin de France; Marie, qui épousa le margrave Sigismond de Brandebourg, depuis empereur d'Allemagne; et Hedvige, qui devint la femme de Jagellon.

Louis mourut dans la ville libre et royale de Tyrnau (Hongrie) le 12 septembre 1582, âgé seulement de 56 ans. Sa fille Marie fut immédiatement et d'une voix unanime élevée sur le trône de Hongrie. On l'appela *le roi Marie*, hommage de la reconnaissance des magnats et du peuple hongrois à la mémoire du père, comme plus tard *le roi Marie-Thérèse* devint l'expression chevaleresque d'un sentiment non moins noble.

G. LAGET.

LOUIS I^{er}, CHARLES-AUGUSTE, roi de Bavière actuellement régnant, est né, le 25 août 1786, à Strasbourg, où son père, Maximilien-Joseph (voy.), comte palatin de Deux-Ponts-Birkenfeld, commandait un régiment au service de France. A cette époque, on ne pouvait guère prévoir le sort brillant qui était réservé au prince Louis, dont l'oncle, frère aîné de Maximilien-Joseph, était duc régnant de Deux-Ponts, tandis que la branche aînée de sa maison (celle de Neubourg et Sultzbach) était revêtue de la dignité électorale de Bavière.

Une circonstance peu commune signala toutefois la naissance de Louis de Deux-Ponts : ce petit prince allemand, fils d'un lieutenant général français, eut pour parrain Louis XVI. Le roi envoya un bouquet de diamants de la valeur de 80,000 fr. à son filleul, et lui conféra en même temps, avec 12,000 liv. de rente, une charge de colonel.

L'enfance de Louis de Deux-Ponts se passa au milieu des alarmes. Le 19 août 1789, son père, en quittant le service français, se réfugia à Darmstadt, auprès de la famille de sa femme, Auguste-Frédérique, princesse de Hesse. En 1790, le prince Maximilien résidait à Manheim; trois ans plus tard, il fit la guerre à la France révolutionnaire. En 1794, au moment où la ville de Manheim allait être assiégée par les Français, il mit sa famille en sûreté dans l'intérieur de l'Allemagne. Ainsi les premières impressions du prince Louis n'ont guère dû être favorables à la France.

En 1795, son oncle, le duc Charles de Deux-Ponts, mourut sans descendance; sa dignité passait au prince Maximilien, mais c'était une dignité purement nominale : les armées fran-

çaises occupaient le Palatinat. L'année suivante, le prince Louis perdit sa mère; son père convola à de secondes noces (1797), et la princesse Caroline de Bade (la même qui vient de mourir reine douairière de Bavière) prodigua sans doute les soins maternels aux enfants du premier lit.

Le 16 février 1799, Charles-Théodore, électeur de Bavière, mourut sans enfants. Maximilien-Joseph quitta sur-le-champ Manheim pour recueillir cette succession : il fit son entrée à Munich vers la fin de février. Mais cette prise de possession réelle allait être immédiatement troublée. En 1800, la Bavière était devenue le théâtre de la guerre entre l'Empire et la France. Munich fut prise et reprise par nos troupes; la bataille de Hohenlinden couvrit de gloire le général Moreau (voy.) et détruisit les dernières espérances de l'armée austro-bavaroise. Pendant cette époque désastreuse, la famille électoral se réfugia dans la ville d'Amberg, et ne rentra à Munich qu'après la paix de Lunéville (février 1801).

Déjà le jeune prince se faisait remarquer par son affabilité et ses tendances studieuses. Son éducation avait d'abord été confiée à un prêtre; en 1803, il alla commencer à Landshut ses études universitaires, qu'il continua ensuite à Gœttingue, sous la direction de Schloëzer, Martens, Blumenbach (voy. ces noms). De 1804 et 1805, il fit son premier voyage en Italie, où le poussait un ardent amour des arts. C'est alors qu'il vit pour la première fois, à Milan, le prince Eugène de Beauharnais, destiné à devenir son beau-frère deux ans plus tard. A Lausanne (1805), il apprend la nouvelle des échecs de la Bavière, alors l'alliée de la France. Son père, l'électeur, avait été obligé de se replier devant les Autrichiens; mais bientôt Ulm se rendit à l'empereur Napoléon, et la bataille d'Austerlitz mit une fin rapide à cette brillante campagne. Le 1^{er} janvier 1806, Maximilien-Joseph fut proclamé roi de Bavière; grâce à son allié, il gagna le Tyrol, Brixen, le Vorarlberg, Augsbourg, Lindau. « Je vous ferai plus puissant que ne l'ont été tous vos ancêtres, » avait dit l'empereur à Maximilien en passant à Munich, et il tint parole.

Louis, le prince héréditaire, avait été nommé général de division vers la fin de cette campagne; et, pendant celle de 1806 à 1807, il fit ses preuves sur les champs de bataille à la tête de la 2^e division bavaroise, placée sous les ordres du prince Jérôme. Le 14 mars 1807, il passa la Vistule, et prit une part active aux combats qui se livrèrent aux environs de Pultusk. Vers la fin de cette

même année, il assista aux fêtes brillantes par lesquelles la ville de Venise célébra l'arrivée de Napoléon. En 1808, il visita le Tyrol avec son père, et, en 1809, lorsque la confédération du Rhin fut entraînée à la guerre contre l'Autriche, il commanda une division sous les ordres du maréchal Lefebvre. Après la bataille d'Abensberg, Napoléon embrassa le jeune prince devant son régiment, et lui dit : « Je regrette de ne pouvoir parler l'allemand pour remercier les Bavaois. »

Malgré les caresses de Napoléon, Louis de Bavière dissimulait à peine la répugnance que lui inspirait le régime français. Le roi de Bavière a toujours eu le cœur allemand ; si, comme les autres princes de son pays, il a momentanément courbé la tête sous le joug étranger, c'est que l'obéissance filiale et la nécessité l'y ont forcé. Ce fut presque à regret qu'il contribua à comprimer l'insurrection du Tyrol, qui, à cette époque, redemandait ses anciens souverains. Par sa présence, il chercha du moins à adoucir le sort des vaincus.

Dans le courant de l'année 1809, le prince vit pour la première fois la princesse Thérèse de Saxe-Hildburghausen, et l'épousa le 13 octobre. Le 24 du même mois, il fut nommé gouverneur général des cercles de l'Inn et de la Salzach (dont le dernier venait d'échoir à la Bavière par le traité de Vienne), et il établit sa résidence à Salzbourg, dans le château de Mirabel.

Il s'abstint de faire la campagne de Russie ; et lorsque, par le traité de Ried (12 octobre 1812), la Bavière eut renoncé à l'alliance française, il pressa l'organisation de la réserve bavaoise. En décembre, il somma, par une proclamation éloquent, le peuple bavaois de se lever contre Napoléon. Du reste, il ne prit point une part active à la campagne de 1814 ; mais pendant les cent-jours, il passa le Rhin avec le prince de Wrede, et s'avança jusqu'à Auxerre. Après la paix de Paris, Salzbourg ayant été rétrocédée à l'Autriche, le prince royal de Bavière résidait alternativement à Munich, Wurzburg, Aschaffembourg, et faisait de fréquents voyages en Italie, vers laquelle il se sentait entraîné par un ciel plus doux, nécessaire alors à sa santé délabrée, par la jouissance qu'il trouvait dans le culte des beaux-arts, par l'amour de la poésie, dont la source jaillissait plus abondante pour lui dans la campagne de Rome, sur les golfes de Naples et de Palerme. Peut-être s'absentait-il aussi fréquemment pour échapper à la monotone existence de la cour, et pour chercher au delà des Alpes quelques réminiscences des ardeurs juvén-

les. Ses vers fournissent à ce sujet des indices et des demi-confidences. C'est pendant ces courses que le prince royal fit la plupart de ces acquisitions précieuses qui devaient enrichir les beaux musées de sculpture et de peinture, établis sous sa direction dans la ville de Munich. En 1818, à Rome, il se concerta avec le peintre Cornelius sur les fresques qui devaient orner la Glyptothèque dont on venait de jeter les premiers fondements, en 1816. Ces voyages artistiques, toutefois, ne rendaient pas le prince indifférent pour des devoirs plus sérieux. Il prenait une part régulière aux travaux des chambres bavaoises, depuis que son père avait introduit dans son royaume un régime constitutionnel (1818).

Le 12 octobre 1825, le vieux roi mourut d'un coup d'apoplexie, au château de Nymphenbourg. Le 15 du même mois, Louis I^{er}, roi de Bavière, comte palatin du Rhin, duc de Franconie et de Souabe, quitta la ville et les bains de Brückenau, et, le 19, il prêta serment à la constitution.

En jetant un coup d'œil d'ensemble sur les seize années révolues du règne de Louis I^{er} de Bavière (1825-1849), on reconnaît en lui deux personnes nettement distinctes : d'une part, c'est l'artiste, le poète, le prince protecteur des architectes, des peintres, des sculpteurs, l'homme affable et cordial ; et d'autre part, le roi qui, en fait d'institutions gouvernementales, ne se montre pas innovateur au même degré que le restaurateur ou plutôt le créateur de Munich.

On a souvent blâmé la manie de constructions qui aurait entraîné le roi Louis à des dépenses disproportionnées avec les ressources de son budget. Mais il nous semble qu'un prince qui réussit avec des moyens restreints à se faire une belle capitale, vers laquelle affluent de nombreux étrangers pour admirer de nobles édifices, des temples, des palais, des musées ; qu'un prince qui, par sa seule influence, fait naître une remarquable école de peintres et de sculpteurs ; il nous semble, disons-nous, qu'un tel prince est sûr de se faire un beau nom dans l'histoire. Si, pour assurer le succès de ses plans, le roi Louis dévorait les ressources de l'avenir, s'il jetait son pays dans des emprunts sans fin, la critique et le blâme seraient fondés ; mais il n'en est point ainsi. Une sage économie préside aux travaux qui ont fait de Munich une Athènes allemande ; le roi a pu y élever successivement l'Odéon, la Glyptothèque, la Pinacothèque, le Palais royal (*Königsbau*), l'église de Tous les Saints, la basilique ou l'église de Saint-Boniface, l'église gothique de Mariahilf, l'église de Saint-Louis, les Arcades, la Bibliothèque, l'Université,

l'obélisque à la mémoire des Bavaois morts en 1812; il a pu jeter les premières assises et faire surgir comme par enchantement, sur une colline près de Ratisbonne, le *Walhalla*, temple consacré à toutes les illustrations germaniques; il a pu couvrir de fresques et de dorures les plafonds, les voûtes, les corridors de ces châteaux, de ces basiliques, de ces musées, dont la construction illustrera des architectes, tels que Klenze, Ohlmüller, Gärtner; il a pu exciter le génie créateur de Cornelius le peintre, de Schwanthaler le statuaire, et de leurs élèves; il a su réaliser ses rêves de jeune homme sans écraser les contribuables. D'ailleurs, à côté des arts qui embellissent l'existence, le roi Louis de Bavière sait protéger aussi les arts utiles. Il a doté l'Allemagne d'un chemin de fer (de Nuremberg à Fürth); il a lancé sur le lac de Constance le premier bateau à vapeur; Munich vient d'être reliée à Augsbourg par un second chemin de fer, Bamberg va l'être à Nuremberg. Le roi Louis réalise la grande idée de Charlemagne, en opérant par un canal la jonction du Mein et du Danube, c'est-à-dire de la mer du Nord et de la mer Noire; le premier, avec le roi de Wurtemberg, il a jeté les fondements de l'union commerciale de l'Allemagne (en 1818), de cette union qui, de douanière qu'elle était dans le principe, devient politique aujourd'hui, et qui semble devoir constituer l'unité allemande. Certes, ce sont là des titres incontestables à l'estime et à la reconnaissance de son peuple. Malheureusement depuis la révolution de juillet, il se manifeste dans les tendances gouvernementales du roi Louis un esprit rétrograde, qui fait ombre au tableau que nous venons de tracer.

Dans la première année de son règne, le roi avait aboli la censure pour toutes les feuilles non politiques. En transférant l'université de Landshut au sein de la capitale, qui offrait aux étudiants tant de ressources scientifiques, littéraires, artistiques, il semblait donner un éclatant témoignage de son amour pour le progrès intellectuel. Dans l'ordre administratif, il avait entrepris d'importantes réformes; une instruction organique pour le conseil d'État avait été rédigée; dans les dépenses publiques, on avait opéré des réductions notables; le service des troupes avait été simplifié et allégé; une école polytechnique fondée; rien n'annonçait que le roi de Bavière se ferait en Allemagne le champion des idées réactionnaires. Mais l'influence de la presse radicale de Paris s'étant fait sentir dans les provinces rhénanes (de 1831 à 1832), et la fête de Hambach ayant mis en évidence les

doctrines subversives professées par beaucoup de sujets du roi Louis, ce prince crut devoir sévir et contre la presse et contre les meneurs du parti libéral. En même temps prévalurent à l'université de Munich et dans une partie du clergé bavarois des principes qui semblaient ne pas admettre toutes les idées de tolérance qui débordent notre siècle. Le moyen âge, dont on admirait les souvenirs rajeunis dans beaucoup d'édifices et de décors de Munich, sembla revivre aussi et s'incarner dans la doctrine de quelques professeurs illustres et de quelques hommes influents. Dans plus d'une occasion, les sujets protestants du roi Louis durent se croire lésés dans leurs intérêts religieux; il y eut des réclamations portées au pied du trône par des députés aux états et par des fonctionnaires. L'ordre des bénédictins fut rétabli, avec l'arrière-pensée, disent les ennemis du roi, de leur rendre peu à peu l'instruction de la jeunesse. Confondant les doctrines anarchistes et celles du parti sagement progressif, le roi Louis a voué une aversion presque officielle au régime de juillet. La France trouve qu'il y a de l'injustice dans cette antipathie; car, dit-elle, non-seulement la France de juillet a respecté les droits de chacun, c'est aussi elle qui s'est empressée de consolider par un emprunt le gouvernement du roi de Grèce, Othon, son second fils, et ce sont des écrivains français qui, mus par une impartialité louable, ont contribué à faire connaître et ont mis en relief le merveilleux essor que les beaux-arts ont pris à Munich.

Le roi de Bavière a fait paraître, en 1829, 2 vol. de poésies lyriques, dont le produit était destiné à l'institution des aveugles à Freysing. A ce premier recueil est venu se joindre un 3^e vol., en 1839. Ces vers ne donnent prise ni à la critique ni à l'éloge. La pensée y est à peu près sans éclat comme sans fraîcheur. De loin en loin, parmi les souvenirs d'Italie, on découvre quelque perle mal enchâssée; dans les vers didactiques, on suit la trace d'un bon naturel, qui veut sincèrement le bien, et qui cherche, à sa manière, à répandre autour de lui une atmosphère de bonheur. Mais, en thèse générale, dans ces produits d'une muse royale, il n'y a point d'originalité: ce sont ou des réminiscences, ou des lieux communs. Ils ont été présentés au public français dans une traduction de M. W. Duckett (1829-1830, 2 vol. in-18). Du reste, le roi de Bavière peut se passer du mérite d'avoir fait de bons vers; il a fait mieux que de créer sur le papier et sur le terrain mouvant des rêves: les monuments de Munich, voilà la véritable poésie

du roi Louis, une poésie, c'est-à-dire une création, qui vaudra certainement à son nom une immortalité bien acquise.

Le roi Louis a eu huit enfants de son mariage avec la princesse de Saxe-Hildburghausen : Maximilien, prince royal, né en 1811, et qui vient d'épouser une princesse de Prusse; Othon, né en 1815, roi de Grèce depuis 1835; Luitpold, né en 1821; Adalbert; Mathilde, femme du prince héréditaire de Hesse-Darmstadt; Aldegonde; Hildegarde; Alexandra. L. SPACH.

LOUIS (JOSEPH-DOMINIQUE baron) naquit à Toul (Meurthe), le 13 novembre 1755, d'une famille de magistrature qui, ayant à assurer l'avenir de nombreux enfants, dirigea celui-ci vers l'état ecclésiastique. Mais, quoiqu'il fût entré dans les ordres sacrés, il suivit une autre carrière. A l'âge de 24 ans, il acquit une charge de conseiller-clerc au parlement de Paris, et s'y fit bientôt remarquer comme rapporteur à l'une des chambres des enquêtes. Jeune, doué d'un esprit singulièrement actif et d'une âme ardente, l'abbé Louis ne pouvait rester étranger au besoin d'innovation qui emportait alors tous les esprits d'élite; mais ses relations avec les économistes et particulièrement avec Panchaud, peut-être aussi une vocation secrète, le portaient surtout vers l'étude des réformes financières. Ainsi muni de connaissances positives et initié aux théories nouvelles, il parut avec avantage à l'assemblée provinciale d'Orléans, en 1788 : les cahiers de cette assemblée, à la rédaction desquels il prit la plus grande part, sont un des meilleurs documents à consulter pour l'histoire administrative de ce temps.

L'abbé Louis allait entrer à la grande chambre, lorsque les parlements furent détruits par la révolution de 1789. Il n'en donna pas moins une solennelle adhésion à cette révolution, en assistant, comme diacre, l'évêque d'Autun, Talleyrand, dans la cérémonie religieuse qui fut célébrée, au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790. Du reste, si la carrière parlementaire de Louis fut interrompue, ses talents ne restèrent pas sans emploi : il reçut du roi plusieurs missions de confiance. Nommé ministre plénipotentiaire en Danemark, peu de temps avant la chute de la monarchie, il ne put aller prendre possession de ce poste. Ce fut comme exilé qu'il quitta la France, pour aller se réfugier en Angleterre. Là, pendant que son industrieuse activité lui assurait une honorable indépendance, il s'éclairait sur les finances et sur l'économie politique des lumières des hommes d'état anglais et surtout du spectacle des institutions de ce pays. Il

en sortit pour aller diriger en Hollande une importante maison de commerce, que ses soins firent prospérer; mais il n'hésita point à délaïsser les avantages de cette position, lorsque, sous le consulat, l'amitié du général Suchet eut préparé son retour en France.

La carrière des emplois publics ne tarda pas à s'y rouvrir pour lui, mais dans des conditions bien différentes de 1792. Le 17 ventôse an x (8 mars 1802), il avait été créé un ministère particulier pour le matériel de la guerre, et ce ministère avait été confié au général Dejean, homme d'une probité sévère, choisi pour rétablir l'ordre dans cette branche de l'administration si gravement compromise pendant la période révolutionnaire. Le plus grand obstacle à un meilleur état de choses se trouvait dans un arriéré très-considérable; un bureau central de liquidation des dépenses arriérées fut établi et sa direction offerte à Louis, qui l'accepta, à la surprise de ses amis. On trouvait l'emploi trop modeste, eu égard à ses talents et à son ancienne situation : « Si je ne remplis pas bien cette place, répondit-il, elle est trop élevée pour moi; si je puis y suffire, je me charge de la grandir. » En effet, il eut bientôt gagné l'estime du ministre, qui, tout en le conservant à son ministère, le chargea (23 novembre 1805) d'organiser la comptabilité de la Légion d'honneur, dont il était le grand trésorier.

Le 26 juin 1806, Louis fut nommé maître des requêtes au conseil d'état, et, à la fin de la même année, l'un des administrateurs du trésor public, avec la haute direction du contentieux et la surveillance de la caisse de service, heureuse création du ministre Mollien. Dans cette position secondaire, dont son ambition ne souffrait pas, Louis avait conquis une réputation d'habileté, qui fit rechercher ses services par plusieurs des gouvernements que Napoléon avait fondés dans les pays soumis à ses armes. Ces témoignages d'estime frappèrent l'empereur, qui le retint à Paris, et qui, pour se l'attacher davantage, le fit baron, par lettres patentes du 9 décembre 1809.

Après la réunion de la Hollande à la France, Louis fut nommé (7 avril 1811) président du conseil de liquidation de la dette hollandaise, dette monstrueuse, composée d'une foule de titres différents et d'emprunts contractés à divers taux d'intérêt. Après l'accomplissement de cette mission, il devint (3 décembre 1811) conseiller d'état en service ordinaire. A cette

¹ Voir Bignon, *Histoire de France*, tome IX, p. 287.

époque cessèrent ses fonctions à la grande trésorerie de la Légion d'honneur. Le 1^{er} janvier 1812, il fut envoyé à Dusseldorf, pour liquider la dette de la portion de l'ancienne Westphalie qui venait d'être faite française, et pour régler le sort des membres des corporations religieuses dont les biens avaient été réunis au domaine national.

Cette nouvelle mission le retint éloigné de la France pendant quelques mois seulement. A son retour, il fut attaché comme conseiller d'État en service ordinaire à la section des finances. Les travaux intérieurs du conseil d'État paraissent l'avoir occupé exclusivement, jusqu'à la chute de Napoléon, dont il avait peut-être éveillé les défiances par ses relations intimes avec le prince de Talleyrand et le duc de Dalberg. Ces personnages furent deux des cinq membres du gouvernement provisoire, nommé, le 1^{er} avril 1814, par le sénat : le baron Louis dut sans doute à leur influence d'être désigné, le 3 avril, par ce gouvernement, commissaire pour les finances, le trésor, les manufactures et le commerce. Une ordonnance royale du 13 mai 1814 l'institua définitivement ministre secrétaire d'État des finances.

Les difficultés de la situation étaient grandes. Non-seulement se trouvaient réunis entre les mains du baron Louis les pouvoirs et les obligations que se partageaient depuis longues années deux ministres (celui du trésor et celui des finances) ; mais des charges énormes pesaient sur l'État, grevé d'un arriéré qui embrassait plusieurs milliards. Cependant les caisses publiques étaient vides, et une parole presque royale, celle du comte d'Artois, lieutenant général du royaume, avait témérairement promis la suppression d'une des ressources les plus considérables de l'État, les impôts indirects, connus sous le nom de *droits réunis*. Le baron Louis eut foi dans la fortune de la France ; mais il ne consentit à accepter le fardeau du ministère qu'à certaines conditions. Sur ses instances, le roi reconnut solennellement les droits des créanciers de l'État et déclara que tous les impôts existants devaient être respectés et maintenus pour faire face aux charges publiques ; le monarque se réservait seulement de prendre, conjointement avec le corps législatif, des mesures pour écarter de l'impôt tout ce qui lui ôterait la modération d'une dette sacrée envers la patrie. Dans le cours du mois de juillet, les chambres furent saisies, par les soins du baron Louis, d'un

projet de loi destiné à fixer les dépenses et les recettes des années 1814 et 1815 et à créer les moyens d'acquitter l'arriéré des dépenses antérieures au 1^{er} avril 1814. On laissait aux créanciers liquidés le choix de se faire payer soit en inscriptions de rentes 5 p. % consolidés, soit en obligations du trésor royal, à ordre, payables à trois années de date de l'ordonnance de paiement avec un intérêt de 8 p. % par an. Le produit de la vente de 500,000 hectares de bois de l'État, sol et superficie, était spécialement affecté à l'acquit de ces obligations, que le gouvernement se réservait de faire rembourser en tout ou en partie avant l'échéance des trois années. Ce projet devint la loi du 23 septembre 1814 ; mais il essuya de vives critiques. D'abord, c'était une innovation : dans les désastres publics en France, on était accoutumé à voir sacrifier les créanciers de l'État ; l'unique soin des financiers était de trouver des expédients pour déguiser leur spoliation intégrale ou partielle. Ajoutons que les créances arriérées avaient presque toutes pour origine des fournitures faites aux armées de la république et de l'empire, et que certains amis de la restauration ne pouvaient voir sans une vive répugnance affecter au paiement de semblables créances une masse de forêts qui se trouvaient pour la plupart en la possession de l'État par suite de la mainmise nationale sur les biens des corporations ecclésiastiques et des émigrés. C'était en quelque sorte une double consécration des intérêts créés par la révolution. Le baron Louis le pensait ainsi : de là venait l'insistance qu'il avait mise à obtenir l'assentiment du roi pour cette mesure dont il attendait les plus heureux effets pour la prospérité publique. Son attente ne fut pas trompée : au milieu de tous les embarras politiques de la situation, la confiance s'établit et les capitaux circulèrent avec une activité qu'on n'aurait pu espérer. Les impôts rentraient dans les caisses du trésor assez régulièrement pour qu'il fût possible de faire face aux services courants et de payer les premiers créanciers liquidés ; des changements introduits dans la comptabilité et dans le service de la trésorerie fortifiaient le contrôle en diminuant les frais de l'administration des deniers publics : le retour de Napoléon vint rejeter la France dans les hasards dispendieux de la guerre.

Le baron Louis quitta l'administration des finances après le 20 mars 1815 et suivit le roi à Gand ; il reparut au ministère le 9 juillet de la même année, ayant à lutter contre des difficultés bien plus grandes que celles qu'il avait rencontrées l'année précédente. Les charges étaient

¹ Proclamation des 10, 21 mai 1814.

augmentées ; la guerre venait de ravager pour la seconde fois une partie de nos provinces ; les ennemis vainqueurs exigeaient une rançon, et les émigrés leur disputaient les débris de la fortune publique. Le baron Louis combattit ces prétentions avec une ardeur qui ne fit jamais défaut à ses convictions ; n'ayant pu faire triompher ses idées, il résigna ses fonctions à la fin de septembre 1815 ; comme le prince de Talleyrand, il tenait à honneur de n'avoir pas fait partie du gouvernement lors de la conclusion du funeste traité qui porte la date du 20 novembre. Dans sa courte administration, il n'eut guère que le temps de faire face aux besoins les plus pressants du trésor et de préparer des mesures pour assurer l'accomplissement des engagements de l'État, dont il avait derechef proclamé l'inviolabilité. A sa retraite du ministère, il alla prendre siège à la chambre des députés, où il avait été élu par les deux départements de la Seine et de la Meurthe ; son mandat fut renouvelé par ce dernier département aux élections de 1816. Il put ainsi défendre les principes sans lesquels il croyait impossible de relever les finances de la France ; il n'y manqua dans aucune circonstance, alors même que sa parole prêtait appui à un ministère dont il ne partageait pas les vues politiques.

Sincèrement dévoué aux institutions libérales, il reprit pour la troisième fois le portefeuille des finances, le 29 décembre 1818, dans le cabinet dont l'intègre général Dessoles était le président, et où il avait pour collègues le maréchal Gouvion Saint-Cyr, MM. de Serres, Decazes et Portal. Vers la fin de 1819, les membres de ce cabinet se divisèrent à l'occasion de modifications proposées dans le système électoral : Louis sortit, le 19 novembre 1819, avec Dessoles et Gouvion Saint-Cyr, favorables comme lui aux intérêts démocratiques. Son administration fut signalée par l'ouverture, dans chaque département, d'un livre auxiliaire du grand-livre de la dette publique, par un dégrèvement important sur la contribution foncière, par des garanties nouvelles accordées aux propriétaires de rentes sur l'État, puis par de nombreuses dispositions qui soumettaient à un ordre plus sévère et au contrôle de la publicité non-seulement les services dépendant de son ministère, mais des services appartenant à d'autres départements ministériels. Il fut réélu député, en 1821, par le département de la Meurthe ; mais il échoua aux élections générales de 1824. Précédemment il avait perdu le titre de ministre d'État et de membre du conseil privé à l'occasion des élections

du département de la Seine. Il se trouva donc complètement rendu à la vie privée et aux soins de sa fortune, qui avait pour origine une heureuse spéculation (l'achat des terrains où se trouve l'entrepôt de Bercy, près Paris), et qui était devenue très-considérable. Rappelé à la chambre des députés, en 1827, par les électeurs de la Seine et de la Meurthe, et siégeant sur les bancs de l'opposition, Louis soutint le cabinet auquel M. de Martignac a laissé son nom dans les mesures vraiment libérales par lesquelles ce ministère tenta de réconcilier la couronne avec l'opinion publique. Il n'admit pas de transaction possible avec le ministère dont M. de Polignac était le chef : en conséquence, il vota l'adresse dite des 221, et fut réélu par le département de la Seine au mois de juillet 1830.

Le nom du baron Louis parut nécessaire pour rassurer les nombreux intérêts qu'alarme toujours un grand changement politique : le 31 juillet 1830, la commission municipale le nomma commissaire provisoire au département des finances. Malgré son grand âge, il accepta et il conserva, à la demande du roi Louis-Philippe, cette mission qui ne voulait pas seulement de l'expérience, qui exigeait aussi beaucoup d'activité et de travail. Le cabinet dont il faisait partie (*voy.* MOLÉ, GURZOR, etc.) se retira le 2 novembre ; mais la retraite du baron Louis fut de courte durée : il rentra au ministère le 13 mars 1831, cédant au désir de Casimir Périer (*voy.*), qui avait déclaré ne pouvoir prendre la direction du cabinet qu'autant que le baron Louis se chargerait de l'administration des finances. Nous avons dit quelle était alors la situation du trésor ; le nouveau ministre, convaincu que le gouvernement ne pouvait triompher de tels embarras qu'avec le concours actif et persévérant des citoyens, voulut que le pays tout entier fût éclairé sur cette situation. A sa demande, la chambre des députés prescrivit une enquête dont les résultats, portés solennellement à la tribune, révélèrent de grands dangers ; le patriotisme seul pouvait déterminer le baron Louis à se charger de les conjurer, au prix de son repos et au risque de compromettre la réputation d'habileté qu'il avait acquise dans ses précédentes administrations. Tous les impôts existant étaient attaqués et remis en question ; l'émeute marchait tête levée au renversement du gouvernement ; une terrible maladie semait l'effroi parmi les populations ; et quand toutes les sources du revenu public tarissaient, les dépenses ne cessaient de s'accroître. Il est vraiment admirable de voir comment le baron Louis, âgé de 76 ans,

fit face à toutes ces difficultés ; quelle prodigieuse activité, quelle fécondité de ressources il déploya, sans dévier jamais des principes de probité nationale qu'il avait proclamés et appliqués en 1814 et 1815.

Le 11 octobre 1832, le baron Louis remit le portefeuille des finances à M. Humann, qui, pour achever de rétablir la prospérité publique, n'eut qu'à suivre les errements de son vénérable prédécesseur. Celui-ci entra alors à la chambre des pairs¹, aux travaux de laquelle il prit une part assidue dans les matières de finance, jusqu'à sa mort arrivée à Try-sur-Marne le 27 août 1837².

On a loué, chez le baron Louis, la fidélité aux attachements, la bonté du cœur jointe à la franchise et à la vivacité du caractère. Il avait en quelque sorte adopté une partie de sa famille, à laquelle il dut presque les jouissances de la paternité. Ce bonheur ne fut pas sans mélange : il eut la douleur de survivre à l'un de ces enfants d'adoption, l'amiral de Rigny, son neveu, dont sa vieillesse était justement fière. Il porta dans les affaires publiques la chaleur et la persévérance qui faisaient le fond de son caractère. C'est ainsi qu'il a pu, malgré des préjugés nationaux que Napoléon fortifia par l'autorité de son opinion, mettre en pratique parmi nous les principes du crédit public qu'il avait adoptés dans sa jeunesse, avec une ardeur de conviction que l'âge ne refroidit pas et qui fera sa gloire. J. BOULATIGNIER.

LOUIS D'OR (*monn.*). On commença à frapper les pièces d'or qui ont porté ce nom sous le règne de Louis XIII, en 1640. Elles étaient à 22 carats, et par conséquent plus faibles d'un carat que les écus d'or. Le louis d'or valait d'abord 10 livres; on fit aussi des demi-louis, des doubles louis, des quadruples, et même des pièces de dix louis; mais ces deux dernières espèces ne pouvaient avoir cours dans le commerce. Ils portaient d'un côté le buste du roi, à droite, couronné de laurier; lég. : *Ludov. D. G. Franciæ et Navarrae rex*, 1640; rev. : quatre doubles L formant une croix, surmontées d'une couronne fermée; au milieu un A; à chaque coin des L une fleur de lis; lég. : *Christ. regn. vinc. imper.* Nous ne pouvons mentionner tous les édits qui se rapportent à cette monnaie d'or et aux différentes modifications qu'on y a apportées, nous en rappellerons seulement quelques-uns. Par

édit de mai 1700, les louis furent portés au titre de 22 carats, et à la taille de 30 au marc, du poids de 6 deniers 9 grains $\frac{2}{3}$; ils eurent cours pour 20 livres. Un édit de décembre 1715 ordonna la réformation des espèces, et en novembre 1716, il y eut une nouvelle fabrication au titre de 22 carats, et à la taille de 30 au marc, du poids de 9 deniers 14 grains $\frac{1}{7}$; ils eurent cours pour 30 livres. En 1717 et 1718, nouvel édit portant réformation générale des anciennes espèces, et fabrication de nouveaux louis au titre de 22 carats, et à la taille de 25 au marc, du poids de 7 deniers 16 grains $\frac{4}{5}$; ils eurent cours pour 36 livres. Les louis portèrent le jeune roi couronné; rev. : les armes de France et de Navarre, chacune dans deux écus disposés en croix. Entre les écus 4 fleurs de lis, au milieu A. On les appela *louis de Noailles*, parce qu'un maréchal de ce nom était alors président du conseil des finances. Édit de septembre 1720, louis à la croix de Malte et aux LL couronnées; ils eurent cours pour 54 fr. Édit d'août 1723, fabrication de nouveaux louis, à la taille de 37 $\frac{1}{2}$ au marc; ils eurent cours pour 27 livres. Ces louis portent au revers deux L enlacées et couronnées, entre deux palmes, et la légende *Christ. regn. vinc. imper.* La dénomination dérisoire qu'on leur donna de *louis mirilton* était tirée du refrain d'une chanson qui courait alors, contre le cardinal Dubois, ministre des finances. Un édit de janvier 1726 ordonna une refonte générale et une fabrication de nouveaux louis, au titre de 22 carats, et à la taille de 30 au marc; ils eurent cours pour 20 livres. Par arrêt du 26 mai suivant, leur valeur numéraire fut fixée à 24 liv. Cette valeur se maintint jusqu'en 1791, époque où il y eut une nouvelle fabrication, encore sous le titre de louis; mais le revers qui portait l'écu de France fut changé; légende : *Règne de la loi*; un génie ailé, écrivant sur un livre le mot ; *Constitution*; à gauche, un faisceau surmonté du bonnet de la liberté, une lyre; à droite, un coq, allusion au coq gaulois (*voy. ce mot*); à l'exergue : *Pan IV de la liberté*.

Depuis la journée du 10 août 1792 jusqu'au mois de février 1793, il ne fut pris aucune disposition législative par l'Assemblée nationale, ni par la Convention, relativement aux monnaies; et un fait bien remarquable à constater, c'est la fabrication de monnaies avec l'indication de l'année 1793 et à l'effigie de Louis XVI, après

¹ Aux élections de 1831, il avait été nommé député par le département de la Marne.

² Son éloge funèbre a été prononcé, à la séance de la chambre des pairs du 2 juin 1838, par M. le comte de Saint-Cricq. M. le

marquis d'Audiffret, aussi pair de France, l'un des présidents de la cour des comptes, a publié des *Souvenirs sur le baron Louis*, Paris, 1842. Nous avons profité de ces travaux distingués pour composer la présente notice.

sa mort. On ne peut expliquer cette singularité qu'en supposant que les hôtels des monnaies, n'ayant reçu aucune notification officielle relative à un changement dans les types, continuèrent à exécuter les lois antérieures, quoique la déchéance du roi et l'établissement de la république eussent été décrétés le 21 septembre 1792. Les quantités frappées de ces espèces à l'effigie royale furent même considérables. Cela donna lieu à de vives réclamations et même à des dénonciations. La Convention fixa les types des nouvelles monnaies, mais les coins ne furent prêts qu'au mois d'août 1793.

La pièce de 24 francs n'eut plus dès lors le nom de louis. Elle fut frappée aux mêmes titre et taille que les précédentes; mais au lieu de la figure du roi, on y mit une couronne de chêne, au milieu de laquelle on lisait : 24 livres, et autour : *République française, l'an II*; au revers : *Règne de la loi*; un génie ailé écrivant sur un livre : *Constitution*; dans le champ, un faisceau surmonté du bonnet de la liberté, et à l'exergue : 1792. On trouve dans le décret de la Convention les premières tentatives du système décimal, par suite duquel les louis d'or, sous Louis XVIII, ne valurent que 20 francs, comme les napoléons, qui les avaient précédés. Ce sont les derniers louis qui aient eu cours en France.

LOUIS D'ARGENT. La fabrication du louis d'argent fut ordonnée par édit de Louis XIII, du 23 décembre 1641, au titre de 11 deniers de fin, de 8 pièces $\frac{1}{11}$ au marc, chacune ayant cours pour 60 sous; c'est ce que depuis on a appelé *écu blanc, écu de 3 livres ou petit écu*. On fabriqua dans le même temps des louis de 50 sous, de 15 sous et même de 5 sous, dont la marque était entièrement semblable à celle du louis de 60 sous. Toutes ces espèces, dont le célèbre Varin avait fait les coins, furent fabriquées au moulin. Jusque-là, on n'avait pas encore fabriqué d'espèces d'argent aussi pesantes que les écus blancs ou louis d'argent. De ces quatre espèces de louis, il n'y eut que le *louis de 5 sous* qui garda sa première dénomination. **DU MARSAN.**

LOUISE DE SAVOIE, duchesse d'Angoulême et régente de France sous le règne de François I^{er}, son fils, naquit au Pont-d'Ain le 14 septembre 1476, et mourut à Grez en Gatinais le 29 septembre 1532. Elle a laissé un *Journal*, en forme d'éphémérides, qui va de 1501 jusqu'à 1522, et ne renferme guère que des détails domestiques. *Voy. FRANÇOIS I^{er}, CAMBRAI (paix de).* X.

LOUISE (AUGUSTE-WILHELMINE-AMÉLIE), reine de Prusse, fille du duc de Mecklenbourg-Strélitz (*voy.*), née à Hanovre, le 10 mars 1776, fut ma-

riée au roi de Prusse, le 24 décembre 1793, et mourut dans un château de son père, pendant une visite qu'elle lui avait faite, le 19 juillet 1810. *Voy. FRÉDÉRIC-GUILLAUME III et CHARLOTTENBOURG.*

ORDRE DE LOUISE. Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, institua, le 3 août 1814, jour anniversaire de sa naissance, en l'honneur de cette princesse distinguée et chérie, et en mémoire de la noble conduite qu'elle avait tenue dans la guerre de l'indépendance, l'ordre de Louise, destiné aux dames seulement. Cet ordre ne peut se composer que de 100 membres, qui doivent appartenir aux États prussiens par naissance, mariage ou naturalisation. Un chapitre de l'ordre, composé de cinq dames, en choisit les membres, sauf la confirmation du souverain. L'ordre ne forme qu'une seule classe, dont tous les membres portent la même décoration. Celle-ci est en or et émaillée de noir. On y voit d'un côté, et sur un fond bleu, une L couronnée par un cercle d'étoiles, et sur le revers les millésimes 1813 et 1814. Les dames titulaires la portent sur le sein gauche, où elle est suspendue par un ruban noir et blanc, comme celui de l'ordre de la croix de fer. L'ordre de Louise est conféré sans distinction de rang ni de religion : aussi a-t-il été donné même à des dames juives; celles-ci, toutefois, au lieu de la croix de l'ordre, portent une médaille d'or. Z.

LOUISIADE (ILES DE LA). Cet archipel, situé, à l'est de la Nouvelle-Guinée, entre 8 et 12° de lat. S. et entre 147 et 153° de long. or., se compose d'un nombre inconnu d'îles habitées par des Papouas (*voy.*), dont le teint est d'un rouge noirâtre, et qui se distinguent non-seulement par leur esprit belliqueux, mais encore par la construction de leurs pirogues, dont quelques-unes, très-longues, sont munies de rames et de voiles. Les insulaires sont anthropophages comme ceux des archipels voisins. Dans les montagnes paraît vivre une race différente des Papouas : ce sont peut-être les indigènes primitifs. L'archipel de la Louisiade fut visité, en 1795, par l'expédition française envoyée à la recherche de la Pérouse. A cette occasion, quelques îles reçurent des noms français tels que d'Entrecasteaux, Rossel, Saint-Agnan, du Sud-est, de Tropicbrillant, etc. Depuis ce temps, elles n'ont guère été visitées par les navigateurs. **DRPPING.**

LOUISIANE, État de l'Amérique qui, depuis 1812, fait partie de la confédération des États-Unis (*voy.*), et qui s'étend du 89° au 94° 5' de long. occ. et du 29° au 33° de lat. N. Il est borné au nord par l'État d'Arkansas, à l'est par celui

du Mississippi, au sud par le golfe du Mexique, à l'ouest par la rivière Sabine.

D'après des données certaines, l'étendue de cet État est de 48,220 milles carrés anglais¹, et le chiffre de sa population est de 215,730. Le climat de la Louisiane est aussi froid que celui des États bordant l'Atlantique, quoique plus avancée de deux degrés vers le sud. La partie méridionale du pays est un terrain plat, produisant en abondance du coton, du sucre, du riz, du blé et de l'indigo. La partie septentrionale présente des ondulations couvertes de chênes blancs, rouges ou jaunes, de noyers noirs, de sassafras, de magnoliers et de peupliers. Le district de New-Feliciana est considéré comme le jardin de la Louisiane. La partie sud-ouest de l'État consiste en vastes prairies séparées par d'étroites bandes de terrain boisé. Les bords de la rivière Rouge, depuis son embouchure jusqu'aux limites de l'État, sont couverts d'une grande variété de plantes utiles. Le pays produit des pommes, des pêches, des figues de plusieurs espèces, des oranges, des grenades, des raisins et des olives. On a dernièrement consacré quelques soins à la culture de l'arbuste à thé; on récolte aussi du tabac de la meilleure qualité, mais il ne donne pas autant de profit que le sucre et le coton. La culture de l'indigo, autrefois très-florissante, a été abandonnée en grande partie. Les cotons sont connus sous les noms de coton de Louisiane, de Tennessee, du Mexique.

La religion catholique est celle de la grande majorité des habitants; on trouve pourtant aussi un petit nombre d'anabaptistes et de méthodistes. La milice se compose d'environ 15,000 hommes. La ville principale de la Louisiane est la Nouvelle-Orléans (*voy.*). Les blancs qui habitent le pays sont les descendants d'Espagnols, de Français ou d'Anglo-Américains. La langue anglaise et les institutions américaines commencent à prévaloir. La constitution de la Louisiane diffère peu de celle des autres États; mais tandis que ceux-ci ont adopté la loi commune d'Angleterre comme la base de leur système municipal, l'État de la Louisiane, par suite de l'origine française de la colonie, a conservé religieusement la loi civile qui régissait la France, en adoptant seulement pour les matières criminelles la jurisprudence anglaise et l'institution du jury un peu modifiée (*voy.* LIVINGSTON).

Lorsque les Français possédaient une grande partie du continent de l'Amérique septentrio-

nale, ils semblent avoir donné le nom de *Louisiane* à tout le territoire sur lequel ils prétendaient avoir des droits, au sud et à l'ouest du Canada. Par le traité de 1763, qui fit du Mississippi la ligne de démarcation entre les établissements français et ceux des Anglais, le nom de Louisiane fut restreint à la partie du bassin du Mississippi située à l'ouest de ce fleuve, mais d'une étendue encore illimitée vers l'occident. Cette contrée fut achetée à la France par les États-Unis qui en formèrent les territoires ou États de Missouri, de la Louisiane et d'Arkansas.

En 1673, Marquette, missionnaire français, et Joliette, citoyen de Québec, traversèrent la contrée qui sépare le lac Michigan du Mississippi, et descendirent ce fleuve jusqu'à son confluent avec la rivière Arkansas. Six ans plus tard, de la Salle, qui commandait un fort sur le lac Ontario, voulut explorer le pays, en société avec le P. Hennepin. Au printemps de l'année 1680, Hennepin descendit la rivière jusqu'à son embouchure, puis la remonta jusqu'aux cascades de Saint-Antoine, et de retour en France, il publia un récit de son voyage, dans lequel il nomma le pays exploré *Louisiane*, en l'honneur de Louis XIV. Les premières tentatives pour coloniser ce pays n'eurent lieu qu'en 1699, époque à laquelle une expédition partit de Rochefort sous le commandement de Lemoine d'Ibberville, officier de marine canadien, qui, le premier, entra dans le Mississippi en venant de la mer, et jeta les fondements de la première colonie à Biloxi. Les Espagnols qui, peu de temps auparavant, avaient formé un établissement à Pensacola, protestèrent contre l'occupation par les Français de ce pays qu'ils prétendaient comprendre dans les limites de leurs possessions du Mexique; cependant, ils ne purent empêcher les Français d'établir un poste sur la rivière Mobile, en 1702. Ceux-ci, pour mettre en communication leurs colonies du Canada avec celles de la Louisiane, s'étaient occupés activement d'explorer le pays, principalement la rive orientale du Mississippi. En 1713, l'établissement français dans la Louisiane comptait 400 colons. Antoine Crozat, qui avait amassé en trafiquant avec l'Inde une fortune de 40 millions de livres de France, avait acheté, en 1712, la cession de la Louisiane avec le droit exclusif de commerce pendant 16 ans. Mais le succès n'ayant pas répondu à son attente, Crozat rétrocéda son droit, en 1717, à la compagnie dite *du Mississippi* (*voy.* LAW). L'administration du pays fut confiée à de nouvelles autorités consistant en un gouverneur, un intendant et un conseil royal colonial. Des

¹ On compte 2,271 milles carr. géogr.

cessions de terrain furent faites à des particuliers; la Nouvelle-Orléans fut fondée, la culture du tabac introduite, et des ouvriers furent envoyés pour exploiter les mines près de Saint-Louis; mais, en 1751, la compagnie remit à la couronne l'administration du pays.

Les Français s'étaient éparpillés dans la partie centrale du magnifique bassin du Mississipi. Kaskaskia, Cahokia, Vincennes, Sainte-Geneviève, le poste d'Arkansas, Nachitoches sur la rivière Rouge, Natchez sur le Mississipi, étaient des points de ralliement pour la population rurale qui avait adopté, jusqu'à un certain degré, les mœurs des chasseurs indiens, tandis que la Nouvelle-Orléans et Mobile étaient les entrepôts d'un commerce considérable. Les Français réclamaient la possession de tout le pays à l'ouest des Alléghany, et avaient établi de la Nouvelle-Orléans à Québec une chaîne de communication qu'ils avaient l'intention de fortifier par une ligne de postes militaires. Les Anglais, qui prétendaient au pays situé entre l'Atlantique et le Saint-Laurent, allaient se trouver restreints au versant oriental des Alléghany. Les Français occupèrent et fortifièrent une position importante vers la source de l'Ohio, et la nommèrent le fort Duquesne. Le général anglais Braddock l'attaqua sans succès; mais, à la paix de 1763, la France fut obligée d'abandonner à l'Angleterre le Canada et toutes ses possessions à l'est du Mississipi. L'année précédente, elle avait déjà cédé à l'Espagne la contrée à l'ouest de ce fleuve, et le nom de Louisiane fut alors limité à ce côté du bassin du Mississipi. Dans la guerre de l'indépendance américaine, les Espagnols conquièrent la Floride (voy.) sur les Anglais, et, par la paix de 1783, cette province resta à l'Espagne. La navigation du Mississipi devint bientôt une source de querelles entre l'Espagne et les États-Unis. Un traité fut conclu, en 1795, entre les deux puissances, fixant une ligne de démarcation, et assurant aux États-Unis la navigation libre de cette rivière. Mais de nouvelles contestations survinrent, et, en 1799, la confédération fit des représentations à l'Espagne sur la violation du traité, auxquelles il fut répondu que la Louisiane venait d'être cédée à la France. L'expédition française destinée à occuper le pays fut bloquée par les Anglais dans les ports de Hollande, et le premier consul abandonna la Louisiane aux États-Unis pour une somme de 15 millions de dollars (81,500,000 fr.), par un traité à la date du 13 avril 1803. Ainsi ces régions devinrent, sans guerre, la propriété des États-Unis qui les partagèrent d'abord en territoires (c'est-

à-dire en districts, où le pouvoir est entre les mains d'un gouverneur) jusqu'en 1812, époque à laquelle, par suite d'une nouvelle démarcation, on éleva deux portions du pays au rang d'États indépendants sous le nom de *Missouri* et de *Louisiana*, tandis que deux autres, n'ayant pas encore la population requise pour être érigées en États, demeurèrent territoires sous le nom de ceux de *Missouri* et d'*Arkansas*. — On peut consulter : *Histoire de la Louisiane et de la cession de cette colonie par la France aux États-Unis d'Amérique*, par Barbé-Marbois, Paris, 1829, in-8°; *Expedition to the sources of the Missouri*, Philadelphie, 1814; *Account of an expedition to the Rocky Mountains*, *ibid.*, 1828; *Geography and history of the Mississipi valley*, Cincinnati, 1828. ENC. AMÉR.

LOUIS-NAPOLÉON, ex-roi de Hollande, comte DE SAINT-LEU depuis son abdication, est le troisième des frères de l'empereur Napoléon (voy. l'art. *famille BONAPARTE*). Né, le 2 septembre 1778, à Ajaccio, il y fit ses premières études, et fut nourri, sous le toit paternel, dans les principes d'un attachement chevaleresque à la vieille constitution monarchique de France. Plus qu'aucun autre des membres de sa famille, il a conservé dans la suite l'empreinte de cette première éducation.

Amené à Marseille lors de la proscription dont la maison de Bonaparte fut frappée par la consulte insurrectionnelle de Corte (27 mai 1793), Louis fut destiné à la carrière militaire : il arrivait à l'école d'artillerie de Châlons au moment où sa suppression fut prononcée, et il lui fallut retourner dans sa famille. Vers le même temps, son frère, devenu général de brigade chargé du commandement de l'artillerie à l'armée des Alpes maritimes après la reprise de Toulon, l'adjoignit à son état-major dans le grade de sous-lieutenant. Louis fit sa première campagne n'ayant encore que 15 ans. Peu après, il passa comme lieutenant dans une compagnie de canonniers volontaires, espérant ainsi reprendre ses études et arriver aux examens de son arme. Il n'en eut pas le temps : après le 13 vendémiaire, il dut rejoindre encore, mais cette fois en qualité d'aide de camp, le nouveau général en chef de l'armée d'Italie.

Promptement dégoûté du métier de la guerre par le spectacle du carnage, et non par ses propres périls dans les campagnes de 1795 à 1797, Louis remplit avec dévouement, mais sans nul enthousiasme, les devoirs de son état. Comme marque de satisfaction pour le succès inespéré de la journée de Castiglione, dont son frère l'avait

chargé à l'avance d'apporter la nouvelle, le Directeur lui conféra le grade de capitaine, à l'audience même de réception des drapeaux enlevés aux Autrichiens dans cette bataille. Louis avait assisté à tous les autres grands faits d'armes de cette guerre d'Italie, notamment à ceux de la Brenta, de Caldiero, Rivoli, Arcole. A cette époque où commençait à poindre la haute destinée de son frère, il manifesta l'intention d'épouser la fille d'un émigré qu'il aimait avec passion (M^{lle} de Beauharnais, depuis M^{me} de Lavalette, *voy.* ce nom); mais Louis reçut inopinément l'ordre de s'embarquer avec l'armée expéditionnaire d'Égypte. La femme qu'il aimait ayant été mariée, il fut bientôt renvoyé en France. D'abord employé comme chef d'escadron du 5^e régiment de dragons, il en devint colonel après le 18 brumaire. Joséphine réussit ensuite à lui faire épouser sa fille Hortense de Beauharnais : ce triste mariage, œuvre politique de la future impératrice, eut lieu le 4 janvier 1802.

Louis passa les deux années suivantes comme à l'écart, soit aux eaux, soit à son régiment. En 1804, il fut fait général de brigade, puis général divisionnaire vers la fin de la même année, en même temps que conseiller d'État, attaché à la section de législation, et, enfin, après l'érection du trône impérial, grand connétable et colonel général des carabiniers.

A l'ouverture de la campagne de 1805 contre l'Autriche, le prince Louis, qui avait d'abord été mis à la tête de l'armée de réserve, eut à céder ce commandement à Murat, qu'il remplaça comme gouverneur de Paris. Dans ce poste, rendu difficile par l'absence de l'empereur et par l'agitation des partis qu'entretenaient l'incertitude des événements politiques et la crise financière qui en était la suite, le prince Louis déploya autant de prudence que de fermeté et de modération. Au milieu de tant d'embarras divers, survint la nécessité de couvrir nos frontières du Rhin, les chantiers d'Anvers et la Hollande, contre une agression imminente des Anglo-Suédois et des Prussiens : c'est alors qu'avec une activité vraiment merveilleuse on le vit organiser et mettre en mouvement, du sein même de Paris, cette armée du Nord, à la tête de laquelle il alla se poster vers les frontières du duché de Berg, en établissant sa ligne d'opérations de manière à embrasser à la fois tous les points par où l'ennemi pouvait déboucher, de Nimègue à Anvers et à Juliers. Vainqueur à Austerlitz, Napoléon eût voulu que son frère continuât, pour la préparer à la domination française, d'occuper la république batave que Louis, au contraire, dès

les premières nouvelles de la paix, mit un empressement marqué à décharger du fardeau d'une protection aussi écrasante. Et toutefois, en l'état des choses, et au point de vue de la politique impériale, loin que cette conduite du prince Louis fût un obstacle au dessein d'une réunion ultérieure, elle en fut la première voie de transition, admirablement ménagée par les sentiments mêmes qu'exprima hautement et loyalement le prince Louis, quand la couronne de Hollande lui fut offerte, l'année suivante. Il ne l'accepta, en effet, qu'avec la résolution de défendre l'indépendance et la nationalité de ce pays. Sa bonne foi n'a pu être suspectée ni alors ni depuis; et c'est précisément à cause de cela que Talleyrand a pu dire avec vérité que *« jamais, sans le prince Louis, on n'aurait pu mener les choses à fin avec la Hollande. »*

Proclamé roi à Paris, le 5 juin 1806, Louis-Napoléon partit dix jours après de Saint-Leu avec ses enfants et leur mère; et le 18, il arriva au palais du Bois, près de la Haye, après avoir reçu partout sur son passage les témoignages d'un enthousiasme extraordinaire. L'entrée solennelle du roi à la Haye eut lieu le 23 du même mois.

Le désir du bien, l'abnégation de soi, la bonne foi naïve qu'il apporta sur le trône, apparurent d'abord dans son premier discours officiel; il régna conformément aux principes qu'il avait manifestés, et il s'acquitt l'estime et l'attachement de ses sujets. En lui, la justesse de l'esprit et la bienveillance des sentiments étaient les deux qualités éminentes. S'il n'avait eu à lutter que contre la difficulté des conjonctures, Louis-Napoléon eût certainement inscrit avec gloire son règne dans les fastes de la Hollande. Mais la déception qui avait présidé à l'origine même de sa puissance, et dont il aurait eu horreur de se rendre complice, ne lui laissa définitivement, malgré la persévérance de ses efforts pendant quatre années, d'autre alternative qu'une abdication; il la signa à Haarlem, le 1^{er} juillet 1810, au retour d'un voyage qu'il avait fait incognito à Paris, dans l'espoir de conjurer le désastre qu'allait infliger à la Hollande le resserrement projeté du blocus continental. Rien ne caractérise mieux la situation qu'on lui avait faite que ses *Observations* sur le traité alors en négociation entre l'amiral Verhuell et le duc de Cadore. A peine obtint-il d'insignifiants palliatifs aux termes de ce traité, suivi de près par le

* Voir Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix*, t. IX, p. 377-380.

décret de réunion rendu à Rambouillet, par Napoléon, le 9 juillet 1810.

C'est pendant le même voyage que Louis-Napoléon tenta, près du cabinet britannique, d'inutiles efforts de conciliation en lui exposant le dommage qu'éprouverait l'Angleterre à la dislocation imminente du royaume de Hollande.

Ainsi, l'existence politique de ce prince n'a pas été seulement un sacrifice sans compensation de tous les instincts de sa nature calme, affectueuse, modeste, aux exigences de la grande destinée du chef de sa famille; par-dessus tout, cette existence a été une lutte accablante de la conscience et du cœur entre d'inconciliables devoirs. On peut voir à ce sujet les *Documents* livrés à la publicité sur le gouvernement de la Hollande, par le prince Louis Bonaparte, Paris, 1820, 3 vol. in-8°. Quant aux détails intimes d'une vie éprouvée par les chagrins, c'est un livre à faire et qui sera lu avec intérêt.

Sous le nom de comte de Saint-Leu, qu'il avait déjà pris précédemment dans divers voyages, l'ex-roi de Hollande se rendit à Toplitz, et de là à Grätz; il y séjourna jusqu'aux événements de 1813, époque à laquelle il passa en Suisse, afin d'être plus près de la France à toute éventualité, et aussi pour ne pas demeurer en Autriche quand cette puissance se disposait à entrer dans la coalition. Revenu à Paris, le 1^{er} janvier 1814, il y séjourna jusqu'au 30 mars, accompagna l'impératrice à Blois, et de là retourna en Suisse, résolu à suivre contre la reine Hortense une demande juridique en restitution de l'aîné de ses fils, demande qui lui fut adjugée par les tribunaux, mais dont l'exécution fut ajournée par l'événement des cent-jours. A cette époque, le comte de Saint-Leu était fixé à Rome; il y resta depuis jusqu'aux événements qui furent, en ce pays, le contre-coup de la révolution française de 1859, et dans lesquels le nom de ses enfants se trouva compromis. Il se rendit alors à Florence, où il continue de résider.

Ce prince, qui, en 1810, avait refusé pour lui et les siens l'apanage que lui attribuait le sénatus-consulte du 13 décembre, ne voulut pas davantage, en 1814, accepter les indemnités de la convention de Fontainebleau ni en autoriser l'acceptation par Hortense. DE CHAMROBERT.

Indépendamment des *Documents* cités dans l'article qu'on vient de lire, le comte de Saint-Leu est auteur de plusieurs ouvrages moins importants. Son roman de *Marie, ou les peines de l'amour* (1808, 2 vol. in-12, réimprimé sous le titre de *Marie, ou les Hollandaises*, 1814, 3 vol. in-12) offre une peinture assez fidèle des

mœurs hollandaises. Dans un *Mémoire sur la versification* (imprimé d'abord à Rome et à Florence, puis réimprimé dans cette première ville sous le titre d'*Essai sur la versification*, 1825, 2 vol. in-8°), le prince Louis se prononce pour une réforme dans les règles de notre versification et propose le vers rythmique; mais ses essais en ce genre ne sont pas toujours de nature à faire adopter ses idées. Déjà, en 1814, il avait fait mettre au concours cette question de la métrique française par la deuxième classe de l'Institut, et le prix avait été remporté par l'abbé Scoppa. Ses poésies en vers rythmiques consistent en un opéra en 2 actes, *Ruth et Noémi*, une tragédie en 5 actes, *Lucrèce*, et l'*Avare* de Molière, ainsi versifié; tous trois sont insérés à la suite de son Essai. On lui doit encore un *Recueil d'odes* et un *Nouveau recueil de poésies*, contenant la suite du *Lutrin*, poème de 5 chants, en vers sans rime, etc., etc. S.

Après cette notice sur l'ex-roi de Hollande, nous avons à nous occuper de la reine et des enfants issus de leur mariage.

HORTENSE-EUGÈNE DE BEAUHARNAIS (voy.) était née à Paris, le 10 avril 1783, du premier mariage de l'impératrice Joséphine (voy.) avec Alexandre Beauharnais. Le malheur accabla son enfance. Sa mère l'emmena d'abord avec elle à la Martinique. De retour en France, elle vit son père périr sur l'échafaud, et sa mère traînée en prison. Lorsque des temps meilleurs vinrent à s'annoncer, M^{me} Campan reçut la mission de cultiver son heureux naturel. Déjà belle-fille de Bonaparte, Hortense était encore destinée à devenir sa belle-sœur. Joséphine, qui n'avait pas d'enfants de son second mariage, espérait voir adopter par son mari ceux qui naîtraient de l'union de deux personnes qui leur étaient également chères. Hortense épousa, en effet, le frère bien-aimé de Bonaparte; mais quand il voulut adopter leur premier fils, Napoléon-Louis-Charles, sa famille s'y opposa, et Louis Bonaparte lui-même répondit par un refus obstiné. Le second fils, dont Hortense accoucha le 11 octobre 1804, fut baptisé par le pape Pie VII, sous les noms de Napoléon-Louis. Ces deux enfants furent d'abord destinés à succéder à l'empire. Le trône de Hollande ne pouvait point donner le bonheur à Hortense, dont le caractère était loin de sympathiser avec celui de son époux. Bientôt la mort lui enleva son premier fils (5 mai 1807); la naissance de Charles-Louis-Napoléon, le 20 avril 1808, ne put la consoler, et son désespoir dut être au comble quand le divorce de sa mère vint détruire toutes les espérances politiques qui

seules avaient pu retenir les nœuds de son mariage avec le roi Louis. D'un commun accord, les deux époux se séparèrent. La chute du trône impérial présageait à Hortense de nouveaux malheurs. Sa mère expira dans ses bras. Les souverains alliés lui donnèrent des gages de leur estime ; Louis XVIII l'accueillit même favorablement, et le duché de Saint-Leu fut formé pour elle et ses enfants. Au retour de Napoléon, elle s'attacha de nouveau à sa fortune, quoique d'abord il l'eût reçue froidement ; après les désastres de Waterloo, elle lui offrit encore quelques consolations. A la seconde restauration, la princesse fut accusée d'avoir favorisé le retour de l'empereur ; on lui signifiâ l'ordre de quitter la France ; et un envoyé de son mari lui arracha son fils aîné. Enfin après bien des tribulations, elle put s'établir sur les bords du lac de Constance. Elle y acheta plus tard le château d'Arenenberg, dans le canton de Thurgovie. Elle fut encore frappée dans ses affections, par la mort de Napoléon et celle de son frère chéri (voy. EUGÈNE).

La révolution de juillet 1830 lui fit perdre sa tranquillité, en ramenant de folles espérances dans les jeunes cœurs de ses deux fils. L'aîné, marié à sa cousine, seconde fille du roi Joseph, vivait à Florence, occupé d'inventions industrielles, le plus jeune suivait les cours d'artillerie et du génie à l'école militaire de Thun, dans le canton de Berne. Au mois d'octobre, la duchesse de Saint-Leu partit pour Rome ; des commotions politiques soulevèrent l'Italie ; ses deux fils s'y jetèrent inconsidérément, et se mirent à la tête d'un mouvement que les armes autrichiennes parvinrent à maîtriser. Il fallut fuir. Dans cette effervescence, l'aîné ne fit point attention aux premiers symptômes d'une rougeole, qui ne tarda pas à devenir mortelle : quand Hortense arriva à Pesaro pour lui prodiguer ses soins, il avait succombé. Son second fils était lui-même atteint de cette maladie ; mais elle réussit du moins à le sauver, en formant le hardi projet de traverser la France. Arrivée à Paris, sans avoir été reconnue, elle invoqua et obtint l'appui du roi. Cependant elle dut bientôt s'éloigner, et passa la Manche. Elle fut bien reçue en Angleterre. Les événements politiques ne lui ayant pas permis de passer par la Belgique, comme elle se le proposait, elle traversa de nouveau la France incognito, pour retourner à Arenenberg. Mais son cœur de mère n'était point encore assez éprouvé. Le seul fils qui lui reste se jette dans Strasbourg et se fait arrêter dans une échauffourée qui avorte sur-le-champ. La duchesse

accourt aussitôt en France, où elle intercède pour lui, et obtient sa liberté : le prince gracié dut s'embarquer pour l'Amérique. Hortense voulait le suivre ; mais ses forces étaient épuisées ; elle retourna dans son beau domaine d'Arenenberg, où elle mourut, le 5 octobre 1837, entre les bras de ce fils qui était revenu en Europe.

Sans être régulièrement belle, Hortense avait quelque chose de touchant et de gracieux dans sa personne. Elle était bonne musicienne : elle a composé plusieurs airs qui sont devenus populaires ; c'est pour elle, dit-on, que M. de Laborde fit la chanson *Partant pour la Syrie*, dont elle composa la musique. Elle dessinait le paysage et les fleurs avec talent, et chantait agréablement. Elle tenait de sa mère le goût de la botanique et des fleurs. Elle affectionnait surtout l'art gothique, et encourageait les artistes qui le cultivaient, au grand déplaisir de l'empereur, qui préférerait l'art antique. La protection qu'elle accordait aux arts aurait dû la rapprocher de son mari, qui les aimait aussi passionnément. « Hortense, si honne et si généreuse, si dévouée, n'est pas sans avoir eu quelques torts avec son mari, a dit Napoléon. Quelque bizarre, quelque insupportable que fût Louis, il l'aimait ; et en pareil cas, avec d'aussi grands intérêts, toute femme doit toujours être maîtresse de se vaincre, avoir l'adresse d'aimer à son tour. Si elle eût su se contraindre, elle se serait épargné le chagrin de ses derniers procès ; elle eût eu une vie plus heureuse ; elle aurait suivi son mari en Hollande, et y serait demeurée. » On a de l'ex-reine de Hollande un petit écrit intitulé : *La reine Hortense en Italie, en France et en Angleterre, pendant l'année 1851*. M^{lle} Cochelet, sa lectrice, a publié des *Mémoires sur la reine Hortense*, Paris, 1836, 2 vol. in-8°. On doit à M^{me} Sophie Gay le *Salon de la reine Hortense*, et c'est pour elle que Delphine Gay (depuis M^{me} Émile de Girardin) a fait une complainte touchante intitulée *la Pèlerine*.

Depuis la mort de son frère, le prince Charles-Louis-Napoléon, a pris le nom de *Napoléon-Louis*, comme étant l'aîné des fils de la famille impériale, d'après le sénatus-consulte de 1804. Il avait déjà publié des *Réveries politiques*, lorsque le canton de Thurgovie lui offrit le titre de citoyen, et, en 1854, il devint capitaine d'artillerie au régiment de Berne. En 1835, il fit paraître un *Manuel d'artillerie pour la Suisse*. L'échauffourée de Strasbourg lui fit voir que le temps n'était plus où son nom remuait toutes les populations. En vain le colonel Vaudrey le proclame empereur à la tête de son régiment,

le 30 octobre 1836; en vain le préfet et le général Voiroi sont-ils surpris et retenus prisonniers : bientôt les soldats se retournent eux-mêmes contre ces nouveaux chefs qu'ils viennent de saluer et les livrent aux mains des autorités. Le prince fut soustrait à la justice, et, le 18 janvier suivant, le jury acquitta ses complices. Après la mort de sa mère, le prince ayant continué de résider à Arenenberg, le gouvernement français, par l'intermédiaire du duc de Montebello, exigea son éloignement. Alors il alla se fixer en Angleterre. De nouvelles tentatives furent faites par la presse pour attirer sur lui l'attention publique. Laity fit paraître une brochure intitulée *Relation historique des événements du 30 octobre 1836 à Strasbourg*, qui, déferée à la chambre des pairs, fit condamner son auteur à cinq années de détention et à 10,000 fr. d'amende, le 11 juillet 1837. Louis-Napoléon publia lui-même *Des idées napoléoniennes* (Paris, 1839, 2 édit., in-8° et in-18). En 1840, le gouvernement français obtint du gouvernement britannique la restitution des cendres de Napoléon. Louis Bonaparte, croyant profiter de l'enthousiasme que devait exciter cet événement en France, s'embarqua sur un bâtiment à vapeur, et prend terre près de Boulogne, le 6 août 1840; de grand matin, il entre dans cette ville à la tête d'une poignée d'hommes habillés en soldats, et suivi du général Monthonol et de quelques officiers, parmi lesquels étaient ces mêmes Vaudrey et Parquin qui avaient déjà figuré dans la tentative de Strasbourg. Dispersés et mis en fuite par la garnison et la garde nationale de Boulogne, tous furent arrêtés et traduits devant la cour des pairs. Le prince, défendu par M. Berryer, prononça lui-même quelques paroles où il assumait toute la responsabilité de son entreprise, et fut condamné à un emprisonnement perpétuel, le 6 octobre. Depuis, il subit sa condamnation au château de Ham. L. LOUVRE.

LOUIS-PHILIPPE I^{er}, roi des Français, est né à Paris, le 6 octobre 1775, de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans (voy.), et de Louise-Marie-Adélaïde de Penthièvre. Son premier titre fut celui de duc de Valois qu'il porta jusqu'à l'âge de douze ans; mais après la mort de son aïeul, en 1785, le duc de Chartres, son père, ayant pris le titre de duc d'Orléans, le sien échut à l'aîné de ses fils. A peine âgé de trois ans, celui-ci avait reçu, suivant un usage de l'ancienne monarchie, les provisions de gouverneur du Poitou. Son éducation fut d'abord confiée au chevalier de Bonnard, officier d'artillerie fort lettré et fort estimable, mais qui refusa les fonctions de sous-

gouverneur, lorsque, par un caprice bizarre, celles de *gouverneur* furent confiées à M^{me} de Genlis (voy.), déjà gouvernante de M^{lle} Adélaïde (voy.). Le système d'éducation adopté par cette femme célèbre si sévèrement traitée de nos jours, tenait de l'époque où elle vivait : il en avait sans doute les défauts aussi bien que tous les avantages. Remarquable par l'esprit nouveau qui l'anima, cette éducation parait avoir eu une influence profonde sur les destinées futures de ses élèves qui conservèrent un grand attachement pour celle à qui ils la devaient. M^{me} de Genlis elle-même s'est félicitée publiquement, relativement à l'aîné, « de lui avoir fait apprendre dès l'enfance les principales langues modernes; de l'avoir accoutumé à se servir seul, à mépriser toute espèce de mollesse, à coucher habituellement sur un lit de bois recouvert d'une simple natte de sparterie, à braver le soleil, la pluie, le froid, à s'accoutumer à la fatigue en faisant journellement de violents exercices et 4 ou 5 lieues avec des semelles de plomb, à ses promenades ordinaires; enfin de lui avoir donné de l'instruction et le goût des voyages. » M^{me} de Genlis ne fait pas mention des sentiments religieux, de la poésie du cœur; mais de son temps on n'attachait pas beaucoup de prix à ces qualités, et elle-même eût peut-être été moins habile qu'un autre à les développer. Le jeune duc de Chartres, plein d'heureuses dispositions, fit des progrès rapides, mais sans laisser pressentir pourtant les qualités éminentes qu'il développa dans la suite. Certes, M^{me} de Genlis, n'était rien moins que prophète, quand elle écrivait à son élève, le 8 mars 1796 : « Vous avez de l'instruction, des lumières et mille vertus; chaque état demande des qualités particulières; et vous n'avez point celles qui font les grands rois. »

Avec une telle éducation, le jeune prince pouvait perdre tout ce qu'il devait au hasard de la naissance et à la fortune. Il devait toujours lui en rester assez pour faire un homme utile à la société et à lui-même.

Vers l'âge de quinze ans, il fit de petits voyages à Spa, pour accompagner aux eaux ses parents, à Givet où était le 14^e régiment de dragons (Chartres) dont il avait été nommé colonel en 1785, et en Normandie, où la prison du Mont-Saint-Michel excita en lui un intérêt tout philanthropique. Il fit détruire la cage de fer où un gazetier de Hollande fut enfermé pendant 17 ans pour avoir écrit contre Louis XIV.

* Voir sa notice dans le Supplément de la *Biographie universelle*.

Les principes dont il avait été nourri étaient d'autant plus libéraux que M^{me} de Genlis aimait peu la reine et la cour qui l'environnait : le jeune prince embrassa les idées de la révolution avec enthousiasme, mais avec une parfaite droiture de sentiments, et sans s'aveugler sur les sacrifices que le nouvel ordre de choses allait coûter à la dignité princière. Dès le commencement de 1790, il se montra sous l'uniforme de la garde nationale, et l'échec même qu'il essaya comme candidat au grade de commandant du bataillon de Saint-Roch, n'ébranla pas ses sentiments de patriote. Le 1^{er} novembre de la même année, il fut reçu membre du club des Amis de la constitution à Paris; rien ne présageait alors la désastreuse influence que cette association était destinée à exercer bientôt sous un autre nom.

Les lumières que le duc de Chartres montrait dès le début de sa carrière n'étaient pas sa seule recommandation : l'élève de M^{me} de Genlis justifia en même temps l'éloge qu'elle a fait de ses vertus. En 1791, il était allé à Vendôme prendre le commandement de son régiment, lorsque éclata, le jour de la Fête-Dieu, un mouvement populaire contre deux prêtres non assermentés, qui avaient eu l'imprudence d'insulter au saint sacrement. Le peuple voulut les pendre; mais le duc de Chartres, seul de sa personne, prend sous sa protection ces deux malheureux, et, après des efforts inouïs, il les arrache des mains des furieux. Le peuple veut que sur-le-champ ils quittent à pied la ville; le duc de Chartres, que viennent de rejoindre quelques dragons sans armes, continue de protéger les deux prêtres. A un mille de Vendôme, ou rencontre un pont; la multitude veut les jeter à l'eau; le prince persiste à les sauver. Des paysans armés surviennent en poussant des cris de mort; voyant que les prières sont inutiles, il propose de les ramener dans la ville pour les constituer en prison. Cette proposition ne passe qu'après de violents débats. Enfin, le duc de Chartres l'emporte, et l'incarcération des deux prêtres, qu'il est obligé d'opérer lui-même, pour ne pas les livrer à cette populace menaçante, calme enfin le tumulte et l'effervescence. Peu de temps après, il sauva la vie à un ingénieur qui, en se baignant dans le Loir, avait disparu sous l'onde, où une main généreuse vint le saisir. La municipalité de Vendôme consigna ces faits dans un procès-verbal, dont elle remit au prince un extrait en guise de couronne civique.

De Vendôme, le jeune colonel de dragons conduisit, en août 1791, son régiment à Valenciennes,

où il passa l'hiver, chargé du commandement de cette place, qui lui avait été déferé comme au plus ancien de son grade. La déclaration de guerre faite à l'Autriche vint alors le tirer de cette existence, jusque-là paisible, pour le livrer pendant longtemps à toutes les vicissitudes du sort. Il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il entra en campagne sous les ordres du général Biron, et les combats de Quiévrain et de Boussu (avril 1792) lui offrirent les premières occasions de signaler sa valeur. Après sa promotion au grade de maréchal de camp, le 7 mai 1792, il commanda une brigade de cavalerie, et entra dans Courtrai avec l'avant-garde du général Luckner.

Pendant les Prussiens, sous les ordres du duc de Brunswick, avançaient vers la frontière de la France. L'armée du Nord fut alors divisée en deux corps : on confia l'un à Dumouriez (roy.), l'autre, placé d'abord sous les ordres du général d'Harville, bientôt remplacé par d'Aboville, fut ensuite remis à Kellermann (roy.), qui le conduisit à la victoire. Au mois de septembre, Dumouriez, posté dans les passages de l'Argonne, l'appela à son secours : Kellermann partit, et signala ses opérations par la fameuse canonnade de Valmy (20 sept.), qui releva les espérances de la France. Chargé de la défense d'une hauteur couronnée par un moulin, le duc de Chartres, lieutenant général depuis le 7 septembre, prit une part glorieuse à ce premier succès des républicains. On lui offrit en récompense un commandement supérieur, mais d'organisation, dans le département du Nord; il refusa, préférant combattre en seconde ligne à cette armée active, qui offrait alors plus de sécurité à un prince, et d'ailleurs, il était naturel qu'à dix-neuf ans le duc de Chartres, qui n'avait pas été élevé pour l'oisiveté, préférât la vie des camps à la vie sédentaire. Alors, en effet, la république était proclamée; le prince n'avait pu, n'avait pas même dû, comme fils, hésiter à lui prêter serment : toute hésitation de sa part aurait hâté l'imminence des périls qui planaient déjà sur la tête du duc d'Orléans son père. Lui-même, entouré d'espions, calomnié par tous les partis, passait la vie la plus inquiète et la plus agitée. Il n'est pas jusqu'à sa politesse de prince dont les farouches commissaires de la Convention ne lui fissent un sujet de suspicion. Dans une telle position, le duc de Chartres n'était sans doute heureux que dans l'activité des mouvements militaires, et peut-être les périls du champ de bataille lui appaurent-ils plus d'une fois comme un refuge. Après ce refus d'un commandement supérieur,

il passa dans l'armée de Dumouriez , et commanda d'abord la seconde colonne qui se portait sur la Flandre; mais sa division faisait partie du centre de l'armée, lorsque, le 6 novembre, fut livrée la mémorable bataille de Jemmapes. Dans l'article que nous avons déjà consacré à cette journée, on a vu qu'accueillis par un feu meurtrier et par une charge de cavalerie dans leur marche vers les hauteurs dont ils devaient déloger les Autrichiens, ses soldats avaient été saisis d'une terreur panique : maître de lui, dans ce péril extrême, le prince les arrêta, les harangua, et ne pouvant empêcher la fuite du plus grand nombre, rallia au moins un bataillon qu'il conduisit à l'ennemi. Les redoutes autrichiennes sont enlevées à la balonnette, et la victoire des Français est complète. Ils entrent successivement à Bruxelles, à Louvain, à Liège : la Belgique entière leur est ouverte.

Le prince, disions-nous tout à l'heure... mais déjà ce titre avait disparu sous les ruines de la royauté, et en perdant toutes les prérogatives de son rang, le jeune *Égalité* (c'est ainsi qu'on appelait à 20 ans celui que la Providence préparait par de rudes épreuves à devenir un jour le roi de la démocratie française) n'en resta pas moins en butte à toutes les défiances que ce rang, désormais si peu digne d'envie, inspirait encore aux tribuns présents aux armées.

La proscription avait commencé pour sa famille. Sa sœur, M^{lle} de Chartres, était allée avec M^{me} de Genlis visiter l'Angleterre, et y avait prolongé son séjour du mois d'octobre 1791 au mois de novembre 1792. Lorsqu'elles revinrent, elles furent regardées comme des émigrées, et menacées d'emprisonnement. Ce fut comme une faveur que l'ancien duc d'Orléans obtint qu'elles fussent renvoyées hors des frontières, dans la Belgique occupée par les armées de la république. Il leur fut enjoint de quitter Paris dans les quarante-huit heures. Le prince alla chercher sa sœur, et la conduisit à Tournai, puis à Saint-Amand. Mais il apprit bientôt que ses parents et lui étaient enveloppés dans le décret que la Convention nationale venait de rendre contre toute la famille des Bourbons. Le duc de Chartres résolut alors de se rendre en Amérique avec les siens, et il adressa à ce sujet à son père un projet de lettre pour la Convention; mais le duc d'Orléans qui voyait jour à faire révoquer ce décret pour lui-même, pour la duchesse son épouse, et pour ses fils, s'opposa formellement à cette démarche. Le duc de Chartres respecta cet ordre, et il n'en fut plus question. On ne peut nier toutefois que, dans cette occasion, le jeune

prince n'ait montré cette haute sagacité qui, en pressentant l'avenir, parvient parfois à en dissiper les dangers. Il comprenait que la révocation du décret contre sa famille serait un véritable malheur, parce qu'il était évident que le nom d'Orléans, ayant été une première fois déclaré suspect et dangereux, ne pourrait plus être utile à la patrie, et serait infailliblement persécuté. D'après tout ce qui s'était dit à la Convention, d'après tout ce qui s'imprimait dans les journaux de la montagne, rien n'eût été à la fois plus noble et plus prudent que de s'imposer un exil volontaire, afin sans doute de prévenir une proscription. Vertueux par principes et par caractère, étranger surtout à toute vue ambitieuse, le duc de Chartres n'avait vu dans ce parti rien de trop pénible. « Si nous ne pouvons être utiles, avait-il dit, et si nous causons de l'ombrage, pouvons-nous hésiter à nous expatrier? » Affranchi donc, ainsi que son père, du décret de proscription, le jeune prince put reparaître à l'armée; mais alors c'était l'époque des revers, et l'issue malheureuse de la bataille de Neerwinden (16 mars 1793), où il commandait au centre, força les républicains à évacuer la Belgique.

« Mon couleur de rose est à présent bien passé, écrivait-il à son père, en date du 30 mars, et il est changé dans le noir le plus profond. Je vois la liberté perdue; je vois la Convention nationale perdre tout à fait la France par l'oubli de tous les principes; je vois la guerre civile allumée; je vois des armées innombrables fondre de tous côtés sur notre malheureuse patrie, et je ne vois pas d'armée à leur opposer. »

On a dit qu'à cette époque Dumouriez, brouillé avec la Convention, méditait le renversement de la république, pour établir sur ses ruines une monarchie constitutionnelle en faveur du brave jeune prince qu'il comptait parmi ses généraux. Il est possible que ce projet ait été formé; mais rien ne prouve que le duc de Chartres y ait été associé, ou seulement qu'il en ait eu connaissance. Néanmoins, le décret de proscription rendu contre Dumouriez l'atteignit aussi, et, pour échapper à une arrestation qui l'eût sûrement mené à l'échafaud, il fut obligé de lier momentanément son sort à celui de son chef. Il alla chercher sa sœur dans le village qu'elle habitait près de Saint-Amand, la fit conduire aux avant-postes autrichiens, et rejoignit ensuite Dumouriez, avec lequel il quitta l'armée. Le 6 avril, il obtint à Mons des passe-ports pour rejoindre M^{lle} de Chartres, qui, accompagnée de M^{me} de Genlis, se rendait en Suisse. Les offres

des Autrichiens ne purent le retenir : il repoussa l'idée de servir contre son pays, et aima mieux le fuir que de le combattre.

Cet exil involontaire, et qui dura plus de vingt années, commença pour le duc de Chartres une longue période de pérégrinations merveilleusement propres à achever de le mûrir par l'expérience, à donner à son caractère une trempe de plus en plus forte, et qui, vraisemblablement, développèrent en lui ces talents supérieurs auxquels, depuis douze ans, toute l'Europe rend hommage. En le suivant pas à pas dans ces voyages, dont on assure qu'il a lui-même fixé les souvenirs dans des Mémoires qui ne sont peut-être pas destinés à voir le jour, on ferait un livre du plus haut intérêt; mais cette tâche serait sans doute au-dessus de nos forces, et d'ailleurs le défaut d'espace ne permet ici que de brèves indications.

A l'article ADÉLAÏDE, un académicien célèbre a déjà signalé les difficultés qui attendaient le prince en Suisse, où il alla rejoindre sa sœur chérie. A Zurich, à Zug, les magistrats n'eurent pas le courage de prendre sous leur protection ces nobles exilés, et le duc de Chartres ne tarda pas à reconnaître que pour assurer à la princesse un asile sûr, il était nécessaire qu'il s'en séparât. Grâce à l'intervention du général de Montesquiou, autre exilé qui avait établi son séjour à Bremgarten (canton d'Argovie), elle put entrer avec sa gouvernante dans le couvent de Sainte-Claire de cette ville; moins heureux, le duc de Chartres erra dans les montagnes, accompagné seulement d'un fidèle domestique, sans pouvoir se fixer nulle part. Enfin, le même général lui parla d'une place de professeur de géographie et de mathématiques au collège de Reichenau, petite ville des Grisons. Pour être admis, il fallait subir un examen : sans hésiter il se présente; il est reçu. Il passe six à huit mois dans cette place, caché sous le faux nom de *Chabaud-Latour*¹, et se fait estimer non-seulement par les maîtres et les élèves, mais aussi par la population qui veut lui déférer son mandat à l'assemblée de Coire. Ce fut pendant ce séjour à Reichenau qu'il reçut la nouvelle de la mort du duc d'Orléans son père, tombé sous la hache révolutionnaire, le 6 novembre 1793. Nous ignorons quel motif lui fit quitter cet asile; mais il retourna à Bremgarten, où il demeura quelque temps auprès du général de Montesquiou, qui le faisait passer pour son aide de camp, sous le

nom de *Corby*. La république avait confisqué les biens d'Orléans : non-seulement le nouveau chef de cette maison se vit bientôt lui-même à bout de ressources, mais sa sœur, M^{lle} Adélaïde, se vit obligée de s'adresser à la princesse de Conti, retirée dans un couvent de Fribourg. Sa tante l'envoya chercher; mais M^{lle} d'Orléans dut alors se séparer de M^{me} de Genlis. Elle suivit la princesse de Conti en Bavière, et plus tard à Figuières, en Espagne, où elle fut rendue enfin à la protection maternelle.

Libre de ce côté, le duc d'Orléans, accompagné du comte G. de Montjoye, son aide de camp, partit pour Hambourg, où son intention paraît avoir été de s'embarquer pour l'Amérique. Mais peut-être avait-il besoin de s'assurer d'abord des ressources : il attendit donc, et, dans l'intervalle, il visita le Danemark, la Suède, la Norwège, poussant ses explorations jusqu'au cap Nord, où il arriva le 14 août 1795, et jusqu'aux frontières de la Finlande suédoise du côté de la Russie.

Ce fut en traversant les îles d'Aland qu'il revint à Stockholm, d'où il fit de nouvelles excursions. De retour à Hambourg, il reçut une lettre de sa mère qui le détermina à exécuter son premier projet, et à s'éloigner encore davantage d'une patrie que rien ne lui faisait oublier.

Le 9 thermidor, en délivrant la France de Robespierre et de ses autres tyrans, avait mis fin au régime de la terreur : les membres de la famille des Bourbons restés captifs en France furent alors traités avec moins de dureté, et la duchesse douairière d'Orléans, jusque-là enfermée dans une maison de santé près de Paris, fut rendue à la liberté, promise aussi à ses deux plus jeunes fils, le duc de Montpensier² et le comte de Beaujolais, auxquels on avait donné pour prison le fort Saint-Jean à Marseille. Mais le Directoire parut y avoir mis la condition que l'aîné des princes d'Orléans quitterait l'Europe. Elle écrivit donc à ce dernier qui s'empressa d'obéir. « Quand ma tendre mère recevra cette lettre, répondit-il, ses ordres seront exécutés, et je serai parti pour l'Amérique... Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressource, puisque j'ai encore un moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie... Je crois rêver quand je pense que sous peu j'embrasserai mes frères et que je serai réuni à eux... Ce n'est pas que je me plaigne de ma destinée, et je n'ai

¹ On avait dit sous celui de *Chabos*; mais dans une notice dont l'auteur était en position d'être parfaitement informé, on assure que le certificat de bons et utiles services délivré au prince en sortant du collège de Reichenau porte ce nom de *Chabaud-Latour*,

qui était celui d'un gentilhomme protestant, depuis député (1815) et l'un des propriétaires du *Journal des Débats*.

² On connaît les Mémoires de ce jeune prince intitulés : *Ma captivité de quarante-trois mois*.

que trop bien senti combien elle pouvait être plus affreuse. Je ne la croirai même pas malheureuse, si, après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut l'être, et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité, et par conséquent à son bonheur. Il n'y a pas de sacrifices qui m'aient coûté pour elle, et, *tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire.* » Un passe-port français paraît avoir accompagné la lettre de sa mère; le prince s'embarqua le 24 septembre 1796, et arriva le 21 octobre à Philadelphie.

Le 24 juin 1797, le conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens décrétèrent la levée du séquestre apposé sur les propriétés de la maison d'Orléans; mais le 5 septembre suivant, on ordonna l'expulsion du territoire français de tous les membres de la famille des Bourbons qui y étaient restés. Alors la duchesse d'Orléans fut déportée en Espagne, et une modeste somme de 100,000 fr. lui fut allouée en échange des immenses revenus de ses biens. Elle résida d'abord à Barcelone; puis de 1800 à 1809 à Figuières, où nous avons dit qu'elle revit sa fille. Sans doute elle avait pu mettre à la disposition de son fils, quand il partit pour l'Amérique, quelques fruits de ses épargnes.

Ce fut un grand bonheur pour ce dernier quand, en février 1797, il se trouva réuni avec ses deux frères. Nous ne les suivrons pas dans leurs voyages à travers les États-Unis, de Baltimore en Virginie où ils visitèrent Washington, puis au Niagara, chez les Cherokees et d'autres peuplades indiennes; enfin sur l'Ohio, sur le Mississipi et à la Nouvelle-Orléans; nous ne parlerons pas des tribulations qui les attendaient de-rechef à la Havane de la part d'un gouvernement qui semblait leur devoir, au contraire, une protection efficace, de leur départ pour la Nouvelle-Écosse, puis de là pour l'Angleterre où ils débarquèrent à Falmouth, en février 1800.

A Londres, ils virent Monsieur, comte d'Artois, et d'autres princes de la famille royale. Le duc d'Orléans écrivit à Louis XVIII, qui tenait encore sa petite cour à Mittau; la communauté d'infortune réconcilia tous ces exilés.

Cependant le duc d'Orléans, séparé de sa mère depuis plus de sept ans, était pressé de la revoir. Un navire anglais le porta sur la côte de la Catalogne, sans réussir à le débarquer. Le malheur poursuivait cette noble famille : l'Espagne était alors en guerre avec l'Angleterre; on se défiait d'une visite qui aurait lieu sous les auspices britanniques, et la tendresse maternelle de la du-

chesse douairière fut trompée dans son espérance d'embrasser enfin son cher fils.

Il fallut retourner à Londres, et les trois princes s'établirent à peu de distance de cette capitale dans le village de Twickenham où ils passèrent sept années. Mais le bonheur de leur intimité fut troublé, en 1807, par la mort du duc de Montpensier qui succomba à une maladie de poitrine; pour surcroît de douleur, le comte de Beaujolais en était aussi attaqué, et, quoique le duc d'Orléans ne perdit pas un instant pour le conduire à Malte, sous un climat plus doux, on ne put le sauver.

Resté seul des trois frères, le duc d'Orléans se hâta de quitter Malte. Il résolut de visiter l'Etna, et débarqua à Messine, où il dut écrire à Ferdinand IV pour l'informer de son arrivée dans ses États. La réponse fut une invitation de se rendre à Palerme, où ce roi dépouillé de la moitié de son royaume tenait sa cour. On accueillit noblement ce prince français, renommé pour la part qu'il avait prise aux premières victoires des armées de la république et pour ses voyages lointains, d'un côté jusqu'au cap Nord, de l'autre, jusqu'à l'équateur. Il plut à la reine Marie-Caroline qui résolut de l'unir à sa seconde fille, Marie-Amélie, née le 26 avril 1782, dont les charmes et les vertus avaient fait sur lui une vive impression.

Mais de nouvelles épreuves qu'il eut à subir retardèrent la conclusion de ce mariage. A la demande du roi de Sicile, le duc d'Orléans accompagna son second fils, Léopold, duc de Salerne, sur les côtes d'Espagne, où l'on voulait essayer de soutenir la cause de la famille des Bourbons contre Joseph-Napoléon, repoussé par la majorité de la population. Les deux princes se rendirent à Gibraltar; mais l'ombrageuse Angleterre, qui tyrannisait le roi Ferdinand IV dans son île, ne tint pas plus de compte de ses volontés relativement à l'Espagne, et ne permit pas cette intervention. Le duc de Salerne fut retenu à Gibraltar, et le duc d'Orléans transféré à Londres (septembre 1808), où tout ce qu'il obtint fut d'être reconduit dans la Méditerranée, mais en évitant de toucher à l'Espagne. Il allait s'embarquer à Portsmouth, lorsqu'il fut rejoint par M^{lle} d'Orléans. Leur mère, expulsée de son asile de Figuières par l'approche des Français (juin 1808), avait voulu mettre sa fille sous la protection du chef de leur famille qu'elle croyait encore à Malte. A son arrivée dans cette île, M^{lle} d'Orléans, ayant appris son voyage à Gibraltar, l'y avait suivi, mais elle y était arrivée trop tard. Enfin, après quatorze ans de sépara-

tion, cette sœur chérie lui fut rendue à Portsmouth, pour ne plus le quitter que par courts intervalles. Ils s'embarquèrent ensemble pour Palerme, où Marie-Amélie reçut à bras ouverts la sœur de celui qu'elle aimait.

Le mariage fut arrêté; mais au bonheur des jeunes amants manquait la bénédiction d'une mère. Ne pouvant lui-même pénétrer en Espagne, le duc d'Orléans, en passant à peu de distance de ses côtes, y avait détaché le chevalier de Broval, qui depuis son enfance avait été près de sa personne. Conduite par cet ami éprouvé, la duchesse douairière arriva au Port-Mahon. Aussitôt ses enfants quittent Palerme, volent dans ses bras, et bientôt toute la famille d'Orléans, pour la première fois depuis seize ans, se trouve réunie auprès de la famille royale de Sicile. Alors l'union si désirée put s'accomplir : le 25 novembre 1809, elle fut bénie par la religion. La compagne qu'elle donna au duc d'Orléans n'était pas destinée seulement à être son soutien et sa consolation dans les mauvais jours qui l'attendaient encore, mais à perpétuer sa race par une belle et nombreuse famille, et, bien plus, à servir de modèle à toutes les mères françaises, à être la providence des malheureux, à faire descendre du plus haut rang l'exemple de toutes les vertus.

Les jeunes époux avaient à peine joué, pendant quelques mois, du bonheur de cette existence nouvelle, qu'une invitation de la junte de Séville décida le prince à retourner en Espagne. On espérait que sa présence dans la Catalogne, à la tête d'une armée, suffirait non-seulement pour soulever cette province contre la domination étrangère, mais encore pour susciter des embarras à Napoléon dans le midi de la France, qu'on supposait prêt à se soulever en faveur des Bourbons. Parti de Palerme, sur une frégate espagnole, le 21 mai 1810, il arrive à Tarragone : quelle est sa surprise en apprenant qu'aucun ordre n'était arrivé, qu'aucune force armée n'était prête à se ranger sous son commandement ! Il se remet en mer aussitôt, et se rend à Cadix, où la junte s'était réfugiée. Mais la régence se vit alors dans le plus grand embarras : « C'était elle qui avait fait appeler le duc (et ici nous empruntons les paroles de l'historien Toreno), qui lui avait offert un commandement, et malheureusement les circonstances ne lui permettaient pas de remplir sa promesse. Plusieurs généraux espagnols, et particulièrement O'Donnell, regardaient de mauvais œil l'arrivée du duc; les Anglais avaient de la répugnance à lui voir conférer un commandement quelconque,

et les cortès déjà convoquées commandaient à la régence une réserve qui ne lui permettait pas d'adopter une résolution contraire à de si puissantes manifestations. Le duc d'Orléans réclama de la régence l'accomplissement de son offre, et de là s'élevèrent des altercations pleines d'aigreur. Cependant les cortès s'étaient constituées, et désapprouvèrent la pensée d'employer le duc; elles engagèrent la régence à insinuer d'une manière douce et polie à S. A. qu'elle eût à quitter Cadix. Informé de l'ordre qui avait été donné, le prince se décida à se rendre aux cortès, et le 30 septembre il descendit de voiture aux portes de la salle où elles étaient réunies, demandant avec instance la permission de se faire entendre à la barre. Cette subite apparition fut comme un coup de foudre au sein de l'assemblée. Toutefois, les cortès n'accédèrent pas au désir du duc; elles lui firent porter par une députation une réponse négative, avec tous les égards dus à son rang élevé et à son caractère personnel. Le duc d'Orléans, qui ne s'était pas légèrement décidé à cette démarche, insista, mais les députés tinrent bon, et S. A. se rembarqua le 3 octobre pour la Sicile. Dans une lettre adressée à Louis XVIII, il témoigna un dépit assurément fort naturel. Certes, la régence agit bien à la légère, ou plutôt de bien mauvaise foi, en faisant des offres au duc, et prétextant plus tard, pour ne pas les remplir, que c'était lui qui avait sollicité un commandement. » (Toreno, *Histoire de la révolution d'Espagne*.) Probablement aussi la politique anglaise fut pour quelque chose dans la conduite inconséquente et indelicatée des cortès; d'ailleurs, qui sait si la branche aînée eût été plus satisfaite que l'Angleterre de voir combattre en Espagne l'arrière-petit-fils de ce Philippe d'Orléans, qui, par l'éminence de ses talents et la séduction de son caractère, avait pensé supplanter son cousin Philippe V. sur ce même trône qu'il aidait à lui conquérir avec autant de courage que de loyauté? qui sait, enfin, ce qui serait arrivé si Louis-Philippe eût été admis à commander en Catalogne? L'histoire de l'Europe depuis trente ans aurait sans doute été bien changée : certains noms et certains hommes sont d'un si grand poids dans les affaires humaines! De retour à Palerme au mois d'octobre 1810, le duc d'Orléans y retrouva la duchesse qui venait de lui donner son premier fils. *Voy. ORLÉANS (duc d')*. Bientôt sa mère le quitta pour retourner à Mahon : on sait que cette vertueuse princesse rentra depuis en France, et qu'elle est morte à Ivry-sur-Seine, en 1821.

A Palerme, la position du duc d'Orléans n'était pas sans embarras pendant la lutte du parti de la reine Marie-Caroline avec le parti anglais, soutenu par le roi. Les événements de la guerre continentale avaient forcé Ferdinand IV à abandonner la partie napolitaine de ses États à Joachim Murat, qui, en prenant le titre de roi des Deux-Siciles, annonçait ses prétentions sur tout le royal patrimoine de Ferdinand. Reconquérir le royaume de Naples, telle était l'unique pensée de la cour de Palerme; mais le roi et la reine Caroline ne s'accordaient pas sur les moyens. L'Angleterre protégeait alors la Sicile de ses vaisseaux, de ses subsides et de ses troupes. La reine, persuadée que les Anglais ne faisaient tant d'efforts pour la Sicile que parce qu'ils étaient contraires au retour de Ferdinand à Naples, affectait du dédain pour la défense de cette île, et ne s'occupait que des moyens de reprendre sans eux et malgré eux le royaume de Naples. Elle fut sourde aux avis calmes de son gendre, qui remontait en vain à la reine Caroline que ses plans étaient de nature à mécontenter aussi bien les Siciliens que les Anglais. Les Siciliens n'ont jamais aimé les Napolitains : ils se voyaient avec peine gouvernés par l'émigration de Naples, et contraints de subvenir à ses dépenses. La reine aurait bien voulu employer militairement le duc d'Orléans; mais elle était retenue par la crainte de laisser ainsi prévaloir le système que ce prince lui recommandait. C'était donc sans fruit qu'il faisait des plans pour la défense de l'île, et qu'il représentait la nécessité de s'entendre avec les Anglais, et d'écarter les émigrés napolitains du pouvoir pour y appeler des Siciliens. Il insistait surtout pour qu'on respectât les immunités nationales dont la nation sicilienne jouissait depuis huit siècles. La plus importante était pour la Sicile le droit de s'imposer elle-même par l'organe de son parlement. Au commencement de 1810, le roi viola ces immunités : non content d'établir par ordonnance un impôt illégal, il relégua dans des lies désertes les parlementaires qui avaient dû protester contre cette mesure. Le duc d'Orléans, retiré à la campagne, vit alors se réaliser ses tristes prévisions. « Toute l'Europe admira dans cette circonstance délicate la prudence que déploya S. A., placée entre son attachement aux intérêts de sa nouvelle patrie, et ses devoirs envers Leurs Majestés Siciliennes. (*Biog. des vivants.*) » Cependant lord William Bentinck arriva d'Angleterre avec de pleins pouvoirs : les troupes anglaises occupèrent Palerme. Le roi remit l'exercice de son autorité au

prince héréditaire; un ministère sicilien fut nommé, et une nouvelle constitution promulguée. Tout n'était encore que trouble et qu'anarchie dans la Sicile, quand le 23 avril 1814 un vaisseau anglais vint apporter à Palerme la nouvelle inattendue de la restauration des Bourbons sur le trône de France. Pressé du désir de revoir sa patrie, le duc d'Orléans aussitôt part pour Paris, se met aux ordres du roi, et Louis XVIII, en date du 15 mai 1814, le nomme colonel général des husards. Au bout de quelques semaines, il retourne à Palerme, prend congé de la famille royale sicilienne, emmène toute la sienne, agrandit de deux autres enfants, et jouit enfin du bonheur de s'installer dans la brillante demeure de ses pères, si riche pour lui de souvenirs. *Voy. PALAIS-ROYAL.*

Louis XVIII, qui n'aimait pas son parent, le tint toujours à une certaine distance de lui : on affectait même aux Tuileries de rendre plus d'honneurs à sa femme, altesse royale, en sa qualité de fille de roi, qu'au prince lui-même, qualifié seulement de sérénissime. Mais le duc d'Orléans ne se souvint pas de ces petites chicanes lorsque de nouveaux malheurs assaillirent la maison de Bourbon à la suite du débarquement de Cannes (*voy. CENT-JOURS*) : il se déclara prêt à partager avec le roi la mauvaise comme la bonne fortune. Chargé de se rendre à Lyon pour y seconder les opérations de Monsieur, comte d'Artois, il ne put rien faire pour arrêter la marche triomphale de l'empereur, et revint à Paris au bout d'une semaine. Après avoir assisté à la séance royale de l'ouverture des chambres (16 mars 1815), et juré solennellement, avec tous les princes, fidélité au roi et à la charte constitutionnelle, il fut envoyé à la frontière du Nord pour y prendre le commandement. Déjà il avait fait partir pour l'Angleterre sa femme et ses enfants; mais sa sœur ne voulut pas le quitter : elle le suivit à Lille. Arrivé le 17 à Péronne, il y trouva le maréchal Mortier, duc de Trévise, qui avait été son compagnon d'armes dans la mémorable campagne de 1792, et qui s'empressa de mettre à l'ordre du jour les lettres de service du prince en qualité de commandant en chef. De là, toujours accompagné de l'illustre maréchal, le duc d'Orléans visita Cambrai, Douai, Valenciennes et Lille. Le 20 mars, il envoya à tous les commandants, pour instructions, « de faire céder toute opinion au cri pressant de la patrie, d'éviter les horreurs de la guerre civile, de se rallier autour du roi et de la charte constitutionnelle, surtout de n'admettre sous aucun prétexte les troupes

étrangères dans la place. » Le même soir, le télégraphe de Lille avait transmis un message de Napoléon ainsi conçu : « L'empereur rentre dans Paris à la tête des troupes qui avaient été envoyées contre lui. Les autorités civiles et militaires ne doivent plus obéir à d'autres ordres que les siens, et le pavillon tricolore doit être sur-le-champ arboré. » Le duc d'Orléans n'en continua pas moins ses opérations jusqu'au 23 ; mais que pouvaient tous ses efforts, toutes ses bonnes intentions contre les dispositions de l'armée ? Si une partie des habitants et de la garde nationale des places paraissait bien disposée en faveur de Louis XVIII, il n'en était pas de même pour les garnisons. Aussi le roi, arrivé à Lille le 22, se hâta de partir le lendemain, sans laisser, en quittant la France, aucune instruction au duc d'Orléans, qui pourtant l'avait accompagné jusqu'à deux lieues de la ville. Le prince lui-même abandonna, le 24 mars, le chef-lieu du département du Nord pour aller en Angleterre rejoindre sa famille. A son départ, il prévint les commandants de place qu'il n'avait plus aucun ordre à leur transmettre au nom du roi. La lettre d'adieu qu'il adressa au maréchal Mortier est un monument de convenance et de patriotisme : « Je viens, mon cher maréchal, disait S. A. R., vous remettre en entier le commandement que j'aurais été heureux d'exercer avec vous... Je pars pour m'ensevelir dans la retraite et dans l'oubli ; le roi n'étant plus en France, je ne puis plus vous transmettre d'ordre en son nom, et il ne me reste plus qu'à vous dégager de l'observation de tous les ordres que je vous avais transmis, et à vous recommander de faire tout ce que votre excellent jugement et votre patriotisme si pur vous suggéreront de mieux pour les intérêts de la France, et de plus conforme à tous les devoirs que vous avez à remplir. Adieu, mon cher maréchal ; mon cœur se serre en écrivant ce mot. Conservez-moi votre amitié en quelque lieu que la fortune me conduise, et comptez à jamais sur la mienne, etc. » Le prince ne borna pas aux sentiments contenus dans cette lettre l'expression des vifs regrets qu'il éprouvait en quittant encore une fois la France. Il dit au colonel Athalin, son aide de camp, « qu'il le dispensait de franchir la frontière et de l'accompagner en exil ; qu'il pouvait s'estimer heureux de pouvoir rester sur le sol de la patrie, et d'y conserver les glorieux surnoms qu'ils avaient portés à Jemmapes (Fleury de Chaboulay, *Mémoire sur les Cent-jours*). » Quoi qu'il en soit, Twickenham devint encore, après tant de vicissitudes, la résidence du duc

d'Orléans ; mais l'intrigue et la calomnie vinrent le troubler dans cette retraite. On fit insérer sous son nom, dans les journaux anglais, des protestations, des professions de foi fabriquées à dessein pour le placer dans une fausse position vis-à-vis de la branche aînée. Le prince s'empressa de les démentir.

Cette seconde période d'exil ne fut pas longue, comme on sait : dès la fin de juillet 1815, le duc d'Orléans fut de retour à Paris, s'occupant à faire lever le séquestre que le gouvernement impérial avait mis sur le Palais-Royal. L'éloignement que Louis XVIII avait pour lui, loin de s'affaiblir, était devenu encore plus fort dans l'intervalle, le nom du premier prince du sang ayant été prononcé dans le débat sur la question de savoir à qui la couronne serait définitivement déférée. Il déplut aussi par la modération ferme avec laquelle il se prononça contre les mesures réactionnaires que les partisans de la dynastie des Bourbons conseillaient alors de toutes parts. Une ordonnance royale avait permis aux princes de siéger à la chambre des pairs : le duc d'Orléans en profita pour combattre un paragraphe de l'adresse dans lequel on recommandait les droits de la justice que la clémence ne devait pas affaiblir et l'épuration des administrations publiques. « Laissons au roi, dit-il, le soin de prendre constitutionnellement les précautions nécessaires au maintien de l'ordre public, et ne formons point de demandes dont la malveillance ferait peut-être des armes pour troubler la tranquillité de l'État. Notre qualité de juges éventuels de ceux envers lesquels on recommande plus de justice que de clémence nous impose un silence absolu à leur égard. Toute énonciation antérieure d'opinion me paraît une véritable prévarication dans l'exercice de nos fonctions judiciaires, en nous rendant à la fois accusateurs et juges. » Ce langage excita les clameurs des fanatiques de cette époque, et ce n'est pas de cela que le roi philosophe pouvait être touché ; mais comme en même temps il concilia à celui qui l'avait tenu les suffrages de tous les modérés et commença la grande popularité dont il ne tarda pas à être environné, il ne servit point à les rapprocher l'un de l'autre, bien qu'il secondât les vues du gouvernement.

Dans cet état de choses, la prudence conseilla au duc d'Orléans de s'éloigner : il avait d'ailleurs laissé sa famille à Twickenham, et la duchesse était de nouveau enceinte. Il partit le 23 octobre 1815 ; le 28 mars 1816, sa famille s'augmenta d'un cinquième rejeton ; mais la prin-

cesse née à Twickenham ne vécut malheureusement que deux ans. C'était le dernier enfant de l'exil : tous les suivants sont nés soit à Paris, soit à Neuilly.

Lorsque l'ordonnance du 5 septembre 1816 eut donné gain de cause aux opinions sagement progressives du duc d'Orléans, il vint s'établir dans sa patrie, où dès lors il jouit noblement de la grande existence que lui faisaient encore les débris de sa fortune colossale, augmentée, quelques années après, de la part qu'il eut au milliard de l'indemnité. On sait que le Palais-Royal, achevé, purifié, embelli par ses soins, devint le rendez-vous d'une société brillante où le talent et les services rendus au pays donnaient facilement accès et où les vrais patriotes se consolait de ne pouvoir faire acte ailleurs de leur attachement à une famille dont la constitution avait sanctionné les droits et qu'ils n'eussent pas séparée de la patrie, dans leurs sentiments, si elle ne s'était mise elle-même hors la loi en voulant se placer au-dessus d'elle. On sait en outre que le premier prince du sang ne voulut pas que ses fils fussent autrement élevés que ceux de tous les Français. Le duc de Chartres fut envoyé au collège royal de Henri IV; et il en fut de même plus tard pour tous ses frères. Cette éducation nationale, en même temps qu'elle flattait le peuple dans son sentiment d'égalité, eut une heureuse influence sur le caractère des jeunes princes, et développa en eux les brillantes qualités qui les distinguent.

On entendit souvent parler, sous la restauration, du *parti d'Orléans*, et nous ne doutons pas qu'il n'ait existé, car tous les mécontents avaient les yeux tournés vers le prince; mais, de lui, comme de son père, on a dit avec raison qu'il n'était pas de son parti. Soumis à l'ordre établi, il respectait les droits du souverain, même quand il n'approuvait pas le mode suivant lequel ils étaient exercés. Depuis le mariage de sa nièce, princesse des Deux-Siciles, avec le duc de Berry (voy.), et depuis l'avènement de Charles X (voy.) au trône, il s'était d'ailleurs beaucoup rapproché de la branche aînée de sa famille. La qualité d'Altesse Royale, qui lui revenait naturellement, ne lui était plus refusée, et la famille tout entière était réunie chez lui, pour fêter le roi de Naples, le jour (31 mai 1830) où l'on a dit prophétiquement de cette assemblée si brillante et si joyeuse, qu'elle dansait sur un volcan.

L'éruption ne se fit pas longtemps attendre.

Nous avons raconté en détail à l'art. JUILLET (voy. JUILLET 1830) comment elle fut préparée et

de quelles circonstances elle s'accompagna. Tout le monde s'attendait à un coup d'État (voy. POLIGNAC); mais, comme tout le monde, le duc d'Orléans ignorait quels étaient, à cet égard, les projets du gouvernement. Dans la lutte sanglante qui marqua les trois glorieuses journées des 27, 28 et 29 juillet, il était comme oublié; on ne se souvint pas même de lui à Saint-Cloud pour prendre les précautions que son importance politique eût peut-être justifiées. A Paris, son nom ne fut pas prononcé tant que dura le combat; mais quand le divorce avec la branche aînée parut consommé, la réunion des députés n'hésita pas à le mettre en avant dans sa séance du vendredi 30 juillet, qu'elle transféra au palais de la chambre pour donner plus de solennité à sa délibération.

Le lecteur se reportera, pour la suite des événements, à l'article déjà cité : tout ce que nous devons ajouter ici, c'est que le prince lui-même ne se montra pas avant le 31, sans doute pour ôter à la malveillance tout prétexte de l'accuser d'avoir contribué, par des intrigues, à la chute de Charles X. Mais, ce jour-là, il n'y avait plus à hésiter, sous peine de plonger le pays dans une anarchie dont personne au monde ne pouvait calculer les conséquences. Bien qu'il comprît parfaitement l'énorme responsabilité qu'il assumait sur lui, il revint à Paris avec toute sa famille, et répondit à l'appel des députés qui lui déléguèrent les fonctions de lieutenant général du royaume.

Les députés annoncèrent ce résultat par une proclamation, dans laquelle on lisait ces mots : « Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle : il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. » Le même jour, fut affiché dans Paris la proclamation du lieutenant général. C'est une pièce historique trop importante pour ne pas la rapporter en son entier. « Habitants de Paris, les « députés de la France, en ce moment réunis à « Paris, m'ont exprimé le désir que je me rende dans cette capitale pour y exercer les « fonctions de lieutenant général du royaume. « Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, et à me placer au milieu de votre héroïque « population, à faire tous mes efforts pour vous « préserver des calamités de la guerre civile et « de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs que « vous avez reprises, et que j'avais moi-même « longtemps portées. Les chambres vont se réunir; elles aviseront au moyen d'assurer le

« règne des lois et le maintien des droits de la nation : la charte sera désormais une vérité. » — Ces mots, « la charte sera désormais une vérité, » passèrent dans toutes les bouches, et parurent comme le programme du nouveau gouvernement. La chambre des députés ordonna l'impression de la proclamation à dix mille exemplaires. La première ordonnance rendue par le lieutenant général (le 1^{er} août) prescrivait de reprendre les couleurs nationales. Le même jour, il convoqua les chambres pour le 3 août. La commission municipale de Paris, ayant le général la Fayette à sa tête, vint résigner ses pouvoirs entre les mains du prince ; mais S. A. R., après en avoir délibéré dans son conseil, pria les membres qui la composaient, de continuer provisoirement leurs fonctions pour tout ce qui intéressait la sûreté intérieure de Paris. Dans cette circonstance, le duc d'Orléans parut sur le balcon du Palais-Royal, tenant étroitement embrassé le général la Fayette, et tous deux déployèrent le drapeau tricolore. Le prince avait trouvé les ministres ou plutôt des commissaires nommés par la commission municipale pour chaque département, et pris dans toutes les nuances constitutionnelles des deux chambres : c'étaient MM. le baron Louis des finances, Dupont (de l'Eure) à la justice, le maréchal Gérard à la guerre, de Riguy à la marine, Bignon aux affaires étrangères, Guizot à l'instruction publique, le duc de Broglie à l'intérieur et aux travaux publics. Ces destinations furent en partie changées par le lieutenant général. Dès le 1^{er} août, on vit prédominer l'influence de M. Guizot au département de l'intérieur, où il venait de passer, et, à quelques exceptions près, les nominations des préfets annonçaient de la part de ce ministre une tendance monarchique. La promotion de M. Girod (de l'Ain) à la préfecture de police, en remplacement de M. Bavoux, fut encore plus significative. D'un autre côté, le maréchal comte Jourdan, nommé ministre des affaires étrangères à la place de M. Bignon, qui fut relégué à l'instruction publique, semblait un vieux drapeau tricolore arboré aux yeux de l'Europe ; enfin, la manière dont M. Dupont (de l'Eure) organisa les parquets des cours et tribunaux de la capitale, était tout à fait selon les vœux des hommes de juillet. Déjà toutes les condamnations pour délits de presse avaient été annulées, toutes poursuites arrêtées, et la justice ne se rendait plus qu'au nom de *Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume*. Cependant Charles X, par une déclaration datée de Rambouillet, le 1^{er} août,

avait nommé le duc d'Orléans lieutenant général du royaume ; mais déjà le prince exerçait depuis deux jours ces hautes fonctions, et il jugea convenable de ne pas se prévaloir de cette disposition tardive. Le même jour, la feuille officielle annonça que le lieutenant général du royaume avait déposé aux archives de la chambre des pairs l'acte d'abdication de Charles X et du dauphin en faveur du duc de Bordeaux, sous le nom de Henri V. Le 3 août eut lieu l'ouverture des chambres : dans cette solennité, le discours du lieutenant général offrait, sous une forme à la fois noble et simple, le précis de ce qui venait de se passer depuis quelques journées. « Dans cette absence de tout pouvoir public, disait le prince, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi ; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie ; ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Leur cause m'a paru juste, le péril immense. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté. Je suis accouru, fermement résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeraient de moi, dans la situation où elles m'ont placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée, et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette charte, dont le nom invoqué après le combat l'était encore après la victoire... Oui, messieurs, elle sera heureuse et libre cette France qui m'est si chère ; elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins. » Par ordonnance du même jour, le duc d'Orléans avait appelé à siéger à la chambre des pairs ses deux fils aînés, les ducs de Chartres et de Nemours, qu'il venait de décorer du grand cordon de la Légion d'honneur. Toutes les mesures du prince, toutes ses réponses aux diverses députations des villes concouraient à entretenir l'enthousiasme populaire : parmi ces actes, on peut citer le don d'une pension de 1,500 fr. sur sa cassette, que S. A. R. accorda à Rouget-Delisle, l'auteur de l'hymne des Marseillais, l'admission au grade de sous-lieutenant de tous les élèves de l'école polytechnique qui avaient concouru à la défense de la liberté, quatre décorations offertes pour le même motif aux élèves de l'école de médecine. Le 6 août, les cours de cassation et des comptes, la cour royale de Paris, et le conseil royal de l'instruction publique, vinrent présenter leurs

hommages au lieutenant général. Cependant la chambre des députés marchait à grands pas dans la nouvelle carrière qui lui était ouverte. Le 6 août, tandis que M. E. Salverte demandait la mise en accusation des ministres signataires des ordonnances, M. Bérard proposait à la charte de 1814 des modifications fondamentales; en fin, dès le lendemain, la chambre élective déclarait le trône vacant, et y appelait le duc d'Orléans. Elle se rendit tout entière au Palais-Royal, et M. Laffitte, vice-président, lut au prince l'acte de constitution. Après cette lecture, le duc d'Orléans répondit : « Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez, je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie. Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition, et habitué à la vie paisible que je menais avec ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture; mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays; je sais ce qu'il me prescrit, et je le ferai. » Après ce discours, le prince embrassa avec effusion M. Laffitte. Cependant des milliers de voix dans les cours du Palais-Royal sollicitaient la présence du prince qui parut au balcon, en montrant au peuple la reine et ses enfants. Le soir, la chambre des pairs, ayant à sa tête M. Pasquier, nommé chancelier après la démission de M. Pastoret, présenta au duc d'Orléans son adhésion à la déclaration de la chambre des députés.

Les deux chambres se réunirent (le 9 août) en une séance royale pour recevoir du prince le serment qui le faisait roi, et qu'il prêta à haute voix, avec franchise et effusion; serment dont aucun acte de son règne déjà long n'est venu mettre en question la sincérité. Il sauva la monarchie en en acceptant l'héritage, et prit alors, comme roi des Français, le nom de Louis-Philippe I^{er}.

Avant qu'il quittât Neuilly, dans la nuit du 30 au 31 juillet, M^{me} Adélaïde lui avait attaché un ruban tricolore à la boutonnière : par cet acte significatif, le prince déclarait accepter les principes de la révolution de 1789, et rendait hommage à la souveraineté nationale. De sorte que son avènement fut en même temps celui de la classe moyenne qui se substitua dans les affaires aux anciennes classes privilégiées; une nouvelle ère s'ouvrit pour la France, une ère de démocratie royale, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'une

démocratie qui, se défilant elle-même de la versatilité et de la turbulence propre à ce régime, prenait son point d'appui dans la monarchie, principe d'ordre et de stabilité.

Le 9 octobre, la chambre élective présentait au roi une adresse tendant à l'abolition de la peine de mort, et Louis-Philippe, toujours à la hauteur des circonstances, fit la plus sage réponse à cette adresse, qui, au moment où se préparait ce procès des ministres, pouvait être jugée si diversement par les partis : « Le vœu que vous exprimez, dit S. M., était depuis bien longtemps dans mon cœur. Témoin dans mes jeunes années de l'épouvantable abus qui a été fait de la peine de mort en matières politiques, et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et pour l'humanité, j'en ai constamment et bien vivement désiré l'abolition. Le souvenir de ce temps de désastres, et les sentiments douloureux qui m'oppriment quand j'y reporte ma pensée, vous sont un sûr garant de l'empressement que je vais mettre à vous faire présenter un projet de loi conforme à votre vœu. » Déjà le 14 septembre, un compte rendu à la chambre par M. Guizot, des actes de l'administration, avait prouvé que le nouveau roi était servi par des hommes qui avaient compris la mission de renouveler le gouvernement. La charte était donc désormais une vérité et le gouvernement parlementaire pris au sérieux, chacun de trois pouvoirs de l'État devait exercer librement son action sans empêtement d'aucun d'eux sur les droits des autres.

Un pareil système politique, appliqué à la nation la plus vive, la plus expansive de l'Europe, avait de quoi susciter de vives observations de la part des puissances étrangères. Mais Louis-Philippe se hâta de les rassurer sur l'observation des traités existants. Le prince de Talleyrand, nommé ambassadeur à Londres, fut le symbole vivant de cette détermination, attestée en outre par beaucoup d'autres actes et par la nomination de M. Molé (*par.*) au ministère des affaires étrangères. De fortes préventions s'élevèrent en quelques lieux et se firent jour entre autres dans la réponse d'un souverain du Nord à la lettre de notification envoyée par Louis-Philippe; mais tous les cabinets, à l'imitation de celui de Londres, reconnurent presque immédiatement le nouveau roi des Français, et, dès le premier jour de l'an 1831, le corps diplomatique tout entier lui adressa ses vœux à ce titre. Aux yeux de l'Europe, ce fut aussi quelque chose de bien puissant qu'un roi créé le 7 août 1830 qui pouvait, le 3 février 1831, refuser pour son fils la couronne des Belges. La réponse que

Louis-Philippe adressa à la députation du congrès de Bruxelles, offre ces belles paroles : « Ce ne sera jamais la soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de mon fils qui m'entraînera à exposer mon pays au renouvellement des maux que la guerre entraîne à sa suite, et que les avantages que nous pourrions en retirer ne sauraient compenser, quelque grands qu'ils fussent d'ailleurs. Les exemples de Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer le bonheur d'avoir maintenu la paix à tout l'éclat des victoires que, dans la guerre, la valeur française ne manquerait pas d'assurer de nouveau à nos glorieux drapeaux. » Quelques mois après, la Belgique avait pour roi Léopold, duc de Saxe-Cobourg, et le mariage de ce prince avec l'ainée des filles de Louis-Philippe devait assurer, en 1832, l'alliance de la France avec ce nouveau royaume. L'indépendance de la Belgique et sa séparation de la Hollande avaient été reconnues par les grandes puissances. La France avait obtenu que le royaume des Belges ne fit pas partie de la confédération germanique, et les places élevées à grands frais depuis 1815 avaient été démolies. Lors des troubles de la Pologne, Louis-Philippe offrit sa médiation après avoir provoqué celle des grandes puissances, et l'on peut dire que dans cette circonstance les devoirs du roi des Français envers la France l'emportèrent, car s'il eût permis l'intervention armée, il se fût indubitablement placé, à l'égard de l'Europe, dans la même position que Bonaparte après Waterloo. Les troupes de l'empereur d'Autriche avaient envahi les légations romaines; Louis-Philippe, voyant que ses réclamations à cet égard restaient sans effet, fit, par un heureux coup de main, occuper Ancône, ce qui, depuis lors, a donné à la France un pied en Italie, et les Autrichiens ont évacué les États romains. Des traités de commerce avaient été conclus ou renouvelés avec les États-Unis, avec les républiques du Mexique et d'Haïti. Le gouvernement de don Miguel ayant violé envers des Français les droits de la justice et de l'humanité, une escadre française, embossée dans les eaux du Tage, avait fait capituler don Miguel, et, au mois de juillet 1831, les bâtiments de guerre portugais étaient au pouvoir de la France, le pavillon tricolore flottait sur les murs de Lisbonne; tout se préparait pour l'établissement du gouvernement de dona Maria. Cependant, le traité du 15 novembre 1831, qui devait consommer la séparation de la Belgique et de la Hol-

lande, demeurait sans exécution. Louis-Philippe, pour remplir les engagements contractés envers la Belgique, envoya une flotte à l'embouchure de l'Escaut, et bientôt la valeur des troupes françaises, animée par la présence des deux jeunes ducs d'Orléans et de Nemours, fit, malgré l'expérience et la loyauté du vieux général Chassé, tomber au pouvoir des Français la citadelle d'Anvers. En même temps Louis-Philippe se réunissait aux grandes puissances pour garantir l'emprunt grec, rempart essentiel de la royauté toute nouvelle d'Othon 1^{er}.

Dans l'intérieur aussi, il fallut toute sa sagesse, toute sa persévérance, pour faire face aux exigences dont était assailli de toutes parts ce *roi des barricades*. La révolution de juillet avait jeté une grande exaltation dans les esprits; les réformes obtenues étaient loin de satisfaire les meneurs du parti libéral qui ne voulaient pas perdre une occasion si favorable de consommer l'œuvre de la révolution en appelant aux droits politiques tous les citoyens aptes ou non à les exercer, et en faisant émaner de l'élection tous les pouvoirs quelconques. Dans l'intérêt même de la liberté et pour ne pas compromettre le progrès en le précipitant outre mesure, il fallut résister à ces élans, réprimer cette effervescence et défendre des institutions qui, pour être anciennes, n'avaient point perdu leur utilité.

Les événements qui vinrent peu après agiter l'Europe, redoublèrent les espérances des plus turbulents : le parti du mouvement manifesta ses sympathies par de bruyantes démonstrations, organisa la propagande, et poussa le gouvernement à exciter partout les efforts des peuples en faveur de la liberté.

Suivre ces conseils, céder à ce débordement, c'était se mettre aux prises avec l'Europe entière, ruiner nos finances, arrêter l'essor de nos arts, fomenter les convulsions intérieures, se jeter dans tous les hasards et exposer encore une fois, dans une lutte inégale, des libertés si chèrement achetées.

Fort de ses intentions et comptant sur le bon sens de la nation, le roi résista; s'appuyant sur les majorités parlementaires, malheureusement trop flottantes à cette époque, et sur la grande masse des hommes qui tenaient à la conservation de l'ordre et de la paix, il se tint à égale distance des partis extrêmes et ne quitta pas la ligne de la prudence et de la modération. Il y perdit sa popularité; le parti exalté, les héros de juillet, les associations, la presse ne tardèrent pas à se livrer contre lui aux plus violentes attaques, et les plus turbulents parmi les légitimistes, inté-

ressés à envenimer le mal, prêtaient leur appui à tous ces mécontents. Mais secondé par des ministres éclairés et courageux, en tête desquels s'illustra, par sa fermeté, Casimir Périer, qui devint le martyr de cette cause (voy. en outre MOLLÉ, BROGLIE, GUIZOT, GÉRARD, SOULT, SEBASTIANI, MONTALIVET, PERSIL, LOUIS, HUMANN, THIERS, etc.), le roi opposa aux exigences des partis son système du *juste milieu*, qu'on nomma aussi système de *la résistance*, par opposition au système du *mouvement* qui voulait tout précipiter, le nivellement social à l'intérieur, l'affranchissement des peuples au dehors.

Autant la résistance fut énergique et habile, autant les partis qui la combattaient montrèrent d'opiniâtreté et d'acharnement. Les clubs venaient d'être fermés, et, quoique bien servis par la presse, les hommes du mouvement reconnurent bientôt que ce moyen ne suffirait pas pour leur assurer la victoire : descendant dans les rues de nos villes, ils appelèrent à leur secours la force ouverte. Dès le mois de décembre 1830, lors du procès des ex-ministres de Charles X (voy. POLIGNAC, etc., et aussi l'art. LA FAYETTE), l'émeute avait essayé de faire violence à la cour des pairs; la garde nationale de Paris et de la banlieue avait eu une peine infinie à en triompher. Dans le Midi, la tranquillité était gravement compromise, et, dans l'Ouest, la Vendée, excitée par la présence de M^{me} la duchesse de Berry, était en feu. Bientôt les *journées* se succédèrent. Celle du 14 février 1831 (voy. LA FAYETTE) préluda par le sac de l'archevêché à celles de 5 et 6 juin 1832, dont les funérailles du général Lamarque devinrent l'occasion, insurrection formidable qui fit mettre la capitale en état de siège et qui semblait justifier par la nécessité ce moyen presque extralégal. Les journées d'avril 1834 à Lyon, plus terribles encore, mais d'un caractère plus social que politique, eurent un sinistre retentissement dans tout le royaume, et furent suivies à Paris dans le même mois, des scènes affreuses du quartier Saint-Méry et de la rue Transnonain.

Cependant la fermeté du roi et de son gouvernement, l'attitude forte et calme de la garde nationale triomphèrent de l'anarchie et rétablirent l'ordre dans les cités. Mais les passions déchaînées ne s'apaisèrent point aussitôt : poussés au désespoir par le peu de sympathie qu'ils rencontraient de la part de la bourgeoisie, les anarchistes ne reculèrent point devant le plus lâche des moyens, l'assassinat. Le 28 juillet 1835, une machine infernale (voy. FIESCHI) fit explosion sur le passage du roi, atteignit le noble maréchal Mortier

(voy.), et tua en outre ou blessa un grand nombre de personnes placées près du monarque que la Providence couvrait lui-même de son bouclier. Au mois de novembre 1832, un coup de pistolet avait déjà été tiré sur lui, le jour de l'ouverture des chambres : depuis 1835, ces horribles attentats, qui sont en même temps un sanglant outrage à notre civilisation, se renouvelèrent périodiquement ; mais Dieu préserva le roi des balles meurtrières d'Alibaud (25 juin 1836), de Meunier (27 décembre 1836), de Darmès (15 octobre 1840), et consorts, comme il l'avait soustrait aux effets de la machine infernale, de Fieschi, Pepin et Morrey ; il protégea de même les jours des princes, fils du roi, lorsqu'ils devinrent à leur tour le point de mire d'un assassin¹. Enfin, l'échauffourée de Strasbourg, du 30 octobre 1836, l'émeute du 12 mai 1839, dirigée par Barbès, Blanqui et autres, la seconde tentative de Louis-Napoléon (voy.) à Boulogne-sur-Mer, le 6 août 1840, et diverses conspirations échouèrent également.

Tant et de si cruelles épreuves ne lassèrent point la constance du roi, secondé alors par une majorité décidée dans les chambres et sûr de l'assentiment de la garde nationale. Au plus fort des émeutes, Louis-Philippe se montra partout où sa présence pouvait être utile, et tous ses moments appartenaient aux affaires de l'État. Confiant dans la vertu des lois, il se contenta d'imprimer à leur action toute l'énergie que les circonstances exigeaient, sans plus jamais recourir à des moyens extrêmes et exceptionnels. Mais ne laissant point aigrir son cœur, il était toujours prêt à la clémence au moindre signe de repentir de la part des coupables : il refusa d'appliquer la peine de mort à des crimes purement politiques, et devança par des actes partiels le jour de la réconciliation générale qu'il offrit généreusement par l'amnistie du 8 mai 1837, lorsque les passions n'étaient pas encore apaisées et que l'orage grondait encore au loin.

Au reste, la résistance de Louis-Philippe était dirigée, non pas contre les améliorations en général, mais contre l'esprit révolutionnaire qui tendait à tout mettre en feu. Les lois complémentaires de la charte et promises par elle, les lois d'élection, d'organisation de la garde nationale, de l'application du jury aux délits politiques, du vote annuel du contingent de l'armée, les lois départementale et municipale, celles sur l'état des officiers de terre et de mer, enfin et surtout les lois sur l'instruction publique, furent

¹ Quénisset, attentat du 13 septembre 1841.

successivement proposées et adoptées par les chambres. Celle sur la responsabilité des ministres, mise à l'étude à différentes reprises, est la seule qui fasse exception; mais appliquée dans le procès des ex-ministres de Charles X, elle existe de fait. Les codes furent revisés, les peines adoucies (voy. BARTHÈS), les formalités simplifiées; la réforme des prisons préparée; l'émancipation des noirs étudiée et confiée à un avenir prochain.

Nous avons confondu dans cette rapide énumération un des actes les plus décisifs du règne de Louis-Philippe, celui qui doit rendre la dignité inséparable de l'exercice des prérogatives politiques. Nous voulons parler de la grande et mémorable loi du 28 juin 1833, sur l'instruction primaire, qui renferme en elle la meilleure garantie de toutes nos libertés. Cette loi n'a pas seulement pour but de donner au tiers état les lumières qui lui manquent encore, elle tend aussi surtout à moraliser les classes inférieures et à augmenter leur bien-être. Seule elle suffirait à la gloire de ce règne.

La prospérité publique a dû au roi de notables accroissements : l'industrie et le commerce ont été puissamment encouragés; de grands travaux publics, de beaux monuments ont été entrepris ou achevés, et le réseau de chemins de fer dont la France va être dotée, en rapprochant entre eux tous les départements et en mettant en valeur tous les produits, ajoutera dans une forte mesure à ses richesses, en même temps qu'il resserrera par un nouveau lien cette unité nationale, fruit de la centralisation (voy.), qui est le principal élément de la puissance publique.

Les sciences et les lettres fleurissent aussi sous la protection de Louis-Philippe; beaucoup de nouvelles chaires ont été créées, de grandes entreprises noblement encouragées, et le Musée historique de Versailles (voy.) restera comme un monument de la sollicitude du roi pour les beaux-arts, aussi bien que de la hauteur de ses vues et de la rectitude de son jugement.

Quant à l'attitude de la France envers le dehors, la nomination du vainqueur de Toulouse (voy. SOULT) au ministère de la guerre lui donna ce caractère de force et de dignité nationale dont elle avait besoin vis-à-vis de tant de cabinets qui se défiaient de ce gouvernement nouveau né d'une révolution. Aucun intérêt d'honneur, de sécurité, de puissance n'a été sacrifié au désir de rester en paix avec l'Europe. La conquête de l'Algérie a été poursuivie, et cette contrée a été déclarée irrévocablement française. Une quadruple alliance qui unit intimement la France

à l'Angleterre, a favorisé la régénération de l'Espagne et du Portugal et a protégé ces pays contre des prétendants qu'ils repoussent. Les traités du 22 avril 1834 et du 18 août suivant assignaient à la France un rôle éminent; par le dernier, signé entre la France et l'Angleterre, Sa Majesté le roi des Français s'engageait à prendre, dans la partie de ses États qui avoisine l'Espagne, les mesures les mieux calculées pour empêcher qu'aucune espèce de secours en hommes, armes et munitions de guerre, fussent envoyés du territoire français aux insurgés en Espagne. Les services que Louis-Philippe, dans ces graves circonstances, a rendus à la paix européenne sont incalculables; à cette époque, il a su placer la France bien haut dans l'esprit de l'Europe, et si la diplomatie française a essuyé un rude échec lors de la conclusion du fameux traité du 15 juillet 1840 par lequel quatre grandes puissances prétendaient régler, sans sa participation, l'importante question d'Orient, elle s'est depuis relevée au moyen d'un autre traité attestant que l'exclusion de la France des grandes transactions politiques exclut aussi toute idée de stabilité. L'abandon de l'alliance anglaise, conséquence naturelle du mauvais procédé dont le gouvernement britannique avait payé la longue déférence du cabinet français était un acte de dignité que la nation se devait à elle-même et qui ne pouvait plus préjudicier à ses intérêts.

Tels sont, en résumé, les principaux traits du règne de Louis-Philippe pendant les treize années si pleines, si agitées, qui se sont déjà écoulées depuis son avènement au trône. Le jour de la justice semble enfin venu pour lui en France, comme partout en Europe : tout le monde reconnaît à la fin, avec un grand ministre, sir Robert Peel¹, que s'il exerce une si haute influence sur les destinées de son pays, « c'est moins parce qu'il en est le monarque et qu'il a les attributs de la royauté, que parce que, grâce à la réunion d'un si grand cœur, d'une si grande énergie, d'une si grande expérience, d'une si grande sagesse, il sera placé dans l'estime de la postérité en France, au-dessous seulement du grand Napoléon. » Il a d'ailleurs à jamais associé son nom à celui de l'empereur en faisant ramener ses cendres de la terre d'exil où elles étaient restées (voy. JOINVILLE), et en présidant lui-même à la solennité nationale par laquelle le pays tout entier inaugura ce tombeau sur les rives de la Seine, qui lui était refusé depuis vingt ans.

¹ Chambre des communes, séance du 11 mars 1830.

LOUISVILLE, ville des États-Unis, État de Kentucky, chef-lieu du comté de Jefferson; sur la rive gauche de l'Ohio, à 18 lieues O. de Frankfort. Elle est agréablement située sur un terrain élevé de plus de 70 pieds au-dessus de la rivière, dont les crues sont souvent de 40 à 50 pieds; on y jouit d'une belle vue sur la campagne voisine et sur les rapides de l'Ohio. Assez grande, régulière et généralement bâtie en briques, cette ville est une des plus considérables du Kentucky. L'air y est insalubre, à cause des marais nombreux que forme l'Ohio. Il y a 1 palais de justice d'une assez belle architecture, 5 églises, 1 prison, 1 collège, 5 banques, 1 société d'assurances, 5 imprimeries, plusieurs fabriques de tabac, de savon et de chandelles, des distilleries, 1 papeterie et 1 verrerie. C'est la place de commerce la plus importante de l'Ohio. Elle exporte principalement des blés, de la farine, et du tabac presque aussi estimé que celui de Virginie; son commerce avec Natchez, Saint-Louis et la Nouvelle-Orléans est florissant: ses relations avec cette dernière ville ont lieu par le port de Shippin qui est à 2/3 de lieue au-dessous des chutes. Une cinquantaine de bateaux à vapeur se rendent à la capitale de la Louisiane en 6 jours et en reviennent en 12. On projette de creuser un canal qui évitera la navigation pénible de l'Ohio et fera communiquer plus facilement cette ville avec la Nouvelle-Orléans. 4,012 habitants.

Il y a sur le territoire de belles forêts de hêtres d'une énorme grosseur, remplies de chevreuils et de petits écureuils gris.

LOUP (*canis lupus*). Ce mammifère, de la tribu des carnassiers digitigrades, a de tels rapports avec certaines races de chiens (*voy.*), qu'on serait tenté de le prendre pour un chien sauvage: aussi fait-il, dans nos classifications, partie du même genre. Cependant ses proportions sont généralement plus fortes; sa queue, au lieu d'être relevée, est droite. Son poil, qui varie selon la température des contrées qu'il habite, est, dans l'espèce commune, d'un gris fauve, avec les jambes fauves, et une raie noire sur celles de devant. Ses oreilles sont droites. Par son museau allongé, il ressemble à un mâtin. Mais s'il a l'organisation du chien, il en diffère essentiellement par les mœurs. Loin d'être sociable, il vit habituellement solitaire, au sein des grandes forêts, ne se réunissant aux animaux de son espèce que lorsque la faim le presse, et lorsqu'il a besoin d'associer ses efforts aux leurs pour conquérir une proie.

Le loup est, par ses appétits carnassiers non

moins que par sa force (car il emporte facilement un mouton en s'enfuyant), l'animal le plus nuisible de nos contrées. Cependant son courage n'est pas en rapport avec sa vigueur; et comme il n'a pas, ainsi que le renard, les instincts de la ruse, il est réduit le plus souvent à se repaître de charogne. On l'a vu suivre des armées, et dévorer sur les champs de bataille les morts qui n'étaient enterrés qu'à une petite profondeur. Ce n'est que pressé par la faim qu'il ose attaquer l'homme. Il peut, dit-on, rester plusieurs jours sans manger. La louve met bas, dans d'épais fourrés qu'elle a disposés pour cet usage, 5 à 9 petits louveteaux, naissant, comme les chiens, les yeux fermés, et restant pendant un an sous la tutelle de leur mère, qui leur prodigue les soins les plus assidus. Le loup peut produire avec le chien des métis féconds. Il est susceptible de contracter la rage. Quoique difficile à apprivoiser, on l'a vu accompagner son maître et lui donner des preuves non équivoques d'attachement. Nous avons vu, il y a quelques années, à Ostende, chez un particulier (M. Parréz) qui s'occupe de l'histoire naturelle, un loup de forte taille, élevé dans un état de domesticité parfaite; il avait été pris très-jeune, et l'on évitait soigneusement de lui donner des nourritures animales qui, prétendait-on, provoquent les habitudes féroces du loup.

Tel est le *loup ordinaire*, si redouté dans les bergeries, où il s'introduit ordinairement pendant la nuit, à la faveur des trous qu'il creuse sous les portes. Par suite de la guerre acharnée qu'on lui fait, il a presque entièrement disparu de certains pays, et particulièrement de l'Angleterre, où il était jadis très-commun. On le trouve depuis l'Égypte jusqu'à la mer Glaciale. Les autres espèces décrites par les naturalistes sont: le *loup noir* (*canis lycaon*), d'un noir uniforme avec une tache blanche à l'extrémité du museau et au milieu de la poitrine; ce n'est peut-être qu'une variété du précédent, néanmoins il passe pour plus féroce; le *loup rouge d'Amérique* (*canis jubatus*), qui vit dans le sud de ce continent: il est d'un roux-cannelle, plus clair dessous, et porte une courte crinière noire tout le long de l'épine. Le *loup du Mexique* (*canis mexicanus*) diffère peu de celui d'Europe; mais il a le dessous du corps et les pieds blanchâtres.

C. SAUCEROTTE.

LOUP-CERVIER. *Voy.* LYNX.

LOUP MARIN. Nom sous lequel est plus vulgairement désigné un mammifère du genre phoque, qui habite les mers voisines des pôles.

LOUP-GAROU (du grec *λύκος άγριος*, loup fu-

rieux). La crédule antiquité avait mis au nombre des prodiges qu'elle attribuait à la magie le pouvoir accordé, suivant elle, à quelques hommes de se transformer en loups. Des écrivains très-éclairés du reste, tels que Strabon, Pomponius Mela, Varron, etc., affirmèrent gravement la réalité de ces transformations. Virgile, dans ses *Bucoliques*, adopta aussi cette croyance, et l'un de ses bergers nous explique que, par le secours de quelques herbes, il a vu souvent Mœris... *lupum fieri et se condere sylois*.

Le moyen âge attribua bientôt à ces hommes momentanément métamorphosés, et auxquels on donna le nom de *loup-garous*, les actes les plus hideux de férocité. Plusieurs de ces malheureux furent condamnés au feu par des arrêts de nos parlements comme ayant dévoré de jeunes garçons et de jeunes filles. Qui eût osé contester l'existence des loup-garous, quand l'empereur Sigismond l'avait fait reconnaître, en quelque sorte, comme article de foi par une réunion des plus célèbres théologiens de son temps ? Si nous ne nous croyons plus obligés de respecter la décision de ce pieux synode, la science médicale nous a expliqué comment des individus, atteints d'une maladie à laquelle on a donné le nom de *lycanthropie*, avaient pu, dans le délire où elle les jetait, se croire, en effet, transformés en loups, quitter leurs habitations pour courir les champs, se livrer même à des actes de frénésie, et les confesser ensuite devant des juges qui punissaient leur folie comme un crime. Aujourd'hui, le *loup-garou* est tout simplement quelque loustic villageois qui, voulant faire peur aux jeunes filles revenant de la veillée, revêtu de la peau d'un animal, traîne des chaînes avec fracas et souffle dans un cornet à bouquin.

M. OUBRY.

LOUPE. (*Technologie.*) C'est une masse de fer d'environ 40 kilogrammes que l'on obtient par le *puddlage* de la fonte ou du fine-métal dans les fours à puddler. Le *puddlage* est une opération qui consiste à faire fondre la fonte sur la sole du four et à la brasser en contact de la flamme, avec ou sans réactif, jusqu'à ce qu'elle ait perdu son carbone; on forme alors les loupes que l'on soumet aux appareils de compression et d'étrépage. Lorsque ces loupes ont été bien affinées, elles ne dégagent pas de flammes bleues pendant le cinglage; les grandes flammes blanches, que les loupes affinées au charbon de bois produisent par le choc du marteau, sont dues à l'interposition des petits charbons dans la masse. Le dégagement de flammes bleues, pendant la

compression des loupes, indique donc toujours une séparation incomplète du carbone, un affinage imparfait, suite d'un travail insuffisant dans le four à puddler, ou d'un trop long séjour de la loupe sur une sole en scories. Dans ce dernier cas la loupe se dessèche, subit un fort déchet et donne un fer à cassure moins nerveuse, plus grenue, que si on l'avait forgée à temps. Si la loupe de fer fort, après avoir été refroidie, au moment où on aurait dû la cingler, est réchauffée ensuite dans un four dont la sole est en sable, elle devient alors meilleure, prend un nerf plus long, plus propre et plus blanc que dans les circonstances ordinaires. La loupe de fer tendre ne peut être soumise à un pareil traitement; on est toujours obligé de l'affiner complètement dès qu'elle est formée, sans quoi elle se briserait sous le marteau.

Loupe, en termes de joaillier, se dit d'une pierre précieuse que la nature n'a pas achevée : loupe de saphir, de rubis, etc.

Enfin l'on donne le nom de loupe à une lentille de verre contenue dans un cercle de corne, d'ivoire, de cuivre, etc., ce verre convexe-convexe grossit les petits objets que l'on regarde de près; c'est un microscope dans toute sa simplicité. Les naturalistes, les graveurs et tous ceux qui exécutent des ouvrages très-fins, ont besoin d'armer leur œil d'une loupe qu'ils tiennent à la main, ou qu'ils fixent à un pied muni d'une allonge. On peut faire des grandes loupes en remplissant d'eau ou d'esprit-de-vin la concavité de deux verres de montre réunis convenablement. Dub...

En médecine on donne généralement le nom de loupe à des tumeurs indolentes placées sous la peau; ces tumeurs sont mobiles et susceptibles d'acquiescer, pour la plupart, un volume considérable. Les unes sont enkystées et contiennent tantôt une substance blanche ou jaunâtre, consistante comme du suif, tantôt une matière onctueuse ou liquide comme la synovie; les autres ne sont qu'une véritable hypertrophie du tissu adipeux, qui peut à la vérité devenir dur et lardacé et finir par prendre le caractère cancéreux. L'ablation est la seule méthode qui convienne pour le traitement des loupes.

LOUQSOR. C'est le nom du village qui a été bâti dans l'enceinte du grand temple de l'ancienne Thèbes. Les deux monolithes qui étaient debout de chaque côté de la porte de ce grand temple ont été nommés *obélisques de Louqsor* par les Français, qui ont transporté et dressé l'un d'eux au milieu de la place Louis XV à Paris. Le gouvernement de la restauration, ayant obtenu sans difficulté du pacha d'Égypte la per-

mission d'enlever les deux monolithes de Thèbes, on construisit à Toulon un bâtiment long et étroit appelé *allège*, ayant la forme d'un long coffre, ses extrémités terminées par des pointes relevées comme la proue et la poupe d'un bateau ordinaire. — Quand tous les préparatifs furent faits, un bateau à vapeur remorqua l'allège à travers la Méditerranée, puis en remontant le Nil jusqu'au village de *Louqsor*, lieu de sa destination. M. Lebas, ingénieur de la marine, chargé de diriger toutes les opérations, se mit à l'œuvre pour abattre (coucher) le mieux conservé des deux obélisques; on avait, pour atteindre ce but, plusieurs difficultés à surmonter : le monument était environné de sables ou de décombres jusqu'à la hauteur de trois ou quatre mètres; et, pour le conduire jusqu'au Nil, il fallut creuser une tranchée qui exigea trois mois de temps et les bras de 800 hommes. Ajoutons que le choléra moissonnait alors la population indigène. Quand le monument fut à découvert, on le revêtit d'une enveloppe formée de planches épaisses, fixées, de distance en distance par des traverses retenues par des boulons et des écrous en fer. Tous les préparatifs étant terminés, l'obélisque fut couché à l'aide de machines dont on donnera une idée plus bas, lorsqu'on parlera de son érection. Enfin, l'allège, chargée de l'obélisque, descendit le Nil, fit par mer le tour de l'Espagne, remonta la Seine et fut amarrée auprès du pont Louis XV, où lorsque les eaux du fleuve baissèrent, il s'assit sur une calle (sorte de plancher) qu'on avait construite pour le recevoir. C'est alors que le monument, porté sur une espèce de traîneau, fut tiré sur le quai au moyen de câbles, de cabestans, de poulies mouflées. Un piédestal, haut de 25 à 30 pieds, formé de blocs énormes de granit provenant des côtes de la Bretagne, fut élevé au milieu de la place Louis XV, à l'endroit même où l'on voyait, avant la révolution, la statue équestre de ce prince. Le piédestal étant terminé, on forma, en maçonnerie et madriers de charpente, un chantier qui partait du sol et s'élevait progressivement jusqu'à la hauteur du piédestal. L'obélisque, couché sur une sorte de traîneau, fut conduit, la base tournée en avant, sur ce plan incliné, jusque tout contre le piédestal, de façon qu'il ne s'agissait plus que de lui faire décrire un quart de cercle pour qu'il se trouvât en place. — Voici une idée des appareils dont on fit usage pour atteindre le but : d'abord, on enfonça, à l'aide du mouton, de forts pieux destinés à maintenir, au moyen de câbles, les cabestans en place; le piédestal fut consolidé par de fortes poutres qui faisaient

fonctions d'arcs-boutants. Dix mâts de 65 pieds de haut, disposés cinq à la droite, cinq à la gauche de l'obélisque, étaient assemblés par leurs pieds dans un fort cylindre de bois, tournant dans un demi-cylindre de même matière. Vers le haut, les dix mâts étaient embrassés par deux traverses; le tout était fortement lié avec des cordes. Tout cet assemblage avait quelque ressemblance avec les cordes d'une lyre. Voici maintenant quel était le jeu de cet appareil : des câbles attachés aux traverses supérieures allaient saisir l'obélisque un peu au-dessous de sa tête; des câbles qui s'enroulaient sur dix cabestans tiraient le système des mâts et tendaient à le renverser du côté opposé à l'obélisque, lequel, tournant sur un cylindre dans lequel entrait un des angles de sa base, suivait le mouvement des mâts et se relevait à mesure que ceux-ci se renversaient en arrière. Tous ces appareils fonctionnèrent avec une exactitude parfaite. — Quatre chaînes de fer retinrent le monolithe quand son centre de gravité eut dépassé la ligne verticale. On conçoit sans peine qu'après avoir atteint ce point de sa course, il serait tombé brusquement sur le piédestal; il eût pu même arriver qu'il s'endommagât lui-même : on prévint ces divers accidents en lâchant peu à peu les chaînes de retenue. — L'obélisque de Louqsor est fendu vers sa base dans une partie de sa hauteur : les Égyptiens avaient prévenu les accidents qui pouvaient résulter de cette fente en la consolidant par des queues d'aronde en bois de sycomore. On leur a substitué des clefs de même forme en bronze. Le monolithe a 68 pieds de haut; la pointe de son pyramidion est un peu mutilée.

TRYSSEBRE.

LOUTRE (*lutra*), genre de carnassier de la tribu des digitigrades, et dont la conformation, qui les rapproche du groupe des martes, a été modifiée pour les habitudes de la vie aquatique. Leur corps est déprimé, allongé; leur queue, aplatie horizontalement; leurs membres sont courts et terminés par des pieds largement palmés; leur tête large et écrasée, terminée par un museau qu'ornent de fortes moustaches; leur langage est demi-rude. Deux sortes de poils forment leur pelage : les uns soyeux, assez longs; les autres laineux, plus courts et plus fournis. Ces animaux se nourrissent de poissons qu'ils pêchent avec beaucoup d'adresse. Ils établissent sur le bord des rivières et de la mer leurs terriers qui y communiquent par un long boyau souterrain, de sorte qu'ils ont la facilité d'aller à l'eau sans être attaqués par leurs ennemis; ils n'en sortent d'ailleurs que la nuit. D'un naturel sauvage,

mais docile et intelligente, la loutre se laisse apprivoiser, et, dans certaines contrées, on la fait pêcher, dit-on, pour le compte de son maître. Elle peut prendre une très-grande quantité de poissons dans un jour. Ces carnassiers vivent ordinairement par couples, et ne mettent bas qu'un petit par an. Si l'on en croit les pêcheurs, ils savent remonter la rivière pour aller chercher leur pâture, qu'ils amènent ensuite facilement dans leur trou en l'abandonnant au cours de l'eau. Leurs fourrures sont l'objet d'un commerce assez important.

On connaît 7 ou 8 espèces de ce genre. La *loutre commune*, très-répandue dans les rivières d'Europe, est longue d'un mètre, y compris la queue; brune en dessus, grisâtre en dessous, quelquefois marquée de taches blanches. La *loutre de mer*, deux fois plus grande, a le pelage noirâtre, à éclat velouté; c'est une fourrure très-recherchée, à la poursuite de laquelle les Russes et les Anglais vont dans tout le nord de la mer Pacifique.

C. SAUCRATTE.

LOUVAIN, sur la Dyle, chef-lieu de canton de la province de Brabant, royaume de Belgique, à 5 lieues de la capitale. Cette ville très-vaste, et qui autrefois était la capitale du Brabant (*voy.*) et la résidence des ducs, ne renferme pourtant guère plus de 26,000 âmes. Au moyen âge, Louvain, appelée en flamand *Leuven*, était une ville manufacturière du premier ordre, surtout pour la draperie, les laines et les toiles. Les fabriques y occupaient un nombre d'ouvriers tellement considérable, disent les annales, qu'au temps du duc Jean III, quand ces ouvriers sortaient, on sonnait la grande cloche, afin d'avertir les habitants de faire rentrer les enfants, dans la crainte qu'ils ne fussent étouffés ou écrasés dans la foule. On y comptait alors plus de 4,000 maisons de tisserands, qui ne renfermaient pas moins de 30 à 40 ouvriers chacune. Qu'on se figure maintenant le chiffre qu'atteignait la population de la ville. Selon Juste-Lipse, elle était de plus de 200,000 âmes. Une grande partie des habitants étaient forcés de demeurer hors des murs, ce qui obligea de construire une seconde enceinte dont les limites ont été conservées, bien que la population ne soit plus que le huitième de ce qu'elle était alors, par suite des guerres civiles, de nombreux incendies, et d'une peste qui, en 1578, fit périr 44,000 personnes. Une émeute très-violente, qui eut lieu en 1382 contre le duc de Brabant, causa la ruine de cette industrie florissante; dispersés sans espoir de retour, les ouvriers se réfugièrent pour la plupart en Angleterre.

L'université de Louvain n'était pas moins célèbre que sa fabrique de draps. Elle a été fondée en 1426 par le duc Jean IV, avec le consentement du pape Martin V. Ce pontife permit d'y enseigner toutes les sciences, à l'exception de la théologie. On y appela des professeurs de Paris et de Cologne, et son ouverture eut lieu solennellement le 2 octobre de la même année. En 1431, le pape Eugène IV accorda aux sollicitations de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, successeur de Jean IV, et à celles d'Érard de la Marck, d'y laisser enseigner la théologie. Les souverains pontifes et les ducs de Brabant octroyèrent depuis à l'université de Louvain des privilèges qui lui ouvrirent une brillante carrière. Elle prit bientôt un accroissement considérable. On y vit, selon Juste-Lipse, jusqu'à 8,000 étudiants. Il en sortit une foule d'hommes célèbres dans les sciences et dans les lettres, et les avantages de toute nature que cette affluence attira dans la capitale du Brabant, firent bientôt de Louvain une des plus importantes villes du nord de l'Europe. Le principal bâtiment de l'université était celui qu'on appelle *la Halle*. Il est situé dans la rue de Namur, derrière l'hôtel de ville. Les collèges qui dépendaient de l'université de Louvain étaient au nombre de 43, dont 4 surtout étaient renommés pour leurs études théologiques et philosophiques, et procédaient avec beaucoup de solennité aux promotions annuelles. Le recteur présidant le sénat académique avait juridiction entière sur les écoliers. Il y avait un collège de catholiques hollandais, un autre pour les Anglais et trois pour les Irlandais; la bibliothèque était très-nombreuse. Au XVIII^e siècle, cette université était beaucoup déchuë, quoique personne ne pût avoir un emploi dans les Pays-Bas autrichiens sans avoir pris ses degrés de bachelier, licencié ou docteur à Louvain. L'empereur Joseph II n'y laissa que la faculté de théologie; et, dans la révolution qui suivit peu de temps après, l'université fut entièrement supprimée. Sous le régime français, on y substitua un lycée; mais le roi des Pays-Bas, par un arrêté du 25 septembre 1816, rétablit l'université de Louvain, lui assigna les bâtiments nécessaires, et régla sa nouvelle organisation. Elle fut installée avec une grande pompe, le 6 octobre 1817. L'administration en fut confiée à un conseil de curateurs, composé d'un président et de quatre membres, d'un recteur magnifique, d'un secrétaire inspecteur et d'un secrétaire du sénat. On y enseignait les sciences mathématiques et physiques, la médecine, le droit, la philosophie et les belles-lettres. Elle a été maintenue jusqu'en 1835. C'est

alors qu'elle fut supprimée par l'État et rétablie par le corps épiscopal belge sous le titre d'Université catholique libre. Elle est solidement organisée et possède les quatre facultés complètes. Le nombre des élèves dépasse 400. Louvain a un hôtel de ville qui est peut-être le plus beau morceau d'architecture gothique qu'il y ait en Belgique et dans tout le nord de l'Europe. Il n'a rien de grandiose ni d'imposant, ses dimensions sont peu étendues et sa façade peut même paraître un peu étroite pour l'élévation du monument; mais rien ne le surpasse en élégance, en délicatesse et en richesse d'ornements. Commencé en 1448, à l'époque du moyen âge où les arts florissaient dans tout leur éclat, il fut achevé en 1493, avant le moment de leur déclin, et la ville de Louvain n'épargna rien pour laisser aux âges futurs un témoignage éclatant de son goût et de son opulence. L'hôtel de ville a été depuis peu complètement restauré. On remarque à Louvain l'église de Saint-Pierre, la plus ancienne paroisse de la ville, bâtie, selon Juste-Lipse, par Lambert I^{er}, qui prit le titre de comte de Louvain en 970; l'église de Saint-Jacques, bâtie en 1200, et érigée en paroisse en 1252; l'église de Sainte-Gertrude; l'église de Notre-Dame ou des Dominicains; l'église de Saint-Michel, autrefois des Jésuites; l'église de Saint-Quentin, et le Musée, où l'on a réuni dans une salle supérieure de l'hôtel de ville, quelques tableaux provenant des établissements religieux et autres que la révolution française a ruinés, de manière à en faire une espèce de musée quand on les aura rangés dans un ordre plus convenable. Mais le véritable musée de Louvain, celui dont la ville se glorifie à juste titre, c'est la galerie de M. Vanderschrieck, composée de chefs-d'œuvre des peintres flamands et hollandais. Les brasseries de Louvain, au nombre d'environ 40, sont renommées pour la bonne bière qui porte le nom de cette ville, dont elles fabriquent plus de 200,000 tonneaux par an. On y distille aussi de l'eau-de-vie de genièvre, on y tisse des lainages, raffine du sel et du sucre, et fait des dentelles et de la verrerie. Louvain est bâti au pied d'une montagne. L'air y est pur et sain, le sol fertile, et les eaux généralement bonnes. Elle communique avec Malines et avec l'Escaut par un superbe canal creusé en 1750; le chemin de fer d'Ostende à Cologne passe par Louvain; la section de Louvain à Malines a été inaugurée le 10 septembre 1837, et celle de Louvain à Tirlemont le 21 du même mois. La ville de Louvain est disposée en rond, dans une circonférence de près de deux lieues. Elle renferme dans ses murs

des terres cultivées comme en pleine campagne. Près de Louvain est le parc de Wespelaar chanté par Delille. C'est un jardin moitié anglais, moitié français, orné à chaque pas de groupes et de statues mythologiques, de pavillons, de bosquets, de grottes, de ponts chinois et de temples grecs.

LOUVEL (PIERRE-LOUIS), né à Versailles en 1785. Les ancêtres de Louvel sont Jacques Clément, Ravallac, Damiens, comme ses descendants sont, indépendamment des régicides de la terreur, Fieschi, Alibaud et Meunier, exécration de la famille, altérée uniquement de sang royal, quels que soient les temps, les gouvernements et le personnel des victimes. Ces êtres horribles ont tous la prétention d'être des disciples de Brutus, qui, sans doute, au besoin, aurait aussi cité ses autorités. Ce fut le 13 février que Louvel prit rang parmi ces célébrités sanguinaires. Garçon sellier d'abord dans les écuries de Napoléon, ensuite dans celles de Louis XVIII, il déclara avoir nourri depuis six ans le dessein d'exterminer à lui seul toute la famille royale. Aussi, pour l'accomplir, eut-il devoir commencer par celui de ses princes qui lui paraissait devoir la perpétuer. Le duc de Berry sortait de l'Opéra, où il comptait rentrer, et conduisait la duchesse à sa voiture, quand Louvel se glissa entre le factionnaire et un officier du prince, saisit le duc par l'épaule gauche, lui plongea dans le sein droit un fer aigu, qu'il laissa dans la plaie, et prit la fuite. Sans un garçon limonadier, l'assassin disparaissait sous l'arcade Colbert, au milieu des voitures. Après trois mois de recherches, cinquante commissions rogatoires et l'audition de douze cents témoins, il fut prouvé par l'admirable rapport de M. de Bastard, et reconnu par le procureur général Bellart lui-même, que Louvel n'avait pas de complices. Aux débats de la cour des pairs, il s'indigna sérieusement de n'être pas cru sur parole; et en effet il avouait tout avec un orgueil et un sang-froid imperturbables: « J'avais voyagé, disait-il, pour me distraire des idées qui me poursuivaient... il ne faut voir en moi qu'un Français qui se sacrifie... la religion n'est pas un remède à mon crime... si je m'étais sauvé j'aurais tué le duc d'Angoulême, j'y étais obligé, pour empêcher que d'autres fussent soupçonnés; c'est bien naturel; j'en voulais à tous ceux qui avaient trahi la nation; en les y faisant tous passer, je serais venu à bout de me faire découvrir. » La veille de son exécution, il pria M. de Sémonville, grand référendaire de la chambre des pairs, de lui faire donner des draps fins pour sa dernière nuit.

Cette nuit, il écrivit des lettres d'adieu à sa famille, fit peu d'attention aux consolations religieuses, et monta tranquillement sur l'échafaud. Louvel avait raison : il était isolé comme son crime. Hors de la nature et de la société, il n'avait le sentiment ni de la crainte ni du remords. Il était arrivé par une route inconnue, solitaire, à être sous le poids d'une vocation invincible, non pas celle de tuer un homme, mais celle de tuer le duc de Berry. Louvel était un poignard marqué du nom de sa victime. Il osa dire à la cour : « J'ai la consolation de croire en mourant que je n'ai point déshonoré la France ni ma famille. » Cet étrange meurtrier laissa dans l'esprit de la nation l'idée et l'horreur du passage d'une exception féroce, d'un monstre social, d'une apparition malfaisante et spontanée, d'un être neutre, unique au milieu de la civilisation.

J. DE NORVINS.

LOUVERTURE (TOUSSAINT). Ce noir extraordinaire a fermé le XVIII^e siècle et ouvert le XIX^e par une grande et juste célébrité. Son âge est resté inconnu, parce que, sous le régime colonial, on n'enregistrait pas plus la naissance des esclaves que celle des animaux ; on croyait cependant qu'à l'époque de la fatale expédition du général Leclerc, Toussaint avait environ 60 ans. Quoi qu'il en soit, il était né de parents esclaves, sur l'habitation Breda, appartenant à la famille de Noë, et où il était conducteur d'animaux. Petit, laid, mal fait même pour un nègre, sous cette hideuse enveloppe, il cachait des facultés puissantes, parmi lesquelles la pénétration, la ténacité et l'impenétrabilité occupent le premier rang. Faculté d'esclave, dira-t-on, mais sans lesquelles les grandes choses ne se font pas. Toussaint en avait sans doute l'instinct naturel. Voici comme il y parvint. D'abord, il voulut savoir lire et écrire, ce qui était alors une exception remarquable dans la race africaine. Pierre-Baptiste, noir de la maison, lui apprit à lire le *papier qui parle*, et M. Bayon-Libertat gérant de l'habitation le fit son cocher. Ce fut peut-être du haut de son siège, qui brisa tout à coup le niveau entre les animaux et leur conducteur, que Toussaint s'appliqua ces paroles de J. C. : « De pasteur de brebis je vous ferai pasteur d'hommes. » Peu après, il lisait, dans l'abbé Raynal : « Qu'un jour un noir paraîtrait avec la mission de venger sa race outragée, » et il s'écria, en homme de génie : « Raynal est prophète à moi. » Honoré de la confiance du gérant, et sachant lire et écrire, Toussaint ne fut plus un homme obscur, et se lia avec les noirs Jean François et Biassou, si horriblement fameux par

les massacres des blancs, en 1791, insurrection non moins bizarre que féroce ; car les esclaves portaient la cocarde blanche, aux cris de *vive le roi ! vive l'ancien régime !* tandis que l'armée française portait la cocarde tricolore, aux cris de *vive la liberté*, dont les esclaves ne voulaient pas ! Toussaint jugea qu'au milieu d'un tel désordre, dont l'extermination des blancs était le but, il pouvait se faire une position égale à celle de Biassou et Jean-François. Et ce fut en qualité de médecin des armées du roi que, possesseur de quelques remèdes vulgaires recueillis à l'habitation Breda, Toussaint prit parti, sur la recommandation de Biassou, dans les bandes commandées par Jean-François. Mais, devenu très-populaire parmi les noirs en sa qualité de médecin, il porta ombrage à son général, qui le fit arrêter, en 1793. Biassou, son ami, vint à son secours et le sauva. Mais lui-même étant devenu trop odieux par ses barbaries, Toussaint l'abandonna à la haine de Jean-François, auquel il devint bientôt nécessaire. Ayant donc suivi sa fortune, il passa, en qualité de colonel, au service du roi d'Espagne, dont Jean-François commandait les troupes noires. La partie espagnole était devenue une Vendée contre les républicains de la partie française. Commandant le quartier de Marmelade, il répondit aux commissaires de la Convention qui voulaient le gagner à leur cause : « Nous ne vous reconnaitrons que lorsque vous aurez trôné un roi. » Cependant, en 1794, parut le décret qui proclamait la liberté de tous les esclaves, et déclarait Saint-Domingue partie intégrante de la république. Jaloux de l'élevation de Jean-François, Toussaint jugea que le moment de songer à la sienne était venu. Il correspondit secrètement avec le général en chef Laveaux, qui lui offrit le grade de général de brigade. Toussaint était de ceux qui prennent pour devise *quand même !* Il fut bientôt décidé. Un dimanche, où il avait communiqué avec tant de dévotion que le marquis d'Hernona, son général espagnol, s'était écrié : « Jamais Dieu n'a visité une âme si pure. » un dimanche donc, après la messe, Toussaint, à la tête d'une bande dévouée, part de la Marmelade, égorge les Espagnols, force les camps retranchés, apporte à Laveaux la soumission des postes les plus importants, et reçoit du commissaire Polverel le surnom de *Louverture*, qui devint la glorification de son ingratitude et de son parjure. Laveaux cependant tenait dans une prudente inaction le nouveau général, qui déjà, comme l'Attila de Corneille, s'ennuyait d'attendre, quand une insurrection arrivée au Cap, et qui fit mettre en prison le général en

chef, donna occasion à Toussaint de se servir de la fidélité comme il s'était servi de la trahison. Il marcha sur le Cap à la tête de 10,000 hommes, s'en empara et délivra le gouverneur, qui le nomma son lieutenant et général de division. Alors, Toussaint disait : « Après bon Dieu, c'est Laveaux. » Mais, avant Toussaint était Laveaux; il n'y avait plus qu'un pas à franchir. La paix avec l'Espagne, qui fit partir Jean-François pour Madrid, pour y jouir des honneurs de la grandesse et de son grade militaire, laissa tout à coup Toussaint chef de sa couleur dans toute l'étendue de Saint-Domingue. Il songea alors sérieusement à se débarrasser de Laveaux, afin d'être aussi le maître de la colonie. D'abord, il employa toute son activité et son crédit sur sa couleur pour organiser et discipliner une armée noire, ce que Laveaux avait jugé impossible. Chargé par lui de la guerre contre les Anglais, qui occupaient le môle Saint-Nicolas, Toussaint écrivit au commandant de cette place que, dégoûté du service de la république, et désirant passer à celui de l'Angleterre, il l'invitait à se rendre sur le pont de l'Esther pour une conférence. Mais le prudent Anglais se fit remplacer par un émigré français, accompagné de quelques mulâtres, qui débuta par offrir de l'argent à Toussaint. Celui-ci, furieux d'avoir été pris pour dupe, fit saisir ces envoyés, forma une commission militaire, et les fit fusiller après un jugement, « pour avoir voulu corrompre le vertueux général Toussaint-Louverture. » Peu après, le commissaire Santhonax revint à Saint-Domingue, chargé de remercier Toussaint, au nom de la république, d'avoir sauvé le général Laveaux et de lui promettre le commandement en chef après l'expulsion des Anglais. Toussaint se remit en campagne, affranchit l'ouest, comme il avait affranchi le nord, obtint un immense crédit sur le gouvernement de la république, s'en servit pour faire appeler Laveaux au corps législatif, et, en avril 1796, fut proclamé général en chef des armées de la république. Mais Santhonax le génaît. Il arrive au Cap avec un corps de cavalerie, fait battre la générale, passe la revue des troupes, réunit les autorités dans un banquet, leur propose l'embarquement de Santhonax, se rend chez lui, l'y détermine et le conduit à bord, gardant son collègue, le mulâtre Raimond, afin de sauver les apparences de la fidélité. Ce n'est pas tout, il charge le chef de brigade Vincent de conduire ses deux fils aux écoles de Paris. Le Directoire, qui était très-classique, vit quelque chose de romain dans ce vieux père qui lui envoyait ses fils en otage

de sa fidélité. En conséquence, Toussaint, proclamé le sauveur de Saint-Domingue, reçut de magnifiques armes d'honneur, un brillant uniforme, vit ses fils élevés aux frais de l'état, et se débarrassa aussi de Raimond en faveur du corps législatif. Cependant, le Directoire, quand ce moment de tendresse fut passé, songea qu'il était de sa dignité d'avoir au moins un représentant direct auprès de la première autorité de sa première colonie, et son choix tomba sur le général Hédouville. Entre celui-ci et Toussaint la partie n'était pas égale. Comme rien n'était plus sympathique avec les passions et les intérêts de l'époque que la guerre contre les Anglais, qui étaient restés maîtres du Sud, Toussaint fit de nouveau sonner ses trompettes, afin d'annihiler à son débarquement le général Hédouville. Il marcha à la tête d'une grosse armée de noirs, et força le général anglais Maitland à négocier pour l'évacuation de la colonie. Ce fut le moment de l'arrivée du lieutenant du Directoire. Mais Hédouville, au lieu de débarquer au Cap, débarqua à Santo-Domingo. Après ce fâcheux début d'une prudence vulgaire, que Toussaint sut apprécier, il arriva au Cap, où des ordres étaient donnés pour sa réception. Peu de jours après, Toussaint y arriva inopinément avec une faible escorte. Après cette visite au général, auquel il se montra indépendant et indispensable, il retourna à son quartier général, sur le champ des négociations. Hédouville voulut en conduire les préliminaires; mais Toussaint l'avait gagné de vitesse, et les Anglais avaient capitulé avec lui pour la reddition des places. Il fit son entrée au môle Saint-Nicolas, au son des cloches, au bruit de l'artillerie, sous le dais du curé portant le saint-sacrement, au milieu des troupes britanniques formant la haie, et reçut sur la grand-place les honneurs d'un banquet splendide, dont le général Maitland lui offrit l'argenterie au nom du roi, ainsi que deux coulevrines de bronze. Pendant ce temps-là, Hédouville risqua des proclamations sur l'état civil et politique des blancs et des noirs. C'était entrer sur le domaine réservé de Toussaint, qui, au lieu du maintien de la loi contre les émigrés, proclama, de son côté, une amnistie générale. Enfin, un soulèvement des noirs au Cap ayant éclaté fort à propos pour Toussaint, au milieu de ce conflit entre les deux premiers pouvoirs, Toussaint y intervint de manière à forcer l'embarquement d'Hédouville, et alla assister à un *Te Deum*, en action de grâces de la paix rétablie. Sur ces entrefaites, s'alluma la guerre sanglante entre les mulâtres et les noirs. Rigaud, à la tête des premiers, était puis-

sant dans le Sud. Après la plus barbare extermination entre les deux couleurs, la victoire demeura à Toussaint. Rigaud n'occupait plus que la ville des Cayes. On était à la fin de 1799, quand l'avènement de Bonaparte au consulat fut notifié à Toussaint par une proclamation du premier consul, qui de plus le confirmait dans son grade de général en chef. Mécontent de n'avoir pas reçu de lettre du premier consul, Toussaint mit de côté la proclamation, et ne publia qu'un ordre du jour en confirmation de son grade. Mais il jugea qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour rester seul maître de la colonie. En conséquence, il fit agir auprès de Rigaud pour l'engager à s'embarquer pour la France. Il parvint à l'y décider. Dès ce moment, Toussaint se fit réellement souverain, et comme les hommes de génie eux-mêmes cèdent facilement à la séduction de l'imitation, Toussaint, à l'exemple du premier consul, eut une maison militaire, des gardes, des palais dans ses deux capitales, et des maisons de plaisance. « Me voici, disait-il, le Bonaparte de Saint-Domingue, » et il lui écrivait : *Le premier des noirs au premier des blancs*. Mais comme toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, encore moins à écrire, il ne recevait pas de réponse à ses lettres. De plus, il fit aussi une constitution, par laquelle aussi il se nommait président à vie, avec le droit de nommer son successeur : ce qui était tout bonnement se déclarer indépendant de la république, dont il tenait ses pouvoirs. Il le savait bien, sans doute, il le voulait ainsi, et se contentait de répondre aux donneurs d'avis, qui n'y revenaient pas, *c'est affaire à moi*. Ce fut la belle époque de son gouvernement. La colonie prospérait merveilleusement par l'administration, la culture et le commerce étranger. Dans l'intervalle de ces mesures protectrices, le traité de Bâle ayant concédé à la France la partie espagnole, Toussaint en avait été prendre l'investiture à Santo-Domingo, avec la plus grande solennité religieuse et militaire, et il parcourut en souverain, avec les mêmes honneurs, toutes les villes de sa nouvelle domination. Son pouvoir despotique s'étendit bientôt sans opposition sur la grande Ile de Saint-Domingue, dont ses excellents règlements assuraient d'ailleurs la prospérité. Une révolte ayant éclaté dans le Nord, suscitée, lui dit-on, par son propre neveu Moïse, il s'y transporta, le fit juger et fusiller, voulant prouver, par l'effusion de son propre sang, que nul n'était exempt de la soumission à ses lois. Quant aux complices de son neveu, il choisit lui-même dans les rangs des cultivateurs ceux qu'il envoya à la mort : et ils y allèrent

sans se plaindre, le saluant comme les esclaves de Tibère, tant il avait su imprimer aux noirs une soumission aveugle à sa volonté, sans avoir besoin, comme Mahomet, de la faire descendre du ciel. Enfin, la publication de la paix de la France avec la Grande-Bretagne, qui fut pour le monde un oracle de bonheur et de joie, ne fut pour Toussaint que celui de la révolte et de la guerre. Dès ce jour, il fit un nouvel appel à ses soldats pour s'entourer de leur dévouement à leur cause et surtout à la sienne. Il était dans ces dispositions et inspectait la partie espagnole, quand, des hauteurs de Samana, il vit se développer successivement une flotte française et espagnole, sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, forte de 54 bâtiments de diverses grandeurs. « Vous voyez, dit-il aux noirs, que c'est la guerre qui arrive : c'est toute la France qui vient nous remettre en esclavage. Il nous faut mourir, il faut brûler tout ce qu'on ne pourra pas défendre. » Sans doute Toussaint était déjà bien décidé à la résistance; mais comme il ignorait l'expédition confiée au général Leclerc, beau-frère du premier consul, il était loin d'être prêt. Et il courut vers le Cap-Français de toute la vitesse de ses chevaux. Cependant, les balises avaient été enlevées, et il fut impossible à un cutter, qui fut salué à boulets rouges par le fort Picolet, de pénétrer dans le port. Ce bâtiment avait à bord un capitaine de frégate, porteur d'une proclamation et d'une lettre du premier consul au général Toussaint. Le capitaine de port du Cap se rendit à bord de l'amiral, disant que la flotte ne pouvait entrer sans l'ordre du général en chef, que l'on attendait. Le capitaine général Leclerc envoya à Christophe, commandant du Cap, une lettre qui resta sans réponse. Toussaint avait pris d'avance ses précautions. Car la flotte parut devant le Cap 48 heures avant l'arrivée de Toussaint dans cette ville. Ce temps eût été plus que suffisant pour prendre le Cap, si l'amiral n'avait pas négligé d'amener avec lui des pilotes pratiques de sa baie, et si d'ailleurs il n'avait pas perdu 15 jours dans le golfe de Gascogne à attendre la division de la Touche-Tréville, qu'il trouva à Samana. Le temps précieux étant perdu et Toussaint arrivé, un débarquement de 6,000 hommes eut lieu cette nuit même derrière les mornes du Cap. Toussaint ne put empêcher le lendemain la prise de la ville ni l'entrée de la flotte. Mais il avait ordonné l'incendie du Cap, et jamais ordre ne fut mieux exécuté. Il ne resta debout dans cette ville de 50,000 âmes que quinze maisons. Telle fut la déclaration de Toussaint, qui avait déjà appris

le succès du débarquement de plusieurs corps de nos troupes. Cependant, pour arrêter le fléau de la guerre d'extermination qui se préparait et se répandait tout autour du Cap par l'incendie des cultures et de leurs produits, le général Leclerc envoya à Toussaint ses deux fils avec des lettres du premier consul. Leclerc lui avait paru tout d'abord moins facile à déposter que Laveaux et Hédouville : aussi voulut-il temporiser avec lui, et il lui renvoya ses fils en demandant un délai pour se consulter. Leclerc les lui renvoya avec un délai de quatre jours, passé lesquels il agirait hostilement contre lui; quatre jours s'écoulèrent; les fils de Toussaint ne revinrent pas, et sa rébellion fut proclamée. L'incendie du Cap ne la rendait pas douteuse. La proclamation qui mettait Toussaint et les rebelles hors de la loi assurait à ceux qui se soumettraient leurs grades dans l'armée française. L'armée se mit en campagne. Elle fut constamment jalonnée dans sa marche par les massacres des blancs, et les incendies des récoltes et des villages. Deux mois après Saint-Domingue était soumise. Tous les généraux noirs avaient fait leur soumission, Christophe lui-même. Il ne restait plus que celle de Toussaint, qui ne se fit pas attendre. Il se rendit au Cap entouré du brillant et nombreux cortège de ses gardes. Dans l'entretien qui eut lieu entre le général Leclerc et lui, il se tint constamment dans un système négatif, tantôt rejetant sur ses généraux, sur Dessalines surtout, les égorgements de la couleur blanche; tantôt alléguant qu'il était trop vieille barbe pour avoir pu croire ce que ses enfants lui avaient dit, et il refusa, à cause de sa santé et de son âge, le commandement en second, ainsi que le premier consul l'avait décrété, et, le lendemain, après un dîner solennel chez le général en chef, où encore, sous le prétexte de sa santé, il s'abstint de toute espèce de nourriture, excepté d'un petit morceau de fromage de Gruyère, qu'il coupa lui-même et qu'il mangea sans pain, il retourna à son habitation d'Eunery, où il fut surveillé. Peu de temps après arriva la fatale époque de la fièvre jaune, qui moissonna l'armée, dont l'arrêté sortit bientôt du repos d'Eunery par cet horrible jeu de mots : *Moi compter sur la Providence !* C'était le nom du cimetière du Cap. Alors un grand nombre de cultivateurs et de soldats noirs désertèrent les ateliers et les cantonnements, et se retirèrent dans les mornes voisins d'Eunery. Toussaint, à qui le général Brunet, commandant des Gonaïves, demandait pourquoi il avait armé ses cultivateurs, lui répondit « que c'était pour se défendre des brigands qui étaient dans la montagne. »

Or, il fut bientôt reconnu, par des lettres interceptées, qu'il était l'auteur de ces rassemblements, et qu'il avait dans toute la colonie des intelligences pour un soulèvement général, pendant que l'armée française succombait sous le fléau des Antilles. Son arrestation fut résolue. Le général Brunet l'invita à se rendre à son quartier général pour y conférer; l'astucieux Toussaint fut la dupe de son orgueil. « Ces messieurs blancs, dit-il, qui savent tout, sont forcés de consulter le vieux nègre : » et il s'y rendit. A peine arrivé, il fut arrêté, et mis à bord de la frégate la *Créole*, malgré le serment qu'il avait fait de ne jamais mettre le pied sur un bord. Arrivé au Cap, il fut transféré sur la *Héros*, débarqua à Landernau, d'où il fut conduit à Paris, au Temple, et, de cette prison, dans le fort de Joux. Le premier consul lui avait inutilement fait demander dans quelle partie de Saint-Domingue il avait caché ses trésors. Le 17 germinal an xi, le chef de bataillon Amiôt, commandant le fort de Joux, le trouva au coin de son feu frappé d'une apoplexie foudroyante. Peu de jours avant, Toussaint lui avait avoué avoir fait enterrer 15 millions dans les mornes par des noirs dont il s'était défait, et il s'occupait de dresser, d'après ses souvenirs, le plan des lieux où ce trésor était enfoui, quand la mort le frappa. L'apoplexie fut déclarée par l'autopsie. DE NOUVINS.

LOUVET DE COUVRAI (J. B.), né à Paris, dans la rue Saint-Denis, à l'enseigne du *Bras d'or*, mort le 25 août 1797, fut très-célèbre de son vivant, et, après avoir fait le plus grand bruit littéraire de son temps, mourut dans l'oubli et le silence. Il avait commencé par être un assez habile garçon libraire, et à force de vendre ces petits livres obscènes et spirituels dans lesquels excellait le xviii^e siècle agonisant, Louvet de Couvrai finit par en composer un lui-même, qui fut le dernier mot de ce genre de livres que personne ne pourrait ressusciter aujourd'hui. Louvet, encouragé par tout ce dévergondage public et privé qui faisait partie de la belle société, de la grande philosophie et du bel esprit de son temps, voyant les plus belles dames venir dans la boutique de son maître, et, sans rougir, acheter publiquement les *Bijoux indiscrets*, les *Liaisons dangereuses*, la *Pucelle*, *Candide*, *Acajou*, les *Confessions du comte de****, que sais-je encore ! tant de livres écrits et signés par des hommes bien posés à la cour, dans les académies, au parlement, et, qui plus est, dans l'admiration des hommes, se mit à écrire les *Amours de Faublas*, un terrible petit livre qui, pour le scandale, pour le vice, pour les tours de force les plus incroya-

bles, laissait bien loin tous les petits livres ses devanciers. Figurez-vous, en effet, une interminable histoire d'alcôve et de boudoir, dans lesquels (je parle de ces boudoirs et de ces alcôves), sont traînés impitoyablement les grands seigneurs et les bourgeois, les soubrettes et les duchesses, les magistrats et les mousquetaires; obscène histoire du vice sans voile et sans robe nuptiale. Dans ce livre, les hommes se ruent sur les femmes, les femmes sur les hommes; on se prend, on se quitte, on se choisit, on ne se choisit pas, on fait l'amour sur les toits, dans les cours, dans les murs, hors des murs, dans la petite maison et dans le couvent, dans l'écurie et dans le salon, dans la voiture armoriée et dans l'ignoble fiacre. La scène se passe à ce moment solennel du XVIII^e siècle, quand enfin toute cette élégante société, fatiguée de luxe, d'esprit, de scepticisme et de plaisirs, se met à comprendre quelle est la vanité cachée sous toute cette joie, et quel ver rongeur dévore et perce ces volages amours et quel coup de foudre va venir de là haut pour éclairer tous ces nuages, incendier tous ces palais, briser ce trône chancelant, réduire en poudre toute cette monarchie fondée sur la noblesse, sur la beauté, sur les fortunes, sur les grâces, sur le courage, sur la politesse. Car c'est là justement ce qui fait un peu l'intérêt du roman de Louvet. Le philosophe s'arrête sur ces débris du vieux vice français, et, dans une contemplation mélancolique, il cherche à recomposer ce beau monde dont Voltaire, Buffon, Diderot, Beaumarchais, Gresset, le roi Louis XV, le duc de Richelieu et M^{me} de Pompadour, sont les représentants les plus avancés, pendant que Crébillon fils, Laclos, Piron, Marmontel, M^{me} la comtesse Dubarry, en sont aussi les représentants à leur manière. Évidemment *Faublas* appartient à cette partie déjà perdue et gangrenée du XVIII^e siècle. *Faublas* résume tout à fait, non pas l'esprit, non pas la philosophie, non pas la poésie, non pas la pensée-intelligence du XVIII^e siècle, mais bien le vice, le scandale, la débauche, la nudité, l'oubli de tous les devoirs, la sensualité brutale de cette époque, qui fut tout à la fois si grande et si misérable que nul ne saurait dire toutes ses misères et toutes ses grandeurs. Comme témoignage irrécusable, complet, incroyable, d'une horrible décadence, le livre de Louvet mérite donc d'être parcouru, même par les honnêtes gens, qui n'ont pas pour ces sortes de choses licencieuses et puériles la fugitive excuse de la jeunesse : ôtez à ce livre cet intérêt que lui donne le temps dans lequel et pour lequel il a été écrit,

vous ne trouvez plus qu'un obscène récit sans vraisemblance et sans style, bon tout au plus à charmer les loisirs des marchandes de modes les plus avancées et des commis voyageurs les plus poétiques. Quoi qu'il en soit, le roman de Louvet eut parmi nous un de ces éminents succès qui déshonorent toute une époque. La France dévora les *Amours de Faublas* comme l'Angleterre avait dévoré les *Lettres de Clarisse Harlowe* ! Clarisse et Faublas, qu'est-ce à dire, sinon que la nation qui faisait ses délices de cette obscène et ignorante peinture de la société parisienne était aussi près d'une révolution que les admirateurs de *Clarisse Harlowe* en étaient loin ? Le succès de *Faublas* durait encore que la révolution française marchait à bride abattue. En 1791, la révolution, qui avait déjà usé plus d'un grand esprit, plus d'un grand orateur et plus d'un noble courage, commença à recruter ses adeptes parmi les esprits du rang inférieur. Alors, pour la première fois, l'auteur de *Faublas* fut pris au sérieux. Le club des jacobins trouva un beau jour de l'éloquence à cet homme qui s'agitait et se démenait avec toute sorte de violences. Un des premiers, Louvet, excité par ce nouveau succès, se proclama républicain; il se présenta donc à l'Assemblée législative, et là, s'abandonnant à toute sa violence contre ces *vagabonds* de nobles, il demanda qu'on en fit une nouvelle justice, désignant à la colère de l'assemblée plusieurs petits gentilshommes qui avaient échappé à la proscription. Louvet fut le bienvenu à cette barre qui commençait à ne plus rien savoir refuser aux volontés du peuple. Ceux qu'il accusait furent décrétés d'accusation, il demandait la guerre, on lui répondit par des cris de guerre. Le 10 août n'était pas loin : Roland était ministre, Louvet fut chargé par ce ministre de rédiger une feuille ambulante, *La Sentinelle*, espèce de pilori où la royauté était attachée chaque matin et couverte des plus grandes insultes. Après le 10 août, Louvet fut nommé député par le département du Loiret, et alors commença la partie honorable de sa vie. C'était un homme mobile et changeant, qui n'eût pas mieux demandé que de jouer un beau rôle. Il fut frappé de l'attitude des girondins; il en adopta les principes et les défendit vivement et courageusement à la tribune; il osa, lui, le chroniqueur de *Faublas*, prendre corps à corps cet horrible Robespierre, dont un geste faisait tomber les têtes les plus hautes. Le discours de Louvet accusant Robespierre est un modèle de clarté, d'énergie, de raison, de courage; Robespierre y répondit le lendemain par quelques phrases

banales, et plus tard par une proscription en masse. Louvet eut l'honneur d'être proscrit avec les chefs de la Gironde, mais comme eux, il n'attendit pas la mort. Il s'enfuit en Bretagne, et il mena une vie inquiète, misérable, remplie de dangers, jusqu'au 8 thermidor, beau jour de tant de délivrances. Sept mois après la mort de Robespierre, Louvet, que soutenait la presse, fut rappelé dans le sein de la Convention. Il y rentra comme il en était sorti, républicain. Il fut un des chefs les plus zélés de la réaction thermidorienne. Ici s'arrête la vie politique de Louvet. Tour à tour dévoué à la Convention, au Directoire, à tous ces pouvoirs éphémères qu'il soutenait de sa plume, Louvet ne fut bientôt plus compté que comme un écrivain qui n'avait plus ni courage, ni puissance. Il se maria, et il se fit libraire au Palais-Royal. La foule se porta à son magasin, non pour acheter des livres, mais pour lorgner sa femme, que les beaux de ce temps-là appelaient *Lodoïska*. Alors, le ridicule s'empara du pauvre homme pour ne plus le quitter. Cela parut une plaisanterie de bon goût à la jeunesse dorée, de rire aux dépens d'un homme qui avait joué son rôle dans les violents débats de la république, et qui avait condamné à la mort le roi Louis XVI. Le ridicule est plus difficile à éviter que la proscription, Louvet l'éprouva. Il fut accablé de toutes parts par l'ironie et le sarcasme : c'étaient chaque matin des huées sans fin et sans cesse, auxquelles le pauvre homme répondait sans esprit et avec colère, si bien qu'il se fit condamner comme diffamateur, pour avoir répondu avec trop de violence à l'un de ses assassins quotidiens. Alors, réduit aux abois, le malheureux Louvet, oubliant les feuilles imprimées dont il avait couvert sans pitié les murailles de la ville, demanda qu'on mit un frein à la liberté de la presse; et les huées recommencèrent de plus belle. Pour comble de malheur, il écrivit sa fameuse réponse à *M. Perge ! sequar !* Il avait pris ces deux mots latins pour la signature d'un nom propre : vous jugez des éclats de rire et du triomphe de M. Suard, l'auteur du *Perge ! sequar !* Ainsi bafoué, moqué de toutes parts, payant par le ridicule la même dette de vengeance que tant d'autres avaient payée de leurs têtes, accablé d'ennuis, d'injures, de malédictions dites en riant; insulté et cherchant en vain quelques restes de sa vieille gloire, de son antique renommée et de son influence politique, ce vieil invalide mourut sans trop savoir pourquoi; il mourut bien simplement, faute d'un peu d'esprit pour répondre aux quolibets, et faute d'un peu d'intelligence

pour comprendre le 18 fructidor et les événements qui allaient venir. Mais pour résister à toutes ces secousses, à tous ces prodiges, à toutes ces révolutions sans pareilles, après avoir vu déjà et subi tant de secousses, tant de prodiges et tant de révolutions, il fallait une autre tête, il fallait un autre cœur que le cœur et la tête de l'auteur de *Faublas*. — Voilà tout ce qu'on peut dire de cet homme, qui a mis un nom au livre le plus lu de son temps, après la *Pucelle* de Voltaire. On trouve dans les *Mémoires* de M^{me} Roland un magnifique éloge de Louvet, que la postérité eût confirmé peut-être, si Louvet fût mort à temps, avec les chefs de la Gironde. Louvet a beaucoup écrit, et il serait bien difficile de dire tous les livres qu'il a laissés : *Faublas*; *Émilie de Valmont ou le Divorce nécessaire*; *Paris justifié*; *Réponse au courageux rapport de Mounier sur les crimes des 5 et 6 octobre 1789*; *Second discours sur la guerre (à Robespierre)*; *Accusation contre Robespierre, 1792, à la Convention nationale*; *Plaidoyer contre Isidore Langlois*; *Récit de mes périls*; et enfin, deux ou trois comédies, dont une jouée plusieurs fois.

JULES JANIN.

LOUVETERIE, équipage de chasse pour le loup, ensemble des moyens propres à la destruction de ces animaux. François I^{er} créa, en France, la charge de *grand louvetier* (1520), lequel entretenait aux frais du roi un équipage spécial qui se transportait aux environs de la capitale, partout où l'on signalait la présence des loups. Il existait en outre plusieurs officiers de louveterie dans les provinces. Une ordonnance du 15 août 1814 avait placé tout ce qui concerne la louveterie dans les attributions du grand veneur, lequel nommait des lieutenants de louveterie dans chaque conservation forestière. Depuis 1818, des moyens plus efficaces ont été proposés pour détruire les loups : ils consistent dans une prime de 18 fr. allouée à quiconque tue une louve pleine, de 15 fr. par louve non pleine, de 12 fr. par loup, de 6 fr. par louveteau; en des chasses générales, ou battues, au mois de mars et au mois de décembre, ordonnées par les préfets; enfin dans l'usage de pièges, traquenards, trappes, fosses, batteries, et d'appâts empoisonnés. Tout ce qui concerne la louveterie est aujourd'hui réuni à l'administration des forêts, ministère des finances. Z.

LOUVOIS (FRANÇOIS-MICHEL LE TELLIER, marquis DE), fils de Michel le Tellier, secrétaire d'État au département de la guerre (1644-1666, mort chancelier de France en 1685), naquit à Paris, le 18 janvier 1641. Nommé conseiller au

parlement de Metz, il était bien jeune encore, lorsque son père obtint pour lui (1654) la survivance de sa charge de secrétaire d'État au département de la guerre. Il épousa (1662) une riche héritière d'un grand nom, Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux; et bientôt, renonçant aux plaisirs de la cour et aux dissipations du jeune âge, il donna tous ses soins aux affaires, se rendit aux armées, visita les places fortes, et se prépara utilement aux travaux du ministère.

Il avait déjà son entrée au conseil. Les rapports qu'il y fit, les abus qu'il dénonça, les moyens qu'il proposa pour les détruire, et la déférence qu'il ne cessait de montrer pour les vues de Louis XIV, ne tardèrent pas à lui gagner l'estime, la confiance et la faveur du maître.

Michel le Tellier, qui avait gardé la direction de la guerre, mais en l'abandonnant par degrés à son fils, lui en laissa le poids tout entier en 1666. Louvois obtint bientôt une grande influence dans les affaires de l'État, et le roi la lui laissa prendre d'autant plus volontiers, qu'il regardait le nouveau ministre comme son élève, et qu'il disait : « C'est moi qui l'ai formé. »

Les deux hommes qui se partageaient alors avec le plus d'ascendant le pouvoir étaient Colbert et Louvois. Mais ces deux ministres ne pouvaient s'aimer, et n'étaient pas souvent d'accord. Louvois flattait dans le monarque l'ambition des conquêtes et ses goûts fastueux; Colbert voulait soulager la misère du peuple et ne pas aggraver sans cesse le poids des impôts. Pour achever rapidement ce parallèle, disons que, des deux ministres qui ont le plus contribué à l'éclat et à la grandeur du règne de Louis XIV, Colbert seul dut tout à son génie, tandis que Louvois n'eût pu, sans l'aide de Colbert, exécuter ses vastes desseins, et qu'ainsi la gloire du secrétaire d'État de la guerre fut en grande partie l'œuvre du contrôleur général.

La mort de Philippe IV, roi d'Espagne, avait acquis à Louis XIV, qui avait épousé Marie-Thérèse d'Autriche, des droits que les armes et la victoire pouvaient seules faire triompher. La campagne de 1668, ouverte par le roi, avait glorieusement préparé les voies. L'année suivante, la conquête de la Franche-Comté vint accroître la faveur et le crédit de Louvois : il obtint la surintendance générale des postes. Il fut fait chancelier des ordres du roi (1671), grand veneur et administrateur général des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (1673).

L'hôtel des Invalides, grand monument du

grand siècle, avait été commencé sous la direction de Louvois, en 1671. Presque à la même époque (1672), il fit déclarer la guerre à la Hollande, puissance maritime alors redoutable et qui voulait arrêter les conquêtes de Louis XIV. Il était facile de marcher sur Amsterdam et d'obtenir promptement une paix salutaire : c'était l'avis de Turenne, celui du grand Condé. Mais l'altier Louvois avait une autre politique : il voyait le maintien et l'agrandissement de son pouvoir dans la guerre prolongée. La moitié de la Hollande était conquise, quarante villes avaient ouvert leurs portes, la paix fut demandée; mais Louvois y mit des conditions dures, insultantes, et les négociations furent rompues.

En 1674, Louvois suivit le monarque dans la seconde conquête de la Franche-Comté, et, loin de seconder Turenne, dont il s'était déclaré l'ennemi, ce fut malgré ses ordres, donnés au nom du roi, que le grand capitaine combattit et triompha. Mais on regrette qu'il n'ait pas su résister à l'injonction d'incendier le Palatinat, envoyée par l'impitoyable ministre, et dont l'exécution flétrit, dans cette belle campagne, les lauriers de la victoire.

Louvois dirigea avec une grande adresse la prise de Gand, et la paix de Nimègue, en 1678, ainsi que la capitulation de Strasbourg, alors ville impériale, en 1681. Il avait la confiance du maître qui lui renvoyait tout l'honneur du succès de ses armes : « Il a tout pouvoir, écrivait M^{me} de Sévigné (1676), et fait avancer et reculer les armées comme il le trouve à propos. »

Colbert était mort en 1685; depuis douze ans, Louvois n'avait que trop réussi à miner son crédit. Colbert repoussait le système des emprunts (1672) : Louvois, qui l'avait proposé, le fit adopter, et alors s'ouvrit une carrière funeste, où plus tard l'État menaça de périr. Colbert protégeait les protestants comme sujets utiles : Louvois voulut les perdre comme sujets rebelles. « Il n'y aura plus qu'une religion dans le royaume, écrivait M^{me} de Maintenon. C'est le sentiment de M. Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion. » Cependant Colbert était religieux, beaucoup plus que Louvois, et c'est parce qu'il comprenait mieux la religion qu'il s'opposa, tant qu'il vécut, à la révocation de l'édit de Nantes.

Deux ans s'étaient écoulés depuis la mort de Colbert, et Louvois écrivait (1685) à un commandant de province : « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les *dernières rigueurs* à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion; et ceux qui au-

ront la sotté gloire de vouloir rester les derniers, doivent être *poussés jusqu'à la dernière extrémité*. On avait cru d'abord les conversions faciles; on s'était trompé. On avait commencé par des prédications, puis vint la violence, et aux missionnaires succédèrent les dragons. La révocation de l'édit de Nantes (octobre 1685) fut la plus déplorable erreur, la faute politique la plus funeste du XVII^e siècle, et c'est dans Louvois qu'on trouve son plus ardent provocateur.

Le caractère hautain, dur et inflexible de Louvois se manifesta, dans plus d'une circonstance, non sans danger pour le royaume et pour la gloire de Louis XIV. Louvois ne se montra que dédaigneux et fier envers le doge de Gènes *la superbe*, forcé de venir s'humilier à Versailles (1685), tandis que ce doge était reçu par le monarque, assis sur son trône, avec une politesse et des égards mêlés au faste et à la dignité.

Voulant toujours se rendre nécessaire, Louvois engagea Louis dans des entreprises qui devaient amener la guerre. Sous prétexte de rattacher au domaine les deux provinces conquises, l'Alsace et les Trois-Évêchés, d'anciens domaines qui en avaient été séparés, les propriétaires de ces fiefs, et parmi eux plusieurs princes d'Allemagne, se virent cités à comparaitre devant les chambres de justice établies à Metz et à Brisach; ils furent condamnés par défaut, dépouillés, et les haines nationales qui tendaient à s'assoupir se réveillèrent. La ligue d'Augsbourg fut formée, en 1686. L'Europe allait se mouvoir contre la France: Louvois la prévint, et les alliés n'étaient pas encore en mesure d'agir quand l'importante place de Philippsbourg fut emportée, en 1688. D'autres villes fortifiées se rendirent, et le Palatinat fut encore dévasté: Louvois voulait en faire un désert. Les flammes qu'il y avait fait allumer quinze ans auparavant n'étaient, comme on l'a remarqué, que des étincelles, si l'on compare les deux incendies de 1674 et 1689¹.

Bientôt le théâtre de la guerre s'étendit. La France eut à combattre au nord et au midi. Ses armées nombreuses étaient habilement dirigées par Louvois, qui vit sa réputation grandir encore dans les éloges de ses ennemis. Cependant la ligue de l'Europe se fortifiait. Le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, cachait son ambition en exagérant celle de Louis XIV. Il avait

réuni des forces considérables à celles des alliés: la France était sérieusement menacée; des revers venaient se mêler aux succès de ses armes. Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, avait capitulé (1689); en Italie, le siège de Coni allait être levé (1691). Des négociations de paix avec la Hollande furent entamées et suivies. Pendant que Louis XIV et le maréchal de Luxembourg assiégeaient la ville de Mons (1691), Louvois assistait à ce siège: il se mêlait des opérations, faisait des rondes, critiquait les mesures de Luxembourg, qu'il haïssait comme il avait haï Turenne; il osa même, un jour, se permettre de déplacer deux fois une sentinelle que le roi lui-même avait posée. Cette hardiesse ne lui fut pas pardonnée. Déjà sa roideur et son ton absolu dans ses rapports avec Louis XIV avaient nui à son crédit; et les guerres sans cesse provoquées par le ministre avaient fini par amener des dangers qui achevèrent de ruiner l'ascendant et la faveur dont il avait joui.

Après la prise de Mons, Louis ne montra plus à Louvois qu'un visage froid et sévère. Il lui rappela la dureté de ses procédés envers le duc de Savoie; et quand le ministre osa lui donner le conseil de brûler la ville de Trèves, le monarque indigné lui reprocha vivement le dernier incendie du Palatinat, les haines soulevées en Europe par des cruautés commises au nom du chef de l'État, et, dans son emportement, le roi l'aurait frappé, si M^{me} de Maintenon n'eût retenu son bras. Dès ce moment, Louvois vit sa chute inévitable.

Sa santé, déjà altérée par les longs travaux de ses deux départements (la guerre et la surintendance générale des bâtiments, qu'il avait obtenue après la mort de Colbert, en 1685), acheva de se ruiner dans la perspective de sa disgrâce prochaine.

Le roi tenait, à cette époque, son conseil chez M^{me} de Maintenon. Le 16 juillet 1691, Louvois s'y rendit selon son usage. Les paroles de Louis lui parurent dures, menaçantes, et il fut près de s'évanouir. Reconduit chancelant à l'hôtel de la surintendance, il se fit saigner, demanda son fils Barbesieux, qui accourut sur-le-champ, mais trop tard: déjà Louvois avait cessé de vivre. Il était mort dans des convulsions qui firent croire que le poison avait abrégé ses jours: tel fut

¹ Quelques auteurs contemporains rapportent que, pendant la construction de Trianon, une fenêtre de ce palais amena la guerre de 1688. Louis XIV voyait au défaut dans la dimension d'une croisée; Louvois niât ce défaut. Le roi s'emporta, traita durement le ministre et lui tourna le dos. L'orgueilleux Louvois rentra

chez lui, humilié, furieux, et s'écria: « Je suis perdu si je ne donne de l'occupation à cet homme! il n'y a qu'une guerre qui puisse l'empêcher de se passer de moi. » Cette pensée était depuis longtemps celle de Louvois; mais l'anecdote, si elle est vraie, ajoute un trait aux deux caractères du monarque et de son favori.

l'avis des médecins. Saint-Simon et plusieurs autres écrivains rapportent que Saron, médecin de Louvois et ensuite de Barbesieux, avait fini par se donner la mort, en répétant dans son agonie : *Je l'ai bien mérité!* Les mêmes écrivains racontent qu'un frotteur de la maison de Louvois fut un moment soupçonné et emprisonné; mais que la famille demanda qu'il fût relâché, voulant étouffer les bruits qui couraient alors, et les soupçons qu'on élevait témérairement contre le duc de Savoie et un autre prince étranger.

Quoi qu'il en soit des causes de cette mort précipitée, elle n'excita aucun regret. Louis ne prononça pas une seule fois le nom du ministre; et lorsque Jacques II et sa femme, réfugiés à Saint-Germain, envoyèrent un officier chargé d'exprimer à Louis la part qu'ils prenaient à ses regrets, le monarque se contenta de répondre : « Faites mes compliments au roi et à la reine, et dites-leur, de ma part, que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien. »

On peut voir quelle était l'opinion générale sur Louvois dans une lettre où M^{me} de Sévigné parle, avec une gaieté ironique, de la mort de *cet homme considérable dont le roi était si étendu*, etc... *le voilà donc mort!* écrivait-elle, comme si l'État se fût trouvé, ainsi que Louis XIV, débarrassé d'un grand fardeau.

« Louvois, dit le président Hénault, était né avec de grands talents, qui avaient principalement la guerre pour objet; il rétablit l'ordre et la discipline dans les armées, ainsi qu'avait fait Colbert dans les finances; mieux informé souvent que le général lui-même; aussi attentif à récompenser qu'à punir; économe et prodigue suivant les circonstances; prévoyant tout et ne négligeant rien; joignant aux vues promptes et étendues la science des détails; profondément secret; formant des entreprises qui tenaient du prodige par leur exécution subite, et dont le succès n'était jamais incertain, malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devaient y concourir. »

L'armée lui doit l'institution des uniformes : jusque-là les troupes n'étaient distinguées que par les couleurs des écharpes et par des aiguillettes. La condition du soldat fut beaucoup améliorée. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, dit que, sous Louvois, « le grade militaire commença à être un droit beaucoup au-dessus de celui de la naissance. » De concert avec Vauban, Louvois organisa le génie et l'artillerie; il fonda des écoles pour ces deux armes qui ont élevé si haut la gloire de la France. Dans plusieurs

places frontières, il établit pour la jeune noblesse des écoles militaires gratuites. On voit dans l'*Histoire de l'administration de la guerre*, par Xavier Audouin (1811, 2 vol. in-8°), tout ce que dut à Louvois cette imposante administration : tout y fut réglé par lui avec un ordre admirable et jusqu'alors inconnu.

Quand la pièce d'*Esther* fut jouée à Saint-Cyr (1689), en présence de Louis et de sa cour, on crut que Racine avait voulu peindre Louvois dans le superbe Aman, Turenne ou Luxembourg dans Mardochée, les protestants dans les juifs, et M^{me} de Maintenon dans Esther. Cette intention du poète est douteuse; mais son drame prêtait aux allusions, et les courtisans les saisirent avec avidité.

Quelques années après la mort de Louvois, en 1795, parurent deux écrits intitulés, l'un : *Testament politique de Louvois*, ouvrage plus que médiocre de Sandras de Courtilz; l'autre, *Le marquis de Louvois sur la sellette*, est un misérable pamphlet. On attribue à Chamlay un livre devenu rare, et qui a pour titre : *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire de Fr. M. le Tellier, marquis de Louvois* (Amsterdam, 1740, in-12) : c'est une longue apologie, sans restriction, faite par un auteur contemporain, ami de Louvois, qui, méritant à la fois le blâme et l'éloge, a eu le malheur d'être peint infidèlement dans un libelle et dans un panégyrique.

De sept enfants qu'avait eus Louvois, l'aîné fut le marquis de Courtanvaux, mort en 1720; le second, le marquis de Barbesieux, succéda à Louvois dans son ministère, dont il avait la survivance, et mourut en 1701; le quatrième, l'abbé de Louvois, devint, à la faveur de son nom, *bibliothécaire du roi*, membre de l'Académie française, de l'Académie des belles-lettres, de l'Académie des sciences : il n'avait rien écrit; de Boze et Fontenelle, secrétaires perpétuels des deux Académies n'en publièrent pas moins son éloge; il mourut en 1718. Le dernier descendant du ministre de Louis XIV, M. AUGUSTE-MICHEL-FÉLICITÉ LE TELLIER DE SOUVRE, marquis de Louvois, commandeur de la Légion d'honneur, pair de France, est né le 5 décembre 1785. Son père, colonel du régiment royal Roussillon, mourut en 1785, et sa mère l'emmena dans l'émigration. Représentant en France il épousa une fille du prince Joseph de Monaco, et devint chambellan de l'empereur. Sous-lieutenant dans les gardes du corps, en 1814, il fut nommé pair de France, le 17 août 1815. M. le marquis de Louvois est un des industriels éclairés dont le pays s'honore. Vivant dans ses propriétés en Bourgogne, il a

consacré une grande partie de sa fortune à donner l'impulsion à l'industrie du fer dans l'arrondissement de Tonnerre : on lui doit aussi une verrerie, un moulin modèle, des scieries mécaniques, etc. La question des chemins de fer l'a vivement occupé dans ces derniers temps. Ne laissant qu'une fille, il a adopté son gendre qui doit hériter de sa fortune et de son nom. **VILLENAVE.**

LOUYOYER. Le vent ne souffle pas toujours dans une direction favorable à la route que veut faire un navire; il lui est souvent plus ou moins contraire, quelquefois directement opposé. Dans ce cas, le bâtiment, au moyen de la mobilité de son appareil de voilure qui se présente au vent sous un angle très-aigu, décrit une ligne oblique à sa route, qu'il prolonge jusqu'à ce qu'il rencontre un obstacle ou se trouve assez éloigné de son point de départ; alors il vire de bord, c'est-à-dire prend le vent de l'autre côté et continue la même manœuvre tant que dure la contrariété, ou jusqu'à ce qu'il ait atteint son but. C'est cette marche en zigzag que l'on appelle *louvoyer*.

Pour bien comprendre l'avantage de cette manœuvre, il faut se figurer l'horizon divisé en 32 rumbs ou aires de vent, mesurés chacun par un arc de cercle de 11° 15'. Quel que soit le point vers lequel se dirige le navire, placé au centre, il est évident qu'il a pour lui toute la demi-circonférence qui passe par son arrière; soit 16 rumbs. Au moyen de l'orientation de ses voiles, et grâce aux propriétés qu'il doit à ses formes, il peut encore, sans dévier de la ligne directe, recevoir le vent de deux rumbs d'un bord et de l'autre, sur l'avant de la perpendiculaire à sa route : ce qui lui donne 20 rumbs favorables; restent donc 12 rumbs plus ou moins opposants à la ligne qu'il veut suivre. Supposons maintenant que le vent soit directement contraire : le bâtiment *court au plus près*, c'est-à-dire à six rumbs de sa route; puis, virant de bord et parcourant en sens inverse une égale distance, il se trouve avoir gagné au vent l'intervalle qui sépare les deux côtés de l'angle aigu qu'il vient de décrire. En louvoyant ainsi, un bon voilier peut gagner au vent, c'est-à-dire accomplir dans la direction de sa route, le cinquième du chemin total qu'il a parcouru. Quand le vent, au lieu d'être droit debout, dépend plus d'un bord que de l'autre, une des bordées devient plus avantageuse et on la prolonge plus que l'autre. En résumé, l'effet du louvoyage est de détruire sur un bord ce que l'on a fait sur l'autre de chemin étranger à sa route, pour ne conserver intacte, après l'opération, que la distance gagnée en direction.

L'action de louvoyer consiste donc en des virerments de bord répétés. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la description de cette manœuvre, une des plus intéressantes de la navigation; qu'il nous suffise de dire qu'elle s'exécute de deux manières : soit en lançant le navire contre le vent et en le faisant tourner par son avant; soit en le laissant céder au contraire à l'impulsion de la brise. La première de ces méthodes s'appelle *virer vent devant*, et la seconde *virer vent arrière* ou *lof pour lof*. Dans un louvoyage régulier, et en général sauf les cas de force majeure, on vire vent devant.

Tous les navires sont aptes à louvoyer, mais tous ne possèdent pas également les conditions les plus favorables à ce genre de navigation. Indépendamment des qualités communes qu'il exige, telles que la finesse des formes, un tirant d'eau mesuré et un chargement *bastant*, certaines installations, qui tiennent à l'espèce du bâtiment, lui sont plus avantageuses que d'autres. Ainsi les navires à *trails carrés*, qui en raison de la disposition de leurs vergues et de leurs haubans, ne peuvent recevoir le vent que sous un angle de 6 rumbs environ, louvoient moins utilement que les goëlettes et autres bâtiments à voiles latines, qui le serrent à 5 et quelquefois même à 4 rumbs.

Le louvoyage a été de tout temps le seul moyen connu, en marine, de s'élever au vent à l'aide des voiles, et cette victoire imparfaite de l'art sur la force des éléments, a toujours été regardée comme un des plus grands efforts du génie de l'homme. Il était réservé à notre époque de faire davantage et d'inventer un genre de navigation qui, dédaignant le secours du vent, ne tient plus compte de sa direction. Tel est le propre de la navigation à la vapeur. Soit que l'on combine ses moyens d'action avec ceux des navires à voiles, soit qu'elle n'intervienne que pour donner la remorque aux bâtiments contrariés par le vent, désormais elle restreint beaucoup les cas où le louvoyage était indispensable. Sa faculté de marcher contre la direction du vent la rend l'auxiliaire obligé des grandes flottes et l'instrument nécessaire des atterrissages et des entrées dans les ports et rivières. Toutefois, malgré leur puissance indépendante de locomotion, les bateaux à vapeur ne sont pas encore tout à fait exempts de louvoyer : parfois, quand leur route est dans le lit du vent, ils sont obligés aussi d'en dévier pour suivre une ligne oblique; mais alors c'est moins à cause de la résistance du vent que pour éviter le rude choc des lames dont la masse et la vitesse, multipliées par la marche du navire

et son poids, mettraient en péril les plus solides constructions.

Cap. BARON.

LOUVRE, immense palais situé à Paris, sur la rive droite de la Seine, et dont l'origine remonte au commencement du XIII^e siècle. Son nom a vainement exercé la science des étymologistes, et l'on ignore s'il vient du mot saxon *Leower*, traduit dans un ancien glossaire par celui de *castellum*, ou bien de *Rouvre*, *roboretum*, forêt de chênes, ou plutôt de *Lupara*, à cause des loups, qui, selon toute probabilité, infestaient ce lieu sauvage, couvert de bois et de marais. On sait plus positivement qu'en 1204, le roi Philippe-Auguste fit bâtir en cet endroit une grosse tour de 96 pieds de hauteur, sur des terrains qui avaient appartenu aux religieux de Saint-Denis de la Chartre, et en dehors de l'enceinte de Paris, ainsi que l'attestent plusieurs ordonnances de cette époque datée du Louvre, *apud Luparam propè Parisios*. Le même roi ajouta plus tard un mur d'enceinte à cette tour, destinée à devenir successivement, et souvent à la fois, demeure royale, forteresse ou prison. Dès l'année 1214, après la bataille de Bouvines, le comte Philippe de Flandre y fut enfermé par l'ordre de Philippe-Auguste, et y resta jusqu'à ce qu'il eût fait à son vainqueur la cession de ses États. Depuis lors, jusqu'au règne de François I^{er}, plusieurs prisonniers d'état d'une haute importance gémissaient au fond de ce cachot. Cette horrible tour devint l'effroi des hauts barons et des grands feudataires de la couronne, qui, au reste, étaient tenus d'y venir faire leur prestation de foi et hommage, d'où l'on prit l'habitude de dire que telles ou telles seigneuries relevaient de la grosse tour du Louvre. C'était là aussi que les rois enfermaient leur trésor, s'il faut en croire un testament de Louis VIII, portant la date de 1225.

Sous le règne de Charles V, les bâtiments du Louvre reçurent un grand accroissement, et furent compris dans l'enceinte de Paris. L'architecte Raymond du Temple, qui eut la direction de ces travaux, les poussa si activement, qu'en 1373, le roi put faire les honneurs du Louvre à l'empereur Charles IV. Selon Sauval, ce palais avait, à cette époque, la forme d'un parallélogramme d'environ 62 toises de long sur 58 1/2 de large, entouré de toutes parts d'un fossé qui tirait ses eaux de la Seine. Dans la cour principale s'élevait la grosse tour de Philippe-Auguste, appelée successivement *Tour neuve*, *Philippine*, *forteresse du Louvre*, *Tour Ferrand*, etc., et qui elle-même était protégée par un large et profond fossé, servant de vivier. La communication avec la cour était établie par

un pont-levis sur le pignon duquel était une statue de Charles V, exécutée par Jean de Saint-Romain. Un pont sur le fossé et une galerie conduisaient de la grosse tour dans l'intérieur des bâtiments qui comprenaient une chapelle, un *retrait* et plusieurs chambres dont les portes étaient en fer et les fenêtres garnies d'épais barreaux. Les bâtiments, qui, avant Charles V, n'avaient que deux étages, et auxquels ce prince en ajouta deux autres, formaient quatre corps de logis, sans autre analogie que celle de la grandeur. Le style gothique avait présidé à leur embellissement; on y remarquait une infinité de tours et de tourelles de forme différente, et terminées par des girouettes ou des fleurons. Chaque salle avait un nom: il y avait la *salle du Fer-à-cheval*, *des Porteaux*, *de Windal*. La principale tour était celle *de l'Horloge*, sur la Seine; puis venaient les tours *de l'Étang*, *de l'Armoire*, *de la Fauconnerie*, *de la grande Chapelle*, *de la petite Chapelle*, celle où se met le roi quand on joute, les tours *de la Tournele*, *de l'Écluse*, *de l'Orgueil*, et enfin *de la Librairie*. Dans cette dernière, Charles V avait réuni une bibliothèque de près de 900 volumes, nombre incroyable pour le temps, et qui servit de noyau à la Bibliothèque royale.

Charles VI augmenta les bâtiments et surtout les fortifications du Louvre. En 1382, à la suite de la sédition des Maillotins (*voy.*), il crut utile de faire élever sur un des côtés de ce palais, sur le bord de l'eau, une bastille nommée *le Chastel de bois*, et destinée à contenir les Parisiens. Mais à l'apparition des Anglais, en 1420, elle fut démolie, comme nuisant à la défense de la ville. Sous ce règne, on pénétrait dans l'intérieur du Louvre par quatre portes fortifiées, qu'on appelait *porteaux*: la principale était placée au midi, sur la Seine; une autre, assez considérable, quoique fort étroite, s'ouvrait en face de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois: celle-ci était flanquée de deux tours rondes; les deux autres portes donnaient accès sur les autres faces de l'édifice. Les pièces des bâtiments de la cour intérieure consistaient en une grande salle, ou *salle de Saint-Louis*, puis la salle neuve du roi et la salle neuve de la reine; venaient ensuite la chambre du conseil, celle *de la trappe*, et une salle basse, magnifiquement décorée, en 1366, par Charles V, et destinée à la réception des monarques étrangers. On y voyait aussi une chapelle basse, dédiée à la Vierge, et ornée par Charles VI de treize statues de prophètes. L'enceinte du Louvre renfermait encore quelques jardins, dont le plus grand, de forme carrée, n'avait que six

toises; plus un arsenal et un grand nombre de basses-cours, entourées elles-mêmes de bâtiments qui avaient chacun leur nom, tels que *la maison du Four, la Panneterie, la Saucerie, la Fruiterie, le Garde-manger, l'Échansonnerie, la Bouteillerie, le lieu où l'on fait l'hypocras*. Derrière le Louvre, et dans la rue de Froidmontel (Fromenteau), s'élevait une maison pour les lions du roi.

Les successeurs de Charles VI laissèrent tomber les bâtiments du Louvre dans un tel état de dégradation, que François I^{er} conçut l'idée de faire reconstruire ce palais en entier. Déjà, en 1539, pour le rendre digne de recevoir l'empereur Charles-Quint, il y avait entrepris des réparations considérables, et avait compris dans son embellissement la démolition de la grosse tour. Mais cela ne suffisait pas aux projets grandioses de ce monarque essentiellement artiste. Les dessins de Pierre Lescot (voy.) achevèrent de fixer ses résolutions. Les travaux entrepris en 1540, et continués sans interruption sous le règne de Henri II, fils et successeur de François I^{er}, ne furent terminés qu'en 1548, comme le prouve d'ailleurs l'inscription conservée dans la salle dite des Caryatides : *Henricus II, christianissimus, velustate collapsum, restitit captum à patre Francisco I^o, rege christianissimo, mortui sanctissimi parentis memor, piatissimus filius absoluit, anno à salute Christi MDXXXVIII*. Ce furent là d'immenses travaux auxquels Pierre Lescot, assisté de Jean Goujon (voy.) et de Paul-Ponce Trebatti, imprima le cachet de son génie. La portion de l'édifice confiée à ses soins, et qu'on nomme aujourd'hui le *Vieux Louvre*, ne comprenait cependant qu'une faible partie du Louvre actuel, et ne s'étendait que depuis le pavillon du milieu, dit de *l'Horloge*, jusqu'à l'entrée sur la rivière. A peu près en même temps, Serlio, architecte de Bologne, employé par François I^{er} aux travaux de Fontainebleau, commençait le rez-de-chaussée de l'aile en retour sur la rivière, et la galerie qui devait plus tard communiquer avec les Tuileries, jusqu'au campanile. On appelait ce bâtiment *le palais de la reine ou le pavillon de l'infante*, et l'espace vide compris entre ces nouvelles constructions et la grille actuelle portait le nom de *jardin de l'infante*. Du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, la façade du Louvre était toujours d'une extrême simplicité, et en partie masquée par deux jeux de paume, placés à droite et à gauche de la grande porte; au midi, l'on voyait l'hôtel de Bourbon, devenu depuis salle de spectacle, et convertie,

sous Louis XIV, en garde-meuble de la couronne.

Charles IX et Henri III firent continuer la partie parallèle à la Seine, et connue sous le nom de *galerie du Louvre*. Les travaux, interrompus pendant les guerres de la Ligue, ne furent repris qu'en 1600, sous Henri IV, qui chargea Androuet du Cerceau de conduire la galerie abandonnée en face du pont des Saints-Pères jusqu'au pavillon de Flore, qui fait partie du château des Tuileries. Le même monarque fixa la dimension de la cour telle qu'elle est aujourd'hui, et fit exhausser la galerie de Serlio, qui était alors couverte d'une terrasse. C'est dans ce nouvel étage que fut construite la *galerie d'Apollon*, ainsi nommée, plus tard, à cause des peintures qui en décorent le plafond (voy. LEBRUN). En 1604, ces travaux étaient fort avancés, et Henri IV avait conçu le projet d'établir dans la partie basse de cette dernière galerie un modèle des différentes manufactures du royaume, et notamment de celles qui se rapportaient à la soie; mais l'opposition de Sully fit avorter cette idée.

Sous Louis XIII, disparurent les dernières constructions anciennes du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, et, sur les plans de l'architecte Lemercier, commencèrent à s'élever les étages inférieurs des deux ailes faisant face intérieurement au midi et au couchant. Louis XIV était un prince trop magnifique et trop amateur de belles constructions pour laisser le Louvre dans l'état où il le trouva. Dès l'année 1660, des travaux furent entrepris pour l'achèvement de la grande galerie et la reconstruction des vieux bâtiments. Une multitude d'ouvriers étaient employés à cet ouvrage, lorsque, le 6 février 1661, au milieu des préparatifs d'un théâtre sur lequel le roi devait figurer, le feu prit à la galerie dite *des poutres*, dans le vieux Louvre, et menaça de se communiquer à la grande galerie; on parvint à s'en rendre maître en coupant cette dernière galerie, et les travaux continuèrent avec ardeur. Déjà, sur les dessins de l'architecte Leveau, les fondements de la façade étaient jetés, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, et commençaient à s'élever de huit à dix pieds hors de terre. Mais, en 1664, Colbert, nommé surintendant des bâtiments, désapprouva les dessins de Leveau et ouvrit un concours auquel furent admis les architectes de France et d'Italie. Ce fut le plan d'un médecin qui prévalut. Cependant Colbert, qui n'était pas grand connaisseur, ne voulut pas tout d'abord adopter le projet de Claude Perrault, et au milieu de ses hésitations, on lui signala le

cavalier Bernin, artiste de Rome, comme seul capable de terminer un si magnifique ouvrage. Des offres brillantes furent donc faites par Louis XIV à cet artiste qui vint à Paris, recevant sur toute sa route des honneurs qu'on n'avait coutûmé de rendre qu'aux seuls princes du sang. Par malheur, son génie, alors sur le déclin, ne répondit pas à l'attente générale, et, après un séjour de près de huit mois, le cavalier Bernin, mécontent et dégoûté par ceux mêmes qui l'avaient appelé avec tant d'empressement, retourna en Italie, emportant avec lui une gratification de 3,000 louis d'or, un brevet de 12,000 liv. de pension annuelle, et une autre de 1,200 liv. pour son fils. Dès ce moment, le plan de Claude Perrault fut adopté sans conteste, et les fondements jetés par Levau furent arrachés définitivement. Colbert mit tout en œuvre pour que les travaux fussent poussés avec activité; et le zèle de l'architecte fut tel, que la nouvelle façade, commencée en 1666, fut terminée en 1670. Cette façade, qui a 525 pieds d'étendue, se compose de trois avant-corps, qui laissent de chaque côté de la grande entrée placée au milieu, une galerie, dont le fond, d'abord garni de niches, est aujourd'hui percé de fenêtres. La hauteur de cette façade est de 85 pieds; elle est divisée en un soubassement et un péristyle, contenant 52 colonnes et pilastres accouplés d'une ordonnance corinthienne. Cette façade, considérablement embellie sous le règne de Napoléon, est, malgré les défauts qu'on peut lui reprocher, un des monuments d'architecture qu'on admire le plus dans Paris. Claude Perrault fit aussi élever, sur ses dessins, la façade qui donne sur le cours de la Seine, et une partie de celle qui regarde la rue du Coq-Saint-Honoré. Mais les désastres de la fin du règne de Louis XIV firent renoncer à l'achèvement de ce magnifique édifice qui resta abandonné pendant près de 70 ans, et faillit retomber dans l'état de dégradation d'où François I^{er} et ses successeurs l'avaient tiré. Les rois ayant cessé d'en faire leur demeure, diverses académies y tinrent leurs séances, et des artistes furent admis à y loger. Des cloisons légères en bois et en plâtre vinrent diviser à l'infini ces vastes galeries, et la cour resta encombrée de monceaux de gravois. Une foule de baraques ignobles ajoutaient encore à ce honteux désordre. Sous Louis XV, Marigny, nommé surintendant des bâtiments, en 1754, obtint enfin la permission de débarrasser le Louvre de toutes les constructions parasites qui l'obstruaient. Cette fois encore, son achèvement fut projeté : l'architecte Gabriel mit la dernière

main aux trois façades commencées par Perrault, et Soufflot termina le vestibule de l'entrée qui regarde la rue du Coq. Mais, quelque désir qu'il en eût, Louis XVI ne put rien ajouter aux travaux de ses prédécesseurs. La révolution l'arrêta dans ses tentatives d'achèvement; et la Convention nationale, pour la plus grande humiliation de la demeure des rois, y plaça des ateliers de travail. Cependant, pour être juste, on doit dire que, par un décret de cette même Convention, en date du 27 juillet 1793, une partie du Louvre fut affectée à l'établissement d'un musée national, qui fut ouvert le 10 août suivant. Ce n'était pas la première fois que le palais, depuis le règne de Louis XIV, voyait des exhibitions de tableaux ou d'objets d'art; mais jamais une si grande pensée n'avait présidé aux essais de ce genre. Cette pensée, fécondée par Napoléon et par ses successeurs, devait produire en dernier résultat le plus beau et le plus précieux musée du monde entier. En l'an vi de la république, il fallut songer à trouver un local pour les conquêtes artistiques faites en Italie par Bonaparte. L'architecte Raimond, à qui l'on désigna le Louvre, fut chargé de l'approprier. Mais ce ne fut qu'en l'an ix, que la galerie destinée à cette magnifique exposition fut livrée au public, qui commença par payer un juste tribut d'éloges à l'escalier confié aux soins de M. Fontaine, et par lequel on communiquait des salles de l'exposition, à la galerie d'Apollon d'un côté, et de l'autre, à la galerie dite *le Musée des tableaux*. Tandis que ce musée réunissait tous les trésors de la peinture et de la sculpture arrachés aux musées rivaux de Florence, de Naples et de Rome, l'empereur Napoléon, parvenu au faite de sa puissance, concevait le projet d'achever en peu d'années ce que plusieurs rois n'avaient pu faire en tant de siècles. En moins de huit ans, la façade de Perrault fut complétée et embellie. Une communication fut établie entre les deux parties de la colonnade, et Lemot fut chargé de placer au fronton un bas-relief qui représentait l'empereur entre la figure de Minerve et la muse de l'histoire écrivant sur le piédestal : *Napoléon le Grand a achevé le Louvre*; mais en 1815, le buste de Louis XIV fut substitué à celui de Napoléon, et l'inscription de Lemot remplacée par celle-ci : *Ludovico Magno*. Les autres façades intérieures ou extérieures furent aussi complétées, agrégées, couronnées de balustrades et couvertes d'une toiture. Quelques efforts que l'on tenta, la façade du *vieux Louvre* ne put se raccorder avec les autres : elle resta comme un monument de l'architecture du xvi^e siècle.

Dans l'intérieur des appartements, une foule de sculptures, des voûtes, des escaliers, des portes d'un travail exquis, vinrent compléter l'ensemble de l'édifice, dont les abords furent aussi débarrassés, surtout du côté du Carrousel, des ignobles constructions qui en masquaient la vue, et dont la démolition a mis le Louvre en regard du palais des Tuileries. Sous le règne brillant de Napoléon, et sous ceux de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, de belles restaurations intérieures ont été entreprises, et les plus célèbres peintres de notre époque ont été employés à ces embellissements, offerts aujourd'hui à l'admiration d'un public éclairé et digne appréciateur des arts.

En entrant au Louvre, par le grand escalier situé sur la place du Musée, on aperçoit d'abord deux magnifiques plafonds dus au pinceau de MM. Abel de Pujol et Meynier. Les bas-reliefs en marbre qui les accompagnent, sont de MM. Guersant, Laitié, Guillois, Caillouet et Petitot fils; les voussures de M. Gosse. M. Meynier, chargé de la décoration de la salle qui précède le grand salon, a pris pour sujet de son plafond l'apothéose du Poussin, de Lesueur et de Lebrun, choix heureux pour servir d'introduction à un musée français. De là on peut passer dans le grand salon, immense pièce carrée à laquelle communique d'un côté la grande galerie renfermant des tableaux célèbres de différentes écoles et se prolongeant jusqu'aux Tuileries; de l'autre côté, une porte conduit au salon d'Apolon, dont le plafond est, comme on sait, l'ouvrage de Lebrun. De ce salon, on entre dans la salle ronde dont la coupole a été décorée par MM. Blondel et Couder. La décoration de la salle destinée à l'exposition des objets en matière précieuse est due au pinceau de M. Mauzaisse. Vient ensuite la salle dite *des sept cheminées*, où l'on a longtemps admiré les grands tableaux de Gérard l'*Entrée de Henri IV à Paris* et la *Bataille d'Austerlitz*, transportés depuis au Musée de Versailles. Elle est aujourd'hui décorée de tableaux immenses appartenant à différentes écoles.

De là, on entre dans les salles du musée du moyen âge et de la renaissance, situées dans la partie du palais qui regarde le pont des Arts. Ce musée, dû au roi Louis-Philippe, est divisé en neuf compartiments ornés par les soins de MM. Alaux, Steuben, Eug. Devéria, Fragonard, Heim, Schnetz, Drolling et Léon Cogniet. Plusieurs salles qui y sont contiguës sont occupées par une galerie de tableaux appartenant presque tous à l'école française, et parmi lesquels on distingue les ports de France par Vernet et l'histoire

de saint Bruno par Lesueur. A ce musée touche par derrière celui des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, créé par Charles X, et appelé longtemps de son nom. Il se compose de neuf salles, éclairées sur la cour. Les décorations en sont dues à MM. Gros, Horace Vernet, Abel de Pujol, Picot, Meynier, Heim, Ingres; les voussures et les grisailles, à MM. Fragonard, Vinchon et Gosse. A la suite de ce musée, viennent les salles historiques, anciennes habitations des rois, situées dans l'aile orientale, derrière la colonnade, et séparant le musée égyptien du musée espagnol. On y distingue le millésime de 1559, placé dans les attributs de la salle de Henri II, et celui de 1603, dans ceux de la chambre à coucher de Henri IV. Le musée espagnol; créé aussi par le roi Louis-Philippe, occupe la moitié de la galerie orientale, dite *galerie de la colonnade*. Le musée naval, situé au premier étage dans la partie septentrionale du Louvre, se compose de douze salles, décorées de dessins de marine, dus au pinceau de M. Pierre Ozannes, ancien ingénieur. Vient enfin le musée des dessins et cartons des grands maîtres, dans la partie de l'aile occidentale du palais, qui était d'abord destinée aux séances du conseil d'État.

Tel est l'aspect général de ces magnifiques galeries, orgueil de l'art ancien et de l'art moderne, sur lesquelles nous reviendrons à l'article *Musée*, en nous occupant alors seulement des collections qu'elles renferment.

Il reste à regretter que le projet de cette galerie, qui, dans la pensée de Napoléon, devait unir le Louvre au palais des Tuileries, depuis le pavillon Marsan jusqu'à l'aile de la rue du Coq, parallèlement à la rue Saint-Honoré, ne puisse trouver sa place parmi tous les travaux d'embellissement que le règne de Louis-Philippe voit chaque jour exécuter dans cette vaste capitale. — On consultera les *Antiquités de Paris*, par Sauval; l'*Histoire de Paris*, par Félibien, et l'*Histoire de Paris*, par Dulaure. DEADDÉ.

LOVELACE. C'est le type du séducteur, créé par Richardson (*voy.*), mais du séducteur ardent, passionné, irrésistible. Aussi combien il est au-dessus de ses nombreuses copies! Le Valmont des *Liaisons dangereuses* n'est qu'un roué; Faublas un aimable libertin; mais Lovelace, qui justifie si bien les deux mots anglais qui composent son nom, *love lace* (lien d'amour), c'est un proche parent du premier tentateur, ou plutôt c'est le satan de Milton lui-même qui s'est fait homme tout en conservant les ruses du serpent pour perdre une des filles les plus pures de cette Ève qui fut sa victime. Comme il enlace la

malheureuse Clarisse dans les replis de ses ruses diaboliques ! Hélas ! on prévoit, avec une douloureuse certitude, que toute sa vertu ne pourra que retarder sa chute.

Le nom de *Lovelace* restera pour rappeler une création énergique, mais qui, de plus en plus, semblera étrangère à nos faciles mœurs. Les *Faublas* (*voy. LOUVRE*) sont depuis longtemps, et seront de jour en jour, dans la société, plus communs que les *Lovelaces*. M. OURRY.

LOXIE. Plusieurs ornithologistes ont restreint le nom de *loxie* à l'une des divisions du genre *gros-bec*; et d'autres se rangeant à l'avis de *Temminck*, ont pensé qu'il était plus convenable de l'appliquer exclusivement aux oiseaux connus vulgairement sous la dénomination de *bec-croisé*. Cette dernière opinion ayant prévalu, les caractères du genre *loxie* ont été déterminés ainsi qu'il suit : bec médiocre, fort, très-comprimé; les deux mandibules également courbées, crochues; leur extrémité se croisant; narines latérales, arrondies, placées vers la base et cachées par des soies dirigées en avant; trois doigts en avant, divisés, un en arrière; ailes médiocres : la première rémige la plus longue; queue fourchue. Dans tous les pays où croît spontanément le pin, se trouvent les *becs-croisés*; c'est de la graine de cet arbre qu'ils tirent leur principale nourriture; ils savent disséquer avec beaucoup d'adresse le cône ligneux, et n'y laissent aucun vestige de l'amande favorite. Lorsque ce mets vient à leur manquer, ils se jettent indifféremment sur toutes les graines que peuvent leur fournir les plantes desséchées, qui font la triste parure des crêtes arides. Ces oiseaux recherchent de préférence les régions boréales, et c'est même au milieu des *frimats* qu'ils se livrent à ces élans d'amour pour lesquels la plupart des autres êtres attendent le retour du printemps. Ils établissent leur nid dans les sapins touffus; il est artistement construit avec de petites buchettes qui enveloppent le moelleux duvet; ils y pondent quatre ou cinq œufs d'un gris verdâtre, irrégulièrement tachetés de brun rougeâtre. DR..Z.

LOXODROMIE ou *ligne loxodromique* (du grec *loxos*, oblique, et *dromos*, course.) C'est une sorte de spirale que décrit un vaisseau qui, dans sa course, coupe tous les méridiens sous le même angle. Cette spirale s'approche sans cesse du pôle sans pouvoir, mathématiquement parlant, jamais l'atteindre, par la raison que, devant couper tous les méridiens sous un même angle, et tous ces cercles, concourant au pôle, ils ne sauraient être coupés sous un même angle vers ce point

que par un cercle dont le centre serait sur l'axe du monde. La spirale *loxodromique*, il est vrai, approche d'autant plus de la régularité d'une circonférence de cercle qu'elle est plus près du pôle; mais, d'après sa définition et sa nature, il serait absurde de supposer qu'elle puisse devenir un véritable cercle. — On définit encore la *loxodromie* une sorte de spirale logarithmique tracée sur la surface d'une sphère, et dont les méridiens sont les rayons : on se fera une idée de l'exactitude de cette définition si l'on se représente la *loxodromie* comme projetée sur le plan de l'équateur. Si, partant d'une région circumpolaire, le navire s'efforçait de couper tous les méridiens à angle droit, ou de gouverner constamment d'orient en occident, et *vice versa*, il arriverait de toute nécessité sous l'équateur après avoir fait un grand nombre de fois le tour du monde : c'est seulement sous l'équateur qu'on peut gouverner invariablement d'occident en orient sans qu'il soit nécessaire de changer la quille du vaisseau. — Dans le cas où l'on veut décrire un parallèle à l'équateur, on est obligé de se tenir constamment à la même latitude, ce qui demande des attentions et des changements de direction continuelle. — C'est le mathématicien portugais *Nonius* qui, le premier, reconnut les propriétés de la *loxodromie* : il fut amené à cette découverte par un marin qui lui demandait pourquoi, naviguant constamment sous le même *rumb* de vent, il n'arrivait jamais directement au port où il voulait se rendre. TRYSSÈRE.

LOYAUTÉ, qualité de l'âme en laquelle semblent se résumer les attributs de la fidélité, de l'intégrité et de la franchise. Active de sa nature, du caractère elle passe dans les faits. Si elle fait la sûreté des relations entre individus, elle en fait en même temps le charme; elle prête même au langage un accent particulier, et se reflète aussi dans l'expression de la physionomie. Son cachet est la simplicité dans le ton et dans les habitudes; elle repousse également l'enflure et l'affectation. Comme la fausseté ou la ruse en est l'opposé, l'esprit d'intrigue en est le contraste.

Ainsi que dans les affections privées, la loyauté est un lien aussi fort que doux; elle est le plus solide des grandes transactions sociales et des rapports internationaux. Cette maxime que *la conduite la plus droite est encore la plus adroite* ne devrait pas être moins à l'usage des gouvernements qu'à celui des particuliers. Malheureusement, la loyauté n'a jamais passé pour être la base de la politique et de la diplomatie. Elle semble même avoir été antipathique au génie de certaines nations : le *timeo*

Danaos et le *punica fides* ont marqué du sceau de la déloyauté le caractère de la Grèce et celui des Carthaginois.

Les Anglais ont spécialisé le sens du mot loyauté (*loyalty*), en l'employant pour désigner le dévouement à la cause royale. Dans la guerre d'Amérique, les *loyalistes* tenaient le parti de la Grande-Bretagne. Chez nous, ce mot entre dans la formule du serment prêté par nos législateurs de se conduire en *bon et loyal député ou pair de France*. P. A. VIEILLARD.

LOYER. Généralement, on appelle ainsi le prix payé par le locataire pour prix de la chose ou du service qui lui est loué. Ainsi, le locataire d'une maison ou d'un appartement paye un loyer. Le locataire d'un héritage paye également un loyer, qui, alors, prend le nom de *fermage*. On dit aussi qu'un homme de service touche des loyers ou des gages. Le mot *loyer* est surtout consacré en ce sens pour désigner les gages donnés aux matelots et gens d'équipage. Les matelots s'engageant au mois ou au voyage, leurs loyers sont également stipulés au voyage ou au mois. — Le loyer de l'ouvrier s'appelle plus volontiers *salaires* ou *journalés*, le loyer de l'employé *appointements*, le loyer de l'avocat ou du médecin *honoraires*. — Indépendamment de cette acception, le mot *loyer* s'emploie aussi pour désigner le louage du travail ou du service (*voy. LOUAGE*). A. G.

LOYOLA (IGNACE DE). *Voy. JÉSUITES*.

LOYSEAU (CHARLES), l'un des jurisconsultes les plus habiles du droit coutumier et féodal, naquit à Nogent-le-Roi, près Chartres, en 1566. Son père avait été lui-même jurisconsulte distingué, et mérité à ce titre la confiance de Diane de Poitiers et du duc d'Aumale son gendre. D'abord avocat au parlement, Loyseau fut bientôt nommé lieutenant particulier du présidial de Sens, dont il prépara la soumission à Henri IV. Il ne resta pas longtemps dans cette place, qu'il laissa pour aller occuper le bailliage de Châteaudun. — C'est dans ces fonctions nouvelles que Loyseau déploya toute la science du jurisconsulte, et qu'il s'acquit une grande réputation. Après dix années de séjour dans cette ville, il reprit la profession d'avocat, et mourut à Paris le 27 octobre 1627, à l'âge de 63 ans. — Loyseau, au milieu des occupations pratiques de la magistrature ou du barreau, ne perdit pas de vue les théories de la science, et il publia en 1614 différents traités, tels que celui *Des Seigneuries, Des ordres et simples dignités, Du déguerpissement et délaissement par hypothèque, De la garantie des rentes et abus de la justice des*

villages. Les œuvres de Loyseau ont été publiées d'abord en 1660 avec des remarques de C. Joly, chanoine de Paris; trois éditions furent successivement épuisées, et la 4^e, la meilleure et la plus complète parut en 1701 par les soins de la compagnie des libraires de Lyon. — Loyseau appartenait à cette école féodale et coutumière qui eut pour fondateur celui que ses contemporains appelèrent le prince des jurisconsultes, *Charles Dumoulin*. Cette école pénétra dans les profondeurs de la société féodale; elle découvrit les racines des fiefs et leurs ramifications, et jeta sur les coutumes un coup d'œil général; par ses immenses travaux, elle chercha le lien d'harmonie et d'unité qui pouvait se cacher sous la multiplicité des usages. Elle constata enfin légalement la puissance de la société féodale, et éleva à côté du droit romain une législation pleine de vigueur. — Ce n'est pas que l'école de Dumoulin rejetât les lois romaines, c'est dans leur étude au contraire qu'elle puisa toute sa force; souvent même elle fut obligée de lui emprunter ses décisions, et parmi les jurisconsultes qui lui appartiennent, Loyseau se distingua par le mélange judicieux qu'il fit du droit romain avec le droit des coutumes. Cette habile fusion se fait surtout remarquer dans son traité du *Déguerpissement*, qui passe à juste titre pour son chef-d'œuvre. — Esprit à la fois profond et indépendant, Loyseau, dans ses traités, s'est souvent élevé à la hauteur du publiciste: en rendant compte des traditions du passé, il en signale franchement les vices avec une passion qui n'est pas toujours d'accord avec la mission du savant.

LOYSEAU (JEAN-SIMON), jurisconsulte moderne, naquit en Franche-Comté, et fit ses cours à la faculté de droit de Dijon; on ne sait s'il se rattache par sa généalogie au président. — Il est loin d'avoir laissé dans la science la même réputation que son homonyme et son prédécesseur. Ses travaux se rattachent aux codes que nous a légués l'empire. Il débuta d'abord par quelques œuvres de compilation, mais celle qui lui assure une place honorable parmi les auteurs qui ont écrit sur le code civil est son traité *Des enfants naturels, adultérins, incestueux et abandonnés*; Paris, 1811, in-8°. Cet ouvrage, sans être profond, témoigne cependant de beaucoup de savoir, et est cité avec estime par les auteurs modernes. Loyseau était avocat à la cour de cassation; il mourut le 22 décembre 1822, à l'âge de 46 ans.

R. DE CHABROL.

LOZÈRE (DÉPARTEMENT DE LA). *Voy. FRANCE*.
LUBECK, *Lubeca, Lubecum*, ville d'Alle-

magne, une des 4 républiques de la Confédération germanique, sur la gauche de la Trave, à 844 kil. N. E. de Paris, par 6° 7' long. E., 53° 50' lat. N.; 27,500 habitants. Travemünde lui sert de port. Évêché. Cour d'appel pour les 4 républiques. Lubeck offre beaucoup de traces de l'architecture du moyen âge : on y remarque surtout la cathédrale, l'église Sainte-Marie, l'hôtel de ville, la Bourse, l'Opéra, la machine hydraulique, etc. — Industrie active : savon, chapeaux, toile à voiles, objets en ambre, velours et soieries, cuirs façon Cordoue, raffineries de sucre, etc.; grand commerce, surtout avec Hambourg, les pays scandinaves, le Portugal et la France. Elle n'a qu'une société savante, une société de bienfaisance, un gymnase, une école de commerce, une école d'industrie. — Lubeck fut fondée en 1144 par Adolphe de Holstein; puis possédée (à partir de 1148) par les ducs de Saxe, Henri le Superbe et Henri le Lion, conquise en 1192 par Alphonse de Holstein, et en 1203 par Woldemar, duc de Sleswig; elle se mit sous la protection de l'empereur Frédéric II, et fut déclarée ville libre et impériale en 1226. De plus en plus florissante par son immense commerce, elle devint la capitale de la Ligue hanséatique. Elle se soutint encore après le déclin de la hanse (xv^e siècle), mais elle déclina elle-même au xvii^e. En 1806 elle fut prise de vive force par les Français qui rasèrent ses murs. De 1810 à 1814, elle fit partie du département des Bouches-de-l'Elbe, le plus septentrional de tous ceux de l'empire français; mais elle ne fut que chef-lieu d'arrondissement. Jungius, Mosheim, Meibomius, George Kneller, naquirent à Lubeck. — Le territoire de la république de Lubeck n'a que 380 kil. carr., et se compose de plusieurs morceaux séparés. Il compte 50,000 habitants. Son gouvernement est démocratique : la bourgeoisie et un sénat de 30 membres se partagent l'exercice de la puissance souveraine. Son contingent est de 406 hommes, son revenu de plus d'un million, sa dette d'environ 8 millions. Religion réformée. BOUILLET.

LUBOMIRSKI (MAISON DES PRINCES), une des plus anciennes et des plus illustres de la Pologne. Elle est originaire du palatinat de Crakovie, et porte les armes appelées *Srzeniatowa*, d'où lui est venu le surnom de *Srzeniatowites*, sous lequel les chroniqueurs du pays en parlent fréquemment, à partir du xi^e siècle. Depuis les Sigismonds, les Lubomirski les plus connus dans l'histoire de Pologne sont : SÉBASTIEN, castellan de Woynicz (mort en 1613), qui, ayant acquis l'importante seigneurie de Wisnicz, obtint le

titre de comte du Saint-Empire romain; STANISLAS, palatin de Crakovie, qui eut l'honneur de succéder au grand Chodkiewicz dans le commandement général de l'armée polonaise au camp de Chotzim (Khotine), en 1621, et parvint à assurer, à cette époque, une paix glorieuse à son pays. Les empereurs d'Allemagne Ferdinand II et Ferdinand III lui envoyèrent le diplôme de prince du Saint-Empire, titre dont toutefois il n'usa point de son vivant, et que même ses descendants ne commencèrent à porter qu'à la quatrième génération. Un des fils de Stanislas, ALEXANDRE, palatin de Crakovie, épousa une princesse Zaslawska, dernier rejeton de la puissante famille des ducs d'Ostrog et de Zaslav. Cette alliance valut plus tard aux Lubomirski une part considérable dans la fameuse succession du majorat d'Ostrog, composé de 22 villes et de plus de 500 villages. Un autre fils de Stanislas, GEORGE, grand maréchal et général de la couronne, fut d'abord un des plus fermes défenseurs et soutiens du malheureux roi Jean-Casimir et un de ses commissaires au traité d'Oliva (1660), puis il se souleva contre ce prince, et, après divers succès, soumissions et repris d'hostilités, alla finir ses jours à l'étranger. Le fils de George, JÉRÔME, se distingua, comme un des chefs de l'armée de Sobieski, sous les murs de Vienne (1683); il fut depuis castellan de Crakovie, c'est-à-dire premier sénateur laïque du royaume et grand général de la couronne. Au xviii^e siècle, nous voyons les Lubomirski portant tous le titre de prince, possédant de grands biens et jouissant des honneurs les plus éclatants, sans présenter cependant aucune grande notabilité politique. Dans les derniers temps de l'existence indépendante de la Pologne, la fortune des Lubomirski déclina rapidement; aujourd'hui, bien que plusieurs branches de cette maison existent encore, aucune d'elles n'a conservé son ancienne importance. Un des Lubomirski actuels, le prince HENRI, a obtenu de l'empereur d'Autriche la permission d'ériger en majorat sa seigneurie de Przeworsk, en Galicie; le même prince a été nommé, par les dernières volontés du comte Joseph-Maximilien Ossolinski, curateur héréditaire de l'institut de ce nom à Léopol, fondation consistant en une riche bibliothèque et une sorte de musée national, dotés de revenus considérables. C. MOROZEWICZ.

LUC (SAINT), l'un des quatre évangélistes, est nommé par quelques anciens *Lucas*, *Lucius* ou *Lucanus*. Il était Syrien, natif d'Antioche, et médecin de profession. On ne sait s'il était juif ou païen avant sa conversion. Quoi qu'il soit, il

fut le compagnon des voyages et de la prédication de saint Paul. L'époque et le genre de sa mort sont inconnus; et plusieurs savants modernes soutiennent, malgré l'autorité de quelques martyrologes, qu'il ne fut point martyr. Sur une tradition assez répandue dès les premiers siècles, on a cru communément qu'il était peintre, et même on montre en certains lieux des tableaux de la Vierge de sa façon, ou du moins des copies prises sur des portraits de sa main. — Saint Luc nous a laissé un *Évangile* et les *Actes des Apôtres*. Le premier de ces ouvrages n'est probablement que la rédaction écrite des prédications de l'Apôtre des Gentils, et c'est pour cette raison que plusieurs anciens l'appelaient l'*Évangile de saint Paul*. Les Actes contiennent une grande partie de la vie de saint Pierre et de saint Paul, à commencer à l'ascension du Sauveur, jusqu'à l'arrivée de saint Paul à Rome, c'est-à-dire que cet ouvrage renferme une histoire de vingt-huit ou trente ans. Après avoir décrit dans son Évangile les actions du Sauveur, saint Luc voulut laisser à l'Église la vie et les œuvres des premiers apôtres, et la manière prodigieuse dont s'était formée l'Église. Les Actes furent composés pour opposer une véritable histoire des apôtres et de la fondation de l'Église chrétienne aux faux actes et aux fausses histoires que l'on commençait à en répandre dans le monde. Il n'y a rien de plus beau que la peinture simple et fidèle que saint Luc trace de la vie admirable des premiers chrétiens, dont toute la conversation était dans le ciel. — Outre ces ouvrages, quelques auteurs attribuent encore à saint Luc la traduction, ou même la composition, quant au style, de l'*Épître aux Hébreux*, et la dispute de Jason et de Papisque, ouvrage perdu et mentionné par Clément d'Alexandrie. — Les marcionites ne recevaient que le seul Évangile de saint Luc; et encore le tronquèrent-ils, suivant la remarque de Tertullien, puisqu'ils en rejetaient plusieurs passages, et entre autres les deux premiers chapitres. Saint Luc a écrit en grec, et tous les docteurs reconnaissent que son style est bien plus pur que celui des autres évangélistes : mais on ne laisse pas d'y remarquer plusieurs expressions propres aux juifs hellénistes, plusieurs traits qui tiennent du génie de la langue syriaque, et même de la langue latine, suivant Grotius.

J. G. CHASSAGNOL.

LUCAIN, poète romain qui portait les noms de *Marçus-Annæus Lucanus*, naquit l'an 38 de notre ère, à Cordoue, en Espagne, où son père, le chevalier romain Annæus Mela, jouis-

sait d'une grande autorité et d'une haute considération. Le jeune Lucain fut élevé à Rome; il eut pour maîtres de grammaire et d'éloquence Rhemnius Palæmon et Flavius Virginius, rhéteurs célèbres de ce temps, et fut instruit dans les principes du stoïcisme par le philosophe Annæus Cornutus. Il fit preuve, dès ses premières années, d'un talent remarquable pour la poésie : à l'âge de quatorze ans, il déclamaît déjà des poèmes grecs et latins qui ne manquaient pas de verve. Suivant l'usage alors général, il alla achever son éducation littéraire et philosophique à Athènes, d'où il fut bientôt rappelé par Sénèque, son oncle maternel, qui voulait le placer auprès de son élève, le jeune Domitius, qui fut depuis l'empereur Néron. Lucain gagna l'attachement du prince; il sut, du moins dans les premières années, ne pas lui faire sentir la supériorité de son talent, et composa même, en son honneur, des pièces de vers qui furent très-applaudies. Jouissant ainsi de la faveur du maître, associé à ses plaisirs, le poète vit s'ouvrir de bonne heure pour lui la carrière des dignités : à peine avait-il revêtu la robe virile, qu'il fut nommé questeur, et donna, en cette qualité, des jeux magnifiques. Peu de temps après, il fut admis dans le collège des augures. La considération dont il était entouré, en facilitant ses succès poétiques, contribua malheureusement à enfler sa vanité. Il ne fut pas assez prudent pour ménager l'amour-propre de l'empereur, qui se piquait aussi de passer pour bon poète, et bientôt il s'éleva entre eux une rivalité dont Lucain devait être nécessairement victime. Néron assistait un jour à une lecture faite par le poète au milieu d'une brillante assemblée : au moment où l'attention générale était captivée par l'intérêt du sujet, il se leva tout à coup, sous prétexte de se rendre au sénat, et fit ainsi manquer le succès de son ami. Celui-ci ne put dévorer cet affront, et saisit la première occasion de s'en venger : il disputa à Néron le prix de la poésie, dans un concours littéraire ouvert par ce prince, et il eut le triste avantage d'être déclaré vainqueur. Aussitôt, son rival offensé lui interdit la scène, les tribunaux et toute lecture publique. Dès lors, Lucain se livra avec une ardeur plus soutenue à la composition de la grande œuvre poétique qu'il avait entreprise, de cette *Pharsale* qui devait être son titre de gloire; il écrivit aussi des drames, des sylves, des saturnales ou étrennes poétiques, et commença une tragédie de *Médée*. Heureux s'il eût su rester étranger à d'autres projets, et ne fournir ainsi aucun prétexte à la haine de son redoutable ennemi! Bien loin de

là, il affectait de poursuivre Néron non-seulement de ses sarcasmes, mais encore de ses écrits, et il entra enfin dans la conspiration tramée contre lui par Pison et dont la découverte offrit à ce monstre le moyen de se défaire de tous ceux dont il redoutait l'ambition, la vengeance ou le mépris. Lucain fut enveloppé des premiers dans la proscription. Il persista longtemps à nier la complicité qui lui était imputée; mais enfin, dit Tacite, corrompu par la promesse de l'impunité, il prononça le nom d'Atilla, sa propre mère, et souilla sa mémoire d'une tache ineffaçable. Ayant reçu bientôt après l'ordre de mourir, il se fit ouvrir les veines. « Pendant que le sang coulait, dit le même historien, Lucain, sentant se refroidir ses pieds et ses mains, et la vie se retirer peu à peu des extrémités, tandis que le cœur conservait encore la chaleur et le sentiment, se ressouvint d'un passage où il avait décrit, avec les mêmes circonstances, la mort d'un soldat blessé, et se mit à réciter ces vers : ce furent ses dernières paroles. » Il n'avait que vingt-cinq ans et demi. Il laissa une jeune veuve, nommée Polla Argentaria, dont l'esprit et le mérite ont été célébrés par Stace et Martial.

Le chef-d'œuvre de Lucain est la *Pharsale*, poème en dix chants, qui a pour sujet la guerre civile entre César et Pompée (*voy.*), depuis le passage du Rubicon jusqu'à la prise d'Alexandrie. Les événements de cette période vraiment remarquable y sont retracés dans l'ordre des temps et avec une fidélité qui exclut l'emploi de toute fiction, en sorte que cette composition paraît appartenir, non à l'épopée proprement dite, mais à cette poésie historique ou narrative qui fut cultivée à Alexandrie, et que les Romains imitèrent avec tant de prédilection. En admettant cette manière de voir, la critique littéraire peut se montrer plus juste envers la *Pharsale*, et ne pas imputer au poète l'absence de beautés et d'ornements peu compatibles avec la nature de son sujet et le caractère de son talent. Toutefois, même sous ce point de vue, la *Pharsale* offre plutôt une suite de belles scènes, de tableaux frappants ou pathétiques, de descriptions brillantes, qu'un ensemble bien coordonné. L'attention n'y est pas dominée par le dénoûment, l'intérêt passe d'un sujet à un autre : après la bataille de Pharsale, vient la mort de Pompée, puis la belle retraite de Caton, puis le siège de César à Alexandrie. Les personnages qui nous attachent disparaissent successivement et sont remplacés par d'autres. Malgré l'intention du poète, qui cherche à élever Pompée, César attire bien plus fortement les regards : il reste sans

cesse présent à l'esprit du lecteur. Cependant, on doit admirer le talent de Lucain à peindre les personnages qu'il met en scène, en particulier ceux dont le caractère est énergique et dévoué, comme Caton, Brutus, Sœva; les discours qu'il met dans leur bouche sont de la plus haute éloquence, et peuvent, suivant Quintilien, servir de modèles aux orateurs. Le style de la *Pharsale* se recommande par de belles qualités : il est riche en traits qui frappent l'imagination et se gravent dans la mémoire; on y rencontre des accents pleins de sensibilité qui vont au cœur; les descriptions et les tableaux offrent souvent des détails vrais, pittoresques; mais, d'un autre côté, le poète pêche par surabondance, par étalage de savoir; l'expression des sentiments est souvent exagérée, et l'effet produit par les traits simples et naturels est ainsi perdu. On ne saurait trop déplorer les basses flatteries que la crainte ou l'adulation ont dictées à notre poète, mais qu'il aurait sans doute fait disparaître s'il eût assez vécu pour terminer son œuvre et la revoir.

La *Pharsale* a été traduite en vers français par Brébeuf, si connu par le stigmaté de Boileau, et en prose par Marmontel, Toussaint-Masson et MM. Chaales, Greslou et Courtaud. Les meilleures éditions du texte original sont celles d'Oudendorp, Leyde, 1728, in-4°; de P. Burmann, avec les notes de Bentley et de Grotius, Leyde, 1740, in-4°; de C. F. Weber, Leipzig, 1821-1831, 3 vol. in-8°; de M. Naudet et de Lemaire. On peut consulter sur Lucain l'élégante notice de M. Villemain, dans la *Biographie universelle*, le jugement de M. Nisard, dans ses *Études sur les poètes latins de la décadence*, et le discours préliminaire, l'analyse du poème et le judicieux commentaire de M. Naudet. L. VAUGHAN.

LUCANIDES. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères lamellicornes, composée en grande partie du genre lucane de Linné, et ayant pour caractères : antennes toujours composées de dix articles, avec les feuillets de la massue disposés perpendiculairement à l'axe, et en manière de peigne. Les lucanides volent ordinairement le soir; leurs larves vivent dans le tronc des vieux arbres; elles sont presque semblables à celles des scarabéides. Cette famille peut se diviser ainsi :

I. Labre soit nul ou caché, soit extérieur, mais très-petit; languette insérée derrière le menton, tantôt cachée par lui, tantôt saillante, grande et bilobée; antennes fortement coudées; mâchoires ordinairement terminées par un lobe membraneux ou coriace, pénicilliforme dans la plupart, rarement armées de dents cornées.

† Languette cachée par le menton ou découverte, mais très-petite et entière; corps convexe. — Genres : sinodendre, œsale.

†† Languette toujours saillante au delà du menton, grande et divisée en deux lobes.

* Corps convexe, du moins dans les mâles. — Genres : lamprime, pholidote.

** Corps déprimé dans les deux sexes; yeux coupés par les bords latéraux de la tête. — Genres : lucane (Latreille y rapporte les genres *figule* et *œgule* de Mac-Leay fils), *niglidie*, *dorcus*, *Yeux entiers*. — Genres : *ceruchus*, *platycère*.

II. Labre toujours découvert, fixe et grand; languette couronnant le menton, entière; antennes simplement arquées et velues; mâchoires cornées et fortement dentées; corselet séparé de l'abdomen par un étranglement ou intervalle notable. — Genres : *paxille*, *passale*.

LUCAS (PAUL), voyageur, naquit à Rouen, le 31 août 1664. Il parut que son père, marchand dans cette ville, donna peu de soins à l'éducation de son fils, qui n'apprit que le commerce de la joaillerie. Tourmenté de bonne heure par le besoin de voyager, Paul se rendit à Constantinople, qu'il quitta pour visiter la Syrie et l'Égypte. Peu après, engagé dans les troupes vénitienes, il assista, en 1688, au siège de Négrepont, et finit par obtenir un commandement à bord des bâtiments de la sérénissime république, en guerre contre les Turcs. Il revint en France en 1696. Dans le cours de ses voyages, il avait fait une nombreuse collection de médailles, de pierres antiques, de manuscrits, qu'il déposa au cabinet du roi. Ce fut dans le but d'ajouter de nouvelles pièces à cette précieuse collection qu'il quitta de nouveau la France pour un voyage dont il nous a laissé le récit. — Lucas sortit de Paris le 18 juin 1699; il s'embarqua le 5 août à Marseille; le 15, il prit terre à Malte, puis essuya une forte tempête en se rendant à Alexandrie, où il mouilla le 24 août; il remonta le Nil sur une djerme, visita le Caire, et de là les pyramides, qu'il décrit longuement, mais avec des exagérations plus que maladroites; c'est ainsi qu'il donne 729 pieds de hauteur en ligne droite à la pyramide de Chéops, et prétend que la tête du sphinx a 100 pieds de tour, et environ 70 du menton au haut du front. *Cette figure est tout d'une pièce, et l'on tient qu'elle est creuse en dedans.* Le 5 septembre, il assista, au Caire, à la fête anniversaire de la naissance de Mahomet, et, le 14, il quitta cette populeuse cité pour faire un voyage dans la haute Égypte, voyage d'explorateur, je le veux bien, mais voyage d'imagination encore mieux; écoutez

plutôt : « En arrivant le 25, à Taata, je fus surpris de voir environ une douzaine de jeunes filles assez bien faites, qui n'avaient pour tout habillement que leurs chemises, et n'avaient point de honte de la relever pour se montrer toutes nues avec quantité de postures indécentes. Je demandai aux personnes de ma compagnie si elles étaient folles; on se prit à rire, et l'on me dit que, par tous les lieux où je passerais dans la suite de mon voyage, je trouverais de ces sortes de filles à l'entrée des villes et des villages. Elles étaient là pour les venants et les allants qui en voudraient sans rien payer. » Puis vient le merveilleux récit d'un serpent qui, sans difficulté, se laisse prendre et couper par morceaux, parce qu'il sait bien ensuite pouvoir rejoindre ses tronçons et revenir à la vie, comme il le fit devant Lucas, qui déclara que cet animal ne pouvait être autre que le diable. Plus loin, notre voyageur rencontra une terre devenue rougeâtre depuis le martyre de 80,000 chrétiens. Cette fois-ci, il refusa de croire à cette explication; après l'histoire du serpent, ce n'était guère la peine de douter. Cependant, avant d'en finir avec les récits de Lucas, que mon lecteur me pardonne une dernière citation. Il s'agit de la prise d'un crocodile. « Le chrétien, résolu de venir à bout de cette entreprise, se fit montrer l'endroit où le crocodile paraissait le plus fréquemment, et fut se préparer. Il vint planter, environ à dix pas du Nil, un poteau, où il attacha son fils tout nu, et se mit derrière couché sur le ventre. Les armes dont il s'était muni étaient une massue de bois et un gros pieu, au bout duquel il avait fait, avec du lin détrempe dans la poix, une boule quatre fois grosse comme la tête. En cette posture, lui et son fils attendaient le crocodile, qui ne manqua pas de paraître environ deux heures avant le jour. L'animal sortit du Nil, sentant la chair fraîche; il se lança la gueule ouverte pour englutir l'enfant attaché au poteau. Dans le moment, le père ne manqua pas d'enfoncer le pieu qu'il avait préparé, dans la gueule du crocodile. L'animal, serrant de sa mâchoire affreuse la boule de lin et de poix, se l'embarrassa si fort dans ses dents qu'il ne put s'en défaire. Alors le chrétien, avec sa massue, rompit les vertèbres de l'animal. » Il y a bien encore un autre poisson « très-nuisible aux hommes, mais à l'endroit seul qui fait la différence du sexe; » l'espace me force à me restreindre. Lucas, avec le même esprit, continua sa route pour visiter les cataractes du Nil. En quittant l'Égypte, il vit Chypre, Tripoli, Baalbeck, Damas, Alep, traversa

l'Arménie, demeura quelques jours à Ispahan, d'où il se rendit à Bagdad : dans cette ville, on le dépouilla presque complètement des choses précieuses qu'il avait acquises et trouvées. De Constantinople, Lucàs réclama vainement les objets précieux qui lui avaient été dérobés. En 1703 ; lorsqu'il rentrait en France, Paul Lucas fut pris par un corsaire de Flessingue. De retour, en 1705, à Paris, il reçut de la part de Madame l'accueil le plus bienveillant : ce fut à cette princesse qu'il dédia le récit de ses voyages. Le roi lui ordonna d'entreprendre un nouveau pèlerinage scientifique dans le Levant. Lucas quitta Marseille le 15 octobre 1705. Après maintes aventures et un nouveau vol commis par un bâtiment anglais, dont il ne put avoir justice, notre voyageur revint dans sa patrie vers la fin de 1708. Satisfait de son courage et de sa persévérance, le roi le nomma un de ses anti-quaires, et lui enjoignit de continuer le cours de ses explorations dans le Levant. Cette fois, 1714, il visita avec soin une partie de la Grèce, la Syrie, Jérusalem, la Palestine, l'Égypte ; il reçut là un ordre qui le rappelait à Paris, où il arriva en 1717. Louis XV, l'accueillant avec beaucoup de distinction, l'engagea à ne plus s'exposer. Pendant quelque temps, Paul Lucas obéit, mais sa passion s'étant réveillée, il quitta la France pour l'Espagne, où il espérait faire une riche moisson. Philippe V le reçut à merveille. Le sort mit un terme aux projets de Paul, qui mourut quelques jours après son arrivée à Madrid.— Quoique inexact, Paul Lucas mérite d'être consulté sur certaines parties de la Grèce et de la haute Égypte. On a de lui : 1^o *Voyage au Levant* ; 2^o *Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique* ; 3^o *Voyage dans la Turquie, l'Asie, etc.* A. GENEVAY.

LUCAS DE LEYDE, célèbre peintre et graveur hollandais. Né à Leyde en 1494, et mort dans la même ville en 1553, il eut une carrière fort courte. Mais si la nature fut envers lui avare de jours, elle l'en dédommagea en lui épargnant le temps de l'enfance. A neuf ans, il fit des gravures dont le sujet était de son invention, et, trois ans après, il étonna les amateurs et les artistes par une peinture en détrempe représentant l'histoire de saint Hubert. Depuis, il marcha de succès en succès. Son estampe de *la Tentation de saint Antoine*, qu'il grava à quinze ans, est préférable sous plus d'un rapport à celle de Callot sur le même sujet ; et *la Conversion de saint Paul*, gravée dans la même année, a toujours été admirée pour la justesse de l'expression et l'intelligence du burin. Ainsi Lucas dut

à la nature plus qu'à l'enseignement ses talents précoces et variés. Fils d'un peintre médiocre, Hugues Jacobsz, il vit peindre et devint peintre. Ayant vu un armurier faire mordre à l'eau-forte des ornements gravés sur une cuirasse, il devint graveur à l'eau-forte ; un orfèvre lui ayant appris à manier le burin, rien ne manqua plus à son éducation d'artiste ; son intelligence, sa persévérance dans le travail, de mûres méditations suppléèrent à ce qui n'avait pu lui être enseigné par ses maîtres. C'est à lui que l'école hollandaise est redevable de la connaissance du clair-obscur, qu'elle a si bien perfectionné depuis, car il est le premier qui ait conçu l'idée d'affaiblir les teintes relativement aux distances. Sous ce rapport, ses tableaux comme ses estampes font époque dans l'histoire de l'art. « Lucas peut être comparé à tous ceux qui ont manié le burin avec succès, a dit Vasari ; il a su éviter la confusion des plans ; à peine la peinture, avec ses couleurs, pourrait-elle mieux faire sentir la perspective aérienne qu'il ne l'a fait dans ses estampes. » Le même historien dit aussi que Lucas a surpassé Albert Durer dans la composition. Les pièces de Lucas, loin de donner de la jalousie à Albert, l'animèrent des plus nobles sentiments. Il fit exprès le voyage de Leyde pour voir l'artiste dont les productions l'avaient si fort charmé, et là ils contractèrent ensemble une amitié durable. En témoignage de leur estime mutuelle, ils se peignirent l'un l'autre sur un même panneau.

Comme peintre, Lucas occupe un rang moins élevé que comme graveur. Son style tient du gothique allemand qui lui avait été enseigné par son second maître, Engelbrechtsen, imitateur de Van Eyck ; mais il a donné beaucoup d'expression à ses figures ; les attitudes sont très-naturelles, ses compositions riches et pleines d'action ; son pinceau est soigné jusqu'à la sécheresse et la timidité. Sa couleur est fraîche, mais il entendait peu l'art de draper. Il a peint en détrempe, à l'huile et sur verre ; il a traité avec un égal bonheur l'histoire, le paysage et le portrait. Son chef-d'œuvre est la *Guérison de l'aveugle de Jéricho*, daté de 1531. Son tableau du *Jugement dernier*, à l'hôtel de ville de Leyde, est une composition aussi riche d'invention que brillante d'exécution. Il se distingue par ce fini précieux qui est devenu le caractère particulier des peintres hollandais.

Comme Albert Durer (*voy.*), Lucas de Leyde ne grava que d'après ses propres dessins, et, comme lui, il mania avec succès la pointe, l'eau-forte, le burin et la taille du bois. Il a laissé un

grand nombre de dessins à la plume, tous très-finis et touchés avec beaucoup d'esprit. Son œuvre gravé, suivant le catalogue raisonné qu'en a publié Bartsch, est de 152 pièces, non compris une vingtaine de tailles de bois d'une authenticité contestée. Mariette possédait 230 pièces de ce maître qui, à la mort de cet amateur, furent vendues 2,141 liv. Elles sont aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Paris.

Lucas de Leyde passe pour avoir aimé le luxe. On rapporte que dans un voyage qu'il fit dans les Pays-Bas, pour son instruction, il se plut à fêter avec magnificence les artistes des villes sur son passage; mais à Flessingue, des peintres jaloux de sa réputation l'empoisonnèrent, dit-on. Depuis ce temps, il ne cessa de mener une vie triste et languissante. Peut-être est-il plus juste d'attribuer à son extrême application son état cacochyme. Il poussa si loin l'amour du travail que jusque dans son lit de mort il s'occupait encore de peindre et de graver. L. C. SOYER.

LUCAYES (ILES) ou de BAHAMA, groupe de plus de 600 îlots, qui s'étendent à l'est et au sud de la presqu'île de la Floride (voy.) et qui sont ordinairement compris sous la dénomination d'Indes occidentales. Presque entièrement formé d'écueils et de récifs qui se rattachent au banc désert de la *grande Bahama*, ce groupe n'offre qu'une douzaine d'îles un peu considérables. Sa superficie totale est de 257 milles carr. géogr., avec une population de 16,000 âmes, parmi lesquelles on comptait naguère plus de 10,000 esclaves. Les Anglais possédèrent les îles Lucayes depuis 1672, mais ce n'est qu'en 1783 qu'ils y fondèrent des établissements permanents. Nassau, petite ville florissante de 3,000 hab. dans l'île de la Providence, avec une excellente rade, est le siège du gouverneur et fait un commerce assez considérable. Guanahani ou San Salvador est remarquable comme la première île où aborda Christ Colomb (voy.), en 1492. Elle s'appelle aujourd'hui Cat-Island, et l'on a donné le nom de Columbia à une maison de plaisance qui s'élève près du Port-Howe, où l'on suppose que le célèbre navigateur a débarqué. Les naturels de cet archipel, quoique doux et paisibles, ont tous été exterminés par les Espagnols. X.

LUCCHESI-PALLI (Hector, comte), né vers 1805, fils du prince DE CAMPO FRANCO, grand chancelier du royaume des Deux-Siciles et ancien premier ministre de la vice-royauté à Palerme. Sa famille tire, à ce qu'on assure, son origine des anciens ducs souverains de Bénévent. Sa sœur a épousé le duc de Monteleone, le plus grand seigneur des Deux-Siciles. Son oncle, le comte

Alexandre Lucchesi-Palli, avait été ambassadeur de Naples à Madrid. Lui-même fit ses premières armes dans la diplomatie. Attaché à l'ambassade du Brésil, il suivit la destinée de l'empereur don Pedro et l'accompagna en Europe après son expulsion. Envoyé alors en Espagne, il acquit, auprès de la reine Marie-Christine, une influence telle qu'il porta ombrage, dit-on, au ministre Calomarde et qu'il se vit forcé de quitter Madrid. Le roi des Deux-Siciles lui confia depuis une mission à la Haye. On affirme qu'en se rendant à cette dernière résidence il fit, à Massa, la rencontre de *M^{me}* la duchesse de Berry, qu'il avait déjà eu occasion de voir à Paris, lors du séjour qu'y firent leurs Majestés Siciliennes, en 1820. Le 10 mai 1833, cette princesse captive à Blaye, étant accouchée d'une fille, déclara son mariage avec le comte Lucchesi-Palli, dont on avait jusqu'alors à peine entendu parler. L'enfant qu'elle mit au monde mourut bientôt après, mais il ne fut pas le seul fruit de ce mariage sans doutemorganatique. D'ÉADÉ.

On doit au comte FERDINAND LUCCHESI-PALLI des *Principes de droit public maritime* qui ont été traduits de l'italien en français par M. J. A. de Galiani (1842). S.

LUCE (PAPES). Trois pontifes de ce nom ont occupé le saint-siège. Le premier fut, en 253, le successeur de saint Corneille et le 23^e évêque de Rome, sous le règne des empereurs Gallus et Volusien; il était Romain de naissance et fils de Porphyre. Exilé peu de temps après son élection, il fut consolé de cette disgrâce par une lettre de saint Cyprien, qui lui en écrivit une seconde pour le féliciter de son retour. Cet exil ne fut point en effet de longue durée; mais sa mort suivit bientôt son rétablissement. Une troisième lettre de l'évêque de Carthage, contredite cependant par une quatrième, a fait croire que saint Luce avait souffert le martyre; mais des écrivains très-orthodoxes ont élevé des doutes à cet égard, comme sur la durée de son pontificat. Cette durée a cependant été fixée à sept mois par le père Petau, malgré l'autorité de Platine, qui le fait régner trois ans, trois mois et trois jours. Les *Pontificaux* lui attribuent un règlement en vertu duquel un évêque devait être toujours accompagné de deux prêtres et de trois diacres pour éclairer sa conduite.

LUCE, II, 172^e pape, succéda le 10 mars 1144 à Célestin II. C'était un prêtre nommé Gérard, et natif de Bologne. Honorius II l'avait pris parmi les chanoines réguliers pour le faire cardinal du titre de *Sainte-Croix en Jérusalem*, et bibliothécaire de l'église romaine. Innocent II

y ajouta le titre de chancelier et lui conféra en mourant la dignité de camérier, qui lui donnait l'administration des biens ecclésiastiques. Dès la première année de son règne, il termina le long différend des archevêques de Tours et des évêques de Dol, qui se disputaient l'obédience des évêques de Bretagne, en adjugeant cette juridiction aux premiers. L'archevêque de Tolède fut confirmé en même temps dans la primatie que le pape Urbain II lui avait conférée 56 ans auparavant. Les prédications d'Arnaud de Brescia bouleversèrent alors les têtes romaines. Le peuple avait rétabli le sénat et contestait la puissance temporelle des papes depuis le pontificat d'Innocent II. Il poussa ses entreprises jusqu'à la nomination d'un patrice dans la personne de Jourdain, fils de Pierre de Léon, et se soumit à lui comme à son prince. Luce II fut sommé par les factieux d'abjurer toute juridiction séculière, et, sur son refus, appuyé des protestations du sacré collège, ils envoyèrent une ambassade à l'empereur Conrad pour l'inviter à venir reprendre dans Rome l'autorité des anciens Césars. Le pape envoya de son côté des lettres et des ambassadeurs. Mais son impatience n'ayant pu attendre la réponse de Conrad, et l'ayant poussé à attaquer les sénateurs dans le Capitole, il fut renversé d'un coup de pierre à la tête des assaillants, et mourut peu de jours après, en 1145, des suites de sa blessure. C'est sous lui que le roi de Portugal, Alphonse, promit un tribut annuel de quatre onces d'or à l'église romaine.

Luce III, 177^e pape, était né à Lucques, et se nommait Hubaud ou Ubalde. Il était cardinal du titre de *Sainte-Praxède* quand Adrien IV l'envoya pour négocier la paix avec le roi Guillaume de Sicile. Il devint bientôt après évêque d'Ostie, et fut élu le 1^{er} septembre 1181 à la place d'Alexandre III. L'anarchie régnait encore dans Rome, et l'esprit de mutinerie et d'indépendance qu'y avaient fomenté les arnaudistes lutta violemment contre l'autorité du nouveau pontife. Il avait juré de ne pas souffrir ces atteintes et de réprimer ces désordres; il fut chassé de son palais par une révolte armée en 1185. Les Romains pillèrent, incendièrent ses terres, et le poursuivirent de forteresse en forteresse. Christian, archevêque de Mayence, vint le soutenir avec une armée, mais la mort surprit ce prélat guerrier à Tusculum, et les Allemands se débandèrent. Luce III ne put calmer cette sédition qu'à force d'argent, que le roi d'Angleterre, Henri II, lui envoya. Mais une paix achetée ainsi ne fut qu'une trêve honteuse. Le peuple recom-

mença ses violences, ses incendies. Le pape fut contraint de quitter une seconde fois sa capitale et se retira à Vérone, où l'empereur Frédéric Barberousse vint le rejoindre. L'anarchie ne connut plus de bornes. Tous les prêtres saisis par les rebelles eurent les yeux crevés. Sur 100, on n'en laissait qu'un de borgne, et il était chargé de conduire les autres vers le saint-père. Les anathèmes étaient les seules armes qui lui restaient, et ces armes furent impuissantes. Frédéric lui-même ne descendait pas en Italie pour le soutenir, mais pour réclamer les terres que la comtesse Mathilde avait léguées au saint-siège. Le concile de Vérone, chargé de vider ce différend, ne décida rien. On y renouvela seulement les excommunications lancées contre les arnaudistes, les joséphins, les passagins et les pauvres de Lyon, hérétiques divers, qui allaient se confondre dans la dénomination de *vaudois*. Le pape et l'empereur ne s'accordèrent pas davantage sur le choix de l'archevêque de Trèves. Frédéric en investit le prévôt Rodolphe; le pape soutint l'archidiacre Volmar, et se vengea de l'empereur en refusant de couronner son fils Henri. Ce fut dans ce concile de Vérone que les ambassadeurs de Baudouin IV, roi de Jérusalem, vinrent implorer les secours de la chrétienté contre les Sarrasins. Cette ambassade était composée d'Arnaud, grand maître des templiers; de Roger, grand maître des hospitaliers, de saint Jean, et du patriarche Héraclius, le successeur et l'empoisonneur de Guillaume de Tyr. Mais Frédéric ne songeait encore qu'à rétablir son autorité en Italie, et Luce III ne put accorder d'autres secours à ces envoyés de Jérusalem que des lettres pour les rois de France et d'Angleterre; la réponse dilatoire de ces deux souverains affligea le pape, et, croyant être plus heureux avec les ennemis de la chrétienté, il écrivit à Saladin lui-même, et à Saphadin son frère, pour leur demander la paix. Cette étrange négociation aurait tout au plus abouti à un échange de prisonniers. Mais elle fut rompue par la mort de Luce III, qui trouva dans Vérone le terme de sa vie agitée, le 24 novembre 1185. VIENNET.

LUCE DE LANCIVAL (JEAN-CHARLES-JULIEN) était né à Saint-Gobin, en Picardie, vers 1766. Il fit de bonnes études au collège de Louis-le-Grand, à Paris, et y montra des dispositions précoces pour la poésie par deux pièces de vers latins. Aussi, dès l'âge de 22 ans lui avait-on confié la chaire de rhétorique du collège de Navarre. C'était sa véritable vocation; il en fut pourtant détourné quelque temps par son attachement pour l'évêque de Lescar, qui l'engagea à prendre les ordres

et se l'attacha ensuite comme vicaire général.

Séparé, par les événements de la révolution, du vertueux prélat dont sa reconnaissance a plus tard tracé un touchant éloge, Luce vécut dans la retraite pendant les orages politiques et chercha des distractions dans la littérature. Il aspira aussi aux succès du théâtre, mais des plans sages, un style pur et formé sur les bons modèles ne purent compenser, dans ses cinq premières tragédies aujourd'hui entièrement oubliées, la faiblesse de l'intérêt dramatique, et la chute de sa comédie du *Lord impromptu*, empruntée à un roman de Cazotte, lui montra qu'il était encore moins appelé à prendre rang parmi les disciples de Molière.

Plus heureux dans la composition de ses poèmes, celui d'*Achille à Scyros*, imité en partie de l'*Achilléide* de Stace, fit honneur à son talent, ainsi qu'à son goût, et mérita les éloges de Chénier, dans son *Tableau de la littérature*. Son poème satirique de *Folliculus*, dirigé contre Geoffroy, dont les critiques lui avaient semblé partiales et amères, eut beaucoup de succès dans les salons; il n'a cependant été imprimé qu'après la mort de tous les deux.

La réorganisation de l'université avait rendu Luce de Lancial à sa véritable carrière. Nommé professeur de belles-lettres au collège de Louis-le-Grand, devenu le Lycée impérial, il exerça ces fonctions avec un zèle et une distinction remarquables. Révéré et chéri de tous ceux qui recevaient ses leçons, il refusa une place plus avantageuse pour ne pas les quitter.

Ce fut en 1809 qu'il eut enfin au théâtre un de ces succès qui obtiennent à la fois les suffrages du public et ceux des connaisseurs. Sa tragédie d'*Hector*, œuvre tout à fait homérique, pleine de sentiments belliqueux et élevés, fut accueillie avec une faveur encore plus marquée par Napoléon, qui l'appelait *la Marseillaise de l'empire*; et qui conféra au poète la décoration de la Légion d'honneur, avec une pension de 6,000 fr.

Luce ne jouit pas longtemps de ces avantages. Un goût trop vif pour les plaisirs avait de bonne heure affaibli sa santé. Il avait même fallu, en 1794, lui amputer une jambe, disgrâce qu'il supportait avec une philosophie gaïeté. Il termina sa carrière le 17 août 1810, lorsqu'un prix venait de lui être décerné pour un poème latin dans lequel il célébrait le mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Son éloge funèbre fut prononcé sur sa tombe par Roger, comme conseiller de l'université, et une notice biographique fut consacrée à sa mémoire par M. Villemain, le plus

brillant de ses élèves, on pourrait dire son meilleur ouvrage.

M. OUBRY.

LUCERNE, canton de la Suisse; 23 3/4 milles géographiques de superficie : les habitants, au nombre de 106,000, sont catholiques. Lucerne, le chef-lieu, est situé sur la Reuss, au point où elle débouche du lac de Lucerne, qui fait partie du lac des quatre cantons. La rivière se divise en deux branches avec trois ponts. Lucerne a une population de 6,100 âmes. On y remarque un lycée, un séminaire, une bibliothèque publique, un musée, une école de dessin, une académie de chant et quatre couvents. Le nonce du pape y réside habituellement. Lucerne est aussi, alternativement avec Berne et Zurich, le siège de la diète helvétique. Parmi les curiosités que l'on y montre, nous citerons le panorama du Rigi, qui a 21 pieds de long, et le plan topographique en relief par M. Pfyffer, qui, sur un espace de 20 pieds de long et 12 pieds de large, représente un district de la Suisse de 60 milles géographiques carrés de superficie. Les soieries et les papeteries de Lucerne sont assez considérables, et font l'objet d'un grand commerce d'expédition et de transit par la route de Saint-Gothard. — On exporte du fromage, des porcs, des colimaçons engraisés, qui sont envoyés en Italie; du blé, des pruneaux, du kirschwasser et de la floselle. Auprès de Lucerne, on voit le monument érigé à la mémoire des Suisses massacrés aux Tuileries le 10 août 1792 : c'est un lion sculpté dans le roc, de 28 pieds de long.

CONVERSATION'S LEXICON.

LUCHANA (don BALDOMERO ESPARTERO, comte DE), voy. VICTORIA (*duc de la*), ainsi nommé d'un lieu des environs de Bilbao où ce général, depuis régent d'Espagne, a remporté un avantage sur les troupes de don Carlos.

LUCHON, qu'on nomme souvent *Bagnères de Luchon*, parce qu'en effet on y prend des bains comme à l'autre Bagnères, est une toute petite ville qui occupe la belle vallée de Luchon, entre la Pique et le Go, et assez près du confluent de ces deux rivières, à trois lieues de Saint-Béat, et à environ deux lieues des frontières d'Espagne. — Cette vallée de Luchon est sans contredit l'une des plus pittoresques, des plus populeuses et des plus productives des Pyrénées. Les montagnes qui l'environnent sont couvertes de pâturages et de forêts, et occupées çà et là par de riches habitations et de jolis villages. Le sol de la contrée a tant de fertilité qu'il donne quelquefois deux récoltes dans la même année. — Luchon n'est guère qu'à 1,850 pieds au-dessus du niveau de la mer. Aussi la tempé-

rature de l'air y est-elle d'une douceur si parfaite et si égale, que beaucoup de malades passent toute l'année dans la ville, prenant des bains dès le mois d'avril et les continuant quelquefois jusqu'en décembre. Ce n'est pas que cette manière d'agir me semble judicieuse et profitable : c'est tout simplement un fait que je constate. L'hiver au reste n'y est jamais rigoureux. — L'édifice thermal se compose de quatre corps de bâtiments : la façade du bâtiment principal a quelque chose d'imposant. Tous ont été reconstruits, il y a environ 25 ans, par l'influence active de M. Richard, préfet de la Haute-Garonne sous l'empire, et dont le nom demeure attaché à l'un des établissements. C'est un hommage mérité. On a élevé tout près du principal édifice une sorte d'autel votif, dans le but sans doute d'attester l'antiquité de ces thermes, que les Romains fréquentèrent jadis, si l'on ajoute foi au témoignage des piscines en briques cimentées, et des fragments de statues et de colonnes qu'on découvre dans le voisinage, il y a déjà quelques années. — Ce qu'on nomme *le Grand-Bain* consiste en 28 cabinets de bains, renfermant vingt et quelques baignoires en marbre. — L'établissement *Richard* n'est composé que de huit cabinets, contenant à eux tous dix ou douze baignoires en marbre comme les précédentes. Chaque cabinet de bain a sa douche, car, on ne va effectivement à Luchon, à quelques exceptions près, que pour des maladies graves qui nécessitent l'emploi des douches. Il y a de plus un cabinet réservé uniquement pour les douches de la grotte *Supérieure*, et un autre cabinet consacré aux bains de vapeurs pour les rhumatismes. Les bains *Ferras* n'ont que six cabinets de bains, dont les baignoires sont en bois. Ces quarante ou cinquante cabinets de bains nantis de douches sont alimentés par huit à dix sources différentes, dont la température n'est pas la même, et qu'on désigne par les noms suivants :

- 1° La grotte Supérieure, qui marque 48° R.
- 2° La grotte Inférieure, ou des Romains, *ilem.*
- 3° La source Richard. 40° R.
- 4° La source Ferras. 28° R.
- 5° La Reine. 39° R.
- 6° La source aux Yeux. 31° R.
- 7° La source Blanche. 20 à 24° R.
- 8° La source Froide, ou la Douce. . . . 17° R.

Toutes ces sources jaillissent du pied rocaillieux de la montagne, très-près l'une de l'autre, et de manière à former par leur réunion comme un fer-à-cheval. — Les eaux de Luchon sont limpides et incolores : si plusieurs paraissent

noires, c'est un effet de leur parfaite transparence, qui permet de voir à distance les galets noirs et les ardoises qui occupent le fond des fontaines. La fontaine *Blanche* est la seule dont les eaux soient habituellement louches, à peu près comme celle de Bagnoles. Elles ont le goût et l'odeur des eaux de Barèges. — De toutes les eaux des Pyrénées, celles-ci sont les plus chargées de principes, les plus saturées de sulfure de sodium. Il en faut pourtant excepter la source *Blanche*, qui est la moins saturée des Pyrénées, si on fait abstraction de la source *Mainvielle* des Eaux-Chaudes, encore plus faible qu'elle. Ces eaux contiennent :

Beaucoup de sulfure de sodium, plus même que celles de Barèges ;

Un peu de sulfate de soude et de sulfate de chaux ;

Un peu de muriate de soude ;

Des traces d'acide hydrochlorique ;

De la silice ;

De même que du *carbonate de soude*, élément rare dans cette sorte d'eaux minérales.

Un phénomène assez singulier pour être remarqué, c'est que l'eau des sources de la Reine et de la grotte Supérieure, quand on la mêle à beaucoup d'eau provenant, soit de la source *Blanche*, soit de la source *Froide*, donne fréquemment un mélange trouble et louche, ressemblant à l'effet immédiat de certains réactifs. Cette liqueur mixte paraît tenir en suspension un précipité prêt à se déposer ; on la prendrait pour du *lait virginal*, résultant de quelques gouttes de teinture de benjoin ou de myrrhe qu'on aurait laissées tomber dans un verre d'eau limpide. — On ramène la transparence dans un bain ainsi composé de deux espèces d'eau en ajoutant une plus grande quantité de l'eau de la grotte Supérieure. Il est probable que l'eau mélangée ne devient trouble que parce que l'acide, prédominant dans l'eau de la grotte Supérieure, décompose, sans d'abord en saturer complètement la base, l'un des sels contenus dans les sources tièdes. Il se pourrait aussi que l'eau la plus saline et la plus chaude, perdant subitement de sa chaleur par son mélange avec une eau plus froide, conservât dès lors trop peu de chaleur pour maintenir à l'état de solution invisible les sels abondants dont elle est naturellement imprégnée. — Les sources de la Reine et de la grotte Supérieure laissent sublimer du soufre sur leurs parois. — On fait usage des eaux de Luchon sous toutes les formes et de toutes les manières : en boisson, en bains entiers, en demi-bains, en fomentations ; comme collyre,

dans les maux d'yeux; en injection, dans les cas de fistules profondes, de même que pour certaines maladies de l'oreille; en douches, en lotions, en vapeurs, etc. — On doit en prescrire l'usage particulièrement pour les maladies scrofuleuses, pour les affections graves de la peau, dans certaines paralysies qui ne proviennent point d'altérations de cerveau, et aussi dans les rhumatismes chroniques et les vieux ulcères. — M. le docteur Barrié, l'inspecteur actuel, a vu s'améliorer, à Luchon, des dartres de différentes espèces, des engorgements glanduleux, ainsi que beaucoup de ces accidents que le public a coutume d'attribuer à un *lait répandu*. Il en a pareillement obtenu de bons résultats dans les douleurs rhumatismales très-anciennes, dans les ophthalmies invétérées, dans les caries des os, dans les écoulements d'oreille, dans les accidents déterminés par une gale mal traitée ou trop subitement guérie, mais surtout dans les engorgements indolents et scrofuleux des articulations, dans les tumeurs blanches du genou, etc. — Elles ont aussi réussi dans les vieux catarrhes de la poitrine, qui ont si souvent l'apparence de la phthisie, de même que dans les catarrhes chroniques de la vessie; mais elles ne conviennent qu'à des personnes grasses et peu sensibles. Pour peu que les nerfs soient susceptibles, que le sang soit abondant ou la faiblesse prononcée, les eaux de Luchon deviendraient fort dangereuses; car il n'en est pas d'aussi excitantes, pas même celles de Barèges. — Il est certain d'ailleurs que les eaux de Barèges, quoique plus faibles, sont pourtant plus efficaces que celles de Luchon contre les maladies de la peau déjà anciennes, de même que pour combattre des douleurs succédant à des blessures. Elles s'attaquent de préférence, et avec succès, aux infirmités les plus invétérées. Il faut, au contraire, des maux plus récents, mais sans irritation ni fièvre, à celles de Luchon. — Il est rare qu'on prenne par jour plus de deux à trois verres de ces eaux si excitantes, et même beaucoup de malades se bornent à en faire usage extérieurement. Pour les boire, on les coupe presque toujours avec le lait; on les tempère pour en composer des bains. — On se promène beaucoup à Luchon; les promenades y sont agréables et variées, peu de lieux en ont d'aussi belles. La plus magnifique de toutes porte le nom de *Cours d'Étigny*, en mémoire de l'intendant qui l'a plantée, et qui de plus a fait la fortune de ce pays, dont il débâla les sources, qu'il eut soin de rendre accessibles. — Le chimiste Bayen a aussi beaucoup fait pour Luchon. Il en a analysé et fait connai-

tre les eaux. Son analyse, qui remonte à 1766, est fort remarquable pour le temps. Il fut le premier à y démontrer la présence du sulfure de soude, ainsi que des sulfate, muriate et carbonate de soude, etc. Il est à regretter que M. Longchamp, tout admirateur qu'il est de Bayen, n'ait pas encore publié ses études chimiques sur les sources de Bagnères et de Luchon. — Déjà le médecin Campardon, trois années avant l'analyse de Bayen, avait publié un mémoire intéressant sur ces eaux. — Le cours d'Étigny est bordé à droite et à gauche par de jolies habitations et de beaux hôtels, comme les Champs-Élysées de Paris, à quelques différences près; et tout cela est meublé avec goût et décence, quelquefois même avec recherche. — Des mille à dix-huit cents baigneurs qui, année commune, visitent les eaux de Luchon pour y guérir ou s'y distraire, les uns habitent les maisons de la grande promenade, les autres choisissent un logement dans la ville. — La plus grande affluence des étrangers est ordinairement depuis juillet jusqu'à la mi-septembre. — Le séjour à Luchon est de vingt à quarante jours. — «..... Les environs de Luchon fournissent toutes les provisions nécessaires à l'existence. On y trouve abondamment des fraises et des framboises depuis juin jusqu'en septembre, ainsi que de très-bons raisins noirs, que l'on y apporte d'Espagne dès le commencement du mois d'août. Plusieurs traiteurs reçoivent chez eux à table d'hôte, ou font servir à domicile : c'est comme à Caunterets. — « Le Waux-Hall est sur le cours. On y donne par semaine deux bals, où se réunissent les personnes de la société. — Tout près de là est un beau café, et, sur l'autre côté du Waux-Hall, un cabinet de lecture, bien fourni en ouvrages de toute espèce. — Les étrangers qui visitent cet établissement thermal font de fréquentes promenades vers le beau lac de Seculejo, qui est situé à environ trois lieues de la ville de Luchon. C'est un des plus beaux lacs qu'on puisse rencontrer à une si grande élévation. Sa forme est celle d'un ovale régulier; de hautes montagnes l'environnent dans tous les sens, si ce n'est vers l'entrée, où une digue naturelle, peu élevée au-dessus de son niveau, permet d'en embrasser la vaste étendue, en même temps que les pentes verticales qui lui servent de parois. Mais la chose la plus étonnante est cette cascade, haute de plus de 800 *pieds*, qui tombe perpendiculairement dans cette magnifique pièce d'eau. — «..... Les montagnards ne manquent pas de vous montrer le village de Saint-Aventin, qui est dans une position fort singulière, et ils ne vous font pas grâce

de l'empreinte du pied de saint Aventin, empreinte conservée par le rocher, d'où, ainsi qu'ils le répètent d'une voix émue, le saint homme s'élança jusqu'au sommet de la montagne opposée. — Les communications de Luchon sont très-faciles. Outre le service de la poste, qu'on fait aller jusque-là depuis quelques années, le courrier et deux diligences de Toulouse y arrivent trois fois par semaine. Le trajet de Luchon à Toulouse se fait en un jour..... D'autres voitures, soit publiques, soit particulières, arrivent journellement dans la ville; et, comme la plupart s'en retourneraient à vide, les baigneurs peu aisés ou économes peuvent en profiter pour se retirer à peu de frais. » — « Une autre route conduit en un jour de Bagnères-de-Luchon à Bagnères-de-Bigorre, en passant par les délicieuses vallées de Larboust, de Louron, d'Aure et de Campan. Ce voyage, un des plus pittoresques et des plus agréables qui soient, ne saurait se faire qu'à pied ou à cheval : la route destinée aux voitures n'est pas encore terminée. » (*Itinéraire topographique des Hautes-Pyrénées*, par A. A....) — Les sources de Luchon appartiennent à la commune, et sont affermées environ 24,000 francs. — Ces eaux, quoique très-chaudes, s'altèrent beaucoup par le transport. Il faut aller les prendre à la source. ISID. BOUMON.

LUCIE (SAINTE), vierge et martyre, mise à mort l'an 304. On la fête le 13 décembre.

LUCIEN, un des plus spirituels écrivains de la Grèce, naquit à Samosate, en Syrie, vers l'an 110 ou 120 de J. C. Son père, qui était pauvre, le mit en apprentissage chez un frère de sa femme, habile sculpteur; mais, dès sa première leçon, le jeune Lucien brisa, par maladresse, une table de marbre, et fut battu si brutalement, qu'il s'enfuit, à jamais dégoûté de la sculpture. C'est alors qu'un songe, dont il nous a lui-même décrit les circonstances, décida de sa vocation : il vit la science qui l'appelait, en lui promettant une glorieuse immortalité. Sa famille et sa pauvreté s'opposèrent en vain à ce qu'il répondit à cet appel; il se mit à étudier avec une incroyable ardeur la rhétorique, la philosophie et les lois. Pour mieux s'initier à la sophistique, l'étude favorite des Grecs d'alors, il embrassa d'abord la profession d'avocat et plaida dans les tribunaux d'Antioche. Lorsqu'il y eut acquis la pratique de la discussion, qu'il se sentit en état de traiter toutes les questions de droit et de morale, il renonça au barreau, et, s'étant fait sophiste ou rhéteur, il visita l'Ionie, la Grèce, l'Italie et la Gaule, prononçant dans toutes les villes des discours annoncés comme les concerts que donnent au-

jourd'hui les musiciens voyageurs, et se faisant payer aussi largement que possible les plaisirs que procurait ses luttes oratoires et ses amplifications. Une partie des petits morceaux littéraires qu'on trouve dans ses œuvres nous représentent sans doute le texte de ses lectures ou le canevas de ses improvisations : *les deux Phalaris*, par exemple, *le Tyrannicide*, *Zeuxis*, *les Cygnes*, *Hésiode*, *Hérodote*, *l'Éloge de la patrie*, *de la mouche*, etc. De telles compositions ne devaient pas réaliser le songe prophétique qui avait décidé de sa carrière. Son amour-propre ne lui fit pas d'illusion à cet égard. Aussi, quand il fut de retour sur la terre classique de la Grèce, qu'il y eut vécu avec le sage Démonax, dont il a esquissé la vie, il laissa là le métier de sophiste pour cultiver la philosophie, non celle du lycée ou du portique (*voy.* ces mots), mais une philosophie plus séduisante et plus populaire : la mission qu'il se donna fut d'éclairer les hommes, en les faisant rire de leurs vains préjugés, de leurs croyances absurdes, et de combattre les vices et les ridicules par une ironie amusante et d'ingénieux sarcasmes. Comme censeur imployable de toute superstition et de tout charlatanisme, Lucien a eu sa part d'influence dans le discrédit et la chute du paganisme; mais il faut reconnaître que son zèle fut plein d'inconséquence; car, tandis qu'il chassait la vieille mythologie de son olympus, il n'y laissait pas entrer les idées nouvelles qui allaient régénérer le monde. Il s'est même moqué du christianisme avec tant de verve et d'outrages, qu'on a prétendu qu'il fut mis en pièces et dévoré par des chiens, en punition de ses blasphèmes. Cette allégation de Suidas est, au reste, aussi inexacte que son apostasie est peu fondée; si Lucien avait reçu l'enseignement des catéchumènes, il aurait mieux connu la nature et l'esprit du christianisme et ne l'aurait pas confondu avec le culte juif, comme il lui arrive dans le traité de *la mort de Peregrinus*. C'est également à tort qu'on lui a fait professer la doctrine d'Épicure. S'il parle de ce philosophe avec une estime singulière dans la *vie d'Alexandre*, c'est uniquement parce que Celse, à qui ce discours est adressé, était un épicurien, et qu'il voulait lui complaire. D'ailleurs, n'a-t-il pas eu lui-même le soin de nous éclairer sur ses sentiments dans son traité du choix des sectes, intitulé *Hermotime*? Il y établit formellement qu'on ne saurait en choisir aucune de préférence. Telle était la doctrine des sceptiques (*voy.*); et c'est parmi eux qu'il faut ranger Lucien. Heureusement, son scepticisme n'alla pas

jusqu'à confondre le bien et le mal ; de nobles instincts lui firent sentir le charme et le prix de la vertu, et lui inspirèrent des traités qui seraient excellents s'ils avaient une sanction finale. Son mérite réel est d'avoir cherché à faire aimer au pauvre sa misère, d'avoir peint avec une énergique vérité la vanité des honneurs, le néant des richesses ; mais il ne s'est pas élevé jusqu'aux idées de l'avenir pour consoler les malheureux ni pour effrayer les riches. En somme, Lucien fut un moraliste incomplet. Les ouvrages où il se montre avec le plus d'avantage et où il a le plus de verve et de raison sont, parmi les 80 traités qu'on lui attribue, *les Dialogues des dieux et des morts, Timon, Charon, les Resuscités, l'Assemblée des dieux, Ménippe, le Coq, les Sectes à l'encan, De la manière d'écrire l'histoire, Des littérateurs à la solde des grands*, etc. Tous ces traités, en effet, révèlent un sens droit, un esprit fin, une érudition solide ; et quelques-uns, notamment ceux qui ont été composés dans le genre des fables milésiennes, montrent une imagination riche et féconde. Aussi, que d'auteurs comiques, que de romanciers, ont profité de ses inventions ! C'est d'un écrit fort ingénieux, intitulé *Histoire véritable*, que Swift a emprunté le plan de son *Gulliver* ; c'est de l'*Ane de Lucius*, autre roman non moins joli, qu'Apulée, au moyen âge, tira son *Ane d'or*, qui ne vaut pas l'original ; c'est aussi de là que l'auteur de *Gil-Blas* a pris l'idée de son épisode de la caverne.

À la culture des lettres et de la philosophie, Lucien joignait la pratique des affaires et la science de l'administration : il fut, sous les Antonins, chargé d'une importante fonction dans le gouvernement de l'Égypte, et il l'exerçait encore lorsque, fort âgé, peut-être nonagénaire, il mourut d'une attaque de goutte. C'est du moins une opinion assez accréditée qu'il était sujet à cette maladie, ainsi que l'ont fait pressumer sa tragi-comédie et une épigramme contre la goutte ; cette épigramme et 39 autres, dont quelques-unes sont fort bien tournées, ont été recueillies dans l'*Anthologie* (voy.) ; mais elles n'ajoutent presque rien à sa renommée ; il la doit tout entière à l'agrément, à la portée philosophique et morale de ses compositions, à son style élégant, à la fine ironie qui décèlent un disciple et presque un émule d'Aristophane.

Les meilleures éditions de Lucien sont celles de Reitz, 3 vol. in-4°, réimprimées par la Société de Deux-Ponts, 1789-1793 (Paris, Treuttel et Wurtz), 10 vol. in-8° ; celle de Schmieder, Halle, 1800, 2 vol. in-8° ; celle de Lehmann, Leipzig,

1822 et suiv., 9 vol. in-8° ; celle de Jacobitz, 1836-1839, 3 vol. in-8° ; et la dernière, celle de Firmin Didot, 1841, 1 vol. in-8°. Belin de Ballu a donné de Lucien une traduction française estimée, 1788, 6 vol. in-8°, et Wieland une traduction allemande qui passe pour un chef-d'œuvre.

F. DENÈQUE.

LUCIEN, prince DE CANINO, frère de Napoléon. Voy. BONAPARTE. Il est mort à Viterbe, le 29 juin 1840.

LUCIFER, que les Hellènes appelaient *Phosphore*, était fils de Jupiter (la pluie ou la rosée) et de l'Aurore. Ces deux noms, l'un latin, l'autre grec, signifient *porte-lumière*. En effet, revêtu d'une douce et candide lumière, ce charmant génie figure dans le ciel oriental la belle étoile du matin, compagne et messagère de l'astre du jour, qu'elle suit du levant au couchant par une éternelle attraction, phénomène que les anciens, avant Newton, appelaient *amour*. Aussi Vénus, ou Astarté, qui était la même déesse chez les Phéniciens, fut-elle une de ses appellations. On pensait qu'elle était la productrice des rosées : dès lors, on en fit la déesse de la génération. La mythologie persane en a formé une Vénus-Uranie, sous le nom harmonieux d'Anahid, la chaste étoile d'orient. Cette étoile est Vénus (voy.), brillante planète inférieure, la plus voisine de la terre, et qui tourne autour du soleil, dont elle est éloignée de 25 millions de lieues. Visible trois ou quatre heures, elle luit avant le lever et après le coucher de cet astre, tour à tour, comme lui, sur l'horizon oriental et occidental. Les anciens, les Chaldéens sans doute exceptés, la prenaient pour deux étoiles différentes ; ils la nommaient Hesper ou Vesper, *l'occidentale*, à son apparition du soir. Les modernes l'appellent *l'étoile du berger*, parce qu'elle est pour celui-ci le signal de la retraite dans les beaux jours ; et les cœurs tendres, *l'étoile des amants*, dont elle est le discret et mystérieux flambeau. L'ardente imagination des Grecs peuplant de divinités le ciel et la terre, donnant à tout une âme, un corps, un office, représenta Lucifer comme le conducteur des astres. C'est lui, selon eux, qui attelait, aidé des Heures couronnées de palmes droites sur le front, les chevaux de feu du Soleil au char de ce dieu, qu'il précédait lui-même, une étoile sur la tête, doucement emporté comme la Diana-Lucifera, la lune, par deux coursiers aux blanches crinières, qui ont donné à l'Aube ou Alba (la Blanche) son doux nom. En effet, dit, en analysant les teintes du jour naissant, l'auteur des *Harmonies de la nature* : « D'abord, une blancheur s'élevant au-dessus de l'horizon se

décompose en différentes nuances de jaune qui parvient au jaune doré; puis ce jaune doré, relevé d'un peu de vermillon, forme la couleur de l'aurore proprement dite, s'élevant ensuite par différentes teintes de rouge jusqu'au carmin, au zénith. » Ainsi, l'observation simple de la nature, chez les anciens, suppléait à l'analyse et aux fourneaux de nos physiciens. Le mythe grec fut depuis copié par les mythes indoustans. A Lucifer, le chef de l'armée mélodieuse des étoiles, ils substituèrent une chaste vierge dont nous avons parlé plus haut, la belle Anahid, créature accomplie. Vainement des génies ravissants de jeunesse et d'amour tendirent des pièges à cette vertu éthérée; dans leur admiration, ils la transportèrent au centre de l'étoile du matin, d'où elle règle les chœurs des astres aux sons homonieux de sa lyre. Les chevaux de main, que les Latins nommaient *desultorii*, étaient consacrés à Lucifer: ces fiers animaux furent aussi en grande vénération chez les Perses, qui les sacrifiaient au soleil, comme n'ayant point de plus nobles victimes à lui offrir. Job appelle Lucifer, ou l'étoile du matin, *Boker*, textuellement en hébreu le *petit jour*, et ailleurs *Khima*, que plusieurs prétendent être les *Pléiades*. Saint Jérôme traduit par Lucifer le mot *sakar* (aurore) du psalmiste, qui dit, en parlant au Verbe par la voix de Jéhovah: *Ante Luciferum genui te* (je t'ai enfanté avant Lucifer). *Sakar*, en hébreu, signifie *tirant sur le noir*, parce qu'en effet l'aurore est le crépuscule du matin; et c'est avec la même justesse d'image que nous appelons celui du soir la *brune*. Le Christ est quelquefois nommé dans les saintes Écritures Lucifer, allusion à la lumière spirituelle qu'il est venu apporter au monde. Enfin, dans *Isaïe*, selon des tal-mudistes (interprètes), Lucifer était le plus beau et le plus brillant des esprits de lumière que Dieu ait créé, celui qu'il plaça dans la sphère paisible de l'étoile du matin, et qu'il vêtit des candides rayons de cet astre. Tombé du ciel depuis sa révolte contre son créateur, dans la nuit infernale, il frémit à cette interrogation du Voyant, qui, l'œil tourné vers le firmament oriental, son ancien palais, s'écrie d'une voix sombre :

Du haut de ton ciel pur, de la voûte éclatante,
Comment es-tu tombée, étoile éblouissante?

D'abord, riant et frais comme l'Aurore sa mère, après toutes les malheureuses phases qu'il eut à subir dans nos légendes, Lucifer devint un objet de terreur. Cette appellation brillante fut depuis le titre tristement mémoratif de sa primitive splendeur, du prince des ténèbres, de Satan, du

diabole, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Écoutons la Fontaine, dans sa fable si poétique, si funèbre, de *l'Ivrogne et sa femme* :

Là-dessus son épouse, en habit d'Alecton,
Masquée, et de sa voix contrefaisant le ton,
Vient au prétendu mort, approche de sa bière,
Lui présente un chaudéau propre pour Lucifer;
L'époux alors ne doute en aucune manière,
Qu'il ne soit citoyen d'enfer.

A ce seul nom de Lucifer, les enfants poussent des cris d'effroi, et nos dévotes sont saisies de tremblement et d'horripilation, depuis que notre Jacques Callot a forcé ce roi des rois des bas pays du globe à venir poser devant son grotesque burin. Qui d'entre eux se sent assez de courage pour lever les regards sur la seule représentation de cet ennemi du genre humain par ce graveur poète, sur ces cornes de bouc, ces cheveux roussis, ces yeux dont deux charbons ardents sont les prunelles, cette bouche de faune, ces ongles d'oiseau de proie, cette chair de cuivre, ces pieds couleur de feu, où sont entées des griffes; et surtout cette queue immonde, et ce bras démesuré qui balance une fourche, avec laquelle incessamment il remue les damnés dans des chaudières d'huile bouillante? Mais il était réservé au sublime et sombre Milton, génie qui participait du ciel et de l'enfer, de porter un indicible et involontaire effroi dans les âmes les plus vigoureuses par cette peinture gigantesque de l'ange des ténèbres, débris vivant d'une sphère étoilée, et pour lequel le nom de Lucifer n'est plus qu'une sanglante épigramme. « Son bouclier pesant, d'une trempe éthérée, massif, large et rond, est suspendu derrière son dos; on voit cette vaste circonférence pendre sur ses épaules comme l'orbe de la lune; et sa lance est égale en hauteur au plus haut pin, coupé sur les rocs de la Norwège, destiné à être le grand mât de quelque vaisseau amiral. » DENNE-BARON.

LUCILIUS (CAIUS-ENNIUS), chevalier romain, grand-oncle de Pompée du côté maternel. Né à Suessa l'an 149 avant J. C., il assista, et ce fut ses premières armes, au siège de Numance sous les ordres de Scipion l'Africain qui l'honora de son amitié. On le regarde comme le père de la satire latine parce qu'il l'a revêtue de la forme qu'adoptèrent après lui Horace, Perse et Juvénal. Ses productions en ce genre, bien supérieures aux grossières ébauches d'Ennius et de Pacuvius, sont cependant fort au-dessous des satires de ses successeurs. Horace le compare à un fleuve dont les eaux troubles doivent être purifiées du limon qu'elles entraînent. Des trente satires qu'il avait composées, au rapport des

anciens écrivains, il ne nous reste que quelques fragments recueillis par Dousa (Leyde, 1597; et Padoue, 1735). On doit en regretter d'autant plus vivement la perte qu'elles avaient obtenu beaucoup de succès. Lucilius mourut à Naples l'an 105 avant J. C.

Nous possédons d'un autre LUCILIUS, qui vécut à une époque postérieure, un poëme didactique, intitulé *Ætina*, qui a été publié par Corallus ou Leclerc (Amsterdam, 1705), et par Jacob (Leipzig, 1826). CONVERSATION'S LEXICON.

LUCINE, divinité dans la théogonie latine; elle présidait aux accouchements; son nom vient de *lux* (lumière), parce qu'elle aidait les mères à mettre leurs enfants au jour. Les Romains la créèrent à l'imitation des Égyptiens et des Grecs, chez lesquels Bubaste, parmi les premiers, et Diane Ilithye, ou seulement Ilithye, parmi les seconds, remplissait le même office. Quelquefois aussi *lucina* n'était qu'une épithète formée de *lux*, ajoutée aux noms de déesses dont les fonctions bienveillantes étaient d'aider aux femmes en travail. Ainsi, l'on disait *Juno Lucina*, *Diana Lucina*; cette dernière se rappelait avec quelles déchirantes douleurs Latone sa mère l'avait mise au monde et Apollon son frère sous l'olivier de Délos. A l'invocation des femmes en mal d'enfant, à ces cris de détresse : *Casta fave Lucina ! Juno Lucina, ser opem ; serva me, obsecro !* (Chaste Lucine, sois-moi favorable ! Junon Lucine, viens à mon secours ; sauve-moi, je t'en supplie), l'une de ces divinités descendait aussitôt de l'Olympe. Pour attirer des destinées riantes sur le nouveau-né, la mère, un peu avant l'enfantement, couronnait sa tête de fleurs, épandait des herbes embaumées, délices, sur la terre, de la déesse libératrice, qui accourait rayonnante à ses côtés, avec les Parques, ces fées du paganisme, dotant, selon leur bon plaisir, l'enfant dans son berceau. Properce y fait même intervenir l'Amour : « Cupidon (le Désir), dit-il quelque part dans une élégie, te caressa de son aile à ta naissance, ô ma Cynthia ! » *Geminalis, Natalis, Opigène* (qui porte secours), étaient les surnoms que les Latins donnaient encore à Lucine; celui d'Olympienne lui venait d'un temple qui lui avait été consacré en Élide. La Lucine agenouillée en avait un à Tégée d'Arcadie. Dans un autre que lui éleva la ville d'Égium, un habile statuaire messénien, Damophon, eut l'heureuse et poétique idée de représenter cette divinité secourable avec un voile diaphane qui lui descendait jusqu'aux pieds, une main étendue, et l'autre tenant un flambeau. Le voile transparent est le symbole de la science et de la

discrétion, la main qui s'étend celui de l'office rendu, et le flambeau l'image du bel astre du jour dont va jouir une nouvelle créature sur la terre. Pausanias la nomme Lucine porte-flambeau. Les peintres et les sculpteurs ne peuvent, je pense, représenter une de ces Ilithyes sous de plus caractéristiques et de plus nobles attributs.

DENNE-BARON.

LUCKNER (NICOLAS, baron DE), maréchal de France, était né à Campen, en Hanovre, dans l'année 1722. Il entra, comme simple hussard, dans l'armée hanovrienne, passa ensuite au service du roi de Prusse, devint rapidement colonel de hussards, et acquit comme chef de partisans une assez grande réputation. Par un singulier caprice du sort, il combattit pendant toute la durée de la guerre de sept ans ces mêmes Français qu'il devait commander plus tard, et ce fut même le mal qu'il leur fit à la bataille de Rossbach, le 5 novembre 1757, qui attira sur lui les regards de la cour de Versailles. Des offres lui furent faites à la paix : Luckner accepta et passa, le 20 juin 1763, à la solde de la France, en qualité de lieutenant général. Mais depuis cette époque jusqu'au commencement de la révolution, il ne se présenta aucune occasion de l'employer, et il vécut dans la retraite, n'attendant que la fédération de 1790 pour abjurer sa reconnaissance envers la royauté, et pour embrasser le parti de la république. Cependant ses pensions lui furent maintenues par les ministres du roi, et on y ajouta même, le 28 décembre 1791, le titre de maréchal de France. L'Assemblée législative ayant déclaré la guerre à l'Autriche, Luckner, sur la recommandation du ministre de la guerre, Narbonne, qui disait de lui qu'il avait *le cœur plus français que l'accent*, fut chargé du commandement en chef de l'armée française sur les frontières du Nord. Ses premières opérations furent couronnées de succès : Menin et Courtrai tombèrent en son pouvoir; mais cette dernière ville fut reprise, le 30 juin 1792, par les Autrichiens, et Luckner fut obligé de partager avec la Fayette la défense du cours du Rhin. Attaqué, le 19 août, par 22,000 ennemis, il fit preuve, sinon d'un talent qu'on commençait déjà à contester, du moins d'une grande bravoure qui lui valut la victoire. Mais, après la journée du 10 août, on lui avait enlevé son commandement pour le donner à Custine; on le lui rendit au mois de juillet 1793, pour le lui reprendre encore vers la fin du mois d'août. C'en était fait de la carrière militaire du brave étranger. Relégué dans un camp de seconde ligne, à Châlons-sur-Marne, et chargé du ras-

semblement des recrues, il faillit perdre la vie dans une émeute, et ne cessa d'être en butte à des persécutions et à des calomnies de toute espèce. Vers la fin de septembre, il prit le parti de se rendre à Paris et de se présenter à la barre de la Convention qui sembla accueillir sa justification avec quelque faveur; cependant elle lui donna pour prison les murs de la capitale, qu'il ne devait pas franchir avant qu'on eût prononcé sur son sort. Dans cette position, Luckner eût pu attendre tranquillement la réaction thermidorienne, s'il ne se fût lui-même rappelé au souvenir de ses ennemis, en réclamant le paiement de sa pension qu'on avait suspendue. Arrêté et traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à la peine de mort, et périt sur l'échafaud, le 4 janvier 1794.

DEANDÉ.

LUCQUES (DUCAÉ DE). Ce duché italien, borné à l'ouest par la Méditerranée, au nord par le duché de Modène et la Toscane, à l'est et au sud par la Toscane, a une superficie totale de 20 milles carr. géogr. et une population de 145,000 âmes. Il est arrosé par le Serchio, qui sert principalement au flottage du bois coupé dans les Apennins. Le sol n'est pas d'une grande fertilité; mais, utilisé avec beaucoup de soin, il produit en abondance des fruits, tels que châtaignes, olives, amandes, oranges, citrons, figues; en revanche, les céréales y sont en quantité insuffisante pour la consommation. Le vin qu'on y récolte est d'une bonne qualité, et l'huile passe pour la meilleure de l'Italie. La culture de la soie et l'éducation des bestiaux ne sont pas non plus sans importance. Les revenus publics s'élèvent annuellement à 1,670,000 fr., sans compter une rente de 500,000 florins qui sera payée par l'Autriche et la Toscane jusqu'à ce que le duc soit rentré en possession de Parme (roy.). La liste civile est de 607,000 fr., et la dette de l'État d'un million. Le duché entretient quelques chaloupes canonnières et un corps de 800 hommes. La forme du gouvernement est une monarchie limitée par un sénat composé de 36 membres et convoqué chaque année par le duc, en vertu de la constitution de 1805.

Lucques, capitale de ce petit État, est située sur le Serchio, dans une plaine fertile, entourée de montagnes qui sont couvertes de bois d'oliviers et couronnées de forêts de sapins et de chênes. Elle est le siège d'un archevêché et a une population de 22,000 âmes. Ses remparts, plantés d'arbres, forment une belle promenade. Du reste, les rues sont tortueuses et étroites, et les églises, ainsi que les autres édifices publics, sont sans magnificence. La cathédrale est vaste,

mais d'un mauvais style; le palais ducal est un vieux bâtiment qui n'offre absolument rien de remarquable; en un mot, la seule construction dont on puisse louer l'architecture, c'est la villa di Murliia. Parmi les établissements littéraires, nous citerons l'université, avec son nouvel observatoire, et l'*Accademia degli Oscuri*, fondée en 1584, rétablie en 1805 par le prince Bacciocchi, sous le titre d'*Accademia lucchese di scienza, lettere ed arti*, et qui a publié, de 1828 à 1831, 7 vol. in-4°. Lucques possède des fabriques de soie, de laine, de coton et de drap. Elle fait un commerce important d'huile et de soie, et ses habitants se livrent, en outre, avec activité, à la culture des terres. C'est par le port de Viareggio que s'exportent presque tous les blocs de marbre de Carrare. Les environs de la ville sont couverts de belles maisons de campagne, et près de Bagno alla Villa se trouvent les fameux bains de Lucques, qui attirent un grand nombre d'étrangers.

Lucques était, dans l'origine, une colonie romaine, qui passa successivement sous la domination des Lombards, des Francs, etc. L'esprit d'indépendance qui animait les habitants de cette ville attira sur elle de fréquentes calamités, dans le moyen âge. En 1327, Louis de Bavière en nomma duc le brave Castruccio Castracani; mais cette dignité s'éteignit avec lui. Après avoir changé plusieurs fois de maîtres, Lucques fut vendue aux Florentins, au pouvoir desquels elle resta jusqu'en 1370, où elle acheta sa liberté de l'empereur Charles IV, moyennant une somme de 200,000 florins. Il en résulta de fréquentes guerres avec Florence; mais elle perdit de nouveau son indépendance lors de l'invasion des Français, sous la conduite de Bonaparte. Alors la constitution qu'elle s'était donnée fut abolie et remplacée par une autre, en 1797. En 1805, Napoléon réunit Lucques et Piombino, et en fit une principauté pour Bacciocchi, son beau-frère. En 1815, les Autrichiens l'occupèrent, et le congrès de Vienne en accorda la souveraineté à l'infante Marie-Louise, fille de Charles IV d'Espagne et veuve du roi d'Étrurie, ainsi qu'à ses enfants, sous la condition que, s'ils rentreraient en possession de Parme ou s'ils mourraient sans postérité, le nouveau duché passerait sous l'autorité du grand-duc de Toscane, sauf quelques districts qui seraient cédés à Modène. Marie-Louise ne prit les rênes du gouvernement qu'en 1818, après que la réversion de Parme lui eut été assurée. Elle mourut le 13 mars 1824, et eut pour successeur, dans le duché et dans ses prétentions sur Parme, son fils

l'infant Charles-Louis-Ferdinand de Bourbon, né le 22 décembre 1799. Ce prince a épousé, en 1820, Thérèse, princesse de Sardaigne, qui lui a donné, le 14 janvier 1825, un fils, nommé Ferdinand. Sa sœur l'infante Louise, née en 1802, s'est mariée, en 1825, avec le prince Maximilien de Saxe.

CONVERSATION'S LEXICON.

LUCRÈCE, fille de Spurius Lucretius Tricipitinus, illustre Romain, et femme de Tarquin-Collatin, inspira par sa beauté une passion criminelle à Sextus Tarquin, fils de Tarquin le Superbe, qui mit vainement en usage toute espèce de moyens pour s'en faire aimer. Enfin, résolu d'obtenir par la crainte ou la force ce que ne pouvait lui donner la séduction, il s'introduisit de nuit près d'elle, pendant l'absence de son époux, et lui déclara, non-seulement qu'il l'égorgerait si elle ne consentait pas à ses désirs, mais que, pour lui faire perdre la réputation avec la vie, il tuerait ensuite un de ses esclaves, qu'il placerait à côté d'elle dans son lit. La constance de Lucrèce ne put résister à la crainte de l'infamie. Le jeune prince, ayant assouvi sa passion, revint chez lui comme en triomphe. Le lendemain, Lucrèce envoya prier son père et son époux de la venir trouver sur l'heure, accompagnés chacun d'un ami fidèle : ils accoururent suivis de P. Valerius et de Brutus. En les voyant entrer, elle fondit en larmes, leur raconta son malheur, et, après les avoir suppliés de tirer vengeance de l'attentat, elle se plongea un poignard dans le sein. Aussitôt, Brutus et ses amis jurèrent de la venger en exterminant les tyrans. Ils exposèrent le corps de Lucrèce à la vue du sénat. Les Romains, déjà las du despotisme des Tarquins, les bannissent à perpétuité, et substituent la république à la monarchie, l'an de Rome 245 (509 avant J. C. [voy. les art. BAUTUS et TARQUIN de ce Dictionnaire; et aussi TITE-LIVE, liv. 1^{er}, ch. 57; Denys d'Halicarnasse, liv. 4, ch. 15; Ovide, *Fastes* II, v. 571; Valère-Maxime, liv. V, ch. 1; et saint Augustin, *De Civitate Dei*, liv. 1^{er}, ch. 19]). Un poète français, M. Ponsard, vient de faire représenter sur le théâtre de l'Odéon, à Paris, une tragédie intitulée *Lucrèce*, qui a obtenu un grand succès. **DICTIONNAIRE.**

LUCRÈCE, *Titus Lucretius Carus*, naquit l'an 659 de Rome. Les érudits se sont épuisés en vaines recherches pour savoir à quelle branche de la famille *Lucretia* il pouvait appartenir : les *Vespillo*, les *Ofella*, les *Tricipitinus*, les *Cinna*? Si ces maisons existaient encore, elles pourraient se disputer l'honneur de le compter parmi leurs noms célèbres; il importe peu à la gloire de Lucrèce qu'on sache de quel sang il

est né. On a dit qu'il fit un voyage à Athènes, et qu'il puisa un goût passionné pour la philosophie d'Épicure dans les leçons de Zénon, le plus docte épicurien de ce temps-là. On dit aussi qu'un philtre que sa femme lui avait fait prendre, troubla son esprit, et qu'il composait son poème dans les intervalles lucides. Si la saine raison n'a pas dicté cet ouvrage, du moins le raisonnement y procède avec trop de suite et avec un art trop soutenu, pour qu'un tel récit puisse avoir quelque vraisemblance. Eusèbe marque à l'année 705 la mort de Lucrèce; il termina ses jours par un suicide, digne fin d'un athée. Quelle fut la cause d'une si funeste résolution? Selon les uns, l'ennui de la vie; selon d'autres, le chagrin de voir condamner à l'exil son ami C. Memmius Gemellus, auquel il a dédié son poème. Donat veut que Virgile soit né le jour même où Lucrece expirait, comme si la muse latine n'avait pas eu besoin d'une moindre consolation pour une telle perte; ou comme si l'âme de Lucrece, au dire de son traducteur anglais, avait passé dans le corps de Virgile. Il est fâcheux que toutes ces agréables imaginations ne puissent être admises qu'avec un anachronisme de vingt années. Plusieurs savants ont pensé que les six livres qu'on possède à présent sous le titre *De rerum natura* ne sont pas l'ouvrage complet de Lucrece, parce que des vers cités dans les anciens grammairiens comme y appartenant ne se lisent plus dans les éditions d'aujourd'hui, et parce qu'on n'y trouve pas un discours sur la nature des dieux annoncé par l'auteur. Mais il parle des dieux en plusieurs endroits, il a pu se croire dispensé d'une longue dissertation *ex professo*; et, quant aux vers qui manquent, Eichtstedt, un des derniers éditeurs, lève la difficulté par une conjecture probable : chez les anciens, il s'était répandu beaucoup d'exemplaires corrigés; Cicéron même avait, dit-on, revu et retouché le texte. Des critiques moins habiles et plus hardis changèrent des expressions surannées, essayèrent de rajeunir quelques tournures : de là une foule de disparates, des formes modernes parmi des archaïsmes. Il y eut donc deux sortes d'éditions de Lucrece dans l'antiquité, les copies purement conformes à l'original et celles que des mains indiscrettes avaient altérées. Les citations des grammairiens seront sorties des premières; ce sont les secondes que l'imprimerie a reproduites chez les modernes. L'édition princeps parut à Venise, en 1486. Les réimpressions se multiplièrent dans cette ville et à Lyon; mais jusqu'en 1565, elles étaient si défigurées par des

fautes de tout genre, qu'on y découvrirait à peine la poésie de Lucrèce. L'édition de Lambin fut le commencement d'une ère nouvelle : c'est un Anglais qui lui rend ce témoignage, et qui reconnaît en même temps que l'exposition de Gassendi offre l'explication la plus lumineuse du système de Lucrèce. Des éditions postérieures, les plus renommées sont celles de Creech, 1 vol. in-8°, 1695, réimprimée plusieurs fois en Angleterre et en Allemagne; de Havercamp (*cum notis variorum*), Leyde, 1725, 2 vol. in-4°; de Wakefield, Londres, 1796-1797, 3 vol. in-4°; d'Echstaedt, Leipzig, 1801; de Forbiger, Leipzig, 1828, in-12. Parmi les grands poètes de Rome, il y en a peu qui aient trouvé chez les modernes autant d'interprètes en vers, d'un talent aussi distingué, aussi heureux. L'Italie a produit Marchetti; l'Angleterre, Creech; l'Allemagne, Knebel; la France, M. de Pongerville. La traduction en prose de Lagrange est mise au nombre des plus estimables.

Quand on considère le sujet du poème de Lucrèce et le temps où il le composa, on ne peut s'empêcher d'admirer la hardiesse de l'entreprise. Comment osait-il traiter une matière si abstruse chez un peuple si indifférent aux études philosophiques? Où espérait-il rencontrer les expressions nécessaires pour des idées si nouvelles et si ardues, quand la langue poétique était encore si peu variée, si peu flexible? Lui-même ne se dissimulait point les obstacles.

*Nec me animi fallit Graiorum obscura reperta
Difficile illustrare latinis versibus esse;
Multa novis verbis praesertim quam sit agendum
Propter aegritatem linguæ et rerum novitatem.*

Mais de ces difficultés mêmes, auxquelles un esprit vulgaire aurait succombé, un homme de génie pouvait tirer avantage. Les ressources du trésor commun faisaient faute à Lucrèce; mais il usait plus librement des siennes propres. Si la versification avait eu des formes plus arrêtées, un style plus mûr et plus poli, on aurait accueilli moins aisément ses innovations. Forcé de devenir créateur, il était aussi plus maître de créer.

Quant à l'incurie des Romains pour les doctrines spéculatives, son ambition n'était point d'emporter les applaudissements de la multitude; mais il pouvait se flatter d'avoir pour lecteurs le petit nombre d'hommes choisis qui, après avoir studieusement visité la Grèce, dégoutés des agitations de la vie publique, revenaient se faire une solitude dans leurs jardins de Rome ou dans les campagnes voisines, et

consacraient leurs loisirs à la culture des lettres et de la philosophie.

Avant lui, la poésie didactique, on peut le dire, n'existait point à Rome. Ennius et son neveu Pacuvius avaient enseigné la morale dans leurs satires, ou mélanges de prose et de vers; le même Ennius s'était amusé à consigner dans une suite de lignes hexamètres des descriptions de mets friands et des recettes de cuisine. Mais l'unité du sujet, l'ordonnance de la composition, la dépendance et les proportions des parties qui constituent le poème, n'avaient point encore de modèle en latin. L'œuvre de Lucrèce fut une tentative originale, inouïe :

Avia Pieridum peragro loca, etc.

Il faut examiner deux hommes en Lucrèce, l'un aussi abandonné dans ses erreurs que l'autre était heureusement inspiré : le philosophe et le poète.

Quel dogme se propose-t-il de professer, d'inculquer dans l'esprit des hommes? l'athéisme. Quel est son but? l'anéantissement des terreurs superstitieuses, car il ne cesse, par un paralogisme obstiné, de confondre dans une même idée, sous un même nom, la superstition et la religion tout ensemble. Épicure, son maître, l'objet de son culte, mérite le premier rang entre les bienfaiteurs du genre humain, pour avoir, à ce que l'auteur se figure, détrôné la Divinité :

*Quare religio pedibus subjecta vicissim
Obteritur, nos exaquant victoria caelo.*

Les six livres dans lesquels se divise le poème forment, selon le plan de l'auteur, trois groupes symétriques, trois chapitres d'une thèse aussi hardiment, aussi énergiquement posée qu'habillement défendue, et dont on pourrait indiquer le dessein, le progrès logique par ces trois titres qui résument tout : « les atomes, l'homme, le monde (terrestre et céleste). »

Dans la première partie, il établit en principe l'éternité, le mouvement spontané de la matière, d'où sont nés tous les êtres; pour son disciple, il n'y a plus de dieux auteurs de l'univers, plus de providence qui ordonne toutes choses. Ce sont les atomes qui, par leurs combinaisons infinies, par leurs cohésions fortuites, ont d'eux-mêmes produit, organisé tous les corps, et, d'eux-mêmes, les réparent et les conservent. Les fondements sont jetés : l'auteur commence à élever l'édifice dans la seconde partie; il montre tels qu'il les voit l'essence de l'âme et le mécanisme des sensations, et s'applique à mé-

langer les deux natures qu'Attius avait si bien définies, distinguées dans ce vers :

Sepinus animo, frivulus animâ; sine animo anima est debilis.

La nature humaine n'a plus rien en elle-même d'immatériel et d'impérissable; le souffle et l'esprit ne sont qu'une même substance; la pensée n'est plus que l'énergie vitale résultant du concours des atomes; les sentiments, les affections, les idées s'expliquent par l'impression de la matière sur la matière; il n'y a de vrai, de réel, que le jugement des sens; plus de vie au delà de l'existence mortelle, plus de juges suprêmes au-dessus de l'humanité. Ainsi se dissipent, s'écriera-t-il, les fantômes dont le fanatisme et la superstition s'efforcent de troubler l'imagination des hommes. Il semble que Lucrèce redouble et d'audace et de puissance à mesure qu'il s'enfonce dans les abîmes du matérialisme et de l'impiété : sa troisième partie contient, avec la réfutation de tous les systèmes des philosophes, de toutes les croyances populaires sur l'origine du globe terrestre et des sociétés, les imposantes, les prestigieuses hypothèses du poète, substituées aux erreurs qu'il méprise. C'est là qu'il déroule cet admirable tableau de la faiblesse, des misères de la race humaine à sa naissance, puis des premières inventions, puis des arts qui se perfectionnent par l'expérience, par les révélations du besoin, sans le secours d'aucun dieu, de même qu'aucun dieu, non plus, n'agite les mers, ne fait gronder la foudre ou trembler la terre; tous les phénomènes de la nature sont les effets du choc et du mouvement perpétuel et varié des éléments dans l'immensité de l'espace. Ici l'auteur s'arrête, et croyant se reposer sur les ruines des temples et des autels, il s'applaudit d'avoir délivré les hommes des frayeurs de la mort et de la religion.

On se tromperait beaucoup si l'on jugeait du discours de Lucrèce par cet aperçu trop sommaire, que les bornes de cet article nous forcent de resserrer à tel point qu'il offre à peine le canevas le plus grossier dépouillé entièrement du tissu. Quand on a lu l'ouvrage, on ne sait ce qui étonne le plus dans cette doctrine, de l'absurdité des principes, ou de l'artifice du raisonnement; on serait tenté de dire que Lucrèce est dialecticien presque aussi adroit que mauvais physicien, à le voir ainsi préparer les esprits par des similitudes saisissantes, les entraîner par des déductions ingénieusement ménagées, leur faire illusion par des analogies décevantes, et donner une figure sensible aux idées les plus

abstraites et un air de vraisemblance aux démonstrations les plus erronées.

Mais le sophiste, malgré toute sa dextérité, serait enseveli dans un oubli profond, s'il ne s'était revêtu de la parure merveilleuse et de l'éclat immortel du poète. Lucrèce a eu de tout temps des admirateurs exagérés et des critiques injustes, et, comme on croit toujours prouver qu'on a raison en alléguant d'anciennes autorités, les uns triomphaient en disant que Cicéron n'apercevait dans le livre de Lucrèce que de rares éclairs de talent (*luminibus ingenii non multis*), et que Quintilien détournait son disciple de cette lecture pénible (*difficilis*); les autres au contraire invoquaient le témoignage d'Ovide (*carmina sublimis... Lucretii*), celui de Stace (*docti furor arduus Lucretii*), et, ce qu'il y a de plus glorieux pour Lucrèce, les fréquentes imitations de Virgile, où la perfection de l'imitateur n'efface point la force et l'élégance du modèle. Un des défauts de l'ouvrage, ou plutôt du sujet, est le retour trop monotone des formes de l'argumentation rigoureuse, propositions, divisions, conclusions : *Nunc age quoniam*, etc.; *Sed nunc jam repetam*, etc.; *Igitur, præterea; Quod superest, nunc me huc rationis detulit ordo*. Mais il excelle dans l'art d'animer, d'embellir les détails techniques, les discussions les plus arides : alors triomphe la vive fécondité de son imagination, tantôt prodiguant les exemples et les comparaisons, riche, éblouissante variété de tableaux, où le coloris le dispute à la suavité du dessin; tantôt donnant la vie à la matière, le sentiment aux atomes, et métamorphosant les abstractions en êtres attachants. Ce qui fait les grands poètes, ce qu'on ne peut lui refuser, c'est l'enthousiasme. L'enthousiasme dans un athée ! c'est ce que le traducteur de l'*Anti-Lucrèce* (voy. POLIGNAC) ne saurait comprendre. Mais il ne peut pas non plus s'empêcher de reconnaître dans son ennemi la chaleur, le grandiose, la sublimité, qui caractérisent l'inspiration poétique. Ne serait-ce pas faire trop d'honneur à l'esprit humain, que de penser qu'il lui est impossible de se passionner sincèrement pour des systèmes chimériques et pour des faussetés même les plus monstrueuses ? Et pourquoi Lucrèce ne se serait-il point fait illusion, illusion malheureuse, délire de l'orgueil, mais qui n'exclut pas l'énergie d'une conviction véritable, lorsque apparaissait à ses regards cette vision de l'affranchissement moral du genre humain ? Ne pouvait-il pas être ravi en extase, lorsqu'il se persuadait qu'il avait pénétré dans les secrets de la nature et qu'il ouvrirait aux mortels le temple de la sagesse (sa-

piantum templa serena)? Fort mauvais philosophe, mais grand poète, grand écrivain, on ne saurait, même en déplorant l'emploi d'un si beau talent, se dispenser d'étudier son ouvrage. Qui ne l'a point lu, ignore tout ce que peut avoir d'originalité, de grandeur et de charme, dans sa souplesse vigoureuse, la vieille poésie latine. — Voir la notice de M. Villemain dans la *Biographie universelle*. NAUDET.

LUCULLUS (Lucius-Licinius) naquit vers l'an 115 avant J. C. A l'exemple des jeunes Romains qui se destinaient aux emplois de la république, il étudia les langues, les lettres et la philosophie. Il réussit particulièrement dans l'art oratoire, et le premier usage qu'il fit de ses jeunes talents fut d'attaquer, comme concussionnaire, l'augure Servilius, qui avait fait condamner pour péculat son père, ancien préteur en Sicile : Servilius fut absous.

Lucullus aimait tendrement son frère M. Lucullus ; aussi, quoiqu'il fût son aîné, il ne voulut point accepter l'édilité avant que ce dernier pût en partager avec lui les honneurs.

La carrière des armes s'ouvrit pour Lucullus pendant la guerre contre les Mares. Préteur et ensuite questeur sous Sylla, il le suivit en Grèce. Pendant le siège d'Athènes, il passa en Égypte, y organisa une flotte, avec laquelle il remporta de grands avantages sur Mithridate et seconda puissamment Sylla, qu'il aida à évacuer la Chersonèse. Dans cette mission difficile, il montra une rare équité et n'usa de rigueur qu'envers les Mytiléniens. Lucullus resta toujours étranger aux dissensions qui désolaient alors la république.

Consul avec M. Aurélius Cotta (680 de Rome ; 75 avant J. C.), il obtint le gouvernement de la Cilicie, vacant par la mort de L. Octavius : dans les circonstances présentes, c'était s'assurer le commandement de l'armée contre Mithridate (*voj.*), avec lequel une rupture était toujours imminente ; car la paix entre ce prince et les Romains n'avait jamais été qu'une suspension d'armes.

La guerre éclata bientôt en effet, et Cotta, avec une flotte, dut aller garder la Propontide et défendre la Bythinie. Lucullus partit ensuite. Il ne put réunir que 50,000 hommes de pied et 1,600 cavaliers ; encore avait-il à rétablir dans cette armée la discipline gravement compromise par les soldats de Fimbria amalgamés aux troupes placées sous son commandement. Néanmoins, il parvint à ramener ses soldats au devoir et à contenir les villes d'Asie nouvellement conquises.

Cependant Cotta, ayant imprudemment atta-

qué la flotte de Mithridate, s'était vu forcé, après un grave échec, de se renfermer dans Chalcédoine. Lucullus vola à son secours, aimant mieux, disait-il, sauver un Romain que conquérir les vastes États de Mithridate. Sa marche vers la Bythinie déterminait ce prince à lever le siège de Chalcédoine et à tourner ses armes contre l'opulente ville de Cyzique, dans laquelle il espérait trouver tout ce qui manquait à l'approvisionnement de son armée. Cyzique était à peine assiégée que Mithridate le fut aussi dans son camp par Lucullus, qui, sans livrer de combats, le força à abandonner son entreprise. Mithridate se retira précipitamment. Lucullus le poursuivit et le battit sur les bords du Granique et de l'Ésèpe. Dans cette mémorable campagne, le roi du Pont avait, selon les historiens du temps, perdu près de 300,000 hommes par la disette, par les maladies et par le fer des Romains.

Lucullus organisa ensuite une flotte pour surveiller celle de Mithridate, qui menaçait de loin l'Italie. Il s'empare, près des côtes de la Troade, de 13 vaisseaux, atteint le gros de la flotte ennemie près de Lemnos, prend où coule à fond 32 vaisseaux de guerre, force, par ce succès, Mithridate à évacuer la Bythinie ; puis, laissant Cotta devant Héraclée, il va chercher le roi au fond de ses États. Dans un si pressant danger, celui-ci appelle à son secours les rois scythes, les Parthes, et Tigrane, roi d'Arménie. Lucullus, pendant ce temps, s'empare d'Amisus, d'Eupatorie et pénètre jusqu'à Thémiscyre, sur les rives fabuleuses du Thermodon. Mais là éclate le mécontentement de ses soldats : fatigués d'une guerre où leur avidité n'était point satisfaite, ils refusent de suivre plus loin Lucullus, qui se voit forcé de s'arrêter. Mithridate, profitant des circonstances, rassemble une armée de 40,000 hommes, passe le Lycus et présente le combat aux Romains. Lucullus, qui avait pris une position à l'abri des attaques de la cavalerie nombreuse du roi du Pont, se borne à harceler son adversaire. La disette fait bientôt sentir, de part et d'autre, la nécessité d'une bataille ; mais Mithridate se retire précipitamment, dans la crainte d'une défaite qu'il jugeait inévitable. Lucullus l'attaque dans sa retraite, taille en pièces son armée, s'empare des richesses que renfermait son camp, et le roi n'échappa au vainqueur que par l'avidité des soldats romains, acharnés au pillage de ses trésors.

Lucullus, devenu, par cette victoire, maître des États de Mithridate, somma, au nom du peuple romain, Tigrane, roi d'Arménie, de lui livrer son ennemi, qui s'était réfugié auprès de lui.

sur le refus de Tigrane, Lucullus s'empara de Sinope et, avec 15,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, envahit l'Arménie, assiégea Tigranocerte, abandonnée par Tigrane, et passa le Tigre pour combattre ce roi fugitif. A la vue des Romains, Tigrane étonné s'écria : « S'ils viennent en ambassadeurs, ils sont beaucoup; mais comme ennemis, ils sont bien peu. » Lucullus, l'épée à la main, à la tête de ses soldats, s'élance au milieu des masses profondes des Arméniens; Tigrane épouvanté prend la fuite, et bientôt son armée le suit, laissant plus de 100,000 hommes sur le champ de bataille, tandis que la perte des Romains ne s'élève qu'à 5 hommes morts et quelques centaines de blessés! Cette étonnante victoire et la prise de Tigranocerte (l'an 69 avant J. C.) déterminèrent tous les alliés de Tigrane à subir la loi du vainqueur. Lucullus atteignit encore Tigrane au delà du mont Taurus et remporta sur lui une seconde victoire, presque aussi complète que la première (68). Il se préparait à porter les derniers coups à la puissance de ce prince et à celle de Mithridate, en détruisant la ville importante d'Artaxate, lorsqu'il se vit arrêté par une nouvelle révolte de son armée. Sa hauteur dans le commandement, sa sévérité pour la discipline, avaient irrité ses soldats et surtout ceux des légions de Pimbrina, qui demandaient un terme à leurs services et leur retour en Italie. A Rome, ses ennemis, excités par son beau-frère Clodius, avaient fait nommer Pompée (*voj.*) pour le remplacer en Asie. Vainement Lucullus descendit aux prières et même jusqu'aux larmes, auprès de ses soldats, pour les retenir sous son commandement : il s'en vit abandonné. Cette révolte eut, sur les affaires d'Asie, la plus funeste influence : presque partout les Romains furent battus, et Lucullus, réduit à l'inaction, ne put empêcher Mithridate de reconquérir la plus grande partie de ses États. Sur ces entrefaites, Pompée arriva : après une entrevue qui ne fut pas sans aigreur, Lucullus partit pour Rome. Ses services étaient incontestables; cependant, les honneurs du triomphe ne lui furent accordés qu'après trois ans d'opposition et d'obstacles.

Lucullus fut sollicité par une fraction du sénat d'entrer dans un système de résistance aux vues ambitieuses de Pompée; mais on s'aperçut bientôt qu'il avait renoncé à prendre une part sérieuse aux affaires. En effet, renfermé dans les occupations d'une vie privée et tout exceptionnelle, il voyait s'accomplir, sans beaucoup s'en inquiéter, les révolutions qui changeaient à chaque instant la face de la république. Possesseur

d'immenses richesses amassées en Orient, amateur passionné des arts et des lettres qu'il cultivait avec succès et protégeait avec magnificence, il fit construire d'immenses palais dans la ville et surtout à la campagne, et se livra, sans réserve, à des plaisirs splendides et somptueux. Son apathie pour la vie publique explique pourquoi il resta l'ami de Cicéron et de Caton et devint celui de Pompée qui, malgré leur ancienne rivalité, manifesta le désir de s'asseoir à ses banquets alors si recherchés. Les auteurs du temps renferment des détails presque incroyables sur le luxe effréné de ce personnage extraordinaire; ils ont aussi conservé de lui une foule de bons mots qui attestent son esprit à la fois vif, élégant et philosophique. Quoiqu'il ne nous reste de lui aucun écrit, on ne doit pas moins le compter au nombre des hommes distingués de la grande époque littéraire où il a vécu. Également familier avec la langue latine et la langue grecque, il avait composé dans la première des mémoires sur la vie de Sylla, et dans la seconde, une histoire de la guerre marse.

Lucullus ne vécut pas assez longtemps pour assister à l'asservissement de sa patrie; mais il eut le chagrin de voir Cicéron banni et Caton relégué en Chypre. La perte de ses amis le détermina à resserrer encore le cercle de sa vie privée.

Quelque temps avant sa mort, son esprit s'affaiblit et sa raison s'altéra au point que son frère fut obligé de se charger de l'administration de ses biens. Lorsqu'il mourut, le peuple qui n'avait point oublié ses victoires, accourut à ses funérailles et, si son tombeau n'avait été depuis longtemps préparé par lui-même à Tusculum, sa cendre eût été déposée au Champ-de-Mars, où le vœu public lui destinait une place auprès de celle de Sylla. — Voir Cicéron, Velleius-Paterculus, Florus et surtout Plutarque. J. LATINA.

LUCUMON. Avant la publication des ouvrages de Niebuhr et d'Ottofried Müller, ce mot était généralement regardé comme un nom propre. On nous dit que le Corinthien Démarate avait à Tarquinies deux fils, Lucumon qui régna sous le nom de Tarquin, et Aruns. A Clusium, un puissant jeune homme appelé Lucumon débauche la femme d'un autre Aruns, son tuteur, qui, pour se venger de ce qu'il n'en obtient pas justice, va chercher les Gaulois. D'après Denys d'Halicarnasse, Romulus même fut secondé par un étrusque du nom de Lucumon, et Properce a dit : *Prima galeritus posuit pratoria Lucmo*. Mais il n'est pas certain que ce poète attachât au mot *Lucmo*, *Lucumo*, le sens d'un nom pro-

pre ; on aurait d'ailleurs dû faire attention à un passage de Censorin qui nous apprend que les Lucumons étaient les conservateurs de la doctrine de Tagès, ce dieu sorti de la terre dans le sillon tracé par un laboureur, ce dieu enfant par le corps, vieillard pour la sagesse. Servius, parlant des douze États d'Étrurie, leur donne pour rois douze Lucumons : c'était une caste dominante et sacerdotale. On était lucumon en Étrurie, comme à Rome on était patricien. Les Cilnius, les Cæcina étaient pour la noblesse les égaux des Claudius et des Valérius ; mais à Rome ils ne comptaient, selon Niebuhr, que parmi les plébéiens. *Voy. ÉTRUSQUES.* P. DE GOLBÉRY.

LU DEN (HENRI), professeur d'histoire à l'université d'Iéna et conseiller privé, est né à Loxstedt, dans le duché de Brême, le 10 avril 1780. Ses études terminées en 1803, il continua à habiter Göttingue jusqu'en 1806, année où il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à Iéna. Quatre ans plus tard, il obtint la chaire d'histoire qu'il occupe encore aujourd'hui. Ses leçons, qui embrassaient tout le vaste champ de l'histoire, inspirèrent aux étudiants un goût presque exclusif pour cette branche de la science, en même temps que ses publications contribuaient à faire sortir les études historiques de l'ornière où elles se traînaient, et y imprimaient un cachet plus conforme à l'esprit de l'époque. Sans parler de plusieurs biographies remarquables, entre autres de Chr. Thomasius (Berl., 1805), de Hugues Grotius (1806), de sir William Temple (1808), M. Luden a composé, en langue allemande, plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons ses *Considérations sur la Confédération du Rhin* (Gœtt., 1808), qui furent imprimées à Iéna, sous la responsabilité de l'auteur, le censeur de Göttingue ayant refusé son visa ; *Quelques mots sur l'étude de l'histoire nationale* (Iéna, 1809), écrit qui lui ouvrit la carrière académique ; *Manuel de politique* (ib., 1811), qui donna lieu à des jugements si étranges qu'il se vit forcé d'expliquer sa pensée dans un traité spécial intitulé : *Sur le sens et le contenu du Manuel de politique* (ib., 1811) ; *Histoire générale des peuples et des États de l'antiquité* (ib., 1814 ; 3^e éd., 1824) ; *Histoire générale des peuples et des États du moyen âge* (ib., 1821-1822 ; 2^e éd., 1824). Mais l'ouvrage capital de M. Luden, l'occupation d'une grande partie de sa vie, est l'*Histoire du peuple allemand* (Gotha, 1825 et suiv., vol. I-XII), qu'on peut regarder comme un véritable monument national, malgré les critiques nombreuses, et souvent fondées, qu'on en a faites. On y rencontre bien des assertions

qui s'éloignent entièrement des idées reçues ; mais l'avenir se chargera peut-être de les justifier. Ce grand ouvrage n'était pas encore terminé en 1842 ; on annonçait toutefois comme prochaine la publication des deux ou trois volumes qui restaient à donner. On doit aussi à ce célèbre historien une nouvelle édition des *Idées* de Herder (Leipzig, 1812 ; 2^e éd., 1821). *CONV. LEXICON.*

LUETTE. On désigne ainsi un appendice conoïde, libre et flottant, situé à la partie moyenne du bord inférieur du voile du palais. La luette est spécialement formée par la membrane muqueuse : un grand nombre de muscles lui sont communs avec le voile ou avec la base de la langue. Morgagni, Santorini, Albinus et Sæmmering appelaient *azygos de la luette*, *azygos uvulæ*, *cotumellæ musculus teres*, son releveur : c'est le palato-staphylin. La luette est quelquefois relâchée au point de gêner la déglutition : c'est ce qu'on appelle *chute de la luette*, *hypostaphyle*.—Par analogie, Lieutaud a donné le nom de *luette vésicale* à un tubercule qui se trouve à la surface interne et inférieure du col de la vessie urinaire, à l'angle antérieur du trigone : son existence n'est pas constante.

LULLE (RAYMOND), né, en 1234, à Palma (île de Majorque), joue un rôle à part dans l'histoire de la philosophie du moyen âge, où le tour particulier de son esprit et de sa doctrine lui valut le surnom de *docteur illuminé*. Tour à tour soldat, courtisan, missionnaire, homme marié, moine, théologien, philosophe, la singularité de sa vie et de ses travaux a autorisé sur lui les jugements les plus contraires. Il a été regardé par les uns comme un fou, par les autres comme un génie supérieur, condamné comme hérétique et vénéré comme un saint et un martyr. Esprit ardent, livré d'abord à toutes les passions de la jeunesse, après en avoir épuisé tous les plaisirs, il se jeta plus tard dans une piété exaltée, se fit moine de l'ordre de saint François, s'enfonça dans l'étude de la théologie et de la philosophie des Arabes, et rêva la conversion des mahométans et des païens. Son existence agitée devait avoir un début romanesque : on prétend qu'étant devenu éperdûment amoureux d'une jeune fille qu'aucun obstacle ne semblait devoir éloigner de lui, il fut étrangement surpris du redoublement de froideur qu'il remarquait en elle toutes les fois qu'il faisait des efforts plus pressants pour obtenir son aveu. Il voulut enfin avoir l'explication de cette conduite : la jeune fille, poussée à bout, lui découvrit son sein, et il s'aperçut qu'il était dévoré par un cancer. Une fois qu'il connut ce fatal secret, son unique pensée fut de

trouver le moyen de guérir celle qu'il aimait, et l'on ajoute qu'il fut assez heureux pour y réussir. Telle fut, dit-on, la première occasion qui éveilla dans Raymond Lulle le goût des sciences.

Le caractère espagnol se montrait en lui avec toute son ardeur et sa ténacité. La vie d'un Espagnol, à cette époque, était une croisade perpétuelle : forcé de conquérir ou de défendre son territoire contre un ennemi sans cesse menaçant, il ne comprenait pas que l'Europe dût s'arrêter dans le mouvement qui l'avait jetée sur l'Asie. Raymond Lulle, venu au monde dans le siècle où les croisades finissaient sans retour, était dans la force de l'âge au moment où la mort de saint Louis fermait l'ère des luttes religieuses entre l'Occident et l'Orient. Il voulut les continuer, ou du moins il conçut le plan d'une croisade spirituelle pour la conversion des musulmans, et pendant de longues années, il fatigua les rois et les papes de sollicitations infatigables pour les amener à seconder ses vues de prosélytisme.

Après avoir assisté aux derniers beaux jours de la scolastique, après avoir vu mourir Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, il tenta de frayer à la science des voies nouvelles. En contact avec les Arabes et les Juifs, il vit là deux mines fécondes, et encore presque intactes, à explorer. Il travailla à répandre la connaissance de la langue arabe et provoqua dans les universités, et spécialement à Paris, l'érection de chaires pour l'enseignement de cette langue; en même temps, il importa dans l'Occident les idées de la cabale juive, et de ce mélange sortit son *Grand art* (*Ars magna*), qui n'aspirait à rien moins qu'à opérer une réforme générale de la philosophie et des sciences. Cet *Art* n'était autre chose qu'un mécanisme logique pour combiner certaines classes d'idées, et résoudre par ce moyen toutes les questions scientifiques : ce qui équivaldrait à raisonner de tout sans étude ni réflexion. Quelque vagues que puissent être les procédés, quelque vains que soient les résultats, tâchons d'en donner une idée.

En partant de l'hypothèse que les combinaisons logiques des idées sont la représentation fidèle des réalités, que les êtres se formant, comme nos conceptions, par une sorte de déduction des notions les plus générales, on n'a qu'à faire l'inventaire de ces idées abstraites, en les classant d'après le rôle qu'elles jouent dans ces combinaisons, pour reproduire tous leurs éléments possibles et pour avoir une espèce de tableau synoptique de la science. Qu'on attache ensuite à chacune des divisions de cette nomen-

clature des signes conventionnels, tels que les lettres de l'alphabet; qu'on trace des tableaux figuratifs propres à exprimer toutes les évolutions que ces termes peuvent subir en s'associant entre eux, on obtiendra, par un artifice tout mécanique, un nombre indéfini de formules, qui seront comme la clef de tous les problèmes métaphysiques. Tel est le *Grand art* de Raymond Lulle. Il place sur autant de colonnes distinctes ce qu'il appelle les principes ou *prædicats*, divisés en deux ordres, absolus et relatifs; il y range les questions possibles, les sujets généraux, les vertus et les vices; à chaque colonne il assigne neuf termes; il construit ensuite des cercles concentriques les uns aux autres et mobiles, dont chacun correspond à une des colonnes de son tableau, et dont les rayons correspondent aux différents termes de ces colonnes. Ces cercles, dans leurs positions respectives, varient les rapports de ces termes et engendrent ainsi toute sorte de propositions. On ne peut mieux comparer ce jeu qu'à la machine imaginée par Pascal pour exécuter les quatre règles de l'arithmétique. Les révolutions des figures emblématiques remplacent les méditations de l'esprit; elles tiennent également lieu de la connaissance des faits. Cet artifice une fois imaginé, Lulle l'a varié de mille manières, lui a donné mille développements. Tantôt ce sont des tableaux synoptiques, tantôt des arbres généalogiques, qu'il appelle *arbre de la science*. Seulement il lui fallait une symétrie rigoureuse, des nombres déterminés; et comme la région des idées ne se prête pas ainsi aux caprices du mécanicien, il lui a fallu contraindre, bon gré mal gré, toutes les notions à s'arranger dans ses cases, à se réduire aux proportions qui lui étaient nécessaires.

Un tel système pourrait offrir quelques secours à la mnémonique, et, dans ce genre, plusieurs applications en ont été faites. Les diverses tentatives pour former une langue universelle ont pu aussi s'aider jusqu'à un certain point de ces travaux. Les catégories d'Aristote, dans lesquelles ce philosophe s'est efforcé de ramener la pensée à ses divers éléments fondamentaux, sont évidemment une des données sur lesquelles Raymond a fondé sa théorie; cependant il n'a pas laissé d'attaquer vivement les péripatéticiens, et en particulier Averroès. Un de ses ouvrages est dirigé spécialement contre ce commentateur arabe d'Aristote. Il est dédié à Philippe le Bel et intitulé : *Libri XII principiorum philosophicorum contra Averroistas*. Ses nombreux écrits ont été recueillis en 10 vol. in-fol., Mayence, 1721-1742.

Raymond Lulle a eu des partisans enthousiastes qui cherchèrent dans ses ouvrages jusqu'à l'art de produire de l'or. Des esprits supérieurs même ont donné dans ses idées : tel fut Jordan Bruno, qui les raffina, dit Bayle; et inventa diverses méthodes de mémoire artificielle; et il ajoute : « Tout cela, dit-on, marque beaucoup de génie, mais on y trouve tant d'obscurités qu'on ne saurait s'en servir. » Le grand Leibnitz s'est aussi beaucoup occupé de Raymond Lulle, et il lui a donné quelques éloges; mais des esprits sévères, tels que Bacon, Gassendi et les écrivains de Port-Royal, n'ont pas hésité à condamner ces frivoles jeux d'esprit.

Raymond Lulle portait dans ses travaux philosophiques le même goût d'aventures que dans sa vie : il explora les régions de la science avec cette même intrépidité d'esprit qui lui fit affronter la mort chez les Arabes. Il s'appuya du patronage de Jacques II d'Aragon et de Philippe le Bel pour répandre sa doctrine en Europe et pour la faire enseigner publiquement; et il y parvint en 1298. Il avait fait un premier voyage à Tunis pour combattre les Arabes adversaires de sa doctrine, et il avait même converti à la foi chrétienne plusieurs disciples d'Averroès; en 1315, il voulut une seconde fois travailler à y répandre ses idées, mais il y fut lapidé, et ses restes, recueillis sur le rivage, furent transportés à Majorque, dont les habitants l'honorèrent comme un martyr.

Si Raymond Lulle a mérité d'occuper une place dans l'histoire intellectuelle de son temps, c'est plutôt par l'impulsion qu'il a donnée aux esprits que par les vérités mêmes qu'il a découvertes ou par la valeur intrinsèque de ses travaux dont il reste aujourd'hui fort peu de chose. ARTAUD.

LULLY (JEAN-BAPTISTE), le plus célèbre des compositeurs qui brillèrent en France à l'époque de Louis XIV, était né à Florence ou dans les environs de cette ville, en 1633, d'un père qui était meunier. Un moine franciscain lui apprit à pincer de la guitare : il conserva toujours du goût pour cet instrument et parlait souvent avec respect et reconnaissance du bon cordelier qui le lui avait enseigné. M^{lle} de Montpensier ayant prié le chevalier de Guise de lui ramener d'Italie, où il se rendait, quelque petit Italien, s'il en rencontrait un joli, ce seigneur trouva Lully qui lui plut par sa gaieté et sa vivacité; à l'âge et dans la position du jeune Baptiste, il n'y avait point à hésiter : il partit donc. Mais M^{lle} de

Montpensier le relégua dans les cuisines parmi les *galopins* ou sous-marmitons de son office. On a prétendu qu'à cette époque on le vit réunir des casseroles, les disposer en séries convenables et s'en servir pour exécuter des sortes de carillons : cela n'est pas impossible; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il parvint à se procurer un méchant violon sur lequel il s'exerçait dans les moments de loisir que lui laissait son emploi. Le comte de Nogent l'ayant entendu par hasard, dit à Mademoiselle que parmi ses galopins il s'en trouvait un qui avait *du talent et de la main* : l'enfant avait alors treize ans; il fut donc introduit dans les appartements d'où sa figure peu agréable l'avait d'abord fait écarter. Il y avait, à cette époque, dans la domesticité, comme partout ailleurs, une hiérarchie déterminée et une étiquette rigoureuse dont on ne s'écartait jamais : aussi le jeune Lully ne fut-il admis que comme *valet des valets de chambre*. Toutefois Mademoiselle lui donna aussitôt un maître de musique, et, pendant six ans qu'il resta dans cette maison, il fit des progrès extraordinaires, particulièrement sur le violon; il étudia ensuite le clavecin et la composition sous trois organistes célèbres à cette époque : Métru, Roberdet et Gigault.

Lully eut le tort, à ce qu'il parait, de mettre en musique une chanson dont le fond était une plaisanterie faite aux dépens de Mademoiselle : l'air ayant donné cours aux paroles, Lully fut immédiatement congédié. Alors il se présenta pour être admis parmi les violons du roi; on a prétendu qu'il n'y fut d'abord reçu que comme garçon d'orchestre. Quoi qu'il en soit, il composait déjà à cette époque (1732), des airs de divers genres qui étaient extrêmement goûtés; le roi, qui voulut connaître Lully, fut si charmé de son jeu qu'il créa une nouvelle bande de douze violons, indépendante de la grande bande des vingt-quatre, et que l'on nomma en conséquence les *petits violons*. Sous la direction de Lully, ils ne tardèrent pas à surpasser leurs aînés, et l'on ne doit pas oublier que c'est à lui que l'on doit en France les premiers perfectionnements de la musique instrumentale, tant sous le rapport de la composition que sous celui de l'exécution. Tous les violonistes qui se firent un nom à cette époque et à celle qui suivit immédiatement sortaient de la bande des *petits violons*.

Cependant les succès de notre compositeur allaient chaque jour croissant : il fut chargé de mettre en musique certaines parties des ballets mêlés de récits que le roi faisait représenter chaque année avant l'introduction de l'opéra en France.

* C'est ainsi qu'il a toujours signé son nom, quoique l'y n'existe point dans la langue du pays qui lui a donné le jour.

On fut tellement satisfait de ce qu'il produisit en ce genre, qu'on lui fit écrire la musique entière de ces ouvrages, et bientôt le roi lui donna le titre de surintendant de sa musique. Ce fut quelque temps après qu'il cessa entièrement de jouer du violon et ne voulut plus être que compositeur. Il écrivit aussi quantité de pièces qui se chantaient dans les appartements du roi, particulièrement à son coucher, et que ce prince se plaisait souvent à fredonner lui-même, ce qui en augmentait encore la vogue.

Mais il était réservé à la musique de Lully de devenir populaire, et elle ne pouvait l'être que par suite de circonstances qui ne tardèrent pas à se présenter. La division s'étant introduite entre les trois associés qui exploitaient le privilège accordé à l'abbé Perrin pour la représentation des opéras en France, on profita de cette dissension pour le faire passer à Lully ; et, par le crédit de M^{me} de Montespan, il obtint, moyennant une somme d'argent, que Perrin lui céderait ses droits, auxquels l'architecte Guischart prétendait avoir part ; il en résulta un procès intenté par celui-ci, et auquel Lully répondit par une accusation d'empoisonnement : ce procès dura deux ans, et se termina par l'intervention du roi, qui voulut que cette affaire fût assoupie.

Un tel embarras dans les premiers pas d'une entreprise naissante aurait arrêté tout autre que Lully ; mais, fort de la protection de la cour, il obtient une lettre de la main du roi qui ordonne la clôture du théâtre de Guischart, et il ouvre le sien. En un moment, il réunit des chanteurs, des danseurs, des musiciens ; il est à la fois compositeur, directeur, régisseur, chef d'orchestre, maître des ballets et premier machiniste. Son activité suffit à tout, et tout semble conspirer pour le succès de son entreprise ; il a le rare bonheur de rencontrer un poète qui sait plier son génie à toutes les exigences de la scène, à toutes celles de la musique, qui peut même condescendre sans que son style perde rien de sa pureté, de sa grâce, de son éclat, à tout ce que tant d'écrivains appellent les *caprices* du compositeur. Lully forme des acteurs-chanteurs et des choristes, comme il avait précédemment formé des violonistes ; il sait modifier ses inspirations pour les mettre à la portée des sujets qui doivent les rendre, lorsqu'il ne peut élever leur talent à sa propre hauteur.

On ignore quelle fut l'origine de l'association de Lully et de Quinault ; si le musicien devina, en cette occasion, la véritable aptitude du poète, connu jusqu'alors par des comédies fort médio-

crès, il est certain que l'on ne pouvait montrer une plus heureuse perspicacité. Quinault commençait par dresser le canevas de plusieurs sujets et les montrait au roi, qui choisissait celui qui lui plaisait le plus ; il faisait aussitôt le plan de l'ouvrage qui était communiqué à Lully ; quand celui-ci l'avait examiné, il indiquait les endroits où il voulait des divertissements, des danses et des chansonnettes de bergers, de pêcheurs, etc., extrêmement nombreuses dans les anciens opéras : pour tous ceux de ces airs qui devaient avoir des paroles, Lully en composait lui-même en même temps qu'il écrivait les airs ; ces canevas informes étaient refaits par Quinault, qui devait s'astreindre rigoureusement à la coupe et à la syllabation marquées par le musicien, c'est-à-dire faire tomber constamment les syllabes fortes sur les temps forts de la mesure. Quant aux scènes, Quinault les préparait seul, puis les soumettait à l'Académie, qui lui donnait son avis, d'après lequel il modifiait quelquefois ses premières idées ; il les portait ensuite à Lully, qui, sans s'inquiéter le moins du monde de ce qu'avait décidé le corps académique, faisait souvent refaire au poète tout son travail.

Lorsque Quinault avait terminé une scène de manière à contenter le musicien, celui-ci s'en emparait, s'en pénétrait, la lisant et relisant jusqu'à ce qu'il la sût par cœur ; alors, il se mettait à son clavecin, chantant plusieurs fois les paroles et gravant dans sa tête la mélodie qu'il se proposait d'y adapter. Quand le morceau était ainsi terminé, il pouvait le répéter tout entier sans difficulté, et faisait venir Lalouette ou Colasse, ses élèves, qui l'écrivaient sous sa dictée, ainsi que la basse continue qui devait l'accompagner ; il leur laissait le soin d'ajouter, d'après la basse, les parties instrumentales. Il composait de la même manière les symphonies dont il a été le véritable créateur ; et, quelque mesquines que puissent paraître aujourd'hui ces compositions, Lully a non-seulement le mérite incontesté d'être venu le premier ; mais encore celui d'avoir donné des desseins particuliers à la musique instrumentale, et fourni les types fondamentaux auxquels tous ceux qui ont écrit dans ce genre se sont depuis rattachés.

Lully ne composait pas fort rapidement : il mettait d'ordinaire un an pour écrire et retoucher un opéra ; il est à remarquer qu'il était âgé de 40 ans lorsqu'il donna le premier ; mais, à cette époque, il avait déjà publié une grande quantité de musique vocale et instrumentale.

Les succès de Lully lui avaient valu les suffrages du public et de celui qui, en ces temps, pou-

vait facilement les entraîner. Louis XIV ne voulait pas entendre d'autre musique que la sienne ; et Lully, aussi bon courtisan qu'habile musicien, profita singulièrement des favorables dispositions du prince pour se faire accorder des grâces de toute espèce, qui l'enrichirent lui et sa famille. Ce n'est pas tout, le fils du meunier florentin voulut devenir noble, et il ne tarda pas à obtenir cette faveur. Au reste, Lully n'avait pas attendu ce moment pour fréquenter les seigneurs de la cour, qu'il divertissait par sa gaieté, ses saillies et des bouffonneries de toute espèce. Les débauches dans lesquelles il fut entraîné par ces fréquentations auraient sans doute hâté sa fin, que précipita un accident des plus extraordinaires. Il faisait répéter un *Te Deum* lors de la convalescence du roi, vers la fin de 1686 ; en hantant la mesure avec sa canne, il se frappa l'extrémité du pied sans y faire d'abord beaucoup d'attention ; au bout de quelque temps, son médecin annonça que la nature du mal exigeait que le doigt fût coupé : Lully refusa de se soumettre à l'opération ; un peu plus tard, le médecin déclara qu'il fallait amputer le pied : nouvelle résistance de Lully ; à la fin, il apprend que s'il veut vivre, il est nécessaire de perdre la jambe. Peut-être se serait-il décidé à souffrir l'opération, mais, par malheur pour lui, survint un charlatan, qui promit de lui conserver la jambe et de le guérir. M. de Vendôme, qui l'aimaient beaucoup, s'engagèrent à payer 20,000 liv. à cet homme s'il réussissait. Il y eut quelque amélioration, mais elle ne fut qu'apparente et momentanée ; la gangrène fit des progrès rapides : il fallut se résoudre à mourir, ce que fit Lully avec les marques de componction habituelles, disent les écrivains du temps, aux gens de son pays ; il ordonna qu'on le mit sur la cendre, confessa publiquement ses fautes et chanta d'une voix éteinte une phrase mélodique de sa composition, sur ces paroles :

Il faut mourir, pécheur, il faut mourir !

Il expira le 28 mars 1687.

On dit que, dans un moment où il se sentait mieux, son confesseur l'ayant tourmenté pour brûler divers morceaux de chant qu'il destinait à l'opéra d'*Achille et Polyxène*, il s'y décida enfin ; mais un instant après, le prince de Conti entrant lui reprocha d'avoir ainsi sacrifié une si belle musique : « Paix, monseigneur ! dit le malade ; je savais bien ce que je faisais : j'en avais une seconde copie. » Dans un autre moment, entendant sa femme reprocher au chevalier de Lorraine d'avoir été le dernier qui eût enivré

son mari : « C'est vrai, dit Lully, et si j'en rechappe, M. le chevalier sera le premier qui m'enivrera. » En effet, il avait, dit un contemporain, pris l'inclination d'un Français pour le vin et la table, et il avait gardé l'inclination italienne à l'avarice. A sa mort, l'inventaire de ses biens, meubles et immeubles, en y joignant le prix du transfert de ses charges vénales, fait monter sa fortune à plus de 600,000 liv. Lully était de courte taille, il avait une physionomie sans noblesse, mais vive et singulière, le nez gros, la bouche grande, les yeux extrêmement petits et la vue des plus courtes. Il vivait en égal avec le dernier des musiciens dans le commerce privé ; mais, en ce qui touchait ses fonctions, il était avec ses inférieurs d'une grossièreté et d'une violence insupportables. Il abusa de sa position pour écarter tout artiste qui eût pu, par son mérite, détourner un seul instant l'attention de la cour et de la ville. Son avarice était devenue proverbiale, à tel point que les seigneurs du temps ne le nommaient jamais que Lully *le ladre*. C'est à ce vice qu'il faut sans doute attribuer sa brouillerie avec deux des plus grands poètes du siècle, Molière et la Fontaine ; et il fallait vraiment qu'il eût bien irrité le fabuliste pour que cet excellent homme se fût décidé à écrire contre lui une très-virulente satire, la seule qu'il ait jamais faite en sa vie.

La musique de Lully a été pendant près d'un siècle un objet d'admiration. Il a réussi également dans la musique d'église, de chambre et de théâtre ; mais ce sont ses opéras qui ont réellement fondé, propagé et conservé sa grande renommée : leur vogue a résisté non-seulement aux productions des compositeurs ses élèves, mais aux charmantes pièces données, en 1752, par les bouffons italiens et qui étaient dues aux plus habiles auteurs de cette époque, siècle d'or de la musique italienne. Rameau lui-même, bien que le mérite incontestable de ses ouvrages l'ait placé à un rang fort distingué, ne put faire oublier les opéras de Lully, et il fallut toute la puissance du génie de Gluck (*voy. ces noms*) pour écarter de la scène lyrique ces vieilles compositions qui, dans certaines parties, peuvent être encore, de nos jours, offertes comme modèles. En les rapprochant des ouvrages écrits à la même époque, on ne trouve pas, il est vrai, que Lully ait beaucoup étendu le domaine musical de l'opéra ; ses airs sont rarement plus développés et autrement modulés que ceux de Cavalli et de Carissimi, compositeurs alors célèbres ; mais ce qu'on ne rencontre pas chez ceux-ci, c'est l'expression dramatique poursuivie sans cesse et

presque toujours atteinte par Lully ; sans doute la tournure de ses récitatifs a vieilli, ainsi que les cadences de ses airs, mais il y demeure une force et une vérité que rien ne saurait remplacer et desquelles il est bien difficile d'approcher. C'est vraiment lui qui a constitué le genre lyrique français.

Presque tous les opéras de Lully, au nombre de 19, ont été plusieurs fois gravés et imprimés; on a eu outre publié des recueils d'airs tirés de ses ouvrages, des motets, des morceaux parodiés sur ses compositions vocales et même sur les ouvertures de ses opéras; mais une grande partie de ses compositions est demeurée manuscrite; les ballets écrits pour la cour au nombre de 36 pour le moins, sont dans ce cas. La vie de Lully a été écrite par son contemporain, Lecerf de la Vieville de Freneuse (dans la seconde partie de sa *Comparaison de la musique italienne et de la musique française*, 3 part., in-12, Brux., 1705), à une époque où l'on ne se souciait guère de recueillir des détails sur les artistes; c'est à cette source qu'ont puisé sans exception tous les biographes postérieurs. Charles Perrault et Titon du Tillet ont, avec raison, compris Lully parmi les grands hommes du siècle de Louis XIV, dont ils ont écrit l'éloge; son portrait, peint par Rigault, a été plusieurs fois reproduit par la gravure, et l'on voit encore à Paris, dans l'église des Petits-Pères, le tombeau de ce grand artiste sculpté par Collot et surmonté de son buste en marbre; au-dessous se lit une belle épitaphe de Santeul, dont voici la pensée : « O mort ! nous te savions cruelle, perfide, téméraire et aveugle; mais en frappant Lully tu nous as prouvé que tu étais sourde. »

J. A. DE LA FAGE.

LUMACHELLE ou **LUMAQUELLE**. On donne ce nom à une variété de marbre renfermant des coquilles pour la plupart brisées, et en si grande quantité que ce marbre en paraît entièrement composé. Les minéralogistes le désignent sous le nom de chaux carbonatée granulaire coquillière.

LUMBAGO. Douleur dans la région lombaire, sans confinement, sans rougeur et ordinairement sans chaleur locale, survenant presque toujours subitement, forçant les malades à se tenir courbés en avant, et ayant quelquefois une telle intensité qu'elle peut déterminer de la fièvre. Quelques auteurs le regardent comme une inflammation, et en placent le siège les uns dans les muscles psoas, les autres dans les muscles lombaires; d'autres le considèrent comme un rhumatisme, quelques-uns comme une névralgie; et les diverses circonstances qui peuvent

le produire se prêtent en effet à chacune de ces suppositions. Un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant prolongée pendant trop longtemps, en sont les causes les plus ordinaires; mais il survient aussi quelquefois sans aucune cause appréciable. Le traitement consiste à exciter une abondante transpiration, par des bains chauds ou de vapeurs, en ayant soin d'envelopper ensuite le malade dans une couverture de laine bien chauffée, de lui faire boire abondamment une tisane sudorifique très-chaude, et de lui prescrire un repos absolu. Si l'on ne réussit point à exciter ainsi la transpiration, on n'insiste pas sur les sudorifiques, et on administre un ou deux purgatifs. Vers la terminaison de la maladie, on achève de dissiper la douleur par des frictions faites avec des liniments dont les huiles, le camphre, l'opium ou l'essence de térébenthine font la base. Ces frictions peuvent même suffire pour guérir le lombago récent et peu intense.

NYSTEM.

LUMIÈRE. (*Physique.*) La lumière, cet agent subtil qui pénètre et se répand partout, qui fait la splendeur du jour, et qui procure à l'homme de si vives et si profondes jouissances, est aussi nécessaire à sa santé et à celle des animaux qu'elle est indispensable à la végétation des plantes. Elle joue le plus grand rôle dans presque tous les phénomènes de la nature; et, chaque jour, à mesure que le domaine de la science s'étend et s'enrichit, on découvre l'action immédiate qu'elle exerce dans les combinaisons de la matière morte et dans les mouvements de celle qui végète ou qui s'organise. Transportée avec la chaleur à travers l'espace, elle active en tous lieux la vie et la joie. Sans elle, l'homme s'étiole et végète; sans elle, les plantes pâlisent, et ne poussent que des rejetons grêles et à faible texture. Aussi, les anciens poètes, qui, sous leurs ingénieuses fables, cachaient toujours quelque vérité révélée à leur esprit par la contemplation de la nature, avaient-ils fait de la lumière un des plus puissants dieux; aussi, presque tous les peuples, à l'enfance des religions, ont-ils adoré le soleil comme le père de la nature, comme le dieu de la vie. — C'est la lumière qui nous fait juger nettement de la forme des corps, dont le toucher ne peut nous donner qu'une idée confuse; c'est elle qui nous indique la présence des corps placés hors de notre atteinte, et qui nous fait apprécier leurs distances et leurs situations. Sans elle, nous ne pourrions avoir du

mouvement qu'une perception indécise, et nous ne pourrions jouir de ces mille phénomènes de coloration que la nature nous présente si riches et si variés. — La lumière affecte le plus parfait de nos organes, celui qui nous procure le plus de sensations, et qui nous fournit les notions les plus complètes. — Pour l'ouïe, pour le toucher, pour le goût, pour l'odorat, tout est plus ou moins vague et confus; pour la vue, tout est exact, géométrique, susceptible de mesures précises. — Considérée par la physique, la lumière est un des trois agents impondérables dont cette science étudie les effets sans en connaître les causes. Nous allons dire en peu de mots les faits généraux qui s'y rapportent. — Les anciens pensaient que nous avions conscience de la lumière, ou que la vision s'opérait par une sorte d'émanation ayant lieu de l'œil vers l'objet. S'il en était ainsi, il n'y aurait jamais d'obscurité pour nous, à moins d'admettre que l'absence de certains corps, tels que le soleil, les étoiles, une lampe, enlèvent à notre organe la propriété de fonctionner comme en leur présence. Mais il est bien plus simple de supposer que la vision s'effectue par une certaine transmission qui s'opère du corps qui est en présence vers l'œil qui reçoit la sensation. Parmi les corps, les uns sont lumineux par eux-mêmes, comme le soleil, la flamme d'une bougie, etc., etc. Les autres restent invisibles dans l'obscurité, quoique nos yeux se dirigent vers eux. Les premiers sont dits *lumineux par eux-mêmes*; les seconds sont dits *obscur* ou *non lumineux*. Tous les corps sont pourtant susceptibles d'agir sur l'organe de la vue, dans des circonstances convenables. Ainsi, lorsqu'une bougie est introduite dans un espace non éclairé, ce n'est pas elle seule que nous voyons, nous apercevons aussi les corps environnants, qui acquièrent eux-mêmes, sous l'influence de la bougie, la propriété d'affecter l'organe de la vue, et même d'éclairer les autres corps, quoique d'une manière beaucoup plus faible. C'est ce qui a lieu pour la lune, que nous n'apercevons dans l'obscurité des nuits que parce qu'elle reçoit de la lumière du soleil, et pourtant elle éclaire, à la surface de la terre, comme un corps qui serait lumineux par lui-même. — On voit donc que certains corps ont par eux-mêmes la propriété de faire éprouver des sensations à la vue, et que tous les autres corps reçoivent des premiers la même propriété, à un degré plus ou moins élevé. Mais il est encore une autre propriété des corps: les uns, tels que le verre, l'eau pure, l'air, etc., sont traversés par la lumière, tandis que les autres l'arrêtent complètement. Les premiers sont

appelés *transparents* ou *diaphanes*, et les seconds *opaques*. Ces derniers sont ceux qui produisent de l'ombre. Ainsi, en plaçant un disque de papier ou un autre corps que la lumière ne traverse pas entre la flamme d'une lampe et la muraille, on y aperçoit une place obscure, de même forme que le disque, et qui est due à l'absence des rayons lumineux, qui, arrêtés par le papier, ne peuvent atteindre les points de la muraille où l'ombre est marquée. — Nous avons dit que nous apercevons un corps lumineux par une transmission de lui à nous, mais suivant quelle loi s'opère-t-elle, et ne faut-il pas un certain temps pour qu'elle ait lieu? — D'un point lumineux à notre œil, la lumière se transmet en ligne droite; c'est-à-dire que l'œil ne pourra pas apercevoir un point qui lui envoie de la lumière, s'il se trouve sur la ligne droite tirée de l'œil à ce point un objet opaque interposé. Ce fait est parfaitement démontré par l'expérience, et personne ne doute qu'un objet ne se trouve réellement dans la direction où on l'aperçoit; d'ailleurs, comme un point lumineux est visible de quelque côté qu'on le regarde, il faut admettre qu'il transmet de la lumière dans l'espace dans toutes les directions; et l'on donne le nom de *rayons lumineux* aux lignes droites suivant lesquelles s'opère cette transmission. De plus, cette transmission demande un certain temps pour s'opérer. Ainsi, lorsque l'œil est tourné vers un objet lumineux caché par un corps opaque, si l'on retire ce corps, il se passera un certain temps entre le moment où l'objet est à découvert, et celui où l'œil l'aperçoit. Cet intervalle, qui est toujours excessivement petit pour des distances telles qu'on les rencontre à la surface de la terre, augmente avec l'éloignement, et devient sensible lorsqu'on considère l'immense étendue des régions célestes. Il faut donc un certain temps à la lumière pour traverser l'espace; mais sa vitesse est immense; elle parcourt 69,244 lieues par seconde. On conçoit qu'une vitesse si énorme, et dont l'esprit ne peut se faire que bien difficilement une idée, n'a pu être mesurée que par des observations astronomiques; mais c'est un des faits scientifiques les mieux établis. Malgré cette prodigieuse vitesse, il faut à la lumière 7 minutes et demie pour franchir la distance qui nous sépare du soleil; et l'astronomie démontre que la lumière ne peut arriver en moins de 5 ans de l'étoile fixe la plus voisine de la terre. Que l'on se figure, au moyen de ces indications, ce que sont les dimensions de la terre par rapport aux dimensions de l'espace qui l'entoure, et quelle est son insignifiance dans le système de

l'univers. — Maintenant que nous avons parlé de la transmission de la lumière provenant d'un corps lumineux, nous dirons un mot des changements qu'éprouve sa marche à la rencontre d'un corps non lumineux. Que ce corps soit opaque ou transparent, que sa surface soit polie ou ne le soit pas, une partie de la lumière sera réfléchie et une autre partie disséminée de toute part autour du corps. De plus, si le corps est transparent, une autre partie de la lumière tombée sur le corps, et à laquelle on donne le nom de *lumière incidente*, pénétrera dans son intérieur en vertu de la *réfraction*. La proportion suivant laquelle se fait cette répartition de la lumière dépend de l'inclinaison de la lumière incidente, de la nature particulière du corps, de la texture de sa surface et de sa forme. La lumière disséminée est celle qui nous fait apercevoir la surface des corps, excepté dans des cas particuliers. Cette lumière provient des réflexions qui ont lieu sur toutes les particules de la surface, et qui produisent ainsi une diffusion irrégulière. — Plus une surface transmet à l'œil de lumière disséminée, et plus on dit que cette surface est éclairée. Une même surface est d'autant plus éclairée par un objet lumineux qu'elle en est plus rapprochée; et les physiciens ont démontré que, l'objet lumineux restant le même, la clarté d'une surface diminue en raison du carré de sa distance à l'objet, c'est-à-dire qu'une feuille de papier, par exemple, éclairée avec une certaine intensité à la distance d'un pied, sera quatre fois moins éclairée à la distance de deux pieds, neuf fois moins à la distance de trois pieds, et ainsi de suite. — Il nous reste encore un mot à dire des divers systèmes émis par les savants pour l'explication des phénomènes lumineux. Il est probable que la cause première de ces phénomènes restera toujours cachée à l'esprit de l'homme. On pourra sans doute faire à ce sujet des hypothèses plus ou moins probables, plus ou moins ingénieuses, expliquant plus ou moins simplement les faits observés, et conduisant plus ou moins directement à la découverte des faits nouveaux; mais on ne pourra probablement jamais s'assurer par les sens de la réalité de l'une ou de l'autre de ces hypothèses. Quoi qu'il en soit de l'avenir des sciences considérées sous ce point de vue, deux hypothèses, deux systèmes, sont actuellement en présence et en lutte pour l'explication des phénomènes lumineux, et chacun a ses adeptes et ses contradicteurs. Le premier, le système de l'émission, porte aussi le nom de Newton, son inventeur; le second, le système des *ondulations*, est dû à Huyghens. —

Le système de l'émission suppose que le corps lumineux envoie dans toutes les directions des particules d'une substance extrêmement ténue, dont la subtilité s'oppose à ce qu'on puisse constater leur poids ou les chocs infiniment petits qu'elles doivent causer aux corps qu'elles atteignent. Ces molécules se meuvent dans l'espace en ligne droite, avec la vitesse de transmission de la lumière, et à une distance assez grande les unes des autres, pour qu'il n'y ait jamais de chocs entre elles; elles traversent les corps transparents sans que leurs mouvements soient ralentis, et sont arrêtées par les corps opaques. — L'hypothèse des ondulations ne suppose aucun transport de molécules lumineuses. Dans ce système, la lumière naît de vibrations propres des corps lumineux, communiquées à un fluide subtil et élastique, répandu partout et nommé *éther*. La nature et la transmission de la lumière auraient alors de l'analogie avec la nature du son, et sa transmission à travers les fluides et les corps pondérables. — Chacune de ces deux hypothèses explique avec la plus grande netteté certains phénomènes, et hésite devant d'autres; mais cependant l'avantage semble être décidément à l'hypothèse des ondulations. Celle de l'émission, longtemps soutenue par le grand nom de Newton et par les idées brillantes dont cette tête puissante savait éclairer ses créations, a été frappée d'un irrésistible coup par les découvertes du docteur Young et les magnifiques recherches de Fresnel. Maintenant, beaucoup de faits scientifiques sont complètement inexplicables par l'émission, tandis que les ondulations les expliquent tous d'une manière plus ou moins satisfaisante (voy. OPTIQUE, RÉFLEXION, RÉFRACTION, VISION).

L. L. VAUTHIER.

LUMIÈRE. (*Technologie.*) C'est un petit trou conique ou cylindrique, percé vers la culasse du canon des armes de guerre ou de chasse et qui sert à faire pénétrer jusqu'à la poudre contenue dans la cavité intérieure la flamme qui doit en déterminer l'explosion. — Dans le canon ou dans l'obusier, c'est un simple trou conique, percé de haut en bas, à la partie supérieure de la pièce, à travers lequel on passe une mèche qui est allumée directement. — Dans le fusil, la lumière est aussi un simple trou, mais, pour faire pénétrer la flamme à la poudre intérieure, le système est plus compliqué que dans le canon. Dans les fusils à pierre, la lumière vient aboutir extérieurement à une petite coupe appelée *bassinnet*, dans laquelle on met quelques grains de poudre. Le choc de la pierre sur une plaque de fer située au-dessus du bassinnet détermine une étincelle;

cette étincelle enflamme la poudre du bassin, le feu se communique aux grains qui ont été refoulés dans la lumière, lorsqu'on a chargé l'arme, et l'explosion a lieu. Dans les fusils à piston, la lumière est encore un simple trou percé dans un petit cylindre nommé *cheminée*, dont on coiffe le sommet d'une capsule métallique, s'y ajustant exactement. Le fond de cette capsule contient de la poudre fulminante. Une pièce de fer vient choquer fortement la capsule, dont le fond presse alors énergiquement sur le haut de la cheminée : il y a ainsi inflammation dans la capsule et communication à la poudre intérieure, comme nous l'avons expliqué plus haut. — La lumière des canons de marine était accompagnée autrefois d'une batterie à pierre; aujourd'hui les canons de l'armée de terre et de la marine sont munis d'une batterie à percussion. — Pour mettre un canon hors d'usage, du moins momentanément, il suffit de chasser fortement un clou dans la lumière : c'est ce qu'on appelle l'*enclouer*. — Par analogie avec les acceptions précédentes, on désigne, dans plusieurs arts et métiers, par le nom de *lumière* des fentes de formes diverses, dont on perce, soit le bois, soit la fonte, soit la pierre. L. L. VAUTHIER.

LUMIÈRE. (*Peinture.*) La lumière est l'âme de la peinture; sans elle il n'y a ni forme, ni couleur, ni effet. Il est donc d'une grande importance pour le peintre de la régler de la manière la plus favorable. Pour simplifier le jeu de la lumière et rendre leur tâche plus facile, les peintres d'histoire sont dans l'habitude de se créer un jour particulier. A cet effet, ils donnent une certaine couleur aux parois de leur atelier; puis, par une baie carrée, conique, cylindrique, ou prismatique, etc., ils introduisent la lumière du jour. Comme le propre d'une lumière serrée est de dessiner les objets d'une manière plus nette et moins fuyante, et qu'en rapprochant ou en éloignant son modèle du foyer de lumière on obtient des ombres plus ou moins larges, des clairs plus ou moins vifs, chaque peintre modifie son jour jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'effet qu'il s'est proposé. C'est le plus souvent sous un rayon lumineux incliné de 45 degrés que peignent les peintres. Le jour du nord, comme le moins variable, est celui qu'ils préfèrent. Le Caravage a peint sous un jour étroit et perpendiculaire comme celui d'un spirail de cave; le Corrège au milieu des torrents de la lumière du jour; Rembrandt a su rendre les effets du soleil dardant; Honthorst ceux qui se produisent dans la nuit par un incendie ou par de doubles, de triples foyers de

lumière; Girodet a souvent peint la nuit, à la lueur des bougies, des sujets de jour.

La lumière se communiquant aux objets de quatre façons différentes, on compte en peinture quatre sortes de lumière. Celle qui vient du haut et tombe d'aplomb sur un objet dont elle éclaire la partie éminente se nomme *lumière souveraine* ou *principale*; celle qui ne fait que couler sur les objets est la lumière *glissante*; celle qui, en s'éloignant du principe qui la produit, diminue d'éclat et se confond avec la masse d'air dans laquelle elle nage et finit par se perdre, est la lumière *diminuée* ou *perdue*; enfin la lumière empruntée à un corps qui l'avoi sine et duquel elle rejaillit, se nomme *réfléchie*. En général, les artistes entendent par lumière la partie claire opposée à l'ombre.

Pour l'art de répartir la lumière dans un tableau, un dessin, une gravure, voy. CLAIR-OBSCUR.

L. C. SOYER.

LUMIÈRES, expression métaphorique dont on se sert pour désigner la capacité intellectuelle et les connaissances acquises, soit d'un seul individu, soit d'une masse d'individus.

Savoir, c'est voir par les yeux de l'esprit : or, pour voir, il faut être éclairé, et les notions, les aperçus conquis par la réflexion et par l'étude sont, pour l'intelligence, œil de l'âme, ce que sont, pour les yeux du corps, les rayons de la lumière. Nous n'avons pas à apprécier ici le progrès des lumières à travers les siècles (*roy. CIVILISATION, INVENTIONS, etc.*); ce progrès, inégal dans sa marche, est accéléré, suspendu ou retardé par une foule d'accidents dont l'appréciation doit entrer dans la tâche du philosophe et de l'historien. De nombreuses circonstances, dépendant des temps et des lieux, varient le caractère et les effets de ce mouvement. A l'origine des sociétés, ou à l'époque de leur renaissance, apparaissent d'abord, avec la poésie, les œuvres d'imagination et les arts d'imitation; les études morales et philosophiques, les sciences exactes ou spéculatives, les travaux d'érudition viennent plus tard, et laissent ensuite le champ aux découvertes dans les arts industriels, à l'exploration de tous les perfectionnements qui peuvent satisfaire aux besoins matériels de la vie. Ainsi, après les siècles de confusion du Bas-Empire et les temps d'ignorance du moyen âge, on peut, depuis l'époque de François I^{er} jusqu'à nos jours, suivre aisément, dans ses diverses phases, cette progression dont, à peu de chose près, les développements sont identiques dans tous les âges de l'histoire.

En regard de la question de la marche tou-

Jours ascendante des lumières, se placent les considérations relatives aux avantages ou aux inconvénients de leur diffusion. Nous ne rentrerons point ici dans l'examen du fameux paradoxe de J. J. Rousseau, si souvent combattu par le raisonnement, et, selon nous, encore mieux réfuté par l'expérience. Non ! Dieu, qui a fait la lumière, ne l'a pas créée pour qu'elle restât invisible à l'esprit, non plus qu'à l'œil de l'homme ; mais il a voulu, sans doute, qu'elle fût mesurée à chacun, selon les convenances et les besoins de sa condition. Celles qui ne serviraient qu'à faire trouver pénible l'état dans lequel on se trouve placé par une loi supérieure, qui ne feraient qu'exciter le désir de situations plus élevées et quelquefois inaccessibles, que provoquer à l'envie et à la haine contre ceux qui y sont parvenus ; les lumières encore vers lesquelles nous porte cet orgueil humain incapable de s'imposer le frein de la raison et avide de pénétrer dans les secrets dont Dieu s'est à lui seul réservé la connaissance, de lever tous les voiles dont il a couvert son essence suprême et l'essence des choses créées ; ces lumières, disons-nous, doivent être interdites à la faiblesse et à la fragilité humaine ; s'il est de purs rayons qui échauffent et qui éclairent, il est de fausses lueurs qui égarent, des clartés qui brûlent ou qui aveuglent, à force d'éblouir. Tel est sans doute le sens réel que l'antiquité, aussi profonde dans ses aperçus qu'ingénieuse dans ses fictions, a caché sous l'enveloppe des mythes immortels de Prométhée et de Phaëton, d'Icare et de Tiresias (voy. ces noms). P. A. VIRELLARD.

LUNATIQUE, qui est soumis aux influences de la lune. Il ne s'emploie guère au propre qu'en parlant d'un cheval sujet à une fluxion périodique sur les yeux, fluxion dont la diminution et l'augmentation ont été mal à propos attribuées au cours de la lune. Il se dit figurément et familièrement pour *fantasque, capricieux, atteint de folie* (voy. ces mots.) X.

LUND, place forte et ville épiscopale dans le Malmœhuslæn en Suède, remarquable surtout par son université, qui a été fondée en 1666 et qui compte toujours de 600 à 700 étudiants. A cette institution se rattachent un séminaire pour les prédicateurs, une bibliothèque de 50,000 volumes et de 1,000 manuscrits, un cabinet d'histoire naturelle, un médaillier, une collection de modèles, un cabinet de physique, un observatoire, un jardin botanique, un amphithéâtre d'anatomie. Plusieurs particuliers possèdent en outre d'importantes collections. La population de Lund ne s'élève pas beaucoup au delà de

4,000 âmes. Les habitants cultivent le tabac et la garance, entretiennent des fabriques de draps, de sucre, de cuir, et font un commerce maritime considérable. Parmi les édifices publics se distingue la cathédrale avec une chapelle souterraine. Dans le voisinage de la ville s'élève le *Lybershügel*, célèbre dans l'ancienne histoire de la Suède, parce que là se faisaient les élections des rois de Skæne ou Schonen. CONV. LEX.

LUNDI. C'est le second jour de la semaine. Il a été ainsi nommé du latin *dies lunæ, lunæ dies*, d'où l'italien *lunedì*, et enfin notre mot français *lundi*. L'Église appelle ce jour la *deuxième fête*, et Paul Damien le représente comme dédié aux anges et aux morts. Le lundi par lui-même est assez peu remarquable, mais il est tellement voisin du dimanche, qui le précède, qu'il en a conservé un air de repos, de paresse, une demi-teinte de fête. Le lundi est funeste à la bourse des ouvriers, qui le chôment assez volontiers. A Paris, les guinguettes des barrières en sont encombrées aussi bien que le dimanche, et les fabricants et les maîtres ont maudit cette journée plus d'une fois, à cause des profits dont ils se voyaient frustrés par l'inaction de leurs ouvriers. L'année offre deux lundis qui priment sur leurs confrères des autres semaines : ce sont le lundi gras, où les folles joies du carnaval, prêt à finir, prennent un nouveau degré de vivacité, et le lundi saint, pour lequel nous renvoyons à SEMAINE SAINTE. DICT. CONV.

LUNE. (*Astronomie.*) Planète secondaire, satellite de la terre, et le corps céleste qui, après le soleil, intéresse le plus les hommes. La lune participe, comme tous les autres astres, du mouvement diurne, c'est-à-dire, qu'en vertu de la rotation de la terre, on la voit chaque jour se lever, passer au méridien et se coucher. Mais, indépendamment de cette apparence, elle a un mouvement propre dans l'espace que tout le monde peut facilement reconnaître. En effet, qu'on observe cet astre pendant plusieurs jours de suite au moment de se lever, ou à son passage au méridien, ou à son coucher, on verra que ces trois circonstances retardent, sur le temps de la veille, d'environ trois quarts d'heure d'un jour à l'autre. Ou bien encore, que l'on compare la lune à quelques groupes d'étoiles situés à l'orient, sur sa route, on la verra d'abord s'en approcher, les traverser ensuite, et s'en éloigner de jour en jour en les laissant à l'occident. Cette première vue indique que la lune est douée d'un mouvement propre plus rapide que celui du soleil, qui s'exécute d'occident en orient. Mais quel est le centre et quelle est la

nature de ce mouvement? Pour résoudre ces questions, il faut recourir aux instruments, observer l'astre, et prendre des mesures dans toutes les circonstances de son cours. La méthode, pour cela, est la même que celle que l'on suit dans l'étude du mouvement apparent du soleil.

Chaque jour, les astronomes prennent l'ascension droite et la déclinaison de la lune au moment où elle passe au méridien, et déterminent ainsi chaque fois sa position dans le ciel. Cette opération fournit une suite de points dont la liaison forme une courbe qui devient la représentation de la route que tient la lune par rapport à l'équateur céleste. Par là on découvre déjà que la lune, dans son mouvement, reste environ treize jours et demi au-dessus de l'équateur, et environ autant au-dessous; qu'après ce temps, elle recommence les mêmes apparences, qu'elle accomplit toujours dans une période dont la durée est à peu près de vingt-sept jours. Rapportant ensuite les positions de la lune au plan de l'écliptique, on les voit se régulariser et conduire à cette première idée, *que l'orbite décrite par la lune est une courbe plane, rentrant sur elle-même, dont la terre occupe le centre, et qui est inclinée différemment sur l'équateur et sur l'écliptique.*

Pour découvrir ensuite de quelle espèce est cette courbe, on mesure le diamètre apparent de la lune, et l'on trouve que sa grandeur varie depuis 29' 21" 91, jusqu'à 33' 31" 07. La distance de la lune à la terre n'est donc pas constante, et l'orbite ne saurait être un cercle. En outre, par la comparaison des arcs journaliers que décrit la lune, on reconnaît que sa vitesse, dans son orbite, n'est pas la même d'un jour à l'autre; qu'elle est la plus grande le jour où le diamètre de l'astre est le plus grand, c'est-à-dire le jour où il est le plus près de nous; et qu'elle est la plus petite à l'époque où l'astre a son plus petit diamètre, c'est-à-dire à l'époque où il est à sa plus grande distance.

Tous ces résultats de l'observation réunis, montrent que les variations de la vitesse angulaire et celles des distances se font de telle manière, que *les aires décrites par le rayon vecteur autour de la terre sont à peu près proportionnelles au temps.* Cette loi étant précisément l'une des propriétés fondamentales de la courbe connue, en géométrie, sous le nom d'*ellipse*, on a conclu, en définitive, que *l'orbite décrite par la lune est une ellipse dont le centre de la terre occupe l'un des foyers.* La moyenne distance de la lune à la terre étant prise pour

unité, l'excentricité de cette orbite est 0,0548552. Cette excentricité paraît invariable; elle est, comme on le voit, beaucoup plus grande que celle du soleil; ce qui annonce aussi une équation du centre beaucoup plus forte, et des inégalités plus considérables dans le mouvement de la lune.

On nomme *périgée* le point de l'orbite où la lune est le plus près de la terre, et *apogée* celui où elle en est le plus éloignée. Par suite, on appelle *distance périgée* la plus courte distance de la lune à la terre, et *distance apogée* celle qui est la plus grande.

On peut calculer maintenant le temps exact que la lune met à faire le tour de la terre. Les observations ayant appris que cet astre se meut d'occident en orient avec une vitesse qui varie d'un jour à l'autre, en plus ou en moins, selon la partie de l'orbite qu'il occupe; si l'on prend la valeur moyenne de tous les arcs journaliers qu'il décrit pendant une révolution, on la trouvera égale à 13° 10' 35" 027. Cette quantité étant le mouvement moyen de la lune parcouru en un jour solaire moyen, on trouve facilement, par une proportion, que le temps employé à faire la révolution entière est égal à 27 j. 321582418, ou à 27 j. 7 h. 43' 4" 7. Cette durée, qu'on nomme *révolution tropique ou périodique de la lune*, ramène l'astre, par son mouvement moyen, à la même longitude comptée de l'équinoxe mobile. Quand on compte la longitude à partir d'un équinoxe fixe, cette période est un peu plus longue de quelques secondes; elle prend alors le nom de *révolution sidérale*, parce qu'elle ramène la lune dans la même position par rapport aux étoiles. Sa durée, dans ce cas, est de 27 j. 321661423, ou 27 j. 7 h. 43' 11" 5.

Ces deux révolutions, comme on le voit, peuvent se déduire l'une de l'autre, puisqu'elles ne diffèrent entre elles que par le mouvement des équinoxes. Mais il y en a encore une troisième d'une utilité fréquente, c'est celle qui ramène la lune dans les mêmes circonstances par rapport au soleil. Pendant que cet astre fait sa révolution en vingt-sept jours autour de la terre, celle-ci, à son tour, s'avance dans son orbite d'environ vingt-sept degrés; de sorte que la lune, après avoir achevé sa révolution périodique, doit encore employer à peu près deux jours pour se retrouver dans la même position par rapport au soleil. Le temps exact de cette période est de 29 j. 5305887215, ou 29 j. 12 h. 44' 2" 87. C'est cette période qu'on nomme *révolution synodique de la lune*, ou simplement *mois lunaire* ou *lunaison*. On peut dire aussi

que c'est l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux phases de même espèce.

On voit que la précision de ces trois périodes dépend de la connaissance exacte du moyen mouvement journalier de la lune. Ce mouvement a été déterminé avec soin pour le commencement de ce siècle; il est égal à $13^{\circ} 10' 35'' 027$, comme on l'a déjà vu ci-dessus. Si ce mouvement était constant, les périodes seraient perpétuellement de la même durée. Mais la comparaison des observations astronomiques modernes avec les anciennes établit d'une manière incontestable qu'il accélère de siècle en siècle d'une petite quantité qui, à la longue, diminue d'une manière notable la durée des révolutions auxquelles il sert de fondement. Les observations, en révélant cette accélération, n'ont pu encore nous apprendre si elle croîtra sans cesse, ou si elle s'arrêtera à un certain terme pour diminuer ensuite. Il faut un plus grand nombre de siècles pour cela. Mais les géomètres ont résolu la difficulté à l'aide du principe de la pesanteur universelle, et leurs travaux, sur ce point comme sur tant d'autres, ont devancé l'avenir en annonçant que cette accélération sera périodique.

La série des observations de la lune, pendant le cours d'une révolution, nous a montré que le plan de l'orbite lunaire est incliné sur le plan de l'écliptique, et que, dans l'intervalle d'un mois environ, la lune est alternativement au-dessus et au-dessous de ce plan. A l'aide du calcul, il est facile de conclure des observations que l'inclinaison mutuelle de ces deux plans est égale à $5^{\circ} 8' 47'' 9$. Cette valeur n'est pas constante; mais les astronomes qui en connaissent la cause déterminent facilement les petites variations qu'elle éprouve.

Les points où l'orbite de la lune traverse le plan de l'écliptique ont reçu le nom de *nœuds*. On les distingue en *nœud ascendant* et *nœud descendant*. Le nœud ascendant est le point du plan de l'écliptique par où la lune passe quand elle s'élève au-dessus de ce plan vers le pôle boréal, et le nœud descendant est celui par où elle passe, après une demi-révolution, quand elle descend au-dessous de l'écliptique, vers le pôle austral. L'intersection des deux plans, ou, autrement dit, la ligne qui joint les nœuds, se nomme *ligne des nœuds*.

La position des nœuds dans le ciel intéresse fortement les astronomes. Il est facile de la reconnaître. En effet, puisque ces points sont dans le plan de l'écliptique, il n'y a qu'à chercher, dans toutes les positions de la lune que l'on aura observées et calculées pendant une révolution,

celles où la latitude de cet astre devient nulle; car il est évident alors que les longitudes qui répondent aux instants où ces circonstances ont lieu sont les mêmes que celles des nœuds.

Si l'on fait ces observations pendant plusieurs mois de suite, on trouvera que les nœuds ne sont pas fixes dans le ciel, et qu'ils ont sur l'écliptique un mouvement d'orient en occident qu'on nomme *rétrograde*, parce qu'il est en sens contraire du mouvement propre et *direct* de la lune qui a lieu d'occident en orient: c'est un fait dont on connaît encore la cause. Il est facile à vérifier, soit en comparant la lune aux étoiles différentes qu'elle rencontre chaque fois qu'elle passe par les nœuds, soit en mesurant les changements de longitude que ces nœuds éprouvent d'une révolution à l'autre. On trouve par là que le mouvement rétrograde des nœuds est de $19^{\circ} 32842$ ou $19^{\circ} 19' 42'' 316$ dans une année; ce qui donne, pour la durée de leur exacte *révolution sidérale*, 67931 j. 39108, ou un peu plus de dix-huit ans et demi.

Le mouvement de la lune, dans son orbite, a donné lieu à un grand nombre d'autres périodes. Les unes n'intéressent que les astronomes; d'autres sont devenues complètement inutiles par les méthodes plus simples qui les ont remplacées dans les recherches qu'elles avaient pour objet; d'autres enfin ne sont plus que de pure curiosité pour l'histoire de la science.

Le mouvement elliptique ne représente pas exactement la marche de la lune dans son orbite. Cet astre étant soumis à l'action du soleil, éprouve des dérangements qui ont des rapports évidents avec la position de ce corps, et qui troublent à chaque instant l'uniformité du mouvement dans l'ellipse. Ce sont ces dérangements que l'on désigne, selon leur espèce, par les noms d'*inégalités* et de *perturbations*. Leur explication et leur détermination sont l'objet des plus savantes recherches des géomètres et des astronomes. Elles ne sauraient trouver place ici, et nous sommes forcé de renvoyer aux traités d'astronomie physique.

Distance, volume, masse et densité de la lune. Le calcul de la distance de la lune à la terre se fait par des moyens semblables à ceux que les ingénieurs-géographes emploient quand ils déterminent la distance d'un objet terrestre à un autre. Toute la difficulté consiste à trouver la valeur de la *parallaxe* ou la valeur de l'angle sous lequel un observateur placé dans la lune verrait le rayon de la terre (*voy. PARALLAXE*). Les astronomes ont trouvé que la parallaxe horizontale de cet astre, à sa plus grande et à sa

plus petite distance, varie de 53° 85', à 61° 48'. Si l'on prend le rayon de la terre pour unité et qu'on calcule les distances correspondantes à ces parallaxes, on aura :

ray. terr. lieues.

Plus grande distance de la lune à la terre. 63,84 91,418
Plus petite distance de la lune à la terre. 55,92 80,077
Distance moyenne arithmétique. 59,98 85,748

On voit que la distance moyenne de la lune est environ 60 fois le rayon de la terre, ou plus exactement 85,748 lieues de 2280 toises. C'est à peu près la 400^e partie de la distance du soleil à la terre. Si le son pouvait se propager à d'immenses distances, il mettrait deux mois pour aller de la terre à la lune; il faudrait à un homme près de 24 ans pour s'y rendre en faisant 10 lieues par jour.

A la plus courte distance de la lune, nous voyons son diamètre apparent sous un angle de 33'51". A la même distance, le diamètre de la terre serait vu sous un angle égal au double de la parallaxe de la lune, ou à 122'06". Le diamètre de la lune est donc au diamètre de la terre comme 33,51 est à 122,96; ou plus simplement comme 1 est à 3,67. On déduit facilement de là, dans le cas de sphéricité :

Rayon de la lune, 390 lieues.

Circonférence, 2500 à peu près.

Surface, 1/154 de celle de la terre.

Volume, 1/49 de celui de la terre.

Par des considérations fondées sur la pesanteur universelle, on a trouvé que la lune est 1/7577 de celle de la terre. Des recherches plus récentes tendent à réduire cette masse déjà si faible à 1/7989. Dans ce dernier cas, la densité de la lune serait 1/1625 de la densité de la terre.

Opacité, phases et lumière cendrée de la lune. Les variations périodiques que la lune éprouve dans sa lumière sont connues sous le nom de *phases*. C'est un des phénomènes célestes les plus frappants qui ne peut s'expliquer qu'en admettant que la lune est un corps opaque, obscur par lui-même, qui reçoit sa lumière du soleil. L'opacité est prouvée par les éclipses de soleil et de lune. Car, dans les premières, la lune paraît comme une tache noire qui passe devant le soleil entre cet astre et nous; et dans les secondes, elle perd sa lumière en entrant dans l'ombre que la terre répand au loin derrière elle par rapport au soleil.

Soit S le soleil, T la terre, autour de laquelle la lune, dans une révolution synodique, prend les positions successives *a, b, c, d,* (Voyez *figure des phases de la lune, planches de l'astronomie*.) Le soleil éclaire au moins la moitié

du globe lunaire, et, suivant la place que ce globe occupe dans son orbite, les habitants de la terre n'aperçoivent pas du tout l'hémisphère éclairé, ou n'en voient qu'une partie, ou enfin le découvrent tout entier.

Pour suivre ce phénomène selon un ordre méthodique, prenons le moment du coucher du soleil pour terme de comparaison, et supposons que nous commençons les observations le jour où la lune se couche en même temps que cet astre. Ce jour-là, la lune est en *a*, entre le soleil et la terre. L'hémisphère qui est éclairé étant celui qui est tourné vers le soleil, l'autre qui regarde la terre, est plongé dans l'obscurité, et les habitants de la terre ne peuvent le distinguer. Ce jour-là donc, la lune passant sur l'horizon et au méridien, presque en même temps que le soleil, elle ne pourra être visible ni le jour ni la nuit. Quand la lune est dans cette position, on dit qu'elle est *nouvelle*, et l'on désigne cette circonstance par les lettres N. L. C'est ce que les anciens nommaient *néoménie*.

Trois jours après, la lune étant en *b* se couche quelques moments après le soleil; une partie de l'hémisphère éclairé est visible de la terre, et la lune offre la forme d'un croissant dont la convexité est tournée vers le soleil, à l'occident.

Le septième jour, la lune est en *e* et paraît comme un demi-cercle lumineux, elle passe au méridien vers les 6 heures du soir, on la voit à peu près la moitié de la nuit, et elle est dans la phase qu'on nomme *premier quartier* et qu'on désigne par P. Q.

Les jours suivants, le croissant se développe de plus en plus; on le voit en *d* plus grand qu'un demi-cercle; ensuite en *e*, comme un cercle entier. Là toutes les parties de l'hémisphère qui regardent à la fois la terre et le soleil sont éclairées; c'est le jour de la pleine lune, P. L., celui où elle passe au méridien, vers minuit, et où elle éclaire l'horizon pendant la nuit entière.

A partir du point *e*, la lune entre dans ce qu'on appelle le *décours*, c'est-à-dire, que s'étant jusque-là séparée du soleil par son mouvement angulaire d'occident en orient, elle va s'en rapprocher en parcourant la dernière partie de son orbite. On la voit, en effet, se lever de plus en plus tard dans la nuit. Peu à peu, son bord occidental s'efface et s'échancre en un croissant dont la largeur va en diminuant d'un jour à l'autre. Alors le soleil éclaire la lune par la gauche; elle arrive en *g*, sous la forme d'un demi-cercle dont la convexité est dirigée vers l'orient. C'est le dernier quartier, D. Q. A cette époque, la lune passe au méridien vers 6 heures du matin.

Enfin, l'astre continue de s'avancer vers le soleil, le rejoint en *a*, après une révolution synodique entière, et la lune se *renouvelle* pour reproduire les mêmes apparences pendant le mois suivant.

Dans cette succession de phases, on remarque que la lune présente constamment la convexité de son disque lumineux tournée vers le soleil. Cette constante direction prouve évidemment que la lumière qu'elle nous réfléchit lui vient de ce corps. La loi des variations des phases dont la largeur croît avec la distance angulaire de la lune au soleil, atteste en même temps que la lune est un corps sphérique.

Plusieurs points de l'orbite lunaire ont reçu des noms à cause de leurs rapports avec les différentes phases. Les points où arrivent la nouvelle et la pleine lune, se nomment *syzigies*, et ceux qui répondent au premier et au dernier quartier, s'appellent *quadratures*. Les points intermédiaires entre les *syzigies* et les *quadratures* se nomment *octants*.

Quand la lune est dans les *syzigies*, elle est entre le soleil et la terre ou à l'opposé du soleil par rapport à la terre. Dans le premier cas, on dit que la lune est en *conjonction*; dans le second, qu'elle est en *opposition*. Cette relation de position a lieu chaque fois que l'on considère deux corps par rapport à la terre. Il y a conjonction si ces deux corps sont d'un même côté, et opposition si la terre se trouve entre deux.

Tout le monde a pu remarquer qu'entre la nouvelle lune et son premier quartier, on aperçoit souvent la partie du disque lunaire qui n'est point éclairée par le soleil. Cette faible clarté qui complète le cercle du disque, et qu'on nomme *lumière cendrée*, est produite par la lumière du soleil que l'hémisphère éclairé de la terre envoie sur la lune; laquelle étant réfléchie de nouveau par celle-ci, revient jusqu'à notre œil. Ce qui prouve la vérité de cette explication, c'est que la lumière cendrée va en diminuant d'intensité, à mesure que la lune approche du point de sa quadrature, où elle est nulle, parce qu'alors la lumière, réfléchie par la terre, ne peut tomber à angle droit sur la lune.

On conçoit que la terre doit offrir à un observateur placé sur la lune, des phases analogues à celles que nous observons sur celles-ci. Seulement les unes sont complémentaires des autres. Sur la lune, on a *pleine terre* quand nous avons *nouvelle lune*; *nouvelle terre* quand nous avons *pleine lune*, etc.

Rotation de la lune. La surface de la lune offre un grand nombre de taches permanentes

qu'on a observées et décrites avec un soin tel qu'on a pu en dresser la carte. Ces taches sont invariables dans leurs formes et dans leurs positions respectives, et leur permanence les fait regarder comme adhérentes au corps de la lune. A quelque époque qu'on observe le tableau que forment ces taches, on le trouve toujours le même. L'hémisphère de la lune qui regarde la terre ne change donc pas. Cette conséquence avait fait penser aux anciens, que la lune n'avait pas de mouvement de rotation. Les modernes qui ont mieux réfléchi sur le phénomène, y ont trouvé la preuve du contraire. En effet, le mouvement de rotation de la lune s'exécute dans un temps égal à celui de sa révolution autour de la terre. C'est le cas d'un homme qui ferait le tour d'un arbre sans cesser de le regarder. Le mouvement de rotation de la lune n'offre point de difficultés pour être compris quand on le considère d'un point pris hors de la terre, tel que du soleil ou d'une planète. Les observations montrent qu'il s'exécute autour d'un axe qui est incliné sur l'écliptique de $88^{\circ} 31'$, ce qui revient à dire que le plan de l'équateur lunaire fait avec l'orbite de la terre un angle égal à $1^{\circ} 27'$.

Les géomètres ont fait connaître la cause physique de ce curieux phénomène : la lune, par l'effet de son mouvement de rotation, est un peu aplatie à ses pôles. Mais en supposant qu'elle a été primitivement une sphère à l'état fluide, l'attraction de la terre a dû allonger son globe et lui faire prendre la forme d'un ellipsoïde irrégulier, ayant son grand axe dirigé vers la terre, dans le plan de l'équateur lunaire, et son petit axe se confondant avec celui de la rotation. Dans cette hypothèse, la lune serait composée de deux hémisphères dont l'un, plus lourd que l'autre, retombe toujours du côté de la terre par son excès de poids, à peu près de la même manière que la pesanteur ramène un pendule dans la direction de la verticale. Cette explication résulte d'une théorie savante établie sur le phénomène de la *libration*, dont nous allons parler, et qui est une conséquence de la rotation de la lune.

Libration de la lune. L'observation suivie des taches de la lune a fait découvrir quelques légers changements dans leur position apparente; on les voit s'approcher et s'éloigner alternativement de ses bords; celles qui en sont très-voisines disparaissent et reparaissent en faisant des oscillations périodiques. Comme ces taches sont invariables dans leurs positions respectives, que, dans des circonstances égales, les apparences qu'elles présentent sont toujours les

mêmes, on en a conclu qu'elles sont adhérentes à la surface de la lune, et que le mouvement de balancement dont elles sont animées est un mouvement propre au globe lunaire. Les astronomes ont donné à ce phénomène le nom de *libration de la lune*. Plusieurs causes concourent à sa formation. Pour en donner une idée exacte, on conçoit un plan passant par le centre du globe lunaire, perpendiculairement au rayon vecteur mené de ce centre à celui de la terre. L'hémisphère visible de la lune étant projeté sur ce plan, il est facile de reconnaître que les changements qu'il présente sont dus au mouvement de rotation de l'astre par rapport à la direction du rayon vecteur. En effet :

1^o Si la lune n'avait pas de mouvement de rotation, le rayon vecteur, par le seul effet d'une rotation autour de la terre, rencontrerait successivement tous les points qui passent au centre apparent du disque lunaire, et tracerait une circonférence de grand cercle sur la surface de cet astre; mais tandis que le rayon vecteur décrit cette circonférence, le globe lunaire tourne sur lui-même et ramène constamment vers nous le même hémisphère. Si l'on suppose que la rotation de la lune soit uniforme, qu'elle ne participe point sensiblement aux inégalités périodiques qui affectent son mouvement dans son orbite, la rotation apparente occasionnée par ces inégalités, ne contre-balançant pas exactement la rotation réelle, le globe lunaire fera de part et d'autre du rayon vecteur des oscillations correspondantes aux inégalités de son mouvement, et dont l'effet sera de nous découvrir et de nous dérober tour à tour quelque portion de sa surface. Cette première partie du phénomène a été appelée *libration en longitude*.

2^o Les taches de la lune n'ont pas une élévation constante au-dessus du plan de son orbite; on en voit qui passent d'un côté de ce plan au côté opposé; l'axe de rotation n'est donc pas exactement perpendiculaire au plan de l'orbite. Selon que l'angle formé par cet axe et le rayon vecteur est aigu ou obtus, la terre découvre l'un ou l'autre pôle de rotation du globe lunaire, et les taches qui en sont voisines paraissent et disparaissent alternativement. Cette seconde partie a été nommée *libration en latitude*.

3^o Enfin, l'observateur est placé à la surface de la terre, et non pas à son centre; c'est par rapport à ce centre que la lune présente toujours le même hémisphère. Le rayon visuel, mené de la surface de la terre au centre apparent du disque lunaire, n'a donc pas la même direction que le rayon vecteur de la lune; ces deux lignes

font un angle qui varie avec la hauteur de l'astre sur l'horizon, et qui est nul au zénith. La lune paraît donc animée d'un mouvement oscillatoire de part et d'autre de son rayon vecteur, et qui s'exécute dans le sens du mouvement diurne; c'est le phénomène que l'on a désigné par le nom de *libration diurne*.

Ainsi, trois causes produisent trois librations partielles, dont l'ensemble forme la libration composée ou totale et apparente qu'on observe chaque jour dans le globe lunaire. Ces trois causes sont : 1^o le mouvement de rotation de la lune, qui se fait uniformément, tandis que l'autre se meut avec des vitesses inégales dans son orbite; 2^o l'inclinaison de l'axe de rotation sur l'orbite lunaire; 3^o la position que l'observateur occupe à la surface de la terre, au lieu d'être au centre. Ces librations, purement optiques ou d'apparence, n'affectent point le mouvement réel de rotation de la lune, et disparaissent entièrement quand on rapporte ce mouvement au centre de cet astre.

Cassini est le premier qui ait donné l'explication générale du phénomène de la libration; elle a été confirmée et perfectionnée ensuite par les travaux de plusieurs astronomes, et par les recherches des plus grands géomètres. Cette explication est l'expression des lois remarquables de la rotation de la lune, qu'on peut résumer de la manière suivante : Si par le centre de la lune on mène trois plans, le premier représentant l'équateur lunaire, le second l'écliptique, et le troisième l'orbite moyen de la lune, on trouve que l'équateur lunaire est constamment incliné d'environ un degré et demi sur l'écliptique, que son nœud descendant coïncide avec le nœud moyen ascendant de l'orbite de la lune, et que cette planète tourne sur elle-même dans un temps égal à celui qu'elle met pour achever sa révolution moyenne autour de la terre. Mais la théorie analytique de la libration montre que ces lois moyennes sont assujetties à des inégalités périodiques. Ces inégalités sont autant de librations réelles, distinctes des librations optiques que nous venons d'exposer; elles sont produites par l'attraction de la terre sur le globe non sphérique de la lune. Leurs valeurs sont très-petites, on ne peut les démêler des librations apparentes, qu'en appliquant les calculs de l'analyse à une longue série d'observations. (Voyez Mémoires sur la libration de la lune dans les *connaissances des temps*, années 1821 et 1822.)

Constitution physique de la lune. La surface de la lune est parsemée de montagnes d'une

grande hauteur. Leurs ombres, projetées sur les plaines, y forment des taches noires qui varient de longueur avec la position du soleil. La mesure de la longueur de ces nombres a fait connaître que la hauteur de quelques montagnes est, au moins, de 3,000 mètres. C'est vers la ligne de séparation d'ombre et de lumière, sur le disque de la lune, que les montagnes se font le plus distinguer; elles y forment des échancrures très-prononcées dont les sommets sont éclairés longtemps avant leur base. Les inégalités qui hérissent la surface de la lune sont, proportionnellement, beaucoup plus grandes que celles de la terre.

La direction des ombres fait reconnaître de nombreuses et profondes cavités sur la surface de la lune. Plusieurs de ces cavités affectent une forme circulaire, et d'autres paraissent semblables aux bassins de nos mers. Les cavités circulaires ressemblent à des cratères qui font penser à des traces volcaniques. La formation de nouvelles taches et les étincelles qu'on a cru remarquer quelquefois dans la partie obscure de la lune, ont fait dire même qu'il y a des volcans en activité; mais des observations plus suivies condamnent cette opinion, et montrent que les étincelles aperçues ne sont autre chose que des pics qui se trouvent éclairés par le soleil, dans certaines circonstances de position de cet astre, même quand le reste du disque ne l'est pas. Telle est la tache *Aristarque*, qui, plusieurs fois, a présenté ce phénomène, et fait renouveler l'opinion des volcans.

Considérés comme des volcans, les points brillants sur la partie obscure de la lune ont fait penser à quelques auteurs qu'ils sont une preuve de l'existence d'une atmosphère autour de cet astre. Mais la chimie établit aujourd'hui que le concours de l'atmosphère ou de l'oxygène qu'elle contient, n'est point une condition indispensable à la combustion; car il existe des substances qui brûlent par le seul effet du gaz qu'elles développent dans leur ignition. D'une autre part, l'existence des volcans n'est point prouvée par l'observation, et la supposition dans laquelle on admet que les *aérolithes* ou pierres qui tombent du ciel, sont lancées par eux, hors du centre d'attraction de la lune, avec une force qui n'a besoin que d'être quatre fois celle de la poudre à canon, ne peut être regardée que comme une hypothèse qui montre la chose possible, sans la rendre probable. Rien donc n'est plus douteux que l'existence des volcans dans la lune.

Si la lune a une atmosphère, les rayons lumineux doivent s'infléchir vers le centre de cet

astre; et si, comme cela doit être, les couches atmosphériques sont plus rares à mesure qu'elles sont plus élevées, en y pénétrant, ces rayons doivent se réfracter de plus en plus, et décrire une courbe concave vers sa surface. On apercevra donc sur la lune des effets de réfraction analogues à ceux qu'on observe sur la terre.

Le diamètre de la lune n'étant point augmenté par la réfraction de son atmosphère, une étoile éclipée par la lune le serait donc plus tard, et redeviendrait plus tôt visible que s'il n'y avait pas d'atmosphère. L'existence d'une atmosphère lunaire serait ainsi manifestée par la différence de durée des éclipses du soleil et des étoiles par la lune, entre l'observation et le calcul. Or, des observations nombreuses et précises font à peine soupçonner cette influence; et l'on s'est assuré que la réfraction horizontale n'excède pas 2'' sexagésimales. Cette réfraction, si elle existe, n'est pas 1/1000 de celle qui a lieu sur la terre. Cela indique donc que l'atmosphère lunaire est d'une rareté extrême, et supérieure à celle du vide que nous formons dans nos meilleures machines pneumatiques. On peut donc affirmer qu'il n'y a pas d'atmosphère sensible autour de la lune.

N'y ayant pas d'atmosphère, il ne peut y avoir de liquides à sa surface; car on démontre en physique que les mers, et en général les liquides qui sont sur la terre, se réduiraient en vapeurs sans le poids de l'atmosphère qui les comprime. Tout devant se passer de même sur la lune, on en conclut qu'il n'y a ni eau, ni fluide quelconque, puisque les observations ne prouvent pas qu'il y ait plus de vapeurs que d'atmosphère. De là la difficulté de concevoir des phénomènes de météorologie et de végétation analogues à ceux que nous observons sur notre globe. Toutes ces circonstances physiques réunies font que nous sommes porté à conclure que la lune ne saurait être habitée par des êtres animés semblables à ceux qui peuplent la terre, attendu qu'ils ne pourraient s'y nourrir, ni y respirer, ni, par conséquent, y vivre. En général, le télescope nous présente la lune comme une masse solide dans toutes ses parties, mais fort aride et fort tourmentée à sa surface. Bouguer a trouvé par expérience que la lumière de la pleine lune est environ trois cent mille fois plus faible que celle du soleil. Aussi cette lumière, rassemblée au foyer des plus grands miroirs, ne produit-elle point d'effet sensible sur le thermomètre.

NICOLLET.

LUNEBOURG. Cette ancienne principauté de la basse Saxe forme aujourd'hui un gouverne-

ment du royaume de Hanovre. Son étendue est de 204 milles carrés géographiques, y compris la partie du Lauenbourg, qui appartient à cet État; sa population est de 275,500 habitants, professant presque tous la religion protestante. Ce pays est arrosé par l'Elbe et ses affluents, l'Irtze, l'Ilmenau avec la Lûfhe et la Seeve, ainsi que par l'Aller qui reçoit l'Oker, la Fuse, la Leine et la Bœhme, et appartient au bassin du Weser. Il forme une plaine peu fertile, coupée de collines et s'abaissant graduellement vers l'Elbe. Il est assez bien cultivé sur les bords des rivières, dans les environs de Lûchow et d'Ulzen, où l'on récolte du lin de bonne qualité; mais partout ailleurs, ce n'est qu'une lande à perte de vue, couverte de vastes tourbières et de forêts de pins, où l'on élève une espèce particulière de brebis, et beaucoup d'abeilles. Cependant la charrue commence à y pénétrer, et l'on peut croire qu'avant peu elle produira autre chose que des genévriers, des myrtilles et des aïrelles. Les rives de l'Elbe et de ses affluents sont au contraire regardées comme une des parties les plus fertiles, les plus riches et les plus peuplées de l'Allemagne. Les habitants s'y livrent à l'éducation des bestiaux et au jardinage plus encore qu'à la culture des terres; mais les digues qui arrêtent les débordements du fleuve exigent d'énormes frais d'entretien. Parmi les richesses minérales de ce pays, on doit mentionner le sel, dont il existe plusieurs sources près de Lünebourg et de Sülze, et le pétrole qu'on recueille à Édemissen. La route du commerce entre Hambourg et l'intérieur de l'Allemagne traverse cette principauté, qui ne possède ni manufactures, ni fabriques importantes, quoique ses habitants s'occupent activement du filage et du tissage du lin, du tricotage des bas et de la confection d'ouvrages en bois.

LUNEBOURG, capitale de la principauté, où les ducs de Brunswick-Lünebourg résident jusqu'en 1589, est bâtie sur l'Ilmenau, à 3 milles de son confluent. On évalue sa population à 12,400 habitants. A l'extrémité occidentale de cette ville s'élève le Kalkberg, colline de gypse, aujourd'hui exploitée, sur laquelle avaient été construits, dans le x^e siècle, le couvent de Saint-Michel et une forteresse. Lünebourg possède un gymnase, deux bibliothèques, une fabrique de sucre, etc. On y fait un commerce assez considérable non-seulement du produit des riches salines et des carrières du pays, mais de laines, de fil, de cire, de miel, de lamproies, etc. Cependant son commerce d'expédition est plus important encore. CONVERSATION'S LEXICON.

LUNETTE. (*Optique.*) Nom que l'on donne à différents instruments dont l'effet est de renforcer l'action de la vue. Les lunettes sont simples ou composées, suivant qu'elles interposent un ou plusieurs verres entre l'œil et les objets qu'on veut regarder.

Nous avons vu au mot LENTILLES comment les verres sphériques, convexes ou concaves, corrigeaient l'aplatissement de l'œil presbyte ou la convexité de l'œil myope, en donnant aux rayons lumineux une réfraction convenable. C'est cette propriété qu'on a mise à profit pour la construction des lunettes. De ce que nous avons dit de la réfraction de la lumière, il est aisé de déduire l'importance qu'il y a de bien choisir pour cet usage les verres destinés à réfracter les rayons, puisque, si au lieu d'avoir à traverser une masse de verre bien égale dans toutes ses parties, ils rencontrent des filaments plus ou moins vitrifiés ou des bulles d'air restées dans le verre, ce qu'on appelle *points* ou *bouillons*, il est évident que les rayons lumineux subiront différents dérangements dans leur route, à chaque variation de la substance, et ne produiront qu'une image indécise : c'est là ce qui fait préférer les glaces coulées aux glaces soufflées. Les verres qu'on emploie sont rarement d'un blanc parfait, et conservent généralement une teinte colorée. Mais cette légère teinte, pourvu qu'elle soit égale, ne nuit pas à la régularité de la réfraction. On en peut même tirer parti en choisissant pour les vues faibles et longues les verres légèrement bleuâtres qui tempèrent ce que la trop grande quantité de rayons réunis au foyer pourrait avoir de trop brillant à l'œil; de même que les teintes tirant sur le jaune réparent, dans les verres concaves, le défaut de lumière qui provient de la divergence des rayons.

Pour donner aux verres le degré de courbure convenable, on commence par tailler les morceaux de glace le plus circulairement qu'il est possible; puis, on les passe sur la meule, et on les cimente ensuite au bout d'une mollette qui forme une espèce de manche pour la facilité du travail. Alors, on les dégrossit dans un bassin de fer de la même courbure que le foyer qu'on veut obtenir, et seulement en les frottant avec du grès; mais, pour achever de les adoucir, on prend un bassin semblable, en cuivre, dans lequel on donne trois *doucins* successifs, c'est-à-dire qu'on met dans le bassin un émeri de plus en plus fin. Il ne reste après cela qu'à les polir; cette opération se fait à sec, dans un bassin toujours de la courbure donnée et garni d'un papier très-légèrement saupoudré de pierre ponce

et de tripoli de Venise. Tous ces bassins sont donc creux pour les verres convexes; pour les verres concaves, on emploie des espèces de ca-lottes qui n'exigent pas moins de régularité; enfin, on obtient des surfaces planes sur des plaques bien dressées.

Ces verres sont ensuite diversement montés. On donne les noms de *monocles* et de *binocles* à ces lunettes à un ou deux verres, dont on ne fait pas usage continuellement. Ces *lorgnons* se montent en écaille, en nacre, en argent, en or, etc., soit à simple pivot, soit à ressort, soit à repoussoir. Les lunettes dites *lunettes à nez* ou *besicles* étaient montées en cuir, en écaille, en acier, en argent, en or, etc. : comme elles pincent désagréablement le nez, on les a complètement abandonnées pour les montures à *branches*. Ces branches étaient d'abord simples, et c'est ce qu'on nommait *lunettes à tempe* : elles pressent les tempes comme les besicles serrent le nez; on imagina d'en faire en écaille à *branches fourchues*, garnies de velours, d'une grande légèreté et d'une flexibilité parfaite. Néanmoins, les montures le plus en usage sont à *double branches*, soit à *charnières*, soit à *pivot*, soit à *coulisse*. On les fait également en acier, en écaille, en argent, en or, etc. C'est à ces lunettes à branches qu'on adapte de doubles verres de couleur ou du taffetas vert, au moyen de charnières, pour éviter les effets du grand jour ou pour guérir le strabisme.

Il importe beaucoup, lorsqu'on veut faire usage de lunettes, de choisir des verres parfaitement appropriés aux yeux dont ils doivent corriger les défauts. Les moins convexes, qu'on emploie comme lunettes, ont 72 pouces de foyer : on les nomme *premières conserves*; viennent ensuite les verres de 60, 48, 36, et 30 pouces, qui portent encore le nom de *conserves*, parce que leur effet grossissant est peu sensible et qu'on les emploie plutôt comme moyen conservateur. Après les verres de 24 pouces, on les dispose à peu près de 2 en 2 pouces jusqu'à 12 pouces; ensuite de pouce en pouce jusqu'à 6; enfin de 1/2 pouce en 1/2 pouce jusqu'à 4 et même 3 pouces 1/2; mais devenant ainsi de véritables *loupes*, ils ne sont plus employés que par les personnes dont les travaux délicats exigent un fort grossissement. Il y a donc en tout 21 à 22 forces de verres usuels, auxquels on donne des numéros. Les verres concaves sont gradués de la même manière. Les foyers se proportionnent à l'état de l'œil, en sorte qu'on est obligé de changer petit à petit les verres de ses lunettes, en observant que pour les vues longues les

foyers ont besoin d'être diminués à mesure que l'on avance en âge; tandis que dans les vues courtes, l'âge demande des foyers de plus en plus longs, ce qui dépend de l'aplatissement progressif de l'œil dans le cours de la vie. Il faut encore avoir égard à la distance à laquelle on a l'habitude de se tenir des objets qu'on étudie et de celle qui existe, par suite de la conformation du nez, entre l'œil et les verres. Les lunettes à *la Franklin* ont, devant chaque œil, deux segments de verre de différents foyers, placés l'un au-dessus de l'autre et occupant l'un la partie supérieure, l'autre la partie inférieure, en sorte que la vue peut trouver deux secours divers, suivant que les yeux regardent par l'une ou par l'autre de ces deux parties.

On fait généralement honneur de l'invention des besicles à Roger Bacon (*voy.*); mais elle paraît plus ancienne et doit remonter au milieu du XII^e siècle.

La moins compliquée des lunettes composées ou lunettes d'*approche* est celle dont on se sert journellement au spectacle et qu'on nomme *lorgnette*. Lorsqu'elles sont accouplées de manière à pouvoir s'appliquer à la fois aux deux yeux, elles prennent le nom de *jumelles*. Les lunettes achromatiques, qui s'allongent et se développent davantage, sont vulgairement appelées *longue-vue*. Ces lunettes sont composées seulement de deux verres adaptés aux deux extrémités d'un tuyau ou plutôt de tubes entrant les uns dans les autres et permettant ainsi de rapprocher, au moyen d'un *tirage*, les verres l'un de l'autre de manière à s'approprier à toutes les vues. L'un de ces verres, convexe et large, se nomme *objectif*, parce qu'il reçoit les rayons envoyés par les objets vers lesquels il est tourné; l'autre, concave et plus petit, se nomme *oculaire*, parce qu'il est placé près de l'œil, auquel il transmet les rayons reçus par l'objectif. Dans les grandes lunettes astronomiques, où il y a plusieurs oculaires, on les compte à partir de l'objectif : le premier oculaire en est le plus près, le second oculaire vient après, et ainsi de suite, en se rapprochant de l'œil. On nomme *champ de la lunette* l'espace que l'on embrasse à la fois en regardant à travers, espace qui est nécessairement circulaire; on mesure ce champ par l'angle sous lequel l'œil simple l'apercevrait. Une lunette grossit le diamètre apparent des objets autant de fois que la distance focale de l'objectif contient la distance focale de l'oculaire. La quantité plus ou moins grande de surface que présentent les verres des lunettes aux rayons de lumière se nomme *ouverture*; plus

l'objectif d'une lunette a d'ouverture, plus l'instrument a de clarté, et plus l'oculaire a d'ouverture, plus l'instrument a de champ.

On attribue au hasard l'invention de ces lunettes : vers 1609, un opticien, Jacques Metius ou Metz, de la ville d'Alkmaer, en Hollande, suivant les uns, et suivant d'autres, Zacharie Jansen, ou bien Jean Lippersheim, tous deux de Middelbourg, s'occupait à fabriquer des miroirs et des verres ardents : les verres imparfaits étaient jetés de côté ; ses enfants s'en amusaient, et l'un d'eux aurait eu la fantaisie d'en prendre un de chaque main et de les mettre l'un devant l'autre, en les approchant et les éloignant. Surpris du résultat, il poussa des cris d'exclamation qui attirèrent l'attention de l'opticien : celui-ci répéta l'observation et se mit à étudier cette combinaison des verres, en les adaptant à des tuyaux qui lui permettaient de les éloigner et de les rapprocher à volonté. Quoi qu'il en soit, Galilée raconte, dans le *Nuncius sydericus*, publié au mois de mars 1610, que le bruit s'étant répandu qu'un Hollandais avait construit une lunette par le moyen de laquelle les objets éloignés paraissent très-proches, il chercha à en composer une semblable. Il plaça aux deux extrémités d'un tube de plomb deux verres plans d'un côté et sphériques de l'autre, mais dont l'un avait un côté concave et l'autre un côté convexe, et il put voir les objets trois fois plus près qu'à la vue simple. Galilée s'occupa dès lors à perfectionner cette invention, à laquelle il dut plus tard ses plus curieuses découvertes astronomiques. Ces sortes de lunettes ont reçu le nom de *Galilée* ou de *Hollande*, à cause de leur origine.

Dans la lunette de Galilée, les verres doivent être disposés de manière que l'image renversée des objets, produite par l'objectif, n'atteigne pas tout à fait le foyer postérieur de l'oculaire, ce qui en produit le redressement ; mais le champ de cette lunette est trop petit pour qu'on puisse obtenir avec elle de très-grands grossissements. Kepler employa pour oculaire de ses lunettes un verre de convergence d'un foyer très-rapproché. Comme ce dernier verre ne redresse pas l'image produite par l'objectif, il s'ensuit qu'avec ces instruments on voit les objets renversés, ce qui, du reste, est indifférent pour les observations astronomiques. Cependant, on n'obtient encore un grossissement très-considérable qu'en donnant à la lunette une longueur incommode.

Pour redresser les objets de la lunette de Kepler, il suffit de placer entre l'objectif et l'oculaire d'autres verres convexes : la lunette prend

alors le nom de *lunette terrestre*. Elle fut inventée au commencement du XVII^e siècle, par le Père Rheita. Le verre convexe de l'objectif est ordinairement très-large, parce qu'on cherche surtout à rassembler le plus possible de lumière et à embrasser beaucoup d'objets ; mais comme les rayons qui frappent sur les bords d'un verre d'une certaine dimension éprouvent des réfractions prismatiques, le défaut des lunettes ordinaires est de former des *iris*, c'est-à-dire de donner aux bords des objets les couleurs de l'arc-en-ciel. On diminue cet incon vénient en plaçant dans l'intérieur un *diaphragme*, cercle opaque percé à son centre, ou espèce d'anneau qui ne laisse parvenir à l'oculaire que les rayons les plus régulièrement réfractés. La lunette perd un peu de son brillant, mais les objets en sont plus nets. Newton crut ce défaut incorrigible, et pour y parer, il imagina un télescope dans lequel l'image des objets est reçue sur un miroir. Depuis ce temps, on divise les lunettes en lunettes *dioptriques* lorsqu'elles sont composées de lentilles seulement, et en lunettes *catoptriques* lorsque des miroirs y sont adaptés. Nous traiterons de ces dernières au mot *TELESCOPE*, nom sous lequel elles sont particulièrement connues en France, bien qu'en général on puisse l'appliquer à toutes les lunettes astronomiques.

Cependant la découverte des lentilles achromatiques a rendu l'usage des lunettes plus commode. Pouvant donner plus d'ouverture aux lentilles sans craindre les iris, on obtient de forts grossissements sans faire prendre aux instruments des formes trop gigantesques. Les lunettes astronomiques sont très-puissantes : il en est qui grossissent jusqu'à un millier de fois.

Pour mesurer la hauteur des astres et pour une foule d'autres opérations, les lunettes portent dans leur champ des fils métalliques diversément disposés, qui semblent diviser l'espace en petits carreaux, et dont la ténuité est extrême puisqu'ils sont beaucoup plus fins que des fils d'araignée. On obtient ces fils de platine par un procédé très-ingénieux qui consiste à les recouvrir d'argent de manière à former des fils dont ceux de platine forment le centre : on les passe encore à la filière, le fil de platine s'étire proportionnellement, et enfin on plonge le tout dans l'acide nitrique qui dissout l'argent sans agir sur la platine.

L. LOUVER.

LUNETTE. (Art militaire.) On donne ce nom à un ouvrage avancé, composé comme les demi-lunes, de deux faces et de deux flancs. On les place sur les capitales des bastions et sur celles des demi-lunes, en ayant soin d'en déterminer

le relief, de manière qu'elles ne masquent pas les feux du corps de place. Elles présentent, dans une position très-rapprochée de l'assiégeant, un emplacement avantageux à l'artillerie pour éloigner l'ouverture de ses tranchées et contrarier sa marche. On leur donne de 50 à 70^m de face avec des flancs de 16 à 20^m; on entoure leur angle flanqué d'un fossé qui va en diminuant de profondeur vers la gorge, où elle se réduit à rien. Les faces qui obtiennent quelque relief par cet approfondissement du fossé sont revêtues en maçonnerie, ainsi que les flancs et la gorge. On arme cette gorge d'une palissade, et on assure la communication des lunettes avec le chemin couvert de la place par une caponnière, ou mieux encore par une galerie souterraine qui a l'avantage de mettre la communication à l'abri des bombes et des pierres. Ces lunettes ont pour objet principal d'éloigner l'assiégeant des derniers termes du siège : il faut qu'il s'en empare, avant de venir attaquer le corps de place, et quand elles sont bien défendues, elles contribuent puissamment à ralentir les progrès des attaques. On se rappelle les difficultés qu'opposa la lunette Saint-Laurent à l'armée française, lors du siège d'Anvers, en décembre 1832.

CARETTE.

LUNÉVILLE (*Lunaris* ou *Lunæ villa*), possédée à titre de comté, au x^e siècle, par une des branches cadettes de la maison de Lorraine, puis réunie au duché en 1167, est aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement du département français de la Meurthe. Située à 6 lieues S. O. de Nancy, dans une plaine fertile, vers le confluent de la Vezouse et sur la rive droite de la Meurthe, cette ville, autrefois fortifiée, conserve surtout, par l'aspect de ses monuments d'architecture, le caractère de dignité qu'elle eut jadis, comme résidence princière et abbatiale. Sa population était, en 1836, de 12,431 habitants. Mais cette ville n'a d'autre importance que d'avoir donné son nom au traité de paix qui rompit la deuxième coalition des monarchies de l'Europe contre la république française.

TRAITÉ DE LUNÉVILLE. L'expédition d'Égypte, qui, aux yeux de l'Allemagne, était comme un désarmement de la part de la France et une nécessité produite par la pacification incomplète de 1797 (*voy. CAMPO-FORMIO*), n'eut pas plutôt fourni l'occasion et le prétexte d'une conflagration nouvelle, que le chef de l'Empire s'y mêla, croyant l'instant venu de prendre sa revanche et d'effectuer peut-être les projets empêchés naguère par les premiers gouvernements de la révolution. Un moment les espérances de

l'empereur François semblèrent justifiées par le succès des campagnes de 1799 en Souabe, en Italie, en Suisse; un moment la frontière de France fut menacée par les Austro-Russes. Cependant la république ne tarda pas à voir réparées ses défaites d'Ostrach et de Liptingen, de Vérone et de Novi. La mésintelligence s'était mise entre les alliés dès qu'avait pu se révéler la divergence de leurs prétentions et de leurs intérêts : le czar Paul I^{er} abandonnait au moment décisif la croisade monarchique dont lui-même avait été l'ardent promoteur; l'impulsion nouvelle donnée, à l'intérieur, aux affaires de la république par l'événement du 18 brumaire (*voy.*) achevait de changer la face des choses : le premier consul, qui, à la tête d'une armée nouvelle, organisée comme par enchantement, venait de pénétrer en Italie, remportait sur le général Mélas la victoire de Marengo (*voy.*). Il s'ensuivit un armistice, déclaré, le 16 juin 1800, à Alexandrie, et, le 15 juillet suivant, à Parsdorf, puis de premières ouvertures de paix, reçues par le vainqueur avec un empressement qu'explique très-bien l'importance qu'il devait mettre à arracher l'Autriche à l'alliance de l'Angleterre, surtout après l'outrageux accueil fait par cette puissance à ses propositions directes de paix, que le ministère avait livrées aux sarcasmes du parlement britannique (28 janvier 1800).

Réduite à demander la paix, et forte seulement de la bienveillance intéressée que rencontraient ses propositions, l'Autriche traîna les négociations en longueur; si bien qu'il fallut, pour la décider, l'expiration de l'armistice, puis la victoire de Hohenlinden (3 décembre 1800), et les dures mais plausibles exigences de l'armistice de Steyer accordé par suite à l'archiduc Charles, enfin la fermeté prévoyante du général Macdonald à l'égard de l'occupation de Mantoue. Jusque-là, le prétexte dilatoire avait été l'attente du plénipotentiaire anglais (M. Grenville) désigné pour prendre part au congrès qui, dans l'hypothèse de l'accession du cabinet de Saint-James au traité, serait tenu à Lunéville où s'étaient rendus, dès le 7 novembre, le comte de Cobenzl (*voy.*), négociateur de l'Autriche, et Joseph Bonaparte, comme plénipotentiaire du premier consul. Acculé au dernier terme, l'empereur François autorisa son ministre à passer outre à la conclusion du traité qui fut signé le 9 février 1801, à six jours de date de ses préliminaires.

Ce traité, où l'empereur François stipulait tant en son nom personnel pour ses États héréditaires qu'au nom du corps germanique, encore bien que sans autorisation spéciale de la diète,

reproduisit, avec peu d'aggravations qui ne fussent compensées, les conditions de Campo-Formio. Il établit entre la France et l'Allemagne la limite naturelle du Rhin : la France, en restituant toutes les places qu'elle occupait sur la rive droite, telles que Dusseldorf, Philippsbourg, les forts de Cassel, de Kehl, etc., conservait la souveraineté des provinces situées sur la rive gauche de ce fleuve, depuis l'endroit où il quitte le territoire helvétique jusqu'à celui où il entre sur le territoire batave. L'Allemagne reconnaissait l'indépendance des républiques ligurienne, cisalpine, batave, helvétique; laissait au premier consul la libre disposition de la Toscane et se chargeait d'indemniser le grand-duc. Des dédommagements semblables devaient être fournis par l'Empire aux princes héréditaires déposés sur la rive gauche du Rhin.

Le 21 février 1801, l'Empereur porta le traité de Lunéville à la connaissance de la diète, où nulle autre objection que celle du roi de Prusse ne s'éleva à l'encontre du *conclusum* (9 mars suivant) tendant à ce qu'il fût donné sanction, par le corps germanique, aux stipulations contractées en son nom par l'Empereur. Quant à l'application des articles concernant les indemnités, les débats de la diète n'eurent pas une solution aussi facile. L'accord, sur cette question, fut remis à une commission spéciale qui tint à Ratisbonne ses interminables conférences.

La paix de Lunéville a cela de remarquable qu'elle détermina la série des autres traités que conclurent successivement avec la France les diverses puissances de la coalition, et jusqu'à la Porte Ottomane; traités dont le plus important, sinon le plus sincère et le plus durable, fut celui d'Amiens (*voy. ce nom*). P. DE CHAMROBERT.

LUPERCALES. Ces fêtes se célébraient le 15 février, troisième jour des fêtes de Faune ou de Pan (*voy. Gruter, Insc., p. 135, 138*); elles vinrent, suivant les uns, d'Arcadie avec Évandre. Romulus et Remus, suivant les autres, les instituèrent en mémoire de ce qu'ils avaient été nourris par une louve (*lupa*). On s'abandonnait dans ces fêtes à une licence éhontée : les prêtres, nommés *luperques*, couraient nus dans les rues, armés de lanières de la peau des chèvres qu'ils avaient sacrifiées; ils en frappaient sur le dos et sur le ventre les femmes mariées et enceintes; et celles-ci recevaient ces coups comme le gage assuré d'une heureuse fécondité. Dans une des cérémonies, deux *luperques* se barbouillaient le visage de sang, et deux autres l'essuyaient avec de la laine trempée dans du lait, ce qui prêtait beaucoup à rire au peuple.

La course des *luperques* commençait au figuier Ruminal, sous lequel Romulus et Remus avaient été, suivant la tradition, exposés et allaités par une louve. On donnait plusieurs raisons de ces courses. Les *luperques*, disaient les uns, imitaient Faune, qui passait sa vie à courir nu sur les montagnes; l'origine de cet usage, racontaient les autres, se rapportait à une aventure assez plaisante arrivée à ce dieu, et dont Ovide a fait un récit agréable. Hercule et la belle Omphale s'arrêtèrent dans une caverne, résolus d'y passer la nuit. Le dieu Faune, épris de la beauté d'Omphale, l'avait suivie de loin, dans l'espoir qu'à la faveur des ténèbres, il pourrait, sinon satisfaire sa passion, du moins hasarder quelque heureux larcin. Les plaisirs de la journée et le vin ayant plongé dans le sommeil toute la suite de la belle Lydienne, Faune ne douta pas qu'elle ne fût aussi endormie; comme elle devait le lendemain offrir un sacrifice à Bacchus, son lit était séparé de celui de son amant : tout favorisait donc les projets du dieu des bergers. Il s'avança à tâtons à travers les ombres de la nuit, et, rencontrant un lit couvert d'une peau de lion, il recule d'effroi, à l'idée du péril où il allait s'exposer, en s'adressant à Hercule; plus loin, il trouve sur l'autre lit des vêtements de femme : ses désirs s'enflamment, il croit toucher au moment du bonheur. Il se glisse auprès de l'objet de ses feux; mais un terrible coup de coude le précipite aussitôt en bas du lit : il reconnaît alors qu'il n'a pas affaire à Omphale. Il ne savait pas, le pauvre dieu, que pendant la soirée, Omphale avait, par plaisanterie, changé de vêtement avec Hercule, et qu'ils passaient ainsi la nuit. Au bruit de la chute de Faune, on accourut avec des torches; on rit beaucoup de sa déconvenue. Le dieu ne la trouva pas aussi plaisante, et depuis ce temps, en haine des vêtements qui l'avaient trompé, il voulut que ses prêtres n'en portassent point dans les cérémonies; aussi n'avaient-ils qu'une peau de mouton qui leur couvrait le milieu du corps. Ovide raconte qu'un jour Romulus et Remus célébraient la fête de Faune et s'amusaient à différents exercices avec la jeunesse des environs. Des voleurs, profitant de l'occasion, enlevèrent leurs bestiaux; dès qu'on apprit ce vol, tous les jeunes gens accoururent nus, et comme ils étaient en luttant, pour s'opposer à cette violence; Remus et ses compagnons, les *fabiens*, arrivèrent les premiers, et, trouvant les broches garnies de viandes préparées pour la fête, ils s'en emparèrent en vainqueurs, après avoir éloigné les brigands. Romulus et les *quintiliens* arrivè-

rent trop tard. Les courses des luperques nus rappelaient, dit-on, cet événement. Ces fêtes eurent lieu jusqu'au ^ve siècle de l'ère chrétienne, même après l'abolition du paganisme. — Les luperques, les plus anciens prêtres de Rome, formaient trois collèges : le premier, des fabiens ou faviens ; le deuxième, des quintiliens, et le troisième des juliens, établi par César ou ses amis ; ce qui contribua à le rendre odieux (Suét., *Cés.* 76). Quoi qu'on choisit ces prêtres dans les familles patriciennes, ils étaient peu considérés. Auguste défendit que les jeunes gens encore imberbes pussent être luperques ou qu'ils courussent nus avec eux. — Ces fêtes se nommaient *lycées*, en Arcadie, de *lukos* (loup), de même que les lupercales de *lupa*, la louve de Romulus. Quelques auteurs disent que Pan était le soleil, et que *lukos* ou *luké*, en ancien grec, signifiait loup et lumière, d'où serait venu une double explication. Le loup était d'ailleurs consacré au soleil. Un des anciens noms grecs de l'année est *lycabas*, qui peut se rendre par la marche du soleil, de la lumière, ou la marche du loup. Car on comparait le soleil à cet animal, soit parce qu'à son arrivée les étoiles fuient comme les brebis à l'approche du loup, soit parce que, dit Suidas, les mois qui composent les années, et les années elles-mêmes, se suivent tranquillement et se tiennent comme les loups, qui, en passant une rivière, se tiennent par la queue, à la file les uns des autres. (V. sur les lupercales, Ovid., *Fast.*, liv. II, v. 269 et suiv.)

DELBARR.

LUPIN (*lupinus*), plante légumineuse papilionacée, constituant un genre caractérisé par un calice bilabié à divisions entières ou dentées, par une carène bipétalée, des étamines toutes soudées à leur base, et par une gousse coriace, oblongue et polysperme. Ces plantes sont annuelles pour la plupart ; on trouve cependant, et comme par exception, dans les pays chauds des espèces frutescentes. Sur cent lupins connus, 24 espèces paraissent propres à l'Amérique septentrionale, 56 à 60 vivent dans les diverses régions de l'Amérique du sud ; l'Europe n'en possède qu'une dizaine environ ; elles sont fort rares en Afrique et en Asie. Les feuilles de ces légumineuses sont remarquables par leurs folioles en ovale renversé ou lancéolées qui prennent, suivant l'intensité de la lumière, des dispositions singulières qui prouvent combien elles sont sensibles à son action. Ces plantes sont en général chargées de chromule, souvent succulentes, tantôt glabres et tantôt couvertes de poils blanchâtres et soyeux. Leurs fleurs varient beau-

coup quant à la nuance de leurs corolles ; il en est de blanches, de violettes teintées de blanc, de jaunes, de bigarrées. On cultive dans les jardins celles qui ont les fleurs les plus grandes et les plus riches en couleurs.

Les anciens faisaient peu de cas des lupins ; Virgile lui donne l'épithète de *tristis*. Les stoïciens et les pauvres en faisaient leur nourriture. L'espèce cultivée par les Grecs et par les Romains est le *lupinus albus*, L., qu'on cultive encore aujourd'hui dans le midi de l'Europe. Cette plante s'élève à six décimètres environ, et sa tige, garnie de feuilles digitées, pétioles, composées de 5 à 7 folioles velues, se charge, surtout vers le sommet, de gousses renfermant des graines orbiculaires, aplaties et jaunâtres. Ces semences ont une saveur amère qui disparaît en partie par la macération, ce qui permet aux paysans corses et piémontais de les employer comme aliments. Les bestiaux les aiment beaucoup. On se servait naguère de sa farine en médecine, et elle prenait place parmi les farines dites résolutive. Dans les pays méridionaux, on cultive le lupin moins comme légume que comme engrais ; quand il a acquis tout son développement on l'enfouit en retournant la terre avec la charrue, puis on sème les céréales. A. FÉR.

LUSACE, *Lusatia* en latin moderne, *Lausitz* en allemand, ancien margraviat de l'Allemagne, entre l'Elbe et l'Oder, au N. de la Bohême, au S. du Brandebourg, à l'O. de la Silésie, se divisait en haute et basse, formant chacune un margraviat, et contenait entre autres villes : Gœrlitz, Bautzen, Zittau, Kamientz (ou Camentz), dans la haute : Luckau, Lubben, Guben, dans la basse. — Les premiers habitants connus de la Lusace furent les Semnons ; puis vinrent les Vénèdes, et après eux les Sorabes. En 931 fut instituée par Henri l'Oiseleur la *Marche des Sorabes* (ou de basse Lusace). La haute Lusace faisait presque entièrement partie du royaume de Bohême. Ottokar la donna en dot à sa fille, qui venait d'épouser le margrave de Brandebourg (1231) ; et l'électeur Waldemar, successeur du margrave, réunit toute la Lusace. Mais la haute Lusace revint à la Bohême de 1319 à 1355 et la basse en 1370. Après divers événements, tout le pays passa à l'électeur de Saxe Jean-George (1623-1635) ; depuis ce temps jusqu'en 1815, la Lusace est restée à la branche cadette (soit électorale, soit royale) de la maison de Saxe. Enfin, après la chute de Napoléon, le congrès de Vienne priva le roi de Saxe, Frédéric-Auguste, dernier ami du conquérant, de toute la basse Lusace et d'une grande partie de

la haute, qui furent données à la Prusse et réparties entre les régences de Francfort (Brandebourg) et de Liegnitz (Silésie). Le reste (Bautzen, Zittau et Camentz) fut laissé au roi de Saxe; il forme aujourd'hui le cercle de Lusace, l'un des 5 cercles du royaume de Saxe; c'est le plus au N. E. de tous. BOUILLET.

LUSIGNAN (FAMILLE DE), célèbre dans l'histoire des croisades et du royaume chrétien de Jérusalem. Elle avait tiré son nom d'une petite ville du département de la Vienne, à peu de distance de laquelle on voyait le château de Lusignan ou plutôt de *Lesignem*, dont les sires ou seigneurs, connus dès le XI^e siècle, devinrent dans la suite comtes de la Marche et d'Angoulême. Les chroniqueurs attribuaient la fondation de ce château à la fée Mélusine, et il en a conservé le nom, Lusignem étant l'anagramme de Mélusine. Ce fut vraisemblablement Hugues II, seigneur de Lusignan, qui le bâtit. Pris sur les calvinistes, après quatre mois de siège, en 1575 par le duc de Montpensier, il fut rasé de fond en comble : « Ainsi fut détruit, dit Brantôme, ce château si ancien et si admirable, qu'on pouvait dire que c'était la plus belle marque de forteresse antique et la plus noble décoration vieille de toute la France ! »

On fait remonter la famille de Lusignan à HUGUES I^{er}, dit *le veneur*, qui vivait au X^e siècle. Son fils, HUGUES II, fut sans doute celui qui fit construire le château dont nous venons de parler. HUGUES V, son arrière-petit-fils, fut tué, en 1060, dans les guerres contre le duc de Guienne. HUGUES VI, fils du précédent, le fut en 1110, dans un voyage particulier qu'il fit en terre sainte. HUGUES VII mourut à la croisade de Louis le Jeune en 1148. Ce fut le fils de HUGUES VIII (mort en 1165), GUI DE LUSIGNAN, qui, après avoir été revêtu des titres de comte de Jaffa et d'Ascalon, devint roi de Jérusalem par son mariage avec Sibylle, fille d'Amaury. Son frère AMAURY ou AMÉREZ, lui succéda au trône de Chypre que Gui avait acheté aux templiers. Ses descendants continuèrent à y régner jusqu'à Jacques l'Enfant, mort en 1475 (voy. CYPRE). Sa dynastie légitime s'était éteinte en 1464, dans la personne de CHARLOTTE, fille de JEAN III.

Les comtés de la Marche et d'Angoulême étaient tombés dans la maison de Lusignan par le mariage de HUGUES IX, fils de HUGUES VIII, sire de Lusignan, avec Mathilde, fille des anciens comtes. Ils y restèrent jusqu'à la mort de HUGUES XIII, après quoi ils furent réunis à la couronne par Philippe le Bel qu'il avait institué son héritier par testament, au détriment de son

frère Gui et de ses sœurs; il n'avait point d'enfants. Deux marquis de Lusignan furent députés de la noblesse aux états généraux de 1789. Un marquis du même nom a été nommé pair de France, le 7 nov. 1859. L. LOUVER.

LUSITANIE, une des divisions de l'ancienne Ibérie sous les Romains. Elle comprenait le Portugal (voy.) actuel, moins les provinces d'Entre Duero y Minho et Tras-os-Montes, avec la majeure partie de l'Estremadure espagnole jusqu'à la limite de l'Anas (Guadiana), la province de Salamanque, et une petite portion de celle de Tolède. Cette contrée emprunta son nom des Lusitaniens, le principal et le plus ancien des peuples belliqueux qui l'habitaient. Ils se trouvaient établis entre le Tage et le Douro et occupaient des villes fortifiées. Auprès d'eux étaient les *Turdules*, originaires de la Bétique, sur les côtes, les *Vettons*, au sud du Tage, et plus au sud encore les *Turdetans*. X.

LUSTRE, LUSTRATION, EAU LUSTRALE. Le lustre était une institution romaine fort ancienne, puisqu'elle est attribuée au roi Servius Tullius (Tite-Live, I, 44); elle avait pour objet de connaître le nombre des citoyens en état de porter les armes et de payer le cens. Ce dénombrement se fit par les consuls, après l'expulsion des rois, et plus tard, l'an 511 de Rome, 445 av. J. C., il entra dans les attributions des censeurs (voy.). A l'époque du lustre, ces magistrats inscrivaient aussi sur les fastes du sénat les citoyens qui avaient été admis à l'honneur d'y siéger; ce n'était même qu'après l'inscription censoriale que ceux-ci obtenaient l'entier caractère de sénateur. A cette époque également, le sénat réparait ses pertes et se complétait par l'admission des citoyens les plus distingués, surtout dans l'ordre équestre (voy. ce mot et SÉNAT). Toutes ces importantes mesures d'administration contribuaient à faire du lustre une époque solennelle.

Comme, dans l'origine, le dénombrement du peuple se renouvelait tous les cinq ans, on a appelé lustre ce cycle quinquennal. Quant au mot lui-même, il vient du grec *λύω*, laver, d'où les Latins ont fait *lustrō*, purifier, parce que le dénombrement était suivi d'un sacrifice expiatoire, consistant dans l'immolation d'une truie, d'un mouton, d'un taureau, et pour cela appelé *suo-vestaurile*. Faire ce sacrifice se disait *condere lustrum*, clore le lustre.

Le grand lustre dont il est question dans Martial (*ingens lustrum*, IV, 1), signifie le siècle à la fin duquel se célébraient les jeux séculaires (voy.); après le lustre ordinaire, on donnait des fêtes moins magnifiques, qui néanmoins faisaient

du lustre comme un reflet de l'olympiade (*voy.*) et des jeux qui la signalaient.

Les sacrifices ou purifications dont nous avons parlé s'appelaient aussi *lustration*. C'est, en général, le nom qu'on donnait à toutes les cérémonies ou sacrifices par lesquels on purifiait une ville, un champ, une armée ou des personnes souillées de quelque crime. Plus particulièrement, on appelait à Rome lustration la cérémonie qui consistait à asperger d'eau *lustrale* un enfant nouveau-né. Cette eau n'était que de l'eau commune, dans laquelle on avait plongé un tison ardent, pris au foyer des sacrifices. Cette cérémonie de la lustration n'est pas sans quelque ressemblance matérielle avec notre baptême.

F. DEBÈQUE.

LUT (de *lutum*, boue, limon), matière que l'on applique en couches plus ou moins épaisses aux diverses parties d'un appareil pour prévenir les déperditions. Les luts préservent de l'action immédiate du feu et de celle de l'air, bouchent les interstices des corps qui en sont recouverts et les rendent imperméables. On fait des luts avec de la farine de graine de lin et de la colle d'amidon, de l'argile et de l'huile siccative, du blanc d'œuf et de la chaux, de l'argile et du sable. La gomme élastique, ou caoutchouc, en feuille coupée nouvellement et fixée en cylindre autour des tubes avec de la ficelle est le lut imperméable et commode employé aujourd'hui dans les appareils de chimie.

On fait encore usage d'une espèce de lut, composé de 4 parties de brique pilée, 3 parties de résine et 1 de cire jaune. Ce lut a beaucoup d'analogie avec celui des fontainiers. On prépare plusieurs autres luts, dans lesquels entre de la limaille de fer ou de la tournure de fonte; d'autres qui contiennent du bitume, etc.; mais ces luts sont plus ordinairement appelés *massics*.

V. SAUNOIS.

LUTÈCE. *Voy.* PARIS.

LUTH, instrument de musique à cordes, qui n'est plus en usage, et que la guitare a remplacé. Quelques étymologistes font dériver ce mot de l'allemand *laute*, dont la signification est la même, ou de *lauten*, traduction de *sonare*. Joseph Scaliger et Bochart le font venir de l'arabe *allaud*. Le luth était monté de cordes de boyau, qu'on touchait avec les doigts des deux mains. On pinçait les cordes de la main droite, et de la gauche on appuyait sur les touches. Il fallait plus de temps pour accorder un luth que pour en jouer. Les *concertos* se faisaient avec des dessus et des basses de luth. Le luth n'avait d'abord que six rangs de cordes doubles. Plus tard,

on en ajouta quatre, cinq, jusqu'à six, pour faire les basses. Quelques luthiers avaient même tenté d'y introduire jusqu'à vingt rangs de cordes. Le luth était composé de quatre parties, de la table de sapin ou de cèdre, du corps, consistant en neuf ou dix éclisses, qu'on appelait le *ventre* ou la *donte*; du manche, qui avait neuf touches ou divisions marquées avec des cordes de boyau, et de la tête ou de la crosse, où étaient les chevilles qu'on tournait pour monter les cordes aux tons convenables. Il y avait aussi une rose au milieu de la table, par où sortait le son; un chevalet, où étaient attachées les cordes, et un filet ou morceau d'ivoire, qui était entre le manche et la tête, sur lequel les cordes portaient par l'autre extrémité. On appelait *tempérament du luth* l'altération qu'on était obligé de faire subir aux intervalles, tant à l'égard des consonnances que des dissonances, pour les rendre plus justes sur l'instrument. — Les luths de Boulogne étaient les plus estimés par la qualité du bois, qui produisait le plus beau son. Un auteur digne de foi rapporte qu'on vit à Paris, vers le commencement du dernier siècle, un luth d'or qui coûtait 32,000 écus. Les musiciens qui touchaient du luth portaient le nom de *luthériens*. Les plus fameux appartenaient à la famille Gauthier, qui s'était fait une réputation dans cette spécialité musicale. — Cet instrument était d'une harmonie étendue et gracieuse, mais la difficulté d'en bien jouer et son peu d'usage dans les concerts l'ont fait abandonner. — *Luth*, comme lyre, s'employait jadis fréquemment dans certaines phrases figurées. Il désignait l'inspiration, la verve poétique à un degré moins élevé: on disait alors *chanter sur son luth harmonieux, faire redire aux échos les accords d'un luth sonore*. La nouvelle école romantique a proscrit sans pitié le luth du domaine de la poésie.

LUTHIER. C'est l'ouvrier, le commerçant ou l'artiste qui confectionne ou vend les instruments à cordes qui ont remplacé le luth, tels que les violons, les violoncelles, les lyres, les guitares, etc. L'Allemagne est la contrée qui a produit longtemps les plus habiles luthiers. Depuis quelques années, la France lutte glorieusement avec elle dans cette branche difficile de l'art musical.

CASTILBLAZZ.

LUTHER (MARTIN), moine de l'ordre des Augustins, le réformateur puissant qui heurta la vieille et grande croyance catholique. Sa prédication au XVI^e siècle est un des faits les plus extraordinaires de l'histoire moderne; elle amena une véritable révolution politique, car les idées religieuses, à toutes les époques, se mêlent aux

changements des institutions publiques. La réforme de Luther, moins morale et philosophique que territoriale, fut un retour vers le pouvoir féodal et civil, une nouvelle invasion des hommes d'armes ou des souverains dans le pouvoir et les biens de l'Église. En Angleterre, en Suède, en Danemark, en Allemagne, les princes, les barons, adoptèrent la réformation, parce qu'ils purent attacher leurs fiers chevaux de bataille dans les vieilles menses abbatiales, et séculariser les ordres monastiques. — La grande querelle des indulgences divisait les monastères et les universités; les dominicains avaient été préférés pour cette prédication; les augustins, spécialement protégés par Frédéric, électeur de Saxe, en conçurent encore une plus forte, une plus vive jalousie. Jean Staupitz, leur supérieur, un des membres de la noblesse de Saxe, porta plainte à l'électeur au sujet de la prédication des dominicains. Frédéric encouragea le supérieur, et Jean Staupitz s'adressa à un de ses frères, professeur à l'université de Wittemberg, afin qu'il écrivit contre cette prédication. Son nom était Martin Luther, et une réputation de science l'avait lié à une grande partie des universités d'Allemagne. Les deux sectes rivales ont beaucoup écrit sur l'origine de Luther; elles l'ont abaissé ou élevé, selon leurs croyances. On lit même dans un vieil et naïf historien catholique, tout occupé d'astrologie (Florimond de Remond, *Hist. de l'hérésie*) que le chef de l'hérésie était né de l'uniqu fortuite et damnable d'un esprit cube et d'un esprit incube, et sous la maligne constellation du scorpion. Les documents de l'école sérieuse indiquent qu'il naquit le 10 nov. 1483, à minuit, dans le comté de Mansfeld; son père s'appelait Jean Lauther ou Lotter, et travaillait aux mines; sa mère avait nom Marguerite Lindermann. Leur fils reçut une éducation savante, et fut admis maître ès arts en 1503. Les traditions rapportent que n'ayant aucune vocation religieuse, il y fut entraîné par un de ces événements soudains et extraordinaires qui décident d'une destinée. La foudre tua un de ses compagnons à ses côtés, au moment qu'ils philosophaient ensemble dans la campagne: ce phénomène terrible décida Luther à revêtir l'ordre monastique; il entra dans le cloître des augustins, où son imagination ardente lui montrait un terme à la vie du monde. La science de Luther l'appela bientôt au professorat. Il apprit le grec et l'hébreu, deux langues qui se partageaient alors l'univers érudit. Son livre de prédilection avait toujours été les grandes œuvres de saint Augustin; il s'en nour-

rissait l'esprit et le cœur, car il y trouvait le germe de ses opinions sur la grâce, sur les actions de l'homme, sur la miséricorde céleste, sur le purgatoire. Avant qu'il eût été question de la querelle des indulgences, le moine Martin Luther avait prêché au peuple des doctrines hardies, mais confuses encore, telles qu'elles nous sont reproduites par ses dix *Préceptes*. La science de Luther le désigna seule à son supérieur pour engager la lutte des indulgences: il arrivait d'un voyage à Rome, où il était allé défendre les privilèges de son ordre; il avait été frappé de la magnifique puissance de la capitale du monde catholique. — Il ne faut pas confondre toutes les époques de la prédication de Luther: la première période est encore toute catholique; le professeur ne fait qu'adopter le mouvement des esprits opposés aux indulgences. Aussi sa première thèse est toute théologique, elle n'entre point encore dans le mouvement plus large de la philosophie; elle contient quatre-vingt-quinze articles adressés à Albert, archevêque de Mayence, auquel Luther semble les soumettre. Il ne faut point s'étonner des hésitations de Luther devant cette immense figure du pape, qui domina tout le moyen âge; la papauté était la domination morale et intellectuelle pendant les siècles de guerre et de ténèbres; un pauvre moine s'élevait la tiare sur la tête pour arrêter les violences des rois, des barons, des hommes d'armes; l'Église, c'étaient la bourgeoisie, le peuple, le serf émancipé, qui luttaient contre la féodalité et la force matérielle. Il faut lire dans les écrits de Luther lui-même toutes ces émotions de crainte et d'hésitation devant cette grande figure de la puissance pontificale qu'il attaquait: « J'étais seul et jeté dans cette affaire sans prévoyance. Qu'étais-je, pauvre misérable moine, pour tenir contre la majesté du pape, devant lequel les rois de la terre, que dis-je! la terre même et l'enfer tremblent? Ce que j'ai souffert la première et la seconde année, dans quel abattement je me trouvais, ah! ils ne le savent point les esprits confiants qui depuis ont attaqué le pape avec tant de force et de présomption! Si j'avais alors bravé le pape comme je le fais aujourd'hui, je me serais imaginé que la terre se fût à l'heure même ouverte, ainsi que pour Coré et Abiron. Lorsque j'entendais le nom de l'Église, je frémissais, et offrais de céder. » — Les thèses de Luther, quoique renfermées dans l'étroite enceinte d'une université, n'avaient pas moins un grand retentissement dans ce monde d'érudition et de science qui se montrait particulièrement en Allemagne. La cause

de Luther n'était point encore devenue celle de la liberté et des lettres, de la philosophie rationnelle et indépendante contre l'autorité d'Aristote ; mais déjà une secrète sympathie lui rattachait toute l'école philosophique ; Mélancton, Carlstadt, Amsdorff, tous les professeurs de l'université, prenaient parti pour la querelle, et y entraînaient Frédéric de Saxe leur protecteur. Par contraire, les vieilles rivalités d'école appellèrent Jean d'Eck, doyen d'Ingolstadt, à soutenir une thèse opposée à celle de Luther ; il commença par appuyer la doctrine de Tetzel ; il ajoutait même que la contrition ne suffisait pas pour remettre la peine, qu'il fallait encore la satisfaction, laquelle arrivait seulement par l'indulgence. — Au reste, jusqu'ici aucun des partis en querelle ne niait l'autorité du pape, et sa suprême puissance dominait encore les discussions. Luther lui-même adressait à Léon X son livre de controverses, et lui écrivait : « Bienheureux père, je me prosterne à tes pieds, et je m'offre avec tout ce que je puis et tout ce que j'ai ; donne la vie ou la mort, approuve ou réprouve, j'écouterai ta voix comme celle de J. C. » Et dans une autre lettre postérieure, il disait encore : « En qualité de docteur, n'ai-je pas le droit de disputer dans les universités ? Ces thèses n'étaient que pour l'école, comment les a-t-on répandues dans l'univers ? On veut donc me rendre odieux ! Ce n'est que par force que j'ai été jeté dans le monde, et c'est pour apaiser un adversaire que je publie mes explications sous la protection de ta sainteté ; et si j'étais tel que l'on me dépeint, est-ce que l'électeur de Saxe me souffrirait dans son université ? » — La querelle était vivement engagée, et la lutte prit un caractère politique lors de la réunion de la diète d'Augsbourg, où vint siéger le cardinal légat Caietano. — En arrivant à Augsbourg, où la diète était convoquée, le cardinal manda Luther pour conférer avec lui et rétracter les erreurs qu'il avait avancées. Le docteur s'y rendit, pauvre et à pied ; mais cette entrevue ne produisit aucun résultat, quoique Caietano l'eût reçu avec assez de douceur. Le légat développa la théorie des dominicains sur l'absolue puissance de Rome ; Luther soutint les principes qu'il avait avancés, tout en appelant au pape mieux informé, et en se soumettant à son jugement. Deux conférences inutiles furent ainsi essayées : « J'allai à ces conférences secrètes, écrit Luther. Un certain clerc italien vint me voir, il me dit : Est-ce que tu penses que l'électeur Frédéric prendra les armes pour te défendre ? — Je ne le voudrais en aucune manière, répondis-je. — Eh bien ! où habi-

teras-tu ? — Sous le ciel. Puis, il ajouta : Si tu avais en ton pouvoir le pape et les cardinaux, qu'en ferais-tu ? — Je les traiterais avec honneur et révérence. Alors il fit un signe avec le doigt à la manière des Italiens, en s'écriant : Hem ! hem ! Depuis, je ne l'ai plus revu. » — Ce fut à cette diète d'Augsbourg que la prédication de Luther devint une affaire politique. Luther était venu se placer sous la protection de l'électeur Frédéric ; lorsque la diète demanda à l'électeur qu'on lui livrât Luther, celui-ci répondit « qu'il ne voulait pas priver sa grande école de Wittemberg d'un si savant homme, et qu'il le protégerait tant qu'on ne l'aurait pas convaincu d'erreur et d'hérésie. » — Mélancton, Carlstadt, Nicolas Amsdorff, Juste Jonas, affichaient publiquement une adhésion profonde aux nouveautés annoncées dans la prédication luthérienne, et l'université de Wittemberg les avait adoptées ; Mélancton surtout possédait en Allemagne une grande renommée de science ; il venait d'être appelé à professer le grec dans l'université, par l'électeur de Saxe : « Sans doute, dit Luther, afin que je l'eusse comme associé à mes travaux de théologie ; ses ouvrages annoncent assez tout ce qu'il a fait ; Satan et ses affreux satellites en ont rougi. » — Luther visait à une plus grande conquête ; le chef et le flambeau des écoles d'érudition était alors Érasme ; l'universalité de ses études, son esprit mordant, toute cette vie de disputes et de science faisait croire à Luther qu'Érasme entrerait dans le vaste mouvement de la réforme, et qu'il l'appuierait de l'autorité de son nom ; il se décida à lui écrire : « Mon cher Érasme, vous qui faites tout notre honneur, et sur lequel nous espérons, quoique nous ne vous connaissons point encore, adoptez-moi comme un frère en J. C., qui vous aime et vous estime parfaitement, mais dont l'ignorance est si grande qu'il ne mérite que d'être caché dans un coin ignoré du ciel et de la terre. » Quelque délicates que fussent ces flatteries, quelque modestie que manifestât Luther, Érasme comprit bien qu'il ne serait qu'en seconde ligne dans un mouvement qui proclamait un autre chef et se groupait autour d'une autre popularité scientifique ; il prit une place mitoyenne, il se plaça à la tête d'un tiers parti ; son penchant le portait bien aux nouveautés, mais Luther allait trop loin, et c'était en le modérant qu'Érasme pouvait agrandir son importance : « Ne prêchez point, répondait Érasme, contre la personne et l'autorité des papes ni des princes, mais élevez-vous fortement contre ceux qui trompent leur confiance ; ne dites rien

avec arrogance, ni par esprit de parti; prêchez J. C., et rien que lui seul. » — Quand la prédication de Luther fut ainsi entrée dans le mouvement politique et philosophique, une grande révolution s'opéra; les intérêts du territoire se mêlèrent aux simples prédications morales: c'est alors que Luther publia en allemand sa *Diatrise* contre les papes. — Par ce pamphlet, le novateur cherchait à s'opposer aux mesures que Léon X venait de prendre contre ses prédications. Ces mesures étaient sévères; Luther se trouvait hérétique déclaré par une bulle, et il était de droit public et canonique alors qu'aucun ne pût prêter aide et asile à un excommunié. Le pape avait envoyé en conséquence un nouveau légat en Allemagne; son nom était Aléander, esprit plus cultivé, plus élevé dans la science que ceux qui jusqu'ici avaient été délégués pour arrêter la prédication luthérienne. Aléander s'adressa à l'empereur pour la convocation d'une diète spéciale à Worms, afin de faire condamner par le corps entier des princes germaniques les doctrines frappées de l'excommunication; mais quelle que fut la persistance d'Aléander à soutenir que la diète n'avait point à appeler Luther pour l'entendre, sa doctrine ayant été condamnée par le pape, l'empereur, d'après l'avis des électeurs, déclara qu'il devait lui envoyer un sauf-conduit, afin que tout se fit avec prudence et réflexion, après avoir tenté inutilement la conversion du professeur de Wittenberg. — Le sauf-conduit portait que, sur la route, Luther ne pourrait élever la voix et parler au peuple; mais le laborieux et tenace professeur ne put résister, et lorsqu'il arriva chez les augustins d'Erfurt, qui lui donnèrent l'hospitalité, la multitude ayant demandé la manne du ciel, Luther lui prêcha ses doctrines. — Quand il vint à Worms, une suite de chevaliers de l'ordre Teutonique l'accompagnait; il s'abrita dans leurs vastes manoirs; le lendemain il parut devant la diète. « Êtes-vous l'auteur des livres qui se publient sous votre nom? » s'écria Jean d'Eck, organe éloquent de l'Église catholique, et persistez-vous dans les doctrines qu'ils expriment? » Luther, après avoir demandé un jour de réflexion, répondit: « Sur la première question que l'on m'a adressée hier, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que les ouvrages qu'on m'attribue sont bien de moi; si mes ennemis y ont ajouté quelque chose, je n'en suis pas responsable. Quant aux doctrines, étant un homme pécheur, je puis me tromper sans doute; c'est pourquoi je conjure tous ceux qui pourront me convaincre, de le faire. Je ne me rétracterai sur ce que

j'ai écrit ou enseigné que si l'on me convainc par des preuves évidentes. » — C'était Charles-Quint, qui alors présidait la diète d'Augsbourg: préoccupé des destins du monde, l'empereur voulait calmer à tout prix les querelles qui agitaient son empire. Il quitta un à un les suffrages des électeurs, et la résistance s'accroissant, et la doctrine de Luther reconnue fautive, il arrêta de sa propre autorité une résolution contre Luther, ses doctrines et ses adhérents. L'empereur déclare que, conformément à la bulle du pape, il tient Luther comme hérétique et séparé de communion; en conséquence, il défend à tout membre du corps germanique de le protéger, soit en lui donnant asile, soit en écoutant ses doctrines, sous peine d'être mis au ban de l'empire; tous ses complices devaient être privés de leurs fiefs, tous ses livres seraient brûlés, ainsi que les abrégés de sa doctrine et les estampes qui, en reproduisant ses principes, insultaient la foi, les mystères et le souverain pontife; enfin, défense était faite d'imprimer désormais un livre quelconque sans la permission de l'évêque diocésain. — Alors, renfermé au château de Wartbourg, qu'il appelait dans son exaltation mystique son île de Patmos, Luther redoublait de travail et d'activité; il écrivait, sous l'influence de la solitude, son traité de la *Confession auriculaire*. Infatigable dans ses veilles et ses labeurs, il composa un nouveau traité contre les vœux monastiques; puis il fit un livre très-développé contre la messe privée. Dans ce livre, toute l'exaltation de son âme s'est changée en superstition; le docteur donne comme dernier argument contre les messes privées, une entrevue avec le démon, avec cet esprit que les peintres du moyen âge reproduisaient comme le principe du mal. Il se réveilla de cette vision, trempé de sueur, les membres abimés de fatigue, car il ne doutait pas que son péché n'eût été très-grand et ne méritât la damnation et la mort. C'est à cette époque surtout, et dans cette exaltation de la solitude, que Luther prit ce style hautain, injurieux, qui ne pardonnait point à ses ennemis. Ses livres, ses épîtres, furent des pamphlets dans le style d'école, avec le caractère de la polémique des universités: Mélancthon s'en plaignait déjà. Érasme lui écrivait, en quelque sorte, au nom de l'école philosophique: « Ce qui me blesse dans Luther, c'est que tout ce qu'il entreprend, il le pousse à l'excès; si on le prévient, il marche à des excès plus grands encore; je connais son caractère par ses écrits aussi bien que si je vivais auprès de lui; c'est Achille im-

pitoyable dans ses colères; et puis joignez à cela l'orgueil de paraître sur un si vaste théâtre. — Charles-Quint venait de faire élever au souverain pontificat Adrien VI, et il se crut assez fort pour faire convoquer, par Ferdinand son frère, archiduc d'Autriche, une diète à Nuremberg. Cette diète avait deux objets : la défense du royaume de Hongrie contre l'invasion des Turcs, et par-dessus tout, le pape recommandait à son légat, l'évêque Chéregat, député auprès de l'empereur, l'extirpation de la secte nouvelle qui menaçait l'Allemagne. Le tiers parti universitaire, ayant dominé dans cette diète, y fit prévaloir les opinions d'une réforme philosophique. Mais bientôt, comme conséquence de tout mouvement de réforme, il se manifesta des prédications exagérées : les calvinistes, les zwingliens, les anabaptistes surtout, annoncèrent des doctrines qui allèrent bien au delà de celles de Luther. Ces mille divisions au sein de la réforme préoccupaient fortement Luther. Dans ces scènes populaires, il allait voir son œuvre périr en se morcelant; il s'en exprimait à tous ses amis avec douleur : « Luther, s'écrie Mélanchton, me cause de grandes peines par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflictions. Il est abattu, et dans la pitié que j'ai de lui, je me trouve attristé au dernier point des troubles universels de l'Église; le vulgaire, incertain, se partage en des sentiments opposés, et si le Christ n'avait promis d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles, je craindrais que la religion ne fût tout à fait détruite. » Cette époque de tristesse et de découragement moral, Luther l'appelle le temps de ses sombres et pénibles tentations. Jamais théorie religieuse n'avait si puissamment agrandi l'action du diable; c'est toujours cet esprit que Luther fait intervenir et parler quand il veut combattre ses adversaires ou peindre le désordre de son Âme : « O mon ami, écrit-il à Juste Jonas, je te conjure de ne point cesser de prier pour moi, afin que Jésus-Christ ne m'abandonne pas, et qu'il ne permette pas que les tourments que j'endure soient les tourments des impies. La pensée de sa mission le préoccupait de telle sorte que tout ce qui faisait sortir le mouvement de la réforme du cercle que lui-même avait tracé suscitait dans son esprit altier le délire et la fureur même. Souvent, dans l'exaltation de ses dévotions, il faisait un retour vers l'Église romaine. « J'avoue, s'écrivait-il, que sous la papauté il s'est fait des choses bonnes et chrétiennes, et que nous avons retenues. C'est sous la papauté que se sont conservés la vraie écriture, le vrai baptême, le vrai sacrement de l'autel, la véritable

absolution des péchés, les vrais ministres, le vrai catéchisme. On dira peut-être que je flatte le pape; mais s'il peut souffrir ces paroles, je déclare que je veux lui obéir comme son fils, être bon papiste, et révoquer tout ce que j'ai écrit contre lui. » C'était moins un profond désir de rentrer dans le catholicisme qui poussait Luther à ces concessions que la douleur qu'il éprouvait de se voir dépasser par d'autres opinions. Il voulait imposer ses idées, et l'apparition des doctrines de Zwingle, d'Œcolampade, de Calvin même, fatiguait ses veilles. — Alors il organisa politiquement et militairement la réforme : tel fut le but de la ligue de Smalkalde. C'est par son conseil que cette ligue s'opposa à l'élection du roi des Romains, et qu'elle s'unit avec François I^{er}. A cette époque, Luther devint le confident et le flatteur du pouvoir civil : rien ne peut être comparé à cette condescendance qui lui fait signer une consultation pour autoriser la polygamie du landgrave de Hesse. Les trois grands théologiens de la réforme, Luther, Mélanchton et Bucar, donnèrent la consultation suivante : « Nous avons lu, dans les instructions que nous a fait parvenir Votre Altesse, la peine de corps et d'esprit dans laquelle elle se trouve : voici donc ce qu'il y a d'important. Votre Altesse comprend bien toute la différence qui existe entre une dispense pour un cas particulier et une loi générale qu'on établirait en principe : si donc elle a entièrement résolu d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, c'est-à-dire qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera et pas d'autres fidèles qui le sachent. Au reste, les consciences prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que les actions brutales et l'adultère public. C'est ainsi que nous l'approuvons, et dans les seules circonstances que nous venons de marquer. Les autres points de la consultation luthérienne tendaient à détourner le landgrave de sa vie scandaleuse, qui blessait la pudeur des peuples. — Luther cherchait à conserver sa popularité; alors la croisade contre les Turcs retentissait dans l'Allemagne, et le grand réformateur entonna sa prédication; il déclara « qu'aussitôt que les magistrats proclameraient l'État menacé, tout le peuple devrait prendre le glaive et n'épargner ni ses biens ni sa personne. — Luther s'affaiblissait insensiblement; sa force de logique se changeait en irascibilité; ce fougueux réformateur avait marqué la dernière année de sa vie par un esprit plus tenace, plus hautain peut-être. Sa polémique avait pris je ne sais quoi d'aigre et de

méprisant; la pressante logique qui souvent avait présidé à ses larges ouvrages de théologie avait tout à fait disparu. Ce n'était plus qu'insultes, outrages de mauvais goût, soit qu'il s'adressât aux catholiques purs, soit qu'il attaquât la réforme dissidente, les sacramentaires particulièrement. La faculté théologique de Louvain avait attaqué sa doctrine en trente-deux articles; Luther rédigea un pamphlet de fureur et de déclamation. Ainsi, la faculté prend sous sa plume le nom de *vaccullas*, qui la rapproche de la vache; l'Église catholique n'est que *cacolica*; les docteurs de la faculté sont *rustrolli magistralli, bruta magistrallia*. Le raisonnement est diffus et rare dans ces thèses, où Luther semble abandonner ses formes didactiques. Le réformateur survécut peu à ces derniers ouvrages; il mourut à Eisleben, chez les comtes de Mansfeld, qui l'avaient appelé auprès d'eux pour régler quelques différends de succession. Arrivé dans ces États, Luther prêcha, selon ses habitudes, avec cette véhémence parole, cet esprit enflammé qui le caractérisaient dès sa plus jeune vie. Il fut pris d'une grande fatigue d'estomac, et, usant à peine de quelques précautions, il se mit à prier. Le lendemain, son mal redoubla, et Luther sentit que la vie s'en allait en lui; alors il répéta sa prière fervente, et la mort l'atteignit le 18 février 1546, à l'âge de 63 ans. — Le nom de Luther se mêle si intimement à la réforme qu'il serait impossible de ne pas faire entrer ce puissant caractère dans les mobiles qui précipitèrent le mouvement des esprits; il le poussa de son bras implacable; il lui imprima une direction prononcée, foulant aux pieds toute espèce de ménagements. En cela, son esprit servit à séparer définitivement la réforme et l'Église catholique dans les différents efforts que l'on put faire pour les réunir; il empêcha la fusion qu'aurait préparée le caractère liant et modéré de Mélanchton. Au reste, esprit supérieur, doué de résolutions énergiques et d'immenses facultés. Je ne sache aucun écrivain qui, dans la rénovation, j'en excepte Érasme, possédât cette faculté de pensées et d'expressions à un plus haut point; il poursuit, harcelle sans relâche une idée ou un homme qui lui est opposé; sa phrase est claire sans être élégante ou correcte, avec une large liberté pourtant de mots nouveaux, qu'il jette à pleines mains, pour agrandir sa pensée ou ridiculiser le système qu'il combat. Ses pamphlets en vieux allemand vont droit au but, qui est de parler au peuple; peu de ces citations si multipliées dans la scolastique; puis du mauvais goût, goût d'école et de son siècle par-

ticulièrement. Cet esprit se tenait dans un corps chétif et sans dignité. Les traits de Luther n'avaient rien de ces grandes formes qui dénoncent le génie; sa tête, absorbée sous le bonnet de docteur, sous cette calotte que la simplicité de Louis XI avait introduite comme une mode d'université, n'exprime que les veilles et le travail; c'est l'homme de son temps, l'expression de ce xvi^e siècle, la plus méditative et la plus turbulente des époques pour l'esprit humain. **DICT. DE LA CONVERSATION MODIFIÉ.**

LUTHÉRIEN. On donne ce nom aux sectateurs de la doctrine de Luther, c'est-à-dire aux protestants de la confession d'Augsbourg; les luthériens composent l'immense majorité des populations en Suède, en Danemark et au nord de l'Allemagne; ils ont leurs ministres, leurs consistoires, leurs temples, et la religion catholique, ou les sectes dissidentes, ne sont qu'en faible minorité. Les luthériens, moins rigides que les calvinistes, ont néanmoins d'excellentes mœurs de famille, une éducation sérieuse, une industrie active; les terres sont parfaitement cultivées. En France, si l'on excepte l'Alsace, on compte bien moins de luthériens que de calvinistes, et cela s'explique par l'origine toute française de Calvin et l'influence de Genève. Le luthéranisme est germanique (*voy. LUTHER*).

LUTIN. Suivant l'opinion populaire et superstitieuse, c'est une espèce de démon ou d'esprit follet qui vient la nuit tourmenter les vivants (*voy. DÉMON, DIABLE, ESPRITS, FÈUX FOLLETS, etc.*). C'est un *lutin*, dit-on souvent d'une personne vive, pétulante, d'un enfant surtout.

LUTTE, LUTTEURS (du latin *luctari*, lutter, *lucti certari*, combattre à la lutte). La lutte faisait partie, chez les anciens, des exercices du gymnase et des jeux publics. Elle fut sans doute, dans son origine, la première et la plus simple manière de se battre. Les brigands qui, dans les temps primitifs, infestaient la Grèce, contraignaient les voyageurs à lutter avec eux. Ils furent vaincus par Hercule et par Thésée. Ce dernier, selon Pausanias, établit des écoles publiques, appelées *palestres*, dans lesquelles la lutte fut enseignée comme un art où il fallait joindre l'adresse à la force. Les athlètes (*voy.*) ne négligèrent rien pour se rendre habiles dans ce genre de combats.

Il y avait trois sortes de luttes : la première était la perpendiculaire. Il s'agissait, dans cette lutte, de renverser son adversaire et de lui résister; mais quand le lutteur renversé entraînait dans sa chute son antagoniste, ils luttaient, couchés sur le sable, jusqu'à ce que l'un des

deux, gagnant le dessus, contraignit son adversaire à s'avouer vaincu. Dans la seconde lutte, on se roulait sur le sable et on se battait couché, sans avoir commencé par s'attaquer de pied ferme. Dans la troisième enfin, les athlètes n'employaient que l'extrémité de leurs mains, croisant les doigts, se les serrant fortement, et se poussant avec la paume de la main, sans le secours d'aucun autre membre. Ils se tordaient ainsi les doigts, les poignets et les bras, jusqu'à ce que l'un des deux demandât quartier.

Nous trouvons dans les poètes des descriptions de luttes dont les plus remarquables sont : la lutte d'Ajax et d'Ulysse, dans Homère (*Iliade*, XXIII, v. 708 et suiv.) ; la lutte d'Hercule et d'Achelous, dans Ovide (*Métam.*, IX) ; celle d'Hercule et d'Antée, dans Lucain (*Pharsale*, IV, v. 6), et la lutte de Tydée et d'Agylée, dans Stace (*Thébaïde*, VI, v. 887). On en a une description en prose dans le roman de *Théagène et Chariclée*, par Héliodore (liv. XXI).

A Sparte et dans l'île de Chio; les personnes de sexe différent luttaient les unes contre les autres. Lycurgue voulut que les jeunes Spartiates luttaient toutes nues. Mercure était le dieu de la lutte. Pausanias dit que la lutte faisait partie des jeux olympiques dès le temps d'Hercule. Pour obtenir le prix dans les jeux publics, il fallait combattre trois fois de suite, et terrasser au moins deux fois son adversaire. La lutte, ainsi que les autres exercices du gymnase, avait une grande importance à une époque où la force physique était une des qualités principales des guerriers, qui combattaient presque toujours corps à corps et qui n'avaient à leur disposition qu'un petit nombre d'armes. DU MARSAN.

LUTZEN (BATAILLE DE), gagnée le 2 mai 1813 par l'empereur Napoléon contre les souverains de Russie et de Prusse, dans la même plaine où Gustave-Adolphe avait péri, le 6 novembre 1632. (Voir plus loin.) Après les désastres de la Bérésina, Napoléon s'était hâté de courir à Paris pour détruire par sa présence les effets d'une catastrophe qui avait anéanti la plus belle de ses armées. Le roi de Naples, Murat, auquel il avait confié les faibles débris de ses légions, n'avait point tardé à suivre son exemple, et le prince Eugène avait eu la périlleuse mission d'arrêter la marche des vainqueurs. Douze mille combattants, restes de tant de corps détruits par les frimas et la famine, furent partagés en quatre divisions ; et le jeune capitaine, encouragé par l'inaction des Russes, dont les pertes immenses avaient enfin paralysé le courage, osa s'arrêter vingt jours à Posen, pour organiser sa petite ar-

mée. Mais, après avoir essayé vainement de rallier à lui le corps autrichien de Schwartzenberg, le prince Eugène, harcelé de tous les côtés par des nuées de Cosaques qui interceptaient ses communications avec Dantzick, se replia, le 12 février, sur l'Oder, et joignit, le 19, à Francfort les débris du onzième corps. La défection des Prussiens, les symptômes d'insurrection qui se manifestaient de toutes parts dans leur pays, le décidèrent bientôt à se concentrer autour de Berlin, où se dirigeait la division Grenier, qui arrivait à marches forcées du fond de l'Italie ; et, quelques jours plus tard, la ligne de l'Elbe leur parut la seule où il fût possible de tenir encore. Cependant, l'empereur Alexandre recomposait son armée; Frédéric-Guillaume renouvelait avec lui ses traités d'alliance; la Prusse se levait tout entière. A la fin de mars, les deux puissances avaient réuni une force de 250,000 hommes, tandis que le prince Eugène n'avait pu rallier encore, entre l'Elbe et la Saale, que 40,000 ou 50,000 combattants. Mais, à la voix de Napoléon, la France avait fait un effort extraordinaire. Un sénatus-consulte du 20 janvier avait mis à la disposition de l'empereur deux cent mille hommes, pris à divers titres sur les conscriptions de 1807 à 1812, et cent cinquante mille conscrits de 1814. Un autre décret du 3 avril lui livra les jeunes gens riches qui s'étaient exemptés du service militaire, et qui formèrent quatre régiments de gardes d'honneur. Toutes ces forces n'étaient pas, cependant, en état d'entrer en campagne ; et le prince Eugène n'avait pas le temps de les attendre. Quatre corps seulement furent formés entre le Rhin et la Saale. Le troisième, commandé par le maréchal Ney, se composa de 50 mille hommes des cohortes de la garde nationale, ou des réserves des vieilles conscriptions ; dans le quatrième, commandé par le général Bertrand, entrèrent les nouvelles levées faites en Italie. Le duc de Raguse prit le commandement du sixième, que formèrent les vieilles troupes d'artillerie de la marine, au nombre de seize bataillons, et deux régiments d'infanterie ; le douzième, composé de Bavaois et de quelques bataillons français, se rassembla sous les ordres du maréchal Oudinot. Napoléon arriva le 28 avril à Naumbourg, sur la Saale, où deux divisions de sa garde l'avaient précédé, sous le commandement des généraux Roguet et Dumoutier. Le prince Eugène était alors entre Querfurth et Magdebourg avec les corps de Lauristin et de Macdonald (cinquième et onzième), et une avant-garde ennemie, conduite par Wintzingerode, essayait de le

tourner par sa droite, quand celle du maréchal Ney vint annoncer à ce dernier, en le refoulant sur le défilé de Poserna, que l'empereur Napoléon allait reprendre l'offensive. En comptant le corps de Vandamme, qui se formait au bas de l'Elbe, l'armée française ne représentait, au 1^{er} mai, qu'un effectif de 166 mille hommes ; et, sur le point où les deux partis allaient s'entre-choquer, il s'en trouvait à peine 85 mille. Napoléon n'avait pas choisi la plaine de Lutzen pour champ de bataille. C'est dans Leipzig qu'il comptait opérer sa jonction avec le prince Eugène, et le maréchal Ney se dirigeait, le 1^{er} mai, sur cette ville, quand il rencontra Wintzingerode. Cette avant-garde ennemie se replia derrière le Flossgraben, après un combat qui eût été sans importance, si le maréchal Bessières n'y eût trouvé la mort, en poussant une reconnaissance sur le village de Rippach. Mais l'éveil fut donné au roi de Prusse et à l'empereur Alexandre. Ils pressentirent l'arrivée de Napoléon, et, loin de l'attendre à Leipzig, leur général, comte de Wittgenstein, forma sur-le-champ la résolution de surprendre les Français dans leur marche, de les couper de la Saale en culbutant leurs dernières colonnes, et lançant sur eux les 25 mille chevaux qu'il avait à sa disposition. Pour exécuter cet audacieux projet, un corps de 107 mille hommes quitta les environs de Leipzig dans la nuit du 1^{er} au 2 mai, et arriva, par une marche forcée, à Pégau. Les défilés de l'Elster furent franchis avant le jour, et l'aurore trouva ces troupes en bataille sur la rive gauche de cette rivière, entre Werben et Grünha. Wittgenstein leur donna quelques heures de repos pour laisser aux Français le temps de s'enfoncer dans le défilé de Lindenap, et retarda jusqu'à onze heures le signal de l'attaque. Blücher et les Prussiens en furent chargés. Leur division Klux, soutenue par 28 bouches à feu et un corps de cavalerie, marcha sur le village de Gross-Gorchen, où s'était arrêté le général Souham avec la 1^{re} division du corps de Ney. Elle soutint longtemps le choc d'un ennemi qui l'attaquait avec des forces triples ; mais elle fut contrainte de céder au nombre, au moment où la cavalerie prussienne débouchait du village de Starfiedel pour la prendre à revers. Ney envoya la division Girard au secours de Souham : cette cavalerie fut heureusement repoussée, et l'effort simultané des deux divisions françaises les remit en possession de Gross-Gorchen, de Rahna et de Kaya. Napoléon s'avancait pendant ce temps sur la route de Leipzig, sans se douter qu'il eût à livrer une bataille. Cette canonnade arrêta sa marche, et bientôt de nombreux messa-

ges lui firent connaître le danger de son centre et de son aile droite. Ses nouvelles mesures furent prises à l'instant même. Le duc de Raguse reçut l'ordre de soutenir le maréchal Ney, Bertrand et le 4^e corps celui d'attaquer l'extrême gauche de la ligne ennemie. Le prince Eugène et Macdonald firent en même temps un changement de front et se portèrent à la hâte sur le nouveau champ de bataille, pendant que Lauriston suivait son mouvement sur Leipzig, pour observer les troupes que l'ennemi y avait laissées. Napoléon se dirigea enfin de sa personne vers le canon qui tonnait sur les villages de Klein-Gorschen et de Kaya. Les Prussiens d'York et de Blücher les attaquaient avec fureur, tandis que Wintzingerode tournait le flanc droit du corps de Ney pour s'emparer de la route de Weisensfels avec la réserve de la cavalerie russe. Quatre divisions, Souham, Girard, Ricard et Brenier, étaient successivement entrées en ligne ; mais, malgré des prodiges de valeur, après trois heures d'un combat sanglant et opiniâtre, le nombre l'avait emporté ; et ces braves faisaient de vains efforts pour reprendre encore une fois les villages occupés par les troupes de Blücher, lorsqu'à deux heures les colonnes du 6^e corps arrivèrent du défilé de Poserna et se portèrent dans la plaine en bataillons carrés. La division Compans rencontra la cavalerie de Wintzingerode et la repoussa sur son infanterie ; le village de Kaya devint le centre d'une lutte nouvelle. Napoléon et Wittgenstein tenaient l'un et l'autre à la possession de ce point du champ de bataille, en ce qu'il couvrait la ville de Lutzen et la grande route de Leipzig. La division Bonnet suivit de près celle de Compans, et leurs carrés, formés des vieilles troupes d'artillerie de marine, soutinrent avec une froide intrépidité les charges répétées de l'innombrable cavalerie que l'ennemi avait lancée dans la plaine. Wittgenstein combina dès lors un vigoureux effort sur le centre, que dominait le village de Kaya, pris et repris quatre fois dans la journée. La garde prussienne et les réserves de l'infanterie russe vinrent appuyer et seconder l'attaque simultanée des corps de Blücher, d'York et de Wintzingerode. Une formidable artillerie, démasquée tout à coup par ces masses de cavalerie qui avaient simulé une nouvelle charge, porta la mort dans les carrés du 6^e corps, mais sans y porter le désordre. Forcées à la retraite, les vieilles bandes de marine se replièrent à pas lents vers la grande route, et le général Bonnet leur servit d'exemple en se tenant constamment entre leurs carrés et l'artillerie russe. Ailleurs,

dans les rangs du maréchal Ney, le général Girard, malgré plusieurs blessures, s'obstinait à rester sur le champ de bataille en s'écriant que pour tous les Français qui avaient du cœur le moment était venu de vaincre ou de périr. Cependant, nos colonnes reculaient, et Napoléon pressait l'arrivée des corps de Bertrand et du prince Eugène. Déjà la division Morand du premier de ces corps (le 4^e) attaquait le flanc gauche de Wintzingerode; mais la division russe de Bern, accourant à son aide, rétablit sur ce point l'égalité du nombre. Napoléon fait alors avancer sa réserve. Les 16 bataillons de sa jeune garde s'avancent dans les intervalles des divisions de Ney et de Raguse. La vieille garde appuie ce mouvement, que dirige le duc de Trévisé; Drouot et Dulauloy conduisent en même temps 80 bouches à feu, les déploient en face de Starfiedel et de Kaya, et foudroient les colonnes qui débouchent de ces villages. Mais toutes les réserves des alliés n'étaient pas encore engagées, et le prince de Wurtemberg pénétrait avec ses troupes dans les villages d'Hohenlohe et de Kitzen pour déborder la gauche de l'armée française. Heureusement pour elle, c'était sur ce point que s'était dirigé le prince Eugène. Il avait laissé le corps de Lauriston à Leipzig, et le onzième corps, commandé par Macdonald, arrivait avec lui sur le champ de bataille. C'est à quatre heures du soir que le prince déboucha en trois colonnes entre les villages d'Eisdorf et de Kitzen. Soixante pièces de canon le précédaient, et elles annoncèrent son attaque. Les Prussiens d'York, poussés sur Eisdorf, y furent vigoureusement soutenus par le corps du prince de Wurtemberg et par treize bataillons de gardes russes; mais les deux villages furent emportés par les divisions Fresinet, Charpentier et Gérard, avec une irrésistible impétuosité. Napoléon profita habilement de cet avantage. Des aides de camp parcoururent toute la ligne pour annoncer l'arrivée du vice-roi d'Italie et le gain de la bataille : toutes les divisions de Ney et de Marmont se portèrent en avant; le corps de Bertrand appuya vivement cette dernière attaque. L'ennemi fut culbuté de toutes parts, et chassé des villages ensanglantés qu'il nous avait disputés toute la journée. Il se replia en désordre derrière le Flossgraben, vers la position qu'il avait occupée la nuit précédente; cependant, vers 9 heures du soir, à la faveur de l'obscurité, un détachement de cavalerie russe tenta de surprendre l'aile gauche des Français. Mais toutes les troupes étaient encore sous les armes, et ce ne fut qu'une alerte sans résultat. Les alliés perdirent 15,000 hommes

dans cette bataille, en comptant 2,000 prisonniers, dont le nombre eût été plus considérable si la cavalerie de Napoléon avait eu le temps d'arriver. Quelques divisions n'atteignirent Lutzen que pendant la nuit, et le 3, au point du jour, elles parcoururent le front de bandière pour ajouter à l'enthousiasme de l'infanterie, qui avait eu les honneurs de la journée. Notre perte fut estimée à 12,000 tués ou blessés. Mais le résultat moral de cette victoire était immense. La France s'était relevée du plus grand désastre qu'elle eût jamais éprouvé. Ceux qui la croyaient perdue sans ressource passèrent rapidement de l'espoir à la crainte, et n'osèrent pas attendre leurs vainqueurs. Ils repassèrent l'Elster le lendemain, et se retirèrent sur Dresde par les routes de Borna et de Froberg. L'attaque de l'armée française, dans sa marche de flanc, par Wittgenstein, était une belle conception; mais elle fut trop précipitée. Il fallait attendre que le corps de Ney fût engagé dans le défilé de Lindenau et tomber seulement sur les corps de Marmont et de Bertrand. Mais le génie de Napoléon y brilla de tout son éclat; et, loin d'être déconcerté par une attaque imprévue, qui bouleversait toutes ses dispositions, il devina sur-le-champ toutes les combinaisons de son ennemi et les déjoua par la rapidité de ses manœuvres. Il passa la Pleisse le 4 à la suite des vaincus, la Mulda le 5, et l'Elbe le 8 par Dresde et Meissen, sur les ponts de bois que le génie substituait partout aux ponts de pierre détruits par l'ennemi. VIENNET.

Une autre bataille non moins célèbre, également livrée à Lutzen, en 1632, est celle que nous allons raconter.

Gustave-Adolphe (*voy.*) était occupé au siège d'Ingolstadt, lorsqu'il apprit que Wallenstein était entré en Saxe, ravageant tout sur son passage. Dans la crainte qu'il ne lui coupât la retraite, et pressé en même temps de secourir son allié, il se hâta de quitter la Bavière et marcha rapidement sur Naumbourg à la tête de 27,000 hommes, dont plus de 10,000 de cavalerie. Il avait l'intention d'opérer sa jonction avec l'électeur de Saxe et le duc de Lunembourg qui étaient campés à Grimma; mais les nouvelles qu'il reçut lui firent changer subitement de résolution. Espérant surprendre Wallenstein, il se porta avec rapidité contre ses quartiers. Prévenu à temps, le général de l'Empire rassembla ses troupes et les concentra entre Lutzen et le *Flossgraben*, son aile droite s'appuyant sur la ville et sa gauche sur le canal. Le front de bataille faisait face à la route, protégé par une batterie de sept pièces de gros calibre. La cavalerie fut placée aux ailes,

l'infanterie, disposée en quatre grands carrés, au centre; un cinquième carré pareil fut destiné à soutenir l'aile droite. Le fossé gauche de la route fut creusé plus profondément et la terre rejetée sur le bord de manière à former un parapet derrière lequel s'établirent deux lignes de fusiliers et une ligne de Croates. Une hauteur en avant de Lutzen, dite Montagne aux moulins à vent, fut garnie de 14 pièces d'artillerie et derrière les murs des jardins se postèrent des mousquetaires. L'aile gauche que devait renforcer Pappenheim, attendu à chaque instant de Halle, était le seul point de la ligne de bataille qui ne fût pas protégé par des canons. L'armée impériale était forte de 40,000 hommes environ. Arrivés en présence de l'ennemi, à la distance de mille pas au plus, les Suédois se formèrent en bataille. L'aile gauche s'étendit jusqu'à Lutzen, la droite au delà du Flossgraben, composées l'une et l'autre de cavalerie. L'infanterie, divisée en huit corps, occupa le centre, à l'exception de quelques compagnies qui furent réparties entre les escadrons. L'artillerie suédoise se composait de 100 pièces, dont 26 des plus lourdes furent disposées en batterie devant l'aile gauche, 20 plus petites devant chaque aile, et 5 devant chaque division d'infanterie. Gustave-Adolphe se plaça à l'aile droite, le duc Bernard (*voy. SAXE-WEIMAR*) reçut le commandement de l'aigle gauche, et le seigneur de Kniphausen celui du centre. La bataille s'engagea le 16 novembre, par un épais brouillard, qui ne se dissipa que vers les dix heures. Les Suédois se précipitèrent du côté du fossé, mais un feu meurtrier répandit le désordre dans leurs rangs, et l'infanterie lâchait pied, lorsque Gustave-Adolphe, se jetant à bas de son cheval, saisit la pique d'un soldat et ramena les fuyards au feu. Un combat terrible s'engagea corps à corps. Le colonel Winkel franchit le fossé à la tête de son régiment, la batterie fut enlevée, et les carrés impériaux rompus. Mais Holk, accourant avec ses cuirassiers, repoussa les Suédois et donna à Wallenstein le temps de rallier son infanterie. Déjà les Suédois avaient été rejetés dans le fossé, lorsque leurs escadrons parvinrent enfin à le franchir. La cavalerie impériale fut bientôt culbutée, les canons repris et la victoire semblait se décider pour les Suédois. Cependant les choses se passaient moins heureusement pour eux à l'aile gauche. La batterie de la Montagne aux moulins avait ouvert contre cette aile un feu si violent qu'elle commençait à plier. Gustave-Adolphe, laissant à Kniphausen le soin de poursuivre les fuyards, se porta en personne à son secours. Mais déjà, par une manœuvre ha-

bile, le duc Bernard avait pris l'ennemi en flanc. Les deux partis combattaient avec une égale fureur, lorsque tout à coup on vit arriver le cheval du roi sans cavalier, la selle couverte de sang, les pistolets déchargés dans les fontes. Pressentant quelque grand malheur, Bernard envoya 100 cavaliers à la recherche de Gustave-Adolphe, en annonçant à ses soldats qu'il avait été fait prisonnier. Animés d'une nouvelle ardeur, les Suédois renversent tout ce qu'ils rencontrent, enlèvent la batterie, et la tournent contre les Impériaux qu'ils chassent devant eux, tandis que la seconde ligne repousse les Croates qui s'étaient jetés sur les bagages, et que Kniphausen à la tête de régiments frais poursuit les fuyards. La victoire était décidée, lorsque Pappenheim parut sur le champ de bataille avec ses huit régiments de cavalerie : le combat recommença. Pappenheim avait déjà rejeté les Suédois dans le fossé, quand Kniphausen lui opposa sa seconde ligne. Il se précipita sur elle avec impétuosité; mais frappé aux reins d'un boulet, il fut, malgré sa résistance, entraîné hors de la mêlée. Le brouillard et l'approche de la nuit mirent fin au combat. Bernard et Kniphausen étaient si loin de se regarder comme vainqueurs, qu'ils délibérèrent s'ils ne se replieraient pas sur Weissenfels; mais Wallenstein ayant profité de l'obscurité pour battre en retraite sur Leipzig, les Suédois restèrent ainsi maîtres du terrain. Cette bataille, qui avait duré neuf heures, coûta 9,000 hommes aux deux partis. Les Impériaux perdirent toute leur artillerie et rentrèrent en Bohême. Le lendemain, Bernard rallia ses régiments dispersés, et repoussa les Croates qui voulaient sauver le bagage. Les victimes les plus regrettables de cette sanglante journée furent Pappenheim qui mourut à Leipzig de ses blessures, et Gustave-Adolphe dont on retrouva le corps au milieu de la grande route, sous un monceau de cadavres, presque nu et tellement défiguré par les pieds des chevaux qu'on le reconnut à peine. On a toujours ignoré les circonstances de sa mort; il ne paraît pas cependant qu'on doive l'attribuer, comme on l'a fait, à la trahison et à la vengeance (*voy. GUSTAVE-ADOLPHE*). La victoire de Lutzen délivra pour quelque temps la Saxe des ravages des Impériaux. — *Voir Curths, Batailles de Breitenfeld et de Lutzen (Leipzig, 1814), et Wineke, Bataille de Lutzen (Berlin, 1832).*

CONV. LEXICON MODIFIÉ.

LUXATION (*path. chir.*), *luxatio*, du verbe latin *luxare* (déboîter, faire changer de place). On a défini la *luxation* la sortie de la tête d'un os ou de plusieurs os hors de la cavité avec laquelle

ces os sont articulés : mais, comme il est des articulations qui ne présentent ni tête osseuse ni cavité, cette définition est inexacte. La luxation est le déplacement de deux ou plusieurs pièces osseuses, dont les surfaces articulaires ont perdu en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérieure (luxation accidentelle), soit par suite d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent à l'articulation (luxation spontanée). La *luxation* est *complète* quand les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires; *incomplète*, lorsqu'ils les conservent encore en partie. Le traitement des luxations accidentelles consiste à opérer la réduction des os déplacés, opération qui comprend trois temps principaux : l'extension, la contre-extension et la coaptation. L'*extension* consiste à faire sur le membre luxé une traction assez forte pour que la surface articulaire déplacée puisse être dégagée du lieu où elle s'est logée accidentellement, et qu'elle soit ramenée au niveau de sa place naturelle. On employait autrefois à cet effet des machines plus ou moins compliquées, des mouffes, dont l'usage a été banni de la chirurgie moderne, mais qui peut-être n'ont pas toujours autant d'inconvénients qu'on l'a supposé. Quoi qu'il en soit, c'est ordinairement par des aides que le chirurgien appelé à réduire une fracture fait pratiquer l'extension. On entoure la partie inférieure du membre avec la partie moyenne d'une serviette pliée dans sa longueur en plusieurs doubles et que l'on fixe autour du bas du membre à l'aide d'une bande roulée : c'est au moyen des chefs de cette pièce de linge, restés libres, que les aides tirent le membre dans la direction convenable. En même temps, d'autres serviettes ou même des draps sont placés de même autour de la partie supérieure du membre, ou quelquefois autour du tronc, pour pratiquer la *contre-extension*, c'est-à-dire pour résister aux efforts extensifs. Lorsque tout est ainsi disposé, le chirurgien, placé au côté externe du membre luxé, dirige les mouvements des aides, surveille les progrès de l'opération, et dès que les efforts d'extension sont parvenus à mettre de niveau les surfaces articulaires, il les pousse l'une vers l'autre, et rétablit leurs rapports naturels : il fait la *coaptation*. Après la réduction, il est indispensable d'appliquer un bandage qui maintienne les parties dans un repos absolu assez longtemps pour permettre aux ligaments et aux capsules articulaires de se consolider.

NYSTEN.

LUXE. La plupart des économistes ont défini le luxe, l'usage du superflu. Mais comment tra-

cer la ligne de démarcation entre le superflu et le nécessaire? Les besoins de la vie humaine ne sont-ils pas infinis? Ne dépendent-ils pas de l'éducation, du tempérament, de la santé, des habitudes? Le nécessaire et le superflu ne doivent-ils pas varier selon la fortune des individus, suivant l'état des sociétés, suivant les progrès de la civilisation? D'après Adam Smith, les choses nécessaires sont celles que la nature et certaines règles de décence et d'honnêteté rendent indispensables à toutes les classes du peuple; d'après Stewart, les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre. D'après d'autres, le fait constitutif du luxe est la possession d'une chose dont on ne se sert pas, si ce n'est par ostentation.

De tout temps, les moralistes se sont élevés avec force contre l'excès du luxe; et il est certain qu'en énervant les populations le luxe a souvent amené la chute des empires. Cependant le remède à ce mal est bien difficile à trouver. A différentes époques de l'histoire, des législateurs, à l'exemple de Lycurgue, ont voulu réprimer cet abus par des lois somptuaires; mais ces lois ont été presque toujours impuissantes.

De leur côté, certains économistes ont condamné le luxe, et voici sur quelles raisons ils se sont fondés : une consommation qui n'a pour objet la satisfaction d'aucun besoin réel nuit à la production en altérant un de ses éléments nécessaires, le capital. N'est-il pas évident que l'augmentation des capitaux tend à augmenter la production? Comment les capitaux s'acquerraient-ils? par l'épargne. Or, quelle épargne peuvent produire les hommes qui consomment en objets de luxe tout ce qu'ils gagnent? Il est d'ailleurs démontré que le luxe des riches engendre la misère en augmentant l'inégalité des fortunes. L'économie seule fait la fortune des particuliers comme celle des États; or, le luxe exclut l'économie.

J. DE CROZE.

La question n'a pas toujours été envisagée sous ce point de vue. « Si l'on entend par luxe tout ce qui est au delà du nécessaire, le luxe est une suite naturelle des progrès de l'espèce humaine, dit Voltaire... On sent, ajoute-t-il, qu'il serait absurde de regarder comme un mal des commodités dont tous les hommes jouiraient : aussi ne donne-t-on, en général, le nom de luxe qu'aux superfluités dont un petit nombre d'individus seulement peuvent jouir. Dans ce sens, le luxe est une suite nécessaire de la propriété et d'une grande inégalité entre les fortunes. » On peut même aller plus loin, et

dire que le luxe est le correctif de cette inégalité; car sans lui, les capitaux s'enfouiraient bien vite dans quelques coffres-forts que la bienfaisance et les entreprises purement utiles ne suffiraient pas à vider. Cet achat de jouissances n'est-il pas le plus noble stimulant et la plus belle récompense du travail? Que deviendraient nos sociétés si tout à coup chacune, renonçant aux plaisirs du luxe, s'astreignait au strict nécessaire? où en seraient les arts, les sciences, les lettres, tous les produits enfin de l'intelligence et de l'industrie? Ne faudrait-il pas en revenir à l'état de nature?

Toutefois, si par le luxe on entend l'excès dans la jouissance, assurément c'est un mal. Il est honteux le luxe du grand seigneur qui le doit à la souffrance du vassal qu'il pressure, et qui étale un faste orgueilleux auprès de la misère de celui dont le labeur l'enrichit; il est honteux le luxe du maître qui profite seul du travail de l'esclave, sans lui laisser l'espoir d'en jamais recueillir aucun fruit. Mais félicitons-nous qu'une fortune honorablement acquise soit noblement dépensée, qu'elle aille dans toutes les directions alimenter l'émulation humaine, qu'elle encourage les produits de l'intelligence, qu'elle fasse créer de nouvelles jouissances et appelle tout le monde à la production, à la propriété! Le luxe engendre, dit-on, la mollesse et cause la décadence des nations. Mais il serait peut-être facile de trouver d'autres raisons à la corruption générale. Quoi qu'il en soit, avec nos lois constitutives de la propriété les grandes fortunes sont à peu près impossibles. En France, la richesse, pour nous servir d'une image de M. de Kératry, est presque comme une coupe destinée à passer de main en main dans un festin; par ses fluctuations continuelles, elle convie chacun à la jouissance, mais auparavant au travail, à l'économie.

L. LOUVET.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE). I. *Géographie et statistique.* Ce grand-duché, qui a été partagé à peu près également entre la Hollande et la Belgique par le traité de Londres de 1839, est borné au nord-ouest et à l'ouest par les provinces de Namur et de Liège, au sud par la France, à l'est et au nord-est par la Prusse rhénane. Sa superficie totale est de 700,000 hectares ou 280 lieues carrées de 5,000 mètres. Sa population est de 327,885 habitants, dont plus de 157,000 appartiennent à la partie cédée. La capitale avant la révolution de 1830 était Luxembourg, c'est aujourd'hui Arlon. Le Luxembourg belge a reçu la dénomination de province de Luxembourg; celle de grand-duché est restée

au Luxembourg hollandais. Les deux territoires réunis comprenaient huit arrondissements administratifs : Arlon, Bastogne, Diekirch, Grevenmacher, Luxembourg, Marche, Neufchâteau, Virton; et cinq arrondissements judiciaires : 1^o Luxembourg (huit cantons : Luxembourg, Arlon, Bettembourg, Betzdorf, Grevenmacher, Mersch, Messancy, Remich); 2^o Neufchâteau (dix cantons : Neufchâteau, Bastogne, Étalle, Fauxvillers, Florenville, Houffalize, Palizeul, Sibret, Virton, Vielsalm); 3^o Marche (quatre cantons : Marche, Laroche, Durbuy, Érezée); 4^o Saint-Hubert (quatre cantons : Saint-Hubert, Nassogne, Wellin, Bouillon); 5^o Diekirch (six cantons : Diekirch, Clervaux, Echternach, Oспern, Vianden, Wiltz). D'après les traités, les villes de Luxembourg, Grevenmacher, Remich, Diekirch, Echternach, Vianden et Wiltz, avec 100 communes appartiennent à la Hollande. Il reste au Luxembourg belge les arrondissements administratifs d'Arlon, Marche, Bastogne, Neufchâteau et Virton, et trois arrondissements judiciaires dont les chefs-lieux demeurent fixés à Arlon, à Neufchâteau et à Marche. L'arrondissement d'Arlon se compose des cantons d'Arlon, Messancy, Étalle, Fauxvillers, Florenville et Virton. L'arrondissement de Neufchâteau comprend les cantons de Neufchâteau, Palizeul, Sibret, Bastogne, Bouillon, Saint-Hubert et Wellin. L'arrondissement de Marche se compose des cantons de Marche, Durbuy, Érezée, Laroche, Houffalize, Vielsalm et Nassogne. Les habitants de l'ancien grand-duché de Luxembourg forment deux classes. Ceux de la partie occidentale dont la limite s'arrête à Vielsalm, Houffalize, Bastogne, Fauxvillers, Étalle et Virton, sont wallons; ceux de la partie orientale sont allemands, saxons d'origine, qui parlent un idiome particulier dont on ne trouve l'analogie que dans quelques contrées de Transylvanie.

Population des villes : Arlon, 4,157 habitants; Luxembourg, 11,500; Echternach, 3,782; Wiltz, 2,641; Bouillon, 2,509; Grevenmacher, 2,400; Diekirch, 2,247; Remich, 2,191; Bastogne, 2,175; Marche, 1,846; Saint-Hubert, 1,750; Virton, 1,701; Neufchâteau, 1,568; Vianden, 1,475; Laroche, 1,250; Chiny, 1,063; Houffalize, 1,018; Durbuy, 500. Le Luxembourg est une des provinces belges les plus salubres, l'air y est vif et sain, ce qui tient à son état montagneux. Comme c'est la province la plus élevée du royaume, la température paraît être inférieure à celle de Bruxelles de plus d'un degré pendant les mois d'été, et de trois degrés

environ pendant l'hiver. Le Luxembourg, le pays le plus pauvre et le moins industriel de la Belgique, est la partie du royaume où il y a le moins d'indigents, le moins de naissances illégitimes, le moins d'enfants trouvés et abandonnés, le moins de suicides, le moins de criminels après le Hainaut, et où, à l'exception de la province de Namur, l'instruction primaire est le plus répandue. Un tel état moral est dû principalement à ce que les richesses, quoique moindres dans cette province que dans les autres, y sont moins inégalement distribuées que partout ailleurs dans le royaume; ce qui tend à confirmer ce principe d'économie sociale : *une valeur moins grande, mais mieux distribuée, vaut mieux qu'une valeur plus grande, mais moins bien distribuée*. On y professe la religion catholique; on n'y compte que 9 protestants, 87 israélites. Le pays est arrosé par la Moselle, la Sure, la Vilz, la Semois, l'Alzette, la Lesse et l'Our. Les Ardennes, qui le traversent et dont le point culminant ne s'élève pas au delà de 1,800 pieds, sont couverts d'épaisse forêts où vivent beaucoup de loups et de sangliers. Près de Luxembourg à Cessingen (partie cédée à la Hollande), se trouve un puits artésien qui touche à la couche salifère à une profondeur de 1,787 pieds, laquelle dépasse de beaucoup la plus profonde excavation du pays, celle des houillères de Seraing qui ont au delà de 1,400 pieds, et approche de très-près de la plus grande profondeur qu'on connaisse, celle des mines d'argent de Guatraxuato au Mexique, qui avaient suivant Malte-Brun, 1,840 pieds en 1804. Le forage de Cessingen, qui a exigé 25 mois de travail à partir de février 1837, et a coûté 116,500 fr., est abandonné par suite de la dissolution de la société qui avait obtenu la concession de cette vaste et difficile entreprise. Quoique fort peu fertile en général, le sol produit en assez grande abondance du chanvre, du lin, des grains, des légumes et des fruits. Les meilleures terres du Luxembourg se trouvent dans la partie cédée. On y recueille un vin médiocre sur les rives de la Moselle et de la Sure (700 hectares); le pommier et le poirier abondent sur les bords de la Moselle, et leurs liqueurs sont précieuses pour la consommation des habitants. Les habitants élèvent des moutons, des chevaux, des cochons, et donnent des soins assidus à l'éducation des abeilles. Le Luxembourg donne des chevaux ardennais excellents pour le charroi, les diligences et le service des postes; on compte qu'il produit, année commune, 34,586 chevaux, 120,560 bêtes à cornes, 18,780 bœufs de trait,

184,929 moutons. Les mines de fer sont très-abondantes; le cuivre, la terre à porcelaine et l'ardoise peuvent être mentionnés aussi parmi les richesses minérales du pays. L'exploitation de la carrière d'ardoises d'Herbeumont (arrondissement de Neufchâteau), la plus importante des ardoisières de la Belgique, peut produire huit millions d'ardoises par an. Les exportations annuelles, en France et en Prusse, ont été, dans les derniers temps, de près d'un million d'ardoises. La pierre à aiguiser qu'on extrait des carrières de Vielsalm n'a rien de comparable dans aucun pays de l'Europe; cette exploitation livre annuellement au commerce environ 80,000 pierres de grandeur et de qualités différentes. La fabrique de tulles de Bouillon, fondée en 1834 par M. Davreux aîné, a produit, dans une année, 2,800,000 mètres de tulle de cinq centimètres de largeur, de divers degrés de finesse; la main-d'œuvre a coûté journalièrement 140 à 150 francs pour 114 ouvriers. — Sept-Fontaines, près de Luxembourg, et la ville d'Echternach produisent la faïence d'argile; Sept-Fontaines, la plus ancienne fabrique de faïence et la plus avancée de tout le pays, se fait remarquer depuis quelques années par la fabrication de la porcelaine opaque qui tient le milieu entre la faïence et la porcelaine. Le Luxembourg possède 20 hauts fourneaux au bois, dont 8 sont en activité. Les fabriques de cuirs, de draps, et surtout les papeteries, sont nombreuses. Cependant le commerce est fort peu actif, faute de rivières navigables, de canaux, de bonnes routes et peut-être aussi faute de débouchés; l'accession de la partie hollandaise à l'union des douanes allemandes, qui a été signée en février 1842, est destinée à en ouvrir de considérables.

LUXEMBOURG, le chef-lieu du grand-duché néerlandais, et anciennement celui de tout le pays qui en tire son nom, est une forteresse célèbre, située sur l'Alzette et le ruisseau de Petrusbach qui s'y jette. La ville possède un tribunal de commerce, un hôpital militaire, quelques tanneries, une fabrique de carton; on y fait aussi le commerce du fer. C'est une des premières forteresses de la Confédération germanique; sa garnison se compose d'un quart de Néerlandais et de trois quarts de Prussiens; le roi de Prusse en nomme le gouverneur et commandant militaire. La ville haute, ou Luxembourg proprement dit, est située sur un rocher escarpé qui s'élève à pic sur le bassin de l'Alzette, rive gauche, et dans lequel trois passages ont été percés. De l'autre côté, la ville est défendue par des bastions, devant lesquels sont deux ran-

gées de lunettes avec double glacis, ravelins et contre-gardes. L'enceinte de la ville haute se compose de neuf bastions dont l'un, le bastion du Saint-Esprit, est séparé de la ville par un ouvrage à cornes et forme une espèce de citadelle. De l'autre côté du ruisseau, le Petrusbach, qui le baigne, un système de forts détachés ajoute à la défense. La ville basse est située au fond de la vallée de l'Alzette; plus petite que la ville haute, elle est généralement bien bâtie. Dans le quartier appelé *Pfaffenthal*, s'élèvent l'hôtel du gouverneur, des casernes et les plus beaux édifices. Ce quartier et toute la ville basse sont protégés par une ligne fortifiée qui se prolonge sur la rive droite de l'Alzette et qui forme une seconde enceinte à la partie escarpée de la ville haute. Les trois hauteurs qui se dirigent vers l'Alzette, par la rive droite, sont défendues, l'une par un ouvrage couronné, la seconde par un ouvrage semblable, mais plus petit, et devant lequel s'élèvent deux forts détachés; la troisième hauteur est munie de trois forts qui sont disposés en avant l'un de l'autre. Toutes les fortifications sont taillées dans le roc et l'on ne peut creuser le sol à quelques pieds, sans rencontrer la roche. Ce grand nombre d'ouvrages de fortifications nécessita une garnison très-nombreuse.

Luxembourg, s'il faut en croire quelques géographes, est l'*Augusta Romanuorum* des Romains. Du temps d'Othon le Grand, empereur d'Allemagne, c'était un petit fort qui devint la propriété des comtes de Luxembourg (*voy.* plus loin). Peu à peu ces comtes en multiplièrent les fortifications. Après l'invention de la poudre à canon, Luxembourg fut pourvu de nouveaux ouvrages d'art. Les Français, commandés par le duc d'Orléans, fils de François 1^{er}, s'emparèrent de cette forteresse (1542); mais l'empereur Charles-Quint la reprit bientôt après. L'année suivante, François 1^{er} s'en rendit maître de nouveau; elle ouvrit ses portes aux Espagnols en 1544. Le maréchal de Créqui la prit en 1684, après un très-long siège: Louis XIV ne la rendit qu'à la paix de Ryswyck. En 1701, le gouverneur des Pays-Bas, l'électeur de Bavière, livra aux Français Luxembourg ainsi que les autres forteresses de ce pays. A la paix de Bade (1714), elle fut restituée à la maison d'Autriche. L'empereur Charles VI en augmenta considérablement les fortifications et en fit une des premières places de guerre de l'Europe. Les Français la prirent en 1795, après un long siège. En 1814, les Prussiens et ensuite les Hessois que commandait le général Dörnberg, la bloquèrent,

et à la paix générale seulement elle ouvrit ses portes aux alliés.

Arlon, le chef-lieu du Luxembourg belge, possède aujourd'hui toutes les administrations d'une capitale de province. Une caserne et un Athénée y ont été récemment fondés. Ses forges lui donnent une certaine importance.

Comme grand-duc du Luxembourg, le roi des Pays-Bas a la 11^e place à la diète germanique et trois voix dans le plénum. Il doit fournir à l'armée fédérale un contingent de 2,556 hommes appartenant au 9^e corps. On évaluait les revenus du grand-duché, avant la séparation, à 1,800,000 florins.

En 1815, le Luxembourg avait reçu une constitution analogue à celle des autres provinces du royaume des Pays-Bas; il avait ses états provinciaux qui envoyaient quatre députés à la seconde chambre des états généraux. Le gouvernement hollandais a introduit dans cette constitution les changements nécessités par les circonstances. Il y a une chambre des représentants dont les membres sont choisis par des électeurs nommés eux-mêmes par des votants pris sans distinction dans la population entière. Les représentants ont droit à une indemnité. Les sessions durent quinze jours. En janvier 1842, a été créé pour le grand-duché l'ordre de la *Couronne de chêne* destiné à récompenser le mérite civil.

II. *Histoire.* Lors de l'invasion des Francs dans les Gaules, le Luxembourg faisait partie du territoire de Trèves et de Tongres. Réuni au royaume d'Austrasie (*voy.*), il passa ensuite sous la domination des ducs de Lorraine (*voy.*), dont les comtes des Ardennes s'affranchirent dans le x^e siècle, en se plaçant sous la suzeraineté immédiate de l'Empire. En 903, le comte Sigefroi acquit le château de *Luciliburgum* ou Luxembourg, d'où ses successeurs prirent le nom de comtes de Luxembourg. Il mourut en 998, laissant ses États à son second fils Frédéric 1^{er}. La ligne masculine de cette famille s'éteignit en la personne de Conrad II, mort en 1136, et le comté passa à Ermesinde, fille de Conrad 1^{er}, qui avait épousé Godefroi, comte de Namur, ou plutôt à son fils Henri l'Aveugle, qui mourut en 1196, ne laissant qu'une fille pour héritière. Cette fille, appelée Ermesinde ou Ermansette, avait été mariée à Thibaud, comte de Bar, à la mort duquel elle épousa le comte de Limbourg, marquis d'Arlon. De ce mariage naquit un fils, Henri le Grand, qui succéda à son père en 1226, et mourut en 1270 ou 1274. Il fut la souche de la seconde ligne des comtes de Luxembourg, ses successeurs ayant pris ce titre au lieu de celui de comte de

Limbourg, qu'il avait porté comme son père. Son fils Henri périt dans la bataille de Nola, en 1288, laissant un fils en bas âge, Henri III, qui lui succéda sous la tutelle de sa mère, et qui fut élu roi des Romains en 1308, après l'assassinat de l'empereur Albert, sous le nom de Henri VII (voy.). Il eut pour successeur, dans le comté de Luxembourg, son fils Jean, époux d'Élisabeth, seconde fille du roi Venceslas de Bohême, qui avait été choisi pour roi par les états de Prague, en 1309, et qui gouvernait aussi le Luxembourg, par suite de la cession qui lui en avait été faite par son père, vers la même époque. On sait que Jean perdit la vie à la bataille de Crécy (voy.), en 1346, bataille à laquelle il avait voulu assister, quoique aveugle. Son fils aîné Charles fut élu empereur en 1347. Après avoir gouverné huit ans le comté, il s'en démit en faveur de son frère Venceslas, né d'un second mariage de Jean de Bohême avec Béatrix de Bourbon, et, l'année suivante, il l'érigea en duché. Venceslas, qui fut ainsi le premier duc de Luxembourg, étant mort, en 1363, sans postérité, ses États retournèrent à son neveu Venceslas II, fils de l'empereur Charles IV, qui succéda à la couronne élective de son père, en 1378. Mais, dix ans plus tard, le besoin d'argent le détermina à transporter le nouveau duché, par forme d'arrangement, à Josse de Luxembourg, margrave de Moravie; son cousin comme fils de Jean de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV. A la mort de Robert de Bavière, la désunion s'étant mise parmi les électeurs, les uns voulurent replacer sur le trône Venceslas qui avait été déposé en 1400, tandis que les autres élurent pour empereurs, en 1410, Sigismond, son frère, et Josse. La mort de ce dernier, arrivée en 1411, fit cesser le schisme et ramena tous les suffrages à Sigismond, roi de Hongrie et électeur de Brandebourg. Quant au duché de Luxembourg, il échut à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, du chef de sa femme Élisabeth, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gœrlitz. Antoine étant resté sur le champ de bataille d'Azincourt, en 1415, sa veuve épousa, en secondes noces, Jean, comte de Hollande; mais les Luxembourgeois, fatigués de son humeur impérieuse, se révoltèrent et choisirent pour duc le margrave de Misnie, Guillaume III, époux d'une arrière-petite-fille de l'empereur Sigismond. De son côté, Élisabeth céda tous ses droits sur le duché à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui entra dans le Luxembourg à la tête d'une armée, emporta d'assaut la capitale, en 1443, et força, l'année même, Guillaume de Misnie à renoncer à toutes ses prétentions. Éli-

sabeth étant morte en 1451, les ducs de Bourgogne conservèrent la tranquille possession de leur conquête. Charles le Téméraire la transmit à sa fille Marie, qui la laissa à son tour à son fils Philippe d'Autriche. Le Luxembourg passa ainsi dans la ligne espagnole de la maison de Habsbourg (voy.), et y resta jusqu'en 1700, sauf une petite portion qui en fut détachée et cédée à la France par le traité des Pyrénées, en 1659. La paix d'Utrecht, en 1713, le réunit aux possessions de la maison d'Autriche, qui y exerça une souveraineté non contestée jusqu'en 1795, époque où les Français s'emparèrent de Luxembourg, après un siège de huit mois. Cédé à la république par le traité de Campo-Formio, le duché appartint dès lors à la France, qui en fit le département *des Forêts*, jusqu'en 1815, où le congrès de Vienne l'érigea en grand-duché, le déclara partie intégrante de la Confédération germanique (voy.), et le donna au roi des Pays-Bas, pour le dédommager de ses possessions du pays de Nassau, cédées à la Prusse, en l'augmentant de la majeure partie du duché de Bouillon (voy.); mais en en détachant, d'un autre côté, quelques parcelles, qui furent aussi réunies à la Prusse. Lorsque la révolution belge éclata, en 1830, tout le grand-duché, à l'exception de la forteresse et de son rayon, prit part au mouvement. Neuf années s'écoulèrent avant que la conférence de Londres parvint à mettre d'accord les prétentions réciproques du gouvernement belge, du roi de Hollande, de la diète germanique et des agnats de la maison de Nassau (voy.). Mais enfin la question fut tranchée par le traité de Londres, du 19 avril 1839, et le Luxembourg fut partagé entre la Belgique et la Hollande, comme nous l'avons dit plus haut.

E. HAAG.

LUXEMBOURG (PALAIS ET JARDIN). Le Luxembourg, bien qu'il soit un des monuments les moins anciens de Paris, a son histoire, et ce n'est pas la moins curieuse, tant les faits y abondent. Comme tous les monuments qui n'ont pas, par leur caractère, de destination spéciale, il a passé de maître en maître et d'usage en usage. Tour à tour sanctuaire de plaisir et séjour de douleur, ayant des princes pour hôtes et s'ouvrant plus tard à la voix des géoliers et des gardes; se parant un jour pour une fête, se voilant le lendemain pour une mort, telles ont été ses destinées! — Il fut bâti en 1615 par Marie de Médicis sur le modèle du palais Pitti à Florence, et d'après les dessins de l'architecte Desbrosses. Marie avait acheté une vieille maison du duc d'Épinai-Luxembourg et quelques arpents de terre appartenant aux Chartreux, et avait jeté

sur cet emplacement les fondements du palais qu'elle voulait habiter. Son séjour y fut court, et bientôt elle le céda à Gaston de France, duc d'Orléans. Ce prince lui donna son nom, et le palais s'appela *palais d'Orléans* jusqu'à la révolution, à laquelle on détacha de la façade la table de marbre où ces mots étaient gravés en lettres d'or. Plus tard, Élisabeth de Guise le donna à Louis XIV, et après la mort du roi il retourna à la famille d'Orléans. Le régent l'abandonna à sa fille la duchesse de Berri. Tout le monde connaît les tristes orgies auxquelles se livra cette princesse royale. Elle fit murer toutes les portes du jardin, une exceptée, pour pouvoir se livrer sans autres témoins que ses complices à ses honteuses débauches. Par les beaux soirs d'été, demi-nue au milieu de ses mignons, elle prostituait la dignité royale, et privait déjà Louis XV enfant de cette auréole majestueuse qui avait resplendi autour de la tête de son bisaïeul.

— Le Luxembourg, après être retombé dans les propriétés du roi, fut donné par Louis XVI à M. le comte de Provence, son frère, qui l'habita jusqu'à son évasion de Paris. La terreur arrive, et les cachots regorgent de prisonniers; les demeures royales sont vides par la mort ou la fuite de leurs hôtes : on en fait des prisons. Des grilles aux fenêtres, des gardiens aux portes, et le Luxembourg remplace la Bastille démolie.

« De quoi se plaignent donc ces damnés aristocrates, disait un montagnard, nous les logeons dans des châteaux royaux ! » Il n'eût plus fallu, après les avoir guillotiné, que les enterrer à Saint-Denis : alors le mot de Bossuet serait devenu d'une épouvantable vérité : *Tant les rangs y sont serrés, tant la mort est prompte à remplir les places !* Que de moms, que de plaintes les murs ne nous révéleraient-ils pas s'ils n'avaient été recrépis ! David y fut renfermé, et c'est là, dit-on, qu'il conçut le plan de son magnifique tableau des Sabines. Le duc de Mouchy, serviteur fidèle de Louis XVI, y fut également écroué. Brusquement séparé de sa femme, et jeté dans un cachot, il attendait qu'on le traduisit devant le tribunal révolutionnaire. La maréchale se présente au Luxembourg pour partager la captivité de son époux : « Puisque mon mari est arrêté, dit-elle au guichetier, je le suis aussi. » Ce dernier haussa les épaules, et lui ouvrit les portes sans rien comprendre. Quand le maréchal parut devant ses juges, la maréchale était à son côté : « Puisque mon mari est mandé, dit-elle à l'accusateur public, je le suis. » Lorsque enfin le maréchal fut extrait de prison pour marcher à l'échafaud, la maréchale, moins âgée

que lui, guidait ses pas tremblants sur les marches sanglantes. « Puisque mon mari est condamné, dit-elle au bourreau, je le suis aussi. » Ce dernier ne se fit pas plus prier que le geôlier et l'accusateur : touchante solidarité, sublime dévouement ! — La terreur est détrônée, le Directoire lui succède, et va droit s'installer au Luxembourg. Alors recommencent les orgies dont ce palais avait été le théâtre. Ce fut là que Napoléon, au retour de sa grande campagne, apporta le traité de Campo-Formio. Sa réception eut lieu dans la grande cour : M. de Talleyrand le présenta et prononça un long discours où il vantait le goût du général pour les poésies d'Ossian. — Sous Napoléon, le Luxembourg devint successivement *palais du consulat* et *palais du sénat conservateur* ; enfin, depuis la restauration, il a pris le nom de *palais de la chambre des pairs*, et il le conserve de nos jours. Le petit Luxembourg, qui fut bâti en 1629 par Richelieu pour lui servir de demeure en attendant que le palais Cardinal fût construit, communiquait jadis au grand par un corps de bâtiment : ce fut là que le *brave des braves*, le maréchal Ney, attendit son injuste condamnation. Depuis la mort de Ney, il avait été désert : la révolution de juillet s'est chargée de lui donner de nouveaux hôtes ; les ministres de Charles X furent écroués avant le jugement de la chambre. Depuis, il a servi à renfermer Fieschi et ses complices, Alibaud et Meunier. La chambre des pairs se constituant souvent en cour de justice, on a songé à lui donner une salle plus spacieuse, que les fournées ministérielles rendaient déjà nécessaires. Lors du fameux procès républicain connu sous le nom de *procès des accusés d'avril*, on fut forcé de construire une salle provisoire. On travaillait encore l'an dernier à la construction d'une salle définitive qui devait, d'après les plans de l'architecte, ne rien gêner à l'ordonnance et au style du palais. — Le jardin du Luxembourg, qui fut dessiné par Le Nôtre, est un des plus beaux et des plus animés de la capitale. La belle fontaine que l'on remarque à gauche est due à Desbrosses. Ce jardin, comme on sait, est le rendez-vous des étudiants, des enfants et des vieillards du faubourg Saint-Germain. Qui de nous, disciple de Cujas ou de Broussais, n'en connaît les allées pour les avoir arpentées chaque jour pendant les trop courtes années de nos études ? Les postes mêmes y viennent rêver, et plus d'une fois nous avons vu M. de Chateaubriand se promener mélancoliquement sous leurs ombrages. — Le palais du Luxembourg renferme une galerie de tableaux où sont pla-

cées les œuvres remarquables des artistes vivants achetées par le gouvernement. JONCKHAES.

LUXEMBOURG (COMTES ET DUCS DE). Ce nom a été rendu célèbre en France par deux connétables et quatre maréchaux, appartenant à diverses familles. La première, qui possédait de grands biens en France et en Allemagne, était montée en 1310 sur le trône de Bohême par le mariage de Jean de Luxembourg avec Élisabeth, fille de Venceslas IV. Elle donna des empereurs à la Germanie, quatre rois à la Bohême, et rendit ce royaume à la maison d'Autriche par le mariage d'une autre Élisabeth, fille de Sigismond et son héritière, avec l'archiduc Albert en 1457. C'est d'une branche cadette de cette maison que sont sortis les deux connétables de France. Le premier était Waleran de Luxembourg-Ligny, comte de Saint-Pol, né en 1355, qui fut fait chevalier à l'âge de quinze ans, et qui l'année suivante, 1371, vit mourir son père, Gui de Luxembourg, à la bataille de Baeswider, sous les drapeaux des ducs de Bourgogne et de l'Angleterre. Pris par les Français, il passa au service de Charles V, fut repris par les Anglais, et épousa à Londres Mathilde de Courtenai, sœur utérine de Richard II. Ce mariage déplut au roi de France, qui fit saisir ses biens; mais l'avènement de Charles VI l'ayant fait rentrer en grâce, il assista à la malheureuse expédition de Bretagne, qu'arrêta à moitié chemin la folie de ce roi, alla prendre possession de la ville de Gênes, qui s'était donnée à la France, et s'en fit chasser pour ses galanteries. Il fit alors la guerre pour son compte, rançonnant les villes et villages du Luxembourg et de la Gueldre, envoyant des cartels au successeur de Richard II, et ravageant les côtes de l'île de Wight, jusqu'au moment où le duc de Bourgogne, maître de la France, lui fit donner le gouvernement de Paris et l'épée de connétable. C'est alors qu'il forma cette épouvantable milice des cinq cents bouchers que l'histoire a flétrie du nom d'*écorceurs*, et avec laquelle il défit les Armagnacs dans la Normandie; mais la défaite des Bourguignons et la fuite de leur duc l'ayant forcé de chercher un asile en Brabant, il y mourut le 6 avril 1417, après avoir refusé de renvoyer l'épée de connétable au duc d'Orléans, chef de la faction triomphante, et sans avoir laissé de postérité. — Son frère, Jean de Luxembourg, forma la tige des Luxembourg-Saint-Pol, et mourut en 1397. De son fils Pierre, mort en 1455, naquit le second connétable, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol ou Saint-Paul, qui fut singulièrement élevé par son oncle Jean de Ligny. Après avoir vendu Jeanne d'Arc

aux Anglais pour dix mille livres, ce comte de Ligny porta le fer et la flamme dans le Laonnais, et s'amusa à faire tuer des prisonniers par le jeune Louis son neveu, alors âgé de quinze ans. Louis de Luxembourg resta d'abord attaché aux Anglais, mais Charles VII ayant fait ravager ses terres, il vint se jeter aux pieds du roi et lui reporter son hommage. Il devint le compagnon du dauphin, reçut de lui l'ordre de chevalerie, et concourut à la reprise des principales villes de Normandie sur le roi d'Angleterre (1449). Le dauphin, étant devenu Louis XI, lui donna le commandement de son avant-garde à la bataille de Monthéri. Pour le détacher davantage du duc de Bourgogne, vers lequel il le voyait sans cesse entraîné, il lui ceignit l'épée de connétable, et lui fit épouser sa belle-sœur, Marie de Savoie. La mort du duc Philippe le Bon, parut le fixer dans le parti du roi; il enleva même les villes de Saint-Quentin et d'Amiens à Charles le Téméraire. Mais l'esprit d'intrigue qui le dominait le poussait à nourrir le feu de la discorde entre ce grand vassal et son suzerain. Les deux princes, s'étant aperçus qu'il les trahissait l'un et l'autre, et étant convenus de se le livrer mutuellement, le comte de Saint-Pol se tourna vers le roi Édouard d'Angleterre, et lui offrit de lui ouvrir les places de la Somme. Mais Louis XI croisa cette intrigue, la rompit par ses négociations, et, s'amusant de l'embarras du connétable, qui lui renouvelait ses offres de service, il lui répondit avec l'ironie d'un tigre qui voit arriver sa proie : *Venez, je suis tellement accablé d'affaires, que j'ai besoin d'une bonne tête comme la vôtre*. Louis XI prévenait en même temps le roi Édouard des plans que le comte de Saint-Pol lui avait proposés contre les intérêts de l'Angleterre; et le roi Édouard lui renvoyait en échange les lettres du connétable, qui lui reprochait comme une lâcheté sa réconciliation avec le roi de France. Le comte de Saint-Pol ne s'était pas trompé, cependant, à la réponse de son maître; mais sa prévoyance n'alla point jusqu'à se défier de Charles le Téméraire, dans les États duquel il crut trouver un refuge. Charles le livra ou le vendit à Louis qui le fit mettre à la Bastille et ordonna au parlement de lui faire son procès. Le chancelier Hugonot lui proposa l'alternative de faire sa confession au roi ou de répondre à un interrogatoire. Le connétable ignorait que sa correspondance tout entière fût aux mains de ses juges; il accepta le dernier parti, et crut se sauver par son impudence. Mais, à la vue de ses propres lettres, il perdit courage, et tenta de fléchir le roi par des révélations. Il était trop

tard : sa tête tomba en place de Grève, le 19 déc. 1475, et cet intrigant de haute volée reçut ainsi le juste prix de ses perfidies. Son troisième fils, Antoine de Luxembourg, forma la branche des Luxembourg-Brienne, et prit ce nom de sa bisaïeule, héritière de la maison de Brienne. Les trois descendants d'Antoine furent successivement capitaines de 50 hommes d'armes sous François I^{er}, Henri II et ses enfants. Le second des trois, Antoine II de Luxembourg, eut pour second fils, François, qui devint la tige des Luxembourg-Pinei. La petite-fille de ce dernier porta les biens et le nom de Luxembourg dans la maison de Luynes, par son mariage avec Léon d'Albert de Brantes, frère du favori de Louis XIII. Henri, fils unique de ce Léon d'Albert, déclaré incapable de soutenir ce grand nom, s'étant réfugié dans l'Église, sa mère Charlotte Marguerite de Luxembourg, qui avait épousé en secondes noces un Clermont-Tonnerre, transmit ses droits à la fille de cette alliance, Magdeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont, qui les porta dans la maison de Montmorency par son mariage avec le suivant. — François-Henri, duc de Luxembourg, maréchal de France, né à Paris, le 8 janvier 1628, était fils posthume de François de Montmorency, comte de Boutteville, fameux par ses duels, et décapité en place de Grève sous Louis XIII. Connu d'abord sous le nom de Boutteville comme son père, il fut élevé et introduit à la cour par sa cousine Charlotte de Montmorency, princesse de Condé. Quoique plus jeune de sept ans que le duc d'Enghien, il prit part aux jeux de ce prince, qui fut depuis le grand Condé, et le suivit en qualité d'aide de camp dans les campagnes de Catalogne et de Flandre. Ses brillants débuts firent présager sa gloire. A la bataille de Lens, le 20 août 1648, il culbuta l'infanterie espagnole à la tête de la gendarmerie, et reçut à 20 ans le grade de maréchal de camp. Les guerres de la Fronde le ramenèrent vers Paris à la suite du prince, que Mazarin appelait à son aide. Le jeune Boutteville, une hache à la main, s'empara des barricades de Charenton, et se distingua peu de jours après à la prise de Brie-Comte-Robert. L'ambition de Mazarin, que le prince de Condé considérait comme un parvenu, ayant excité les railleries du héros, et le cardinal ministre l'ayant fait enfermer à Vincennes, Boutteville essaya vainement de fomenter des rébellions dans la Bourgogne, et fut contraint de se réfugier dans Stenai avec un régiment de cavalerie qu'il venait de lever. Turenne, qui combattait alors sous les drapeaux de l'Espagne,

l'y reçut avec joie, lui conféra le rang de lieutenant général, et le ramena avec son armée au cœur de la France. Boutteville, chargé de surprendre Vincennes et de délivrer son prince, ne put réussir dans cette entreprise, que Mazarin avait déjouée en transférant ses prisonniers à Marcoussi. Il ne fut pas plus heureux à la bataille de Rethel, où il s'était d'abord emparé du parc d'artillerie de Duplessis-Praslin. Attaqué par des forces supérieures, abandonné des siens, il fut obligé de se rendre, et renfermé dans ce même château de Vincennes qu'il n'avait pu surprendre, après avoir refusé toutes les offres du cardinal, pour rester fidèle à ses affections. La proscription de Mazarin entraîna l'élargissement de ses illustres captifs; mais le retour du ministre ayant forcé le prince de Condé de recourir aux armes, Boutteville en reçut la mission de défendre le fort de Bellegarde en Bourgogne; et avec une poignée de monde, il y lutta pendant dix-huit mois, contre les forces du duc d'Épernon. Réduit à capituler, il refuse de livrer ses officiers au vainqueur, et prend la résolution de se défendre encore. Trahi par son major, qui soulève une partie de la garnison, il marche aux mutins, tue le premier qu'il rencontre, harangue les autres, les ramène à leur devoir, et force enfin le duc d'Épernon à lui laisser la liberté de rejoindre son prince, qui commandait alors en rebelle ces mêmes Espagnols qu'il avait tant de fois vaincus. Il assiste, en 1654, à la bataille d'Arras, perdue par Condé contre Turenne, et, à la tête de la cavalerie espagnole, sauve les débris de l'armée vaincue dont il protège la retraite. La défense de la Capelle est pour Boutteville une nouvelle occasion de signaler son intrépidité, et, en 1656, instruit que son prince a l'intention d'attaquer les lignes du maréchal de la Ferté autour de Valenciennes, Boutteville, sans attendre aucun ordre, surprend un poste, pénètre dans les lignes, enveloppe le maréchal et le fait prisonnier. L'année suivante, pendant que les Espagnols délibèrent sur les moyens d'assiéger Saint-Guilain, Boutteville l'attaque, surprend la garnison et force Schomberg de lui remettre cette place. Dans la même année, il passe à travers les troupes de Turenne, qui assiégeait Cambrai, fraye le chemin à toute l'armée de Condé, et réduit les Français à lever le siège. Turenne, qui avait laissé ses gros équipages et son trésor à Arras, charge un fort détachement de les lui amener dans le camp de Saint-Venant. Boutteville surprend et enlève ce riche convoi. Moins heureux à la bataille des Dunes, il eut cependant l'hon-

neur de sauver son prince dans la mêlée, mais, assailli lui-même par une foule acharnée, après avoir franchi deux fossés avec son cheval, il tomba dans le troisième, et en fut retiré par les vainqueurs pour être conduit prisonnier à Boulogne. Échangé bientôt contre le maréchal d'Aumont, il se disposait à rentrer en campagne, quand la paix des Pyrénées, signée en 1660, vint enfin le délivrer de la honte de combattre contre sa patrie. C'est alors que, par l'entremise du grand Condé, il épousa l'héritière du nom et des armes de Luxembourg, qu'il était digne de porter. L'ambition de Louis XIV ne tarda point à rallumer la guerre; Luxembourg, que la paix et l'étude avaient fortifié dans la théorie de cet art, suivit Condé à la conquête de la Franche-Comté, et passa bientôt à la tête de l'armée qui devait s'unir en Westphalie aux troupes de l'électeur de Cologne. Il rejoignit Condé sous les murs de Wesel, assista à la chute de cette place, et prit aux Hollandais toute la province d'Over-Yssel. Laissé bientôt avec neuf ou dix mille hommes sur cette frontière pour la défendre contre des forces quadruples, il battit le prince d'Orange, porta la dévastation jusqu'aux portes d'Amsterdam, tua six mille Hollandais dans les lignes de Voerden, et s'empara de leurs bagages et de leur artillerie. Le prince d'Orange ne trouva de ressources contre un pareil adversaire que dans l'inondation du pays. Mais Luxembourg attendit l'hiver pour suivre le cours de ses conquêtes, et, par les ordres de Louvois, il porta le fer et le feu sur tout ce qui avait échappé au ravage des eaux. Réduit enfin à quinze escadrons par la nécessité où se trouvait Louis XIV de faire face à d'autres ennemis, Luxembourg déconcerta toutes les manœuvres de Guillaume, et quand il fut forcé d'évacuer la Hollande, il le fit avec tant d'habileté, à travers les armées qui lui coupaient toutes les retraites, qu'il ramena en France trois cents canons et trois mille chariots chargés de dépouilles. L'année suivante, 1674, il suivit Condé en Flandre, contribua à la victoire de Seneffe, et en 1675, il reçut enfin, après la mort de Turenne, ce bâton de maréchal que la jalousie de Louvois lui avait si longtemps refusé. La défense de la Flandre et celle de l'Alsace contre le duc de Lorraine n'ajoutèrent point à sa réputation. Les courtisans le déclarèrent même incapable de soutenir au premier rang la gloire qu'il avait acquise dans les rangs subalternes. Mais la campagne de 1677, la prise de Valenciennes, de Cambrai; la bataille de Cassel, qu'il fit gagner au duc d'Orléans; la délivrance de Charleroi, qu'assiégeait le prince d'Orange et le duc

de Lorraine, imposèrent silence aux envieux. Luxembourg, chargé de couvrir le siège de Gand, que faisait Louis XIV, facilita cette même année la prise de cette place, et sauva quelque temps après une armée de 35,000 hommes, qui, se reposant sur la foi des négociations entamées, fut attaquée et surprise à Saint-Denis, près de Mons, par le prince d'Orange, dont ces négociations contrariaient la politique. Le maréchal de Luxembourg rallia ses troupes, lutta 8 heures contre les 50,000 soldats de Guillaume, et les mit en déroute. La paix de Nimègue le rendit à ses studieux loisirs, à ses maîtresses et à ses ennemis. Louvois, le plus ardent de tous, eut l'audace de l'envelopper dans les accusations portées contre la Brinwilliers et la Voisin. On parla de maléfices, de magie, d'évocations. On leur attribua la mort de plusieurs personnages, on lui prêta la pensée d'avoir voulu se débarrasser ainsi de sa femme. Louvois, principal auteur de ces lâchetés, vint lui conseiller de fuir. Il répondit en se rendant à la Bastille dans sa propre voiture. Mais le parlement fit en vain justice de ses calomnieux, dont le plus effronté, nommé Lesage, fut pendu : une lettre de cachet l'exila à 20 lieues de Paris, après 14 mois de prison. Les besoins de l'État forcèrent le roi à être plus juste, et Luxembourg à montrer tout ce qu'il y avait de grandeur dans son âme. Replacé à la tête de l'armée de Flandre, il gagna, le 1^{er} juillet 1690, la bataille de Fleurus contre le prince de Waldeck (*roy. FLEURUS*), et l'implacable Louvois l'en récompensa par la défense d'assiéger Namur et Charleroi, et par l'ordre d'envoyer à Boufflers 10,000 hommes de ses troupes. Il n'en gagna pas moins, l'année suivante, les batailles de Leuze et de Steinkerque; et, la mort de Louvois l'ayant délivré de son plus grand ennemi, il put jouir de sa gloire au sein de la capitale enivrée. La victoire de Nerwinde, gagnée en 1695 sur Guillaume, devenu roi d'Angleterre, vint mettre le comble à sa gloire, et le prince de Conti l'appela le tapissier de Notre-Dame. C'était en effet par centaines que Luxembourg y envoyait les drapeaux ennemis. Sa modération envers les vaincus faisait dire en même temps au comte de Solms : « Quelle nation est la vôtre ! vous vous battez comme des lions, et vous traitez les vaincus comme des amis. » Louis XIV fut encore ingrat. Il lui refusa la survivance de sa charge de capitaine des gardes pour son fils, et la restitution des biens confisqués sur le comte de Boutteville son père. Mais le sujet se montra plus grand que le roi. Guillaume avait assemblé 400,000 alliés autour de nos frontières. Luxem-

bourg y courut sous les ordres du dauphin , et mit toute son habileté à éviter des engagements contre des ennemis aussi supérieurs en nombre. Ce fut là sa dernière campagne. Une attaque d'apoplexie l'enleva à la France et à l'armée le 4 janvier 1695. Bourdaloue l'assista au lit de mort, et son roi lui donna des larmes. C'était une faible compensation des injustices dont il avait abreuvé un héros si généreux, un esprit aussi élevé, une âme aussi belle. En lui se confondaient deux maisons illustres, et il se montra digne d'en soutenir la gloire. Le roi Guillaume, plus fameux peut-être, ne tint jamais en sa présence. « Je ne pourrai donc jamais, dit-il un jour, battre ce bossu-là ! — Bossu ! s'écria le maréchal, qui l'était en effet, comment le sait-il ? il ne m'a jamais vu par derrière. » L'amitié et le respect de ses soldats le consolèrent partout des ingratitude de la cour. Aucun général ne veillait avec un soin plus paternel sur ses troupes, que son génie sauva presque toujours des privations dont les menaçait la pénurie du trésor. Personne en France, depuis Philippe-Auguste, n'avait fait manœuvrer et vivre de plus grandes armées, n'avait mieux connu l'art des campements, des contre-marches et des retraites. — Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, son quatrième fils, fut le second maréchal de ce nom. Né le 9 février 1675, il fut d'abord connu sous le nom du *chevalier de Luxembourg*, et prit en 1711, à l'époque de son mariage, le titre de prince de Tingri. Élevé dans les camps par son père, il se signala aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde, et combattit avec distinction sous Villeroi et Boufflers dans les armées de Flandre, jusqu'à la paix de Ryswyck. Mais, 3 ans après, les guerres de la succession le rendirent au métier de ses ancêtres. Il servit en Italie sous Catinat et sous Villeroi, qui furent souvent battus par le prince Eugène. Plus heureux sous le duc de Vendôme, il le suivit en 1706 dans la Flandre, où l'impéritie de Villeroi avait causé de nouveaux désastres. A la bataille d'Oudenarde, il chargea quinze fois les ennemis à la tête de ses troupes. La même année (1708), au mois de septembre, il traversa les lignes de Marlborough et du prince Eugène, qui assiégeaient la ville de Lille, pénétra dans la place avec un convoi de poudre et un renfort de 2,000 hommes, qui prolongèrent d'un mois la glorieuse résistance de Boufflers. Nommé lieutenant général pour ce fait d'armes, il justifia le choix de la cour par de vigoureuses sorties, jusqu'au jour de la capitulation de cette citadelle. L'année suivante, après la défaite de Malplaquet, il sauva,

par l'habileté de ses manœuvres, l'armée dont il était chargé de protéger la retraite sur Valenciennes ; et le gouvernement de cette place lui fut donné pour récompense en 1711. Il montra une grande activité dans les sièges qui suivirent, en 1712, la victoire de Denain, et continua ses services subalternes jusqu'à la paix d'Utrecht, qui le condamna pendant 20 ans à l'oisiveté et à l'oubli. La guerre ne revint qu'en 1734, après la seconde élection de Stanislas au trône de Pologne. Louis XV ayant résolu de soutenir son beau-père contre l'empereur Charles VI, qui en avait fait élire un autre, le chevalier de Luxembourg, nommé alors le prince de Tingri, assista, sous le maréchal de Berwick, à la prise du fort de Kehl, aida le duc de Noailles à forcer les lignes d'Etlingen, et le marquis d'Asfeld à prendre Philipsbourg. C'est entre les deux affaires qu'il reçut, au mois de juin, le bâton de maréchal de France, et le nom de maréchal de Montmorency, sans avoir jamais commandé en chef. Il mourut enfin, sans plus de gloire, le 23 novembre 1746. — L'aîné de ses enfants, Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, fut aussi maréchal de France, et c'est à peu près tout ce que l'histoire en raconte. — Un quatrième, Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, neveu de Christian-Louis, n'eut pas plus de célébrité militaire que le précédent. Né le 31 décembre 1702, il dut le titre de maréchal et le gouvernement de Normandie à la faveur de Louis XV, dont il fut l'aide de camp pendant la guerre de 1741, qui suivit la mort de l'empereur Charles VI. Il combattit en Bohême sous le maréchal de Belle-Isle, et le suivit dans la fameuse retraite de Prague. A la funeste journée de Dettingen, il essaya vainement avec plusieurs autres gentilshommes de rallier leurs bataillons enfoncés. Il assista enfin à la bataille de Fontenoi sans y faire prononcer son nom, qu'on ne trouve plus que dans les *Confessions* de Rousseau. Le château de Montmorency appartenait à ce maréchal de Luxembourg quand le philosophe de Genève vint y chercher un asile en 1758. Il y vécut sur le pied de l'égalité la plus familière, et le maréchal fut désolé de n'avoir pu le protéger contre les persécutions dont l'*Émile* devint la source. C'est presque une gloire d'avoir dompté le misanthrope et de l'avoir forcé à faire constamment son éloge. Une correspondance suivie prolongea le cours de cette amitié jusqu'à la mort du maréchal, arrivée le 18 mai 1764. Son fils unique et son petit-fils l'avaient précédé au tombeau. La maréchale lui survécut, et eut plusieurs genres de célébrité. Petite-

filie du maréchal de Villeroi, elle avait d'abord été connue, comme duchesse de Bouffiers, par une conduite fort peu régulière, ce qui ne l'empêcha point de séduire et d'épouser le maréchal de Luxembourg à l'âge de quarante-trois ans. Dès son second veuvage, sa maison fut un centre de plaisirs et un bureau d'esprit. Toutes les illustrations de l'Europe y affluèrent; elle devint l'arbitre des réputations et dut la sienne à l'amitié de Jean-Jacques, de Walpole, de M^{me} du Deffand et autres grands noms de l'époque, comme à la vivacité de son esprit; à la sûreté de son goût et à l'élégance de ses manières. La maréchale de Luxembourg est morte en 1787, à l'âge de quatre-vingts ans, et je sais des vieillards qui s'honorent et s'applaudissent encore de l'avoir entendue. VIENNET.

LUXOR. *Voy.* Louqsor.

LUYNES (LES DUCS DE). Cette famille est originaire de la Toscane. Son véritable nom est ALBERTI : telle est du moins l'opinion de plusieurs historiens, qui la font remonter à Thomas Alberti, frère du pape Innocent VI, élu le 18 décembre 1352. Ce pape se nommait en effet Étienne d'Alberti, mais il était né Français; sa patrie était le Limousin. « Il résulte de plusieurs actes, dit le P. Anselme, dans sa *Chronologie des rois de France et des grands officiers de la couronne*, t. 1^{er}, p. 338, que Thomas Alberti s'étant fixé au Saint-Esprit, où il vécut quarante ans, et où il demeura jusqu'au connétable (XVII^e siècle), n'était pas originaire de ce pays : il habitait cette ville depuis 1414, quatorze ans après le bannissement des Alberti de Florence. » Il acheta Boussarquila et d'autres seigneuries dans le Midi; il fut nommé bailli d'épée du Vivarais, en Valentinois, en 1447. Sa postérité continua d'habiter la ville du Saint-Esprit.

Léon d'ALBERT, le premier de cette famille qui écrivit son nom en français, épousa, en 1535, Jeanne de Ségur; il possédait une partie de la seigneurie de Luynes et devint propriétaire de la totalité par la cession que lui fit de ses droits sur cette terre Louise de Ségur, sa tante. Cette seigneurie n'avait alors que le titre de comté; ses descendants ont pris celui de duc de Luynes, lorsque Louis XIII érigea cette seigneurie en duché-pairie en faveur de Charles d'Albert de Luynes son favori.

LUYNES (Charles d'Albert, duc DE), grand fauconnier et connétable de France; il s'était attaché au service de Louis XIII lorsque ce prince n'était encore que dauphin; et, comme le cardinal de Richelieu, avant son élévation au pouvoir, il s'était placé sous le patronage de Concini et de

sa femme. Il parvint à la plus haute dignité de l'armée et de la cour sous Louis XIII : aux charges de connétable, de grand fauconnier, il joignit celles de premier gentilhomme de la chambre, de gouverneur de Picardie, du Boulonais, des pays reconquis d'Amiens, de Calais, d'Amboise, etc. Assuré de la faveur du roi, il prit le parti de se prêter contre la reine mère, qui lui avait ouvert la carrière des honneurs; il fut plus qu'ingrat envers le maréchal d'Ancre, qu'il fit assassiner par Vitry, à la porte même du Louvre. Il désavoua sa complicité et prétendit que Vitry avait outre-passé ses instructions; mais comment croire que cet officier aurait, s'il n'en eût reçu l'ordre formel du roi ou du duc de Luynes son favori, osé frapper d'un coup mortel un maréchal de France? Luynes fut largement récompensé de ce méfait : la mort de Concini lui valut le gouvernement de la Picardie, la charge des oiseaux de la chambre, etc., et la plus riche portion de l'opulente succession de cet Italien, parvenu au plus haut degré des honneurs militaires et de la fortune. Le connétable de Luynes accompagna Louis XIII au siège de Montauban, que ce roi vint attaquer à la tête d'une nombreuse armée, et accompagné de tous les maréchaux. On sait que le duc de Rohan, qui commandait cette place et l'armée des huguenots, força Louis XIII, ses maréchaux et son connétable à lever le siège et à se replier sur Toulouse, où les jésuites lui firent donner une fête triomphale et le saluèrent du nom d'*Hercule gaulois*, après la plus honteuse défaite. C'était pousser la flatterie au dernier degré d'audace et d'impudeur. Le connétable de Luynes mourut à l'âge de 43 ans, le 15 décembre 1621. Les historiens ne sont pas d'accord sur la véritable cause de cette mort si soudaine et si prématurée : les uns l'attribuent à une fièvre pourprée, d'autres au poison :

LUYNES, et DE CHEVREUSE (Louis-Charles, duc DE), nommé grand fauconnier de France en 1643, se démit de cette charge en 1650 en faveur de Danvet, comte des Marêts. Il se distingua dans plusieurs campagnes sous les ordres du maréchal de la Meilleraie. Charles-Honoré, duc de Luynes, son fils, fut marié à Jeanne-Marie, fille du surintendant des finances Colbert.

LUYNES (le duc DE), député de la noblesse de Touraine aux états généraux de 1789, prit la défense de Bezenval dans la séance du 14 octobre 1789 et demanda sa mise en liberté. Il n'essaya pas même de le justifier sur le fait qui lui était imputé; il se bornait à rappeler qu'il avait servi sous ses ordres, et que cet officier général

était un excellent citoyen. Ce panégyrique si vague ne put obtenir aucun succès. Necker, au moment de sa plus grande popularité, avait déjà vainement sollicité sa délivrance dans le discours qu'il prononça à l'hôtel de ville à son retour triomphal de Genève. Le duc de Luynes traversa sans danger toutes les phases de la révolution ; il fut nommé membre du conseil général de la Seine après le 18 brumaire, et du sénat conservateur le 1^{er} septembre 1803. C'était un des plus riches propriétaires de France.

LUYNES (DE), général vendéen qui avait figuré au siège de Nantes. Il fut pris, condamné à mort et fusillé en janvier 1794.

DUFY.

LUZERNE. C'est une des légumineuses les plus importantes de la famille, parce qu'elle fait une des richesses de l'agriculteur, dont elle nourrit les bestiaux. — La luzerne est une plante vivace, herbacée, dont les nombreuses espèces, presque toutes originaires de l'Europe, peuvent servir à l'alimentation des animaux, et devenir pour la terre un excellent engrais. — Une d'elles cependant est spécialement cultivée en France pour faire du fourrage, c'est le *medicago sativa* ou luzerne cultivée. Elle est originaire de Médie, et a été importée dans notre pays vers le temps des Romains. Cette plante a toujours été reconnue comme le meilleur fourrage, aussi la cultive-t-on en grand dans tout le Midi; elle y donne plusieurs récoltes par an, et la rapidité de sa croissance est telle qu'on la voit grandir, pour ainsi dire, à vue d'œil. Mais cela n'a lieu que dans les pays chauds, et quand les terrains sont bien arrosés. — Le moment favorable pour faucher la luzerne, afin d'en faire un bon fourrage, est lorsque les fleurs commencent à s'ouvrir : avant cette époque, la plante est trop aqueuse, noircit et diminue beaucoup au fanage; plus tard, ses tiges sont trop dures, et les bestiaux ne la trouvent ni aussi bonne ni aussi savoureuse. — Quoique la luzerne soit une excellente nourriture, tant pour les bêtes à laine que pour celles à cornes, il faut cependant ne la donner qu'avec modération : la luzerne verte purge et relâche les animaux, la luzerne sèche au contraire les échauffe et rend leurs urines sanguinolentes; mais on prévient tous ces effets fâcheux en la mêlant avec une assez grande quantité de paille hachée. Dans ce cas, la luzerne verte augmente le lait des vaches et des brebis; sèche, elle les engraisse. On ne doit jamais laisser brouter une luzernière par les bestiaux, d'abord parce qu'ils la gâtent, ensuite parce qu'elle leur donne des coliques et des vents qui peuvent les faire périr promptement : comme ces vents sont du

gaz acide carbonique, le plus ordinairement, on peut combattre avec succès le gonflement qu'ils produisent en administrant, à un bœuf par exemple, une demi-pinte d'eau dans laquelle on a mis environ une cuillerée à café d'ammoniaque (alcali volatil). — Une luzernière bien ménagée peut donner un produit abondant pendant 15 années environ; on peut ensuite la détruire, et y mettre des céréales, qui y viennent parfaitement. — La luzerne est quelquefois détruite par une plante parasite nommée *cuscuta*, et par un champignon qui se reproduit avec une extrême rapidité. Le meilleur moyen d'empêcher ces dommages est de couper toutes les racines de luzernes attaquées, et de les brûler dans un endroit assez éloigné du champ. — La racine de la luzerne sert, lorsqu'on l'a séchée, à faire des brosses à dents qu'on colore par l'orcanette, et qu'on parfume avec l'ambre ou la vanille : ces brosses sont assez estimées.

G. FAVROT.

LYCANTHROPIE. Voy. LOUF-GAROU.

LYCAON, roi d'Arcadie, fils de Pelagus, et, selon d'autres, de Titan et de la Terre. Des historiens le représentent comme ayant donné à son peuple les premiers éléments de la civilisation; mais d'autres en font un affreux tyran et lui attribuent l'institution d'un culte dans lequel on sacrifiait au souverain des dieux des victimes humaines. Ovide raconte que Jupiter, descendu de l'Olympe sur la terre, alla demander l'hospitalité à Lycaon. Ce prince, désirant s'assurer du caractère divin de son hôte, lui fit servir sur sa table les membres d'un malheureux égorgé par son ordre; mais Jupiter, irrité d'une telle barbarie, lança la foudre sur le palais du tyran et le réduisit en cendres. Lycaon effrayé s'enfuit dans les bois où il fut changé en loup (en grec λύκος). Suidas rapporte autrement cette histoire. D'après lui, Lycaon, voulant inspirer aux Arcadiens un saint respect pour ses lois, prétendait que Jupiter venait fréquemment le visiter sous la figure d'un étranger. Ses enfants, pour s'assurer de la vérité de cette assertion, mêlèrent aux chairs des victimes que leur père sacrifiait à Jupiter les entrailles d'un jeune enfant qu'ils venaient d'égorger. Mais le châtement suivit de près le crime : les cinquante Lycaonides furent aussitôt foudroyés. C'est à cette occasion que Lycaon aurait institué les fêtes lupercales (λύκ.), où l'on sacrifiait des victimes humaines. Pausanias, dans ses *Arcadiques*, assigne à la vie de Lycaon une date moins ancienne. Tous les dix ans, il reprenait sa première forme, pourvu que, dans cet espace de temps, il se fût abstenu de chair humaine. — Au reste, on connaît plu-

sieurs personnages du nom de Lycaon dans l'histoire des temps héroïques de la Grèce. ΕΜ. ΗΑΑG.

LYCÉE. Le Lycée était, avec le Cynosarge et l'Académie (voy.), un des gymnases d'Athènes, destinés à l'éducation de la jeunesse. Tous les trois avaient été construits hors des murs de la ville, aux frais de l'État. Le Lycée, ainsi appelé de Lycus, fils du roi Pandion, ou plutôt d'Apollon Lycien (tueur de loups), était à l'est d'Athènes, sur les bords de l'Illissus qui le séparait du mont Hymette. Construit par Pisistrate ou par Périclès, agrandi et embelli à différentes époques, il consistait en un vaste édifice dont les murs étaient enrichis de peintures, et qu'entouraient des jardins avec un stade. Apollon était le dieu tutélaire de ce gymnase et sa statue en ornait l'entrée. C'est sous les beaux ombrages du Lycée qu'Aristote donnait, en se promenant, les leçons de sa philosophie.

Depuis, et par imitation, on a souvent appelé lycées les lieux d'instruction et d'étude : Cicéron donna ce nom au gymnase de Tusculum (*De divin.*, I, 5) et l'empereur Adrien à sa campagne de Tibur (*Hist. aug.*, *Spartian.*, 26). En France, par une loi de l'an X, au nom de prytanées appliqué aux écoles publiques qui avaient remplacé les écoles centrales, fut substitué celui de lycées (voy. **COLLÈGES ROYAUX**). L'effet de cette loi fut de faire perdre le titre de lycée à un établissement qui s'était montré digne de le porter. Le Lycée d'Athènes, en effet, ressuscita quelque temps à Paris sous le protectorat éclairé de Monsieur, depuis Louis XVIII, et de son frère, depuis Charles X. Établi d'abord dans le Palais-Royal, il fut, en 1792, transféré rue de Valois, dans le local où, sous le nom d'Athénée, il perpétue les glorieux souvenirs de l'enseignement des la Harpe, des Fourcroy, des Chaptal, des Lemercier, etc. **F. DENÈQUE.**

LYCIE. La Lycie, aujourd'hui comprise dans la partie sud du pachalik d'Anadoli (Anatolie), était une province de l'Asie Mineure, limitée au nord par la Phrygie, au nord-est par la Pamphlie, au nord-ouest par la Carie, au sud, à l'est et à l'ouest par la mer, d'un côté le golfe de Glaucus ou de Telmesse (aujourd'hui Macri), de l'autre la mer de Lycie (aujourd'hui golfe de Satali). Au sud du golfe de Telmesse s'élève le mont Cragus dont la chaîne se termine à la mer par plusieurs sommets (*Cragi vertices*), dont l'un connu sous le nom de Chimère est un volcan. Le haut de ce volcan était occupé, dit-on, par des lions, le milieu par des chèvres sauvages, et le bas par des serpents. Bellérophon (voy.) donna la chasse à ces animaux, en délivra le

pays : de là la fable du monstre de la Chimère (voy.) dompté par ce héros.

Les plus anciens habitants de la Lycie furent les Solymes dont parle Homère. Ceux-ci furent refoulés dans l'intérieur du pays par les Termiles, colonie crétoise. Bientôt après, Lycus, fils de Pandion, chassé d'Athènes par son frère Égée, se réfugia dans cette même contrée et lui donna son nom.

La république des Lyciens est célèbre dans l'histoire. C'était une association de 23 villes qui avaient, suivant leur grandeur, trois, deux ou une voix dans le conseil commun. Les juges et les magistrats étaient élus par ce conseil et toujours dans la même proportion (Strabon, XIV). Parmi ces 23 villes, les plus importantes étaient Telmessus (aujourd'hui Macri), fondée par un devin, qui avait légué aux habitants son esprit de divination, de telle sorte qu'on venait de toutes parts les consulter sur l'avenir; Xanthus, sur le fleuve du même nom, qui devint l'une des villes épiscopales de la Lycie; Patara, ville et port, célèbre par son temple de Jupiter Pataréen qui, pendant les six mois d'hiver, y rendait des oracles, comme il en rendait, pendant les six mois d'été, à Délos. Tout à fait à l'est, et en dehors de la confédération, était la ville et le port de Phaselis (aujourd'hui Fionda). Comme les Ciliciens, les Phasélites se rendirent habiles et redoutables dans la piraterie, et c'est à leur imitation que les Romains construisirent un petit bâtiment à voiles et à rames qu'ils appelèrent *phaselus*. La ville de Phaselis fut prise et ruinée par Servilius, surnommé l'Isaurique, et depuis, la Lycie suivit la fortune de l'empire romain et de l'empire grec, ne conservant rien de cette constitution qui a fait dire à Montesquieu : « S'il fallait donner un modèle d'une belle république fédérative, je prendrais la république de Lycie (*Esprit des lois*, IX, 4). » **F. DENÈQUE.**

LYCOPERDACCÉES. Les plantes qui composent cette famille avaient été réunies pendant longtemps aux vrais champignons. Person en forma, sous le nom de *fungi angiocarpi*, une section où il plaçait également les urédinées qui paraissent en différer par beaucoup de caractères. Link, en établissant la tribu des *gastro-myci*, lui donna presque les mêmes caractères et les mêmes limites; mais le nom de lycoperdaccées paraît plus en rapport avec les dénominations adoptées pour les familles naturelles. Il a déjà été employé par MÉRAT, dans sa Flore des environs de Paris, mais cet auteur n'a pas consigné cette famille comme le fait Brongniart; elle correspond exactement à la division des

angiocarpes de Persoon. Le caractère essentiel des lycoperdées, est d'avoir les sporules renfermées dans un péricidium ou conceptacle fibreux, formé par des filaments entre-croisés. Ces filaments très-fins, presque byssoïdes, composent par leur entre-croisement une ou deux couches distinctes, quelquefois même séparées à la maturité et qu'on désigne par le nom de péricidium externe et interne; ce péricidium, lorsque la plante est arrivée à son développement complet, ou se détruit irrégulièrement, ou s'ouvre au sommet avec régularité; il renferme une masse de séminules très-fines, mêlées à des filaments plus ou moins nombreux, analogues à ceux qui composent le péricidium. Ces sporules paraissent tout à fait libres, à cette époque on ne les voit pas adhérer aux filaments. Le mode de développement des sporules n'a encore été bien étudié dans aucun genre de cette famille, de sorte qu'on ne sait pas si ces sporules étaient d'abord renfermées dans l'intérieur des filaments, ou de vésicules qui en dépendaient et qui se seraient détruites, ou si elles adhéraient à la surface des filaments qu'on observe presque toujours entremêlés avec les sporules. On sait seulement que les plantes de cette famille commencent en général par être liquides, et comme laiteuses intérieurement, à l'époque de leur accroissement qui est ordinairement très-rapide, et qu'elles se dessèchent et se solidifient pour ainsi dire plus tard, pour passer ensuite à l'état fibreux et pulvérulent, à l'époque de la dispersion des séminules. C'est en général dans ce dernier état qu'on les a observées; mais de même que la structure du fruit ne peut être bien étudiée que dans l'ovaire, de même c'est par des observations microscopiques, faites sur ces plantes, ayant leur développement complet, qu'on pourra se former une idée exacte de leur organisation. Il est assez probable que les sporules sont d'abord renfermées dans des vésicules membraneuses, qui se détruisent ensuite et qui persistent seulement dans quelques espèces. Ainsi Dittmar a observé ces vésicules dans la *licea strobilina* et dans le genre *polyangium*; Ehrenberg les a figurées dans quelques *erysiphe*; Link les indique dans le genre truffe et dans quelques plantes voisines de ce genre. La forme et la structure du péricidium, son mode de déhiscence, la disposition des séminules permettent de diviser cette famille en quatre tribus; la première forme, sous plusieurs rapports, le passage de cette famille à celle des mucédinées, les filaments qui les composent n'étant le plus souvent unis que très-faiblement, et le péricidium se détruisant très-

promptement et presque complètement. La structure des plantes qui composent la dernière tribu est encore très-mal connue, et ce n'est qu'avec doute qu'on l'établit ici; plusieurs auteurs, et Fries en particulier, placent ces plantes parmi les vrais champignons auprès des tremelles; il n'admet dans la famille des lycoperdées que les genres doués d'un vrai péricidium fibreux et déhiscent, et il regarde les sclérotiées comme ayant des sporules éparses à la surface; rien ne justifie encore cette opinion, et on passe d'une manière si naturelle des vraies lycoperdées aux *sclerotium*, par les genres *tuber* et *rhizoctonia*, dont le premier est évidemment voisin du *scleroderma* et du *pisocarpium*, tandis que le dernier diffère à peine des *sclerotium*, qu'il paraît plus naturel, pour le moment, de laisser ce groupe des sclérotiées à la fin des lycoperdées; il les lie avec les tremellinées qui commencent la série des vrais champignons.

I^{re} tribu. — FULIGINÉES. — Péricidium sessile, irrégulier, finissant par se détruire ou tomber entièrement en poussière, ne renfermant que peu ou point de filaments mêlés aux sporules et commençant par être complètement fluides intérieurement. — Genres : *trichoderma*, Link; *myrothecium*, Link; *dichosporium*, Nées; *amphisporium*, Link; *strongilium*, Dittmar; *dermodium*, Link; *diphtherium*, Ehrenb.; *spumaria*, Pers.; *fuligo*, Pers.; *pittocarpium*, Link; *lycogala*, Pers.; *lignidium*, Link; *licea*, Link.

II^e tribu. — LYCOPERDÉES VRAIES. — Péricidium ordinairement pédicellé et d'une forme déterminée, s'ouvrant régulièrement, renfermant des filaments nombreux, mêlés aux sporules.

§ 1. Trichiacées. — Genres : *onygena*, Pers.; *physarum*, Pers.; *cionium*, Link; *diderma*, Pers.; *didymium*, Schrad.; *trichia*, Pers.; *leocarpus*, Link; *leangium*, Link; *craterium*, Trentepohl; *cribraria*, Schrad.; *dichydium*, Schrad.; *arcyria*, Pers.; *stemonitis*, Pers.; *cirrolus*, Mart.

§ 2. Lycoperdinées. — *Asterophora*, Dittm.; *tulostoma*, Pers.; *lycoperdon*, Pers.; *podaxis*, Desv.; *bovista*, Pers.; *actigea*, Raffin.; *geastrum*, Pers.; *myriostoma*, Desv.; *steerebeckia*, Link; *mitremyces*, Nées.; *calostoma*, Desv.; *diplo-derma*, Link; *scleroderma*, Pers.; *pisocarpium*, Link.

III^e tribu. — ANGIOGASTRES. — Péricidium renfermant un ou plusieurs péricidiums secondaires (péricidioles), remplis de sporules sans mélange de filaments.

§ 1. Carpopolées. — *Thelebolus*, Tod.; *sphaerobolus*, Tod.; *atractobolus*, Tod.

§ 2. Nidulariées. — *Cyathus*, Hall. ; *nidularia*, Fries; *polyangium*, Link; *myriococcum*, Fries; *arachnion*, Schwein.

§ 3. Tubérées. — *Endogone*, Link; *polygaster*, Fries; *rhizopogon*, Fries; *tuber*, Pers.

IV^e tribu. — SCLÉROTIÉES. — Péridium indéhiscent, rempli d'une substance compacte, celluleuse, entremêlée de sporules peu distinctes.

— *Rhizoclonia*, DC.; *pachyma*, Fries; *sclerotium*, Tod.; *speranodtia*, Fries; *xytoma*, DC.; *acinula*, Fries; *pyrenium*, Tod.

Quant à la distribution géographique de ces végétaux, on n'a pas de matériaux suffisants pour pouvoir bien l'établir; cependant il paraît que cette famille présente son maximum dans les régions tempérées, et qu'elle est moins nombreuse dans les régions très-froides et dans la zone torride; en effet on connaît à peine deux ou trois plantes de cette famille dans les pays tropicaux, d'où on a déjà rapporté un assez grand nombre de vrais champignons, et le nombre de leurs espèces ne paraît pas augmenter vers le Nord, comme on l'observe pour la plupart des autres familles de cryptogames celluluses.

LYCOPHRON, grammairien grec et auteur de plusieurs tragédies, né à Chalcis dans l'Eubée, vivait à Alexandrie vers l'an 280 avant J. C., sous le règne de Ptolémée Philadelphie, dont il avait conquis la faveur par ses anagrammes. On dit qu'il mourut percé d'une flèche que lui décocha un de ses adversaires au milieu d'une discussion sur les mérites des anciens poètes. Suidas nous a conservé les titres de vingt de ses tragédies. Il ne nous reste de lui qu'un poème écrit en vers iambiques et intitulé *Cassandre* ou *Alexandre*, espèce de monologue où Cassandre prédit la ruine de Troie et le sort de tous les héros qui combattent pour sa défense. Cet ouvrage, surchargé d'érudition et d'allusions très-obscurées, n'offre quelque intérêt que sous le rapport de la mythologie et de l'archéologie. Le grammairien Jean Tzetzes l'a commenté. Les meilleures éditions qui en aient été publiées sont celles de J. Potter, avec le commentaire de Tzetzes (Oxford, 1697; 2^e édit., 1702, in-fol.); de Reichardt, avec le commentaire de Canter (Leipzig, 1788); du P. Sébastiani (Rome, 1803, in-4^o); de Müller (Leipz., 1811, 3 vol.), et de Bachmann (Leipz., 1830). Ce dernier a publié aussi un *Lexicon Lycophroneum* dans les *Anecdotes græc.* (1828). Voir Niebuhr, *Sur le siècle de Lycophon le ténébreux*, dans ses *Opuscules historiques* (Bonn, 1828). CONVERS. LEXICON.

LYCOPODIACÉES. Cette famille de plantes,

l'une des plus curieuses du règne végétal, et par son port et par la singularité de son organisation, est placée non loin des fougères et très-près des cydacées dont elles sont séparées, n'ayant pas comme elles des étamines et des pistils. Les lycopodiacées sont vivaces, herbacées, quelquefois et comme par exception sous-frutescentes. La tige est dure, droite ou flexueuse, volubile dans deux espèces seulement; souvent rampante et se fixant aux supports par des crampons. Les feuilles, médiocrement chargées de chromule, sont petites, symétriques, ovales, lancéolées, pourvues d'une nervure médiane et posées sur la tige comme les écailles sur le corps d'un reptile, verticillées, distiques et présentant alors entre elles des espèces de bractées acuminées. Les organes reproducteurs prennent le nom de capsules; ce sont des corps arrondis ou trigones, cordiformes, prismatiques ou réniformes; s'ouvrant en une ou deux valves et renfermant à l'intérieur des corpuscules arrondis visibles seulement au microscope; ces molécules germent et reproduisent ainsi l'espèce. On distribue de la manière suivante les genres qui constituent la famille des lycopodiacées :

† Capsules régulièrement déhiscentes. — Genres : *lycopodium*, *psilotum*, *tmestopteris* et *stachygyrandrum*.

‡ Capsules indéhiscentes. — Genre : *Isoetes*.

Les lycopodiacées vivent généralement sous les tropiques; l'Europe en possède une douzaine d'espèces, ce qui ne fait guère que la dixième partie des espèces aujourd'hui connues. Leurs dimensions sont très-variables : il en est qui s'élèvent à peine à la taille de nos polytrics, d'autres excèdent un mètre de haut; les espèces rampantes peuvent de beaucoup dépasser cette dimension. On trouve les lycopodiacées, sur la terre, parmi les mousses, au pied des arbres, sur les rochers; une ou deux espèces sont aquatiques. Le *lycopode penché* est l'un des plus cosmopolites du genre; on l'a trouvé aux Açores, à la Martinique, au Brésil, au cap de Bonne-Espérance et jusqu'aux Iles Sandwich. Les 120 espèces de lycopodes pourraient facilement se réduire à quinze ou vingt si l'on n'avait point égard aux légères modifications que leur imprime la latitude où elles vivent, et la température à laquelle elles sont soumises. Plusieurs sont remarquables par leur élégance; on ne peut malheureusement en cultiver qu'un bien petit nombre.

Le lycopode en massue (*lycopodium clavatum*, L.) est une espèce d'Europe et d'Amérique, commune en France et surtout en Suisse, où on l'exploite pour en obtenir les capsules. Celles-ci

ont l'apparence d'une poussière jaunâtre, ce qui leur a valu le nom de *soufre végétal*. Les tiges sont rampantes; elles émettent d'espace en espace des rameaux redressés donnant naissance à de longs épis cylindriques, pédonculés, entremêlés de bractées et chargés d'une quantité prodigieuse de capsules. Il suffit de secouer légèrement les épis pour qu'elles se séparent. Le lycopode est un objet de commerce assez important. On a tiré parti de sa prompte et facile inflammabilité pour simuler des éclairs sur nos théâtres. Il a, dit-on, des propriétés vomitives. On s'en sert pour empêcher la peau des enfants et des personnes chargées d'embonpoint de s'excorier. Le lycopode a été employé dans le traitement de la plique polonaise, ce qui lui a valu le nom de *plicaria*. On l'utilise dans les pharmacies pour s'opposer à ce que les pilules adhèrent entre elles. Cadet Gassicourt a fait l'analyse du lycopode et l'a trouvé composé de cire végétale, de sucre, d'une sorte de fécula et de matière extractive, avec des traces d'alumine et de fer. On a prétendu que le lycopode sélagine était vénéneux : le fait n'est pas bien prouvé; mais il contient un principe âcre qui peut agir comme vomitif. On a mis à profit la décoction du lycopode phlegmaire pour faire périr la vermine; d'autres espèces encore paraissent jouir de cette propriété.

A. FÉL.

LYCURGUE, législateur de Sparte, n'a, pour ainsi dire, point de biographie en dehors de ces lois immortelles qui ont excité l'admiration de l'antiquité. Plusieurs écrivains sont même allés jusqu'à contester l'existence de ce grand homme; d'autres ont rapporté à plusieurs personnages la législation dont on lui fait honneur. Cependant, la critique historique a généralement adopté les particularités suivantes, consignées dans Plutarque. Lycurgue, né vers l'an 926 avant J. C., était, dit-il, fils et frère de rois de Sparte. Son frère, nommé Polydecté, ayant succombé à une mort prématurée, sa veuve, qui était enceinte, offrit avec sa main la couronne à Lycurgue, en lui proposant de faire périr son fruit pour la lui conserver. Lycurgue entretint prudemment les espérances de cette mère dénaturée, mais il s'empressa de proclamer roi de Lacédémone le fils auquel elle donna le jour, et lui remit fidèlement la couronne à sa majorité. Cette conduite généreuse ne désarma point les inimitiés que lui avait attirées une régence de plusieurs années, empreinte de cette austérité rigide qui constituait le fond de son caractère; il fut obligé de s'exiler, mais ce fut en grand homme qu'il se vengea des injustices de sa patrie. Il parcourut

la Crète, l'Asie Mineure et l'Égypte, étudia partout les lois, les arts et les mœurs, et rapporta à Lacédémone les résultats de ses observations et de ses recherches. Il y trouva le désordre et l'anarchie, et se pénétra de la nécessité de réformer entièrement la constitution de ce peuple turbulent et barbare. Cette entreprise ne s'exécuta pas sans obstacle. Elle provoqua plusieurs mouvements populaires, dans l'un desquels un jeune Spartiate, appelé Alcandre, le blessa grièvement au visage. Lycurgue supporta ce mauvais traitement avec une douceur qui fléchit ses ennemis. Il poursuivit avec moins d'opposition l'accomplissement de ses plans; mais, pour donner une plus grande solennité à la réforme qu'il méditait, il se rendit à Delphes à la tête des plus illustres de ses concitoyens, et consulta l'oracle d'Apollon, qui répondit « qu'il allait jeter les fondements de la république la plus florissante qui aurait jamais existé. » Lycurgue revint à Lacédémone, où il vit ses lois adoptées presque sans contradiction. Feignant alors d'avoir encore quelque autre explication à demander à l'oracle, il fit prêter aux rois, aux magistrats et au peuple le serment de les observer religieusement jusqu'à son retour, et repartit pour Delphes, où la prêtresse s'expliqua sur sa législation avec la même faveur que précédemment. Lycurgue résolut de ne point retourner à Sparte. Quelques écrivains prétendent qu'il se laissa volontairement mourir de faim à Delphes même; d'autres affirment qu'il se retira en Élide ou dans l'île de Crète, et qu'à sa mort, il ordonna que ses os seraient jetés dans la mer, de peur que s'ils étaient rapportés à Sparte, ses concitoyens ne se crussent déliés de leur serment. Prévision digne en effet d'une vie dévouée aux intérêts de sa patrie avec une abnégation aussi constante et aussi généreuse! — « Quand je rapproche, disait Xénophon, la puissance et la célébrité de Sparte de l'exiguïté de son territoire, je ne puis m'empêcher d'en faire uniquement honneur à la sagesse des lois de Lycurgue. » La postérité a confirmé cette opinion. Nous nous bornerons à offrir ici un sommaire de cette législation si justement célèbre. Deux rois gouvernaient conjointement l'État; un sénat de 28 membres balançait et surveillait leur autorité; toutes les mesures importantes étaient arrêtées par le peuple réuni en assemblées générales ou particulières. Les premières, composées des députés de toutes les villes de la Laconie, discutaient les traités et alliances avec les États étrangers; les autres, auxquelles étaient appelés seulement les Spartiates, délibéraient sur l'ordre de succession au trône, sur

l'élection des magistrats, sur les points importants de la religion, etc., etc. La Laconie était divisée en 50,000 portions égales, et le territoire de Sparte en 9,000, dont chacune était attribuée à un citoyen; ce titre appartenait à tout Lacédémonien âgé de 50 ans, élevé selon les lois, et marié. Aucun citoyen ne pouvait, par des conventions particulières, ajouter ou retrancher à ses propriétés; le commerce ne consistait qu'en trafic et en échange; tout prêt à intérêt était rigoureusement interdit: une monnaie de fer était la seule dont la circulation fût permise; nul ne pouvait, sous peine de mort, avoir chez soi de l'or ou de l'argent monnayé. Le respect pour la vieillesse était un des préceptes les plus impérieux de la législation de Lycurgue; les jeunes gens devaient rendre compte de leur conduite aux hommes plus âgés, et recevoir avec docilité leurs avis et même leurs châtimens. Les enfants étaient considérés comme la propriété de l'État; on précipitait dans des abîmes ceux qui naissaient mal conformés; les autres étaient élevés aux frais du trésor public. On leur permettait de se livrer au vol, mais la maladresse était sévèrement punie. Les jeunes gens des deux sexes se réunissaient pour divers exercices destinés à les endurcir et à les fortifier; les jeunes filles figuraient en public demi-nues, dans ceux qui leur étaient propres, dispositions qui avaient pour but d'exciter chez les jeunes gens le goût du mariage, et de favoriser ainsi l'austérité des mœurs et l'accroissement de la population. Le sénat prononçait sur les accusations capitales, les autres procès étaient du ressort des magistrats ordinaires; les esclaves et les hommes mal famés ne pouvaient porter témoignage en justice. L'administration de la guerre était soumise à des lois également précises. Tout Lacédémonien, employé dès l'âge de 50 ans dans l'armée active, n'obtenait sa retraite qu'après 41 ans de service. Il était interdit de combattre longtemps le même ennemi, de peur de l'aguerrir. Aucun siège ne pouvait être entrepris, aucune flotte entretenue: tout soldat devait vaincre ou mourir; quiconque perdait son bouclier était réputé infâme. Enfin, la législation de Lycurgue prévenait tout amollissement dans les mœurs en interdisant la culture des sciences et celle des arts agréables; la musique seule était permise, les représentations théâtrales étaient expressément défendues; la sculpture ne pouvait être consacrée qu'à la reproduction des dieux ou des héros.— Les lois de Lycurgue, dont un caractère était de n'être point écrites, furent, malgré leur excessive sévérité, observées pendant plusieurs siècles. Le nom de

ce grand homme demeura longtemps en honneur à Lacédémone; on lui bâtit un temple, et des sacrifices solennels y furent offerts annuellement à la mémoire de celui qui avait su pacifier sa patrie en lui donnant une constitution, et la rendre respectable en la réformant. A. BOULLÉE.

LYCURGUE, orateur grec, était né à Athènes l'an 408 avant J. C., d'une famille ancienne et distinguée. Il fut disciple de Platon et d'Isocrate. On ne possède qu'un seul des quinze discours qu'il avait prononcés: c'est une accusation; le style en est grave et sententieux, mais décousu et dénué de grâce. Cet orateur était privé du talent de l'improvisation. Lycurgue se déclara avec vigueur contre les entreprises de Philippe de Macédoine, et seconda activement les efforts de Démosthène pour susciter des ennemis à ce prince. Ce fut lui qui, après la bataille de Chéronée, accusa Lyzièdes des revers d'Athènes, et le fit punir de mort. Il était du nombre des huit orateurs qu'Alexandre le Grand somma les Athéniens de lui livrer après la destruction de Thèbes, et dont Demade (*voy.*) réussit à obtenir le pardon. Chargé de l'intendance du trésor public et de la police intérieure d'Athènes, Lycurgue déploya dans ces fonctions un grand zèle et une extrême inflexibilité. Il fit construire 400 trirèmes, édifica et planta le gymnase du Lycée, dans lequel Aristote établit plus tard son école, et purgea l'Attique des malfaiteurs dont son territoire était depuis longtemps infesté. En quittant ses fonctions, il fit attacher à une colonne le compte de sa gestion financière, afin que chacun pût le censurer, exemple qu'on admirera longtemps encore avant de songer à l'imiter. Lycurgue mourut vers l'an 526 avant J. C. Ses enfants, poursuivis par ses ennemis, furent mis en prison, et ne durent leur liberté qu'aux réclamations réitérées que Démosthène adressa aux Athéniens en leur faveur. Le peuple décerna plus tard des honneurs extraordinaires à sa mémoire. A. BOULLÉE.

LYDIE. La Lydie était une province de l'Asie Mineure qui avait pour limites au nord la Mysie, à l'est la Phrygie, au sud la Carie, et à l'est l'Ionie. De ce côté, elle s'étendait même jusqu'à la mer Égée, avant que les colonies ioniennes (*voy.* IONIE) eussent enlevé aux Lydiens le littoral de cette mer. Aujourd'hui elle fait partie du pachalik d'Anadoli (Anatolie).

Il ne faut pas confondre la province de Lydie avec le royaume du même nom, dont l'étendue fut bien plus considérable, surtout sous Crésus (*voy.*), puisqu'il comprenait tous les pays situés entre la mer et le fleuve Halys sur les frontières

de la Cappadoce, l'Éolide, la Doride et la Carie (Hérodote, I, 19).

La mythologie, l'histoire et la poésie ont consacré le souvenir des montagnes et des fleuves, ainsi que de la plupart des villes de la Lydie. Le mont Sipyle s'élève au nord-ouest dans la belle plaine de Magnésie, qu'arrose l'Hermus. Tantale régnait sur cette montagne plus d'un siècle avant la guerre de Troie, et c'est là que sa fille Niobé, quoique changée en pierre, pleura la mort de ses enfants. De cette montagne fut extrait le premier aimant, appelé *magnes*, du nom de la ville de Magnésie. Le mont Tmolus, à l'est, était fertile en vin et en safran. C'est sur cette montagne élevée qu'Apollon donna des oreilles d'âne à Midas, roi de Phrygie. Le fleuve Hermus, qui arrose le nord de la Lydie, y reçoit à sa droite l'Hyllus, et à sa gauche le Pactole. Le Caystre, qui sort pareillement du mont Tmolus, coule de l'est à l'ouest dans des plaines autrefois fécondes, et se jette, comme l'Hermus et le Méandre, dans la mer Égée. Les principales villes étaient Hiérocésarie, qu'un violent tremblement de terre renversa sous Tibère; Thietyra, sur le Lycus; *Magnésia Sipyli* (aujourd'hui Manissa), ville encore assez considérable, sous les murs de laquelle Agésilas, roi de Sparte, 396 ans avant J. C., défit l'armée des Perses commandée par Tissapherne, et où, deux siècles après, Scipion gagna sur Antiochus le Grand la victoire mémorable qui fit passer sous la puissance romaine toutes les villes de l'Asie Mineure; vers le sud, Tripolis sur le Méandre; Tmolus, au pied de la montagne du même nom; Métropolis, sur le Caystre; Tralles, à peu de distance du Méandre (aujourd'hui Sultan-Hissar); Nysa, vers la Carie, et *Magnésia Mæandri*, dont Artaxerce fit présent à Thémistocle; enfin, au centre de la Lydie, Sardes, sur le Pactole, regardée comme la plus opulente des villes de l'Orient, la capitale du royaume et le séjour des rois. Ce qui plus tard devint pour Sardes une nouvelle illustration, ce fut la dignité de son église, l'une des sept premières de l'Asie. Ruinée de fond en comble par Tamerlan, elle n'est plus qu'un village dans une solitude; mais elle conserve son nom *Sart*, et c'est presque tout ce qui reste de cette ville que Florus appelait la *seconde Rome*.

Les arts, notamment l'architecture et la musique, ont été cultivés avec succès en Lydie, comme l'attestent les monuments dont les ruines font encore l'admiration des voyageurs, et le nom d'un des modes de la musique ancienne, le mode lydien, chant d'un caractère triste, approprié aux prières, aux douleurs, aux passions du

jeune âge, aux hymnes funèbres. C'est également en Lydie qu'on frappa les premières monnaies d'or et d'argent.

La population y acquit, à des époques très-anciennes, un tel degré d'accroissement qu'il fallut fonder des colonies. Tacite nous apprend que Tyrrhénus et Lydus, fils du roi Atys, se partagèrent leur peuple; que Lydus resta dans le pays de ses ancêtres, que Tyrrhénus alla fonder un nouvel établissement, et que des noms de ces deux chefs étaient venues les dénominations de Lydiens en Asie, de Tyrrhéniens en Italie.

Ce Lydus qui donna son nom au pays, appelé auparavant *Mæonia*, eut des descendants qui régnèrent jusqu'à l'avènement des Héraclides dont le dernier roi, Candaule, 718 avant J. C., fut remplacé par Gygès, son meurtrier. Crésus, qui régna longtemps après (562), est célèbre par ses immenses richesses, par ses conquêtes, et plus encore par le renversement de sa fortune. Cyrus, son vainqueur (548), s'empara de ses États. Conquête sur les Perses par Alexandre (334), la Lydie tomba après sa mort au pouvoir des rois de Syrie qui la gardèrent jusqu'à la défaite d'Antiochus le Grand à Magnésie (189); les Romains la cédèrent alors à Eumène II, roi de Pergame, leur allié. Enfin, Attale III, l'un des successeurs d'Eumène, ayant laissé par testament ses États au peuple romain, la Lydie passa sous la puissance de Rome, et de là sous celle des empereurs, grecs, jusqu'aux conquêtes de Tamerlan, de Bajazet et des Turcs. F. DENKOU.

LYMPHATIQUE (SYSTEME), assemblage de vaisseaux diversement repliés servant à la circulation d'un fluide particulier appelé *lympha*, qui ne se trouve que chez les animaux vertébrés. Ce système, appelé *absorbant*, paraît avoir pour fonction principale de reprendre au sein des parties vivantes les matériaux usés par l'usage de la vie, et de les porter dans la grande circulation sanguine qui les élimine ou les utilise par diverses voies. Les vaisseaux lymphatiques sont donc des organes de décomposition, et par conséquent ils sont répandus comme les vaisseaux sanguins et comme les nerfs dans toutes les parties du corps.

L'existence des vaisseaux lymphatiques paraît avoir été ignorée des anciens : leur découverte, revendiquée par plusieurs auteurs, appartient à Olaus Rudbeck, anatomiste suédois du xvii^e siècle. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on n'ait pas aperçu plus tôt ces vaisseaux qui sont extrêmement ténus et sans couleur. Les injections de mercure, les rendant évidents, font reconnaître qu'ils sont innombrables et forment un lacis

inextricable ; que, partis de tous les points du corps, ils se rendent à un canal central situé sur le côté gauche de la colonne vertébrale, où aboutissent aussi les vaisseaux chylifères. Ce vaisseau principal a reçu le nom de *canal thoracique* ; son extrémité supérieure aboutissant à la veine sous-clavière gauche y verse le chyle et la lymphe qui s'y mêlent au sang veineux revenu des parties supérieures. Dans leur trajet les vaisseaux lymphatiques rencontrent, principalement au voisinage des articulations, les ganglions lymphatiques, amas de vaisseaux repliés sur eux-mêmes, qui paraissent faire subir à la lymphe une élaboration particulière.

La circulation lymphatique est, comme la circulation veineuse, lente, insensible et favorisée par des valvules qui coupent les colonnes de liquide et les empêchent de rétrograder. C'est en vertu de la capillarité que les extrémités les plus déliées des lymphatiques absorbent les molécules de la lymphe. On reconnaît facilement deux plans de lymphatiques, l'un superficiel et l'autre profond qui communiquent entre eux par des anastomoses fréquentes, et d'autant plus nécessaires que cette circulation devait rencontrer de nombreux obstacles.

La structure des vaisseaux lymphatiques est toute cellulaire ; on y montre deux membranes dont l'une, intérieure, est analogue aux séreuses, tandis que l'autre, extérieure, est lamellaire. La pathologie a éclairé l'histoire du système lymphatique. On a vu, dans quelques circonstances, les vaisseaux et les ganglions s'enflammer, s'engorger, dégénérer. Ces accidents se manifestent d'une manière à peu près constante chez des sujets remarquables par la mollesse et la pâleur de leurs tissus ; on a donné le nom de *constitution* et de *tempérament lymphatique* à cette disposition organique prédominante chez l'enfant et chez la femme, et dont l'aberration extrême est l'affection scrofuleuse (*voy. SCROFULX*). Chez le sujet lymphatique, tous les actes de la vie présentent un caractère particulier de lenteur et de faiblesse qui a frappé trop exclusivement peut-être les observateurs, et a suscité la méthode des toniques prodigués en pareil cas. Il est vrai de dire que l'on voit le tempérament lymphatique naître, pour ainsi dire, et se développer sous l'influence des causes débilitantes tandis qu'il se modifie par l'action des causes opposées.

F. RATIER.

LYMPHE. (*Sang blanc.*) Fluide qu'on se procure en ouvrant le canal thoracique chez un animal tué après trois ou quatre jours de jeûne, ou bien qu'on recueille après avoir piqué un gros

trone lymphatique. La lymphe est d'une couleur jaunâtre, limpide et transparente, d'une odeur peu prononcée, d'une saveur salée, d'une consistance légèrement visqueuse, un peu plus pesante que l'eau distillée. Abandonnée à elle-même et refroidie, elle se partage comme le sang en deux portions, analogues, l'une au caillot, l'autre au sérum. Mais le premier ne présente qu'une très-faible quantité de matière colorante.

L'analyse chimique de M. Chevreul y a fait découvrir un peu de fibrine, de l'albumine, du muriate de soude, quelques atomes de carbonate de soude, de phosphate, de chaux, de magnésie et de soude.

Il est extrêmement difficile de se procurer de la lymphe, et par conséquent d'en évaluer la quantité absolue qui doit être infiniment moindre que celle du sang, si l'on considère l'exiguité des vaisseaux qui la renferment.

On ne saurait attribuer à la lymphe d'autres usages que de contribuer à l'entretien et au renouvellement du sang. Mais elle ne figure là qu'en seconde ligne ; il semble que la nature ait eu en vue d'utiliser un résidu en le mêlant au chyle et au sang. Poussé par la circulation dans les organes sécréteurs, la lymphe leur fournit les matériaux qu'ils éliminent sous diverses formes. Quelques physiologistes pensent que la lymphe est un liquide plus animalisé que le chyle, et qui doit être considéré comme un fluide de composition.

F. RATIER.

LYNCÉE, *Lynceus*, héros et argonaute fameux, fils d'Apharée, roi de Messénie, avait la vue si perçante qu'elle pénétrait à travers les murailles, jusque dans les profonds espaces du ciel même, et par delà le centre de la terre. Il dut sans doute son nom à cet animal inquiet, toujours sur ses gardes, au lynx, dont l'œil de diamant est rival de l'œil de l'aigle. Aussi dit-on également d'un homme à vue longue et perçante : Il a un œil de *lynx*, ou de *Lyncée*. Cette merveille des temps antiques, la puissance surnaturelle de la vue de Lyncée, n'a-t-elle point été renouvelée, à peu de chose près, de nos jours dans cette *baguette divinatoire* (*voy.*), dite *verge d'Arion*, par la vertu de laquelle, vers 1692, un certain Jacques Aymar, paysan Lyonnais, découvrait les sources, les mines, les trésors enfouis, ainsi que les voleurs et les meurtriers fugitifs ? Lyncée tua Castor, auquel il disputait, les armes à la main, la jeune Hilaire, une des plus belles entre les héroïnes ; et lui-même fut tué par Pollux. D'autres veulent que cette sanglante dispute ait eu lieu au sujet d'un

troupeau de bœufs enlevé, dont les Dioscures, en leur qualité, l'un de fils du maître des dieux, l'autre du roi Tyndare, refusèrent de faire le partage en faveur de Lyncée et d'Idas, son frère, qui leur avaient prêté les secours de leurs bras dans cette capture de légitime et bonne prise en ces temps héroïques. Pindare et Théocrite ont immortalisé Lyncée dans leurs vers. — Il y eut encore un Lyncée non moins célèbre, fils d'Égyptus, et successeur de Danaüs son beau-père, sur le trône d'Argos; protégé par les dieux et la piété d'Hypermnestre, l'une des Danaïdes, il régna paisiblement 40 années. La chronologie l'assied sur le trône 1460 ans avant l'ère chrétienne.

DENNE-BARON.

LYNDHURST (JOHN SINGLETON COPLEY, baron) est né à Boston, le 21 mai 1772. Son père, peintre distingué, vint s'établir en Angleterre à la fin de la guerre de l'indépendance. Il est l'auteur de plusieurs tableaux que la gravure a popularisés : *la Mort de Chatham*, celle du *major Pierson*, *le Siège de Gibraltar*, etc. Néanmoins il n'avait pas de fortune, et destinait son fils à l'état ecclésiastique. Mais, au sortir de Cambridge, où il avait fait d'excellentes études, le jeune Copley préféra la carrière du barreau. Il défendit avec talent plusieurs accusés politiques, et entre autres le conspirateur Thistlewood (1820). Jeune, brûlant du désir de se faire un nom, il professa alors des opinions avancées que l'on a reprochées depuis plus d'une fois au chancelier tory. Quoi qu'il en soit, lord Liverpool (voy.) et ses amis politiques devinèrent ce qu'il y avait chez ce jeune homme de talent et d'avenir. Ils le firent élire membre du parlement et franchir rapidement tous les degrés de l'avancement judiciaire. Solliciteur général lors du procès de la reine Caroline, il montra beaucoup de modération et se renferma soigneusement dans son rôle officiel. En 1824, il fut nommé *attorney general* et envoyé pour la seconde fois, par les électeurs d'Ashburton, à la chambre des communes. Aux élections de 1826, il aspira à l'honneur d'y représenter l'université de Cambridge et fut élu avec lord Palmerston après une lutte animée. Déjà membre du conseil privé, maître des rôles, la retraite de lord Eldon (voy.) des fonctions de chancelier ouvrit bientôt à son ambition une carrière plus belle encore. Porté par un puissant parti auquel il était devenu nécessaire, rien ne le séparait plus du sac de laine que la question de l'émancipation catholique (voy.) que le ministère était résolu à faire passer, mais que sir John Copley avait vigoureusement combattue à la chambre des

communes. Cette fois l'amour du pouvoir triompha d'une de ses antipathies les plus vives. Il se résigna à une concession dont les sceaux et la pairie furent le prix (avril-mai 1827).

Lord chancelier sous les trois ministères de Canning, de lord Goderich (voy. RIRON) et du duc de Wellington, lord Lyndhurst apporta dans la partie judiciaire de ses fonctions une sagacité qui remplaçait sans trop de désavantage la longue expérience de son prédécesseur; mais en prenant rang dans la chambre haute, il épousa toutes les passions de l'aristocratie avec l'ardeur d'un homme nouveau, et porta à l'extrême les doctrines torys dont il fut l'organe le plus habile. Il ne rendit les sceaux qu'en 1830, à l'avènement de lord Grey (voy.), auquel il fit alors une vigoureuse opposition. Ce fut sur sa motion, tendant à modifier le bill de réforme, que celui-ci résigna ses fonctions en 1831, mais pour les reprendre bientôt après. En décembre 1834, les torys ayant réussi à s'installer un moment au pouvoir, lord Lyndhurst, chef-baron de l'échiquier depuis janvier 1833, accepta de nouveau le poste de chancelier sous le premier ministère de sir Robert Peel (voy.). On sait que lord Melbourne et ses collègues revinrent aux affaires en avril 1835.

Le cabinet whig, pendant toute sa durée, eut dans lord Lyndhurst un adversaire d'autant plus redoutable que nul ne savait mieux donner à des attaques passionnées les formes de la modération. En 1837, ce fut lui qui fit adopter par le parlement, contre les actes de lord Durham, gouverneur du Canada, un blâme destiné à rejaillir sur l'administration qui l'avait nommé. En août 1839, il fut un des plus actifs instruments de la coalition qui se forma entre les torys et les radicaux à l'occasion des affaires de la Jamaïque, et qui amena encore une fois la dissolution momentanée du ministère whig. Mais son opposition prenait surtout un caractère de passion et presque de personnalité dans les questions qui regardaient l'Irlande. L'éternel bill des corporations municipales irlandaises, tant de fois reproduit sans succès, et sur le terrain duquel les amis comme les adversaires de ce malheureux pays semblaient s'être donné rendez-vous, a retrouvé à toutes ses phases lord Lyndhurst sur la brèche pour le repousser, et lorsque enfin, de guerre lasse, le principe de ce bill est sorti de l'urne parlementaire en 1840, ce ne fut pas sans des mutilations portant encore la trace de la même main hostile.

Enfin cet événement que lord Lyndhurst avait prédit tant de fois, et qu'il avait si puissamment

contribué à amener par ses redoutables attaques, la chute définitive du ministère Melbourne, se réalisa en août 1841. Il avait sa place marquée dans le ministère que sir Robert Peel (*roy.*) compléta au commencement de septembre. Il y figure en ce moment avec le titre de lord chancelier, dont il est revêtu pour la troisième fois.

RATHERY.

LYNX. Les naturalistes sont parfois bien cruels ! Voici un célèbre animal auquel leurs sévères observations ont enlevé la faculté étonnante de voir à travers les murailles, ainsi qu'à son urine, la propriété non moins admirable de se changer en pierres précieuses. Passe encore pour la propriété de son urine puisqu'il est prouvé qu'une trop grande abondance de pierres fines leur ôterait une partie proportionnelle de leur valeur ; mais chacun s'attend du moins, en lisant l'histoire de cet animal, à lui trouver la vue d'une pénétration supérieure, puisque la figure continue à être employée par les rhétoriciens. Erreur ! mécompte, s'il en fut jamais ! le lynx n'a conservé de sa fabuleuse supériorité que des yeux brillants, un regard doux et l'air assez agréable, au lieu du regard d'un animal inquiet, soupçonneux, habile à tromper, comme celui des lynx humains. Bien plus, le lynx des naturalistes n'est pas même du genre *loup*, malgré son ancienne dénomination de *loup-cervier*. C'est tout simplement un chat ou *felis*, communément de la grandeur d'un renard, passant sa vie à donner la chasse aux martes, aux écureuils, aux oiseaux, et à poursuivre son gibier jusqu'à la cime des arbres.

F. PASSOT.

LYON (*Lugdunum* des Romains), la seconde ville de France par sa population et son industrie, est le chef-lieu du département du Rhône (*roy.*). Située au confluent du Rhône et de la Saône par 45° 45' 58" de lat. N., et 2° 29' 9" de long. or., elle communique avec les deux mers qui baignent les côtes de la France. Sa population était, en 1841, de 159,390 habitants. En 1836, elle était de 150,814 sans compter les grandes communes de la Guillotière, de Vaise et des Brotteaux. Les naissances étaient au nombre de 7,537, dont 2,060 naturelles. Le nombre des décès a été de 5,529, savoir : 2,597 mâles et 2,732 du sexe féminin. Dans la même année, il a été conclu 1,957 mariages.

Lyon est le siège d'une préfecture, de la 7^e division militaire, d'une cour royale dont le ressort embrasse les départements du Rhône, de l'Ain et de la Loire ; d'une académie universitaire avec facultés de théologie, des sciences et des lettres, dont la juridiction s'étend sur les

mêmes départements. Son archevêché a pour diocèse les départements du Rhône et de la Loire. Le métropolitain prend le titre de *primat des Gaules*, etc. Les réformés ont à Lyon une église consistoriale et les juifs une synagogue. Son hôtel des monnaies marque les pièces qui y sont frappées d'un D. Enfin, on trouve dans cette ville une grande quantité d'établissements scientifiques, littéraires ou d'utilité publique.

L'aspect de la ville de Lyon est des plus pittoresques. Placée sur la rive droite du Rhône et sur les deux rives de la Saône, elle s'élève sur les flancs des hauteurs de Saint-Just, de Fourvières et de la Croix-Rousse, couvre leurs plateaux et redescend ensuite dans la plaine où serpente le Rhône. Les rues de Lyon sont pour la plupart étroites et boueuses ; on en peut néanmoins citer de fort belles. Les quais offrent une admirable promenade d'une longueur de 5 kilomètres. A l'extrémité méridionale de la ville, le cours du Midi, esplanade immense, bien plantée, s'étend du Rhône à la Saône. L'architecte Perrache en a conquis l'emplacement sur les deux fleuves qui baignent Lyon. Avant 1776, le Rhône et la Saône opéraient leur jonction en cet endroit. Un peu plus loin existait une île, nommée *île Mogniat* : Perrache, par une longue levée, détourna le cours du Rhône, reporta ainsi le confluent à 2 kilom. au sud, et l'île Mogniat fut réunie à la terre ferme. Aujourd'hui, la presque île Perrache forme un beau quartier neuf, tendant à s'accroître de jour en jour. Parmi les autres promenades, on peut citer les allées des Brotteaux ; le quai en dehors de la barrière Saint-George, connu sous le nom des *Étroits*, entrecoupé de grottes et d'accidents de terrain. On trouve encore aux portes de la ville les bois de Roche-Cardon, de la Tête-d'Or et de Charbonnière, où les promeneurs se donnent rendez-vous.

La plus belle place de Lyon est celle dite de Bellecour, d'une longueur de 316 mètres. Elle était autrefois ornée d'une statue équestre de Louis XIV, entourée de jardins, pelouses et jets d'eau. La révolution fit tout disparaître ; mais Bonaparte releva les deux monuments qui la terminaient à l'est et à l'ouest, et la place prit son nom. Sous la restauration, lorsqu'on eût fait ériger une nouvelle statue de Louis le Grand, elle prit le nom de ce roi. Dans le quartier Perrache, les places de la Liberté et du Champ-de-Mars sont tracées sur des proportions gigantesques ; malheureusement, elles sont encore inachevées. Citons aussi la place des Terreaux, en face de l'hôtel de ville ; la place des Célestins et la place

Sathonay, où l'on a récemment élevé la statue de Jacquard. Le jardin des plantes, situé sur le penchant d'une colline, s'ouvre sur cette place et en augmente l'agrément.

Lyon est en général solidement bâti; mais les maisons, excessivement élevées, sont sans beauté et sans élégance. Un grand nombre de monuments remarquables fixent néanmoins l'attention du visiteur. L'hôtel de ville, construit de 1640 à 1655, est orné d'un fronton, aux côtés duquel on voit deux statues, Hercule et Pallas. La tour de l'horloge, qui s'élève au centre derrière la façade, a 49^m de hauteur. Dans le vestibule qui précède la cour immense autour de laquelle sont les innombrables bureaux de l'administration municipale, sont placées, à droite et à gauche, deux statues colossales, dessinées par Coustou et fondues en bronze par Coysevox (*voy. ces noms*) : elles représentent le Rhône et la Saône sous des figures emblématiques.

Le palais du commerce et des arts, vulgairement appelé *palais Saint-Pierre*, décore le côté méridional de la place des Terreaux : c'est l'ancienne abbaye des Dames de Saint-Pierre, religieuses de l'ordre de saint Benoît, élevée au xvii^e siècle, et qui a été transformée en une sorte de temple scientifique et commercial; on y a disposé des galeries pour servir de musées, des salles en amphithéâtre pour les cours publiques, une bibliothèque et un cabinet d'histoire naturelle. L'ancien réfectoire est devenu une salle de concerts, et les négociants y tiennent la bourse. On voit dans ce bâtiment, dont la façade a 102^m de longueur, une galerie de tableaux, salle immense où l'on a placé plus de 500 toiles, dont quelques-unes du plus grand prix.

Le collège royal est établi dans un vieux bâtiment occupé autrefois par les jésuites. La chapelle et la salle de la bibliothèque de la ville méritent d'être mentionnées pour leur construction remarquable (*voy. BIBLIOTHÈQUE*). La fondation de l'Hôtel-Dieu remonte au commencement du vi^e siècle; on l'attribue au roi Childébert et à la reine Ultrogothe sa femme. Les bâtiments se divisent en deux parties bien distinctes, connues vulgairement sous les noms de petit ou vieux dôme et de grand dôme. Il est impossible de rien voir de plus grand, de plus noble, de plus magnifique que la façade; au milieu des ornements d'un style simple et sévère à la fois sont placées les deux statues des premiers fondateurs de l'hospice. Les lits consacrés aux indigents de tout sexe et de tout pays sont au nombre de 1,084. Quelques salles sont réservées à des malades qui payent une faible rétribution.

Le chiffre moyen des malades soignés à l'Hôtel-Dieu de Lyon dépasse chaque année 12,000. Les frais se sont élevés à 511,149 fr. 4 cent. en 1859.

L'hôpital de la Charité n'admet que les vieillards des deux sexes qui ont au moins atteint l'âge de 70 ans, les enfants au-dessous de 10 ans exposés ou abandonnés, un nombre fixe d'incubables à places fondées, et enfin un nombre fixe aussi d'enfants malades de la ville et des faubourgs âgés de 2 à 9 ans, moyennant une rétribution de 25 cent. par jour. Le nombre des lits est de 655, sans compter 50 lits destinés aux filles enceintes.

Sur le coteau de Fourvières, on aperçoit de loin l'hospice de l'*Antiquaille*, où l'on recueille les victimes de la débauche, les aliénés et les pauvres atteints de maladies de la peau. Le nombre des lits s'élève à 600.

Dix-huit églises sont ouvertes, à Lyon, à la piété des fidèles. La cathédrale est dédiée à saint Jean-Baptiste. Renversée plusieurs fois et plusieurs fois reconstruite, sa dernière réédification appartient aux xi^e et xii^e siècles; son portail ne fut même fini que sous Louis XI. Malgré le temps employé à cette construction, Saint-Jean est peut-être celle de toutes les basiliques de France qui montre le moins de contrastes de style; son architecture appartient au gothique pur; 4 gros clochers bas et un peu lourds s'élèvent aux angles. L'un d'eux renferme un bourdon qui pèse 17,500 kilogr. L'intérieur est d'une grande simplicité; mais la longueur des nefs, l'élévation des fenêtres, la multiplicité des colonnes et les vitraux en couleurs qui ne laissent pénétrer qu'un jour incertain et mystérieux, donnent à l'édifice un air de grandeur et de majesté. Une horloge curieuse avec une sonnerie très-compiquée, et un savant mécanisme qui d'heure en heure faisait chanter un coq et représenter une des scènes de la Passion de Jésus-Christ, est placée dans un des bras de la croix. Ce chef-d'œuvre de mécanique, construit en 1598 par un Balois, est maintenant immobile et muet. Tout auprès de cette horloge, dans la chapelle consacrée à Marie, est une vierge de Canova.

L'église de Saint-Nizier a été fondée par saint Pothin, premier évêque de Lyon. L'édifice actuel, qui est des xvi^e et xvii^e siècles, est l'un des plus beaux monuments gothiques du royaume. Son portail en conque, ou *crypto-portique*, chef-d'œuvre de Philibert Delorme, est d'une composition admirable. Le clocher est surmonté d'une flèche pyramidale qui surpasse les plus hauts monuments de la ville basse. L'église des Chartroux, fondée par Henri III sur le haut de la col-

line des Carmélites, est digne d'être mentionnée surtout pour son magnifique autel de marbres précieux et son dôme élégant construit d'après les dessins de Servandoni. La modeste chapelle de Fourvières ; bâtie, en 1192, est célèbre par les miracles prodigieux que la tradition attribue à la madone à laquelle elle est dédiée. Cette chapelle occupe l'emplacement de l'ancien *forum Trajani* ; le mot Fourvières est dérivé, dit-on, de *forum vetus*.

Richè en monuments anciens, Lyon possède aussi un grand nombre d'édifices modernes. Son Grand-Théâtre, son palais de justice, la galerie de l'Argue, la galerie de l'Hôtel-Dieu, ses deux prisons, sa chapelle expiatoire où sont déposés les ossements des victimes de la révolution, son marché, son grenier à sel, son abattoir et son entrepôt pour les liquides, sont dignes de la seconde ville de France. Dix beaux ponts traversent la Saône, quatre autres font communiquer entre elles les deux rives du Rhône ; deux gares servent à remiser les bateaux en hiver ; et pour mettre la ville à l'abri des débordements, on a récemment entrepris d'élever deux digues destinées à protéger la rive gauche du Rhône, l'une au-dessus de la ville, et l'autre à la tête du pont de la Guillotière. Mais ces jetées n'ont pu être efficaces contre l'élévation des eaux survenue en 1840. Tous les journaux ont reproduit les détails de cet événement sinistre qui dans la seule ville de Lyon a causé une perte évaluée à près de 16 millions de francs. Douze forts détachés, construits depuis 1850, font, en outre, de Lyon une place militaire d'une haute importance.

Au confluent de la Saône et du Rhône, et comme assise sur ces deux grands fleuves, dont les ports de déchargement sont fort beaux, Lyon est devenue un immense entrepôt où arrivent et s'échangent les marchandises du Midi et du Nord. Cette ville est le point où se réunissent les routes de Paris, de Marseille, de Bordeaux, de Genève et de la Suisse, de l'Italie et de l'Auvergne. Un chemin de fer l'unit déjà à Saint-Étienne, un autre doit la relier à la capitale et à Marseille. Les sources de la richesse lyonnaise sont dans son commerce autant que dans son industrie qui est immense et dont les branches sont très-variées ; les principales sont l'orfèvrerie, la coutellerie, la préparation des cuirs, la verrerie et cristallerie, le travail des métaux, les produits chimiques, les papiers peints, l'impression

sur étoffes de soie et de coton, le blanchiment des toiles, la passementerie, la chapellerie, la teinture, la confection des lilles, et enfin par-dessus tout, la fabrication des étoffes de soie.

C'est vers le milieu du xv^e siècle que le tissage des étoffes de soie fut introduit à Lyon par des Italiens que les longs troubles civils avaient chassés de leur pays. La protection royale éleva au plus haut degré la prospérité de cette cité ; mais la révocation de l'édit de Nantes en tarit les sources par l'exil de 10,000 familles qui portèrent leur industrie à l'étranger. De nouvelles inventions suivies de nouveaux malheurs y ramenèrent tour à tour le bien-être et la misère. Le siège de 1793 et le blocus continental lui furent également funestes ; mais avec la paix, et malgré la concurrence, le métier à la Jacquard lui donna une nouvelle vie. Cependant, après 1850, l'encombrement causa de nouvelles crises ; les métiers s'arrêtèrent, et la misère enfanta plus d'une fois l'émeute qui ensanglanta les rues de cette ville populeuse et industrielle. On peut évaluer à près de 30,000 le nombre des métiers mis en mouvement à Lyon et dans son arrondissement. On en estimait le total du produit, pour 1855, à 112 millions de fr. Un sixième seulement est consommé dans l'intérieur du royaume, le reste est exporté en Italie, en Espagne, en Angleterre et surtout en Amérique. Cette fabrication est une des sources les plus précieuses de la richesse nationale. Elle est entre les mains de 500 fabricants principaux et de plus de 100,000 ouvriers.

Lyon possède un tribunal et une chambre de commerce, un conseil de prud'hommes, un entrepôt, une banque publique créée en 1836. L'école de la Martinière, fondée par le major Martin et ouverte en 1826, et l'école des beaux-arts dite de Saint-Pierre, établie sous l'empire et entretenue aux frais de la ville, ont pour but de donner, la première à 200 élèves, la seconde à 150, l'instruction la plus conforme à la carrière industrielle qu'ils se proposent de suivre, soit comme simples ouvriers, soit comme dessinateurs. *Voy. SOIERIES.*

Histoire. Selon certains auteurs, Lyon aurait été fondée 200 ans avant J. C. par ces mêmes Phocéens qui bâtirent Marseille. D'autres, au contraire, prétendent qu'elle n'existait pas avant l'invasion romaine dans les Gaules. Cette dernière opinion est la plus généralement admise, sans doute parce que César ne fait point mention

¹ Voir *Sehmitzer, De la création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, T. I^{er}, page 272. Cet ouvrage récem-

ment publié renferme des détails très-développés sur l'industrie lyonnaise.

de *Lugdunum*. Aussi lit-on dans la plupart des historiens que le consul Lucius Munacius Plan-
cus reçut du sénat, l'an 712 de Rome (14 avant
J. C.), l'ordre d'établir une ville au confluent de
la Saône et du Rhône pour les Viennois qui,
chassés par les Allobroges, étaient venus s'y
réfugier. Quoi qu'il en soit, *Lugdunum* prit
hientôt une grande importance. Auguste y ré-
sida trois ans et l'éleva au rang de chef-lieu
d'une des quatre provinces gallo-romaines (voy.
GAULE). Agrippa en fit le point de départ de
quatre voies militaires qui traversaient le pays.
Néron releva la ville ruinée par un incendie et
lui donna la prééminence sur toutes les autres
villes des Gaules. Le commerce y jeta depuis de
si profondes racines que, malgré les événements
de toute nature, il n'a plus jamais déserté le con-
fluent du Rhône et de la Saône. Lyon eut la
gloire d'être la première église des Gaules, mais
aussi le sang des premiers confesseurs de la foi
nouvelle y coula en abondance. Aux persécu-
tions religieuses se joignirent les désordres qui
bouleversaient l'empire, et les factions qui agi-
tèrent Rome pendant les siècles suivants. Quand
l'empire romain fut tombé, les barbares fonda-
rent sur la ville à plusieurs reprises. Attila en fit
un monceau de ruines.

Malgré ses malheurs, vers la fin du 4^e siècle,
devenue capitale du royaume de Bourgogne,
Lyon était déjà descendue des hauteurs de Saint-
Just et de Fourvières pour s'étendre sur les ri-
ves des deux fleuves. Elle fit un moment partie
du royaume des Francs; mais vers 965, le roi
Lothaire II la céda, pour la dot de sa sœur Mar-
guerite, à Conrad le Pacifique, roi de la Bour-
gogne transjurane. Lyon appartint une seconde
fois aux Bourguignons jusqu'à la mort de Ro-
dolphe III, fils de Conrad. A cette époque (1032),
l'archevêque de Lyon, Burchard, frère de ce
même Rodolphe, profitant des efforts faits par
les seigneurs de Bourgogne pour se rendre in-
dépendants, s'empara de la souveraineté tem-
porelle et la transmit à ses successeurs. Alors
commença une nouvelle période de calamités.
Cet état de choses dura jusqu'en 1274, où Phi-
lippe le Hardi réunit la province à la couronne
de France. Mais ce ne fut qu'en 1312 que Phi-
lippe le Bel obtint de l'archevêque Pierre de
Savoie la cession de tous ses titres de souve-
raineté.

Sous le gouvernement de nos rois, Lyon, en-
richie par l'industrie, devint une des villes les
plus florissantes du monde. Administrée par des
hommes de son choix, exempte d'impôts, elle
avait joui une des premières d'une entière li-

berté municipale. Elle offrait au commerce tou-
tes les garanties désirables : aussi au xiv^e siècle,
ses draps, sa chapellerie, au xv^e son imprimerie,
sa corderie, sa tannerie, sa fabrique de cartes
étaient renommés partout; au xvi^e siècle, ses
futaines, ses draps d'or, d'argent et de soie, ses
étoffes façonnées lui assuraient déjà la supré-
matie qu'elle possède aujourd'hui. Par ordre de
François I^{er}, elle fut entourée de murs et de bas-
tions formidables qui subsistèrent jusqu'en 1793.
On en voit encore une assez grande partie au
nord, entre la ville et la Croix-Rousse, depuis le
fort Saint-Jean jusqu'au bastion de Saint-Clair.

En 1789, Lyon préservée par son régime
municipal des maux qui affligeaient le reste de
la France, ne désirait point une révolution. Ce-
pendant le premier cri de liberté y trouva des
échos, et le château de Pierre-en-Cise, bastille
construite dans le moyen âge, tomba avec la Bas-
tille parisienne; mais Lyon ne suivit le mouve-
ment révolutionnaire qu'avec une extrême froi-
deur. Pour la punir, la Convention nationale
frappa la ville d'une réquisition énorme; on
dressa des listes de proscription et d'impositions
forcées. Indignés, les Lyonnais prirent les armes,
le 29 mai 1793, renversèrent les représentants
du pouvoir, et, sous les ordres de Précý, soutin-
rent un siège contre l'armée révolutionnaire. La
Convention triompha facilement de la résistance,
et une fois maîtresse de la ville, commença une
sanglante réaction. On décréta que l'on change-
rait le nom de Lyon en celui de *Commune af-
franchie*. Sur les décombres, ajoutait le décret,
s'élèvera un monument avec cette inscription :
« Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est
plus ! » et pour exécuter cette loi barbare, Cou-
thon se faisait porter dans les rues, un marteau
à la main, et frappant les maisons, il s'écriait :
« Maison rebelle, la loi te frappe; sois détruite ! »
C'est alors que furent renversés les monuments
de la place Bellecour. Pendant ce temps, coup-
ables ou non, royalistes ou républicains, des mal-
heureux périssaient par centaines sous la mi-
traille de Collot-d'Herbois (voy. ces noms et
FOUCHE); d'autres cherchaient dans l'exil à sau-
ver leurs têtes. Cette belle industrie, jadis ap-
portée par des proscrits, était sur le point de
quitter la ville avec d'autres proscrits. Mais les
Lyonnais, jaloux de la prospérité de cette France
qu'ils adoraient malgré ses rigueurs, rapportè-
rent plus tard avec fierté la richesse et le bon-
heur dans leur ville natale.

Lyon fut encore ensanglanté à la réaction du
9 thermidor. Napoléon l'embellit. En 1815, deux
princes essayèrent en vain d'y organiser une

résistance contre son retour. Après la révolution de juillet, les émeutes y firent plusieurs fois couler le sang. Celles de 1831 et de 1834 laissent un douloureux souvenir dans l'histoire de cette cité. Le 21 novembre 1831, les ouvriers, en soie, réclamant une augmentation de salaire, prirent les armes, repoussèrent les troupes, firent prisonniers le préfet et le général commandant la division, et s'emparèrent de l'hôtel de ville. Le maréchal Soult et le duc d'Orléans partirent aussitôt; mais tout était déjà rentré dans l'ordre lorsqu'ils arrivèrent. Au mois d'avril 1834, les mêmes causes, exploitées par les passions politiques, amenèrent une plus déplorable collision. Le procès des *mutuellistes* (association formée pour défendre les intérêts généraux de la classe ouvrière, et qui avait défendu le travail chez quelques fabricants, parce qu'ils avaient baissé les prix de la façon) en fut le signal. Mais après cinq jours d'un combat acharné et impitoyable, l'armée resta maîtresse de tous les points. Le contre-coup de cette insurrection se fit sentir dans plusieurs parties de la France et à Paris surtout.

On peut consulter, sur la ville de Lyon : *Description historique de Lyon*, par Cochard, Lyon, 1817, in-12; *Guide du voyageur à Lyon*, par le même, 1826, in-12; *Histoire de Lyon*, par Clerjon, 1829, in-8°; *Voyage pittoresque dans Lyon et ses faubourgs*, par Chapuy, 1824; et enfin *Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône*, par M. Fortis, 1821-1822, 2 vol. in-8°, avec pl. J. COGNAT.

LYRE, instrument à cordes, dont l'invention attribuée à Apollon, Orphée, Linus, Amphion, etc., mais plus généralement à Mercure, remonte incontestablement à la plus haute antiquité. Un des hymnes donnés ordinairement sous le nom d'Homère contient un récit fort détaillé des circonstances de cette découverte, que Mercure aurait faite étant encore au berceau. Sans reproduire ici le récit du poète grec, non plus que les narrations analogues de divers mythographes, nous remarquerons que tous les écrivains s'accordent pour présenter une écaille de tortue comme ayant fourni l'idée primitive et la partie essentielle de l'instrument.

La forme de la lyre a beaucoup varié tant chez les Égyptiens que chez les Grecs; mais sa construction peut, dans tous les cas, être rapportée à certaines règles qui lui donnent cinq parties principales : 1° la caisse, qui, dans l'origine, fut si l'on veut une écaille de tortue, et qui a été depuis une sorte de boîte en bois de

figure quelconque; 2° la table, consistant souvent en une simple pièce de peau sèche tendue au-dessus de la partie creuse du corps précédent; 3° les montants qui étaient, dit-on, dans l'origine, des cornes de bœuf et s'adaptaient à la caisse de l'instrument où ils demeuraient fixés; 4° le joug qui se plaçait en travers d'un montant à l'autre; 5° les cordes qui s'attachaient d'une part à la caisse, de l'autre au joug. On plaçait souvent celui-ci, non pas parallèlement à la base, mais de telle manière que le point d'union aux montants fût beaucoup plus abaissé à une de ses extrémités qu'à l'autre. Cette position donnait la facilité d'accorder l'instrument; on faisait glisser les cordes le long du joug, et elles se tendaient davantage à mesure qu'on les portait vers son côté le plus élevé. Elles furent d'abord au nombre de 3, on en mit ensuite 4, 7 et un plus grand nombre; tout le monde sait que Timothée fut banni de Sparte pour en avoir ajouté une 8; mais cet exemple n'effraya pas les novateurs, et les monuments nous ont prouvé que le nombre des cordes alla toujours en augmentant : ils nous ont montré des lyres à 18 cordes usitées même en Égypte.

La lyre se touchait tantôt avec les doigts, tantôt au moyen d'un *plectre* (*plectrum*), et aussi des deux manières à la fois; en ce dernier cas, l'instrument se pinçait de la main gauche, tandis que le plectre, promené par la droite sur toutes les cordes à la fois, indiquait par ses accords informes le rythme du morceau. Cette manière de jouer est encore en usage chez les Abyssins, qui se servent de lyres grossièrement confectionnées, mais composées exactement de toutes les parties énumérées plus haut.

En Europe, l'usage de la lyre paraît s'être perdu au moyen âge et même à une date assez éloignée de nous. Après l'époque de la renaissance, ce nom fut imposé à différents instruments qui avaient assez peu de rapport avec la lyre des anciens; ceux qui jouirent de quelque crédit furent la *lira da braccio*, véritable *ténor de viole* monté de sept cordes, et qui se jouait comme le violon au moyen d'un archet, et la *lira da gamba*, autrement *lirone* ou *arciviola di liuto*, qui se jouait et se tenait comme le violoncelle, mais portait douze ou seize cordes. On a aussi donné quelquefois le nom de lyre à la vielle et à un autre instrument à manivelle que l'on appelait *lyre allemande* ou *rustique* (*Leyer*).

Le goût que prirent à la fin du dernier siècle les Français pour les meubles et habillements grecs, donna l'idée de ressusciter la lyre antique

en y joignant un manche de guitare qui, partant de la caisse, s'élevait au niveau du sommet des montants; la forme gracieuse de l'instrument lui procura une vogue passagère, puis on revint à la guitare, moins élégante, à la vérité, mais plus maniable, et à laquelle on trouvait d'ailleurs une plus forte résonnance. LA FAGH.

LYRIQUE (POÉSIE). La poésie lyrique est, à proprement parler, celle qui naît aux accords de la lyre; poésie toute de spontanéité et d'inspiration, qui est comme le cri instinctif des passions du poète, poésie d'amour et d'adoration quand il aime, de haine et de vengeance quand il hait; poésie, en un mot, dans laquelle toutes les émotions de son cœur se répandent avec effusion. Dans l'origine, toute poésie était lyrique; mais lorsque le rythme, la cadence, la rime, etc., eurent été imaginés pour suppléer à la mélodie musicale, la poésie chantée perdit peu à peu de son prestige jusqu'à ce qu'elle fût détrônée tout à fait par la poésie parlée ou déclamée. Aujourd'hui, on ne chante plus, on écrit des vers, et c'est par une sorte de fiction qu'on donne le nom de poésies lyriques à des poèmes qui ne sont pas chantés, mais qui offrent quelque analogie, pour la forme et pour le fond, avec les poèmes chantés de l'antiquité : l'ode, la chanson, la ballade.

L'ode, désignée aussi sous le nom d'hymne ou simplement de *chant*, est héroïque ou religieuse : les *cantates*, et ce que nos poètes contemporains ont qualifié bizarrement de *messéniennes*, d'*harmonies*, d'*orientales*, etc., n'en sont que des variétés. La noblesse et la grandeur des pensées, l'exaltation du sentiment, la richesse des images, et en un mot l'inspiration dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus élevé, tels sont les caractères propres à l'ode. La *chanson* est plus sobre d'ornements; son allure est moins majestueuse, son ton plus calme; son coloris a des teintes plus douces. Elle revêt différents caractères : le *dithyrambe*, la *romance*, l'*élégie* (voy. ces mots) rentrent dans ce genre. Dans le dithyrambe, le poète s'abandonne tout entier au plaisir qui l'échauffe; dans la romance, il est tendre, rêveur, passionné; dans l'élégie, il pleure et fait pleurer :

Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie.

Pour ce qui est de la chanson proprement dite, elle doit racheter par les agréments de l'esprit ce qui lui manque en agréments poétiques : c'est, avec la romance et le dithyrambe, le seul poème où le chant se soit généralement conservé chez les modernes. Enfin la *ballade* est héroïque

ou romantique : dans le premier cas, elle tient de l'ode dont elle emprunte le langage figuré, l'élevation des pensées; dans le second, elle se rapproche plutôt de la romance dont elle aime la grâce, la délicatesse, la simplicité. Quant à la technique ou facture du vers dans les poésies lyriques, rythmées ou simplement accentuées comme en français, elle est aussi variée que la nature des sentiments que le poète veut peindre. C'est ce que François de Neufchâteau a exprimé dans les vers suivants pour la poésie des Grecs :

Chaque genre eut son rythme...

La modeste élégie eut recours au distique;

Archiloque s'arma de l'Iambe caustique;

A des mètres divers, Alcée, Anacréon

Prêtèrent leur génie, et leur gloire et leur nom.

Mais dans les poésies qui n'étaient soumises qu'au parallélisme, comme celle des Hébreux, ou à l'allitération, comme celle des anciens Scandinaves, ces différentes modifications ne devaient pas exister, et alors le rythme musical se réglait sans doute sur les inspirations du poète.

Trois périodes sont plus particulièrement remarquables dans l'histoire de la poésie lyrique : l'âge des bardes ou rapsodes qui remonte à la plus haute antiquité; l'âge des troubadours (voy. ces mots) qui s'ouvre vers le ix^e siècle; et l'âge moderne qui commence pour la France avec Malherbe. Nous indiquerons rapidement les poètes qui ont jeté le plus d'éclat dans l'une et l'autre de ces périodes.

Dans l'Orient, les Hébreux se présentent au premier rang. Nulle part ailleurs la poésie sacrée n'a eu de plus nobles inspirations. Que de simplicité et que de grandeur dans les hymnes de David (voy. PSALMES)! Que de beautés inimitables jetées à profusion! L'antiquité n'a rien produit de comparable, et l'on devrait presque ajouter foi aux prodiges qui sont racontés d'Amphion et d'Orphée pour croire que le psalmiste a eu des rivaux parmi les Grecs. Mais en Grèce où l'esprit guerrier dominait, où l'Olympe était peuplé de héros, les hymnes à Dieu devaient être des chants de guerre et de triomphe. Le plus fameux de tous les poètes lyriques auxquels la Grèce a donné le jour, Pindare, que son émule Horace compare à un fleuve majestueux où tous les poètes vont s'abreuver, consacrait sa lyre à la louange des vainqueurs aux jeux publics. Ses *Olympiques* et ses *Pythiques* respirent le plus vif enthousiasme lyrique; mais ils justifient mal, au sentiment de bien des critiques, les éloges immodérés qu'on leur a prodigués. Le nom d'Anacréon réveille des souvenirs plus doux. Le

Dieu de la guerre n'était pas seul honoré en Grèce, les plaisirs aussi avaient leurs autels; ils devaient donc avoir leurs prêtres et leurs oracles. Le chantre de Téos remplit ce ministère, et il le remplit avec autant de zèle que de talent. Ses chansons que le vin et l'amour ont inspirées sont des modèles de grâce et d'esprit. Horace, chez les Latins, marcha sur les traces de ces maîtres de la lyre. Mais quoique offrant des beautés du premier ordre, ses chants se ressentent peut-être quelquefois de la gêne qu'il éprouvait de faire entrer dans des mètres grecs des poésies latines. Un grand nombre de ces odes ne sont que des traductions libres ou des imitations du grec; et néanmoins il a su conquérir, à force de talent, une sorte d'originalité. Après lui, la poésie lyrique ne fit plus que décliner. L'épique seule trouva encore des poètes qui firent résonner agréablement son rythme plaintif sur les cordes de leur lyre : Catulle, Ovide, Tibulle.

Dans le Nord, la poésie lyrique jeta aussi quelques mâles accents. Sans parler des chants de l'Edda (*vǫg.*), on ne peut passer sous silence le barde Ossian, quoique l'authenticité de ses chants ait été contestée. Ses poésies, étonnant mélange de pensées profondes et de sentiments vrais, de simplicité et de grandeur, le placent au niveau des plus beaux génies de l'antiquité.

Vers le ix^e siècle, la poésie lyrique rentre en Europe avec les Arabes. Alors commence à poindre l'ère brillante des troubadours. Après s'être retremée en Espagne, la chanson passe les Pyrénées, se répand dans le midi de la France, et de là rayonne dans tous les sens, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Écosse, en Scandinavie. En Allemagne, elle jeta son plus vif éclat à la cour des Hohenstaufen; les *Minnesinger* ne tardèrent pas à rivaliser avec leurs maîtres : Wolfram d'Eschenbach, Godefroy de Strasbourg, Conrad de Wurtzbourg sont de nobles enfants de Bertrand de Born, de Sordello, de Geoffroy Rudel, de Guillaume Faydit. L'Écosse, l'Angleterre eurent leurs *minstrels*; l'Italie, l'Espagne, leurs troubadours; la Scandinavie, ses scaldes, *La Divina commedia*, magnifique ballade héroïque, et les sonnets de Pétrarque pourraient être regardés comme la dernière expression de la poésie des troubadours. Dans le xvi^e siècle, la poésie lyrique est en plein âge de décadence : ni l'ode antique, ni la *canzone*, ni la romance ne fleurissent plus. En France, « Malherbe, Racan, Rousseau lui-même, dit Marmontel, ont voulu être élégants, nombreux, fleuris; ils n'ont presque jamais parlé à l'âme; leurs odes sont froidement belles, et on les lit comme ils les ont faites,

c'est-à-dire sans être émus. » Ce jugement sévère paraitra mérité, et on pourrait peut-être l'appliquer à tous les lyriques modernes, même les plus célèbres. Cependant il y a quelques noms hors de ligne : l'Italie a eu Métastase, que J. J. Rousseau appelle « le seul poète du cœur; » l'Allemagne, Klopstock, Schiller et Goethe, ce génie incomparable qui a excellé dans tous les genres; l'Angleterre s'honore aujourd'hui de Thomas Moore; l'Écosse, de Burns; la Pologne, de Mickiewicz; la France à J. B. Rousseau, E. Lebrun, Victor Hugo, dans l'ode; dans le genre élégiaque, Millevoey, Lamartine; mais surtout elle cite avec orgueil Béranger, qui n'a eu de rival, dans la chanson, ni chez les anciens ni chez les modernes.

EX. HAAG.

LYSANDRE. Ce général lacédémonien, l'un des hommes illustres de Plutarque, joue un rôle très-important dans l'histoire de la rivalité de Sparte et d'Athènes. Il mit fin à cette longue alternative de revers et de succès, partagés entre les deux peuples, par de nombreuses victoires remportées pour le compte de sa patrie, qui sortit victorieuse de cette lutte acharnée. On l'avait fait élever avec beaucoup de soin, et, dès sa jeunesse, il montrait cette aptitude de moeurs, cette énergique volonté, cet esprit factieux qu'il conserva jusqu'à sa mort. Comme Alcibiade, son contemporain, il ne fit usage de sa puissance que pour détruire les gouvernements démocratiques de la Grèce, qui était trop petite pour le génie de ces deux hommes à la fois. L'un se distinguait par des moeurs sévères et une fierté pleine de rudesse, façonné en tout point aux mâles institutions de Lycurgue; l'autre fut élégant, poli, voluptueux, ainsi que dut le faire la civilisation athénienne; et tous deux, élevés par leur mérite à d'importantes dignités, ne firent que préparer par leur ambition désordonnée la ruine de leur pays. Il est curieux d'étudier dans Plutarque l'histoire de ces terribles rivaux de gloire et de génie, qui ne se rencontrèrent jamais à la tête de leurs armées, quoiqu'ils fussent bien dignes de se mesurer dans quelque grande bataille. — Alcibiade conduisit les galères athéniennes vers les côtes de l'Ionie, dans le dessein de les soumettre; et ce fut en son absence qu'Antiochus, son lieutenant, fut vaincu à la hauteur d'Éphèse par Lysandre, qui avait reçu des secours de plusieurs villes de la Grèce et du jeune Cyrus, fils de Darius, et gouverneur de l'Ionie et de la Lydie à la place de Tissapherne. Les satrapes avaient intérêt à chasser les Athéniens des provinces occidentales de l'Asie Mineure, où ils dominaient et levaient des tributs. Ce fut pour

cette raison qu'ils entrèrent dans cette vaste ligue, préparée par l'Europe et l'Asie contre la puissance d'Athènes, à la première nouvelle des désastres de ses armées en Sicile. — Après cette victoire des Spartiates, Alcibiade éprouve sa première disgrâce, et Lysandre est remplacé pour quelque temps par Callicratidas dans son commandement, qu'il reprend bientôt, ce dernier ayant été vaincu et tué dans une bataille navale près des îles Arginuses. Les Spartiates avaient remis en bonnes mains la direction de leurs affaires; une bataille décisive, gagnée, à *Ægos-Potamos*, sur la flotte ennemie, le prouva bientôt : Conon, qui y commandait pour les Athéniens, s'enfuit auprès d'Évagoras avec neuf galères seulement. A ce terrible échec, la ligue se grossit de tous les alliés d'Athènes, qui se déclarèrent contre elle; et Lysandre, parcourant en vainqueur les villes de la Carie, de l'Ionie, de l'Hellespont et de la Thrace, allait, suivant les expressions de Plutarque, « se bâtissant et établissant sur toute la Grèce une principauté universelle. » Dans chacune, il laissait un gouverneur et dix archontes choisis parmi les hommes dévoués à son ambition, capables d'établir, par la terreur et les persécutions, la souveraineté de leur maître. Ce fut alors que, marchant vers son but sans réserve, il s'abandonna à tous les excès d'un orgueil insupportable, et agit de manière à rendre le nom de Lacédémone odieux à la Grèce entière. C'était aux lois émanées de sa volonté qu'obéissaient les villes conquises, et non à celles de sa patrie, dont il feignait de prendre les intérêts. Cependant, Lysandre poursuivait son projet d'anéantir la puissance d'Athènes; il arriva sous les murs de cette ville à la tête de sa flotte, et en commença le siège par mer, tandis qu'une armée de Péloponésiens, sous les ordres des deux rois de Sparte, la serrait de près du côté de la terre. Après quelques mois de siège, elle se rendit, épuisée d'une défense inutile, et les vainqueurs délibérèrent s'ils ne devaient pas la ruiner. On ne s'arrêta pourtant pas à cette idée barbare, mais on renversa toutes les fortifications qui la défendaient et les murailles qui la joignaient au Pirée. Lysandre fit établir un conseil de trente officiers pour gouverner la ville, et dix autres furent chargés de l'administration des ports. Callicratidas, homme insolent et cruel, mais ami de Lysandre, prit le commandement de la forteresse. — Sparte craignit un instant de voir corrompre l'austérité de ses mœurs par l'introduction des richesses conquises que lui envoyaient ses généraux, et résolut de s'opposer à la circulation de ces nouvelles monnaies; elle ne fit que déguiser

le danger sans l'éviter, en laissant au trésor public la disposition des richesses dont elle redoutait les effets sur les citoyens. Lysandre ne garda des trésors qu'il avait eus entre ses mains que ce qu'il employa à se faire élever une statue de bronze à Delphes. Ce qu'il voulait avant tout, c'était le commandement : aucun effort de vice ou de vertu ne lui coûtait pour y arriver. — Les artistes et les poètes, par leurs adulations, exaltèrent encore en lui ce sentiment d'arrogance et de cruauté dont les habitants de Milet ressentirent les cruelles atteintes. Il devint intolérable, et ses concitoyens, justement indignés, lui adressèrent une réprimande, à laquelle il jugea à propos de venir répondre en personne : il s'était, dans la crainte d'une disgrâce, réconcilié en apparence avec Pharnabase son accusateur, et en avait obtenu une lettre qui démentait les faits allégués contre lui. Mais il s'aperçut à sa confusion que Pharnabase l'avait trompé, en énonçant, sans qu'il le soupçonnât, de nouveaux griefs contre lui, au revers de la lettre qu'il lui avait donnée. Couvert de honte, il obtint comme une grâce de partir pour la Libye, dans l'intention de visiter le temple de Jupiter-Ammon, et de s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à ce dieu. Pendant son absence, Athènes se délivra des trente tyrans qui la tenaient en esclavage, et, malgré les efforts de Lysandre, il ne put obtenir d'y être employé; on préféra confier cette expédition à Pausanias, qui reconnaissait, en quelque sorte, la légitimité de la révolte. De retour à Sparte, Lysandre se servit de son influence sur le peuple pour faire élever Agésilas à la royauté; mais il n'en retira pas le fruit qu'il en espérait, car le nouveau roi ne tarda pas à se délivrer de la tutelle qu'il voulait lui imposer, et voulut encore abaisser son orgueil en le nommant à une des charges de l'intérieur de sa maison. Lysandre se plaignit d'une telle ingratitude, et obtint bientôt d'Agésilas d'aller, avec le titre de son lieutenant, gouverner l'Hellespont. Mais là, ce caractère inquiet qui avait fait le fond de toutes ses actions se réveilla avec plus de force que jamais. Il revint à Sparte, où, malgré ses efforts, il ne put obtenir la royauté pour lui-même. — Il fut tué glorieusement, dans une guerre contre les Thébains, devant Aliarte, et inhumé dans le territoire des Panopéens sur le chemin qui mène de Delphes à Chéronée. LÉO DEGOLANGE.

LYSIAS, fameux orateur grec, né à Athènes quatre cent cinquante ans environ avant la naissance de J. C. A l'âge de 15 ans, il partit pour l'Italie, avec la colonie envoyée par les Athéniens, pour peupler la nouvelle Sibaris; il n'en

revint qu'à quarante-cinq ans, lors de la défaite des Athéniens devant Syracuse. Plus tard, exilé par la tyrannie des trente, il leva cinq cents hommes à ses dépens, se mit à leur tête, et contribua beaucoup par sa bravoure à la délivrance de sa patrie. Il était éloquent, mais d'une éloquence simple et tranquille; sans force ni grandeur; la pureté, la clarté et la délicatesse du style faisaient son plus grand charme. Cicéron lui donne les plus grands éloges : « C'était, dit-il, un écrivain d'une précision et d'une élégance extrême; et Athènes pouvait presque se vanter d'avoir un orateur parfait. » (*Cicéron*). — Lorsque Socrate fut appelé devant ses juges pour rendre compte de sa conduite, Lysias, qui était son ami et son disciple, composa un plaidoyer pour sa défense, et le lui présenta; mais Socrate le lui rendit après l'avoir lu, disant qu'il le trouvait beau et oratoire, mais qu'il ne convenait pas au caractère de force et de courage qu'un philosophe devait montrer. Il a composé plus de deux cents discours ou plaidoyers, mais quatre-vingt-quatre seulement sont parvenus jusqu'à nous : ils ont été imprimés à Londres, en 1739, in-4°.

LÉO DECOLANER.

LYSIMACHIÉES. Cette famille naturelle de plantes est plus généralement désignée aujourd'hui sous le nom de primulacées. *V.* ce mot.

LYSIMAQUE, un des lieutenants d'Alexandre le Grand dans son expédition d'Asie. Il était Macédonien de naissance, fils d'Agathocles, et se distingua de bonne heure par son courage et son habileté. A la mort d'Alexandre, il servit chaudement les intérêts de Perdicas (*voy. MACÉDOINE*), et reçut en récompense le gouvernement d'une grande partie de la Thrace. Il étendit sa domination vers le nord, jusqu'au delà des bouches de l'Ister (Danube), et l'affermir en soumettant les Odrysses et leur prince Seuthès, qui avait voulu secouer le joug macédonien. Cette guerre ne permit pas à Lysimaque de prendre une part active dans les premières querelles des successeurs d'Alexandre (diadoques); mais lorsqu'en 316, plusieurs d'entre eux se coalisèrent contre Antigone, il entra dans la ligue et gagna, avec Cassandre, Séleucus et Ptolémée (301), la grande bataille d'Ipsus (*voy.*), où Antigone trouva la mort. Lysimaque partagea avec ses alliés les fruits de la victoire, et obtint pour lui une partie de l'Asie Mineure. Plus tard, il guerroya contre Démétrius Poliorcète et contre Pyrrhus, roi d'Épire, qui s'était emparé de la Macédoine et qu'il parvint à chasser complètement de ce pays.

Maître de la Thrace, de l'Asie Mineure et de

la Macédoine, Lysimaque, qui portait depuis 306 le titre de roi, était arrivé à une puissance égale à celle de Séleucus et de Ptolémée. Mais ses dernières années furent troublées par des révoltes et des querelles de famille. Cédant aux haineuses insinuations de sa seconde femme Arsinoë, il fit périr son propre fils Agathocles. Plusieurs autres actes de cruauté lui aliénèrent le cœur de ses sujets, et Séleucus, son ancien allié, qui n'avait pas vu sans jalousie grandir sa puissance, en profita pour l'attaquer. Lysimaque marcha à sa rencontre et mourut en combattant à la bataille de Coros, dans l'Asie Mineure. Il était âgé de 80 ans. Ses États furent démembrés après sa mort. La ville de *Lysimachie*, qu'il avait fondée en Thrace, conserva son nom. Lysimaque était ambitieux, cruel, dissimulé, avare, et possédait une rare habileté à profiter des événements qu'il n'avait pas assez de génie pour diriger, mais dont il savait admirablement tirer parti.

DE SCHÖNEFELD.

LYSIPPE, célèbre sculpteur grec, natif de Siccyone, florissait au temps d'Alexandre le Grand. Il exerça d'abord le métier de serrurier, s'adonna ensuite à la peinture, et finit par se livrer entièrement à la sculpture; il eut pour premier maître Polyclète. Suivant le conseil du peintre Eupompe, il s'attacha surtout à étudier la nature. Aussi parvint-il à la rendre avec non moins de vérité que de charme, d'élégance et de noblesse. Il donna les plus belles proportions à ses figures. « Mes prédécesseurs, disait-il, ont représenté les hommes tels qu'ils sont; pour moi, je les représente tels qu'ils paraissent. » Lysippe travailla surtout en bronze. Il fit, pour la ville de Tarente, un Jupiter qui avait 40 coudées de haut, que l'on pouvait faire tourner avec la main, et qui cependant était si bien ajusté, qu'aucune tempête ne pouvait l'abattre.

Lysippe eut le privilège de faire seul les statues d'Alexandre (Plutarque, *Fort. d'Alex.*). L'une d'elles figurait ce prince, la tête un peu penchée et les yeux élevés vers le ciel, attitude qui a été souvent imitée dans ses portraits. Il a, du reste, représenté le conquérant à différents âges de sa vie. Une grande quantité d'ouvrages de Lysippe avaient été transportés à Rome par Métellus, surnommé *le Macédonique*. Les plus célèbres sont le *Cupidon* qu'il avait fait pour les Thespiens; la statue de *Pyrrhus d'Élée*, vainqueur aux jeux olympiques; la statue de *Socrate*; un *Chien blessé léchant sa plaie*. Agrippa avait fait placer dans ses thermes une statue de Lysippe représentant un *apoxiounène* ou athlète occupé à se frotter avant le combat; il y eut

presque une révolution à Rome, sous Néron, lorsque ce prince la fit enlever pour la placer dans son palais. On a pensé que les statues des Muses trouvées à Tivoli pouvaient être copiées sur des originaux de Lysippe. C'est ainsi qu'on a été porté à croire que la tête du Cupidon essayant son arc (Mus. des antiq., n° 399), qui est pleine d'expression, et que l'on trouve répétée plusieurs fois, peut être la copie de celle de cet artiste, qu'on admirait à Thespies. L'Hercule Farnèse passe aussi pour être une copie de son Hercule. On a encore attribué à Lysippe les chevaux antiques dits de Venise; mais ils sont du temps de la décadence des arts. Du MÈSAN.

LITHRARIÉES. Famille de plantes dicotylédones, établie par Jusieu, et qui a pour type le genre salicaire. Les lithrariées se composent de plantes herbacées très-rarement sous-frutescentes à leur base; leurs feuilles sont simples, entières, opposées ou alternes, sans stipules; leurs fleurs sont axillaires ou forment des épis terminaux ou des sortes de grappes. Le calice est monosépale, tubuleux ou campanulé, offrant de trois à six divisions séparées par des sinus qui, quelquefois, se prolongent en dents ou cornes. Ces divisions calicinales sont généralement rapprochées, en forme de valves avant l'épanouissement de la fleur. La corolle, qui manque quelquefois, se compose de pétales en même nombre que les lobes du calice et qui sont insérés à sa partie supérieure; ils sont généralement très-caducs. Les étamines, attachées au calice, en dessous des pétales, sont ou en même nombre, ou en nombre double, triple ou même quadruple des pétales; quelquefois aussi elles sont moins nombreuses. Le pistil se compose d'un

ovaire libre, à deux ou quatre loges contenant chacune plusieurs ovules attachés à des trophospermes axiles. Le style est simple, terminé par un stigmate capitulé et à peine lobé. Le fruit est une capsule mince, enveloppée par le calice qui persiste, à deux ou quatre loges séparées par des cloisons très-minces qui, se détruisant facilement, font paraître la capsule à une seule loge. Elle s'ouvre ordinairement en un nombre variable de valves; les graines, insérées à des trophospermes saillants, se composent d'un embryon droit, sans endosperme, immédiatement recouvert par le tégument propre de la graine.

I^{re} tribu : *salicariées*. — Lobes du calice distincts ou rapprochés en valves avant la floraison; pétales rarement nuls, alternes avec les divisions du calice, et insérés au haut du tube; étamines attachées en dessous des pétales; graines dépourvues d'ailes. Plantes herbacées ou sous-frutescentes : *rotala*, L.; *cryptotheca*, Blume; *suffrenia*, Bellard; *ameletia*, DC.; *peplis*, L.; *ammannia*, Houst.; *lythrum*, Jus.; *cuphea*, Jacq.; *acisanthera*, Browne; *pemphis*, Forster; *heimia*, Link et Otto; *diplusodon*, Pohl; *phycocalymna*, Pohl; *decodon*, Gmel.; *nesoa*, Commers.; *cremea*, Aubl.; *lawsonia*, L.; *antherylium*, Rohr.; *dodecas*, L.; *ginoria*, Jacq.; *adenaria*, Kunth; *grialea*, Læffl.

II^e tribu : *lagerstrœmiées*. — Lobes du calice valvaires; pétales nombreux; graines ailées. Arbres ou arbrisseaux. — *Lagerstrœmia*, Willd.; *lafœnsia*, Vand.

Cette famille a les plus grands rapports avec celle des onagres, dont elle diffère surtout par son ovaire libre et non infère.

M

M, la treizième lettre et la dixième consonne de notre alphabet, représente une articulation qui ne paraît étrangère à aucune langue. Pour la rendre, on amène un souffle nasal sur les lèvres qui se rapprochent complètement, et, par conséquent, la lettre est labio-nasale. Ainsi que la suivante (N), on la fait le mieux sonner en ouvrant les narines. Au reste, elle est simple, douce, facile à prononcer. C'est une des premières articulations que les enfants réussissent à former : aussi appartient-elle, dans la plupart des langues, à l'expression de l'idée de mère,

ma, maman, math, mater, Mutter. Nous n'avons rien de particulier à en dire, comme de beaucoup d'autres lettres : nous nous bornerons à noter quelques variantes qu'offre sa prononciation dans la langue française.

Au commencement d'une syllabe, cette prononciation est toujours la même; à la fin, au contraire, elle peut se modifier considérablement. En général, lorsqu'elle est ainsi placée, que ce soit ou non à la fin du mot, elle est nasale et se prononce comme une *n*, par exemple dans *nom, dain, parfum, thym*, ou dans *tombeau, jambe,*

membre, imbibet, humble. Lorsqu'elle est redoublée, c'est-à-dire suivie d'une seconde *m* commençant la syllabe subséquente, elle conserve sa valeur, comme dans *immortel, immense*; excepté dans les mots composés de la préposition *en*, alors la première *m* se prononce encore comme *n* : *emmener, emmailloter*. Elle garde aussi sa prononciation quand la syllabe suivante commence par une *n*, par exemple, dans *amnistie, omnipotence, indemnité, gymnastique*; mais il n'en est pas de même du mot *automne*, ni de *damné, damnation, condamnation*, où l'*m* ne se fait nullement sentir, ni de *solemel* qui se prononce *solanel*. On fait, au contraire, sonner l'*m* dans le mot *rhum*, et dans les exclamations *dam ! hum !* A la fin de la plupart des noms étrangers, tels que *Abraham, Ibrahim, Mathusalem, Jérusalem, Amsterdam, Édom*, on la prononce de même, excepté dans *Adam*, qui se prononce *Adan*. Dans le corps d'un nom, l'*m* a également la prononciation de l'*n* : *Samson* se prononce *Sanson, Rembrandt, Ranbran*; *Sempronius* devient *Simpronius*, et *Memphis, Minphis*; mais d'un autre côté, l'*m* se fait sentir dans *Memnom, Mimnerme*, etc., c'est-à-dire, toutes les fois qu'elle est suivie de l'*n* dans les noms propres. Suivie d'une consonne à la fin d'un mot, l'*m* ne change pas pour cela, mais conserve ce son nasal par lequel l'*m* se lie étroitement à la voyelle précédente, comme dans *champ, exempt, plomb*, etc., où l'on entend simplement *chan, esan, plon*; *rumb* de vents fait cependant exception à cette règle. Devant les lettres *p* et *b*, l'*m* prend, en général, la valeur d'une *n*.

En portugais, l'*m* finale équivaut à la nasale pure *n*.

En français, comme dans d'autres langues, l'*m* se redouble; dans la plupart des cas, la voyelle précédente devient alors brève, comme dans *homme, femme*, et comme en allemand (*Amus, hemmen, immer*); mais souvent aussi elle s'allonge (*flamme*), suivant l'effet ordinaire des consonnes doubles, en français.

Comme signe numéral, l'*M* latine n'a pas la même valeur que le *μ'* grec ou le *mem* hébreu; ces deux derniers signifient 40, tandis que l'*M* latine signifie mille ou deux fois cinq cents; c'est à la fois un double D (CD) et l'initiale du mot *million*. Surmonté d'un trait horizontal, M vaut un million.

Sur les monnaies françaises, cette lettre indique qu'elles ont été frappées à l'hôtel de Toulouse.

Comme abréviation, l'*M* est diversement em-

ployée. Dans les inscriptions latines, elle remplace les noms de *Marcus, Manlius, Mucius*, ou le titre de *Magister*. Chez les modernes, M. A. signifie *magister artium*; *m* toute seule, veut dire masculin, et M., monsieur. En musique, il veut dire *meno*, moins, ou *mano*, main, ou *mezzo*, moyen, modéré, etc.

Une abréviation particulière est celle de M', dans les noms propres écossais, pour *Mac*, fils, par exemple *M' Culloch, M' Donald*. On prononce très-rapidement la syllabe *Mac*. Les Irlandais se servent dans le même but de l'O', par exemple *O'Higgins, O'Meara*. SCHNITZER.

MAB, nom que Shakespeare, dans une charmante fantaisie de sa tragédie de *Roméo et Juliette*, donne à la reine des fées (*voy.*) et dont Wieland, à son exemple, s'est servi dans le même sens. X.

MABILLON (JEAN). Il est des hommes dont toute la vie est dans leurs ouvrages, tel fut Mabillon. Né dans un village du diocèse de Reims, le 23 novembre 1652, un de ses oncles, curé dans les environs de cette ville, après lui avoir donné les premières notions du savoir, l'envoya au collège. Il en sortit pour entrer dans la congrégation de Saint-Maur, prononça ses vœux monastiques en 1654, et se voua dès ce moment à l'étude et à la prière. Altérée par le travail, sa santé avait besoin d'être raffermie par l'exercice; il fut donc envoyé dans plusieurs abbayes de l'ordre, et vint à Saint-Denis; on le chargea de montrer les tombeaux et le trésor : c'était l'office d'un cicerone, Mabillon dut s'en acquitter au profit des visiteurs, car sa vaste érudition lui permettait d'instruire ceux qui venaient seulement chercher à satisfaire une vaine curiosité. A cette époque, dom Luc d'Achery, auteur du recueil historique le *Spicilege*, ayant sollicité le secours d'un aide, on lui adjoignit Mabillon. Il s'acquitta si bien de cette tâche qu'il fut choisi pour former un recueil des actes des saints de l'ordre de Saint-Benoit. Au moyen âge, les moines étaient mêlés activement aux affaires politiques; ils dirigeaient la conscience des hommes puissants, et, sans être diplomates en titre, ils en exerçaient les fonctions. On peut donc puiser dans l'œuvre de Mabillon des particularités curieuses; on y trouve surtout une foule de documents sur les coutumes et les mœurs de ces temps. Les travaux auxquels il se livra à cette occasion lui inspirèrent l'idée et lui fournirent le plan de son livre sur la diplomatique, où il trace les règles à suivre pour discerner l'âge et l'authenticité des chartes et des manuscrits. Informé de son mérite par la voix publique, Colbert offrit à

l'auteur une pension de deux mille francs, qu'il refusa, non par ostentation, mais parce que, satisfait de son sort, il n'avait nul besoin à satisfaire et nulle fantaisie à contenter. Le ministre voulut cependant utiliser pour le service de l'État les connaissances de Mabillon et l'envoya en Allemagne et en Italie pour y fouiller les archives de ces contrées. Il s'acquitta avec autant de zèle que de succès de ces missions et enrichit la Bibliothèque du roi de plusieurs milliers de volumes et de manuscrits précieux par leur rareté et par les documents qu'ils contenaient. Dévoué à la gloire d'un ordre dont il était l'honneur, il s'occupait avec ardeur à rédiger les *Annales générales de Saint-Benoît*, quand il mourut le 27 octobre 1707, âgé de 75 ans. — Une circonstance singulière de sa vie mérite d'être signalée, c'est qu'il fut d'abord regardé comme une espèce d'idiot, mais il ne tarda pas à donner des preuves si convaincantes du contraire que ses supérieurs le désignèrent toujours lorsqu'il fallait soutenir au nom de tous une lutte théologique ou littéraire. C'est ainsi qu'il entra en lice avec le célèbre abbé de Rancé sur la question de savoir si les moines peuvent s'appliquer aux études. Le résultat de cette polémique fut que les deux adversaires tombèrent à peu près d'accord, car le premier ne repoussait que les connaissances frivoles et le second recommandait exclusivement les études sérieuses. Outre sa *Diplomatique*, le père Mabillon a publié une excellente édition des *Oeuvres de saint Bernard*, des écrits théologiques et critiques et deux *Dissertations historiques* imprimées dans le troisième volume des *Historiens de France*.
SAINT-PROSPER.

MABLY (GABRIEL BONNOT DE), publiciste français, né à Grenoble, le 14 mars 1709, et mort à Paris, le 23 avril 1785. Après avoir achevé ses études au collège des Jésuites à Lyon, il vint à Paris, où son parent, le cardinal de Tencin, le fit entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Mais ne se sentant aucune vocation pour la carrière ecclésiastique, le jeune Mably se contenta de recevoir le sous-diaconat et se livra ensuite tout entier aux études profanes. Son *Parallèle des Romains et des Français par rapport au gouvernement* (1740, 2 vol. in-12), qui eut un grand succès, engagea le cardinal de Tencin, alors ministre, à se l'attacher en qualité de secrétaire et à lui confier la rédaction de ses rapports au roi. Mably s'acquitta pendant plusieurs années de cette tâche, jusqu'à ce qu'un sentiment d'orgueil blessé le porta à renoncer à toutes les faveurs du ministre. Les notes qu'il avait recueillies pour

l'instruction particulière du cardinal lui fournirent la matière de son livre : *Droit public de l'Europe fondé sur les traités* (1748, 2 vol. in-12), qu'il fit paraître à l'étranger, la censure n'en ayant pas autorisé la publication en France. Une 2^e édition, donnée en 1754, fut augmentée d'un 3^e vol.; mais la plus complète est celle de 1764, où l'on trouve un sommaire des traités conclus jusqu'alors. Dans cet ouvrage, Mably se propose de faire connaître la marche de la politique en Europe à partir de la paix de Westphalie. Bientôt après, il fit paraître ses *Observations sur les Grecs* (Genève, 1749, in-12), qu'il reproduisit plus tard, avec de notables changements, sous le titre d'*Observations sur l'histoire de la Grèce*, et ses *Observations sur les Romains* (1751, in-12). Dans ce dernier ouvrage, où il doit beaucoup à Montesquieu, il s'accuse d'avoir dit dans son *Parallèle des Romains et des Français* bien des choses qu'il n'aurait pas dû penser et d'en avoir passé sous silence beaucoup d'autres qu'il aurait dû dire. Aux *Principes des négociations* (Ha Haye, 1757, in-12), où le publiciste recommande au diplomate la bonne foi, la justice, la modération, comme le meilleur moyen d'entretenir la concorde entre les nations, succédèrent les *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale et de la politique* (Amst., 1763, in-12), qui est de tous les ouvrages de Mably celui qu'on regarde comme écrit avec le plus de pureté. Mais Jean-Jacques ne voit dans ce livre qu'une compilation de ses propres idées « faite sans retenue et sans honte. » Dans ses *Observations sur l'Histoire de France* (Genève, 1765, 2 vol. in-12), Mably expose les différentes formes du gouvernement des Francs depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'à la réunion des grands fiefs à la couronne. Deux autres volumes y furent ajoutés plus tard par les soins des exécuteurs testamentaires de l'auteur. Dans cette dernière partie, dont on a contesté l'authenticité, Mably désespère du salut de la France, où il ne découvre aucun germe de révolution ! M. Guizot a récemment donné une édition de cet ouvrage qu'il a enrichie de savantes notes : c'est sans doute à ce travail qu'on est redevable des excellents *Essais sur l'Histoire de France* du même auteur. Sollicité par la confédération de Bar (voy.) de rédiger pour la Pologne un projet de constitution, Mably y travailla avec ardeur. Le livre *Du gouvernement et des lois de la Pologne* (1781, in-12) fut le fruit de ses études et de ses méditations : contre l'avis de Jean-Jacques, qui avait aussi été consulté à ce sujet, il s'y prononce pour une royauté héri-



LE MARCHAND.

(Danse macabre de Ballo.)



LE CUISINIER.

taire. Parmi les autres ouvrages de Mably, nous citerons : *Doutes proposés aux économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés* (1768), où il s'élève surtout contre le despotisme légal; *De la législation, ou Principes des lois* (Amst., 1776), où il établit que l'égalité dans les fortunes et dans les conditions est le fondement de la prospérité des États; *De l'étude de l'Histoire* (1778), inséré d'abord dans le cours que l'abbé de Condillac, frère de l'auteur, composa pour l'instruction de son élève; *De la manière d'écrire l'Histoire* (1782, in-12), où l'abbé de Vertot, parmi les historiens français, est le seul qui trouve grâce devant son tribunal; et enfin ses *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique* (1784, in-12). L'abbé Arnoux a donné la *Collection complète* de ses œuvres, en 15 vol. in-8° (Paris, 1794-1795). On a reproché à Mably de tourner sans cesse dans le même cercle d'idées : Sparte, tel est pour lui le gouvernement modèle; les principes de la législation de Lycurgue reviennent sous toutes les formes dans ses écrits. EM. HAAG.

MABUSE (JEAN). Voy. GOSSART.

MACABRE (DANSE). Ce nom, que l'on donnait d'abord en France et en Angleterre aux mascarades religieuses, origine probable de la *danse des morts*, fut appliqué plus tard à la danse des morts elle-même, on ne sait pas précisément à quelle époque. La plus ancienne de ces peintures allégoriques où l'on voit la Mort, sous toutes sortes de formes, conduire une danse à laquelle prennent part une foule de personnages de tout âge, de tout sexe et de toute condition, est celle qui se trouve au Petit-Bâle. Elle remonte à l'an 1512, et a été décrite par Hegner dans son *Hans Holbein le jeune*. Une danse pareille avait été peinte, au milieu du xv^e siècle, sur les murs du cimetière des Saints-Innocents à Paris. Le chapitre de Saint-Paul, à Londres, la fit copier pour en orner les murailles de son couvent. Gabriel Peignot, dans ses *Recherches sur les danses des morts et sur l'origine des cartes à jouer* (Dijon et Paris, 1826), parle d'une danse des morts à Dijon, qui remonterait à l'an 1456. On trouve fréquemment aussi de semblables peintures dans les anciens cimetières. La plus célèbre était la fresque aujourd'hui détruite de celui des Dominicains, dans le faubourg Saint-Jean, à Bâle. Cette danse des morts, attribuée à tort à Holbein, et qu'il ne faut pas confondre avec celle du Petit-Bâle, avait été peinte en mémoire de la peste qui ravagea cette ville en 1431, par un artiste resté inconnu. Elle se composait de 60 figures de grandeur na-

turelle, représentant des personnages de toute condition, depuis le pape et l'Empereur jusqu'au mendiant; et tous se précipitaient sur les pas de la Mort, ainsi que l'annonçaient des sentences en vers. Selon quelques auteurs, elle serait l'œuvre d'un certain J. Glauber ou Klauber; ce qui est moins contesté, c'est qu'elle fut restaurée, en 1480, par Hans Bock, et qu'un autre Hans Hugo Klauber, dont le nom se lisait au-dessus des figures, y mit la dernière main en 1520 ou en 1568. Nous ajouterons qu'elle a été gravée par Joas Dennecker (Augsb., 1544) et par Matth. Merian l'aîné, en 1621, en 44 planches. On en conserve une copie en détrempe à la bibliothèque de Bâle. Peut-être est-ce cette peinture qui a donné à Holbein la première idée de la danse des morts dont les dessins originaux passèrent dans le cabinet de l'impératrice Catherine II, et qu'il grava lui-même sur bois, s'il faut en croire quelques auteurs. Mechel l'a publiée en 33 planches dans les *Oeuvres de Jean Holbein* (Bâle, 1780), et Schlotthauer l'a lithographiée (Munich, 1829). Des danses pareilles furent peintes dans différentes autres villes de la Suisse pendant le xv^e siècle. Celle qu'on voit dans l'église de N.-D. à Lubeck a été achevée en 1463. Celle qui ornait autrefois le château royal de Dresde se montre aujourd'hui sur les murs du cimetière de la nouvelle ville. Elle consiste en 27 figures de grès en bas-relief, qui représentent des personnes des deux sexes, de toute condition. *Les images de la mort, auxquelles sont adjoustées 12 figures* (1530, in-4°; 2^e édit., Lyon, 1547), est un ouvrage rare. CONVERSATION'S LEXICON.

MAC-ADAM (JOHN LOUDON), inventeur d'un nouveau système de routes auquel il a eu la gloire de donner son nom (routes à la Mac-Adam, chaussée macadamisée), était né en Écosse, en 1755. Après avoir passé ses premières années aux États-Unis, il revint en Angleterre, en 1787, et fut nommé curateur des routes dans un district d'Écosse. Dès lors il tourna tous ses soins, toutes ses études, vers cette partie, et son expérience suppléa bientôt à l'absence presque complète chez lui d'instruction théorique. Ses travaux soumis au parlement le firent appeler en Angleterre, et on lui confia, en 1819, la curatelle des routes de Bristol qui lui servirent à populariser rapidement son système. Aujourd'hui, il est généralement adopté dans la Grande-Bretagne. On en a fait plusieurs essais en France. Le principe fondamental sur lequel il repose consiste à maintenir dans un état parfait de sécheresse le sol sur lequel une

route est établie. Cette nécessité exige l'exclusion de toute espèce de matières terreuses et le rejet de toute couche inférieure de grosses pierres qui pourraient dans leurs interstices fournir un passage à l'eau. Mac-Adam est mort à Moffat (Écosse), le 26 novembre 1836. **DEADÉ.**

MACAIRE, MACAIRISME. Voilà deux mots dont la langue française s'est accrue (Dieu nous garde de dire enrichie!) et dont il eût été difficile de présager la scandaleuse fortune.

Lorsque les auteurs de l'*Auberge des Adrets* donnèrent à l'un de leurs bandits le nom de Robert Macaire, ce fut sans doute par souvenir de celui d'un autre assassin, ce déloyal et perfide chevalier Macaire, vaincu, sous nos vieilles chroniques, par le chien d'Aubry de Montdidier, et contraint par le courageux et fidèle animal à s'avouer coupable du meurtre de son maître. Le talent original et aventureux de l'acteur Frédéric Lemaître fit, d'un vulgaire brigand de mélodrame, le héros du vol romantique, l'assassin bouffon et persifleur. Vainement les auteurs avaient placé son complice sur la même ligne que lui : Macaire, en se constituant le don Quichotte du crime, réduisit soudain le pauvre *Bertrand* au rôle de son Sancho.

Le succès de *Robert Macaire* s'accrut prodigieusement, lorsque, de la forêt, le même acteur le transporta dans le salon. Là, ce fut bien un autre personnage que celui qui s'était borné à railler des juges de village et de *bons gendarmes*. Tout en se moquant à la fois, pour ses menus plaisirs, et de la société, et de la famille, et de l'amour, etc., on le vit, travaillant désormais en grand, exploiter les entreprises, l'industrie, et surtout la crédulité. Il devint la personnification de l'escroquerie sur une vaste échelle, et du charlatanisme.

La caricature se hâta d'exploiter, à son tour, Robert Macaire, et de le représenter dans une série de positions sociales où s'exerce son savoir-faire. Le journalisme et le pamphlet contribuèrent également à populariser son nom, en signalant les hauts faits trop nombreux de ses disciples et de ses imitateurs. Aussi Robert Macaire est-il devenu le type de la friponnerie à la fois adroite et audacieuse. **M. OUVRY.**

MACAO (prononcez *Massao*), établissement que les Portugais ont, depuis 1563, dans la province de Quangtong, de la Chine, et pour lequel ils payent à cet empire un tribut annuel de cent mille ducats. Macao comprend la pointe méridionale de la presqu'île de Gaumin, dans le golfe de Canton, et renferme, sur cinq milles carrés, une population de 34,000 hommes, dont 30,000

Chinois. Un mur, en grande partie délabré, et qui s'étend d'un rivage à l'autre, sépare ce pays du reste de la Chine. La ville de Macao est le siège du gouverneur de l'établissement et d'un évêque catholique; elle est protégée par une citadelle, et a un port sûr, mais dont l'entrée est très-difficile. On y compte 12,000 habitants, non compris la garnison portugaise, composée de 400 hommes, pour la plupart nègres et mulâtres. Autrefois, le commerce de Macao était plus florissant qu'aujourd'hui. Cependant, il y arrive encore par an environ 30 gros navires de Lisbonne, de Madère, de Malacca, du Bengale, des îles de Sounda, etc. Ces bâtiments apportent surtout de l'opium, qu'ils échangent contre du thé. Sur une colline, près de la ville de Macao, se trouve la grotte de Camoëns, où l'on prétend que ce grand poète a composé ses *Lusiades*.

DICT. DE LA CONVERSATION.

MACAQUE. *Macacus*. Genre de quadrumanes appartenant à la première division des singes (ceux de l'ancien monde ou les catarrhins de Geoffroy Saint-Hilaire), et intermédiaire soit par ses formes, soit par ses habitudes, à celui des guenons et à celui des cynocéphales. Les dents sont, comme chez tous les singes de l'ancien monde, au nombre de trente-deux, c'est-à-dire en même nombre que chez l'homme; elles sont d'ailleurs semblables à celles des cynocéphales, et ne diffèrent de celles des guenons que par un petit talon qui termine les dernières molaires à l'une et à l'autre mâchoire, et par la forme des canines supérieures arrondies et non point aplaties à leur face interne, présentant à leur face externe une dépression assez forte. L'angle facial est de 40° environ, terme moyen; mais il se trouve plus ouvert dans certaines espèces, moins dans quelques autres. Celles-ci se rapprochent ainsi davantage des cynocéphales, dont l'angle facial n'est guère que de 50° environ, les premières se trouvant au contraire plutôt en rapport avec les guenons et les semnopithèques, où cet angle, assez variable, est toujours moins aigu. D'ailleurs c'est dans la forme de la tête et du museau que l'on peut trouver les seuls caractères véritablement importants des macaques, et presque les seuls aussi qui puissent servir à leur distinction. Le museau, beaucoup plus gros et plus prolongé que chez les guenons, du moins pour la plupart des espèces, est beaucoup plus court que chez les cynocéphales; ceux-ci se distinguent d'ailleurs parfaitement par la disposition de leurs narines terminales et tout à fait antérieures. Le corps est en général trapu et épais, le col court, la tête grosse, les membres

robustes, et l'aspect de l'animal véritablement désagréable et hideux. Les callosités des fesses sont très-prononcées, et la queue, quelquefois nulle, est ordinairement assez courte; elle ne devient d'ailleurs jamais, même chez les espèces où elle a le plus de force et de longueur, un organe de préhension, comme elle l'est chez beaucoup de singes américains; caractère qui, au reste, appartient généralement à tous les genres de l'ancien monde. Enfin leurs membres, à peu près égaux, sont essentiellement conformés comme ceux des guenons; et leurs mains sont de même pentadactyles. Ils ont les lèvres minces, et les abajoues ont un assez grand développement.

On peut faire à l'égard des habitudes des macaques les mêmes remarques que l'on vient de faire à l'égard de leur organisation. Généralement plus doux, plus susceptibles d'éducation que les cynocéphales, ils sont, en revanche, plus méchants, plus indociles, et surtout plus lascifs que les guenons : quelques espèces ayant plutôt les habitudes et le naturel de ces dernières, et d'autres se rapprochant au contraire davantage des cynocéphales, tandis que plusieurs enfin se trouvent véritablement intermédiaires entre ces deux genres. C'est ce qu'on reconnaît assez facilement lorsqu'on étudie des individus adultes et bien portants; car les jeunes, même dans les espèces qui par les développements de l'âge deviennent le plus complètement intractables, ont d'abord assez de douceur. Les femelles sont aussi ordinairement moins empressées à nuire et moins indociles que les mâles. Du reste les macaques ont à tout âge beaucoup d'adresse et d'intelligence; et quelques-uns d'entre eux sont même très-susceptibles d'éducation. Tel est particulièrement le magot, que les bateleurs habituent, sans trop de difficulté, à obéir avec promptitude, sur un geste ou sur un mot, à danser sur la corde, et à exécuter différents tours d'adresse qui amusent et souvent même étonnent vivement les spectateurs. D'autres macaques ne sont guère susceptibles de l'être adoucis par la domesticité; encore quand ils passent à l'état adulte, ou qu'ils commencent à vieillir, arrive-t-il souvent que leur caractère change entièrement, et qu'ils deviennent tout à fait indociles et intractables. Aussi, tandis que beaucoup de personnes élèvent volontiers de jeunes macaques, et les prennent même en affection dans cet âge où ils ne manquent véritablement ni de grâce ni de douceur, il en est bien peu qui veuillent les conserver longtemps, et qui ne s'empressent de s'en défaire dès qu'ils sont parvenus

à l'âge où ils prennent, avec leurs forces, les penchants et les habitudes qui caractérisent leur espèce. Ces singes se sont reproduits assez souvent en Europe, au contraire des guenons, et même des cynocéphales, malgré leur extrême lasciveté. Cette différence tient uniquement, suivant Frédéric Cuvier, à la facilité plus grande que l'on a de réunir à la fois les deux sexes, et aussi à la rapidité de leur développement. On peut remarquer cependant que la ménagerie du Muséum de Paris a plusieurs fois possédé en même temps les deux sexes de quelques espèces de cynocéphales, et même le mâle et la femelle du drill et du papion, sans qu'on ait jamais réussi à les faire produire. Au contraire trois espèces de macaques : le maimon, le rhésus et le macaque proprement dit, ont plusieurs fois produit. L'accouplement se fait de la même manière que chez les autres quadrupèdes, et la gestation dure environ sept mois. Le jeune individu a dès sa naissance les couleurs de l'adulte, seulement avec une nuance un peu plus pâle; mais ses membres sont plus grêles, et sa tête sensiblement plus grosse. Il a dès lors les yeux ouverts; il paraît voir les objets qui l'entourent, et suivre du regard les mouvements qui se font près de lui. S'attachant avec les quatre mains aux poils de la poitrine et du ventre de sa mère, tenant le mamelon dans sa bouche, et ainsi toujours disposé à têter, lorsqu'il en sent le besoin, il reste pendant longtemps à peu près immobile. Du reste, la mère paraît peu gênée de ce fardeau, et marche comme à l'ordinaire, soit à quatre, soit à deux pieds; embrassant alors et maintenant son petit au moyen d'une de ses mains antérieures. Elle lui prodigue les soins les plus empressés, les plus tendres, pendant tout le temps qu'ils lui sont nécessaires, surveillance avec beaucoup d'attention et aide ses premiers mouvements. Cependant dès que le petit, devenu un peu plus âgé, commence à vouloir prendre une autre nourriture que le lait de sa mère, celle-ci, sans jamais cesser d'ailleurs de le soigner avec le même zèle, ne souffre pas qu'il satisfasse son désir; elle lui arrache le peu d'aliments qu'il vient à saisir, remplit ses abajoues, et s'empare de tout pour elle-même. Le petit, dès lors plein d'intelligence et d'adresse, sait cependant bien prendre de temps en temps un peu de la nourriture que sa mère lui refuse. On l'a vu plusieurs fois saisir adroitement des amandes dans la main de celle-ci, au moment même où elle les portait à sa bouche, puis s'enfuir rapidement à l'autre extrémité de la cage, et les manger alors, en ayant la précaution de tourner le dos à sa

mère. Il avait ainsi toujours le soin de s'écarter pour prendre de la nourriture, lors même que celle-ci venait à lui en présenter elle-même.

MACAREUX. *Mormon.* Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, dont les caractères sont : bec assez court, plus haut que long, très-comprimé; les deux mandibules arquées, sillonnées transversalement, échancrées vers la pointe; arête tranchante, s'élevant plus que le crâne; narines marginales, linéaires, presque entièrement fermées par une membrane nue; pieds courts, retirés dans l'abdomen; trois doigts devant, entièrement palmés; point de pouce; ongles très-crochus; ailes courtes; les première et deuxième rémiges les plus longues; queue composée de seize rectrices. Les macareux se plaisent, plus que partout ailleurs, sur les mers glacées du cercle arctique; confondus avec les guillemots et les pingouins et formant des bandes très-nombreuses, ils peuplent ces tristes régions vers lesquelles la nature semble ne porter qu'avec regret quelques regards inféconds. Les macareux parviennent rarement dans les parages tempérés; il est vrai que le peu d'étendue de leurs ailes, quoique leur permettant d'effleurer avec assez de rapidité la surface des eaux, s'oppose à ce qu'ils effectuent de longs voyages; toutefois ces ailes, toutes petites qu'elles sont, suffisent encore pour ne pas assimiler les macareux à ces êtres équivoques qu'on ne sait trop dans quelle classe ranger. En effet si l'on voulait que les organes du vol fussent un attribut indispensable pour caractériser l'oiseau, on ne pourrait regarder comme tel, ni le pingouin dont l'aile n'est qu'une sorte de rame qui aide sa course sur les flots, ni le manchot chez lequel on ne trouve qu'une véritable nageoire plutôt couverte d'écaillés que garnie de plumes; et dans cette hypothèse le macareux serait le dernier chaînon qui unirait les légers habitants des airs aux animaux purement aquatiques. On voit souvent sur les côtes de la Belgique des macareux qu'y jette une longue tempête: ces oiseaux misérables, meurtris par le choc des vagues, se trouvent hors d'état de fuir à l'approche de l'homme, et se laissent prendre sans opposer la moindre résistance. La nourriture des macareux se compose de petits poissons, de mollusques, de crustacés, et à leur défaut de plantes aquatiques. Ils nichent, à ce que l'on assure, vers les pôles, dans des crevasses de rochers ou dans des trous pratiqués dans les terres rivérales par les quadrupèdes qui y séjournent d'ordinaire. La ponte consiste en un ou deux œufs blanchâtres, tachetés de cendré, et d'un

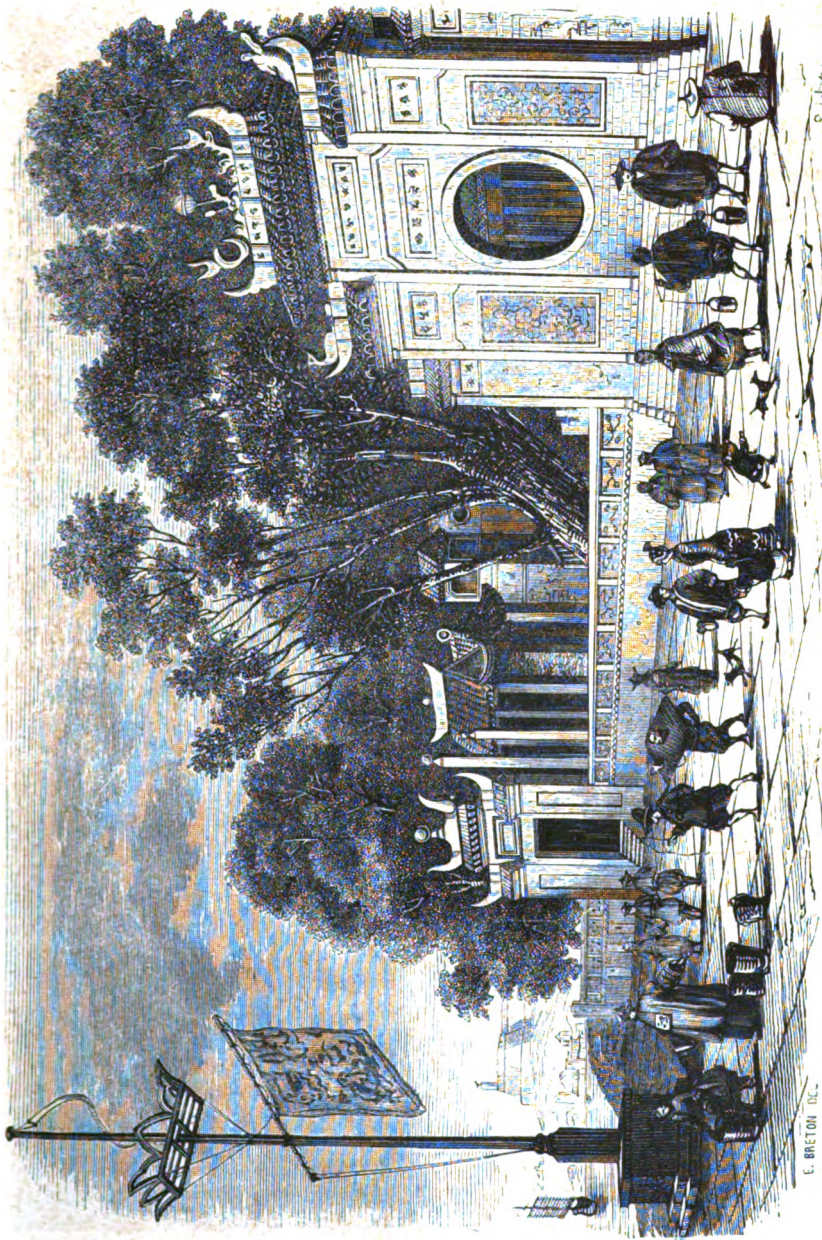
volume disproportionné en grosseur avec la taille médiocre de l'oiseau. Cet œuf ou ces œufs reposent sur un matelas assez épais de duvet, qu'entourent des lichens et de faibles plantes marines.

MACARONI. Tout le monde connaît ces longs tuyaux de pâte semblables à de gros vermicelles creux, et dont le nom indique assez l'origine. L'Italie est la véritable patrie du macaroni; c'est là qu'on sait bien le faire, bien l'appréter, et surtout bien l'apprécier. On l'y mange, comme chez nous les pommes de terre, préparé de mille manières différentes : en potage, au gratin, toujours accompagné de parmesan râpé. Comme elles, il figure sur les tables les plus recherchées, et, comme elles, il forme le fond de la nourriture de beaucoup de gens. Le lazaroni napolitain ne vit guère que de macaroni, de figues et d'eau glacée. Lorsqu'il s'est procuré d'une manière quelconque la part de macaroni nécessaire à sa nourriture de la journée, il se couche à son beau soleil, et savoure avec délice les douceurs du *far niente*. — Toutes les espèces de farines avec lesquelles on fait le pain peuvent également servir à faire le macaroni; mais on emploie de préférence le froment réduit en semoule, gruau très-fin, que l'on obtient en faisant moudre haut le blé. — Cette semoule, convertie en pâte, pilée, écrasée avec une *brise*, est mise dans un cylindre métallique, enveloppé d'un réchaud, au fond duquel se trouve un crible percé de petites fentes de la largeur qu'on veut donner aux lamelles du macaroni. Au moyen d'une pression, la pâte est chassée de ce moule, et sort en lanières dont on rapproche ensuite les bords, qui se collent et forment ainsi les tubes livrés à la consommation. — On voit que les macaroni, les vermicelles, les lazagnes, les nouilles, enfin toutes les pâtes dites d'Italie, sont de la même famille et ne diffèrent que par la forme; aussi sont-elles toutes confectionnées par le vermicellier. V. RATIER.

MACARONIQVES (VERS). C'est une espèce de poésie burlesque où l'on fait entrer des mots de la langue vulgaire en leur donnant une terminaison latine; une pièce de vers en style macaronique s'appelle une *macaronée*. Cette poésie a pris naissance en Italie, au commencement du XVI^e siècle, et son inventeur l'a nommée macaronique à cause du macaroni qui, arrangé avec de la farine, du beurre et du fromage, représente l'amalgame de mots qu'on y fait entrer. En voici un échantillon :

De branché in brancham degringolat atquo fecit pouf.

On attribue l'invention de cette poésie bouf-



FAÇADE DU GRAND TEMPLE A MACAO.

fonne au moins Folengo de Mantoue, connu sous le nom de Merlin Coccaïe, ce qui veut dire *Merlinus coquus*, Merlin le cuisinier. C'est effectivement en latin de cuisine, mêlé de patois toscan, de gros mots populaires et d'élégances romaines qu'il a publié, dans une épopée burlesque, sous le nom du héros *Baldus*, ses aventures nomades et ses gastronomiques exploits (Venise, 1517). Sous l'enveloppe facétieuse de son italien latinisé, Merlin Coccaïe cache des pensées d'un grand sens, des traits d'une saillie ingénieuse et piquante sur les grands, sur la vanité des titres; et c'est ce qui a donné du relief et quelque renom à ce genre de style qui a fait école. A son imitation, mais avec moins d'esprit et d'entrain, on a fait de la poésie macaronique en France, en Angleterre, en Allemagne; bien plus, les macaronées de Merlin Coccaïe ont été le prototype de l'œuvre rabelaisienne. Rabelais, s'est non-seulement inspiré de ses idées grotesques, de ses folles fantaisies, il a quelquefois aussi imité dans son inimitable prose le style macaronique de la poésie italienne; et c'est sur ce modèle, mais en francisant le latin, qu'il a écrit quelques-uns des meilleurs endroits de son *Pantagruel*, notamment l'admirable chap. 6 du liv. II. Un service rendu par le macaronisme, c'est qu'en exagérant les ridicules du latin moderne, en en faisant une si originale caricature, il en a dégoûté tout le monde, universités et parlements, et a fait ainsi prévaloir l'usage exclusif des langues modernes. F. DEBÈQUE.

MACARTNEY (GEORGE, comte DE), connu surtout par son ambassade en Chine, était né, le 14 mai 1737, à Lissanoure, en Irlande. Il reçut sa première éducation au collège de la Trinité à Dublin, et fit ensuite son droit à Middle-Temple, où il se lia d'amitié avec Burke et d'autres personnages célèbres depuis. Après un voyage sur le continent, admis dans l'intimité de lord Holland, et présenté à lord Sandwich, il fut élu membre du parlement pour Midhurst, et, peu de temps après, nommé envoyé extraordinaire en Russie, où il arriva en 1765. Il réussit à conclure un traité de commerce avec cette puissance; mais l'Angleterre n'étant pas satisfaite des conditions, Macartney fut rappelé en 1767. De retour à Londres, il fut réélu membre du parlement d'Angleterre, puis de celui de sa patrie; il devint ensuite secrétaire du lord lieutenant d'Irlande. Décoré de l'ordre du Bain, fait baron en Irlande, nommé (1775) capitaine général et gouverneur en chef de Tabago et de la Grenade (Antilles), il défendit vigoureusement cette dernière colonie contre les attaques du

comte d'Estaing. Mais, forcé de se rendre prisonnier, il fut emmené en France; cependant sa captivité ne dura pas longtemps. Le gouvernement britannique ne tarda pas à lui confier les fonctions d'administrateur en chef de la présidence de Madras (1781). L'Angleterre était alors en guerre avec la France; Hyder-Ali menaçait la présidence: lord Macartney parvint à ranimer l'ardeur de son armée, et obtint d'abord quelques succès. L'arrivée de Suffren dans les mers de l'Inde changea la face des affaires, et Macartney était dans une position inquiétante quand la paix fut signée en Europe. Ses démêlés avec le gouverneur Hastings se terminèrent par le rappel de celui-ci. Il fut rappelé lui-même en 1785; cependant avant d'avoir quitté Calcutta il reçut sa nomination à la place de gouverneur général; mais les conditions qu'il mit à son acceptation ne furent pas agréées par les directeurs de la Compagnie.

Il goûtait le repos à Londres lorsqu'en 1792 on lui confia cette fameuse ambassade de Chine qu'il conduisit avec habileté, mais dont néanmoins le succès ne paraît pas avoir répondu à ses efforts. Il parvint, il est vrai, jusqu'à Péking, mais la défiance du gouvernement chinois ne lui permit pas d'y séjourner, et il vit par conséquent s'évanouir l'espoir qu'il avait conçu de fonder avec le Céleste Empire des relations solides et durables. Lord Macartney revint en Angleterre en 1794, et fut élevé au rang de comte. L'année suivante, on lui confia une mission confidentielle en Italie. A son retour, il fut créé pair de la Grande-Bretagne et nommé gouverneur du cap de Bonne-Espérance; ses infirmités le forcèrent à quitter cette colonie en 1798, et il refusa, pour la même raison, plusieurs autres emplois qui lui furent offerts. Il mourut dans le comté de Surrey, le 31 mars 1806.

Lord Macartney a laissé plusieurs ouvrages: *l'État de la Russie en 1767* et *l'État de l'Irlande en 1773* n'avaient été imprimés que pour quelques amis; le *Journal de l'ambassade envoyée par le roi de la Grande-Bretagne à l'empereur de la Chine, en 1792, 1795 et 1794*, n'a paru qu'après la mort de Macartney et à la suite de sa Vie. Cette ambassade a donné lieu à plusieurs autres ouvrages, de Staunton, de Barrow, d'Æneas Anderson, de Holmes, de Huttner (en allemand), qui ont tous été traduits en français. Z.

MACASSAR, ancienne ville de l'île de Célèbes, capitale de l'ancien royaume de Macassar, par 127° 28' long. E., 5° 9' lat. N. Elle n'existe plus, mais près de son emplacement se voient aujourd-

d'hui Vlaardingen et le fort de Rotterdam.—Le *royaume de Macassar* était jadis florissant et occupait toute la côte S. O. de l'île; il est aujourd'hui vassal de la Hollande; sa capitale actuelle est Goak.—Les Hollandais nomment *Gouvernement de Macassar* l'ensemble de leurs possessions dans l'île de Célèbes.—Les Portugais mirent pied les premiers dans ce pays en 1615; les Hollandais les en chassèrent en 1668.—On donne le nom de *rade de Macassar* à une rade belle et sûre située près de Vlaardingen, et le nom d'*huile de Macassar* à une espèce de cosmétique pour l'entretien des cheveux. BOUILLET.

MACBETH, roi d'Écosse, dont le nom et les forfaits ont été immortalisés par Shakspeare, dans la tragédie à laquelle il a donné le nom de cet usurpateur, était fils de Sinel, thane royal de Glamis, et cousin germain du roi Duncan I^{er}. Il donna des preuves de grande bravoure, lorsque, de concert avec Banquo, thane de Lochquhabir, il alla soumettre Macduald, lord des îles, qui avait levé l'étendard de la révolte. Les Danois attaquèrent ensuite le royaume : ils furent battus et chassés par ces deux guerriers que leurs exploits rendirent fameux et chers à la nation. Macbeth conçut alors l'ambitieuse idée de monter sur le trône, occupé par un prince qui, par sa faiblesse et son extrême indulgence, s'en montrait peu digne. Macbeth, d'ailleurs si valeureux, avait, comme beaucoup de ses barbares contemporains, le travers de croire aux prédictions des devins ; dévoré d'ambition, il les consultait sans cesse, et ces imposteurs, qui recevaient ses confidences, lui prédisaient sans doute ce qui le flattait le plus. C'est l'explication la plus rationnelle du fait que nous allons retracer d'après les chroniques. Macbeth et Banquo traversaient seuls une bruyère, lorsque trois femmes d'une apparence surnaturelle se présentèrent à eux et saluèrent successivement Macbeth, l'une comme thane de Glamis, la seconde comme thane de Cawdor, la troisième comme futur roi d'Écosse ; elles ajoutèrent que sa postérité ne régnerait pas, mais que ce serait celle de Banquo, et elles disparurent. Les deux guerriers ajoutèrent peu de foi à leurs prédictions : le thane de Cawdor ne jouissait-il pas en paix de sa dignité ? Mais quand, arrivé près du roi, ce prince annonça à Macbeth qu'il le nommait thane de Cawdor, à la place du précédent, dépouillé de ses biens parce qu'il s'était rendu coupable de félonie, Macbeth ébloui pensa que l'autre prédiction ne manquerait pas de se réaliser aussi. Cet événement pouvait être amené par le cours ordinaire des choses, puisque, d'après les lois

du pays, le plus proche parent du roi lui succédait, lorsqu'à la mort de ce dernier, ses enfants n'étaient pas en âge de régner. Cependant Duncan vivait toujours ; il assura à son fils aîné encore adolescent sa succession immédiate, et Macbeth voyait crouler les espérances qu'il avait conçues ; il résolut alors d'acquérir par la violence le bien qu'il voyait près de lui échapper. Sa femme, d'une ambition encore plus sanguinaire, l'excitait dans ses coupables projets. Il en instruisit ses amis, et entre autres Banquo ; tous lui gardèrent le secret, et en 1040, il égorga Duncan dans son château d'Inverness, où il l'avait accueilli. Macbeth, appelé au trône par la faveur populaire, fut couronné sans opposition ; les fils de Duncan, redoutant sa cruauté, se sauvèrent, et l'usurpateur régna d'abord pendant dix années avec modération ; mais enfin, tourmenté par les remords de son crime et les alarmes que lui causaient les héritiers légitimes du trône d'Écosse, il donna un libre cours à son humeur farouche et sanguinaire. Il dressa des embûches aux fils de Duncan, ce fut en vain ; il fit assassiner Banquo, objet de ses soupçons ; ce meurtre lui attira la haine générale ; alors il ne mit plus de bornes à ses cruautés. Il se fit construire sur le sommet de la colline de Dunsinane un château fort où il se crut en sûreté, parce qu'une sorcière lui avait assuré qu'il ne périrait que lorsque la forêt de Birnam serait transportée à Dunsinane, et qu'il ne recevrait la mort que de la main d'un homme qui ne serait pas né d'une femme. Il voulut ensuite faire périr Macduff, homme puissant, connu par son dévouement au prince Malcolm, fils de Duncan. Instruit du danger, Macduff se réfugia en Angleterre, où il apprit que sa femme et ses enfants avaient été massacrés par ordre du tyran, et ses biens confisqués ; il engagea fortement Édouard le Confesseur à donner à Malcolm le moyen de remonter sur le trône, et ce monarque mit en campagne une armée commandée par Seward, duc de Northumberland. Macbeth apprit ces préparatifs, leva des troupes, et se retira dans son château de Dunsinane, où il se croyait en sûreté, lorsqu'on vint lui annoncer que la forêt de Birnam s'avancait vers le fort. Les soldats de Malcolm avaient en signe de victoire orné leurs casques de branches d'arbres. Macbeth, frappé de stupeur, voit avec effroi que son sort va se décider ; il veut néanmoins tenter le sort des armes ; il sort et range ses troupes en bataille. Mais, bouleversé par la terreur et les tourments de sa conscience, il s'enfuit dès le commencement de l'action, et ses troupes mettent bas les

armes. Macduff le poursuivit, et lui cria en l'at-teignant : « Je ne suis pas né d'une femme ; on m'a tiré par violence du ventre de ma mère. » Écrasé par ces paroles, Macbeth reçut le coup mortel de la main de Macduff. Cet événement eut lieu en 1057, près de Meigle, village du Perthshire, dans un endroit appelé Bely-Duff, où l'on voit encore un petit espace circulaire planté d'arbres que l'on conserve en mémoire de la chute du tyran. Shakspeare a suivi presque mot à mot le récit des chroniques dans son ouvrage sublime, où la pitié, la terreur, l'ambition, la vengeance, l'amour paternel le plus touchant, viennent se joindre à l'intervention mysté-rieuse d'êtres surnaturels, et réveiller jus-qu'au fond de l'âme les émotions les plus ter-ribles.

RAYMOND DE VÉRIGOUN.

MACCABÉES, famille de courageux Israélites qui, dans le 11^e siècle avant l'ère chrétienne, défendirent les libertés religieuses de leur peup-le et l'appelèrent au renversement de la tyran-nie qui pesait sur lui. Ils descendaient d'Éléazar, fils aîné d'Aaron. Suivant une opinion vulgaire, le nom de Maccabée leur est venu de ce que Judas avait fait inscrire sur ses étendards les initiales M. C. B. I., qui se rapportent au texte hébreu de ce passage de l'Exode (XV, 11) : « Qui d'entre les dieux, Seigneur, est semblable à toi ? » Sui-vant une autre opinion, ce serait un titre que leur aurait mérité leur valeur guerrière, le mot *maccabli* signifiant, en syro-chaldéen, *vallant prince*. Le nom d'ASMONÉENS, qu'on donnait à leur race, n'est pas plus facile à expliquer que celui de Maccabées, le plus connu des deux, parce qu'il est resté attaché à des livres non ca-noniques de la Bible : d'après les uns, Asamon serait le nom d'une montagne; d'autres, l'aïeul des Maccabées l'aurait porté, et quelques-uns encore écrivent *Hasmonéens*, dérivant ce nom d'un mot syro-chaldéen signifiant *chef*.

La tyrannie du roi de Syrie, Antiochus Épi-phane, ayant allumé dans toutes les âmes géné-reuses le désir de la vengeance, le prêtre MATA-THIAS abandonna Jérusalem et se retira dans une localité désignée sous le nom de Modin, où il donna le signal de la guerre par le massacre d'un Israélite qui s'appretait à sacrifier aux idoles et par celui de l'officier syrien qui voulait l'y contraindre. Réfugié dans les montagnes avec ses cinq fils et soutenu par les Esséniens, il eut bientôt composé une petite armée de ses compatriotes fugitifs; puis il se mit à parcourir le pays, détruisant partout les autels des faux dieux et rétablissant le culte de Jéhovah. Mais la mort ne lui laissa pas le temps de délivrer sa

patrie. Cette tâche glorieuse était réservée à son 5^e fils JUDAS, qu'il avait lui-même désigné pour son successeur dans le commandement quelques instants avant sa mort, arrivée l'an 166 av. J.C. On ne l'en regarde pas moins comme le premier de ces princes asmonéens qui ont gouverné la Judée jusqu'à Hérode le Grand.

Aussitôt entré en fonctions, Judas Maccabée marcha contre le gouverneur de Samarie et le défit. Il vainquit ensuite celui de Syrie, dispersa une armée formidable commandée par trois des meilleurs généraux d'Antiochus, et s'empara de Jérusalem, à l'exception de la citadelle de Sion, où s'enferma le gouverneur syrien. Maître de la ville sainte, son premier soin fut de réparer le sanctuaire, de le purifier des profanations des idolâtres et de le dédier de nouveau à l'Éternel. Cette dédicace est devenue une fête perpétuelle pour les Juifs, sous le nom de *Fêtes des lu-mières*. Après avoir fortifié la montagne du Temple, il marcha contre les Iduméens, les Phi-listins, les Ammonites, les Moabites, qui, jaloux de ses succès, s'étaient ligués contre lui. Il les vainquit successivement; mais il ne se reposa pas longtemps dans son triomphe; car bientôt après il lui fallut recommencer la guerre contre les Syriens. Il les défit de nouveau, et Lysias, l'un de leurs généraux, pour sauver les débris de son armée, lui offrit la paix. Judas l'accepta, à condition que les Juifs jouiraient d'une entière liberté pour l'exercice de leur culte. Cependant la guerre ne tarda pas à se rallumer. Le héros juif remporta de nouvelles victoires; mais, hors d'état de résister avec une poignée de soldats à une armée formidable commandée par Antiochus V Eupator en personne, il dut se réfugier dans Jérusalem, où il se défendit vaillamment. Il est probable cependant qu'il eût fini par succomber, si les affaires de Syrie n'avaient forcé Eupator à conclure la paix. A la mort de ce prince, Judas reprit les armes pour repousser de nouvelles agressions des Syriens. Il triompha à la fois des embûches du traître Alcime, créature d'Antiochus que celui-ci éleva au pontificat, et des derniers efforts de Nicanor, qui fut défait et tué à Bethoron, malgré la précaution qu'il avait prise d'attaquer les Juifs un jour de sabbat, dans l'espoir qu'ils n'essayeraient même pas de se défendre. Durant le repos que cette victoire lui procura, Judas fit alliance avec Rome. Malheu-reusement, ses ambassadeurs revinrent trop tard avec la lettre que le sénat avait écrite à Démétrius 1^{er} pour lui signifier qu'il eût à res-pecter une nation amie du peuple romain. Vou-lant effacer la honte de ses revers, le roi de

Syrie avait, en effet, rassemblé une armée nombreuse. Abandonné par la plus grande partie de ses troupes, Judas succomba enfin après des prodiges de valeur, l'an 160 avant J. C. Ses frères enlevèrent son corps et le firent porter à Modin, où il fut enterré avec magnificence dans le tombeau de sa famille.

La mort de Judas répandit la consternation et le découragement dans toute la Judée; et il fallut quelque temps à son frère et successeur **JONATHAS** pour réveiller le patriotisme et le zèle religieux de ses compatriotes. Cependant ses talents militaires et les troubles qui éclatèrent en Syrie lui permirent bientôt de quitter la défensive. Il embrassa le parti d'Alexandre Balas, qui, à la mort d'Alcime, lui conféra le titre de grand prêtre, et il devint ainsi le chef légitime de la nation. Sa fidélité inviolable à ce prince ne lui fut point imputée à crime par Démétrius II, vainqueur de cet usurpateur. Jonathas fut, au contraire, confirmé par lui dans sa dignité, et par reconnaissance, il marcha à son secours contre les révoltés d'Antioche; mais Démétrius ne lui ayant pas livré la forteresse de Sion, comme il le lui avait promis, il passa du côté d'Antiochus VI, fils de Balas. Cependant Tryphon, qui gouvernait sous le nom de ce jeune prince, craignant sans doute que Jonathas ne se rendit indépendant ou peut-être qu'il ne s'opposât à l'usurpation qu'il méditait, l'attira à Ptolémaïs, et le fit assassiner avec ses fils, l'an 145 avant J. C.

SIMON, non moins distingué par sa valeur que par sa prudence, et qui, après la mort de Judas, avait vu sans jalousie le gouvernement passer dans les mains de son cadet Jonathas, lui succéda. Son premier soin fut de réparer les murailles de Jérusalem et de fortifier les places de la Judée. Il envoya ensuite des ambassadeurs à Démétrius pour le prier d'affranchir les Juifs du tribut qu'ils lui payaient : ce prince y consentit, et lui accorda à lui-même le titre de prince. Antiochus Sidètes lui accorda les mêmes prérogatives, tant qu'il eut besoin de lui contre Tryphon; mais, après la mort de ce dernier, il le fit attaquer par Condebœus, qui fut défait complètement par les fils du grand prêtre. La joie de ce nouveau triomphe fut troublée par l'odieuse perfidie de Ptolémée, gendre de Simon, qui, aspirant à s'emparer du gouvernement, fit assassiner son beau-père et ses deux fils Matathias et Judas, l'an 135 avant J. C.

JEAN HYRCAN, qui échappa au massacre de sa famille, ne put venger la mort de son père et de ses frères; car il se vit bientôt assiégé dans

Jérusalem par Antiochus, que Ptolémée avait appelé en Judée. Vivement pressé par le roi de Syrie, il fut obligé d'accepter les conditions qu'on lui imposa; mais il ne tarda pas à s'affranchir de nouveau du joug des Syriens. Il profita du moment où Antiochus était tout occupé de la guerre contre les Parthes, non-seulement pour reconquérir son indépendance, mais même pour agrandir le territoire des Hébreux. Il soumit la Samarie et la Galilée, détruisit le temple de Garizim et subjuga l'Idumée. Mais à peine eut-il délivré son pays de l'oppression étrangère que les Pharisiens y excitèrent des dissensions intérieures, qui finirent par ruiner la puissance de la famille des Maccabées. Cette secte, à la fois religieuse et politique, voyait avec déplaisir, en effet, l'autorité ecclésiastique et l'autorité séculière réunies dans la même main. Elle voulait donc que Jean Hyrcan renoncât à la dignité de grand prêtre et se contentât du titre de prince. Cependant, ce n'est que plus tard que ces dissensions dégénérèrent en querelles sanglantes.

Hyrcan mourut l'an 107 avant J. C., après un règne glorieux. Il eut pour successeur son fils, le cruel **ARISTOBULE 1^{er}**, qui prit le titre de roi. Ce tyran mourut de remords et de désespoir, après un an de règne. Son frère, **ALEXANDRE JANNÉE**, prit sa place et commença par faire mourir un autre de ses frères qu'il regardait comme un rival dangereux. Aussi ambitieux que cruel et débauché, il voulut jouer le rôle de conquérant : il mit le siège devant Ptolémaïs, que le roi de Chypre, Ptolémée Lathyre, secourut. Il perdit contre ce prince une sanglante bataille qui aurait entraîné la conquête de la Judée sans les secours de la reine Cléopâtre. Soutenu par les Égyptiens, Alexandre reprit l'offensive et s'empara de plusieurs villes, entre autres de Gaza qu'il réduisit en cendres. Mais à son retour, il eut l'imprudence d'irriter les Pharisiens dont la haine excita une guerre civile. Il mourut l'an 79 avant J. C. S'il faut en croire quelques historiens, il fit crucifier un jour 800 de ses sujets qu'il avait faits prisonniers dans une révolte, et massacrer sous leurs yeux leurs femmes et leurs enfants. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il ne parvint pas à comprimer la rébellion : ce qui le prouve, c'est qu'Alexandra, sa veuve, à qui il avait légué sa couronne, fut obligée de se jeter dans les bras des Pharisiens, qui disposèrent du gouvernement pendant tout son règne et ne lui laissèrent que le titre de reine. **ARISTOBULE II**, fils d'Alexandre Jannée, indigné du despotisme de cette secte puissante, tenta de s'emparer de l'autorité peu de temps avant la mort de sa mère,

arrivée l'an 68 avant J. C., et, quoiqu'elle eût nommé pour son successeur son fils aîné, HYRCAN II, déjà revêtu de la dignité de grand prêtre, il vint à bout de son dessein. Mais il ne conserva pas longtemps la tranquille possession du pouvoir qu'il avait usurpé. Excité par son confident, l'Iduméen Antipater, auteur de la famille des Hérodes, Hyrcan s'allia avec le prince arabe Aréas et mit le siège devant Jérusalem. Aristobule appela à son secours le lieutenant de Pompée, Scarus, qui se trouvait alors à Damas, et qui battit les Arabes. Cependant Pompée se prononça en faveur d'Hyrcan. Les tentatives d'Aristobule et de son fils Alexandre pour reconquérir le trône n'eurent aucun succès, et l'État juif tomba dans une dépendance d'autant plus grande qu'Antipater obéit en tout aux volontés de Rome. Dès l'an 48 avant J. C., César nomma le rusé Iduméen procureur de la Judée, et son fils Hérode commandant dans la Galilée. Lorsque son père fut mort empoisonné, Hérode sut se maintenir à la tête du gouvernement en gagnant la faveur d'Antoine. Cependant le parti opposé était encore si puissant qu'il parvint, avec le secours des Parthes, à assurer la couronne à Antigone, le dernier des fils d'Aristobule. L'infortuné Hyrcan eut les oreilles coupées, et devint incapable, par cette mutilation, de remplir les fonctions de grand prêtre; il se laissa persuader par sa fille Alexandra, mère de Mariamne, femme d'Hérode, de se retirer chez les Arabes. Hérode, de son côté, s'était enfui à Rome, et par ses intrigues auprès des triumvirs, il obtint qu'Antigone fût déclaré ennemi des Romains. ARISTOBULE III, petit-fils d'Hyrcan II, fut nommé à sa place. Mais Hérode s'en défit à son tour, dès qu'il se fut rendu maître de Jérusalem. Antigone, fait prisonnier, fut exécuté publiquement à Antioche, 34 ans avant J. C. Hyrcan II périt également d'une mort violente, 4 ans après. Mariamne elle-même fut sacrifiée à la sombre jalousie d'Hérode, malgré la passion qu'elle lui avait inspirée. Ainsi s'éteignit la famille des Maccabées ou des princes asmonéens.

Il nous resterait à parler des 4 livres insérés dans le recueil de la Bible sous le titre de *Livres des Maccabées*, mais nous renvoyons à cet égard le lecteur à l'art. BIBLE. E. HAAG.

MACCALUBBA, volcan vaseux de la Sicile, à 7 milles au N. de Girgenti, présentant un soulèvement du sol d'environ 600 pieds de diamètre, sans aucune trace de végétation et où bouillonne dans des milliers de petits cratères une eau limoneuse, mais froide. La dernière grande érup-

tion a eu lieu en 1811 : elle lança des colonnes de boue jusqu'à dix pieds de haut. CONV. LEX.

MAC-CARTHY-REAGH (comte), un des plus grands bibliomanes de notre époque, était né, en 1744, à Spring-House, en Écosse; mais il passa sa vie en France, et mourut à Toulouse, en 1811. Sa précieuse bibliothèque excitait l'étonnement général. Il s'occupait surtout de rassembler des exemplaires sur parchemin (602 ouvrages en 826 volumes). Cependant il fit aussi l'acquisition des produits les plus rares des premiers temps de l'imprimerie, des monuments les plus anciens de la littérature française et d'un nombre considérable d'exemplaires sur grand papier. Tous les ouvrages qui composaient sa bibliothèque n'étaient pas moins remarquables par la beauté des éditions que par la richesse de la reliure. Ils furent vendus à l'encan à Paris, en 1817 (sauf quelques-uns que la famille conserva), pour la somme de 404,746 fr. 50 c. Le catalogue, dressé par Debuire, forme 2 vol. in-8° (Paris, 1815). CONVERSATION'S LEXICON.

MACDONALD (ÉTIENNE-JACQUES-JOSEPH-ALEXANDRE), duc de Tarente, maréchal et pair de France. — Le duc de Tarente a été placé par ses contemporains parmi les illustrations militaires qui ont traversé les périodes de la révolution, du consulat et de l'empire. Il appartient à une famille originaire d'Écosse, réfugiée en France sous le règne de Louis XIV. — Macdonald est né à Sancerre (Cher), le 17 novembre 1765. Lorsqu'il eut achevé ses études, il obtint une lieutenance dans le régiment irlandais de Dillon, passa ensuite dans la légion de Maillebois, et, en 1787, entra comme cadet dans le 87^e régiment d'infanterie. — Partisan du nouvel ordre de choses en France, il s'associa avec enthousiasme aux victoires des armées françaises, et partagea constamment les périls de cette longue série de succès et de gloire. — Le jeune Macdonald se distingua au début de sa première campagne. Après la bataille de Jemmapes, le gouvernement récompensa l'activité et les talents qu'il y déploya par le grade de colonel du 2^e régiment d'infanterie. Promu au grade de général de brigade en 1793, il commanda en cette qualité, sous les ordres de Pichegru, l'avant-garde de l'armée du Nord. Il se signala aux affaires de Werwick, de Menin et de Comines, poursuivit l'armée anglaise du duc d'York, de Valenciennes au delà de l'Ems, et ouvrit ainsi la campagne qui devait avoir pour résultat la conquête de la Hollande. Il y préleva par le passage du Wahal, qu'il effectua sous le feu des batteries de Nimègue et de Kokerdum (1794-1795). Ses succès lui va-

lurent le grade de général de division. — Successivement employé à l'armée du Rhin et à celle d'Italie (1796-1797), il s'acquit, par ses excellentes manœuvres et ses dispositions savantes, la grande réputation qui devait l'élever aux plus hautes dignités militaires. — En 1798, après la conquête de Rome et des États pontificaux, Macdonald en fut nommé gouverneur. Il occupait ce poste important, lorsque le général Mack pénétra dans les États romains avec une armée napolitaine forte de 40,000 hommes. Obligé d'évacuer la Romagne, il effectua sa retraite sur Otricoli. Le général français arrivait à peine dans cette ville, lorsqu'il fut vivement attaqué par l'ennemi. Mais Macdonald avait rejoint Championnet : les forces réunies ne s'élevaient pas à 25,000 combattants, et c'est cependant avec une aussi faible armée que les Napolitains furent repoussés, battus et mis en déroute. La prise d'Otricoli, 2,000 prisonniers, 8 pièces de canon, 3 drapeaux et 500 chevaux, demeurèrent au pouvoir du vainqueur. — La conquête du royaume de Naples ne put préserver le général en chef d'une destitution, et Championnet reçut l'ordre de remettre son commandement entre les mains de Macdonald, qui l'avait si puissamment secondé. Après s'être emparé de Capoue et avoir soumis la Calabre, le nouveau général en chef se vit tout à coup forcé d'abandonner ses conquêtes. — Les fautes de Schérer en Italie (1799), les succès de Suwarow, son adversaire, commandaient ce mouvement rétrograde, qui s'effectua sur Rome, où se réunirent les troupes détachées dans les États de l'Église. Cette réunion faite, Macdonald continua sa retraite sur la Toscane. On le croyait cerné et au moment de capituler, lorsqu'on apprit qu'il s'était audacieusement porté sur le derrière de l'aile gauche des alliés. Le 12 juin, il la culbuta et se dirigea sur Parme. Le 15 du même mois, il rassembla ses forces près de Plaisance, et ne put éviter un engagement général. Il livra la sanglante bataille de la Trebia, qui dura trois jours, et où il reçut plusieurs blessures. La position de Macdonald était en effet critique ; presque enveloppé par un ennemi supérieur en nombre, il aurait infailliblement succombé, si, par une manœuvre habile, il n'était parvenu à faire sa jonction avec le général Moreau. — Rappelé dans l'intérieur par le Directoire, il commandait à Versailles lorsque les événements du 18 brumaire vinrent changer la forme du gouvernement de la France. Il seconda loyalement le général Bonaparte de tous ses moyens ; aussi le premier consul lui confia-t-il, après la célèbre

bataille de Marengo, le commandement de l'armée de réserve formée à Dijon. — Macdonald reçut immédiatement l'ordre d'entrer en Suisse : il en chassa les Autrichiens dans sa campagne de 1800 à 1801, et se fit remarquer par l'habileté de ses dispositions. Ses opérations militaires dans le Tyrol, dans le Vorarlberg et le passage du Splügen, ajoutèrent encore à sa haute réputation militaire. « Cette campagne de l'armée des Grisons, comme fait observer un biographe du maréchal, tiendra une place remarquable dans l'histoire de la guerre de montagnes. » — Envoyé en Danemark en qualité de ministre plénipotentiaire, il ne rentra en France qu'en 1803, et reçut en récompense de ses nombreux services, le titre de grand officier de la Légion d'honneur. — A l'époque du procès du général Moreau, Macdonald embrassa avec chaleur la défense de son ancien compagnon d'armes. Ce zèle d'un honnête homme pour un ami malheureux fut la cause de sa disgrâce, et explique l'absence de son nom sur la liste des maréchaux d'empire de la promotion de 1804. Cette injustice ne l'affecta point : retiré à la campagne, il s'y délassait des fatigues de la guerre, lorsqu'en 1809 l'empereur le rappela et lui confia le commandement d'une division de l'armée d'Italie, sous les ordres du prince Eugène. C'est à la tête de ses troupes, formant l'aile droite de l'armée du vice-roi, qu'il se signala au passage de la Piave et de l'Isonzo, et qu'il contribua puissamment au succès de la bataille de Raab (14 juin). La jonction du prince Eugène avec la grande armée assura le gain de la bataille de Wagram, et c'est à Macdonald que Napoléon en attribua la gloire. Dans le fort de l'action, il enfonça, avec deux divisions, le centre de l'armée autrichienne, que protégeaient 200 bouches à feu. Ce brillant fait d'armes lui valut le bâton de maréchal, qu'il reçut sur le champ de bataille. Lorsque l'empereur apprit son arrivée, il courut au-devant de lui, l'embrassa et lui dit : *C'est à vous et à l'artillerie de ma garde que je dois une partie de cette journée.* Chargé du gouvernement de la Styrie, il maintint une discipline sévère parmi ses troupes, et sut se concilier l'estime et la reconnaissance des habitants du pays. Napoléon lui conféra le titre de duc de Tarente à son retour à Paris, et lui confia, en 1810, le commandement du corps d'armée du maréchal Augereau, qui venait d'être rappelé. Peu de temps après (1811), Macdonald s'empara de Figuières. — Appelé en 1812 au commandement du 10^e corps de la grande armée, composé en partie de troupes prussiennes, il passa le Niémen à Tilsitt

(24 juin), s'empara de Dunabourg et alla occuper la longue ligne de Riga, sur laquelle il livra de nombreux combats à l'ennemi. La retraite de Napoléon, après l'incendie de Moscou, ne permettant plus au général de conserver ses positions, il les évacua en bon ordre, et soutint les efforts des Russes jusque sur l'Oder, malgré la défection du corps du général York. — Il commanda le 11^e corps pendant toute la campagne de Saxe (1813), et trouva l'occasion de punir la défection du général prussien, en le battant complètement à Mersebourg (29 avril). A Lutzen (2 mai), Macdonald défit la réserve de l'armée ennemie, passa la Sprée le 20 du même mois, et alla concourir au gain de la bataille de Bautzen. Après plusieurs succès en Silésie, ses efforts vinrent échouer devant la Kalsback. La perte de cette bataille, l'inondation de la Bobea, le forcèrent d'abandonner ce pays; il vint réunir ses forces sous Leipzig, et n'échappa aux désastres des deux journées qu'en se jetant dans l'Elster, qu'il passa à la nage. Il s'était conduit avec une valeur héroïque le 18 et le 20 octobre 1813 : Hanau lui préparait de nouveaux lauriers. Sa conduite dans cette bataille lui valut les éloges les plus flatteurs de l'empereur. — Au commencement de la campagne de 1814 en France, Macdonald reçut le commandement de l'aile gauche de l'armée, longea la rive gauche du Rhin, de Cologne à Nimègue, et vint s'opposer, à Arnheim, au passage du Wahal par l'armée prussienne. Cependant les événements marchaient avec rapidité; l'armée des alliés avançait vers sa droite, et déjà nos frontières étaient dépassées par elle. La retraite de Macdonald devenant de plus en plus forcée, il l'effectua en bon ordre sur Venloo et Maestricht, malgré l'infériorité de ses forces. Après s'être signalé dans cette malheureuse campagne, il la termina par sa belle défense à Nangis. — Il se trouvait à Fontainebleau, auprès de l'empereur, lorsqu'il fit son abdication, à laquelle le maréchal contribua beaucoup. Dégagé alors de ses serments, il envoya au gouvernement provisoire son adhésion au rétablissement des Bourbons sur le trône, et se rendit ensuite à Paris. Le roi le nomma membre du conseil de la guerre (6 mai), et chevalier de Saint-Louis. Nommé membre de la chambre des députés en 1815, il s'y déclara en faveur des institutions libérales. — Lors du débarquement de Napoléon à Cannes, le maréchal reçut l'ordre de se rendre à Lyon pour y prendre le commandement des troupes chargées de s'opposer à la marche de l'empereur sur la capitale. Forcé d'abandonner la défense de cette ville, Macdo-

nald vint prendre, sous les ordres du duc de Berri, le commandement des troupes, qui s'organisaient sous les murs de Paris. On connaît l'issue de ces événements et la conduite noble qu'avait tenue le maréchal. Dans la nuit du 19 au 20 mars, il accompagna Louis XVIII jusqu'à Menin, retourna à Paris, et alla se faire inscrire sur les contrôles de la garde nationale comme simple grenadier. Après la signature du second traité de Paris, le roi lui confia la mission difficile et délicate de licencier l'armée de la Loire. Nommé grand chancelier de la Légion d'honneur et grand-croix de cet ordre en 1816, il reçut peu de temps après la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, fut nommé gouverneur de la 21^e division militaire et l'un des quatre majors généraux de la garde royale. En 1820, le roi le créa grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et commandeur de celui du Saint-Esprit. — La santé chancelante du maréchal l'obligea en 1851 de se démettre de la dignité de grand chancelier de la Légion d'honneur. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite, attendant tranquillement la mort qui vint terminer une si brillante carrière, le 25 septembre 1840, dans son château de Courcelles, près de Guise, dans le département du Loiret. Le duc de Tarente a laissé un fils fort jeune encore.

SIGARD.

MACÉDOINE. L'antique royaume de Philippe et d'Alexandre le Grand est aujourd'hui une province de l'empire ottoman d'une étendue d'environ 720 milles carrés géographiques, peuplée de 700,000 habitants, Grecs, Albanais, Turcs, Bulgares et Valaques. Bornée à l'est par l'ancienne Thrace, au nord par la Bulgarie et la Servie, à l'ouest par l'Albanie et au sud par la Thessalie et la mer Égée, la Macédoine est divisée en trois sandjaks turcs dont le principal est celui de Salonique, où réside un pacha. Ce pays, vulgairement appelé par les Turcs *Filiba Vilajeti*, projette dans la mer Égée, entre les golfes de Salonique et de Contessa, une large presqu'île terminée par trois promontoires, dont l'Athos est le plus célèbre. C'est une contrée extrêmement montagneuse, richement boisée et pourvue de nombreux cours d'eau. Rien n'indique plus aujourd'hui ces filons renommés d'or et d'argent qui, dans l'antiquité, remplissaient les coffres de ses rois; mais les plaines et les côtes y sont toujours d'une heureuse fécondité et produisent en abondance le blé, le coton, le tabac, l'huile d'olive, des vins et des fruits de toute espèce.

La Macédoine est séparée de la Thessalie, au sud, par l'Olympe et les monts Cambuniens (au-

jourd'hui Monte di Voluzzo); de l'Épire, à l'ouest, par le Pinde (aujourd'hui Stymphé). Quant à ses limites à l'est, au nord et au nord-ouest, les conquêtes de Philippe et d'Alexandre les reculèrent bien au delà de la ligne qui les avait marquées jusqu'alors. Avant eux, toute la contrée au delà du Strymon (Strumona) et même la péninsule macédonienne autrefois appelée Chalcidique, depuis Amphipolis jusqu'à Thessalonique, appartenait à la Thrace, ainsi que la Péonie qui occupait tout le nord. Au nord-ouest, vers l'Illyrie, la Macédoine arrivait jusqu'au lac Lychnitis (Achrida). Philippe conquiert la péninsule chalcidique, soumet la Péonie, avança les limites de son royaume à l'est du Strymon jusqu'au Nestus et au mont Rhodope, et, à l'ouest, porta sa domination sur tout le pays illyrien au delà du lac Lychnitis jusqu'au Drino. Alors la Macédoine s'étendait de la mer Égée à la mer Ionienne. Les Romains la divisèrent en quatre districts : la région orientale, entre le Strymon et le Nestus (cap. Amphipolis); le pays compris entre l'Axius et le Strymon où se trouvait la presque chalcidique (cap. Thessalonique); la région du sud (cap. Pella), et celle du nord (cap. Pélagonie). L'Illyrie était redevenue une province séparée.

Parmi les montagnes de la Macédoine, il faut encore citer le Bernus ou Bora et les monts Candaviens qui appartiennent à la chaîne occidentale entre la Macédoine et l'Albanie; le mont Scardus au nord avec ses prolongements, l'Orbéus et le Scormius; le Pangée sur la côte à l'orient; dans l'intérieur, le Cercine qui domine la plaine centrale, et le Bermius, rameau qui dépend du Bernus. Deux bassins réunissent les principaux fleuves de la Macédoine : l'un à l'ouest comprend l'Axius (Vardar), le Lydias et l'Haliacmon (Bichlista), qui tous les trois débouchent dans le golfe Thermaïque ou de Salonique; l'autre, à l'est, est formé par le Strymon qui, venant du nord, s'amasse, non loin de la mer, dans le lac Prasias, et va se jeter dans le golfe de Connessa auquel il donnait anciennement son nom. Le grand lac Bolbé s'étend au nord de la péninsule chalcidique.

Aujourd'hui, la principale ville de la Macédoine est Salonique, l'ancienne Thessalonique, qui avait d'abord porté le nom de Therma. Assise en amphithéâtre au fond de son golfe, elle a une population de 70,000 âmes. On y voit quelques restes de son ancienne splendeur, de belles églises changées en mosquées, et le port, construit par Constantin, qui offre un asile à 300 vaisseaux, et qui, par l'activité commerciale dont il est le foyer, est encore aujourd'hui

le premier de la Turquie d'Europe après Constantinople. La péninsule chalcidique terminée par l'athos au sud-est, doit son nom à l'ancienne Chalcis, fondée par des colonies helléniques, ainsi que plusieurs autres villes dont Olynthe et Potidié étaient les plus célèbres. Dans le bassin du Strymon, la ville de Sérès (30,000 habitants) est le centre du commerce et des fabriques de coton. Le bassin du haut Vardar contient la ville d'Uskup, l'ancienne Scopia. Istib, l'ancienne Stobi, est dans une vallée à gauche de l'Axius; à droite de ce fleuve se voit Bitolia ou Monastir (15,000 habitants), résidence du *roumelivatsiss*.

À l'ouest, dans la partie la plus rapprochée de la Grèce, et près du lac Lydias, s'élevait la royale Pella, où naquit Alexandre. Un misérable village de Boulgares, Palatitza, en marque l'emplacement, et c'est à peine si quelques débris attestent encore l'existence de cette forte et glorieuse cité où Philippe tenait sa cour et faisait garder ses trésors. Non loin de là est la ville moderne de Jénidge, renommée pour ses tabacs. Dans la Macédoine proprement dite, Veria rappelle l'ancienne Béroé. C'est là que devaient se trouver les jardins fabuleux de Midas et des Phrygiens. Plus à l'ouest, dans la région du Pinde, le district de Macéta était la patrie des Macédnes ou Macédoniens. Dans l'Émathie, qui comprenait la plaine située au pied de ces montagnes jusqu'au Lydias, au milieu du site charmant où s'élevait aujourd'hui Vodena, on voyait Édesse, l'ancienne capitale et le lieu de sépulture des rois, comme elle avait été le berceau de la monarchie. Enfin, parmi les villes actuelles du pays, nous nommerons encore Castoria, située sur un beau lac, dans les montagnes à travers lesquelles l'Haliacmon s'ouvre un chemin.

Entre les peuplades de la Macédoine, on distingue les Yeuruks et les Koniasides, descendants des Turcomans de Konieh, transplantés là pour contenir la population indigène. Des tribus boulgares et albanaises mènent une vie pastorale dans la région supérieure des montagnes. Près de Castoria, un mélange de Serviens et de Valaques a formé la peuplade des Castarèses. Les Grecs, qui sont le principal élément de la population, composent généralement la classe industrielle et commerçante.

Du temps de Philippe, la Macédoine était divisée en 19 cantons, dont les noms étaient pour la plupart connus dès avant Hérodote. Outre la Macédoine proprement dite ou *Émathie*, la *Péonie* et la *Chalcidique*, nous ne nommerons que la *Mygdonie* et la *Bottiéide* qui, au nord

du golfe Thermaïque, les séparaient; puis la *Piérie*, au sud de l'*Émathie*, qui longeait le même golfe. Dans l'intérieur du pays, en remontant de la Thessalie vers le nord, étaient la *Stymphalide*, l'*Élymiotide*, l'*Orestide*, l'*Éordée*, la *Lyncestide*, etc., et dans la partie centrale, au nord de la *Mygdonie*, la *Crestonique*, le pays des *Bissalles*, etc.

Histoire. Au nord de la péninsule hellénique, un peuple se forme, un royaume se fonde et traverse plusieurs siècles, éclairé seulement d'un faible jour que les grands événements de la Grèce y font tomber par intervalles. Longtemps traité de barbare, rien ne le fait encore redouter, lorsque soudain des circonstances favorables et l'impulsion magique du génie développent dans son sein des forces inconnues, l'élèvent à la suprématie sur tout le corps hellénique, et d'un seul coup renversent à ses pieds le plus vaste empire de l'Orient. Mais à la mort du héros à qui la Macédoine devait cette prodigieuse fortune, les éléments hétérogènes que son glaive avait réunis chancellent; un démembrement complet s'opère avec violence, et l'ancien royaume, séparé de ses conquêtes, se replonge dans ses luttes incessantes avec les cités de la Grèce. Il y prend des forces nouvelles; mais au moment où son triomphe s'achève, intervient la formidable puissance de Rome, qui le brise et l'engloutit.

L'origine du peuple macédonien n'a été que faiblement éclaircie par les historiens de l'antiquité. Il semblerait assez naturel de l'attribuer à une fusion d'éléments grecs et barbares. Les Pélasges se trouvaient en majorité dans la plaine, tandis que des peuples thraces et illyriens occupaient presque exclusivement les montagnes, où ils surent longtemps maintenir leur indépendance; à ces éléments indigènes vinrent ensuite se mêler des colonies helléniques, dont l'une, établie en Émathie, devint le berceau de la puissance macédonienne. Si nous en croyons Hérodote, le nom de Macédoniens aurait d'abord appartenu à une tribu dorienne qui, chassée de l'*Histiéotide*, serait venue s'établir au pied de la chaîne du Pinde. Mais selon O. Müller qui, dans une savante dissertation, a examiné cette question, les *Macednes* ou Macédoniens proprement dits, habitants de l'antique pays de *Macéda*, au pied du *Bermius*, étaient un peuple montagnard illyrien et non pas une tribu de race hellénique. Quoi qu'il en soit, le premier état régulier qui se forma dans cette contrée fut le royaume d'Édesse, situé dans la plaine, dans la vieille Émathie d'Homère. En même temps s'élevaient dans la haute Macédoine les petites souverainetés bar-

bares des *Orestes*, des *Lyncestes*, des *Élymiotés*, etc., qui n'eurent qu'une existence éphémère.

On n'est pas d'accord sur le véritable auteur de la famille qui régnait à Édesse. D'après la plus ancienne tradition, trois frères *Téménides*, fugitifs d'Argos, et indignés de l'ingratitude d'un roi de la haute Macédoine qu'ils avaient servi comme pères, se retirèrent au mont *Bermius*, auprès des anciens jardins de *Midas*, et de là se soumirent tout le pays de la plaine dont *Perdiccas*, l'un d'eux, prit le titre de roi. Suivant un autre récit, plus communément adopté, l'*Héraclide Caranus*, parti également d'Argos sur la foi d'un oracle, aurait passé en Macédoine à la tête d'une troupe de Grecs, se serait emparé de la ville d'Édesse, en Émathie, et lui aurait donné le nom d'Égée, parce qu'une chèvre (en grec αἴξ) lui avait servi de guide dans son expédition, qu'il faudrait placer au commencement du VIII^e siècle avant notre ère. Quoi qu'il en soit, sous le règne d'*Amyntas*, 8^e successeur de *Caranus*, une grande partie de l'intérieur du pays, la *Mygdonie*, la *Bottiéide*, ainsi que la *Piérie* sur les côtes, étaient réunies sous le sceptre des souverains d'Édesse, et la plupart des petits rois voisins reconnaissaient au moins leur prépondérance. Mais au sud, dans la *Chalcidique*, florissaient dans une parfaite indépendance un grand nombre de colonies grecques, fondées vers la x^e olympiade, en même temps que *Méthone* et *Pydna* s'élevaient sur le littoral de la *Piérie*.

Lorsque l'ambition des rois de Macédoine les poussait vers le *Strymon*, les Perses avaient déjà subjugué tout le pays au delà de ce fleuve. Le faible royaume d'*Amyntas* n'aurait pu leur résister: aussi ce prince s'empressa-t-il de rendre aux envoyés de *Mégabaze*, satrape de la Thrace, l'hommage qu'ils réclamaient au nom du grand roi. Cependant un outrage qu'*Amyntas* reçut de ces mêmes ambassadeurs, au sortir d'un festin où ils avaient exigé la présence de ses femmes, outrage qu'ils payèrent de leur vie, retarda pour quelque temps encore les effets de sa soumission. Mais lorsque, sous son successeur *Alexandre* (498 av. J. C.), *Mardonius* vint diriger contre les Grecs une expédition qui n'atteignit point son but, la Macédoine au moins ne put échapper aux armes de ce général. Forcée de reconnaître la suprématie de *Darius*, elle fournit un corps auxiliaire aux innombrables armées qui, sous son fils *Xercès*, inondèrent la Grèce. Dans cette alliance involontaire, *Alexandre*, partisan secret de la cause hellénique, sut habilement servir les Grecs sans se nuire aux yeux de leurs adversaires.

res ; car il fut désigné par Mardonius pour conduire les négociations avec Athènes, et il parvint à agrandir son propre territoire de la Crestonique et de la Bisaltie. Tous les efforts du grand roi ayant échoué contre la valeur et le patriotisme des Grecs, il cessa bientôt d'être pour Alexandre un sujet d'inquiétude ; mais sous son successeur, Perdicas II, d'autres dangers menacèrent la Macédoine : Philippe, frère de ce prince, révolté contre lui, s'était mis sous la protection des Athéniens, qu'avait appelés dans le pays l'insurrection des villes grecques de la Chalcidique, fatiguées du joug qui leur avait été imposé. Dans la guerre du Péloponèse, dont la presque ille devint le théâtre en 432, Perdicas soutint la cause des ennemis d'Athènes ; mais une invasion terrible des Odryses dont elle avait armé contre lui le roi Sitalcès, mit la Macédoine à deux doigts de sa perte. Perdicas détourna le danger en concluant un traité avec le roi de Thrace, et, en 424, les succès de Brasidas détruisirent sur ces côtes la domination athénienne ; mais Sparte ayant voulu y substituer la sienne, Perdicas comprit que sa tâche devait consister à tenir la balance entre les deux partis qui se disputaient l'hégémonie de la Grèce. Il mourut l'an 413, laissant le trône à son fils Archélaus, prince ami des lettres grecques, et qui attira à sa cour le poète Euripide. Archélaus, mort en 399, eut pour successeur son fils Oreste qui, au bout de 4 ans, fut tué par Aéropus. Cet usurpateur transmit à son fils Pausanias la couronne que lui avait donnée son crime. Mais celui-ci ayant été assassiné à son tour, en 394, elle retourna à un rejeton de la dynastie héraclide, Amyntas II, arrière-petit-fils du roi Alexandre.

Des guerres avec les Illyriens et avec divers peuples de sa domination, ainsi que les rivalités constantes entre Sparte et Athènes, auxquelles se mêla l'ambition naissante d'Olymthe, remplirent d'agitation ce long règne. Amyntas II mourut l'an 370, au moment où éclatait la guerre entre Thèbes et Lacédémone. Il avait eu de sa femme Eurydice trois fils, Alexandre, Perdicas et Philippe, Alexandre régna le premier. Il était occupé en Thessalie contre le tyran Alexandre de Phères, lorsqu'un prétendant, Ptolémée Alorète, s'éleva contre lui en Macédoine et le força à un prompt retour. Le Thébain Pélolidas, qui venait de porter secours aux villes thessaliennes, devint aussi l'arbitre des partis qui se disputaient le trône d'Édesse, les contraignit à une transaction qui donna un apanage à Ptolémée, et, pour gage de la paix, il emmena en otage, à Thèbes,

le jeune Philippe, frère d'Alexandre, avec 30 jeunes Macédoniens des plus nobles familles. Mais le repos fut de courte durée. Ptolémée assassina Alexandre en 368 et s'empara du pouvoir au nom du jeune Perdicas, frère de la victime. Un nouveau compétiteur, Pausanias qui, à la tête de secours grecs, était venu augmenter le trouble et avait obtenu de grands succès, est chassé par l'Athénien Iphicrate, alors occupé du siège d'Amphipolis. Ptolémée ressaisit le pouvoir, sous prétexte de l'assurer à l'héritier légitime dont la tutelle lui revenait de droit ; mais l'an 365 il tombe sous les coups de Perdicas qui venge ainsi l'assassinat de son frère. Le règne de Perdicas III est peu connu. Les relations de ce prince avec Platon, ses dissensions avec son frère Philippe, qui réclama et finit par obtenir un apanage, en sont les faits les plus remarquables. Ce fut aussi sous lui qu'eut lieu probablement la prise d'Amphipolis, qui altéra la bonne harmonie avec Athènes. Il périt, l'an 360, dans la guerre contre les Illyriens, victime peut-être d'un nouveau crime de sa mère Eurydice qu'on avait déjà accusée de complicité avec Ptolémée, l'assassin d'Alexandre.

La mort de Perdicas laissait le trône à un enfant, que l'ambition de son oncle, le célèbre Philippe, eut bientôt mis à l'écart. Avec l'avènement de ce prince commença l'accroissement prodigieux de la puissance macédonienne, qu'Alexandre éleva si haut. C'est aux articles relatifs à ces deux rois que nous devons renvoyer le récit de tous les événements mémorables de cette époque. Soumettre les barbares Péoniens, Thraces et Illyriens qui menaçaient ses frontières, arrondir son territoire, et, par les moyens divers que la civilisation grecque lui avait révélés, créer ou vivifier dans son royaume de nouvelles ressources morales et matérielles, tel était le but immédiat de Philippe. Mais là ne s'arrêtaient pas ses projets : il voulait assujettir la Grèce, minée déjà par la corruption, divisée par des intérêts divers et par la jalousie, rongée par des plaies incurables ; et lorsqu'il aurait conquis l'hégémonie sur cette contrée, il espérait tourner contre la Perse cette nouvelle force, pour venger en commun avec elle d'anciens outrages. On sait que l'habileté de sa politique, non moins que l'éclat de ses armes, le mirent bien près du but qu'il voulait atteindre. Mais c'est au grand Alexandre que le sort réservait la gloire d'accomplir cette immense conquête et de porter jusqu'au delà de l'Indus la terreur du nom macédonien et les limites de sa domination. Vainqueur et maître de l'Orient, Alexandre ne

songeait qu'à fondre ensemble les parties si dissemblables de son colossal empire, à y entretenir la vie par des créations gigantesques, à le faire fleurir par le commerce et les arts, lorsque la mort le surprit, en l'an 323, et renversa l'édifice qu'il avait si glorieusement élevé.

Comme il ne laissait pas d'héritier en âge de se charger du fardeau de l'empire, et qu'il n'avait point fait connaître ses volontés relativement à sa succession, cette circonstance réveilla l'ambition de généraux avides, qui ne tardèrent pas à se disputer l'héritage de leur maître et à le déchirer en lambeaux. De tous les fils que Philippe avait eus de ses concubines, il n'en restait plus qu'un seul, l'imbécile Arrhidée. Un fils, Hercule, que Barsine, fille du roi Darius, avait donné à Alexandre, et auquel peut-être il destinait l'empire, fut accueilli avec peu de faveur par les Macédoniens, à cause de son origine semi-barbare. Une autre épouse du héros, Roxane, alors enceinte, accoucha bientôt du jeune Alexandre, qui parut avec Arrhidée réunir le plus de suffrages. Dans le conseil tenu par les généraux à Babylone, et après de sanglants débats, Perdicas, auquel Alexandre, en mourant, avait remis l'anneau royal, finit par emporter la régence, pour l'exercer seul à Babylone, au nom des héritiers légitimes. Les autres généraux se partagèrent le gouvernement des satrapies de l'ouest de l'empire. Python obtint la Médie; Ptolémée, fils de Lagus, l'Égypte; Léonnat, la partie de la Phrygie qui borde l'Hellespont; Antigone, la Pamphylie, la Lycie et le reste de la Phrygie; Eumènes, une partie des côtes du Pont, la Paphlagonie et la Cappadoce, où des souverains indépendants continuaient à se maintenir. La Thrace, avec la partie occidentale des côtes du Pont, échut à Lysimaque, tandis qu'Antipater et son adjoint Cratère (voy. ces noms) furent chargés de diriger en commun les affaires de la Macédoine et de la Grèce. Au bout de peu de temps, la discorde éclata entre le régent, accusé d'aspirer à l'empire, et les gouverneurs qui aspiraient de leur côté à se rendre indépendants dans leurs provinces. Perdicas, après avoir aidé Eumènes à soumettre la Cappadoce, tourne ses armes contre Antigone. Celui-ci court se réfugier auprès d'Antipater, qui venait de terminer victorieusement, avec Cratère, la guerre Lamiaque, où Léonnat avait trouvé la mort. Pendant la lutte qui s'engage alors de tous côtés, Perdicas est égorgé dans sa tente, l'an 321, sur la frontière de l'Égypte, par ses soldats révoltés. Eumènes, qu'il avait laissé pour défendre le passage de l'Hellespont, est refoulé vers

la Cappadoce par Cratère, qui perd néanmoins la vie en le combattant.

La mort de Perdicas fit passer la régence, que Python ne voulut exercer qu'un instant, entre les mains d'Antipater, qui mourut bientôt après, l'an 318. Sincèrement attaché à la famille de son roi, il désigna pour son successeur Polysperchon, à l'exclusion de Cassandre, son propre fils, dont le caractère ambitieux et féroce lui inspirait de justes craintes. Pour fortifier son parti, le nouveau régent fit revenir d'Épire, où l'avait retenue l'inimitié d'Antipater, Olympias, mère d'Alexandre le Grand, avec laquelle il partagea le pouvoir. Irrité de voir échapper à ses mains la puissance de son père, Cassandre s'unit à Antigone et à Ptolémée, qui s'était, dans l'interval, enrichi des dépouilles de Laomédon, dont la Syrie avait formé le lot. Polysperchon cherche alors un appui dans Eumènes, qui court dans l'Asie supérieure se mettre à la tête d'une ligue de satrapes alarmés de l'ambition des autres gouverneurs. Mais c'est en vain qu'Eumènes y déploie le plus généreux courage; livré à Antigone par la trahison de ses propres troupes, il est mis à mort, l'an 315. Pendant que la cause royale perdait en Asie ce dernier et valeureux champion, elle périssait en Europe par des crimes sanglants. Polysperchon, pour déjouer les projets de Cassandre, favorise en Grèce des insurrections démocratiques, dont le sage Phocion (voy.) est la plus illustre victime (318). Cependant, Cassandre s'empare d'Athènes, et, y rétablissant le gouvernement aristocratique, lui donne pour chef Démétrius de Phalère; la reine Eurydice, femme d'Arrhidée, jalouse du pouvoir d'Olympias, le seconde en Macédoine et fait prendre la fuite à sa rivale. Mais bientôt celle-ci revient avec les forces de l'Épire, et, de concert avec Polysperchon, elle proclame son petit-fils Alexandre et fait mettre à mort Arrhidée, Eurydice et Nicanor, frère de Cassandre. Ce dernier accourt aussitôt, et, après avoir battu séparément la reine mère et le régent, il s'empare à Pydna de la famille royale, fait mourir Olympias, puis épouse Thessalonice, la sœur du conquérant. Roxane et son fils sont gardés à vue par son ordre; Alexandre, fils de Polysperchon, est refoulé dans un coin du Péloponèse; le père fuit en Étolie, et le vainqueur reste maître de la Macédoine.

En Asie, Antigone, après avoir trompé tous ses alliés, s'était débarrassé de Python par un assassinat, et avait contraint Séleucus, gouverneur de Babylone, à s'enfuir de cette ville en Égypte. Ce prince dépossédé, Ptolémée, Lysi-

maque et Cassandre s'étaient soulevés contre Antigone. Celui-ci, dans la lutte qui s'engage, gagne à sa cause Polysperchon. Ptolémée d'abord vainqueur à Gaza, perd ensuite la Syrie, la Phénicie, la Palestine; mais Séleucus se rétablit à Babylone grâce à l'amour des habitants, agrandit son pouvoir par la domination de la Médie, de la Susiane et d'autres provinces voisines, et fonde la dynastie des Séleucides (voy.), l'an 311.

La subite élévation de cette puissance, qui à son tour devenait menaçante, amène un rapprochement entre Antigone et ses adversaires. Mais la paix qui s'ensuivit ne tarda pas à être rompue. Pour écarter tout obstacle à ses vues ambitieuses, Cassandre immole, l'an 310, Roxane et son jeune fils. La guerre se rallume aussitôt. A l'instigation d'Antigone, Polysperchon appelle de Pergame Barsine et son fils Hercule, dernier rejeton mâle d'Alexandre, dont l'apparition excite partout l'enthousiasme. Ligué avec les Étoliens, il était près d'écraser Cassandre, lorsqu'il fut lui-même vaincu par les séductions de ce prince artificieux. Polysperchon, pour remplir les conditions d'un marché abominable, fait périr le jeune Hercule avec sa mère, et la famille d'Alexandre s'éteint par ce crime, l'an 309; mais l'auteur du forfait n'en recueillit que l'infamie.

La guerre néanmoins se poursuivit à l'avantage d'Antigone, dont le vaillant fils Démétrius Poliorcète, après avoir été retenu plus d'un an au siège de Rhodes, revint, en 305, achever la délivrance d'Athènes et de la Grèce, où il s'était déjà montré une première fois en libérateur (308). Une éclatante victoire qu'il avait remportée auprès de Chypre sur la flotte de Ptolémée, avait marqué l'intervalle entre ces deux expéditions. Dans la joie de ce triomphe, Antigone et son fils prirent l'un et l'autre le titre de rois, et bientôt tous les autres gouverneurs imitèrent leur exemple, à l'exception de Cassandre qui se crut obligé à plus de ménagements envers les Macédoniens. Démétrius avait rejeté Cassandre au delà des Thermopyles, lorsqu'il fut soudainement rappelé en Asie par son père, contre lequel Séleucus, le vainqueur de l'Orient, venait encore de former une ligue formidable. Une bataille décisive s'engagea à Ipsus, en Phrygie (301), et Antigone, défait, fut tué dans l'action. Après cette victoire, qui porta à son comble la puissance de Séleucus, l'empire d'Alexandre, définitivement partagé, donna naissance à quatre royaumes principaux : la Macédoine, la Thrace sous Lysimaque, la Syrie sous Séleucus, et l'Égypte sous Ptolémée.

A ces États il faut en ajouter quelques autres d'une moindre importance, qui se maintinrent dans l'Asie Mineure sous des princes indigènes, tels que l'Arménie, la Cappadoce, la Bithynie et le Pont. Toutes ces souverainetés furent plus tard enveloppées dans le vaste réseau de la domination romaine.

Échappé au désastre d'Ipsus, Démétrius revint disputer à Cassandre la suprématie en Grèce. Ce dernier mourut d'hydropisie. Son fils Philippe le suivit dans la tombe après 4 mois de règne. Antipater, frère de Philippe, fit assassiner sa mère Thessalonice et persécuta son autre frère Alexandre, qui implora l'appui de Pyrrhus, roi d'Épire. Démétrius accourut pour profiter de ces dissensions, et prévenant par la mort d'Alexandre l'assassinat que ce prince méditait contre lui-même, il se fit proclamer roi de Macédoine l'an 294, et malgré les réclamations d'Antipater, il parvint à se faire reconnaître même de Lysimaque. Il soumit toute la Grèce, à l'exception de Sparte et des Étoliens; mais les immenses charges que son luxe effréné et les armements au moyen desquels il espérait, nouvel Alexandre, faire à son tour la conquête de tout l'Orient, épuisèrent le royaume, pendant que ses débauches et sa hauteur asiatique le rendaient odieux à ses sujets. La Syrie et l'Égypte liguées armèrent contre lui Lysimaque et Pyrrhus. Abandonné par son armée, Démétrius courut d'abord rejoindre en Grèce son fils Antigone, puis abordant à Milet, en 287, il s'empara de Sardes. Poursuivi par Agathocle, fils de Lysimaque, il fut obligé de se rendre à Séleucus, et termina dans la captivité son aventureuse carrière.

Lysimaque et Pyrrhus se disputèrent alors les lambeaux de la Macédoine. Ce dernier, vaincu par son rival en Thessalie, avec Antigone dont il s'était fait un allié, renonça à ce royaume en 286. Antigone, surnommé Gonatas, continua de se maintenir en Grèce; mais la mort de Lysimaque amena de nouveaux changements. Ptolémée Céraunus, prince égyptien, s'empara du pouvoir en Thrace et en Macédoine; après avoir assassiné Séleucus, le vainqueur de Lysimaque, il mit le comble à ses crimes en faisant égorger tout ce qui restait de la famille de ce dernier. Le départ de Pyrrhus qui alla combattre les Romains ne laissa d'autre rival à Ptolémée que Gonatas; mais l'invasion des Gaulois qui fondirent sur la Macédoine l'arrêta dans sa carrière. Il tomba sous leurs coups, en 280; ces barbares, qui de là se jetèrent sur la Grèce, y essuient l'année suivante, à Delphes, une sanglante défaite. Leurs forces se divisent alors; mais une de ces

fractions renforce l'armée d'Antigone Gonatas, et l'aide à remonter sur le trône de Macédoine au milieu du bouleversement de cette contrée (276 avant J. C.).

L'avènement d'Antigone fixa pour quelque temps la destinée de ce royaume, qui ne sortit plus de sa dynastie. Le turbulent Pyrrhus revenu d'Italie en conteste la possession à ce prince, mais une tuile lancée par la main d'une femme dans la ville d'Argos, lui ôte la vie, en 272. La Macédoine redevint alors prépondérante en Grèce, mais ce ne fut pas pour longtemps. La ligue achéenne, les Éoliens et Sparte combattirent pour l'indépendance hellénique. Le Péloponèse fut soustrait à la domination macédonienne, mais Athènes y resta assujettie. Démétrius II succéda à Antigone, en 240, et régna 10 ans avec sagesse et fermeté. Antigone Doson, son frère, monta sur le trône après lui. Les armes des Spartiates accablaient alors la ligue achéenne. Aratus, son chef, ouvrit le Péloponèse à Doson, qui défit à Sellasia (225) le roi de Sparte Cléomène : cette victoire le rendit l'arbitre de la péninsule. Il triompha aussi des Illyriens qui avaient menacé ses frontières, et en mourant il remit le sceptre à Philippe, fils de Démétrius, qui lui succéda, en 221, à l'âge de dix-sept ans. Comme ses prédécesseurs, ce prince s'efforça de subjuguier la Grèce, où les Éoliens et les Achéens étaient encore aux prises. La défaite de ces derniers à Caphyes, en Arcadie (220), fut suivie d'un nouvel appel à son intervention ; mais il déploya peu d'énergie dans la guerre contre les Éoliens, et profita de sa position pour opprimer les villes achéennes. On sait qu'Aratus, le chef de la ligue, fut empoisonné à sa cour, en 215. Après avoir soumis les Péoniens et combattu avec succès les sauvages Dardaniens au nord de son royaume, Philippe fit la paix, en 217, avec la ligue étolienne. Démétrius, prince de Pharos en Illyrie, ancien allié de Rome, dépouillé de ses États par le consul Lucius Émilius, étant venu chercher un asile auprès du roi de Macédoine, lui avait signalé cette puissance envahissante qui le menaçait à son tour. L'an 217, après la victoire d'Annibal à Trasimène, Philippe et les Grecs, réunis par le sentiment d'un commun danger, conclurent avec le général carthaginois un traité contre les Romains. Mais Philippe agit mollement. Il cherchait à étendre sa domination sur les côtes d'Illyrie, lorsqu'en 215, les Romains y faisant une descente taillèrent son armée en pièces devant Apollonie. Une alliance que les Éoliens contractèrent, en 211, avec Levinus, commandant de la flotte romaine, détermina le

roi à traiter avec plus de douceur les Achéens, qui, en 208, nommèrent stratège de la ligue Philopœmen (voy.), sans qu'il mit obstacle à cette élection. Cependant les Éoliens firent la paix avec Philippe, malgré l'arrivée du proconsul Sempronius en Épire, qui venait leur porter des secours, en 205. La paix se conclut aussi avec les Romains, pour lesquels les résultats de la guerre avaient été peu importants. Philippe rechercha l'alliance d'Antiochus, roi de Syrie, qui convoitait l'Égypte, et brava les Romains en attaquant Attale I^{er}, roi de Pergame, et les Rhodiens, leurs alliés, dont il combattit les flottes avec succès. Mais Rome, que la victoire de Zama, remportée, en 202, sur Annibal en Afrique, avait affranchie de ses craintes de ce côté, souleva contre lui Nabis, tyran de Sparte, les villes grecques et les Éoliens. Le consul Sulpicius que le sénat envoya pour le combattre (200), eut des avantages partiels, et les négociations que Philippe entama tournèrent au profit de son ennemi, en 198. Quinctius Flaminius (voy.) ayant pris le commandement des légions, remporta, l'année suivante, une victoire décisive, sur la phalange macédonienne, à Cynocéphales (voy.). Philippe n'obtint la paix qu'aux conditions les plus humiliantes. Les vainqueurs, maîtres de la Thessalie, détruisirent l'influence macédonienne en Grèce, en proclamant libres toutes les cités. Forcé de servir les armes romaines contre Antiochus et bientôt réduit dans son royaume à la limite du Strymon, Philippe vit se consumer dans le chagrin les dernières années de son règne. Les calomnies de son fils aîné Persée, né d'une concubine, lui avaient rendu suspect son autre fils Démétrius, héritier présomptif de la couronne, et objet des faveurs du sénat romain. Il le fit mettre à mort ; mais ayant reconnu ensuite son innocence, la douleur l'emporta dans la tombe, l'an 179. Persée déshérité n'en monta pas moins sur le trône, après s'être défait d'Antigone, son parent, en faveur duquel le roi mourant avait disposé de sa couronne. L'arrêt de la Macédoine était déjà prononcé dans le sénat romain ; des affaires plus importantes en retardaient seules l'exécution. Ce fut en vain que le nouveau roi épuisa tous les moyens pour conjurer l'orage. Rome commença la guerre (173) sous les prétextes les plus futiles. Persée se décida, en désespoir de cause, à la repousser, et entra en Thessalie avec une armée de 42,000 hommes, composée de Macédoniens, de Grecs et de barbares. D'abord vainqueur près du Pénée, il perdit ses avantages dans de stériles négociations avec le consul Licinius, Marcius Philippe, puis Paul-

Émile succèdent à celui-ci avec des troupes fraîches, pendant que l'unique allié de Persée, Gentius, roi d'Illyrie, dont il avait été obligé d'acheter les secours, voit son sceptre brisé par le préteur Anicius. Complètement défait à Pydna par Paul-Émile, en 168, Persée est pris dans sa fuite, et, avec toute sa famille, emmené captif en Italie, où il orne le triomphe du vainqueur.

La Macédoine fut d'abord divisée en 4 républiques et gratifiée d'une liberté illusoire sous la souveraineté de Rome, qui se réserva la moitié des revenus du pays et fit bannir tous ceux qui pouvaient faire obstacle à sa domination. La tentative de l'aventurier Andriscus, qui se fit passer, en 152, pour un fils de Persée, nommé Philippe, amena sa réduction en province romaine. Métellus qui vainquit, en 148, le faux Philippe, reçut le surnom de Macédonique, et la chute de la Grèce, écrasée à Scarpée par le même général, suivit de près celle du pays qui l'avait si longtemps dominée. **CM. VOGEL.**

MACÉDOINE, se dit d'un mets, espèce d'*olla podrida* de fruits ou de légumes, et nous avouons avec sincérité que nous serions fort en peine de répondre aux *pourquoi* dont le lecteur pourrait nous interpellier à ce propos. A-t-on voulu par l'emploi de ce mot reproduire l'idée du bouleversement, du péle-mêle dans lequel la mort d'Alexandre précipita la Macédoine? ou bien, est-ce à la cuisine des Macédoniens que nous sommes redevables d'un plat baptisé par nos gastronomes du nom de sa mère patrie? Nous laissons large carrière aux hypothèses des désheuréés et des commentateurs, ce qui est quelquefois synonyme. — Figurément et familièrement, on dit d'un livre où sont confondues des pièces de tous les genres : *c'est une macédoine*. — *Macédoine* est encore un terme de jeu de cartes; d'après le *Dictionnaire de l'Académie*, il signifie une suite de parties dans laquelle chacun des joueurs, lorsqu'il tient les cartes, pressent l'espèce de jeu qu'on va jouer sous sa main : *on fait une macédoine*. **D'ORNÉLAN.**

MACÉRATION (du latin *maceratio*, de *macer*, amollir, détremper), opération qui consiste à faire tremper dans un liquide, pendant un temps plus ou moins long, et à froid, les corps dont on veut séparer les parties solubles. La macération est préférée aux différents modes de dissolution, quand les principes que l'on veut dissoudre sont facilement altérables, quand le liquide employé ne peut supporter l'action de la chaleur sans éprouver de changements dans sa nature, ou quand la substance sur laquelle on agit renferme plusieurs principes différemment

solubles, et que l'on a intérêt à dissoudre les uns à l'exclusion des autres. **V. SAUVOIS.**

MACÉRATION, mortification par jeûnes, discipline et autres austérités. *Voy. ASCÉTISME, JEÛNE.*

MACHABÉES. *Voy. MAAOBÉES.*

MACHIAVEL (NICCOLO DI BERNARDO *dei Machiavelli*) naquit à Florence le 3 mai 1469. L'ancienneté de sa famille remontait aux marquis toscans, qui, dans le 1^{er} siècle, seigneurs de val di Greve et de val di Pesa, avaient leurs possessions sur les confins du territoire de la république florentine. A mesure que l'État naissant étendit sa domination, il soumit ces seigneurs, qui, devenus bourgeois de Florence, furent revêtus des dignités que la république offrait à ses citoyens, et prirent parti dans les factions entre lesquelles elle fut souvent partagée. Son père Bernard avait épousé Bartholomée de la famille des Nelli, célèbre aussi à Florence et par son ancienneté et surtout par les charges qu'elle avait occupées dans le gouvernement. Le père de Machiavel était jurisconsulte et trésorier de la Marche d'Ancone; sa fortune était médiocre et le produit de ses emplois lui était nécessaire pour soutenir le rang de sa famille.

On ne sait rien des premières années de Machiavel; il reçut sans nul doute une éducation libérale, telle qu'on la donnait aux gens de sa condition à cette époque de la renaissance des études, où l'enthousiasme pour les lettres était dans toute sa ferveur; il put puiser le goût de la poésie dans les entretiens de sa mère, femme instruite et même poète. Il paraît que le savant professeur de littérature grecque et latine Marcello Virgilio, qui prit part au gouvernement de la république, l'avait formé aux travaux de l'esprit. Il est certain du moins qu'il lui donna les premières notions de la politique lorsque Machiavel fut placé près de lui à l'âge d'environ vingt-cinq ans (1494). Quatre ans après, par décret du conseil suprême (19 juin 1498), Machiavel obtint le poste de chancelier de la deuxième chancellerie, dans un concours ouvert entre quatre aspirants. Dès le 14 juillet suivant, il fut nommé à l'emploi de secrétaire du gouvernement de la république (office des dix de liberté et de paix). C'est de cette fonction qu'il a reçu le titre sous lequel il est constamment désigné en Italie, *le secrétaire florentin*.

Les attributions de cette place étaient importantes : c'était la correspondance générale de la république, l'enregistrement des délibérations des conseils, la rédaction des traités avec les États et les princes étrangers, etc. Pendant que

Machiavel exerçait cet emploi, il fut souvent envoyé par le gouvernement en mission pour les affaires intérieures de l'État, ou bien en ambassade près des gouvernements étrangers. Il a ainsi représenté la république dans 25 légations, dont quelques-unes étaient de la plus haute importance pour l'État de Florence. Dans quatre de ces légations, il fut accrédité près la cour de France, à une époque où le souverain de ce pays était, parmi les grandes puissances, le seul allié de la république. Deux fois il fut envoyé auprès de l'Empereur; deux fois à la cour de Rome, qui jouait un rôle éminent dans la politique européenne. Parmi les autres légations, il faut mentionner celle qui le conduisit auprès de César Borgia, au moment même où la puissance de cet homme commençait à s'écrouler. Cette légation tient une place digne d'attention dans l'histoire de Machiavel, non-seulement à cause de son importance réelle, mais surtout parce qu'elle ne fut pas sans influence sur les opinions politiques du grand publiciste, et sur les théories qu'il développa plus tard dans ses livres.

Parmi les choses remarquables qu'exécuta Machiavel durant sa participation aux affaires, et dont il est juste de tenir compte à sa mémoire, il faut mettre au premier rang son plan de milices nationales, créées pour remplacer les mercenaires dont ce publiciste avait compris et démontré tous les inconvénients.

Cependant la mauvaise fortune des Français en Italie ayant causé la ruine de la république de Florence, les Médicis furent replacés à la tête du gouvernement (1512). Machiavel, qui s'était signalé par ses efforts pour le maintien de la république, fut dépouillé de ses emplois et relégué, pour une année, dans le territoire de Florence, avec défense d'entrer dans le palais du gouvernement. Bientôt accusé de complicité dans une conspiration tramée contre le cardinal de Médicis, depuis Léon X, il fut jeté en prison. Peu de temps après, il fut rendu à la liberté par l'ordre de Léon X, et il se retira à la campagne, près de San Casciano, dans une petite propriété nommée *la Strada*, modeste patrimoine qui n'avait pas été augmenté durant la carrière publique de Machiavel.

Malgré l'activité du secrétaire florentin dans les laborieux emplois qu'il eut à remplir, il lui restait peu de temps à consacrer aux lettres; cependant il demanda plus d'une fois à la poésie quelques-unes de ces distractions que les hommes d'un esprit supérieur cherchent encore au milieu des plus importantes affaires. Le premier de ses ouvrages, son poème intitulé *Decennale*

primo, fut composé en 1504; et c'est à cette même année qu'il faut rapporter, malgré les assertions contraires, la composition de *la Mandragore*. Le très-petit nombre de comédies dignes de souvenir qui avaient précédé celle-ci, ou qui parurent à la même époque, sont toutes des imitations plus ou moins piquantes du théâtre ancien; de *la Mandragore* date bien réellement la création de la comédie moderne: c'est le monde pris sur le fait, ce sont les hommes de la ville transportés sur le théâtre; il n'y a plus rien là d'Athènes ni de Rome: c'est l'Italie, c'est Florence au xv^e et au xvi^e siècle; l'illustre publiciste avait montré la route à Molière. Malheureusement ce chef-d'œuvre est gâté par l'obscénité de l'intrigue qui afflige le lecteur et serait aujourd'hui insupportable au théâtre.

Trois autres comédies inférieures à *la Mandragore*, et quelques poésies dont nous ne pouvons ici expliquer les beautés ni les défauts, n'auraient pas tiré le nom de Machiavel de la foule des noms des poètes qui ont illustré l'Italie; *la Mandragore* seule aurait dû suffire pour le rendre immortel, quand même les chefs-d'œuvre du publiciste n'eussent pas placé Machiavel au premier rang des penseurs et des écrivains.

Lorsque la restauration des Médicis vint renverser à Florence le gouvernement républicain, elle surprit Machiavel dans la force de l'âge (il avait alors 43 à 44 ans); elle détruisait les espérances d'un homme auquel ses emplois et surtout son génie avaient promis un bel avenir; elle jetait dans un insupportable repos un esprit dont l'activité naturelle s'était accrue encore par l'habitude des affaires et du travail: aussi Machiavel resta-t-il comme anéanti. Ceux de ses biographes qui ont vanté sa grandeur d'âme dans cette circonstance, qui l'ont représenté trouvant dans l'étude une consolation souveraine, et comme incapable de plier sous le faix d'une telle infortune, se sont singulièrement trompés. Les lettres que Machiavel écrivit depuis sa disgrâce à ses plus intimes amis et à ceux qui pouvaient le servir auprès des Médicis, sont remplies des plus pressantes instances, des plus tristes lamentations, du plus profond découragement, quelquefois des paroles du désespoir. Il adressa aux Médicis des vers pour gagner leurs bonnes grâces; la première pensée du livre fameux intitulé *le Prince (il Principe)*¹, fut une pensée de courtisan. Machiavel le composa pour enseigner à Julien de Médicis, devenu maître de

¹ Il ne fut imprimé qu'après sa mort, Rome, 1532.

Florence, l'art de se maintenir au pouvoir; Machiavel l'a déclaré lui-même, et on ne comprend guère, après cet aveu échappé aux confidences de l'amitié, comment on a pu faire tant d'extravagantes conjectures sur l'esprit de ce livre et sur le but de l'auteur. C'est tout simplement un résumé de la politique qui était considérée comme la plus efficace dans un temps comme celui où il vivait.

Mais si l'âme de Machiavel était abattue par son infortune, son génie semblait y puiser des forces nouvelles. Ce fut alors qu'il composa ses immortels *Discours sur Tite-Live* (*Discorsi sopra la prima deca di Tilo Livio*), le meilleur de ses ouvrages, celui où l'on est moins attristé par l'adultère mélange de la beauté intellectuelle et de la corruption morale.

Sa renommée d'homme d'État avait suivi Machiavel dans la retraite, et il était consulté par Léon X sur la meilleure forme de gouvernement à donner à Florence. Le mémoire que Machiavel composa à cette occasion, montre combien le caractère du républicain s'était assoupli et résistait mal aux complaisances qui pouvaient flatter le pouvoir. Vers le même temps, chargé d'écrire l'*histoire de Florence* (de 1215 à 1492, Florence, 1532, in-4°), travail pour lequel il recevait une pension des Médicis et dont il a fait un de ses titres de gloire, il avouait assez ingénument l'embarras où il se trouvait en arrivant aux événements contemporains : aussi s'est-il arrêté à cette époque difficile.

L'un des livres les plus curieux de ce grand publiciste, c'est son traité de *l'Art de la guerre* (1521), également composé après qu'il eut cessé d'être dans les affaires, et le seul de ses livres (*la Mandragore* exceptée) qui fut imprimé de son vivant. Cet ouvrage, écrit en forme de dialogue, nous retrace l'image de ces doctes et élégantes conversations qui réunissaient dans les jardins Rucellai l'élite de la société philosophique et lettrée de Florence.

Parmi les divers ouvrages de Machiavel, il en est qu'il n'avait point destinés à la publicité, dont il n'avait pas pensé que la postérité dût jamais avoir connaissance, et ce ne sont pas assurément les moins remarquables. Nous voulons parler des dépêches que, durant ses différentes missions, il adressait à la seigneurie de Florence. Ces *Légations*, écrites pour la circonstance, quelquefois à la hâte, et toujours sans le secours de la méditation qui prépare et qui mûrit un

livre, sont néanmoins remplies d'admirables passages, où la connaissance profonde des hommes et des affaires, où le génie du diplomate et de l'homme d'État se révèlent presque à chaque ligne.

Pour bien comprendre toutes les singularités de ce caractère, si diversement et souvent si mal jugé, il faut suivre l'illustre publiciste quittant son cabinet où il enfantait de si beaux ouvrages, et ces élégantes réunions où ses jeunes compatriotes l'écoutaient, le respectaient comme un oracle, pour aller étourdir ses chagrins ambitieux et la douleur que lui faisait éprouver l'oubli des Médicis dans les distractions de voluptés banales et au milieu des passe-temps de cabaret. La précieuse lettre découverte il n'y a pas longtemps, et où il fait lui-même une si intéressante peinture de la vie qu'il mène dans sa retraite champêtre, offre, avec les autres lettres de Machiavel, les révélations les plus capables de le faire bien connaître.

Les Médicis s'étaient enfin décidés à se rendre à ses longues supplications et à lui confier quelques affaires, lorsqu'une nouvelle révolution vint changer encore les destinées de Florence. Les Impériaux, sous la conduite du connétable de Bourbon, avaient pris Rome, le 6 mai 1527; à cette nouvelle, les Florentins se soulevèrent. Clément VII avait donné pour maître à Florence un enfant de douze ans, Hippolyte de Médicis, et il avait confié la direction des affaires à trois cardinaux. L'enfant et les trois cardinaux prirent la fuite, et le gouvernement populaire fut rétabli. Machiavel accourut à Florence; mais on ne lui donna pas la moindre part au gouvernement. Machiavel en ressentit un chagrin profond, et ne tarda pas à mourir. Il expira le 22 juin 1527, âgé d'un peu plus de cinquante-huit ans.

Machiavel était d'une taille moyenne et bien prise, d'une complexion peu robuste; il avait le teint olivâtre, la physionomie vive et spirituelle, un regard qui révélait son génie. Sa conversation était agréable et fertile en reparties piquantes; il avait l'esprit caustique et le cœur bienveillant. On a dit qu'il était mort en athée; on a dit qu'il avait mal vécu avec sa femme (Marietta Corsini), et que la fable de Belphégor était la peinture de son ménage : c'étaient là des calomnies; on sait que Machiavel mourut avec les secours de la religion, et que son testament est plein des témoignages de la confiance et de l'amitié que lui inspirait sa compagne.

La question de l'immoralité des écrits de Machiavel est jugée maintenant : l'immoralité est celle du siècle plus que de l'homme; et, en effet,

¹ On sait que le Prince fut réfuté par Frédéric le Grand dans son *Anti-Machiavel*.

dans ses ouvrages, à côté des plus odieuses maximes, on trouve fréquemment les préceptes de la morale la plus pure, de la politique la plus loyale et la plus humaine. Machiavel est peut-être l'un des hommes qui ont été l'objet du plus grand nombre de controverses. Le sujet n'est pourtant pas épuisé. Le siècle de Machiavel, son génie d'écrivain, son habileté politique, ont été souvent expliqués par des observateurs d'une pénétration profonde et d'une éminente sagacité; l'homme lui-même présente encore une énigme dont on semble craindre de dire le mot. Ce mot, c'est que le grand écrivain, le grand homme d'état, considéré dans la vie privée, n'était plus qu'un homme ordinaire; c'est que, sublime par le génie, Machiavel était petit par le caractère. Machiavel restera, pour tous ceux qui l'auront étudié à fond, homme de génie aux affaires comme dans ses livres; il sera bon père, ami dévoué, publiciste fécond en pensées sublimes, citoyen stérile en beaux dévouements; probe et désintéressé dans le maniement des affaires publiques, besoigneux dans la vie privée et avide d'argent et d'emplois, parce qu'il est surtout ami de ses aïses et des voluptés; esprit rare enfin entre les esprits les plus éminents; cœur perdu dans la foule des cœurs vulgaires.

Dès l'année 1550 parut (sans indication de lieu) une édition des Œuvres complètes de Machiavel; beaucoup d'autres l'ont suivie : nous ne citerons que celle de Florence, 1813, 8 vol. in-8°, et celle de Paris, 1799 et 1821, 12 vol. in-8°. Plusieurs traductions de ces œuvres avaient aussi paru lorsque Guiraudet donna la sienne (Paris, 1799, 9 vol in-8°); celle de M. J. V. Périers (Paris, 1823 et suiv., 12 vol. in-8°) est la plus estimée. La première édition du *Prince*, celle de Rome, 1532, déjà mentionnée, fut également suivie d'une multitude d'autres, et dans la même année le fameux traité fut réimprimé par les Juntas. Amelot de la Houssaye le traduisit en français (Amst., 1683; la Haye, 1743); une autre traduction française de M. Halevy eut de notre temps plusieurs éditions (1^{re}, Paris, 1822, 2 vol. in-18). Il avait déjà été traduit en latin et il le fut successivement dans toutes les langues de l'Europe. Pour l'appréciation de ce livre célèbre, on peut recourir encore aux deux ouvrages suivants : Star-Numann, *Diatribe in Nic. Macchiavelli opusculum DEL PRINCE* (Utrecht, 1833, 2 vol. in-8°), et chevalier Artaud, *Machiavel, son génie et ses erreurs* (Paris, même année, 2 vol. in-8°). Les *Discorsi* ont été publiés pour la première fois en 1551. Il en existe aussi des traductions dans toutes les langues. M. AVENEL.

MACHIAVÉLISME, système politique dont l'astuce et la mauvaise foi composent les maximes et qu'on trouve développé dans le traité du *Prince*, de Machiavel. Mais on a dit avec raison que le machiavélisme était antérieur à Machiavel. Z.

MACHICOULIS, **MACHECOULIS**, (en basse latinité, *machicolamentum*), galerie saillante que l'on pratiquait autrefois au haut des tours, des portes des villes, des châteaux forts. Les corbeaux ou consoles de pierre qui soutenaient cette galerie, laissaient entre eux des ouvertures par lesquelles les assiégés jetaient des pierres, des poutres, des traits, de l'huile bouillante sur les assaillants lorsque ceux-ci se disposaient à saper ou miner les murs. Souvent, ce sont ces ouvertures mêmes qui sont désignées dans les auteurs sous le nom de machicoulis, ou *macioliz* dans les Chroniques de Monstrelet. D'après Félibien, le nom de *massicoulis* ou *massecoulis* aurait été donné à ces ouvertures parce qu'elles servaient à faire couler des masses (*mache*, massue, sorte d'arme) sur les assiégeants. EM. HAAG.

MACHINATION, **MACHINER**. Voilà un mot destiné à dépeindre la perfection la plus consommée de la ruse, de la fourberie, avec tout ce qu'elles ont de plus odieux : assembler et combiner dans les ténèbres et le silence de la honte les moyens artificieux, les ressorts cachés qui faciliteront un succès auquel on ne saurait arriver par des moyens licites et avouables, c'est se rendre coupable d'une *machination*. La machination est, en général, une suite de pièges, d'embûches, habilement tendus à celui qu'on veut y faire succomber; une succession d'intrigues, de dénonciations, de calomnies, par lesquelles on le perd à peu près à coup sûr. Les machinateurs sont donc de malhonnêtes gens au premier chef : la cupidité, la passion, une malignité malfaisante, sont les mobiles de ces hommes indignes, sans vertu et sans honneur, aux yeux desquels tous les moyens qui tendent à une mauvaise fin contre leurs ennemis sont bons. — Il y a dans la *machination* quelque chose de lâche, de criminellement souterrain, qui achèverait de révolter le moraliste le moins sévère, si les éléments divers qui concourent à la former ne jetaient pas d'eux-mêmes assez d'odieux sur ceux qui s'en font volontairement les auteurs. DICT. CONV.

MACHINES. On appelle généralement de ce nom, d'origine grecque (*μηχανή*), tout agent quelconque, naturel ou artificiel, qui peut servir à l'homme, pour aider ou suppléer à sa force, dans les différentes actions physiques qu'il exerce sur les objets qui l'environnent.

L'art de créer des machines est un privilège que la nature a exclusivement accordé à l'espèce humaine. Si quelques animaux semblent doués de la même faculté, ce n'est qu'une apparence : c'est de pur instinct qu'ils agissent, c'est un vœu de la nature qu'ils réalisent, une des conditions de leur existence qu'ils accomplissent. Comparé aux autres individus de la création, l'homme naît dans un état de faiblesse et de nudité qui lui rendrait la vie impossible, sans le secours de son actif génie ; mais la nature a compensé au moral ce qu'elle lui a refusé au physique. Il invente en dehors de sa condition d'existence ; il prémédite les combinaisons et les perfectionne successivement ; il travaille à améliorer son bien-être, tant pour lui que pour les siens et ses successeurs. La faculté d'invention fait donc le complément de son organisation ; c'est sa propriété caractéristique désignée sous le nom de raison ou intelligence.

En toute machine, il y a deux choses principales à considérer : le moteur et le mécanisme. On voit déjà que nous distinguons ce dernier de la machine même, avec laquelle on le confond quelquefois, tandis qu'en réalité, il n'en est qu'une partie. Le *moteur* est l'agent principal qui introduit le mouvement dans la machine. Le *mécanisme* est l'arrangement matériel, l'appareil ou instrument mécanique à l'aide duquel le moteur communique ou transmet son action. On pourrait dire que l'un est l'âme de la machine, et l'autre le corps.

On admet en mécanique, comme loi fondamentale, que tout moteur est sans objet, sans l'intervention d'un appareil mécanique : tout mécanisme est muet ou sans action, sans la présence d'un moteur qui lui donne la vie. Le premier ne doit donc s'entendre que d'un principe de mouvement ; le second ne s'applique qu'au moyen de transmission. Mais ce dernier seul constitue si peu la machine, qu'en adaptant le même mécanisme à plusieurs moteurs, on produirait autant de machines différentes ; comme aussi le même moteur engendrerait des effets divers, suivant l'espèce de mécanisme qu'on y appliquerait.

Contrairement à ces principes, il semble exister dans la nature des mouvements qui s'opèrent sans moteur ni mécanisme apparents. Chez les êtres animés, les actes de marcher, courir, voler, nager, ceux de boire, manger, crier, tirer, pousser, soulever, etc., semblent des actions immédiates qui ne dépendent que de la volonté de l'individu. Chez les êtres inanimés, comme les plantes, les facultés de croître, de s'étendre, de

se reproduire paraissent autant d'actions spontanées qui n'empruntent le secours d'aucun effort étranger. Mais ce n'est là qu'une illusion ; ces différents actes ne s'exécutent pas sans un mécanisme occulte dont la nature s'est réservée le secret. Ce sont purement des actions vitales dont le véritable machiniste est le souverain auteur de toutes choses ; nous ne les rangeons point dans les combinaisons de l'art de la mécanique proprement dit ; nous réservons cette dénomination aux seules œuvres de la main de l'homme, imaginées et exécutées par lui, en dehors de sa condition personnelle et de l'existence propre des êtres. Il suit de ce qui précède que la classification des machines peut être réglée soit d'après l'espèce de moteur qui les met en mouvement, soit d'après le système mécanique qu'on leur applique.

Les principaux moteurs connus sont ceux qui sont fournis par les éléments de la nature ; ils sont comme eux au nombre de quatre : 1° la *force musculaire de l'homme et des animaux* considérés comme productions terrestres ; 2° l'*air*, substance invisible et impalpable, mais qui, rendue sensible par l'impression du vent, produit des pressions considérables ; 3° l'*eau*, dont la pente naturelle, résultat de la gravité sur sa matière fluide, produit une action permanente ; 4° le *feu* ou la *chaleur*, dont l'influence sur les corps développe en eux ou fait rayonner de leur centre des forces expansives très-puissantes.

A ces causes naturelles, dont les effets sont immédiats, et qui pour cette raison ont été reconnues depuis longtemps, la physique moderne a ajouté l'électricité, le magnétisme, le galvanisme, la pesanteur, l'élasticité, l'affinité, la capillarité, et généralement les diverses forces attractives ou répulsives qui existent ou qui ont été admises comme telles dans la nature. Quoique en nombre de cas ces différentes actions semblent n'agir que d'une manière inappréciable, des expériences décisives ont appris que leurs effets sont réels et souvent d'une puissance très-énergique.

Quelques auteurs rangent les puissances motrices seulement en deux classes ; ils distinguent les moteurs *animés* et les moteurs *inanimés* ; quelques-uns admettent encore des moteurs *mixtes* ou *composés*. Nous ne nous arrêtons point à ces dénominations, parce que la rigueur de la langue n'en justifie pas toujours la justesse, et sans chercher à les classer, nous ne reconnaitrons comme moteurs réels que les agents naturels qui renferment en eux-mêmes une puis-

sance immédiate, soit qu'ensuite cette action se transmette directement ou indirectement.

Quoique conforme à l'ordre naturel des choses, la nomenclature que l'on pourrait établir des diverses machines en usage, d'après la nature de leurs moteurs respectifs, serait prolixie et compliquée; elle se prêterait mal à l'étude méthodique de leurs parties constitutives, parce que beaucoup de ces éléments réunissent fréquemment des combinaisons semblables ou analogues entre lesquelles on peut faire confusion, et qui entraîneraient d'ailleurs dans des répétitions. Toutefois pour nous conformer à l'usage qui veut que ce genre de classement soit indiqué, nous allons esquisser sommairement le tableau général qui pourrait en donner une idée.

Parmi les machines qui se rapportent à la force musculaire de l'homme ou des animaux, on distinguera principalement les leviers, les cordes, les poulies, les grues, les cabestans, etc., et généralement les agrès et appareils propres aux constructions; les chariots et voitures pour charge, roulage et transport, etc.; puis tous les instruments qui ont pour but de favoriser les mouvements de l'homme dans la multitude des actions de la vie, depuis les outils les plus simples, comme les couteaux, les haches, les ciseaux, etc., les ustensiles de jardinage et de labourage, jusqu'aux métiers les plus compliqués, à filer, tisser, tanner, etc.; diverses machines à moudre, à tordre et à piler; d'autres à fendre, à scier, à écraser, à marteler, etc., devront faire partie de cette première catégorie, si féconde en espèces, et que nous sommes loin d'avoir détaillée d'une manière complète. Les machines qui doivent leur naissance à l'effort de l'air ne sont pas aussi nombreuses, mais elles ne sont pas moins diversifiées, parce que ce principe d'action, aussi bien que la force musculaire, est susceptible d'agir en plusieurs sens, à raison de sa faculté d'opérer par choc, par pression, par aspiration et par dilatation. Les principales machines de ce genre sont les moulins, les navires et tous les appareils à voiles qui reçoivent l'impulsion du vent: les pompes aspirantes, les soufflets, les ventilateurs, les appareils d'aérage, les aérostats, etc., où l'air joue successivement des rôles opposés, par sa présence ou son retrait; facultés inverses que la théorie, dans ses calculs, confond souvent en une seule, par l'attribution positive ou négative qu'elle leur affecte.

Les machines à eau sont très-répondues; leurs variétés sont presque toutes comprises sous la

dénomination de machines hydrauliques, parmi lesquelles on énumère les puits, les bassins, les réservoirs, tous les genres de pompes et autres ouvrages de fontainerie; les écluses, les retenues, tous les appareils d'usines situés sur des cours d'eau ou mus par des chutes, où sont employés, comme moyens auxiliaires, les roues à aubes, à palettes ou à godets; les chapelets, les vis à eau, etc., et une foule d'autres appareils qui se rattachent à la même série. Les machines à feu peuvent avoir pour objet, soit l'action directe de la chaleur sur les corps, comme dans les diverses opérations de fusion, fonderie et les effets de pyrotechnie; soit de provoquer la faculté expansive de certaines substances, comme dans la production des gaz et de la vapeur, d'où résulte l'effet des bouches à feu, des locomotives et autres appareils qui à leur tour deviennent moteurs, mais seulement par suite d'une action secondaire.

Enfin les machines qui sont dues aux progrès de la physique moderne comprennent les appareils électriques, galvaniques et magnétiques, les instruments d'optique et de chimie, etc., dont l'emploi n'est plus aujourd'hui restreint aux opérations spéculatives de la science, mais se répand journellement jusque dans les usages de la vie domestique.

Il doit être bien entendu que dans cette énumération nous n'avons en vue que l'énoncé du principe de mouvement par lequel une machine agit, indépendamment de l'effet réel qu'elle produit sur les corps qui en reçoivent l'influence. Cette dernière notion ne peut être appréciée que par l'examen du procédé mécanique appliqué à la machine.

La classification des machines par rapport à leur mécanisme semblerait donc conduire plus directement à la connaissance de l'art de la mécanique; mais ici, l'innombrable multiplicité d'appareils que l'on met en action en toutes circonstances possibles est un obstacle semblable à celui qui s'oppose à leur classement suivant l'espèce du moteur. Ce serait en vain qu'on passerait en revue tous les genres de fonctions que les machines doivent opérer: pression, traction, locomotion, curage, sondage, forage, coupure, ciselure, scierie, fonderie, etc., etc.; on n'arriverait point à spécialiser avec ordre chaque genre, chaque espèce, chaque variété du nombre infini de combinaisons mécaniques usitées ou applicables.

Pour ne point s'égarer dans cette foule d'agets, variables même dans leur spécialité respective, il faut renoncer à l'idée de les explorer

une à une et s'attacher préférablement à rechercher la composition organique des éléments communs ou analogues qui se reproduisent fréquemment dans leurs combinaisons principales. A cet effet, les praticiens ont recourus à deux moyens : le premier consiste à reconnaître l'espèce de mouvement qu'une machine produit ; le second à préciser la fonction que remplit chacun des organes dont elle se compose.

D'après la règle commune, on ne considère en mécanique que deux sortes de mouvements : le mouvement rectiligne, c'est-à-dire celui qui s'effectue en ligne droite, et le mouvement circulaire ; le mot circulaire étant appliqué à toute direction qui dévie de la ligne droite, indépendamment du genre de courbe que le mobile décrit. L'un et l'autre de ces deux mouvements peut être continu, intermittent, ou alternatif. De ce dernier dérive, en quelques occasions, le mouvement de va-et-vient. Ces mouvements peuvent être exécutés verticalement de bas en haut ou de haut en bas, horizontalement de droite ou de gauche, et obliquement dans toutes les directions.

Cela posé, un moteur, quel qu'il soit, est toujours censé imprimer une impulsion en ligne droite : le but et l'effet de toute machine est de transmettre cet effort, en tout ou en partie, à un mobile déterminé, soit en gardant la même direction, soit en la modifiant. D'après ces notions, il devient facile de concevoir que les machines peuvent être divisées en autant de classes qu'il y a de variations ou combinaisons possibles parmi les divers changements qu'on peut opérer entre les mouvements rectiligne et circulaire, continu ou alternatif, et comme le nombre de ces variations est borné (il ne s'élève pas au delà de dix), celui des classes y est ainsi ramené et limité.

Pour éclaircir ceci prenons un exemple, le mouvement d'un seau dans un puits : en cette circonstance, la corde qui passe dans la poulie n'a d'autre effet que de changer la direction de la force de l'homme qui soutient le seau. A chaque brassée opérée par l'homme de haut en bas, le seau parcourt de bas en haut un certain intervalle. Dans le cas dont il s'agit, l'effet obtenu par la machine est d'avoir communiqué la force humaine au mobile en conservant la même direction, mais en sens contraire, et d'avoir produit un mouvement intermittent.

Si la corde qui soutient le seau est enroulée sur un treuil mû par une manivelle, la force imprimée à celle-ci occasionne une rotation, et comme la corde, en s'enroulant ou en se

déroutant exécute une action continue, la machine donne alors pour résultat de changer un mouvement de rotation en un autre rectiligne et de produire un mouvement vertical continu.

Si l'appareil se compliquait d'un tambour monté sur un arbre vertical mû par un manège, comme dans la machine dite du maraicher, on remarquerait ici la succession de plusieurs mouvements ; savoir : 1^o la force motrice du cheval agissant tangentiellement au cercle du manège et produisant sur sa barre un mouvement de rotation continu ; 2^o la transmission de ce mouvement au tambour et à l'arbre qui lui sert d'axe ; 3^o la communication du mouvement à la corde qui s'enroule autour du tambour et la production du mouvement rectiligne horizontal continu de la partie de cette corde qui passe du tambour à la poulie du puits ; 4^o le changement de direction, au moyen de la poulie, à la partie de la corde qui descend dans le puits, laquelle opère enfin le mouvement rectiligne vertical du mobile.

Maintenant si l'on considère isolément chaque organe de la machine, on remarquera encore que le cheval étant appliqué à la barre, celle-ci a pour fonction de recevoir immédiatement le moteur, et pour ce motif, dans la composition générale de la machine, on lui donne le nom de *récepteur*. A la rigueur, cette dénomination pourrait être aussi donnée au tambour qui ne fait qu'un tout avec la barre, mais parce que ce tambour communique avec la corde qui porte le mobile, on peut l'appeler *communicateur*. De même, parce que la corde sert d'intermédiaire entre le tambour et le mobile, on pourrait aussi la désigner comme un *communicateur* ; mais parce qu'elle modifie le mouvement circulaire du tambour en un mouvement rectiligne, on peut lui donner la qualification de *modificateur*. La poulie au-dessus du puits est à la fois une seconde espèce de *communicateur* et de *modificateur*, en cela qu'elle réunit les deux parties de la corde, et qu'en même temps elle exécute un changement de direction sur cette corde ; mais comme sa véritable fonction est de replacer la corde dans le sens utile où elle doit opérer, on peut désigner cet organe sous les noms de *directeur* ou de *correcteur*. Enfin, la dernière partie de la corde, qui plonge dans le puits et qui opère le mouvement final exercé sur le mobile, est pour cette raison appelée *opérateur*. On peut aussi donner ce nom au seau qui contient l'eau considérée comme seul mobile à élever. Dans cette hypothèse, la seconde partie

de la corde n'est plus que la continuation du communicateur.

Dans des machines plus compliquées que celle de notre exemple, on distingue encore les *modérateurs*, les *régulateurs*, les *compensateurs*, les *réacteurs*, etc., indiquant des fonctions dont on appréciera l'importance par la seule extension d'analogie qu'on peut donner aux considérations qui précèdent. Ces détails ne pouvant trouver place ici, nous nous contenterons d'énoncer, comme indication des agents les plus usuels, que les manivelles simples, les roues de divers genres, les ailes de moulin sont généralement des récepteurs; les manivelles composées, les cordes, les chaînes, les engrenages, sont des communicateurs; les leviers, les poulies, les treuils et les rouages dentés sont des modificateurs; les poids, les ressorts, les volants, servent, suivant les cas, de modérateurs ou de régulateurs; les marteaux, les ciseaux, les scies, les coins, les écrous, sont des opérateurs, etc. Nous ne négligerons point de faire observer que, dans diverses machines, et même dans une seule, il peut exister des organes de même genre et de même espèce qui exécutent successivement des fonctions différentes; d'où il résulte qu'après avoir exercé plusieurs actions, certains agents finissent par devenir opérateurs; ainsi que nous l'avons remarqué pour la corde à puits du maraicher.

Ce que nous avons fait pour cet exemple si simple, on peut l'appliquer aux machines les plus compliquées. C'est par une analyse de cette sorte, espèce de dissection anatomique, que l'on parviendra à décomposer méthodiquement une machine quelconque en tous ses éléments, et à démêler facilement, dans le dédale des combinaisons, les fonctions réelles de chacun d'eux. En résumé, et en adoptant ici les idées de M. de Borgnis, la classification méthodique des machines, et par suite leur étude, doit être rapportée, moins au moteur qui les met en action, moins à l'action finale qu'elles opèrent, qu'à la fonction de l'agent principal qui caractérise leur marche. C'est évidemment dans ce sens que la logique naturelle de la langue s'accorde avec cette théorie dans les phrases suivantes : ces usines fonctionnent par trois roues; les labours de ce fermage emploient dix colliers; ce meunier fait agir six meules, etc. Ces locutions sont plus expressives que les descriptions qu'elles remplacent.

Il existe encore un point important qu'il est nécessaire d'approfondir pour reconnaître le véritable but d'un agent mécanique et préciser la portée de ses moyens d'exécution. L'expérience a appris que la force motrice ne se trans-

met point intégralement à l'objet sur lequel la machine agit. Excepté les chaînes flexibles ou rigides, il est peu de machines où le mobile reçoive toute l'intensité d'action que le moteur imprime. Dans presque toutes, une grande partie de la force primitive est perdue : par exemple, dans les machines hydrauliques les plus propices, la force transmise est au plus la moitié de la force imprimée. Ce résultat provient d'abord de l'inertie naturelle propre à la matière de tous les corps, en vertu de laquelle une partie de la force du moteur est absorbée avant que la machine entre en mouvement; puis de l'influence des frottements qui ont lieu entre les organes partiels de la machine : cette cause secondaire ajoute à la résistance propre qu'oppose le mobile à l'action de la puissance, et va quelquefois jusqu'à éteindre entièrement l'effort du moteur. L'art de vaincre ou d'atténuer le frottement est, en mécanique, une seconde science, souvent plus épineuse que celle de la composition même de la machine. L'effet réel d'une machine ne peut donc être précisé qu'autant qu'on aura déterminé le rapport exact entre sa puissance et sa résistance, en tenant compte des modifications que les frottements y peuvent apporter.

Les calculs proportionnels des puissances et résistances, ainsi que ceux des frottements, appartiennent plus directement à la théorie de l'art qu'à sa pratique. C'est pourquoi nous renverrons sur ce point important à l'art. MÉCANIQUE. Néanmoins, nous devons rappeler comme un principe reconnu utile aux praticiens, que les machines ne gagnent en intensité d'action qu'au détriment de leur vitesse d'exécution. C'est ainsi, par exemple, qu'un homme a bien plus tôt fait d'élever à bras le seau d'un puits, qu'il n'y parvient à l'aide d'une manivelle; mais par compensation, il est obligé, dans le premier cas, à un plus grand effort que dans le second. Nous renverrons encore au même article l'explication sommaire des moyens d'apprécier les forces absolues et relatives de l'homme et des animaux, auxquelles on rapporte comparativement la force des autres moteurs.

Nous aurions désiré, en faisant application des moyens d'analyse dont nous avons indiqué les principes, dérouler aux yeux du lecteur les descriptions de quelques machines les plus renommées, soit par leur utilité universelle, soit par la magie de leur composition; mais comme ces descriptions se trouvent dans des articles spéciaux, nous ne pourrions sans prolixité l'entreprendre en celui-ci; nous dirons cependant

que, parmi ces œuvres remarquables, il y en a qui ont fait révolution dans les habitudes des populations.

La France possède quelques ouvrages de mécanique théorique du premier ordre, mais elle est moins favorisée à l'égard de ceux qui ne traitent que d'applications pratiques. Ce n'est pas cependant que l'on manque d'œuvres intéressantes où les auteurs se sont attachés spécialement à certaines branches de la mécanique; nombre de savants et d'ingénieurs ont aussi publié des recueils d'un grand mérite. Mais on connaît peu de traités complets sur l'ensemble de la science; nous ne pourrions indiquer en ce genre que le *Traité élémentaire des machines* du professeur Hachette, et celui plus étendu de M. l'ingénieur de Borgnis. Ces deux ouvrages, aussi recommandables sous le point de vue scientifique que par les descriptions figurées qu'ils renferment, ne nous paraissent toutefois devoir être considérés que comme de riches répertoires où l'on regrette encore de ne pas rencontrer des développements plus explicites sur les rapports généraux qui existent entre les diverses combinaisons mécaniques, de quelque genre qu'elles soient. Il existe à l'étranger des recueils de machines très-étendus, parmi lesquels nous citerons principalement *The repertory of arts and manufactory*, collection imprimée à Londres, qui se compose de 33 vol. in-8°, et qui a pour pendant, chez nous, les *Annales des arts et manufactures*, en 61 vol. du même format. Une société de savants spéciaux a entrepris récemment la publication figurée des modèles de machines exposés au Conservatoire des arts et métiers: ce sera un service rendu aux études, aussi utile pour la science que l'est au pays ce bel établissement, musée unique dans son genre. J. BIET.

MACHINE A VAPEUR. Voy. VAPEUR.

MACHINE ÉLECTRIQUE. Voy. ÉLECTRICITÉ.

MACHINE INFERNALE. On a donné ce nom à des appareils de guerre destinés à produire une explosion excessivement meurtrière. L'ingénieur italien Frédéric Jambelli paraît en être l'inventeur; les machines qu'il construisit furent employées au siège d'Anvers (1585), pour détruire le pont de bateaux qu'Alexandre de Parme, général des Espagnols, avait fait jeter sur l'Escaut. Elles consistaient en quatre bateaux plats, revêtus à leur intérieur d'une maçonnerie de briques et de chaux. Au centre était la chambre de la mine, haute et large de 3 pieds, chargée de poudre et recouverte de pierres d'une énorme grosseur, et d'une grande quantité de projectiles. L'espace vide entre les côtés des ba-

teaux et les parois de la mine était rempli de pierres de taille maçonnées, et sur le tout s'étendait un plancher de grosses planches avec une couche de brique. Depuis, les Anglais essayèrent plusieurs fois de ce moyen pour ruiner les villes maritimes de la France, et notamment à Saint-Malo.

Des machines infernales de moindre dimension ont été quelquefois employées dans des conspirations politiques, pour se défaire, d'un seul coup, des chefs du parti contraire. Bonaparte et Louis-Philippe ont tous deux failli être les victimes de semblables attentats.

Le 3 nivôse an IX (24 déc. 1800), le premier consul, accompagné de Joséphine, sortait des Tuileries pour se rendre à l'Opéra. A peine était-il parvenu dans la rue Saint-Nicaise, qu'une explosion terrible se fait entendre: les glaces de sa voiture volent en éclats; plusieurs personnes sont tuées ou blessées; toutes les maisons d'alentour sont fortement endommagées. La machine infernale à laquelle le premier consul venait d'échapper comme par miracle, consistait en deux petits barils pleins de poudre, de balles et d'artifices, et munis d'un ressort à détente. Le soupçon tomba d'abord sur les jacobins. Comme ils avaient fait l'essai de semblables machines peu de jours avant l'événement, et qu'on en avait saisi chez plusieurs d'entre eux, on profita de la circonstance pour les traiter avec la dernière rigueur: la peine capitale fut prononcée contre les fabricateurs des machines découvertes avant le 3 nivôse, et 75 des plus exaltés furent condamnés à la déportation. Cependant on ne tarda pas à acquérir la certitude que le coup était parti du camp vendéen. Les deux prévenus, Carbon et Saint-Régent, furent condamnés à mort par le tribunal criminel et exécutés.

Les détails de l'attentat du 28 juillet 1835 sont encore présents à tous les esprits. La machine infernale de Fieschi se composait d'un bâtis en bois de chêne de 3 pieds et demi de hauteur qui s'élevait sur 4 montants ou chevrons à vis, munis de 7 traverses; la plus haute de ces traverses, placée derrière, pouvait se monter et s'abaisser à volonté, et supportait 24 canons de fusil, disposés en éventail, sur un plan incliné. EM. HAAG.

MACHINE PNEUMATIQUE. Instrument propre à raréfier l'air dans un espace déterminé, et dont on attribue l'invention à Otto de Guéricke (vers l'an 1650). Celle dont on se sert aujourd'hui est composée de deux corps de pompe parfaitement égaux, contenant chacun un piston surmonté d'une tige à crémaillère. Les deux tiges engrè-

nent l'une et l'autre sur une même roue dentée, que l'on met en jeu au moyen d'un double bras de levier, tournant autour de l'axe de la roue, et qui est disposés de manière que l'un des pistons monte lorsque l'autre descend. Chaque piston porte une soupape de métal très-légère qui s'ouvre de *bas en haut* quand la pression exercée sous le piston est plus grande que la pression extérieure, et qui se tient fermés quand celle-ci est la plus forte. Au fond du corps de pompe est une autre soupape, dont la tige s'élève et s'abaisse avec le piston, et qui, pendant son ascension, établit une communication entre ce corps et un conduit aboutissant à l'espace où l'on veut faire le vide. Aussitôt que le piston s'abaisse, la soupape du fond du corps de pompe (que l'on appelle la soupape mécanique) se ferme, l'air se trouvant comprimé presse contre la soupape du piston, la soulève et s'échappe à mesure que le piston descend; de manière que, lorsque celui-ci est au plus bas de sa course, il ne reste plus d'air dans le corps de pompe. Lorsqu'il remonte, la pression s'établit en sens inverse : la soupape mécanique s'ouvre et laisse arriver l'air, puis elle se ferme lorsqu'on rabaisse le piston, et cet air est à son tour obligé de s'échapper par la soupape qui communique au dehors. C'est ainsi qu'à chaque coup de piston on soutire une portion de l'air du lieu où l'on veut faire le vide : et celui qui reste perdant de plus en plus son élasticité, il faudrait des efforts de plus en plus grands pour faire remonter le piston si la machine n'avait, comme autrefois, qu'un seul corps de pompe; mais l'un des pistons s'abaissant tandis que l'autre s'élève, la pression de l'atmosphère est contre-balancée par elle-même.

MACHINE, MACHINISTE. (*Art théâtral.*) Depuis que le théâtre a cherché à emprunter son prestige autant aux illusions qui flattent l'œil qu'à celles qui s'emparent de l'esprit; depuis que les belles décorations, que les changements à vue, etc., sont devenus les auxiliaires indispensables du succès d'un bon ouvrage dramatique, ce qu'on y appelle *machines* est devenu d'une assez grande importance. Les machines dont nous avons à nous occuper ici ne sont autre chose que les moyens employés pour entretenir les illusions de la vue dans les changements de décorations, le vol des acteurs qui s'élèvent dans les airs, la descente de nuages sur le plancher de la scène, l'animation de quadrupèdes en carton, de reptiles en étoffes, au moyen de poids et de contre-poids, etc. — Le machiniste en chef d'un théâtre a donc à remplir une tâche aussi difficile que celle de l'acteur qui

chante un couplet : le moindre dérangement dans les machines dont le premier a la direction est pour lui ce qu'est une note fautive pour le dernier, une tache à sa réputation. Le machiniste doit surveiller tout par lui-même; il donne, par un coup de sifflet, le signal des changements à vue, qui ne sont pas la moindre de ses opérations. Le machiniste en chef a sous ses ordres nombre de machinistes subalternes, armée intelligente dont chaque homme se tient fidèlement à son poste pour exécuter la manœuvre qui lui est commandée, enlever brusquement une coulisse, un ciel, en pousser une autre; ouvrir les trappes par lesquelles doivent disparaître ou s'élever les bosquets, les statues, et tout ce qu'on ne peut aller chercher ou porter sur la scène sans détruire complètement l'illusion, etc., etc. Le tonnerre, les éclairs, dispensés en temps convenable, sont aussi du ressort du machiniste, dont on comprendra facilement le rôle après les brèves explications que nous venons de donner. Pendant les entr'actes, les machinistes envahissent toutes les parties de la scène, transportent d'un côté à l'autre les coulisses, les différentes pièces qui concourent à former la décoration. L'on doit avoir grand soin de s'en retirer, car l'on court dix fois pour une la chance d'être heurté, renversé, blessé par eux ou par les machines qu'ils portent et poussent dans toutes les directions avec une rapidité qui donne à peine le temps de les éviter. J'allais oublier de dire que les flots de la mer, pendant une tempête, appartiennent de droit au machiniste; il en a la direction suprême, et devient ainsi le Neptune de son théâtre. A ce sujet, qu'on nous permette de citer une petite anecdote dont un machiniste est le héros. Fier d'une nouvelle combinaison par laquelle il obtenait des vagues admirables, et imprimait au navire qui porte Virginie, dans *Paul et Virginie*, un roulis presque naturel, celui dont nous parlons ici se complut tellement à agiter ses vagues et à mouvoir son vaisseau, que l'actrice représentant Virginie était déjà sortie de l'eau après son naufrage, pendant qu'il continuait encore à balancer le navire, qui devait avoir sombré, et à le couvrir de ses vagues intempestives. Le public rit beaucoup, dit-on, et Virginie fut obligée de se jeter une seconde fois à l'eau, pour donner à son naufrage le temps de s'accomplir. Un incident curieux, également dû à la maladresse d'un machiniste, a dernièrement égayé les spectateurs du théâtre du roi, à Londres. Le machiniste du théâtre n'a pu faire jouer à temps les ressorts qui devaient précipiter dans un abîme un man-

nequin représentant le héros de la pièce, un bandit poursuivi par la force armée. Rien de plus curieux que le spectacle offert par les convulsions continuelles du bandit suspendu au-dessus de l'abîme, pendant que l'acteur chargé du rôle du bandit véritable attendait dans le torrent, où l'on voyait surnager sa tête, le moment de la chute du mannequin pour venir expirer sur la scène.

DICT. DE LA CONV.

MACHOIRES. On désigne ainsi les pièces plus ou moins nombreuses, plus ou moins compliquées, armées ou dépourvues de dents, et formées de substance osseuse ou simplement calcaire et cornée, qui servent aux animaux à saisir et à diviser les substances qui composent leur nourriture, et aussi, d'armes offensives dans une multitude d'espèces. Tous les animaux vertébrés ont deux mâchoires; aucun n'en est dépourvu et aucun n'en a plus de deux. De nature osseuse comme le reste du squelette de ces animaux, elles sont dans tous placées l'une au-dessus de l'autre; l'inférieure est seule mobile dans les mammifères, la supérieure l'est plus ou moins dans la plupart des oiseaux, des reptiles et des poissons.

Chez l'homme, la mâchoire supérieure est composée de deux os et constitue la plus grande portion de la charpente osseuse de la face. Ces deux os réunis forment en bas le plancher supérieur de la bouche presque en entier; de leur corps, qui correspond à la partie moyenne du visage, partent deux prolongements, l'un antérieur (*apophyse montante*), qui va se réunir à l'os du front en s'échancrant pour loger dans l'intervalle laissé entre lui et son correspondant, les fosses nasales et les os qui en dépendent; l'autre postérieur (*apophyse malaire*), qui va joindre l'os de la *pomme*.

Cette courte description suffit pour faire comprendre que la grande différence qui existe entre les animaux et l'homme, dans la conformation de la tête, tient surtout au développement relatif des os *maxillaires* supérieurs. En effet, que les deux apophyses montantes de ces os viennent à s'élargir, et les yeux sont nécessairement rejetés sur les côtés, comme dans le chien, le cheval, etc.; que la voûte palatine, pour loger plus de dents sur ses bords, s'avance directement plus ou moins, et une sorte de museau apparaît. Ce qui distingue encore la mâchoire supérieure de l'homme de celle de la plupart des autres mammifères, c'est l'absence chez eux de soudure des os qui, intimement réunis chez lui à l'état adulte, portent les dents incisives et sont enclavés entre les os maxillaires, position

d'où ils ont reçu le nom d'*os inter-maxillaires* ou *incisifs*. Ce sont eux qui constituent la presque totalité du bec des oiseaux. Enfin, moins considérables dans les reptiles, ces deux os n'en forment souvent qu'un seul dans les poissons chez lesquels il est doué d'un mouvement indépendant et porte seul des dents.

La mâchoire inférieure de l'homme est formée d'une lame osseuse courbée en arc, à convexité antérieure. Chez lui seul, la partie moyenne de cet arc offre une proéminence connue sous le nom de *menton*. Dans tous les autres vertébrés, cette portion de la mâchoire, loin d'avancer, recule. Les deux extrémités de cet os, dont le bord supérieur porte une rangée de dents semblable à celle de la mâchoire supérieure, se relèvent et remontent presque verticalement vers la base du crâne en formant ce que l'on nomme les *branches montantes* de la mâchoire inférieure. La partie supérieure de chacune de ces branches offre une espèce de petite tête nommée *condyle* de la mâchoire, qui est reçue dans une cavité de l'*os temporal*. On la sent avec le doigt: elle est située immédiatement en avant du conduit auditif externe où elle constitue le point d'appui de la mâchoire et son articulation avec le crâne. En avant de cette apophyse articulaire, s'en trouve une autre, située un peu plus bas, c'est l'*apophyse coronôide*: elle donne attache au muscle *crotaphite* spécialement chargé de rapprocher la partie horizontale de la mâchoire inférieure de la supérieure.

Dans la plupart des mammifères, les deux branches horizontales de l'os maxillaire inférieur ne se soudent pas, comme chez l'homme adulte, mais restent presque constamment distinctes. Cette réunion n'a lieu que chez les singes, les chéiroptères, les éléphants et les autres pachydermes. Dans les oiseaux, la mâchoire est formée de trois pièces, dont une moyenne; dans les reptiles, elle en renferme jusqu'à 7, comme dans la tortue franche; 12 dans les crocodiles. La mâchoire inférieure des poissons cartilagineux ne renferme qu'un seul os; celle des poissons osseux en renferme deux ou moins.

Comme il est aisé de le comprendre, des rapports intimes, nécessaires, subordonnent le genre de nourriture des animaux à la conformation générale de leurs mâchoires. Aussi peut-on, le système maxillaire et dentaire d'un mammifère étant donné, en déduire rigoureusement le régime et réciproquement. Ainsi la hauteur de la mâchoire, dépendante de la longueur des branches montantes de cet os, d'où résulte une grande liberté de mouvements dans tous les

sens et partant une force médiocre, se lie, comme dans l'homme, les singes, les ruminants, avec l'action et l'instinct de diviser, de mâcher, pour se nourrir, des fruits et des herbes tendres. La brièveté des mêmes parties et celle des branches horizontales qui rapproche la substance à déchirer des puissances musculaires chargées de cet emploi, une articulation serrée comme un gond qui ne peut permettre qu'un mouvement analogue à celui de lames de ciseaux, indiquent clairement un régime composé de substances tenaces, filamenteuses, non susceptibles de broiement, d'écrasement, mais devant être nécessairement coupées : telle est la chair palpitante dont se repaissent les animaux carnassiers. L'instinct de s'attaquer, pour s'en nourrir, à des substances d'une dureté extrême, comme font les rongeurs, est mis en rapport avec des mouvements encore énergiques et précis de la mâchoire, mais s'effectuant presque uniquement d'arrière en avant, et réciproquement, comme il convient à l'action de limer : cela résulte encore du peu de hauteur des branches montantes de la mâchoire et de la forme de la cavité articulaire qui, limitée latéralement, ne permet au condyle que de glisser en avant et en arrière.

Quand on abandonne les vertébrés pour examiner les mâchoires dans les autres types du règne animal, on ne retrouve plus la même régularité dans les formes ; mais toujours, et aussi rigoureusement, existent les rapports qui lient le genre de nourriture à la conformation des mâchoires. Celles-ci manquent dans la plupart des mollusques, les céphalopodes et quelques gastéropodes exceptés ; une partie des vers en a de latérales, tels sont les néréides, les sangsues ; le plus grand nombre en est dépourvu, comme le ver de terre ou lombric. Les crustacés offrent les appareils de préhension et de mastication les plus compliqués. La bouche des araignées et des articulés qui en sont voisins est en général munie aussi de pièces puissantes pour saisir et dévorer la proie. Beaucoup d'insectes présentent une organisation à peu près semblable ; cependant chez eux, ces organes ne sont jamais qu'au nombre de deux de chaque côté : la paire antérieure se nomme *mandibules*, la paire postérieure *mâchoires*. Quelques échinodermes ont cinq mâchoires placées en rayons : ce sont les oursins ; les autres en manquent ainsi que les zoophytes, mais les animalcules en présentent. LEMONNIER.

MACIEJOWICE (BATAILLE DE), livrée entre les Russes et les Polonais, le 10 octobre 1794 (voy. KOSCIUSZKO et SOUVOROF). Maciejowice est un village du Palatinat de Lublin, à 10 lieues de

Varsovie, appartenant aux comtes Zamoyiski (voy. X).

MACIS. Voy. MUSCADE.

MACK (CHARLES, baron DE), né à Neusslingen en Franconie, en 1752, d'une famille pauvre, reçut une éducation distinguée. Entré au service de l'Autriche dans un régiment de dragons, il passa successivement par tous les grades, fit la guerre de sept ans sous le comte de Lascy, la guerre de Turquie sous le feld-maréchal Laudon, et, en 1792 et 1793, les campagnes des Pays-Bas contre la république française sous les ordres du prince de Cobourg. Ce fut lui, qui, en qualité de chef d'état-major, parla avec Dumouriez. — En 1794, son gouvernement l'envoya en Angleterre pour concerter avec le célèbre Pitt la nouvelle invasion du territoire français. Elle eut lieu en effet ; mais les Autrichiens n'allèrent pas plus loin que Landrecies, Condé et Valenciennes, qu'au bout de quelques mois ils se virent obligés d'abandonner. — Après la paix de Campo-Formio, lorsque Bonaparte était en Égypte, l'Autriche excita, prématurément peut-être, le roi de Naples à marcher contre l'armée française, qui s'était emparée de Rome. N'osant pas envoyer de troupes, elle y fit passer des officiers, et à leur tête le baron de Mack, nommé généralissime de l'armée napolitaine. La campagne fut courte, et pénible pour les Napolitains. Craignant d'être massacré, Mack se démit de son commandement, et demanda au général Championnet la permission de traverser son camp pour se rendre en Autriche. Championnet donna des passe-ports pour Mack et ses aides de camp ; mais, arrivés à Bologne, ils furent arrêtés et conduits à Dijon. Après le 18 brumaire, Mack obtint du premier consul la permission de venir rétablir à Paris sa santé délabrée. Il logeait dans un hôtel garni de la rue de Richelieu, et semblait malade à toute extrémité. Je l'ai vu une fois, par suite de quelques liaisons avec son premier aide de camp, M. le comte Maurice Dietrichstein, alors major, et depuis gouverneur du duc de Reichstadt. Mack se plaignait d'avoir été empoisonné avec des *poudres napolitaines*. Ce n'était qu'une feinte pour masquer ses projets de fuite. Il prétendait n'être point prisonnier de guerre, et, sous ce même prétexte, le conseil aulique de Vienne refusait son échange. Aidé par une femme galante nommée Louise, l'une des beautés célèbres de l'époque, Mack partit de Paris par la diligence de Strasbourg, le 15 avril 1800, déguisé en maquignon alsacien. Les aides de camp, restés à l'hôtel de la rue de Richelieu, s'attendaient à porter la peine de la déloyauté de leur général,

et à être enfermés au Temple : le ministre de la guerre leur rendit la liberté. J'ai vu M. le comte Dietrichstein partir en grand uniforme pour Saint-Cloud, où il allait remercier le premier consul, qui ne soupçonnait guère voir en lui le futur gouverneur de son fils! — La carrière aventureuse du général Mack s'est terminée de la manière la plus déplorable par la campagne des derniers mois de 1805 et la capitulation d'Ulm. Après avoir commis faute sur faute, coupé de ses communications avec son principal corps d'armée, avec Vienne et avec les auxiliaires russes, qui marchaient en toute hâte sur l'Iller, Mack mit bas les armes à la tête de 30,000 hommes, qui se rendirent prisonniers à discrétion. Par une exception très-fâcheuse, il eut la liberté de se rendre à Vienne; mais il n'y arriva pas. Enfermé dans la forteresse de Brunn en Moravie, puis dans celle de Josephstadt en Bohême, il fut condamné à mort par jugement du conseil de guerre. Cette peine fut commuée en deux années de détention au Spielberg; mais il en sortit au bout d'un an, et eut même avant la fin de ses jours la permission de venir à Vienne. Il est mort le 22 octobre 1828, pauvre et oublié dans un petit domaine qui lui appartenait en Bohême. — Ainsi a fini celui qui s'était vanté de porter le premier coup à la puissance colossale de Napoléon, et qui, entrant en Bavière, au mois d'octobre 1805, à la tête d'une nombreuse armée, prétendait qu'il ne se débatterait qu'à Paris au Carrousel!

BRETON.

MACKENZIE (HENRI), romancier et critique célèbre, naquit à Édimbourg dans le mois d'août 1744, le jour même que le prince Charles Stuart débarquait en Écosse. Il descendait d'une branche illustre de la famille des Mackenzie, qui habitait le nord de cette contrée. Ayant reçu une excellente éducation, il s'appliqua à l'étude des lois, et en 1766 fut nommé procureur de la couronne à la cour de l'échiquier. Fort jeune encore, il composa plusieurs pièces de vers : le succès de ces petits essais poétiques l'encouragea; il voulut marcher sur les traces des auteurs les plus fameux dans la composition des nouvelles sentimentales et pathétiques. Il offrit bientôt au public son ouvrage intitulé : *L'Homme sensible*. Publié en 1770 sans nom d'auteur, il ne fut pas longtemps sans exciter l'enthousiasme universel; parmi les jeunes gens, surtout, cet ouvrage devint l'objet de l'admiration la plus passionnée. Jamais les sentiments naturels à ceux qui dans cet âge échappent à la corruption ne furent reproduits sous un jour plus aimable que dans le caractère du héros de

ce livre : il est doué d'une pureté d'âme angélique; il raisonne peu, et n'a pas besoin d'être guidé par les froids préceptes de la raison; sa sensibilité morale lui suffit pour ne jamais s'écarter du droit chemin; mais cette sensibilité est souvent poussée à un degré de délicatesse excessif, et ressemble parfois à de la faiblesse. Ses aventures nous font ce caractère si séduisant que nous ne pouvons lui refuser notre estime. Le héros du livre a été élevé dans la retraite. Il vient à Londres, et, témoin de plusieurs scènes remarquables, il joue lui-même un rôle dans quelques événements inattendus. Il retourne à la campagne, et, après avoir langui en proie à une passion qu'il n'ose avouer, il expire, accablé par un excès de joie que sa faiblesse ne peut soutenir, en apprenant que sa tendresse est payée de retour. Tout dans cet ouvrage est délicat, touchant, et fait pour émouvoir vivement une âme tendre. L'auteur se plaît à décrire les plus petits détails, et sait l'art de revêtir d'un intérêt délicieux ce qui dans d'autres mains serait commun et insignifiant. Le succès qu'obtint *L'Homme sensible* encouragea Mackenzie à donner peu après au public la *Poursuite du bonheur*, poème satirique d'un certain mérite; mais l'auteur parait plus heureux dans le genre simple et touchant de la pastorale. Celle qu'il a insérée dans *L'Homme sensible* est un morceau qui peut servir de modèle dans ce genre. — Quelques années après, Mackenzie publia son *Homme du monde*, qui semble destiné à faire la contrepartie de *L'Homme sensible*. La même délicatesse morale, la même sensibilité, respirent dans cet ouvrage. Dans sa première fiction, l'auteur avait imaginé un homme obéissant aux émotions du sens moral. Dans *L'Homme du monde*, il représente au contraire un misérable qui se plonge dans une ruine totale, et rend malheureux tout ce qui l'entoure, en cherchant un bonheur imaginaire, sans compter pour rien le sens moral. Cette nouvelle production reçut du public l'accueil le plus favorable; elle n'excita pas toutefois le même enthousiasme, les mêmes transports que *L'Homme sensible*. — Dans son dernier ouvrage, *Julie de Rouigné*, la donnée est fort intéressante, et les lettres sont écrites avec une rare élégance. Les événements tragiques ou romanesques qui s'y croisent ne peuvent manquer d'émouvoir un esprit susceptible d'impressions vives, un cœur passionné. Mackenzie fut un des rédacteurs les plus distingués du *Miroir* et du *Fainéant*, feuilles périodiques dans le genre du *Spéctateur*. Les articles qu'il inséra dans ces deux ouvrages ont tant de célébrité

qu'on les classe toujours dans ses œuvres complètes. Ils sont beaucoup plus nombreux que ceux de ses collaborateurs; les sujets en sont bien plus variés, et le mérite en est incontestablement supérieur. Quand la société royale d'Édimbourg fut instituée, Mackenzie fut un de ses membres, et il a enrichi les mémoires de cette société de quelques pages très-remarquables, notamment d'un tribut de regret fort touchant, payé à la mémoire de son ami le magistrat Abercromby, et d'un *Coup d'œil sur la tragédie allemande*. Mackenzie composa aussi deux tragédies qui n'eurent qu'un succès médiocre : il est malheureux qu'un talent spirituel, entraînant et classique comme le sien n'ait pas réussi au théâtre. Sa vie entière offre un tableau touchant d'une grande réputation littéraire réunie avec grâce et bonheur aux vertus de l'existence sociale et domestique, et à l'exercice ferme et judicieux des talents les plus distingués dans les affaires. Il a aussi laissé un grand nombre de lettres politiques portant la signature de Brutus, lesquelles, par leur vigueur, leur élégance, n'ont pas peu contribué à accroître sa réputation. Enfin, c'est à lui que Walter Scott a dédié le premier ouvrage en prose qu'il ait composé (*Waverley*). La dédicace est ainsi conçue : A HENRY MACKENZIE, LA GLOIRE DE L'ÉCOSSE. *Cet ouvrage est dédié par son admirateur, etc.* — Walter Scott, dans sa biographie des hommes célèbres, a rendu une justice éclatante au mérite de Mackenzie. Il l'appelle l'Addison du Nord, le proclame l'historien le plus parfait du *sentiment*, et termine par ces mots : « Nous devons nous estimer heureux et fiers, comme Écossais, d'avoir un romancier vivant d'un mérite aussi distingué que celui de Henri Mackenzie. » Il s'éteignit à Édimbourg, le 14 janvier 1851, à l'âge de 85 ans, entouré de sa nombreuse famille, emportant l'estime et l'admiration de sa patrie.

RAYMOND DE VINCOUR.

MACKENZIE (sir ALEXANDRE), voyageur anglais, naquit vers 1760. Jeune encore, il passa au Canada pour y faire le commerce des pelleteries. De simple commis dans la maison Gregory, il devint membre de la Compagnie du Nord-Est qui avait centralisé ce genre d'industrie, et enfin il conçut l'idée de faire servir aux intérêts de la science les excursions que le désir de traiter directement avec les sauvages avait seul fait entreprendre jusque-là. Ses *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, publiés en Angleterre, 1801, in-4^o, et traduits l'année suivante en français par Castéra, 3 vol. in-8^o, ont été analysés par M. de Chateaubriand, qui, vers la même

époque (1789-1793), parcourait ces contrées. Dans le premier de ces voyages, Mackenzie découvrait le fleuve qui porte son nom, et son cours jusqu'à l'Océan boréal; dans le second, il s'avancit à l'ouest vers l'Océan Pacifique à travers les montagnes Rocheuses. Le gouvernement britannique, en lui accordant le titre de baronnet, montra le prix qu'il attachait aux travaux de ce modeste et utile voyageur qui a eu la gloire de frayer la route à ses successeurs Franklin, Parry et Ross.

RATHERY.

MACKINTOSH ou MACINTOSH (sir JAMES), orateur et littérateur anglais, naquit le 24 octobre 1765, à Aldourie, sur les bords du lac Ness, à quelques milles d'Inverness, en Écosse. Son père, qui était capitaine, avait servi dans la guerre de sept ans. En 1775, le jeune Mackintosh fut placé dans une pension de la petite ville de Fortrose. Quatre ans après, sa mère le conduisit en Angleterre, et, au mois d'octobre 1780, James entra au collège du roi, à l'université d'Aberdeen; il y étudia le latin et le grec, et il y resta jusqu'en 1784, époque où il obtint le degré de maître ès arts. Il avait profité utilement du temps qu'il avait passé dans cette université : il s'y était livré à quelques essais de poésie, et y avait acquis une profonde connaissance de la littérature classique.

Le goût de Mackintosh le portait de préférence vers le barreau; mais son peu de fortune lui fit étudier la médecine qui semblait lui offrir des ressources plus immédiates. A cet effet, il se rendit à Édimbourg, en 1784, et il y suivit des cours de chirurgie. Ce fut pendant son séjour dans cette université qu'il fit la connaissance de Benjamin Constant qui y étudiait également, et dont il prévoyait la future célébrité (*Memoirs of sir J. Mackintosh*, t. I, p. 27). On avait établi à Édimbourg une espèce d'académie, sous le nom de *Société spéculative*, et c'est là que s'assemblaient des jeunes gens fort distingués, se livrant à des études diverses, mais réunis par le goût du travail et de la controverse. Mackintosh s'y exerça dans l'art de parler en public. Puis ayant obtenu son diplôme de docteur, il partit pour Londres, en 1788. Il s'y produisit sous les auspices du docteur Fraser, médecin renommé de Bath. Les premiers germes de la révolution française commençaient alors à se montrer. On proposa à Mackintosh un emploi de médecin en Russie; mais répandu dans les meilleures sociétés de Londres, il y goûtait des agréments qui ne pouvaient le porter à quitter la vie douce qu'il y menait. Cependant, s'étant marié, il fit avec sa femme un voyage en Belgique, dans l'automne de 1789 : il y fut témoin des grandes luttes

que le voisinage de la France y avait excitées, et ce fut à partir de cette époque qu'il prit la résolution de se livrer aux études politiques. De retour dans sa patrie, il fut attaché à un journal appelé *l'Oracle*, et il y fit insérer des articles sur les affaires de France et de Belgique; les talents qu'il devait développer par la suite commencèrent à s'y manifester.

Burke venait de lancer son éloquente philippique contre la révolution française. Mackintosh entreprit de la réfuter. Ses *Vindiciæ gallicæ* (1791) obtinrent un succès presque égal à l'ouvrage de Burke. Ce livre fut traduit dans notre langue, en 1792, sous le titre d'*Apologie de la révolution française*¹, et valut à son auteur, de la part de l'Assemblée nationale, le titre honorifique de citoyen français. Ces travaux de publiciste éloignèrent de plus en plus Mackintosh de la pensée d'exercer la médecine et le firent revenir à son dessein primitif de se faire avocat. Il entra au barreau en 1795, et ne tarda pas à y acquérir une haute réputation. Il fit aussi insérer dans le *Monthly Review* des articles de littérature et d'histoire qui furent remarqués. Il s'était lié avec les hommes les plus distingués de l'Angleterre, dans la carrière politique et littéraire, et notamment avec ceux qui étaient à la tête du parti whig.

Les opinions de Mackintosh éprouvèrent une notable modification : elle fut attribuée à la liaison qui s'était établie entre Burke et lui; mais il est plus probable que les excès de la révolution française affaiblirent dans son âme, comme dans celle de tant d'autres amis des lumières et de la civilisation, le sentiment qui l'avait fait applaudir au grand mouvement social manifesté au commencement de cette révolution. Ce fut dans cette disposition d'esprit qu'il entreprit un cours de droit naturel qu'il professa à Londres, en 1799. La paix d'Amiens venait d'être conclue. Un émigré français nommé Peltier avait publié à Londres, sous le titre de *l'Ambigu*, une diatribe violente contre le premier consul Bonaparte. L'ambassadeur français en Angleterre fut chargé de porter plainte contre ce libelle. Un procès criminel s'ensuivit; Mackintosh, chargé par Peltier de sa défense, s'en acquitta avec une noble

éloquence. Son plaidoyer figure parmi les chefs-d'œuvre du barreau anglais et le place à côté d'Erskine et des premiers orateurs de son pays. Peltier fut déclaré coupable par le jury et condamné à une peine légère.

Peu de temps après, Mackintosh, qui s'était marié en secondes noces, fut nommé *recorder* (juge) à Bombay. Il arriva dans cette ville avec toute sa famille au mois de mai 1804, et il y résida jusqu'en 1811. Pendant ce long séjour dans l'Inde, il poursuivit ses études sur la philosophie, l'histoire, la littérature tant ancienne que moderne; il fit de laborieuses recherches sur la philosophie des Brahmes, visita les villes les plus importantes de cette contrée lointaine, entretenit une nombreuse correspondance non-seulement avec les hommes les plus distingués de l'Angleterre, mais encore des autres parties de l'Europe, et améliora beaucoup, dans son ressort, l'administration de la justice.

Mackintosh fut de retour en Angleterre au mois d'avril 1812. Peu de temps après, il devint membre du parlement pour le comté de Nairn, en Écosse. Il y prit place à côté de sir Samuel Romilly, de Canning, etc., et ne tarda pas à s'y faire remarquer par l'étendue de ses connaissances et par l'élevation de son éloquence. Ses sentiments libéraux lui firent embrasser les grands intérêts qui tendent à l'amélioration et aux progrès de la race humaine. La Pologne, la Grèce eurent en lui un défenseur zélé. Il plaida souvent aussi la cause des nègres esclaves et celle des catholiques anglais privés de l'exercice de leurs droits; mais il fit surtout retentir la tribune anglaise de ses accents pathétiques en faveur de l'adoucissement de la législation criminelle. Mackintosh fut un des chefs de l'opposition whig : son nom se place à côté de ceux de Fox, d'Erskine, de Canning, de Wilberforce, de Holland, etc.

En 1818, sir James Mackintosh avait été nommé professeur de législation au collège de la Compagnie des Indes à Haileybury. Quelques années après, il fut élu recteur de l'université de Glasgow, quoiqu'il eût Walter Scott pour compétiteur. A l'avènement du ministère whig, en 1830, il fut placé dans le cabinet en qualité

¹ Une circonstance intéressante se rattache à la traduction des *Vindiciæ gallicæ*. Mackintosh dit dans ses Mémoires, qui ont été publiés par son fils (t. II, p. 341), qu'en 1816, ayant été invité à dîner chez le duc d'Orléans, qui habitait alors Twickenham (Louis-Philippe), ce prince lui apprit qu'il avait autrefois traduit une grande partie de sa réfutation de Burke. Voici ce que nous savons à cet égard. Le jeune duc de Chartres assistait un jour à une séance du club des Jacobins: le vicomte de Noailles occupait la tribune

et parlait du livre de Mackintosh qui venait de paraître, ajoutant qu'il serait à désirer qu'il fût traduit en français; puis il sembla désigner le duc de Chartres du regard et du geste, disant qu'il voyait dans l'assemblée un jeune homme qui était à même d'en faire une bonne traduction. Le prince, en effet, se mit à l'œuvre, et les morceaux qu'il traduisait doivent se trouver dans le *Journal des Jacobins*.

de commissaire pour les affaires de l'Inde. Dans cette même année, Mackintosh avait eu le malheur de perdre sa femme (dont la sœur avait épousé M. de Sismondi). Depuis cette époque sa santé se détériora, et il mourut à Londres, le 30 mai 1832, regretté de l'Angleterre entière dont il était l'un des plus illustres citoyens.

Mackintosh ne fut pas seulement un orateur politique des plus distingués, ses écrits attestent encore un littérateur du premier ordre et un publiciste éminent. Indépendamment de ses *Vindiciæ gallicæ*, il est connu par de nombreux articles insérés dans l'*Edinburgh Review*. Il s'était aussi beaucoup occupé de l'histoire d'Angleterre; mais il avait négligé de faire connaître au public le produit de ses recherches sur ce vaste sujet. Cependant, deux ans avant sa mort, il fit insérer dans le *Cabinet Cyclopædia* de M. Lardner le premier volume de son histoire d'Angleterre, et deux autres le suivirent dans la même publication. Ils ont été traduits en français, sous le titre d'*Histoire des Îles Britanniques*, par M. Defauconpret, qui les a fait suivre de la traduction de l'histoire d'Écosse de Walter Scott (8 vol. in-8°). Une composition qu'il avait beaucoup plus soignée était son *Histoire de la révolution de 1688*, dont il s'était occupé pendant une longue partie de sa vie, et pour laquelle il entreprit des recherches considérables. Malheureusement il n'a pu l'achever, et le seul volume qu'il en ait terminé a paru depuis sa mort. Par une singularité difficile à expliquer, l'éditeur a fait continuer cet ouvrage dans un autre esprit que celui qui a présidé au volume appartenant à Mackintosh. M. P. Royer-Collard, notre collaborateur, a traduit le Discours d'ouverture du cours du droit de la nature et des gens; M. Léon Simon a publié, sous le titre de *Mélanges philosophiques de sir James Mackintosh*, la traduction de trois articles de cet écrivain publiés dans la *Revue d'Édimbourg*, sur l'histoire générale des progrès des sciences métaphysiques de Dugald-Stewart, et sur l'ouvrage de M^{me} de Staël, intitulé *De l'Allemagne*. Enfin, on trouve dans le 1^{er} volume du *Barreau anglais* une traduction de son plaidoyer pour Peltier. Il serait à désirer que l'on fit passer dans notre langue un morceau fort remarquable de sir James Mackintosh, inséré dans les deux premiers volumes de l'édition donnée à Édimbourg de l'*Encyclopédie britannique*, et intitulé *Coup d'œil général sur la philosophie éthique*; sa Vie de sir Thomas Morus, qui a paru dans le *Cabinet Cyclopædia*, et son *Histoire de la révolu-*

tion de 1688, car ce sont là ses principaux titres littéraires.

L'appréciation la plus juste que nous connaissions de l'esprit et de la science de sir Mackintosh est celle qui en a été faite par M^{me} de Staël dans ses *Considérations sur la révolution française* : « C'est un homme si universel dans ses connaissances et si brillant dans sa conversation, dit-elle, que les Anglais le citent avec orgueil aux étrangers, pour prouver que, dans ce genre, ils peuvent être les premiers. »

A. TAILLANDIER.

MAC-LAURIN (COLIN), célèbre mathématicien écossais, né en 1698, à Kilmoddan près d'Inverary, mort en 1746, publia à 22 ans un traité sur les courbes, qui étonna Newton lui-même, et partagea en 1740, avec Daniel Bernoulli et Euler, le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris pour un mémoire sur le *flux et le reflux de la mer*. Il a laissé, entre autres ouvrages, *Geometria organica*, Londres, 1720; *Traité des fluxions* (en anglais), Édimbourg, 1742, trad. en français, par le P. Pézenas, Paris, 1749; *Traité d'algèbre*, traduit en français par Lecozic, Paris, 1753; *Exposition des découvertes philosophiques de Newton* (en anglais), Londres, 1748, trad. en français, par Lavirotte, Paris, 1749.

BOUILLET.

MACLE. Substance minérale terreuse, remarquable par son mode de cristallisation. Elle est assez dure pour rayer le verre, et d'une infusibilité complète; sa forme primitive est un prisme droit, rhomboïdal, de 91° 50'; sa pesanteur spécifique varie depuis 2,98 jusqu'à 3,2. Considérée chimiquement, c'est un double silicaté d'alumine et de potasse, contenant en poids 55 parties de silice, 56 d'alumine et 9 de potasse. La macle est rarement pure; elle renferme des matières étrangères de couleur noire, non répandues uniformément dans toute sa masse, mais placées au centre des cristaux, d'une manière symétrique; ces matières sont de même nature que la roche au milieu de laquelle la macle a cristallisé, et qui est composée en grande partie de parcelles de mica très-divisées. La forme ordinaire de la macle est le prisme droit rhomboïdal, dont on a parlé ci-dessus; lorsqu'on coupe un de ces prismes perpendiculairement à son axe, on obtient sur le plan de section un dessin régulier, qui varie souvent dans les différentes portions d'un même prisme comme l'assortiment des deux substances composantes, dont l'une, qui est la matière propre de la macle, est d'un blanc jaunâtre, et l'autre qui est la matière étrangère, est d'un noir bleuâtre; tantôt quatre lignes noirâtres,

partant d'un petit rhombe central de même couleur, vont aboutir aux angles du rhombe extérieur; c'est la disposition qu'Haty désigne par le mot de tétragramme : tantôt il se joint à l'assortiment précédent quatre autres petits rhombes vers les angles du prisme; c'est alors la sous-variété pentarhombique. Quelquefois les lignes noirâtres, situées diagonalement, se ramifient en d'autres lignes parallèles aux côtés de la base : c'est la macle polygramme, H.; enfin l'intérieur du prisme est entièrement noirâtre, et les pans sont seulement recouverts d'une pellicule blanchâtre : on donne à cette variété le nom de macle circoscrite. Cette substance intéressante se trouve disséminée dans le schiste argileux, en différents endroits, en France dans le département du Morbihan, à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, près de Gefrees dans le pays de Bayreuth, dans le Harz, en Cumberland et dans l'Amérique du nord; on l'a observée encore dans deux autres espèces de roches, dont l'une est la Dolomie du Simplon, et l'autre un calcaire noirâtre, mêlé de grains pyriteux, qui existe à Couledoux, dans la vallée de Ger.

MAÇON, MAÇONNERIE. La maçonnerie est l'art de construire toute espèce de murs, de voûtes en pierres ou briques hourdées en plâtre ou mortier, et de faire les enduits et moulures pour la décoration des édifices : de là vient la division de cet art en deux classes principales qu'on désigne sous les noms de *grosse* et de *légère* maçonnerie. La première comprend les travaux de fondations, la structure des murs et voûtes; l'autre les enduits de toutes sortes, les plafonds, pigeonnages, cloisons, etc.

On fait dériver *maçonnerie* du mot de basse latinité *machio* (maçon); jusque vers le xv^e siècle, on disait *machonnerie*, comme le montrent les inscriptions tumulaires de nos *maîtres des œuvres de machonnerie*, auxquels nous devons nos belles églises gothiques.

On emploie le mot *maçonnerie* pour désigner l'art du maçon et aussi l'ouvrage terminé de cet ouvrier; toutefois, on trouve dans le Dictionnaire de l'Académie française le mot *maçonage* qui répond à cette dernière acception; mais cette distinction, quoique bonne, est peu usitée. L'usage veut aussi que par *maçonnerie* on entende seulement une construction exécutée en petits matériaux, comme moellons, briques, cailloux, et non en pierres de taille. Cette distinction n'est pas fondée, et il est préférable d'avoir un seul nom générique qui embrasse tout un art, surtout lorsqu'il tend à un même but, quoique par des moyens différents.

L'art de la maçonnerie a pris naissance aussitôt que les hommes ont voulu s'élever des abris solides. Il a eu de l'importance dès les premiers âges dans les édifices destinés au culte de la divinité et à l'habitation des rois.

Les ruines appelées *Tour de Nemrod*, à une vingtaine de lieues de Bagdad, sont sans doute l'œuvre la plus ancienne de maçonnerie connue. Suivant Pietro della Valle, la tour est bâtie avec de grandes briques seulement séchées au soleil et liées par une espèce de terre, avec des lits de roseaux hachés ou de paille à faire des nattes étendues de distance en distance. Les briques servant de point d'appui sont cuites. D'après sir Ker-Porter, ces ruines, appelées *Birs-Nemrod* (bourg de Nemrod), ressemblent à une colline, et ont 415^m de pourtour et 65^m de hauteur. Ce monument, ruiné 400 ans avant J. C., a fourni une partie des matériaux pour construire Babylone.

Les règles générales à suivre dans une bonne maçonnerie sont, pour les murs en pierres, de poser celles-ci sur leur lit de carrière et bien en liaison, sans cales, autant que possible; de faire des lits bien plans, sans *démaigrissement* au milieu, si le mur doit supporter de grandes charges. Pour les briques, moellons, de bien observer les liaisons, les aplombs, les fruits; de placer des chaînes en pierres ou briques dans les murs composés de petits matériaux, comme cailloux; enfin d'employer des mortiers bien corroyés et de bon plâtre, qui doit toutefois être proscrit des fondations et endroits humides.

Les *légers ouvrages* exécutés par le *compagnon maçon* peuvent se diviser en deux classes principales : les ravalements et les plafonds. Les ravalements en plâtre, qui se commencent toujours par le haut du bâtiment, se composent de crépis, enduits et moulures de toute espèce pour corniches, bandeaux, archivoltés, etc. Pour exécuter les enduits et feuillures, l'ouvrier fait ce qu'il appelle les *cuillies*, bien dressées à la règle, dans un même plan, et il ne reste plus qu'à les joindre pour avoir un parement. Les moulures se poussent avec un calibre monté sur un sabot qui glisse sur des règles directrices. Les plafonds se font ordinairement en plâtre sur lattis jointif, ou, à défaut de plâtre, en *blanc en bourre*, appelé aussi *batifodage*.

On nomme *maçon* l'ouvrier qui fait dans les bâtiments tous les murs et fondations, carrelage, et aussi les enduits en plâtre, pigeonnage, plafonds, appelés communément *légers ouvrages*.

L'état de maçon exige de l'adresse, une certaine habileté même dans quelques cas difficiles;

de légères connaissances pratiques en dessin, géométrie et en mécanique sont aussi nécessaires à cet ouvrier, dont les outils principaux sont la règle, le plomb, le niveau, l'équerre, le compas, la truelle, la hachette, le marteau, etc.

Le *manœuvre* ou *garçon maçon* sert sous les ordres du compagnon; il porte les outils de celui-ci, gâche le plâtre, bat le mortier qu'il monte dans des auges sur les échafauds. Il s'attelle même au chariot pour transporter les matériaux, il est chargé, dans la bâtisse, de beaucoup d'autres ouvrages. Le travail des maçons est ordinairement dirigé par un maître maçon au compte d'un entrepreneur. ANT. DUMAS.

MAÇONNIQUE (ORDRE). L'origine de la franc-maçonnerie est, comme on sait, le sujet d'une grande controverse. Les uns, s'appuyant de ses initiations, la rattachent aux anciens mystères; les autres, forts de son nom, de ses emblèmes, de ses symboles, la rapportent à Noé, à la tour de Babel, à Salomon, à la construction des temples antiques, etc. L'opinion la plus commune la voit naître dans l'institution de ces pieuses confréries de maçons et d'architectes, auxquelles l'Allemagne, la France, l'Italie et d'autres pays doivent les monuments les plus importants du moyen âge, tels que les cathédrales de Cologne, de Strasbourg, le dôme de Milan, etc., et qu'on retrouve encore, vers l'an 1400, en Portugal, lors de la construction du couvent de Batalha. Ces sociétés avaient des lois, des règlements particuliers, et correspondaient vraisemblablement avec des sociétés analogues. Mais ce n'était sans doute encore qu'une sorte de compagnonnage (*coy.*) dans le but d'assurer du travail à leurs membres et la conformité de leurs œuvres. Z.

MACPHERSON (JACQUES), écrivain anglais, né en Écosse en 1738, mort en 1796, publia en 1760 les *Poésies d'Ossian*, ancien barde écossais, traduites de l'ancienne langue gaélique. Ces poésies eurent un succès prodigieux, mais il s'éleva sur leur authenticité une vive controverse : il paraît cependant que l'existence de poésies gaéliques est incontestable; Macpherson n'eût d'autre tort que d'adoucir quelquefois la rudesse de l'original, et de remplir les lacunes par des passages de son invention (*coy.* OSSIAN). Macpherson a aussi composé une traduction de l'*Iliade* qui a eu peu de succès, une *Introduction à l'histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, et une *Histoire de la Grande-Bretagne, depuis la restauration jusqu'à l'avènement de la maison de Hanovre*; ces deux ouvrages sont estimés. En 1780 il fut élu député à la

chambre des communes, mais il y garda presque constamment le silence. BOUILLET.

MACQUER (PIERRE-JOSEPH), chimiste, né à Paris en 1718, mort en 1784, était professeur de pharmacie à Paris, et membre de l'Académie des sciences. Il a fait des découvertes importantes en chimie, et a laissé plusieurs ouvrages qui ont été longtemps classiques. Ses principaux ouvrages sont : *Éléments de chimie théorique et pratique*, Paris, 1756, 3 vol. in-12; *Dictionnaire de chimie*, Paris, 1778, 2 vol. in-4°. Macquer a rédigé dans le *Journal des Savants* tout ce qui concerne les sciences naturelles, de 1768 à 1776. BOUILLET.

MACRIN (MARCUS OPILIUS MACRINUS), empereur romain l'an 217 après J. C. Né de parents obscurs à Césarée de Mauritanie (aujourd'hui Tennis, entre Alger et Oran), il s'appliqua à l'étude des lois et vint tenter fortune à Rome; intendan de Plautianus, puis banni après la mort de ce ministre, mais bientôt rappelé de l'exil par Sévère, et nommé maître des postes impériales pour la voie flaminienne, Macrin devint successivement avocat du fisc, chevalier et préfet du prétoire sous Caracalla. Se trouvant en Mésopotamie lors de la guerre des Parthes, il apprend que ses jours sont menacés, et, pour détourner un danger imminent, il fait assassiner l'empereur par Martialis, officier des gardes qui avait une vengeance personnelle à exercer contre ce prince. Les prétoriens ne soupçonnant point la participation de leur préfet à la mort de Caracalla, le décorèrent de la pourpre. Macrin ajoute à son nom celui de Sévère, fait prendre celui d'Antonin à son fils Diaduménien, qu'il s'associe à l'empire, achète à prix d'or la paix d'Artabane, roi des Parthes, et retourne en Syrie. D'abord, par des lois sages, il essaye de faire aimer son gouvernement, il s'efforce de resserrer les liens de la discipline militaire, trop longtemps relâchés; mais, au lieu de se rendre à Rome où le sénat et le peuple s'étaient hautement prononcés en sa faveur, il demeure à Antioche, plus occupé à singer Marc-Aurèle, en se tressant et en se parfumant la barbe comme lui, qu'à le rappeler par ses vertus. Au lieu de dissoudre une armée que sa sévérité et sa parcimonie lui avaient aliénée, il la laisse rassemblée autour de sa résidence. Une sœur de Julia Domna, Mésa, femme habile et artificieuse, qui avait attisé l'irritation des soldats, leur présente tout à coup son petit-fils Héliogabale comme un bâtard de Caracalla, dont la mémoire leur est chère; les troupes s'insurgent et le proclament empereur. Macrin, sortant de son indolence, après

quelques hésitations funestes à sa cause, marche à son compétiteur, lui livre bataille et prend la fuite avant que l'affaire soit décidée. Sa lâcheté ne lui profite point, il est tué peu de temps après en Cappadoce, par des émissaires d'Héliogabale. Macrin avait régné quatorze mois, et mourut âgé de cinquante-quatre ans, l'an 218 de notre ère.

M^{re} E. DE LA GRANGE.

MACROBE (AURELIUS AMBROSIVS THEODOSIVS), florissait au commencement du v^e siècle sous Honorius et Théodose le Jeune. Les circonstances de la vie de ce critique, qui fut honoré de la qualification d'*homme illustre*, et du titre de chambellan impérial (*præfectus sacri cubiculi*), sont trop peu saillantes pour mériter une mention biographique. Il mourut, dit-on, l'an 415 de J. C., laissant après lui trois ouvrages, savoir : un *Commentaire* sur le *Traité* de Cicéron intitulé : *le Songe de Scipion* ; un *Traité* de l'analogie et des différences des langues grecque et latine, et sept livres de miscellanées critiques fort curieuses, intitulés : *Saturnales* (*Convivia Saturnalia*). Ce dernier ouvrage, le plus important des trois, est écrit en forme de dialogue et offre, quant au genre, une ressemblance marquée avec les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle. L'auteur, on le voit, est plus antiquaire qu'écrivain ; sa phrase incorrecte et pesante, son style froid et sans couleur, décèlent le travail pénible de l'étranger peu familiarisé avec sa nouvelle langue. Malgré ces graves défauts, le recueil du Grec Macrobe n'en est pas moins précieux par les compilations savantes qu'il renferme, par des aperçus judicieux et profonds sur Homère et Virgile, et par des digressions historiques et mythologiques pleines d'intérêt. — Les meilleures éditions de Macrobe sont celles de Leyde, 1670, in-8°, *cum notis variorum* ; de Zeune (Leipzig, 1776, *id.*), et celle de Deux-Ponts, 1788, aussi en 2 volumes. L'édition de Venise (1472, in-fol.), est d'une excessive rareté. — Dans le calendrier de Carthage et dans le martyrologe de saint Jérôme, il est aussi fait mention d'un saint Macrobe, dont on célèbre la fête le 16 février.

D'ORNÉZAN.

MACROCÉPHALE, qui a une grosse tête. On donne cette épithète aux enfants qui naissent avec la tête si grosse qu'ils semblent hydrocéphales, mais chez lesquels ce grand volume de la tête ne tient qu'à un développement considérable du cerveau. C'est une espèce de monstruosité qui dispose les enfants au rachitisme et aux convulsions. On a aussi désigné par ce mot les individus dont la tête a une forme allongée, comme on l'observe particulièrement dans cer-

taines contrées de l'Asie. — En botanique, on appelle *embryon macrocéphale* celui dont les cotylédons sont renflés en un corps plus gros que le reste.

MACROGLOSSE. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, établi par Fr. Cuvier qui le distingue des roussettes et de toutes les chauves-souris, par un museau excessivement allongé, très-menu, cylindrique, acuminé et comparable, pour sa forme, à celui des fourmiliers. La langue est également cylindrique, très-longue, et même un peu extensible, modifications qui semblent liées nécessairement avec celle que présente la forme du museau. Les dents présentent aussi des caractères distinctifs ; elles sont plus petites et tout le bord alvéolaire ne se trouve pas garni, principalement à la mâchoire inférieure, où il existe un intervalle vide entre les deux incisives droites et les deux incisives gauches ; un autre entre la première et la seconde molaire ; un troisième en arrière de la dernière molaire. Tels sont les caractères que présente le genre macroglosse.

On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, celle que Geoffroy a décrite le premier sous le nom de roussette kiodote, *pteropus minimus*, et que, plus tard, Horsfield (*Zool. Research.*) a reproduite sous le nom de *pteropus rostratus*. Elle est en dessus d'un roux clair, et en dessous d'un fauve roussâtre. Sa longueur totale est de trois pouces et demi, et son envergure de dix pouces. Elle habite l'île de Sumatra.

MACRON, *Nævius Sertorius Macro*, favori de Tibère, présida à l'arrestation et au supplice de Séjan, et fut récompensé de son zèle par la dignité de préfet du prétoire. Lorsque Tibère approcha de sa fin, Macron fit sa cour à Caligula, et l'engagea à prendre possession du gouvernement pendant l'agonie même de l'empereur ; et voyant que Tibère revenait à la vie, il le fit étouffer. Son crédit ne fut pas de longue durée. Caligula l'obligea, ainsi que sa femme, à se donner la mort, l'an 38 de J. C. BOUILLET.

MACROSCÉLIDE. Genre de quadrupèdes carnassiers, de la famille des insectivores, établi par Smith pour un animal du cap de Bonne-Espérance, anciennement connu et figuré par Pétiver (*Opera Hist. nat. sp.*, pl. XXIII, fig. 9), et que l'on a regardé comme un être imaginaire, jusqu'à ce qu'il ait été retrouvé dans les mêmes parages, par les frères Verreaux et envoyé par eux au Muséum de Paris en 1828. Voici comment Geoffroy Saint-Hilaire caractérise ce nouveau genre : vingt dents à chaque mâchoire ;

membres pendactyles non palmés, les inférieurs étant beaucoup plus longs que les supérieurs; pouce postérieur très-court; queue longue; oreilles très-amples; yeux de grandeur ordinaire; nez extrêmement allongé et formant une petite trompe grêle, cylindrique, que termine un petit muflé; pelage composé de poils longs et doux au toucher. Les macroscélides se rapprochent des tanrecs, les seuls insectivores chez lesquels on trouve aussi vingt dents à chaque mâchoire; mais le système dentaire de ceux-ci est très-différent, puisqu'ils ont des canines et des incisives disposées à peu près comme chez les carnivores. Ils ont aussi quelque ressemblance avec les desmans; mais leurs doigts sont séparés sur toute leur longueur, soit antérieurement, soit postérieurement; on ne voit aucune trace de la palmature qui se fait remarquer chez les desmans qui, en outre, ont l'œil très-petit tandis qu'il est assez grand chez les macroscélides où l'on trouve encore des oreilles presque entièrement nues, membraneuses, arrondies comme chez les musaraignes, et très-développées. On connaît peu les habitudes de ces petits quadrupèdes; on a observé qu'ils sortaient dans le jour et se tenaient de préférence au bas des buissons et des petites fourrés d'où, aussitôt, qu'ils se croient découverts, ils s'élancent dans les terriers qu'ils se creusent.

MADAGASCAR, *Menuthias?* grande île de la mer des Indes, à 600 kil. de la côte orient. de l'Afrique australe, dont la sépare le canal de Mozambique, par 40° 50' - 48° long. E., 12° 10' - 25° 47' lat. S. : 1,700 kil. du N. E. au S. O. sur 580 de large; près de 4,000,000 d'habitants. Les monts Ambostémènes et Bétanimènes la parcourent et s'élèvent à 4,000 et 6,000 mètres. Beaucoup de rivières. Climat beau, très-chaud, mais meurtrier sur bien des points pour les Européens. Sol d'une fertilité admirable, et qui donne des produits particuliers à l'île, mais très-mal cultivé; mines de cuivre, plomb, étain, mercure, fer, etc. (non exploitées, sauf celles de fer). Les habitants, divisés en peuplades et tribus nombreuses, se nomment en général Madécasses ou Malgaches : on les croit de race malaise. Leur langue est riche et douce, leur culte très-simple. Bien que noirs, ils ont de beaux traits : les Ovas, les Séclaves, les Antavars, les Betimsaras, les Antacimes, les Bétanimènes en sont les nations les plus remarquables. — Longtemps divisée en une foule de petits États, Madagascar, au commencement du XIX^e siècle, est devenue à peu près un royaume unique, grâce au génie du chef Radama. Le pays d'Anossi et quelques districts

échappèrent seuls à sa domination. Tananarive ou Tannarive était sa résidence. Sa mort, arrivée en 1829, semble avoir commencé la dissolution de son empire naissant. Au reste Radama était soutenu par les Anglais, et les pays qu'il avait soumis n'étaient que ses tributaires. — Madagascar a été visitée par une foule de navigateurs, mais presque personne n'a pu s'y établir. La France y eut quelques comptoirs depuis 1642 : mais le comte Beniowski, qu'elle y envoya en 1774, ayant voulu, après s'être fait nommer chef par les indigènes, étendre le territoire de la colonie à son propre profit, vit combattre et détruire par la France même ce qu'il avait fait. En 1829, les Anglais détruisirent l'établissement français de Sainte-Marie, fondé en 1825. BOUILLET.

MADALINSKI (ANTOINE), général polonais; qui leva le premier, en 1794, le drapeau de l'insurrection en Pologne, était né en 1739. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, et commença à se distinguer lors de la confédération de Bar. Nonce du palatinat de Poznanie à la diète qui proclama la constitution du 3 mai 1791, le roi Stanislas-Auguste Poniatowski l'éleva, en 1792, au grade de brigadier d'une légion noble de cavalerie. La Russie ayant exigé et obtenu le désarmement de la Pologne, quand vint (12 mars 1794) le tour de licencier la brigade de Madalinski, celui-ci réunit à Ostrolenka ses compagnons d'armes, au nombre de 700, et à leur tête il se fraya un chemin à travers les postes prussiens, passa la Vistule et la Piliça sous le feu de l'ennemi, et rejoignit, aux environs de Crakovie, le général Kosciuszko (*voy.* ce nom), qui venait d'y être proclamé chef suprême de l'insurrection. Alors commença dans les champs de Raclavice, cette lutte de huit mois qui fut terminée par le partage de la Pologne, et dans laquelle Madalinski eut plus d'une occasion de signaler sa bravoure. Il eut surtout une part notable à l'insurrection de la Grande-Pologne (Pologne prussienne). Il donna alors une grande preuve de sa modestie et de son patriotisme, en passant de son propre mouvement sous les ordres du général Dombrowski (*voy.*), son inférieur en grade, mais reconnu supérieur en talents militaires. Enfermé, à la fin de la guerre, dans les prisons prussiennes, Madalinski fut mis en liberté après le partage de la Pologne; il termina ses jours dans ses terres à Borow (Grande-Pologne), le 19 juillet 1804. TH. MORAWSKI.

MADAME, MADEMOISELLE. *Voy.* DAME, DAMOISEL.

MADELEINE. *Voy.* MAGDELEINE.

MADÈRE (*Madeira*), île de l'archipel des

Açores, située par 32° 58' de lat. N., et 19° 16' de long. occ. de Paris, sur la côte occidentale de l'Afrique, au nord des Iles Canaries. Découverte, en 1419, par Zargo et Taxeira, elle est restée depuis sous la domination du Portugal. C'est un volcan éteint de 16 1/2 mill. carr. géogr., dont le point culminant, le Pico Ruyro, s'élève à 5,500 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il y règne un printemps perpétuel, et le sol, arrosé par de nombreux ruisseaux est d'une fertilité extraordinaire. Le climat est extrêmement sain; toute l'année les arbres sont couverts de fleurs et de fruits. L'île produit surtout le vin renommé qui porte son nom. On en récolte annuellement 50,000 pipes, dont la moitié est exportée. La meilleure qualité est celle de la côte méridionale : c'est un malvoisie qu'on appelle en Angleterre *malmsey* et qu'on préfère même au *dry-madeira*, ou madère sec, ainsi nommé parce qu'on le prépare avec les grappes les plus mûres et même déjà un peu sèches. Si le *trimadeira* est d'une qualité supérieure, c'est uniquement parce qu'il a été bonifié par un long voyage sur mer. Les vignobles ne sont jamais affermés que pour une année. Quatre dixièmes de la récolte appartiennent au fermier, quatre autres au propriétaire, un au roi et un au clergé. Au lieu des forêts qui couvraient l'île à l'arrivée des Portugais et qui lui ont valu le nom de Madère (pays boisé), on ne trouve plus que des bouquets de châtaigniers, d'orangers, de citronniers, d'abricotiers et de pêchers. La canne à sucre, le café, les fruits des tropiques y viennent également. Le blé ne suffisant pas à la consommation, on en importe une assez grande quantité, ou l'on y supplée par des racines d'arum, des patates et des châtaignes. On élève des bêtes à cornes, des moutons et des chevaux de race européenne. Les seuls animaux sauvages qu'on rencontre, sont des lapins et des sangliers. La population monte à 100,000 habitants, créoles, mulâtres et nègres. Le gouvernement portugais entretient à Madère un gouverneur général, et en tire des sommes considérables. Presque tout le commerce est entre les mains des Anglais. La capitale de l'île est *Funchal*, siège du gouverneur et de l'évêque. Cette ville s'élève en amphithéâtre au fond d'une baie sur la côte méridionale. Vue de la mer, elle offre un aspect charmant auquel l'intérieur de la ville ne répond pas du tout. Elle a trois couvents, un port défendu par quatre forts et 20,000 habitants. Un peu plus au nord que Madère se trouve la petite île de *Porto-Santo* qui en dépend. Peuplée de 1,200 habitants, elle est très-riche en menu gibier. — Voir Pitta, *Ac-*

count of the island of Madeira (Londres, 1819); Bowdich, *Excursion of Madeira* (*ib.*, 1825, in-4°), et *Rambles in Madeira and in Portugal*, in 1826 (*ib.*, 1827). CONV. LEX.

MADIANITES. Ce peuple, qui habitait sur la rive orientale de la mer Morte, tirait son nom de Madian, quatrième fils d'Abraham et de Ké-tura (*Gen.*, XXV). Il paraît s'être livré de bonne heure au commerce; c'est à des marchands de cette nation, aussi nommés *Ismaélites* par la Bible, que Joseph fut vendu (*ibid.*, XXXVII). Les Madianites ne nous sont guère connus que par les chap. XXV et XXXI du livre des *Nombres*. Les Israélites, pendant leur séjour dans le désert, s'étant livrés à l'impudicité et ayant sacrifié aux idoles à l'instigation des Madianites, le législateur fit exterminer ce peuple, à l'exception seulement des filles vierges : 675,000 brebis, 72,000 bœufs, 61,000 ânes et 52,000 vierges, dont 52 furent vouées au service du Tabernacle, formèrent le butin des Israélites. Cependant, 200 ans plus tard, les Madianites se relevèrent et parvinrent même à asservir les Israélites qui gémissaient depuis sept ans sous le joug lorsqu'ils furent délivrés par Gédéon. Jethro, sacrificateur de Madian, dont Moïse épousa la fille, appartenait vraisemblablement à une autre branche, qui descendait de Chus, petit-fils de Noé. Elle habitait les bords de la mer Rouge, et l'on suppose qu'elle n'était point idolâtre.

EM. HAAG.

MADISON (JAMES), un des auteurs de la constitution américaine et président des États-Unis, naquit, en 1758, à Montpellier, dans la province de Virginie. Destiné par sa famille au barreau, il se prépara à cette carrière par d'excellentes études. Les événements qui suivirent, et qui constituèrent son pays en corps de nation indépendante, l'appelèrent comme tant d'autres, à la vie politique. En 1785, un mémoire, où il posait en principe, contrairement aux conclusions d'un bill présenté à la législature de la Virginie, la liberté de tous les cultes et l'entretien par chacun d'eux de ses ministres au moyen de contributions volontaires, fit connaître son nom dans toute l'Union américaine, et y amena l'adoption du système qu'il avait éloquemment soutenu. Aussi fut-il associé, l'année suivante, aux hommes éminents que la Virginie députa à la convention chargée de rédiger le pacte fédéral. Le nom de Madison restera attaché, avec celui des Franklin, des Washington, des John Adams, etc., à ce grand acte qu'il défendit de sa plume dans le journal *The Federalist*, et qu'il se vit bientôt appelé à consolider comme légis-

lateur. Il fut élu député du congrès qui se réunit en vertu de la nouvelle constitution, et ne tarda pas à y prendre le rang que son patriotisme, la sagesse de ses vues et un remarquable talent d'élocution devaient lui assurer. Secrétaire d'état pendant les deux présidences de Jefferson, son ami, il lui succéda, en mars 1809, dans la première magistrature des États-Unis. Il y continua la politique de son prédécesseur, avec une nuance démocratique moins prononcée, et se trouva appelé à prendre parti dans les complications survenues à la suite du blocus continental européen. Madison se montra en général favorable à la France, et seconda les projets de Napoléon contre l'Angleterre, en tant qu'ils s'accordaient avec les intérêts et l'honneur du pavillon américain. La guerre contre cette puissance fut décidée par le congrès, le 19 juin 1812, et suivie par le pouvoir exécutif, avec plus ou moins de vivacité et avec des alternatives de revers et de succès, jusqu'en décembre 1814, où la paix de Gand vint la terminer honorablement. Madison, porté de nouveau à la présidence, en 1815, la conserva jusqu'à la fin de 1817. Alors il se retira dans son pays natal, où il vécut depuis ce temps jusqu'au 28 juin 1836, époque de sa mort, exerçant les modestes fonctions de juge de paix, et dans un état de pauvreté bien honorable pour celui qui avait par deux fois occupé la première magistrature de son pays. RATHERY.

MADJARES. *Voy.* MAGYARES.

MADONE. Avez-vous quelquefois, arrêtant vos regards sur ces délicieuses peintures des premiers maîtres, produits de saintes inspirations, contemplant ces suaves créatures auxquelles leur imagination a prêté les traits de la vierge Marie? Avez-vous, en traversant l'Italie, aperçu sur les routes, dans les rues, dans les églises, ces statuettes représentant une femme au regard doux et bienveillant, tenant dans ses bras le divin enfant, statuettes entourées de fleurs, de bouquets, de ces hochets qui forment ce que nous appelons la toilette, le luxe, ou dont la simplicité fait quelquefois toute la majesté? eh bien! alors vous saurez ce que c'est qu'une madone. *Madona*, c'est un mot harmonieux que nous avons emprunté à l'Italie, comme nous lui avons emprunté les tableaux si religieusement expressifs de Raphaël, de Léonard de Vinci, et de tant d'autres gloires artistiques; c'est un mot que nous nous sommes appropriés pour désigner, nous aussi, la mère du Christ, et nous n'avons point compris tout ce qu'il entraînait de poésie religieuse, de vénération chrétienne. C'est une *madone*, c'est la *Madona di San Sixto*, dirons-nous avec une

froide admiration, en passant devant les chefs-d'œuvre de la peinture; c'est une *madone*, dirons-nous encore, passant devant ces images tutélaires et consolatrices placées sur nos pas, habitués que nous sommes à heurter sans les remarquer les croix, aussi multipliées chez nous que les statuettes le sont dans les contrées italiennes; et ce mot ne nous dira rien de plus. Voyez cependant la jeune fille, l'épouse, la mère, qui les aperçoivent sur leur passage: à l'aspect de la madone, tous les sentiments religieux leur reviennent en foule; elles s'agenouillent, font le signe de la croix, et prient; le brigand lui-même, après avoir dépouillé le cadavre encore chaud de sa victime, s'agenouille aussi, et réclame la toute-puissante intercession de la *madone*, à laquelle, comme Louis XI, il promet de ne plus pécher. Il y a chez l'Italien, autour de la *Madone*, représentation des traits de la mère de Dieu, je ne sais quelle atmosphère de paix, d'espérance, dont l'imagination s'est habituée à l'environner, que ne comportent point notre indifférence religieuse et notre scepticisme. Pourquoi donc leur avoir emprunté un mot qui est devenu pour nous à peu près vide de sens, et qui n'a fait qu'enrichir notre langue d'un nouveau synonyme?

V. CARALP.

MADRAS, capitale d'une présidence de l'Inde anglaise, est située dans une contrée sablonneuse, au bord de la mer, sur la côte de Coromandel (*voy.*), sous 15° 5' de lat. N. et 78° de long. or. (mér. de Paris). Cette ville, arrosée par la rivière de Palier, n'est, à proprement parler, qu'une agglomération de maisons de campagne élevées autour du fort Saint-George. On y voit un grand nombre de mosquées surmontées de coupôles du plus bel effet. La *ville Blanche*, habitée par les Européens, est régulièrement bâtie et ceinte de murailles. Elle renferme les habitations des riches négociants, leurs immenses magasins et de brillantes boutiques. Parmi les édifices publics, répandus au milieu des jardins, on distingue le somptueux palais du gouverneur, élevé, en 1802, par lord Clive, d'après un plan qu'avait conçu le comte de Choiseul-Gouffier. En face de ce palais, se trouve l'hôtel de ville. La *ville Noire*, habitée par les Hindous, dont chaque caste occupe un quartier particulier, est fortifiée et séparée de la ville Blanche par une esplanade. Elle s'étend sur un espace de trois lieues.

La population de Madras, qu'on évalue à 400,000 âmes, est un composé bizarre d'Hindous, de Mahométans, de Ghèbres, d'Arméniens, de catholiques, de réformés, de Chinois même,

qui tous suivent tranquillement les pratiques de leur culte, dans une infinité de pagodes, de mosquées, de chapelles, d'églises, de temples et d'oratoires. On trouve à Madras la plus belle église d'Asie : c'est un édifice situé dans un petit bois de palmiers, et reposant sur des colonnes. Du côté de la mer, l'aspect de la ville qui déploie ses longues rangées de superbes édifices, et de rians jardins, est très-imposant. Madras possède une banque, un observatoire, une imprimerie, un collège pour l'enseignement des langues orientales, plusieurs établissements d'instruction, entre autres une école militaire où Bell (*voy.*) mit pour la première fois sa méthode en pratique, et enfin, depuis 1820, une société asiatique.

On fabrique à Madras des étoffes de coton blanches et de couleur, de la verrerie, dont on fait des parures pour les femmes hindoues, de la poterie, des tuiles, et on y prépare du sel. Le commerce y est d'une plus grande importance que l'industrie, bien que la ville manque de port et n'ait qu'une rade peu sûre. Un aqueduc conduit dans la ville l'eau des environs.

Madras a été construite par les Anglais sur l'emplacement occupé autrefois par la petite ville de *Tchinnapatnam*, qui appartenait au roi de Bisnagor et leur fut cédée par ce prince. En 1645, elle fut prise par la Bourdonnais. Plus tard, Lally-Tollendal tenta de s'en emparer.

La présidence de Madras, sur une étendue de plus de 7,000 lieues carrées, contient une population d'environ 15 millions d'âmes; l'Angleterre en tire un revenu d'environ 125 millions de fr. Elle embrasse toute la partie méridionale de la presqu'île en deçà du Gange, depuis le cap Comorin jusqu'à Balasore et comprend les 9 provinces de Karnatik, de Coimbatour, de Salem avec Barramahal, des Cirkars, de Mysore (Maïs-sour), de Malabar, de Travancore, de Canara et de Balaghaout. **CH. VOGEL.**

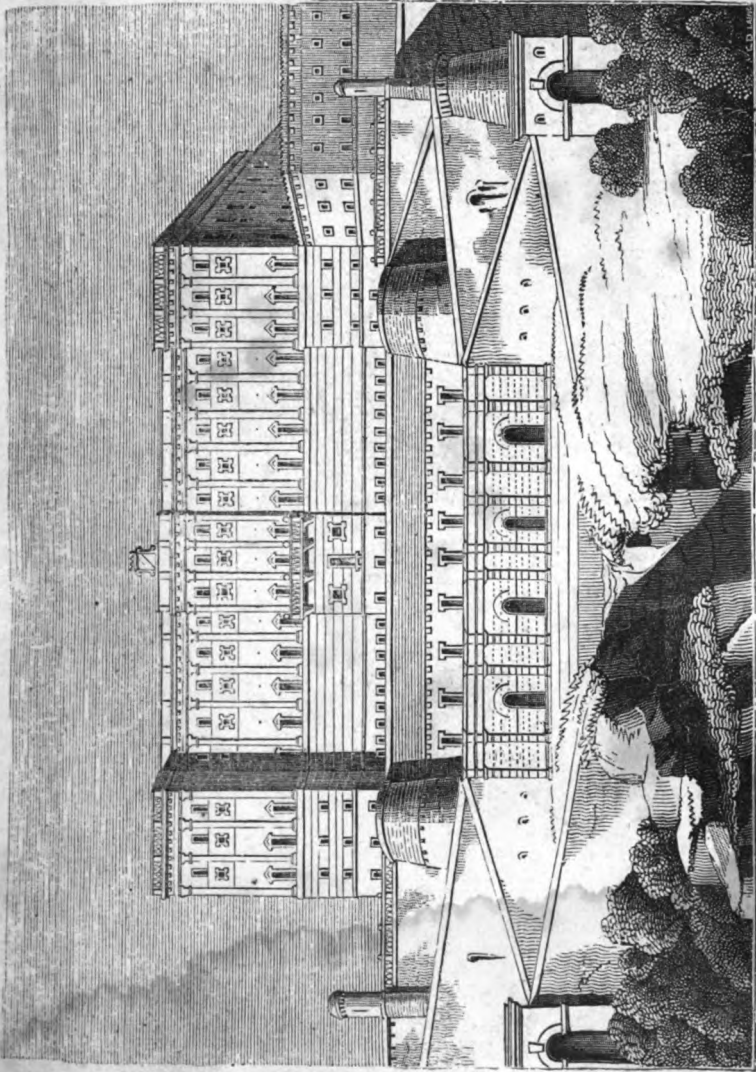
MADRAS. (*Technologie.*) Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton. Son nom lui vient de ce que les premiers madras furent importés en Europe de la ville indienne de ce nom. Aujourd'hui, il s'en fabrique en abondance en France, surtout à Rouen et dans l'Alsace. X.

MADRÉPORES (*madrepora*), nom de formation moderne, sous lequel on confond généralement dans le monde la plupart des polyptères pierreux qui figurent comme objets de curiosité dans les cabinets d'amateurs, mais qui, prenant une acception plus précise en histoire naturelle, est spécialement affecté par les zoologistes de nos jours à un grand genre de polypes lithophytes de la famille des corticaux (*voy.* POLY-

PTÈS), et voisin du corail (*voy.* ce mot et ZOO-PHYTES).

C. SAUGEROTTE.

MADRID. Par les 40° 25' de latitude nord, et 5° 55' de longitude ouest, sur la rive gauche du Manzanarès, au milieu d'une plaine sablonneuse, sèche et nue, entourée de collines inégales et peu élevées, et située elle-même à plus de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, est placée, comme au point central du royaume, la capitale de cette Espagne si agitée de nos jours par les passions politiques de ses habitants, si tiraillée en tout sens par les tendances rétrogrades des uns et par l'impatience révolutionnaire des autres. Quand la péninsule hispanique subissait la domination romaine, un petit bourg fortifié, chef-lieu des *Carpetani*, et nommé *Mantua Carpetanorum*, fut élevé sur cet emplacement. Le nom de *Majoritum* lui fut, assure-t-on, donné au moyen âge. Quoi qu'il en soit, la capitale espagnole n'apparaît pour la première fois dans l'histoire que sous le roi don Ramire II, c'est-à-dire de 950 à 955 : c'était alors un village fortifié que les Mores avaient bâti, et dont celui-ci fit tomber les murailles. Ferdinand I^{er}, en 1065, marcha également contre Madrid, dont il détruisit aussi les remparts. Alphonse VI, successeur de ce roi de Castille, s'en empara définitivement. C'est donc à tort que l'on s'accorde à dire qu'il n'est fait mention de Madrid dans l'histoire qu'en 1109 pour la première fois, et que ce n'était qu'un château appartenant à un roi de Castille, et qu'assiégeaient les Mores à cette époque. Vers le milieu du xv^e siècle, Henri III répara Madrid, l'agrandit, et, augmentant ses moyens de défense, fit ajouter des tours à ses remparts. Sous Charles-Quint, la cour commença à séjourner dans cette ville; mais ce ne fut qu'en 1560 que, par ordonnance royale, Philippe II, dont sa position centrale avait fixé l'attention, la déclara capitale de la monarchie espagnole, et, dès ce moment, la cour s'y fixa irrévocablement. Lors de la guerre de succession, Madrid se prononça pour le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, souche des Bourbons d'Espagne. Occupée par les troupes françaises après les événements de 1807, Madrid fut emportée par Napoléon le 4 décembre 1808, après une résistance opiniâtre. Joseph Napoléon s'y maintint jusqu'en 1812. Les Français en furent chassés par les Anglais après la bataille de Salamanque; ils les en chassèrent à leur tour, mais furent obligés d'en partir peu de temps après. En 1825, Madrid, qui avait suivi le mouvement révolutionnaire imprimé à l'Espagne par Riégo et ses amis, vit de nouveau les Français : cette fois, ils ne se présentaient plus



MADRID.
Le palais royal.

comme des ennemis, mais bien en qualité d'auxiliaires de Ferdinand, qui s'appuyait ainsi sur les baïonnettes étrangères pour renverser une constitution qu'il avait solennellement jurée. Le duc d'Angoulême y entra triomphalement à la tête de son armée. Depuis 1830, Madrid a suivi le mouvement qui entraîne l'Espagne vers de nouvelles destinées; les cortès ont choisi cette ville pour le lieu de leur réunion. — Après cette brève notice historique, nous allons aborder les détails statistiques. — Madrid est une grande et belle ville, ayant une population de 211,127 habitants, agglomérée dans près de 8,000 maisons, et entourée, dans sa circonférence de près d'une lieue et demie, d'un simple mur, que précèdent des boulevards plantés d'arbres dans presque tout leur pourtour. Dix-sept portes donnent entrée dans la ville; trois de ces portes sont des arcs de triomphe : le plus remarquable et le plus majestueux des trois est celui de la porte d'Alcala, qui est d'ordre dorique. Madrid est divisée en douze quartiers, dont la plupart sont de construction moderne. Quatre magnifiques rues, qui sont celles d'Alcala, d'Atocha, de San-Bernardo, et de Fuencarral, sont dignes d'être remarquées : douze voitures pourraient passer de front dans la première. Ces rues, comme toutes les autres, sont régulières, bien alignées, garnies de larges trottoirs pour les piétons : elles sont pavées avec des silex, dont la petite dimension rend la marche fatigante. Les maisons sont généralement bien bâties, d'une architecture simple et uniforme, de moyenne élévation. On compte dans Madrid 484 rues, 82 places, dont trois assez belles, 33 fontaines publiques, distribuant une eau pure et légère, provenant de sources voisines; 19 paroisses, 64 couvents, dont 30 de religieuses; 10 oratoires publics, 18 hôpitaux, 3 hospices, 20 casernes, 3 maisons de reclusion pour les femmes et 5 prisons, 8 théâtres, 19 établissements d'instruction publique, etc., etc. De ces 82 places, les plus remarquables sont la Plaza-Major, qui est belle et étendue; la place du Palais-Royal, et la Plaza ou Puerta-del-Sol (place ou porte du Soleil), carrefour où aboutissent les cinq principales rues de la ville : c'est là que se rassemble toute la population oisive de la capitale; c'est là que les étrangers se portent en foule comme à Paris au Palais-Royal; c'est là aussi, quand l'émeute gronde, que la lutte s'engage d'ordinaire entre le peuple et la force armée. Parmi les autres places, de bien moins grande étendue, on remarque celles où ont lieu les courses de taureau, celle de la *Cevada* (de l'Avoine), où se font les exécutions publiques,

celle de l'hôtel de ville, si régulière dans son exiguité, et décorée d'une belle fontaine allégorique, dont les sculptures représentent les armes de Léon et de Castille. — Les églises de la reine des Espagnes sont peu remarquables sous le rapport architectural, surtout comparées à celles des principaux lieux de toutes les provinces de la péninsule ibérique : à peine celles du couvent des Salisssiennes, de Saint-Isidore, de Sainte-Isabelle, de Saint-Pascal, de Saint-Martin, de Saint-François de Sales et des Dominicains, méritent-elles d'être signalées. Il en est de même des hôtels particuliers, tels que les palais des ducs de Berwick, d'Alba, de l'Infantado, de Médina-Cœli, d'Ossuna, etc. : ils se distinguent plutôt par les curieuses collections scientifiques qui y sont renfermées et par leur étendue que par leur beauté extérieure. — Les édifices publics sont plus dignes d'arrêter les yeux. Le palais du roi, la plus belle résidence royale de l'Europe, doit être placée en première ligne. Situé près de la partie occidentale de la ville, à peu de distance de la porte San-Vincente, il est placé sur une hauteur en face de la *casa rea del Campo*, jolie campagne sur la rive droite du Manzanarès. D'une architecture assez belle, quoique un peu lourde, il a été rebâti sous Philippe V, à la place de celui qui fut dévoré par les flammes en 1734; la chapelle est magnifique, ainsi que la salle des ambassadeurs; des tableaux du plus grand prix en ornent les appartements. Le roi Joseph l'a fait isoler des maisons particulières qui l'entouraient, ainsi que chez nous on a isolé le Louvre et les Tuileries. Le Buen-Retiro est le second des palais du souverain : il occupe, avec ses jardins, une grande étendue dans la partie orientale de Madrid. Le Buen-Retiro a été fortement endommagé, lors de la prise de Madrid en 1808, par le feu de l'artillerie française : quatre mille moines y étaient alors occupés à faire des cartouches, et quatre mille soldats espagnols le défendaient : on peut juger par là de l'étendue de ce palais, qui peut au besoin servir de citadelle, et domine toute la ville. Le Buen-Retiro a été fondé par Philippe V. Viennent ensuite le palais des conseils ou du gouvernement, le musée royal des beaux-arts, celui des sciences naturelles, renfermant d'assez pauvres collections, dont les Espagnols ont exagéré la magnificence; l'hôtel des postes, la douane, le Panadaria, siège de l'académie de l'histoire; Buena-Vista, où est placé le musée d'artillerie, dont les salles méritent d'être visitées; l'arsenal, où sont aussi conservés nombre d'objets curieux; la monnaie, la prison de cour, le Sala-

dero, le couvent de Saint-Philippe et le grand hôpital. Deux beaux ponts ont été jetés sur le Manzanarès, pauvre ruisseau qui tarit l'été sous les murs de la grande ville, et dont le cours ne dépasse pas 18 lieues. — Madrid possède plusieurs belles promenades très-fréquentées : la seule qui soit dans l'enceinte de la ville est le Prado, embelli dans sa longueur considérable de fraîches allées d'arbres et de fontaines, dont il est redevable à Charles II. Bien que sa largeur soit peu considérable, le Prado est l'une des choses les plus belles qui soient au mode, et les romanciers espagnols n'ont pas fait faute de le célébrer. Les jardins de Buen-Retiro et les Delicias, avec un grand pré et de longues allées sur les bords du Manzanarès sont les autres buts de promenade ; la foule ne manque jamais de s'y porter. — Madrid, malgré les reproches d'ignorante indifférence qu'on s'accorde à prodiguer aux Espagnols, renferme une grande quantité d'établissements scientifiques. Je parlerai d'abord des bibliothèques. La bibliothèque publique a été fondée par Philippe V : elle contient environ 200,000 volumes, dont, sous le dernier règne, au moins un quart demeurait caché au public : c'étaient là les *libros prohibidos*. On y compte deux mille ouvrages originaux sur l'histoire, la littérature et les antiquités du pays, une collection nombreuse de poètes de xv^e siècle et de chroniqueurs de la même époque, environ 300 manuscrits arabes, qui sont tous des morceaux manuscrits grecs, et un cabinet de médailles de 150,000 pièces. On parle de la bibliothèque du roi comme on parlait du nouveau monde avant Colomb : elle est dans l'intérieur du palais, et c'est à peine si un seul lettré y est admis dans l'espace d'un siècle : on n'en connaît par conséquent que ce qu'une tradition fort éloignée en dit, et qu'il n'y a pas grande importance à répéter. La bibliothèque des jésuites est dans l'enceinte de leur collège ; elle renferme beaucoup de livres, mais il n'y a rien de rare. Un décret de Charles IV avait ordonné qu'elle serait ouverte tous les jours au public. Il y a en outre à Madrid plusieurs corps scientifiques dont on visite librement les bibliothèques ; celle de l'académie royale d'histoire possède une grande quantité de manuscrits précieux, légués par divers membres de la société : il faut mentionner en outre celle de l'académie des beaux-arts, et quelques bibliothèques particulières, celles des ducs de l'Infantado, d'Ossuna, de Medina-Cosli, où l'on n'est admis qu'avec des billets. — Après les bibliothèques, nous avons à signaler le *musée des sciences naturelles*, où se font des cours

publics de minéralogie, de botanique, de zoologie, etc., et où sont enfermés le cabinet d'histoire naturelle et la galerie de minéralogie, ainsi que le jardin botanique, le plus riche peut-être de toute la Péninsule ; le conservatoire des arts et métiers, institué à l'instar de celui de Paris, et où se font à peu près les mêmes cours qu'à celui-ci ; la direction des mines, l'école de pharmacie, l'institut de Saint-Isidore, espèce d'université qui compte seize professeurs ; l'école de médecine pratique, le collège de chirurgie médicale de Saint-Charles, l'école des ingénieurs géographes, le collège royal des nobles, l'école vétérinaire, l'école des poinçons, treize académies, l'observatoire, la magnifique collection de tableaux du musée royal, des manufactures en grand nombre, etc., etc. — Les habitants de Madrid mènent une vie assez paresseuse généralement ; les promenades, les théâtres, les combats de taureaux, les réunions appelées *tertulias*, qui ont pour attrait principal les jeux, la conversation et un peu de musique, absorbent la plus grande partie de leurs moments, et la *siesta* comble le reste. — Le climat de Madrid est agréable : l'air y est sain, mais vif et pernicieux pour les personnes d'une constitution faible : le voisinage des montagnes qui dominent la ville au N. et au N. N. O., et qui sont presque toujours couvertes de neige, y rend la température très-variable. — Madrid est le siège de toutes les autorités et administrations supérieures de l'Espagne.

C. ROQUES.

TRAITÉ DE MADRID. *Voy.* CHARLES-QUINT, et FRANÇOIS I^{er}, roi de France.

MADRIERS. C'est le nom que l'on donne dans la charpenterie à des pièces de bois méplates, de 3, 4, 5 et 6 pouces d'épaisseur, sur 10, 12, 15 et 16 de largeur. Les madriers servent à faire des pilotis, à asseoir les fondations des murs dans les terrains de mauvaise consistance, à soutenir les terres dans les tranchées que l'on creuse pour bâtir, dans les fouilles, dans les mines, etc. : leur résistance les fait également employer à former les plates-formes des batteries de canon, de mortiers, etc. Le madrier change de nom quand on le façonne.

LECLERC TROUTIN.

MADRIGAL. (*Littérature.*) Aucun genre de la poésie légère ne fut plus cultivé en France aux xv^e et xvi^e siècles et même encore dans une grande partie du xvii^e.

L'antiquité connaissait déjà la chose, sinon le mot, et un assez grand nombre des pièces désignées sous le nom générique d'*épigrammes* dans l'Anthologie grecque, ou parmi les poésies de Catulle et de Martial, sont de véritables madrigaux.

A l'exemple des anciens, les premiers poètes français ne désignaient point ces petites pièces galantes sous un titre particulier. Ce fut seulement après Marot, très-fécond en ce genre, qu'un auteur du XVI^e siècle, Gilles Durand de la Bergerie, imagina de franciser le mot italien de *madrigale*, créé par les poètes de cette nation. Son exemple fut dès lors généralement suivi et le madrigal prit place dans notre littérature. On ne l'astreignit point, comme le sonnet et le rondeau, à de *rigoureuses lois*; on lui imposa seulement celle de la concision; il eut, du reste, la faculté de s'exprimer en vers de toute mesure, et toute pensée amoureuse, galante, fine ou sentimentale fit partie de son domaine.

Le mari de M^{me} de la Sablière s'acquiesça de telle renommée en ce genre, qu'un critique le surnomma le *Madrigalier français*. Il a fait un volume entier de madrigaux.

Le grand écueil du madrigal c'est la fadeur et l'afféterie; il ne l'a pas toujours évité; aussi, pour en faire justice, dans les *Précieuses ridicules* et les *Femmes savantes*, Molière n'eut à coup sûr que l'embaras du choix. Un littérateur qui faisait des vers, sinon en poète du moins en homme d'esprit, la Monnoye, tenta de réhabiliter le madrigal en lui donnant une tournure plus vive et plus piquante. Au lieu de suivre ses traces, Dorat et son école voulurent imposer au XVIII^e siècle leurs madrigaux prétentieux et musqués; le goût en fit promptement justice. Aussi le madrigal, décédé même avant l'ancienne galanterie française, ne figure-t-il plus que comme souvenir dans notre littérature actuelle.

M. OUVRY.

MADRIGAL. (Musique.) Genre de composition qui, dès la fin du XV^e siècle, paraît avoir acquis une assez grande importance sous la plume des compositeurs franco-belges, prédécesseurs immédiats de la grande école romaine, qui eut pour chef Palestrina (*voy.* ce nom). Avant lui les madrigaux ne différaient guère du contrepoint fugué; mais ce grand musicien en fixa les véritables règles en publiant ceux auxquels il avait imprimé le cachet de son génie. La principale consistance à considérer sans cesse le sens des paroles et à tâcher que l'expression s'en reproduisit dans la musique; les motifs devaient d'ailleurs avoir peu d'étendue et se renouveler continuellement; les durées étaient plus courtes, les tournures plus légères et plus animées que dans la musique d'église.

Les plus anciens madrigaux s'écrivaient à quatre parties pour le moins, car l'on en trouve quantité qui ont cinq, six, sept et jusqu'à huit

parties vocales sans accompagnement. Marenzio et Scarlatti sont peut-être ceux qui ont le plus approché de la perfection du grand maître qu'ils imitaient et entre les mains duquel est demeuré le sceptre de l'ancien genre madrigalesque. Il est à remarquer qu'à cette époque les madrigaux en vogue servaient aussi de musique instrumentale; les exécutants ordinaires reproduisaient la pièce telle qu'elle était écrite, et c'est pour cela que l'on fit pendant longtemps si peu d'usage des tons aigus sur les instruments, puisque l'on ne jouait que des morceaux renfermés dans l'étendue ordinaire des voix. Si les exécutants étaient d'une grande habileté, chacun brodait sa partie à sa façon, mais cependant d'après certains principes dont parlent les anciens traités. Quelquefois aussi les instruments accompagnaient les voix en doublant la partie sans qu'aucun d'eux en exécutât une partie qui lui fût propre.

L'invention de la basse continue, confiée au violoncelle, au luth, au tiorbe, et enfin au clavecin ou à l'orgue, amena l'usage des madrigaux accompagnés; on cessa d'écrire pour un grand nombre de voix; on eut alors des morceaux à une voix qui prirent le nom particulier de *cantate (voy.)*, et des morceaux à deux et trois voix qui conservèrent plus ou moins, selon la convenance des compositeurs, les allures du style madrigalesque.

On a nommé madrigaux *spirituels* ceux qui étaient composés sur des paroles pieuses; l'Italie en a vu naître un grand nombre de ce genre qui même a été, dit-on, le plus anciennement connu; c'est à cette espèce que doit être rapporté l'œuvre capital connu sous le nom de *Psaume de Marcello*, et qui contient les 50 premiers psaumes de David paraphrasés en vers italiens et mis en musique par le célèbre praticien de Venise; ce bel ouvrage, qui tient de tous les styles, mais plus particulièrement de celui dont nous traitons ici, offre, sous le rapport de l'expression et sous celui de la facture, des modèles également admirables, qui seront toujours étudiés avec fruit.

J. A. DE LA FAGE.

MAERLANT (JACQUES VAN), poète chroniqueur flamand, né à Damme en 1235. Bien qu'il n'appartint point au clergé, qui, à cette époque, était, pour ainsi dire, le seul dépositaire des sciences, il possédait une instruction très-étendue, qu'il avait puisée dans les meilleures écoles de sa patrie et de l'Italie. Cependant sa position sociale se borna, pendant quelque temps, à l'humble emploi de greffier de sa ville natale. Mais bientôt il attira l'attention de Florent V,

comte de Hollande, qui le chargea d'écrire une histoire universelle dans sa langue natale. Van Maerlant traduisit en vers flamands le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, composé vers 1245. Cette traduction, commencée en 1283, se trouva terminée en 1296. Avant cet ouvrage, par lequel s'ouvre réellement l'histoire littéraire flamande, le poète avait écrit son *Rymbybel* (Bible rimée), qui date des environs de l'année 1270 et qui est une traduction de l'*Historia scholastica* de Petrus Comestor. Van Maerlant produisit plusieurs autres livres; ce sont : *La Guerre de Troie*, ou prophéties flamandes; *Fleurs ou sentences d'Aristote*, ouvrage traduit du latin; la *Vie de saint François*, d'après saint Bonaventure; le *Bestiaire*, ou fleurs de la nature, d'après le *Liber rerum*, d'Albert le Grand; *Wapen Martyn*, production dans laquelle Van Maerlant montre un esprit élevé au-dessus des idées générales du temps où il vécut; enfin les *Drie Gaerden (Trois Jardins)*. Il mourut à Damme en l'an 1300, et fut enterré sous le clocher de l'église paroissiale de cette ville. L'histoire littéraire des Pays-Bas l'a surnommé, à juste titre, le père de la poésie flamande.

V. H.

MAESTRICHT (*Trajectum ad Mosam*), célèbre place de guerre du royaume des Pays-Bas, située sur la Meuse (*Maes*) qui y reçoit la Jaar. On y voit un beau pont en pierre, de 500 pieds de long. La ville n'a guère au delà de 20,000 hab.; elle est assez régulièrement bâtie et ornée de places publiques, parmi lesquelles on distingue celle du Vrythof, plantée d'arbres, et celle du Marché, sur laquelle s'élève le bel hôtel de ville qui renferme aussi la bibliothèque publique. Maestricht a 7 églises catholiques et réformées, 21 églises de couvents supprimés, un athénée, des fabriques de drap, de savon, de cuir, d'amidon, de garance; on y cultive le tabac, la chicorée, et on y distille de l'eau-de-vie de grains. La montagne de Saint-Pierre (*Petersberg*), à l'ouest de la Meuse, est dominée par une citadelle, et l'espace compris entre elle et la ville peut être submergé au moyen des écluses. Le Petersberg a des excavations célèbres qui offriraient un abri sûr à plus de 40,000 personnes, et où l'on a trouvé de curieuses pétrifications. Elles ont été décrites par Faujas de Saint-Fond et Bory de Saint-Vincent.

Maestricht, la clef de la Hollande du côté de la Meuse, était autrefois gouverné simultanément par les états généraux des Provinces-Unies et par l'évêque de Liège. Cette importante forteresse a subi de nombreux sièges : en 1673 et 1748, elle

fut attaquée par les Français qui la bombardèrent encore en 1793, et s'en rendirent maîtres en 1794. Elle devint alors le chef-lieu du département de la Meuse-Inférieure. En 1831, la conférence de Londres a maintenu cette ville avec un territoire de 12,000 toises et une partie du Limbourg dans le royaume des Pays-Bas. Z.

MAFFEI, famille illustre, originaire de Vérone, et dont diverses branches se sont établies sur différents points de l'Italie¹. On y distingue : RAPHAEL MAFFEI, né en 1451 à Volterra, dit *le Volterran*, mort en 1522, connu par plusieurs ouvrages qui ont été réunis en 1506, Rome, in-fol., et dont le plus célèbre est son *Commentarii rerum urbanarum*; BERNARDIN MAFFEI, savant cardinal, né à Rome en 1514, mort en 1555; JEAN-PIERRE MAFFEI, jésuite, né à Bergame, en 1535, protégé par Philippe II et par Grégoire XIII, ami du cardinal Bentivoglio, d'Annibal Caro et des deux Mance. Son ouvrage *Historiarum judicium libri XVI*, Florence, 1588, eut dans son temps une grande réputation due à l'élégance du style et à la faculté qu'eut l'auteur de puiser dans les archives de Lisbonne. Il a été traduit en français par Armand de Laborie et par l'abbé de Pure. Sa *Vie d'Ignace de Loyola*, Venise, 1585, in-8°, a été aussi souvent réimprimée. Il mourut le 20 octobre 1603. PAUL-ALEXANDRE MAFFEI, savant antiquaire, né à Volterra le 11 janvier 1633, mort à Rome en 1716. Ses deux principaux ouvrages, *Raccolta di statue antiche e moderne*, 1704, in-fol., et *Gemme antiche*, 1707, 4 vol. in-4°, offrent la description des statues et des pierres antiques contenues dans les jardins, les palais et les musées de Rome.

Le marquis ALEXANDRE MAFFEI, frère aîné du célèbre auteur de *Méropé*, né à Vérone, le 3 octobre 1663, s'est lui-même distingué dans la carrière des armes. Il obtint, en 1685, une cornette dans un régiment de cavalerie, fit la campagne de Hongrie, et reçut trois ans après le brevet de capitaine. En 1706, il assistait avec le grade de colonel à la bataille de Ramillies où il fut fait prisonnier pour la seconde fois. Enfin l'électeur récompensa ses services par le titre de feld-marchal, et l'empereur lui donna le même grade dans ses armées, en considération des talents militaires dont il fit preuve en 1717, au siège de Belgrade. Le marquis Maffei mourut à Munich, en janvier 1730. On a publié ses *Mémoires*, la Haye, 1740, 2 vol. in-12.

FRANÇOIS-SCIPION, marquis MAFFEI, naquit à

¹ On trouve de nombreux détails généalogiques sur cette famille dans les *Mémoires du marquis Alex. Maffei*, que l'on croit être l'ouvrage de son frère Scipion.

Vérone, le 1^{er} juin 1675. Élevé au collège des nobles à Parme, où il se forma aux exercices du corps aussi bien qu'à ceux de l'esprit, il sembla d'abord hésiter entre la plume et l'épée, ou plutôt vouloir réaliser cette alliance de la littérature facile avec la profession des armes, qui passait alors pour le vrai partage d'un gentilhomme. C'est ainsi que nous voyons le jeune Maffei soutenir une thèse sur l'amour à l'université de Parme, servir en volontaire dans la campagne de 1704, et comme il convenait à un homme qui avait fait ses preuves à la bataille de Donauwörth, ainsi qu'à l'Académie des Arcades, écrire, à l'occasion d'une querelle où son frère était engagé, un livre (*la Scienza cavalleresca*, Rome, 1710, in-4°), où il faisait en savant l'histoire du duel tandis qu'il le jugeait en homme du monde et en chrétien. Désormais voué sans partage à la science et à la littérature, il s'occupa de la réforme du théâtre et fut le premier, dit Voltaire, dans un siècle où l'art des Sophocle commençait à être amolli par des intrigues d'amour ou avili par d'indignes bouffonneries, qui eut le courage et le talent de donner une tragédie sans galanterie, une tragédie digne des beaux jours d'Athènes, dans laquelle l'amour d'une mère fait toute l'intrigue, et où le plus tendre intérêt naît de la vertu la plus pure'. » La *Méropé* de Maffei (1713), représentée avec succès à Vérone et dans toute l'Italie, traduite en plusieurs langues, a eu la gloire d'inspirer à Voltaire une de ses meilleures tragédies qu'il a dédiée à l'auteur italien avec une lettre également honorable pour l'un et pour l'autre. La découverte des manuscrits de la cathédrale de Vérone vint détourner Maffei de la littérature et diriger ses travaux vers l'archéologie, où il a su conquérir des titres moins brillants, il est vrai, mais plus à l'abri peut-être des épreuves du temps. Dans les voyages qu'il entreprit en France, en Angleterre, en Hollande et en Autriche, il étudia les monuments et reçut partout des hommages mérités. Le plus flatteur de tous l'attendait à son retour dans sa patrie. En entrant dans une des salles de l'Académie de Vérone, il y trouva son buste avec cette inscription : *Au marquis de Maffei vivant*. Il mourut le 11 février 1755, à l'âge de quatre-vingts ans. Il serait trop long de donner ici la liste de ses œuvres qui dans l'édition de Venise, 1790, forment 21 vol. in-8°; il nous suffira de signaler encore les suivants : *Istoria diplomatica*, Mantoue, 1727, in-4°; *Verona illustrata*, 1731,

¹ Lettre au marquis de Maffei, en tête de la tragédie de *Méropé*.

2 vol. in-fol., ouvrage qui, outre son intérêt spécial, renferme un des systèmes les plus accrédités sur l'origine de la langue italienne; *Gallia antiquitates selectæ*, Paris, 1733, in-4° : c'est le recueil des inscriptions et des monuments que l'auteur avait observés pendant un voyage de quatre ans en France. RATHERY.

MAFRA, village d'environ 1,000 habitants avec un château royal, dans la province d'Estrémadure (Portugal), à 5 lieues N. O. de Lisbonne, situé non loin de la mer sur une hauteur. Il est célèbre par son couvent qui, jadis le plus pauvre du Portugal, en devint le plus riche et le plus magnifique. Le roi Jean V ayant fait vœu, pendant une maladie, d'élever ce monastère à la place du plus misérable cloître de son royaume, dépensa plus de 20 millions de florins pour le construire. Quoique inachevé, ce vaste édifice passe pour un des monuments les plus importants du genre gothique. C'est Frédéric Ludwig, orfèvre allemand, qui en dirigea la construction. Par sa forme carrée, il a de la ressemblance avec l'Escorial (voy.), mais il le surpassa en étendue; toutefois il porte plutôt le cachet du luxe que de la grandeur. Du côté de l'ouest se trouve un portique d'ordre ionique à 6 colonnes qui conduit à une église en marbre. On y compte plus de 2,500 portes et fenêtres, et l'on vante sa bibliothèque, ses collections et les vastes jardins qui l'environnent. Murphy en a publié la description dans son magnifique ouvrage enrichi par les explications historiques de Luis de Souza. CONV. LEX.

MAGADOXO, royaume de l'Afrique, sur la côte orientale, borné au N. E. par le territoire d'Ajan, au N. O. par le pays des Machidas, au S. O. par le royaume de Juba et au S. E. par la mer des Indes; 400 kil. de long. Lieu principal, Magadoxo, par 2° 5' lat. N., 45° long. E. Habitants inhospitaliers, mélangés d'Abyssins, de Nègres et d'Arabes. L'intérieur du pays est inconnu; il paraît renfermer des mines d'or et d'argent. Commerce d'ivoire, grains, bétail, etc. Les Portugais comprennent nominalement ce royaume dans leurs possessions d'Afrique; il paraît appartenir de fait à l'iman de Mascate. BOUILLET.

MAGALHAENS. Voy. MAGELLAN.

MAGASIN. Ce mot, qui, d'après Ménage et plusieurs autres lexicographes, vient de l'arabe *machasin* (lieu où l'on met les richesses), sert dans notre langue à exprimer en général le local dans lequel se trouve déposé un amas de choses quelconques, représentant une certaine valeur. Ainsi, un magasin est le lieu où l'on serre, où l'on fait provision de marchandises, d'outils, de vivres, de munitions, etc. On comprend dès lors

que, selon la nature des choses auxquelles ils sont affectés, les magasins doivent se trouver construits, disposés et distribués intérieurement. Il est certaines choses, par exemple, qui ne peuvent être mises dans un magasin humide, certaines autres auxquelles cette condition est indifférente; mais, en général, les magasins qui servent à loger des étoffes, outils, approvisionnements, etc., doivent être situés dans un lieu sain, et être aérés à propos, bien couverts, sans humidité, etc. — On dit des *magasins* de nouveautés, de draps, de librairie, de verreries, de voitures, etc. On appelle *marchand en magasin* celui qui ne vend rien qu'en gros, et n'a pas par conséquent de boutique ouverte pour le détail. Il est cependant des marchands qui vendent tout à la fois en boutique et en magasin, c'est-à-dire en gros et en détail. Chez les marchands de nouveautés et autres, par *magasin*, on désigne souvent l'arrière-boutique: c'est ordinairement une vaste pièce attenant à la boutique, et où l'on serre les marchandises destinées à remplacer dans la boutique celles que l'on vend. *Emmagasiner*, c'est l'action de mettre les marchandises en magasin, et le *magasinier*, c'est le garçon ou commis chargé du détail d'un magasin; *magasinier* est synonyme de *garde-magasin*. Quant au *garçon de magasin*, c'est le garçon de boutique proprement dit, c'est-à-dire l'apprenti marchand qui, après son apprentissage terminé, sert encore chez les marchands en magasin pour se fortifier dans le négoce et acquérir l'expérience du commerce. La fortune des marchands dépend bien souvent de la fidélité et de l'habileté des garçons de magasin. Par *magasinage*, on entend ce que les marchands, négociants et commissionnaires passent en compte à leurs correspondants pour l'occupation momentanée de leur magasin par des marchandises qui leur appartenaient. Les magasins dits *d'atelier* sont des espèces de hangars bien fermés, où l'on serre les équipages d'un atelier ou d'une manufacture, tels qu'outils, échelles, cordages, voitures, etc. On donne aussi le nom de *magasins* à des espèces de paniers ou coffres, etc., qui, dans les diligences, coches, voitures publiques ou ordinaires, se trouvent disposés de manière à recevoir les malles et paquets des voyageurs, et divers autres objets, pour les garantir de la pluie, de la poussière, etc. — Enfin, en style figuré, on dit d'un esprit subalterne qu'il est un *magasin*, pour dire qu'il n'a aucune idée individuelle et qui lui appartient en propre: La mémoire est un *magasin*, un vaste *magasin*, etc; et encore d'une per-

sonne qui achète beaucoup de choses: Cet homme veut faire un *magasin*, monter un *magasin*, etc. E. PASCALLET.

MAGASIN MILITAIRE. (*Art militaire.*) On donne ce nom à tout bâtiment servant à renfermer ou à conserver des munitions de guerre ou de bouche. Toutes les places fortifiées ont des magasins d'approvisionnement et de réserve pour les vivres, les fourrages et le chauffage des troupes. En temps de guerre, leur contenance est calculée sur le nombre d'hommes qui composent la garnison et sur l'époque présumée de la durée d'un siège. En temps de paix, leur approvisionnement se renouvelle tous les trois ou six mois. — L'artillerie et le génie ont aussi leurs magasins d'approvisionnement et de réserve pour tout ce qui tient au matériel de ces deux armes. Dans les arsenaux, des salles sont destinées à recevoir les armes à feu portatives et les armes blanches. Des enceintes disposées à cet effet renferment les bouches à feu et les projectiles nécessaires à l'armement de la place ou à l'approvisionnement des armes. On y place également les outils servant à la manœuvre des pièces. Ces enceintes sont désignées sous le nom de *parcs d'artillerie*, lorsque ces pièces sont montées sur leurs affûts et les projectiles rangés dans leurs caissons. Les outils et instruments employés dans l'attaque et la défense des places sont aussi enfermés avec soin et distribués dans des bâtiments propres à les recevoir. Les magasins à poudre et les artifices sont placés sous la surveillance des officiers d'artillerie et des commandants de place. Le local qui les contient est disposé de manière à ce qu'ils soient à l'abri de tous les accidents. Ces magasins doivent être construits à l'épreuve de la bombe. On en établit quelquefois dans le milieu des bastions vides et le long des courtines. — Les magasins généraux des places fortifiées se divisent en magasins de *grains* ou de *farine*, de *vianades salées*, de *vins* et de *eau-de-vie*, de *légumes*, de *fourrage* et de *combustibles*. On évite avec soin les lieux humides, dans lesquels ces objets seraient bientôt détériorés. — En campagne, des provisions de même nature suivent constamment l'armée. Elles sont placées à l'abri des tentatives de l'ennemi et à proximité des grands rassemblements de troupes; d'autres sont échelonnées sur les lieux de passage et pourvoient aux besoins éventuels. — Les effets d'habillement, de campement et de harnachement sont ordinairement emmagasinés dans les places de première ligne et de premier ordre, de manière à pouvoir les diriger promptement sur les divers corps d'armée. — Dans les

places et aux armées, ces magasins sont sous la police administrative des membres du corps de l'intendance et sous la surveillance de *gardes-magasins* ayant sous leurs ordres des agents préposés à leur conservation. — Dans les lieux de garnison, chaque régiment a aussi ses magasins particuliers, qui consistent en effets d'habillement confectionnés ou non confectionnés, en effets de linge et chaussures, de grand et de petit équipement, et de harnachement. On y dépose aussi les armes des hommes qui partent en congé ou entrent dans les hôpitaux. Ces magasins sont sous la surveillance du capitaine d'habillement, de son adjoint et de l'officier d'armement.

SICARD.

MAGASIN. (*Littérature.*) Le mot et la chose étaient très à la mode dans le dernier siècle. On vit paraître successivement *le Magasin historique*, *le Magasin énigmatique*, *des Magasins instructifs*, *récréatifs*, etc., etc. Toutes les sciences, tous les arts furent mis en *magasins*, et les mauvais plaisants ne furent pas seuls à observer que beaucoup de ces *magasins* étaient vides, ou assez mal remplis. Un nommé Alletz, digne, par ses nombreuses compilations, d'être cité comme le disciple le plus fervent de ce bon abbé Trublet,

Qui compilait, compilait, compilait,

fut un des plus féconds auteurs de ce genre de recueils. L'abbé de Laporte, autre grand faiseur de livres avec des livres, en publia aussi plusieurs. Mais personne n'en lança davantage dans la librairie que madame Leprince de Beaumont, qui, retirée en Angleterre, où elle remplissait les fonctions d'institutrice, nous expédiait chaque année, sous le titre de *magasin*, quelque nouvel ouvrage sur l'éducation. On dut à sa plume infatigable *le Magasin des enfants*, *le Magasin des adolescents*, celui *des adolescentes*, ceux *des jeunes demoiselles*, *des jeunes dames*, etc., etc. Qui n'a pas lu dans son enfance les dialogues un peu longs où madame de Beaumont met en scène *lady Violente*, *lady Tranquille*, *lady Sensée*, qui justifie assez bien son nom, et *lady Spirituelle*, qui fait parfois mentir le sien; le tout entremêlé des réflexions, réprimandes, observations de *mademoiselle Bonne*, leur mentor féminin? Il n'est pas jusqu'aux *pauvres* pour lesquels cette généreuse madame Leprince de Beaumont n'ait fait aussi un *magasin*. Un recueil estimé, dont la publication commença à peu près avec notre siècle, avant de prendre le nom de *Revue encyclopédique*, fut publié aussi sous celui de *magasin*. Toutefois, on n'en

faisait plus guère pour personne depuis nombre d'années, lorsque le *Magasin pittoresque*, l'une des spéculations les plus heureuses en ce genre, est venu rendre à cette sorte de titre quelque faveur. D'autres, transportant dans notre langue la traduction de ce mot par nos voisins, ont publié *le Magasin français*, recueil qui pouvait épargner beaucoup de temps et d'ennui, en donnant une courte analyse des romans nouveaux; mais la tâche était tellement immense, vu la fécondité de nos romanciers, que le *Magasin* n'a pu, je crois, y suffire : ce qui n'empêchera pas, sans doute, nos spéculateurs en librairie d'ouvrir encore d'autres *magasins*. OUVRY.

MAGDEBOURG, en latin moderne *Magedoburgum* ou *Parthenopolis*, ville des états prussiens (Saxe), chef-lieu de la régence de Magdebourg et de la province de Saxe, sur la gauche de l'Elbe, à 158 kil. S. O. de Berlin, par 9° 18' long. E., 52° 8' lat. N.; 39,000 habitants. Divisée en 5 parties, Neumarkt, Altstadt ou la forteresse, Neustadt, Sudenburg, Friedrichstadt. Assez bien percée et bien bâtie, très-bien payée. Une des plus fortes places de l'Europe. La citadelle est dans une île de l'Elbe. Cathédrale magnifique, hôtel du gouvernement, hôtel de ville, arsenal, machine hydraulique, établissements scientifiques et littéraires, institutions de bienfaisance. Industrie active : soieries, cotonnades, lainages, tulles, bonneterie, dentelles; savon vert; gants; porcelaine, etc. Grand commerce de commission et de transit; grandes foires. — Jadis célèbre archevêché érigé en 967. Ville hanséatique. Magdebourg prit part à la ligue de Smalkalde, et fut mise au ban de l'empire; elle tint encore après la bataille de Mühlberg (1547), et n'admit pas l'*interim*. Elle fut assiégée en 1550 par Maurice de Saxe, qui enfin la prit en 1551. Elle souffrit beaucoup pendant la guerre de trente ans, ayant été bloquée 7 mois en 1629 par les Impériaux, sous Wallenstein; prise d'assaut par Tilly en 1631, et incendiée par les Suédois (1632); assiégée encore en 1635 et livrée par capitulation aux Impériaux (1636). Les Français y entrèrent en 1806, et l'annexèrent au royaume de Westphalie; elle devint alors chef-lieu du département de l'Elbe. En 1815 les Français, pour étendre leurs moyens de défense, démolirent les faubourgs de Neustadt et de Sudenburg (ils sont aujourd'hui rebâti). Otto de Guéricke, et le poète F. Schulz, naquirent dans cette ville. On connaît sous le nom d'*hémisphères de Magdebourg* un appareil de physique imaginé par Otto de Guéricke, pour démontrer la puissance de compression de l'air. On appelle *Centuries de*

Magdebourg une histoire ecclésiastique rédigée à Magdebourg dès les premières années de la réforme ; elle eut pour principal auteur Flacius.

MAGDEBOURG (archevêché, puis duché de), état d'Empire, formé d'abord aux dépens de l'évêché d'Halberstadt, et auquel plus tard fut ajouté le canton compris entre le lac salé de Mansfeld, l'Unstrutt, la Saale, l'Helme, etc. — L'archevêché lui-même dérivait d'un couvent de bénédictins fondé par Othon I^{er} en 937, érigé en archevêché 30 ans après. Il avait pour suffragants : Havelberg, Brandebourg, Cammin, Lebus, et pendant longtemps Mersebourg et Naumbourg. Il fut sécularisé lors de la paix de Westphalie (1648), prit le titre de duché, et fut donné à l'électeur de Brandebourg, qui toutefois n'en prit possession qu'en 1680. Il se divisait en 4 cercles : Holzkreis, Jérichow, la Saale, Luckenwald, dont les villes principales étaient : Magdebourg, Calbe, OEbsfeld, Halle, Neumarkt, Alsleben, Luckenwald, Jutterbock, etc.

MAGDEBOURG (régence de), une des trois régences de la province prussienne de Saxe ; 11,100 kil. carr. ; 564,000 habitants ; chef-lieu Magdebourg. Autres villes : Calbe, Quedlinbourg, Tangermunde, les deux Haldensleben, Burg, etc. Le comté médiatisé de Stolberg-Wernigerode y est compris. Pays plat et fertile, traversé du N. au S. par l'Elbe, arrosé par la Boode, la Saale, la Havel, le canal de Planen, etc. Céréales, légumes, fruits, chanvre, lin, tabac, etc. Mines de sel, fer, houille ; chaux, tourbières. Raffinerie de sucre, distilleries, soieries, bonneterie.

BOUILLET.

MAGDEBOURG (DROIT DE). On appelait ainsi, en Pologne, les lois qui régissaient les villes de ce pays. C'était le fameux code connu sous le nom de *Speculum juris saxonici*, que l'empereur Othon I^{er} octroya, en 947, à la ville de Magdebourg, et que les colons allemands établis en Pologne lui empruntèrent. Peu de villes jouirent d'abord de ces lois ; les villes anciennes, en particulier, avaient leur *jus polonicum* : aussi, par distinction, appelait-on encore le droit de Magdebourg *jus theutonicum*, ou bien *jus sredense*, du nom *Sroda*, ville de la grande Pologne qui l'avait probablement adopté une des premières. Mais comme ce code, quoique excessivement sévère, accordait aux bourgeois, outre la sécurité personnelle, le libre choix de leurs magistrats, toutes les villes l'adoptèrent peu à peu. Boleslas le Pudique l'accorda à la ville de Cracovie, en 1267. Dans ces temps-là, les causes des bourgeois jouissant du droit de Magdebourg étaient encore jugées en dernier ressort par le

sénat de la ville de Magdebourg, qui exerçait même quelquefois son autorité par une sorte de *missi dominici*. Les villes des palatinats prussiens, seulement, et celles du duché de Mazovie, avaient leur cour d'appel à Kulm : c'est pourquoi le même droit, très-légalement modifié, prenait dans ces contrées le nom de *jus culmense*. Ce n'est qu'en 1356 que Casimir le Grand, après avoir obtenu le consentement préalable des villes, dans une assemblée réunie à cet effet à Cracovie, abolit la juridiction du sénat de Magdebourg, en établissant pour les villes de Pologne une cour d'appel dans sa résidence. La juridiction de cette cour passa en 1646, à la cour royale, dite *cour assessoriale*, et, dès lors, presque toutes les villes furent admises au droit de Magdebourg. Aussi, dès l'année 1505, ce droit fut-il inséré dans le code général des lois, rédigé par le chancelier Laski. Sigismond-Auguste l'approuva, en 1654, pour les villes du grand-duché de Lithuanie. Le code de Magdebourg fut publié en langue polonaise, par Paul Sczerbic, en 1581.

TH. MORAWSKI.

MAGDELEINE (sainte MARIE-) *Maria Magdalena*, femme galiléenne, née à Magdala, sur les bords du lac de Génésareth, s'était longtemps souillée de débauches ; mais, à la vue des miracles de Jésus, elle se convertit et obtint son pardon. Depuis cette époque, elle suivit assidûment Jésus et assista à sa passion ; elle apprit sa résurrection au moment où elle portait des parfums pour embaumer son corps, et l'annonça à saint Pierre et à saint Jean. Sa fête se célèbre le 22 juillet. — On ne sait s'il ne faut pas distinguer deux Marie Magdeleine, dont l'une serait la pécheresse, et l'autre le témoin des derniers moments du Christ et de sa résurrection.

MAGDELAINE DE PAZZI (SAINTE), carmélite, née à Florence en 1566, de l'illustre famille des Pazzi, morte en 1607, abrégée ses jours par des austérités excessives. On lui attribue des miracles. Sa *Vie*, écrite en italien par le P. Puchini, a été traduite en français par Brochaud, Paris, 1670. Elle a laissé des *Oeuvres spirituelles* qui ont été recueillies par le P. Salvi, Venise, 1739.

BOUILLET.

MAGELLAN ou plutôt MAGALHAENS (FERDINAND DE), illustre navigateur portugais qui fit le premier le tour du globe, et qui, comme l'observe Bougainville, démontra physiquement, pour la première fois, la sphéricité de la terre et l'étendue de sa circonférence¹. Longtemps on avait

¹ Voir les *Recherches sur les découvertes en Afrique, Europe, 1842*, p. 314.

ignoré le lieu de sa naissance ; mais dernièrement on a prouvé qu'il vit le jour à Porto vers la seconde moitié du xv^e siècle. Il descendait d'une famille illustre dont il existe encore des représentants en Portugal. Dès sa jeunesse, il reçut une éducation scientifique et militaire, et il passa ses premières années au service de la reine Léonore, femme du roi Jean II. Après la mort de ce monarque, Magellan continua de servir le roi Emmanuel le Grand. Il s'embarqua pour l'Inde avec le premier vice-roi, don François d'Almeida, qui mit à la voile au port de Lisbonne, le 25 mars 1505, avec une flotte de 22 navires¹. Il se trouvait au sac de Quiloa, et à la prise de Mombaze ; et l'année suivante, le vice-roi choisit Magellan pour mettre fin à l'anarchie qui avait éclaté dans la première, d'où il se rendit ensuite à Sofala. Son courage, sa prudence et son jugement le recommandaient chaque jour davantage à ses supérieurs². Pendant son retour de l'Inde en Portugal, il fit naufrage, et, en présence du danger, il montra non-seulement le plus grand sang-froid, mais par sa fermeté il sauva la vie à un grand nombre de marins qui se précipitaient tumultueusement dans les embarcations. Le général Lopez de Siqueira lui dut également la vie lors de la conquête de Malacca. En 1510, Albuquerque le Grand l'envoya à la découverte des Moluques avec Abreu et Serrano. Mais ils se séparèrent, et Magellan découvrit d'autres îles, situées à 600 lieues au delà de Ternate ; de ces parages, il se mit en correspondance suivie avec Serrano qui resta à Ternate pendant plus de 9 ans. Il paraît que dès lors ce grand homme eut des sujets de mécontentement contre la cour de Portugal : il discutait déjà avec Serrano sur la question de savoir si on devait considérer les Moluques comme appartenant au Portugal en vertu de la fameuse ligne de démarcation du traité de Tordesillas et de la bulle qui avait partagé l'Océan entre les deux couronnes de Portugal et d'Espagne. A son retour en Europe, il soutint avec plus de force cette opinion en s'appuyant sur les cartes géographiques. Le 12 juin 1512, le roi Emmanuel le nomma son page (*moço fidalgó*). Il passa en Afrique, se trouva à Azamor, et après les événements survenus dans cette place il sollicita du roi diverses récompenses. Le roi les lui refusa, à

ce qu'il paraît, par suite des plaintes que le gouverneur d'Azamor avait portées contre lui ; sans écouter sa justification, il lui ordonna de retourner à Azamor. Magellan obéit, obtint un jugement favorable et revint alors dans son pays. Mais le roi se méfiant toujours de lui, il resta privé des avantages auxquels il croyait avoir des droits. Il en conçut un tel dépit, qu'il résolut de s'expatrier.

Des correspondances secrètes l'instruisirent des dispositions de la cour d'Espagne et le décidèrent à se rendre auprès de Charles I^{er} (Charles-Quint), accompagné du célèbre astronome portugais Ruy Faleiro. Il arriva à Valladolid en 1517. Il instruisit aussitôt le monarque de la vraie position des Moluques ; et comme tous les cosmographes croyaient alors, d'après Ptolémée, que les côtes de Siam et de la Cochinchine étaient sous le 180^e de longitude à compter du méridien de l'île de Fer, des difficultés s'élevèrent entre le Portugal et l'Espagne sur la possession de quelques points de ces côtes. Cependant les Moluques, situées à une grande distance plus à l'est, semblaient se trouver dans la moitié du globe concédée à l'Espagne. Cette puissance résolut donc de faire rechercher ces îles du côté de l'ouest. Pour cela, il fallait contourner la barrière que le continent du nouveau monde semblait opposer de ce côté. Magellan s'y engagea, et, pour en prouver la possibilité, il produisit une carte ou un globe où l'on voyait un détroit à la suite des terres les voyant méridionales de l'Amérique. Quelques auteurs ont attribué à Martin Behaim le monument géographique sur lequel se fondait Magellan ; mais de Murr a prouvé sans réplique que le continent de l'Amérique ne se trouvait pas sur le globe de Behaim dressé en 1492. Il est donc plus probable que Magellan se servit, pour démontrer la possibilité du passage, de la mappemonde de Juan de la Cosa, de 1500, ou de quelque autre où se trouvaient déjà marquées les navigations des Portugais le long de la côte du Brésil. Quoi qu'il en soit, Charles-Quint, sans s'arrêter aux réclamations de l'ambassadeur de Portugal, fit équiper une flotte composée de 5 navires, avec 230 hommes d'équipage en tout. Cette flotte appareilla le 10 août, selon Pigafetta. Ayant relâché à Ténériffe le 20 septembre, elle dépassa les îles du cap Vert, et se dirigea sur Rio-Janeiro, où elle renouvela ses provisions le 13 décembre. Elle demeura dans ce port jusqu'au 26 ; mit de nouveau à la voile et longea la côte jusqu'au cap Santa-Maria, par le 34^e 2/3 de lat. australe. Magellan entra dans un fleuve qu'il nomma *San*

¹ Argensola, *Historia de las Molucas*, lib. 1, p. 6, *passim* ; *Anál. de Aragon*, lib. 1, p. 133.

² Voir la Notice sur les *Mss. de la Bibliothèque du roi*, à Paris, p. 76.

³ Voir Barros, *Decad.* et Herrera, *Hist. de las Indias*, *decad.* II, p. 52.

Christovam, vers le 54°. Il y resta jusqu'au 2 février 1520; puis, mettant de nouveau à la voile, il reconnut plusieurs ports et entra, le 13 mars, dans la baie de Saint-Julien, située vers le 49° 1/3 à l'extrémité sud de ce continent, et y passa l'hiver de 1520. Ce fut dans ce port qu'une révolte éclata parmi les marins de trois vaisseaux de sa flotte. Magellan déploya alors cette fermeté dont il avait déjà donné plus d'une preuve : voyant augmenter la sédition de ses équipages, qui demandaient à retourner en Espagne, il envoya poignarder Louis de Mendouza sur son propre vaisseau, et ce coup d'autorité lui réussit; il fit ensuite canonner *la Victoire*, aborda ce vaisseau et s'empara du rebelle Quexada. Tout rentra dans l'ordre, et après avoir ainsi dompté ses marins, il partit le 24 août et entra dans le port de Santa-Cruz. L'ayant quitté de nouveau le 18 octobre, il découvrit le 21, du côté de l'océan Atlantique, le cap qu'il nomma cap des Vierges (*oabo das Virgens*) et, à 2 ou 3 lieues, ils entrèrent dans le fameux détroit qui sépare la Terre de Feu de la Patagonie et qui a pris le nom du grand navigateur. Après avoir exploré ce détroit pendant 35 jours, il entra dans la vaste mer à laquelle il donna le nom de Pacifique (*voy.*), avec trois navires seulement, car il en avait perdu deux dans le trajet.

Il est difficile de bien déterminer quelles furent les îles que Magellan découvrit de là aux Mariannes : néanmoins il paraît certain qu'il passa entre l'Archipel dangereux de Bougainville et les Marquises, qu'il fit route ensuite au nord-ouest jusqu'à l'hémisphère septentrional, et qu'après avoir relâché aux îles Mulgrave, il arriva aux îles Mariannes le 6 mars 1521. Puis il découvrit celles de l'archipel Saint-Lazare, qui ont été nommées depuis Philippines (*voy.*). Il fit élever une forteresse dans Zebré, et établit le roi de cette île, qui s'était déclaré vassal de la couronne d'Espagne, au-dessus de ceux qui régnaient dans les autres îles. Celui de Mactan n'ayant pas voulu se soumettre, Magellan tenta de l'y forcer avec 55 hommes seulement; mais il rencontra une résistance opiniâtre de la part des habitants; la multitude l'entoura et l'accabla de pierres. Pendant une journée entière il se défendit bravement; cependant la poudre venant à manquer, il dut songer à la retraite. Alors les insulaires redoublèrent d'efforts : Magellan, blessé à la jambe d'un coup de pierre, fut terrassé et tué d'un coup de lance le 27 avril 1521. Ses compagnons d'armes ne purent obtenir des habitants le cadavre de leur grand capitaine, dont la mort fut suivie, dans

l'île de Zebré, du massacre d'un grand nombre d'Espagnols. Les officiers élirent alors pour capitaines Jean Lopez et Gongalovaz d'Espinosa; mais ne se trouvant plus en nombre suffisant pour manœuvrer trois vaisseaux, ils brûlèrent *la Conception* pendant le trajet. Ils touchèrent ensuite à plusieurs îles habitées par des nègres et à différents points de la côte orientale de Bornéo, et jetèrent l'ancre dans un des ports de cette dernière le 8 juillet. Ils se remirent en mer au commencement d'août, et s'étant emparés de pilotes qui connaissaient ces parages, ils abordèrent d'abord aux Moluques le 8 novembre, et ensuite à Tidore. Ils expédièrent alors, le 21 décembre, pour l'Espagne, Sébastien d'Elcano avec des lettres du roi des Moluques, et le 18 février 1522, ils doublèrent le cap de Bonne-Espérance et jetèrent l'ancre à San-Lucar de Barrameda, en Espagne, le 6 septembre, 3 années et 14 jours après leur départ du même port, ayant parcouru plus de 14,000 lieues.

Plusieurs auteurs ont cherché à justifier la conduite de Magellan envers son souverain et sa patrie. Nous avons la relation de son mémorable voyage écrite par deux témoins oculaires, par le chevalier Pigafetta et par le pilote génois dont nous avons parlé. *Voir*, outre les ouvrages cités dans cet article : Navarrete, *Collec. de los viages de los Espagnoles*, t. IV, où sont réunis un grand nombre de documents précieux relatifs à l'illustre navigateur qui nous occupe.

V. DE SANTARÉM.

Un célèbre orateur contemporain paraît appartenir à la même famille, RODRIGO DA FONSECA Magalhaens, né près de Coimbre, en 1787. Ayant été élu, en 1834, député aux cortès par la province de Minho, il y déploya des talents oratoires si distingués qu'il se fraya bientôt la route aux plus grands honneurs. Il devint ministre de l'intérieur en 1835 et de nouveau en 1839.

MAGELBAN (DÉTROIT DE). *Voy.* l'art. précédent, PATAGONIE ET TERRE DE FEU.

MAGES. Les mages étaient une corporation sacerdotale qui fut pour la Médie et la Perse ce que les brahmanes ont été pour l'Inde, et les lévites chez les Hébreux. Leur institution, leur puissance, remontent à une très-haute antiquité. Zoroastre n'en fut pas le fondateur : mage lui-même, il régularisa leur action politique et religieuse; il s'en servit comme d'auxiliaires pour le culte dont il fut le législateur et le pontife. Puissamment organisés, les mages vécurent à l'état de tribu, et réunirent l'autorité civile, religieuse et même militaire, jusqu'à ce

que l'un d'eux, Smerdis, ayant usurpé frauduleusement la couronne, les Perses, indignés de cette usurpation, se vengèrent par un massacre général des mages. Cette *magophonie*, comme dit Hérodote (III, 79), signala l'avènement au trône de Darius, fils d'Hystaspe (521 ans avant J. C.). Il ne resta de cette tribu qu'un petit nombre de membres qui ne cessèrent pas toutefois de former un ordre de prêtres, un collège de savants. L'influence qu'ils exercèrent à toute époque par les sciences, surtout par l'astrologie et la divination, fut telle que les idées de mage et de magicien ont fini par se confondre (voy. MAGIE). Des descendants de ces mêmes mages, qui, le jour de la naissance d'Alexandre, s'étaient criés que le malheur et le fléau de l'Asie venaient de naître (Cic., *De Divin.*, I, 25), se dirigèrent vers l'occident au moment de la naissance du Sauveur du monde, comme les précurseurs des gentils; arrivèrent, après treize jours de marche, conduits par une étoile miraculeuse, à l'étable de Bethléem (voy. ÉPIPHANIE), et offrirent au nouveau-né, au désir des nations, au roi de l'univers, de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Voici en quels termes l'histoire de l'adoration des mages est rapportée dans l'évangéliste saint Matthieu : « Lors donc que Jésus fut né en Bethléem de Juda aux jours du roi Hérode, voilà que des mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, disant : Où est le roi des Juifs qui est né? car nous avons vu son étoile dans l'Orient, et nous sommes venus l'adorer. Le roi Hérode entendant cela, fut troublé et toute la ville avec lui. Et, rassemblant tous les princes des prêtres et les scribes du peuple, il leur demandait où naissait le Christ. Ceux-ci lui répondirent : A Bethléem de Juda, car il est ainsi écrit par le prophète : Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la plus petite parmi les grandes villes de Juda, car c'est de toi que sortira le chef qui doit conduire Israël, mon peuple. Alors Hérode, ayant fait venir les mages en secret, s'informa du moment où l'étoile leur avait apparu, et, les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez et enquêtez-vous avec soin de l'enfant, et, lorsque vous l'aurez trouvé, annoncez-le-moi, afin que je vienne aussi l'adorer. Ceux-ci se retirèrent après avoir entendu le roi, et voici que l'étoile qu'ils avaient vue dans l'orient les précédait, jusqu'à ce qu'elle s'arrêtât sur l'endroit où était l'enfant... Et, entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie, sa mère, et, se prosternant, ils l'adorèrent; et, ayant ouvert leurs trésors, ils lui offrirent pour présents l'or, l'encens et la myrrhe. Et, ayant été aver-

tis en songe de ne point retourner vers Hérode, ils regagnèrent leur pays par un autre chemin. »

F. DEBÈQUE.

MAGIE, science chimérique ainsi nommée des mages de Perse, et par laquelle l'homme prétend disposer des puissances surnaturelles au profit de ses passions ou de ses désirs. A ce titre, elle mérite d'occuper une place importante dans l'histoire des aberrations de l'esprit humain. A diverses époques, nous la trouvons sur un terrain limitrophe à celui de la religion. C'est une application fautive, c'est une déviation pour ainsi dire naturelle de notre faculté religieuse; c'est la réalisation de cet adage populaire : « Quand on ne croit pas à Dieu, il faut croire au diable. » On peut voir en effet dans les procédés de la magie un reflet de l'antique dualisme qui partageait le monde invisible en anges de lumière et anges de ténèbres, en divinités bienfaisantes et divinités malfaisantes, en dieux et en démons (voy. DÉMONOLOGIE). Elle se rapproche de la religion, en ce qu'elle croit à un monde invisible, qu'elle peuple d'agents supérieurs à l'homme; elle la fautive et la corrompt, en ce qu'elle suppose à certaines pratiques la vertu d'assujettir ces agents surnaturels à la volonté de l'homme; elle n'emprunte à la religion que sa partie terrestre, des rites, des cérémonies, des formules plus ou moins mystérieuses, elle délaisse toute la partie céleste, l'élément moral, le sentiment qui porte l'homme vers son Créateur. Il est néanmoins des cas où la magie et la religion paraissent se confondre : par exemple, chez les peuples sauvages, où les ministres de la religion ne sont que des sorciers, des jongleurs, et où le culte ne consiste qu'en conjurations, en pratiques de sorcellerie. Voy. CRAMANISME, SCANDINAVES, DIVINATION.

La magie repose cependant sur quelques dispositions inhérentes à notre nature : cette inquiétude qui porte l'esprit humain à interroger sur sa destinée tout ce qui l'entoure, le besoin de percer le voile obscur qui recouvre l'avenir, le désir de savoir ce qui se passe dans le monde invisible, sont autant de causes auxquelles la magie doit sa puissance. On lui demande des *charmes* pour guérir les maladies, pour rendre invulnérables, pour soulever des tempêtes, pour gagner les procès, pour troubler la raison d'un ennemi, tantôt pour faire naître l'amour (voy. PHILTRE), tantôt pour exciter la haine. L'empire des tombeaux est surtout son domaine; elle évoque les mânes, elle fait apparaître les génies malfaisants; on lui demande des paroles mystérieuses pour ressus-

citer les morts¹. Elle devient le centre de plusieurs sciences occultes, liées entre elles par des pratiques communes, et par leur but de pénétrer ce qui est inaccessible à l'homme : l'astrologie et l'alchimie sont ses alliées naturelles.

Mais à mesure que la religion se développe, elle tend à s'épurer et à se dégager de cet alliage ; à mesure que les hommes conçoivent des idées plus saines sur la Divinité, ils comprennent tout ce qu'il y a de contraire au respect qui lui est dû, dans cette prétention de faire violence aux dieux mêmes, et de changer leur volonté. Alors les prêtres se distinguent avec soin des *magiciens* ; alors les prestiges de la magie sont attribués à des communications coupables avec des génies ennemis des hommes. Les prêtres finissent même par reconnaître deux espèces d'opérations surnaturelles : les unes dont ils sont les instruments, et seules légitimes ; les autres fétries du nom de magie, et auxquelles s'attache une notion mystérieuse de crime et d'impiété. Alors on brûle les *sorciers*² ; leur pouvoir est regardé comme le résultat d'un pacte fait avec les génies infernaux.

C'est surtout aux époques de décadence religieuse que la magie s'accrédite, et elle accélère à son tour la décadence de la religion. Les âmes délaissées par le sentiment des choses divines saisissent avidement tout ce qui promet de remplir le vide qu'elles sentent en elles ; mais ces vaines pratiques, impuissantes à les satisfaire, dénaturent le culte dans son esprit comme dans ses formes.

Les religions vaincues ont le plus souvent été incriminées de magie par les religions triomphantes : les ministres du culte déchu étaient proscrits comme magiciens, et les dieux qu'ils servaient décriés comme des démons malfaisants. Les dieux du polythéisme devinrent pour les chrétiens des anges rebelles. Les chrétiens ont sans cesse accusé les juifs de sorcellerie. La croyance aux *sortilèges*³ est ainsi devenue un article de foi, et celui qui les révoquait en doute se rendait suspect d'impiété. C'est seulement au grand jour de la raison, c'est lorsque les lumières se sont répandues dans toutes les classes de la société, que la magie se décrédite complètement, et que le sacerdoce consent à ne plus voir dans les magiciens que des imposteurs ou

des fous, et non des hommes en relation avec les puissances des ténèbres.

La croyance à la magie remonte aux temps les plus reculés ; nous en trouvons des traces jusque dans la Bible. Suivant les Indiens, c'est la science des anges tombés. De son côté Cassien prétend que Cham en fut l'inventeur, ou du moins, que n'ayant pas osé porter dans l'arche les livres qui en traitaient, il en grava les principaux dogmes sur des corps très-durs, qui pouvaient résister aux eaux du déluge ; il cacha soigneusement ce trésor, et lorsqu'on fut sorti de l'arche, il le retira du lieu où il l'avait déposé. Dans l'histoire des dix plaies d'Égypte (*Exode*, VII et VIII), les trois premiers miracles de Moïse sont imités par les magiciens. Les Chaldéens, savants de Babylone adonnés à l'astrologie judiciaire, lisaient dans le ciel la destinée des hommes et des empires ; ils n'étaient pas moins livrés aux sciences occultes, aux sortilèges et aux enchantements ; l'étude de la magie faisait, avec celle de l'astrologie, leur principale occupation. Ils se vantaient de pouvoir détourner les malheurs et de procurer toutes sortes de biens par leurs expiations, leurs sacrifices et leurs cérémonies magiques (Diodor. Sic., II). Isaïe (XLVII) prédit à Babylone sa ruine, « à cause du grand nombre de ses enchantements, et de la multitude de ses enchanteurs. » Voir aussi Ézéchiël, XXI, 21 ; Daniel, I, 20 ; II, 2 ; V, 7.

Homère, au X^e chant de l'Odyssée, nous montre dans Circé (*voy.*) une véritable magicienne, puisqu'elle change d'un coup de baguette les hommes en animaux. Nous retrouvons dans ses mains la verge ou baguette dont Aaron était armé, et qui passera plus tard aux mains des fées et des magiciens du moyen âge. L'Odyssée (XIX, 457) nous offre encore des *conjurations* pour arrêter par des chants mystérieux le sang qui coule d'une blessure. La tragédie grecque a dans Médée (*voy.*) une puissante enchantresse : on sait comment elle rajeunit le corps d'Eson ; et Euripide nous la montre communiquant à des robes et à des ornements la vertu de consumer ceux qui s'en paraient. Andromaque, dans la tragédie de ce nom, est accusée par Hermione d'avoir recours aux sortilèges pour lui enlever le cœur de son époux et la rendre stérile. Nous voyons dans *Alceste* (v. 128) qu'il y avait en Thessalie des *psychagogues* qui, par des lustrations et des charmes, attiraient ou chassaient les ombres.

Dans les temps historiques, Démocrite passa pour s'être adonné à la magie et pour avoir écrit des livres sur cette matière (voir Pline, *Hist.*

¹ Les mots *enchantement* (*incantatio*), *enchanteur*, se rapportent à cette prétention. *Voy.* Νέορομαντρία.

² De *sors*, celui que nous fait un *sort* ou qui exerce de l'influence sur le sort.

³ *Legere sortem* ou *sortes*, tirer au sort, abandonner au sort la décision d'une chose.

Nat., XXX, 1, qui nomme aussi Pythagore, Empédocle et Platon). Les Lacédémoniens firent venir des psychagogues de Thessalie, lorsque le spectre de Pausanias effrayait tous ceux qui s'approchaient du temple de Minerve (Plutarque, *Sur les délais de la justice divine*). Cependant les sorciers de la Thessalie devinrent plus tard des objets d'horreur, et leurs profanations parurent dignes du dernier supplice. Démosthène raconte que les Athéniens firent mourir ainsi Théoride, magicienne de Lemnos. Avant l'époque de Démosthène, les écrivains grecs ne parlent d'aucun châtement infligé aux magiciens.

C'est après les conquêtes d'Alexandre que la décadence du polythéisme se déclare : dès lors, la magie devient populaire en Grèce. Le magicien Osthranès, qu'Alexandre voulut garder près de sa personne, fit connaître aux Grecs la magie des Perses. Des sorciers babyloniens s'introduisirent dans toutes les villes grecques, à la suite des généraux macédoniens. Éphèse, cet entrepôt des superstitions étrangères, qui y affluait de l'Asie pour se déborder sur toute la Grèce, devint aussi le principal théâtre de la magie. Dans le même temps, elle se répandit en Égypte. La plus belle idylle de Théocrite (*voy.*) est intitulée *la Magicienne* : on y voit dans tous leurs détails les conjurations auxquelles elle se livre pour ramener à elle le cœur de son amant ; c'est d'un Assyrien qu'elle tient le secret de la composition de ses philtres et de ses poisons les plus dangereux.

La même invasion eut lieu chez les Romains dès que la religion y fut ébranlée. Jusqu'alors, le peuple croyait à la magie et ne la pratiquait pas. Aussi longtemps qu'il est satisfait des moyens que son culte lui présente pour communiquer avec le monde invisible, l'homme n'en cherche pas de nouveaux. Quand ces moyens de communication se décréditent, il cherche une autre voie, et le ciel lui étant fermé, il descend jusque dans les enfers. Nigidius Figulus, contemporain et ami de Cicéron, avait érigé l'astrologie en système (*Cité de Dieu*, V, 3) ; consulté par Fabius sur la perte qu'il avait faite de 500 deniers, il fit dire, par la force de ses enchantements, à de petits garçons, où l'on avait enterré la bourse qui renfermait une partie de ces deniers. Le même Nigidius avait prédit la grandeur d'Octave. Sous Auguste, des philosophes donnaient des cours de magie. Les Romains erraient dans les sépulcres, ramassant pour des cérémonies prohibées les ossements des morts et les herbes qui croissaient sur les tombeaux

(voir ce qu'Horace dit des procédés magiques de Canidie, dans la 8^e satire du 1^{er} livre). Tibère proscrivit les magiciens, parce qu'il redoutait leur puissance ; mais il avait des astrologues auprès de lui, et tout l'empire l'accusait d'avoir employé la magie pour se délivrer du spectacle des vertus de Germanicus. Néron fit venir à Rome Tiridate et d'autres enchanteurs pour être initié dans leurs secrets ; et après son parricide, il se réfugia dans la magie contre l'ombre d'Agrippine. Sous les empereurs, la magie devint la passion universelle. Les villes étaient remplies, les chemins étaient couverts de sorciers, qui se disputaient les passants. Toutes les sciences devinrent tributaires de la magie : la médecine ne consista plus qu'en formules mystérieuses et en mots barbares. Xénocrate d'Aphrodise, dans son livre sur l'art de guérir, n'indiquait pour remèdes que des *incantations* et des amulettes. La magie fut même souillée de sacrifices humains (Juvénal, *Sat.* V), et si nous en croyons Horace, dans sa 5^e épode contre la même Canidie, on allait jusqu'à enterrer des enfants tout vifs ou à les faire expirer de faim pour examiner leurs entrailles.

Apulée, écrivain du III^e siècle, nous donne de précieux renseignements sur ces grossières superstitions. Poussé par un insatiable désir de connaître, il se fit initié à tous les mystères ; il voyagea de Carthage à Athènes, parcourut toute la Grèce, vint à Rome, se fit admettre parmi les prêtres d'Osiris. Il avait épousé une veuve, dont les parents lui intentèrent un procès, l'accusant d'avoir employé la magie pour se faire aimer : nous avons l'apologie qu'il fit pour répondre à cette accusation. Dans son *Ane d'or*, il paraît vouloir se moquer de la magie ; mais les détails dans lesquels il entre avec complaisance, ses citations exactes des formules d'*évolutions* et d'*imprécations*, les renseignements qu'il donne sur la nature des esprits, sur leur hiérarchie et leur influence, tout cela trahit un esprit qui n'était pas resté étranger aux préjugés de son siècle.

Le triomphe du christianisme réprima l'essor de la magie, pour un temps du moins : il anathématisa et poursuivit ceux qui s'y livraient comme complices des esprits de ténèbres. A son berceau même, nous rencontrons la lutte de saint Pierre contre Simon le Magicien, et lorsque Constantin l'eut placé sur le trône, la proscription lancée contre le vieux paganisme atteignit toutes les pratiques occultes. Mais l'horreur manifestée alors pour la sorcellerie en rendait la croyance plus vivace. Les siècles de barbarie

qui survinrent, en épaississant les ténèbres de l'ignorance, firent suspecter tout ce qui dépassait le niveau des connaissances vulgaires. Pendant tout le moyen âge, quiconque se distinguait par des études profondes ou par des idées nouvelles encourut le reproche d'hérésie et de magie. Le moine Gerbert, qui fut pape sous le nom de Sylvestre II, à la fin du x^e siècle, fut accusé de sorcellerie pour avoir inventé les horloges à ressort. Au siècle suivant, Hildebrand, cet illustre Grégoire VII qui constitua le pouvoir politique de la papauté, fut incriminé de magie au concile de Brixen, l'an 1080. Nul esprit supérieur ne fut à l'abri de cette imputation. Albert le Grand passait pour avoir forgé un homme artificiel, appelé *Androïde*, que son disciple saint Thomas d'Aquin brisa par impatience. Roger Bacon, l'inventeur de la poudre, avait, disait-on, fabriqué une tête d'airain qui répondait à ses questions, et ce ne pouvait être qu'à l'aide de secrets magiques. Au xvi^e siècle, le célèbre Cornélius Agrippa passa pour mener toujours avec lui un diable, sous la figure d'un chien noir. Il aimait beaucoup ce chien, qui se tenait dans son cabinet, couché sur des tas de papiers, pendant que son maître travaillait. Or, comme Agrippa était des semaines sans sortir, et qu'il ne laissait pas de savoir ce qui se passait en divers pays du monde, il y avait des badauds qui disaient que son chien était un diable qui lui apprenait tout cela. Des idées analogues se répandirent au sujet de Faust, dont Goethe a fait le héros d'une de ses plus belles créations. Enfin, au siècle suivant, sous le ministère du cardinal de Richelieu, Urbain Grandier fut brûlé vif comme atteint et convaincu des crimes de magie, maléfice et possession.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette histoire d'une des superstitions les plus grossières de l'esprit humain. Le véritable remède à ces erreurs est dans la propagation des lumières, et dans la marche de toutes les intelligences dans la vaste carrière de la civilisation. ARTAUD.

MAGISTER, mot latin qui s'emploie en français, par ironie, pour parler d'un méchant maître d'école ou d'une personne qui en a le ton et les manières; dans tous les autres cas, on le rend par *maître*. Anciennement, les recteurs et les professeurs des sciences, dans les écoles publiques, étaient honorés du titre de *magister*, que, plus tard, on donna à tous ceux qui excellaient dans quelque science. La dénomination de *magister* fut ensuite plus particulièrement affectée aux docteurs en théologie : les docteurs de la faculté de théologie de Paris sont quelquefois

nommés *magistri parisienses*. Le premier grade universitaire, dans la plupart des universités, était celui de *magister artium* ou maître ès arts; en Angleterre, où ce titre (*master of arts*) s'est conservé ainsi qu'en Allemagne, c'est le degré intermédiaire entre ceux de bachelier et de docteur. En Allemagne, on appelle aussi *magister legens* le professeur qui, après certaines épreuves, a obtenu le droit de faire un cours public. E. HAAG.

MAGISTRAT, MAGISTRATURE. On a pu voir, dans l'article précédent, l'étymologie de ces mots (*magister*, maître). Ils entraînent l'idée d'une fonction donnant à celui qui en est investi une autorité plus ou moins étendue sur les autres citoyens. Dans les républiques, les chefs de l'état sont les magistrats du peuple. Dans les monarchies constitutionnelles, on peut dire que le roi est le premier magistrat du pays.

Mais dans le langage usuel, on donne la qualification de *magistrat* aux membres de l'ordre judiciaire. Cette qualification ne leur appartient toutefois que lorsqu'ils réunissent dans leur main la *juridiction* et le *commandement*, c'est-à-dire le droit de rendre des jugements et de connaître de leur exécution : telle est l'opinion de Bodin, de Loyseau, de Henrion de Pansey, etc. Ainsi, les juges qui n'ont que la juridiction sans le commandement ne sont pas de véritables magistrats. Dans cette dernière catégorie se trouvent les juges aux tribunaux de commerce, les arbitres, etc. Néanmoins, on donne aussi le titre de magistrats aux officiers du ministère public qui ont commandement sans juridiction; mais c'est uniquement en raison de l'importance de leurs fonctions. Quant aux officiers de police judiciaire et à certains fonctionnaires de l'ordre administratif que l'on décore quelquefois du titre de magistrats, c'est improprement et sans aucun droit de leur part à cette éminente qualification¹.

Les anciens paraissent avoir eu des idées moins précises sur les fonctions désignées par la qualification de *magistrature*. A Athènes, par exemple, les archontes, élus annuellement et chargés spécialement d'exercer la police, les stratèges ou généraux d'armées, les hipparques ou généraux de la cavalerie, etc., étaient appelés magistrats. A Rome, les magistratures étaient très-nombreuses parce qu'elles comprenaient une foule de fonctions politiques, civiles, administratives, etc. : il y avait des magistrats ordi-

¹ En Allemagne et dans d'autres pays, en disant *der Magistrat*, c'est au contraire précisément l'autorité communale, administrative, qu'on veut désigner.

naires et extraordinaires, des magistrats patriciens et plébéiens, des magistrats supérieurs et inférieurs. Les consuls, les préteurs, les édiles, les tribuns du peuple, les questeurs (*voy.* tous ces mots), élus pour une année, étaient les magistrats ordinaires; le dictateur, le général de la cavalerie, l'entre-roi, etc., étaient au contraire des magistrats extraordinaires élus dans des circonstances particulières. Les magistrats patriciens et supérieurs étaient ceux qui appartenaient à l'ordre le plus élevé et qui avaient les grands auspices, tels que les consuls, les censeurs et les préteurs. Les magistrats inférieurs étaient les édiles, les tribuns du peuple, les questeurs. Les magistrats du premier ordre se faisaient précéder par les licteurs, prérogative dont ceux du second ordre ne jouissaient pas; ils siégeaient sur la chaise curule, et de là vient que *magistrature curule* fut synonyme de magistrature supérieure.

Les différents degrés de magistrature en France consistent aujourd'hui dans les fonctions de juges de paix, juges près les tribunaux de première instance, conseillers aux cours royales, conseillers à la cour de cassation, en y comprenant les présidents et officiers du ministère public attachés aux trois dernières de ces juridictions.

Ces magistrats, sauf les juges de paix et les officiers du ministère public, sont inamovibles. Ils jouissent tous de certaines prérogatives qui n'ont point été créées dans leur intérêt personnel, mais pour la dignité du ministère dont ils sont revêtus. « Pouvoir tout pour la justice et ne pouvoir rien pour soi-même, c'est l'honorable mais pénible condition du magistrat, » a dit d'Aguesseau.

Les lois sur l'organisation judiciaire ont déterminé l'âge et les conditions requises pour être promu aux différentes charges de magistrature. Toutes ces charges sont à la nomination du roi, car ce n'est que dans les républiques que les fonctions de cette nature sont conférées par la voie de l'élection.

La magistrature française a toujours joui d'une haute considération. Dans l'ancienne monarchie, elle aidait le pouvoir absolu, autant qu'elle le pouvait, par l'exercice du droit de remontrances. Elle savait opposer aussi aux factieux un courage calme et digne qui a répandu beaucoup d'éclat sur certaines parties de nos annales. Les noms des l'Hospital, des Molé, des Harlay, des d'Aguesseau, des Séguier, des Malesherbes, se lient aux souvenirs les plus honorables de l'histoire de France. Sans doute ce tableau

n'est pas sans quelque ombre : il n'est pas donné aux institutions humaines d'arriver à une entière perfection. Les anciens magistrats ne se sont pas toujours élevés au-dessus des préjugés de leur temps; ils n'ont pas toujours mis une mesure convenable dans leurs démêlés avec le pouvoir royal, l'autorité ministérielle, le clergé, etc.

La nouvelle magistrature ne s'est pas écartée des grands exemples que l'ancienne lui avait donnés. Elle occupe le rang le plus élevé dans l'estime générale, et malgré l'esprit de dénigrement qui mine tous les pouvoirs, elle a su s'environner du respect des peuples et inspirer une juste confiance à ceux qui réclament son patronage.

Les devoirs des magistrats se trouvent retracés dans bien des livres. Nous nous contenterons de citer les belles mercuriales de d'Aguesseau, comme la source la plus pure où doivent puiser ceux qui veulent se pénétrer des vertus que cette profession exige. Ces devoirs avaient été indiqués en ces termes par Cicéron : « *Est proprium munus magistratûs intelligere, se gerere personam civitatis, debereque ejus dignitatem et decus sustinere, servare leges, jura describere, ea fidei suæ commissa meminisse.* (*De Offic.*, I, 124). A. TAILLANDIER.

MAGLIABECCHI (ANTOINE), un des plus grands littérateurs de son siècle, naquit à Florence, en 1655. A la mort de son père, il entra en apprentissage chez un orfèvre; mais ne pouvant vaincre son goût pour la littérature, il quitta son maître et se consacra entièrement à l'étude, en 1675. Grâce à son ardeur infatigable et à sa mémoire prodigieuse, il acquit une foule de connaissances, et son érudition le fit choisir pour bibliothécaire par le grand-duc Cosme III. Il mourut au milieu de ses livres, en 1714, laissant tout ce qu'il possédait à la bibliothèque qu'il avait dirigée avec tant de zèle. On a publié à Florence, en 1795, le catalogue des manuscrits et des ouvrages, presque tous rares et précieux, qu'il a légués à la bibliothèque publique, où ils forment une section particulière, sous le nom de *Magliabecchiana* (*voy.* FLORENCE). On n'a de lui aucun ouvrage original; mais il en a édité plusieurs, et il a concouru à la composition des *Acta sanctorum*. Jean Targioni a publié, en plusieurs volumes (Florence, 1745 et suiv.), un recueil des nombreuses lettres qu'on lui écrivit de tous côtés. CONVERSATION'S LEXICON.

MAGLOIRE (SAINT), naquit au pays de Galles, dans la Grande-Bretagne. Après avoir été élevé avec le plus grand soin, il prit l'habit monastique, et se livra avec ardeur à toutes les austé-

rités et à toute la perfection de son état. Plein de zèle pour le salut des âmes, il vint dans l'Armorique ou Petite-Bretagne pour y prêcher l'évangile avec plusieurs compagnons. Ordonné évêque de Dol, il travailla sans relâche au bonheur de son troupeau. Mais sur la fin de ses jours, sentant le besoin du repos et de la solitude pour ne plus songer qu'au salut de son âme, il se retira dans l'île de Gersey, entre la Bretagne et l'Angleterre, où il fonda un monastère devenu célèbre par les vertus et les travaux de ceux qui l'habitaient. On croit qu'il mourut vers la fin de l'année 175, âgé au moins de 80 ans. Sa dévotion est très-répendue dans la Bretagne, et plusieurs églises ont été élevées sous son patronage.

CHASSAGNOL.

MAGNATS. C'est le titre qu'on donne à la haute noblesse en Pologne et en Hongrie. En Pologne, ce titre appartenait surtout aux conseillers du royaume ou aux sénateurs temporels et ecclésiastiques, c'est-à-dire à l'archevêque de Gnezne, et plus anciennement à celui de Léopol ou Lemberg, les évêques, les voïvodes, les castellans et les grands fonctionnaires du royaume ou ministres. En Hongrie, il ne s'appliquait qu'aux barons du royaume, qui étaient, au degré supérieur, le palatin, les juges auliques et d'Empire, les bans de Croatie, d'Esclavonie et de Dalmatie, le grand trésorier et les plus hauts dignitaires de la cour; puis, au degré inférieur, les comtes et tous les nobles de seconde classe.

Certaines prérogatives s'attachaient autrefois à la qualité de magnat dans les deux pays. En Pologne, les magnats qui, à la diète de 1791, avaient fait généreusement le sacrifice d'une partie de leur puissance, en votant d'abord la fameuse loi relative au droit des communes, puis la constitution du 3 mai qui consolida le pouvoir monarchique et jeta les fondements d'une émancipation future des populations agricoles, virent tomber ce qui leur restait d'autorité sous la domination étrangère. En Hongrie, après avoir été longtemps les seuls représentants de la nation dont ils entraînaient tous les autres éléments à leur suite, les magnats composent encore aujourd'hui une section particulière de la diète dite *la table des magnats*, qui constitue ce qu'on appelle Chambre haute dans d'autres pays.

X.

MAGNE (*Mania* ou *Maina*), partie de la Morée qui correspond à l'ancienne Éleuthéro-Laconie, nommée dans le moyen âge, Tzaconie, et qui s'étend entre les golfes de Coron et de Colokythia, depuis le mont Saint-Élie ou Taygète jusqu'au cap Matapan (Ténare), près duquel

s'élève le fort de *Mania*, qui a donné son nom à cette contrée.

Dans le ix^e siècle, quelques tribus slaves établies dans les défilés du Taygète s'étaient soustraites à l'autorité des empereurs de Constantinople; grâce à l'aspérité des lieux qu'elles habitaient, et où il était difficile de les atteindre, elles obtinrent de se régir elles-mêmes en payant un léger tribut. Leurs voisins de Mania participèrent à cette indépendance. Mais on aurait tort de confondre les *Maniotes* avec les Slaves; l'empereur Constantin Porphyrogénète, dans son livre *De l'administration de l'empire*, affirme qu'ils sont d'origine grecque. On les désignait même encore de son temps sous le nom d'*Hel-lènes*, parce qu'ils n'avaient reçu le baptême que sous le règne de l'empereur Basile (de 867 à 886).

Lors de l'occupation de la Morée par les Francs, au xiii^e siècle, Guillaume de Ville-Hardouin bâtit la ville de Misistra et un château, nommé le petit *Mania*, qui commandait l'entrée de la presqu'île ou *braso di Maina*. Par là, les habitants furent amenés à traiter; mais ils conservèrent leurs franchises, et ce fut par leurs montagnes et avec leur assistance que les empereurs grecs commencèrent, en 1260, à recouvrer la Morée sur les conquérants occidentaux. Dans la suite, cette même contrée échappa seule à la domination musulmane et devint le refuge de plusieurs nobles familles qui préférèrent ce séjour sauvage à la terre étrangère. De ce nombre étaient quelques descendants des Comnènes, qui avaient régné à Trébisonde. Ils exercèrent la primatie dans une partie du Magne jusqu'en 1675, époque où des dissensions intestines et les progrès menaçants des Turcs engagèrent C. Stéphanopoli Comnène à aller chercher un asile en Corse, à la tête de 1,200 émigrés du Magne. En effet, en 1670, les Turcs, après la conquête de Candie, avaient résolu de détruire l'indépendance du Magne. Ayant attiré les principaux capitaines à bord de leur flotte, ils les retinrent prisonniers jusqu'à ce que les Maniotes eussent consenti à laisser construire quelques forts sur leurs côtes et à reconnaître la suzeraineté de la Porte. Ils ne purent cependant étouffer l'esprit de liberté dont ces montagnards avaient fait preuve à toutes les époques. En 1612, le duc de Nevers, héritier par les femmes des Paléologues, qui rêva la conquête de Constantinople, avait envoyé des émissaires dans le Magne, prêt à se

* Voir l'*Histoire de la colonie grecque établie en Corse*, par Nicolas Stéphanopoli, Paris, 1826, in-12.

lever en masse. Les Vénitiens y avaient trouvé de fidèles auxiliaires; en 1770, les Maniotes se déclarèrent pour les Russes, et, abandonnés à eux-mêmes, ils soutinrent quelque temps la lutte; mais, à la fin, ils furent obligés de traiter, de payer tribut et de reconnaître un bey, choisi parmi eux, qui relevait du capitain pacha. Zanetakis Coutoupharis fut investi le premier, en 1777, de cette autorité précaire que lui-même et la plupart de ses successeurs payèrent de leur vie.

Bonaparte, après ses victoires en Italie et l'occupation des îles vénitiennes, ayant un instant tourné les yeux du côté de la Grèce, avait envoyé dans le Magne, pour s'informer des ressources du pays, deux émissaires choisis dans cette famille des Comnènes de la Corse à laquelle quelques personnes ont voulu rattacher l'origine des Bonaparte; mais d'autres événements l'empêchèrent de donner suite à ce projet.

De 1816 à 1821, le Magne fut gouverné par le bey Mavromichalis, qui a joué, ainsi que ses concitoyens, un rôle important dans la révolution grecque. Depuis la constitution du royaume de Grèce, le Magne a eu quelque peine à se plier à l'unité administrative, qui a rencontré des obstacles dans les prétentions féodales de quelques familles et les habitudes turbulentes de la population.

Avant la révolution grecque, la population du Magne était évaluée à 30,000 âmes, dont près du tiers en état de porter les armes. La fertilité du sol n'étant pas en rapport avec les besoins, trop souvent la piraterie, favorisée par la nature des côtes, est devenue la ressource des Maniotes. Aussi ont-ils été jugés très-diversement; et si quelques personnes reconnaissent à leur amour de l'indépendance et à la simplicité de leurs mœurs les descendants des Spartiates, d'autres ne voyaient en eux qu'un ramassis de forbans, dont ils contestaient même l'origine grecque. Cependant, leur langue, quoique corrompue par un mélange de mots slaves, présente encore beaucoup de traces du dialecte dorien. W. BAUNET.

MAGNENCE (FLAVIUS MAGNENTIUS AUGUSTUS), né dans la Germanie, d'une famille obscure, s'éleva du grade de simple soldat aux premiers emplois de l'empire, secondé surtout par l'amitié toute particulière dont l'honorait l'empereur Constant. Magnence, aussi ambitieux que cruel, et aussi faible que fourbe, paya son bienfaiteur de la plus noire ingratitude: tirant parti du mépris que Constant s'était attiré par sa dissipation et son orgueil, il le fit mourir. Puis, en 350, après s'être fait proclamer auguste dans la ville

d'Autun, par ce crime et l'alliance qu'il fit avec Veteranus, qui lui-même s'était fait nommer empereur en Illyrie, il devint le maître des Gaules, des îles Britanniques, de l'Espagne, de l'Afrique et de l'Italie. Cependant, Constance, informé du meurtre de son frère, s'avance contre Magnence: à Héraclée, il rencontre ses ambassadeurs, les fait mettre aux fers, et continue sa marche; usant ensuite d'artifice, il parvient à détacher du parti de Magnence Veteranus, en le nommant son collègue. Bientôt les deux armées sont en présence, dans une plaine environnant la ville de Mursa, en Illyrie (aujourd'hui Esseck). Alors Constance envoie à son tour porter à Magnence des propositions de paix: celui-ci, pour toute réponse, arrête l'envoyé et le somme lui-même de quitter la pourpre. On en vint donc aux mains (351): pendant toute la journée, on se battit avec un pareil acharnement et des succès variés; enfin, la cavalerie de Constance, qui, dit-on, dans cette occasion décisive, était restée en prière dans une église du voisinage, fixa la victoire sous ses drapeaux. Cette bataille coûta aux Romains plus de 40,000 hommes, et eut pour résultat définitif d'ouvrir l'empire sans défense aux barbares. Selon Victor, il y eut 50,000 morts. Quant à Magnence, voyant son camp au pouvoir des ennemis, il se dépouilla des ornements impériaux, et alla se réfugier dans la ville d'Aquilée; mais, alarmé par la désertion générale, il se retira bientôt dans les Gaules, après avoir eu dans sa fuite occasion de satisfaire sa fureur dans les plaines de Pavie, par le massacre de quelques détachements envoyés à sa poursuite. La perte d'une nouvelle bataille entre Die et Gap acheva de le jeter dans le désespoir: partout abandonné, partout malheureux, il se sauva à Lyon. En vain il demanda la paix, les troupes de Constance forcèrent le passage des Alpes; alors, n'ayant plus aucune ressource, Magnence fait mourir tous ses parents, entre autres sa mère et son frère, puis, il prévient le supplice qui lui est destiné, en se jetant sur son épée. C'était en 353, il était âgé de 50 ans. Ce tyran, dont l'air était noble, la taille avantageuse, l'esprit vif et agréable, aimait et cultivait les belles-lettres; il avait, au rapport de Gibbon, une certaine éloquence guerrière qui plaisait aux soldats; mais, il se décourageait facilement. Sa tête fut promenée dans tout l'empire.

E. PASCALETT.

MAGNÉSIE. Voy MAGNESTUM.

MAGNESIUM, métal longtemps admis par induction et aujourd'hui isolé, qui, par sa combinaison avec l'oxygène, donne l'oxyde de magnésium, spécialement connu sous le nom de

magnésie. On l'a obtenu par la pile et par le potassium. Par le premier procédé, il faut agir sur un mélange de trois parties de magnésie humide sur une partie de peroxyde de mercure. Par le second procédé, on fait passer du potassium en vapeur sur de la magnésie chauffée au rouge-blanc. Le potassium s'oxyde aux dépens de la magnésie, et en distillant l'amalgame, à l'abri du contact de l'air, le magnésium reste fixe. Le produit a la forme d'un enduit noir. M. Bussy décompose aussi le chlorure de magnésium par le potassium, et il obtient un métal gris-fer-de, brillant, ductile, sans action sur l'eau et inaltérable à l'air. Ses usages sont nuls, mais ses oxydes et ses sels ont une certaine importance. Uni à des terres, il constitue les pierres ollaires, les stéatites, le mica, le talc, la craie de Briançon, etc.

Les terres et les pierres qui renferment de la magnésie pure, même dans une très-faible proportion, nuisent à la végétation. C'est pourquoi les collines de serpentine, de stéatite et de magnésite sont remarquables par leur nudité. On a observé que toutes les matières terreuses mangées par certains peuples, soit par goût, soit pour tromper la faim, étaient à base de magnésie.

Les usages des terres et roches magnésiennes dans les arts économiques sont : pour la gioher-tite, dans la fabrication de la porcelaine et dans celle des creusets de verrerie; pour les diverses magnésites, dans la fabrication des pipes connues sous le nom de pipes d'écume de mer et dans celle de la porcelaine.

On donne le nom de *magnésie pure*, de *magnésie décarbonatée*, du *magnésium calcinée* à un oxyde de magnésium, obtenu par la décomposition, à l'aide d'une forte chaleur, du sous-carbonate de magnésie. Cet oxyde est pulvérulent, peu sapide, presque insoluble dans l'eau, se transformant lentement en un sous-carbonate par son exposition à l'air. Combiné avec les acides, il forme des sels incolores, tantôt insolubles et sans action sur l'économie, tantôt solubles, amers et purgatifs. Le plus célèbre de ces sels solubles est le sulfate connu sous le nom vulgaire de *sel d'epsom*. On emploie en médecine l'oxyde de magnésium comme absorbant et comme purgatif. Il s'oppose à la formation morbide de l'acide urique, et devient ainsi un excellent préservatif de la gravelle. On se sert quelquefois de ce médicament jusqu'à l'abus, et l'on a reconnu que sous l'influence de cette médication trop fréquente, il se formait des concrétions intestinales capables de déterminer la mort des sujets qui les portent.

Le sous-carbonate de magnésie a également reçu le nom de magnésie : c'est la *magnésie blanche*, la *magnésie anglaise*, la *magnésie carbonatée* des officines. Elle est très-rare dans la nature à l'état de pureté, mais elle a été trouvée dans certaines eaux minérales. Elle est en pains cubiques, d'un blanc mat, doux au toucher, insipide, inodore et fort légère. Elle happe à la langue; quoiqu'elle soit insoluble dans l'eau, elle verdit le sirop de violettes. Ce sel sert dans les pharmacies à préparer l'oxyde de magnésium, dont il vient d'être parlé plus haut. On l'emploie assez fréquemment en médecine. Il n'y a point de poudres, de pastilles, de tablettes dites absorbantes dans lesquelles le sous-carbonate de magnésie ne soit introduit. Il est peu actif et ne peut servir que comme auxiliaire dans le traitement des maladies graves. A haute dose, il combat avec succès l'empoisonnement par les acides en les neutralisant. A. FÉR.

MAGNÉTISME. C'est proprement l'ensemble des phénomènes que produit l'aimant. V. ce mot.

On a appelé *magnétisme animal* certains phénomènes insolites, auxquels on a cru trouver quelque analogie avec ceux qui caractérisent l'aimant. Ces phénomènes seraient dus, s'il faut en croire les magnétiseurs, à un agent inconnu et mystérieux, qui émanerait à volonté d'un individu pour passer en un autre et établir entre eux une influence réciproque, une série de rapports inexplicables; cet agent agirait à des distances considérables, aussi vite que la pensée et sans être arrêté par aucun obstacle. Sa puissance serait telle qu'il opérerait des guérisons, produirait des facultés nouvelles, etc. Ses phénomènes apparents seraient la suspension complète de l'action des sens, la faculté de parler et de raisonner, dans cet état, sur des choses dont on n'avait auparavant aucune notion, celle de reconnaître les objets extérieurs par des voies insolites, etc. Niée par un grand nombre de savants comme une jonglerie, soutenue par d'autres avec une ferme conviction, l'existence du magnétisme animal est encore aujourd'hui, comme du temps de Mesmer, tout à fait problématique. ΝΥΣΤΗΚ.

MAGNIFICAT, premier mot de la version latine du cantique que la mère de Jésus prononça en répondant à sa cousine Élisabeth, dans la visite qu'elle lui fit quelque temps après sa conception. L'usage de réciter ce cantique où la Vierge glorifie le Seigneur et qui fait partie de l'Évangile selon saint Luc (I, 46 et suiv.), remonte sans doute aux premiers temps de l'Église; dans la liturgie catholique, on le chante maintenant tous les jours à vêpres.

MAGNOLIACÉES, famille de plantes dicotylédones, dont le nom est dû au genre *magnolia* qui, comme l'on sait, renferme plusieurs des arbres les plus élégants que l'horticulture emprunte aux climats étrangers. Beaucoup d'autres magnoliacées d'ailleurs se parent d'un superbe feuillage, et leurs fleurs, qui exhalent des parfums délicieux, se font remarquer tant par la beauté des formes, que par des dimensions inconnues dans nos arbres indigènes ; car aucune espèce de cette famille ne croît spontanément en Europe. L'écorce et le fruit des magnoliacées sont très-aromatiques et toniques; la *badiane* ou *anis étoilé* (qui est le fruit de *Illicium anisatum*), et l'*écorce de Winter* (qui provient du *drymis Winteri*), en sont des exemples assez notables.

Les caractères distinctifs des magnoliacées sont : calice inadhérent, composé de 2 à 9 sépales caducs, imbriqués avant l'épanouissement, de même que les pétales, qui sont en nombre soit défini, soit indéfini, libres, caducs; étamines caduques, libres, nombreuses, insérées au réceptacle; ovaires distincts ou entre-greffés, plus ou moins nombreux, uniloculaires, ordinairement imbriqués en forme de capitule ou d'épi sur un prolongement du réceptacle; fruit composé en général d'un nombre indéfini de petites capsules univalves ou bivalves, et contenant chacune soit une seule graine, soit deux graines ou davantage; embryon petit, rectiligne, niché vers l'une des extrémités d'un périsperme charnu et huileux.

Toutes les magnoliacées sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles éparses ou rosulées, simples, pétiolées, penninervées, très-entières, ordinairement ponctuées, le plus souvent accompagnées chacune de deux stipules membraneuses, caduques, soudées en spathe conique, qui recouvre, dans le bourgeon, les feuilles plus intérieures. Les fleurs sont régulières, ordinairement terminales et solitaires.

La famille de magnoliacées a beaucoup de rapports, d'une part, avec les dilléniacées, dont elle diffère surtout par le nombre ternaire des parties de sa fleur; d'autre part, avec les anonacées, dont elle se distingue par son endosperme continu, et surtout par ses stipules.

Les genres qui appartiennent à cette famille peuvent être partagés en deux tribus caractérisées de la manière suivante :

§ I. — **ILLICIÉES**. — Carpelles disposés circulairement, rarement solitaires; feuilles parsemées de points translucides. — *Illicium*, L.; *temus*, Mol., Chil.; *drymys*, Forst.; *tasmannia*, R. Brown.

§ II. — **MAGNOLIÉES**. — Carpelles disposés en

épi; feuilles non parsemées de points translucides. — *Mayna*, Aubl.; *michelia*, L.; *magnolia*, L.; *talauma*, Juss.; *liriodendron*, L.

MAGNUS. Voy. SUÈDE et NORWÈGE.

MAGON. Plusieurs amiraux carthaginois ont porté ce nom, illustré tour à tour par de touchantes infortunes et par des actions éclatantes. Les traditions qui leur sont relatives ont été soigneusement recueillies par Diodore de Sicile et Plutarque, par Justin et Cornélius Népos : c'est aux récits de ces historiens que nous empruntons les détails de notre article. — **MAGON-BARCÉE**, amiral de la flotte carthaginoise envoyée en Sicile l'an 596 avant Jésus-Christ, remporta sur Denis le Tyran la victoire navale de Catane, qui coûta à ce prince cent vaisseaux et plus de vingt mille hommes. Mais quelques années après, Carthage ayant fait une nouvelle tentative sur la Sicile, Magon, vaincu à son tour, tomba, après une héroïque défense, sur le champ de bataille de Cabala. Son fils, **MAGON-BARCÉE**, lui succéda dans le commandement. Plus heureux que son père, dont il vengea noblement la défaite et la mort à la bataille de Cronion, il força Denis le Tyran à conclure la paix aux conditions les plus onéreuses. Syracuse, que jamais Carthage n'avait possédée, lui ouvrit aussi ses portes quelques années après. Mais la plus noire ingratitude devait être le prix de ses glorieux services : accusé d'avoir fui sans combattre devant le général corinthien Timoléon, et condamné sans défense, il prévint l'infamie du supplice par une mort volontaire. Ses concitoyens, pour éterniser leur infamie, clouèrent ses restes sanglants sur une croix. — L'an 500 avant Jésus-Christ, un autre **MAGON**, aïeul du grand Annibal, alla présenter aux Romains, attaqués par Pyrrhus, un secours de cent vingt vaisseaux; mais Rome ayant deviné le véritable but de l'expédition, qui était de prévenir les tentatives du roi d'Épire sur la Sicile, rejeta l'offre du général carthaginois, qui mourut bientôt après, laissant pour successeurs ses deux fils Asdrubal et Amilcar. — **MAGON**, fils d'Amilcar et frère d'Annibal, combattit à la célèbre bataille de Cannes. Ce fut lui qui, chargé de porter la nouvelle de la victoire à Carthage, fit répandre au milieu du sénat un boisseau d'anneaux d'or tirés des doigts des chevaliers romains, voulant par là donner une idée sensible de l'effroyable carnage qui avait eu lieu. Dans la suite, il fut envoyé en Espagne contre les deux Scipion; mais, battu près de Carthagène, il se dirigea vers les îles Baléares, connues aujourd'hui sous le nom de *Majorque*, *Minorque* et *Iviça*. Les Carthaginois furent repoussés de la

première de ces deux îles par ses intrépides habitants. Obligés de regagner la mer en toute hâte, ils abordèrent plus facilement à Minorque, et le Port-Mahon (*Portus Magonis*) retint le nom du général qui l'avait conquis. De là, Magon passa dans l'Italie septentrionale et se rendit maître de Gênes et d'une partie de l'Insubrie. Blessé mortellement dans une bataille qu'il livra au consul Quintilius Varus, il expira, dit-on, quelques jours après des suites de sa blessure. Cependant, s'il faut en croire Cornélius Népos, le héros carthaginois aurait péri dans un naufrage, ou assassiné par ses esclaves. — Parmi les autres membres de cette illustre famille, nous en citerons encore deux qui méritent une mention particulière. Le premier, après avoir défendu avec vigueur la place de Carthagène contre les Romains, fut pris malgré sa résistance et conduit à Rome, 210 ans avant Jésus-Christ. Le second composa sur l'agriculture 28 livres, recueillis à la prise de Carthage par Scipion-Émilien, et présentés au sénat, qui les fit traduire en latin; ils furent également traduits en grec par Cassius Dionysius d'Utique. D'ORNÉZAN.

MAGYARES (suivant la prononciation du pays *Madjares*, ou plutôt *Madiares*), nom que se donnent à eux-mêmes les Hongrois, et qu'ils paraissent avoir apporté d'Asie. Dankowski pense que ce mot peut signifier *force d'estomac* (*Mej-ero*); et Horvat, *celui qui sème, le cultivateur* (*mag ereztok*). Nous serions plutôt tenté de le rapporter à la racine si répandue de *mag*, comme exprimant l'idée de grandeur, pouvoir, puissance, d'où sont venus les mots *μῦακ*, *magnus*, *magnat*, etc.; *magas*, en hongrois, signifie de même, haut, puissant. Quoi qu'il en soit, les Magyares nous sont représentés par leurs propres chroniques, par Constantin Porphyrogénète, ainsi que par l'historien de la ville de Derbent, comme la plus influente, la plus remarquable d'entre les sept peuplades qui occupaient les contrées entre l'Oural et le Caucase, qu'on désignait sous le nom de *Grande-Hongrie*, lorsque, au VIII^e siècle, elles les abandonnèrent pour commencer leur migration, qui de proche en proche devait les conduire dans l'ancienne Dace et la Pannonie. Le territoire particulier des Magyares était alors voisin de l'ancienne ville de ce nom, *Madjar* ou *Marjari*, dont les ruines se voient sur les bords de Kouma, dans la province russe dite du Caucase¹. On a longtemps disputé, et l'on n'est point encore entièrement d'accord sur

¹ D'après Karamzine, les Hongrois auraient habité cette ville; mais Kleproth le nie formellement (*Voyage dans les steppes d'Asie-Mineure et du Caucase*, par le comte J. Potocki, t. II, p. 188).

l'origine de ce peuple. Elle paraît être finnoise, comme celle des Huns et des Avars (*voy. Финноис*). Des rapprochements historiques, ainsi que des ressemblances de mœurs et de langage, ont fourni à un savant hongrois, George Fejer, les moyens de faire ressortir la probabilité que les Magyares provinssent des anciens Parthes. *Voy.* ce nom.

La cause qui déterminait la migration des Magyares et de leurs confédérés vers l'Europe, paraît être le mouvement imprimé aux Arabes par l'islamisme. L'historien de la ville de Derbent précité, dit que *les Mogores qui dominaient dans ces contrées* (sur le Kouma, dans le Deschté-Kiptchak) résistèrent, avec l'aide des Chazires ou Khazars, aux propagateurs de la foi de Mahomet, depuis la 41^e jusqu'à la 112^e année de l'hégire (de 663 à 754) de notre ère; alors commença leur migration vers l'occident, avec une partie de leurs alliés. Il paraît, d'après les récits de Constantin Porphyrogénète, du moine Nestor et de l'abbé Regino, qu'ils suivirent diverses routes pour arriver dans l'ancienne Dace, et qu'ils y pénétrèrent à deux époques. On trouve même dans les *Acta sanctorum* la mention d'une irruption faite par les Hongrois (*impia gens Hungarorum*) chez les Grisons, en 750; mais s'il n'y a point là une erreur de date, il ne faudrait pas en conclure autre chose, sinon qu'on avait déjà donné cette dénomination aux Avars, qui occupaient alors l'ancienne Dace, etc. Ce sont sans doute ceux qui avaient été rejetés, au commencement du IX^e siècle, par delà la Theiss, que l'on voit encore compter, en 862, sous le nom d'*Ungri*, parmi les ennemis de Louis le Germanique. Quoi qu'il en soit, les dates qui paraissent les plus certaines, relativement à l'arrivée des Magyares dans la Hongrie actuelle, sont l'an 889, époque où ils y parvinrent à travers les monts Karpaths, du côté de la Gallicie, et l'an 895, pour la Transylvanie.

Après avoir séjourné, suivant leurs propres chroniques, l'espace d'environ 150 ans, entre le Volga et le Tanais, ils s'étaient dirigés, en 884, vers l'occident, sous la conduite d'Alom ou Almos, fils d'Ugeg (*Hist. Duc.*, c. 5), au nombre de 708 familles (dit la chronique de Thurdczy), et contenant 216,000 combattants commandés par sept capitaines. L'anonyme de Bela se borne à dire qu'ils formaient une immense multitude, sans y comprendre leurs confédérés. Ils errèrent longtemps à travers des contrées désertes, et passèrent le Don sur des outres. Il paraît qu'ils

Suivant lui, *Madjari* est un ancien mot ture qui signifie *édifiés en brigues*. M. de Hammer (*Histoire de la Horde d'or*, p. 290), est, au contraire, d'avis que ce nom lui vient des Hongrois. S.

se divisèrent dès lors en deux bandes, dont l'une conduite par Almos et son fils Arpad se dirigea vers le nord-ouest et atteignit la ville de Kiow (Kief), où elle traversa le Dnieper. Les Kioviens avaient appelé à leur secours les Poloftes ou Komans; mais ceux-ci ayant été vaincus, les Russes payèrent le tribut aux Magyares, en les invitant à se diriger vers le pays d'Attila, derrière les montagnes neigeuses. A cet effet, ils leur donnèrent des otages et des guides, et leur fournirent les vivres nécessaires. Les Komans ayant reconnu entre eux et les Magyares des rapports de parenté, se joignirent à eux. Ils traversèrent ainsi la Gallicie et la Lodomérie, et arrivèrent, l'an 889, dans le pays des anciens Bastarnes, alors peuplé de Slaves. Ces détails qui se trouvent dans Thurôczy sont confirmés par le moine russe Nestor.

Constantin Porphyrogénète, après nous avoir fait connaître que les Turcs (nom sous lequel il désigne les Magyares) avaient séjourné quelque temps près du Tanais, dans le pays appelé Lebedias ou Lébédie, du nom de leur chef, ajoute qu'ils en furent chassés par les Patzinacites (*Petché-nèghes* des Russes). Quelques-uns retournèrent vers l'Orient en Perse (vraisemblablement encore sous le Caucase); le surplus se dirigea au contraire vers l'occident, dans la province d'*Stelkousou* (entre les eaux), c'est-à-dire entre le Boug, le Koundou, le Dniester, le Pruth et le Seret : c'est la Bessarabie, la Moldavie et la Valachie. Chassés de nouveau de ces lieux par les Patzinacites, ils entrèrent, en 895, dans la Hongrie, par la Transylvanie (voir *Regino, Script. Rer. Germ.*, t. I^{er}, liv. II).

Voici le portrait que trace d'eux et surtout de leur manière de combattre l'empereur Léon le Sage qui, avant leur entrée en Hongrie, les avait employés comme troupes auxiliaires : « Les Magyares sont une nombreuse et libre nation. Dès leur enfance accoutumés à monter à cheval, ils n'aiment point à aller à pied; ils portent sur leurs épaules une longue lance et dans la main un arc dont ils se servent habilement pour percer leurs ennemis en fuite; leur estomac et le poitrail de leurs chevaux sont couverts de plaques de fer ou de cottes de mailles; habitués à lancer des flèches, ils évitent les combats corps à corps et préfèrent ceux où, de loin, ils peuvent nuire à leurs ennemis qu'ils excellent à inquiéter par de continuelles escarmouches et des attaques soudaines en leur coupant les vivres, en les débordant sans cesse, en leur tendant des pièges. D'après cette tactique, ils savent attirer leurs adversaires par des fuites simulées, et lorsqu'ils

les ont ainsi divisés, ils tournent bride subitement et pénètrent dans leurs rangs ouverts. Si quelquefois ils en viennent à une ordonnance régulière de bataille, ils se forment en petits massifs d'environ 1,000 cavaliers chacun, rapprochés à la suite les uns des autres pour donner de la force à leur position. Ils poursuivent sans relâche l'ennemi dans sa fuite et ne songent au butin que lorsqu'ils ont tout égorgé. Ils obéissent ponctuellement aux ordres d'un chef supérieur, et sont soumis à des peines sévères qui atteignent surtout les lâches. » Les ducs magyares, comme les anciens rois francs, étaient, à leur nomination, élevés sur un bouclier.

Les Magyares nommaient l'Être suprême *Isien* (*Tohten*), et c'est encore le mot par lequel les Hongrois désignent Dieu. Ils adressaient à lui seul leurs prières; ils croyaient cependant au double principe de Zoroastre : Ourdoung était chez eux le principe du mal, ce qui a fait croire qu'ils étaient idolâtres. Ils vénéraient le feu, le ciel, l'eau et la terre; ils reconnaissaient de bons et de mauvais génies. Ourdoung et ces derniers étaient personnifiés dans le porc et le chien. Le principe du mal s'appelait aussi Arimanius : on ne saurait y méconnaître l'Ahriman des Perses. Les Magyares croyaient à l'immortalité de l'âme. Le deuil qu'ils portaient, leurs festins de mort, leurs tumulus ou tombeaux l'attestent; leur nom de l'âme (*lelek*) indique que, dans leur pensée, la créature était le souffle de Dieu; mais il ne paraît point qu'ils aient cru à la migration des âmes. Ils se figuraient le ciel (*meny*) comme un séjour d'inaltérables délices de chasse, de pêche, de victoires, ou de leur souvenir. Leurs succès étaient célébrés par des fêtes; leurs calamités amenaient des sacrifices sous des arbres, sur des pierres, près des fontaines; ils appelaient *idamas*, *aldomas*, ces cérémonies religieuses. Ils immolaient des chevaux blancs. Ensuite venait le repas. Ils mangeaient la chair de cheval, en buvaient le sang et le lait des juments. Leurs prêtres s'appelaient *taltos*; mais leur ministère n'était point indispensable, et pouvait qui voulait faire un sacrifice; ils présageaient l'avenir de différentes manières, mais surtout par le hennissement des chevaux.

C. LAERT.

MAHDI OU MAHADI (LE), c'est-à-dire *le dirigé*, nom donné par certaines sectes de musulmans, notamment par les Chyites et les Ismaéliens, à une espèce de Messie dont ils attendent la venue.

BOUILLET.

MAHERBAL, général carthaginois, suivit Annibal en Italie, décida les Gaulois cisalpins à secouer le joug de Rome, remporta en Étrurie une

victoire sur les Romains, et commanda la cavalerie à Cannes. Il conseillait à Annibal de marcher sur Rome immédiatement après le gain de cette bataille. L'avis contraire ayant prévalu, il s'écria : « Annibal, tu sais vaincre, mais tu ne sais pas profiter de la victoire ! » ROUILLET.

MAHMOUD I-II. Deux sultans ont régné sous ce nom dans l'empire Ottoman (voy. l'article).

MAHMOUD I^{er}, fils d'Ahmed II, né à Constantinople en 1696, monta sur le trône en 1750, et mourut le 13 décembre 1754.

MAHMOUD II, deuxième fils d'Abdoul-Hamid, naquit à Constantinople le 2 sept. 1789¹, et fut élevé dans le sérail, selon la coutume des souverains ottomans. Son frère aîné, Mustapha IV, en montant sur le trône par suite de la révolution de 1807 (voy. SÉLİM), voulut d'abord se défaire de lui ; mais le payeur de l'armée, Ramir-Effendi, sauva ses jours, et l'année suivante (28 juillet 1808), Mustapha Bairaktar ou Baraik-dar, pacha de Routhouk, n'ayant pas réussi à rendre le trône à Sélim III, mit Mahmoud à la place de Mustapha IV, qu'il renferma dans une prison. Quelques mois après, une révolte des janissaires contraignit Bairaktar, devenu grand vizir, à se faire sauter dans le sérail ; mais auparavant il fit mettre à mort Mustapha et sa mère. Mahmoud II se montra partisan des réformes commencées par Sélim et voulut conserver les corps de troupes déjà organisés à l'européenne (*seymems*). Mais ses milices favorites ayant eu le dessus dans la lutte engagée à la suite de la rébellion des janissaires, le 16 novembre 1808, il se vit forcé de parlementer avec ces derniers, et de renoncer à ses projets. Alors il ne songea plus qu'à s'affermir sur le trône, en faisant étrangler le fils de Mustapha IV, enfant de trois mois, et en faisant jeter dans le Bosphore trois sultanes enceintes. Il resta ainsi seul de la dynastie impériale. Après ces cruelles exécutions, il concentra tous ses efforts contre les Serviens, et contre les Russes avec lesquels il lui fallut soutenir une guerre désastreuse qui se termina par la paix de Boukarest (voy.), le 28 mai 1812. Entouré de conseillers indignes d'une si haute faveur, tels que son barbier et un misérable bouffon, Khalet-Effendi, parvenu sous Sélim III au poste d'ambassadeur auprès de Napoléon, Mahmoud n'en conserva pas moins une énergie digne d'éloges avec ses sujets continuellement en révolte, et une noble fierté avec les puissances étrangères, qui cherchaient à l'entraîner dans la grande lutte

européenne. Cependant des désastres sans cesse renaissants déchiraient l'empire, et chaque jour, une nouvelle province secouait le joug de ses oppresseurs. Les Serviens échappaient à la tyrannie du pacha de Belgrade ; Méhémet ou Mehammed-Ali-Pacha, vainqueur des Wahabites et des mameluks, se rendait maître de l'Égypte ; les pachaliks de Romélie, de Viddin, de Damas, de Trébizonde, de Saint-Jean-d'Acre, d'Alep, de Bagdad, de Laçakieh, changeaient tour à tour de domination ; Ali, le fameux pacha de Janina, se rendait souverain indépendant de l'Épire, et les tentatives de Mahmoud pour reconquérir cette dernière province poussaient la Grèce à la conquête de sa liberté. Par les conseils de Khalet, le sultan voulait étouffer dans un massacre général cette imminente révolution. Mais en vain il voyait à ses pieds la tête du redoutable Ali, en vain les cris de deux provinces étaient étouffés dans le sang, en vain un traité conclu par les soins de l'Angleterre venait mettre un terme à une lutte désavantageuse avec la Perse, Mahmoud n'était pas tranquille sur son trône, et du fond de son sérail, il tremblait à la voix des janissaires, devenus plus audacieux que jamais depuis l'insurrection de la Grèce. Il essaya de les apaiser en sacrifiant son favori Khalet ; mais il était trop tard. La révolte éclata en novembre 1822, et dès ce moment les janissaires siégèrent en maîtres dans le divan. Il y allait pour lui de l'empire et sans doute de l'existence, s'il n'eût conçu l'audacieux projet de lutter d'énergie avec ses dominateurs. Alors il proclama hardiment ses plans de réforme, longuement mûris dans sa tête. Il fit choix pour s'erasquier et pour capitain-pacha de Reschid et de Kosrew, tous deux d'une haute capacité, et s'assura l'assistance définitive du vice-roi d'Égypte dans la guerre de Morée. Plus tranquille alors dans Constantinople, il ordonna, par un hatti-chérif du 29 mai 1826, sous prétexte de la réorganisation de son armée, le licenciement des janissaires, et malgré une révolte désespérée de cette milice turbulente, il persista avec fermeté dans son dessein de l'anéantir. En même temps, il mit fin à ses démêlés avec la Russie par la signature du traité d'Akerman, le 6 octobre 1826, et par l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie. D'un autre côté, la question grecque avait enfin ému toutes les puissances européennes ; mais Mahmoud refusa obstinément toute espèce de médiation, et préféra la ruine de son empire plutôt que d'accéder au traité de pacification signé à Londres le 6 juillet 1826, entre la Russie, l'Angleterre et la France. La défaite de Navarin

¹ Nous trouvons ailleurs pour date de sa naissance le 20 juillet 1785.

(roy.) ne fit pas même fléchir sa volonté. Les ambassadeurs des trois puissances quittèrent Constantinople, et la Russie, irritée de l'inexécution du traité d'Akerman, déclara la guerre à la Porte. Le 11 juin 1829, l'armée ottomane fut détruite à Koulevitcha, et le général Diebitsch (voy.) Zabalkanskoï occupa Andrinople, le 20 août. C'est alors que l'intervention de la Prusse, et les conseils de la France et de l'Angleterre qui avaient opéré leur réconciliation avec Mahmoud, décidèrent ce fier sultan à accepter la paix. Le traité d'Andrinople fut signé le 14 septembre, et l'une des bases de la réconciliation avec la Russie fut la cessation des hostilités en Grèce.

L'empire Ottoman commençait enfin à respirer après tant de désastres; Mahmoud, occupé de ses plans favoris, avait repris ses goûts et ses exercices militaires. L'armée voyait augmenter tous les jours ses bataillons réguliers, et la marine, presque détruite à Navarin, s'enrichissait de plusieurs bâtiments retenus depuis cette époque dans le port d'Alexandrie par le pacha d'Égypte, lorsque, tout à coup le signal d'une nouvelle insurrection fut donné en Albanie par Mustapha, pacha de Scodra, contre lequel il fallut envoyer une armée de 18,000 à 20,000 hommes, commandés par Resschid-Pacha en personne. Le vice-roi d'Égypte en prit occasion pour s'affranchir du paiement de l'impôt qu'il devait à la Porte, prétextant les frais extraordinaires occasionnés par la guerre contre les Russes. Dans cette extrémité, Mahmoud, qui ne se sentait pas en état d'entreprendre une nouvelle lutte, appela la patience musulmane à son aide. Non-seulement il sembla céder aux prétentions du vice-roi, mais encore il dévora en silence l'affront que lui fit le cabinet français, en poursuivant l'expédition d'Alger, en dépit de ses réclamations énergiques. Ce ne fut que l'année suivante qu'il fit en quelque sorte acte de vengeance contre le nouveau gouvernement de juillet 1830, en dénonçant aux puissances alliées les démarches secrètes du comte Guilleminot, ambassadeur de France, qui cherchait à entraîner la Turquie, dans la prévision d'une conflagration générale. La France renia sa diplomatie, et le comte Guilleminot fut rappelé.

L'opposition aux réformes du sultan prenait chaque jour un plus grave caractère; sans se laisser effrayer, Mahmoud II voulut en juger par lui-même, et, contre l'usage reçu, il fit en grande pompe un voyage à Andrinople : sur toute la route, il put recueillir les preuves de la désaffection de son peuple. De retour dans sa capitale, il fit ou sembla faire quelques pas

rétrogrades; mais la populace n'en témoigna pas moins son mécontentement par de nouveaux incendies. Le 2 août, le faubourg de Péra fut dévoré par les flammes; plus de 10,000 maisons disparurent dans cet affreux désastre. Mahmoud parut puiser une nouvelle énergie dans cette opposition. Il ordonna la création d'un ordre civil et militaire, divisé en quatre classes, dont la distribution fut inaugurée par une fête à l'euro-péenne, et il mit le comble à l'exaspération des vrais croyants en autorisant la fondation, jusque-là inouïe, d'un *Moniteur*, moitié turc et moitié français. La peste et le choléra, qui ravageaient alors l'empire, furent regardés par les serviteurs du prophète comme une juste punition du ciel. Cependant la soumission des pachas de Bagdad et de Scodra, révoltés, qui eut lieu vers la fin de l'année 1831, semblait présager le retour de la tranquillité, si l'Égypte n'eût en même temps préparé à la Porte de plus graves et de plus sérieux embarras. Méhémet, qui convoitait depuis longtemps la riche province de Syrie, prétexta d'anciens différends avec Abdallah, pacha d'Acre, et demanda au sultan l'autorisation de porter la guerre dans cette contrée voisine de l'Égypte. Mahmoud, indécis, accorda d'abord, puis après refusa son firman; mais Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet, n'en partit pas moins du Caire, le 20 octobre, avec une armée de 50,000 hommes, disciplinés à l'euro-péenne. Le sultan envoya aussitôt au vice-roi l'ordre exprès de rappeler son fils; mais le parti de Méhémet était bien pris : il ne tint aucun compte des représentations de son suzerain, et Ibrahim mit le siège devant Saint-Jean-d'Acre. Mahmoud arma de son côté; mais après plusieurs victoires, couronnées par celle de Konieh, rien ne s'opposait plus à la marche d'Ibrahim sur Constantinople. Dans cette cruelle situation, Mahmoud ne crut pouvoir sauver l'empire qu'avec le secours des puissances étrangères. On sait que la Russie envoya dans le Bosphore, avec une merveilleuse promptitude, une armée de 25,000 hommes; le résultat de son intervention fut le traité d'Unkiar-Skélessy, dont un article important fermait, à son profit, l'entrée des Dardanelles à toutes les puissances d'Europe. La France et l'Angleterre protestèrent; mais la Russie resserra encore son alliance avec la Porte, en lui faisant remise d'une partie des contributions de guerre qui lui étaient dues. Toutefois, le traité d'Unkiar-Skélessy a été annulé depuis par celui de Londres, en date du 13 juillet 1841, qui a de nouveau sanctionné les droits absolus de la Porte relativement au passage des Dardanelles.

Cependant, les troubles prenaient toujours une nouvelle extension en Albanie, dans la Bosnie et dans l'Asie Mineure; le prince de Servie, Milosch (voy.), se mettait de lui-même, et par la force, en possession de certains districts qui lui avaient été promis par le traité d'Andrinople. Une diversion au sein de la Syrie vint rendre une lueur d'espoir au malheureux sultan. La Palestine et la Galilée, fatiguées du joug pesant de Méhémet-Ali, s'insurgèrent tout à coup, au mois de mai 1834. Mahmoud, croyant l'occasion favorable pour prendre sa revanche, envoya sur le théâtre de la guerre une armée de 60,000 à 80,000 hommes qui menaça Alep et Adana: mais les puissances européennes intervinrent encore, et le motif apparent de ces dissensions, le district d'Ourfa, fut évacué par les Égyptiens.

Au milieu de tous ses embarras, Mahmoud complétait ses réformes. Des routes se construisaient; des postes s'établissaient; l'armée touchait à sa complète réorganisation. C'est de cette époque aussi que la Porte eut, comme les autres puissances, des ambassadeurs à poste fixe à Vienne, à Londres et à Paris. Les femmes, franchissant pour la première fois la porte de leurs harems, purent se montrer en public. Enfin, des quarantaines s'établirent sur tous les points du littoral de l'empire.

La tranquillité se rétablissait, quoique lentement, dans les provinces. La soumission du Kouristan coïncidait avec la cessation des embarras en Bosnie et en Albanie. Un nouveau traité avec la Russie, signé au mois de mars 1836, faisait remise à la Porte d'une grande partie des contributions qu'elle devait lui payer, et la Silistrie, dernier gage des Russes, était évacuée. Le 29 avril 1837, le sultan, pour la seconde fois, entreprit un voyage dans ses États, et partit pour explorer les provinces septentrionales de la Turquie d'Europe. Mais, pendant son absence, un vaste complot s'organisait contre lui. Il revint à la hâte pour sévir contre les conjurés; l'une des premières victimes fut le ministre de l'intérieur, partisan déclaré des anciens usages.

Échappé à un si grand danger, Mahmoud dut tourner toute son attention vers l'Égypte, où l'orage grossissait de jour en jour. De nouvelles prétentions du pacha surgissaient sans cesse, et le sultan n'aspirait qu'au moment favorable où il pourrait humilier son vassal rebelle. Pendant toute l'année de 1838, les flottes turque et égyptienne, renfermées dans les Dardanelles et dans le port d'Alexandrie, ne furent retenues que par les efforts réunis des puissances européennes. Mais enfin, au commencement de l'année 1839,

Mahmoud étant parvenu à réunir un assez grand nombre de troupes sur les frontières de Syrie, dévoila hautement son projet de se venger du vice-roi d'Égypte. Voulant toutefois donner un prétexte plausible à son agression, il somma tout à coup Méhémet-Ali de lui payer le tribut arriéré depuis plusieurs années, et de retirer ses troupes des frontières pour les faire rentrer dans l'intérieur de la Syrie. Sur le refus du vice-roi, il ordonna à son armée de franchir le Taurus, déclara de nouveau Méhémet-Ali traître à la patrie, et donna l'investiture de ses États à son sérasquier Hafiz-Pacha, généralissime des forces ottomanes. Ibrahim, à la tête de ses Égyptiens, attendait ses ennemis sur les bords de l'Euphrate, et après les avoir attirés sur un terrain favorable, il les tailla en pièces et les rejeta en désordre au delà du Taurus. Cette mémorable bataille, qui décidait du sort de deux empires, eut lieu à Nézib, le 25 juin 1839. Mahmoud n'eut pas connaissance de ce dernier malheur qui ouvrait au pacha d'Égypte la route de sa capitale: atteint d'une maladie grave, il expira à Constantinople, le 1^{er} juillet.

Mahmoud avait régné 31 ans, se montrant jusqu'à la fin l'un des plus ardents réformateurs de notre siècle. Il avait affranchi la Porte de la domination militaire des janissaires; mais, d'un autre côté, il s'était vu enlever les plus belles provinces de son immense empire. Il laissa, en mourant, trois fils légitimes, dont l'aîné, Abdoul-Medjid, né le 19 avril 1825, recueillit son héritage chancelant et abandonné à la merci des puissances européennes. DÉADÉ.

MAHMOUD le Gasnévide. *Voy.* GASNÉVIDES et KABOUL.

MAHOMET (ABOUL-KASSEM EBN ABD'-ALLAH), ou plutôt, d'après l'orthographe et la prononciation arabe, MOHAMMED (nom qui signifie *loué, considéré*), prophète et législateur des musulmans, fondateur de l'islamisme (*voy.* MAHOMÉTISME), naquit à la Mecque, le 10 novembre 570, suivant l'opinion commune. Son père, Abd'-Allah, était de la famille de Hachem, de la tribu arabe des Koréichites, et sa mère, Amenah, était de la tribu des Zarites. Fils unique, sans fortune, et laissé orphelin en bas âge, il fut élevé par son grand-père, Abd'-el-Motaleb, gouverneur de la Mecque, et, à sa mort, par Abou-Taleb, l'aîné et le plus respectable de ses oncles, qui lui témoigna toujours une vive affection. On ignore les particularités de sa première jeunesse. On dit qu'Abou-Taleb l'instruisit de bonne heure dans les affaires du commerce, et, s'il faut en croire la tradition, ce fut dans un voyage qu'il

lui fit faire en Syrie que Mahomet eut l'occasion de s'entretenir avec l'abbé nestorien d'Abdol-Kalsi, dont les leçons firent sur lui une profonde impression. Quoi qu'il en soit, son oncle le recommanda comme facteur à une riche veuve de sa tribu, nommée Khadidjah, pour le compte de laquelle il conduisit plusieurs grandes caravanes en Syrie, dans l'Yémen et en Perse, et qu'il finit par épouser. Ce mariage, en faisant de lui tout à coup un des premiers négociants de la Mecque, lui permit de tenir le rang que lui assignait sa naissance. Peut-être ce changement dans sa position contribua-t-il aussi à nourrir en lui une exaltation qui se serait vraisemblablement éteinte au milieu des fatigues d'une vie laborieuse. Ce fut depuis cette époque, en effet, qu'il prit l'habitude de se retirer chaque année, pendant le Ramadan, dans une caverne du mont Héra, afin de s'y livrer à ses contemplations solitaires. Ces retraites annuelles, jointes à ses actes de dévotion, à sa charité inépuisable, lui valurent bientôt une haute réputation de pieuse austérité. La haine de l'idolâtrie qui régnait autour de lui, la connaissance qu'il avait des autres religions de l'Asie occidentale, le spectacle affligeant de la dégradation et de la corruption du culte mosaïque, le retentissement déplorable des querelles sanglantes des chrétiens qui s'accusaient réciproquement d'avoir falsifié l'Écriture sainte, firent, sans doute, naître dans l'esprit de Mahomet le désir de fonder une nouvelle religion pour faire cesser les désordres et rétablir le règne de la vérité. Mais à quel titre pouvait-il prétendre réformer à la fois le christianisme, le judaïsme et le sabéisme que professaient ses compatriotes? au même titre, il nous l'apprend lui-même, qu'Adam, Noé, Abraham, Moïse et Jésus-Christ, qui, en divers temps et sous diverses formes sont venus, selon lui, enseigner les vérités de la religion une et immuable, au titre d'envoyé de Dieu. Ce ne fut cependant qu'à l'âge de 40 ans qu'il s'attribua ouvertement la mission de prophète. Mais quoiqu'il possédât tous les avantages propres à favoriser son entreprise, un port noble, une figure imposante, une éloquence persuasive, il n'obtint pas d'abord tout le succès qu'il espérait. Sa femme Khadidjah, à qui il raconta un entretien qu'il venait d'avoir, disait-il, avec l'ange Gabriel; Waraka, l'oncle ou le cousin de cette dernière; son esclave Zaïde, à qui il donna la liberté, et son jeune cousin, l'ardent Ali, furent ses premiers sectateurs. Une acquisition plus importante pour sa cause fut celle d'Abd'Allah, surnommé depuis Abou-Bekr, qui jouissait d'une

haute considération et dont l'exemple entraîna dix des principaux habitants de la Mecque; il fut aussi bientôt suivi par Othman, destiné à devenir un des califes successeurs du prophète. Trois années s'étaient écoulées en progrès lents et silencieux; dans la quatrième, Mahomet réunit dans un festin ses parents hachémites, leur annonça sa mission divine, et finit par leur demander qui d'entre eux voudrait être son calife ou lieutenant. Tous gardaient le silence, lorsque Ali, se levant avec l'impétuosité et l'enthousiasme du jeune âge, s'écria qu'il serait son lieutenant et qu'il se porterait aux dernières extrémités contre quiconque oserait le braver. Abou-Taleb, qui assistait à ce banquet, accueillit avec autant de froideur que les autres la proposition de son neveu; cependant, s'il n'embrassa pas sa doctrine, il continua à lui prodiguer les témoignages de son amitié, soit en le protégeant contre ses ennemis, soit en lui ménageant un asile au moment du péril. Malheureusement Mahomet perdit ce zélé protecteur, la 10^e année de son apostolat, et la mort de Khadidjah, qu'il avait toujours tendrement aimée, quoiqu'elle eût 15 ans de plus que lui, vint mettre le comble à ses infortunes. Il se trouva ainsi sans appui en face de la famille ennemie d'Ommeyah (صَوِّ. ΟΜΜΙΑΔΕΣ), entre les mains de laquelle le pouvoir avait passé à la mort d'Abou-Taleb. Dès lors, il ne lui fut plus possible de fréquenter la Kaaba aussi assidûment qu'il l'avait fait jusque-là, exhortant ses compatriotes à quitter leur grossière idolâtrie pour le culte du seul Dieu, leur prêchant la prière et les bonnes œuvres. Il fut même forcé d'abandonner pour quelque temps la Mecque avec ses partisans : ceux-ci se sauvèrent en Éthiopie, où ils convertirent le roi Ascham, tandis que lui-même cherchait un refuge à Tayef. Ce fut dans cette ville qu'il fit, en esprit et sous la conduite de l'ange Gabriel, ce fameux voyage dans le ciel auquel le Coran fait allusion. Cette vision, qui peint si fidèlement l'état de son âme, dut le consoler de la persécution qu'il éprouvait; mais un événement plus important pour le sort futur de sa doctrine, ce fut la faveur avec laquelle les habitants de Yathreb (Médine) l'accueillirent. Soit rivalité, soit toute autre cause, le succès de l'islamisme fut aussi rapide que général dans cette ville. Les deux tribus qui s'y disputaient le pouvoir envoyèrent à Mahomet des députés chargés de lui offrir leur secours, et une grande partie de la population adopta la religion nouvelle. Mais pendant qu'il gagnait des prosélytes à Yathreb, Mahomet en perdait à la Mecque. Ses ennemis jurèrent même sa mort. Instruit à temps

du danger qu'il courait, il se hâta de s'y soustraire par la fuite, et, accompagné du seul Abou-Bekr, il chercha un asile dans une caverne des environs de sa ville natale, où il resta trois jours avant de pouvoir gagner Yathreb, exposé à des périls de toute espèce. Avertis de son arrivée, 500 habitants de cette ville allèrent à sa rencontre et le reçurent avec les démonstrations du plus profond respect. C'est de cette fuite, qui eut lieu l'an 622 de notre ère (le 15 ou plutôt le 16 juillet) que date l'hégire musulmane. Le séjour du prophète à Yathreb fit donner à cette ville le nom de *Medinat al Naby* (ville du prophète) ou Médine (voy. ce nom).

Une fois en sûreté, Mahomet s'empressa de récompenser le dévouement d'Abou-Bekr en épousant sa fille Aïchéa, et il prit en même temps le titre de prince et de pontife. Le nombre de ses partisans alla depuis sans cesse en augmentant, et il résolut alors d'opposer la force à la force. Il en résulta entre ses sectateurs et ses ennemis une guerre acharnée. Son premier exploit fut le pillage d'une caravane escortée par Abou-Sofân, chef des Koréichites¹, à la tête d'une troupe de 950 hommes. Quoiqu'il n'en eût avec lui que 313, Mahomet n'hésita pas à l'attaquer. La victoire fut longtemps disputée; mais le combat se termina par la fuite des ennemis du prophète. Ce fameux combat de Bedr, dont la description nous a été donnée, d'après les écrivains arabes, par M. Caussin de Perceval², fut suivi d'autres entreprises non moins heureuses. Pendant la fortune sembla se lasser de le favoriser, et, la 3^e année de l'hégire, Abou-Sofân prit une sanglante revanche à Ohod, non loin de Médine. Le prophète, blessé, ne sauva qu'avec peine sa vie. Cet échec ayant abattu la confiance de ses partisans, Mahomet se hâta de déclarer qu'il était la punition infligée aux péchés de plusieurs d'entre eux; quant à ceux qui étaient restés sur le champ de bataille, ils n'avaient fait qu'accomplir, disait-il, leur destinée fixée de toute éternité par l'Être suprême. Cette assurance releva le courage de ses sectateurs.

Dès l'année suivante, Abou-Sofân parut sous les murs de Médine à la tête de 10,000 hommes. Mahomet se tint prudemment sur la défensive, et la désunion s'étant mise parmi ses ennemis, ils se retirèrent après un siège de 20 jours. Délivré de ce danger, le prophète résolut de châtier

sévèrement les juifs de Koreïdha qui avaient fait cause commune avec les Mecquois. Il s'empara de leur château fort après 25 jours de siège, et, avec une cruauté qui n'était pourtant pas dans son caractère, il fit passer au fil de l'épée tous les hommes en état de porter les armes, au nombre de 600 à 700, et réduisit en esclavage les femmes et les enfants. La prise de Khaïbar, qui eut lieu quelques années après, compléta sa victoire sur ce peuple infortuné. Bientôt ses généraux lui soumièrent l'Yémen, et, ses projets grandissant avec ses succès, il écrivit, dans la 7^e année de l'hégire, à Khosrou II, roi de Perse, à Héraclius, empereur de Constantinople, à Mokawkas, gouverneur de l'Égypte, et à plusieurs autres princes des pays voisins de l'Arabie, pour les engager à embrasser l'islamisme. L'accueil que reçurent ses députés fut différent selon le degré de puissance de ceux à qui il les envoya. Khosrou les traita avec mépris, Héraclius leur témoigna des égards, le gouverneur de l'Égypte les chargea de présents pour leur maître, et quelques autres obéirent à l'espèce de sommation qui leur était adressée.

Mais un intérêt plus puissant encore pour Mahomet que ses conquêtes lointaines, c'était d'atteindre ses ennemis au cœur même de leur puissance et de ne pas rester plus longtemps exilé loin de la Kaaba. Sous prétexte de visiter ce sanctuaire, il partit de Médine à la tête de 1,400 hommes et se présenta devant la Mecque. Les Koréichites s'opposèrent à son entrée, et trop faible pour employer la force, il dut composer avec eux, en s'engageant à ne rester que trois jours dans les murs de la ville sainte. Ce peu de temps lui suffit pour attirer dans son parti deux des membres les plus influents de cette tribu, Amrou et Khaled, les conquérants futurs de l'Égypte et de la Syrie. Ce fut pour lui une acquisition précieuse. Khaled, en effet, par des prodiges de valeur, prévint, l'année suivante, la défaite complète d'un corps de 3,000 hommes envoyé sous les ordres de Zaida pour châtier le gouverneur de Mouta, en Palestine, qui avait mis à mort un envoyé de Mahomet. Enfin, un manque de foi des Koréichites fournit à ce dernier l'occasion qu'il attendait depuis longtemps de s'emparer de la Mecque. Il se présenta devant ses portes avec 10,000 hommes parfaitement équipés et enflammés du plus ardent enthousiasme. Les Koréichites n'osèrent résister longtemps, et, pour sauver leur vie et leur liberté, tous embrassèrent l'islamisme. Le prophète triomphant fit abattre les idoles de la Kaaba; mais il respecta la fameuse pierre noire, après

¹ Il a été parlé de lui à ce mot.

S.

² Voir à ce sujet, outre l'article de M. Caussin de Perceval dans le *Nouveau Journal asiatique* (février 1839), la *Description des monuments musulmans* (t. 1^{er}, p. 201), par M. Reinaud, de l'Institut.

l'avoir toutefois consacrée de nouveau. La Kaaba devint dès lors le principal sanctuaire de la religion mahométane.

Cet important événement eut lieu la 8^e année de l'hégire. Mahomet s'occupa ensuite de réduire différentes tribus qui n'avaient point encore accepté sa doctrine, et dès qu'il eut reçu leur soumission, il résolut de prévenir les projets hostiles de l'empereur Héraclius en envahissant la Syrie. Il rassembla donc une armée de 20,000 hommes d'infanterie, 10,000 chevaux et 12,000 chameaux, pour cette expédition sainte, à laquelle les femmes mêmes voulurent contribuer par le sacrifice de leurs bijoux. Vêtu d'une robe verte et monté sur une jument blanche, le prophète la commanda en personne. Après des souffrances inouïes, il atteignit les frontières de la Syrie; mais il ne s'avança que jusqu'à Tahouc, à moitié chemin de Damas, et il retourna à Médine après avoir écrit à Héraclius pour l'engager encore à adopter sa religion. Ce fut sa dernière expédition militaire. La 10^e année de l'hégire, il entreprit son dernier pèlerinage à la Mecque, le *pèlerinage de l'adieu*; il y parut dans le plus grand éclat, entouré de 90,000 ou, selon d'autres, de 150,000 de ses partisans. De retour à Médine, sentant approcher sa fin, hâtée, dit-on, par le poison que lui avait fait prendre une juive plusieurs années auparavant, il voulut donner à ses disciples un grand exemple de résignation, d'humilité et de justice. À son lit de mort, il les rassembla autour de lui, leur demanda à réparer les torts qu'il avait pu avoir envers quelques-uns d'entre eux; un seul ayant réclamé trois drachmes, il les lui rendit aussitôt; puis il affranchit tous ses esclaves, bénit ses amis, en leur recommandant instamment de rester unis et fermes dans leur foi. Il rendit le dernier soupir entre les bras de sa femme Alécha, la 11^e année de l'hégire (8 juin 632 de J. C.). De toutes ses femmes, la première seule lui avait donné des enfants, dont l'une, Fatime, épouse d'Ali, lui survécut. C'est une erreur populaire de croire que son tombeau est suspendu dans la Kaaba : ses cendres reposent dans une chapelle de la principale mosquée de Médine.

Il est bien difficile de porter un jugement impartial sur cet homme étonnant. Les historiens grecs ont pris à tâche de le noircir par leurs calomnies. Les Arabes au contraire nous le font voir paré de toutes les vertus, de toutes les qualités même physiques. Selon Aboulféda, il était de taille moyenne, avait la tête forte, la barbe noire et épaisse, le regard perçant, le visage coloré et exprimant une douce bienveillance.

Grave et cérémonieux, il se montrait toujours civil envers les grands et affable envers les pauvres. Doué d'une éloquence naturelle, il excellait dans l'art de persuader. Il paraît avoir eu surtout un talent éminent pour la controverse. On vante aussi sa vaste mémoire et la promptitude de son jugement. Devenu maître de l'Arabie, il ne changea rien à son genre de vie qui était d'une simplicité vraiment patriarcale. On le voyait traire lui-même ses brebis, allumer son feu, raccommoder ses vêtements et ses chaussures. Sa nourriture ordinaire consistait en pain et en dattes; il ne buvait que de l'eau; le lait et le miel étaient les seules friandises qu'il se permit. Sa charité était inépuisable. Il garda la plus grande fidélité à Khadidjah; mais après la mort de cette épouse chérie, sa passion pour les femmes l'entraîna à des excès. Quant au courage et à la résolution, il en donna de nombreuses preuves pendant tout le cours de sa vie. Plus d'une fois, comme à Honaïn, il paya de sa personne. Son ignorance était telle, dit-on, qu'il ne savait ni lire ni écrire; mais son génie y suppléait. On a vu au mot **CORAN** comment il composa ce livre célèbre. Malheureusement ses qualités brillantes sont obscurcies par quelques taches. Outre sa faiblesse pour les femmes, on lui reproche avec raison de s'être montré quelquefois cruel, perfide même, et d'avoir fait servir les passions de ses disciples à la réussite de ses projets. D'un autre côté, il a donné en différentes occasions, à la prise de la Mecque entre autres, des preuves de générosité et de grandeur d'âme. Mahomet était, en un mot, un homme animé d'une noble ardeur et de convictions sincères, mais chez qui l'enthousiasme n'était point assez pur pour lui faire repousser les moyens humains propres à le conduire à son but. — Voir Aboulféda, *Vie de Mahomet*, trad. de M. Noël Desvergers; Prideaux, *Vie de Mahomet*, trad. franç., Amst., 1693, in-8°; OELSNER, *Mahomet*, Françf., 1810, en allemand. E. HAAG.

MAHOMET I^{er}, fils de Bajazet I^{er}, naquit en 1374. Après la mort de son père, il dut défendre son trône contre ses deux frères, Soliman I^{er} et Musa. Resté vainqueur, il s'occupa de relever la gloire de l'empire ébranlé par Tamerlan et par la guerre civile. Il fit rentrer le Pont et la Cappadoce sous son obéissance, subjuguait la Servie avec une partie de l'Esclavonie et de la Macédoine, et rendit la Valachie tributaire. Il établit le siège de son empire à Andrinople, et mourut en 1421, non moins recommandable par ses victoires que par sa justice et sa fidélité à sa parole.

MAHOMET II, surnommé *Bouïouk* ou le Grand,

naquit à Andrinople, en 1450, et succéda à son père, Mourad II, à l'âge de 21 ans. Aussitôt qu'il fut monté sur le trône, il renouvela avec l'empereur grec le traité de paix conclu par son prédécesseur, sans doute pour préparer à loisir les moyens de s'emparer de Constantinople. Le 6 avril 1453, en effet, il parut devant les murs de cette ville qu'il assiégea par terre avec une armée de 300,000 combattants, tandis qu'une flotte de 300 galères et de 200 bâtiments plus petits la bloquait du côté de la mer. Les Grecs n'avaient à lui opposer qu'environ 10,000 hommes; mais le courage suppléa au nombre. Ne pouvant faire entrer ses vaisseaux dans le port, que défendaient de fortes chaînes de fer, Mahomet fit couvrir deux lieues de chemin de planches de sapin enduites de graisse, sur lesquelles il fit tirer jusque dans le port, à force de bras et de machines, une partie de sa flotte. Il fit établir en même temps un pont de bateaux qu'il garnit d'artillerie. Les Grecs continuèrent à se défendre avec courage, mais leur empereur, Constantin (XI ou XIII) Drakoses, ayant été tué, ils cessèrent toute résistance, et Constantinople fut prise d'assaut, le 29 mai 1453. Trois jours après, Mahomet y fit son entrée triomphale et y établit le siège de l'empire ottoman. Désirant repeupler cette ville désolée, il accorda aux Grecs le libre exercice de leur religion et leur permit d'élire un patriarche dont il augmenta même les prérogatives. Constantinople redevint bientôt aussi florissante que jamais. Ses murailles se relevèrent et les châteaux des Dardanelles, construits à l'entrée de l'Hellespont, assurèrent encore sa sécurité. Mahomet II songea alors à poursuivre le cours de ses conquêtes. Il tourna ses armes victorieuses contre Skanderberg, prince d'Albanie, qui, favorisé par la nature de son pays, sut arrêter le terrible conquérant malgré l'immense infériorité de ses forces, et le contraignit à lui accorder la paix. Ce ne fut qu'à la mort de ce grand homme qu'il parvint à soumettre l'Albanie. Il voulut ensuite pénétrer en Hongrie, mais le célèbre Jean Hunyades l'obligea, en 1456, à lever le siège de Belgrade. Mahomet II ne fut pas plus heureux contre le fils de Hunyades, Mathias Corvin, qui lui enleva la Bosnie. Ces revers cependant furent compensés par la conquête de la Grèce, de tout le Péloponèse, de la plupart des îles de l'Archipel et de l'empire fondé, au commencement du XIII^e siècle, par les Comnènes à Trébizonde, sur les côtes de l'Asie Mineure. Ces rapides succès commencèrent enfin à inquiéter les puissances chrétiennes, et, à la demande du pape Pie II, une

croisade fut résolue à Mantoue, en 1459. La mauvaise organisation de la plupart des États de l'Europe ne permit pas de donner suite à ce projet. La république de Venise et les Génois prirent seuls les armes. Venise s'empara, en 1470, de Négrepont, et Gènes de Caffa, en 1474, sans que Mahomet, occupé sur les frontières de la Perse, pût s'y opposer. En 1480 cependant, il attaqua l'île de Rhodes; mais il fut repoussé avec une grande perte par Pierre d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Saint-Jean (voy. MALTE). Il se vengea de cette défaite sur la ville d'Otrante, qu'il emporta après 17 jours de siège, et il est vraisemblable qu'il aurait porté ses armes au cœur de l'Italie, si la mort n'était venue mettre un terme à ses projets. Il mourut, en 1481, dans une campagne contre les Perses, après avoir conquis, pendant les 29 années de son règne, 12 royaumes et plus de 200 villes. Si des qualités brillantes, une vaste ambition, et de longs succès font les grands princes, personne ne mérita mieux ce titre que Mahomet II. Malheureusement il ternit sa gloire par une cruauté barbare, une odieuse perfidie, un libertinage sans frein. Du reste, c'était un homme instruit pour son siècle et sa nation : il parlait le grec, l'arabe, le persan, et comprenait le latin; il dessinait et peignait même; il avait des connaissances en géographie et en mathématiques, et il avait étudié l'histoire des plus grands hommes de l'antiquité.

MAHOMET III, né en 1566, succéda à son père Mourad III en 1595. Il commença son règne par faire étrangler 19 de ses frères et noyer 12 femmes de son père, que l'on croyait enceintes. Après ces sanglantes exécutions, il entra dans la Hongrie et prit Agra. Cependant l'archiduc Maximilien lui avait déjà enlevé son artillerie et taillé en pièces 12,000 hommes, lorsque, par un revers de fortune, la victoire resta au sultan, en 1596. Mais Mahomet III reperdit successivement la Hongrie, la Moldavie, la Valachie, la Transylvanie, et se vit forcé de demander la paix, que les princes chrétiens lui refusèrent. Il mourut de la peste, en 1603, après avoir exilé sa mère et fait étrangler son fils alné.

MAHOMET IV, né en 1642, fut placé sur le trône en 1649, après la mort tragique de son père Ibrahim, étranglé par les janissaires. Sa grand-mère, femme ambitieuse, prit les rênes du gouvernement; mais une révolution de sérail lui coûta la vie. Le célèbre Mohammed Kœprili la remplaça à la tête des affaires, et eut lui-même pour successeur dans la dignité de grand vizir son fils Ahmed Kœprili, qui releva la gloire de

l'empire par la prise de l'île de Candie, en 1660. En 1672, Mahomet marcha en personne contre la Pologne, alors désolée par l'anarchie, et lui enleva plusieurs provinces; mais Jean Sobieski vengea sa nation, l'année suivante, par la défaite entière de l'armée ottomane. La levée du siège de Vienne, en 1683, la victoire de Mohacs, remportée, le 12 août 1687, par le prince Charles de Lorraine, la perte du Péloponèse, enlevé par Morosini, irritèrent les janissaires, qui déposèrent Mahomet IV, le 3 novembre de la même année, et le jetèrent dans une prison où il mourut en 1691.

CONV. LEXICON MODIFIÉ.

MAHOMÉTISME ou **ISLAMISME**. C'est ainsi qu'on désigne la religion fondée par Mahomet (voy. ce nom). *Islam* est un mot arabe qui exprime l'action de s'abandonner à Dieu, la foi. Ce mot entre dans la composition de celui de *moslem*, *muslim* dont nous avons fait *musulmans*, nom qui désigne les *croyants*, c'est-à-dire les mahométans, sans distinction de sectes, et qui paraît avoir été emprunté aux Persans.

Toutes les croyances et les pratiques religieuses des sectateurs de Mahomet étant renfermées dans le Coran, l'analyse que nous avons donnée de ce livre célèbre nous laisse bien peu de chose à ajouter sur le mahométisme. Nous avons suffisamment parlé du dogme. Quant au culte, nous rappellerons qu'il consiste dans le jeûne, la prière, des ablutions fréquentes, l'abstinence de certains aliments, et le pèlerinage de la Mecque. Outre le jeûne du Ramadan, sorte de carême prescrit par Mahomet en mémoire de la révélation du Coran, et pendant lequel il est défendu de manger et de boire entre le lever et le coucher du soleil, il y a d'autres jeûnes encore qui pourraient s'appeler jeûnes de pénitence, et que le musulman s'impose lorsqu'il a commis quelque faute grave. Les prières se font cinq fois par jour, le matin, à midi, l'après-midi, le soir et à la nuit close; on peut s'en acquitter chez soi ou partout ailleurs, pourvu qu'on ait soin de se tourner vers la Mecque. Il n'y a de prière solennelle que celle du vendredi, jour de la semaine spécialement consacré à Dieu; elle doit se faire en commun dans le temple et sous la direction d'un ministre du culte. Ce devoir rempli, chacun est libre de vaquer à ses affaires. Un repos absolu n'est exigé du croyant qu'à la fête de la fin du Ramadan et à celle du Baïram (voy. BAÏRAM) où les mahométans ont coutume d'offrir un sacrifice à Dieu. Outre ces deux grandes fêtes, dont la dernière dure trois jours, les musulmans célèbrent encore celle de la naissance du prophète. Avant la prière, le croyant

doit se laver le visage, les mains et les pieds, même avec du sable à défaut d'eau. L'ablution ordinaire, appelée *wahou*, se distingue de l'ablution totale, nommée *ghosel*, qui, selon la croyance populaire, nettoie l'âme de toutes ses souillures. Ces fréquentes ablutions sont indispensables dans un climat brûlant, et sans doute ce fut aussi un motif hygiénique qui engagea Mahomet à adopter la distinction établie par Moïse entre les animaux purs et les animaux impurs. Quant au pèlerinage de la Mecque, chaque musulman doit le faire au moins une fois dans sa vie, soit en personne, soit par procuration.

Les temples des mahométans s'appellent *mosquées*. Ils sont surmontés d'une tour ou minaret du haut de laquelle le *muezzin* ou crieur appelle le peuple à la prière. Il est défendu, sous peine de mort, aux infidèles d'y entrer; cependant il arrive souvent maintenant que des chrétiens obtiennent l'autorisation de visiter les sanctuaires même les plus saints du mahométisme. A la tête de la hiérarchie religieuse est le *mufti*. C'est lui qui, dans les cas embarrassants, interprète le Coran et résout les questions de doctrine de concert avec les ulémas ou docteurs. Dans l'empire turc, il siège à Constantinople; mais il y a des muftis dans d'autres États musulmans et même en Russie. Les grandes villes ont des sous-muftis. Les *imams* ou prêtres sont les véritables ministres du culte. Ils lisent le Coran au peuple et le lui expliquent; ils récitent les prières dans les mosquées; ils circonscissent les enfants, pratique qui n'est point commandée par le Coran, mais qui est empruntée aux anciens Arabes; ils président enfin aux enterrements, et, malgré leur ignorance grossière, ils sont un objet de respect et de vénération. Les imams sont d'ailleurs parfaitement libres de se marier et même de changer d'état, ainsi que les derviches et les fakirs, religieux qui composent plusieurs ordres: les uns vivent en commun, d'autres en anachorètes, et d'autres encore courent le monde.

Malgré la défense faite par Mahomet à ses sectateurs de s'occuper de recherches théologiques et de se livrer à des discussions sur les matières religieuses, ils se sont partagés en plus de soixante et dix sectes, dont les opinions varient sur les attributs de la Divinité, sur l'autorité du Coran, sur l'interprétation de quelques-uns de ses passages, sur l'efficacité de la prière, du jeûne et des ablutions. Les deux principales de ces sectes sont celles des *sunnites* et des *chrytes*. La première, qui est répandue dans tout l'empire ottoman, l'Égypte, la Barbarie et le reste

de l'Afrique mahométane, la Tatarie, l'Afghanistan, plusieurs provinces des Indes orientales, l'Arabie et les îles de l'archipel indien, admet la *sunna* ou tradition, c'est-à-dire les explications théologiques du Coran et les décisions légales des quatre premiers successeurs de Mahomet, Abou-Bekr, Omar, Ottman et Ali. Elle se divise en quatre branches ou rites qui sont regardées comme également orthodoxes. Les chyites, c'est-à-dire sectaires, parmi lesquels se placent les Persans et les Kourdes, rejettent la tradition et, partisans exclusifs d'Ali, ils ne volent dans les trois premiers califes que des imposteurs et des hérétiques. Quoique moins nombreux, ils se divisent en cinq grandes sectes qui ont chacune un nombre considérable de ramifications.

E. HAAG.

MAHON ou PORT-MAHON, *Portus Magonis*, ville et port de l'île de Minorque, chef-lieu de l'île, au S., sur un golfe par 1° 56' long. O., 39° 50' lat. N.; 20,000 habitans Évêché. Port sûr et commode. Fort Saint-Philippe, arsenal, lazaret. Cathédrale. Un peu de commerce; cabotage. — Fondée, dit-on, par le Cartaginois Magon dès l'an 72 avant J. C.; fortifiée plus tard par un autre Magon, frère d'Annibal (de là par corruption le nom que cette ville porte encore actuellement). Pris par les Anglais en 1708. Les Français, commandés par le maréchal de Richelieu, la leur enlevèrent en 1756, mais ils la leur rendirent en 1765. Les Espagnols, aidés des Français, s'en emparèrent en 1782 après un siège mémorable; ils l'ont conservée depuis.

BOUILLET.

MAI. C'est, dans le calendrier grégorien, le cinquième mois de l'année et le plus beau du printemps, qui commence du 19 au 23 mars. Ce fut le troisième dans celui des Latins, depuis que Romulus, abolissant l'année qui, avant lui, datait du solstice d'été, lui substitua la sienne, dont il consacra le premier mois au dieu de la guerre, et qu'il appela *mars*. Dans cette innovation, il voulut que le troisième tirât son nom des *maiores* ou plutôt *maiores* (anciens), dont il composa son sénat, et il l'appela *maï*. Dans ce mois consacré à la vieillesse, il était défendu de se marier. D'autres laissent à Maia, mère de Mercure, et l'une des pléiades, les honneurs étymologiques de ce mois des fleurs, mis sous la protection d'Apollon, le dieu du soleil. En effet, dans ce temps, cette fille éthérée d'Atlas aplanit les flots de l'Océan qu'elle rouvre aux vaisseaux de nos ports, justifiant ainsi son antique nom de *pléiade* (la navigatrice). Le premier jour de mai, les descendants de Romulus s'empressaient d'of-

frir des sacrifices aux lares, ces modestes dieux des familles, des foyers et de la concorde domestique. Presque tous les jours de ce mois étaient fériés chez eux. Le 21, en mémoire du bannissement des Tarquins, on célébrait avec grande joie la fête du *regifugium* (expulsion des rois. De là, ce mai verdoyant, ce svelte peuplier, emblème de liberté et de renaissance, disait-on, que la France républicaine, il y a un peu plus de 50 ans, planta sur chacune de ses places publiques. — Le dixième mois des Hébreux répondait à notre 8 mai; il se nommait *paini*, et constituait avec les neuf autres l'année alexandrine établie 336 ans avant J. C. *Sivan* était l'appellation de leur année sainte. — Chez les Grecs, dont l'année de onze mois commençait après le solstice d'été, à la lune nouvelle, celui de *thargéion*, formé des trois mots de leur langue, *thero-gén-éliô* (j'échauffe la terre par le soleil), répondait dans sa dernière partie au commencement de mai; il avait trente jours. Tous les trois ans, dans ce mois, se célébraient les petites panathénées. — Sous les rapports astronomiques, mai occupe la troisième place dans l'écliptique, ainsi que les gémeaux H , emblème de l'accord de la terre et du soleil, dans lesquels ce mois entre du 19 au 23, quoique réellement, par la *précession* (*voy.*) des équinoxes, poursuivant son mouvement rétrograde, il soit maintenant dans celui des poissons. Mai a trente et un jours, avec des fractions d'heures, de minutes et de secondes, subordonnées à la vitesse du mouvement du soleil ou à la nature de son orbite. Ainsi, en 1819, les observations ont fait voir que le soleil a mis 51 j. 8 h. 24 m. à parcourir le signe des gémeaux, ou mois de mai. Dans cette saison, l'astre du jour, entré sur notre hémisphère, a déjà franchi l'équateur de 60 degrés: c'est alors, pour me servir de l'expression des poètes, que commencent les noces du soleil avec la terre; celle-ci, dans sa joie, se couronne des plus tendres et des plus blanches de ses fleurs, de narcisses, de lis, de muguet, d'aubépine, de jasmin et de jacinthe, purs comme la neige dont elles viennent de sortir; elle attend qu'elle soit mère pour se parer avec luxe de fruits éclatants et de guirlandes aux vives couleurs. Son souffle amoureux fait éclore en même temps les œufs des petits oiseaux dans leur nid, et les marguerites sur les prés. Mai est le mois des abeilles et du rossignol. Cet oiseau, l'Orphée de l'Europe, que les Grecs ont nommé *Philomèle* à cause de la mélodie de sa voix, remplit alors nos bois de ses notes perlées; mai fini, il se tait. Il en est qui, dans leur passion de chan-

ter, épuisés d'harmonie, tombent morts au pied de l'arbre qui les a vus naitres, comme un poète solitaire et abandonné, trouvé mort d'amour sur le sein des Muses. Tous les êtres de la nature, l'homme surtout, rendent hommage à ce mois, qui leur rappelle les merveilles de la création. Les Grecs d'aujourd'hui, le premier jour de mai, jonchent d'herbes le seuil de leurs maisons, et suspendent des couronnes de fleurs à la porte de leurs fiancés. Les Romains encore célèbrent ce mois en commémoration, un peu païenne, de la nymphe Égérie. Albion, amante des fleurs, que le ciel lui vend si cher, promène dans ses rues brumeuses un mai ou arbre paré de rubans et de fleurs, et entourée de mascarades de *sweep-boys* (ramoneurs). Les uns veulent que cette fête soit celle de Flore, d'autres celle de milady Montagu. Avant notre première révolution, les villageois plantaient à la porte de leur seigneur un arbre entrelacé de faveurs roses, qu'ils appelèrent *mai*, du nom de ce mois des roses. Les clercs de la basoche, à Paris, dressaient tous les ans, dans la grande cour du Palais, un arbre qu'ils avaient droit de choisir dans la forêt de Villers-Cotterets. Enfin, en Espagne, on pare une jolie villageoise d'une robe blanche, on la couronne de feuillages et de fleurs, puis on l'assied sur un trône, et ses jeunes compagnes, autour d'elle, quêtent pour *Maïa*, charmant souvenir de cette pléiade, fille d'Hespérus et d'Atlas, qui naquit par delà 6 lieues des plages de cette riche et héroïque contrée. DENNE-BARON.

MAI (CHAMP DE). Voy. CHAMP.

MAI (ANGE), cardinal italien qui, avant d'être revêtu de la pourpre romaine, s'est rendu célèbre par la découverte de plusieurs ouvrages d'anciens auteurs grecs et latins déchiffrés par lui dans des palimpsestes (voy. COPISTES et MANUSCRIT). Né à Bergame, il vivait obscurément dans un couvent de jésuites des États de Venise, lorsqu'il en fut tiré, en 1815, pour être placé à la tête de la bibliothèque Ambrosienne à Milan. En 1819, il fut appelé à Rome et attaché à la conservation de la bibliothèque du Vatican dont il ne tarda pas à être nommé bibliothécaire. Il obtint en outre (1825) le titre de protonotaire apostolique surnuméraire, fut admis au sein de la congrégation de la propagande, et reçut, en 1840, le chapeau de cardinal, grâce à ses travaux et à la réputation européenne qu'ils lui avaient acquise.

Ce fut en 1814 que M. l'abbé Mai en jeta les fondements par la publication de quelques fragments de trois oraisons de Cicéron encore inédites, qu'il avait découverts dans un *codex*

rescriptus de la bibliothèque Ambrosienne; publication suivie, en 1815, de celle de différents ouvrages de Cornélius Fronton qui n'avaient jamais été imprimés, non plus que les lettres de Fronton et des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Vérus, etc., qu'il publia plus tard (1825) à Rome; et divers fragments d'anciens auteurs. En même temps, il fit imprimer huit harangues de Symmaque auxquelles il en ajouta de nouvelles dans la suite (1825), environ soixante vers inédits de la comédie de Plaute intitulée *Vitularia*, un commentaire des comédies de Térence, le discours complet d'Isée sur la succession de Cléonyme et une oraison du philosophe Thémistius. En 1816, le savant bibliothécaire crut avoir découvert, dans deux manuscrits de Milan, l'abrégé, cité par Photius, des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse; mais nous avons dit à l'article DENYS que ce fut une erreur. Puis il mit au jour des fragments de la traduction mésothique des épîtres de saint Paul; une description des campagnes d'Alexandre (*Itinerarium Alexandri*), qui malheureusement tient trop du roman, et l'ouvrage de Julius-Valerius, *Res gestæ Alexandri Macedonis*, qui a été réimprimé, à la suite du précédent, à Francfort-sur-le-Mein, 1818, in-8°. Un manuscrit très-ancien des poésies d'Homère lui fournit la matière d'un nouvel ouvrage où il publia plusieurs fragments du texte avec un grand nombre de scolies et des gravures des curieuses peintures dont il est enrichi. Enfin le rétablissement, au moyen d'un manuscrit arménien, d'une partie des chroniques d'Eusèbe (1818), termina la série de ses travaux à Milan. Il les reprit avec une infatigable ardeur à Rome, où il découvrit le traité de Cicéron *De Republicâ* presque complet (Rome, 1822). En 1825, il publia des fragments du droit civil avant Justinien, de l'*Ars rhetorica* de Jul. Victor, etc., et enfin le recueil intitulé *Scriptorum veterum nova collectio e Vatic. codd. edita* (Rome, 1825-1858, vol. I à X, in-4°) qui contient d'anciens ouvrages et la liste des manuscrits orientaux conservés à la bibliothèque Vaticane. Tout en s'occupant de cet important recueil, il fit imprimer *Nicetæ et Paulini scripta*, avec un fragment de l'*Episcopologe d'Aquilée* (Rome, 1827), et commença une autre collection de différents auteurs (*Auctores classici e Vatic. codd.*, Rome, 1828 et ann. suiv.). Les plus hautes dignités que l'Église puisse conférer n'ont pas ralenti son zèle pour les travaux d'érudition : dans ce moment même, M. le cardinal Mai publie un *fac-simile* du célèbre *Codex Vaticanus* du Nouveau Testament, offrant ainsi

de nouvelles ressources à la critique philologique de nos livres saints. Z.

MAIA. Deux déités portent ce nom. La première était fille d'Atlas et de Pléione. Maia fut l'une des pléiades, qui, placées dans les cieux, forment une constellation septentrionale composée de sept étoiles très-brillantes. On les représente sous les formes de sept nymphes qui dansaient ensemble, et Nonnus dit que lorsque Phaéon troubla toutes les régions célestes par son audacieuse entreprise, l'immense écho des cieux répéta les plaintes circulaires de la troupe tournoyante des pléiades. Surprise dans la grotte de Cyllène, en Arcadie, par Jupiter, la pléiade Maia devint mère de Mercure. Quelques mythographes ont cru que le nom de Maia n'était qu'une épithète ou un surnom de la déesse Tellus, ou de la Grande-Mère. Leur opinion est fondée sur ce qu'on immolait une truie pleine à Maia, et que le même sacrifice était offert à la terre. Dans plusieurs inscriptions votives, le nom de Maia est uni au nom de Mercure. Le mois de mai lui était consacré, selon quelques-uns, et tenait d'elle son nom. Ovide fait connaître les diverses opinions que l'on avait conçues sur cette déesse. Le poète Ausone a dit sur le mois de mai : « C'est le mois qui produit le lin dans nos campagnes, c'est lui qui nous donne toutes les délices du printemps ; il orne les vergers de fleurs, et il en remplit nos corbeilles. Le nom qu'il porte vient de celui de Maia, fille d'Atlas. C'est le mois qu'Uranie aime sur tout autre. » — La seconde déité de ce nom était fille du dieu Faune et femme de Vulcain. Les savants l'ont quelquefois confondue avec la fille d'Atlas. Selon Macrobe, c'est à elle qu'on sacrifiait le premier jour de mai, et le flamine, ou prêtre de Vulcain, lui offrait du vin dans un vase à miel. — On trouve une autre MAIA, Arcadienne à laquelle Jupiter confia l'éducation du jeune Arcas. ALEX. DU MÈGE.

MAILLARD (JEHAN et SIMON), frères, notables bourgeois de Paris, et chefs de cette minorité des Parisiens, qui, sans oser se prononcer, s'opposait de tout son pouvoir aux efforts de Robert le Coq, évêque de Laon, et du prévôt des marchands, Étienne Marcel, chef du parti populaire, que soutenaient dans les provinces les insurrections armées appelées la *jacquerie*. Le nom des frères Maillard n'appartient à l'histoire de ces temps déplorables que par le meurtre du prévôt Marcel, tué d'un coup de hache au poste de la milice bourgeoise de la porte Saint-Antoine. Mais si le fait du meurtre est certain, celui de l'auteur ne l'est pas. Les historiens ne sont pas d'accord

sur ce point ; quelques-uns l'attribuent à un garde de la milice bourgeoise, d'autres à Simon Maillard, commandant d'un quartier. Mézerai a donné une autre version, et c'est la plus circonscanciée. « Trois bourgeois de Paris, dit-il, Jehan et Simon Maillard frères, et Pepin des Essarts, chevalier...., ayant averti leurs amis de la conspiration du prévôt, se tindrent en armes la nuit qu'il devoit exécuter ce dessein, l'esclairant de près en tenant toujours de bons espions à l'entour de luy, par lesquels ayant appris qu'il iroit sur la minuit ouvrir la porte Saint-Antoine aux Navarrois, ils s'y rendirent aussi par un autre chemin. Là, Jehan Maillard, l'ayant rencontré, lui chercha querelle et chargea dessus tant qu'il lui fendit la tête d'un coup de hache ; ensuite il monta à cheval, et, deployant une bannière semée de fleurs de lys, s'escria tant qu'il put : *Montjoie Saint-Denys !* » Ainsi, suivant le plus consciencieux de nos historiens, ce ne fut point Simon Maillard, mais son frère Jehan, qui porta le coup mortel à Marcel. Ce meurtre ne fut que le triste prélude de celui de plusieurs autres parents ou amis du prévôt. Quel que fût le principal auteur de cette sanglante réaction, la majorité des Parisiens ne se rallia point à la faction des Maillard. Si l'un ou l'autre de ces deux frères eût été regardé comme le libérateur de la capitale, les suffrages des bourgeois ne leur auraient pas manqué lors de l'élection du nouveau prévôt ; et le choix des citoyens de Paris se réunit sur un autre dont le nom ne figure point parmi ceux des bourgeois qui avaient accompagné les frères Maillard à la porte Saint-Antoine. DUREY.

MAILLARD (OLIVIER), fameux prédicateur de l'ordre des frères mineurs et professeur en théologie, était né en Bretagne dans le xv^e siècle. Ses sermons ont été publiés à Lyon et à Paris, de 1498 à 1521. On a encore de ce prédicateur : *Confession générale du frère Olivier Maillard*, Lyon, 1526, in-8^o, gothique ; *Conformité et correspondance des SS. mystères de la messe à la Passion de N. S. J. C.*, Paris, 1552, in-8^o, gothique ; *Histoire de la Passion de J. C.*, publiée avec une notice sur l'auteur, des notes et une table des matières, par M. G. Peignot, Paris, 1828, in-8^o. Maillard mourut près de Toulouse, le 13 juin 1502. X.

MAILLARD (STANISLAS-MARIE), huissier au Châtelet de Paris, un des vainqueurs de la Bastille, et un des héros des journées des 5 et 6 oc-

¹ Voir aussi *Sermon prêché à Bruges, en 1500, et autres pièces de même auteur*, avec une notice par M. l'abbé J. de Labouderie, Paris, 1826, in-8^o.

tobre 1789, est surtout connu par la part qu'il prit aux massacres de septembre. Ce fut lui qui présida la commission populaire nommée, sur la proposition de Manuel, pour juger les prisonniers. Il fut ensuite attaché comme agent au Comité de sûreté générale. On ignore l'époque de sa mort. X.

MAILLE (en basse latinité, *malla*, *medala* et *medalia*), nom qu'on a quelquefois donné, en France, à l'obole. Cette monnaie valait la moitié du denier. D'abord en usage sous les premiers rois carlovingiens, la maille ne fut plus qu'une monnaie de compte lorsque la livre fut réduite. On la divisait en 2 pites et chaque pite en 2 demipites. Le mot de maille s'est conservé dans quelques expressions familières comme *n'avoir ni sou ni maille*, etc. X.

MAILLÉ, illustre et ancienne maison originaire de la Touraine, en France, où elle possédait la terre de Maillé, qui fut acquise par le connétable de Luynes et érigée pour lui en duché. La maison de Maillé a donné naissance à plusieurs branches célèbres, entre autres à celle de Brézé.

MAILLOTINS (*Mallets*), nom donné aux bourgeois de Paris insurgés contre les exactions des oncles du roi, dans les premières années du règne de Charles VI. L'insurrection éclata le 1^{er} mai 1382, à l'occasion de l'imposition d'un douzième sur le prix de toutes les denrées vendues aux halles de Paris. Le peuple se porta en foule à l'hôtel de ville, en brisa les portes, et, s'étant emparé d'une grande quantité de maillets qui y étaient déposés, il s'en servit pour tomber sur les percepteurs royaux : de là, la dénomination de *maillés* ou *maillotins*. Ce soulèvement provoqua de la part du roi enfant une répression terrible. Les bourgeois qui jouissaient de plus d'influence parmi le peuple eurent la tête tranchée ou furent pendus; d'autres furent jetés à la Seine, cousus dans des sacs. Lorsqu'on jugea qu'assez de sang avait coulé, Charles VI annonça aux Parisiens qu'il leur faisait grâce de la vie, mais que le châtement mérité par ceux qui n'avaient pas encore été jugés, serait converti en amendes. Le produit des sommes extorquées de la sorte se monta à près d'un million de florins; en même temps, les impôts qui avaient été supprimés, furent rétablis dans toute leur odieuse rigueur : tels furent les déplorables résultats de l'insurrection des Maillotins. EM. HAAG.

MAILLY, ancienne et noble famille qui tirait son nom d'un bourg de Picardie, à 6 lieues d'Amiens, et dont l'origine remonte à ANSELME de Mailly, qui vivait vers l'an 1050 et commandait les armées du comte de Flandre. Il partagea de-

puis, avec deux sires de Coucy, la régence de cette province, étant parent du comte, fils de Richilde. Anselme s'établit en Picardie, et devint la tige d'une nombreuse et illustre postérité. GUILLAUME de Mailly mourut grand prieur de France, en 1360. COLARD de Mailly, le deuxième des grands chargés des affaires pendant la maladie de Charles VI, fut tué, ainsi que son fils, à la bataille d'Azincourt, en 1414.

La maison de Mailly a produit 13 branches, dont quatre subsistaient encore à la fin du siècle dernier; celles de *Mailly*, de *Nesle* et *Rubempré*, de *Mareuil* et de *Haucourt*.

Parmi les rejetons les plus distingués de cette famille, nous citerons : FRANÇOIS de Mailly, cardinal et archevêque de Reims, né à Paris, le 4 mars 1658, qui fut archevêque d'Arles en 1698, et de Reims en 1710. Il compta au nombre des plus fermes soutiens de la bulle *Unigenitus*. Après la mort de Louis XIV, le parlement condamna ses instructions; mais l'archevêque résista avec énergie. Pour récompenser son zèle, le pape lui envoya, de lui-même, le chapeau de cardinal. Il mourut, le 13 septembre 1721, dans son abbaye de Saint-Thierry, près de Reims.

Le chevalier de Mailly, qui s'acquit une certaine célébrité dans les lettres, était filleul de Louis XIV. Il intenta un procès scandaleux à sa famille pour se faire déclarer bâtard, et mourut à Paris, dans l'obscurité, en 1724. Ses œuvres, qui n'ont jamais été réunies, se composent principalement d'une foule de nouvelles amoureuses et d'aventures galantes.

LOUISE-JULIE DE NESLE, comtesse de Mailly, née à Paris, le 16 mars 1710, épousa, à l'âge de 16 ans, son cousin, LOUIS-ALEXANDRE de Mailly, et fut nommée, en 1729, dame d'honneur de la reine, à la place de sa mère. A peine venait-elle de paraître à la cour, que des amis officieux lui ménagèrent une entrevue avec le jeune roi Louis XV, pour lequel elle se sentait déjà un secret penchant. Elle devint sa maîtresse, et fut bientôt supplantée par M^{me} de Vintimille, sa sœur. En 1741, après la mort de cette dernière, M^{me} de Châteauroux (voy.), leur dernière sœur, devenue favorite, exigea du roi le renvoi de M^{me} de Mailly, qui n'avait pas quitté la cour. Dès cet instant, M^{me} de Mailly ne songea plus qu'à faire oublier ses erreurs passées par une conduite plus régulière; elle employa en aumônes la plus grande partie de la pension de 40,000 livres qu'elle recevait du roi, et mourut dans la retraite la plus austère, le 30 mars 1751, à l'âge de 41 ans.

JOSEPH-AUGUSTIN, comte de Mailly d'Haucourt,

maréchal de France, naquit à Paris, le 5 avril 1708. Entré au service en 1726, il parut au siège de Kehl, en 1733, comme lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais. Brigadier en 1743, et maréchal de camp en 1745, il fit avec distinction la campagne d'Italie, en 1746. Bientôt après, il fut nommé lieutenant général et commandant en chef du Roussillon. En 1757, il fit des prodiges de valeur à Rossbach, resta blessé sur le champ de bataille et fut fait prisonnier. Il assista pourtant aux campagnes d'Allemagne, de 1761 et de 1762. En 1771, il reçut la direction générale des camps et armées des Pyrénées, ainsi que des côtes de la Méditerranée et de la frontière des Alpes. Retiré alors dans son gouvernement du Roussillon, il dota cette province d'une université, d'une bibliothèque publique, d'une école d'instruction pour l'équitation, etc. Tant de titres lui valurent, en 1783, les honneurs des ordres du roi et le bâton de maréchal de France. En 1790, au début de nos campagnes révolutionnaires, il fut chargé du commandement d'une des quatre armées décrétées par l'Assemblée nationale pour la défense des frontières. Mais le 22 juin, il envoya sa démission, sitôt qu'il eut connaissance du projet de départ du roi ; et après l'avortement de cette tentative, il vint se ranger au pied du trône avec les fidèles serviteurs qui, au 10 août, prêtèrent l'appui de leurs bras à l'infortuné Louis XVI. Ce fut lui qui dirigea la défense des Tuileries, dans laquelle il courut de grands dangers. Sauvé pour ainsi dire malgré lui, par un homme du peuple, il fut, peu des jours après, jeté en prison, mais presque aussitôt relâché. Il se croyait en sûreté au fond de la Picardie, dans son château de Mareuil, lorsqu'il fut de nouveau arrêté, le 26 septembre 1793, pour être transféré à Arras et conduit à l'échafaud, le 25 mars 1794, à l'âge de 86 ans.

La restauration rendit à son fils ADRIEN, comte de Mailly, son titre de pair de France, dont il crut devoir se débarrasser à la suite des événements de juillet 1830. DÉADÉ.

MAIMBOURG (LOUIS), prédicateur et historien ecclésiastique, était né à Nancy, en 1610. Dès l'âge de 16 ans, il entra dans la Société des jésuites, et fut envoyé à Rome pour y faire son cours de théologie. De retour en France, il enseigna d'abord les humanités au collège de Rouen, et ensuite il s'appliqua à la prédication, d'après le vœu de ses supérieurs. Ayant pris trop chaudement la défense des libertés gallicanes, sa hardiesse déplut au pape Innocent XI, qui donna l'ordre au général des jésuites de l'exclure de la compagnie (1682) ; mais Louis XIV le dédomma-

gea de cette disgrâce par une pension. Retiré à l'abbaye Saint-Victor, il y mourut le 13 août 1686. Comme prédicateur, le P. Maimbourg rappelait souvent les fameux sermons d'Olivier Maillard. Comme historien, le P. Maimbourg ne jouit plus d'aucune autorité. Une collection de ses *Histoires* a été publiée à Paris, 1686-1687, 14 vol. in-4° ou 26 vol. in-12. La première édition de son célèbre *Traité historique sur les prérogatives et les pouvoirs de l'Église de Rome et de ses évêques*, parut en 1685, in-4° ; nouv. édit., Nevers, 1831, in-8°. EM. HAAG.

MAIMONIDE ou MAIMON (MOÏSE-BEN-), un des plus savants rabbins, né à Cordoue, en 1159, étudia la médecine et la philosophie sous Thophaïl et Averrhoës. Lorsque ce dernier tomba en disgrâce, Maïmonide quitta l'Espagne, et se retira en Égypte. Il fit d'abord le commerce des pierreries ; mais il l'abandonna pour exercer la médecine, et ne tarda pas à être nommé premier médecin du sultan Saladin, sous la protection de qui il fonda, à Alexandrie, une école très-fréquentée. Après divers voyages, il mourut en 1205 ou 1209, et fut enterré à Tibériade. Son séjour en Égypte lui a fait donner aussi, par ses coreligionnaires, le surnom de *Moïse égyptien*. Ils le regardent, en effet, comme le plus beau génie après Moïse, et l'ont surnommé la *lampe d'Israël*, le *Maître le plus véridique*, le *Grand-Aigle*, la *lumière de l'Orient et de l'Occident*. Quelquefois, ils le désignent sous le nom de *Rambam*, composé des lettres initiales R. M. B. M. de son nom entier Rabbi Moïse Ben-Maimon. On a de lui plusieurs écrits, dont le plus connu est *Mora Nevochim*, c'est-à-dire le docteur de ceux qui s'égarent ou qui chancellent, méthode d'interprétation de l'Ancien Testament qui témoigne en faveur de la lucidité et de la sagacité de l'esprit du célèbre rabbin, et qui a servi de guide à plusieurs scolastiques. Écrit originairement en arabe, cet ouvrage a été traduit en hébreu par un juif, en latin par Buxtorf (Bâle, 1629, in-4°). On doit citer encore son excellent *Commentaire sur la Mischna*, imprimé avec ce livre, en hébreu à Naples, 1492, in-fol., etc., en latin à Amsterdam, 1698-1703, 6 volumes in-fol. ; *Jad Chasaka*, ou *La main forte*, abrégé du Talmud, Amst., 1702, 4 volumes in-fol. ; *Sepher hammitsvoth*, ou le *Livre des préceptes*, imprimé en hébreu et en latin, à Amst., 1660, in-4°. Maïmonide a écrit aussi sur l'idolâtrie, sur le Christ, sur la médecine et sur plusieurs autres sujets sans parler d'un grand nombre de lettres et de traités. CONVERSATION'S LEXICON MOD.

MAIN. La main est l'extrémité élargie et apla-

tie des membres thoraciques de l'homme; elle fait suite à l'avant-bras. Les anatomistes la divisent en trois portions, qui sont : le *carpe*, le *métacarpe*, les *doigts*. On distingue encore dans la main la *paume* ou partie interne, et le *dos*. La main est à la fois un organe de préhension et un organe des sens; c'est le siège du tact perfectionné, le *toucher*. Ce qui ne permet pas de la confondre avec la patte et le pied, c'est l'indépendance du pouce, qui, par son opposition aux autres doigts, lui permet de saisir les objets avec la plus grande facilité. L'homme n'offre de main qu'aux membres thoraciques; les singes, les sarigues en présentent encore à leurs extrémités pelviennes : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *quadrumanes*, l'homme étant seul considéré comme *bimane*. La main de l'homme et des singes tire un grand avantage du mouvement de rotation sur son axe opéré par le *radius* (voy. BRAS); cet os de l'avant-bras, auquel elle est presque uniquement attachée, l'emporte avec lui, et peut lui faire présenter sa face palmaire à tous les points d'une circonférence complète.

C. LEMONNIER,

MAIN DE JUSTICE. Cette expression désigne l'autorité de la justice et la puissance qu'elle a de faire exécuter ses décisions. Cette puissance, qui émane du prince, est représentée par une main d'ivoire placée au-dessus d'une verge qui est l'un des insignes de la royauté, comme la couronne, le sceptre et le glaive. Mettre des biens *sous la main de justice*, c'est les saisir, les mettre en séquestre.

E. REGNARD.

MAINMISE. Voy. SAISIE. Dans un autre sens, on appelait anciennement *mainmise* (du latin *manumissio*) l'affranchissement des serfs par leurs seigneurs.

E. REGNARD.

MAINMORTE, état des vassaux qui, sous l'empire de la féodalité, étaient soumis à la servitude personnelle, réelle ou mixte. Les effets de ce droit n'étaient pas réglés d'une manière uniforme par les costumes, et il n'est pas possible d'en donner une définition qui convienne à toutes. Dans la plupart, les *mainmortables* ne pouvaient disposer de leurs biens par testament, si ce n'est jusqu'à concurrence de 5 sols, et quelquefois de 60 sols, et leur succession, lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes, était recueillie par leur seigneur. On a donné diverses explications sur l'origine de l'expression de *mainmorte*. Molanus, professeur à l'université de Louvain, rapporte que l'évêque Albero ou Adalbero, mort en 1142, avait aboli, dans le pays de Liège, une espèce de servitude fort ancienne, dite de *mainmorte* (*mortua-manus*). Après la

mort de tout paysan qui y était soumis, on coupait sa main droite que l'on présentait au seigneur, afin d'indiquer par là que le défunt s'en trouvait affranchi. (*De Canoniciâ*, lih. III, cap. 35.) Par son édit du mois d'août 1779, Louis XVI avait aboli ce droit odieux dans les terres et les seigneuries de son domaine, et avait invité les seigneurs à l'imiter. Cet exemple avait fait peu de prosélytes, lorsque l'Assemblée constituante étendit à toute la France la suppression de la mainmorte, par la loi du 28 mars 1790.

On nommait, sous l'ancien régime, *gens de mainmorte*, tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui, par une subrogation successive de personnes, étant censés être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. De nos jours, les communautés religieuses, les hospices et autres établissements publics, se trouvent dans ce cas; mais la dénomination de mainmorte n'est plus employée dans les lois qui les concernent.

E. REGNARD.

MAIN-D'ŒUVRE. On appelle ainsi la façon de l'ouvrier. Ce mot indique également la rémunération du travail; néanmoins il ne faut pas confondre la main-d'œuvre et le salaire (voy.) : la main-d'œuvre s'applique à celui qui traite avec un entrepreneur pour une portion déterminée de l'ouvrage entrepris, et qu'il fait à son propre compte, tandis que le salaire s'applique à celui qui ne fournit absolument que sa coopération personnelle. Dans le premier cas, le travailleur possède ordinairement ses instruments et son métier, quelquefois même la matière première; dans le second, il reçoit de l'entrepreneur et la matière et les instruments. Le premier est un artisan, le second un ouvrier.

Le prix de la main-d'œuvre est en proportion de l'offre et de la demande sur les marchés, c'est-à-dire en proportion, d'une part, de la quantité des objets demandés, du nombre de ceux qui en ont besoin, de la vivacité de ce besoin, et, d'autre part, de la quantité offerte, du nombre de ceux qui offrent et de leur besoin plus ou moins pressant de vendre. Tel est le régulateur du prix de la main-d'œuvre.

La baisse ou la hausse du prix du pain exerce une grande influence sur le prix de la main-d'œuvre; une foule d'autres causes concourent à augmenter ou à diminuer ce prix. Ainsi, le trop grand accroissement de la population, la perturbation sur les marchés, le passage soudain d'un état politique à un autre, de la guerre à la paix, toute brusque transition d'un système à

un autre en matière d'importations et d'exportations, l'invasion subite d'une machine, de nouveaux tarifs, sont autant de faits qui engendrent soit une diminution dans la demande, soit une baisse dans la rétribution du travail. Une excessive concurrence est une cause de l'abaissement du prix de la main-d'œuvre, parce que le travailleur subit la loi du capitaliste qui n'a pas besoin de tout le travail qu'on lui offre; mais d'un autre côté, l'accroissement du capital et de la production augmente la demande. Il est des circonstances de temps et de lieu qui influent également sur le prix de la main-d'œuvre. Ainsi l'étendue, l'énergie de certains besoins, dans un moment donné; la connaissance exacte, de la part de l'artisan, des besoins du marché, du degré de valeur de l'objet qu'il confectionne, etc. L'affaiblissement du prix de la main-d'œuvre cause au milieu des populations laborieuses des souffrances plus ou moins vives, plus ou moins longues. Ces maux sont inséparables de la condition du travail; ils peuvent être évités ou adoucis par la prévoyance et la prudence qui conseillent au travailleur l'ordre, l'économie; car, quoi qu'il fasse, le travailleur ne changera jamais la loi générale du marché, le résultat nécessaire de l'offre et de la demande. Le prix de la main-d'œuvre ne peut échapper à la loi commune.

J. DE CROZE.

Quelquefois la main-d'œuvre fait presque tout le prix d'un objet, ou du moins elle peut donner aux matières les plus communes une valeur vénale très-considérable par l'accumulation successive de travail qui s'y attache. « Demandez à Bréguet de quoi sont faits les petits ressorts spiraux de ses admirables montres, a dit M. Biot; il vous répondra : On les fabrique avec du fer qui, dans l'état brut, coûte à Paris sept sous la livre. Ce fer est d'abord transformé en acier; puis, à l'aide d'une multitude d'autres opérations, on en tire enfin ces petits ressorts qui se vendent 5 fr. Or, ils sont si délicats, qu'il en faut huit pour peser 16/17 de grain, et valoir par conséquent 40 fr. Ainsi, comme une livre contient 9,216 grains, il en faudrait 89,391 pour peser une livre, qui, ainsi transformée, se vendrait 346,955 fr., ou près d'un million de fois sa valeur première. Cet accroissement, déjà prodigieux, le devient davantage encore, lorsque le fer est transformé par le travail en petites roues d'échappement, car chacune de ces roues pèse 21/64 de grain et se vend 30 fr., ce qui porte le prix de la livre à 842,610 fr. » Cet accroissement énorme du prix est destiné à payer la longue succession de travail de tout genre

qu'il a fallu appliquer à la matière brute pour la transformer en objets si finis et si délicats, et personne ne saurait se plaindre du prix élevé d'un objet dont la matière première est cependant de si peu de valeur.

SCHNITZLER.

MAINATE, *Gracula*. Genre d'oiseaux de l'ordre des omnivores, caractérisé ainsi qu'il suit : bec médiocre, dur, comprimé, convexe en dessus, courbé vers la pointe qui a quelquefois une échancrure plus ou moins forte; mandibule inférieure robuste, égalant en hauteur la supérieure; narines placées de chaque côté du bec et vers le milieu, ouvertes, cachées en partie par les plumes très-avancées du front : pieds robustes; quatre doigts, trois en avant : l'intermédiaire de la longueur du tarse et réuni à l'externe par la base; l'interne divisé; un derrière, très-fort; ailes médiocres; première rémige presque nulle, la deuxième un peu plus courte que la troisième. Les mainates, quoique privés d'une éclatante parure, se font néanmoins distinguer et rechercher des Chinois et des Malais, par la douceur de leur caractère, la facilité avec laquelle ils s'habituent à la captivité, l'aptitude qu'ils montrent pour retenir les airs, les mots et les phrases qu'on veut leur apprendre, et la complaisance avec laquelle ils les répètent au moindre désir du maître; il paraît même qu'ils possèdent ces talents à un degré supérieur à celui que l'on observe dans les perroquets qui, généralement, captivent davantage par l'éclat de leurs couleurs que par leurs grâces et leur amabilité. Du reste, le mainate est encore un fort bel oiseau dont le plumage, d'un noir brillant, reflète toutes les couleurs primitives de la lumière qui vient se décomposer sur les prismes nombreux de sa robe légère. Dans les îles de Java et de Sumatra, où ces oiseaux sont communs, on les voit réunis en troupes se répandre dans les plaines, visiter tour à tour les jardins et les forêts pour y chercher la nourriture qu'ils trouvent soit dans les vers et les insectes, soit dans les fruits et les graines. Ils font entendre naturellement un chant fort agréable. Le mâle construit conjointement avec sa femelle, à laquelle il témoigne un grand attachement, un nid qu'il tapisse intérieurement d'un duvet très-abondant; ce nid est ordinairement placé fort près du sol, entre les tiges accumulées d'une souche épaisse. La ponte est ordinairement de trois œufs grisâtres, tachetés de vert-olive. Le vol des mainates est assez rapide, quoique peu soutenu; il a beaucoup d'analogie avec celui du merle.

MAINE, ancienne province de France, com-

prise actuellement dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe. Elle était bornée au nord par la Normandie, à l'ouest par la Bretagne, au midi par l'Anjou, à l'est par le Perche, et formait avec cette dernière province un gouvernement auquel elle donnait son nom. Ce pays était anciennement habité par les *Cenomani* : c'est de ce peuple que lui vient, ainsi qu'au Mans sa capitale, sa dénomination. Les Francs s'en rendirent maîtres peu après leur arrivée dans les Gaules, et les successeurs de Clovis y établirent des comtes pour le gouverner. Plus tard, ce comté fut compris dans le duché de France, et dans le x^e siècle il devint héréditaire dans la famille de Hugues I^{er}, qui en avait été investi par Hugues le Grand, duc de France. En montant sur le trône d'Angleterre, Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, le fit passer sous la domination anglaise; mais Philippe-Auguste le conquit sur Jean sans Terre. En 1246, saint Louis le donna à son frère Charles, depuis roi de Sicile, dont les descendants le possédèrent jusqu'en 1481; Louis XI le réunit alors par héritage à la couronne de France. Le titre de duc du Maine a encore été porté par le fils légitimé de Louis XIV et de M^{me} de Montespan.

EM. HAAG.

MAINE (LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON, duc du), fils naturel du roi Louis XIV et de M^{me} de Montespan, naquit, le 30 mars 1670, à Versailles. Légitimé par édit du 29 décembre 1673, il épousa, en 1692, Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon Condé, petite-fille du grand Condé.

Le soin de la première enfance du duc du Maine fut confié à M^{me} de Maintenon qui, pour complaire à Louis XIV, fit imprimer, en 1677, le recueil des thèmes du jeune prince sous le titre d'*OEvres d'un jeune enfant qui n'a pas encore sept ans*. M^{me} de Montespan, chargée par Louis XIV de faire acheter à Lauzun (*voy.*) sa liberté au prix du sacrifice de la principauté de Dombes qu'il avait reçue en présent de M^{lle} de Montpensier, fit passer cette souveraineté sur la tête de son fils; et le roi qui s'attachait de plus en plus à cet enfant, dont l'intelligence précoce et les saillies fines et spirituelles l'amusaient et flattaient son amour-propre, le déclara, en 1682, prince souverain de Dombes. Il rétablit en sa faveur tous les privilèges dont jouissait cette terre avant sa confiscation sur le connétable de Bourbon. La même année, il le nomma gouverneur du Languedoc, et, en 1688, gouverneur des galères. Plein de goût dans les manières, doué d'une instruction solide et d'enjouement, le duc du Maine aimait avant tout la retraite, et il ne

portait dans le grand monde qu'une familiarité contenue, et une politesse sans effusion qui laissait peu de place à la confiance. L'ambition de sa femme, en le jetant, malgré lui, dans les intrigues du prince de Cellamare (*voy.*), abreuva d'amertume une vie peu faite pour les luttes de la politique. Enfin, après avoir expié sa faiblesse par une année de détention à la citadelle de Dourlans, éloigné de sa femme, il obtint d'aller habiter son château de Clagny. Quand la duchesse du Maine eut, à son tour, obtenu sa liberté, il se laissa persuader, par les instances de cette princesse, de se fixer avec elle à Sceaux, où la duchesse s'entoura d'une société d'hommes célèbres par leurs connaissances et les agréments de leur esprit.

Le duc du Maine mourut le 14 mai 1736; sa femme vécut jusqu'en 1753. Ils avaient eu deux fils : **LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON, prince de Dombes**, mort en 1755, à 55 ans, et **LOUIS-CHARLES DE BOURBON, comte d'Eu**, mort en 1775, à 74 ans, l'un et l'autre sans avoir été mariés. F. DE C.

MAINE (ÉTAT DU). *Voy.* ÉTATS-UNIS.

MAINE DE BIRAN (MARIE-FRANÇOIS - PIERRE GONTHIER) était né en 1766 à Grateloup, près Bergerac, en Périgord. Il servait dans les gardes du corps du roi, lorsque la révolution éclata. Naturellement circonspect, il laissa passer les événements sans y prendre part. Jeune encore, il se livra à des études sérieuses, et bientôt le goût de la philosophie devint chez lui prédominant. Cependant sous le Directoire, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents par le département de la Dordogne; mais son élection fut annulée au 18 fructidor. Il reprit alors le cours de ses méditations philosophiques. Le premier travail qui le fit connaître au monde savant fut un mémoire intitulé *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, qui obtint, en l'an XI (1803), le prix proposé par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut. Il prit place dès lors parmi les *idéologues*, nom qu'on donnait à cette époque aux hommes qui s'occupaient de métaphysique, et il fut nommé par la suite correspondant de l'Institut.

Sous l'empire, Maine de Biran devint successivement membre du conseil de préfecture de son département, sous-préfet de Bergerac, et enfin, en 1810, il fut élu député au corps législatif. Le 4 février 1810, il porta la parole pour haranguer Napoléon, au nom de la députation du collège électoral de la Dordogne. La carrière politique de Maine de Biran n'aurait rien de remarquable, s'il n'avait eu l'insigne honneur de faire partie de cette commission de cinq mem-

bres du corps législatif, qui, au mois de décembre 1815, eut le courage de réclamer la paix et la liberté pour la France.

Après la restauration, Maine de Biran rentra dans les gardes du corps, et reçut la croix de Saint-Louis. Député en 1815, et plusieurs fois réélu, il vota avec la minorité qui s'efforçait de modérer la réaction de la chambre introuvable, et appuya constamment depuis le gouvernement. Nommé conseiller d'État après la dissolution de cette chambre et commandeur de la Légion d'honneur, en 1816, il mourut à Paris, le 20 juillet 1824.

C'est surtout par ses travaux philosophiques que Maine de Biran s'est fait connaître. Outre le mémoire déjà cité sur *l'Influence de l'habitude*, il avait publié un autre mémoire *Sur la décomposition de la pensée*. Dans ces deux premiers ouvrages, l'auteur n'avait pas échappé à l'ascendant de la philosophie régnante, c'est-à-dire, du sensualisme de Condillac. S'il n'eût pas laissé d'autres écrits, on serait suffisamment autorisé à le classer parmi les disciples de Cabanis et de Tracy. Dans le premier, sa doctrine est essentiellement physiologique, et se réduit à l'analyse des impressions actives et passives, dont les nerfs sont les organes et le siège. Cette tendance physiologique est moins prononcée dans le second mémoire, où l'auteur paraît plus disposé à admettre l'être intelligent comme un principe à part, distinct de l'organisme. La métamorphose apparaît toute complète dans *l'Examen des leçons de M. de Laromiguière*, publié en 1817. Que s'était-il donc passé dans son esprit? Comment s'était opérée en lui cette révolution intellectuelle? Ici, il faut rappeler l'action qu'exerça sur Maine de Biran le commerce de quelques penseurs, qui ont noblement glorifié sa valeur comme philosophe, mais qui ne sont pas restés étrangers eux-mêmes au mouvement de son esprit. De 1811 à 1814, M. Royer-Collard (*voy.*), avec le courage d'une intelligence supérieure, avait attaqué l'école régnante; il avait analysé et commenté dans sa chaire les ouvrages de Reid et de Dugald-Stewart, les représentants de cette école écossaise qui, sans jeter les bases d'une philosophie puissante, protestait du moins au nom du sens commun contre les lacunes de la doctrine de Condillac. Lié avec M. Royer-Collard par une communauté de goûts et d'études, Maine de Biran suivait les phases de cette lutte des systèmes. D'autres amis, morts aujourd'hui, le savant Stapfer, l'original Ampère, et M. de Gérando, qui a survécu, se mêlaient à ces doctes discussions. L'intimité des hommes que

nous avons nommés fait comprendre plus facilement, ce nous semble, comment Maine de Biran a pu modifier ses idées, et comment son esprit a franchi le vaste intervalle qui sépare la physiologie du spiritualisme. Nul doute qu'il ne fût doué de facultés puissantes: il y avait en lui une force remarquable de réflexion; par une pratique assidue, il avait acquis le pouvoir de s'isoler du monde extérieur, de descendre en lui-même, d'interroger sa conscience, et de s'y faire un asile impénétrable, où il se donnait le spectacle de ses opérations intellectuelles; mais il lui manquait tout ce qui rend propre à agir sur les autres, c'est-à-dire la verve, l'entraînement, l'énergie et surtout la clarté d'esprit. Aussi, y eut-il au moins autant de courtoisie que de vérité dans ce mot de M. Royer-Collard: « Il est notre maître à tous. »

L'Examen des leçons de M. Laromiguière, qui n'est certes pas le plus mal écrit de ses ouvrages, est des plus pénibles à lire, d'un style lourd, diffus, entortillé. Cet opuscule avait été composé d'abord pour entrer dans les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, recueil mensuel, que M. Guizot rédigea pendant dix-huit mois, de juillet 1817 à décembre 1818. Mais l'étendue que prit l'article, jointe à l'obscurité du style, empêchèrent de l'insérer dans un recueil périodique, et il fut imprimé à part. Cet écrit, dont la manière contrastait si étrangement avec l'élégance, la lucidité, la transparence de Laromiguière (*voy.*), n'en fut pas moins un service rendu à la science. L'auteur y établit que l'âme est une cause, une force, un principe actif, thèse sur laquelle il était bon d'insister, au moment où il s'agissait de disputer l'école française au vieux sensualisme, pour la pousser dans des voies nouvelles.

Dans son article *Leibnits*, publié en 1819 dans la *Biographie universelle*, Maine de Biran s'attache de plus en plus au point de vue exclusif du *moi*, considéré comme force active, volontaire et motrice; il devient partisan d'un système dont le fond est le monadisme. A sa façon de se concentrer en lui-même et de se préoccuper de l'observation intérieure, il était aisé de prévoir qu'il finirait par ne plus avoir qu'une idée, celle de vie, de force, de pure activité, et qu'il arriverait ainsi à un spiritualisme absolu et universel, qui explique tout, Dieu, l'homme et le monde par la seule notion du *principe actif*. C'est en effet à ce système qu'il a été conduit.

Des travaux inédits que Maine de Biran laissa à sa mort, M. Cousin a publié, en 1851, un volume intitulé: *Nouvelles considérations sur les*

rapports du physique et du moral de l'homme. L'auteur y attaque avec force le système de Condillac, qui réduisait l'homme à la sensation; il rétablit un élément différent de la sensation et non moins réel, la volonté, fondement véritable et racine de la personnalité; il rend à la nature humaine l'activité et les facultés qui en dérivent: c'est par là que Maine de Biran a bien mérité de la philosophie.

ARTAUD.

MAINE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE). *Voy.* FRANCE.

MAINFROI. *Voy.* MANFRED.

MAINTENON (FRANÇOISE D'AUBIGNÉ, marquise DE) naquit à Niort (Deux-Sèvres), le 27 novembre 1635. Cette femme, qui devait prendre une part assez considérable à la révocation de l'édit de Nantes, était petite-fille d'un protestant célèbre, Agrippa d'Aubigné, l'ami de Henri IV; et, destinée à devenir presque reine de France, elle vit le jour dans une prison et passa ses premières années dans une forteresse. A l'époque de sa naissance, Constant d'Aubigné, son père, était détenu à la conciergerie de Niort, d'où il fut ensuite transféré au château Trompette. Elle reçut de sa mère, femme forte et lettrée, une éducation austère et catholique. Dans le dénûment où Constant d'Aubigné avait laissé sa famille, M^{lle} d'Aubigné, qui avait alors dix à onze ans, fut confiée à M^{me} de Villette, sœur de son père. Cette dame lui fit embrasser le calvinisme, qu'on eut grand'peine à lui faire abjurer plus tard, au couvent des Ursulines de Niort. Fort jeune encore lorsqu'elle perdit sa mère, elle se trouva sans aucune ressource; une partie de son enfance et sa jeunesse subirent la rude épreuve de l'infortune et des humiliations qui trop souvent accompagnent l'assistance qu'on prête aux malheureux. Amenée à Paris, elle fut connue de Scarron (*voy.*), poète en renom à une époque où la bonne compagnie goûtait le genre burlesque. Scarron fut charmé de son esprit et touché de son malheur: il lui offrit de l'épouser sans dot, ou de lui donner une dot pour entrer en religion. Le monde ouvrait à M^{lle} d'Aubigné des chances qui flattaient son imagination: elle épousa le cul-de-jatte dont l'esprit facétieux attirait autour de lui une société nombreuse et lettrée. Douée d'une grande beauté, d'un esprit remarquable, de beaucoup d'empire sur elle-même, aimable et sévère à la fois, M^{me} Scarron se fit, parmi cette société, une réputation de femme d'un haut mérite. Elle avait vingt-cinq ans à peine quand

Scarron la laissa veuve, si l'on peut donner ce nom à une femme qui avait défini son mariage « une union où le cœur entraînait pour peu de chose, et le corps pour rien. »

La veuve de Scarron, réduite à la position la plus modeste et vivant dans la plus haute et la plus aimable société de ce temps-là, y recevait l'accueil le plus distingué, grâce à son esprit de conduite, à cette passion d'une bonne réputation à laquelle elle faisait toutes sortes de sacrifices, et qui était sa folie, comme elle le disait elle-même. En même temps, elle était amie assez intime de Ninon (*voy.*) de Lenclous.

La mort de la reine mère ayant fait perdre à M^{me} Scarron la pension que cette princesse avait continuée à la veuve de son *malade*, M^{me} Scarron était sur le point de quitter la France, lorsqu'elle obtint une nouvelle pension par la protection de M^{me} de Montespan, qui n'était pas encore maîtresse de Louis XIV (1666); et quatre ans après, ce fut sur elle que la favorite jeta les yeux pour diriger l'éducation des enfants qu'elle avait eus du roi, et dont la naissance devait alors rester un mystère. M^{me} Scarron n'accepta qu'à la condition d'en recevoir l'ordre du roi lui-même, afin qu'il fût bien constaté qu'elle n'était pas au service de M^{me} de Montespan.

C'est un petit roman plein de détails piquants que l'histoire de M^{me} Scarron durant cette éducation secrète. Ses premières relations, peu favorables pour elle, avec Louis XIV, le progrès qu'elle fit peu à peu sur l'esprit du père des enfants de M^{me} de Montespan, l'entreprise qu'elle forma de le convertir pour l'enlever à la maîtresse dont la protection l'avait placée dans ce poste de confiance, l'intimité qui la conduisit non à s'asseoir sur le trône du grand roi, mais, ce qui était plus important et plus difficile peut-être, à partager sa puissance, tout cela a été raconté par elle-même d'une manière assez originale.

Le règne des maîtresses fini, M^{me} de Maintenon s'appliqua à y substituer les douceurs d'une amitié assez intime pour charmer le roi sans déplaire à la reine; cette princesse s'applaudissait hautement, au contraire, de la conduite du roi à son égard, depuis que M^{me} de Maintenon était en faveur.

La reine mourut en 1683. Quelque temps après, M^{me} de Maintenon écrivait à une de ses amies: « A quarante-cinq ans, il n'est plus temps de plaire; mais la vertu est de tout âge... Je le

¹ On commença à l'appeler ainsi durant l'éducation des enfants du roi, après qu'elle eut acheté la terre de ce nom, que Louis XIV

érigea en marquisat, et qui avait été payée des bienfaits dont le roi récompensa les soins que M^{me} Scarron prenait de ses enfants

renvoie toujours affligé et jamais désespéré. » M^{me} de Maintenon avait entrevu enfin la possibilité d'arriver à cette haute fortune que, dans ses plus ambitieuses espérances, elle n'avait sans doute jamais osé se promettre. Louis XIV épousa la veuve de Scarron. Rien de plus certain que ce mariage, rien de plus douteux que l'époque précise où il fut secrètement célébré. Tout le monde en a été convaincu sans que personne l'ait su avec certitude, le roi ni M^{me} de Maintenon n'en ayant jamais fait une déclaration formelle. C'est entre 1684 et 1686 que les conjectures l'ont fixé. Vers ce temps, en effet, M^{me} de Maintenon jouissait, à Versailles et dans l'intérieur des appartements, de toutes les distinctions qui devaient environner l'épouse du roi. Toutefois on ne l'a jamais vue ailleurs réclamer aucune des prérogatives de la reine de France.

De ce moment, les affaires de l'État ne se décidèrent, le plus souvent, qu'avec l'avis de M^{me} de Maintenon, quoiqu'elle affectât de ne point s'en mêler et qu'elle usât à cet égard d'une grande réserve; mais c'est chez elle que le roi travaillait avec les ministres, et il aimait à la consulter. Le pays eut plus d'un reproche à lui faire. Ses créatures, placées au ministère ou dans les grands commandements militaires, ont attesté, par leurs fautes et par les malheurs publics dont elles furent cause, l'erreur de ses amitiés et l'empire qu'elle exerçait. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait contribué à la révocation de l'édit de Nantes; mais il est également certain qu'elle condamnait les rigueurs qui en furent la suite. On peut lui imputer aussi en partie la fâcheuse résolution prise par Louis XIV, de légitimer ses bâtards dans un testament que la nation ne ratifia pas. Du reste, quoique M^{me} de Maintenon ne fût pas une femme ordinaire, elle n'avait pas l'étendue et la force d'esprit nécessaires au gouvernement des affaires d'un grand État.

Le bonheur de M^{me} de Maintenon était loin d'égaliser sa fortune. Dévorée d'un ennui profond, au milieu du faste et des grandeurs, il lui arriva plus d'une fois, sous les lambris dorés de Versailles, de laisser égarer jusque vers sa petite chambre du couvent des Hospitalières de la Place-Royale un souvenir qui n'était pas sans charme; à cette époque, ses lettres font foi de l'amertume de ses pensées secrètes. Auprès du royal vieillard, des chagrins dont il était bien difficile de le distraire; en public, des antipathies qui n'étaient pas sans péril (on voit dans les Mémoires du temps qu'elle n'osait aller à Paris dans son équipage): telle était la situation de cette femme tant enviée. Quand Louis XIV mou-

rut (1715), elle touchait à sa quatre-vingtième année.

M^{me} de Maintenon se retira dans la maison de Saint-Cyr, fondée par elle trente ans auparavant; et, servie seulement par deux femmes, elle conforma sa vie à la règle de cette communauté, ainsi que toutes les autres religieuses, jusqu'à sa mort, arrivée le 15 avril 1719. Elle avait composé, en 1699, un opuscule, où se trouve exprimée d'une manière fort remarquable sa pensée sur cette grande fondation. Cet écrit est intitulé : *Esprit de l'institut des filles de saint Louis*.

Le désir de la considération, du respect et des éloges des autres, ce fut chez M^{me} de Maintenon la première ambition, l'ambition de toute sa vie; elle sacrifia tout à ce besoin, qui s'élevait dans son esprit à l'exaltation d'une passion; on peut croire même que ce fut la seule dont elle ait jamais été animée. Ce sentiment est trop voisin de l'égoïsme pour mériter des éloges; disons cependant qu'il faut lire avec circonspection les jugements portés sur cette femme célèbre; car beaucoup de motifs ont dû inspirer contre elle la malveillance et armer la calomnie.

On a publié, en 1752, un recueil des lettres de M^{me} de Maintenon; à ce recueil curieux, plusieurs fois réimprimé, il faut joindre 4 volumes de lettres inédites, qui parurent en 1826, et qui renferment la correspondance de M^{me} de Maintenon et de la princesse des Ursins, durant la guerre de la succession d'Espagne. Les *Mémoires de M^{me} de Maintenon*, ouvrage de la Beau-melle, ont été jugés par Voltaire avec une juste sévérité.

M. AVENEL.

MAIRAN (JEAN-JACQUES D'ORTOUS DE), naquit à Béziers, en 1678, de François d'Ortous, écuyer, sieur de Mairan, et de Magdeleine d'Ortous, sa parente et sa femme. Ayant perdu son père à l'âge de quatre ans, sa mère se trouva chargée du soin de son éducation, qu'elle lui fit commencer dans la maison paternelle. La mort de cette mère vertueuse le laissa à l'âge de seize ans maître de son bien et de ses actions : il se rendit à Toulouse pour y continuer ses études. Il paraît qu'elles furent des plus rapides et des plus brillantes, car, se trouvant à Paris en 1698, chez le P. Mallebranche, quelqu'un lui ayant présenté un auteur grec, il se trouva en état de l'expliquer sur-le-champ à livre ouvert. Pendant les quatre ans qu'il passa dans la capitale, il se livra particulièrement à l'étude des mathématiques, de la physique, de l'astronomie, puis il retourna s'ensevelir pendant douze ans dans sa province. — En 1714 l'académie des sciences

de Bordeaux ayant proposé pour sujet du prix qu'elle distribuait tous les ans l'explication des variations du baromètre, Mairan concourut, et son mémoire fut couronné en 1715; il remporta aussi le prix de 1716, qui avait pour sujet la glace, et celui de 1717, par une dissertation sur le phosphore et les noctiluques. L'année suivante, la même académie l'admit dans son sein. Après avoir obtenu de si brillants succès en province, il était naturel que Mairan allât se fixer dans la capitale, séjour ordinaire de tous les hommes supérieurs. Il était déjà connu avantageusement des membres de l'académie des sciences de cette ville, à laquelle il avait envoyé des mémoires : ils avaient eu pour objet la solution du problème connu sous le nom de *la roue d'Aristote*; un abaissement subit des eaux de la rivière d'Érault, près d'Agde, qu'il soupçonnait avoir été l'effet d'un tremblement de terre, etc. Ces divers mémoires et ses triomphes de Bordeaux déterminèrent l'académie à se l'associer comme géomètre; sept mois après, il devint membre de cette illustre compagnie. De Mairan était non-seulement géomètre, physicien, astronome, mais encore il avait des connaissances étendues en histoire naturelle; il était aussi bon connaisseur dans les ouvrages de peinture et de sculpture; il était en outre bon musicien, et possédait la théorie mathématique de cet art à fond, aussi bien que la structure de l'organe de l'ouïe; il touchait fort bien des instruments à clavier; enfin, il était chronologiste et antiquaire; les lettres qu'il écrivit au P. Parennin font foi que les mystères des annales du monde ne lui étaient pas inconnus; la dissertation qu'il adressa au comte de Caylus au sujet d'une pierre gravée est digne d'un habile archéologue. « M. de Mairan, dit son panégyriste et son ami, Grandjean de Fouchy, possédait presque toutes les connaissances : il y avait fort peu de matières sur lesquelles on eût pu l'attaquer avec avantage; son style était aussi net que ses idées : il écrivait avec la plus grande précision et avec la plus grande pureté de langage, qu'il savait orner sagement dans le besoin des images les plus nobles et les plus vraies. » — Ce furent ces qualités, jointes à l'universalité de ses talents, à son impartialité et à la douceur de son caractère, qui le firent choisir pour remplacer Fontenelle comme secrétaire de l'Académie. Son âge avancé (62 ans) et la faiblesse de sa santé lui firent d'abord refuser cet honneur; ce ne fut qu'à force d'instances qu'on le décida à accepter pour 3 ans seulement ces pénibles et honorables fonctions. C'est vers cette

époque que l'Académie française lui ouvrit ses portes. En 1745, il fut nommé directeur de l'Académie des sciences, et la retraite de Maupertuis ayant laissé une place de pensionnaire vacante, il y fut nommé par le roi. — Rendu à lui-même, il reprit le fil de ses travaux, et ce fut pendant les vingt-sept ans qui s'écoulèrent jusqu'à sa mort qu'il revit et publia : 1^o la seconde édition de son *Traité des aurores boréales*, ouvrage dans lequel il a montré beaucoup de sagacité, mais qui est basé sur un principe dénué de preuves solides; au reste, les savants de nos jours n'en savent guère plus que lui sur cette matière; 2^o son *Mémoire sur la rotation de la lune*, où il prouve, ce qui n'était pas bien difficile, que cet astre tourne autour de la terre; 3^o sa *Balance des peintres, ou l'art d'apprécier leur mérite* : l'original de cet ouvrage appartenait à de Piles, Mairan ne fit que le commenter; 4^o la seconde édition de son *Traité de la glace*; 5^o son *Mémoire sur les séries infinies*, dont tous les numérateurs sont égaux; 6^o la dernière partie de ses *Recherches sur le froid et le chaud*; notre savant prouve assez bien que la chaleur que les rayons solaires communiquent à la terre ne suffirait pas pour élever et maintenir sa température à un certain degré; il prétend, ce qui est presque bien prouvé aujourd'hui, que le globe terrestre contient dans son intérieur un foyer qui envoie de la chaleur vers toutes les parties de sa surface; il démontre de cette manière pourquoi les sommets des hautes montagnes situées dans des pays très-chauds sont couverts de neiges éternelles, etc.; 7^o un *Traité sur les lois que suit la réflexion des corps*, qu'il fait dépendre de l'élasticité, de la masse des plans réfléchissants. — En 1721, il fut chargé par l'Académie, à la demande du conseil de marine, d'indiquer la meilleure manière de jaugeer les navires : il se rendit en conséquence avec Varignon dans les ports de la Méditerranée. Après bien des discussions, il adopta comme la meilleure la méthode de Hocquart, à laquelle il fit des additions. C'est au retour de ce voyage que, passant par Béziers, sa patrie, il forma le dessein de fonder dans cette ville une académie des sciences : les statuts en furent approuvés en 1723, et la compagnie ouvrit ses séances sous la protection du premier ministre, le cardinal de Fleury. Mairan n'eut point à souffrir des infirmités que les années n'amènent que trop souvent à leur suite; seulement il était très-sensible au froid. Ses occupations ne cessèrent qu'avec sa vie : malgré son grand âge, il assistait avec son assiduité ordinaire aux séances de l'Académie.

déme, se chargeait de commissions, etc. Un rhume qu'il avait contracté pendant les vacances de Noël, en 1770, devint fluxion de poitrine, et celle-ci se termina par un dépôt à la cuisse; la gangrène survint, et le malade mourut le 20 février 1771, âgé de 93 ans. — Mairan fut secrétaire du duc d'Orléans régent, qui lui légua sa montre. Les Sociétés royales de Londres, d'Édimbourg, d'Upsal; l'Académie de Pétersbourg, l'Institut de Bologne, le comptaient au nombre de leurs membres.

TRYSÈBRE.

MAIRE, MAIRIE. On nomme *maire* le premier officier municipal d'une commune. Ce mot dérive immédiatement de *major*, maître, premier, ou, selon du Haillan, Malingre et Ménage, du tudesque *Meyer* que les Germains auraient tiré de l'expression latine (*Ménage, Dict. étym.*). L'*adjoint* au maire est l'officier qui le remplace en cas d'empêchement, et qui l'assiste dans ses fonctions. On entend par *mairie* (de la basse latinité *mairia*) d'abord l'office de maire, ensuite le temps pendant lequel on exerce cette fonction, et enfin l'édifice où se tient l'administration municipale.

A partir du XII^e siècle, époque de la révolution que les historiens désignent par le nom d'affranchissement des communes, on voit succéder aux *rachimburgii* et aux *scabini* de nouveaux magistrats municipaux sous les noms de *maires*, *majours* ou *maieurs*, *préposés*, *consuls*, *syndics*, *jurats*, *jurés*, *capitouls*, *pairs*, etc. Ces administrateurs se sont perpétués jusqu'à nos jours dans les fonctions municipales, quoiqu'il n'existât plus, en 1789, que de faibles débris de l'ancienne organisation des villes de France.

Ce n'est pas des grands officiers de la maison des rois mérovingiens, que les historiens modernes se sont habitués à nommer *maires du palais* (voy. l'art. suiv.), que les magistrats municipaux qui reçurent le même titre de maire tirent leur origine. C'est d'une autre sorte de maires, dont les fonctions purement privées répondirent d'abord à celles d'économe ou de régisseur. Les reines en avaient à leur service (Ducange, *Gloss.*, verb. *Major domus*), ainsi que nos rois. Sous la seconde race et depuis l'établissement de la féodalité, les barons auxquels les guerres privées faisaient négliger la gestion de leurs domaines, eurent aussi des régisseurs qu'ils revêtaient du double caractère d'intendant et de juge, et qu'ils qualifièrent, comme les économes royaux, de *maires*, *viguiers* ou *vicaires*. Ces maires avaient l'administration des villages dont leurs maîtres étaient seigneurs, et jugeaient les causes légères entre les serfs qui en dépendaient.

Dans la suite, l'office de maire s'inféoda, le maire devint un nouveau vassal pour son seigneur, et le domaine qu'il reçut de lui, et qu'il tenait à foi et hommage, devint un fief de mairie.

Après de nombreux changements dans les attributions des maires, et dans les formes de leur nomination, ces fonctionnaires furent établis en France, d'après un système uniforme, par la loi du 14 décembre 1789. Ils sont aujourd'hui nommés par le roi ou, en son nom, par les préfets, et choisis parmi les conseillers municipaux (loi du 21 mars 1831). Leurs fonctions durent trois ans; ils peuvent être suspendus par les préfets, mais ils ne sont révocables que par le roi. Il n'y a qu'un maire dans chaque commune, Paris excepté; mais le nombre des adjoints varie suivant le chiffre de la population.

Nous avons présenté, au mot DROIT ADMINISTRATIF, un tableau succinct des attributions actuelles des maires. On reviendra sur cette matière dans l'art. RÉGIME MUNICIPAL. E. REGNARD.

MAIRE DU PALAIS. On sait que ce titre fut celui d'un des principaux officiers des rois mérovingiens. Il y a dans l'histoire des maires du palais trois grandes périodes : d'abord simples intendants de la maison du roi, nommés par le prince et révocables à sa volonté, ils devinrent administrateurs du royaume sous les rois et furent nommés à vie; et ensuite, élus par les grands, ils rendirent leur charge héréditaire et devinrent les maîtres absolus de l'État et du prince.

Que les maires du palais n'aient été, dans le principe, que de simples officiers de la maison royale, ce fait résulte du titre même que leur donnent les premiers historiens qui ont parlé de leur charge : ils les nomment *maiores domus regis*, majordomes du roi. Ils étaient alors les chefs des domestiques et les intendants des affaires privées du prince.

Mais ce poste de confiance, qui mettait les maires en contact habituel avec les rois, dont ils administraient les revenus, et dont ils durent souvent diriger les libéralités, étendre ou resserrer les faveurs, ne pouvait rester longtemps dans sa première obscurité : aussi voyons-nous que les plus anciens maires dont l'histoire ait conservé le nom, les maires de la fin de VI^e siècle, s'occupaient de l'administration générale du pays, puisque Bertoald, maire de Bourgogne, reçut de Brunehaut la mission d'aller lever des tributs; ils commandaient les armées, puisque ce même Bertoald livra bataille à Landri, maire de Neustrie, l'an 604. Vers la même époque, on voit le pouvoir des maires prendre une nouvelle

extension. Brunehaut, régentée d'Austrasie, ayant voulu perdre le maire Warnachaire, celui-ci s'attacha les grands, qui livrèrent Brunehaut à Clotaire II, roi de Neustrie, et ce roi, soit reconnaissance, soit nécessité, s'engagea à ne jamais destituer Warnachaire : le maire devint donc inamovible. Le roi fit plus : il accorda aux grands d'Austrasie le droit de choisir, à l'avenir, leur maire. De ministres, de capitaines, de favoris du roi, les maires devinrent ainsi ministres, capitaines, favoris des grands : ce fut une révolution tout entière.

En Neustrie, les choses n'allèrent pas tout à fait aussi vite : l'autorité royale s'y maintint encore pendant quelque temps et celle des maires y fit moins de progrès. Dagobert tint le sceptre d'une main assez ferme; mais à sa mort, arrivée en 638, deux enfants occupèrent les trônes qu'il laissait vacants, la Neustrie avec la Bourgogne d'un côté, l'Austrasie de l'autre; deux maires *Æga* et *Pepin de Landen* régnèrent sous les noms des deux rois : ils assemblèrent les conseils, disposèrent des charges, commandèrent les armées; et dès ce moment, il n'y eut plus guère d'autre pouvoir en Gaule que celui des maires.

Æga et *Pepin* moururent l'an 640. En Austrasie, les seigneurs donnèrent la charge de *Pepin* à *Grimoald* son fils, ce qui fut un premier pas vers l'hérédité. En Neustrie, le successeur d'*Æga*, *Erchinoald*, fut aussi nommé par les grands assemblés. Quant à la Bourgogne, la mère des deux jeunes rois, *Nantéchilde*, convoqua les évêques et les grands, et les engagea à élire *Floachat* pour leur maire. Ceux-ci exigèrent de *Floachat* la promesse de ne jamais les dépouiller de leurs offices, ce qu'il promit. On ne trouve pas de stipulations semblables en Neustrie et en Austrasie; mais il est assez probable que des conditions analogues y furent faites. L'action des rois disparut nécessairement alors; tout dut se passer désormais entre les grands et les maires.

Il y avait dans la monarchie des Francs un germe de discordes fatales, le partage du royaume entre les enfants des rois; la rivalité avait éclaté depuis longtemps entre la Neustrie et l'Austrasie, et la lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, durait depuis les régences de *Frédegonde* et de *Brunehaut* (voy. ces noms). Peut-être, comme on l'a pensé, trouvait-elle un aliment dans la diversité des populations appartenant aux deux royaumes; la Neustrie était, en effet, plus romaine, l'Austrasie plus germanique. Les maires, succédant aux rois, se trouvèrent placés à peu

près dans les mêmes conditions qu'eux, et la lutte se perpétua.

Le maire *Ébroïn* régnait en Neustrie et en Bourgogne sous le nom de *Thierry III*; l'Austrasie n'avait pas de roi. *Ébroïn* vint y faire reconnaître l'autorité de *Thierry*, c'est-à-dire la sienne; les Austrasiens, redoutant son caractère altier et dur, refusèrent de se soumettre, et élisent pour chef *Pepin d'Héristal*, membre de cette famille qui leur avait déjà donné *Pepin de Landen* et *Grimoald*. *Ébroïn* porta la guerre en Austrasie; il allait triompher lorsqu'il fut assassiné. L'un de ses successeurs reprend son projet; il meurt sans l'accomplir. Les choses changent alors de face : l'Austrasie acquiert une prépondérance marquée sur la Neustrie et la Bourgogne; et comme l'Austrasie était, pour ainsi dire, inféodée à la famille des *Pepins*, leur mairie s'éleva sur les autres mairies, et leur maison sur les autres maisons, selon l'expression de *Montesquieu*.

Un grand nombre de seigneurs neustriens, victimes de la tyrannie d'*Ébroïn*, s'étaient réfugiés en Austrasie : *Pepin* demanda à *Thierry* de les réintégrer dans leurs biens et dans leurs honneurs; refus du roi avec ordre de livrer les proscrits. *Pepin* alors, d'accord avec les seigneurs austrasiens, prend les armes, entre en Neustrie, rencontre le roi *Thierry* et son maire *Bertaire*, les met en fuite et pousse jusqu'à Paris, où le roi est contraint de se mettre à sa merci. Il se fit alors créer maire des trois royaumes; et afin que son titre répondît à son autorité, il s'appela *duc et prince des Français*.

Pepin usa habilement de son pouvoir; il sut s'attacher les grands et le clergé. Il fit revivre la coutume d'assembler tous les ans la nation au commencement de mars (voy. *CHAMP DE MARS*). Le roi se trouvait à cette assemblée; il y tenait la première place, mais il n'agissait que conformément aux vues du maire; il ne parlait que pour exprimer les pensées du maire, pour faire les réponses qu'on lui avait apprises, disent les chroniques. Après la cérémonie, on le conduisait dans une maison de campagne, où il ne se mêlait plus de rien; c'était le maire qui agissait : aussi les contemporains disent-ils que *Pepin* gouverna les Francs pendant 27 ans, ayant les rois sous ses ordres, *cum regibus sibi subiectis*.

À la mort de *Pepin*, les Neustriens élurent pour maire l'un d'entre eux, appelé *Rainfroi*, qui, de concert avec son roi, tenta d'abattre en Austrasie la famille des *Pepins*. Mais *Charles-Martel* (voy.), fils du dernier maire, tua la moi-

tié de leur armée et mit le reste en fuite. L'année suivante, il ne craignit pas de venir lui-même en Neustrie attaquer le roi et son maire, qu'il mit une seconde fois en déroute.

Cependant, quelque puissant que fût Charles-Martel, il ne crut pas pouvoir se dispenser de placer sur le trône d'Austrasie quelque fantôme de roi. Cet acte de politique n'empêcha pas les Neustriens de soulever contre l'Austrasie les Frisons et les Aquitains. Charles marche contre les alliés, les disperse et prend possession du royaume de Neustrie. Bientôt le roi d'Austrasie étant mort, il fait celui de Neustrie, qu'il avait assez dégradé pour n'en plus rien avoir à craindre, chef nominal des trois royaumes, dont il se fait lui-même le maire : le roi eut le titre de souverain et Charles l'autorité. Ce roi était Chilpéric II. A sa mort, le maire fit asseoir sur le trône Thierry de Chelles, âgé de sept ans. Thierry mourut, et il y eut alors un interrègne de cinq ans.

Charles mourut lui-même après avoir partagé en deux la monarchie, donnant la mairie d'Austrasie à Carloman, et à Pepin dit *le Bref* celle de Neustrie. La mairie était devenue la propriété de sa famille.

Les nouveaux maires jugèrent à propos de faire ce qu'avait fait leur père, de créer une espèce de roi, et ils mirent sur le trône un prince nommé Childéric qu'ils traitèrent plus sans façon encore que les maires de leur famille n'avaient traité les rois précédents. Pepin et Carloman obtinrent de grands succès auprès des seigneurs par leur administration, et sur les Bavarois, les Saxons, les Alémans, les Aquitains, par leurs armes.

Cependant Carloman se retira dans un cloître et Pepin resta seul à la tête de l'administration des trois royaumes. Il était dans la force de l'âge et déjà célèbre par son nom et ses qualités personnelles. Rien ne se faisait plus en Gaule que par ses ordres; tous les postes étaient remplis par des hommes dévoués à ses intérêts; il ne lui manquait que le titre de roi, et tout semblait l'inviter à le prendre. Dans une assemblée générale qui se tint à Soissons, en mars 752, fut donc faite la proposition de raser le roi Childéric et de lui substituer Pepin. Du commun consentement des évêques et des grands, l'un fut déposé en effet, et l'autre placé sur le trône. Ainsi finit la charge de maire du palais en se confondant avec celle de roi. *Voy.* CARLOVINGIENS.

J. GUADET.

MAIRET (JEAN), né à Besançon en 1604, est, avec Rotrou, le seul des poètes dramatiques

français antérieurs à Corneille dont le talent ait jeté quelques lueurs, et dont la postérité ait conservé quelques souvenirs. — Élevé à Paris au collège des Grassins, il composa à 16 ans sa première pièce. *Chryseïde et Arimand*, tragi-comédie, tirée de l'*Astrée* de Durté, était déjà supérieure aux informes ouvrages de Hardy. *Sylvie* eut, l'année suivante, encore plus de succès. Son chef-d'œuvre fut *Sophonisbe*, jouée en 1629 : c'était la première tragédie où l'on eût respecté la loi des unités; aussi les comédiens mirent-ils beaucoup de difficultés à sa représentation. Cette pièce, qu'ils avaient dédaignée, fit la fortune de leur théâtre; la *Sophonisbe* même de Corneille ne put l'éclipser, et l'on sait que, sur sa vieille réputation, Voltaire se donna la tâche de la *réparer à neuf*, suivant ses propres expressions, pour faire connaître cette œuvre remarquable aux spectateurs de son temps. Il y a eu effet dans la *Sophonisbe* de Mairet de mâles et énergiques beautés, déparées moins que dans ses autres pièces par les défauts de son époque. — Mairet ne figurera point dans la liste des gens de lettres oubliés par les dispensateurs des grâces et des récompenses pécuniaires. Pensionné tour à tour par l'amiral de Montmorency, les cardinaux de Richelieu et de la Valette, il reçut en outre diverses gratifications du duc de Longueville et de plusieurs autres grands seigneurs. Enfin, lorsque, disgracié par Mazarin, à cause de son zèle pour les intérêts de l'Espagne, souveraine alors de sa province, la Franche-Comté, il revint à Paris après la paix des Pyrénées. Un sonnet sur cette paix, bien qu'il ne fût pas ce phénix dont a parlé Boileau, lui valut de la reine mère un don de 12,000 francs. — Jaloux, toutefois, de la renommée toujours croissante de Corneille, dont il avait critiqué avec amertume les premiers essais, Mairet, dès 1548, se retira à Besançon, sa patrie, où il mourut en 1684, âgé de 80 ans. — En 1819, quelques Francs-Comtois amis des lettres ouvrirent une souscription pour faire exécuter en marbre un buste de ce poète, leur compatriote, et en décorer la bibliothèque de Besançon : c'est un exemple honorable offert à toutes les cités où des hommes distingués ont reçu le jour.

OURRY.

MAÏS (*sea mays*, L.). De même que toutes les autres céréales, cette plante appartient à la famille des graminées, où elle constitue, à elle seule, un genre particulier, nommé *sea* par Linné, et *mays* par les botanistes plus anciens. C'est une plante annuelle, dont les tiges s'élèvent d'ordinaire à environ 5 pieds, mais susceptible d'acquérir, dans certaines variétés, le dou-

ble de cette hauteur. Les feuilles sont grandes, linéaires-lancéolées, d'un vert clair, ciliées, souvent pubescentes en dessous. Les fleurs sont monoïques. Les mâles forment une grande panicule terminale, composée de beaucoup d'épis grêles et flexueux; les épillets naissent deux à deux sur les dents de l'axe des épis, et ils contiennent chacun deux fleurs; la glume de l'épillet est à deux valves; chacune des fleurs se compose d'une glumelle à deux valves et de trois étamines. Les fleurs femelles sont agrégées, par séries longitudinales et serrées, en épis solitaires aux aisselles des feuilles supérieures et enveloppés chacun d'une sorte d'involucre formé d'un grand nombre de gaines membraneuses; les épillets sont réduits à une seule fleur fertile, qui est accompagnée d'une fleur rudimentaire; la glume et la glumelle sont à deux valves. L'ovaire se termine en un très-long style filiforme, indivisé, pendant, à stigmate longitudinal. Les fruits (vulgairement *grains de maïs*) sont assez gros, irrégulièrement arrondis, plus ou moins comprimés, lisses et luisants, jaunes, ou blanchâtres, ou rougeâtres, ou bleuâtres, ou panachés, plus ou moins enfoncés dans les alvéoles de l'axe de l'épi, et disposés sur 8 à 12 rangs serrés, dont l'ensemble forme un cône qui est recouvert par les gaines de l'involucre.

Le maïs, quoique ses noms vulgaires de *blé d'Inde*, *blé de Turquie*, *blé de Guinée* et *blé d'Espagne* sembleraient indiquer le contraire, est originairé d'Amérique; les aborigènes de cette partie du monde le cultivaient de temps immémorial, et ils ne connaissaient pas d'autre céréale avant l'invasion des Européens. Il paraît que le maïs fut introduit en Europe peu de temps après la découverte du nouveau continent, et que sa culture était déjà très-répandue dans quelques contrées de la France, vers la fin du xvi^e siècle.

La culture du maïs est surtout avantageuse dans les climats dont la chaleur, trop intense ou trop continue, ne convient plus aux blés et autres céréales du Nord : aussi ne réussit-elle guère, en Europe, au delà du 50^e degré de latitude; dans toutes les contrées soumises à un hiver plus ou moins prolongé, il importe de n'en faire les semis qu'à une époque assez avancée pour que les gelées printanières ne soient plus à craindre. Certaines variétés sont assez hâtives pour accomplir en deux mois, ou même en 40 à 50 jours, toutes les phases de la végétation. Le maïs vient en toute espèce de terre, pourvu qu'elle soit profonde, bien labourée, et suffisamment amendée; toutefois il préfère les sols lé-

gers et un peu humides; de même que toutes les céréales, il épuise promptement le terrain.

Bien que le maïs ne soit pas d'une utilité aussi universelle que le blé ou le riz, il n'en est pas moins une denrée alimentaire de première importance pour beaucoup de nations. Il s'en fait une immense consommation au Mexique, aux États-Unis et dans l'Amérique méridionale. Dans plusieurs départements du sud-ouest de la France, dans le Piémont, et dans d'autres parties de l'Europe méridionale, les paysans vivent principalement de maïs. La farine de ce grain ne peut se conserver au delà d'une année, et elle n'est pas propre à la panification, à moins qu'on n'y ajoute un tiers de farine de blé : à l'aide de ce mélange, elle fournit un pain sain et de saveur agréable; mais la manière la plus habituelle d'employer cette farine est d'en faire des bouillies, des gâteaux, de la *polenta*, mets favori des Piémontais, etc. Le maïs est une nourriture excellente pour les bestiaux et les oiseaux domestiques, qui engraisser promptement lorsqu'on les soumet à ce régime. En Amérique, on l'emploie à faire de la bière, et on le donne aux chevaux, en place d'avoine. Les feuilles de la plante, soit en vert, soit séchées, fournissent un bon fourrage; les feuilles séchées sur pied, les enveloppes foliacées des épis, sont préférables à la paille de blé ou de seigle, tant pour le remplissage des paillasses que comme litière. On confit au vinaigre les jeunes épis. Les tiges sèches, fendues en éclats, servent en Amérique à la confection de divers ouvrages de vannerie. De même que les jeunes tiges de la plupart des graminées, elles contiennent du sucre; mais ce principe est loin d'y être assez abondant pour en être extrait avec profit.

ÉD. SPACH.

MAISON (NICOLAS-JOSEPH, marquis), maréchal de France, était né à Épinay, près Saint-Denis, le 19 décembre 1770. Fils d'un simple laboureur de la commune des Beauges, à 3 lieues de Chambéry, il n'oublia jamais sa naissance modeste, et M. le duc de Broglie rapporte dans l'éloge du maréchal (à la chambre des pairs), que Napoléon lui ayant dit un jour qu'il était sans doute de l'ancienne famille de son nom, Maison répondit : « Non, sire, mon père était paysan. » Le 22 juillet 1792, le jeune Maison partit avec un bataillon organisé pour combattre les Prussiens à la frontière; il était déjà capitaine à Jemmapes, où il eut le bonheur de reprendre aux ennemis le drapeau d'un bataillon parisien.

¹ Nous nous bornerons à rappeler ici le comte de Maison, qui, ayant été conduit en Russie par l'émigration, y devint le bienfaiteur des Tatars Nogais, qu'il appela à la civilisation. S.

D'autres preuves de bravoure qu'il donna dans la campagne de 1793 ne le sauvèrent pas d'une destitution heureusement momentanée. Laisé pour mort sur le champ de bataille de Fleurus, il n'attendit pas son entier rétablissement pour rejoindre l'armée sous les murs de Maestricht. En 1795 et en 1796, il combattit avec distinction sous les ordres de Bernadotte, dans l'armée de Sambre-et-Meuse. Au passage du pont de Limbourg, blessé grièvement aux yeux, il fut présenté par Jourdan au 88^e régiment, en qualité de chef de bataillon. A peine eut-il recouvert la vue, qu'il rejoignit Bernadotte en Franconie; puis il passa en Italie où il prit part à toutes les actions d'éclat de cette célèbre campagne, jusqu'à la conclusion du traité de Campo-Formio. Le 10 janvier 1799, il fut nommé adjudant général et premier aide de camp de Bernadotte, alors ministre de la guerre, qui lui confia une mission importante à l'armée du Rhin. L'année suivante, Maison combattait en Hollande contre les Austro-Russes, lorsqu'une grave blessure vint l'éloigner pour quelque temps encore du théâtre de la guerre. Après la paix d'Amiens, il reçut le commandement du département du Tanaro; mais Bernadotte se hâta de le rappeler auprès de lui à l'armée de Hanovre, devenu le premier corps de la grande armée. Dans la campagne de 1805, il eut occasion de se distinguer à Iglau et surtout à Austerlitz. Il fit la campagne de Prusse, en 1806, en qualité de général de brigade, et se couvrit de gloire à Iéna. Chargé de poursuivre Blücher, il parvint jusqu'aux portes de Lubek, dont il reçut la soumission et dont il fut nommé gouverneur. En 1807, il était chef d'état-major de son corps d'armée, et il assista aux diverses phases de cette campagne, qui se termina par la paix de Tilsitt. L'année suivante, il passa en Espagne, sous les ordres du maréchal Victor, et contribua au gain de la bataille d'Espinoso de Los Monteros (10 novembre). Blessé encore grièvement au pied droit, devant les murs de Madrid, il se vit forcé de rentrer en France pour se rétablir. Cependant, en 1809, il fut en état d'accompagner le prince de Ponte-Corvo en Hollande et il eut tour à tour le commandement de Berg-op-Zoom et celui de Rotterdam. En Russie, il commanda une brigade d'infanterie du 2^e corps, et après l'affaire de Polotzk, il fut fait général de division. Placé, en cette qualité, sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr, il fut, pendant la retraite, opposé à Wittgenstein, et fit si bien son devoir sur les bords de la Bérésina, que l'empereur lui conféra le titre de baron sur le champ de bataille. Le

2^e corps était sans chef, par suite d'une blessure du maréchal Oudinot. Napoléon en confia le commandement au général Maison; mais il fut forcé de l'abandonner à Custrin pour revenir encore une fois en France se faire soigner de ses blessures. En 1813, placé dans le 5^e corps, sous les ordres de Lauriston, il s'empara de Halle, puis de Leipzig le jour même où l'armée se battait à Lutzen. Redevenu un des acteurs principaux au combat de Bautzen, il délivra une foule de prisonniers français et s'empara de la colonne qui leur servait d'escorte. A la funeste journée de Leipzig, il fut culbuté de cheval et dangereusement blessé, sans pour cela cesser de combattre. Après tant de travaux glorieux, les récompenses ne se firent pas attendre. Nommé grand officier de la Légion d'honneur le 28 octobre, puis grand-croix de la Réunion, le 21 novembre, il reçut encore, le 22 décembre, le titre de comte de l'empire et le commandement en chef de l'armée du Nord. Au moment de l'invasion, il fut opposé, sur la ligne de l'Escaut, aux Anglais et aux Prussiens réunis. Mais l'ennemi gagnant du terrain, Maison se vit forcé de se concentrer sur Bruxelles et ensuite sur Lille. Cependant il remporta une victoire complète sur le général Thielmann, près de Courtrai, le jour même de l'occupation de Paris. Ayant envoyé le 13 avril, son adhésion au nouveau gouvernement, il fut créé chevalier de Saint-Louis, pair de France, grand cordon de la Légion d'honneur. Commandant de Paris, au moment où l'on reçut la nouvelle du débarquement de Napoléon, il suivit à Gand Louis XVIII, qui, au retour, lui rendit le commandement de la 1^{re} division militaire. Mais dans le procès du maréchal Ney, en se déclarant incompétent dans le conseil de guerre dont il faisait partie, il s'attira une espèce de disgrâce, il fut transféré dans la 8^e division militaire, dont le siège est à Marseille. Cependant, le 3 mai 1816, le roi le fit commandeur de Saint-Louis, et le 31 août 1817, il lui donna le titre de marquis. Nommé le 30 septembre 1818, grand cordon de Saint-Louis, il redevint, en 1819, commandant de la 1^{re} division militaire. Il resta ensuite pendant quelques années en dehors des affaires jusqu'à ce qu'il fut choisi, en 1828, pour commander l'expédition de Morée, qui avait lieu en vertu de la convention des trois puissances intéressées à l'émancipation de la Grèce. On lui confia une armée de 14,000 hommes avec laquelle il mit à la voile à Toulon, le 17 août; débarqué sur la plage de Coron, il somma Ibrahim-Pacha de se retirer avec ses troupes, ainsi que son père en avait pris l'engagement dans les conférences

d'Alexandrie. Après quelques hésitations, Ibrahim signa, avec le général Maison, le 7 septembre, une convention définitive, et l'embarquement commença aussitôt. Mais le général français ne pouvant obtenir assez vite la soumission de la presqu'île, entra de force dans la citadelle de Navarin, et se fit ouvrir celles de Modon, de Coron et de Patras. Le château de Morée voulut seul faire résistance, mais il capitula après une première attaque. Son but ainsi rempli, Maison ne songea plus qu'à mettre la Morée en état de défense; il s'établit à Navarin et à Coron, et c'est dans cette dernière ville qu'il reçut le bâton de maréchal et l'ordre de revenir en France, au mois de mai 1829. L'année suivante, au moment des événements de juillet, le maréchal Maison siégeait à la chambre des pairs au rang des défenseurs de la constitution. Aussi fut-il choisi, avec MM. de Schonen et Odilon Barrot pour accompagner Charles X jusqu'à Cherbourg. Le 2 novembre, il fut nommé ministre des affaires étrangères, sous la présidence de M. Laffitte, puis, quinze jours après, il fut envoyé en ambassade à Vienne. En janvier 1835, il changea son poste contre celui de Saint-Pétersbourg, et enfin, le 30 avril 1835, il fut appelé au ministère de la guerre où il resta jusqu'au 19 septembre 1836. Le maréchal Maison vivait depuis quelque temps loin des affaires, lorsqu'il mourut subitement à Paris, le 15 février 1840. É. DEADÉ.

MAISON (du lat. *mansio*, demeure). L'homme, jeté tout nu sur la terre, se vit forcé non-seulement de se couvrir de vêtements, mais encore de se bâtir des asiles où il pût se mettre à couvert des chaleurs brûlantes du soleil, de l'humidité des pluies, des rigueurs des hivers, etc., suivant la situation des pays qu'il habitait : de là l'origine des *maisons*. — La forme et les dimensions de ces constructions varient à l'infini, suivant les climats, la nature des matériaux qu'on y emploie; et même les richesses de ceux qui les font bâtir. — Les rectangles étant celles de toutes les figures que l'on peut subdiviser aisément en autant de rectangles que l'on veut, le plan géométral (par terre) de toute maison isolée est presque toujours un rectangle; il y aurait de l'avantage à donner à ce plan la figure d'un cercle ou d'un polygone régulier, attendu que ces figures renferment à contours égaux plus d'espace que toute autre. Les premières maisons se composaient très-probablement d'une seule pièce au rez-de-chaussée, que l'on divisa dans la suite en plusieurs parties par des murs de refend, des cloisons, etc. On prétend que la plupart des maisons des anciens peuples de la Grèce et

de l'Italie ne consistaient d'abord qu'en un simple rez-de-chaussée; mais il est bien certain que dans la suite les habitations de ces peuples eurent plusieurs étages, puisque les maisons de Rome avaient de 60 à 70 pieds de hauteur. Dans les pays riches et tempérés de l'Europe et de l'Amérique, les maisons qui n'ont qu'un rez-de-chaussée, ou même un seul étage, sont assez rares, du moins dans les villes. En Chine, et dans les pays chauds en général, les maisons des villes les plus importantes, telles que Pékin, sont fort basses. Dans les pays du Nord, on fait en bois des maisons d'une grande simplicité, qui n'ont qu'un simple rez-de-chaussée : une scie, une hache et quelques heures de travail suffisent à un homme diligent pour construire une habitation de cette espèce. — Il y a à Moscou, ancienne capitale de la Russie, un marché où l'on trouve à acheter à toute heure des maisons en bois, que l'on peut porter et remonter partout où l'on veut. — Les Kamtchadales se réfugient en hiver dans les maisons souterraines. Les peuplades qui errent dans les régions septentrionales de l'Amérique se bâtissent en hiver des maisons qui sont entièrement composées de blocs de neige : c'est dans ces demeures glaciales qu'ils se mettent à l'abri des vents impétueux et des froids extrêmes; une pierre creusée, dans laquelle ils brûlent de l'huile de poisson, leur sert de calorifère et de fourneau pour cuire leurs aliments. Les descendants des Scythes, qui errent encore dans les plaines de la Tartarie, établissent leurs maisons sur des chariots : ces habitations mobiles ont la forme d'un cône; elles sont couvertes en chaume et très-légères : ce ne sont au reste que des voitures couvertes. TESSÉRE.

MAISON DU ROI. — On appelait *maison duroi* l'ensemble des différents corps composant la maison militaire du roi. Il ne s'agit dans cet article que des dignitaires et des principaux officiers attachés au service intérieur et à la personne du roi. Ce personnel s'est beaucoup accru sous les successeurs de Louis XIV, Saint-Simon raconte que l'influence de ces officiers était moins grande que celle des subalternes. « Les charges des premiers gentilshommes de la chambre, dit-il (t. I^{er}, p. 122, première édition de 1788), furent plus qu'obscurcies par les premiers valets de chambre. L'insolence était grande dans la plupart d'eux (les valets), et telle qu'il fallait savoir l'éviter ou la supporter avec patience. Le roi racontait quelquefois avec complaisance qu'ayant dans sa jeunesse envoyé, pour je ne sais quoi, une lettre au duc de Monbazon, gouverneur de Paris, en une de ses maisons de campagne, près de

cette ville, par un de ses valets de pied, il y arriva comme M. de Monbazon allait se mettre à table; qu'il avait forcé ce valet de pied de s'y mettre avec lui, et le conduisit, lorsqu'il le renvoya, jusque dans sa cour, parce qu'*il venait de la part du roi*. Il ne manqua guère aussi de demander à ses gentilshommes ordinaires, quand ils revenaient de sa part de faire des compliments de jouissance ou de condoléance aux gens titrés, hommes et femmes, mais à nul autre, comment ils avaient été reçus, et il aurait trouvé mauvais qu'on ne les eût pas fait asseoir et conduits fort loin. » — On sait quelle fut l'influence de Lebel sous Louis XV; la protection de ce premier valet de chambre valait mieux que celle d'un prince. Les favorites elles-mêmes lui étaient dévouées par reconnaissance du passé et pour l'intérêt de leur avenir. — Le personnel de la maison du roi, sous Louis XVI, se composait de ce qu'on appelait la *chapelle*, c'est-à-dire, du grand aumônier, des aumôniers ordinaires, des chapelains, etc.; d'un grand maître (le prince de Condé), d'un grand chambellan (le prince de Bouillon), de quatre premiers gentilshommes de la chambre, d'un grand maître et de deux maîtres de la garde-robe, d'un grand écuyer, d'un premier écuyer, d'un premier panetier, d'un grand veneur, d'un grand prévôt, d'un premier maître d'hôtel, d'un maître d'hôtel ordinaire, d'un grand maître et de quatre maîtres des cérémonies, de quatre secrétaires de la chambre et du cabinet, de deux lecteurs, de deux écrivains, d'un bureau général d'administration, possédé par M. de Villedeuil, secrétaire d'État. — La reine avait aussi sa maison; les frères, les sœurs, les filles et les fils du roi, les princes et les princesses des branches collatérales, et des princes et princesses légitimés, avaient également leur maison, mais elles étaient moins nombreuses.

DUPREY.

MAISON DE SANTÉ, établissement privé destiné à recevoir, à traiter, les malades, et pourvu d'un personnel et d'un matériel propres à cet usage. La rétribution plus ou moins considérable qu'on paye dans les maisons de santé et l'isolement des malades constituent les différences principales entre ces maisons et les hôpitaux et hospices.

Comme les hôpitaux, les maisons de santé sont souvent consacrées d'une manière spéciale à telle ou telle maladie, bien que le plus ordinairement on y reçoive tous les malades qui s'y présentent. Pour la plupart, elles sont sous la direction exclusive d'un médecin dont elles sont la propriété. La disposition et la tenue de ces

établissements doivent nécessairement se rapporter, proportions gardées et eu égard à la qualité des personnes, à ce qui s'observe dans les hôpitaux. La commodité, la propreté s'y trouveront réunies à un certain degré d'élévation. En général, il n'y a de maisons de santé que dans les grandes villes, où elles offrent une ressource précieuse et une économie réelle aux étrangers et aux célibataires qui rencontreraient beaucoup de difficultés à se faire soigner chez eux.

Des règlements de police régissent les maisons de santé et obligent ceux qui les tiennent à une certaine responsabilité, surtout en ce qui concerne les aliénés et les détenus auxquels les autorités permettent, pour cause de maladie, d'y passer une partie plus ou moins considérable de leur détention.

F. RATIER.

MAISONS (PETITES-), nom que l'on donnait à un hospice de la rue des Sèvres, à Paris, où étaient enfermés des insensés. Cet hôpital était originellement une maladrerie dépendante de l'abbaye Saint-Germain des Prés. En 1544, l'abbé, cardinal de Tournon, la céda au prévôt des marchands et aux échevins, qui la disposèrent pour y recevoir des pauvres hors d'état de gagner leur vie, de l'un et de l'autre sexe, ainsi que des enfants atteints de la teigne; on y enferma aussi des libertins et des insensés. Plus tard, il n'y eut plus que des vieilles femmes et des fous. La destination spéciale de cette maison fit étendre son nom à tous les hospices d'aliénés. On donnait encore le nom de petites-maisons ou *folies* à des habitations appartenant à des particuliers, où ils allaient jouir de plaisirs secrets, et qui furent surtout à la mode du temps de Louis XV. Elles étaient généralement situées dans des quartiers retirés, et décorées d'une manière lascive.

L. LOUVER.

MAISSOUR. Voy. **MYSORE.**

MAISTRE (JOSEPH, comte DE), l'un des grands philosophes de notre siècle; peu s'en faut que je n'ose dire *le plus grand*. La biographie de cet homme célèbre n'a point été écrite encore. C'est un de ces génies qui vivent tout entiers dans leurs œuvres; c'est là qu'il les faut connaître. Recueillons seulement quelques souvenirs.—Joseph de Maistre naquit à Chambéry le 1^{er} avril 1755. Sa famille était originaire du Languedoc. Son père, le comte Xavier de Maistre, était président du sénat à Pavie. Il lui fit donner une éducation savante et chrétienne, et dès la fin de ses études, le jeune de Maistre entra dans la magistrature; il n'avait que 20 ans. Il fut du nombre des magistrats délégués par le gouvernement sarde

auprès du sénat de Savoie ; de bonne heure sa gravité s'était révélée aussi bien que son génie. Il publia en 1775 un éloge de Victor-Amédée : c'était un premier essai ; il fut suivi de quelques autres, et pendant ce temps, les événements se hâtaient, et bientôt allaient exercer leur influence sur la maturité de son talent et la direction définitive de ses pensées. — En 1787, il fut nommé sénateur. La révolution de France commençait à remuer le monde ; en 1793, l'invasion des armées françaises en Savoie le força de se retirer en Piémont. Alors, plus d'un trône était ébranlé, et les royautés pressentaient des jours funestes. M. de Maistre fut fidèle à son roi fugitif. Il le suivit en Sardaigne. Ce fut un asile protégé par les mers. Là, M. de Maistre fut nommé régent de la grande chancellerie. — Pendant cette première période de la révolution de France, M. de Maistre, dont l'esprit s'était déjà fortifié à la rude épreuve des calamités et des douleurs publiques, publia plusieurs écrits politiques. Le plus remarquable (1796) est celui qui a pour titre *Considérations sur la France*, ouvrage où le génie du philosophe et du publiciste jeta soudainement toutes ses clartés. A cette époque, M. de Maistre n'avait pas encore vu la France. Il ne la connaissait que par le fracas de ses ébranlements, et pourtant il la jugeait comme s'il avait vécu dans l'intimité de ses factions. Bieh plus, il lui pronostiquait la fin de ses ravages, et il osait lui montrer dans l'avenir la restauration du trône, dont les débris servaient de jouet à mille tyrans. — En 1803, M. de Maistre fut envoyé à Pétersbourg, avec le titre de ministre plénipotentiaire. C'est là qu'il publia (1810) son ouvrage de politique sociale : *Essai sur le principe générateur des institutions politiques*. — Déjà une immense réaction se faisait en Europe contre la révolution de France, et la France elle-même se laissait aller au penchant qui, par degrés, ramenait les idées morales et les principes monarchiques. M. de Maistre vit arriver avec une joie d'honnête homme la grande réparation de 1814. Il n'était plus alors à Pétersbourg. On suppose qu'il avait été rappelé par suite de ses liaisons avec les jésuites de Russie. Quoi qu'il en soit, M. de Maistre avait été reçu dans son pays avec des honneurs nouveaux. Nulle gloire ne manquait à sa vie. Mais ses travaux de philosophe étaient sa gloire de prédilection. Il visita la France en 1816 : on courut à cet homme extraordinaire, qui, vingt ans auparavant, avait annoncé les événements qui se passaient. Alors se formèrent d'illustres amitiés. La France avait eu aussi ses grands philosophes, ses grands poètes, ses grands histo-

riens. M. de Maistre aimait à voir en eux d'autres présages de réparation. Et cependant il s'éloigna bientôt avec des pressentiments nouveaux, et il vit bien que la philosophie chrétienne qui respirait dans les livres de M. de Bonald et de M. de Chateaubriand n'aurait que des fruits tardifs, et que d'autres épreuves attendaient encore la société en Europe. — M. de Maistre n'en fut que plus ardent à reprendre ses œuvres de publiciste. En cette même année de 1816, il publia sa traduction du traité de Plutarque, *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables*. En même temps, il s'occupait de travaux plus vastes, sans se hâter de les produire. Les plus importants de ces travaux étaient deux ouvrages qui devaient faire un grand bruit en France, l'un intitulé *Du Pape* ; l'autre, *Soirées de Saint-Petersbourg*. C'est là que M. de Maistre jetait au monde ses magnifiques et dernières pensées sur la société chrétienne, sur l'Église, sur la Providence ; mais il ne courait pas au-devant de la gloire. La publication de ses livres ne devait être complète qu'après sa mort. Il lui suffisait d'avoir préparé une œuvre de réaction contre la philosophie du matérialisme et du désespoir, et peut-être il ne soupçonnait pas ce qu'il y aurait quelque jour de puissant dans les sublimes théories qu'il semblait destiner seulement à la confiance de ses amis. — Pendant ce temps, un travail de démolition politique fatiguait l'Europe. Des révolutions nouvelles grondaient en plusieurs États. M. de Maistre entendit leur signal de destruction, et lui-même se sentait pencher vers la mort. « Je sens, écrivait-il à un ami de France, que ma santé et mon esprit s'affaiblissent tous les jours. *Hic jacet*, voilà tout ce qui va bientôt me rester de tous les biens de ce monde. Je finis avec l'Europe : c'est s'en aller en bonne compagnie. » Il mourut le 25 février 1821. — Une appréciation de M. de Maistre, de son génie et de ses œuvres exigerait tout un livre, et je n'ai de place que pour quelques phrases. M. de Maistre, l'antagoniste de Bossuet sous quelques points de vue de controverse ecclésiastique, n'est pourtant à bien dire que le continuateur de sa philosophie providentielle. Il l'a reprise au point historique où le grand évêque l'avait laissée, pour la répandre sur l'humanité, comme une vaste lumière. Bossuet avait fait la théorie de la Providence, en la retenant dans les limites chrétiennes, définies par la précision des livres saints. M. de Maistre lui a donné de l'expansion en l'appliquant à l'histoire du monde entier. Toutefois, c'est le christianisme qui est toujours sa lumière, non

point un christianisme vague et philosophique, tel que le façonnent à présent des esprits rêveurs pour se mettre à l'aise au milieu des folies et des erreurs humaines, mais le christianisme réel, tel que Dieu nous l'a donné avec ses dogmes, avec ses mystères, avec sa constitution, et la transmission visible de son autorité. C'est ce christianisme qui sert de base à la théorie providentielle de M. de Maistre, soit qu'il en cherche la confirmation dans les pensées de Plutarque ou dans les récits de l'Évangile, soit qu'il en expose la révélation dans la marche éclatante des révolutions, ou dans la conduite mystérieuse de l'Église. — Partant de cette idée féconde de l'intervention de la Providence dans le monde moral, M. de Maistre fait apparaître une philosophie toute nouvelle, philosophie devant laquelle tout s'explique dans l'humanité, la vertu comme le crime, le malheur comme la prospérité, les révolutions enfin, cette fatale épreuve des empires, cette grande expiation des erreurs et des atrocités de la politique. — Il est curieux de suivre la théorie de M. de Maistre depuis son premier livre sur la France jusqu'à son œuvre d'inspiration, les *Soirées de Saint-Petersbourg*. D'abord, on la voit naître comme un point, et puis s'étendre comme une mer. La lumière commence par un rayon, et puis elle jaillit à flots. — Dans le livre *Sur la France*, que toute l'Europe voulut lire, ce fut une grande surprise de trouver, au lieu de cris d'animadversion contre les tyrans, une magnifique explication de la tyrannie; non point, à Dieu ne plaise! une apologie providentielle des lamentables fureurs des révolutions, mais une appréciation chrétienne de leurs destructions, comme si la terre devait au ciel un sacrifice perpétuel de sang et de pleurs. Alors, pour la première fois peut-être, depuis qu'on fait des livres, *la guerre*, c'est-à-dire l'extermination de la race humaine, la guerre, ce fléau mystérieux, commença d'être présentée aux philosophes sous son vrai point de vue. Pour la première fois, la théorie de la guerre montait au-dessus de ce *droit* du massacre, que les publicistes avaient gravement approfondi. Le *droit* du massacre, cet horrible secret de la morale politique devenait, sous la plume de M. de Maistre, une triste révélation des conditions fatales de l'humanité, c'était la manifestation d'une effroyable représaille perpétuée sur une race tombée. Et, sans cela, comment comprendre cet énorme amas de meurtres que M. de Maistre présentait dans un épouvantable tableau? Comment supporter cette vue sanglante, sans laisser échapper des cris de malédiction contre le ciel et con-

tre la terre? Comment aussi comprendre la gloire humaine, cette gloire qui se fonde principalement sur la destruction des hommes? Pour la première fois, dis-je, M. de Maistre jetait un jour éclatant sur tout ce mystère. On croyait d'abord ne lire qu'un pamphlet éloquent sur la révolution de France; il se trouva qu'on eut dans les mains les premières pages d'une philosophie sublime sur l'humanité. Peut-être la pensée de M. de Maistre ne put pas dès lors être assez bien saisie. Mais elle étonna le monde. Il y avait là comme un voile rompu, qui laissait découvrir des spectacles nouveaux. Et puis, c'était aussi une nouveauté de voir cet homme, qui jamais n'avait touché le sol de France, jeter son regard sur l'avenir, écrire avec hardiesse l'histoire de la restauration du trône antique, et marquer d'avance par quels accidents elle serait amenée, par quels triomphes elle serait accueillie, après que sur les vieilles souillures de la société aurait passé la formidable expiation des meurtres et des batailles. — C'est ce premier livre qui fut le point de départ de la philosophie de M. de Maistre. Sa pensée fondamentale, ce fut que l'homme déchu payait incessamment à Dieu la peine de sa faute. A côté du mystère chrétien de la rédemption, il montrait une autre réparation consommée par le sang et par les larmes des hommes. Le dogme de la Providence était ainsi rendu sensible à des signes trop manifestes. Ce n'était plus une théorie insaisissable à l'esprit; c'était une vérité d'application qui se révélait dans le triste cours de la vie humaine. — Et combien d'admirables méditations jaillissaient de cette pensée! L'homme apparaissait comme une victime incessamment frappée. Le sacrifice du Golgotha faisait comprendre le sacrifice perpétuel de l'humanité. Tout entraînait dans ce cadre, tout s'y éclairait, tout s'y plaçait dans une harmonie admirable par rapport à Dieu. — J'ai parlé de la *guerre*, de ce grand mystère dont la philosophie vulgaire est réduite à ne faire qu'une atrocité sans explication, qu'une abominable fatalité. Mais ce qu'on appelle la *justice* recevait de la pensée providentielle de M. de Maistre une égale lumière. — Les hommes superficiels de ce temps, et surtout ceux qui ne sont qu'hommes de lettres (et qui est-ce qui n'est pas homme de lettres?) semblent s'être particulièrement appliqués à ne pas comprendre ce que dit M. de Maistre de la justice. « Quel est cet homme, ont-ils dit, pour qui toute la justice est le bourreau? » Et justement c'est lui qui présente le bourreau comme un mystère, et le plus profond de tous, le plus effrayant, le plus désespérant pour la raison, s'il

ne vient un rayon du ciel pour l'éclairer. Qui est-ce qui n'a pas souvenir de ce tableau extraordinaire que M. de Maistre a jeté dès le début dans ses *Soirées de Saint-Petersbourg*, sur cet être incompréhensible qui a mission, dans la société, de tuer l'homme? Quelle éloquence, quelle poésie, quelle philosophie dans l'antiquité, produisit jamais quelque chose d'approchant de ces pages pleines d'effroi? Le frisson vous prend à la lecture de ces pensées mystérieuses. Et cependant la société accepte et nourrit dans son sein cet être dont l'image glace la pensée. Elle en fait une condition de sa propre sécurité. Elle le montre en ses jours de défense solennelle, comme son gardien, son sauveur. Cet homme qui tue l'homme, c'est l'*exécuteur de la justice*! Eh bien! les hommes superficiels n'ont pas vu que ce sont eux, non point M. de Maistre, qui, dans leurs théories sans Dieu, font du bourreau toute la justice humaine. Et alors le bourreau, comme la justice, reste une effroyable chose sur la terre. Alors, ce n'est plus qu'un épouvantable instrument de destruction entre les mains de la force. Voilà ce qui sort de la politique fataliste. Voilà le mystère du bourreau dans toute son horreur! — M. de Maistre, au contraire, explique la justice par la Providence. Dieu fait la justice, et il fait la société. Et quand la société est atteinte, Dieu fait que la société a en elle-même un droit de défense. Au bout de ce droit est la punition de ceux qui l'attaquent, punition par la force au dehors, et punition par les lois au dedans, mais toujours punition par le glaive. Voilà le mystère avec sa raison. — M. de Maistre fait ainsi descendre la lumière du ciel sur toutes les questions de l'humanité. De là une élévation d'idées, et, il faut le dire, de là aussi quelquefois un mysticisme de langage, que d'abord quelques-uns essayèrent de faire passer pour une philosophie d'illuminé. Mais les faits *expérimentaux* de la vie humaine sont si soigneusement recueillis dans ses livres que cette petite résistance de l'esprit matérialiste a dû facilement se briser. — Puis les événements sont venus en aide à la philosophie providentielle de M. de Maistre. Tant de choses se sont déjà réalisées entre celles qu'il avait pressenties, même dans cette œuvre des *Soirées de Saint-Petersbourg*, si mystérieuse, ce semble, et si théorique, que les opposants ont dû finir par soupçonner qu'il y avait en cet homme autre chose qu'un esprit de rêverie. Déjà l'Orient s'éclaire d'un jour nouveau! Une révolution morale se fait dans ces contrées, où tant d'autres révolutions ont passé. M. de Maistre l'avait dit, et sa parole va s'accomplissant tous

les jours. « L'Orient entier cède manifestement à l'ascendant européen. Le croissant, pressé sur ces deux points, à Constantinople et à Delhi, doit nécessairement éclater par le milieu. » Ainsi parlait M. de Maistre, il y a près de vingt ans, dans les *Soirées de Saint-Petersbourg*. L'*illuminisme* ne rencontre pas si juste dans l'appréciation de l'avenir. — Peut-être il faudrait dire comment, sous la plume de M. de Maistre, le dogme de la Providence se fortifie et s'éclaire de la foi positive du chrétien et du catholique. Sa philosophie n'a rien qui ne se rattache à la révélation. Chez lui, tout se subordonne à la raison de l'Église. De là, un système distinct de tous les systèmes. C'est le catholicisme complet, servant de pivot à la science de l'humanité, soit que cette science s'exerce sur l'homme ou sur la société, sur la morale ou sur la politique. — C'est dans le traité *Du Pape*, qui a blessé en France tant de préjugés, au moment même où ils mouraient, c'est dans ce traité que se résume toute la philosophie sociale de M. de Maistre. Les temps n'amèneront plus peut-être la réalisation de ce magnifique système d'unité que le monde a vu une fois. Mais il est beau d'en garder l'image. Dans ce traité, où l'on ne s'attend qu'à des controverses dogmatiques, se rencontrent à chaque moment de doux tableaux de poésie. M. de Maistre n'a pas vu la religion à sa surface; il l'a vue dans ses profondeurs. Il la pénètre de son regard, et il a des paroles admirables pour la découvrir aux autres. Quiconque n'a pas lu M. de Maistre ne se doute pas peut-être de ce qu'il y a de larmes dans son style quand il rencontre un doux sujet où se repose sa philosophie, comme cette simple question de la virginité ou du célibat. Cet homme, qui vous traverse le cœur d'un frisson quand il vous parle du bourreau, va y verser l'amour à flots quand il vous parlera d'une vierge. Rien de touchant comme cette voix amollie aux flammes de la charité. — Mais la pensée du sacrifice reparait toujours : M. de Maistre ne perd pas de vue cette lumière. C'est aussi ce qui attendrit son langage, naturellement acéré et méprisant. Si cet homme avait été un philosophe, il eût pu faire beaucoup de mal aux hommes. C'est l'Église qui a fait son génie, et c'est elle qui l'a fait bon. — Je ne me suis pas proposé de parler de tous ses livres : il suffit d'en avoir indiqué la pensée générale. Ce qu'il faut observer, c'est que ces livres ont toujours devancé le temps. Les *Considérations sur la France* furent en avance de vingt années; les *Soirées de Saint-Petersbourg* semblaient ouvrir la porte d'un avenir que personne ne voyait encore; il en est

de même du *Pape*, qui vint trop tôt pour être entendu : les révolutions lui ont servi depuis de fatale interprétation. — Il est resté un ouvrage publié après la mort de M. de Maistre, c'est un examen de la philosophie de Bacon, ouvrage trop hâté encore, mais ouvrage vrai, et qui aura sa part dans la réaction philosophique qui doit s'accomplir. Là, les théories de pure expérimentation sont réduites à leur valeur. M. de Maistre attaque Bacon par la logique, par une logique forte et hardie, qui étudie les mots et les choses, qui va droit au but, qui ôte le sophisme et l'ambiguïté du raisonnement, logique perdue dans la philosophie moderne, et dont M. de Maistre n'a pas craint de ramener les formes en les animant de son génie. — Voilà cet écrivain de la Providence, ce philosophe du catholicisme ! A peine l'ai-je montré ; l'espace m'échappe, et je n'ai plus qu'une parole. — Cet homme de dialectique impitoyable, cet homme de dogmatisme inflexible, cet homme de foi, qui ne cédaient rien à personne, ni aux rois, ni aux peuples, ni à Louis XIV, ni à Port-Royal, ni à Bossuet, ni à Pascal ; cet homme, qui trouva sous sa plume des flétrissures inconnues pour parler de Voltaire et de son génie, dont le style devient quand il veut un glaive qui déchire, dont l'ironie est cruelle, dont le raisonnement est rude et la voix hautaine, cet homme, ne le connaissons-nous pas cependant autrement que par ses livres, et ne le trouverons-nous pas quelque part avec cet abandon de la pensée, avec cette effusion du cœur, qui révèle toute une nature nouvelle ? — Tel est le malheur de ceux qui ont l'esprit tourné aux choses qui appellent des idées inexorables, le monde les juge d'ordinaire par cette inflexibilité dogmatique, et, parce qu'ils ont défendu la vérité sans faiblesse, peu s'en faut qu'on ne les prenne pour des hommes sans pitié. — M. de Maistre, ce philosophe dont le nom fait peur à nos élégants jeunes hommes de la littérature courante, M. de Maistre était d'une aménité aimable, et d'une facilité merveilleuse dans le commerce de la vie. Nul ne versa jamais plus de compassion sur les faiblesses des hommes : car une partie essentielle du christianisme, c'est l'indulgence. M. de Maistre ne cédaient rien sur les dogmes, il cédaient beaucoup sur les misères de l'humanité. Il croyait au pardon comme à une vertu : c'était toujours l'intervention de la Providence, non plus par l'expiation, mais par la bonté. — Cette habitude de bienveillance se répandit dans la vie politique de M. de Maistre. Lorsque des paroles amères arrivaient à son oreille sur les maîtres des nations, il les tempé-

rait par ses jugements remplis de clémence. La médisance est surtout facile sur les rois, et leurs vices sont trop à découvert pour ne pas donner lieu à la satire : il ne supportait pas cette espèce de censure. « Tous les rois ont leurs faiblesses, parce qu'ils sont hommes, disait-il : le meilleur est celui qu'on a. » — Il y eut une grande époque où cette vie intime de M. de Maistre dut surtout s'épancher avec liberté : ce fut en 1814 et en 1815. M. de Maistre avait depuis longtemps pronostiqué le retour de la famille royale de France. Il n'en avait pas moins considéré le génie de Bonaparte comme un génie providentiel, et il voyait en lui l'*ange exterminateur* du désordre. Mais quand sa mission fut faite, M. de Maistre comprit que d'autres temps s'ouvraient au monde. « Laissons faire les rois, disait-il à ses amis, et ne les embarrassons pas de nos personnes. Voici tout un monde nouveau, laissons-lui ses hommes. » Il y avait du découragement peut-être dans cette parole d'abnégation, mais il y avait aussi de la vertu. Ainsi s'appliquait en toutes choses, dans la vie de M. de Maistre, cette touchante pensée de la Providence. A étudier ce philosophe avec soin, on arrive à reconnaître en lui l'inspiration constante du christianisme. C'est à la même source qu'il a puisé son génie et sa bonté.

LAURENTIE.

MAISTRE (XAVIER, comte DE), frère cadet du précédent, naquit à Chambéry, en 1764. A trente ans, il publia cet ingénieux et philosophique badinage qui, sous le titre de *Voyage autour de ma chambre* (Turin, 1794, in-18), obtint en France un succès qui eut de l'écho dans toute l'Europe. — C'est Sterne, mais Sterne décent, a dit un excellent juge.

Cet écrit n'avait été qu'un délassement pour M. de Maistre, qui, officier dans les troupes suisses, s'était déjà fait connaître, comme savant chimiste et très-bon peintre de paysage. Les événements politiques vinrent l'arracher non-seulement à ses travaux, mais à sa patrie. Lorsque la Savoie fut conquise par les armes françaises, il ne se crut point dégagé de ses serments, et il alla demander un asile à la Russie. Accueilli dans cet empire et sous ses drapeaux, il se distingua dans la guerre contre la Perse, et conquit le grade de général major. Revenu à Saint-Petersbourg, il s'y maria. A cette époque commence la seconde et la plus brillante période de la carrière littéraire du comte Xavier. Ce fut en 1811 qu'il publia *Le lépreux de la Cité d'Aoste*, cette nouvelle si touchante et si originale. Deux autres compositions ont encore illustré sa plume : *Le Prisonnier du Caucase*, sombre et énergique

peinture d'usages et de mœurs qui tranchent si fortement avec les nôtres; et *Prasovie*, cette intéressante histoire du dévouement filial d'une jeune Sibérienne. C'est au sein de sa patrie, où il avait pu revenir en 1817, que M. le comte Xavier de Maistre a tracé ces deux derniers tableaux, et l'on doit regretter que les agitations de sa vie ne lui aient pas permis de les multiplier.

Le *Lépreux* y avait été réimprimé en 1817, à la suite du *Voyage autour de ma chambre*. Plus tard a paru (Paris, 1825, 5 vol. in-18) une édition complète des œuvres du comte X. de Maistre, puis une autre en 2 vol. in-8°.

L'auteur, aujourd'hui presque octogénaire, membre depuis longtemps de l'Académie des sciences de Turin, conserve, dit-on, encore en portefeuille quelques écrits sur la chimie et la peinture, ainsi que des poésies qui ne sont point, à ce que l'on assure, inférieures à l'originalité et au piquant de sa prose. M. OURRY.

MAITRE (du latin *magister*), celui qui commande, qui domine, de droit ou de fait, celui qui a la propriété d'une chose, qui a des sujets, des domestiques, des esclaves; ou bien simplement celui qui est le premier parmi ses compagnons, et qui peut s'en faire obéir. Ce mot se dit en outre de celui qui enseigne quelque art ou quelque science, ou qui est savant, expert dans un art, comme les grands peintres, les grands musiciens. En France, les avocats, les avoués et les notaires prennent le titre de maître, nominativement attaché à certaines charges, comme celles de maîtres des requêtes au conseil d'État, de maître des comptes (*voy. COUR DES COMPTES*). Les maîtres de chapelle sont chargés de diriger la musique dans une église ou dans une chapelle particulière. Il y avait autrefois à la cour de France, comme il y a encore dans les pays étrangers, des maîtres des cérémonies, de la garde-robe, et autres, soumis souvent à un fonctionnaire supérieur qui avait le titre de *grand maître*. L'Université de France est aussi régie par un grand maître. Le *maître ès arts* était celui qui avait pris un certain grade dans une université; pour tous les autres maîtres employés dans l'enseignement, *voy. ÉCOLES, PENSION*. On donnait jadis le nom de maître à celui qui, après avoir été apprenti, puis compagnon, et avoir fait preuve de capacité en produisant ce qu'on appelait le *chef-d'œuvre*, était reçu avec les formes ordinaires dans quelques corporations d'arts et métiers, et avait seul le droit d'occuper des ouvriers de son état (*voy. MAITRISÉS*). Enfin, on donne aussi le nom de maître et de grand maître aux chefs de certains

ordres militaires et de chevalerie (*voy. MALTE, TEUTONIQUE, TEMPLIERS*, etc.); leur autorité s'appelle *maîtrise* ou *grande maîtrise*. L'ordre Teutonique avait son grand maître qui était le suzerain d'un simple maître en Livonie, etc. X.

Le **MAITRE D'ÉQUIPAGE** est, ainsi que l'indique son nom, le chef immédiat de l'équipage et en même temps le premier grade de la *maistrance* ou le premier sous-officier. Il prend le pas sur tous les autres maîtres et c'est à lui que revient de droit le commandement du bâtiment en cas d'extinction des officiers composant l'état-major. Incorporé dans les équipages de ligne, son grade correspond à celui d'adjudant sous-officier, dont il porte les épaulettes. Son insigne distinctif est un sifflet d'argent, muni d'une chaînette de même métal qui le tient suspendu à sa boutonnière. Bien que sur un bâtiment de haut bord, il y ait plusieurs officiers mariniers qui portent le titre de maîtres, comme les maîtres charpentier, calfat (*voy.*), voilier, canonnier, cependant en raison de la suprématie et de l'étendue de ses fonctions, le maître d'équipage est ordinairement désigné à bord sous le nom par excellence de *maître*. Ses fonctions sont aussi nombreuses qu'importantes; sauf les objets qui concernent exclusivement les spécialités de ses collègues, elles embrassent tous les détails de l'installation et de la manœuvre du bâtiment. Il transmet à l'équipage les ordres de l'officier et préside à leur accomplissement. Il organise le travail, le distribue, le dirige et exerce une haute surveillance sur les ouvrages qu'il confie à ses subordonnés. Le grément et tous ses accessoires sont particulièrement dans ses attributions. Dans les grandes occasions, comme un appareillage ou un branlebas de combat (*voy. ce mot*), son poste est au pied du grand mât, d'où son sifflet porte dans toutes les directions les ordres du commandant. Cap. BARON.

MAITRISÉS. *Voy. CORPORATION*. Elles n'étaient, dans l'origine, qu'un moyen de constater l'individualité régulière des chefs d'atelier et d'entreprise. Peu à peu elles s'arrogèrent des droits, et le gouvernement leur en reconnut d'autres. Pour parvenir à une maîtrise, il fallait d'abord remplir certaines conditions, s'astreindre à des règles fixes, ainsi qu'à un temps d'épreuve assez long, et payer un droit souvent assez fort. C'était parmi les maîtres que se choisissaient les arbitres (*voy. JURANDE*) chargés d'éclaircir les cas litigieux dans chaque corporation. De là sont venus sans doute les capitouls, les consuls, etc. Les maîtres étaient aussi dépositaires des règlements particuliers, à l'aide

desquels se gouvernaient tous les métiers, et ils étaient astreints à les faire observer fidèlement. Turgot (*voy.*) fit tous ses efforts pour supprimer les maîtrises; mais ce fut le 17 mars 1791 seulement que l'Assemblée constituante les abolit complètement. Depuis cette époque, elles ont entièrement disparu du sol français. C'était un privilège donné à l'aisance et à la routine sur le travail et l'intelligence. L'ouvrier le plus habile, le plus probe, le plus laborieux, l'inventeur le plus ingénieux, l'auteur des plus heureuses découvertes ne pouvait parvenir à se produire, faute d'un brevet de *maître*, et des tracasseries de toute sorte pouvaient arrêter l'essor du génie. Rien n'était plus contraire aux vrais principes de l'industrie qui vit de liberté, aux vrais intérêts des consommateurs merveilleusement servis par la concurrence, que les maîtrises limitaient souvent, et limitent encore outre mesure dans plusieurs pays.

DEADDE.

MAITTAIRE (MICHEL), critique et bibliographe distingué, naquit en France, en 1668, de parents qui professaient la religion réformée. La révocation de l'édit de Nantes les ayant forcés de chercher un asile en Angleterre, Maittaire y fit ses études et obtint, en 1698, une place de professeur dans l'école de Westminster à Londres. Il mourut dans cette ville, le 7 août 1747. On lui doit un grand nombre de bonnes éditions de classiques latins et grecs. Parmi les ouvrages de sa propre composition, tous publiés à Londres, nous citerons les suivants : *Marmora Oxoniensia*, 1732, in-fol., *Annales typographici, ab artis inventæ origine ad 1557 (cum appendice ad annum 1664)*, la Haye, Amsterdam et Londres, 1719-1741, 4 tom. ou 9 vol. in-4°; *Græcæ linguæ dialecti*, 1706; nouv. édit. de Sturz, Leipzig, 1807; *Opera et fragmenta veterum poetarum lat.*, Londres 1713, 2 vol. in-fol.; *Stephanorum historia, ib.*, 1709, in-8°; *Historia typographorum aliquot parisiensium vitas et libros complectens, ib.*, 1717, in-8°. Z.

MAJESTÉ (de *majestas*, grandeur), titre qu'on donne aux têtes couronnées. Il n'y a d'exception à cet égard aujourd'hui que pour les souverains qui sont en dehors du système européen : ainsi, quoiqu'on dise Sa Majesté (en russe *yévo vélichestvo*, Sa Grandeur) l'empereur de Russie, on ne qualifie que de *Hautesse* le padichah ou empereur des Ottomans; mais cette distinction, établie par l'usage, est plus nominale que réelle. Pour les empereurs, il est d'usage de joindre à la qualification de Majesté l'épithète *impériale* (S. M. I.); celle de *royale*, en parlant des rois, ne s'emploie que dans certaines langues; mais n'est

pas usitée en français. Quelquefois on y ajoute encore d'autres épithètes, telles que *most gracious* (très-gracieuse) en Angleterre, *Allerhøchste* (très-haute) en Allemagne, *Kaiserlich-Königliche* (impériale et royale) en Autriche. Le titre de *Majesté Catholique* a été donné par la cour de Rome aux souverains d'Espagne; celui de *Majesté Très-Chrétienne* aux rois de France; *Très-Fidèle* aux souverains de Portugal; *Apostolique* à ceux de Hongrie. Ces titres se sont conservés dans le langage de la chancellerie.

Avant de devenir un titre d'honneur, le mot de majesté s'employait pour exprimer la qualité de tout ce qui était revêtu d'un caractère de grandeur propre à inspirer le respect : la majesté de Dieu, des lois; c'est dans ce sens que l'on disait à Rome : la majesté du peuple, du sénat, du dictateur, du consul; et, lorsque le souverain pouvoir eut passé dans les mains d'un seul, la majesté du prince, *Majestas Augusti*, *Majestas divinus domus*. Plus tard, les empereurs d'Allemagne furent seuls honorés du titre de Majesté; les autres souverains de l'Europe étaient simplement qualifiés d'Altesse ou Hautesse (*Altitudo*), de Magnitude (*Magnitudo*), de Celsitude (*Celsitudo*), etc., titres qui variaient suivant les langues des divers peuples.

Cependant on trouve souvent ce titre donné par honneur aux souverains pontifes, aux cardinaux, aux archevêques et même à de simples barons : c'est ainsi que Philippe de Bourgogne est appelé Majesté par les Gantois (1453). Louis XI, selon les uns, et Henri II, selon d'autres, fut le premier roi de France qui prit le titre de Majesté. Dans le traité de Cambrai (1529), le titre de Majesté n'est donné qu'à l'empereur Charles-Quint. Dans celui de Crespy (1544), Charles-Quint est appelé Majesté Impériale et François I^{er} Majesté Royale. Les titres de Majesté Très-Chrétienne et Majesté Catholique se trouvent pour la première fois dans le traité de paix de Cateau-Cambrésis (1559). En Angleterre, les souverains prenaient le titre de Sa Grâce, Sa Hautesse, Son Altesse (*His Grace, His Highness*); ce n'est que depuis Élisabeth que le titre de Majesté a définitivement prévalu.

EM. HAAC.

MAJESTÉ. *Voy.* LÈSE-MAJESTÉ (*Crime de*).

MAJOR. Quelques écrivains militaires font remonter l'origine de ce grade, dans l'armée française, au delà du règne de François I^{er}, mais son institution ne date réellement que de l'époque de l'établissement des bandes par ce prince. Les officiers qui antérieurement, remplissaient à peu près les mêmes fonctions, étaient désignés sous d'autres titres. — Indépendam-

ment de leurs attributions ordinaires, les majors d'infanterie, que l'on nomma longtemps *sergents-majors*, avaient aussi le commandement d'une compagnie; mais, pour qu'ils n'eussent plus qu'à s'occuper de l'exercice de leur emploi, Henri II ordonna, en 1553, qu'ils cesseraient d'avoir des compagnies dans les bandes. Deux ordonnances de Louis XIV, de 1670 et 1677, leur donnèrent le rang de capitaine du jour de la date de leur brevet de major, et le commandement sur tous les capitaines promus après eux. S'ils étaient capitaines avant leur promotion de major, ils conservaient leur rang de nomination. A ces deux époques, les majors de cavalerie étaient les premiers capitaines après le mestre de camp, et jouissaient des mêmes prérogatives; mais en 1686 le grade de lieutenant-colonel ayant été substitué, dans cette arme, à celui de major, les premiers en prirent le rang et les fonctions, et les majors ne conservèrent plus que le rang de capitaine. — Les majors étaient chargés des détails du service, de l'administration du corps, du logement, de l'inspection et de l'assemblée des troupes, de la police et du maintien de la discipline; ils suivaient les exercices de détail et assistaient aux distributions des vivres. — Ce grade, supprimé en 1790, fut recréé en 1815. Les nouvelles attributions des majors, toutes administratives, consistent dans la tenue de contrôles annuels; ils surveillent la gestion des comptables et l'administration antérieure des compagnies. En Belgique, les majors sont des chefs de bataillon.

SICARD.

MAJORAT, substitution perpétuelle qui passe dans une famille de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et est affectée à un titre de noblesse héréditaire. Elle est nommée *majorat*, parce qu'elle est établie en faveur de ceux qui sont *majores natu*. Le même mot désigne aussi la propriété qui est frappée de substitution.

Les majorats, institution du moyen âge, étaient en usage dans tous les pays autrefois régis par le droit féodal. En France, ils avaient été abolis par les lois de l'Assemblée constituante; mais lorsque le gouvernement impérial voulut créer une noblesse nouvelle, son premier soin fut de rétablir les majorats. Ce fut par suite de cette mesure que, le 3 septembre 1807, l'on ajouta à l'art. 896 du code civil, qui proscrivait d'une manière générale les substitutions, un paragraphe conçu en ces termes : « Néanmoins, les biens libres, formant la dotation d'un titre héréditaire, que l'empereur aurait érigé en faveur d'un prince ou d'un chef de famille, pourront être transmis héréditairement, ainsi qu'il

est réglé par l'acte impérial du 30 mars 1806 et par le sénatus-consulte du 14 août suivant. »

On trouve dans le décret d'organisation des majorats, du 1^{er} mars 1808, ces paroles remarquables : « L'objet de cette institution a été non-seulement d'entourer notre trône de la splendeur qui convient à sa dignité, mais encore de nourrir au cœur de nos sujets une louable émulation, en perpétuant d'illustres souvenirs et en conservant aux âges futurs l'image toujours présente des récompenses qui, sous un gouvernement juste, suivent toujours les grands services rendus à l'État. »

Il y a deux espèces de majorats : le majorat *de propre mouvement*, formé de biens donnés par le prince, et le majorat *sur demande*, qu'un chef de famille est autorisé à former de ses propres biens.

Sous un autre point de vue, le majorat est constitué *pour la pairie* ou *hors de la pairie*. Le premier devait être d'un revenu net de 50,000 fr. pour un duc, de 20,000 fr. pour un marquis ou un comte, et de 10,000 fr. pour un vicomte ou un baron. Le majorat hors de la pairie devait être d'un revenu net de 10,000 fr. pour un marquis ou un comte, et de 5,000 fr. pour un vicomte ou un baron (décret du 1^{er} mars 1808, ordonnances des 25 août 1817 et 10 février 1824). Il n'y a point de majorat de chevalier.

Les biens qui forment les majorats sont inaliénables; ils ne peuvent être engagés ni saisis, excepté pour certaines créances privilégiées (décret du 1^{er} mars 1808, art. 52). Le majorat s'éteint avec la descendance masculine et légitime du titulaire qui a fourni les biens. Ces biens deviennent libres dans la succession du dernier titulaire, et sont recueillis par ses héritiers.

Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France, et même une loi du 12 mai 1835 a décidé : 1^o que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir; 2^o que les majorats fondés jusqu'à ce jour avec des biens particuliers ne pourraient s'étendre au delà de deux degrés, l'institution non comprise; 3^o que le fondateur d'un majorat pourrait le révoquer en tout ou en partie, ou en modifier les conditions; que néanmoins il ne pourrait exercer cette faculté s'il existait un appelé qui eût contracté, antérieurement à la loi, un mariage non dissous, et dont il fût resté des enfants. En ce cas, le majorat doit avoir son effet restreint à deux degrés, ainsi qu'il vient d'être dit; 4^o enfin, que les dotations ou portions de dotations, consistant en biens soumis au droit de retour en faveur de l'État, continueraient à être possédées et transmises

conformément aux actes d'investiture, et sans préjudice des droits d'expectative ouverts par la loi du 5 décembre 1814.

Comme on le sent, cette loi a pour effet de diminuer chaque jour le nombre des majorats en France; mais en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres pays, aucune atteinte de ce genre n'a été portée à cette institution. REGNARD.

MAJORDOME (du latin *major domus*), mot qui signifie maître d'hôtel. On l'emploie en parlant des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome, dans les autres cours d'Italie et en Espagne. Z.

MAJORIEN (FLAVIUS JULIUS VALERIUS MAJORIANUS AUGUSTUS), était fort jeune quand, en 457, Ricimer, à la fortune duquel il s'était attaché, l'éleva à l'empire d'Occident du consentement de l'empereur Léon de Thrace. Ce jeune empereur, dont les premiers temps sont enveloppés d'une grande obscurité, était fils d'un officier d'Aétius, qu'il avait suivi dans toutes ses expéditions. Mais, devenu suspect à l'épouse d'Aétius, il fut exilé par elle; et, après la mort de ce guerrier célèbre, il se rangea sous les drapeaux de Ricimer. En plaçant Majorien sur le trône auquel, comme Barbare, il ne pouvait aspirer, Ricimer avait espéré trouver en lui un esclave docile au nom duquel il aurait gouverné l'empire. Ricimer se trompa : Majorien ne voulut point jouer ce rôle subalterne, et régna par lui-même. Les débuts du jeune monarque furent des plus heureux; il remédia au désordre dans lequel il trouva l'empire, après un interrègne de dix mois, en portant des lois qui sont un modèle de sagesse. Entre les mesures qu'il prit à l'égard des monastères, nous citerons surtout celle par laquelle il défendait de donner le voile aux religieuses avant l'âge de quarante ans, et renouvelait les peines déjà portées contre le rapt des filles consacrées à Dieu. Pour assurer l'exécution de ces lois, il crut nécessaire de ne choisir ses officiers, tant civils que militaires, que parmi les citoyens les plus recommandables par leur intégrité et par leur mérite. A la hauteur de sa mission comme souverain, Majorien ne fut pas moins heureux comme guerrier. Les Mores et les Vandales menaçaient la Campanie; il les taille en pièces près de Sinuesse; et Sersaon, beau-frère de Genséric, périt lui-même dans cette sanglante affaire. Après avoir chassé les Vandales d'Italie, Majorien songea à porter la guerre en Afrique, au cœur de leur puissance. Pour mieux connaître les forces de l'ennemi, il se déguisa, et se rendit lui-même auprès de Genséric en qualité d'ambassadeur. Un coup d'œil

lui suffit pour reconnaître l'indiscipline de ses troupes et le penchant de ses sujets à la révolte. A son retour, Majorien prépara une expédition dont le succès eût été certain si la trahison n'eût livré une partie de sa flotte, qui était à Alicante, prête à traverser la Méditerranée, et qui fut incendiée. Majorien se mettait en mesure de réparer cette perte, quand Genséric lui envoya des députés qui demandèrent de nouveau une paix qu'il avait précédemment refusée aux Vandales, et qu'il leur accorda cette fois. — Ce prince, dont le courage était égal à l'activité, et l'audace à la prudence, allait jouir d'une tranquillité qu'il venait d'assurer à son empire, quand, en revenant à Ravenne, il fut assassiné le 7 août 461. Ce fut Ricimer, jaloux du mérite de celui qu'il avait revêtu de la pourpre, et résolu à l'en dépouiller à quelque prix que ce fût, qui fit commettre ce crime, et accéléra peut-être la ruine de l'empire d'Occident, en lui enlevant ainsi celui que ses talents militaires et son grand caractère semblaient avoir prédestiné à en arrêter la chute. Le règne de Majorien ne fut que de trois ans et huit mois; mais, pendant ce court espace de temps, il sut se faire chérir de ses peuples, qui manifestèrent une grande affliction à sa mort. U. BARRIÈRE.

MAJORITÉ. (*Politique.*) On devrait substituer à ce mot celui de *pluralité*, qui serait plus exact, car il exprimerait clairement une différence entre deux nombres. Lorsqu'il s'agit de constater un fait, la raison conseille de *peser* les témoignages, au lieu de les compter, et le plus grand poids est souvent du côté du plus petit nombre de témoins. Dans les assemblées délibérantes, combien d'avis s'évanouiraient si l'on avait quelque moyen de les peser! L'instruction acquise sur la mesure des probabilités ne profite point à la politique, elle la repousse formellement, et prouve ainsi que ni la vérité ni la justice ne sont le but qu'elle veut atteindre. On enseigne dans les écoles le *calcul des probabilités*, et l'on discute ses principales applications : cependant, nos lois criminelles ne sont point conformes aux résultats de ce calcul, et il est prouvé mathématiquement que ces lois ne donnent pas assez de garanties à l'honneur et à la vie des accusés innocents. Cette observation fut faite à la tribune, lors de la discussion de la dernière loi sur le jury; mais elle n'était à la portée que du petit nombre. On sait d'ailleurs que les mathématiques n'ont pas le pouvoir de redresser les esprits faux, et une assemblée nombreuse ne peut être entièrement composée d'esprits justes. Lorsqu'une décision raisonnable



TEMPLE SOUTERAIN A ELEPHANTA.

n'est prise qu'à une très-faible majorité, il est bien permis de soupçonner qu'une partie des votants a manqué de lumières, ou qu'elle avait en vue d'autres intérêts que ceux de la justice ou de la vérité. Les corps savants n'évitent pas toujours cette sorte d'aberration : il n'est donc pas étonnant qu'on ait aussi à la reprocher aux assemblées politiques. Elles l'éviteraient si elles s'imposaient l'obligation de ne regarder comme accepté que ce qui a réuni les suffrages d'une imposante majorité, si elles adoptaient pour elles-mêmes les règles tracées au jury par les lois. Des actes qui peuvent exercer une longue et puissante influence sur le sort d'une nation n'exigent sans doute pas moins d'attention, de soins, pour éviter les erreurs, que la décision d'un tribunal sur le sort d'un seul individu.

FERRY.

MAJORITÉ. (*Jurisp.*) C'est l'âge auquel on est supposé avoir atteint la maturité d'esprit et de jugement dont on a besoin pour diriger ses affaires soi-même. — L'époque à laquelle on est présumé majeur n'est pas et ne peut pas être la même dans tous les pays, sous toutes les températures; les circonstances de climat, les habitudes commerciales, en influant sur les mœurs, agissent aussi d'une manière marquée sur l'éducation publique et sur le développement de l'intelligence. C'est ainsi que Montesquieu explique très-bien que, dans les pays chauds et despotiques, la majorité peut être fixée plus tôt que dans un climat d'Europe (*Espirit des lois*, liv. v, ch. 15). — A Rome, la majorité était fixée à 25 ans; chez les Germains, c'était l'âge auquel on pouvait porter les armes, c'est-à-dire 15 ans : telle était aussi la majorité des rois francs, et l'on retrouve encore dans les lois des Ripuaires cet âge de 15 ans comme règle de la majorité et de la capacité de porter les armes. Cette loi déclarait enfin qu'on ne pouvait pas être poursuivi en jugement avant 15 ans. On n'a pas oublié que c'était alors l'usage des combats judiciaires; il fallait que le corps fût assez développé pour se défendre. Il faut ajouter que, d'un côté, les armes étaient légères, et que, d'un autre, les exercices militaires développaient de bonne heure les forces du corps. — Chez les Bourguignons, qui avaient aussi l'usage du combat judiciaire, la majorité était fixée à 15 ans. — Sous la législation coutumière, à mesure que les principes du droit romain pénétrèrent dans le droit civil, la majorité fut ramenée dans la plupart des provinces à l'âge de 25 ans; cependant, elle se conserva dans quelques autres ce qu'elle était auparavant. Ainsi, à l'époque dont nous

parlons, la majorité était de 14, de 15, de 20 ou 25 ans : il n'y avait pas de règle uniforme. — On sait que dans le droit public de la France les princes sont déclarés majeurs à 14 ans, et ce n'est pas, comme on le voit, en vertu d'un privilège particulier, mais bien d'après les règles que la législation coutumière consacrait pour certains pays : cette base, il est vrai, a survécu à l'abolition de l'ancienne législation; des raisons d'État l'ont maintenue à toutes les époques de la monarchie, mais toujours est-il qu'elle tire son origine de dispositions formelles du droit français, et qu'avant de s'appliquer exclusivement aux princes, elle réglait la condition générale des personnes dans certaines provinces. — Aujourd'hui, il n'existe qu'une seule majorité pour toute la France, abstraction faite de la qualité du sexe des personnes ou de la nature des biens. Elle se trouve fixée à 21 ans pour tous, et la loi déclare qu'à cet âge on est capable de tous les actes de la vie civile; un seul de ces actes, le mariage, est soumis à d'autres conditions de majorité, seulement pour les fils, qui ne peuvent le contracter avant 25 ans sans le consentement formel de leurs père et mère (*voy. MARIAGE*). Mais, dans toutes les autres circonstances, les personnes de 21 ans ne sont soumises à aucune autorité; elles peuvent acheter, vendre, aliéner, souscrire des billets, donner des signatures sans contrôle et à leurs risques et périls. La seule exception à cette règle résulte de l'interdiction ou de la nomination d'un conseil judiciaire, lesquelles créent dans la condition civile des personnes des incapacités, soit totales, soit partielles. *Voy. INTERDICTION*.

MAJORQUE (ILE). *Voy. BALÉARES*.

MAJUSCULE, subst. fém., et adj. masc. et fém. (du lat. *majusculus*, un peu plus grand). Employé comme substantif, ce mot sert à désigner les lettres capitales : on dit *une majuscule, des majuscules*; il est adjectif dans *lettre majuscule, caractère majuscule*. Les majuscules ou lettres capitales ont des places marquées dans l'écriture; hors de là, elles violent les règles. C'est par des majuscules qu'on doit commencer chaque phrase, chaque vers. Tous les noms propres, ceux d'hommes, tels que *Napoléon, Cuvier, Charles, Nicolas*; ceux de lieu, comme *l'Afrique, la France, Paris, Londres, Bagnolet*; ceux de peuple, les *Asiatiques, les Russes, les Auvergnats*; ceux de secte, comme les *Stoïciens, les Quakers, les Saint-Simoniens*; ceux de fleuves, de rivières, de vent, etc.; en un mot, comme je l'ai déjà dit tous les noms propres doivent avoir pour première lettre une majus-

cule. Quand on personnifie des êtres moraux, ils suivent aussi la règle des noms propres : ainsi, *Vérité, Discorde*, prennent une majuscule dans ce vers de la *Henriade* :

Descends du haut des cieux, auguste Vérité !
Dis comment la Discorde a troublé nos provinces...

Les mêmes mots s'écrivent en lettres ordinaires dès qu'ils ne sont plus considérés que comme termes abstraits. Ex. : *Dites-moi la vérité ; les méchants aiment la discorde*. On met des majuscules au commencement des noms de sciences, d'arts et de professions, quand ces noms font le principal sujet du discours. Les noms de qualités et de dignités s'écrivent aussi avec des majuscules, quand on en fait l'application à quelque sujet particulier ; mais si ces noms de qualités et de dignités sont pris dans un sens général, et sans aucune attribution particulière, on les écrit alors avec des lettres ordinaires, comme on le voit dans ces phrases : *Un roi sage et pieux fait le bonheur de ses peuples ; les empereurs et les autres princes sont mortels comme le reste de l'humanité ; les barons, les comtes, les marquis, les ducs, assistaient à cette cérémonie*. Quand les noms de peuple et de secte n'embrassent pas la généralité, et qu'on dit *un français, des français, un luthérien, des luthériens*, il ne faut point de majuscules. Lorsque la majuscule est une voyelle qu'il faudrait accentuer, l'usage supprime l'accent, écrivez *Etienne, Epaminondas*, sans accent aigu ; de même dans les adresses *A monsieur, A madame*, on supprime l'accent grave que réclamerait la lettre à comme préposition. Il est important de ne pas confondre les majuscules avec les grandes lettres, employées comme lettres ordinaires, par les typographes, pour des titres de chapitres ou de sections : ces grandes lettres admettent l'accent, comme dans ÉPITRE. Une majuscule est celle qui surpasse, par sa forme, les autres caractères du mot qu'elle commence. Les majuscules font un bon effet dans l'écriture ; mais il serait ridicule et fautif d'imiter les maîtres d'écriture, qui, pour faire briller leur talent calligraphique, hérissent leurs exemples de lettres capitales. Une telle écriture choque à la fois le bon goût et les règles de l'orthographe ; et cette prodigalité d'ornements déplacés, au lieu de plaire à l'œil, le fatigue, l'embarrasse et le rebute. — On attribue à Jean Lascaris la restauration des majuscules grecques dans l'écriture, et leur introduction dans l'impression. Ce savant, issu d'une maison qui avait donné des empereurs au trône de Constantinople, vint en

Italie et en France, après la destruction de l'empire d'Orient, au xv^e siècle, et y apporta les meilleurs ouvrages qui fussent en Grèce. Il ne dédaigna pas d'être correcteur d'imprimerie. Volci ce qu'en dit l'historien Naudé, au sujet des majuscules : « Lascaris a le premier trouvé, ou, au moins, rétabli et remis en usage, les grandes lettres, ou, pour mieux dire, majuscules et capitales de l'alphabet grec, lesquelles, il fit imprimer, l'an 1494, des sentences morales, et autres vers qu'il dédia à Pierre de Médicis, avec une fort longue épître liminaire, où il l'informe de son dessein, et de la peine qu'il avait eue à rechercher la vraie figure de ces grandes lettres parmi les plus vieilles médailles et monuments de l'antiquité. CHAMPAGNAC.

MAKI. Groupe de mammifères quadrumanes, appartenant à la famille des lémuriens, et qui, conservant encore plusieurs des caractères de celle des singes, s'en distinguent néanmoins très-bien à plusieurs égards, et particulièrement sous le rapport du système dentaire. Les dents sont, il est vrai, en même nombre chez les makis et chez la plupart des singes américains ; et les uns et les autres ont de même, à la mâchoire supérieure, quatre incisives, deux canines et douze molaires ; mais on compte à l'inférieure, chez tous les makis, six incisives et seulement dix molaires. Les incisives inférieures diffèrent donc par leur nombre de celles des singes : elles en diffèrent également, et d'une manière non moins remarquable, par leur forme et leur position. Elles sont extrêmement allongées, très-minces, et dirigées, non pas de bas en haut comme à l'ordinaire, mais presque horizontalement d'arrière en avant. Il est à observer que l'externe a une forme différente de celle des internes, et qu'elle est en outre plus grande ; fait qu'il est d'autant plus important de remarquer, que l'on pourrait, suivant quelques auteurs, regarder cette dernière incisive comme la véritable canine, et alors, dans la dent suivante, ou celle que l'on a considérée comme la canine, ne voir que la première des machélières. Suivant cette manière de voir, s'il était possible de l'adopter, les makis (et il en est de même de plusieurs autres genres de lémuriens) auraient exactement le même nombre d'incisives, de canines, et de molaires que les singes américains. Elle fournirait aussi l'explication d'une anomalie que présente le système dentaire des makis et de plusieurs genres voisins, chez lesquels la canine supérieure est placée plus antérieurement que l'inférieure, disposition contraire à celle qui a lieu dans le plus grand nombre des cas. Quoi

qu'il en soit, la canine inférieure, ou, suivant les auteurs dont on vient de rapporter l'opinion, la première molaire est petite, triangulaire et semblable à une fausse molaire, comme l'a remarqué Frédéric Cuvier lui-même, quoique d'ailleurs ce zoologiste ne regarde comme des fausses molaires que les deux dents suivantes. Les vraies molaires sont toutes trois de même forme, et présentent en devant deux pointes, l'une interne, l'autre externe, et en arrière une dépression et un tubercule placé extérieurement. On trouve de même à la mâchoire supérieure trois vraies molaires, parmi lesquelles la première est la plus grande, et la dernière la plus petite; disposition qui a également lieu à la mâchoire inférieure. La première présente deux tubercules assez développés sur son bord externe, deux assez petits sur son bord interne, et enfin, à sa partie moyenne, deux autres de grandeur fort inégale; à la seconde, le tubercule postérieur et interne a disparu, et le gros tubercule médian est devenu une crête longitudinale. La dernière n'a plus que trois tubercules externes et une crête placée à son bord interne. Les fausses molaires, au nombre de trois, se ressemblent généralement, et sont séparées par un intervalle vide de la canine; celle-ci est mince, large, tranchante en avant et en arrière, et cache presque entièrement l'incisive externe de son côté; l'incisive interne droite et la gauche sont séparées par un intervalle vide, l'intermaxillaire étant en avant d'une extrême minceur sur la ligne médiane. Du reste, ces incisives ne présentent rien de bien remarquable sous le rapport de leur forme et de leur direction.

Les membres des makis, et surtout les postérieurs, sont longs, et leurs pouces, bien séparés des autres doigts et bien opposables, font de leurs mains des instruments assez parfaits de préhension. Tous leurs doigts sont terminés par des ongles plats, ou du moins aplatis, à l'exception d'un seul, le second des pieds de derrière, qui est assez court, est remarquable par sa phalange onguéale fort amincie, et que termine un ongle subulé, long et relevé. La queue est plus longue que le corps, et contribue à donner à l'animal beaucoup de grâce; mais elle ne paraît pas être pour lui un organe d'une grande importance. Les formes générales des makis sont sveltes, et leur tête longue, triangulaire, à museau effilé, a été souvent comparée à celle du renard. Leur pelage est généralement laineux, très-touffu et abondant; leurs oreilles sont courtes et velues; leurs narines terminales et si-

nuées; et leurs yeux sont placés, non pas antérieurement comme chez l'homme, non pas latéralement comme chez les quadrupèdes, mais dans une position intermédiaire. Les mamelles sont pectorales et au nombre de deux. Le gland est conique, et sa surface est couverte de papilles cornées, dirigées en arrière.

Les makis, dont l'organisation est sous presque tous les rapports analogue à celle des singes, ont aussi à peu près les mêmes habitudes. Ils vivent sur les arbres et peuvent sauter d'une branche à l'autre avec beaucoup d'agilité. Ils se nourrissent essentiellement de fruits comme les singes, et sont, comme eux, fort ardents en amour, fort impétueux et fort vifs; mais on ne voit pas chez eux cette lubricité, cette indocilité, et nous ne saurions mieux exprimer notre pensée que par ces mots, cet empressement de nuire et cette impudence, qui caractérisent un si grand nombre de singes, et particulièrement la plupart de ceux de l'ancien monde. Doux à l'égard des personnes qui lui sont connues, timide à l'égard des étrangers, on voit souvent le maki, réduit en domesticité, fuir à l'approche du spectateur; mais on ne le voit jamais s'avancer vers lui pour le repousser par des grimaces et des gestes menaçants, ou chercher à le saisir et à le blesser, comme le fait un cynocéphale ou un macaque. Les makis sont d'ailleurs, comme les singes, très-attachés à leurs petits, ce qu'on a eu occasion de constater à la ménagerie du Muséum où l'on a vu produire une espèce du genre. Ces animaux, qui tous habitent Madagascar et quelques îles voisines, ont été souvent transportés dans nos climats et plusieurs y ont même vécu fort longtemps. Tel est particulièrement le mococo dont Geoffroy Saint-Hilaire (Ménagerie du Muséum) a donné l'histoire et la description. Cet individu se portait encore très-bien au bout de dix-neuf ans de domesticité, quoique depuis son arrivée en France, il eût toujours paru fort incommodé du froid. Il cherchait à s'en garantir en se ramassant en boule, les jambes rapprochées du ventre, et en se couvrant le dos avec sa queue. Il s'asseyait, l'hiver, à portée d'un foyer, et tenait ses mains et même son visage aussi près du feu qu'il le pouvait: il lui arrivait quelquefois de se laisser ainsi brûler les moustaches, et alors même il se contentait de tourner la tête, au lieu de s'éloigner du feu.

MAKRIZI, écrivain arabe, né vers 1360 au Caire, mort en 1442, remplit au Caire plusieurs emplois, soit dans l'administration, soit dans le culte. On a de lui: une *Description historique*

et *topographique de l'Égypte*, ouvrage qui contient des détails intéressants sur les mœurs, les préjugés, l'histoire religieuse, politique et commerciale de ce pays depuis sa conquête par les Arabes; une *Histoire des sultans ayoubites et mameluks*; un *Traité des monnaies musulmanes*, un autre *des poids et mesures des Musulmans* : ces deux derniers ont été traduits en français par Sylvestre de Sacy (dans le *Magasin encyclopédique*); une *Histoire des expéditions des Grecs et des Francs contre Dimyatha (Damiette)*, publiée en arabe avec trad. lat., par Hamaker, Amsterdam, 1824, in-4°. BOUILLET.

MAL, opposé du bien. Voy. ce mot.

MALABAR (dans la langue du pays *Malayala*, c'est-à-dire pays de montagnes), nom sous lequel on désigne toute la partie sud de la côte occidentale de l'Indoustan, depuis le cap Comorin jusqu'à la rivière de Chandraghire, aux limites de la province de Kanara, et qui, dans une acception plus large, s'entend quelquefois de toute la côte jusqu'à Surate. Le Malabar forme une longue bande de terre, ayant à peine 15 lieues dans sa plus grande largeur, et formant une superficie de 704 milles carr. géogr. Resserrée entre la chaîne occidentale des monts Ghattes à l'est, et la mer, sur laquelle ses côtes se développent dans une longueur de 50 lieues, à l'ouest, cette contrée est arrosée par un grand nombre de rivières découlant des montagnes qui la dominent, parmi lesquelles on doit citer les Nil-Gherris, chaîne qui s'étend depuis le royaume de Cochin, au sud, jusqu'à l'État de Mysore, au nord. A l'exception de quelques terrains marécageux, le sol y est d'une fertilité extrême, et produit particulièrement du poivre, du riz, de l'indigo, etc. Ses vastes forêts sont peuplées d'éléphants, de tigres, de buffles et d'innombrables troupes de singes; elles fournissent d'excellents bois pour les constructions navales. Les habitants sont des Indous, des mahométans venus de l'Asie occidentale, des Européens d'origine diverse, catholiques et protestants, des nestoriens ou chrétiens de Syrie, et des juifs. La langue du Malabar est, parmi les idiomes de l'Indoustan, une des plus agréables : aussi les Européens qui vivent dans cette contrée l'étudient-ils ordinairement de préférence à toutes les autres.

Les possessions immédiates de la compagnie anglaise des Indes dans le Malabar, qui comprennent la partie septentrionale, avec les royaumes de Cochin ou Kotchin et de Calicut, sont incorporées à la présidence de Madras. Elles embrassent 337 $\frac{1}{2}$ milles carr., avec une population de 900,000 habitants. Quelques princes indigènes y

ont conservé, sous la domination anglaise, une partie de leur pouvoir et de leurs revenus. Plus puissant que ceux-ci, le roi de Travancore, qui règne sur toute la partie méridionale du Malabar, ne reconnaît que la suprématie de la compagnie, dont il est tributaire. Ses États renferment aussi une population de 900,000 habitants sur 366 milles carr. Les prince réside à Trivanderam; Travancore est l'ancienne capitale du pays. Voir Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. IV, 1^{re} partie, p. 750 et suiv. CH. VOGEL.

MALACCA, *Malaya*, ville de l'Inde transgangétique anglaise, chef-lieu de la province de Malacca, à l'extrémité S. de la péninsule de même nom, par 2° 10' lat. N., 99° 45' long. E.; population : vers 1820, 12000 habitants; aujourd'hui, 5,000. Elle a un bon port, et se divise en 3 parties : *le fort*, *la ville*, *la ville chinoise*. Évêché catholique. Siège d'une mission anglaise. Fondée vers 1252 par les Malais, Malacca reçut en 1510 et 1511 les Portugais, qui peu après s'en emparèrent violemment et qui la gardèrent jusqu'en 1641. Les Hollandais la prirent alors; elle a été aux Anglais de 1795 à 1818, après avoir été rétrocédée un moment aux Pays-Bas; elle fait encore aujourd'hui partie de l'Inde transgangétique anglaise. Elle a été très-commerçante en ivoire, camphre, poudre d'or, bois, etc.; mais la fondation de Poulo-Pinang lui a fait un tort immense. — La province (jadis royaume) de Malacca, dans le S. O. de la presqu'île de même nom, est à l'O. du Pahang, au S. du Salengore; elle produit surtout du poivre.

MALACCA (presqu'île de), partie de l'Inde transgangétique, entre les mers du Bengale et de la Chine, a environ 1,190 kil. de long sur 196 de largeur moyenne, et s'étend de 1° 15' à 10° 55' lat. N.; elle tient au continent par l'isthme de Tenasserim; population, 222,000 habitants. Montagnes; climat beau et chaud, mais malsain; riche végétation, pauvre agriculture; forêts d'aloès, sandal, tek, etc. Beaucoup d'animaux féroces. Diamants et autres pierres précieuses. Elle a pour principaux habitants les Malais (voy. ce nom) et plusieurs autres races indigènes. On y trouve aussi des Indous Telinga, et des Européens, les uns Anglais, les autres d'origine portugaise. — Toute la presqu'île a fait partie du royaume de Siam; mais vers la fin du xviii^e siècle la partie méridionale secoua le joug. Aujourd'hui le pays se divise en 3 parties : 1° Malacca indépendant (lequel contient tout le sud, moins la province anglaise et se subdivise en royaumes de Perak, Salengore, Djohore, Pahang et Roumbo); 2° Malacca siamois au N. (royaumes de Ligor,

Bondelon, Patani, Kalantan, Tringanou, Kedah); 3^o Malacca anglais.

MALACCA (détroit de), bras de mer qui sépare la presqu'île de Malacca de l'île de Sumatra, fait communiquer le golfe du Bengale avec la mer de la Chine, par 0^o-3^o lat. N., 95^o-102^o long. BOUILLET.

MALACHIE (nom hébreu qui signifie *messenger, envoyé, ange*), le dernier des petits prophètes, naquit, selon la tradition, à Sopha, dans la tribu de Zabulon, et fut ainsi nommé à cause de sa beauté. Il vivait vraisemblablement au temps de Néhémie (Mal., II, 8. 11; Néh., XIII, 23; X, 38; I, 8. 11. 15; II, 8), l'aïda dans ses travaux. Ses six prophéties peignent différents abus et différents désordres qui s'étaient introduits dans le culte. Il menace les pécheurs de toute la colère de Dieu, et prédit la venue du Messie, ainsi que de son précurseur Élie (Mal., III, 1; IV, 5). Cette dernière prédiction fut appliquée, comme on sait, à Jean-Baptiste (Luc, I, 16. 17). Le style vif et animé du prophète est très-concis et très-énergique.

MALACHIE (saint), prélat irlandais, né à Armagh en 1094, devint archevêque d'Armagh en 1127, se démit en 1135, alla à Rome pour les besoins de son église, et mourut à son retour à Clairvaux entre les bras de saint Bernard (1148). Il mérita par la sainteté de sa vie d'être canonisé. Sa fête est le 3 novembre. Saint Bernard a écrit sa vie. On lui attribue un livre de prédictions relatives aux papes, qui fut fabriqué en 1590. BOUILLET.

MALACHITE (pron. *malakite*). Ce nom a été donné au carbonate vert de cuivre. C'est un composé de 71 parties de deutoxyde de cuivre, de 18 à 20 d'acide carbonique et de 8 à 10 d'eau. Cette substance, d'un beau vert, cristallise en prismes droits rhomboïdaux. Elle raye le carbonate de chaux ou calcaire, et est rayée par la fluorine ou le fluaté de chaux. Sa solution dans un acide précipite du cuivre sur une lame de fer.

La malachite cristallisée est assez rare; cette espèce minérale se trouve plus communément en masse concrétionnée, en groupes aciculaires qui ont l'aspect soyeux, ou bien en petites masses compactes ou terreuses.

La malachite concrétionnée présente des zones de diverses nuances d'un beau vert qui se dessinent de la manière la plus agréable par le poli velouté qu'elle reçoit. Elle est recherchée pour en fabriquer des objets d'ornement en l'employant en plaques minces dont on fait une sorte de marqueterie. Cette belle substance se trouve principalement dans les monts Ourals et dans d'autres montagnes de la Sibérie. Plusieurs con-

trées, telles que la Hongrie, la Bohême, la Saxe et l'Angleterre en possèdent aussi, mais en moindre quantité et d'une qualité inférieure.

On cite quelques exemples de masses de malachite concrétionnée d'un volume considérable. Le musée du Corps impérial des mines à Saint-Petersbourg en possède une du poids de 1,440 kilogr. En 1835, on en a trouvé une masse plus considérable encore à la profondeur de 70^m dans les possessions de la famille Demidoff (*voy.*), à Nijni-Taghilsk, sur le versant occidental des monts Ourals. Sa longueur est d'environ 5^m 5, sa largeur de 2^m 5, et sa hauteur de 3^m; son poids est de près de 6,000 kilogr. J. HUOT.

MALACHOWSKI (LES COMTES), famille polonaise distinguée, originaire du palatinat de Siradie. Parmi ceux de ses membres qui ont occupé de hautes dignités dans leur pays pendant les deux derniers siècles de son existence politique, on doit citer le plus honorablement : JEAN, évêque de Crakovie, sénateur sous les règnes de Jean-Casimir, et de Wisniowiecki et de Sobieski; son neveu, STANISLAS, palatin de Poznanie, plénipotentiaire polonais au traité de Karlowitz, en 1699; enfin un de ses descendants directs, STANISLAS, né le 24 août 1735, maréchal de la diète de quatre ans (1788-1791), qui décréta la constitution du 3 mai. Napoléon nomma Malachowski président de la commission suprême de gouvernement du grand-duché de Varsovie; il mourut dans cette ville, président du sénat, le 29 décembre 1809, laissant un nom universellement vénéré. Un petit-neveu du maréchal, GUSTAVE, nonce de Szydlowiec et ministre des affaires étrangères pendant la dernière révolution de Pologne, marcha sur les traces de son aïeul. Intrépide sur les champs de bataille, éloquent à la tribune, habile dans les travaux du cabinet, Gustave Malachowski appartient sans contredit aux caractères qui ont été le plus mis en évidence pendant les derniers troubles de la Pologne. Condamné à mort par contumace, il n'échappa à cette condamnation que pour mourir, jeune encore, à Paris en 1835. Un frère cadet de Gustave, JULES, forma pendant la dernière lutte de la Pologne un corps de volontaires, se distingua à sa tête et périt au malheureux combat de Kazimierz, le 17 avril 1831. C. MICKIEWICZ.

MALADIE, Sydenham voyait dans la maladie un effort de la nature travaillant à l'expulsion de la matière morbifique. De nos jours, quelques auteurs l'ont définie une altération notable et permanente d'une ou plusieurs fonctions. Selon M. Chomel, c'est une altération notable survenue, soit dans la disposition matérielle des soli-

des ou des liquides, soit dans l'exercice d'une ou de plusieurs fonctions. On divise communément les maladies en *externes*, ainsi appelées soit parce qu'elles attaquent des parties ou des organes sensibles à la vue, soit parce qu'elles se guérissent par l'opération de la main ou par des topiques; et en *internes*, dont le nom vient de ce qu'elles n'attaquent que les organes et les fonctions qui sont hors de la portée des sens, ou de ce qu'elles sont produites par une cause interne. Les premières sont du ressort de la *chirurgie*, appelée aussi *pathologie externe*, et les secondes sont du domaine de la *médecine* proprement dite, ou *pathologie interne*. On a distingué les maladies en *sporadiques*, *endémiques* et *épidémiques* (*voy.* ces mots); en *idiopathiques*, aussi appelées *essentielles* ou *primitives*, et *sympathiques*, nommées encore *secondaires*, *consécutives* ou *symptomatiques*. Sous le rapport de leur durée, les maladies sont *aiguës* ou *chroniques*. Une maladie est *simple* lorsque les symptômes observés peuvent tous se rapporter à une seule affection; elle est *compliquée* quand les symptômes caractéristiques de deux ou de plusieurs affections existent simultanément. On a proposé de nommer *maladies simples* celles qui n'affectent qu'un seul tissu organique, et *maladies compliquées* celles qui envahissent plusieurs à la fois. *Voy.* pour la classification des maladies, l'article NOSOGRAPHIE.

MALAGA, *Malaca*, ville et port d'Espagne, chef-lieu de l'intendance de Malaga, sur la Méditerranée, à 314 kil. S. O. de Madrid, par 5° 45' long. O., 36° 43' lat. N.; 70,000 habitants. Évêché. Port formé par un môle; phare à fanal tournant. Double mur, tours, vieux château fort dit *Gibraltar*. Vaste cathédrale, palais épiscopal, douane, salle de spectacle; l'Alameda, promenade délicieuse (qui donne son nom au plus beau quartier de la ville): aqueduc; aux environs, belle maison de plaisance dite *El Retiro*. Grand commerce des produits du territoire environnant. — Fondée par les Phéniciens. Prise par les Arabes en 714, elle ne fut conquise par les Espagnols qu'en 1487. — L'intendance de Malaga, située dans la capitainerie générale de Grenade, entre celles de Cadix à l'O. et de Grenade à l'E., a 136 kil. de l'E. à l'O. sur 66, et 4,560 kil. carr.; elle est très-fertile en vins renommés, en fruits exquis, surtout en raisins, que l'on fait sécher: on y a acclimaté la canne à sucre et la cochenille. La fameuse *Vega* ou plaine de Malaga (qui a 35 kil. sur 18) et le district de Velez-Malaga produisent immensément. La pêche est très-active sur les côtes. BOUILLET.

MALAGRIDA (GABRIEL), jésuite qui périt victime de la persécution suscitée contre son ordre par le marquis de Pombal. Il était né en 1689, à Marcajo (Milanex), et avait été envoyé en Portugal par les supérieurs de son ordre. L'inquisition le condamna pour deux écrits ridicules où l'auteur raconte les entretiens qu'il a eus avec la Vierge et avec sainte Anne. Z.

MALAIS. Les Malais forment la race la plus étendue de l'Océanie, et une des plus célèbres du monde. Ces peuples, marins et commerçants, nous paraissent être originaires de la côte occidentale de la grande Ile de Bornéo, ou plutôt Kalémantan, au pays de Sedang; et, en cela, nous ne partageons pas l'opinion du savant Marsden, qui place leur berceau dans le ci-devant empire de Menangkabou. Ils conquirent la péninsule de Malacca, à laquelle ils ont donné leur nom, et ils colonisèrent vraisemblablement les côtes orientales de l'île de Madagascar et de l'île Formose. La plupart des États maritimes de Soumâdra, une partie des Molusques et des Nikobars, Pinang, Nias, Singapoura, Linging, Bintang, etc., sont habités par des hommes de cette race. — Les Malais, établis sur presque toutes les côtes de l'Océanie occidentale, semblent tenir à la fois des Indous et des Chinois, mais leur peau se rapproche du rouge de brique foncé des Illinois et des Caraïbes, et quelquefois du blanc ou du noir, grâce au mélange des peuples. A Timor, on en voit de rouge foncé et d'autres tannés; à Kalémantan, ils ont le teint plus clair; à Ternati, ils sont très-basanés et tirant vers le bistre. Les plus laids sont ceux de Linging, les plus beaux ceux de Maïndanao, les plus braves ceux de Palembang. Les femmes sont assez jolies, propres, souples et très-lascives; les plus belles sont celles de Nias, de Formose, de Samboanga, d'Ilojlo, de Soulong, de Java, d'Amboine, de Manila et de Boulacan: n'oublions pas que les femmes des deux derniers pays sont presque blanches. La grosseur de la tête des Malais est moindre que le septième de la hauteur; leur nez est court, gros et quelquefois épâté; leur bouche et leurs narines sont très-larges, même chez les femmes. Les Européens trouvent ces bouches et ces nez monstrueux, car la beauté est relative; les Chinois prétendent que nous avons des *yeux de bœuf*, et les yeux obliques et bridés des Chinois nous paraissent hideux. Ce que je puis assurer de la grande bouche et des larges narines des Malais, c'est que, si ce qui est utile est beau, leurs bouches et leurs nez sont fort beaux. Je m'explique: l'air étant bien plus dilaté sous la zone torride que sous la zone

tempérée, il est nécessaire que les organes de la respiration soient plus étendus. Les Européens à la bouche et aux narines étroites sont presque suffoqués dans la Malaisie à la moindre indisposition. Si la nature daignait répondre à tous nos *pourquoi*, nos systèmes sur le vrai, le beau, le bon, le bien, l'utile et l'agréable, seraient souvent renversés. — Les Chinois établis dans presque toutes les îles malaises s'y marient avec des femmes du pays, parce qu'ils ne peuvent en amener de Chine, et, de ce mélange, il résulte que beaucoup de Malais ont les yeux bridés et obliques, comme les Chinois; mais, chose étrange! nulle part ceux-ci n'ont pu répandre leur langue, si on en excepte l'île Véguinou, dans la Mélanésie, tant elle déplaît à ces peuplades, dont la langue est aussi douce que l'italienne et la portugaise. — Les Malais ont la taille bien faite; leur stature est moyenne et carrée, et ils ont peu d'embonpoint; leurs pieds, quoiqu'ils marchent sans chaussure, sont très-petits. Le sagou, le riz, les épiceries et les poissons, sont leur nourriture ordinaire. — Les uns mâchent le bétel, mêlé avec la chaux vive, la noix d'arek et le tabac (ce mélange est nommé *siri* à Java); les autres, le gambir, qui leur rend le palais, la langue et les dents noirs, comme ceux d'un chien chinois, sans altérer leurs gencives. Le bétel et le gambir paraissent très-sains et très-stomachiques, car les Malais ont l'haleine parfumée. L'habitude de mâcher le bétel est aussi en usage chez les Mélanésiens de la Papouasie et de la Nouvelle-Irlande. Dans les îles de Linging, Linggan, Bintang, Singapoura, Pinang, Soumâdra, Java, etc., ils ne vont jamais nus, mais ils entourent leur corps d'un sarong, et portent une veste et un bonnet ou un mouchoir à la tête. A Java, l'homme noble, l'*orang kaya*, y ajoute le manteau, et quelquefois un bonnet appelé *koulouk*. Les prêtres seulement y sont habillés de blanc, et portent une espèce de turban. Quoiqu'un bon nombre de Malais soient musulmans, je n'en ai vu aucun qui rasât entièrement ses cheveux. Ils sont en général marins, quelquefois pirates, artisans industriels, adroits commerçants. Orgueilleux et jaloux, libertins et perfides, mais braves et indépendants hors des villes, on les voit presque toujours armés du kriss, souvent empoisonné avec la résine du terrible oupas. — Leur angle facial est un angle ouvert de 80 à 85°. Peu d'entre eux ont l'angle de 85 à 90, comme on le trouve chez quelques variétés européennes. L'angle que nous avons pris est celui qui résulte de deux lignes partant des dents incisives supérieures, et se rendant, l'une au bas

du front ou à la racine du nez, et l'autre au trou auriculaire. — Courbés sous l'empire d'une organisation féodale, les Malais sont inquiets et turbulents comme nos chevaliers du moyen âge, et, comme eux, ils aiment avec passion les émigrations lointaines, la guerre et la navigation, les entreprises hasardeuses, les périlleuses aventures, les fêtes et le pillage, les combats et les jeux, la vengeance et la galanterie. Mais ils sont fidèles à l'amitié, reconnaissants, hospitaliers, et, malgré le servage, qu'ils ne supportent qu'en frémissant, ils chérissent la liberté plus que tous les autres biens.

G. L. D. DE RIENZI.

MALAISIE. Voy. Océanie.

MALASPINA, illustre famille de l'Italie septentrionale, feudataire immédiate de l'Empire, et qui posséda, en souveraineté, la Lunigiane pendant 800 ans. Son origine remonte à ALBERIC MALASPINA, qui assista, en 876, au concile de Pavie. Dès lors, cette famille occupa le revers des Alpes Apuanes, et le pays situé le long de la mer, entre la Ligurie et la Toscane. Le fief le plus important des marquis de Malaspina était la principauté de Massa-Carrara, qui, à l'extinction de la branche aînée de cette famille, passa dans la maison de Cibo, au commencement du xvi^e siècle; mais la branche cadette est encore en possession des fiefs de la Lunigiane. — Quelques autres personnages du nom de Malaspina méritent d'être mentionnés; mais nous ignorons s'ils se rattachent à la famille des marquis. Nous devons nommer ALBERT DE MALASPINA, troubadour qui florissait vers la fin du xii^e siècle; RICORDANO Malaspina, le plus ancien historien de Florence (depuis sa fondation jusqu'en 1281, continuée par son neveu, GIACETTA MALASPINA, jusqu'en 1286, publiée sous ce titre : *Istoria antica dell' edificazione di Fiorenza*, etc., Flor., Giunti, 1568, 1598, in-4°), né dans cette ville au commencement du xiii^e siècle, et mort peut-être en 1281; SABAS MALASPINA, chroniqueur sicilien, parent de Ricordano et qui vivait dans le même temps.

Z.

MALATE, de *malum*, pomme : nom générique des sels neutres formés par l'union de l'acide malique avec les bases. Ils sont confondus aujourd'hui avec les *sorbates*. On en trouve plusieurs dans le règne végétal, tels que ceux de chaux, de magnésie, de potasse, mais peu sont usités. Leurs caractères généraux sont peu tranchés, mais on peut les reconnaître en les transformant en malate de plomb peu soluble à froid dans l'eau, mais susceptible de se cristalliser en aiguilles soyeuses lorsque ce liquide est bouillant. On n'emploie en médecine que celui de fer.

Malade de fer (extrait de Mars pommé) : on l'obtient en faisant digérer pendant 3 jours, dans un vase de fer clos, à la température de 25° centigr., 1 partie de limaille de fer porphyrisée et 8 parties de suc de pommes aigres; augmentant ensuite la chaleur, évaporant jusqu'à réduction de moitié, passant la liqueur, et la faisant rapprocher jusqu'à consistance d'extrait.

MALATESTA, famille souveraine de Rimini et d'une grande partie de la Romagne, dans le moyen âge, était une branche de celle des comtes de Carpegna. L'un de ces comtes, seigneur de la Penna dei Billi, qui était surnommé *Malatesta* (mauvaise tête), transmit ce surnom à ses descendants, vers le commencement du XII^e siècle. Les Guelfes bolonais choisirent, en 1275, pour leur chef Malatesta, seigneur de Verucchio, et le plus distingué des gentilshommes de leur parti à Rimini. Obligé de sortir de cette ville, il y rentra, en 1290, et cinq ans après, il s'en fit proclamer seigneur par le peuple : il conserva cette souveraineté jusqu'à sa mort (1312). Malatestino, son fils aîné, lui succéda, et sut se faire chérir du peuple; il se distingua par sa valeur, sa prudence, sa générosité et sa haine implacable contre les Gibelins. Il était borgne; son frère Jean était boiteux et très-difforme : c'est ce dernier qui avait épousé la belle Françoise (voy.) de Rimini, qu'il tua, ainsi que son propre frère Paul, le seul des Malatesta dont la figure fût agréable, lorsqu'il les surprit dans un entretien d'amour. Ce fut CHARLES, seigneur de Rimini, depuis 1385, conjointement avec son frère PANDOLFE III, qui porta la maison Malatesta à son plus haut période de gloire. « L'élégance de sa cour, dit M. de Sismondi, la munificence avec laquelle il protégeait les arts et les lettres, et le nombre de gens distingués qu'il avait attirés auprès de lui, contribuèrent, autant que ses exploits et ses vertus, à étendre sa réputation dans toute l'Europe. » Les fils de Pandolfe III devaient succéder aux souverainetés de leur maison; mais leur cousin, prince de Pesaro, ayant réclamé ces États, le pape en profita pour en reprendre plusieurs, laissant aux trois jeunes Malatesta les villes de Rimini, Fano et Césène, qu'il partagea entre eux. L'aîné de ces princes, GALZOTTO-ROBERT, mourut en 1432, et ses frères se partagèrent ses États. Leur vie fut une lutte continuelle contre les autres princes de l'Italie. SIGISMOND-PANDOLFE I^{er} déploya les plus grands talents guerriers; mais il ne lui restait que Rimini, lorsqu'il alla combattre les Turcs en Morée, au service des Vénitiens. Il mourut à Rimini, le 22 octobre 1468. Il aimait les lettres et les

arts, et on lui doit la fondation de plusieurs belles bibliothèques. On a conservé quelques-unes de ses poésies. ROBERT, son fils et son successeur, régna de 1408 à 1482. Condottiere comme presque tous ses ancêtres, et général habile, il remporta plusieurs victoires importantes, entre autres celle de Campo-Morte, près de Velletri (21 août 1482), sur Alphonse, duc de Calabre, qui s'avancait contre le pape Sixte IV. Robert mourut le 10 septembre de la même année. Depuis 1528, Rimini, qui, sous les Malatesta, avait été le siège du goût et de la magnificence, déchue et ruinée, n'a cessé de faire partie des États de l'Église. Cependant la famille de ses anciens maîtres subsiste encore. Z.

MALCHUS. L'histoire juive fait mention de deux hommes de ce nom. Le premier était roi des Arabes. Hérode, fils d'Antipater, lui avait rendu quelques services, et lorsqu'il fut obligé de fuir devant Antigone, il songea à se retirer dans ses États, mais ce prince le lui fit défendre, ce qui obligea Hérode à passer en Égypte et de là à Rome. — Le second était serviteur du grand prêtre Caïphe. S'étant trouvé dans le jardin de Gethsemani avec ceux qui étaient envoyés pour arrêter Jésus-Christ, il fut frappé par saint Pierre, qui lui coupa l'oreille droite. J. G. CHASSAGNOL.

MALCHUS (CHARLES-AUGUSTE, baron DE), homme d'État et économiste, naquit le 27 septembre 1770, à Manheim, et dut en grande partie au duc Charles de Deux-Ponts la brillante éducation qu'il reçut. Après avoir été employé en qualité de secrétaire privé par le ministre d'État de Mayence, comte de Westphalen, et ensuite par le ministre plénipotentiaire impérial à la cour de l'électeur de Trèves, il entra, en 1799, au service du grand chapitre de Hildesheim; mais celui-ci ayant été réuni à la Prusse, il devint membre de la commission constitutive, et fut attaché, avec le titre de conseiller de la guerre et du domaine, à la chambre de Halberstadt-Hildesheim. Peu de temps après la fondation du royaume de Westphalie, M. de Malchus fut appelé (1808) au conseil d'État et ensuite nommé directeur général des impôts, liquidateur de la dette publique et directeur de la caisse d'amortissement. Mais il se démit bientôt de ces deux dernières fonctions, et, en 1813, on lui confia le ministère de l'intérieur; en même temps, il fut créé comte de *Marienrode*.

En butte à des attaques personnelles, après la dissolution du royaume de Westphalie, il chercha à les repousser dans un écrit intitulé *De l'administration du royaume de Westphalie* (Stuttg., 1814). En 1817, le roi de Wurtemberg

lui confia la direction des finances de son royaume; mais au bout d'un an, il rentra dans la vie privée et vécut depuis à Heidelberg.—Les meilleurs ouvrages de ce savant économiste sont : *Exposé de l'organisme de l'administration politique intérieure* (Heidelb., 1820); *Statistique et économie politique* (Tub., 1826), et son excellent *Manuel de la géographie militaire* (2 vol., Heidelb., 1835). CONV. LEX.

MALCOLM I^{er}, roi d'Écosse, fils de Donald III, fut le successeur de son cousin Constantin III, qui abdiqua en 938. Il vécut en paix avec ses voisins, et envoya seulement des secours à Edred, roi d'Angleterre, pour arracher le Northumberland aux Danois. Il voulut ensuite châtier les perturbateurs de la paix publique, mais ils étaient trop puissants dans ces temps de barbarie pour que les lois pussent les atteindre. Malcolm devint leur victime. Il fut assassiné dans le comté de Murray. Indalph, fils de Constantin III, lui succéda. Ce dernier mourut en combattant contre les Danois, en 961, laissant la couronne à Duff, fils de Malcolm, et le Cumberland à Culen, son propre fils.

MALCOLM II, fils de Kenneth III, ne put succéder au trône de son père, parce que Constantin IV, fils de Culen, et Grim, petit-fils de Duff, l'occupèrent avant lui. Il y parvint enfin en 1004. Alors, on le vit repousser victorieusement les attaques des Danois. Les chroniques rapportent que, dans l'un de ces combats, un jeune guerrier nommé Keith, se signala tellement que le roi lui donna la baronnie de Lothian; c'est de ce Keith qu'est descendue la famille des maréchaux héréditaires d'Écosse. Malcolm avait généreusement pardonné à tous ceux qui avaient contribué à le tenir si longtemps éloigné du trône; ceux-ci pourtant cherchaient sans relâche les moyens de lui arracher la vie. En 1034, ils pénétrèrent dans le château de Glamis et la massacreèrent; les meurtriers essayèrent de se sauver en traversant un lac gelé; mais la glace se brisa sous leurs pas, et ils furent pris et pendus. Malcolm laissa deux filles, Béatrix, mère de Donald VI ou Duncan I^{er}, qui fut le successeur de son grand-père, et Doada, mère de Macbeth.

MALCOLM III, surnommé *Grosse tête*, fils de ce dernier, se réfugia en Angleterre après la mort tragique de son père, et recouvra la couronne en 1057. Il défit au fil de l'épée les partisans de Macbeth, qui voulaient proclamer son fils, espèce d'idiot. Macduff, comte de Fife, et Walter, petit-fils de Banquo, l'aiderent à rétablir l'ordre dans les différentes parties du royaume où des révoltes avaient éclaté. Le roi

récompensa le dernier en le créant sénéchal (stewart) du royaume; le nom de cet emploi devint celui de sa famille. Malcolm, qui aimait la paix, se trouva malgré lui entraîné dans des guerres avec l'Angleterre. Après la conquête de Guillaume, en 1068, une foule d'Anglais se réfugièrent en Écosse; Malcolm les accueillit tous; il gratifia plusieurs d'entre eux de terres considérables; il donna même sa main à la princesse Marguerite, sœur d'Edgar Atheling; et Guillaume craignit un moment que ce mariage ne suscitât en Angleterre des complots et des soulèvements en faveur d'Edgar. Au reste, les historiens écossais et anglais ne sont pas d'accord sur les causes des guerres qui éclatèrent entre Malcolm et les rois d'Angleterre Guillaume I^{er} et Guillaume le Roux, son fils. En 1003, Malcolm se rendit à Glocester, où il devait avoir une entrevue avec Guillaume II pour régler quelques différends. Celui-ci déclara qu'il ne le verrait pas à moins qu'il ne lui rendit hommage dans sa cour. Malcolm indigné conduisit son armée dans le Northumberland et mit le siège devant Alnwick. Le 13 novembre, il y eut une bataille sanglante, où il fut tué avec son fils Édouard. Sa veuve, Marguerite, mourut de douleur trois jours après. Les vertus et la piété de Malcolm lui méritèrent, après sa mort, le nom de *saint*. Il avait cherché à éclairer ses sujets, et à établir dans son royaume la paix, le bonheur et l'abondance. Il eut huit enfants : Édouard, qui périt avec lui, Edmond, qui se fit religieux, Éthelred, mort en bas âge, Edgar, Alexandre, David, qui régnèrent successivement, Mathilde qui devint reine d'Angleterre, et Marie, qui fut comtesse de Boulogne. Donald VIII lui succéda au préjudice de ses enfants.

MALCOLM IV, monta sur le trône d'Écosse, en 1153, à l'âge de 13 ans, après la mort de David I^{er} son aïeul. Ce prince négligea les affaires de son royaume pour se livrer aux pratiques de la religion. Des révoltes troublèrent le commencement de son règne, et peu de temps après, Henri II d'Angleterre, profitant de sa faiblesse, le fit consentir, dans une entrevue, à lui rendre le Cumberland et le Northumberland, dont David s'était emparé, et dont la possession lui avait été confirmée par Mathilde, mère de Henri II, ainsi que par ce prince lui-même avant son avènement au trône; il l'engagea ensuite à l'accompagner dans une guerre contre la France : Malcolm s'y conduisit avec tant de bravoure que Henri l'arma chevalier à Tours; mais, à son retour en Écosse, en 1166, le monarque fut reçu très-froidement par ses sujets. On était

irrité de ce qu'il avait cédé ces deux provinces à Henri et de ce qu'il s'était joint à lui contre la France, leur ancienne et fidèle alliée. Le mécontentement augmentait; les mutins assiégèrent le roi dans la ville de Perth. Malcolm leur tint alors un discours plein d'adresse et de dignité; il leur persuada que dans tout ce qu'il avait fait il n'avait agi que par contrainte, et termina en leur demandant de défendre et de venger leur souverain. La guerre contre l'Angleterre fut aussitôt résolue; on obtint d'abord des succès. Cependant Malcolm demanda la paix à Henri, et elle fut conclue; l'Angleterre conservait le Northumberland. Ces conditions étaient loin de satisfaire les Écossais. Malcolm fut menacé de perdre la couronne; enfin la tranquillité intérieure fut rétablie en 1162. Ce roi dévot ne voulut jamais consentir à se marier. Il mourut d'une maladie de langueur, en 1165, et fut enterré à Dumferline. — Guillaume, son frère, lui succéda.

RAYMOND DE VÉRICOUE.

MALCOLM (sir JOHN) naquit, le 2 mai 1769, à Burnfoot, près de Langholm, en Écosse. Il n'avait que 13 ans lorsqu'il partit, comme cadet, pour les Indes; et dix ans plus tard, au siège de Seringapatam, il attira l'attention du gouverneur général, marquis de Cornwallis. Il retourna dans sa patrie, en 1794; mais après un court séjour, il s'embarqua de nouveau pour l'Inde, où la connaissance qu'il avait acquise de la langue et des mœurs des indigènes, jointe aux preuves d'habileté qu'il avait déjà données, lui fit confier bientôt les missions les plus importantes. Aucun ambassadeur anglais n'avait paru en Perse depuis le règne d'Élisabeth : en 1800, Malcolm y fut envoyé, et réussit à négocier une alliance offensive et défensive contre les Afghans. A son retour à Calcutta, il fut nommé secrétaire du gouverneur général, marquis de Wellesley (voy. WELLINGTON). En 1802, il fut chargé d'une nouvelle mission à la cour de Perse, auprès de laquelle il fut accrédité une troisième fois, en 1808, avec ordre de travailler à faire échouer l'alliance projetée entre Napoléon et le schah, et une quatrième, en 1810. A son départ, il fut revêtu de la dignité de khan. La Perse lui doit l'introduction de la pomme de terre, qui y est appelé de son nom *aluh e Malcolm* (prune de Malcolm). Les fruits de son séjour dans cette partie de l'Asie sont : une *Histoire de la Perse* (Lond., 1815, 2 vol. in-4°; 2^e éd., 1828, in-8°) très-estimée et qui a été traduite en français par M. Benoist, continuée et annotée par Langlès (Paris, 1821, 4 vol. in-8°), et des *Esquisses de la Perse* (Lond., 1827, 2 vol.), tableau des mœurs

de ce pays. A son retour en Angleterre, en 1812, il fut nommé chevalier; puis, en 1816, il repartit pour les Indes, où il se distingua dans la guerre contre Holkar, et à la cessation des hostilités contre les Mahrattes et les Pindaris, il fut choisi pour gouverneur civil et militaire de tous les pays conquis. Sir John Malcolm a publié sur son administration un ouvrage remarquable, intitulé *A memoir of central India* (Lond., 1825, 2 vol.), où l'on trouve une foule de renseignements curieux sur des pays peu connus et sur les mœurs de leurs habitants. Nommé major général, il revint en Angleterre, où les directeurs de la Compagnie des Indes orientales lui accordèrent une pension considérable, en récompense de ses services. Ayant ensuite (1827) été appelé au poste de gouverneur de la présidence de Bombay, une de ses mesures les plus sages fut celle qui permit aux Européens d'y affermer des terres, soit pour la culture, soit pour l'établissement de fabriques. De retour en Angleterre en 1851, il est mort à Windsor le 31 mai 1855. Outre les ouvrages déjà cités, nous avons de lui une *Esquisse de l'histoire politique de l'Inde* (Lond., 1811), incorporée plus tard dans sa grande *Histoire politique de l'Inde, de 1784 à 1825* (Lond., 1826, 2 vol.); une *Esquisse des Seiks* (Lond., 1812), et un écrit sur *l'Administration de l'Inde anglaise* (Lond., 1855).

CONV. LEX.

MAL DE MER. Voy. MER.

MALDIVES et LAKÉDIVES, archipel d'environ 12,000 îlots, qui pour la plupart ne sont que des écueils. Elles s'étendent au S. O. du cap Comorin, et, par l'élévation du plateau maritime dont elles se détachent, concourent avec Ceylan (voy.) à former le bassin méridional du Dekkan. Le nombre des îles un peu étendues et qui ont une population permanente, n'est que de 40 à 50; mais celles-là sont bien peuplées, bien cultivées, et offrent une très-riche végétation. Les productions consistent principalement en riz, blé, fruits du sud, noix de coco, dont une espèce particulière est appelée *noix des Maldives*. — La dénomination de Maldives signifie proprement *îles malaïes*, celle de Lakédives, *les cent mille îles*. Elles forment 17 groupes, districts naturels gouvernés par des chefs indigènes. Les habitants, probablement de race indoue, sont mélangés d'Arabes et autres mahométans. Ils ont le teint d'un jaune cuivré et professent l'islamisme. Male, jolie ville et port dans l'île du même nom, est la résidence du sultan des Maldives.

CONVERSATION'S LEXICON MODIFIÉ.

MALDONADO (LAURENT FERRER), navigateur espagnol du XVI^e siècle, écrivit la relation d'un

voyage fait en 1588 de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique par le N. O., à travers un prétendu détroit d'Anian. Cette relation, longtemps ignorée, a été retrouvée à Milan par Amoretti, et traduite en italien, Milan, 1811, puis en français, Plaisance, 1812. On a douté, mais peut-être à tort, de la réalité de ce voyage. BOUILLET.

MAL DU PAYS. Voy. NOSTALGIE.

MALEBRANCHE (NICOLAS), un des plus célèbres philosophes, et peut-être le plus grand métaphysicien de la France, naquit à Paris, le 6 août 1638. Il était fils d'un secrétaire du roi. Né avec une complexion délicate, et même avec un vice de conformation, il dut, à cause de la faiblesse de sa santé, recevoir toute sa première éducation dans la maison paternelle. Cependant les années ayant fortifié sa constitution, il fit sa philosophie au collège de la Marche, et suivit un cours de théologie en Sorbonne. A l'âge de vingt-deux ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire. Là il se livra tour à tour à l'étude de l'histoire, de l'hébreu, de la critique sacrée; mais ces divers objets n'avaient pu captiver son imagination inquiète. Enfin une rencontre fortuite lui révéla son génie. Étant entré un jour dans la boutique d'un libraire, sa main tomba sur le *Traité de l'homme* par Descartes : il eut à peine ouvert ce volume, qu'il fut comme illuminé d'une clarté soudaine; il le lut d'un bout à l'autre, et avec un tel transport que des battements de cœur l'obligèrent plus d'une fois de suspendre sa lecture. Dès lors, sa vocation fut décidée. Après ce premier ouvrage, il lut tous les autres écrits de Descartes, et les relut à plusieurs reprises. Il s'en appropria même tellement la substance, qu'il aurait pu, disait-il, si les œuvres de Descartes venaient à périr, en rétablir sinon la lettre, au moins la pensée.

Mais si Malebranche est d'abord disciple de Descartes, il a, par sa théorie des idées, une affinité non moins étroite avec Platon. Sa doctrine, que nos idées existent hors de notre entendement, et que nous voyons tout en Dieu, est dans Plotin, chef de l'école néoplatonicienne. Saint Augustin (*voy. tous ces noms*), dont les écrits reproduisent les mêmes théories, est encore un maître dont Malebranche a reçu les inspirations. Il le cite à chaque pas, il lui fait des emprunts fréquents; et l'on peut dire en effet que les divers écrivains que nous venons de nommer sont tous en quelque sorte des membres d'une même famille. Malgré des diversités remarquables dans la direction de leur intelligence, et dans le terme auquel ils ont abouti, tous ont ceci de commun qu'ils ont défendu en disciples fervents ce spiri-

tualisme élevé, cet idéalisme hardi, dont Malebranche est un des plus illustres représentants.

Le plus connu des ouvrages de Malebranche est sa *Recherche de la vérité* (Paris, 1674, 3 vol. in-12), très-souvent réimprimé; mais il publia en outre beaucoup d'autres écrits, non moins importants pour la connaissance de sa doctrine. C'est dans sa *Recherche de la vérité* qu'il a jeté ce mot profond, qui est comme l'âme de sa philosophie : « Dieu est le lieu des esprits, comme l'espace est le lieu des corps. » C'est là le germe de sa *vision en Dieu*. Son principe fondamental est en effet que nous voyons tout en Dieu; rien de fini ne représente l'infini; si donc notre intelligence voit Dieu, c'est qu'il existe. Dieu est l'infini de l'espace et de la pensée, le monde intelligible. Nous ne voyons pas les choses elles-mêmes, mais seulement leurs idées; de ce que j'ai l'idée de tel ou tel phénomène, il ne s'ensuit pas que ce phénomène existe; il s'ensuit seulement que cette idée est en Dieu, où je l'aperçois. Notre commerce avec l'intelligence divine est actuel et continu; l'esprit, ne pouvant subsister hors de Dieu, ne peut jamais se défaire de l'idée générale de l'être, c'est-à-dire de l'idée de Dieu. Non-seulement donc nous avons l'idée de l'infini, mais c'est la plus essentielle de nos idées; il y a plus, elle précède dans nos intelligences celle du fini; car pour concevoir un être fini, il faut d'abord concevoir l'être, et par conséquent l'infini.

L'hypothèse que Malebranche imagina pour expliquer l'action mystérieuse et réciproque de l'âme sur le corps, et du corps sur l'âme, n'est pas la partie la moins bizarre de son système : c'est l'hypothèse des *causes occasionnelles*, qui est d'ailleurs liée à sa théorie de la vision en Dieu, comme une conséquence à son principe. Les hommes, selon lui, ne sont pas les véritables causes des mouvements qu'ils produisent dans leurs corps; ils n'en sont que les causes occasionnelles; il n'y a de cause véritable que celle que l'esprit aperçoit comme nécessairement liée à son effet : or l'être, c'est-à-dire Dieu, est la seule cause en qui cette condition se trouve remplie; c'est donc Dieu qui meut notre corps, comme il éclaire notre âme.

La *Recherche de la vérité* est partagée en 6 livres : dans le 1^{er}, le 2^e, le 4^e et le 5^e, l'auteur analyse les sens, l'imagination, les inclinations et les passions; il montre comment ces facultés nous abusent; c'est là qu'il a fait un admirable inventaire de nos erreurs, et une éloquente peinture de l'imagination, cette folle du logis, dont il médiâ beaucoup, malgré l'éclat dont elle

colore ses propres pensées. Dans le 6^e livre, il montre comment ces mêmes facultés peuvent nous conduire à la vérité. Ces cinq livres sont en quelque sorte la systématisation des idées répandues dans les divers écrits de Descartes. Dans le 3^e livre, il expose son système particulier.

Ses *Conversations chrétiennes* (1677) sont un essai ingénieux, où il voulut faire l'application de ses principes philosophiques à la théologie. Dans son *Traité de la nature et de la grâce*, il développa son système d'optimisme : c'est de ce traité que naquit la longue et mémorable controverse qu'il soutint contre Arnauld. Il publia ensuite ses *Entretiens sur la métaphysique et la religion* (1687), et ses *Méditations chrétiennes* : il y traite les mêmes matières que dans les deux ouvrages précédents, mais avec plus de détails et de développements; la forme et la composition y sont surtout bien supérieures. Enfin, son *Traité de morale* (Rotterdam, 1684) peut être regardé comme son plus important ouvrage : il y a rassemblé en corps de doctrines les idées éparses dans ses autres écrits.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur les doctrines de Malebranche, il aura toujours la gloire d'avoir repris et restauré avec originalité, avec grandeur, et avec un rare talent de style, un des plus profonds systèmes dont l'histoire de la philosophie nous donne le spectacle. Leibnitz ne parle jamais de Malebranche, même lorsqu'il ne l'approuve pas, qu'en termes pleins d'estime pour son esprit et pour son système, avec lequel il avoue que le sien a plus d'un point de contact. « Je ne vois pas, dit-il, que les cartésiens aient fait des progrès considérables en physique. Il n'y a que la métaphysique où l'on peut dire qu'ils ont enchéri sur leur maître, surtout le P. Malebranche, qui a joint à des méditations profondes une belle manière de les expliquer. » C'est cette admirable unité du fond et de la forme qui a fait donner à Malebranche le nom de Platon chrétien.

Malebranche était aussi géomètre et physicien. Il fit partie de l'Académie des sciences en 1690, et mourut le 13 octobre 1715. ARTAUD.

MALÉFICE, action par laquelle on est censé causer du mal à l'aide de moyens cachés et surnaturels, soit aux hommes, soit aux animaux ou aux fruits de la terre. On sait qu'il y avait autrefois, dans divers pays chrétiens, un *tribunal du maléfice*. Voy. MAGIE. Z.

MALEK ADHEL. Voy. SALADIN.

MALÉKITES, secte mahométane sunnite. Voy. MAHOMÉTISME.

MALESHERBES. Voy. LAMOIGNON.

MALET (CONSPIRATION). La conspiration Malet est un des plus singuliers épisodes de l'empire, qui est sans doute aussi l'épisode le plus extraordinaire de l'histoire moderne. Charles-François de Malet, gentilhomme franc-comtois, né en 1754, avait commencé sa carrière militaire dans les mousquetaires. Agé de 36 ans, à l'époque où la révolution commença à revêtir les formes républicaines, il s'attacha invinciblement à la cause de la république, marcha aux frontières avec les bataillons de son département, obtint, par sa bravoure, le grade de capitaine, puis celui d'adjudant général en 1793, et enfin celui de général de brigade en 1799. Après s'être distingué dans la campagne des Alpes, il obtint un commandement dans l'intérieur. Appelé à Paris sous le consulat, il dut aller servir encore en Italie sous les ordres de Masséna. Il commandait à Pavie lors du couronnement de Napoléon. La franchise ou l'indiscrétion de ses opinions républicaines l'ayant rendu suspect, il fut rappelé de l'armée et resta sans emploi. Incapable de ployer devant l'ordre de choses qu'il avait combattu depuis dix ans, le général Malet fut de nouveau signalé, en 1807, pendant la guerre de Prusse, par de dangereuses liaisons avec le parti républicain. Fouché, alors ministre de la police, le fit arrêter et mettre en prison, où il resta cinq ans. Pendant ce temps, ses opinions, loin de s'affaiblir, avaient reçu un degré d'irritation plus violent, et il avait appris l'arrestation et la détention à la Force des généraux Lahorie et Guidal, également connus pour leur exaltation républicaine. Lahorie, chef d'état-major et ami du général Moreau, devait être déporté en Amérique, et Guidal transféré à Marseille comme impliqué dans un complot jacobin, quand la conspiration ourdie dans le silence par le général Malet vint, le 23 octobre 1812, jour de l'évacuation de Moscou, surprendre la capitale, glorieuse alors des triomphes qui avaient conduit les aigles de Napoléon dans la ville sainte des Russes. Transféré depuis peu de temps dans la maison de santé de Belhomme, sous le ministère du duc de Rovigo, Malet y fit connaissance avec l'abbé Lafon, homme d'esprit et d'exécution, détenu pour affaires de l'Église. Un prêtre espagnol, leur commensal, ayant été mis en liberté, le logement qu'il avait pris, place Royale, parut un asile convenable à Malet pour l'évasion qu'il méditait. Les derniers jours de leur résidence dans la maison de Belhomme avaient été employés par le général et par l'abbé à fabriquer toutes les pièces d'où dépendait le succès de la conspiration. L'éloignement de Napoléon et les chances de la guerre, rendant probables, l'un la

facilité de l'exécution, les autres la possibilité de la mort de l'empereur, Malet bâtit son système sur ces deux éventualités. Deux jeunes gens attachés à l'abbé Lafon, et dont l'un était Vendéen, furent les éléments extérieurs dont ils se servirent pour accomplir leur projet. Ceux-ci allèrent chez madame de Malet chercher, par les ordres de son mari, ses armes, son uniforme et celui de son aide de camp, et transportèrent ces effets dans le logement du prêtre espagnol. Enfin, toute la partie officielle, des actes supposés du sénat, des ordres des généraux et des proclamations, étant terminée et dûment revêtue des signatures apposées par Malet, le 25 octobre à 10 heures du soir, l'abbé Lafon et lui passent par-dessus le mur du jardin Belhomme et se rendent chez le prêtre espagnol, où les attendaient les deux jeunes gens. Malet s'habille en grand uniforme, donne à l'un celui de son aide de camp, à l'autre une écharpe tricolore, et tous trois, armés et accompagnés de l'abbé Lafon, qui veut aussi sa part du succès comme il a eu celle de l'entreprise, ils se rendent à une heure du matin à la caserne de Popincourt, où était la 10^e cohorte des gardes nationales. Le colonel Soulier, qui la commandait, était au lit malade. Malet se fait ouvrir, comme officier général commandant la division. Introduit près du lit du colonel, il lui donne lecture des ordres dont il est porteur et lui annonce la mort de l'empereur, arrivée le 8, lui enjoignant de faire prendre les armes à la cohorte et de la mettre à la disposition du général Lamotte : le présent ordre signé Malet, gouverneur de Paris. Soulier croit avoir affaire au général Lamotte, et fait mettre la cohorte sous les armes. Malet, sous le nom de Lamotte, lit à la cohorte la proclamation du sénat à l'armée, et l'emmène sans lui faire prendre de cartouches et sans faire changer les pierres de bois de ses fusils. Ce soin lui échappe. Il laisse une compagnie au colonel Soulier, avec ordre d'aller occuper l'hôtel de ville et de l'y attendre, et, à la tête de 1,200 hommes il va délivrer à la Force les généraux Guidal et Lahorie, entièrement étrangers à la conspiration. Il ne laisse pas à leur surprise le temps de s'expliquer, leur remet ce qu'il appelle leurs instructions, partage avec eux sa cohorte, dont il ne prend que 50 hommes pour s'emparer du gouvernement, et leur ordonne de se rendre maîtres du préfet de police et des ministres de la police et de la guerre, et d'en prendre provisoirement les fonctions. Ses ordres sont exécutés, sauf celui qui concerne le ministre de la guerre. Le duc de Rovigo et M. Pasquier, saisis dans leurs hôtels

sont conduits prisonniers à la Force. Ce fut le côté plaisant de l'aventure pour les Parisiens. Pendant que se passaient ces événements, Malet s'était rendu place Vendôme avec son détachement chez le général Hullin, commandant la 1^{re} division militaire, et avait donné quelques hommes à un officier pour s'emparer du général Laborde à l'état-major, avec ordre de remettre à l'adjudant général Doucet sa nomination de général de brigade et un bon de 100,000 fr., ainsi qu'il l'avait fait pour le colonel Soulier, et le chargeant de faire parvenir aux garnisons de la banlieue les actes et les proclamations du sénat et du gouvernement provisoire. Pendant que cette scène se passait chez l'adjudant général Doucet, Malet était chez le lieutenant général Hullin, de l'autre côté de la place. Celui-ci, moins crédule, ayant invité Malet à le suivre dans son cabinet pour lire les ordres dont il était porteur, Malet lui tira à la figure un coup de pistolet, qui lui traversa seulement la joue, et le fit tomber. Après cette justice expéditive, Malet arriva à l'état-major, et témoigna à l'adjudant Doucet son étonnement de ce que le général Laborde n'était point arrêté, ainsi qu'il l'avait ordonné. Laborde était occupé avec Doucet à lire tous les actes de Malet quand celui-ci arriva. Mais, malheureusement pour Malet, arriva aussi un autre personnage, l'inspecteur général de la police, lequel, en le voyant, lui dit : « Monsieur, vous n'avez pas le droit de sortir de votre maison sans que j'aie vous chercher moi-même, » et, s'adressant à Doucet : « Arrêtez monsieur, lui dit-il. Je vais au ministère prendre des ordres. » Malet perdit alors tout son sang-froid, et, voulant saisir l'autre pistolet qu'il avait dans sa poche, le mouvement fut vu dans la glace par l'inspecteur qui s'en allait, et qui, se retournant tout à coup, le saisit au collet. Malet, pris et désarmé, la conspiration finit. Car, sauf l'abbé Lafon, aucun de ceux qui en étaient les acteurs et qui en furent les victimes, n'en avait la moindre connaissance. Le ministre et le préfet de police une fois rendus à la liberté, les soldats qui avaient été les instruments de toutes ces violences devinrent tout à coup ceux de l'arrestation de leurs auteurs. Un conseil de guerre fut convoqué, et, indépendamment des trois généraux, qui seuls devaient porter la peine d'un pareil attentat, onze accusés furent condamnés à la peine de mort et exécutés. L'empereur témoigna hautement son horreur pour une pareille boucherie. Sans une circonstance qui détermina Guidal à se joindre à Lahorie pour l'arrestation du duc de Rovigo, le duc de Feltre, ministre de la guerre,

était arrêté. « Malet aurait eu, dit le duc de Rovigo, le trésor, qui était riche en ce temps-là, la poste et le télégraphe, et il y avait en France cent cohortes de gardes nationales ! Il aurait su, par l'arrivée des estafettes de l'armée, la triste situation où étaient alors les affaires ; et rien ne l'aurait empêché de saisir l'empereur lui-même, s'il était arrivé seul, ou de marcher à sa rencontre, s'il était venu accompagné ! » Le général Malet était, dit-on alors, affilié à cette fameuse société des philadelphes, qui avait pris naissance sous les aigles de Napoléon, et dont le serment était tout républicain. J. DE NORVINS.

MALFILATRE (JACQUES-CHARLES-LOUIS), né en 1732, à Caen, de parents pauvres, reçut néanmoins une bonne éducation, grâce aux soins des jésuites, qui avaient reconnu ses dispositions précoces. Il justifia, en effet, cet augure par ses premières pièces de poésie, couronnées aux concours des *Palinods* de Rouen. Son ode, ayant pour titre *Le Soleil fixe au milieu des planètes*, obtint, en outre, le suffrage des littérateurs de la capitale, et particulièrement de Marmontel, qui la signala, dans le *Mercure*, comme l'aurore d'une belle carrière poétique. Clément et Palissot publièrent aussi avec éloge, dans leurs recueils, plusieurs pièces très-remarquables de cette jeune muse, entre autres des fragments d'une traduction en vers des *Géorgiques*.

Enivré, par ces louanges, de flatteuses espérances, Malfilâtre vint à Paris, où un libraire acquit, à un prix qui déjà les réalisait en partie, la traduction de Virgile, mélangée de vers et de prose. Mais icl commencèrent ses infortunes. Trop sensible aux séductions du plaisir, il eut bientôt dépensé ce premier produit de son talent, et ses nouvelles productions ne trouvèrent plus d'acquéreurs. Atteint par la misère, au milieu de ses manuscrits, recueilli par charité chez une tapissière, qui figurait cependant parmi ses créanciers, la maladie et le chagrin terminèrent sa vie à 35 ans.

Une renommée posthume lui était toutefois réservée, avant même ces deux vers de Gilbert, qui ont popularisé son nom :

La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré ;
S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré.

Deux ans après sa mort, en 1760, on publia son poème de *Narcisse dans l'île de Vénus*, un peu défectueux par le plan, mais dont on s'accorda à louer les détails pleins de grâce et de fraîcheur, ainsi que le style élégant et harmonieux. Fontanes en donna, en 1790, une nouvelle édition (1 vol. in-8°), avec une notice où cet auteur

plein de goût rendait un juste hommage au talent méconnu. En 1795, une autre édition encore en fut publiée par Aubin ; et en 1805 les *OEuvres de Malfilâtre* parurent (1 vol. in-12) précédées d'une notice biographique et littéraire d'Auger. Enfin on a réimprimé ses essais de traduction du prince des poètes latins, sous le titre de *Génie de Virgile*. M. OUBRY.

MALHERBE (FRANÇOIS DE) naquit à Caen, en 1555, d'une famille illustre, dont les aînés avaient suivi les ducs de Normandie en Angleterre. Son père remplissait à Caen les modestes fonctions d'assesseur. Le jeune Malherbe n'avait que 17 à 18 ans lorsqu'il fut attaché à la maison du grand prieur, Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II, auquel était confié le gouvernement de la Provence. Là, Malherbe épousa la veuve d'un conseiller au parlement d'Aix ; et ce fut cette union sans doute qui l'engagea à se fixer à Aix, après la mort de son patron.

Voué dès sa jeunesse à la profession des armes, il fut envoyé, avec deux cents hommes placés sous son commandement, devant la ville de Martigues, alors infectée de la peste, et que bloquaient à la fois les Espagnols et les Provençaux, afin d'empêcher la contagion de se propager. Durant la guerre de la Ligue, il se trouva un jour en présence de Sully, qui faillit devenir son prisonnier, et qui ne lui échappa qu'après une poursuite de deux ou trois lieues.

Mais ce n'était point dans la carrière des armes que devait s'illustrer Malherbe : il ne tarda pas à la quitter, pour se livrer exclusivement aux lettres et à la poésie. L'un de ses premiers poèmes, *les Larmes de saint Pierre*, composé lorsqu'il venait d'atteindre sa 50^e année, était une imitation du poète italien Tansillo : les faux brillants, les *concezzi* empruntés à l'auteur italien, n'étaient point dans la nature de son esprit ; bientôt il chercha une manière plus conforme à son génie sévère, ainsi qu'au génie même de la langue française ; mais ce n'était pas en peu de temps qu'une poésie nouvelle pouvait se substituer à la poésie de Ronsard (*voy.*), alors admirée de tous. Malherbe travaillait en silence, au fond de sa province, et l'ode qu'il présenta à Marie de Médicis, en 1600, lorsqu'elle passa à Aix pour venir s'asseoir sur le trône de France, et lorsque le poète avait déjà 45 ans, fit briller pour lui l'aurore d'une renommée, qui, cinq ans plus tard, était dans tout son éclat. En 1585, appelé à Paris pour ses affaires, Malherbe y rencontra la gloire, et de ce moment sa réputation ne fit que grandir. Henri IV voulut que le célèbre poète lui fût présenté, et, à la veille de partir

pour le Limousin, il lui demanda des vers sur ce voyage. Ce fut à cette occasion que Malherbe fit une de ses meilleures odes, qu'il intitula *Prière pour le roi*. Cette pièce charma Henri IV, qui voulut attacher le poète à sa personne, et qui, en attendant qu'il en fit son pensionnaire, le plaça chez le grand écuyer Bellegarde, où Malherbe avait un logement, la table, un cheval et 1,000 livres d'appointements. Il quitta cette position sous le règne de Marie de Médicis, qui lui donna 500 écus de pension. Depuis, sa muse n'interrompit guère son silence que pour chanter la reine; au moins les pièces qu'il fit pour cette princesse sont-elles les seules de quelque étendue qu'il ait composées dans les quinze dernières années de sa vie, si l'on excepte l'ode adressée au roi Louis XIII partant pour la Rochelle, et dans laquelle se trouve ce vers :

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages.

Malherbe était, en effet, près de sa mort, arrivée au mois d'octobre 1628; il avait 73 ans. Cette même année, Malherbe, qui avait déjà perdu plusieurs enfants, dont une petite fille, morte de la peste entre ses bras, eut à pleurer le seul fils qui lui restât et qui fut tué en duel. Notre vieux poète en ressentit une douleur profonde; il courut à la Rochelle où était alors le roi, et n'ayant pas obtenu la justice qu'il souhaitait, il voulut tirer lui-même vengeance de l'adversaire de son fils, dans un combat singulier, qui pourtant n'eut pas lieu. On lui avait fait porter des paroles d'accommodement et offrir dix mille écus pour arranger l'affaire; il refusa d'abord et accepta ensuite, dans le dessein d'employer cette somme à élever un *mausolée* à son fils : c'était le mot dont il se servait. Mais sa mort étant survenue, l'arrangement ne fut point exécuté. Malherbe exhala sa douleur dans des vers qui furent sans doute les derniers qu'il ait composés. Le chagrin avança la fin de sa carrière, dont une santé robuste semblait devoir éloigner le terme.

La renommée de Ronsard avait rempli le siècle où naquit Malherbe et celui-ci commença à composer des vers précisément à l'époque où Ronsard mourut (1585). L'*Apollon de la source des Muses*, comme l'appelait Marie Stuart, était à l'apogée de sa gloire, et les honneurs qui furent rendus à sa cendre attestent qu'il était encore considéré comme le prince des poètes de ce temps. Malherbe, l'un des premiers, s'éleva contre cette réputation colossale; il affichait pour Ronsard un mépris si complet, qu'on ne peut guère l'expliquer que par l'exagération qui

est le propre des réactions. Moins poète que Ronsard, Malherbe eut plus que lui le sentiment du génie de la langue française, il en comprit mieux l'allure, il en devina plus habilement l'harmonie; et la foule, plus capable de juger des qualités d'un style correct que des créations d'une imagination lyrique, quitta promptement ses adorations pour un autre culte. Sans avoir jamais atteint à la renommée de Ronsard, Malherbe le détrôna pourtant. Les vers célèbres : *Enfin Malherbe vint...* ne révèlent pas seulement l'opinion de Boileau, ils sont l'expression du sentiment général. *Voy. FRANÇAISE (littérature)*.

Malherbe travaillait lentement; il corrigeait avec opiniâtreté; il manque d'invention, mais non de verve; et s'il n'a pas toujours l'imagination de la pensée, celle de l'expression et du tour lui fait rarement défaut. On regrette de trouver de temps en temps, dans ses poésies, la satire et même la malédiction à côté de l'éloge, selon que la fortune élevait ou abaissait ses héros. Les œuvres de Malherbe contiennent, outre ses poésies, diverses traductions de Sénèque et de Tite-Live, ainsi qu'un recueil de lettres. Il en existe d'autres manuscrites dans plusieurs dépôts littéraires. Racan, qui l'avait connu intimement, a écrit sa vie, et il l'a semée d'une foule de mots plus ou moins heureux, que les amis de Malherbe recueillaient dans sa conversation. C'est à cette source commune qu'ont puisé les divers biographes du poète. Il faut, pour compléter l'œuvre de Racan, lire l'article que Bayle a consacré, dans son Dictionnaire, à Malherbe, ainsi que les notices de Baillet, dans les *Jugements des savants*, nos 944 et 1411, et enfin les lettres de Balzac.

Les éditions de Malherbe sont très-multipliées. On cite parmi les meilleures celles de Chevreau (1723, 3 vol. in-12), de Lefèvre de Saint-Marc (1757, in-8°, et 1776, in-12), et de Didot aîné, 1797, in-4°. M. AVENEL.

MALIBRAN (MARIE-FÉLICITÉ), née GARCIA et fille du chanteur et compositeur de ce nom, vit le jour à Paris, le 24 mars 1808. Les dispositions admirables qu'elle montra pour le chant, dès sa plus tendre enfance, furent soigneusement cultivées par son père, qui ne négligea rien, et eut même recours, dit-on, à une extrême sévérité, pour mieux assurer l'effet de ses leçons. Marie avait à peine cinq ans, lorsqu'en Italie, où elle avait suivi sa famille, elle joua pour la première fois, à Naples, le rôle de l'enfant dans l'*Agnese* de Paër. Dès ce moment, ses études commencèrent; Panzeron lui enseigna les premiers principes de la musique, et le compositeur Hérold

devint son professeur de piano; mais ce ne fut qu'en 1819, pendant son séjour à Paris, que se développèrent tout à coup ces magnifiques qualités qui devaient bientôt en faire une des premières cantatrices du monde. En 1824, elle se fit entendre pour la première fois en public, et le succès qu'elle obtint fut le présage de ceux qui l'attendaient sur une plus vaste scène. Elle était à Londres avec son père, en 1825, lorsqu'une indisposition subite de M^{me} Pasta lui fournit l'occasion de débiter dans la carrière dramatique par le rôle de Rosine, du *Barbier de Séviglia*, qu'elle apprit en peu de jours, et où elle enleva les suffrages des connaisseurs les plus difficiles. Ce brillant essai lui valut un engagement pour la saison, au théâtre du Roi. Elle chanta ensuite aux festivals de Manchester, York et Liverpool; puis, son père ayant obtenu la direction du théâtre de New-York, elle le suivit au delà des mers, et les sérieuses études qu'elle fit alors pour *second*er Garcia dans *Otello*, *Romeo*, *Don Giovanni*, *Tancredi*, *la Cenerentola*, etc., acquirent à sa voix un degré de perfection qu'elle n'avait pas encore atteint. C'est pendant ce séjour en Amérique, qu'elle fut demandée en mariage par un négociant français, nommé Malibran, qui avait plus du double de son âge, mais dont la fortune aplanit tous les obstacles. La jeune Marie, malgré de tristes pressentiments, consentit à lui donner sa main, et leur union fut célébrée le 25 mars 1826. Un an après, Malibran était en faillite, et sa femme, offensée des calculs de son mari, qui comptait sur son talent pour rétablir ses affaires, le quitta, et revint en France au mois de septembre 1827. Sa réputation l'y précéda, et fut bientôt sanctionnée par le public parisien, dans une représentation de la *Sémiramis*, qu'elle donna à l'Opéra, le 14 janvier 1828. Mais sa place était marquée d'avance au théâtre Italien, et elle y débuta le 8 avril. Son chant magique, réunion des deux voix de contralto et de soprano aigu, produisit une sensation extraordinaire que ne fit qu'exalter encore le sentiment dramatique qu'elle possédait au suprême degré. Elle joua tour à tour, au milieu des triomphes les mieux mérités, les rôles de Rosine, de Desdemona et de Cenerentola. Rappelée sur la scène à plusieurs reprises, après chaque représentation, elle était accablée de couronnes et de fleurs. Après deux années de succès inusités à Paris et dans les départements, elle se décida à accompagner Lablache, en Italie, et parcourut successivement avec lui, Milan, Rome, Naples, Bologne. Elle repartit à Milan, en 1834, pour créer le rôle de

Maria Stuardo, opéra de Donizetti. A Lucques, elle joua *Inès de Castro*, partition écrite pour elle par Persiani. Ces différentes excursions ne l'empêchèrent pas de consacrer ses hivers au public parisien, et ce fut dans une de ses haltes à Paris, que les tribunaux français prononcèrent, en 1835, la nullité de son mariage avec Malibran, comme n'ayant pas été contracté devant l'autorité compétente. Le 29 mars 1836, elle épousa le célèbre violoniste M. de Bériot (*voy.*), et le suivit immédiatement dans sa nouvelle patrie, la Belgique, où leurs talents réunis firent les délices des habitants de Bruxelles. Mais au milieu de ses succès et de son bonheur, la mort s'approchait, imprévue et terrible. Une chute de cheval qu'elle avait faite au mois d'avril avait altéré sa santé, sans pour cela la faire renoncer à son existence toute d'émotions et de luttes. Vers le mois de septembre, elle voulut, malgré les conseils des médecins, assister au festival de Manchester; mais à peine avait-elle paru en public, qu'elle fut saisie d'une fièvre nerveuse qui fit en peu de jours des progrès effrayants, et elle expira le 23, entre les bras de son mari. Ses restes, transportés à Bruxelles, furent enterrés avec pompe au cimetière de Laeken, où un monument, dû au ciseau du sculpteur belge G. Geefs, lui a été érigé. DÉADÉ.

MALINES (en flamand et en allemand *Meche-len*), chef-lieu du 2^e arrondissement de la province d'Anvers, dans le royaume de Belgique, et siège d'un archevêché autrefois primat des Pays-Bas. Elle est traversée par la Dyle que les bateaux de l'Escaut remontent jusqu'à Malines à la faveur de la marée haute, et compte une population de 25,000 habitants. Ornée de constructions d'une belle apparence, percée de rues larges et d'une grande propreté, cette ville avait autrefois reçu le surnom de la *Jolie*. Son heureuse situation l'a fait choisir pour centre du système de chemins de fer, dont les réseaux doivent réunir toutes les principales villes de la Belgique. Déjà des voies de fer la mettent en communication avec Ostende, par Bruges et Gand, avec Liège par Louvain, Tirlemont et Saint-Trond, avec Mons par Bruxelles, et avec Anvers.

Parmi les édifices publics, on remarque le palais archiépiscopal bâti dans le style moderne; les églises, en partie décorées de chefs-d'œuvre des peintres flamands: celle de Saint-Jean renferme l'*Adoration des mages* de Rubens; celle de Notre-Dame, la *Pêche miraculeuse de saint Pierre* du même maître. Mais le plus beau monument de Malines est la vaste et superbe ca-

thédrale de Saint-Rombaud, commencée vers la fin du XIII^e siècle. Cette belle église gothique est surmontée d'une tour d'un travail aussi riche que délicat, dont la masse entière repose sur l'ogive de la grande porte d'entrée, commencée en 1452, elle est restée inachevée, mais elle ne s'en élève pas moins à une hauteur de 97 = 30. Dans l'intérieur de la cathédrale, on voit un chef-d'œuvre de Van Dyck, le *Christ entre les deux larrons*, et beaucoup de mausolées.

Il existe à Malines une académie de peinture.

Malines est déjà mentionnée dans un diplôme de Pepin le Bref, de l'an 755. Les évêques de Liège en possédèrent la souveraineté qu'ils partagèrent avec la puissante famille de Berthaut, qui d'avoués ou vidames s'érigèrent en seigneurs de la ville (1219). En 1535, l'évêque de Liège, Adolphe de la Marck, vendit à Louis de Nevers, comte de Flandre, ses droits de souveraineté qu'il était dans l'impuissance de soutenir.

La ville entra enfin dans la maison de Bourgogne par le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite de Flandre. Un autre mariage, celui de Marie, héritière des Pays-Bas et fille de Charles le Téméraire, avec Maximilien, en 1478, la fit passer sous la maison d'Autriche, et depuis elle partagea constamment les destinées des provinces du sud ou Pays-Bas autrichiens.

Malines fait par la Dyle un commerce assez considérable en denrées du pays. Elle a des fabriques de chapeaux de feutre, de draps, de couvertures de laine et de coton, de toile, etc.; ses brasseries aussi sont très-importantes; elle possède une superbe manufacture de châles, façon cachemire; mais l'industrie des dentelles, autrefois si florissante, et à laquelle cette ville fut longtemps redevable d'une grande partie de son illustration et de sa prospérité, a été ruinée par suite du développement qu'a pris la fabrication des tulles dans d'autres localités: elle n'occupe plus qu'un très-petit nombre d'ouvriers. Cette ville est la patrie du peintre Michel Coxe et du botaniste Dodoens ou Dodoneus, médecin des empereurs Maximilien II et Rodolphe II, et auteur d'une *histoire des plantes*, restée célèbre.

X.

MALIQUE. *Voy. ACIDE.*

MALKOHA. *Phœnicophaus*. Genre d'oiseaux de l'ordre des zygodactyles, offrant pour caractères: un bec plus long que la tête, robuste, épais, arrondi, arqué; des fosses nasales très-petites; des narines arquées, placées de chaque côté du bec, mais loin de sa base et près du bord de la mandibule; des yeux entourés d'une membrane mamelonnée; quatre doigts, deux devant

et deux derrière; des ongles courts, peu courbés; des ailes très-courtes, une queue formée de dix rectrices étagées. La seule espèce de ce genre qui eût été bien connue avant que Levaillant ait donné la description de son rouverdin, avait été placée par Gmelin dans le genre coucou; mais en observant bien les caractères particuliers de ces oiseaux, en tenant compte surtout de quelques-unes de leurs habitudes que des voyageurs ont récemment été à même de remarquer, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la réunion des malkohas avec les coucous n'était ni naturelle ni méthodique, et que Vieillot a agi très-conséquemment en établissant un genre nouveau. Les malkohas habitent les régions les plus chaudes de l'Inde et la plupart des îles de son immense archipel; leur vol est irrégulier, lent et de peu d'étendue, ce que l'on peut attribuer à la gêne qui doit résulter d'ailes fort courtes avec une queue très-longue; néanmoins ils placent leurs nids au sommet des arbres les plus élevés, comme pour en défendre l'accès aux singes; ils se nourrissent exclusivement de baies et de fruits, et paraissent, ainsi que quelques colombes, très-friands du brou pulpeux de la muscade.

MALLÉABILITÉ. Ce mot n'est proprement applicable qu'aux substances métalliques. Il est difficile de saisir la différence entre la *malleabilité* et la *ductilité*: ce sont tout au plus deux variétés de la même propriété. On entend généralement par *malleabilité* la facilité avec laquelle les métaux cèdent à la pression du laminoir et sous le choc du marteau. Il y a une nuance bien tranchée entre les métaux qui, jouissant à un haut degré de la malleabilité, refusent cependant de s'étirer à la filière, et d'autres métaux qui offrent la propriété inverse. Cette sorte d'anomalie a donné lieu à bien des hypothèses, qu'il faut encore ranger dans le vague domaine des opinions conjecturales. On a voulu voir dans cette propriété particulière de s'étirer à la filière la preuve que les substances métalliques qui en jouissent ne le doivent qu'à une structure intérieure ou à l'état du tissu métallique. D'un autre côté, pour expliquer l'extrême malleabilité, la facilité d'aplatir sous le marteau les métaux plus ou moins mous, tels que l'étain, le plomb, le cuivre, l'argent, l'or et le platine, on leur a attribué un tissu moléculaire de forme lamelleuse, par opposition au tissu fibreux ou filamenteux qu'on a admis pour le fer, qui s'étire beaucoup mieux qu'il ne se lamine. — Réunissant ici sous un même point de vue général la *malleabilité* et la *ductilité*, nous trouvons que

c'est une des plus importantes et des plus utiles propriétés parmi celles des substances qui en jouissent. Le nom même de *ductilité* exprime l'obéissance de ces métaux à notre commandement; il vient de *ducere*, se laisser conduire sous le marteau, qui les aplatit et les allonge en les foulant entre les cylindres du laminoir, par les trous de la filière, qui les réduit en fils quelquefois d'une ténuité extrême et d'une prodigieuse longueur. Pour concevoir cet étonnant effet, force est d'admettre que les molécules métalliques glissent les unes sur les autres en cédant à la pression, sans que pour cela leur mutuelle adhérence soit diminuée. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, il s'offre beaucoup de variété dans la ductilité des métaux. En effet, plusieurs sont beaucoup plus susceptibles de s'aplatir que de s'étirer, comme le plomb et l'étain principalement, tandis que plusieurs autres ont une disposition contraire : au premier rang de ces derniers nous plaçons le fer. Dans l'acte du martelage des métaux ou de leur compression par le laminoir, leurs molécules plus rapprochées offrent ensuite une masse qui jouit de plus de dureté et d'élasticité : cet effet paraît dépendre de l'expulsion du calorique qui existait primitivement entre ces molécules. Voilà pourquoi les barres soumises au martelage s'échauffent considérablement : elles manifestent évidemment un dégagement du calorique intérieur. Dans ce cas, les métaux, par une conséquence naturelle du rapprochement de leurs molécules, acquièrent plus de densité et de pesanteur spécifique. Ils deviennent plus roides, plus cassants, ils se gercent et se déchirent : c'est ce qu'on appelle l'*écrouissage*. Cet effet a lieu plus ou moins vite sous des chocs et des compressions plus ou moins violents, plus ou moins répétés, suivant la nature particulière des métaux et la température à laquelle ils sont soumis au choc ou à la compression. La ductilité peut leur être rendue en les échauffant convenablement : c'est ce qu'on appelle le *recuit*. — Un petit nombre seulement de métaux sont réputés malléables et ductiles : c'est que le vulgaire n'aperçoit que les propriétés saillantes et fortement tranchées. Mais le physicien reconnaît dans toutes les substances métalliques la même propriété de malléabilité et de ductilité, bien peu manifeste à la vérité dans le plus grand nombre, et tellement peu sensible qu'il devient difficile d'assigner à chacune le rang qu'elle occupe dans cet ordre de propriétés. Ne pouvant en quelque sorte saisir leur *ductilité*, il ne reste d'autre ressource pour l'apprécier que de consulter leur *fragilité* :

cette dernière nous offre l'inverse de la première, et par conséquent un moyen certain de la mesurer. — Sans nous arrêter à un assez grand nombre de substances nouvellement découvertes, et auxquelles on fait aujourd'hui les honneurs de la métalléité, nous trouvons dans l'ordre de la ductilité l'or, le platine, l'argent, le fer, l'étain, le cuivre, le plomb, le palladium, le zinc, le mercure, le nickel. Plus bas, sur la même échelle, qui devient un peu conjecturale, à partir du nickel, nous trouvons le tungstène, le bismuth, le cobalt, l'antimoine, le manganèse, l'urane, le molybdène, le titane, le chrome et l'arsenic, le tantale, le cérium. — Bien des gens considèrent la *ténacité* des métaux comme devant exactement répondre à leur ductilité : cette vue est erronée et contredite par tous les faits.

PELOUZE.

MALLET DU PAN (JACQUES), né à Genève en 1750. Il avait fait d'excellentes études dans sa patrie. Voltaire lui avait ouvert une carrière honorable et paisible, qui pouvait lui assurer un heureux avenir. Il l'avait fait placer à Cassel en qualité de professeur de belles-lettres. Il se fit remarquer dans cet emploi par son érudition et par un rare talent d'enseignement. Mais il abandonna sa chaire et la bannière de la philosophie nouvelle pour se jeter dans la politique. Il continua les *Annales de Linguet*, et rédigea la partie politique du *Mercure de France* pendant la première année de la révolution. Il se prononça pour le parti royaliste. Louis XVI le chargea, en mai 1792, d'une mission secrète auprès de l'empereur et du roi de Prusse : il s'en acquitta avec zèle et discrétion. L'objet de cette mission ne devait pas être connu des princes émigrés. De retour à Paris, il reprit avec une nouvelle ardeur sa polémique contre la cause révolutionnaire. Il tenait le premier rang parmi les écrivains de la politique du château. Après le 10 août, il aurait subi le sort de l'abbé Durozoir et de l'intendant de la liste civile Delaporte, s'il ne se fût soustrait par une prompte fuite aux recherches de la police. Il se réfugia successivement à Genève et à Berne, d'où il correspondait avec quelques journalistes français de son parti. — Il passa en 1797 en Angleterre, où il fonda le *Mercure britannique*. Il prit pour sujet de ses premiers articles l'invasion des armées françaises en Suisse, sous le Directoire. Il s'occupa ensuite de questions de politique générale; il déplut à tous les partis, aux révolutionnaires, qu'il signalait sous les plus odieuses couleurs, aux royalistes, dont il blâmait les fausses mesures et le défaut d'unité de système et d'opi-

nions. Il annonça lui-même à ses souscripteurs le terme des publications de son *Mercuré britannique* et de sa *Vie*. Il paraissait un cahier chaque mois, et l'abonnement annuel était de deux guinées. Il invita les abonnés à retirer le prix de leur souscription pour les six derniers mois de la troisième année. Les huit dernières feuilles ne sont pas de lui, mais d'un ami qui avait bien voulu les composer. Cet ouvrage, qui eut un grand retentissement dans le monde politique, a bien perdu de son importance. Les renseignements qu'on lui envoyait de France, et qu'il a publiés comme authentiques, sont, pour la plupart, faux ou erronés. La collection forme 4 volumes et demi. La dernière année ne comprend que six mois. Ses principaux ouvrages sont : un *Discours sur l'influence de la philosophie sur les lettres* (Cassel, in-8°, 1772). Ses doctrines sont voltairiennes. *Discours sur l'éloquence et les systèmes politiques* (Londres, 1775, in-12); *Considérations sur la nature de la révolution française et sur les causes qui en prolongent la durée* (Londres, 1793, in-8°); *Correspondance politique, pour servir à l'histoire de la révolution française*. Il perdit, lors de l'enlèvement de son mobilier et de sa bibliothèque, un manuscrit intitulé *Tableau politique de la France et de l'Europe avant la révolution*. On cite encore deux petits écrits, l'un, *sur les malheurs de Genève*, sa patrie; l'autre, *Le Tombeau de l'île Jennings*. Il mourut à Londres le 15 mai 1800, âgé de 50 ans. Il ne laissait aucune fortune à sa veuve et à ses cinq enfants. Les hommes de son parti lui firent des funérailles magnifiques. Son fils aîné eut une pension du roi.

DUFREY.

MALMAISON. La Malmaison est un petit château d'ancienne origine, situé dans l'arrondissement de Versailles, canton de Marly, commune de Ruel, distant de trois lieues de Paris. C'était un fief du territoire de Ruel, connu dès l'an 1224. Il tirait son nom de l'invasion des Normands au ix^e siècle. Comme ils y arrivèrent, qu'ils y demeurèrent quelque temps, et que leur présence fut fatale aux alentours, ses noms de *malus portus*, *mala mansio*, restèrent à cet endroit : ce n'était en 1224 qu'une grange appelée *mala domus*. Voilà ce qu'on lit dans les chroniques. — Le petit château, tel que nous l'avons vu, appartenait à M. Lecouteux de Canteleu, avant la révolution de 1789. Il le vendit à madame Beauharnais; le parc et ses dépendances étaient alors peu de chose, mais cette dame aimable, gracieuse et bonne, s'y plaisait; elle y jouissait de temps à autre de la vue d'une plaine aussi vaste que ri-

che. — Bonaparte, n'étant encore qu'officier d'artillerie, l'épousa; il se plaisait aussi dans ce lieu charmant, qu'il regardait déjà comme une retraite pour l'avenir. Nommé général en chef de l'armée d'Italie, le château de la Malmaison reçut un accroissement considérable; il fut restauré, tout en conservant son ancienne forme, ses défauts et ses avantages. Bonaparte le fit d'abord entourer de fossés, et acquit une grande quantité de terrains pour agrandir le parc et obtenir des percés au côté opposé de la grande route. Un autre château du voisinage fut acheté avec ses dépendances; ses belles eaux, provenant des sources environnantes, vinrent grossir celles de la Malmaison. — Bonaparte voulut une bibliothèque, elle fut construite et décorée sur les dessins et sous la conduite de M. Charles Percier, architecte. L'intérieur de cette bibliothèque, d'un style sévère, et orné de colonnes, le tout en bois d'acajou, fut confié à M. Jacob De-malterre, qui s'en acquitta avec la pureté et le goût qu'il met dans tout ce qu'il fait en ébénisterie. La Malmaison reçut encore de grands accroissements sous le consulat. Madame Bonaparte, qui aimait et savait la botanique, fit construire dans le parc une serre vaste et magnifique, dont M. Thibault, membre de l'Institut, fut l'architecte. Outre la partie où se trouvaient les plantes exotiques les plus rares, au centre était un salon vaste, décoré à l'antique, d'un excellent goût, ayant une ouverture ornée de deux belles colonnes de marbre, brèche violette de 12 pieds, avec chapiteaux et bases dorées, que j'avais procurées à cette noble dame, qui me nomma le conservateur honoraire de ses antiquités. Son amitié pour moi m'était précieuse, et datait de plusieurs années. Pendant le séjour de son mari en Italie, elle reçut du roi de Naples une collection choisie de vases grecs peints et une suite de bronzes antiques, provenant des découvertes faites à Herculaneum et à Pompéï. Au nombre de ces antiques remarquables, sont dix tableaux grecs peints sur un enduit de ciment recouvert de stuc, représentant les neuf Muses et Apollon Musagète. Ces antiques précieuses, publiées dans le voyage de Naples de l'abbé de Saint-Non, sont aujourd'hui au musée du Louvre. — Devant les serres, on trouvait une fontaine construite avec une colonne de granit antique de quatorze pieds de haut, que je transportai de Metz; elle supportait un vase antique en porphyre de grande dimension. Le parc fut planté et distribué de nouveau sur les plans de M. Bertault, architecte en vogue pour ce genre de travaux. Il imagina des

percés nouveaux et ingénieux qui rendirent la vue du château plus agréable ; mais le nivellement des eaux ayant été mal calculé, elles coulaient péniblement : c'est sur cette rivière, qui serpentait dans le parc et arrivait près du château, que l'on voyait se promener deux cygnes noirs. Sur un rocher d'où l'eau paraissait sortir, je fis construire un temple dans le goût antique, dont le porche était orné de huit colonnes ioniques de marbre rouge, de huit pieds de haut, l'une et l'autre provenant du musée des Petits-Augustins. Je procurai aussi un Saint François, en habit de capucin, par Germain Pilon, pour être placé dans une grotte, ainsi qu'un bas-relief funéraire, sculpté en marbre par Girardon, afin qu'il y eût dans le parc un tombeau suivant l'ordonnance d'un jardin anglais. Ce n'est pas tout, une grande pièce d'eau dessinée en forme de miroir était au sommet d'une colline à la gauche du parc. Je l'ornai de deux colonnes rostrales de 14 pieds, sculptées en marbre sarancolin, provenant du château de Richelieu en Poitou ; au centre, je plaçai une statue colossale de Neptune, par Puget achetée à la vente de l'amateur Donjeux. Je fis venir de Metz la façade d'une chapelle gothique des Grands-Carmes, de 36 pieds de haut, sculptée à jour et d'une légèreté extraordinaire ; elle devait être placée sur le penchant d'une autre colline légèrement boisée, située près du château : elle aurait été vue de la bibliothèque. — Pendant le séjour du général Bonaparte en Égypte, je fis placer à la porte du château donnant sur le parc et en tête du pont-levis, deux obélisques de 14 pieds, en marbre rouge de Givet, ornés d'hieroglyphes dorés, que je m'étais procurés du château de Richelieu, où ils me furent vendus, avec d'autres antiquités, par M. Bontron, qui en est encore le propriétaire. C'est une surprise que madame Bonaparte et moi avions l'intention de procurer au général à son retour en France. — Le château de la Malmaison n'éprouva aucun changement dans sa construction ; l'intérieur seul fut restauré. La façade extérieure donnant sur la cour fut décorée d'une suite de statues en marbre, d'après l'antique, venant de la destruction du parc de Marly, vendu, ainsi que le château, à un nommé Audrienne. J'ornai le péristyle et l'antichambre de bustes en marbre et en bronze. M. Charles Percier fit décorer la salle du conseil avec des trophées de guerre, et il fit peindre dans la salle à manger des figures allégoriques sur un fond de stuc, par la Fitte. Dans le salon qui précède cette pièce, on voyait le beau portrait de l'impératrice Joséphine sur un sofa de velours jaune et celui de

la reine Hortense avec ses enfants, par Gérard. Dans le salon de réception étaient deux magnifiques tableaux, figurant des sujets d'Ossian, l'un par Girodet et l'autre par Gérard : tous deux ont été gravés. Quand l'empereur était à la Malmaison, on dressait des tables dans toutes les pièces de l'appartement, on plaçait dessus des cartes de géographie, qu'il consultait en traversant les pièces, ses mains derrière le dos, selon sa coutume. — L'impératrice demanda à M. Bertault, moins habile architecte qu'homme intelligent dans la distribution d'un jardin à la manière anglaise, de lui construire un théâtre et une galerie pour les tableaux précieux qu'elle possédait. Cette galerie spacieuse renfermait entre autres deux magnifiques tableaux de Paul Potter, la *Ferme d'Amsterdam*, connue sous le nom de la *Vache qui pisse*, la chasse que les hommes font aux animaux, et au centre, dans le même tableau, la représsaille des animaux exercée sur l'homme ; les *Quatre heures du jour*, par Claude Lorrain ; une *Entrée de forêt*, par Berghem, et l'*Arquebuse*, de David Teniers, tableau très-remarquable par le nombre des figures et leur proportion d'environ 15 pouces. A la mort de cette princesse, ces tableaux, une danseuse et un Paris, sculptés en marbre blanc par Canova, ont été vendus à l'empereur de Russie 800,000 fr. En peintures modernes, on voyait un très-beau tableau de M. Granet, le *Peintre français Stella dans la prison de l'inquisition de Rome*, la *Mort de Raphaël*, par M. Bergeret ; des *Nymphes*, par madame Mayer, un *Pacha qui fait peindre sa maîtresse*, par Carle Vanloo, et une *Vue de la salle du XIII^e siècle au Musée des monuments français*, chef-d'œuvre de M. Bouton. On conçoit que ce séjour enchanté devait plaire à une femme aussi gracieuse et aussi instruite que l'était Joséphine ; il plaisait infiniment aussi à l'empereur, il y passa quelque temps à son retour de l'île d'Elbe, et après son abdication. L'impératrice aimait les tableaux et par-dessus tout les plantes et les fleurs. Elle avait des tulipes et des jacinthes doubles de Hollande de la plus grande beauté. Un jour de printemps que je me trouvais avec elle dans les jardins, elle s'arrêta devant les plants des tulipes et des jacinthes, qui étaient prêtes à fleurir : les larmes lui vinrent aux yeux, et elle me dit : « Je suis malheureuse, mon ami, voilà deux ans que je suis privée de les voir en fleur, Bonaparte m'appelle toujours auprès de lui dans ce moment-là ! » — L'empereur était en Allemagne. — Le jour où fut signé son divorce, elle m'avait donné rendez-vous aux Tuileries, à neuf heures

du matin. Après avoir été prévenue de mon arrivée, elle me fit dire : « Dites-lui qu'il m'attende jusqu'à ce que je puisse le recevoir. » Il était six heures du soir lorsque je la vis. En me recevant, elle s'exprima ainsi. « Eh bien ! mon ami, c'est une affaire finie, mon divorce est prononcé !... Je m'y soumetts, puisque l'empereur dit que c'est pour le bonheur de la France ; je ne puis vous retenir plus longtemps ; il a la cruauté d'exiger que je tienne le cercle ce soir. Je me retire à la Malmaison où je me livrerai tranquillement à mon goût pour les sciences et les arts : vous y viendrez, n'est-ce pas ? Voyez, déjà l'on fait mes paquets ; venez demain à 10 heures, je vous contera tout. » Je lui baisai la main et me retirai. — Bonaparte, qui avait aimé Joséphine, ne put l'oublier : après son mariage avec Marie-Louise, il vint souvent la voir. Pendant le séjour des alliés à Paris, l'auguste Joséphine conçut le projet de donner une fête à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, dans l'intention de se ménager ces deux puissances pour ses enfants. J'allai la voir : c'était le dimanche qui a précédé celui de sa mort. Je la trouvai indisposée ; mais, comme elle était extrêmement courageuse, elle me retint, me parla de son projet, et à ce sujet me fit quelques confidences sur les arrangements qu'elle avait à prendre. En effet, le mardi suivant, elle reçut l'empereur de Russie, lui fit présent d'un camée antique d'un grand prix, et ouvrit le bal avec lui. Après avoir dansé, ils passèrent tous deux dans le parc, où ils se promènèrent longtemps. Joséphine y gagna du froid ; l'humidité qu'elle avait éprouvée augmenta sa disposition catarrhale ; elle se mit au lit le jeudi suivant, jour où elle était attendue aux Tuileries pour être présentée à Louis XVIII. Sa visite n'eut pas lieu, je le sus le même jour d'un huissier que je vis au château. Enfin, cette bonne et admirable princesse, aussi gracieuse par son esprit que par tout le charme de sa personne, expira le dimanche suivant d'une angine gangréneuse. Tous les habitants de Ruel et des environs suivirent son convoi et pleurèrent leur bienfaitrice. Ses enfants lui élevèrent un mausolée avec sa statue en marbre, à genoux, dans l'église paroissiale de Ruel : c'est là qu'elle repose... (voy. l'art. JOSÉPHINE). ALEX. LENOIR.

Après son abdication en 1815, Napoléon alla chercher, dans cette riante et paisible retraite quelques jours de repos. Ce fut de là qu'il partit pour son exil. Les beaux jours de la Malmaison étaient également évanouis. Privé de ses plus beaux accessoires (car la bergerie et la serre étaient détruites), le domaine de la Malmaison fut

vendu en différents lots, et la plus grande partie du parc convertie en terres labourables. Le banquier Haggerman, consul de Suède, se rendit acquéreur du château, qui, depuis sa mort, a été loué, en 1842, à la reine mère d'Espagne, Marie-Christine.

MALMESBURY (JAMES HARRIS), fils du philologue Harris, né le 30 avril 1746, élevé à la pairie, le 17 septembre 1788, avec le titre de baron, et, en 1800, celui de comte de Malmesbury et vicomte Fitz-Harris, s'est fait connaître dans la diplomatie. Attaché à diverses ambassades, puis ministre plénipotentiaire, en Hollande, en Espagne, en Russie, en Prusse, son nom se trouva mêlé à diverses transactions importantes, telles que l'affaire des Iles Falkland (Malouines), le rétablissement du stathoudérat, le mariage du prince régent d'Angleterre avec la princesse Caroline de Brunswick, etc. Mais il est surtout connu pour la part qu'il prit aux négociations entamées (1796-1797), entre le gouvernement anglais et le Directoire. Cette mission, dont on peut voir les détails dans *l'Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers (t. VIII et IX), fut sans résultat. Lord Malmesbury mourut le 21 novembre 1820. Son fils, JAMES-EDWARD Harris, deuxième comte de Malmesbury, né le 19 août 1778, succéda à ses titres et à sa pairie. Il est, depuis 1807 gouverneur de l'île de Wight.

RATHERY.

MALO-RUSSES. Voy. RUSSIN (*Petite*).

MALOUET (PIERRE-VICTOR), né à Riom, en 1740, fut élevé, en cette ville, au collège des Oratoriens, et parut d'abord disposé à entrer dans cette congrégation. Son défaut de fortune devait le porter à embrasser ce parti ; mais il en fut détourné, et, dès l'âge de 18 ans, il se décida pour la carrière de l'administration. Attaché d'abord à l'ambassade de France en Portugal, il devint bientôt après secrétaire du maréchal de Broglie, qu'il suivit à l'armée. Envoyé à Saint-Domingue, en 1767, il y resta jusqu'en 1774 ; et, en revenant en France, il fut capturé par les Anglais, qui le relâchèrent presque aussitôt. A peine de retour à Paris, il reçut le brevet de secrétaire des commandements de M^{me} Adélaïde, fille de Louis XV ; mais Sartines, ministre de la marine, l'envoya bientôt à Cayenne, avec la mission d'étudier les moyens d'accroître la prospérité de cette colonie ; conçus sur les lieux, ses plans d'amélioration, qui furent presque tous adoptés, produisirent les meilleurs effets. Sa mission prit fin en 1779, et les heureux résultats qu'il en avait obtenus lui valurent, en 1780, la place importante d'intendant de la marine à

Toulon, où il en exerça les fonctions pendant 8 ans.

A l'époque de la convocation des états généraux, Malouet y fut envoyé, par le bailliage de Riom, comme député du tiers état. Après l'ouverture de l'assemblée, il se prononça pour la réunion des trois ordres et la délibération en commun. Plus tard, il appuya la revendication des biens du clergé comme propriétés nationales, avec la réserve d'appliquer le produit de la vente aux frais du culte catholique et à la dotation des établissements de charité. Il soutint hautement le principe constitutionnel des deux chambres, vota pour le *veto* suspensif, et repoussa, comme élément de désordres perpétuels dans l'état social, la déclaration des droits de l'homme. Persuadé que la conservation du dogme monarchique était, pour la France, le seul garant des conquêtes d'une sage liberté, il vit avec horreur les mouvements anarchiques de 5 et 6 octobre, et insista avec force pour que les fauteurs de ces attentats fussent recherchés et punis. Injurié et menacé, à cette occasion, dans plusieurs feuilles incendiaires, il dénonça, à la tribune, Marat et Camille Desmoulins, et réclama l'adoption de mesures répressives des excès de la presse. Le 20 février 1790, il se réunit à Cazalès pour demander que le roi fût momentanément investi d'un pouvoir discrétionnaire afin d'arrêter le cours des désordres qui se propageaient impunément dans toute la France. Pour opposer une digue aux rapides envahissements du jacobinisme, Malouet, d'accord avec les autres chefs du parti monarchique, voulut fonder, sous le titre de *club des Impartiaux*, une société rivale du club des Jacobins; mais les émissaires de ceux-ci s'ameutèrent contre cette réunion, et la clôture suivit de près les premières séances. A l'Assemblée nationale, Malouet fit, le 15 août 1790, infirmer l'arrêt porté, en 1781, contre l'abbé Raynal, avec lequel il s'était lié lorsque celui-ci revint de Prusse en France. Cette circonstance donna lieu d'attribuer à Malouet la rédaction de la fameuse lettre adressée par Raynal à l'Assemblée constituante: elle lui fut en effet communiquée; mais elle avait été rédigée par Stanislas de Clermont-Tonnerre.

Vers cette époque, Louis XVI appela Malouet dans son conseil privé; il en fit partie jusqu'au 10 août, et ses avis, toujours reçus avec déférence, ne furent, par malheur, que trop rarement préférés à de pernicieuses inspirations. Après la chute du trône, au soutien duquel il s'était dévoué, il parvint à s'assurer une retraite en Angleterre. De là, il écrivit, le 9 octobre, à

la Convention, pour solliciter l'autorisation de venir, devant elle, défendre Louis XVI. La Convention répondit à cette demande, en ordonnant, par un décret, que le nom de Malouet fût inscrit sur la liste des émigrés. Depuis ce jour jusqu'au commencement de 1800, époque de sa rentrée en France, sa vie n'offre rien qui ait trait à la politique, et on peut croire qu'il demeura étranger à toutes les intrigues ourdies contre sa patrie. Bonaparte alla chercher Malouet au sein de la retraite, et l'envoya à Anvers avec le titre de commissaire, et les pouvoirs de préfet maritime. Il eut la plus grande part aux mesures qui firent échouer l'entreprise des Anglais contre cette place, et Napoléon dit alors de lui qu'il avait éminemment le courage d'esprit. Maître des requêtes en 1808, Malouet fut fait conseiller d'état en 1810, époque où l'affaiblissement de sa santé le força à quitter Anvers. Outré de son opposition, Napoléon l'exila, en 1812, à 40 lieues de Paris. Retiré dans les environs de Tours, il fut, en avril 1814, nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la marine, et le 13 mai suivant, Louis XVIII le confirma dans cette fonction, avec le titre de ministre. Tout était à refaire dans cette partie, frappée de défaveur sous le gouvernement impérial. L'activité que Malouet apporta à cette réorganisation était en disproportion avec ses forces usées par l'âge et par le travail: il succomba à la tâche, au bout de quatre mois. Il mourut, le 7 septembre 1814, dans un état de fortune tellement médiocre, que le roi se crut obligé de pourvoir aux dépenses de ses funérailles. Depuis 1811, Malouet était décoré de la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

A l'âge de 16 ans, Malouet avait composé une *Ode sur la prise de Mahon*, et une *Épître au prince de Condé sur ses victoires en Italie*; une tragédie et deux comédies, qui datent de la même époque, sont restées inédites. Lekain, sous le patronage duquel l'auteur avait voulu placer ces essais de sa jeunesse, réussit à le détourner de la carrière du théâtre. Lors de son séjour à Saint-Domingue, il composa un poème intitulé: *Les quatre parties du jour à la mer*. Ses écrits sur la politique et l'administration sont beaucoup plus dignes d'attention. Nous citerons entre autres: *Mémoire sur l'esclavage des nègres*, 1788, in-8°; *Mémoire sur l'administration du département de la marine*, 1790, in-8°; *Collection de ses opinions à l'Assemblée constituante*, 1791-1792, 3 vol. in-8°; *Défenses de Louis XVI*, 1792, in-8°; *Examen de cette question: Quelle sera pour les colonies de l'A-*

mérique le résultat de la révolution française? etc., 2^e éd., Paris, 1796, in-8°; *Mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guyane*, Paris, 1802, 5 vol. in-8°; *Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes*, Anvers, 1810, in-8°.

P. A. VIRILLARD.

MALOUINES (ÎLES), appelées aussi îles FALKLAND, situées dans l'Océan Atlantique, à l'extrémité S. E. de l'Amérique, sous 51° de lat. S. et 62° de long. occid. Quoique connues depuis le XVII^e siècle, elles ne furent bien explorées qu'au commencement du XVIII^e, et c'est en l'honneur des marins bretons dont l'armement s'était fait à Saint-Malo, que Bougainville leur donna le nom de Malouines. Les Anglais continuent de les appeler Falkland, nom que le navigateur Strong avait donné à l'île occidentale. Ce fut le même Bougainville qui essaya d'établir à la Soledad une colonie française devant rivaliser avec le port Egmont, dans l'île Falkland, où les Anglais, de leur côté, tentèrent ensuite de fonder un établissement. Il fallut y renoncer sur les réclamations des Espagnols qui, comprenant ces îles dans la Magellanie, s'en prétendaient les seuls possesseurs légitimes. Cependant elles demeurèrent désertes et incultes comme auparavant. Dans le siècle actuel, la république argentine y a fait un nouvel essai de colonisation, mais sans succès; et après elle, les Anglais sont revenus dans les Malouines pour en faire un point de relâche en faveur de ceux de leurs bâtiments qui doublent le cap Horn, et surtout en faveur de leurs pêcheurs. On voit encore au Port-Louis les ruines de la colonie française.

Les deux îles principales, séparées par le détroit de San-Carlos, ont une longueur d'environ 40 lieues, et consistent en collines de grès blanc et en plaines tourbeuses couvertes de bruyères, de mousse et de fougères touffues; il n'y croît ni arbres ni arbustes, à l'exception d'un arbutier nain, et la violence des ouragans empêche la végétation de s'élever beaucoup au-dessus du sol. Il n'y a que deux saisons : l'hiver et l'été. Les rivières sont poissonneuses, et les parages des Malouines abondent en phoques, en dauphins, en hultres, etc. Les Espagnols y apportèrent des chevaux, des bœufs, des cochons et des lapins, qui vivent aujourd'hui à l'état sauvage. Sur les côtes viennent pondre, depuis octobre jusqu'en avril, des troupes innombrables de manchots dont la forme et le port bizarres étonnent toujours les voyageurs.

DAPFINS.

MALPIGHI (MARCEL), savant médecin, né à

Crémone en 1628, mort à Rome en 1694, enseigna à Bologne, à Pise, à Messine, et fut nommé en 1691 premier médecin du pape Innocent XII. Il se fit une grande réputation par ses recherches anatomiques; appliqua un des premiers à l'anatomie les observations microscopiques, fit plusieurs découvertes sur l'organisation de l'homme, des animaux et des plantes, entre autres celle du corps muqueux qui entre dans la composition de la peau et qui a retenu son nom. On a de lui des mémoires, tous rédigés en latin : *Sur les poumons*, Bologne, 1661; *sur la langue, le cerveau*, etc., 1661-1663; *sur la structure des viscères* (qu'il fait tous glanduleux) 1666; *sur la formation du poulet dans l'œuf*, 1666-1673. Ses *OEuvres* ont été publiées à Londres 1686; on a complété cette édition en donnant ses *OEuvres posthumes*, Londres 1697. BOUILLET.

MALPIGHACÉES. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, ayant pour type le genre *malpighia* de Linné, qui a été divisé en plusieurs genres assez distincts les uns des autres. On reconnaît les plantes de la famille des malpighiacées à leur calice monosépale, souvent persistant, à quatre ou cinq divisions profondes, offrant le plus généralement deux grosses glandes sur chaque division; leur corolle manque fort rarement, et se compose de cinq pétales longuement onguiculés, alternes avec les lobes du calice, et étalés. Les étamines, au nombre de dix, et rarement moins nombreuses, sont monadelphes tout à fait par la base de leurs filets; quelquefois elles sont entièrement libres; les anthères sont arrondies, extrorses, à deux loges s'ouvrant par une fente longitudinale. Le pistil est tantôt simple et trilobé, tantôt formé de trois carpelles réunis plus ou moins entre eux; dans le premier cas il est à trois loges, dans le second chaque carpelle est uniloculaire et contient un seul ovule suspendu à l'angle interne, un peu au-dessous du sommet. Les styles, au nombre de trois, sont parfois réunis en un seul, et terminés chacun par un stigmate simple et très-petit. Le fruit, qui est sec ou charnu, se compose de trois carpelles distincts, ou il forme une capsule ou un nuculaire à trois loges, rarement à deux ou à une seule loge par suite d'avortement. La capsule est ordinairement relevée d'ailes membraneuses, très-saillantes, dont le nombre varie de deux à quatre. Le nuculaire renferme tantôt trois nucules uniloculaires, tantôt un seul noyau à deux ou trois loges toujours monospermes. Chaque graine se compose d'un tégument propre, peu épais, recouvrant immédiatement un embryon qui, à lui seul, forme la

masse de la graine. Cet embryon a la même direction que la graine, c'est-à-dire que sa radicule correspond au hile; elle est en général courte et conique; les deux cotylédons, qui sont épais, charnus et souvent inégaux, sont recourbés sur eux-mêmes.

Les plantes qui forment ce groupe naturel sont des arbustes ou des arbrisseaux quelquefois sarmenteux et grimpants, très-rarement des arbres. Leurs feuilles opposées, à très-peu d'exceptions près, sont simples, non ponctuées, entières ou quelquefois lobées, accompagnées ordinairement, à leur base, de deux stipules. Les fleurs, généralement jaunes ou blanches, forment des grappes, des corymbes ou des sertules axillaires ou terminaux. Les pédicelles qui supportent les fleurs, sont souvent articulés vers leur partie moyenne où ils offrent deux petites écailles.

De Candolle, dans le premier volume de son *prodomus systematis*, divise ainsi cette famille :

1^{re} tribu : *malpighiées*. Trois styles distincts ou rarement réunis en un seul; fruit charnu et indéhiscent; feuilles opposées. Genres : — *malpighia*, Rich.; *hyrsonima*, Rich.; *bunchosia*, Rich.; *galphinia*, Cavan.; *caucanthus*, Forsk.

2^e tribu : *hiptagées*. — Un seul style; carpelles secs, indéhiscent, monospermes, ordinairement munis d'ailes membraneuses; feuilles opposées ou verticillées. Genres : — *hiptage*, Gært.; *tristellateia*, Du Petit-Thouars; *thryallis*, L.; *aspicarpa*, Rich.; *gaudichaudia*, Kunth; *camarea*, Aug. St.-Hil.

3^e tribu : *banistériées*. — Trois styles distincts; carpelles secs, monospermes, indéhiscent, munis d'ailes; feuilles opposées ou verticillées. Genres : — *hirwa*, Jacq.; *triopteris*, L.; *tetrapteris*, Cavan.; *banisteria*, L.; *heteropteris*, Kunth.

De Candolle rapproche des malpighiacées le genre *niota* de Lamarck.

La famille des malpighiacées est voisine des acérinées, des hippocratéacées et des hypéricinées. Elle se distingue des acérinées par ses pétales longuement onguiculés et ses étamines monadelphes; par son fruit dont les loges ne contiennent qu'une seule graine renversée. Quant à la famille des hippocratéacées, ses étamines dont le nombre ne dépasse pas cinq, son ovaire dont les loges contiennent chacune quatre ovules, son embryon qui a la radicule inférieure, la distinguent facilement des malpighiacées. Les hypéricinées, par leurs étamines indéfinies et polyadelphes, leur ovaire simple et leurs loges polyspermes, s'éloignent des malpighiacées.

MALPLAQUET (BATAILLE DE), gagnée le 11 sep-

tembre 1709, par le duc de Marlborough et le prince Eugène sur le maréchal de Villars. Les revers qu'avait essuyés Louis XIV dans la campagne précédente l'avaient réduit à solliciter la paix, et des conférences s'étaient ouvertes à la Haie entre les plénipotentiaires de France et ceux des confédérés; mais, quelle que fût la détresse du royaume, le souverain qui avait dicté des lois à l'Europe ne pouvait accepter les conditions humiliantes qu'Eugène et Marlborough prétendaient lui imposer. C'était peu de renoncer à l'Espagne pour son petit-fils, de démolir les fortifications de Strasbourg et de Dunkerque. Ses ennemis exigeaient encore la restitution de l'Alsace, la cession de Lille et la destruction de plusieurs autres boulevards de nos frontières. Louis XIV, révolté de ces exigences, en appela à son peuple; et la France répondit par un cri de guerre. Ses ressources ne répondaient point malheureusement à son énergie. La disette, accrue par un hiver affreux, était à son comble. L'État était épuisé d'hommes et d'argent; et deux cent dix mille combattants marchaient sous les ordres de Marlborough et d'Eugène. Le siège de Tournai fut leur première opération. Le maréchal de Villars, hors d'état de secourir cette place, resta dans son camp de Lens. Mais les deux mois que dura cette défense lui servirent à rassembler, à instruire, à électriser ses nouvelles levées; les historiens anglais, qui ont intérêt à grossir l'armée française, affirment à tort qu'elle était au moins égale en nombre à celle de confédérés. Il était évident que ceux-ci avaient vingt mille hommes de plus. L'investissement de Mons suivit de près la chute de Tournai; et le prince de Hesse, à la tête d'une forte avant-garde, fit replier les postes que Villars avait établis entre la Haine et la Sambre. Un renfort arriva le 7 septembre aux Français dans leur quartier général de Quiévrain. C'était le noble et vieux maréchal de Bouffiers. Il était l'ancien de Villars; la goutte et les fatigues de la guerre avaient usé ses forces; mais les malheurs de sa patrie, les périls de son roi, lui avaient fait oublier les privilèges de son rang et les infirmités de la vieillesse. Il avait demandé à servir sous son cadet. Villars, de son côté, voulut céder le commandement au brave défenseur de Lille. « Non, non, dit Bouffiers, je ne suis venu que pour vous aider de mes conseils et de mon glaive. — Eh bien! répliqua Villars, je vais donner pour mot d'ordre les noms de vos patrons et celui de la ville qui vous a immortalisé, *Louis-François et Lille*. » Il se prépara dès lors à livrer la bataille, qui lui paraissait inévitable.

ble. Son exaltation chevaleresque s'était communiquée à ses troupes. Elles avaient oublié leurs privations et brûlaient de venger leurs revers. Il les dirigea vers Bavai, à deux lieues en avant de cette place, dans le but de tourner l'armée assiégeante. Mais les généraux alliés, informés de ce mouvement par le prince de Hesse, qui s'était replié à son tour devant les Français, quittèrent les environs de Mous et marchèrent le 9 septembre sur le flanc gauche de Villars. Celui-ci était alors posté entre Aulnois et Malplaquet, flanqué par les bois de Merte et de Tanières; et, malgré l'avantage de cette position, Marlborough l'eût attaqué sur-le-champ, si le prince Eugène n'eût voulu attendre les 18 bataillons qu'il rappelait des environs de Tournai, et qui n'arrivèrent que dans la soirée du lendemain. Ce court espace de temps fut mis à profit par Villars; des coupures, des retranchements et des abatis fortifièrent encore la position qu'il avait choisie; et, pressentant les dispositions de ses adversaires, il se réserva, comme le poste le plus périlleux, le commandement de son aile gauche. C'était en effet sur sa droite, près des bois de Sart et de Bléron, que Marlborough avait concentré les principales forces de son armée, dont la gauche s'appuyait au bois de Tanières. Dès l'aurore du 11 septembre, à la faveur d'un épais brouillard, les batteries des confédérés se rapprochèrent des retranchements français; et à huit heures, l'attaque commença sur tous les points. Le duc d'Argyle et le général Schuylenbourg, à la tête de 86 bataillons, marchèrent sur l'aile gauche de Villars, et 22 autres furent prêts à les soutenir sous les ordres du comte de Lottum. Les Français venaient de recevoir une distribution de pain, mais, à la vue de l'ennemi, ils oublièrent qu'ils avaient à peine mangé depuis un jour, et jetèrent une partie de leur ration pour courir au combat avec plus de légèreté. Villars laissa l'infanterie anglaise s'engager dans les bois de Sart, et, l'assaillant bientôt dans le désordre de sa marche, il l'écrasa et la refoula sur sa seconde ligne. Rassuré par cet avantage, il courut à son centre, qu'attaquait vigoureusement le prince Eugène, mais une balle abattit son cheval et le renversa sur lui. Ce premier accident fut malheureusement suivi d'un autre plus grave. A peine dégagé de son fardeau, Villars fut frappé au genou par une autre balle. Ses soldats l'apprirent avec douleur, et frémissent de vengeance en le voyant porté de rang en rang sur le brancard où il s'était fait panser. Mais la douleur fut plus forte que son courage. La perte de son sang lui causa un éva-

nouissement, qui le mit hors d'état de donner des ordres, et on l'emporta du champ de bataille. Marlborough redoublait en ce moment ses efforts, et le héros n'était plus là pour encourager ses troupes. Les Anglais enlevèrent leurs lignes et leurs barricades, et les rejetèrent dans les bois de Tanières. L'aile droite, quoique plus faible, résistait avec plus d'avantage. C'était là que commandait le vieux maréchal de Bouffiers. Attaqué par le prince d'Orange, le baron de Fagel et l'infanterie hollandaise, Bouffiers sortit de ses retranchements et des bois de la Merte, chargea cette infanterie à la baïonnette et la repoussa dans le plus grand désordre. Marlborough et le prince Eugène se portaient alors sur les retranchements du centre; le général qui commandait sur ce point avait été tué à la première décharge, ses bataillons en étaient ébranlés; le régiment des gardes ne pouvait lui-même s'y maintenir, et les alliés pénétraient entre les deux ailes de l'armée française. Bouffiers vit ce désordre, se mit à la tête de la maison du roi, et tomba sur les Anglais avec une si grande vigueur qu'il les chassa des retranchements, dont ils s'étaient emparés. La lutte y fut cependant si terrible que les charges de cette cavalerie d'élite furent renouvelées jusqu'à douze fois. Le chevalier de Saint-George, fils de Jacques II, y fut blessé à la douzième. Villars accuse dans ses mémoires l'officier général que Bouffiers avait laissé à la droite de n'avoir pas pressé la défaite de l'infanterie hollandaise. Le prince d'Orange profita de cette mollesse; la plupart de ses officiers étaient hors de combat; il se multiplia par son intrépidité et reprit tous ses avantages. Le succès que Bouffiers venait d'obtenir au centre ne put réparer les désastres des deux ailes, et il ne songea plus qu'à sauver l'armée par une habile retraite. Elle fut faite en bon ordre: les Français se replièrent sur Valenciennes et le Quesnoi, où les confédérés n'osèrent pas les suivre. Leurs pertes étaient énormes, le champ de bataille était couvert de leurs cadavres, et quoique vainqueurs, ils avaient perdu trois fois plus de monde que les vaincus. Les historiens français portent à trente-cinq mille hommes la perte des Anglais et des Hollandais, et prétendent que les Français prirent trois fois plus d'étendards qu'ils n'en perdirent. Les historiens anglais, dont Voltaire a suivi la version, n'accusent qu'une perte de vingt mille hommes. Ils comptent au nombre des morts les comtes de Lottum et d'Oxenstiern, le général Tettau, le marquis de Tullibardyne. Le prince Eugène et le général Webb furent blessés. Mais tous s'accordent à

dire que la perte des Français ne monta qu'à huit ou dix mille hommes, à quarante drapeaux et à seize canons; et le nom de boucherie fut donné par les alliés eux-mêmes à cette sanglante journée, dont le résultat eût sans doute été différent sans la blessure du maréchal de Villars, qui fut porté, et recueilli par Louis XIV, dans le château même de Versailles. La garnison de Mons, abandonnée dès lors à elle-même, lutta pendant un mois encore; mais elle fut réduite à capituler, et l'hiver vint, suivant l'usage, suspendre les opérations des deux armées. VIENNET.

MALT. C'est le nom que l'on donne à la drèche, ou orge germée qui doit servir à la fabrication de la bière. Le but du maltage est le développement d'un principe particulier (*voy.* DIASTASE) qui changera plus tard la fécule en dextrine et en sucre de raisin. On sait qu'après avoir mouillé le grain on le laisse en tas; puis on le dessèche en l'exposant à la chaleur sur une toile métallique. Le malt destiné à la préparation de la bière blanche est desséché avec la plus minutieuse précaution, de manière à ne pas le roussir; pour la bière brune ou le porter, cela est moins nécessaire, puisque l'on ajoute quelquefois l'orge germée de l'orge qui a presque subi un commencement de torréfaction. *Voy.* BIÈRE. V. SAUVOIS.

MALTE, île de la Méditerranée située entre la Sicile et l'Afrique, et qui fait partie des possessions de l'empire britannique, ainsi que *Gozzo* et *Comino*. Ce petit groupe compte 112,000 habitants sur une étendue de plus de 10 milles carr. géogr. L'île principale a près de 8 milles carrés et 97,000 habitants. Les Grecs l'appellent *Melité* à cause de la bonté de son miel; elle a reçu son nom actuel des Arabes. C'est un immense rocher calcaire de près de 5 lieues de long sur environ 3 de large, couvert d'une légère couche de terre végétale qu'on y a transportée de Sicile; cependant, grâce à l'influence de son beau climat, cette île offre une riche végétation. On y trouve quelques sources; mais la rareté des pluies amène souvent la sécheresse. Ses oranges célèbres et d'autres fruits exquis, la beauté de ses fleurs et surtout de ses roses, son miel délicieux, la fécondité de ses bœufs et de ses bestiaux en font un des plus charmants pays du monde. On y récolte du coton, qui passe en Angleterre en partie brut, en partie déjà filé. La vigne produit un vin qui rappelle ceux d'Espagne. L'industrie manufacturière est sans importance. Les habitants, généralement de race arabe, mélangée d'Italiens et de Grecs, parlent un jargon mixte dans lequel on reconnaît les idiomes de ces divers peuples, mais dont le fond est

arabe. Ils professent la religion catholique. Le commerce, la marine, la pêche et le jardinage sont leurs principales occupations. Les autorités civiles et judiciaires continuent à être choisies par les habitants; le droit romain et le droit pontifical y sont également en vigueur. La langue anglaise a été introduite dans les tribunaux supérieurs, en 1825. On évalue les revenus de l'île à 114,000 liv. st. Cette somme est bien loin de couvrir tous les frais de l'administration, mais l'importance de Malte comme station de la marine britannique dans la Méditerranée, entre Gibraltar et les îles Ioniennes, offre à l'Angleterre une ample compensation. Les Anglais y entretiennent une forte garnison, établie principalement à *la Valette*, capitale de l'île, une des plus fortes places de l'Europe et l'un des meilleurs et des plus vastes ports de la Méditerranée. Cette ville doit son nom au grand maître Jean de la Valette, son fondateur. Le palais des anciens grands maîtres est aujourd'hui la résidence du gouverneur. C'est surtout vue de la mer que cette ville offre un coup d'œil magnifique. Son port franc lui procure un commerce considérable. Elle compte aujourd'hui plus de 60,000 âmes. Des services permanents de paquebots sont établis entre cette ville, le Levant et la Sicile. Elle est le point où se croisent toutes les dépêches, et les journaux qui s'y impriment, le *Malla Times* et le *Portafolio*, ont acquis de nos jours un grand intérêt par la prompte publication des nouvelles de l'Orient. *Città-Vecchia*, l'ancienne capitale de l'île et siège de l'évêché, est complètement déchuë.

L'île de *Gozzo*, qui a 4 lieues de long sur 2 de large, est hérissée de montagnes. Elle est fertile en coton, en grains et en plantes potagères. *Comino* a pris son nom du cumin, sa principale production.

Les Phéniciens de Tyr formèrent, environ 1,400 ans avant notre ère, un établissement à Malte et à *Gozzo*, où les suivirent plus tard des colonies ioniennes qui, sous un gouvernement tempéré d'aristocratie et de démocratie, conservèrent leur indépendance, jusqu'à ce que, vers l'an 400 avant J. C., les Carthaginois s'en emparèrent pour en être à leur tour déposés par les Romains, l'an 216 avant J. C. Les Arabes s'y établirent, en 818; mais le comte Roger, après les avoir chassés de Sicile, leur reprit Malte, en 1090. Elle était sous la mouvance de ce royaume lorsqu'en 1550 Charles-Quint en fit don à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (*voy.* l'art. suiv.), auquel Bonaparte, pendant le trajet de son expédition d'Égypte, l'enleva en 1798; mais, en

1800, la garnison française fut obligée de se rendre aux Anglais. A la paix d'Amiens, la restitution en fut promise à l'ordre; mais l'Angleterre, s'y étant refusée en 1805, conserva cette île dont la possession lui fut confirmée en 1814. C'est comme souverain de Malte que le roi d'Angleterre institua, en 1810, les ordres de Saint-George et de Saint-Michel. — Voir Miège, *Histoire de Malte*, Paris, 1841, 3 vol. in-8°. CH. VOGL.

MALTE (ORDRE DE). Les chevaliers de l'*Hôpital*, de *Saint-Jean de Jérusalem*, puis de *Rhodes*, et enfin de *Malte*, formaient le plus célèbre des anciens ordres militaires. L'origine de cet ordre hospitalier n'est pas certaine. Il paraît remonter au delà de la première croisade. Dès l'année 1048, des négociants d'Amalfi avaient, selon Guillaume de Tyr, acheté des califes d'Égypte la permission d'établir, dans le voisinage du saint sépulcre, un couvent du culte latin, dédié à la Vierge, à côté duquel les moines élevèrent un hospice destiné au soulagement des pèlerins malades ou nécessiteux. Cette maison, fondée sous le patronage de saint Jean-Baptiste, se distingua de bonne heure par les plus éminents services, et son supérieur Gérard, qui la gouvernait sous le titre de prévôt ou de gardien, déploya tant de zèle et d'activité, qu'après la prise de Jérusalem, l'ordre obtint les faveurs de Godefroi de Bouillon et des autres princes chrétiens. Bientôt les frères fournirent des escortes armées aux pèlerins, pour les protéger contre les bandes musulmanes qui infestaient la terre sainte. En 1115, ils obtinrent du pape le droit de choisir eux-mêmes leurs supérieurs. Raymond du Puy, qui, en 1118, fut élevé à cette dignité après Gérard, changea son titre en celui de *maître* de l'ordre, dont il fixa les statuts et dont il devint ainsi le véritable fondateur. Prescrivant aux chevaliers le triple vœu d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, il les soumit à la règle de saint Augustin et leur imposa l'obligation de concourir de leur personne à la défense de l'Église, avec les ressources que leur entretien et celui des pèlerins laisseraient disponibles. L'entrée de Baudouin dans Antioche, la prise de Tyr et la levée du siège de Jaffa, dues principalement à la valeur de l'ordre de l'*Hôpital*, répandirent au loin sa gloire, pendant qu'il s'enrichissait de grandes possessions en Espagne et dans d'autres contrées de l'Europe. Des exploits non moins brillants continuèrent à élever son crédit et sa puissance sous les successeurs de Raymond, qui mourut, en 1160, entouré de la vénération de toute la chrétienté. L'empereur Frédéric I^{er} accorda de magnifiques privilèges, en 1185, aux

chevaliers de Saint-Jean; mais deux ans après, la prise de Jérusalem par Saladin les obligea à changer de résidence. Chassés de la terre sainte, lorsque Saint-Jean-d'Acre tomba au pouvoir des musulmans, en 1291, ils trouvèrent d'abord un asile dans l'île de Chypre, puis s'établirent dans celle de Rhodes, dont ils avaient réussi à s'emparer en 1309. Ils ne cessèrent, dans cette nouvelle résidence, de se montrer redoutables aux infidèles, dont ils repoussèrent les attaques en 1440 et en 1444. Guidés par leur grand maître Pierre d'Aubusson, ils résistèrent avec le même succès à l'armée formidable envoyée par Mahomet II, et la forcèrent à la retraite. Mais en 1522, Soliman débarqua avec 150,000 hommes; en vain les chevaliers et leur grand maître, Villiers de l'Isle-Adam, font des prodiges de valeur: la trahison les rend inutiles, et après six mois de siège, une capitulation honorable livra Rhodes aux infidèles. André Amaral, chancelier de l'ordre, à qui l'on imputait cette trahison, avait été mis à mort.

Dépossédés de Rhodes, les chevaliers se répandirent à Candie, puis en Italie et en Sicile, où Venise, Rome, Viterbe et Nice, Messine, Villa-Franca et Syracuse, leur servirent provisoirement de refuge jusqu'en 1530. Enfin l'île de Malte, qui leur fut cédée par Charles-Quint, devint le siège définitif de l'ordre, qui s'engagea toutefois à la restitution de ce fief de la Sicile, dans le cas où il parviendrait à reconquérir Rhodes, et s'obligea à une guerre perpétuelle contre les musulmans et les corsaires barbaresques.

Soliman, ayant aussi attaqué Malte avec des forces considérables, en 1565, y subit un cruel échec, sous le grand maître Jean de la Valette, qui jeta, l'année suivante, les fondements d'une nouvelle capitale de l'île et mourut en 1568. Les chevaliers continuaient toujours à soutenir contre les infidèles une guerre vive et acharnée, mais sans pouvoir ressaisir leurs anciennes possessions. Pénétré de son impuissance et n'ayant plus de but positif pour son activité dans un temps où tout autour de lui était changé, l'ordre ne tarda pas à voir arriver son déclin. Il végétait encore sous la protection de la France; mais la révolution de 1789 lui porta le dernier coup. L'armée de l'expédition d'Égypte s'empara de Malte sans presque éprouver de résistance, le 10 juin 1798. Le grand maître Ferdinand de Hompesch abdiqua après l'évacuation de l'île. L'empereur de Russie Paul I^{er}, qui s'était déclaré le protecteur de l'ordre, en fut élu grand maître et fit flotter la bannière de Malte sur l'un des bastions de l'amirauté à Saint-Petersbourg.

Mais ce puissant patronage releva à peine les espérances des chevaliers. Le 2 septembre 1800, l'Angleterre prit possession de l'île dont le traité d'Amiens stipula en vain la restitution, sous la garantie d'une puissance neutre. L'ordre ne conserva plus qu'une existence de forme, et transféra, en 1826, le siège de son administration de Catane, en Sicile, à Ferrare, dans les États de l'Église.

II. L'ordre de Malte, répandu aux temps de ses succès sur presque toute l'Europe, où il avait partout de riches possessions, se composait de trois classes principales de membres, les *chevaliers*, les *servants d'armes* et les *frères d'obédience*. Les chevaliers, pour être admis devaient faire preuve de 16 quartiers de noblesse, dont 8 du côté paternel et 8 du côté maternel. Ceux qui réunissaient ces conditions s'appelaient chevaliers de *justice*, par opposition aux chevaliers de *grâce* dont le mérite avait fait passer sur l'insuffisance des titres généalogiques. Les servants d'armes étaient partagés entre les travaux de la guerre et les soins de l'infirmerie. Quant aux frères d'obédience, c'étaient les chapelains ou prêtres de l'ordre. Chaque chevalier ou servant s'obligeait, lors de sa réception, à faire 4 croisades ou *caravanes* de 6 mois chacune; mais dans les derniers temps cette règle n'était plus guère observée, et à la paix d'Amiens il fut même résolu de supprimer entièrement toutes les hostilités contre les Turcs. Les *donats* ou *demi-croix*, ainsi nommés parce qu'ils ne portaient que la croix à 3 branches, étaient une espèce de stagiaires ou aspirants de l'ordre; 24 pages attachés à la personne du grand maître prenaient rang parmi les chevaliers. Celui-ci, chef suprême de l'ordre, avait les titres de *grand maître du Saint-Hôpital de Saint-Jean à Jérusalem* et de *gardien de l'armée de Jésus-Christ*, et, dans ses rapports avec les puissances étrangères, d'*altessse éminentissime*. Les armes de l'ordre consistaient en une croix d'argent dite de Malte à cause de sa forme particulière, sur un champ de gueules, surmontée d'une couronne ducale, avec un chapelet qui serpentait autour de l'écusson, et au bas duquel pendait une petite croix avec cette légende : *Pro fide*. Le grand maître était élu par les chevaliers de l'ordre. Il résidait à la Valette, et son revenu annuel pouvait s'élever à environ 2 millions de fr. L'ordre n'était soumis au saint-siège que pour les matières de dogme; dans tout ce qui regardait le temporel, il jouissait d'une pleine et entière souveraineté. Le pouvoir séculier était en majeure partie entre les mains du grand maître, quoique limité par l'autorité des chefs ou *pitiers* des 8 langues ou res-

sorts nationaux qui composaient l'ordre. La direction des affaires générales appartenait au *chapitre*, qui en était le tribunal suprême, et qui, présidé par le grand maître, avait seul le pouvoir de faire des changements dans les statuts et d'imposer des taxes qu'on appelait *responsions*. Le conseil, où siégeaient, outre l'évêque de Malte, le prieur de l'Église, les 8 *baillis conventuels* ou piliers de l'ordre, quelques autres dignitaires qu'on nommait *baillis de grâce*, n'était que rarement convoqué en assemblée générale. Chaque langue ou grande division territoriale était subdivisée en prieurés, ceux-ci en bailliages, et ces derniers en commanderies, et au premier dignitaire de chacune d'elles s'attachaient spécialement le titre et les attributions d'une des hautes charges de l'ordre. C'étaient le *grand commandeur*, pour la langue de Provence, le *maréchal* pour la langue d'Auvergne, le *grand hospitalier* pour la langue de France, l'*amiral* pour celle d'Italie, le *grand conservateur* pour la langue d'Aragon, le *grand chancelier* pour celle de Castille, le *grand bailli* pour celle d'Allemagne, enfin le *turcopolier* pour la langue bavaroise dite *anglo-bavaroise*, parce qu'elle fut substituée en 1782 à celle d'Angleterre, dont le roi Henri VIII avait prononcé l'abolition et confisqué les biens, en 1537. Lorsqu'éclata la réforme, l'ordre perdit les grands prieurés de Suède et de Danemark; les jésuites envahirent les revenus de celui de Hongrie. Les bailliages provinciaux de Thuringe, de Saxe et de Brandebourg passèrent au protestantisme, mais néanmoins continuèrent à subsister comme éléments du grand prieuré d'Allemagne. Les chevaliers protestants pouvaient se marier. La révolution engloutit les 3 langues de France. L'avènement de l'empereur Paul à la maîtrise occasionna la fondation d'un prieuré russe du rite grec que ce prince dota richement et qui reçut de lui des statuts pareils à ceux du prieuré catholique de Pologne. Ces deux grands prieurés et celui de Bohême-Autriche sont tout ce qui reste aujourd'hui de l'ordre. L'électeur palatin de Bavière, Maximilien-Joseph, pour éviter tout démêlé avec la Russie, l'avait supprimé dans ses États en 1799, immédiatement après l'élection de Paul. Le traité d'Amiens en sépara les langues de Castille et d'Aragon, et la paix de Presbourg amena la sécularisation de la principauté de Heitersheim, chef-lieu du grand prieuré germanique, qui fut donné au grand-duc de Bade. Avec la suppression du bailliage de Brandebourg et de toutes ses dépendances par le roi de Prusse, dans les années 1810 et 1811, la

langue d'Allemagne aussi s'éteignit tout à fait.

Les chevaliers de Malte portaient, en temps de paix, un long manteau sur lequel était à gauche une croix blanche à 8 pointes, et dont les quatre branches d'égale longueur allaient en s'élargissant du centre aux bords. Ils en portaient une autre en or sur le milieu de la poitrine. A la guerre, ils mettaient une soubreveste rouge, en forme de dalmatique, avec une croix blanche sans pointes, par devant et par derrière.

L'ordre de Malte comprenait aussi des femmes, soumises à la même règle que les hommes. Cette institution, qui subsistait encore à la révolution française, datait également des premiers temps de la fondation de l'hôpital de Saint-Jean, et était alors, suivant Guillaume de Tyr, sous la direction d'une dame romaine nommée Agnès. CH. VOGEL.

MALTE-BRUN (MALTHE-CONRAD BRUUN, connu sous le nom de) naquit à Thister dans la province de Jutland en Danemark, le 12 août 1775. Son père, ancien officier, était conseiller de justice et administrateur des domaines; il le destinait à l'état ecclésiastique; mais l'étude de la théologie lui parut aride, et les devoirs de pasteur s'accordaient mal avec sa vive imagination. La nature l'avait doué de beaucoup de facilité pour les langues, et d'une grande aptitude pour les sciences. Ses premiers pas dans la carrière des lettres furent marqués par des succès; l'harmonie de ses vers et la force de ses pensées promettaient un grand poète au Danemark. Ses talents naissants lui acquirent de la considération et le firent admettre parmi les littérateurs les plus distingués de la capitale. Dès lors il prit la résolution d'abandonner la carrière ecclésiastique pour suivre celle du barreau.

L'étude des lois développa ses talents, et bientôt il se plaça, malgré sa jeunesse, au premier rang parmi les publicistes danois. La feuille qu'il publia sous le titre de *Wakkeren* (le Réveille-matin) lui attira une condamnation fiscale; puis celle qu'il édigea en 1795 et 1796, et qu'il intitula *le Caëchisme des aristocrates*, provoqua contre lui des poursuites qui l'obligèrent à se réfugier dans l'île de Hven appartenant à la Suède. L séjour qu'il fit dans cette célèbre résidence d'Tycho-Brahé inspira sa muse: il y composa deux poèmes, l'un en l'honneur d'un combat naval que les Danois, sous les ordres de Bille, avait livré aux Barbaresques; l'autre à l'occasion de la mort du ministre comte de Bernstorff.

Après un court séjour sur la terre d'exil, Malte-Brun obtint l'autorisation de revenir à Copenhague. Son premier soin fut de publier

ses essais poétiques. Cette publication eut tout le succès qu'il pouvait en attendre. Mais comme il ne cessait de réclamer pour sa patrie les libertés que sous le ministère de Bernstorff elle paraissait être sur le point d'obtenir, les hommes puissants signalèrent le jeune poète comme un esprit brouillon, comme un révolutionnaire dangereux. Après l'apparition d'un écrit politique très-piquant qu'il publia en 1799 sous le titre de *Triajuncta in uno*, prévenu par ses amis que le ministère public allait diriger des poursuites contre lui et que cette fois l'autorité serait plus sévère qu'elle ne l'avait été jusqu'alors, Malte-Brun se hâta de chercher un refuge en Suède. Peu de temps après, des offres avantageuses lui furent faites à Hambourg par un riche négociant qui le chargea de l'éducation de ses enfants. Ce fut dans cette ville qu'il apprit deux nouvelles qui eurent une grande influence sur son avenir: celle de la sentence des tribunaux danois qui le condamnèrent à un long exil; et celle d'une révolution qui donnait à la république française un chef dont on espérait que la fermeté étoufferait les factions sans enchaîner la liberté. Son enthousiasme pour le héros de l'Égypte fut un des motifs qui le déterminèrent à quitter Hambourg et à adopter la France pour patrie.

Il paya comme tant d'autres son tribut d'admiration à l'homme extraordinaire qui tenait les rênes du gouvernement; mais lorsqu'il le vit se faire proclamer consul à vie, Malte-Brun, par des articles insérés dans plusieurs journaux, osa blâmer l'ambition du chef et la faiblesse du sénat. Le publiciste danois n'éprouva plus dès ce moment que de la haine pour l'idole qu'il avait encensée. Forcé de renoncer à la politique, il se livra à l'étude d'une science qui devait lui acquérir de la célébrité. Jusqu'alors les traités de géographie française étaient des compilations sans critique et sans goût. Malte-Brun comprit tout le parti qu'un écrivain habile et instruit pouvait tirer d'une science qui embrasse, pour ainsi dire, toutes les autres. Il débuta en s'associant avec Mentelle pour publier un traité dans lequel, mettant à contribution les auteurs étrangers que ses connaissances des langues du Nord lui rendaient familiers, il donna sur les contrées qu'il décrivit des détails inconnus en France. Animant ses descriptions de ce coloris naturel à un poète de 28 ans, il se plaça bientôt dans cet ouvrage au niveau des auteurs français les plus éloquents (*Géographie mathématique, physique et politique*, Paris, 1804-1807, 17 vol. in-8°, avec atlas in-fol.).

Dès ce moment, sa réputation d'écrivain fut solidement établie; aussi les propriétaires du *Journal des Débats* s'empresèrent-ils, en 1806, de l'associer à leurs travaux en qualité de rédacteur. En 1808, il publia le *Tableau de la Pologne*, ouvrage qui offrait une esquisse rapide de la géographie, de l'histoire, des mœurs et des ressources de son ancien territoire, et dont M. Léonard Chodzko a depuis donné une seconde édition. La même année, il fonda, de concert avec M. Eyriès, les *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, et, grâce à cet heureux essai, nous possédons maintenant plusieurs ouvrages périodiques sur la science géographique.

Ce fut vers la même époque qu'il conçut le plan de l'ouvrage qui devait fonder sa réputation scientifique et littéraire. Nous voulons parler du *Précis de la géographie universelle* : le premier volume parut en 1810. En 1815, pendant les cent-jours, Malte-Brun publia une *Apoloogie de Louis XV III*. En 1817, il fit imprimer le 5^e volume du *Précis*. Fidèle à ses principes de politique, il publia, en 1826, un *Traité de la légitimité*. Vers la fin de 1821, il acquit un nouveau titre à la reconnaissance des hommes instruits en coopérant de tout son pouvoir à l'établissement de la *Société de Géographie*. Enfin en 1826 parut le 6^e vol. du *Précis*.

Cependant l'assiduité d'un travail fatigant et les veilles continuelles épuisèrent depuis longtemps ses forces; ses amis voulaient avec douleur l'altération graduelle de sa santé, lorsque, le 14 décembre 1826, une attaque d'apoplexie l'enleva subitement à sa famille et à ses amis.

Appréciateur de ses talents, lorsque dans des entretiens instructifs nous admirions sa profonde érudition, nous étions loin de prévoir que nous serions un jour appelé à terminer l'ouvrage qu'il regardait comme son plus beau titre à la renommée. J. HUOT.

MALTHUS (THOMAS-ROBERT) naquit le 14 février 1766, à Tockery, dans le comté de Surrey. Cet écrivain, dont les ouvrages ont fait tant de bruit et provoqué une si vive polémique, eut l'existence la plus calme et la plus unie. Élevé à Cambridge, maître ès arts au collège du Christ, prêtre de l'église anglicane, il devint plus tard (1804) professeur d'histoire et d'économie politique au collège de la compagnie des Indes orientales, à Haileybury, et conserva cette position jusqu'à sa mort. Ce fut en 1798 qu'il publia

* Nous doutons que la réponse soit complète. Dans tous les cas, il restera à savoir si le nombre de ceux qui sèment est toujours dans la même proportion relativement à ceux qui consom-

son fameux *Essai sur la population* (*Essay on the principles of population*, Londres, in-4^e). Ce n'était d'abord qu'une réfutation des théories exposées par Godwin (voy.) dans ses *Recherches sur la justice politique*. Mais l'auteur se trouva amené, par le succès de l'ouvrage, à étayer de preuves ses hardis paradoxes, à ériger un corps complet de doctrines. Ce fut dans ce but qu'il entreprit (1800) un voyage sur le continent, visitant tous les pays alors accessibles aux Anglais et compulsant les documents publics ou privés qui se rapportaient à l'objet de ses recherches. De retour en Angleterre, il arrangea avec soin le résultat de ses observations, y refondit la substance de son livre et publia le tout d'abord in-4^e, puis, pour la cinquième fois (1817), 3 vol. in-8^e. M. P. Prevost, professeur de physique à Genève, en a donné une traduction française, également 3 vol. in-8^e, qui a eu elle-même deux éditions.

La théorie de Malthus peut se réduire aux propositions suivantes : « L'accroissement des subsistances ne suit pas celui de la population; ce dernier s'opère dans une progression arithmétique, c'est-à-dire que l'espèce multiplie de vingt en vingt ans, comme 1, 2, 4, 8, 16, tandis que les subsistances ne peuvent s'accroître que comme 1, 2, 3, 4, 5, etc. Or, tôt ou tard il devient indispensable d'opposer une barrière quelconque à cet accroissement disproportionné de la population. » Ce système n'était qu'une réaction contre les idées de perfectibilité indéfinie, mises en avant par Condorcet et Godwin, et encouragées par la révolution française; comme toutes les réactions, il tombe dans l'erreur contraire et pèche par un excès de défiance dans les forces de la nature. Un grain de blé multiplie plus rapidement que le laboureur qui le sème : cette vérité si simple répond aux sophismes de Malthus. D'ailleurs, sa théorie n'était pas neuve. L'Écossais Wallace, le voyageur anglais Townshend, le Modénais de Ricci, avaient signalé avant lui ce qu'il appelle *la principx de la population*. Néanmoins, on ne peut refuser à Malthus le mérite d'avoir analysé avec profondeur les lois qui président à l'accroissement et à la diminution de l'espèce, et combattu des exagérations accréditées de son temps, quant à l'encouragement indéfini et à l'utilité réelle d'une population toujours croissante. Les doctrines renfermées dans son *Essai sur la population* ont servi de base aux amendements faits à An-

ment. — Parmi les réfutations de ce livre, on distingue surtout celle de M. Th. Sadler, *The law of population*, Lond. 1836, 2 vol. in-8^o.

gletierre, peu de temps avant la mort de l'auteur, aux lois sur les pauvres. Ses autres ouvrages, notamment ses *Principes d'économie politique* (1819 et 1822, in-8°; trad. en français par F. C. Constancio, 1820, 3 vol. in-8°), renferment de saines idées, et il a le premier posé les véritables bases de la hausse et de la baisse des revenus de la terre dans ses *Recherches sur la nature et les progrès du fermage*, 1815, in-8°. Malthus est mort à Bath, le 29 décembre 1834. RATHERY.

MALTOTE, anciennement *maletoste*, *malle-toste*, *maltoute*, *maletouille*, etc. Tous ces mots ont été employés pour désigner un impôt qui n'est pas dû, qui n'est pas légal. Par abus, on a appelé de ce nom toute espèce d'impôts, et *maltôtier* l'agent chargé de leur recouvrement. On nomma *maltôte* un impôt levé sous le règne de Philippe le Bel, en 1296, pour la guerre contre les Anglais, et que Nicole Gilles (*Annales et chroniques de France*) appelle « exaction grande et non accoutumée. » Dans plusieurs actes on entend par *maltôte* des impôts onéreux que l'on supprimait. On lit dans les *Olim*, année 1275 : *Placuit domino regi, quod malatolta, quas apud Rhotomagum levabatur, cessaret*. Ce mot signifie littéralement chose injustement enlevée. Il est formé de l'adverbe *mal* (*malè*) et du verbe *toultre* (*tollere*), qui appartient à la langue romane. E. REGNARD.

MALUS (ÉTIENNE-LOUIS), physicien français, membre de l'Institut, né à Paris en 1775, mort en 1812, était fils d'un trésorier de France. Il entra dès l'âge de 17 ans à l'école du génie militaire, fut un des premiers élèves de l'école polytechnique, servit avec distinction dans le génie à l'armée de Sambre-et-Meuse et en Égypte, exécuta des constructions importantes à Anvers, à Strasbourg, et fut enfin fixé à Paris comme examinateur à l'école polytechnique. Malus s'est immortalisé par ses travaux sur la lumière; il remporta en 1808 le prix proposé par l'Institut sur les phénomènes de la double réfraction, et découvrit à cette même époque la polarisation de la lumière. Il fut enlevé en 1812 par une mort prématurée qui l'empêcha de compléter ses recherches. BOUILLET.

MALVACÉES. Famille de plantes dicotylédones polypétalées, à étamines hypogynes, ayant pour type le genre *malva*. Cette famille, telle qu'elle a été circonscrite par les botanistes modernes et particulièrement par R. Brown et Kunth, diffère beaucoup de la famille des malvacées, ainsi que avait établie Jussieu dans son *Genera plantarum*. Ce savant botaniste avait divisé les genres nombreux qui la composaient en sept sections.

Les trois premières de ces sections forment seules aujourd'hui la famille des malvacées, à laquelle on a réuni quelques-uns des genres éparés dans les autres sections. Ventenat (Plant. du jard. Malm.) a d'abord établi une famille des sterculiacées, qui tient le milieu entre les malvacées et les tilliacées, et qui avait pour principal caractère : des étamines monadelphes et des graines munies d'un endosperme. Robert Brown, dans ses *General Remarks*, considère les malvacées, non comme une simple famille, mais comme une classe qui comprend les malvacées de Jussieu, les sterculiacées de Ventenat, les chlénacées de Du Petit-Thouars, les tilliacées de Jussieu, et une famille nouvelle qu'il nomme byttnériacées. Plus récemment le professeur Kunth, dans un travail spécial et dans le cinquième volume des *Nova Genera de Humboldt*, a autrement circonscrit les malvacées. Il y place seulement les trois premières sections des malvacées de l'auteur du *Genera plantarum*, adopte les byttnériacées de Robert Brown, auxquelles il réunit les sterculiacées de Ventenat et le groupe des hermanniées de Jussieu, et forme une nouvelle famille qu'il nomme bombacées, des genres *bombax*, *cheirotomon*, *pachira*, *helicteres*, *cavanillesia*, *matisia*, et *chorisia*. Ces changements ont été adoptés par de Candolle dans le premier volume de son *Prodromus Systematis*. D'après la nouvelle coordination du groupe des malvacées, tel qu'il a été défini par Kunth, le calice est monosépale, persistant, à cinq divisions plus ou moins profondes, à préfloraison valvaire, assez souvent accompagné en dehors d'un second calice ou calicelle externe. La corolle est formée de cinq pétales réguliers et hypogynes, quelquefois réunis entre eux par la base, au moyen d'une prolongation de la substance des filets staminaux, de manière à représenter une corolle monopétale. Les étamines sont fort nombreuses, toujours monadelphes; les filets sont libres dans leur partie supérieure où ils se terminent chacun par une anthere courte, arrondie, réniforme, uniloculaire, mais s'ouvrant en deux valves. Le pistil est libre, sessile ou stipité, composé de trois, de cinq ou d'un plus grand nombre de coques uniloculaires, contenant un ou plusieurs ovules attachés à l'angle interne. Les styles sont en même nombre que les coques ou loges de l'ovaire; ils sont quelquefois réunis entre eux. Les stigmates sont petits, simples et capitulés. Le fruit est tantôt simple, charnu ou plus souvent sec, à trois, cinq ou un plus grand nombre de loges, s'ouvrant par leur partie moyenne en autant de valves, ou quelquefois restant indéhiscentes;

tantôt c'est un fruit composé de cinq ou d'un plus grand nombre de coques; attachées à un axe central, persistant, et s'ouvrant le plus souvent en deux valves. Les graines sont généralement réniformes, dépourvues d'endosperme; l'embryon a sa radicule dirigée vers le hile, et les cotylédons pliés. Les malvacées sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, des arbustes ou même des arbres extrêmement élevés; leurs poils, lorsqu'elles en ont, sont disposés en étoile. Les feuilles sont alternes, simples, entières ou diversement lobées et incisées; chaque feuille est accompagnée de deux stipules. Les fleurs qui sont quelquefois très-grandes et ornées des plus vives couleurs, offrent différents modes d'inflorescence. Les genres qui forment la famille des malvacées sont assez nombreux; on peut les distribuer de la manière suivante :

§ I. Calice accompagné d'un calicule. — *Malope*, L.; *malva*, L.; *kitabelia*, Willd.; *althaa*, Cav.; *lavatera*, L.; *malachra*, L.; *urena*, L.; *patonia*, Cav.; *malaviscus*, Dill.; *tebretonia*, Schrank; *hibiscus*, L.; *thespesia*, Cavan.; *cosypium*, L.; *redoutea*, Vent.; *fugosia*, Juss.; *senra*, Cavan.; *lopimia*, Mart.

§ II. Calice nu, sans calicule. — *Palava*, Cavan.; *crisalaria*, Cavan.; *anoda*, Cavan.; *periptera*, DC.; *sida*, Cavan.; *lagunea*, Cavan.; *inghousia*, DC.

MAMBRIN, roi more, dont l'armet ou le casque enchanté fut l'objet de la convoitise des paladins de la chrétienté. Cette arme défensive rendait invulnérable celui qui en était coiffé. Le paladin Renaud l'enleva à ce fier Sarrasin, qu'il tua, ainsi que le raconte Matteo Bolardo, dans son poème de *Roland amoureux*. Le fameux Gradasse, aussi roi des Mores, épuisa en vain force et adresse pour tuer Renaud, qu'il avait terrassé dans un combat, émoussées qu'elles furent par les enchantements forgés avec le métal précieux de cet armet. Écoutons Bolardo lui-même : « Ce vaillant Sarrasin, transporté de rage, porta un coup d'épée à Renaud, et le paladin tomba évanoui, car il n'avait jamais reçu un si furieux choc : mais cette fois, l'armet enchanté de Mambrin lui sauva la vie. » Ailleurs, dans le même poème, un centaure, du poids de sa massue, assenée sur la tête de Renaud, ne put seulement bossuer l'armet magique. Ces lances, ces épées, ces écus enchantés, sont les lieux communs de tout roman de chevalerie et sont la plupart oubliés; l'armet de Mambrin ne dut sa célébrité qu'à la critique piquante qu'en a fait l'immortel romancier de *Don Quichotte*, à la fois ce fou et ce sage héroïque, si brave et si intéressant, qui

toute sa vie crut porter sur sa tête l'armet enchanté de Mambrin, dans un plat à barbe qu'il avait ramassé sur la route, après avoir mis en fuite, lance en arrêt, les prenant pour chevalier et palefroi, un pauvre barbier et son âne; persuadé qu'il fut toujours qu'un certain possesseur de cet armet en avait fait fondre la moitié, voyant que c'était de l'or fin. Le contact de ce prétendu armet ou salade (voy. CASQUE) avait encore enflammé la folie du chevalier de la Manche. Dans un chapitre où l'on achève de vérifier les doutes de l'armet de Mambrin, on lit ce passage si comique : « Eh bien ! messieurs, s'écrie le barbier, quelle opinion avez-vous de ces honnêtes gens qui ont l'effronterie de soutenir que c'est là un armet et non un bassin ? — A qui osera dire le contraire, repartit don Quichotte, je lui dirai qu'il ment, s'il est chevalier, et s'il n'est qu'écuyer qu'il en a menti et rementi mille fois. » Ainsi, la gaie et profonde satire de Cervantes (voy.), qui elle-même est le premier de nos romans de chevalerie, tira de l'oubli des héros et des faits d'armes qui, sans les éclats de son rire inextinguible, dormiraient ensevelis dans leur sommeil de mort, entre les pages d'œuvres longtemps célèbres et longtemps admirées.

DEUXIÈME BARON.

MAMELLE, *mamma*, organe complémentaire de l'appareil génital dans le sexe féminin, chez les êtres supérieurs, et dont la présence constitue le caractère distinctif d'une des principales classes des vertébrés (voy. MAMMIFÈRES). Les mamelles, au nombre de deux au moins, sont situées à la région pectorale et s'étendent, quand il y a lieu, jusque sur l'abdomen. Elles forment, dans l'espèce humaine, deux saillances arrondies surmontées d'une saillie centrale, appelée *mamelon*, laquelle est formée par la réunion des vaisseaux lacteux qui partent des divers grains glanduleux dont la glande est composée. Cette glande *mammaire* qui existe aussi chez les sujets du sexe masculin, mais à l'état rudimentaire, sauf quelques rares exceptions, est ce qui constitue essentiellement la mamelle, à laquelle la peau et le tissu cellulaire fournissent un enveloppe plus ou moins épaisse et consistante. Des vaisseaux artériels et veineux y portent et en rapportent le sang nécessaire non-seulement à la nutrition, mais encore à l'importante sécrétion dont cet organe est le siège.

Jusqu'à l'époque de la puberté, de même qu'après l'époque critique, les mamelles ne jouent aucun rôle appréciable dans l'économie; et même dans la période comprise entre ces deux époques, ce n'est qu'après les couches qu'elles en-

trent en action. Une étroite sympathie les unit pourtant à l'utérus, et elle se signale par un gonflement plus ou moins douloureux qui se manifeste toutes les fois que ce dernier organe est le siège de quelque mouvement vital. Durant l'allaitement, la mamelle se gonfle et sécrète le lait spontanément et périodiquement, puis aussi sous l'influence de la succion qu'exerce l'enfant. Cette excitation peut quelquefois y provoquer un flux surabondant et maladif.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule maladie des mamelles : l'inflammation y est fréquente, et à raison de la structure glanduleuse et vasculaire de ces organes, les abcès y sont nombreux et les indurations fréquentes. Pendant que les femmes allaitent, le mamelon devient souvent le siège de gerçures extrêmement douloureuses; enfin, vers l'âge de retour, le sein est affecté de tumeurs, qui, mal traitées, dégèrent en squirrhes et en cancers.

Le nombre, le volume et la situation des mamelles ont souvent présenté des anomalies, qui, grossies par la curiosité ou par l'ignorance, encombrant inutilement les actes des sociétés savantes.

F. RATIER.

MAMELUKS (d'un mot arabe qui veut dire *esclave*), nom donné en Égypte à une sorte de milice dont l'origine remonte aux invasions de Gengis-Khan; elle se composa d'abord des jeunes gens esclaves (surtout Circassiens et Mingréliens) que les Mongols avaient enlevés dans leurs diverses excursions, et dont les sultans ayoubites d'Égypte achetèrent un grand nombre vers l'an 1230. Dans la suite, elle se recruta par les mêmes moyens qui avaient servi à l'établir. Les mameluks formèrent une légion des plus beaux et des meilleurs soldats de l'Asie; mais la puissance de cette nouvelle milice devint bientôt redoutable aux sultans, et dès l'an 1254 Nourredin-Ali, leur chef, fut placé par ses compagnons sur le trône d'Égypte. Depuis cette époque jusqu'à 1517, l'Égypte fut gouvernée par les mameluks; ils formèrent deux séries de sultans, les *Baharites* (1254-1382), et les *Bordjites* (1382-1517); mais ce ne fut qu'une longue anarchie, et, à l'exception de Nourredin, tous les chefs que se donna cette milice turbulente furent déposés ou périrent de mort violente (*Voy. ÉGYPTÉ*). Enfin en 1517 Sélim, sultan des Ottomans, ayant vaincu et fait pendre Touman-Bey, leur dernier chef, dépouilla les mameluks de l'autorité suprême, et ne leur laissa que le gouvernement des provinces sous le commandement d'un pacha nommé par la Porte. Cependant les mameluks conservèrent une grande influence, et à la fin

du dernier siècle ils avaient presque reconquis leur ancienne puissance en Égypte. L'expédition française les affaiblit considérablement; ils avaient alors pour principaux chefs Mourad-Bey et Ibrahim-Bey. Enfin Méhémet-Ali, pacha actuel d'Égypte, leur porta le dernier coup; las de leurs exigences, il les fit réunir le 1^{er} mars 1811 sous prétexte d'une expédition, et fit massacrer sous ses yeux tous ceux qui s'étaient rendus à cette convocation. — Pendant l'occupation de l'Égypte par les Français, le général Bonaparte prit à son service plusieurs cavaliers mameluks; ils le suivirent en France, et ils formèrent en 1804 une compagnie de la garde de l'empereur.

BOUILLET.

MAMERTINS, célèbre corps de mercenaires recrutés dans l'origine à Mamerte, mais qui s'adjoignirent des hommes de tous pays. Ils finirent, après avoir servi Agathocle et ses successeurs, par faire la guerre pour leur compte, et s'emparèrent perfidement de Messine. Pressés par les Carthaginois auxiliaires des Siciliens, ils appelèrent les Romains en Sicile, 265 et 264 avant J. C., et devinrent ainsi l'occasion de la première guerre punique. Rome leur accorda son alliance et leur laissa de grands privilèges. Les Mamertins favorisèrent les brigandages de Verres.

BOUILLET.

MAMMÉE (JULIE), mère d'Alexandre Sévère, dirigea avec le plus grand soin l'éducation de son fils, et sut le soustraire aux coups d'Héliogabale, son cousin, qui cherchait à le faire périr. Elle contribua à élever son fils à l'empire. Malgré ses grandes qualités, elle se rendit odieuse par son orgueil et son avarice, et fut massacrée avec son fils par les soldats, à l'instigation de Maximin, l'an 235 de J. C. Origène l'avait instruite des principes de la foi, et elle se montra favorable aux chrétiens.

BOUILLET.

MAMMIFÈRES (de *mamma*, mamelle, et *fero* je porte), nom sous lequel on comprend les vertébrés à sang rouge et chaud, vivipares, et nourrissant leurs petits du liquide que sécrètent leurs mamelles. Cette définition fait rentrer dans ce grand groupe non plus seulement l'ancienne classe des quadrupèdes, mais encore des animaux qui s'en éloignent à de notables égards, tels que les cétaqués. Il n'est peut-être pas, en effet, dans le règne animal de classe qui offre des variations plus étranges dans la forme, comme dans la taille : mesurez la distance qui sépare un éléphant d'une chauve-souris, un rat d'une baleine! Et cependant une conformité incontestable dans les principaux traits de l'organisation unit ces êtres, en apparence bien dispa-

rates. Si nous étudions les caractères distinctifs de l'appareil de la nutrition dans cette classe qui figure à bon droit en tête du règne animal, nous y trouvons une respiration pulmonaire simple; un cœur à deux ventricules, et par conséquent une circulation double; une cloison musculaire ou diaphragme (*voy.*), séparant ses organes thoraciques des organes abdominaux. Ceux-ci se modifient en raison du genre de nourriture *carnivore, herbivore* ou *omnivore* (*voy.* ces mots). La conformation de ces différents organes a la plus grande analogie avec celle qu'elle offre dans l'homme. *Voy.* CŒUR, CIRCULATION, POU-MONS, RESPIRATION, DENTS, ESTOMAC, INTESTINS, DIGESTION, etc.

Si, de l'appareil de la nutrition passant à celui de relation, nous considérons le squelette qui détermine la conformation générale du corps, nous lui trouvons la plus grande analogie avec celui de l'homme. Ses modifications sont surtout relatives au mode de locomotion. Chez ceux qui doivent chercher leur nourriture dans les eaux, le tronc s'allonge pour servir à la translation, les membres se raccourcissent et finissent par se convertir en larges rames; c'est l'inverse de ce qui a lieu dans les espèces terrestres, dont le tronc, inutile à la progression, est supporté par quatre membres qui servent non-seulement d'organes de locomotion, mais encore de préhension et de défense. La queue qui, presque nulle dans quelques mammifères, s'allonge beaucoup dans d'autres, fait suite à la colonne vertébrale et sert souvent d'auxiliaire aux appendices locomoteurs. Rien de plus varié, d'ailleurs, que les différents modes de progression dans les animaux de cette classe; rien, comme nous l'avons dit, qui se soustraye plus à une règle commune que leur forme générale. Il n'en est pas de même de l'enveloppe cutanée (*voy.* PEAU) qui est, dans l'immense majorité des cas, protégée par une sorte de production essentiellement propre à cette classe, les poils dont la couleur, la forme et la consistance varient néanmoins beaucoup (*laine, soie, crins, piquants*), et qui donnent naissance, en s'agglutinant d'une manière particulière, à des plaques épaisses et solides qu'on nomme *ongles, sabots, cornes, écailles* (*voy.* tous ces mots). La peau est d'ailleurs organe de protection plutôt que de sensation chez le plus grand nombre des mammifères, si ce n'est dans quelques parties limitées, comme les lèvres, où elle se modifie pour devenir organe du toucher. Quant aux autres organes sensoriaux, ils offrent le plus haut degré de perfectionnement et renferment la plus grande analogie

avec ce qu'ils sont dans l'homme. Aussi n'est-il pas de classe d'animaux où les sensations soient plus délicates, comme il n'en est point où les organes locomoteurs produisent des mouvements plus variés. *Voy.* ŒIL, OREILLE, NEZ, ODO RAT, GOUT, etc.

Les mammifères doivent à un cerveau plus développé et à une organisation cérébrale plus parfaite que dans aucune autre classe, une intelligence susceptible d'un certain degré de perfectionnement, et affranchie, jusqu'à un certain point, de l'empire des instincts auxquels obéissent exclusivement les classes inférieures.

L'allaitement maternel, qui n'a lieu que dans cette classe d'animaux, implique, chez ceux où il se trouve, des soins prolongés, assidus, donnés aux petits. C'est un des points les plus intéressants à connaître dans l'histoire des mœurs et des habitudes de ces vertébrés; mais comme chaque espèce diffère sous ce rapport, nous ne pouvons que renvoyer ici à chacun des articles qui leur sont consacrés. Le nombre des mamelles varie de 2 à 14 ou 15. Ce sont les didelphes qui en présentent le plus. On cite dans notre espèce un grand nombre d'hommes et de femmes *multimammes*.

L'accouplement qui a lieu généralement à une époque réglée (le rut) est suivi de la gestation, qui est d'autant plus longue que l'animal met plus de temps à prendre son accroissement; elle varie d'un mois et demi à dix et plus; le nombre des petits est ordinairement en proportion inverse de la grandeur de l'espèce.

Les mammifères habitent toutes les parties du monde. C'est parmi eux, et notamment dans les espèces marines, que l'on trouve les animaux de la plus grande taille, y compris même ceux qui existèrent dans les temps antédiluviens. C'est dans le groupe des musaraignes, petits carnassiers de la famille des insectivores, que l'on trouve le plus petit de tous. La taille des espèces les plus volumineuses semble être en rapport avec l'étendue des continents qu'elles habitent. Ainsi, les mammifères de la Nouvelle-Hollande sont moins grands que ceux de l'Amérique; ceux-ci inférieurs à ceux de l'ancien monde; et bien qu'il y ait des espèces communes au nord des deux continents, celles qui habitent les régions méridionales sont uniquement propres, sauf quelques exceptions, à l'un ou à l'autre hémisphère. La circonscription de chacune est même quelquefois si nettement tracée, qu'elles peuvent, dans les parties d'un même continent, offrir des caractères opposés. Ainsi, les éléphants d'Asie diffèrent spécifiquement de ceux d'Afrique.

Cette opposition peut se retrouver jusque dans les genres.

On trouve un grand nombre de mammifères fossiles appartenant soit à des genres ou à des espèces perdues, soit à des espèces vivantes. *Voy.* FOSSILES, ANTÉDILUVIEN, etc.

La classification des mammifères repose en général sur des modifications essentielles dans l'organisation, d'où résultent des groupes très-naturels et nettement séparés de tous ceux qui les entourent. Il y a néanmoins des espèces dans lesquelles le type principal se modifie tellement qu'il devient difficile de saisir le passage des unes dans les autres et d'établir la ligne de démarcation qui les sépare : de là quelques dissentiments parmi les zoologistes sur les bases qu'il faut préférer dans leur distribution méthodique. Nous avons donné la préférence à celle de G. Cuvier, qui est, malgré quelques imperfections, la plus naturelle et celle qu'on a le plus généralement adoptée. Cette classification repose sur les modifications que subissent les organes du toucher et de la manducation (*voy.* DENTS, MACHOIRE, etc.), ces modifications entraînant des différences importantes dans la structure des autres organes, et par conséquent dans les mœurs, les instincts, les habitudes, etc. La classe des mammifères se divise, d'après ces considérations, en 9 ordres : les *bimanes* qui ne renferment que l'homme, les *quadrumanes* ou *singes*, les *carnassiers*, les *rongeurs* les *édentés*, les *marsupiaux* ou *didelphes*, les *pachydermes*, les *ruminants*, et les *cétacés* (*voy.* tous ces mots).

On appelle *mammalogie* ou *mastologie*, la branche de la zoologie qui s'occupe des mammifères, ce nom ayant été préféré à celui de *quadrupèdes vivipares*, lequel est inexact, puisque tous n'ont pas quatre membres. *Voy.* HISTOIRE NATURELLE. C. SAUCEROTTE.

MAMMOUTH, nom donné par les Russes à une espèce d'éléphant fossile, dont les débris se trouvent en grande abondance sous terre, dans les parties les plus froides de la Sibérie. La découverte d'un de ces animaux entier fut faite en 1799, sur les rivages de la mer Glaciale, dans le voisinage de l'embouchure de la Léna. Il fallut cinq ans pour que cette masse se dégagât entièrement des glaçons qui l'enveloppaient, et vint s'échouer à la côte. Les défenses en avaient déjà été enlevées par le pêcheur tougouse qui l'avait découvert, et les chairs qui avaient servi de pâture aux chiens des Yakoutes du voisinage ainsi qu'aux bêtes féroces, étaient fortement endommagées quand Adams arriva de Saint-

Pétersbourg, en 1807, pour examiner cette pièce curieuse. Cependant, à l'exception d'un pied de devant, le squelette était encore entier, une partie était même recouverte par la peau; une des oreilles, bien conservée, était garnie de touffes de crins. On distinguait encore la prunelle de l'œil; le cou était garni d'une longue crinière. La peau offrait deux sortes de poils : les uns laineux et rougeâtres, les autres noirs, longs et luisants. Les défenses avaient plus de 3 mètres de longueur. La tête, sans les défenses, pesait plus de 200 kilogr. Ce quadrupède, haut de 5 à 6 mètres, ressemblait beaucoup à l'éléphant actuel des Indes, et n'en différait que par quelques détails d'ostéologie, entre autres par la longueur des alvéoles des défenses, mais surtout par l'espèce de fourrure qui lui servait de protection contre la rigueur extrême des froids de la région polaire. La quantité énorme d'ossements de mammoth que chaque fouille, chaque débordement de rivière un peu considérable met à découvert, a fait naître et entretient chez les Sibériens l'opinion que ces animaux habitent sous terre et trouvent la mort dans leur contact avec la lumière. La présence de ces débris n'est pas uniquement bornée à la Sibérie : on en trouve aussi, quoique bien moins fréquemment, en Europe et même en Amérique, où ils sont gisants pêle-mêle avec des ossements de mastodontes. C'est à tort que les Anglo-Américains ont appliqué la dénomination de mammoth aux mastodontes aussi bien qu'aux véritables mammoths des Russes. Les premiers se distinguent en effet, d'une manière notable, des éléphants proprement dits, par la structure singulière de leurs mâchoires. L'ivoire provenant des défenses bien conservées des mammoths est employé dans les arts avec autant d'avantage que l'ivoire ordinaire. C. LEMONNIER.

MAN (ILE DE), *Monabia* ou *Menavia*, dans la mer d'Irlande, par 7° long. O., et 54° 4' - 54° 27' lat. N. : 49 kil. sur 22; 42,000 habitants. Chef-lieu, Castleton. Montagnes, plomb, fer, cuivre, granit, ardoises, chaux. Grains, légumes, fruits, chanvre; pâturages. Pêche au hareng. — Possédée longtemps par les comtes de Derby, puis par les ducs d'Athol; achetée en 1765 par le gouvernement anglais, qui chassa les contrebandiers dont elle était infestée. — Une autre île de Man, découverte par Carteret en 1767, est située dans l'Océanie, entre la Nouvelle-Bretagne et la Nouvelle-Irlande, par 149° 5' long. E., 4° lat. S. BOUILLET.

MANAKIN. *Pipra*. Oiseaux de l'ordre des in-

sectivores. Ce genre a pour caractères : bec court, trigone à sa base qui est un peu élargie, comprimé dans le reste et surtout vers la pointe, convexe en dessus; mandibule supérieure courbée et échancrée vers l'extrémité, l'inférieure pointue; narines placées sur les côtés du bec et vers la base, recouvertes en partie par une membrane garnie de petites plumes; pieds médiocres; quatre doigts; trois en avant, dont l'intermédiaire, moins long que le tarse, est uni à l'externe jusqu'à la seconde articulation, et à l'interne seulement à la base; ailes et queue courtes. Les manakins sont de très-jolis petits oiseaux, que l'on n'a jusqu'à ce jour rencontrés que dans l'Amérique méridionale; il est assez apparent que leurs mœurs n'ont offert aucune particularité remarquable, puisque aucun auteur ne s'est occupé de leur histoire. Tranquilles habitants des forêts, ils quittent bien rarement ces lieux de retraite pour venir étaler dans les plaines et les jardins, le luxe d'un plumage ordinairement varié de couleurs aussi pures qu'éclatantes. A l'exception de la première partie du jour, pendant laquelle on les trouve assez souvent réunis, ils vivent isolés, séparés même de leurs femelles; quelque jeunes qu'on les prenne, ils se font difficilement au joug, et meurent bientôt de chagrin et d'ennui. Ils se nourrissent indifféremment d'insectes et de petits fruits succulents que, dans l'état de captivité, on les voit préférer aux premiers. Ils ont le vol rapide, mais bas et peu soutenu. Ils établissent leur nid dans les broussailles et les buissons fourrés, et leur ponte, comme chez presque tous les oiseaux de petite taille, est fort nombreuse.

MANANTS. *Voy.* BOURGEOIS.

MANASSÉ (TRIBU de), la plus grande des 12 tribus de la Judée, à droite et à gauche du Jourdain, se divisait en demi-tribu occidentale et demi-tribu orientale. Les deux demi-tribus n'étaient point absolument contiguës : la 1^{re} était placée entre les tribus d'Issachar au N., d'Ephraïm au S. et de Gad à l'O. (chef-lieu, Thersa; autres villes Samarie, Césarée); la 2^e était située entre l'Iturée, la Trachonitide, l'Idumée, les tribus de Gad, d'Issachar, de Zabulon et de Nephtali (chef-lieu, Gessur; autres villes, Gadara, Gamala, etc.); elle répondait à l'Auranitide et à la Gaulonitide.

BOUILLET.

MANASSÈS, roi de Juda, fils et successeur d'Ézéchias, monta sur le trône l'an 694 avant J. C., n'ayant que douze ans. Les vingt-deux premières années de son règne ne furent marquées que par des crimes et des sacrilèges. Il fit bâtir des temples aux idoles, persécuta les prophètes

et eut la cruauté de faire scier en deux le prophète Isale, qui était venu lui reprocher son impiété. Quelque temps après, Assar-Haddon, roi d'Assyrie, vint mettre le siège devant Jérusalem (672), prit la ville, fit le roi prisonnier et l'emmena à Babylone avec presque tout son peuple. Pendant cette captivité qui dura trois ans, Manassès reconnut ses fautes, et s'humilia devant Dieu. Assar-Haddon étant mort, Saosduchéus, qui le remplaça, permit au roi juif de remonter sur le trône de ses pères. Manassès ne s'occupa plus que d'anéantir l'idolâtrie dans son royaume, fortifia Jérusalem et organisa de grandes forces militaires. Il mourut en 639 avant J. C., après 55 ans de règne.

BOUILLET.

MANASSÈS (CONSTANTIN), écrivain grec du XII^e siècle, est auteur d'une *Chronique* en vers, qui va depuis la création jusqu'à l'an 1081 de J. C., et qui est dédiée à Irène, sœur d'Alexis Comnène (on trouve cette *Chronique* dans la collection des *Byzantins*); et d'un roman intitulé: *Amours d'Aristandre et de Callisthée*; M. Boissonade a publié les fragments qui nous en restent dans son édition de *Nicetas Eugeniannus*.

BOUILLET.

MANCHE (LA), appelée aussi *Canal (voy.) britannique* ou *anglais*. C'est la partie de l'Océan qui d'un côté baigne le nord-ouest de la France, et de l'autre le sud de l'Angleterre; elle s'étend depuis 48° 38' jusqu'à 51° de lat. septentrionale, sur une longueur d'environ 120 lieues; sa largeur, très-irrégulière, n'est que de 8 lieues entre les caps Grinez en France, et Dungeness en Angleterre; mais elle est de 55 lieues entre le fond de la rade de Cancale et l'embouchure de la rivière anglaise d'Ex. Ce canal baigne les départements français du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère. Les deux premiers sont bordés de dunes, les autres de falaises et en partie d'écueils. Du côté de l'Angleterre, ce sont les comtés de Kent, Sussex, Southampton, Dorset, Devon et Cornouailles, que touchent les eaux de la Manche; elles y rencontrent presque partout des falaises calcaires. Trois golfes assez considérables y déversent, en France, l'un les eaux de la Seine, l'autre celles de la Touques, de la Dive, de l'Orne et de la Vire, et le troisième, celles du Couesnon, de la Rance et de quelques autres petites rivières. Du côté opposé, le canal reçoit les rivières également peu considérables d'Ex, Dart, Tamer et Fal. L'île de Wight et les îles dites normandes, c'est-à-dire Jersey, Guernesey et Aurigny, appartenant toutes à l'Angleterre,

et quelques petites îles de la côte de France, savoir : Saint-Marcou, Bréhat, Bas, etc., sont situées dans le même canal. Cette partie de l'Océan fournit une bonne pêche; elle a de fortes marées et est fréquemment soulevée par les vents d'ouest.

DEPPING.

MANCHE (DÉPARTEMENT DE LA). *Voy.* FRANCE.

MANCHE (en espagnol *Mancha*), province qui s'étend dans la partie méridionale de la Nouvelle-Castille, située entre les provinces de Tolède au nord, et l'Andalousie au sud. Son chef-lieu est Ciudad-Réal. Dans la nouvelle division du royaume, elle forme le département qui porte le nom de cette ville. *Voy.* ESPAGNE. Z.

MANCHE (subst. masc.), désigne assez ordinairement la partie par laquelle on prend à la main un outil ou un instrument dont on veut se servir : c'est ainsi que l'on dit également le *manche* d'un couteau, d'une faux, d'une charue, etc. — On a encore donné le nom de *manche* à la partie d'un gigot par où on le saisit pour le découper. — Dans les instruments de musique à cordes, ce mot *manche* désigne la partie où l'on pose les doigts de la main gauche sur les cordes, pour former les différents tons : cette partie est en même temps celle par où l'instrument se prend. — Figurément, on dit d'une personne qui, soit par découragement, soit par chagrin, soit par dégoût, abandonne une affaire entreprise avec cœur, qu'elle jette le *manche* après la cognée. — On dit également, au figuré, branler au *manche*, pour représenter l'incertitude, l'hésitation de quelqu'un qui recule dans sa résolution. Branler au *manche* signifie encore être menacé de perdre sa fortune, sa place, son état, etc. Cette expression renferme toujours l'idée de doute, d'incertitude. — Si maintenant nous faisons du mot *manche* un substantif féminin, nous lui trouverons plusieurs significations complètement étrangères à celles que nous venons d'exposer. — La *manche*, dans le sens le plus général, est la partie du vêtement qui recouvre le bras. A combien de variations de la mode, à combien de changements insensibles, de révolutions subites, la forme des manches n'a-t-elle point été soumise? combien de variétés de manches les couturières ne comptent-elles point, jusqu'aux *manches* à la vieille, qui virent, en 1857, menacer de leur exiguïté gracieuse le règne de ces *manches* à gigot, si gigantesquement massives, qui semblaient vouloir disputer aux indigents l'entreprise du balayage public, et dans lesquelles les manches de la toge des magistrats et des hommes de loi auraient disparu comme dans autant de gouffres? L'histoire des

manches de vêtements serait une curieuse histoire : telle est la grandeur de cette tâche d'éruudit, que nous ne nous sentons point le courage de l'entreprendre. — Plusieurs acceptions proverbiales, populaires ou figurées, ont pris naissance du mot *manche* : Avoir une personne dans la *manche*, c'est en disposer comme on veut : se faire tirer la *manche*, c'est mettre de la mauvaise volonté à faire une chose à laquelle on est sollicité; voilà une autre paire de *manches*, voilà bien une autre chose! Les joueurs appellent *manches* les divisions d'une partie principale en fractions égales : Celui qui gagne les deux *manches* gagne la partie. Le *Dictionnaire de l'Académie* n'a point naturalisé cette acception du mot. — Enfin, les marins appellent *manches* des tuyaux de toile ou de cuir servant de conduits à l'eau, et également des tuyaux de toile de 18 pouces à 2 pieds de diamètre, ayant une ouverture très-vaste, et que l'on tourne toujours du côté du vent : ces dernières *manches* servent de ventilateurs sur les navires. *DICTIONNAIRE DE LA CONV.*

MANCHESTER, ville manufacturière de l'Angleterre, comté de Lancastre, à 12 lieues E. de Liverpool et à 60 lieues N. O. de Londres, par 53° 29' de lat. N. et 4° 34' de long. occ., avec une population de plus de 180,000 habitants. Elle est située sur l'Irwell qui y reçoit l'Irk et le Medlock; le faubourg de Salford, sur la rive gauche du premier, est réuni à la ville par un beau pont en fer d'une seule arche. Les canaux d'Ashton, de Rochdale, de Bridgewater et de Manchester, Bolton et Bury qui y aboutissent, lui ouvrent des communications faciles avec presque tout le royaume. On remarque à Manchester le *Crescent*, longue rangée de constructions charmantes, en forme de croissant, avec une terrasse d'où l'on jouit de la vue sur la rivière, la nouvelle rue de Londres et celle du Nouveau Marché. Parmi les édifices publics, il faut citer le nouvel hôtel de ville (*Townhall*); la bourse, en demi-rotonde, surmontée d'une coupole; le grand hôpital, le beau marché couvert et la nouvelle prison à Salford; enfin, la belle collégiale en style gothique. Manchester se distingue d'ailleurs par un grand nombre d'établissements de bienfaisance et d'instruction publique. Il y a des sociétés savantes et littéraires. La bibliothèque publique possède 18,000 volumes.

C'est surtout l'étonnante industrie de Manchester qui mérite d'attirer l'attention; au milieu du siècle dernier, sa population était à peine de 20,000 âmes; nous avons déjà dit ce qu'elle est aujourd'hui. On est frappé d'étonne-

ment à la vue de ses immenses magasins d'étoffes destinés chacun pour un pays différent : le monde entier paraît être tributaire de cette industrielle cité ; mais ce qui n'étonne pas moins, c'est le triste contraste de la misère des ouvriers et de la richesse de ceux qui les font travailler. Parmi les fabriques, celles de cotonnades sont au premier rang. Plus de 100 filatures, où la vapeur met constamment en mouvement plus de 2 millions de broches, fournissent annuellement près de 200 millions de livres de coton filé. Cette ville produit encore des velours de coton dits *manchester*, des nankins, des piqués, des mousselines, des futaines, et beaucoup d'autres étoffes. On évalue à 19,260 le nombre de métiers mécaniques qui y sont employés, savoir : 17,708 pour le calicot, 2,381 pour la futaine, 545 pour la mercerie, 20 pour le velours, et 30 pour la soie. Les manufactures de soieries prennent de jour en jour un plus grand développement. Il existe en outre à Manchester des fabriques très- considérables de grosse toile, de chapeaux et de rubans, des ateliers de construction pour les machines surtout à vapeur et des fonderies de fer. L'abondance et le bas prix de la houille, l'excellence des machines et les communications nombreuses et rapides favorisent admirablement l'industrie de Manchester. Un chemin de fer réunit cette ville à Liverpool, qui, par son port, lui sert d'intermédiaire pour l'approvisionnement d'une grande partie de ses fabriques en matières premières, ainsi que pour l'exportation de ses produits manufacturés. CR. VOGL.

MANCHOT. *Aptenodytes*. Oiseaux de l'ordre des palmipèdes. Caractères du genre : bec plus long que la tête, grêle, droit, fléchi vers l'extrémité ; les deux mandibules à pointes égales, un peu obtuses : la supérieure sillonnée dans toute sa longueur, l'inférieure plus large à sa base et couverte d'une peau nue et lisse ; fosse nasale très-longue, couverte de plumes ; narines à peine visibles, placées à la partie supérieure du bec et près de l'arête ; pieds très-courts, gros, entièrement retirés dans l'abdomen ; quatre doigts : trois en avant, réunis par une membrane, un en arrière, très-court, articulé sur le doigt interne ; ailes dépourvues de rémiges, impropres au vol. Ce groupe n'offre que des oiseaux dont l'organisation, pour ainsi dire incertaine, peut être considérée plutôt comme une ébauche que comme une production parfaite. Il semble que la nature, ordinairement si prévoyante dans tous les détails de la création, se soit fait une étude de multiplier les difficultés dans l'exis-

tence du manchot, ou qu'elle ait eu l'intention de le faire servir, par une gradation moins sensible, de point de rapprochement dans les distances que l'on observe entre les oiseaux et les habitants de l'eau. En effet, loin de retrouver chez les manchots cette vivacité que l'on aime à contempler dans les êtres qui animent nos bosquets et y font entendre mille chants variés, on ne doit en quelque sorte les considérer que comme des poissons dont ils partagent presque toutes les habitudes : leurs bras, au lieu de s'allonger en rames légères, destinées à frapper l'air et à y trouver immédiatement des points d'appui, qui permettent à l'oiseau de s'élaner rapidement et de se soutenir à de grandes hauteurs, ne présentent que des nageoires pendantes, informes, courtes, épaisses, revêtues de sortes d'écaillés plutôt que de véritables plumes ; elles ne peuvent servir qu'à diriger l'oiseau-poisson dans un fluide d'une grande densité où les particularités de son organisation interne lui font trouver le moyen de demeurer assez longtemps sans éprouver le besoin de respirer. Leur cri rauque et désagréable ne se fait entendre que pendant la saison des amours et tout le temps que dure l'incubation, seule époque périodique et annuelle qu'ils passent régulièrement sur le rivage et à l'abri des marées. Ils habitent régulièrement des trous creusés par le battement des flots, les joncs, les roseaux et autres plantes aquatiques, au milieu desquels ils se tiennent cachés, et qu'au moindre danger ils quittent en plongeant. Ils nagent sur et sous l'eau, avec une vitesse extraordinaire, au point que souvent ils échappent ainsi à la voracité des gros poissons qui les poursuivent. Les manchots parviennent au rivage en troupes assez nombreuses, et rien n'égale la stupidité qu'ils expriment lorsqu'ils y sont surpris. Ne pouvant regagner leurs retraites humides avec assez de vitesse pour se dérober aux attaques de l'homme, ils semblent attendre avec courage et résignation le sort qui leur est réservé ; non qu'ils ne fassent tous leurs efforts pour vendre chèrement leur vie, car à mesure qu'ils s'aperçoivent que le danger devient plus pressant, ils ont l'instinct de se serrer davantage les uns contre les autres, afin de présenter de tous côtés un front à l'attaque. Là, dans une position presque verticale, agitant constamment la tête et le cou, ils élancent le bec pour en porter aux jambes des assaillants des coups souvent assez forts pour y faire des blessures profondes et enlever des lambeaux de peau et de muscles. Presque toujours ils succombent sous le bâton qui les poursuit.

Les manchots quittent rarement les mers du Sud ou les pointes des rochers qui en rendent la navigation si dangereuse. Ils se construisent au milieu des grandes herbes, dont les bords des flots sont garnis, des trous assez profonds où ils se retirent et où ils nichent. La ponte consiste en deux ou trois œufs gros et d'un blanc jaunâtre. Ils se nourrissent de poissons qu'ils pêchent le matin et le soir, et dont ils se gorgent souvent outre mesure. Leur chair noire et huileuse n'est recherchée des matelots que dans les cas de disette absolue de toute autre viande fraîche.

MANCINI. C'est le nom d'une ancienne famille patricienne de Rome que portaient les nièces du cardinal Mazarin, dont la sœur avait épousé Michel-Laurent Mancini, fils de Paul Mancini, fondateur de l'Académie *dei Umoristi*. Le cardinal fit venir ses cinq nièces à Paris. Il maria l'aînée, LAURE, au duc de Vendôme; la seconde, OLYMPE, à Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons : celle-ci devint la mère du célèbre prince Eugène (voy.). Après la mort de son mari, compromise dans l'affaire des poisons, elle se sauva en Flandre et passa en Espagne. Elle mourut à Bruxelles, le 9 octobre 1708. La troisième, MARIE, née à Rome, en 1639, subjugua le cœur de Louis XIV qui pensa un moment à l'épouser.

Le cardinal, soit calcul, soit pour rompre une liaison qui lui paraissait embarrassante, éloigna ses nièces de la cour, et les envoya dans un couvent à Brouage. La séparation des deux jeunes amants fut, dit-on, fort pénible, et l'on attribue à Marie ces paroles d'adieu adressées à Louis XIV : « Vous pleurez, vous êtes roi, et je pars. » Elle revint à la cour après le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse, et épousa le prince Colonna, connétable de Naples, auquel elle apporta en dot 100,000 livres de rentes. Les premières années de ce mariage furent assez heureuses; mais la froideur se glissa bientôt, et Marie ne songea plus dès lors qu'à faire rompre un lien que la tendresse même de son mari lui rendait insupportable. Elle résolut de s'enfuir d'Italie avec sa sœur, la duchesse Mazarin, qui s'était réfugiée auprès d'elle pour se soustraire également aux tourments de l'hymen qu'elle avait contracté. Elles s'évadèrent sous des vêtements d'hommes, et débarquèrent en Provence. Cette aventure fut interprétée dans un sens fâcheux, que l'étourderie des deux sœurs favorisait. Marie laissa Hortense chercher en Savoie un refuge contre les poursuites de son époux, et voulut se rendre à la cour de Louis XIV, ne doutant pas du favorable accueil qui l'attendait. Il

en fut autrement : le roi refusa de la voir, et lui fit conseiller de se retirer dans un couvent, où il lui donnerait une pension honorable. Blessée par ce refus, Marie, par un retour d'esprit qui ne dura pas longtemps, résolut de revenir près du prince de Colonna, tout prêt à oublier ses folies. Mais elle changea d'idée en route. Le prince ne mit plus d'obstacle alors au divorce qu'elle demandait. Il fut prononcé, et elle se retira dans un couvent près de Madrid, où elle prit le voile. La vie claustrale ne convint pas longtemps à cette femme habituée à briller dans le grand monde. Elle quitta furtivement son couvent et revint en France, après douze ans d'absence. Soit qu'elle craignit d'encourir le déplaisir de Louis XIV, qui ne voulait pas la voir s'établir à Paris, soit que la vie aventureuse à laquelle elle s'était livrée eût calmé l'agitation de son esprit, elle vécut dans la retraite, et si oubliée qu'on ne peut fixer d'une manière certaine l'époque de sa mort. On suppose qu'elle mourut en 1715, l'année de la mort de Louis XIV.

La quatrième nièce de Mazarin, Hortense, née à Rome en 1646, fut amenée à six ans en France près de son oncle. Le roi d'Angleterre Charles II et le duc de Savoie la demandèrent en mariage, mais le cardinal, par la politique qui lui avait fait rompre la liaison de Marie avec Louis XIV, refusa pour Hortense une alliance royale, et la maria au duc de la Meilleraie, à la condition qu'il prendrait le nom et les armes de Mazarin. Jamais hymen ne fut plus mal assorti : la jeune duchesse était vive, enjouée, aimant le monde et ses plaisirs; le duc était avare, jaloux, dévot, et traînait sa femme de ville en ville dans ses divers gouvernements. Elle vécut cinq ans avec lui, mais les tyrannies bizarres de son époux la forcèrent bientôt de le quitter. Le duc se livrait à des pratiques de dévotion outrée et qui touchaient presque à la folie : il croyait avoir des visions célestes dont il importunait sa femme; dans son fanatisme religieux, il se livrait à des actes qui le couvraient de ridicule aux yeux de tout le monde. — Avec le secours de son frère, le duc de Nevers, Hortense parvint à s'échapper et à se réfugier à Rome près de sa sœur. Le duc de Mazarin fit tout au monde pour la faire arrêter, et il obtint à ce sujet un ordre du parlement. Touché de ses malheurs, Louis XIV lui donna une pension de 24,000 livres lorsqu'elle revint en France pour obtenir de l'argent. Elle se retira alors à Chambéry, où elle séjourna pendant trois ans; puis, elle passa en Angleterre (1675). Charles II l'accueillit avec distinction, et lui fit une pension de 4,000 livres sterl.

— Sa maison devint à Londres le rendez-vous de la meilleure société, et des écrivains les plus spirituels : Saint-Évremond, Justel, Vossius, Gregorio Leti, la fréquentaient. Elle tomba dangereusement malade à la suite de la mort du chevalier de Banier, gentilhomme suédois, l'un de ses adorateurs, vers lequel son cœur penchait (1683). Elle se renferma longtemps dans une chambre tapissée en noir pour pleurer l'objet de ses affections; et cette douleur pensa la mener au tombeau. Mais la santé lui revint, et avec elle les plaisirs et les réunions choisies qu'elle embellissait. Elle mena cette vie fêtée et joyeuse jusqu'à la révolution anglaise. L'avènement au trône de Guillaume de Nassau la priva de sa pension. Elle aurait alors voulu fuir l'Angleterre et s'enfuir avec la reine, mais les dettes qu'elle avait contractées la retinrent, et ses créanciers s'opposèrent à son départ. Guillaume, touché de sa position, lui accorda une pension de 2,000 liv. sterl. Elle continua son séjour en Angleterre, et mourut le 2 juillet 1699, âgée de 55 ans, à Chelsey, joli village sur les bords de la Tamise, qu'elle habitait. — Hortense Mancini fut l'une des plus belles et des plus brillantes femmes du XVII^e siècle; et elle reçut les hommages des princes et des seigneurs les plus distingués : elle fut honorée de tout ce qu'il y avait d'illustre à Rome, en France, à Chambéry et en Angleterre. Vive, spirituelle, elle cultivait les lettres et les arts. Elle pensait bien, dit Saint-Évremond, l'un de ses plus chauds admirateurs, mais écrivait mal. Dans les dernières années de sa vie, l'amour des lettres avait fait place chez elle à la passion frivole de la *bassette* (jeu fort en usage), et à la passion moins noble encore des liqueurs fortes.

Enfin, il nous reste à parler de MARIE-ANNE MANCINI, née à Rome en 1649, qui fut mariée à Godefroi de la Tour, duc de Bouillon. Sa vie fut plus heureuse que celle de ses deux sœurs Marie et Hortense, elle fut la première protectrice de La Fontaine et encouragea les gens de lettres dont elle aimait le commerce. Une curiosité ridicule l'amena devant la chambre ardente, et pour la punir de s'être amusée aux dépens de ses juges, le roi l'exila à Nérac. Elle mourut à Paris le 20 juin 1714. Nous retrouverons le nom de Mancini à l'article NIVERNAIS, le duc de Nevers étant le frère de ces cinq femmes célèbres.

MANCIPATION. On distinguait, dans l'ancien droit romain, avant Justinien, les choses *mancipi* et les choses *nec mancipi*. On comprenait, sous la première dénomination, les héritages,

urbains ou ruraux, situés en Italie, et les servitudes qui en dépendaient. On y comprenait aussi les esclaves et les animaux domestiques, qui servent comme bêtes de trait ou de somme. Toutes les autres choses étaient dites *nec mancipi*. La mancipation était, d'après le droit civil, l'un des modes d'acquisition de la propriété (*mancipium*) des choses *mancipi*. C'était une vente fictive qui se faisait entre deux parties, le vendeur et l'acheteur, en présence de cinq témoins pubères et citoyens romains, et d'un porte-balance, appelé *libripens*, qui devait réunir les mêmes qualités. Celui qui voulait acquérir la propriété se portait acheteur en termes solennels, et, pour prix de la vente, remettait au vendeur un lingot d'airain, dont il touchait préalablement la balance du *libripens* (Gaius, 1, Inst. 119).

Les choses *mancipi* pouvaient être également aliénées par l'autorité du magistrat, en introduisant devant lui un procès volontaire, une revendication solennelle, dont les parties convenaient d'avance, et par suite de laquelle le magistrat adjugeait la chose au revendiquant, dont la prétention n'avait pas été contredite (Gaius, 2, Inst. 24). C'est ce mode d'acquisition que l'on nommait *in jure cessio*, mots dont l'inversion n'est pas admise. E. REGNARD.

MANCO-CAPAC, chef de la famille des incas qui a régné sur le Pérou, eut recours au merveilleux pour soumettre les peuples de cet empire, à l'exemple de tous les charlatans illustres qui avaient asservi notre vieille Europe. Comme les roitelets de la Grèce et le fondateur des Romains, Manco-Capac rattacha son origine à la Divinité, et se dit fils du soleil, qui était le plus puissant des dieux de ces contrées. Suivant la tradition péruvienne, le pays n'était qu'une vaste forêt dont les habitants vivaient comme des brutes sans gouvernement et sans religion. Ils n'avaient d'autres demeures que les cavernes, d'autre nourriture que des herbes, des racines, et parfois de la chair humaine. Le soleil, disent les incas, par l'organe de leur descendant et de leur historien Garcilasso de la Véga, le soleil prit ces peuples en pitié et leur envoya son fils Manco-Capac et sa fille Coya-Mama-Oello. Ces enfants du soleil et de la lune descendirent près du lac Titicaca, à 800 lieues de Cusco : il leur était ordonné de se fixer dans le lieu où une haquette d'or, que le soleil leur père leur avait donnée, s'enfonçait dans la terre. Ils se dirigèrent vers le nord, et après une longue marche ils arrivèrent à huit lieues et demie de Cusco, dans un lieu que Manco-Capac nomma *Pacarc-*

Tempou, c'est-à-dire : *dortoir du point du jour*. Il y fonda plus tard une colonie dont les habitants étaient fiers du titre qu'ils avaient reçu de leur premier inca. Mais ce n'était point là que leur verge d'or devait s'enfoncer : c'est le lendemain, au sud de l'emplacement de Cusco, dans le vallon *Houana-Cauti*, qu'elle disparut dans la terre, et Manco dit à sa sœur, qui était aussi sa femme, qu'ils avaient trouvé le lieu où devait s'établir leur capitale. Ils se séparèrent alors pour assembler le peuple et pour l'instruire. Manco-Capac continua sa route vers le nord, Mama-Oello retourna vers le midi. Ils s'annoncèrent partout comme les envoyés du soleil leur père, et déclarèrent à ces peuples sauvages qu'ils venaient les civiliser, leur apprendre à cultiver leurs champs, à bâtir des villes, à connaître la Divinité, à lui rendre un culte solennel. Le peuple les accueillit comme des êtres divins, il crut à leur parole, qu'appuyait la majesté de leurs visages. Un grand nombre d'hommes et de femmes les suivit à Cusco, où les deux époux se retrouvèrent après une longue absence, et le temple du soleil fut élevé à la place même où la verge d'or s'était enfoncée. Manco forma des laboureurs, fabriqua des charries et autres instruments aratoires. Mama-Oello apprit aux femmes à filer, à carder le coton et la laine, à faire des étoffes. Leurs premiers disciples se répandirent au loin et racontèrent les merveilles de leur venue ; en moins de sept ans, la plupart de ces sauvages furent civilisés : ils consentirent à se vêtir, à se chauffer ; ils eurent des fruits et des troupeaux en abondance. Cependant la persuasion ne suffit point ; et les arts de la paix ne furent pas les seuls que ces peuples apprirent de Manco-Capac : il leur montra à forger des arcs, des lances, des massues et d'autres armes. Manco s'en servit pour soumettre ceux qui refusaient de reconnaître sa mission divine. La guerre fut donc au nombre des présents qu'il leur apporta ; mais le soleil aurait dû prévoir que des Européens armés de fer devaient un jour attaquer l'empire de ses enfants, et prémunir son peuple contre les violences de ces barbares, plus difficiles à vaincre que les voisins de son nouvel empire. Manco soumit d'abord du côté du levant tout le pays qui s'étend jusqu'au fleuve Paucar-Tempou, au couchant jusqu'à l'Apurimac, et au sud jusqu'à Zucuisana ; des bourgs et des villes furent fondés en même temps dans toute l'étendue de l'empire, et suivant les ordres de leur père. Manco y fit régner la justice et la piété ; il grava dans l'esprit de ses sujets des principes de chasteté, de

délicatesse envers les femmes, établit le mariage, punit de mort l'adultère, ainsi que le vol et le meurtre ; il divisa son peuple en tribus ou provinces, leur donna des chefs appelés curacas, institua le culte du soleil, ses cérémonies, ses prêtres, et ce collège de saintes filles qui, pareilles aux vestales de Rome, eurent le feu sacré à entretenir. Les membres de la famille royale furent distingués par des ornements particuliers ; les tribus eurent aussi leurs marques distinctives, comme des guirlandes de paille, des houppes de laine ou des pendants d'oreilles. Telle est la version donnée par Garcilasso de la Véga, d'après le récit d'un inca, frère de sa mère ; mais des peuplades éloignées de Cusco mêlaient des fables encore plus absurdes à la venue de Manco-Capac, et il est assez inutile de les répéter. Quant à l'époque de son avènement, l'oncle de Garcilasso la fixait à 400 ans avant l'arrivée des Espagnols, c'est-à-dire vers l'an 1100 de l'ère chrétienne ; il donnait au règne de Manco une durée de 40 ans. Ce premier des incas était alors fort âgé ; il pressentit sa fin, rassembla ses principaux sujets autour de lui et leur annonça qu'il allait retourner au ciel auprès de son père. C'est alors, dit-on, que lui fut décerné le surnom de *Capac*, qui voulait dire riche en vertus, et celui de *Huac-Chacuiac*, qui signifiait aimant et faisant le bien. Il recommanda en mourant à ses fils de l'imiter, de maintenir ses lois, de conformer leurs discours à leurs actions, et de transmettre à leurs descendants ses préceptes et son culte. C'est ainsi qu'il mourut honoré et respecté de tous, après avoir légué son empire à son fils aîné Sinchi-Roca. Le peuple lui fit de magnifiques funérailles, et sa mémoire fut l'objet d'une vénération superstitieuse qui survécut à la chute de son empire. Cette histoire ressemble à beaucoup d'autres qui ont eu cours dans notre vieille Europe ; mais en la dégageant des fables que la crédulité populaire y a mêlées, il reste toujours un homme d'un grand génie et digne d'être le législateur d'un puissant empire. VIENNET.

MANDARIN, mot dérivé de l'indien *mantri*, signifiant conseil, conseiller, et qui est la traduction du chinois *kuan*. Sous le nom de *mandarins* on comprend tous les lettrés de l'empire du centre, divisés en 18 classes ou degrés, en dehors desquelles sont encore un grand nombre d'employés *non inscrits*, c'est-à-dire surnuméraires ou qui font un stage préalable. Tous les mandarins reçoivent de l'empereur, suivant leur rang, un certain titre donnant droit à des qualifications particulières dont jouissent aussi les membres de leur famille. A la tête de toute la hié-

rarchie, et les premiers après l'empereur, sont les quatre conseillers privés au premier degré et de première classe, appelés aussi *ta-hio-cé*, ou imbus de la grande science (de la science politique), et dont deux sont Mandchous, deux Chinois. A ces quatre principaux conseillers de la couronne qui sont, pour nous servir d'une expression des annales chinoises, les pieds et les mains, les yeux et les oreilles du *fiis du Ciel* (de l'empereur), on adjoint un certain nombre de conseillers du second rang, fonctionnaires supérieurs dans l'ordre administratif et qui, par cette raison, sont le plus souvent absents de Péking. Il y a, en outre, six ministères. SCHNITZLER.

MANDAT. Le droit romain envisageait le mandat comme un contrat par lequel on se chargeait gratuitement et bénévolement d'une commission licite et honnête, c'est-à-dire n'ayant rien de contraire aux lois ni aux bonnes mœurs. Il semblait aux Romains que la moindre idée de rétribution attachée à l'office du mandataire eût converti le mandat en contrat de louage. La législation aujourd'hui, à cet égard, est peu en harmonie avec le droit romain. Un titre tout entier du code civil (le 16^e du III^e livre) a été consacré au mandat, dont nous allons poser ci-après les principes. Le mandat, ou procuration, est défini par les législateurs un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom : le mandat est gratuit, s'il n'y a pas convention contraire. Le contrat est formé du moment qu'il y a acceptation de la part du mandataire, et l'exécution du mandat est considérée comme une acceptation tacite, quand il n'y en a pas eu d'autre. Le mandat se donne soit par acte public, soit par écrit sous seing privé, soit verbalement; mais dans ce dernier cas, la preuve testimoniale n'est reçue que lorsqu'il y a commencement de preuve par écrit, ou que lorsque la valeur de l'objet pour lequel il a été donné est moindre de 150 fr. Le mandat est ou spécial et pour une affaire ou certaines affaires seulement, ou général, et pour toutes les affaires du mandant. Il n'y a qu'un mandat exprès qui puisse autoriser à aliéner, hypothéquer ou faire acte de propriété, le mandat conçu en termes généraux n'embrassant que les actes d'administration. Le mandat finit de trois manières : par la révocation du mandataire, par la renonciation de celui-ci au mandat, et enfin par la mort naturelle ou civile, l'interdiction ou la déconfiture, soit du mandant, soit du mandataire. — Nous devons maintenant examiner les positions respectives du mandant et du mandataire. Le pre-

mier est tenu de remplir fidèlement les engagements contractés en son nom par celui-ci, conformément aux pouvoirs qu'il lui a donnés; il doit rembourser au mandant les avances et frais que celui-ci a faits pour l'exécution du mandat, ainsi que ses salaires, lors même que l'affaire n'aurait pas réussi, et lui payer l'intérêt de ses avances. Il doit également l'indemniser des pertes qu'il a éprouvées à l'occasion de sa gestion, sans imprudence qui lui soit imputable. Le mandant est libre de révoquer le mandat quand bon lui semble, et peut contraindre le mandataire à lui rendre l'acte renfermant ses pouvoirs. Si la révocation du mandat n'est notifiée qu'au mandataire, le mandant ne peut l'opposer aux tiers qui ont traité dans l'ignorance de cette révocation; il ne lui reste alors que son recours contre celui-ci. — On voit, par ce qui précède, que le *mandataire* est celui qui est chargé du pouvoir ou de la commission de faire quelque chose au nom d'un autre qui l'y a autorisé. Les femmes et les mineurs émancipés peuvent être pris pour mandataires. Tenu d'accomplir le mandat dont il s'est chargé, le mandataire est naturellement responsable de son inexécution et des dommages-intérêts qui peuvent en résulter. Malgré ce que nous avons dit plus haut, que le mandat finissait par la mort du mandant, le mandataire est tenu d'achever la chose commencée, s'il y a péril en la demeure. Le mandataire est responsable du dol et des fautes qu'il commet dans sa gestion; il ne peut rien faire au delà de ce qui est porté dans le mandat; mais il n'est tenu à aucune responsabilité envers la partie avec laquelle il a contracté s'il lui a donné connaissance du mandat, bien qu'il ait été au delà de ce qu'il exprimait. Il doit compte de sa gestion, des sommes qu'il a reçues en vertu de la procuration, de l'intérêt de celles qu'il a employées à son usage ou dont il est reliquataire lorsqu'il est mis en demeure. Il est, en outre, responsable de la personne qu'il s'est substituée dans l'exécution du mandat, quand il n'avait point pouvoir de le faire, ou quand, ayant le pouvoir de le faire, mais sans désignation de personne, il en a choisi une notoirement incapable ou insolvable. Une fois la révocation de la procuration à lui notifiée, son rôle de mandataire cesse de fait, et il ne peut plus ni se servir de cette procuration, qu'il doit rendre au mandant, ni agir pour celui-ci; la constitution d'un nouveau mandataire vaut révocation pour l'ancien du jour qu'elle lui est notifiée. — Comme le mandant, le mandataire a la faculté de renoncer au mandat, en notifiant sa renonciation au

premier ; mais il doit alors l'indemniser du préjudice que cette renonciation lui cause, si l'obligation de continuer l'office de mandataire n'entraînait point pour lui un préjudice considérable, ce qui légitimerait cette renonciation. Dans le cas où il aurait ignoré la révocation de la procuration ou la mort de celui qui la lui a donnée, ce qu'il aurait fait dans cette ignorance serait valable, et les engagements qu'il aurait pris envers les tiers de bonne foi devraient être remplis. Enfin, en cas de mort du mandataire, ses héritiers sont tenus d'en avertir le mandant, et de pourvoir, en attendant, à ce que les circonstances peuvent exiger dans l'intérêt de celui-ci. Tel est l'ensemble de la législation sur le mandat ; nous n'entrerons pas à cet égard dans les commentaires qui seraient plus à leur place dans un ouvrage de jurisprudence. C. ROQUES.

MANDAT APOSTOLIQUE. C'est un écrit venant de la cour romaine, et ayant pour but une prescription ou une défense. On a aussi quelquefois donné ce nom à des rescrits pontificaux, qui conféraient une mission ou un emploi particulier à certains individus. Du reste, cette expression est aujourd'hui peu usitée, et rentre dans la catégorie des lettres de différente espèce qui partent du *Vatican*. Voy. BULLE, BREF. J. G. CHASSAGNOL.

MANDATS D'AMENER, D'ARRÊT, DE COMPARUTION, DE DÉPÔT. En jurisprudence criminelle, on appelle *mandat* un acte émané du magistrat qui, en vertu de la loi, a le pouvoir de le décerner, et dont la signification est faite par un huissier ou par un agent de la force publique : le mandat a pour objet d'obliger à se représenter celui contre lequel il est décerné. Nous avons déjà parlé au mot *comparution* (voy.) du mandat de comparution ; nous n'y reviendrons donc plus. Le mandat d'amener est celui qui est décerné contre l'inculpé prévenu d'un fait de nature à n'entraîner qu'une peine correctionnelle, et qui ne s'est point présenté après avoir reçu un mandat de comparution, contre tout inculpé d'un délit emportant peine afflictive et infamante, ou même contre les témoins qui refuseraient de comparaître. Le mandat de dépôt est celui en vertu duquel l'inculpé, mis en état de prévention, est envoyé provisoirement dans une maison d'arrêt : l'inculpé est reçu, sur le vu du mandat de dépôt, dans la maison d'arrêt établie près le tribunal correctionnel. Le mandat

d'arrêt est celui en vertu duquel le prévenu d'un fait emportant peine afflictive ou infamante, ou emprisonnement correctionnel, est mis en état d'arrestation après qu'il a été entendu, ainsi que le procureur du roi. Tous ces mandats sont exécutoires dans toute l'étendue du royaume : ils doivent être signés de celui qui les décerne, munis de son sceau, et nommer et désigner le prévenu le plus clairement possible ; le mandat d'arrêt doit de plus contenir l'énonciation du fait pour lequel il est décerné, et la citation de la loi qui déclare que ce fait est un délit ou un crime : tous ces mandats doivent être exhibés au prévenu, et copie doit lui en être donnée. Toute personne placée sous le coup d'un mandat d'amener doit, d'après l'article 93 du code d'instruction criminelle, être interrogée dans les vingt-quatre heures. Si, dans le cours de l'instruction contre un prévenu sous le coup d'un mandat de dépôt, détenu dans la maison d'arrêt d'un lieu autre que celui de l'instruction, le juge, saisi de l'affaire, décerne un mandat d'arrêt, il pourra ordonner par ce mandat que le prévenu sera transféré dans la maison d'arrêt du lieu où se fait l'instruction. L'inobservation de toutes les formalités auxquelles nous venons d'initier nos lecteurs, tant dans les mandats de comparution et d'amener que dans ceux de dépôt et d'arrêt, entraîne une amende de 50 fr. contre le greffier, et, s'il y a lieu, des injonctions au juge d'instruction et au procureur du roi, et même prise à partie s'il y échet. — Dans le commerce, on appelle *mandat* l'ordre donné par une personne à une autre de payer une somme d'argent pour son compte. — En politique parlementaire, le *mandat* est la ligne de conduite, les obligations que les électeurs imposent à leurs députés : les cahiers des bailliages, etc., qui nommaient des députés aux états généraux, en France, étaient de véritables *mandats*. L'Assemblée constituante rejeta les *mandats impératifs*. C. ROQUES.

MANDCHOUS ¹, peuple de l'Asie orientale, d'où est sortie la dynastie conquérante qui depuis près de deux siècles règne en Chine. Les Mandchous, dont les tribus nomades sont répandues sur toute la vaste région qui s'étend au nord de la Chine et de la Corée jusqu'à l'embouchure de l'Amour, et sur le bassin de ce fleuve, appartiennent, par leurs caractères physiques ainsi que par le langage, à la race tungouse (voy.).

¹ Ce nom, dit M. Jacques Schmidt, célèbre mongoliste, est d'origine bouddhique. Dans une lettre de félicitation de 1642, présentée au khan à Moukden, capitale du pays, on donne à ce khan la qualification de *Mandchous'ri jcha khoungti*, c'est-à-dire

le grand empereur Mandchous'ri. Or, Mandchous'ri signifie sage, et est une épithète de Bouddha. Le nom abrégé Mandchou servit à désigner le peuple. S.

Ils ne forment plus aujourd'hui qu'une seule famille avec les *Daours* ou *Doutchéri*, autre peuple de la même race, qui habita longtemps le territoire de l'Amour moyen et supérieur, l'ancienne Daourie.

Ce n'est qu'en 1585 que les Mandchous commencent à figurer dans l'histoire, sous l'empire d'un seul chef et avec leur nom actuel; mais plusieurs des peuples compris sous cette dénomination collective avaient joué un grand rôle dans les révolutions de cette partie de l'Asie longtemps auparavant. Les *Nindchi* ou *Joudchi* étaient leurs véritables ancêtres, issus de la même souche que les *Khitans*, dont la domination subsistait depuis 907, et dont ils étaient tributaires; ils se révoltèrent contre eux en 1114, anéantirent leur puissance, s'emparèrent de toute la partie septentrionale de la Chine, en refoulant vers le sud la dynastie des *Tsong*, et y élevèrent le puissant empire des *Kin* ou *Khans* d'Alton en 1125. Les *Mongols* leur étaient tributaires, mais en 1208, *Tchinghiz-Khan* se souleva contre eux, les vainquit et les soumit à un tribut. Plus tard, *Oktai-Khan* attaqua de nouveau les *Kin* abattus, et, en 1234, il détruisit leur empire.

Après cet événement, les Mandchous errèrent dans les montagnes sauvages qui dominent au nord la Chine et la Corée. Ce n'est qu'en 1610 qu'ils tentèrent leurs premières incursions dans le Céleste Empire, où depuis l'appât d'un riche et facile butin les ramena sans cesse, réunissant promptement autour d'eux toutes les tribus de leur race et même des hordes mongoles. Leur nom grandit avec la fortune de leurs armes; ils enlevèrent à la Chine des provinces entières, et, après quelques intervalles de repos, *Choun-Chi*, leur chef, à la suite de l'usurpation de *Li*, contre lequel le dernier des *Ming* avait appelé leur secours, acheva la conquête de l'empire, en 1647, et en transmit le trône à ses descendants. Une grande partie des tribus mandchoues s'établirent alors dans le pays conquis, où leur influence est encore aujourd'hui dominante, et où le contact permanent avec les vaincus, plus avancés qu'elles en civilisation, ne tarda pas à produire dans leurs mœurs une révolution complète, et à inspirer le goût des lettres et des arts à des hommes qui jusque-là n'avaient pas même connu l'écriture. D'autres tribus, restées dans le pays de leurs ancêtres, dont elles n'ont pas quitté le genre de vie, ont été considérablement renforcées par ces tribus du nord, dont il a déjà été question, jointes à beaucoup de peuplades tungouses, que le gouvernement chinois s'est constamment appliqué à attirer sur ses terres pour combler les vides

de l'émigration qui suivit naturellement la conquête du grand empire. *Klaproth* en énumère en tout 65, comprises sous la dénomination de *Mandchous* et soumises à l'autorité de l'empereur de la Chine, dont la domination s'étend sur tout le cours de l'Amour, depuis l'abandon formel que la Russie a fait, en 1689, de toutes ses prétentions sur ce fleuve.

Le chamanisme est, en général, professé par ces populations, qui n'ont encore été visitées par aucun Européen, et parmi lesquelles un certain nombre de colons tributaires de la Chine sont venus successivement s'établir. La langue des *Mandchous*, le plus cultivé et le plus répandu des idiomes tungouses, et qui est devenue la langue dominante à la cour de Péking, s'est aussi depuis formé une littérature consistant principalement en traductions du chinois.

La MANDCHOURIE, comprenant la *Daourie chinoise*, le pays dont nous venons d'indiquer les limites au nord, occupe tout le versant oriental des monts *Solki*, où s'abaisse l'immense plateau de la haute Asie. Cette contrée, dont le climat, assez rigoureux au nord et dans les parties élevées, varie beaucoup, en raison de son étendue, produit, au midi, le cyprès, l'acacia, le saule, l'abricotier, le pêcher et le mûrier. Le blé y rend le centuple de la semence, et le ginseng y croît sur toutes les montagnes. Cette reine des plantes, comme l'appellent les Chinois, est pour eux une panacée précieuse. Outre un nombreux gibier, on y trouve des bêtes féroces, la zibeline, la civette, l'once, le djiggéai et le cheval sauvage, le faisan, etc. Le fer, le jaspe et la nacre de perle comptent également parmi les productions. Le *Chan-Yen-Alin*, ou longue montagne blanche, forme, dans le sud de la contrée, la barrière de séparation entre la Corée et la Chine. Ces monts, qui dominent l'ancienne province de *Léao-tong*, aujourd'hui *Chingking*, que baigne la mer Jaune, renferment le pays de *Ki*, où les *Mandchous* ont pris leur origine, et sont sacrés pour eux comme le berceau de leur puissance. C'est un pays rempli de beautés sauvages et de charmes alpestres, dont l'empereur *Kien-Long* a fait un pompeux éloge dans une poésie composée en l'honneur de *Moukden*, qui en est la capitale, et qui, antérieurement à la conquête, avait succédé à *Ningouta*, au nord-est de la Montagne-Blanche, comme siège des princes mandchous, dont elle possède les tombeaux. *Kirin*, sur le revers septentrional du groupe et sur le *Songari*, affluent de l'Amour, est la résidence du gouverneur chinois de la Mandchourie, et la ville commerçante de *Fon-Haon*, la seule porte qui

donne entrée en Corée. C'est à Tsitsicar, dans la Daourie, que sont envoyés les exilés de la Chine, qui fait transporter ses criminels à Ningouta et à Oula-Aighan. CÆ. VOGEL.

MANDEMENT. Les évêques ont reçu de J. C. la mission d'instruire les peuples; et quoique les prêtres s'acquittent de cet emploi, les supérieurs ecclésiastiques n'en sont pas moins obligés à faire entendre de temps en temps leur voix à leur troupeau. Mais, comme il leur serait impossible de remplir cette fonction à l'égard de tous, ils ont pris le moyen d'écrire à ceux qui sont confiés à leur sollicitude pastorale. C'est ainsi qu'en usèrent les apôtres dès les premiers temps de l'Église; et nous voyons par l'histoire ecclésiastique, et par les écrits qu'ils nous ont laissés, qu'ils profitaient de toutes les occasions pour faire entendre leur parole aux nouveaux convertis. Cet usage se propagea peu à peu, et devint ensuite universel. Les écrits adressés par les évêques à leurs diocésains prennent le nom de *mandement*, sans doute parce qu'ils se terminent toujours par quelque prescription ou ordonnance. De nos jours, les évêques se font un devoir d'envoyer des *mandements* en prenant possession de leurs sièges, tous les ans au commencement du carême, et dans toutes les circonstances importantes. Ils ne se bornent pas à des déclamations vagues, à des généralités sans intérêt, mais ils entrent dans le détail des devoirs et des dogmes, et ne laissent aucun prétexte à l'incrédulité et à l'inconduite. Les *mandements* qui nous restent de Bossuet et de Fénelon sont d'admirables traités sur certains points de doctrines ou de morale, et on ne saurait trop les méditer quand on veut parler aux peuples avec fruit. J. G. CHASSAGNOL.

MANDER (CAREL VAN), peintre, poète et biographe flamand, naquit en 1548, au village de Meulebeke, non loin de Courtrai en Flandre. La famille dont il sortait était ancienne et noble. Il manifesta de bonne heure le goût des arts et des lettres. Il fut placé d'abord à l'école latine de Thielt; il entra ensuite sous la discipline d'un maître de français à Gand, et fut en même temps admis dans l'atelier du peintre Lucas de Heere. Les rapides progrès qu'il ne tarda pas à faire le mirent à même d'aller se perfectionner dans la peinture sous Pierre Vlerick. En l'an 1569, il rentra au village natal, et écrivit une moralité dont le sujet était l'histoire de Noé. Plusieurs autres jeux qu'il composa successivement, tels que celui de *Nabuchodonosor*, celui de *David*, celui du *Jugement de Salomon*, celui de *Baal*; et un grand nombre de chansons

et de poésies qu'il envoya aux concours des chambres de rhétorique, qui presque toutes le comptaient parmi leurs membres, lui firent une haute réputation de poète. Au milieu de ses occupations littéraires, il ne négligea cependant pas la peinture, et il produisit plusieurs tableaux d'église.

En 1574 il prit le chemin de Rome, et arriva, l'année suivante, dans cette capitale, après s'être arrêté dans chacune des villes qu'il avait traversées, pour étudier les ouvrages d'art qui s'y trouvaient et pour visiter les maîtres qui y étaient établis. Il resta trois années à Rome, où il vécut dans l'intimité du Flamand Barthélemy Spranger, qui avait usurpé alors le sceptre de la peinture. Van Mander obtint du pape la permission de porter la rapière. Il peignit beaucoup, dessina un grand nombre de monuments antiques, et fut même le premier qui découvrit l'existence des célèbres catacombes romaines.

En 1577 il quitta l'Italie et se rendit à Bâle, d'où il partit bientôt après pour Vienne, en Autriche, où Spranger l'appela pour travailler avec lui aux arcs de triomphe destinés aux fêtes d'inauguration de l'empereur Rodolphe. Il serait entré au service de ce prince, si le désir de revoir sa terre natale ne l'eût ramené en Flandre. Là il comptait pouvoir se livrer en repos au culte des arts, et il se maria avec une jeune fille d'un village voisin. Mais les guerres religieuses du xvi^e siècle atteignirent à leur tour les humbles habitants de Meulebeke. Les malcontents vinrent s'y établir et ne respectèrent les biens ni des amis ni des ennemis. La famille de notre artiste se hâta de mettre tout ce qu'elle possédait de précieux à l'abri de leur rapacité à Bruges et à Courtrai. Il restait à conduire à cette dernière ville quelques chariots chargés de grains. Van Mander lui-même les conduisit. Mais il fut arrêté par la soldatesque, qui le dépouilla et se mit en devoir de le pendre à un arbre. Déjà il avait la corde passée autour du cou, lorsqu'un officier accourut à cheval, et sauva le pauvre peintre, qu'il reconnut pour l'avoir vu à Rome. Pendant ce temps un autre parti avait envahi le village et pillé la maison de Van Mander. Toute la famille se réfugia à Courtrai, où Charles trouva heureusement à peindre un tableau d'autel avec volets pour l'église de Saint-Martin: c'était l'histoire de sainte Catherine.

De cette ville, où une maladie pestilentielle éclata bientôt, Van Mander devenu père de son deuxième enfant se rendit à Bruges, mais il fut pillé de nouveau pendant ce voyage. A Bruges

il obtint quelques travaux à exécuter ; mais l'épidémie s'y manifesta aussi peu de temps après. Alors Van Mander songea à quitter la Belgique et à s'établir en Hollande. Il s'embarqua en effet, et alla se fixer à Haarlem, où il ouvrit avec les peintres Kornelis et Goltzius une académie, à laquelle se formèrent un grand nombre d'excellents artistes.

On doit à Van Mander un nombre assez considérable de tableaux. La plupart représentent des sujets sacrés. On y remarque aussi quelques fêtes flamandes et plusieurs paysages.

Mais l'œuvre capital de Van Mander est son *Schilderboek* ou *Vie des peintres anciens*, italiens, allemands et flamands. Cet ouvrage, qui est une source précieuse pour l'histoire de l'art dans les Pays-Bas, fut terminé en l'an 1604. Dans le cours de cette année Van Mander alla demeurer à Amsterdam, où il mourut le 11 août 1606. Il produisit, outre le livre que nous venons de citer ; 1° une traduction de l'Illiade d'Homère ; 2° un poème sur la peinture ; 3° une description des Indes occidentales ; 4° une explication des Métamorphoses d'Ovide ; 5° un livre sur l'expression des figures ; 6° le Mont des Oliviers ; 7° l'origine, la décadence et la résurrection de la ville d'Amsterdam ; 8° une moralité intitulée *Dina*, outre une quantité considérable de chansons, de poésies et de pièces de théâtre inédites. V. H.

MANDIBULE, de *mandere*, mâcher. On a quelquefois donné ce nom à la mâchoire inférieure de l'homme ou des quadrupèdes ; mais on se sert particulièrement de cette expression en parlant du bec des oiseaux, dont les deux parties sont appelées *mandibules*, et distinguées en *supérieure* et *inférieure*. — On appelle aussi *mandibules*, chez les insectes broyeurs, deux pièces mobiles et très-dures, placées l'une à droite, l'autre à gauche de la bouche, et servant, comme deux dents, à diviser les aliments. Chez les insectes suceurs, on en trouve encore quelques vestiges dans l'intérieur de la trompe tubulaire.

MANDOLINE, espèce de petite guitare dont le corps a la forme d'une moitié de poire et sur laquelle sont tendues quatre cordes que l'on dispose et que l'on accorde comme celles du violon de quinte en quinte. On se sert de la main gauche pour tenir la mandoline ; et de la main droite on en tire des sons en grattant les cordes à l'aide d'un petit morceau de plume ou d'écorce de cerisier taillé en forme de cure-dent plat. Il y a des mandolines dont les cordes sont doublées, c'est-à-dire qu'il y a deux *sol*, deux *ré*, deux *la* et deux *mi*. Il y a encore des mandolines à cinq cordes. — L'usage de cet instrument n'est guère

répandu qu'en Italie et en Espagne, quoiqu'on lui préfère dans chacun de ces pays la guitare. Sa sautillante mélodie, qui d'abord excite une sorte de folle gaieté, finit par fatiguer l'oreille. Il existe une très-bonne méthode de Denys pour apprendre à pincer ou plutôt à gratter cet instrument.

S. VALMONT.

MANDORE, instrument de musique presque semblable au luth, dont il avait la forme. Sa longueur était environ d'un pied et demi. Le nombre de cordes n'était pas fixé. Le plus ordinairement, il y en avait quatre, mais on a vu des mandores qui en avaient jusqu'à seize ; celles dont le nombre de cordes dépassait le nombre ordinaire s'appelaient *mandores luthées*. La chanterelle des mandores à quatre cordes servait à jouer le sujet ; on la pinçait avec l'index, au bout duquel on fixait un petit morceau de plume de manière à bien détacher le chant. Les trois autres cordes formaient une octave remplie de sa quinte, et le pouce les frappait l'une après l'autre. On accordait la mandore de quinte en quarte, c'est-à-dire que la quatrième corde était à la quinte de la troisième, la troisième à la quarte de la deuxième, et la deuxième à la quinte de la chanterelle. On abaissait quelquefois la chanterelle d'un ton afin qu'elle fit la quarte avec la troisième corde ; ce qu'on appelait accorder à corde avalée. Souvent aussi on abaissait la chanterelle et la troisième corde d'une tierce majeure pour faire l'accord en tierce. Cet instrument était aussi monté à l'unisson. Il y a déjà bien longtemps qu'on a abandonné la mandore. — Les Turcs possèdent, dit-on, une espèce d'instrument presque semblable à la mandore.

S. VALMONT.

MANDRIN (Louis), né à Saint-Étienne de Geoire, en Dauphiné, vers 1715, était fils d'un maréchal ferrant, et fut roué vif le 26 mai 1755, en exécution d'un arrêt rendu deux jours auparavant par la chambre criminelle de Valence. — Louis Mandrin aurait dû naître quelques dizaines d'années plus tard ; il eût sans doute, après 1780, grossi la liste de ces guerriers qui, des derniers rangs de la société, s'élançèrent au premier et conquièrent leur bâton de maréchal, des duchés, des principautés et même des trônes. Le déserteur devenu contrebandier qui sut discipliner une troupe de brigands, qui conquièrent une petite ville et qui ne put être réduit que par un corps d'armée de six mille hommes, n'était pas un homme ordinaire. La plupart des chefs espagnols qui, durant la guerre de l'indépendance, ont soutenu avec tant de gloire et de succès la cause de la patrie, avaient-ils d'autres

antécédents que Mandrin? L'expérience l'a trop prouvé, dans le tourbillon des affaires politiques, c'est par le vice habile, par le crime heureux, joint à de brillants dons de l'esprit et du génie, qu'on parvient et qu'on triomphe. Invoquerai-je ici les classiques invectives de Sénèque ou de Boileau, qui ont accolé le nom d'Alexandre à celui de brigand? Les ambassadeurs scythes, si l'on en croit le déclamateur Quinte-Curce, lui avaient bien dit en face *latro es*; mais je reviens à Mandrin. Ses historiens, car il en a eu plusieurs, le représentent avec une physionomie intéressante : il avait le regard hardi, la repartie vive; aux passions les plus fougueuses, il joignait un sang-froid imperturbable; en un mot, il possédait les qualités qui distinguent les hommes nés pour commander. Enfin, comme le roi Henri VIII, il ne sut jamais ce que c'était que de refuser une femme à ses désirs, ni la vie d'un homme à sa colère. On a maintes biographies de ce contrebandier fameux. L'auteur de la *Vie de Louis Mandrin* (Paris, 1755, in-12), l'abbé Régley, a composé aussi la *Mandrinade*, poème (Saint-Geoire, 1755, in-8°). On doit à Terrier de Cléron une *Vie de Mandrin* (Dôle, 1755, in-12), laquelle a été souvent réimprimée, et traduite en italien par l'abbé Chiali (Venise, 1757, in-8°). C'est celle qu'on trouve aujourd'hui sur tous les quais, ornée d'un mauvais portrait. A Lyon, avait paru un *Précis de la vie de Louis Mandrin* (1755, in-4° de 8 pages), terminé par une complainte. Le supplice de Mandrin avait réjoui les traitants, mais son nom était resté populaire parmi les pauvres habitants de nos frontières; aussi cet événement fut-il l'occasion de plusieurs pamphlets dirigés contre les fermiers généraux, entre autres le *Testament politique de Louis Mandrin* (par Londar), qui eut maintes éditions (la septième est de Genève, 1756, in-8°). En 1789, on publia l'*Analyse du testament politique de Mandrin*, etc., dédiée aux états généraux (1789, in-8°; de 62 pages). Les hommes du théâtre n'ont pas manqué à ce grand ennemi des fermiers généraux et des douaniers. Lagrange (de Montpellier) a composé la *Mort de Mandrin* (1755, in-12); la même année, Chopin fit représenter à Paris *Mandrin pris*, comédie en un acte et en vers; enfin, de nos jours, MM. Benjamin et Étienne Arago ont fait de Mandrin le héros d'un mélodrame qui a eu du succès (1826).

CH. DE ROZON.

MANDRIN. (*Technologie.*) Les tourneurs donnent ce nom à des boîtes cylindriques qui se vissent au bout de l'arbre du tour en l'air, dans lesquelles ils fixent les diverses pièces qu'ils veu-

lent travailler, soit en dedans, soit en dehors. On donne aussi le nom de *mandrin* à des pièces de fer cylindriques, coniques, sphériques, etc., employées par les chaudronniers ou les serruriers pour courber, au marteau et à froid, des platines de cuivre ou de fer. Les forblantiers se servent également de semblables mandrins. Enfin le moule à cartouches est aussi un mandrin, ainsi que le cône en bois qui sert au plombier pour élargir l'entrée d'un tuyau.

Les mandrins simples décrits d'abord pour le tour ne sont pas les seuls que les tourneurs emploient. Il y a encore des mandrins composés que l'on fait le plus souvent en métal, qui portent des griffes, entre lesquelles on serre, au moyen de vis de pression, des pièces de divers diamètres. Les mandrins qui servent à tourner les ovales sont de véritables machines; on peut en dire autant du mandrin qu'on appelle *excentrique*, au moyen duquel on perce un certain nombre de trous différents dans une même pièce sans l'ôter de dessus le tour. — Dans les contrées méridionales de la France, les mandrins s'appellent *emprunts*, dénomination patoise beaucoup plus convenable que celle de *mandrin*.

TEYSSÈRE.

MANÈGE. (*Équitation.*) On entend par ce mot le lieu où l'on dresse les chevaux et où l'on donne des leçons d'équitation. Il y en a de diverses grandeurs; les beaux manèges civils ont, pour l'ordinaire, 120 pieds de long sur 40 de large. Ceux de cavalerie sont beaucoup plus grands, mais toujours dans les mêmes proportions, Bien qu'il soit facile de dresser les chevaux et d'apprendre à les monter en plein air, et sur des routes non circonscrites, je crois que rien n'est comparable à un manège couvert. Là, l'élève n'est distrait par rien et toujours en vue du professeur, à qui il est facile de suivre ses mouvements et de profiter de toutes les circonstances qui peuvent accélérer ses progrès. Aussitôt que le cheval est apte à comprendre et l'élève à user par lui-même de ses moyens de répression, il est utile qu'ils sortent pour qu'ils acquièrent toute la hardiesse qui leur est nécessaire; mais il faut que le cheval conserve la bonne position qui lui a été donnée au manège, et que le cavalier (quoique je lui prescrive moi-même de trotter à l'anglaise) s'attache à ne déroger en rien aux principes qu'il a reçus. En effet, de ces principes dépendent sa grâce, sa solidité et les moyens de bien gouverner son coursier. Pourquoi la mode actuelle, qui est le fruit de l'ignorance, prévaudrait-elle sur le savoir? C'est cependant ce qui arrive. L'élève

qui se faisait remarquer au manège par sa belle position et la précision de ses mouvements n'est plus reconnaissable quelque temps après ; son corps est ployé en deux, ses cuisses sont en avant des quartiers de la selle, et les jambes à deux pieds des flancs du cheval ; ses rênes flottent, et le cheval, abandonné, n'a bientôt plus aucun rapport avec le cavalier, dont la science et la sûreté sont toutes à sa disposition. Quelle peut être la cause de ce funeste changement ? la crainte, sans doute, d'être ridicule en restant bel homme de cheval. Ne comprendra-t-on jamais que la position grotesque de nos fashionables tient à leur amour-propre ? Ils veulent savoir sans apprendre, l'argent devant leur tenir lieu de tout ; et, pour cela, il a fallu créer une mode nouvelle de monter à cheval qui fût tout à leur avantage ; aussi, bientôt, le plus ridiculement placé dut-il avoir la palme. C'est ainsi que les arts dégèrent et que l'on retombe dans l'ignorance et l'absurde. — J'engage donc mes confrères à redoubler de zèle pour soutenir et relever cet art, qu'on ne peut acquérir que dans un manège et en présence d'un maître expérimenté ; c'est avec des principes puisés dans la nature et démontrés avec clarté qu'on peut espérer voir augmenter le nombre des hommes de cheval, et remettre à la mode le beau et le vrai, dont elle ne devrait jamais s'éloigner.

BAUCHER.

MANÈGE. (*Technologie.*) Machine mise en mouvement par un ou plusieurs chevaux, ou par d'autres animaux de trait. Cette dénomination eût pu comprendre tous les mécanismes dont les moteurs sont des animaux marchants ; on reconnaît dans tous les traces d'une origine commune, l'application des mêmes principes de mécanique à des données analogues. L'écureuil croit courir au loin dans la roue qu'il fait tourner ; le chien court aussi dans la roue où le fabricant de clous l'enferme pour mettre en jeu le soufflet de sa petite forge. Les grandes roues de treuil garnies de chevilles, sur lesquelles des hommes se placent successivement, afin d'agir par leur poids et de les faire tourner, ne sont que des échelles prolongées indéfiniment, et la manœuvre de ces roues n'est pas moins fatigante que tout autre moyen d'ascension analogue aux échelles. De quelque manière que l'on ait varié la forme et les fonctions de ces machines, ainsi que l'application du moteur, il convenait à tous égards d'exprimer par un nom commun les analogies qu'elles ont entre elles. En restreignant le mot *manège* à son acception technologique telle qu'elle est aujourd'hui, on

verra qu'il désigne des machines dont l'axe de rotation est vertical, et que les animaux qui les font mouvoir parcourent un cercle horizontal. Le diamètre de ce cercle devrait être déterminé par un calcul fondé sur des expériences assez délicates, et comprendre des éléments très-nombreux évalués exactement ; on y ferait entrer la forme et les dimensions des animaux moteurs, le mode d'application à la machine, la perte de force motrice qui résulte de la nécessité de tourner au lieu d'avancer en ligne droite, etc. ; il ne serait pas moins nécessaire d'y joindre le devis des frais de construction, afin de mettre en balance les avantages que procurerait un accroissement de diamètre avec l'augmentation de dépenses qu'il entraînerait. Ces considérations, trop souvent omises dans les spéculations industrielles, feraient éviter de fâcheux déappointements.

FERRY.

MANÈS (du latin *manere*, rester). C'est ce qui reste de l'homme après sa mort, ce qui lui survit, son âme. *Quisquis suos patimur manes*, a dit dans ce sens Virgile (*En.*, VI, 743), en parlant des peines que les âmes souffrent aux enfers. Les âmes, ainsi séparées du corps, s'appelaient *lares*, si elles étaient bienfaisantes, et si elles étaient méchantes ou funestes, elles s'appelaient *lemures* ou *larvæ*. Autrement encore les *lares* étaient les âmes des gens de bien, qui devenaient les protecteurs de leurs descendants ; les *lemures* ou *larves* étaient les âmes des méchants qui, ayant fait le malheur de leur famille pendant leur vie, en étaient encore le fléau après leur mort. Enfin, on appelait généralement *manes* les morts, bons ou méchants, par euphémisme ou pour se les rendre favorables ; la superstition, la peur, les avaient même divinisés, comme nous le voyons, notamment sur les tombeaux païens, même dans quelques inscriptions chrétiennes, qui portent : *Diis manibus*, ou simplement les initiales D. M.

F. DEBÈQUE.

MANÈS, MANICHÉISME, MANICHÉENS. Manès, Persan, que les Grecs appelèrent *Manichaios* (Manichée), et qui vécut au III^e siècle de notre ère, qui fut l'auteur du manichéisme et le chef des manichéens, qu'on appela quelquefois aussi *Many* et *Cupricus*, appartient à la classe si nombreuse de ces docteurs originaires d'Orient qui, à peine familiarisés avec les éléments du christianisme, prétendirent le modifier, afin de le compléter, disaient-ils, et d'en faire une science supérieure. Déjà Basilide, Valentin, Bardesane, Cerdon et d'autres gnostiques, avaient essayé, en s'attribuant des missions spéciales pour cette œuvre, d'unir à la religion chrétienne les doctri-

nes mystérieuses de l'antique Orient de l'Égypte ou de la Grèce, quand Montanus le Phrygien vint se dire inspiré du Paraclet pour enseigner aux élus, aux *pneumatiques* et aux *psychiques*, la doctrine des parfaits. Manès fit un grand pas sur Montanus, il se dit le *Paraclet* lui-même. Élevé dans des doctrines diverses, disciple d'un cabaliste de la Judée, nommé Térébinthe ou Buddas, mais professant en même temps des opinions chrétiennes, et connaissant les anciennes croyances de Zoroastre, le nouveau docteur alla plus loin que Montanus et les gnostiques. Non-seulement il prétendit comme eux que le christianisme et ses codes avaient été profondément altérés par les apôtres, et, qu'après les avoir purifiés de ces additions, il fallait ajouter à la doctrine chrétienne les compléments qui lui manquaient; mais, plus hardi qu'eux, il rejeta l'Ancien Testament tout entier, et il ne conserva du Nouveau que des fragments choisis. Singulier mélange de zoroastrisme, de judaïsme, de christianisme, et peut-être de bouddhisme, sa doctrine eut de nombreux partisans. Shapour I^{er} la protégea, et douze disciples du nouvel apôtre la prêchèrent dans la Perse, dans l'Inde, à la Chine, en Égypte. Les persécutions qui s'élevèrent tout à coup contre Manès ne firent qu'appuyer son influence. Durant son exil dans le Turkestan, il composa un Évangile enrichi de peintures allégoriques, qu'ensuite il dit tombé du ciel, et qui lui fit de nouveau sectateurs. De ce nombre fut le successeur de Shapour, Hormouz I^{er}, qui fit bâtir pour le prophète une résidence délicieuse dans le Séistan. Cependant, un grand échec qu'il éprouva dans une conférence qu'il eut à Caxar avec l'évêque de cette ville, et dans laquelle sa doctrine fut loin de triompher, malgré l'éloquence et la subtilité avec lesquelles il la soutenait, fut bientôt suivi d'un autre plus sensible encore. Il succomba dans une conférence qu'il eut avec les mages, et que le successeur d'Hormouz, Behram I^{er}, avait voulu présider lui-même. Manès argumentait avec éclat, mais on lui demandait un miracle; il n'en fit point, et le royal président du débat fit écorcher vif le malheureux docteur, l'an 274. Ses partisans furent obligés de chercher un asile sur le territoire de l'empire romain, où bientôt devait les atteindre la législation si sévère que les successeurs de Constantin établirent contre le paganisme et contre toutes les sectes dissidentes de l'Église. Cette législation, qu'on peut voir dans les codes de Théodose et de Justinien, fit disparaître les écoles publiques des manichéens. Cependant, le manichéisme se maintint secrète-

ment, et se propagea sous plusieurs formes, soit dans l'empire d'Orient, soit dans celui d'Occident. On en retrouve quelques principes dans la secte des *pauliciens* de l'Asie Mineure, et plus tard dans celle des *bogomiles* de la Thrace (voy. ces mots). Les pèlerinages des fidèles en Orient et les croisades dont ils furent suivis ayant établi des relations plus intimes avec l'empire grec, et quelques partisans de ces doctrines d'opposition étant venus s'établir en Italie, on vit tout à coup s'élever en Occident, surtout en Lombardie, en Savoie et en France, une foule de sectes dont les opinions semblaient remonter au manichéisme. On a donné le nom de *manichéens* à ceux qui infestèrent les diocèses d'Orléans, de Châlons et d'Arras. On en brûla plusieurs l'an 1022. Ils se multipliaient à mesure qu'on sévissait contre eux. Cependant, ils finirent par se perdre; en France, ils passèrent dans les rangs des albigeois, sinon dans ceux des vaudois; en Italie, dans ceux des catharins et des patarins; en Allemagne, dans ceux des stadinguois. Mais on voit que, de Manès au xii^e siècle, le manichéisme, quoique profondément modifié, n'a pas cessé de compter des partisans, soit publics, soit secrets. Dans son origine, ce système, méritait l'attention des philosophes et celle des docteurs de l'Église. C'était peut-être la plus dangereuse de toutes ces combinaisons si nombreuses qui furent tentées, dans le cours des premiers siècles de notre ère, par les prétendus partisans du christianisme restauré et ramené à sa primitive pureté. Le principe du nouveau système était ce panthéisme qu'il avait de commun avec la *gnose*, mais qu'il ne lui avait pas emprunté, qu'il tenait au contraire du bouddhisme et du zoroastrisme des régions de la Perse, de l'Inde et des confins de la Chine. Dieu, disait Manès, est non-seulement la source de tout, il est en tout; il anime tout, et cette animation divine ne se borne pas aux hommes, elle s'étend aux animaux et aux plantes comme à eux. Cependant, le panthéisme de Manès était modifié par le *dualisme*, cet ancien système que professa tout l'Orient. Le dieu du bien n'est pas le dieu du mal, chacun d'eux a son empire distinct; seulement, l'esprit de la lumière a une haute supériorité sur le génie des ténèbres, sur lequel il devra un jour l'emporter complètement. Concourir à ce triomphe est le plus grand devoir des hommes, soit des élus, soit même du *vulgaire*. On y concourt en s'abstenant de tout ce qui peut flatter le corps, cette ténébreuse prison de l'âme de lumière; en s'abstenant surtout de diviser les rayons de cette âme ou de ce principe de lumière par la mul-

tiplication de l'espèce humaine. Les *parfaits* parmi les manichéens ne se mariaient pas. On donnait plus de latitude aux catéchumènes, auxquels on n'enseignait la doctrine de l'école que sous l'enveloppe d'allégories et de symboles. Les successeurs de Manès altèrent sa doctrine. Ils confondirent mythologiquement leur maître avec Jésus-Christ, le Soleil-Mithra, Zoroastre et Bouddha. Les auteurs des religions les plus célèbres n'étaient à leurs yeux qu'autant d'incarnations du même génie, et les religions elles-mêmes autant de formes différentes de la même doctrine.

MATTEU.

MANÉTHON ou *Manethos* (la forme purement égyptienne paraît avoir été *Man'tho* ou *Man'thot*), nom de plusieurs Égyptiens dont le plus célèbre, natif de Sebennytte et grand prêtre, vivait du temps de Ptolémée Philadelphe, auquel il dédia une histoire d'Égypte écrite en grec. Les fragments de ce livre sont pour nous la source principale de la chronologie égyptienne (voy. l'art. *ÉGYPTÉ*). Avant la conquête de l'Égypte par les Grecs, les temples de cette contrée renfermaient de nombreux documents historiques sur pierre ou sur papyrus. C'étaient des généalogies royales, ou des listes de tous les princes ensevelis dans ces sanctuaires; il y avait aussi des espèces de poèmes sur les plus illustres de ces monarques. C'est d'après ces documents que les prêtres de Memphis donnèrent à Hérodote un aperçu des anciennes annales de leur patrie. Mais il ne paraît pas qu'il ait existé alors une véritable histoire d'Égypte. Manéthon entreprit de l'écrire pour satisfaire la curiosité des rois Lagides, et fit un relevé des inscriptions sacrées. Selon Josèphe, elles étaient très-précises, car elles contenaient le nombre d'années, de mois et de jours, que chaque prince avait régné, et sa taille exacte. Cependant, dans un autre passage, le même Josèphe, voulant repousser une assertion de Manéthon, peu flatteuse pour les Juifs, dit qu'il a inséré dans son histoire des récits populaires indignes de croyance. Il est probable en effet que, pour pallier l'aridité monotone de ces listes royales, Manéthon avait puisé quelques récits à des sources moins authentiques. Du reste, nous ne savons pas jusqu'à quel point il s'était montré judicieux dans la tâche difficile de coordonner les documents conservés à Thèbes et à Memphis, et dans les autres villes qui avaient été à diverses époques le siège de l'empire, et s'il a toujours tenu compte des révolutions ou des conquêtes qui ont pu détruire momentanément l'unité du royaume. L'histoire de Manéthon était divisée en trois li-

vres. Il commençait par rapporter le règne des dieux et des demi-dieux, qui comprenait des myriades d'années. Celui des simples mortels, depuis Menès jusqu'à Alexandre, divisés en 30 dynasties, embrassait encore un espace d'environ 5,000 ans, ce qui recule l'origine de l'histoire d'Égypte bien au delà du déluge. Par ce motif, les chronologistes chrétiens, Jules Africain et plus tard Eusèbe, ont cherché, par diverses coupures dans le livre de Manéthon, à faire coïncider le règne de Menès avec la dispersion des peuples au temps de la tour de Babel. Les extraits faits par ces deux auteurs, et réunis par George Syncelle au VIII^e siècle, sont, avec le passage cité par Josèphe, tout ce qui nous reste des *Égyptiaques* de Manéthon. Outre les mutilations systématiques, ce texte a encore subi de la part des copistes de nombreuses altérations dans les nombres et les noms propres étrangers. Divers savants modernes, d'après une idée d'Eusèbe, ont travaillé à resserrer l'antiquité égyptienne dans des limites plus restreintes, en supposant des dynasties contemporaines. Mais ce système est étranger à la pensée de Manéthon, et, sans lui accorder une confiance absolue, nous n'avons rien de mieux à faire aujourd'hui que de chercher à rétablir l'état primitif de ce livre, qui, ayant été composé en grande partie d'après les monuments égyptiens, est un des meilleurs guides pour leur interprétation, comme l'ont montré les travaux de Champollion (voy. ce nom).

Il nous est parvenu un poème grec en 6 chants sur l'influence des astres, qui porte le nom de Manéthon. L'auteur, dans une dédicace à un roi Ptolémée, dit qu'il a pris pour guide Pétosiris, et a voulu montrer, par la composition de ce poème grec, que les Égyptiens n'étaient étrangers à aucune science. Gronovius, qui a publié ce poème pour la première fois (Leyde, 1698), Lucas Holstenius, Tyrwhitte, Dorville, Heyne et les derniers éditeurs, MM. Ast et Rigler (Cologne, 1832), ont discuté la question de l'antiquité de ce livre, qui, d'après quelques licences métriques et surtout des particularités astronomiques, ne paraît pas remonter à l'époque de Ptolémée Philadelphe : ainsi il n'appartiendrait pas au Manéthon auteur des *Égyptiaques*.

Suidas cite un autre Manéthon, prêtre égyptien, natif de Mendes, qui avait écrit sur la confection de l'encens. W. BRUNET.

MANFRED ou ΜΑΝΦΡΟΙ, prince de Tarente, fils de l'empereur Frédéric II et de la belle Blanche, fille du comte Boniface Lancia, naquit en 1251, et fut chargé, à la mort de son père,

du gouvernement de l'Italie en l'absence de Conrad IV. Ses différends avec Innocent IV lui fournirent bientôt l'occasion de déployer son habileté et son énergie. Il comprima la révolte de l'Apulie et la remit pacifiée aux mains de son frère Conrad. Ce service aurait dû cimenter l'union de ces deux princes ; mais la calomnie ne tarda pas à les diviser. Les plus proches héritiers du trône étant morts, on accusa Manfred de les avoir empoisonnés, et cette accusation fut renouvelée avec plus de force encore lorsque Conrad lui-même descendit dans la tombe, le 21 mai 1254. Il est pourtant permis de ne pas le croire coupable de ce crime, lorsqu'on voit les grands de l'empire lui confier la tutelle de son neveu Conradin (voy. CONRAD V). Le pape n'avait d'ailleurs pas hésité à jeter sur Conrad lui-même les soupçons du meurtre de ses propres enfants, et l'on ne doit pas oublier la sévérité de la cour de Rome contre tous les descendants de Frédéric II, sévérité qui se manifesta contre Manfred par une sentence d'excommunication. Manquant d'argent pour payer ses troupes et voyant plusieurs vassaux de l'empire prêts à prendre les armes, Manfred entra en négociations avec le pape, le 27 septembre 1254. Il reconnut tenir ses possessions comme fief immédiat du saint-siège, et à ce prix l'excommunication fut levée. Mais la réconciliation ne fut pas longue, et bientôt les hostilités recommencèrent. Manfred ayant défait les soldats de l'Église à la bataille de Foggia, le 2 décembre 1254, cette victoire lui soumit toute l'Apulie et la plus grande partie de la Calabre. Alexandre IV, successeur d'Innocent, fit offrir le royaume d'Apulie au prince Edmond, fils de Henri III d'Angleterre ; mais Manfred, dès l'an 1257, s'était rendu maître de tout le royaume des Deux-Siciles ; le bruit de la mort de Conradin s'étant répandu, il se fit proclamer roi à Palerme, le 11 août 1258, et lorsque cette nouvelle fut démentie, il refusa de déposer la couronne. Le pape l'excommunia de nouveau avec tous ses partisans. Manfred, de son côté, s'allia avec les Gibelins de Toscane (voy. GUELPHES ET GIBELINS). Après la mort d'Alexandre, Urbain IV continua la même politique contre Manfred. En 1263, il appela Charles d'Anjou, frère de saint Louis, en Italie, et lui donna l'investiture des royaumes de Naples et de Sicile. Manfred marche aussitôt contre Rome et oblige le pape à s'enfuir à Pérouse où il mourut (2 octobre 1264). Clément IV, son successeur, ne se montra pas moins rigoureux ; il repoussa toute proposition d'accommodement, et le 6 jan-

vier 1266, il couronna à Rome Charles d'Anjou. La trahison du comte Richard de Caserta livra à celui-ci le passage du Garigliano, et le 26 février 1266, la bataille de Bénévent le débarrassa de son compétiteur. Manfred y périt. Quelques jours après, on retrouva son corps couvert de blessures et on le jeta dans une fosse près du pont de Bénévent. L'archevêque de Cosenza le fit déterrer plus tard et transporter dans une vallée aride sur les confins de l'Abruzze et du Picenum, mais sans lui accorder la sépulture ecclésiastique, à cause de l'excommunication qui avait été prononcée contre lui.

Ce prince peut être placé parmi les souverains les plus remarquables de son siècle, tant par ses talents militaires que par la sagesse de son administration et la protection qu'il accorda aux lettres. Doué d'une beauté peu commune, d'un caractère enjoué, plein de douceur et d'amabilité, libéral, instruit et brave, on peut dire qu'il possédait toutes les qualités comme il avait tous les défauts de son illustre père. Sous son gouvernement ferme et énergique, le royaume des Deux-Siciles jouit d'une prospérité qu'il dut vivement regretter depuis. C'est Manfred qui a fait construire le port de Salerne et qui a fondé la ville de Manfredonia. A l'exception de sa fille Constance, qui épousa, en 1262, Pierre d'Aragon, d'où naquirent les prétentions des princes espagnols sur la couronne de Naples, toute sa famille partagea son funeste destin. Sa femme mourut des mauvais traitements qu'elle eut à souffrir. Sa fille Béatrix passa 18 ans en prison, et ses trois fils, dont l'un, Henri, fut aveuglé, restèrent 51 ans dans les fers sans aucune communication avec le reste du monde. — Voir F. de Raumer, *Histoire des Hohenstaufen*, t. IV.

CONV. LEX. MOD.

MANGANÈSE. C'est un métal dont les propriétés, déjà connues de Pott (1737) et de Gahn, furent constatées par Scheele (1782) et par Bergmann. Observé d'abord à l'état d'oxyde, il fut désigné sous le nom de *magnésie noire*. Gahn était parvenu ensuite à réduire cet oxyde, le métal qu'il obtint prit le nom de *magnesium*, qui fut changé plus tard en celui de *manganum*, *manganestum*, d'où l'on a fait *manganèse*. Ce métal forme la base d'un genre minéralogique, dans la classe des substances métalliques autopsides. Ce genre est composé de cinq espèces qui toutes ont pour caractère commun de donner, après la fusion avec le carbonate de soude, une fritte verte, qui devient vert bleuâtre par le refroidissement. Le manganèse, à l'état métallique, est d'un blanc tirant sur le gris et très-cas-

sant; à l'état d'oxyde il colore en violet le verre de borax. Les cinq espèces du genre manganèse sont : le manganèse oxydé, le manganèse sulfuré, le manganèse hydraté, le manganèse phosphaté et le manganèse carbonaté.

MANGANÈSE CARBONATÉ. *Rotu-Braunsteiners, W.; Rhodochrosit, Hansmann.* Substance d'un blanc rosâtre ou d'un rouge de rose; soluble avec effervescence, à chaud; cristallisant en un rhomboïde obtus de 106°, 51'. Elle est composée d'un atome de bioxyde de manganèse et de deux atomes d'acide carbonique, ou en poids de 38 parties d'acide, et de 62 de bioxyde de manganèse. Sa pesanteur spécifique est de 3,25; sa dureté est moyenne entre celles du fluore et de l'apatite. On ne connaît que trois variétés de manganèse carbonaté : la variété *rhombodrique*, en cristaux déformés et groupés irrégulièrement; la variété *lamellaire* et la variété *compacte*. Cette substance se mélange souvent de carbonate de chaux et de silice; il paraît même qu'il existe une combinaison particulière de silice et d'oxyde de manganèse, que l'on doit regarder comme un bisulfate de manganèse : c'est celle que Léonhard a décrite sous le nom de *kieselmangan*. Le manganèse carbonaté est peu commun dans la nature; on le trouve dans les flons, à Nagyag en Transylvanie où il accompagne le tellure et le manganèse sulfuré; et à Kapnick où il s'associe à l'antimoine sulfuré, au cuivre gris et à la blende.

MANGANÈSE HYDRATÉ, Schwarz; *Braunsteiners, W.*; manganèse terne, Brongn. Substance ordinairement noire et d'un gris de fer, en masse, à poussière brune, donnant beaucoup d'eau par la calcination, infusible au chalumeau, colorant en violet le verre de borax; sa dureté est moyenne entre celles du fluore et du quartz; sa pesanteur spécifique est de 3,84. On a cité des cristaux de cette substance en prisme à base carrée et en octaèdres. Une analyse du manganèse hydraté terreux de la mine de Dorothée, au Harz, par Klapproth, a donné : oxyde brun de manganèse, 66; eau, 18; oxyde de fer, 6; silice, 8; carbone et baryte, 2. Ce minerai est souvent mélangé de peroxyde de manganèse et d'hydroxyde de fer.

Le manganèse hydraté se présente quelquefois en petites masses légères, très-tendres, qui tachent les doigts au moindre frottement, et qui ont l'apparence de prismes à quatre, à cinq et à six pans, ce qui est probablement l'effet du retrait que le manganèse hydraté, souvent argillifère, a éprouvé en se desséchant. Cette variété a été observée à Saint-Jean de Gardonenque, dans les Cévennes; plus fréquemment on trouve

la même substance, en enduit, à la surface du fer hématite, du fer carbonaté et de la chaux carbonatée. Ces incrustations sont tantôt compactes, avec un éclat métalloïde argentin, tantôt elles ont le tissu fibreux comme les hématites; enfin le manganèse hydraté se rencontre encore sous la forme stalactitique, et il produit souvent des dendrites noires à la surface ou dans l'intérieur de différentes pierres, telles que le calcaire compacte, l'agate, etc. Ce minerai existe dans la nature, en grande masse, dans les terrains anciens, et on le retrouve dans les terrains de toutes les époques, jusque dans les eaux de sédiment supérieur : à Montmartre il se présente en petites masses mamelonnées, au milieu des marnes et du gypse; il accompagne fréquemment le manganèse oxydé, le fer hydroxydé et le fer spathique. Suivant Beudant, les cristaux noirs, décrits par Hally comme type de son espèce : manganèse hydraté, appartiendraient à une autre substance qu'il considère comme un silicate trimanganésien. Il existe à Romanèche, près de Mâcon, une variété de manganèse hydroxydé mélangé de baryte, dont la composition n'est pas encore bien connue, et qui peut-être formera quelque jour une espèce à part. Elle est d'un noir métalloïde, à tissu fibreux, et souvent entremêlée de chaux fluatée violette.

MANGANÈSE OXYDÉ. *Grauer Braunstein, W.*; manganèse métalloïde, Brongn. Substance d'un gris de fer, métalloïde, à poussière noire, ne donnant pas sensiblement de l'eau par la calcination, tendre et même friable, ayant pour forme primitive un prisme rhomboidal droit de 100°; c'est le peroxyde de manganèse, contenant en poids 36 parties d'oxygène et 64 de manganèse. Ses formes cristallines les plus ordinaires sont le prisme primitif, et le même modifié sur deux arêtes latérales, avec des sommets dièdres ou tétraèdres. Ses variétés de structure sont : l'aciculaire en aiguilles divergentes ou entrelacées, la fibreuse, la compacte et la mamelonnée ou stalactitique; cette dernière est presque toujours mélangée d'hydroxyde. Le manganèse oxydé se trouve fréquemment dans les terrains primitifs et intermédiaires, et dans divers dépôts des terrains secondaires; on le rencontre en outre dans ceux d'hydroxyde de fer et de carbonate de fer, tantôt en masses compactes, tantôt en stalactites. On emploie le manganèse oxydé dans les verreries, pour faire disparaître les fausses teintes qui altèrent la transparence du verre; on s'en sert en chimie pour la préparation de l'oxygène et du chlore.

MANGANÈSE PHOSPHATÉ. Phosphate de manga-

nèse et de fer; *Triplite*, Beudant. Substance brune, offrant quelques indices de clivage, soluble sans effervescence dans l'acide nitrique; fragile, d'une dureté médiocre; aisément fusible au chalumeau, pesant spécifiquement 3,9; d'après une analyse de Vauquelin, elle contient, sur 100 parties, 42 de deutoxyde de manganèse, 31 d'oxyde de fer et 27 d'acide phosphorique. Cette substance a été trouvée par Alluau, au milieu du granit, aux environs de Limoges, dans le même filon de quartz qui renferme les émeraudes.

MANGANÈSE SULFURÉ. *Manganglanz*, W. Substance d'un gris métalloïde, passant au noir par l'exposition à l'air; non cristallisée; facile à entamer avec le couteau; soluble avec effervescence dans l'acide nitrique; pesant spécifiquement 3,9. Sa composition est encore mal connue; il est probable que c'est un bisulfure de manganèse. Elle ne se trouve qu'en petites masses ou en veines noirâtres, dans le carbonate de manganèse de Nagyat in Transylvanie où elle est associée au tellure.

MANGANÈSE OXYDÉ BARYTIFÈRE. *Faseriges*, Wad.; *Psilomelane*. Substance d'un noir bleuâtre, passant au gris d'acier plus ou moins métalloïde, à poussière noire, non cristallisée, pesant spécifiquement 4,145, rayant la chaux fluatée, rayée par la chaux phosphatée, infusible au chalumeau, mais y passant à la couleur rouge brun, produisant une vive effervescence avec le verre de borax; composée, suivant Berthier, de deutoxyde de manganèse, 25; peroxyde du même métal, 52; baryte, 17; eau, 4; matières insolubles, 2. On trouve cette substance sous forme concrétionnée, fibreuse ou terreuse, à la Romanèche près Mâcon, dans le Périgord, à Erzberg, au Hartz, etc.

MANGANÈSE OXYDÉ SILICIFÈRE. *Manganèse silicaté*; *manganèse rose*; *hydropite*; *rhodonite*. Substance rose ou violâtre, quelquefois en masses cristallines, ordinairement compacte, d'une pesanteur spécifique de 3,6 à 3,9, rayant le verre, donnant des étincelles par le choc du briquet, ne donnant pas d'eau par la calcination, fusible en émail rose au feu de réduction, composée de silice, 48; protoxyde de manganèse, 49; chaux, 3. Elle accompagne presque tous les minerais de manganèse.

MANGOUSTE. Voy. CIVETTE.

MANGUE. *Crossarchus*. Genre de mammifères carnassiers voisin, par l'ensemble de ses caractères, du genre mangouste et du genre suricate. Les pieds sont pentadactyles, comme chez les mangoustes; mais il n'y a aucune trace de la

petite membrane interdigitale, qui existe chez celles-ci. Parmi les doigts, c'est celui du milieu qui est le plus long de tous, et c'est au contraire le pouce qui est le plus court; proportions qui se retrouvent chez le plus grand nombre des mammifères. La plante du pied, qui pose tout entière sur le sol dans la marche, présente cinq tubercules, dont trois sont placés à la commissure des quatre grands doigts, et les deux autres plus en arrière. On retrouve aussi à la paume le même nombre de tubercules, et leur disposition est aussi à peu près la même: seulement les deux postérieurs sont situés sur la même ligne, au lieu d'être placés en série, comme ils le sont à la plante. La queue est comprimée, et d'un tiers moins longue que le corps. Les dents sont en même nombre que chez le suricate, mais elles ressemblent par leurs formes générales à celles des mangoustes. Les oreilles sont assez petites, arrondies; la conque présente dans son milieu deux lobes très-saillants situés l'un au-dessus de l'autre. La pupille est ronde; la langue, couverte dans son milieu de papilles cornées, est douce sur ses bords. Mais ce qui rend le mangue très-remarquable, et ce qui le distingue des mangoustes, c'est la forme de son museau qui se prolonge de beaucoup au delà des mâchoires, et jouit d'une extrême mobilité; il est d'ailleurs terminé par un muë, sur le bord duquel s'ouvrent les narines. La forme et la mobilité de cette petite trompe rapprochent à quelques égards le mangue des coatis, auxquels il ressemble aussi par plusieurs autres caractères, et particulièrement par sa marche plantigrade et par la forme de ses ongles. Les testicules ne se voient point à l'extérieur, et la verge est dirigée en avant: le gland, terminé en cône, est aplati sur les côtés. Enfin « l'anüs est, dit Fr. Cuvier, situé à la partie inférieure de la poche anale, c'est-à-dire que celle-ci se rapproche de la base de la queue. Elle se ferme par une sorte de sphincter, de sorte que dans cet état, elle semble n'être que l'orifice de l'anüs; mais dès qu'on l'ouvre et qu'on la développe, elle présente une sorte de fraise qui, en se dépliant, finit par présenter une surface très-considérable. Cette poche sécrète une matière onctueuse, extrêmement puante, dont l'animal se débarrasse en se frottant contre les corps durs qu'il rencontre. »

Ce genre a été établi récemment par Fr. Cuvier, d'après un individu que possédait la ménagerie du Muséum de Paris, et qui venait des côtes occidentales de l'Afrique. On ne connaît encore que cette seule espèce. décrite par le même auteur sous le nom de *crossarchus obscu-*

rus (Mam. lith., liv. 47°). Elle est d'un brun uniforme sur tout le corps, seulement avec une teinte un peu plus pâle sur la tête, chaque poil étant brun avec la pointe jaune. Elle a un peu moins d'un pied de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui a sept pouces. L'individu qui a servi de type à cette description, était d'une extrême propreté; il déposait toujours ses excréments dans le même coin de sa cage, et avait au contraire bien soin de ne jamais salir celui où il avait coutume de se coucher. Il était très-doux et très-approivoisé, et paraissait rechercher et goûter vivement les caresses, selon les observations de Fr. Cuvier. Quand on s'approchait de sa cage, il venait présenter sa gorge ou son dos pour qu'on le caressât; et lorsqu'on le faisait, il restait immobile, ouvrant seulement et fermant continuellement la bouche. Quand on s'éloignait de lui, il faisait entendre de petits sifflements ou cris aigus, semblables à ceux d'un petit oiseau ou d'un sajou. Il avait l'habitude d'élever de temps en temps son corps sur ses pattes antérieures, et d'appliquer son anus contre la partie supérieure des barreaux de sa cage. Il buvait en lapant, et faisait alors un bruit semblable à celui que produit le frottement du doigt sur un marbre mouillé. Enfin, quoiqu'il se nourrît habituellement de viande, il mangeait aussi volontiers du pain, des carottes et des fruits desséchés.

MANHEIM, ancienne capitale du Palatinat, aujourd'hui chef-lieu du cercle du Bas-Rhin, dans le grand-duché de Bade, compte 24,000 habitants. Elle est sur la rive droite du Rhin, au confluent du Neckar avec ce fleuve. Un pont de bateaux établit la communication entre les deux rives du Rhin; celles du Neckar, qui coule au-dessous de la ville, sont jointes par un autre pont en pierre. Manheim est une des villes les plus régulièrement bâties; elle est de forme ovale et divisée en 112 carrés, par 11 rues parfaitement percées et bien espacées, que 10 autres rues perçailles coupent à angle droit. Autour de la ville, de riants jardins couvrent le terrain qu'occupaient autrefois les fortifications. Sur la place d'armes, s'élève une fontaine que décorent plusieurs statues en bronze, fondues par Crepello. Un groupe en pierre, chef-d'œuvre de Van der Brand, orne la belle et grande place du marché. Le palais du grand-duc, un des plus vastes de l'Allemagne, a 750 pieds de longueur et forme tout le côté de la ville tourné vers le Rhin. Il se compose de trois corps de bâtiments carrés, derrière lesquels s'étend, en partie le long du fleuve et dans un circuit assez

considérable, un parc anglais servant de promenade aux habitants. L'aile gauche fut, aux murs extérieurs près, consumée par le feu pendant le siège de 1795. L'aile droite, construite par l'électeur Charles-Théodore, et consacrée dès l'origine aux sciences et aux arts, renferme une galerie de tableaux, un cabinet d'histoire naturelle, une collection de plâtres et d'antiquités, enfin une bibliothèque; mais ces collections, autrefois riches, ont été singulièrement réduites depuis que Manheim a changé de domination. Parmi les édifices, on distingue l'ancien collège et l'église dite des Jésuites, surmontée d'un dôme orné à l'intérieur de belles peintures à fresque, l'arsenal, la bourse et le théâtre avec une belle salle de bal. On sait que les premières représentations des plus célèbres drames de Schiller ont illustré cette scène. Manheim possède, en outre, un gymnase, un observatoire, une nouvelle douane spacieuse et d'une belle apparence, etc.

Grâce à sa situation sur deux grandes rivières, Manheim a vu prendre une certaine importance à son commerce, qu'augmente encore l'accession du grand-duché aux douanes allemandes. Cette ville sert d'entrepôt au transit qui s'effectue entre la Suisse, le Wurtemberg et la Hollande. Elle fait aussi le commerce des denrées coloniales et des produits de son sol, parmi lesquels il faut citer les tabacs, le houblon, les céréales, les vins, les graines oléagineuses, etc. L'espèce de liqueur d'anis édulcorée, appelée *eau de Manheim*, est renommée. L'industrie y fait aussi des progrès sensibles. Déjà Manheim possède des raffineries de sucre, des manufactures de tabac, un atelier pour la construction des machines, etc. On y fabrique aussi des tabatières en chrysolite connu sous le nom d'*or de Manheim*. Un chemin de fer lie Manheim avec Heidelberg. On s'occupe activement de celui qui, par Kehl, doit unir Manheim à Strasbourg et à Bâle. Un double service de bateaux à vapeur remonte et descend le Rhin pendant toute la belle saison. Chaque année, un grand nombre d'étrangers, attirés par la beauté et les agréments de cette ville, viennent y fixer leur séjour.

Un château fort que l'électeur Frédéric IV fit construire, en 1606, dans le village de Manheim, fit de celui-ci une ville que des réfugiés des Pays-Bas, chassés de leur pays par les persécutions religieuses, peuplèrent en majeure partie. Prise et reprise plusieurs fois durant la guerre de trente ans, elle fut entièrement détruite en 1688, après un siège de 17 jours, sort qu'éprouvèrent également, par les ordres de Louvois, onze autres villes du bas Palatinat. L'ayant recon-

struite, en 1699, l'électeur Frédéric-Guillaume la fit fortifier à la Coehoorn. Il en fit sa résidence en 1720, et lors de la translation du siège du gouvernement à Munich, en 1777, on chercha à dédommager Manheim par la création de plusieurs établissements scientifiques. En 1801, la ville, dont les fortifications avaient été rasées, échut aux souverains de Bade par le traité de paix de Lunéville. CONV. LEX. MOD.

MANHÈS (Le lieutenant général, comte). S'il est une curieuse biographie de contemporains, c'est celle d'un Français que, de grade en grade militaire, le destin a conduit par la main à la vice-royauté des Calabres et à la couche nuptiale d'une princesse de grand nom, dans un pays où plus d'un prince n'a pas de nom. Ce Français, a traversé le gouffre où se sont ensevelies tant de célébrités, en anticipant singulièrement sur ses droits à une inscription au Panthéon. Les écrivains de l'époque en donnent la preuve, car il n'est pas un historien, pas un annaliste occupé des affaires italiennes qui se croie dispensé de mentionner Manhès, dont l'inflexible sévérité, dont l'énergie de fer, parvinrent à purger, en quelques mois, de six mille brigands, un sol qui, depuis le gouvernement des Romains, n'avait cessé d'en être infesté. Manhès commençait ses premières armes à 15 ans, et arrivait d'Aurillac (Cantal) à Paris, en 1793, pour y faire partie de l'école de Mars qui campait à la plaine des Sablons. C'était une armée de braves enfants, d'enthousiastes recrues, à laquelle il était réservé de décider du sort de la France au 9 thermidor; car leur phalange fit seule pencher, de tout le poids de ses canons et de ses vociférations, la balance dans le tumulte d'une journée d'abord si douteuse. Le jeune Manhès, devenu en peu de mois l'un des instructeurs de l'artillerie de cette école, fut au nombre des élèves marquants qu'un décret de la convention reconnaissante envoya aux armées avec le grade de sous-lieutenant; il entra en cette qualité au 3^e bataillon du Cantal en l'an III, et passa lieutenant en l'an VIII, à la 26^e demi-brigade de ligne. Commandant par intérim une des compagnies de grenadiers à la bataille de Novi, où ce corps perdit plus de la moitié de ses soldats, le 28 thermidor an VII, Manhès fut grièvement blessé, et fut évacué sur Nice; il y fut le promoteur et l'un des rédacteurs de cette célèbre adresse de l'armée d'Italie, dirigée par quatre mille signataires contre les délapidateurs des subsistances de l'armée. « Ne sommes-nous plus les mêmes, disait Manhès, qui, à la rotonde de Rome, jurâmes haine éternelle aux fripons! »

Les historiens ont déclaré que sa conduite ultérieure ne démentit pas cette déclaration de principes. Manhès, devenu chef d'escadron, aide de camp de Murat, se trouvait à Bayonne à l'époque où le trône d'Espagne allait changer de maître. Quand la cour de Napoléon était établie à Marrac, quand le prince de la Paix proscrit, blessé, se voyait réduit à se cacher dans la résidence royale nommée *Casa del Campo*, ce fut l'aide de camp Manhès qu'on chargea d'aller sauver la vie de ce favori, et qui, à travers une population déchaînée, exaspérée, parvint à l'amener en France sous une capote encore ensanglantée de soldat. L'avènement de Murat au trône des Deux-Siciles fut pour le commandant Manhès l'échelon d'une fortune achetée par de graves blessures, par plus d'une action d'éclat, et par la perte de plusieurs chevaux tués sous lui. Colonel à Naples en 1808, chaque année allait devenir pour ce militaire le signal d'une faveur, d'une dignité, d'un grade nouveau; son rôle d'homme politique allait commencer avec son brillant éclat et ses rudes épreuves. Chargé de mettre sur un meilleur pied la gendarmerie napolitaine, il en devint le premier inspecteur général. Une fonction analogue à celle des anciens grands prévôts lui fut imposée: il s'agissait d'éteindre, en 1808, le brigandage qui désolait les montagnes; en trois mois, il accomplit cette tâche avec vigueur. Et les Samnites reconnaissants lui décernèrent le diplôme de premier citoyen des Abruzzes. En 1811, un intervalle de tranquillité permit au gouvernement de porter son attention sur les désordres et les ravages dont les Calabres étaient l'éternel foyer. Le roi jeta encore les yeux sur le général Manhès, qui fit tous ses efforts pour se soustraire à une opération si épineuse, et ne se rendit qu'à cette parole: « Comme roi, je l'ordonne; comme ami, je vous en prie. » Le général sonda d'une main ferme la plaie profonde de ce malheureux pays: aidé des tribunaux extraordinaires chargés des enquêtes, secondé par l'expéditive justice des commissions militaires mixtes, et par le concours des gardes civiques mises toutes en campagne, il poursuivit, isola, traqua les bandes infernales qui dominaient et tenaient en terreur le pays. L'espace nous manque pour en tracer le dramatique récit et les terribles moyens. Il avait là, comme un de ses aides, comme intendant de province, l'historien Coletta, dont l'œuvre posthume, reniée à Florence, a peint dans des pages envenimées une expédition à laquelle pourtant il fut un de ceux qui prirent le plus de part. Dans

cette expédition, le dictateur Manhès ne vit que son but. Un certain Talarico de Carpoli, chef de bataillon de gardes civiques, l'un des plus puissants propriétaires du pays, convaincu d'avoir correspondu avec les brigands, sollicita vainement sa grâce. Un Français allié d'une dame de la cour, coupable du même délit, n'échappa au même sort que parce qu'on parvint à le faire évader. Après que le général Manhès eut quitté les Calabres, on y voyageait avec autant de sécurité qu'on parcourt les provinces les mieux policées. Le remède avait été héroïque; mais, si les mesures, dans une pareille chasse aux assassins, avaient été acerbes, elles ne l'avaient été, à ce que dit le célèbre Botta, que loin des yeux d'un chef « qu'il était aussi impossible de corrompre que d'attendrir. » Le but était atteint, la plaie était cautérisée, et ceux qui ne prôteraient pas de malédictions, dit le même écrivain, ne tarissaient pas en bénédictions. « Dieu, fatigué de voir souffrir les Calabrais, leur envoya, dit un historien, Manhès pour les sauver. » Aussi les Calabrais lui décernèrent-ils un sabre monté en or, avec cette inscription : *Per la ristabilita tranquillità, la Calabria riconoscente*. Quand le trône vacillant de Murat s'écroulait, quand ce prince, abandonné de l'armée napolitaine, ne savait où réfugier sa tête, le général Manhès, resté jusque-là à Naples, dont il était gouverneur, avait obtenu la faveur de fréter un bâtiment et de ramener en France sa famille, et la princesse Pignatelli, dont il avait reçu la main. Par un hasard inespéré, il parvint, en voguant près de l'île d'Ischia, à recueillir à son bord son souverain et son ami, et changea le rôle de protégé contre celui de protecteur. Une voile suspendue en manière de cloison partageait la cabine où le prince détroné avait trouvé asile. Les voyageurs abordèrent à Cannes. Quelques indiscretions, quelques légèretés de la part du souverain, le brouillèrent avec son libérateur, et ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Les écrivains qui, de 1814 à nos jours, ont exercé leur plume sur le sujet qui vient de nous occuper, sont : M. G....., *Notice historique sur le général Manhès*, 1817; M. de Rivarol, *Notice historique sur les Calabres*, 1817; le comte Grégoire Orloff, *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples*, t. 2, 1819; Botta, *Histoire d'Italie*, t. 5, 1824; Coletta, en italien, *Histoire du royaume de Naples, de 1754 à 1825*, à Florence, et imprimé en français à Paris en 1835, t. 2, liv. VII; le *Moniteur français* du 21 décembre 1835; le général Oudinot, *De*

l'Italie et de ses forces militaires, 1835; Palmieri Micciche, *Mœurs de la cour et des peuples des Deux-Siciles*. DICT. DE LA CONV.

MANICHÉENS, sectaires de Manès. Voy. MANÈS.

MANIE. Voy. ALIÉNATION MENTALE et FOLIE.

MANIÈRE. Dans le langage des beaux-arts, c'est la méthode suivie par un artiste, par une école, dans l'invention et l'exécution de leurs ouvrages (voy. FAIRE). Il résulte de cette définition que, selon que l'habitude d'opérer a été contractée sous l'influence d'études plus ou moins fortes, plus ou moins basées sur l'observation de la nature, elle constitue une manière plus ou moins savante, plus ou moins recommandable. Avoir une manière et être *maniéré* sont deux choses bien distinctes : l'une se prend en bonne part, elle se rapporte à la façon de concevoir, d'opérer, au style qui distingue un maître d'un autre maître; l'autre désigne une habitude désordonnée, une pratique vicieuse, où la nature est sacrifiée à des combinaisons de pure fantaisie, à des formes incorrectes, exagérées, ou de convention.

Pour l'expression de *manière noire*, voy. GRAVURE. L. C. SOYER.

MANIFESTE, écrit public par lequel un prince, un État, un parti, une personne de grande considération, rend raison de sa conduite dans quelque affaire importante. C'est principalement dans les cas de déclaration de guerre qu'il est d'usage, entre puissances, de s'adresser des manifestes. Cette coutume est fort ancienne, et bien qu'autrefois les manifestes n'aient pas été ce qu'ils sont devenus de nos jours, il n'en est pas moins vrai que ce que l'on appelait alors les *féciaux* (voy.) et les *hérauts d'armes*, n'étaient autres que des porteurs de manifestes. Les Scythes qui envoyaient à Darius un oiseau, un rat, une grenouille et une flèche, ne lançaient-ils pas un manifeste dans cette allégorique et présomptueuse déclaration? Ce n'est pourtant que vers le XIV^e siècle que nous voyons les manifestes précéder les guerres de la France contre les autres nations, et ce nom leur est venu de ce qu'on les commençait autrefois par ces deux mots latins : *manifestum est* (il est manifeste). Parmi les manifestes célèbres, nous citerons celui du duc de Brunswick (voy.), à son entrée en France en 1792. Il menaça de mort les Français qui prendraient les armes contre lui, et rendit Paris responsable de la sûreté de Louis XVI et de sa famille; mais ce manifeste et deux ou trois autres conçus dans le même esprit ne produisirent pas, comme on sait, l'effet que leurs auteurs en

avaient attendu ; celui de faire respecter le trône de l'infortuné Louis XVI. X.

MANILIA (loi). Cette loi, relative à la délimitation des propriétés, fut portée l'an de Rome 515. Elle avait, comme presque toutes les lois de l'ancienne Rome, puisé son origine dans les institutions grecques, et ses dispositions se retrouvent à quelque différence près dans le texte de la loi de Solon rapportée au *Digeste* (loi 13, *fin. reg.*). — La loi des Douze Tables avait décidé que la limite séparative laissée entre les héritages devait être de cinq pas : elle prévoyait ensuite le cas où des difficultés s'élèveraient relativement à cette limite et les soumettait à la décision de trois arbitres, *agrimensores*. La loi *Manilia* n'y opposa que de légères modifications, du moins autant qu'on peut le croire par ce qui en est parvenu jusqu'à nous : ainsi, elle voulut que les contestations fussent jugées par un seul arbitre au lieu de trois ; puis elle établit qu'aucune prescription ou usucapion ne pourrait attribuer la propriété de cet espace limitatif. A propos des pouvoirs de l'*agrimensor*, Cujas émet l'opinion probable que ces fonctions ont dû appartenir dans les premiers temps de Rome aux prêtres des dieux Termes. — Cette loi *Manilia* a été souvent confondue avec une autre relative à une colonie, et dont le contenu est parvenu jusqu'à nous. DECOLLANGX.

MANILIUS (MARCUS), poète latin qui vivait vraisemblablement au siècle d'Auguste, est surtout remarquable parce qu'il est le seul d'entre les Romains qui ait essayé de marcher sur les traces du grec Aratus. Il a composé un poème didactique sur l'astronomie, dont cinq livres seulement sont arrivés jusqu'à nous sous le titre d'*Astronomica*. Cet ouvrage n'a aucune valeur scientifique ; sous le rapport poétique, il ne mérite pas non plus une place fort distinguée ; on y admire cependant quelques beaux morceaux, et son style est généralement pur. Il a été publié pour la première fois à Nuremberg, en 1473. Parmi les éditions suivantes, nous mentionnerons principalement celles de Scaliger (Paris, 1579, et Leyde, 1600), de Rich. Bentley (Lond., 1739), de Huet (Paris, 1679, in-4°), de Stæber (Strasb., 1767) et de Pingré avec traduction française (Paris, 1786, 2 vol.). Z.

MANILLE, capitale de l'île Luçon. Voy. PHILIPPINES.

MANIOC (*jatropha manihot*, L.), plante justement célèbre par les denrées alimentaires que sa racine fournit aux habitants de l'Amérique équatoriale, où on la cultive abondamment dans tous les établissements coloniaux. Le ma-

nioc appartient à la famille des euphorbiacées. C'est un arbuste haut de 5 à 8 pieds, à racine tubéreuse, blanchâtre, atteignant souvent un poids de 30 à 40 livres. Les feuilles sont longues d'environ un pied et demi, pétiolées, d'un vert foncé en dessus, palmées, à lobes ovales-lancéolés, pointus. Les fleurs sont monoïques : elles naissent en grappes axillaires, pédonculées, longues de 4 à 5 pouces ; le calice est rougeâtre ou jaunâtre, campanulé, profondément divisé en 5 lobes ; la corolle manque. Les fleurs mâles ont 10 étamines, à filets libres, insérés au bord d'un disque charnu. Les fleurs femelles offrent un ovaire à 3 loges uniovulées, couronné d'un style à 3 stigmates multifides. Le fruit est une capsule globuleuse, se séparant en 3 coques bivalves et monospermes.

La racine du manioc est composée presque uniquement de féculé ; mais elle contient en outre un suc laiteux et blanchâtre, plus ou moins amer, qui abonde dans toutes les autres parties de la plante, et qui est un des poisons les plus dangereux du règne végétal : introduit dans l'estomac, même à petite dose, ce suc donne la mort au bout de quelques minutes, sans laisser dans les intestins la moindre trace d'inflammation ; toutefois, ce principe délétère est de nature si volatile, qu'il suffit de certains procédés très-simples pour en purger complètement les racines de manioc, et les convertir en aliment salubre.

Une des plus importantes de ces préparations de manioc est celle qu'on appelle *cassave* ou *pain de cassave*, qui constitue le fond principal de la nourriture des hommes de couleur et même de beaucoup de blancs aux Antilles et dans l'Amérique septentrionale. Pour obtenir la cassave, on râpe les racines de manioc, encore fraîches, et l'on en soumet la pâte à une forte pression, dans des sacs de toile, jusqu'à ce qu'il n'en découle plus de suc ; puis, on étend cette matière sur des tables ou sur des nappes exposées à l'ardeur du soleil, afin d'en chasser ce qui reste encore de parties humides, qui seules sont vénéneuses ; enfin, dès que la féculé est suffisamment séchée, on l'étend sur des plaques de fer polies et chauffées préalablement. Le peu d'humidité qui y subsiste suffit pour que toutes les parties adhèrent entre elles et forment une galette qui ne doit pas avoir plus d'une ligne et demie d'épaisseur. Cette sorte de pain est d'autant plus précieuse pour les pays chauds qu'elle n'est point sujette à être attaquée par les vers, et qu'elle peut se conserver pendant plusieurs années, pourvu qu'elle reste à l'abri de l'humidité.

dité. On mange la cassave soit séchée, soit trempée dans de l'eau ou dans du bouillon, soit en bouillie; elle gonfle prodigieusement, et il n'en faut pas plus d'une demi-livre, à ce qu'on assure, pour la nourriture journalière d'un homme.

La féculé qui se précipite du suc exprimé de la râpüre des racines de manioc, dans la préparation de la cassave, est d'une finesse et d'une blancheur parfaites. On soumet cette féculé à des lotions réitérées; puis on la fait sécher au soleil, et, lorsqu'elle est bien sèche, on la conserve, à l'abri de l'humidité, dans des sacs de papier. Ainsi préparée, elle sert à beaucoup d'usages alimentaires; elle donne un pain très-léger et très-délicat, en la mêlant par parties égales avec de la farine de blé. On en fait des crèmes, des pâtisseries, etc.

Une autre préparation importante du manioc est connue sous les noms de *tapioca*, *farine de manioc*, ou *couac*; on l'importe, comme on sait, en Europe, où elles s'emploie de même que le sâlep et le sagou. Cette préparation n'est autre chose que la râpüre des racines de manioc, que l'on presse comme pour en faire de la cassave, et que l'on torréfie jusqu'au degré convenable.

Les nègres préparent, avec de la cassave, des patates râpées et du sirop de mélasse qu'ils font fermenter ensemble dans de l'eau, une boisson viveuse assez forte pour enivrer, mais ne se conservant que peu de jours; ils nomment cette boisson *mobi*. Les naturels de la Guiane savent également mettre à profit le manioc pour l'extraction de différentes boissons alcooliques.

Le suc propre du manioc, réduit de moitié par l'ébullition, assaisonné de sel et de piment, constitue une sauce que les créoles appellent *cabiou*, et dont ils font usage pour relever le goût des viandes; cette composition prouve que le poison du manioc disparaît par l'évaporation, à la suite d'une ébullition prolongée.

La culture du manioc n'exige que peu de soins, et elle est des plus productives; on dit qu'un seul arpent de terre planté de cette denrée fournit pour le moins autant de substance alimentaire que six arpents de blé. Dans un sol favorable, ces racines acquièrent, au bout d'une année, le volume de la cuisse d'un homme. La plante se multiplie de bouture avec la plus grande facilité; elle est bien moins sujette aux variations de l'atmosphère et aux ravages des animaux que les autres denrées coloniales et les céréales. En général, les racines de manioc se conservent bonnes, en terre, pendant trois années; mais passé ce terme elles durcissent et ne peuvent plus servir à des préparations alimentaires. ED. SPACH.

MANIPULAIRE, terme de la milice romaine qui, pris dans un sens général, s'emploie comme l'adjectif du mot *manipula*, et s'applique à tout ce qui s'y rapporte, comme aux soldats, aux enseignes, etc. Quelquefois le mot de *manipulaire* a une signification plus restreinte, et sert à désigner, comme substantif, le centurion qui commandait la fraction de la légion appelée *manipule*.

MANIPULE, *manipulus*, signifie littéralement une *poignée d'herbe*; ce fut la première enseigne des Romains. Ils attachaient une botte de foin à une longue perche et combattaient sous ce drapeau. Plus tard, le *manipule*, sans doute par allusion à son étymologie, devint une baste surmontée d'une main, au-dessous de laquelle on plaçait de petits boucliers, des couronnes de laurier, les images des divinités tutélaires, et, après la destruction de la république, celles des empereurs. Ces ornements furent d'abord d'airain, puis d'argent, quelquefois d'or. Le mot de *manipule* se prend également dans une autre acception et s'étend à la troupe même dont il est l'enseigne: c'est ainsi que jadis en France on disait la *cornette* pour la *compagnie*. Le manipule n'était dans l'origine qu'une faible fraction, et pour ainsi dire une poignée de soldats. Mais, lors de l'organisation régulière de la légion, il en fut une division constante; il y eut trois manipules par cohortes et trente par légion. Le manipule, qui n'avait primitivement que cent hommes, fut doublé postérieurement et divisé en deux centuries, commandées chacune par un centurion. M^{is} E. DE LA GRANGE.

MANIPULE, *manipulus*, *sudarium*, *manuale* et *mappula*. Le manipule, appelé aussi *fanon*, est un ornement d'église que les prêtres, les diacres et les sous-diacres portent au bras gauche. C'est une petite bande, large de trois à quatre pouces, en forme de petite étoile, et dont l'étoffe est semblable à celle des chasubles. Il représente, dit-on, le mouchoir dont les prêtres de l'église primitive se servaient pour essuyer les larmes qu'ils répandaient pour les péchés du peuple; la formule employée par ceux qui s'en revêtent semble en effet accrédi ter cette opinion: *Merear, Domine, portare manipulum stetit et doloris!* « Que je devienne digne, ô Seigneur, de porter le manipule des larmes et de la douleur! » — Les Grecs et les Maronites portent deux manipules, un à chaque bras. D'ORÉZAN.

MANLIUS CAPITOLINUS (MARCUS), d'une ancienne et illustre famille (*gens Manlia*), et l'un des plus célèbres consuls de la république romaine, se signala surtout dans la guerre contre

les Gaulois, et contribua par son courage au salut de Rome. Quand Rome fut prise par Brennus, l'an 590 avant J. C., Manlius se réfugia dans le Capitole avec le sénat et l'élite de la jeunesse romaine. Les Gaulois, qui en firent le siège pendant sept mois, tentèrent par une nuit sombre d'escalader les rochers de cette citadelle. Ils en atteignaient déjà les créneaux, lorsque les oies sacrées poussèrent des cris d'alarmes. Manlius, réveillé, accourut aux remparts, en repousse les Gaulois et les précipite du haut des murailles; ainsi fut sauvé le Capitole. En récompense de cet exploit, Manlius reçut le glorieux surnom de *Capitolinus*, et la république lui donna une maison sur le mont Capitolin. D'aussi éclatants témoignages de la reconnaissance publique ne satisfirent pas son ambition. Jaloux des honneurs décernés à Camille (*par.*), perpétué dans la dictature et le tribunat, il conçut le plan criminel de changer la constitution de son pays et de s'emparer du pouvoir souverain. Les tribuns devinèrent à temps ses projets; ils devinrent eux-mêmes ses accusateurs. Son jugement s'instruisit au Champ-de-Mars; mais comme de là l'accusé dans sa défense montrait le Capitole, et que sa vue influençait le peuple en sa faveur, on changea le lieu de l'assemblée, et Manlius, condamné à mort, fut précipité du haut de la roche Tarpéienne, témoin de ses anciens triomphes, l'an de Rome 570 (584 avant J. C.). Sa maison du Capitole fut démolie, et, pour flétrir davantage sa mémoire, il fut décrété qu'aucun membre de la famille Manlia ne porterait à l'avenir le surnom de Marcus. Manlius Capitolinus est le titre et le héros d'une tragédie de La fosse.

F. DEHEQUE.

MANLIUS TORQUATUS (TITUS), de la même famille que le précédent, est le fils de Manlius Imperiosus, qui fut nommé dictateur, l'an de Rome 592 (562 avant J. C.), pour placer le clou sacré dans le temple de Jupiter. Son père, dont le surnom indique suffisamment le caractère, l'avait relégué à la campagne à cause d'une prononciation embarrassée qui semblait le rendre impropre aux affaires. Une telle conduite de la part d'un père était à Rome l'objet d'un blâme universel; il arriva même qu'un tribun, Titus Pomponius, le cita devant le peuple pour qu'il eût à se justifier de tant de rigueur. Le jeune Manlius ayant eu avis de cette affaire, accourut de la campagne à Rome, entra de grand matin chez le tribun, et, le poignard sur la gorge, lui fit solennellement jurer de renoncer à son accusation. Cet acte de piété filiale inspira pour ce jeune homme une vive admiration, et lui conci-

lia l'affection du peuple. Aussi, l'année suivante, fut-il élu tribun militaire, grade qui, d'ordinaire, était la récompense de grands services. Il ne tarda pas à justifier ce choix par sa bravoure, en acceptant le défi d'un Gaulois que sa taille gigantesque et ses armes étranges rendaient formidable. Le Gaulois fut vaincu, dépouillé de ses armes; et le collier (*torquis*) qu'il avait au cou, Manlius le mit au sien; de là lui vint le surnom de *Torquatus*, porté depuis par ses descendants. Plus tard, en récompense de son mérite et de son courage, on lui défera la dictature, l'an 402 (352 av. J. C.), pour faire la guerre aux Cérètes, alliés des Tarquiniens, les plus implacables ennemis de Rome. L'an 408, il fut honoré une seconde fois de cette dignité. Ce fut le premier Romain nommé dictateur sans avoir été auparavant consul. Enfin il parvint au consulat, et pour la troisième fois, l'an 417, Malheureusement pour sa gloire, la même sévérité dont son enfance avait été victime, il l'eut envers son fils, et à un plus haut degré. Ce jeune homme, contre l'ordre des consuls, avait accepté le défi d'un Latin. Il le tua, mais cette victoire ne désarma pas le consul: l'intérêt de la discipline prévalut sur la piété paternelle. Manlius eut l'horrible courage de faire attacher son fils au poteau fatal et d'ordonner au licteur de lui trancher la tête. Le jour de son triomphe, la jeunesse de Rome lui témoigna sa désapprobation par son absence; les vieillards seuls allèrent au-devant du triomphateur. Quelque temps après, on lui offrit la censure, mais il la refusa en disant que les Romains ne pourraient pas supporter sa sévérité, ni lui les vices du peuple. Pour flétrir son implacable rigidité, tous les ordres d'une excessive rigueur ont été par la suite appelés *edicta Manliana*, ordres à la Manlius.

F. DEHEQUE.

MANNE (*Hist. sacr.*). Les critiques ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Les uns le font dériver de deux mots hébreux « *Man hu*, » signifiant *qu'est-ce?* question que s'adressèrent les Israélites, selon le témoignage de la Bible (*Exod.*, XVI, 15), lorsqu'ils aperçurent pour la première fois cette substance qui leur était absolument inconnue. D'autres, peu satisfaits de cette étymologie, prétendent que ce mot tire son origine d'un autre mot hébreu signifiant *don*, la manne ayant été pour les Juifs un véritable don du ciel, ou bien d'un verbe signifiant *préparer*, parce que c'était un mets qui n'exigeait aucune préparation. On l'a fait dériver aussi du verbe latin *manare*, couler. Enfin les curieux trouveront plusieurs autres conjectures dans Steilwagius, *De manna Christi typo*, ou dans

Stapelin, *Dissertatio de voce manna*, insérée dans l'ouvrage de Wolf intitulé *Cur. crit. ad Joann.*, VI, 49.

Si les hypothèses sont nombreuses sur l'étymologie du mot *manne*, elles ne le sont guère moins sur la nature de cette substance. Tout ce que la Bible nous apprend à cet égard, c'est qu'elle tombait chaque matin, excepté le jour du sabbat (*Exod.*, XVI, 26), après que la rosée était descendue sur le camp (*Nomb.*, XI, 9), et en assez grande quantité pour que chacun pût en recueillir un *homer* (*Exod.*, XVI, 16); que le vendredi il en tombait une quantité double (XVI, 22); qu'elle se corrompait et qu'il s'y engendrait des vers si on la conservait jusqu'au lendemain (XVI, 20), excepté le samedi où elle ne souffrait aucune altération (XVI, 24); qu'elle ressemblait à un grain de coriandre, qu'elle était petite, ronde, blanche, et d'une saveur semblable à du miel (XVI, 14. 31; *Nomb.*, XI, 7); qu'enfin les Israélites s'en nourrissent tant qu'ils restèrent dans le désert (*Jos.*, V, 12). Le savant Saumaise croyait qu'en réalité ce n'était que du miel comme celui qui tombe en grande abondance des arbres du Liban; mais des voyageurs modernes, entre autres Ehrenberg (*Symbolæ physicæ*, fasc. 1), pensent que ce peut être le produit d'un arbrisseau particulier (*tamarix gallica mannifera*), sur les branches duquel habitent une foule d'insectes (*coccus maniparus*) dont les piqûres en font découler, lorsqu'il pleut, un suc qui s'épaissit et forme une espèce de sirop rougeâtre d'un goût agréable et d'une odeur aromatique (*voy. l'art. suivant*). Ces faits, qui servent à établir d'une manière incontestable l'existence de la manne, sont bien loin de prouver, comme l'ont prétendu quelques littérateurs, que la nourriture des Hébreux dans le désert, ne fût point miraculeuse. En effet, dans l'Orient et ailleurs, la manne ordinaire ne tombe qu'en certaines saisons de l'année : celle du désert tombait tous les jours, excepté le jour du sabbat, et ce phénomène dura pendant quarante ans, jusqu'à ce que les Israélites furent en possession de la terre promise. La manne ordinaire ne tombe qu'en petite quantité et insensiblement; elle peut se conserver assez longtemps; c'est un remède plutôt qu'une nourriture : celle du désert venait tout d'un coup, et en assez grande quantité pour nourrir une nation composée de près de deux millions d'hommes; non-seulement elle se fondait au soleil, mais elle se corrompait dans vingt-quatre heures. Il était ordonné au peuple de recueillir la manne pour la journée seulement, d'en amasser pour chaque personne une mesure

égale, d'en recueillir le double le jour du sabbat, parce qu'il n'en tombait point le lendemain, et alors elle ne se corrompait point. Toutes ces circonstances ne pouvaient arriver naturellement. C'est donc avec raison que Moïse fait envisager aux Hébreux cette nourriture comme miraculeuse, leur dit qu'elle avait été inconnue à leurs pères, et que Dieu lui-même daignait la leur préparer. Aussi fut-il ordonné d'en conserver dans un vase placé à côté de l'arche dans le tabernacle, afin de perpétuer la mémoire de ce bienfait.

MANNE, corps concret, blanchâtre, léger, d'un aspect cristallin, faiblement odorant et de saveur fade, sucrée, qui découle spontanément ou à la suite d'incisions faites sur l'écorce de certains arbres, notamment sur celle des frênes. La manne est presque en entier formée de *mannite*, substance cristallisable et d'un principe muqueux, non cristallisable, dans lequel paraissent résider les propriétés laxatives de la manne. Le commerce tire la manne de la Calabre et surtout de la Sicile. C'est le frêne à feuilles rondes (*fraxinus rotundifolia*, L.) qui la fournit, et c'est vraisemblablement à tort qu'on a désigné d'autres espèces. La récolte de la manne a lieu de juin en août; cette substance découle durant le jour, se concrète pendant la nuit et peut être recueillie le matin. Si les pluies surviennent, le suc est entraîné vers le sol : aussi, lorsque les étés sont humides, la manne est rare. On trouve dans les pharmacies trois espèces de manne, dites *en larmes*, *en sorte* et *en masses*. La première est celle qui reste sur l'écorce : elle est sèche, fragile, en longs fragments canaliculés, d'une saveur assez agréable et inodore; elle est plutôt adoucissante que laxative, et ce n'est que lorsqu'elle a été conservée dans les officines que ses qualités purgatives se prononcent. On l'administre à la dose de 30 grammes dans du lait; elle fait la base de la marmelade de Tronchin, devenue célèbre par le long usage que Voltaire en fit durant les dernières années de sa vie. La manne en sorte ou *manne commune* est jaunâtre; elle renferme des fragments de manne en larmes, unie par une matière poisseuse, grisâtre, d'une saveur nauséabonde, sucrée et d'une odeur souvent acéteuse. On la fait entrer dans les potions purgatives depuis la dose de 30 jusqu'à 60 grammes. Elle a des propriétés laxatives assez prononcées. On la recueille sur les écorces, en les ratissant, ce qui explique pourquoi on y trouve mêlés des débris végétaux. Lorsqu'on procède au triage de la manne en larmes, les fragments qui en sont séparés sont mélangés avec la manne en sorte. La manne en masses ou *manne grasse* est

fort impure et souillée de terre. Elle a une grande ténacité; sa couleur gris noirâtre devient de plus en plus foncée, et souvent elle fermente. A peine si l'on y découvre quelques particules cristallines. Elle est plus purgative que les deux autres. On l'estime peu, et comme elle est facile à falsifier, on ne l'emploie guère. On la recueille vers les parties inférieures des arbres; elle reste plus longtemps à l'air, et renferme une grande quantité de sève qui la rend fluide. Les Italiens donnent les noms de *manna di corpo* à la manne qui découle naturellement du tronc, de *manna forsata* à celle qui provient des incisions, et de *manna di fronde* à celle qui se trouve sur les feuilles. Récemment extraite, on la sert en Sicile pour dessert; elle n'a pas alors les propriétés purgatives qu'on lui reconnaît plus tard. Certains insectes hémiptères, notamment le *cicada orni*, L., ont été indiqués comme favorisant par leur piqûre la sortie de la manne.

La liste des plantes sur lesquelles on a trouvé des exsudations d'une nature analogue à la manne est assez longue : nous citerons le *larix europæa*, Desf., auquel on doit la *manne de Briançon*; le *cistus ladaniferus*, L., qui fournit la *manna de hatia* des Andalous; et le *salix chilensis*, Mol., qui, au Chili, donne des produits d'une assez grande importance. La manne d'Orient est fournie par l'*alhagi Maurorum*, Tournef., et par quelques espèces voisines. Ce sont de petits arbrisseaux épineux qui, en été, et dans certaines localités, exsudent un liquide sucré qui se concrète en petits grains arrondis, de couleur blanc jaunâtre, assez mou pour s'agglomérer. Cette manne remplace le sucre dans plusieurs contrées de l'Orient. Quoique les alhagis se trouvent près du Sinaï, ce n'est point à eux qu'il faut rapporter la manne du désert (voy. l'art. précédent), mais bien au *tamaris mannifera*. Cet arbrisseau est commun en Palestine, au pied du Sinaï. Le produit sucré qui découle naturellement de ses branches est d'un jaune pâle, un peu transparent, d'une saveur assez agréable. On le recueille avec soin et on le mange comme une friandise. On ne peut, sans contrarier les analogies, croire que cette manne soit alimentaire. La quantité récoltée est ordinairement très-faible.

Presque tous les anciens peuples mentionnent la manne; mais ce qu'ils en disent n'est pas suffisant pour faire décider s'ils ne confondaient pas avec elle divers sucres résineux. Théophraste parle de la manne sous le nom de miel; Galien raconte (*Alim.*, III, 39) qu'en été, après une nuit froide, il vit les feuilles de certains arbres

se couvrir d'un miel qu'il qualifie de miel de rosée ou miel céleste; il ajoute que les paysans, qui plusieurs fois avaient observé ce phénomène, se réjouirent, en disant que Jupiter faisait pleuvoir le miel; ils recueillirent cette exsudation dans de grandes cruches pour s'en servir en guise de sucre. Tout ce que disent Hippocrate (*De ulcer.*), Amyntas, Pline et plusieurs autres auteurs paraît devoir être rapporté à cette exsudation, nommée miellée, qui couvre quelquefois, comme d'une sorte de vernis, les feuilles du tilleul et celles de plusieurs érables : on a cru pouvoir l'attribuer à des pucerons. Virgile (*Eglog.*, IV) et Ovide (*Métam.*, I) disent que les chênes donnent un miel abondant, semblable à la rosée : or, comme il ne faut pas prendre le mot *chêne* dans un sens trop absolu, il est juste de penser que c'est de notre manne que ces poètes voulaient parler.

A. FÉR.

MANNERT (CONRAD), historien et géographe distingué, naquit le 17 avril 1756, à Altdorf en Bavière. Après avoir fait ses études à l'ancienne université de cette ville, il fut nommé professeur à l'école principale de Nuremberg, fonction qu'il échangea, en 1788, contre celle de recteur au gymnase de Saint-Gilles de la même ville. En 1797, il fut chargé d'une chaire de philosophie à l'université d'Altdorf, et en 1808 il passa à celle de Landshut en qualité de professeur ordinaire d'histoire avec le titre de conseiller aulique; mais cette université ayant encore été supprimée (1826), il fut appelé à Munich, où il mourut le 25 septembre 1834.

Comme historien, Mannert, habitué à puiser les faits aux sources mêmes, fut surtout un excellent critique, ainsi que le prouvent son *Histoire des Vandales* (Leipz., 1785); son *Histoire des successeurs immédiats d'Alexandre* (*ibid.*, 1787); son *Abrégé de l'histoire de l'empire germanique* (*ibid.*, 1805; 3^e éd., 1813); et son *Histoire de la Bavière* (*ibid.*, 1826, 2 vol.); ouvrages auxquels on peut ajouter encore les suivants : *Première histoire de la Bosnie* (Nuremb., 1807); *L'empereur Louis IV* (Landshut, 1812); *Manuel de l'histoire ancienne* (Berlin, 1818). Cependant le principal titre de gloire de Conrad Mannert est sa grande *Géographie des Grecs et des Romains*, qu'il publia d'abord seul, mais pour laquelle il s'adjoignit plus tard le savant M. Ukert (Nuremb., 1792-1825, 10 vol. in-8°). Il existe une seconde édition de plusieurs volumes de cet ouvrage qui a répandu une vive lumière sur le monde des anciens à l'aide des recherches et découvertes modernes. Ses observations sur l'étude de la diplomatique, publiées sous le titre

modeste de *Miscellanea* (Nuremb., 1703), méritent aussi d'être mentionnées. CONV. LEX.

MANOEL (don FRANCESCO), poète lyrique portugais, naquit à Lisbonne, en 1734. Il se consacra d'abord à l'étude de la musique ; mais il ne tarda pas à y renoncer pour ne plus s'occuper que de littérature et de poésie. Les premiers qui reconquirent en lui un poète furent des étrangers qui visitaient les ruines de Lisbonne après le tremblement de terre de 1755, et à qui il servait de cicerone. Les Portugais, qui jusque-là n'avaient pas lu ses poésies, l'apprécièrent alors, et sa réputation alla toujours croissant ; mais l'envie s'attacha bientôt à son talent. On révoqua en doute son orthodoxie, on lui fit un crime d'avoir traduit le *Tartufe* de Molière et on le dénonça à l'inquisition. Le 4 juillet 1778, celle-ci voulut se saisir de lui ; mais il parvint à s'échapper et s'enfuit à Paris, où le marquis de Marialva, ambassadeur du Portugal, le prit sous sa protection et mit sa vieillesse à l'abri du besoin. On estime surtout ses *Odes* et sa traduction des *Fables* de la Fontaine. Il a aussi traduit l'*Obéron* de Wieland. Manoel mourut le 25 février 1819. Ses œuvres complètes ont été imprimées sous le titre de *Filinto Elysto* (2^e édition, Paris, 1818-1819, 11 vol.) CONVERSATION'S LEXICON.

MANŒUVRE (*Marine*), dans le langage des marins signifie à la fois *corde* et *évolution*. Un vaisseau se manœuvre à l'aide de ses voiles et de son gouvernail ; les deux forces dont on dispose sont l'action du vent et la résistance de l'eau ; si donc on connaissait les lois d'action et de réaction des fluides, toutes les circonstances de la manœuvre d'un navire pourraient être embrassées dans une ou plusieurs équations générales. Il n'en est point ainsi, ce problème est encore lettres closes pour la science. Quand, au lieu du vent, on emploie les forces de l'homme appliquées à la rame, ou la puissance de la vapeur sur des roues à palettes, le problème paraît plus simple, et pourtant, dans ce cas encore, il est resté insoluble. L'habileté dans la manœuvre d'un vaisseau est une des qualités les plus importantes de l'officier de marine : c'est une affaire de tact et d'expérience ; la science aide à l'atteindre, mais elle exige avant tout une rare entente des choses de la mer, et un sentiment d'actualité qui doit être chez le marin une sorte d'instinct. — Rarement le mot *corde* s'emploie à bord des navires ; les marins lui ont substitué celui de *manœuvre* ; cependant, ils disent exclusivement des *coups de corde* : la loi, en inscrivant ce châtement dans leur code, s'est chargée de leur graver sur la peau son expression académique. Les *manœuvres*

dormantes lient entre eux les points fixes ; les *manœuvres courantes*, attachées aux objets mobiles, servent à la transmission des forces. Les autres acceptions que le dictionnaire de la marine donne au mot *manœuvres* sont trop peu intéressantes pour être développées ici. T. PAGE.

MANŒUVRES. (*Art militaire*.) Selon les règles d'une étymologie logique, cette expression ne devrait être applicable qu'aux manèvements d'armes qui se font à l'aide des mains ou des bras. Mais il n'en est pas ainsi, et le mot *manœuvres* est un terme technique, purement conventionnel, qui exprime non-seulement les mouvements tactiques des troupes, mais aussi les mouvements stratégiques des armées, considérés en grand. — Il y a donc nécessairement trois ordres de manœuvres : celles de détail, celles d'ensemble ou de ligne, et celles d'armées ou grandes manœuvres. Les premières comprennent les mouvements préparatoires à exécuter par les plus petites fractions de troupes agissant ensemble, c'est-à-dire l'école de peloton ; et ceux qui doivent exécuter l'élément constitutif de l'armée en action, c'est-à-dire le bataillon. Les manœuvres de ligne comprennent les évolutions que doivent exécuter de concert un certain nombre de bataillons réunis en un corps ; ce qui, dans le système actuel de guerre, forme une division ou une brigade. Les grandes manœuvres comprennent les évolutions, ou, pour mieux dire encore, les mouvements que peuvent ou doivent faire plusieurs divisions réunies : c'est-à-dire une armée. Cette simple division indique que les manœuvres de détail appartiennent exclusivement à la tactique ; qu'elles doivent être uniformes et invariables, afin de conserver dans la totalité de l'armée l'unité d'action, qui est un des principaux éléments de la force, dont elle empêche la décomposition ; enfin, qu'elles constituent la partie purement mécanique de la guerre, celle où l'intelligence, étant peu en usage, est remplacée par l'habitude, qui s'acquiert par un exercice répété, où la réflexion n'est d'aucune utilité ; que les grandes manœuvres appartiennent à la partie stratégique de la guerre ; que non-seulement elles n'ont pas besoin, mais qu'elles ne peuvent pas admettre un mode d'exécution uniforme et invariable pour toutes les parties qui composent l'armée, parce que l'étendue du terrain qu'elles embrassent et les dispositions de l'adversaire produisent nécessairement des modifications qui ne permettent presque jamais que la classe de mouvements tactiques applicable à l'une des parties le soit aux autres sans inconvénient ou

sans danger ; enfin ; qu'elles constituent la partie intellectuelle de la science de la guerre, celle où l'habitude purement mécanique ne sert à rien, puisqu'elle rencontre à chaque instant des données neuves et inattendues, où l'exercice machinal ne peut pas remplacer la réflexion qui fait prévoir, la perspicacité qui fait apercevoir, et l'inspiration qui fait deviner ; que les manœuvres de ligne ou d'une division sont nécessairement mixtes, c'est-à-dire que si l'uniformité tactique peut et doit, dans certains cas, y être conservée, il en est d'autres, en assez grand nombre, où elle ne le peut pas plus que dans les mouvements d'armée, et pour des causes semblables. Afin d'éclaircir ces propositions par un exemple, supposons qu'une armée ait à quitter la position qu'elle tient, afin d'en occuper une autre, soit de bataille, ou simplement défensive, ou d'observation ; faisons abstraction des mouvements de marche, parce qu'il est évident que le nombre et la disposition des colonnes, dépendant et du but qu'on se propose et de la disposition du terrain, ne sauraient admettre une règle générale et uniforme, condition essentielle des manœuvres tactiques ; supposons-la arrivant sur le terrain pour s'y placer : chaque partie de l'armée, chaque division, ayant un thème différent à remplir, un terrain différent à occuper, une disposition différente de l'ennemi à combattre, il est évident que l'uniformité, l'unité, si l'on veut, de dispositions tactiques, qui se formule dans un seul et même commandement, ne saurait se trouver ni dans l'ensemble de l'armée, ni dans chacune des divisions qui la composent. Cette uniformité de détail ne peut se rencontrer que dans les éléments constitutifs de chaque division, c'est-à-dire dans chaque bataillon, dont les mouvements doivent toujours avoir lieu selon les règles invariables qui en font une habitude mécanique pour ceux qui les exécutent. On voit par là que l'école de peloton et celle de bataillon sont les seuls enseignements tactiques indispensables, d'une utilité et d'une application constante. Les manœuvres de ligne, rarement applicables et souvent dangereuses à la guerre, peuvent être abandonnées aux parades de mode et de luxe, faites pour exercer les jambes des subalternes et faire briller les chefs sans fatiguer leur intelligence, et sans que les uns et les autres, malgré l'habileté factice qu'ils y acquièrent, en soient plus capables de faire la guerre avec succès. — Quel est le meilleur système de manœuvres ? C'est une question qui a été souvent débattue, et qui, à en juger par la mutabilité des règlements à ce

sujet, ne paraît pas encore avoir été résolue au gré de ceux qui l'ont soulevée. D'abord, ce mot *système* est-il bien employé ici ? Si l'on entend par là une série de règles invariables, uniformément applicables dans tous les cas, et déduites d'un principe unique, nous ne le croyons pas, au moins pour ce qu'on appelle *grandes manœuvres*, puisque là la variabilité des données exclut, ainsi que nous l'avons vu, l'uniformité dans l'application des règles. Mais, même en adoptant cette expression, plus pompeuse que vraie, afin de nous conformer aux locutions en usage, la solution de la question posée ci-dessus n'en reste pas moins indécise, puisque, répondant à des données variables, elle est nécessairement multiforme. En effet, chacun des systèmes entre lesquels on devrait choisir correspond à des circonstances de temps et de lieu auxquelles il satisfait, tandis qu'il est inapplicable à d'autres. Leur emploi successif dans chacune des circonstances qui lui sont favorables est donc, à notre avis, la meilleure solution qu'on puisse désirer. C'est ainsi qu'on a terminé la question si vivement et quelquefois si agréablement discutée entre l'ordre profond et l'ordre mince. On les emploie alternativement tous deux, selon qu'on veut ou simplifier et accélérer les mouvements, ou atténuer les effets destructifs du canon. — Cela posé, sans nous occuper de l'examen des divers systèmes de manœuvres qui peuvent exister, et moins encore nous aviser d'en formuler un pour notre propre compte, nous nous contenterons de rechercher quels sont les principes généraux qu'il ne faut jamais perdre de vue dans la combinaison et l'emploi des manœuvres. Rappelons-nous d'abord que les deux armes principales des armées sont, en premier lieu, l'infanterie, qui agit partout sur terre, dont la subsistance, moins volumineuse, est plus facile à pourvoir pour un plus long temps, et dont l'élément unique, l'homme, a tous ses moyens d'action réunis en lui-même ; en second lieu, la cavalerie, indispensable, il est vrai, pour préparer et pour compléter les succès de l'infanterie, mais dont la force numérique relative est subordonnée à des casualités, parce qu'elle ne peut pas agir partout ; dont la subsistance plus volumineuse, et que tous les terrains ne produisent pas, est plus difficile à assurer, et dont l'élément d'action étant double, l'homme et le cheval, dont un seul est actif par l'effet de sa volonté, tandis que l'autre est passif, ne peut pas présenter dans ses effets une spontanéité aussi parfaite. Nous n'avons compté, comme armes principales, que

l'infanterie et la cavalerie, car il faudra bien qu'on convienne que l'artillerie, indispensable dans un petit nombre de cas de la guerre de campagne, utile plus souvent, n'est qu'une auxiliaire des deux premières armes, dont l'emploi demande de l'économie, et n'est devenue une nécessité que par l'abus de son usage, qui, en permettant de remplacer les combinaisons stratégiques par les batailles, exige moins d'intelligence et de génie de la part du général. — Deux choses sont principalement nécessaires à la guerre, la promptitude des mouvements, afin d'être toujours en mesure contre son adversaire, de n'être point prévenu par lui et de le prévenir, au contraire, autant qu'on le peut, et le parfait ensemble des parties, qui, en empêchant l'irrégularité des mouvements, les simplifie et les abrège. C'est d'après ces deux principes que doivent être rédigées les manœuvres, tant de l'infanterie que de la cavalerie. Elles se réduisent, dans leur système général, à un petit nombre de classes auxquelles doivent se rapporter toutes celles qui ont une utilité et un but réels. Les dispositions de troupes ne sont que de trois espèces, celles de marche, celles de bataille pour l'exécution des feux, celles en masses, soit pour l'exécution des chocs ou attaques, soit pour la défense. Les dispositions de marche se font toutes dans l'ordre profond, c'est-à-dire en colonnes d'un front plus ou moins grand, selon la nature du terrain qu'on doit parcourir. Celles de bataille se font dans l'ordre mince, qu'on appelle, peut-être trop généralement, *ordre de bataille*. Celles en masses se font ordinairement pour l'attaque dans un genre de colonnes dont le front se rapproche plus de la profondeur que dans l'ordre de marche, et pour la défense, par une disposition mixte, dans laquelle le centre des masses est vide, et au lieu de n'avoir qu'un seul front, elles en ont trois ou quatre. Ces dernières ne sont propres qu'à l'infanterie. — Ce court exposé fait voir que les manœuvres nécessaires se réduisent au passage de l'une de ces dispositions à une autre. Il faut que ce passage se fasse le plus rapidement possible, et que les éléments de troupe destinés à rester unis, tels que les sections, pelotons, divisions ou escadrons, conservent exactement la cohésion de leurs parties et leurs distances relatives, parce que le moindre désordre est nuisible, ne fût-ce que par la perte du temps nécessaire pour le réparer. Nous avons un grand avantage, sous ce rapport, sur la tactique des anciens; c'est l'usage des mouvements de flanc, celui des inversions de droite à gauche, et la possibilité de faire front indistinctement par le premier ou le

dernier rang, ce qui était interdit avant l'usage des armes à feu, parce que la nécessité qu'il y avait à ce que le soldat fût constamment couvert par son bouclier, ne permettait pas les mouvements qui exposaient sa droite aux coups de l'ennemi. Mais, en revanche, l'ordre mince, que ce même usage des armes à feu nous impose, ne nous permet pas les marches en bataille sur un front un peu étendu; les flottements, même assez considérables, ne peuvent être évités sur un terrain uni; elles sont impraticables dans un terrain accidenté et surtout sous le feu de l'ennemi. Le bataillon ne peut donc déjà plus être considéré comme une section de troupe qui puisse rester unie dans ses mouvements; il est nécessaire de le fractionner pour le mouvoir avec utilité et sans danger. — Donc aussi le seul enseignement dont la nécessité se fasse sentir par un emploi constant consiste dans l'école moyenne, dit de *peloton*, de *bataillon* et de *escadron*. Celle des manœuvres dites *de ligne*, qu'on ne peut jamais employer devant l'ennemi, est au moins inutile. Il vaudrait mieux que les troupes employassent le temps qu'elles y perdent à les instruire des choses qu'elles doivent réellement exécuter à la guerre, et dont on ne les occupe pas. Les camps de manœuvres, tels qu'on les gouverne, peuvent être comparés à un cirque olympique, comme celui de Franconi, en plein air. Aussi, les troupes mêmes qui y brillent le plus, sont-elles, en arrivant devant l'ennemi, aussi neuves au métier de la guerre que des conscrits de six mois. G^{al}. DE VAUDONCOURT.

MANOMÈTRE (de *μανός*, rare, ténu, et *μέτρον*, mesure), instrument qui sert à mesurer la densité de l'air. Ce n'était d'abord qu'un simple globe de verre posé sur une balance très-sensible et mis en équilibre avec un poids équivalent; quand l'air devenait moins dense et moins pesant, le poids de la boule augmentant faisait trébucher la balance; le même effet avait lieu dans le sens contraire lorsque la densité de l'air était plus grande, en sorte que la boule de verre l'emportait sur le poids, ou le poids sur elle. Cette différence de poids s'appréciait au moyen d'une portion de cercle gradué sur laquelle tournait la languette ou aiguille de la balance. On préfère maintenant un tube de verre rempli d'air sec et plongeant dans une cuvette pleine de mercure. Lorsqu'on introduit cette cuvette dans une atmosphère dont on veut connaître l'élasticité, le mercure pressé par l'air ou les gaz qui y sont contenus monte plus ou moins dans le tube, qui est gradué et indique la force de la pression. Le manomètre sert surtout dans les machines à

vapeur pour indiquer la force d'expansion de la vapeur, qu'on évalue, comme on sait, en atmosphères, c'est-à-dire en une mesure pour laquelle la force atmosphérique ordinaire sert d'unité. Dans les machines à haute pression, le manomètre est une sorte de baromètre à siphon communiquant avec la chaudière, dont la force d'expansion chasse le mercure dans le tube gradué, qui indique ainsi à chaque instant la pression exercée par le gaz dans l'intérieur de la machine.

L. LOUVET.

MANOU ou *Manou*, nom du père du genre humain dans la mythologie indienne (voy. *БРАह्म*). C'est à lui que les Indiens attribuent le plus ancien code qui existe en sanscrit. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle cet ouvrage fut composé, mais il remonte vraisemblablement à plusieurs siècles avant notre ère. Il porte le titre de *Manava dharmastra*, c'est-à-dire code de Manou, ou celui de *Manou samhita*, recueil de Manou, et est divisé en 12 livres qui traitent du droit public et privé et des commandements de Dieu. Il commence par un mythe de la création du monde (voy. *COСMОGONIE*), développe ensuite les devoirs des quatre castes des prêtres, des guerriers, des artisans et des serviteurs, s'étend sur le mode d'enseignement et d'éducation, ainsi que sur les devoirs de celui qui se consacre à l'étude des choses divines, règle les cérémonies à observer dans les mariages et les grandes fêtes religieuses, enseigne les différentes manières de pourvoir à sa subsistance et les devoirs des pères de famille, détermine les aliments purs ou impurs, fixe le nombre et le mode des ablutions et des lustrations, et contient enfin une foule de prescriptions relatives aux femmes, aux anachorètes, aux princes. On y trouve en outre des règles sur le jugement des contestations, sur l'audition des témoins, sur les héritages, et des lois pénales contre les crimes. Il traite enfin des migrations des âmes, et de la félicité qui attend ceux qui auront fait de bonnes œuvres. Il accorde à la caste des prêtres une influence extraordinaire sur les affaires politiques et civiles. Au nombre des crimes capitaux, il place le meurtre, l'adultère, l'ivresse, les jeux de hasard, la dérogation aux privilèges d'une caste, la dégradation des monuments publics, la falsification des monnaies, l'abus de la puissance publique, les offenses commises envers les prêtres, les pénitents, les agriculteurs et les femmes, la retenue faite à un ouvrier de son salaire, la profanation des lieux saints et la négligence des devoirs de l'hospitalité. Le châtiement est proportionné au rang du coupable

ou du plaignant, et est d'autant plus sévère qu'il tombe sur un membre d'une caste supérieure. La loi du talion préside souvent à la détermination de la peine : ainsi le voleur est condamné à avoir les doigts coupés ; le destructeur d'une écluse, à être noyé. Les punitions corporelles peuvent se racheter à prix d'argent, et, dans ces cas, les hautes castes payent moins que les basses. Une des peines les plus sévères est la dégradation d'une caste à une caste inférieure ; elle est accompagnée ordinairement de l'expulsion du coupable hors du pays, après qu'on lui a imprimé sur le front une patte de chien. Les témoins prêtent serment et le juge doit les faire souvenir auparavant de la vie future.

Plusieurs dispositions du code de Manou rappellent une époque fort ancienne ; le bouddhisme (voy.) semble y exister en germe ; la mythologie n'y est que peu développée, et nulle part on n'y trouve ordonné aux femmes de se brûler sur le corps de leurs maris. Ces lois forment des distiques rimés. Un grand nombre de savants indiens en ont publié des *Viakhiânas* ou commentaires et des *Nibandhanagrantha* ou remaniements. W. Jones a donné de cet ouvrage célèbre une traduction anglaise (Londres, 1796). Le texte original, accompagné du commentaire de Kulluka Bhatta, a paru à Calcutta, en 1813, et M. Loiseleur-Deslongchamps l'a traduit en français (Strasb., 1850).

CONVERSATION'S LEXICON.

MANS (LB), *Suindinum*, puis *Cenomani*, chef-lieu du dép. de la Sarthe, près de la Sarthe, à 2 kil. de l'Huisne, à 110 kil. S. O. de Paris ; 23,164 hab. Évêché. On y remarque la cathédrale, deux belles églises, les deux séminaires, l'ancienne abbaye de la Couture (où sont aujourd'hui la préfecture, la bibliothèque, le muséum d'histoire naturelle). Société des arts. Industrie : toiles, étamines, mouchoirs, siamoises, etc. Cire, miel, bestiaux, volaille ; les poulardes du Mans surtout sont renommées. Patrie du P. Lamy, de Tressan, du sculpteur G. Pilon, etc. Bataille gagnée en 1793 par le général Marceau sur les Vendéens. — Jadis chef-lieu des *Aulerici Cenomani* ; considérable sous les Romains et au temps de Charlemagne ; mais raccagé par les Normands aux ix^e et x^e siècles, et ravagé depuis par la guerre, la peste et par des incendies, il perdit beaucoup de son importance : cependant il est aujourd'hui dans un état assez prospère. — L'arrondissement du Mans a 10 cantons (Ballon, Conlie, Écommoy, Lomé, Montfort-le-Rotrou, Sillé-le-Guillaume, la Suze, plus le Mans qui compte pour 3), 128 communes et 164,667 habitants.

BOUILLET.

MANSARDE. Ce mot signifiait primitivement une fenêtre pratiquée dans la partie presque verticale d'un comble brisé. Ce sens n'a pas vieilli, mais le mot *mansarde* a pris beaucoup plus d'extension, et, au lieu de servir à désigner seulement une fenêtre d'une certaine partie d'un édifice, il a bientôt signifié une chambre pratiquée dans un comble brisé : c'est cette dernière acception du mot que nous devons examiner. Il y aurait un singulier travail à faire sur les mansardes des grandes cités, car le peuple des villes d'une moindre population ne connaît point ces réduits et ne s'en fait même pas d'idée. Mais, pour tracer d'une main ferme et habile l'histoire des mansardes de Paris seulement, il faudrait tantôt un pinceau joyeux et fou, comme une folle composition de Rubens, tantôt les couleurs suaves et voluptueuses de l'Albane, mais le plus souvent la sombre palette de Murillo, peignant tous les hideux détails d'une hideuse misère ; car le peuple des mansardes, pas plus que celui des étages inférieurs, n'est uniforme. Voulez-vous en avoir la preuve ? suivez-moi, si vous vous sentez assez de force pour monter et descendre soixante ou même quatre-vingts marches d'escalier. — Frappons à cet hôtel, montez avec moi au cinquième ; il est nuit, les splendides appartements des premiers étages sont plongés dans l'obscurité, tandis que de la lumière éclaire encore le but vers lequel nous montons. Ouvrons toutes ces portes, voyez ces mansardes, elles sont presque élégantes, si l'élégance et la malpropreté peuvent vivre ensemble. Les tables sont chargées de débris de viandes, de bouteilles de toutes les formes, de cartes épaisses, toutes tachées de vin ; chaque chaise est couverte d'une livrée riche, mais souillée. A présent, retournez-vous de l'autre côté du corridor, regardez dans ces intérieurs ; voyez ces toilettes garnies de boîtes d'essences, de flacons odorants, de savons parfumés, de miroirs, de petits meubles à l'usage d'une petite-maitresse, ces parures de toutes les formes, de toutes les couleurs ; voyez ce livre entr'ouvert à une page infâme.... Venez, et laissez là ces soubrettes vénales et corrompues, ces valets fainéants, gagés pour dépouiller leurs maîtres et pour se moquer d'eux. Du reste, nous ne nous éloignerons pas beaucoup, et nous voilà déjà à la mansarde voisine. Chut ! Voyez, penchée sur cette table de bois blanc, cette belle et pâle tête d'un jeune homme de vingt ans. Que ses yeux sont caves et brillants ! quelle souffrance dans ces rides précoces ! de rares cheveux recouvrent à peine un front vaste et des tempes décharnés.

Silence ! c'est le génie pauvre qui essaye de faire son sillon. Où sera-t-il dans quelques années ? ne le dérangeons pas ! *Euge puer !*... Dans cette même maison, regardez par ici, voyez quelle misère, quelle sombre et noble misère ! Cette femme âgée semble bien à plaindre, et cependant son visage est calme. Combien de propreté dans ces lieux, combien d'ordre dans l'arrangement de ces meubles, qui durent avoir une belle jeunesse ! Entr'ouvrons ce placard ; voyez ce pain, comme il est nettement coupé, comme ces petits restes d'un frugal repas sont gardés avec soin ! Vous ne savez pas quelle femme est sous vos yeux ? Levez la tête : voici un beau portrait de l'empereur, deux épaulettes, une croix, un ruban, tous ces nobles insignes placés dans un cadre et recouvert d'un crêpe. Découvrez-vous, vous êtes chez la veuve d'un vieux soldat. Ne dites pas dans quel état malheureux vous l'avez vue, elle vous donnerait un démenti. Respectez la veuve d'Hector !... Venez, venez, laissez vos tristes pensées, c'est pour *philosopher* et non pour gémir que je vous guide. Est-ce que par hasard vous ne saviez pas où conduit la gloire, naïf que vous êtes ? Quittons le quartier Saint-Germain, traversons le Pont-Neuf ; nous voilà arrivés. Prenez cette corde grasse qui sert de rampe. Écoutez quel rire ! Entendez-vous ces éclatantes voix de femmes, ces mâles refrains, c'est de la joie, de la verve, des heureux ! Les verres se choquent, le bouchon part ! Combien croyez-vous qu'ils sont là-haut?... douze?... ils ne sont que quatre. Regardez. — Riez, nous, nous viendrons voir la mansarde demain ; nous attendrons le grand jour, soyez sans crainte. — Partons pour le faubourg Saint-Antoine. Voilà le chiffonnier qui rentre dans sa mansarde. Quel bouge hideux, infect ! quelle mortelle odeur ! Peut-on vivre ici ? D'où sortent ces miasmes ? Voyez à côté de ces deux petits enfants, de cette femme, jeune et stérile, qui dorment sur un peu de paille, un tas de papiers trainés dans la fange des ruiseaux, plus loin des chiffons dégoûtants de boue, à un autre coin des os, des débris de cornes ; dans le dernier angle, de vieux fers, des bouteilles et des cristaux brisés : de meubles, pas un... Vous ne saviez pas pourquoi ces hommes sont affreux, pourquoi ils ont l'œil éraillé, la peau livide, pourquoi ils s'enivrent, pourquoi ils ont d'horribles vices : à présent, vous le comprenez, n'est-il pas vrai ? Vous serez indulgent, car la connaissance des douleurs du peuple donne de l'indulgence pour le peuple. — Mais il est grand jour : un dernier effort, retournons chez la grisette. Montez sans crainte,

elle est bonne fille. Son petit réduit est propre, net, riant; le soleil y entre à pleine fenêtre. Pour tout rideau, la grisette n'a que son châle, qu'elle emploie souvent à cet usage. La petite cheminée de la mansarde est ornée d'une petite glace et de deux vases de porcelaine blanche remplis de fleurs; dans l'âtre est un réchaud chargé d'un fer à repasser et d'une casserole où se gonfle le café au lait du matin. Non plus que la fenêtre, le lit n'a pas de tenture; mais cette petite couette est si propre, si bien faite, que rien ne semble devoir la voiler. Des étoffes taillées, quelques romans de M. Paul de Kock, chargent la table de M^{lle} Atala, ouvrière en linge. C'est pour sa mère que Béranger a fait cette délicieuse chanson que vous savez :

Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

La mère d'Atala s'appelait Lisette : il y a toute l'histoire de deux époques dans ces deux noms-là. Béranger, l'immortel Béranger, est le dieu des véritables grisettes logeant dans la mansarde; les autres, qui ne sont pas classiques, préfèrent la romance sentimentale et romantique. Vous êtes fatigué, arrêtons-nous. Quand vous en aurez le temps, parcourez les autres mansardes que je ne puis vous faire connaître, elles en valent la peine, croyez-moi. A. GENEVAY.

MANSART ou MANSARD (FRANÇOIS), naquit à Paris en 1598; sa famille était d'origine italienne. Michele Mansarto, Romain, fut le chef de cette maison, que l'on retrouve depuis une assez haute antiquité attachée aux rois France. Les Mansart que l'on connaît antérieurement à François étaient tous, ou peintres, ou sculpteurs, ou ingénieurs, nom qui signifiait alors *architecte*. Il reste très-peu de monuments construits par Mansart : le temps, la main des hommes et celle des révolutions ont renversé presque tout ce qu'il avait élevé. Le peu qui est parvenu jusqu'à nous a été ou modifié ou laissé inachevé par l'auteur. Nous n'avons donc rien d'entier sorti de ses mains; partant, il nous serait difficile d'asseoir notre jugement sur le talent d'un homme célèbre dans son époque par la fécondité d'un esprit actif, autant que par la conscience qu'il apportait dans ses moindres travaux. Peu d'hommes plus que Mansart se sont montrés sévères pour leurs propres ouvrages : l'histoire nous représente cet architecte comme travaillant et modifiant sans cesse ses plans, et s'il ne nous a rien légué de complet, la faute en est en partie à ce doute, à cette hésitation, à cette manie du mieux, honorable sans doute, mais pourtant dangereuse. Colbert lui avait de-

mandé ses plans pour la principale façade du Louvre : il porta au ministre, non-seulement un projet, mais beaucoup de dessins, la plupart inachevés. Appelé à juger lui-même ce qu'il venait de faire, prié d'indiquer à quelle idée il s'arrêtait de préférence, afin que l'on pût soumettre à Louis XIV le plan définitif, François Mansart n'osa se prononcer, car il disait que, pendant la durée du travail, il pourrait peut-être modifier sa conception, et qu'ainsi il était inutile de présenter au roi des dessins qui ne recevraient pas leur exécution. Cette réponse décida le ministre à prier Bernin de venir en France. Mansart restaura l'hôtel *Carnavalet*, rue Culture-Sainte-Catherine à Paris. Cet hôtel, bâti d'après Ducerceau, était dépourvu de toute élégance : la porte seulement, ornée de la main de Jean Goujon, devait être conservée par un architecte appréciateur des arts : c'est ce que fit Mansart, qui sut allier avec assez d'habileté ses nouvelles constructions au précieux morceau rendu sacré par le ciseau d'un grand artiste. Dans la rue Saint-Antoine, l'église de la *Visitation* donnerait une idée défavorable du talent de François; mais cependant il est impossible de ne pas reconnaître dans l'homme qui fit les plans du *Val-de-Grâce* un mérite vraiment supérieur. Aujourd'hui, cette église présente un aspect sombre, des formes trop lourdes; mais il ne faut pas reprocher ces défauts à Mansart, dont l'idée primitive, très-vaste et d'un très-bon goût, ne fut qu'en partie adoptée. Il n'y a de François Mansart que le plan général et le dessin de l'ordonnance de la nef. Les travaux de cette église, menés seulement jusqu'à la hauteur de neuf pieds, furent confiés alors à Jacques Lemercier. En 1634, la reine Anne d'Autriche nomma, pour achever cette construction, Pierre le Muet et Gabriel Leduc, qui élevèrent la coupole. — Le beau château de *Maisons*, qui sous l'empire était habité par l'illustre maréchal Lannes, et qui, de nos jours, appartient à M. Jacques Lafitte, est l'ouvrage de Mansart. En chargeant cet architecte de lui élever une maison de campagne, le président René de Longueuil lui donna *carte blanche*. François usa grandement de la liberté qu'on lui laissait, car la maison était déjà en partie construite lorsqu'il la fit abattre pour faire un nouvel édifice sur un nouveau plan. — On attribue à Mansart l'invention des fenêtres que l'on nomme *mansardes*; mais il est cependant généralement reconnu que cette pensée lui est venue de l'assemblage des bois de charpente que Sangallo avait figuré pour faire à Saint-Pierre de Rome les cintres dont Michel-Ange s'est servi. — Les

constructions principales de François Mansart à Paris furent, outre celles dont nous avons parlé, le *Portail de l'église des Feuillants*, le *Portail de l'église des Minimes*, église pour laquelle il fit un plan très-remarquable; une partie de l'hôtel *Conti*, l'hôtel de *Bouillon*, de *Toulouse*, de *Jars*; le château de *Gèvres* en Brie, et celui de *Fresne*, dont la chapelle est digne d'admiration. François Mansart mourut en 1666.

MANSART OU MANSARD (Jules HARDOUIN), le plus célèbre des Mansart, naquit en 1645. Il était neveu de François Mansart, et son père, Jules Hardouin Mansart, qui lui donna ses prénoms, était premier peintre du cabinet du roi de France. — Pour cet article, nous ne ferons que suivre l'excellent travail de M. Quatremère de Quincy, regrettant seulement que la forme de cet ouvrage ne nous ait pas permis de donner au grand architecte des Invalides et de Versailles toute la place qu'il mérite. Dès sa plus tendre jeunesse, Jules montra clairement ce qu'il serait un jour. Il étudia avec une sorte d'enthousiasme la science de l'art, sans laquelle il n'est point de grands artistes; il apprit avec rapidité tous ces détails de l'architecture dont les notions primitives, difficiles à acquérir de notre temps, l'étaient encore bien plus alors: il fut soutenu dans ce travail par les traditions de sa famille, dont il devait être la plus belle gloire. Louis XIV devina son génie. Mansart fut fait surintendant et ordonnateur des bâtiments royaux. Voici de quelle manière M. Quatremère fait connaître les idées qui, en architecture, guidaient le siècle de Louis XIV: « Il n'est pas toujours au pouvoir des princes les plus ambitieux de la gloire des arts de donner naissance à des ouvrages qui répondent complètement à leurs vœux. Le génie des arts a ses époques et ses saisons. Lorsque Louis XIV forma le projet d'enlever à l'Italie le sceptre des arts, ils y étaient déjà sur le déclin; il n'y trouva plus pour y former des élèves que la troisième génération des grands maîtres qu'elle avait produits pendant deux siècles. Les artistes en crédit étaient pour la peinture les élèves de l'école des Carrache, en sculpture et en architecture les suivants de Bernin ou les sectateurs de Borromini. Il faut rendre aux hommes habiles du siècle de Louis XIV la justice de dire qu'ils surent se garantir des excès où l'abus de l'innovation était parvenu en Italie; mais il est un courant de goût et d'opinions auquel il n'est peut-être donné à personne de résister entièrement. Ainsi, Jules Hardouin Mansart se garda sans doute dans le style de son architecture du système de la bizarrerie, mais il ne lui fut plus donné d'être pur,

correct et sévère. Il y eut dans sa manière une certaine insignifiance de formes, une certaine médiocrité de goût qui ne peut se définir que négativement, en tant qu'absence de caractère ou de physionomie. » — Ce jugement sur Mansart nous paraît d'une vérité frappante, lorsque Mansart est l'architecte de Versailles. Dans ce magnifique palais de la royauté, rien de saisissant, rien d'original; l'orangerie, qui nous paraît la chose la plus gracieuse de ces vastes constructions, appartient à le Nôtre: Mansart reste donc avec sa galerie et sa chapelle, les deux parties du château royal qu'il semble avoir traitées avec le plus de soin. L'une, sans doute, est imposante, mais c'est plus encore par son étendue que par son architecture; l'autre, brillante de richesse, prouve l'immense ressource d'un beau génie placé pour tant dans des conditions de commodité difficiles à remplir. A l'exception de ces deux constructions et de Trianon, le reste du palais de Louis XIV nous paraît bâti avec cette insignifiance de formes, don fatal que Mansart reçut de son siècle. Mais, lorsque Mansart est l'architecte des Invalides, il nous semble alors bien supérieur à l'ordonnateur des constructions de Versailles. Cependant, l'idée du dôme ne se trouve pas dans les premiers plans de l'architecte de Louis XIV: cette grande et belle idée lui vint après coup. L'effet produit par cette immense voûte est agréable; sa masse paraît légère, et donne à tout l'hôtel des Invalides un aspect monumental qu'il n'aurait point sans elle. Intérieurement, la construction de la chapelle est vicieuse; on sent une double pensée, celle du premier plan et celle du second; il y a comme deux églises jointes bout à bout. Cependant, Mansart s'est efforcé de cacher ce défaut, qu'il ne pouvait entièrement faire disparaître. En élevant ainsi son dôme d'une manière en quelque sorte isolée, Jules Hardouin eut le grand avantage de pouvoir le faire partir de fond. Il employa, comme Michel-Ange, des colonnes accouplées et adossées pour servir de contre-forts à la tour du dôme; mais ces contre-forts, ne faisant point corps avec l'ensemble, produisent dans l'aspect général des parties un ressaut dont l'effet est d'altérer l'unité et l'harmonie de la distribution. Quoi qu'il en soit des fautes commises par Mansart dans la construction des Invalides, ce monument n'en reste pas moins un des plus beaux que nous possédions, et, nous le répétons, Mansart des Invalides, jetant son immense dôme (son diamètre a 75 pieds), nous paraît bien supérieur à Mansart de Versailles. — « Généralement, dit M. Quatremère, l'édifice des Invalides se recommande par

une construction et une exécution précieuses et soignées, par une application de formes, de profils, de détails, sinon purs et sévères, du moins réguliers et exempts de bizarrerie... Il offre dans son intérieur surtout un ensemble de richesse et d'élégance où la légèreté s'unit à la solidité, où la variété ne détruit pas l'unité, et dont l'aspect excite ce sentiment d'admiration qui impose volontiers silence à la censure. » — En 1690, Jules Hardouin Mansart fut le constructeur et l'ordonnateur de la place des Victoires. Décoré de l'ordre de Saint-Michel, honoré de l'amitié de Louis XIV, membre protecteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, il fit renouveler l'usage des *expositions* tombées en désuétude, et rendit encore d'autres services aux arts et artistes, dont il favorisa les travaux. Jules Hardouin, un des grands artistes d'un grand siècle, mourut à Marly en 1708, à l'âge de 65 ans. Son corps, transporté à Paris, fut déposé à Saint-Paul, où le ciseau de Coisevox lui éleva un monument.

A. GENEVAY.

MANSFELD (MAISON DE), une des plus anciennes de l'Allemagne. Elle tirait son nom d'un château situé dans l'ancien cercle de la haute Saxe. Cette famille, aujourd'hui éteinte, brilla d'un vif éclat dès le commencement du XII^e siècle, où HOYER, l'un des premiers comtes de Mansfeld, généralissime de l'empereur Henri V, mourut glorieusement à la bataille de Welfsholz, en 1115. Lors de la réformation, le comte ALBERT embrassa chaudement la cause de Luther, né dans son comté, et devint un des principaux soutiens du protestantisme. Le comte VOLBATH, 5^e fils du précédent, se signala à la bataille de Montcontour et mourut en 1578. Le comte PIERRE-ERNEST fut gouverneur du Luxembourg et de Bruxelles; il mourut en 1604, après avoir obtenu le titre de prince du Saint-Empire. Son fils légitime, le prince CHARLES, qui se distingua dans les guerres de Flandre et de Hongrie, ne laissa pas de postérité.

PIERRE-ERNEST, comte de Mansfeld, né à Malines et frère naturel de ce dernier, un des plus célèbres hommes de guerre de son temps, fut élevé dans la religion catholique par son parrain l'archiduc Ernest d'Autriche, et rendit, ainsi que son frère, d'importants services au roi d'Espagne, dans les Pays-Bas, et à l'empereur Rodolphe II en Hongrie. Il arriva ainsi à se faire légitimer par ce dernier; mais comme, malgré des promesses solennelles, on refusait de lui accorder la dignité de son père et les biens que celui-ci avait possédés dans les Pays-Bas, il se rangea, en 1610, du parti des princes protes-

tants, embrassa le culte réformé et devint un des plus dangereux ennemis de la maison d'Autriche. Pierre-Ernest s'unit, en 1618, aux mécontents de la Bohême, auxquels il amena des renforts. Il combattit longtemps dans ce pays et sur le Rhin pour la cause de l'électeur palatin Frédéric, fut mis au ban de l'Empire et ravagea les terres des princes ecclésiastiques. Il éprouva plusieurs défaites, mais sans s'avouer vaincu. Avec l'argent de la France et de l'Angleterre, il leva, en 1625, une armée, dans le but d'envahir les États héréditaires de l'empereur. Battu près de Dessau par Wallenstein (*voy.*), cet échec ne l'empêcha pas de continuer sa marche vers la Hongrie, et de se réunir avec le prince de Transylvanie, Bethlen Gabor. Lorsque celui-ci changea de parti, Pierre-Ernest, après avoir licencié ce qui lui restait de troupes, avait formé le projet de passer par Venise en Angleterre, avec le petit nombre de partisans qu'il avait retenus, lorsqu'il tomba malade dans un village près de Zara, et mourut, en 1626, âgé de 40 ans. Son corps fut inhumé à Spalatro.

Un comte WOLFGANG de Mansfeld prit aussi une part très-active à la guerre de trente ans.

Des deux lignes principales dans lesquelles était divisée la maison de Mansfeld, la luthérienne, celle d'Eisleben, s'éteignit en 1710. Le comte HENRI-FRANÇOIS, de la branche catholique, reçut, en 1690, du roi Charles II d'Espagne la principauté de Fondi, dans le royaume de Naples, et plus tard, l'empereur Léopold I^{er} lui conféra la dignité de prince de l'Empire. HENRI-PAUL-FRANÇOIS, dernier comte de Mansfeld et prince de Fondi, vendit cette principauté, et mourut, en 1780, sans postérité mâle. Sa fille unique apporta ses biens allodiaux en mariage à la maison princière de Colloredo, qui joignit alors à ce nom celui de Mansfeld.

L'ancien comté de Mansfeld, situé dans la Thuringe septentrionale, et qui avait une population de 59,000 habitants sur 19 milles carrés géographiques, fut séquestré, en 1570, pour cause de dettes, par la Saxe électorale et l'évêché de Magdebourg. Il renferme les petites villes de Mansfeld et d'Eisleben. Incorporé à la Prusse, en 1814, il fait aujourd'hui partie de la régence de Mersebourg (province de Saxe). CONV. LEX.

MANSO (JEAN-GASPARD-FRÉDÉRIC), poète, critique et historien allemand, naquit à Blasienzell (Saxe-Gotha), le 26 mai 1759. Après avoir fait ses humanités dans la maison de son père et au gymnase de Gotha, il étudia la théologie à l'université d'Iéna, mais en continuant de se livrer à la philologie. En 1785, il fut placé d'abord

comme adjoint et plus tard comme professeur au gymnase de Gotha, d'où il passa, en 1790, à celui de Marie-Madeleine, à Breslau; et, trois ans après, la direction de cet établissement lui ayant été confiée, il remplit honorablement cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 9 juin 1826.

Indépendamment de son édition des poésies de Méléagre (Gotha, 1789), ce fut d'abord par des traductions que Manso fixa sur lui l'attention; puis il fit paraître ses propres poésies dont il faut mentionner l'*Art d'aimer* (Berl., 1794), son épître à Garve *sur la science calomniée*, et ce qu'il a appelé, à l'exemple de Herder, ses *Forêts poétiques*, insérées dans les *Mélanges* (Leipz., 1801, 2 vol.). Parmi ses ouvrages en prose, on remarque surtout les suivants : *Essais sur quelques sujets mythologiques des Grecs et des Romains* (Leipz., 1794); *Sparte*, excellent essai sur l'histoire, la constitution et les mœurs des Lacédémoniens (Leipzig, 1800, 2 tom. en 4 vol.); *Vie de Constantin le Grand* (Leipz., 1817); *Traité et morceaux variés* (Bresl., 1821); *Histoire de l'État prussien depuis la paix de Hubertsbourg* (Franç., 1819-1820, 3 vol.), ouvrage très-important dont une nouvelle édition a été publiée depuis 1855; enfin son *Histoire de l'empire des Ostrogoths en Italie* (Bresl., 1824). Il a traduit Virgile, Bion, Moschus, l'*OEdipe* de Sophocle; ses traductions ne brillent pas toujours par l'exactitude, mais on ne saurait lui contester l'élégance et le sentiment poétique. CONVERSATION'S LEXICON.

MANSOUR (ABOU-DJAFAR ABD' ALLAH AL-), c'est-à-dire le *Victorieux*, second calife de la maison des Abbassides, succéda à son frère Aboul-Abbas *al-Saffah*, l'an 136 de l'hégire (755 de J. C.), et s'affermir sur le trône par le meurtre des Ommeyades. Il eut beaucoup de guerres à soutenir et lutta avec énergie contre la secte des *Rawandian* qui exerçait son culte dans la résidence même du calife. Après avoir fondé Bagdad, Al-Mansour y attira des savants de tous les pays, et y fit fleurir les lettres et les sciences. Il mourut en 774, âgé de 63 ans. — Sur d'autres personnages du même nom, voy. FATIMIDES. X.

MANTE, vêtement de femme, ample et sans manches, qui se portait par-dessus les autres vêtements dans les temps froids; du latin *mantellum*, qui se trouve dans Plaute, diminutif de *mantum*, *eo quod manus tegat tantum*, dit Isidore; il peut bien venir aussi de *manta*, qui s'est dit dans la basse latinité. — La mante fut d'abord un grand voile noir, traînant jusqu'à terre, que les dames de la cour portaient dans les grandes cérémonies, et surtout dans le deuil

(*peplum*). On donna le même nom à certain habit que portaient quelques religieuses, aux balandrans, capes de Béarn à longs poils, ou couvertures que prenaient les voyageurs, et à celles que les Bohémiens errants jetaient sur leur épaule, et qui ne leur couvrait qu'un bras. — Martial (liv. XIV, ép. 29) appelle *mantatus* l'homme couvert d'une mante. Il y avait aussi autrefois une espèce de mante nommée *mantuelis*, que l'historien Pollion appelle *chlamis dardanica mantuelis*, dans la *Vie de Claude*, chapitre XVII. — La mante papale est une cape de laine à capuchon que porte quelquefois le pape. Jadis, le premier des diacres investissait le pape du souverain pontificat en lui mettant la mante, et lui disant : *Ego investio te de papatu, ut præsis urbi et orbi*. — Mante signifiait encore autrefois une grande couverture de lit qu'on fabriquait à Montpellier, à Avignon, à Paris.

DICTIONNAIRE DE LA CONV.

MANTE (*mantis* en latin), genre d'insectes hyménoptères, qui a quelques rapports avec les sauterelles par l'allongement des pattes de derrière, mais qui en diffère par la conformation de ses mâchoires, propres à saisir une proie et la dévorer, par ses antennes soyeuses et par un plus grand nombre de tarsi à ses pattes. Presque toutes les espèces de ce genre appartiennent aux pays chauds; il n'y en a point au nord de la France, mais on en voit dans les provinces du Midi, où la singularité de leurs habitudes attire l'attention, provoque même une sorte de superstition. L'espèce nommée *prega-liou* dans ces provinces s'est répandue jusqu'aux frontières de l'Auvergne. Comme on le voit, souvent posée sur ses pattes de derrière, ayant le corps vertical, la tête un peu penchée, et joignant ses deux larges pattes de devant, que l'on assimile à des mains, on a cru reconnaître dans cette posture l'attitude de la prière, ce qu'indique le nom qu'on leur donne. Cette espèce est assez grande et très-carnassière. Une autre espèce un peu plus petite ne joint pas ses pattes de devant lorsqu'elle est assise sur celles de derrière, mais gesticule comme un orateur : c'est la *mante oratorienne* (*mantis oratoria*). — Une espèce commune à l'Europe et à l'Afrique semble prendre une posture suppliante en avançant l'une de ses mains : c'est la *mante mendicante*. — Chacune des nombreuses espèces de ce genre est remarquable par quelque particularité qu'indique son nom spécifique. Une opinion populaire attribuée à celles de l'Europe une faculté fort extraordinaire, et qui ne serait pas sans utilité : ces insectes devinent, dit-on, et indiquent à ceux

qui les consultent la direction qu'il faut suivre pour trouver ce qu'ils cherchent. Un voyageur est-il égaré, qu'il interroge ces *devins*, il sera bientôt remis sur la voie. — Les mantes passent, comme tous les insectes ailés, par les états de larve et de nymphe avant d'arriver à celui d'insecte parfait; mais cette transformation successive n'a lieu que pour le développement des ailes, et le reste du corps n'en subit pas d'autres que celles qu'exige l'accroissement de l'individu. Il résulte de cette organisation que ces insectes ne changent pas leur manière de vivre durant le cours entier de leur existence, et que la larve et la chrysalide ne sont pas moins agiles que l'insecte parfait.

FRÉRY.

MANTEAU, vêtement sans manches, long et ample, destiné à se placer par-dessus les autres et à envelopper tout le corps. — Il fut en usage chez les Grecs, et principalement chez les philosophes de l'antiquité, dont il semblait en quelque sorte un attribut. Il paraît que les Romains ne l'adoptèrent que sous les Antonins. — Ce n'est pas seulement chez les peuples dont le climat est froid que le manteau fait partie des habillements, les espagnols, entre autres, en font un grand usage. En France, le manteau n'était guère porté autrefois que par les gens à cheval; maintenant, il a presque généralement remplacé le *carriack*; il se drape d'une manière plus élégante; et, au risque de froisser leurs parures, nos dames ont aussi leurs manteaux dans la saison rigoureuse. — Au théâtre, on désigne sous le nom de *rôles à manteau* ceux des personnages graves et âgés, des tuteurs, notaires, etc. — Au figuré, on appelle *manteau* l'apparence ou le prétexte dont on veut couvrir une action souvent peu louable, et l'on sait que Molière a signalé ces hypocrites :

Se faisant un manteau de tout ce qu'on révère.

— Dans la langue du blason, le *manteau* est la fourrure herminée sur laquelle est posé l'écu des chevaliers. — Un *manteau de cheminée* est sa partie saillante dans la chambre. — On disait autrefois des livres défendus qu'ils se vendaient sous le *manteau*, expression métaphorique indiquant le mystère qu'exigeait ce genre de négoce. — Dans la plupart des mollusques, la peau est beaucoup plus lâche qu'il ne faudrait pour qu'elle entourât seulement le corps : elle forme alors des replis qui l'enveloppent à la manière d'un *manteau*; de là ce dernier nom donné à la peau des mollusques, quoiqu'elle ne présente pas toujours cette disposition. Tantôt le *manteau* est un large bouclier, qui recouvre la sur-

face du dos du mollusque; tantôt ce sont deux lobes qui se réunissent en dessus, et laissent entre eux un canal où pénètre l'élément (eau ou air) dans lequel vit l'animal; tantôt c'est un sac à plusieurs ouvertures pour diverses fonctions.

Voy. MOLLUSQUES.

OURRY.

MANTÈGNE (ANDRÉ). *Andrea Mantegna*, né à Padoue, en 1430, dans une condition obscure, et mort à Mantoue, en 1506, est considéré comme le fondateur de l'école mantouane. Ses premiers essais ayant été remarqués par Jacques Squarcione, peintre de Padoue, celui-ci l'attira dans sa maison et l'adopta pour son fils; il lui fit étudier des plâtres moulés sur l'antique et des tableaux sur toile qui lui venaient de la Toscane et de Rome. Les progrès d'André furent rapides; à 17 ans, il peignit le tableau du maître-autel de Sainte-Sophie de Padoue qui établit sa réputation et lui fit confier un grand nombre de travaux. Jean Bellin, peintre vénitien alors très-célèbre, admirateur d'André, lui donna sa fille en mariage, ce qui le brouilla avec le Squarcione. Le duc de Mantoue appela André à sa cour, le combla de largesses et lui fournit de nombreuses occasions d'exercer son talent. C'est là que le Mantegna fonda cette école à laquelle Jules Romain (voy.) imprima plus tard un nouvel élan, école qui se distingua par la pureté, la simplicité et l'exactitude. Le Corrège, dit-on, fut disciple du Mantegna, et tient de ce maître la science des raccourcis admirés dans ses plafonds à Parme. Innocent VIII fit venir le Mantegna à Rome pour travailler au Belvédère. Ses principaux ouvrages sont à Padoue, à Vérone, à Rome, à Mantoue : on doit citer la *Madone de la victoire*, la *Vierge tenant l'enfant Jésus*, et l'*Annonciation* (à Dresde). On lui a attribué à tort l'invention de la gravure au burin; mais il fut un des premiers qui la perfectionnèrent. Il a gravé une partie de son célèbre tableau du *Triomphe de Jules-César*, aujourd'hui en Angleterre, au château d'Hamptoncourt, et dont Andrea Andreani, dit le Mantouan, a reproduit l'ensemble en neuf planches formant frise. L'Arioste, dans son *XXIII^e* chant, a rangé le Mantegna au nombre des plus illustres peintres de son temps.

L. C. SOYKA.

MANTELET, même étymologie que *mante* (voy.), petit manteau de soie, de velours ou de drap que les femmes portent sur leur robe; petit manteau violet que les évêques jettent sur leur rochet lorsqu'ils sont devant le pape ou son légat, pour témoigner que leur autorité est subordonnée. — *Mantelet* se dit aussi d'une grande pièce de cuir qui s'abat sur le devant et sur les

côtés d'une calèche pour se défendre de la pluie ou du vent, et qu'on relève pendant le beau temps pour avoir de l'air. — En termes de blason, le mantelet était autrefois une espèce de lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leurs casques et leurs écus, et que quelques auteurs ont aussi nommé *camail*. Il se disait encore des courtines du pavillon des armoiries quand elles n'étaient pas recouvertes de leurs chapeaux. — *Mantelet*, en termes de guerre, était jadis un parapet portatif et roulant dont se couvraient les pionniers employés au travail d'un siège. Pierre IV, roi d'Aragon, dans sa *Chronique*, liv. III, c. 25, l'appelle *mantelletum*. Il était fait de gros madriers doublés, ayant 5 pieds de haut et 3 de large, unis par des barres de fer et formant quelquefois un angle et deux faces. Les anciens s'en servaient aussi à la guerre, comme on le voit dans Végèce ; mais les leurs étaient de bois léger, hauts de 8 à 9 pieds, larges d'autant, longs de 16, couverts, à double étage, l'un de planches, l'autre de claies, avec les côtés d'osier, et revêtus en dehors de cuir mouillé pour éviter le feu. — Depuis longtemps, pour mettre à l'attaque des places, le soldat à couvert des coups de fusil, on a remplacé avec avantage les mantelets par des gabions très-élevés remplis de fascines et de menu bois. DICT. DE LA CONV.

MANTILLE, même étymologie, même sens a peu près que *mante*, *manteau* et *mantelet*. Le *Dictionnaire de Trévoux* disait, en mai 1726, d'après le *Mercur de France* : « La mantille que les dames ont tant portée cet hiver sur leurs épaules est une espèce de grand fichu à trois pointes, dont celle de derrière est arrondie. On les fait ordinairement de velours ou de drap écarlate, rehaussées d'un galon ou d'une broderie d'or. C'est un ornement très-utile pour garantir du froid le cou, la gorge et les épaules. » Plus tard, dans une autre édition, il ajoutait : « Le mantelet a succédé à la mantille, et il en diffère en ce qu'il est tout rond comme les manteaux des hommes et qu'il n'a pas de pointe. » — Un siècle après, M. Noël, dans son nouveau *Dictionnaire des origines*, disait : « Le mantelet a succédé, en 1736 ou 1737, à la mantille. Les femmes de condition ont commencé à en porter le matin, et alors il était sans capuchon ; puis les mantelets sont devenus fort communs ; mais, depuis quarante ans environ, ils sont entièrement passés de mode. » — Enfin, la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*, publiée en 1835, appelle la mantille « un petit manteau qui servait autrefois à l'habillement

des femmes. » Le docte aréopage n'avait pas encore déposé la plume que le petit manteau d'autrefois redevenait petit manteau d'aujourd'hui, mais point écarlate ; noir, en dentelle, en blonde, en soie, en velours. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que depuis plusieurs siècles *mante*, *manteau*, *mantelet* et *mantille* se disputent en France le champ clos de la mode, tantôt battants, tantôt battus, disparaissant aujourd'hui, reparaissant demain, quatuor fantasque et fantastique, ne pouvant vivre en harmonie comme quatre bons frères. Il y a un gros volume de belles réflexions à écrire là-dessus. Peut-être m'en occuperai-je quelque jour si j'acquiers plus de loisir et de savoir. N'oublions pas, en finissant, que si la mantille n'est pas d'origine espagnole, elle a été du moins naturalisée depuis longtemps, et reconnue citoyenne par delà les Pyrénées. Elle forme avec l'éventail et la basquine l'équipement de guerre de la belle Castillane. Malheur au cœur qu'elle attaque avec ces armes-là ! Il n'est pour l'infortuné d'autre ressource que de se rendre à merci. DICT. DE LA CONV.

MANTINÉE (BATAILLE DE). Mantinée était une petite ville de l'Arcadie, célèbre par la bataille que s'y livrèrent les Thébains et les Lacédémoniens, et qui coûta la vie à Épaminondas, l'an 362 avant J. C. Z.

MANTOUE, ville d'Italie, capitale du Mantouan, qui forme, avec les duchés de Castiglione et de Safercino, une province du gouvernement de Milan. La ville de Mantoue, située sur un lac formé par les eaux du Mincio, et protégée en outre par une citadelle, offre une position presque inexpugnable ; ses rues sont larges et belles. Plusieurs monuments la décorent, et parmi eux on distingue le palais du T (ainsi nommé à cause de sa forme), décoré par le célèbre peintre Jules Romain. Cette ville, dévastée en 1630, par les Autrichiens, et privée de ses ducs depuis 1705, a vu le nombre de ses habitants décroître successivement. On n'y compte plus aujourd'hui que 25,000 âmes. Mantoue, prise par Napoléon en 1796, reprise par les Autrichiens en 1799, et rendue aux Français en 1801, fut définitivement restituée à l'Autriche à la suite de la paix de 1814.

Le Mantouan qui compte 41 milles carr. géogr. et 251,000 habitants, a suivi les vicissitudes de sa capitale. Gouverné depuis le xv^e siècle par des ducs de la maison de Gonzague, il a tour à tour été incorporé dans les provinces milanaises soumises à la maison d'Autriche, à la république Cisalpine fondée par Napoléon, et enfin au royaume Lombardo-Vénitien dont il

fait aujourd'hui partie. Virgile est né dans un petit village des environs de Mantoue, qu'on appelait Andes, et qui se nomme à présent Pietola. Pour l'école de peinture, à laquelle Mantoue donna son nom, *voy. LOMBARDE et MANTEGÈNE.*

MANUCE (ALDE). *Aldus Pius Manutius Romanus*, ou *Alde l'ancien*, fut le chef de la famille de ces imprimeurs de Venise, non moins célèbres par leurs excellents travaux typographiques (*voy. ALDINES*) que par leurs connaissances littéraires et leur infatigable activité. Il naquit, à Bassano, en 1446. Après avoir achevé ses études à Ferrare, il fut choisi pour précepteur du jeune prince de Carpi, Albertus Pius, qui, par reconnaissance, lui permit de prendre le surnom de Pius, et en 1482, il se rendit à Mirandole. Il avait déjà atteint l'âge viril lorsqu'il se mit à apprendre le grec, et dès 1488, il établit une imprimerie à Venise. Il perfectionna singulièrement son art encore dans l'enfance; réformant les caractères gothiques, il répandit l'usage des caractères antiques, dits romains, et inventa les lettres italiennes (*voy. INCUNABLES*); il améliora la ponctuation et employa le premier les deux points et le point et virgule. Il veilla d'ailleurs avec le plus grand soin non-seulement à la beauté de l'impression, mais à la correction du texte, et, dans ce but, il fonda même dans sa maison une société de savants avec lesquels il discutait les versions à adopter. Il mourut assassiné, en 1516. Sans parler des préfaces qu'il a mises à plusieurs des ouvrages sortis de ses presses, nous avons de lui une *Grammaire grecque* (1515, in-4°), un *Dictionnaire grec* (1497; et Bâle, 1519, in fol.), une *Grammaire latine* (1501 et 1508, in-4°) et une *Introduction à la langue hébraïque*, imprimée pour la première fois avec la grammaire de Lascaris (1501, in-4°).

Son fils PAUL, né à Venise, en 1512, étudia spécialement la langue latine qu'il écrivait avec beaucoup de pureté. Il fut chargé, pendant quelque temps, de la bibliothèque Vaticane par Pie IV, qui le mit à la tête de l'imprimerie apostolique, et fut employé également à la bibliothèque de Venise. L'imprimerie aldine, fermée depuis la mort de son père, fut rouverte en 1533, et Paul Manuce continua à en diriger les travaux jusqu'à sa mort arrivée, en 1574, à Rome, où il s'était rendu sur l'invitation de Grégoire XIII. Nous avons de lui, outre des commentaires sur différents auteurs, un recueil de *lettres et de préfaces* (1558) qui a été réimprimé plusieurs fois. — Son fils ALDE, dit le *jeune*, né en 1547, hérita de son savoir. Il n'avait que 14 ans lors-

qu'il écrivit un traité d'orthographe latine. Il professa ensuite les langues anciennes à Venise, à Bologne, à Pise et à Rome, où il mourut, en 1597, dans une grande pauvreté, après avoir été obligé de vendre l'imprimerie de son père qu'il avait dirigée pendant quelque temps. On a de lui des annotations à Velléius Paterculus, Horace, Salluste, Eutrope, et plusieurs traités sur les antiquités romaines insérés dans le *Thesaurus* de Grævius et de Sallengre. **CONV. LEX.**

MANUEL, de *manus*, la main, *manualis*, à la main. On donne ce nom à de petits livres ou abrégés, comme pour indiquer qu'on doit en faire un fréquent usage et les avoir constamment à la main. Depuis quelque temps, ces sortes de livres se sont excessivement multipliés en France; il n'y a pour ainsi dire pas de branche dans la science ou dans les arts, pas de métier même qui n'ait son manuel. Mais il est à regretter que ces ouvrages, faits pour être mis entre les mains des jeunes gens, n'aient le plus souvent aucune valeur. Sous ce rapport, la France a beaucoup à envier à l'Allemagne, où des savants du premier ordre n'ont pas dédaigné d'écrire de simples manuels. **X.**

MANUELI et II. *Voy. COMÈNE et PALÉOLOGUE.*

MANUEL (PIERRE-LOUIS) naquit à Montargis, en 1751. Après avoir fini ses études, il entra dans la congrégation de la doctrine chrétienne, fut ensuite répétiteur dans un des collèges de Paris, puis précepteur du fils d'un riche banquier. Sa tâche étant terminée, Manuel quitta cette maison avec une pension, dont il vécut en y joignant le faible produit de quelques travaux littéraires. La publication d'un pamphlet, hostile à la religion et au gouvernement, lui valut un séjour de trois mois à la Bastille, et il en sortit disposé à se jeter à corps perdu dans le mouvement de la révolution, qui était sur le point d'éclater. Son ardeur le fit assez remarquer pour lui conquérir une place dans la municipalité provisoire, organisée après le 14 juillet, sous la présidence de Bailly. Cette position l'ayant mis à même de fouiller dans les papiers de l'ancienne police, il y puisa les matériaux d'un ouvrage, en 2 vol. in-8°, intitulé *La Police dévoilée*, où il mit à découvert, mais non sans une exagération notable, les vices et les abus du régime qui venait de disparaître. L'un des orateurs les plus avancés du club des Jacobins, il fut, à la fin de 1791, nommé procureur de la commune de Paris, en même temps que Pétion en était nommé maire, et, dans ce poste éminent, Manuel travailla avec la plus grande activité à accélérer la chute du trône. Au 20 juin, il laissa à Pétion

la direction ostensible du mouvement, se bornant à paraître sous les murs du château, dont il narguait les hôtes augustes par d'indécentes démonstrations. Le directeur du département ayant, par un arrêté du 6 juillet, suspendu Pétion de ses fonctions municipales, Manuel fut compris dans cette mesure ; mais, par une coupable et imprudente faiblesse, l'Assemblée législative cassa l'arrêté ; et stimulés encore par l'irritation de cette disgrâce momentanée, les deux magistrats factieux osèrent venir à la barre de l'Assemblée demander, au nom de la commune de Paris, la déchéance du roi. La journée du 10 août décida par la violence ce que l'abus du droit de pétition n'avait pu emporter. Manuel fut un des principaux directeurs de l'insurrection, et le 13 août, la commune *régénérée* le chargea d'opérer la translation au Temple de Louis XVI et de sa famille. Il paraît prouvé qu'il avait proposé de les retenir à l'hôtel de la Chancellerie, place Vendôme, et qu'au Temple il insista encore pour qu'ils fussent logés dans le palais, et non point emprisonnés dans la tour. Les journées de septembre vinrent bientôt compléter l'œuvre du 10 août. Les royalistes et les révolutionnaires ont, d'accord, attribué à Manuel la complicité des attentats qui ensanglantèrent ces jours d'éternelle opprobre. Il en avait sans doute été prévenu, mais tout porte à croire qu'il s'éleva avec force contre cet odieux projet, et, du moins, ce qu'on ne saurait nier, c'est qu'il arracha alors à la mort de nombreuses victimes parmi lesquelles il faut citer le prince de Poix, M^{me} de Tourzel et sa fille, et Beaumarchais, son ennemi personnel. Ce fut aussi par ses soins que M^{me} de Staël put sortir de Paris sans danger ; enfin, le 5 novembre, à la tribune des Jacobins, il qualifia les massacres de septembre de *Saint-Barthélemy du peuple*, et le 16, il demanda à la Convention que tous ceux qui, en ces jours de meurtre, avaient quitté la France, ne fussent point réputés émigrés.

Manuel avait été élu, par le département de Paris, membre de la Convention nationale. A la séance d'ouverture, il fit une première brèche à sa popularité, en demandant que le président de l'assemblée, qu'il qualifiait de *président de la nation*, fût, pendant la durée de ses fonctions, logé aux Tuileries, et environné d'honneurs. Or, ce président était Jérôme Pétion. Le plus vif mécontentement accueillit cette proposition, et elle fut repoussée à l'unanimité. Le 7 octobre, Manuel fut chargé d'aller notifier au roi prisonnier l'établissement de la république, et de lui faire quitter les signes extérieurs de son an-

cienne puissance. Il s'acquitta de cette mission sans violence et sans brutalité, mais avec une froide et insultante ironie. A partir de ce moment, il agit dans l'intérêt de Louis XVI avec autant d'ardeur que jusque-là il en avait mis à lui nuire et à l'accabler. Son zèle révolutionnaire n'éclata plus que dans deux occasions, au 18 octobre, où il fit supprimer la croix de Saint-Louis, en disant que *c'était une tache sur un habit*, et, quelques jours plus tard, en se déchaînant contre le clergé et en traitant de contre-révolutionnaires tous ceux qui défendaient la cause du culte catholique. Il proposa aussi la mise en vente du château de Versailles.

La Convention ayant décrété que Louis XVI serait jugé par elle le 6 décembre, Manuel demanda qu'il fût entendu dans ses moyens de justification. Sur la question de l'appel au peuple, il fit entendre ces paroles remarquables : « Le droit de mort n'appartient qu'à la nature, le despotisme le lui avait pris, la nation le lui rendra. » Il vota ensuite pour la détention dans un fort éloigné de Paris. La Montagne l'accusa d'avoir, comme membre du bureau, falsifié le recensement des votes. On fit la motion de le déclarer infâme, et, en sortant de la salle, il fut injurié et même frappé. Dès le lendemain, il donna sa démission. Retiré dans sa ville natale, au mois de mars 1793, à l'occasion de la levée du recrutement, il fut assailli à coups de pierre et de bâton, et laissé pour mort sur la place. Le fait ayant été dénoncé à la Convention, elle ordonna des poursuites qui n'eurent pas lieu ; mais le 20 août, Manuel, arrêté à Montargis comme suspect, fut amené à Paris. En octobre, il fut cité comme témoin dans le procès de la reine. Quoiqu'il fût lui-même alors sous le coup d'une accusation capitale, Manuel évita de charger la malheureuse princesse. Mis en jugement le 15 novembre, il parut s'étonner de se voir traiter en conspirateur, et invoqua avec force, en sa faveur, les souvenirs du 10 août. Par une contradiction aussi atroce que bizarre, on lui reprochait à la fois d'être l'un des artisans des massacres de septembre, et d'y avoir soustrait plusieurs victimes. On lui imputait aussi d'être de complicité dans les vols commis au Garde-Meuble. Condamné à mort, il montra dans ses derniers moments un abattement qui tenait de la pusillanimité. Outre plusieurs brochures politiques peu dignes d'être mentionnées, on a de Manuel : *Lettres de Mirabeau à Sophie* (la marquise de Monnier), Paris, 1792, 4 vol. in-8°. Cette publication produisit un grand effet. La famille de Mirabeau en fut blessée et entama des

poursuites contre Manuel, éditeur non autorisé ; mais le crédit dont il jouissait alors les lui fit braver, et elles n'eurent aucun résultat ; *Essais historiques, critiques, littéraires et philosophiques*, Genève, 1783, in-12 ; *Coup d'œil philosophique sur le règne de saint Louis*, 1786, in-8° ; *L'Année française*, 1789, 4 volumes in-12.

P. A. VIEILLARD.

MANUEL (JACQUES-ANTOINE), une des célébrités parlementaires de la restauration, naquit à Barcelonnette (Basses-Alpes), le 10 décembre 1775. Fils d'un ancien militaire, il fit ses études chez les doctrinaires de Nîmes, et fut envoyé, fort jeune encore, dans le Piémont pour y étudier le commerce sous la direction d'un de ses oncles. Mais la guerre survenue, au commencement de la révolution, entre la France et la Sardaigne, ayant nécessité son retour, il prit du service, en 1793, dans un des bataillons réquisitionnaires. Des preuves de courage qu'il donna en différentes occasions lui avaient fait obtenir rapidement le grade de capitaine, lorsque après la signature du traité de Campo-Formio, il revint dans ses foyers pour se faire guérir de ses blessures, et, cédant aux instances de sa famille, il donna sa démission pour suivre la carrière du barreau. Il débuta avec quelque avantage à Digne, et passa ensuite (an VII) à la cour d'appel d'Aix. Ce fut seulement pendant les cent-jours qu'il visita Paris ; pendant le séjour qu'il y fit, il reçut la nouvelle de sa nomination de représentant du département des Basses-Alpes. Cet honneur, qu'il n'avait pas sollicité, put à peine triompher de ses scrupules ; néanmoins il accepta, et alla s'asseoir, à la chambre des représentants, au milieu des amis de la gloire et des libertés nationales. D'abord il choisit le rôle d'observateur silencieux ; mais le désastre de Waterloo et les dissensions qui en furent la conséquence dans la chambre lui firent rompre le silence, et son début, qui eut lieu au milieu des funestes divisions survenues à l'occasion des changements constitutionnels réclamés par les circonstances, fit dire au conventionnel Cambon, vivement frappé de ses premières paroles : « Ce jeune homme commence comme Barnave à fini. »

Au second retour des Bourbons, et après la dissolution de la chambre, Manuel résolut de se fixer dans la capitale, vendit ses propriétés du Midi, et, pour accroître un peu ses modestes ressources, se présenta au barreau de Paris. Mais l'ordre des avocats lui opposant ses opinions libérales, refusa de l'admettre dans son sein ; Manuel se vit donc réduit à ouvrir un ca-

binet de consultations, où, du reste, sa réputation de jurisculte ne tarda pas à lui amener une nombreuse et riche clientèle. Lors des élections de 1818, choisi à la fois dans le Finistère et dans la Vendée, il opta pour le dernier collège, et prit place parmi les membres les plus avancés de la gauche. Versé dans presque toutes les branches de l'administration, il était toujours sur la brèche, et ne laissait passer aucune discussion importante sans y prendre part. Ses paroles hardies provoquèrent plus d'une fois le mécontentement de la majorité de la chambre, dévouée au pouvoir ; mais son improvisation semblait puiser dans cette lutte une nouvelle énergie. Sa puissance de logique, sa fermeté inébranlable, irritèrent à un si haut degré les adversaires politiques de Manuel, que sa perte fut résolue, et l'on n'attendit plus qu'une occasion. Elle se présenta enfin au mois de février 1825, à propos des violents débats auxquels donna lieu la guerre d'Espagne. Un tumulte effroyable interrompit tout à coup l'un de ses discours, dans lequel la majorité prétendait avoir vu l'apologie du régime. En vain, Manuel voulut-il protester de ses intentions monarchiques, en répétant la phrase incriminée : il fut rappelé à l'ordre, et dès le lendemain, sur la proposition de la Bourdonnaye, on mit en discussion son exclusion de la chambre, qui fut prononcée le 3 mars suivant. Mais le 4 mars, Manuel, en dépit de l'acte qui le chassait de la chambre, était venu reprendre sa place au côté gauche. Sur l'interpellation du président, il répondit qu'il ne céderait qu'à la violence. En effet, un sergent de la garde nationale, nommé Mercier, ayant refusé de porter la main sur lui, on fut obligé d'avoir recours à la gendarmerie, qui l'arracha de son banc et l'entraîna hors de la chambre, où toute la gauche le suivit pour protester contre son exclusion.

Manuel se retira dans le silence de la retraite, et y attendit avec calme la mort dont il portait déjà le germe dans son sein. Il expira à Maisons, le 20 août 1827, et son corps fut transporté au cimetière du Père-Lachaise. **DÉADB.**

MANUFACTURE, de *manu factus*, fait avec la main. La première acception de ce mot a dû être bien différente de celle qu'il a prise à mesure que l'industrie s'est étendue. Maintenant on entend généralement par manufacture un établissement industriel monté sur une vaste échelle, peuplé de nombreux ouvriers, qui, suppléant en outre par de puissantes machines à l'insuffisance du travail de l'homme, fabrique en grandes masses un produit quelconque ; c'est

donc la fabrique dans les plus grandes proportions. L'extension des opérations a donné naissance à un élément nouveau, à un agent fécond et générateur, la division du travail. L'immensité de la production a fait remplacer en grande partie le travail de l'homme par celui de moteurs puissants qui ne laissent presque rien à faire à la force et à l'intelligence de l'ouvrier occupé près des machines, et permettent même d'y employer des femmes et des enfants. Sans se substituer à l'eau dans les localités où la nature en fournit un cours suffisant, la vapeur est devenue le principal et le plus énergique de ces moteurs. C'est du moment où l'emploi de la vapeur a trouvé de nombreuses applications que le combustible a pris une si grande place dans le régime économique des peuples : de là aussi le nom d'*usine* qui s'applique surtout aux établissements où le feu et la vapeur jouent le principal rôle comme agents de production ou de fabrication.

Le régime manufacturier est une des dernières transformations de l'industrie moderne, transformation devenue nécessaire par le développement des besoins, l'exigence de la consommation et les progrès de la concurrence entre les différents peuples. C'est sous l'administration de Colbert qu'on vit, en quelque sorte, s'élever les premières manufactures. Sous le règne de Louis XV, la France en possédait déjà un nombre assez considérable. On avait cru devoir soumettre les manufactures à des règlements spéciaux, qui les régirent jusqu'à la révolution française. A cette époque, elles furent délivrées des entraves qui comprimaient leur essor en les protégeant. Tout se faisait alors en détail et avec peine, rarement en grande quantité. Un certain nombre d'établissements, destinés soit à produire les objets de première nécessité, soit à alimenter la fabrication de luxe, pouvaient être rangés parmi les manufactures, et quelques-unes, comme la manufacture de porcelaine de Sèvres, celle des Gobelins, de la Savonnerie et de Beauvais, etc., portaient expressément ce nom avec l'épithète de royales, en vertu d'un privilège. Mais sous l'empire, le nombre s'en accrut considérablement à la suite du blocus continental. La fabrication du coton surtout donna lieu à la création de vastes établissements; d'autres eurent pour objet la laine, la soie, le sucre de betterave, etc., et le monopole multiplia le nombre des manufactures royales de tabac. Aujourd'hui, l'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne sont couvertes de manufactures. L'extension des besoins,

les progrès de la richesse publique et de l'aisance individuelle ont trop agrandi la fabrication pour qu'elle pût se concentrer, comme autrefois, entre les mains de quelques ouvriers : elle a dû passer aux machines, qui l'ont développée sur une immense échelle. La réunion des grands capitaux a ensuite consolidé l'établissement des manufactures, et a ainsi donné naissance à l'association qui est une de leurs conditions d'existence et de prospérité.

Nous avons dit plus haut que le remplacement du travail de l'homme par la force mécanique a amené les capitalistes à cette conclusion, que du moment où l'homme n'était plus que l'accessoire de la machine, son travail pouvait être fructueusement remplacé par le travail moins cher de l'enfant. Peu à peu en effet les enfants ont succédé aux hommes près des machines. Malheureusement la cupidité des maîtres leur imposa des travaux au-dessus de leurs forces, et l'abus d'un pareil état de choses a dû à la fin attirer l'attention des gouvernements. L'Angleterre, où le mal était plus profond que partout ailleurs, détermina la première par un bill les conditions auxquelles les enfants pourraient travailler dans les manufactures. En France, la loi du 22 mars 1841 a réglé cette matière délicate, et depuis, les circulaires ministérielles des 25 mars, 14 août et 1^{er} octobre 1841 ont pourvu à son exécution. Les autres pays, entre autres la Prusse, ont aussi, par des dispositions analogues, mis leur législation en harmonie avec des nécessités qui devenaient chaque jour plus impérieuses.

LA NOUBAIS.

MANUMISSION. C'était l'action par laquelle, chez les Romains, on donnait la liberté à un esclave. — En France, la manumission était l'affranchissement des gens de condition serve ou de mainmorte. — L'affranchissement n'est donc autre chose que le don de la liberté qu'un maître fait à son esclave, en le mettant *hors de sa main* et de sa puissance, ce qu'exprime le mot *manumittere*. — Il y avait trois manières d'affranchir, savoir, *inter amicos, per honorem mensæ* et *per epistolam*. — La première s'accomplissait par la simple déclaration qu'un maître faisait, devant cinq de ses amis, qu'il donnait la liberté à son esclave; la seconde, quand un maître faisait asseoir à sa table un de ses esclaves, en présence de cinq de ses amis; et la troisième, lorsqu'un maître écrivait à quelqu'un de ses esclaves absents qu'il lui donnait la liberté; et cette lettre devait être signée en outre par cinq autres personnes. — On reconnaissait encore chez les Romains trois autres modes d'affran-

chissement, introduits par le droit civil : *censu*, *vindictâ* et *testamento*. — L'affranchissement *censu* se faisait quand un esclave, du consentement de son maître, faisait inscrire son nom et ses facultés sur le livre du censeur. Cette manière d'affranchir fut changée par Constantin, qui voulut que les esclaves pussent être affranchis dans les églises aux jours solennels. — L'affranchissement qui avait lieu *vindictâ* (avec la baguette) se pratiquait de la manière suivante : le maître qui voulait donner la liberté à son esclave se présentait à un magistrat ; il proférait ces paroles : *Hunc servum liberum esse volo*, et ôtait sa main de dessus cet esclave. Alors le magistrat ou un de ses lieutenants imposait une petite baguette sur la tête de l'esclave et lui donnait un soufflet. Ensuite, en le faisant tourner sur lui-même, il disait : *Sic te liberum esse jure Quiritium*. Et enfin, il lui plaçait sur la tête rase un chapeau, qui était le symbole de la liberté. — L'affranchissement *testamento* tirait son origine de la loi des Douze Tables, qui autorisait et confirmait ce qui était donné et légué par testament. Ainsi, quand un maître léguait la liberté à l'un de ses esclaves, celui-ci était libre de plein droit, au cas que le testament eût son exécution. — Avant que l'usage de la servitude fût aboli en France, l'affranchissement devait naturellement y être pratiqué, et il se faisait ordinairement dans les églises. Mais, outre les véritables esclaves, il y avait beaucoup de serfs qui tenaient un état mitoyen entre la servitude romaine et la liberté. Louis le Gros affranchit tous ceux qui étaient dans l'étendue de ses domaines, et il obligea peu à peu les seigneurs de faire la même chose dans leurs terres. Saint Louis et ses successeurs détruisirent aussi, autant qu'ils purent, toutes les servitudes personnelles. Il y avait pourtant encore dans quelques provinces avant la révolution des serfs de mainmorte, qu'on pouvait comparer en quelque sorte aux esclaves ; mais les lois du 4 août 1789 ont aboli la mainmorte. — La nécessité de pourvoir à la culture des colonies y avait fait amener la race africaine, que l'on avait réduite au plus dur esclavage. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'opportunité de l'affranchissement des gens de couleur, lequel, ordonné d'une manière trop précipitée et trop générale, eut des résultats désastreux et épouvantables : il nous suffira de dire que les anciennes lois du royaume, qui décidaient que tout esclave devenait libre aussitôt qu'il avait mis le pied sur le sol de la France, reçurent une extension funeste. Plusieurs lois rendues dans les commencements de la révo-

lution avaient d'abord supprimé tout encouragement donné à la traite des noirs ; et cette disposition, qui ne semblait pas contraire à la politique, était un premier retour vers les idées d'humanité. Mais au mois de pluviôse an 11, la Convention nationale crut devoir décréter une suppression complète de l'esclavage ; et l'arrivée de cette loi, qui accordait aux esclaves les mêmes droits que ceux dont jouissaient les citoyens français, fut le signal d'une horrible réaction, du massacre des maîtres, de la ruine des blancs et de la perte des colonies. En vain le premier consul s'efforça-t-il de réparer le désastre, en faisant rétablir l'esclavage par la loi du 30 floréal an x ; en vain fit-il l'essai des moyens de force, et employa-t-il au soutien de la loi une armée nombreuse et aguerrie : la funeste expédition de Saint-Domingue, qui d'abord sembla couronnée de succès, ne produisit que des résultats déplorable, et fut suivie de la perte totale de la plus belle, de la plus riche de nos colonies. Les esclaves révoltés restèrent les maîtres et complétèrent leur affranchissement par un dernier massacre de leurs maîtres. — Du reste, il est juste d'ajouter que l'esclavage, bien que subsistant encore dans les autres colonies, n'est plus exercé avec cette barbarie qui l'avait rendu si odieux ; et que les Anglais mêmes, dont la richesse repose en grande partie sur leurs possessions lointaines, et sur le travail de leurs esclaves, ont adouci la rigueur de leur sort. DUBARD.

MANUSCRIT (de *manus*, main, et *scriptum*, écrit), ce qui est écrit à la main. Avant l'invention de l'imprimerie, l'écriture était la seule manière de perpétuer les travaux de l'esprit que la mémoire, moyen d'ailleurs trop chanceux, ne suffisait plus à retenir. Malheureusement le temps a détruit un grand nombre de manuscrits ; mais ceux qui nous sont venus de l'antiquité ont été pour nous un puissant moyen de civilisation, une école de goût et une source abondante où l'on a pu puiser les connaissances les plus variées : aussi leur étude fut-elle poussée bien loin par les érudits des trois derniers siècles, aidés des lumières de la critique.

Les anciens manuscrits conservés dans la plupart de nos grandes bibliothèques dont ils sont souvent les plus précieuses richesses, sont écrits sur peau de vélin ou parchemin, ou bien sur papier, soit de papyrus, soit de coton, de toile ou de soie. Nous avons dit au mot *COPISTES* de quelle manière ils se confectionnaient et quelle distinction on faisait entre eux, suivant qu'ils étaient disposés en rouleaux (*volumina*) ou en feuillets mis les uns dans les autres (*codices*), et

cet article, ainsi que LIVRES et INCUNABLES, renferme sur la matière qui nous occupe beaucoup d'autres détails auxquels nous devons nous borner à renvoyer le lecteur. Nous serons d'ailleurs obligés d'y revenir à l'art. PALÉOGRAPHIE, science qui est une branche de la *diplomatique*. En conséquence, nous pouvons être ici très-courts.

Lorsqu'on veut déterminer la date et la valeur d'un manuscrit, il faut d'abord examiner avec soin le genre et la nature des caractères. Il est plus difficile de découvrir, d'après l'écriture, l'ancienneté d'un manuscrit grec que celle d'un manuscrit latin. Il existe une règle générale pour les manuscrits grecs : c'est que plus les caractères sont légers, agréables et rapides, plus le livre est ancien ; car, de siècle en siècle, l'écriture grecque est devenue plus roide et plus lourde. La présence ou l'absence des accents ne prouve rien, en général, relativement à l'âge de ces manuscrits. Du reste on ne trouve guère de manuscrits grecs plus anciens que le VII^e siècle, ou tout au plus le VI^e. Les caractères latins ont été classés d'après leur grandeur en *majuscules* et *minuscules* ; et, d'après la forme qui leur a été donnée par les différents peuples et à de certaines époques, en caractères *romains antiques*, *mérovingiens*, *lombards*, *carlovingiens*, sans parler de l'écriture *onciale* dont il a été question aux art. COPISTES et ÉCRITURE, etc. L'usage des caractères *gothiques* date du XII^e siècle : ce sont des espèces de minuscules anguleuses et bizarrement contournées. Il a été établi pour chacune de ces écritures des règles au moyen desquelles on peut découvrir l'ancienneté du manuscrit où elle a été employée.

Antérieurement au VIII^e siècle, on ne trouve guère de ponctuation ; caractère qui toutefois manque aussi souvent dans des manuscrits postérieurs à son adoption générale, même dans quelques-uns du XIII^e siècle et des siècles suivants. Les manuscrits sans division en chapitres ou en autres sections sont toujours très-anciens. La réclame (*custos*), ou la répétition du premier mot d'un double feuillet ou cahier au-dessous de la dernière ligne du double feuillet précédent, date du XII^e siècle et a été en usage dans les siècles suivants. Plus le manuscrit est ancien, moins il y a d'abréviations, ou moins elles sont considérables. Dans les manuscrits les plus vieux les mots ne sont point séparés et se suivent sans aucune interruption dans les lignes. Ce n'est que depuis le IX^e siècle que l'usage d'espacer les mots est devenu général. L'emploi des chiffres arabes commence dans les manuscrits de la première moitié du XIII^e siècle. Quelques

manuscrits portent à la fin l'indication de l'époque à laquelle ils ont été exécutés, et même de la personne qui les a faits ; mais il faut se garder d'avoir une foi aveugle dans cette sorte de souscriptions, car souvent la date qu'elles renferment est celle de la composition de l'ouvrage, ou bien elles ne se rapportent qu'à une partie du manuscrit, ou encore elles donnent des détails controvésés.

Depuis la découverte des manuscrits d'Herculanum, on a la certitude qu'aucun des autres manuscrits connus ne remonte au delà du 1^{er} siècle de notre ère. En 1825, un Français voyageant pour M. Banks, Anglais, a trouvé dans l'île d'Éléphantine (haute Égypte) un fragment de l'*Illiade*, sur papyrus, contenant 800 à 900 vers (à partir du 160^e) tracés en belles lettres capitales. On pense que ce manuscrit date de l'époque des Ptolémées, et, dans ce cas, il serait probablement le plus ancien livre qui existe.

Dans le moyen âge, on effaçait ou grattait l'écriture des livres sur parchemin pour la remplacer par de nouveaux textes : ces livres, dont le nombre est peu considérable, sont nommés *palimpsestes*, en latin *codices rescripti* ; mais déjà au XI^e siècle, l'usage de ce procédé avait cessé, sans doute parce que le papier commençait à devenir plus abondant.

Les plus riches dépôts de manuscrits sont la Bibliothèque du roi à Paris, les bibliothèques Vaticane et Ambrosienne à Rome et à Milan, celle d'Oxford, celle de Vienne, celle dite des ducs de Bourgogne à Bruxelles, etc. Voy. BIBLIOTHÈQUES.

Il existe dans toutes les langues un grand nombre d'ouvrages sur les manuscrits. M. G. Hænel a fait paraître, depuis 1829, les *Catalogues des manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de la France, de la Suisse, de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre*, Leipzig, in-4^o. Nous en citerons encore deux en langue allemande : A. Pfeiffer, *Sur les manuscrits en général*, Erlangen, 1810, et Ébert, *Sur la connaissance des manuscrits*, Leipzig, 1825 et ann. suiv.

Différents ouvrages ont été publiés sous le titre de Manuscrit : on sait quelle sensation produisit dans le temps le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, Londres, 1817, bientôt suivi de différents ouvrages décorés d'un titre semblable. Le baron Fain a imité cet exemple pour la relation des campagnes de 1812, 1813 et 1814 ; et, en Allemagne, le *Manuscrit venu de l'Allemagne méridionale* (Londres, 1820), qui avait pour objet l'organisation politique de cette contrée et dont le docteur Lindner paraît avoir été

l'auteur, excita l'attention générale au moment de sa publication, et donna lieu à des explications entre les cabinets de Wurtemberg et de Bavière.

J. H. SCHNITZLER.

MANUTENTION, administration, gestion. Les magistrats doivent avoir soin de la *manutention* de la police et des règlements; les généraux, de la *manutention* de la discipline militaire; les supérieurs des monastères, de la *manutention* des statuts de l'ordre. Les concelles et les ordonnances appellent les ordinaires à la *manutention* de la discipline. Ce mot a vieilli dans ce sens. — *Manutention* signifie encore l'établissement où se fabrique et se conserve le pain pour la troupe. X.

MANZOLI (P. Anon), poète latin, né à Stellata, près de Ferrare, au commencement du XVII^e siècle, vivait, à ce qu'on croit, à la cour du duc de Ferrare Hercule II. Il est auteur d'un poème latin fort curieux intitulé : *Zodiacus vitæ, hoc est de hominis vitæ studio ac moribus*, qui parut pour la première fois à Bâle en 1537 : c'est une espèce de satire où il passe en revue toutes les professions, s'exprimant fort librement, surtout au sujet du clergé. Pour échapper aux persécutions, il le publia sous le pseudonyme de *Marcellus Palingenius*, anagramme de ses noms; ce n'est qu'en 1725 que Faecolati fit connaître le vrai nom de l'auteur du *Zodiacus*. Du reste, on ne sait rien de sa vie ni de l'époque de sa mort. La meilleure édition de ce poème est celle de Rotterdam, 1722. Il a été traduit en français par Lamounerie, 1751.

BOUILLET.

MANZONI. Pour que le nom de portrait s'applique convenablement à cette notice littéraire dans laquelle j'essaie de mettre sous les yeux du lecteur la vie, les productions, le caractère d'un auteur, il faut que, écrivain, je procède exactement comme procéderait un peintre. Il faut que je détermine nettement les traits de mon modèle, que je m'attache à la plus minutieuse ressemblance, et que je donne à l'ensemble la physionomie particulière avec laquelle l'original est présenté à ses contemporains. Souvent, pour offrir une idée complète d'un homme dont la vie s'est composée de plusieurs phases, il faut le prendre à différentes époques. Ainsi, pour peindre Napoléon dans les circonstances principales de sa carrière, on est obligé de le faire revivre sous l'habit du citoyen, du guerrier, de l'empereur, de l'exilé. Si, au lieu de s'astreindre à cette marche et de faire ainsi ressortir le principe dominant des actions ou des ouvrages d'un homme célèbre, on veut tracer dans un seul

tableau les différentes nuances de son caractère, on n'aura point fait un portrait, mais tout au plus une biographie, une espèce de compte rendu des travaux littéraires ou des faits historiques. C'est d'après l'idée que je me suis formée de ce genre de productions que je vais parler de Manzoni, un des littérateurs les plus distingués de l'Italie moderne. Voilà un écrivain dont je ne pourrais reproduire dans un seul cadre la vie, les œuvres et le caractère, sans m'exposer à ne jeter sur la toile qu'un dessin très-vague dont la couleur serait changeante, la lumière et l'ombre nécessairement mal distribuées. Pour éviter cet inconvénient, je serai forcé de diviser mon travail en trois époques.

Première époque. Manzoni se présente sur la scène du monde après avoir traversé la vie de collége comme la plupart des jeunes gens. Il s'est distingué dans les écoles sous des maîtres d'un talent bien ordinaire, mais dont l'enseignement, quand il est bien dirigé, peut contribuer au développement du génie. La tâche de ces hommes utiles est plus difficile qu'on ne le croit généralement, car il faut lire dans l'esprit d'un adolescent, pénétrer dans le secret de ses facultés, et deviner, s'il est possible, les combinaisons nouvelles d'idées, les métamorphoses de caractère; l'individu renferme en lui les phénomènes d'une société tout entière. Or, l'âme de Manzoni, à cette première époque de la vie, ne laisse encore rien entrevoir : elle est calme, fidèle aux vieux principes, et ne songe point encore à la découverte d'un nouveau monde dans le domaine de la pensée. C'est l'enfance de Colomb. A l'âge de 21 ans, il écrit une pièce de vers sur la mort d'*Imbonati*. Voilà peut-être le moment le plus heureux de la vie, celui où l'homme n'en a point encore senti l'amertume, où son cœur est plein d'énergie et d'espérance, son esprit riche d'images brillantes. — Manzoni ne se présente pas pourtant avec tous ses avantages : il est froid, mais non point parce que son esprit ne peut s'élever à des idées sublimes; sa froideur est l'effet d'une force extérieure qui domine ses facultés. Des sentiments généreux se font jour malgré cette influence; des étincelles électriques brillent de temps à autre; l'amitié se révèle avec tous ses charmes dans les plus affectueux épanchements; une pensée même du monde à venir embellit ses vers, mais la lumière dont elle se pare est tout à fait mondaine. L'auteur l'a empruntée aux écrivains classiques de son pays, il en a tiré la forme, la fraîcheur de coloris, si vous voulez; mais l'inspiration religieuse, le souffle qui anime les écrits qu'il a

pris pour modèles, n'est point passé dans son cœur. En effet, quand il nous raconte le rêve où il a vu l'âme d'Imbenati, son style ne manque pas d'élégance, de grâce, mais il n'y a point d'élan ; son âme ne paraît pas prête à s'envoler au sein des félicités éternelles. Comment le pourrait-il, lui qui, dépourvu de foi, cherche le beau dans la matière, et se débat au milieu des entraves que l'éducation lui a imposées ? La nature, telle que les sens la représentent à l'imagination, lui suffit ; c'est dans sa force intime qu'il se flatte de trouver l'explication de tous les phénomènes, les mystères de la conservation de tous les êtres, les destinées de la société. — Le catholicisme est trop spirituel pour suffire aux besoins qu'il éprouve de rendre sensibles par des images tous les pouvoirs mystérieux de la création en les revêtant de formes séduisantes. La mythologie, qui a charmé les premières années de sa vie dans les ouvrages des poètes païens, satisfera mieux son désir. C'est dans cette disposition d'esprit que plus tard il publia son *Chant sur Uranie*. N'est-il pas évident qu'un instinct irrésistible l'élève vers le ciel, et se manifeste, malgré l'auteur lui-même, dans ses premiers ouvrages ? Ce n'était point pourtant son intention ; ce n'était pas là son système de philosophie dont la devise était celle du XVIII^e siècle, *incrédulité*. Il n'est pas étonnant que notre auteur se soit rangé sous le drapeau autour duquel se ralliait avec enthousiasme la jeunesse de son temps, promettant à l'humanité la conquête d'un nouvel avenir avec toutes les félicités de la terre. — Son âme n'était pourtant pas tranquille : on démêlait dans l'exercice de ses facultés un certain embarras, une espèce de vague ; enfin, comme un dégoût des principes et des formes du paganisme. C'étaient les mêmes symptômes qui se révélèrent autrefois chez saint Augustin : le trouble, l'agitation de la conscience, annoncent l'approche d'une conversion éclatante. Mais, chez Manzoni, le mouvement est jusqu'ici tout à fait intellectuel ; les nouveaux principes qui doivent produire en lui des sentiments plus nobles ne sont pas encore dans son âme. Il tombe dans le découragement, comme si tout à coup la route qu'il suivait eût été semée d'épines par une main invisible, comme si son imagination, d'abord si brillante et si féconde, eût perdu son prisme et son flambeau. Effectivement, ses premiers essais, quoique assez éclatants, durent le convaincre qu'il ne pouvait aspirer à une couronne immortelle sur la cime du Parnasse italien, déjà occupé par des génies d'un ordre supérieur. Il dit lui-même, en parlant de cette

époque de sa vie : « J'aurais inutilement versé des torrents d'encre. »

Deuxième époque. Manzoni s'était transporté à Paris avec sa famille. Au milieu d'une conversation spirituelle, mais dans laquelle la religion n'était pas épargnée, une parole inspirée par la foi alla jusqu'au cœur du poète : *Et moi je suis croyant*, s'était écriée une personne de la société. La conviction de cet homme, au moment même où l'impiété triomphante prodiguait le sarcasme et la raillerie, fut pour lui le signal d'une révolution intellectuelle, l'aurore d'un nouveau genre de poésie. Manzoni revint à la religion catholique. A partir de cette époque, le caractère de son talent n'est plus le même. Après six années de silence, l'auteur converti reprend sa lyre, et en tire des accords célestes ; il est fier du changement qui s'est opéré en lui, et, se croyant destiné à une grande mission sur cette terre, il chante la résurrection du Christ. C'était le poète qui, des ténèbres de l'incrédulité, était passé dans la région lumineuse de la foi ; c'était lui-même qu'il peignait dans son premier hymne, et, sans le vouloir, il nous montrait sa propre régénération. Ayant pris dans la voie du Christ la période qui avait le plus de rapport avec son nouvel état, il s'identifia avec son sujet, et chercha des inspirations dans son cœur autant que dans son esprit. — Sa poésie, comme sa prière, se dirigeait vers le ciel. Prostré au pied des autels, il trouvait des émotions inexprimables dans les chants sacrés, source intarissable d'inspirations religieuses ; il leur empruntait des idées que les littérateurs étrangers aux sentiments pieux auraient accueilli comme des créations entièrement nouvelles ; il reproduisit la vie du Sauveur dans plusieurs hymnes où le langage des prophètes et des apôtres est mis à la portée de tous. C'est une inspiration sublime que d'avoir dépourvu la poésie italienne de son ancienne forme presque païenne, et de l'avoir rajeunie en la rendant populaire. A une époque où les efforts des philosophes et des littérateurs avaient pour objet le bonheur du peuple, le génie de Manzoni ne refusa pas sa coopération à cette grande œuvre, et il démontra, mieux que n'avaient fait tous les autres, qu'elle ne pouvait s'accomplir que par le principe religieux. C'est dans ce but qu'il publia un petit ouvrage en prose sur la *Morale catholique*. — On remarque en lui une facilité prodigieuse à développer, à coordonner les pensées les plus hautes, tout en paraissant s'abandonner à l'essor d'une imagination vive et hardie. Cette solidité de raisonnement est une faculté précieuse par laquelle on

donne de la clarté à l'exposé d'une question, à la solution d'un problème philosophique; mais elle se concilie difficilement avec la beauté des formes littéraires qui naît de l'inspiration et du génie poétique. Cet ensemble de qualités, ordinairement séparées dans les écrivains, distingue les ouvrages de Manzoni. Il appliqua son système d'examen à l'histoire vénitienne, comme il l'avait fait pour les livres sacrés, d'où il avait extrait les principes de la morale catholique, et composa sur Carmagnola une tragédie où les passions sont peut-être mieux analysées que senties. Néanmoins, c'était la première fois, en Italie, que le dialogue marchait avec autant de souplesse, de facilité et de naturel. Il n'y a rien en cela d'étonnant : la religion, en rappelant l'auteur dans son sein, avait tout à la fois purifié sa conscience, éclairé son esprit, retrempé son cœur; elle l'avait initié aux mystères du beau inaccessible au vulgaire. Cette religion, qui avait renversé le paganisme, lui dicta en français cette belle lettre sur les trois unités dramatiques, adressée à M. Chovet, et dans laquelle il résume, sous une forme pure et agréable, tout ce qu'on avait dit pour confondre les partisans d'un philosophe païen, en y joignant des idées toutes nouvelles. C'est ainsi que Manzoni, non content de détruire, rebâtissait en même temps. Quel monument lyrique que son chant sur la mort de Napoléon ! Il y a un entraînement, une exaltation admirable : la gloire du héros enivre le poète ! il nous le peint assis entre deux siècles qu'il est destiné à concilier. — Quelquefois, pour rendre ses doctrines plus attrayantes, Manzoni a recours au passé; il emprunte aux classiques leurs phrases fleuries, et déploie toutes les ressources de son beau talent pour captiver la jeunesse. Qui peut, en effet, ne pas admirer la verve entraînant et la fécondité poétique qui a semé de beautés du premier ordre toutes les scènes de sa tragédie d'Adelchi ? L'infortune d'Ermenegarde donne une teinte mélancolique à tout le poème; et, depuis la première scène jusqu'à la fin, soit que le poète joigne les moyens puissants d'une mélodie harmonieuse à la force dramatique, soit que dans le dialogue la passion soit mise à nu pour frapper plus énergiquement, les malheurs de cette épouse royale vous intéressent et vous attendrissent jusqu'aux larmes. J'aime ce noble caractère d'Adelchi, de ce guerrier qui, étranger en Italie, se dévoue à sa défense. Combien est beau le caractère même de l'auteur, donnant, par la bouche de ses personnages, une leçon utile à l'Italie, en l'invitant à se méfier des étrangers ! Le voilà passionné pour

son pays, ou du moins pour ses Lombards. — Il faut regretter que cette passion pour la terre natale ne l'ait pas empêché de faire hommage à l'Allemagne d'un talent dont la belle Italie l'avait doté. — Né en 1784 dans les campagnes délicieuses qui avoisinent le lac de Como, il s'attacha de bonne heure aux beautés de la simple nature, et lui demanda ses premières inspirations. Ce fut cette nature riche et sublime qui éleva son génie, et donna à son style la puissance et l'éclat que l'Europe lettrée admire dans ses écrits. N'eut-il pas tort dans la suite d'oublier ce qu'il devait à cette muse pour s'adresser à Goethe, et lui dire qu'il avait rencontré dans ses œuvres la forme qui convenait à sa pensée ? Pourquoi vouloir briser les traditions du goût italien, proclamer la réforme dans la langue et dans l'esprit de la littérature ? pourquoi s'imposer spontanément les lois du goût étranger ? Il lui suffisait de suivre le chemin que lui avait indiqué la nature. Son caractère a la douceur et la simplicité de la campagne où, jeune enfant, il respirait le parfum des fleurs. — Dans son dernier ouvrage, le roman des *Fiancés*, où son âme semble s'être ouverte pour exhaler un adieu à la poésie, les scènes qui charment le plus sont celles où Renzo et Lucia, simples villageois, font entendre leur naïf langage. Ne sont-ce pas les souvenirs de sa première jeunesse, qui s'écoula au milieu d'affections simples et expansives ? Certes, notre poète n'a rien de commun par les sentiments avec Tasse et Camoëns. Au contraire, il est renfermé en lui-même, prêt au plus léger bruit à chercher un asile dans la retraite. Grâce à ces qualités, le plus beau personnage de son roman, celui qui surpasse tous les autres par la vérité des traits, c'est don Abondio, un pauvre curé qui s'effraye de tous les dangers du monde : l'auteur y a épuisé toutes les formes de son talent, comme Milton dans la création de l'ange déchu. La bonhomie de ce personnage dispose le lecteur à l'hilarité, et vient soulager son âme lorsqu'elle est fatiguée par des émotions profondes; elle fait ressortir le caractère mâle et inspiré du capucin, qui se dessine comme une de ces figures majestueuses de saints qu'on trouve dans les tableaux des premiers peintres du christianisme. — C'est la piété de Manzoni qui a pris cette forme; c'est son découragement, sa tristesse, son dégoût des choses humaines, qui lui ont inspiré ces longs récits de guerre, de peste, de famine, de ces terribles fléaux qui forcent l'homme à lever les regards vers le ciel. L'âme pieuse, triste, sensible, l'esprit analytique et profond se montrent partout, mais nulle part on ne surprend le cœur passionné.

C'est pour cela que son roman n'offre pas de situations dramatiques. L'intrigue n'étant pas assez compliquée pour exciter la curiosité, le mérite de l'ouvrage ne se reproduit que faiblement dans une traduction, ce qui fit dire à M. de Balzac, dans une conversation particulière, que le roman des *Fiancés* était froid et délayé. Le charme principal ne consiste en effet que dans la profondeur des pensées, dans la forme et dans les détails. — Ce n'est pas ici que nous nous imposerons la tâche difficile de juger les ouvrages de Manzoni, et d'examiner leurs rapports avec le goût, la littérature, les mœurs et la politique de son pays. Ce ne serait pas là faire un portrait. Occupé uniquement de rendre le plus fidèlement possible les traits d'un écrivain distingué, nous n'avons considéré ses œuvres que comme le reflet de son âme, et c'est dans ce but que nous nous sommes laissé aller quelquefois à la critique.

Troisième époque. Après le roman des *Fiancés*, l'œuvre où se révèle le mieux toutes les facultés de son esprit, toutes les nuances de son caractère, Manzoni n'a plus rien produit. Maintenant, pour le représenter tel qu'il est dans l'intérieur de sa famille, il faudrait imiter Rembrandt, qui se peignit lui-même dans l'ombre. On ne peut en dire quelque chose que d'après les récits de ses amis. Étranger au bruit, aux fêtes, il se renferme dans les jouissances intimes du foyer domestique. L'uniformité de cette vie paisible et solitaire que la religion règle et embellit est interrompue quelquefois par les visites de ses amis, par des excursions botaniques ou des recherches sur la langue italienne. Les traits de ce caractère ne sont plus les mêmes qu'à l'époque où nous avons montré l'auteur sous son costume de poète. Mais le génie qui, au lieu de s'épancher à l'extérieur, se renferme dans une âme, n'y reste pas oisif et stérile; il la féconde, il l'élève, il l'embellit de son feu céleste : ce travail intérieur, qui est vu du ciel, se dérobe à l'examen de la critique littéraire. La solitude d'un grand homme est un sanctuaire devant lequel je m'arrête avec respect, en demandant que le célèbre écrivain dont j'ai esquissé le portrait me fournisse par la publication de nouveaux ouvrages des couleurs pour la terminer.

LUCI CICONI.

MAPPEMONDE POUR MAPPE DU MONDE : c'est le nom de la carte de géographie qui représente la surface de tout le globe terrestre avec ses continents, ses mers, ses îles, ses fleuves, etc. Pour concevoir la projection d'une mappemonde, il faut supposer qu'on a coupé un globe terrestre en deux, suivant le plan de l'un de ses méridiens, et qu'après avoir ouvert les deux moitiés, en les

faisant tourner autour d'une charnière fixée sur l'équateur, on les place sur un plan qui sert à leurs projections rectangulaires; ces projections sont dites une mappemonde. Il résulte de ce tracé que l'ancien et le nouveau continent se trouvent chacun à part dans l'une des moitiés de la carte. — On trace sur la mappemonde l'équateur, qu'on appelle aussi ligne *équinoxiale*, ou simplement la *ligne*, par la raison que dans cette carte la projection de ce cercle est une ligne droite; les méridiens, les parallèles à l'équateur, les tropiques et tous les cercles en ∞ , que l'on est dans l'usage de tracer sur un globe terrestre, sont figurés sur des mappemondes ordinaires.

— On a depuis longtemps proposé de couper le globe terrestre suivant l'équateur; dans cette projection, les pôles occuperaient les centres des représentations des deux hémisphères, tous les méridiens seraient des lignes droites, et tous les parallèles à l'équateur des cercles. Cette projection offrirait certains avantages, et si elle n'est pas adoptée communément, c'est par la raison, sans doute, que, dans ce système, les deux grands continents seraient coupés en deux. — Toute carte particulière est un fragment d'une mappemonde. — Les astronomes dressent aussi des mappemondes célestes, dans lesquelles on voit d'un coup d'œil la position des étoiles qui brillent dans l'un et l'autre hémisphère céleste. Les planches 2 et 3, *Astronomie*, du tome second, représentent les deux hémisphères d'une mappemonde céleste.

TRYSÈBRE.

MAQUIGNON. Jadis on nommait indistinctement *maquignons* tous les marchands de chevaux; aujourd'hui ce mot ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. Les dictionnaires nouveaux disent que l'on appelle ainsi les marchands de chevaux qui font métier de tromper les acheteurs. C'est un tort, sans doute, d'abuser ainsi de la confiance de quiconque paye largement les qualités qu'il croit rencontrer dans un cheval; mais pourquoi les marchands de chevaux n'auraient-ils pas le même privilège que les autres marchands ou négociants même, dont les réputations sont le mieux établies? En est-il un qui ne cherche à persuader à son acheteur que telle partie de marchandise ne soit d'une qualité supérieure à ce qu'elle est réellement? ne s'efforce-t-il pas de vendre le plus cher possible? peut-il en être autrement, et la quotité ne doit-elle pas être en rapport avec les chances plus ou moins nombreuses de pertes? est-il un genre de commerce où elles soient plus fréquentes, et où les frais d'entretien soient plus coûteux? Cela doit me faire insister avec plus de force sur l'in-

justice de la qualification de *colleur* appliquée à quiconque fait le métier de vendre des chevaux. Je dirai même que le marchand de chevaux se trouve souvent forcé d'avoir recours à des subterfuges, sous peine d'être bientôt ruiné. En effet, quarante chevaux de la foire arrivent dans ses écuries; toute sa fortune, peut-être, a été employée à ces achats; mais n'a-t-il pas été lui-même trompé? sont-ce tous de bons chevaux avec lesquels il pourra augmenter son capital? ou bien a-t-il été assez malheureux pour qu'un quart se trouve incapable d'aucun bon service? cela peut arriver au plus habile, car le cheval le plus correct dans ses formes n'est pas celui qui déploie le plus d'agilité dans ses mouvements; en outre, le meilleur peut devenir une rosse quand il a subi la castration, ou quand il change de pays ou de nourriture. Dans ce cas, est-ce au marchand de chevaux à être passible de ce dont ses connaissances bien positives n'ont pu le préserver? non certainement, et il doit tâcher de réparer autant que possible par la vente ce qu'il n'a pu prévenir avant l'achat. D'ailleurs, l'animal n'est-il pas présenté nu à l'acquéreur? n'est-il pas libre de consulter tel connaisseur ou tel artiste vétérinaire qui lui convient? l'acheteur doit donc s'en prendre à lui seul de son mauvais choix, puisqu'il peut, par l'inspection la plus minutieuse, savoir à quoi s'en tenir sur les défauts ou les qualités du cheval qui lui est présenté. On m'objectera, sans doute, que l'amateur, quelque habitué qu'il soit à juger les proportions ou les tares des chevaux, n'a que des connaissances très-secondaires, comparativement à celles du marchand de chevaux. Quoique cette règle ne soit pas sans exception, je répondrai que celui qui ne s'y connaît pas doit prendre conseil de quelqu'un qui s'y connaisse. Ai-je besoin, en outre, de relater tous les défauts qui surviennent aux chevaux par suite du peu de soin qu'on apporte à graduer leur travail, ou à leur distribuer la nourriture? Combien de fois un marchand, après avoir cru vendre un bon cheval à l'un, et un médiocre à l'autre, n'a-t-il pas reçu des reproches du premier, et des compliments du second! D'où cela peut-il venir? quelquefois d'une erreur de sa part, mais le plus souvent des traitements irréflectis qu'on fait endurer aux chevaux, et qui changent leurs qualités en défauts. Il existe bien aux yeux des amateurs une différence entre le gros marchand de chevaux, dont la réputation est, pour ainsi dire, l'écurie enchantée, transformant tous les chevaux, de quelque pays qu'ils viennent, en chevaux anglais, et ce pauvre diable qui, sans

moyens pécuniaires, doit se borner à faire des acquisitions de peu de valeur; pour moi, je n'en reconnais aucune. Le premier profitera de la vogue dont il jouit pour vendre deux tiers au-dessus de sa valeur un cheval qui sera loin d'être exempt de défauts; et le second, pour gagner quelques napoléons, mettra en œuvre toutes les petites supercheries dont il pourra s'aviser, et qu'il serait trop long d'énumérer dans un simple article de dictionnaire. D'ailleurs, la différence, si elle existait, serait en faveur de celui qu'on appelle *maquignon*, en ce que, s'il vous trompe, ce n'est que pour une somme moins considérable. — Je le répète donc, celui qui, sans s'y connaître, veut acheter un cheval, doit s'attendre à être trompé en cela, comme en toute autre chose. Si le marchand ne l'a pas été, il serait une dupe s'il ne cherchait pas à tirer parti de sa marchandise en la vendant le plus cher possible. S'il l'a été, il doit chercher à faire supporter à l'acquéreur qui se présente tout ou partie de la perte à laquelle il a été lui-même exposé. Il agit, dans ce sens, comme quiconque veut se débarrasser d'un cheval qui fait mal son service. Que l'on dise donc avec moi qu'il y a des *maquignons* dans tous les états, et que, s'ils sont plus nombreux dans le commerce des chevaux, c'est que, de toutes les marchandises, celle-ci est la plus difficile à connaître, et celle qui offre le plus de chances de perte.

BAUCHER.

MARA (GERTRUDE-ÉLISABETH), une des plus grandes cantatrices des temps modernes, naquit à Cassel, le 25 février 1749. C'est sous la direction de son père, Schmebling, musicien de la ville, qu'elle fit de si grands progrès sur le violon qu'à neuf ans elle donnait déjà des concerts à Vienne, et qu'à dix ans elle joua, à Londres, devant la reine. Une dame de la cour l'ayant décidée à abandonner le violon pour se livrer au chant, elle eut pour maître Paridisi : à quatorze ans, elle chanta à la cour avec beaucoup de succès. Au bout de quelques années, son père retourna avec elle à Cassel, et la conduisit, en 1766, à Leipzig, où, dirigée par Hiller, elle devint *prima donna*, et perfectionna ses connaissances sur le piano. Frédéric II, l'ayant entendue en 1770, l'appela à Berlin. Son union avec le violoncelle Joseph Mara, en 1774, lui suscita de nombreux désagréments. Congédiée, en 1780, par le roi irrité, elle retourna à Leipzig, d'où elle alla, en 1782, à Vienne, et ensuite, par la Suisse, à Paris. Elle y éclipsa la célèbre Todi, et obtint le titre de première cantatrice des concerts de la reine. Sa réputation la devança à Londres, où elle se rendit en 1784 et fut ac-

cueillie avec le plus grand enthousiasme. Elle se mit ensuite à voyager, et, en 1808, étant à Moscou, elle épousa, dit-on, après la mort de son mari, dont elle était séparée depuis longtemps, Florio, qui l'accompagnait dans ses voyages. L'incendie de Moscou (1812) lui ayant fait perdre sa maison et sa fortune, elle se retira à Reval, en Esthonie, et y donna des leçons pour vivre. Elle mourut dans cette ville, le 20 janvier 1835.

CONVERSATION'S LEXICON MODIFIÉ.

MARABOUT, mot admis dans notre langue et venu presque sans altération de l'arabe *marbouth* ou *morabeth*, qui signifie sentinelle, cénobite, homme strictement voué aux exercices religieux; ce nom fait au pluriel *morabetheh*, ou *morabethoun*, surnom donné à une race d'Arabes qui, ayant successivement pénétré dans la partie occidentale de l'Afrique, s'étaient enfin établis dans le désert de Sahrah, afin de s'isoler des autres tribus musulmanes et de se livrer plus librement aux pratiques les plus superstitieuses du mahométisme. Leurs chefs devinrent dans la suite souverains des deux Mauritanies, fondèrent la ville et l'empire de Maroc, et régnèrent même en Espagne (voy. ALMORAVIDES). Le nom de *marbouth* ayant survécu à cette dynastie, signifie encore dans les États barbaresques un religieux, un anachorète, unique desservant d'une mosquée de campagne ou d'une chapelle sépulcrale grossièrement construite et appelée aussi *marbouth*. — On a également donné le nom de *marabout* à une sorte de coquemar, composé de fer et de cuivre, qui vient du Levant, et qui, par sa forme peu élégante et sa hase fort large, ressemble beaucoup à ces temples rustiques. — C'est par allusion, soit au vase, soit à la mosquée, soit au farouche desservant qu'on dit proverbialement d'un homme laid, mal bâti, sale et grossier : *C'est un vilain marabout*. L'étymologie de cette locution, suivant le *Dictionnaire de Trévoux*, vient de l'arrivée à Paris, en 1715, d'un ambassadeur de Perse, auquel on en fit l'application, quoiqu'il ne fût pas Africain. — *Marabout*, *maraboutin*, ou *mezzabout*, est aussi le nom que l'on donnait à la grande voile des galères, supprimée depuis comme embarrassante et inutile. — Enfin, le *maraboutin* était une monnaie d'or qui eut cours dans le moyen âge en Espagne, en Portugal, en Languedoc, et au sujet de laquelle de graves discussions s'élevèrent parmi les érudits, au commencement du XVIII^e siècle; mais aucun d'eux ne paraît avoir deviné la véritable étymologie du nom de cette monnaie, qui doit avoir été introduite ou frappée dans la Péninsule sous

la domination des *morabethoun* ou *almoravides*.

H. AUDIFFRET.

MARABOUT, se dit encore d'un oiseau dont les flancs fournissent des plumes auxquelles on donne le même nom, et qui servent d'ornements aux chapeaux et aux toques des dames. Cet oiseau appartient au genre cigogne ou jabiru.

MARAGNON, appelé aussi fleuve des Amazones. Son nom lui vient, dit-on, de ce que Pinzon, qui le découvrit en 1498, se serait écrié, à l'aspect de cette immense nappe d'eau, *Mare anon?* Orelhan le parcourut pour la première fois en 1541.

X.

MARAICHER, jardinier qui cultive un *marais*. Ce nom de *marais*, donné indistinctement à tous les jardins consacrés à la culture des légumes dans les environs de Paris, est dû probablement aux premiers potagers établis vers la partie sud-est de cette ville qui originairement étaient des marécages. La vie du *marais* est pénible : attaché à un champ resserré, il en obtient à force d'activité et de soins industriels cinq à six récoltes dans la même année; mais que de travaux et de sueurs pour donner à la terre ce degré de fertilité! Les engrais abondants, l'arrosage facile, en sont les conditions premières, mais non les seules : s'il n'y joint une grande régularité, une longue expérience pour labourer, semer, planter et récolter à propos, il tombe dans la misère. Ses journées entières sont employées à diriger, pousser ou retarder la végétation; une partie de ses nuits à préparer les légumes qu'il doit vendre le lendemain et à les porter au marché. — Quoiqu'on ait aussi donné le nom de *maratchers* aux cultivateurs qui fournissent les asperges et les artichauts, et à ceux qui vendent les melons, le céleri, les cardons, etc., leurs travaux diffèrent entièrement de ceux des précédents. Ceux-ci se bornent en général à la culture des plantes d'une croissance rapide et d'un débit journalier, telles que les différentes espèces de salades, le cerfeuil, le persil, les oignons, les poireaux, les choux, les épinards, les choux-fleurs, les carottes de primeur, etc. L'inclinaison convenable du sol, l'exposition et l'abondance des eaux sont les trois conditions que doit surtout rechercher celui qui veut établir un marais.

P. GAUBERT.

MARAIS. On désigne sous ce nom des espaces plus ou moins étendus occupés par des eaux stagnantes et des amas de vase. Ils sont placés tantôt sur des plateaux et tantôt dans des plaines basses. Leur végétation, toujours fraîche et vigoureuse, consiste en diverses plantes aquatiques, dont les racines s'entrelacent et dont les

débris, en se décomposant, forment un terreau que viennent occuper d'autres plantes, et qui s'élève graduellement. Bientôt, les végétaux qui succèdent trouvent l'aliment qui leur est nécessaire sans atteindre la profondeur des premiers, et ceux-ci venant à disparaître, leurs racines entrelacées forment des masses solides qui se détachent par l'action des vents ou des eaux, et constituent ces îles flottantes que l'on remarque dans un grand nombre de marais. Le plus souvent, des arbustes élégants, tels que des andromèdes, des mirica, des aïrelles, croissent sur ces îles et achèvent de les consolider par leurs racines.

Les contrées septentrionales présentent, en général, plus de marais que les contrées méridionales, parce que les eaux, peu échauffées par les rayons solaires, se vaporisent lentement, de sorte que les pluies et les torrents viennent les alimenter avant qu'ils soient mis à sec. La Hollande, le Danemark, les côtes de la mer Baltique et l'intérieur de la Russie d'Europe (marais de Pinsk), offrent, en plusieurs endroits, une suite de marais séparés les uns des autres par des plateaux ou des chaînes de collines.

Cependant l'Europe méridionale possède plusieurs marais d'une grande étendue : nous nous bornerons à citer ceux de l'Italie, célèbres sous le nom de *Marais pontins* (voy. CAMPAGNE DE ROME), et que les anciens nommaient *Pomptina palus*. Leur influence délétère dépeuple une partie des États du pape. Ils occupent une superficie de 16 lieues carrées : au midi, ils se terminent au bord de la mer ou bien à des lacs d'eau salée qui communiquent à celle-ci ; ils sont bornés au nord par les collines de Velletri, à l'est par la montagne de San-Felice et le rivage de Terracine, et à l'ouest par la campagne de Cisterna. Ils sont formés par les torrents qui descendent des montagnes environnantes et par les débordements de plusieurs rivières. Environ 510 ans avant notre ère, Appius Claudius entreprit de les dessécher pour y faire passer la route qui porte son nom : on voit encore les restes des canaux, des chaussées et des ponts qu'il y fit construire. Plus tard, Auguste y fit creuser un immense canal, sur lequel on naviguait ; mais ces travaux ne suffirent point pour les assainir. En 1295, Boniface VIII recommença cet ouvrage si longtemps négligé. Depuis, plusieurs papes y ont travaillé avec succès ; sous l'administration française, on y dépensa des sommes considérables ; mais l'ouvrage qui se continue est encore loin d'être terminé. On porte à 70,000 toises cubes le terrain qu'il faudrait transporter pour

obtenir un succès complet, et à 1 million de fr. les dépenses que nécessiteraient ces utiles travaux.

Dans les pays où l'agriculture a acquis un certain degré de développement, les marais diminuent tous les jours de nombre par les soins que l'on met à les dessécher pour les livrer à la culture (voy. DÉSÈCCHEMENT). Cette opération a le double avantage d'assainir le pays et de l'enrichir. Le sol des marais desséchés offre un terreau extrêmement fertile, parce qu'il est formé de débris de végétaux et d'animaux ; il se couvre pendant très-longtemps des plus riches moissons, sans qu'on ait besoin d'y porter les engrais qu'exigent les terres labourables. J. HUOR.

On nomme *marais salants* des espaces entourés de digues au bord de la mer qui les couvrent dans les hautes marées et y laisse, en se retirant, une eau qui s'évapore et dépose le sel dont elle était chargée. Les marais salants sont l'objet de quelques dispositions législatives particulières dont nous aurons occasion de parler plus tard. Voy. CONTRIBUTIONS, SEL, SALINES. Z.

MARALDI (JACQUES-PHILIPPE), savant mathématicien et astronome de l'Académie des sciences, né dans le comté de Nice en 1665, mort en 1729, était neveu du célèbre Cassini. Son oncle le fit venir en France en 1687. Il travailla en 1700 et en 1718 à la fameuse méridienne. Il a laissé un *Catalogue manuscrit des étoiles fixes*, et un grand nombre d'*Observations*, qu'on trouve dans les Mémoires de l'Académie des sciences. BOUILLET.

MARAT (JEAN-PAUL). En 1744, naquit à Boudry, dans la principauté de Neuchâtel, un savant, pauvre et laborieux. Il était petit, le corps penché d'un côté, la tête grosse, l'œil inquisiteur et la physionomie sinistre. Ses parents étaient protestants et lui donnèrent une instruction assez étendue. Il parlait et écrivait l'allemand, l'anglais et le français. Il a publié plusieurs ouvrages de littérature, de physiologie et de physique, qui signalent une capacité peu vulgaire. Sa conduite était simple, sa vie casanière ; et il parvint au titre de médecin des gardes du corps du comte d'Artois. — Les états généraux furent convoqués ; l'assemblée se proclama constituante et ouvrit le grand et terrible drame de la révolution française. Le savant, déjà parvenu à la maturité de l'âge, se précipita dans la carrière qui s'ouvrait devant lui. Orateur de la société populaire de son quartier, il s'y fit remarquer par une étrange audace ; et la violence de ses paroles suscitait la sympathie et les applaudissements des sectionnaires. Il acquit sur le

peuple cette autorité que l'anarchie accorde toujours à qui excite ses passions et fait des vertus de ses crimes. Cette popularité convint à Danton, qui l'appela au club des Cordeliers. Dès lors commença la vie révolutionnaire de Marat. Toute carrière politique dépend du premier pas. Toujours on le marque assez profondément pour qu'il décide de l'existence entière. Il importe de ne pas s'y tromper : l'erreur conduit à tous les excès ; la vérité maintient dans un cercle d'honneur. Je ne dis rien de ceux qui ne choisissent aucun parti, ceux-là portent la livrée de tous les dominateurs : honnêtes gens quand ils sont au service des gens de bien, persécutés ou fripons quand le vice règne ; je ne dis rien de ceux qui veulent tour à tour exploiter tous les partis, et qui veulent aller à la fortune par l'infamie : ni les hommes sans caractère, ni les hommes à caractère servile et cupide ne peuvent laisser un nom que l'histoire recueille, une physiognomie dont la mémoire conserve les traits. — Marat choisit ; et il y avait à choisir en 1789 : le sacerdoce, la noblesse, le tiers état ; et dans le sacerdoce, les princes de l'Église et les serviteurs de l'autel ; et dans la noblesse, celle de cour, celle de robe, celle de province ; et dans le tiers état, les riches bourgeois, les gros financiers, qui étaient presque de la noblesse ; les bourgeois à professions libérales, qui ne voulaient pas être peuple ; et le peuple, tel qu'on le disait alors, celui qui vit de travail, qui tend à l'aisance par l'économie ; et un autre peuple encore, celui qui vit dans la misère et l'oisiveté, ne voulant rien faire pour posséder, et maudissant ceux qui possèdent, luttant contre tous les besoins et ne voulant ou ne pouvant en satisfaire aucun par le travail. — Qu'on ne s'y trompe point : dans toutes les révolutions, tout homme qui s'arroge une action quelconque sur le pays choisit la portion de la société à laquelle il veut s'adresser spécialement. Cela est vrai de Cazalès, de Maury, de Mirabeau, de la Fayette, de Barnave, de Vergniaud, de Robespierre, de Danton, de tous enfin ; chacun avait son peuple, ses sympathies, sa popularité. Comme les autres, Marat fit son choix. De toutes les classes de la société, il adopta la dernière. Il fut dès lors l'ennemi de toutes. Comme il s'était placé au plus bas degré de l'ordre social, tout, pour lui, fut supériorité, aristocratie, oppression ; tout pesait sur sa tête ; Cain de l'ordre social, il avait tout à maudire, il lança l'anathème sur tout, il appela sur tout la mort et la destruction. Ainsi, dans la route révolutionnaire, chaque homme est double pour ainsi dire. L'un est le héros, le chef, le Dieu de

son parti, l'autre est le monstre, le satan des partis contraires, et toutefois les deux ne font qu'un. Cela est vrai de tous, puisque cela est évident pour Marat même. La justice ne marche pas avec les partis ; elle n'ose s'asseoir que sur leur tombe. L'opinion n'est équitable qu'après les révolutions et en dehors de l'esprit révolutionnaire. — Voyez Marat ; il quitte ses études solitaires et le travail paresseux du cabinet ; il se fait révolutionnaire, apôtre populaire, évangéliste de la liberté ; il se jette dans la plèbe, se confond avec elle, s'anime de ses passions, souffre de ses besoins, demande pour elle des droits, des garanties, un joug moins dur, un air plus libre. Il publie *l'Ami du peuple* ; il a ce courage de chaque jour qui doit suivre jusqu'à la mort la vie orageuse des tribuns. Malouet le dénonce à l'Assemblée constituante, la commune de Paris le poursuit, la Fayette fait investir sa demeure, Danton favorise son évasion, Legendre le cache dans les caves des Cordeliers, la comédienne Fleury lui donne un refuge, le prêtre Bassal lui offre un asile, et, dénoncé, poursuivi, proscrit, sans demeure, il continue la lutte, et la publication de *l'Ami du peuple* n'est pas interrompue un seul jour. Durant l'Assemblée législative, son audace semble s'accroître. On demande un décret d'accusation, et le côté gauche livre au côté droit Marat, *l'ami du peuple*, parce que le côté droit livre au côté gauche l'abbé Royou, l'ami du roi. — Sous la Convention, attaqué par les girondins pour avoir demandé la dictature, il osa leur répondre : « Cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur. » — Dans le procès de Louis XVI, il demande que ce prince ne soit mis en accusation que pour les faits postérieurs à l'acceptation de la constitution ; et la montagne se soulève contre lui. La puissance législative et judiciaire lui pèse, et il exprime hautement son dégoût pour les fonctions de député. Barère demande sa mise en accusation ; Lacroix veut qu'il soit traduit au tribunal révolutionnaire ; un décret le frappe ; Fouquier Tinville l'accuse avec respect ; le président l'interroge avec des éloges pompeux. Marat ne se défend pas ; il lance l'anathème populaire contre tous ses ennemis ; les jurés l'acquittent par acclamation ; et, dans la spontanéité de son enthousiasme, le peuple l'accueille, le presse, l'embrasse, le couronne de chêne et de laurier, et le porte en triomphe au milieu de la Convention, qui venait de le proscrire, et qu'il brave de sa présence et de sa parole, comme il avait bravé l'Assemblée législative, comme il avait

bravé l'Assemblée constituante. — Malade et seul dans un bain, une femme survient et le poignarde. Toutes les sections de Paris viennent en masse, en désordre et en désespoir demander vengeance. David, le plus grand de nos peintres, promet de conserver les *traits chéris du vertueux ami du peuple*, et ce portrait fait mal de beauté, d'expression et de ressemblance. On l'expose avec cette inscription : « Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné. » On le compare au Sauveur du monde ; on grave le Christ à côté de Marat, avec cette légende : *Sancte Jesus ! sancte Marat !* La Convention décrète qu'elle assistera aux obsèques du *martyr de la liberté*. Chénier demande qu'il soit porté au Panthéon, à la place de Mirabeau ; et son cœur, enfermé dans l'urne la plus riche du garde-meuble de la couronne, y est transporté en effet avec un deuil triomphal ; et Robespierre prononce son éloge funèbre ; et le club des Cordeliers lui élève un autel ; et le peuple lui dresse un mausolée que chaque jour il couvre de fleurs ; et son buste, promené dans toutes les rues, est placé avec honneur dans toutes les maisons. — Tout est vrai dans ce que je viens de dire, et quel tribun ne voudrait une pareille vie et de telles funérailles au prix même d'une pareille mort ? — Voilà ce qu'on dit chaque jour, à cinquante ans d'intervalle, aux jeunes esprits qu'on exalte, aux esprits faibles qu'on séduit, aux esprits ignorants qui n'acceptent les faits qu'imprégnés de ces passions de parti qui les dénaturent. Oui, certes, Marat fut ainsi ; mais il fut autrement encore ; et l'autre Marat fut tel qu'il effrayait le peuple, les clubs, la Convention, 93 et la terreur même. Voici le revers de la médaille et le monstre tout entier. Je l'ai dit : Marat était l'homme de la plèbe ; c'était là son peuple, à lui, celui qu'il voulait placer sur la scène politique, introniser comme pouvoir ou susciter comme ouragan sur tous les pouvoirs. La plèbe voit au-dessus d'elle toutes les classes de la société, depuis l'ouvrier qui vit de sa sueur jusqu'au millionnaire que la fortune berce dans un palais. Il devait donc bouleverser la société tout entière. — Marat, ennemi, par la faction à laquelle il appartenait, de toute espèce de supériorité sacerdotale, nobiliaire ou bourgeoise, vit partout une aristocratie qui s'interposait entre le pouvoir et lui. Aussi, dès son début dans la carrière, ce qui lui pèse, ce qui le gêne, c'est l'Assemblée constituante et cette popularité qui est aussi une aristocratie. Il se hâte de crier contre elle, de signaler ses trahisons et ses tyrannies ; il veut que huit cents députés, Mirabeau

en tête, soient pendus à huit cents arbres du jardin des Tuileries. Le prudent Malouet demande que le calomniateur soit livré aux tribunaux. Mirabeau, avec cette hauteur de caractère qui lui faisait mépriser des ennemis placés trop bas, fait passer à l'ordre du jour. La parole dédaigneuse du grand orateur ne se doutait pas que, tribun d'un peuple, Marat aussi avait un peuple à lui, et que l'anarchiste méprisé succéderait à Mirabeau en popularité, en puissance, à la tribune et au Panthéon. — Sous l'Assemblée législative, Marat demande à Roland des gratifications comme écrivain patriote. La probité de Roland le dédaigne comme avait fait la hauteur de Mirabeau. Plus tard, ce mépris tua Roland. Danton, plus prévoyant, salarie Marat sur les fonds de son ministère. Alors, bravant le décret qui le frappe, Marat attaque avec fureur Roland, les girondins, toutes les factions qui ne sont pas la sienne ; il provoque l'insurrection du 10 août, et, malgré la pusillanimité qu'on lui reproche, il assiste à cette journée qui brisa le trône le plus antique de l'Europe. — La monarchie était à peine détruite, et déjà il se rue sur l'aristocratie ; il demande le massacre de tous les prisonniers, pousse aux assassinats de septembre, réunit et irrite le comité qui les dirige, s'indigne de cette pusillanimité qui s'effraye du crime et qui laisse échapper quelques victimes des mains du bourreau. Il écrit, il signe, il publie une circulaire qui invite, au nom du salut public et des dangers de la patrie, tous les départements à massacrer les prisonniers politiques ; il veut qu'aucun n'échappe, et qu'on soit partout sans justice et sans pitié. — Il publie alors un projet de constitution, et le démagogue proclame que la monarchie est le seul gouvernement qui convienne à la France. Il fait afficher dans les rues de Paris un placard par lequel il demande au duc d'Orléans un salaire pour les services qu'il prétend lui avoir rendus. Il paraît à peine à la Convention, et les girondins l'attaquent ; ils demandent son expulsion ; ils ne veulent pas siéger à côté d'un homme qui provoque à tous les attentats, et tout souillé du sang versé dans les journées de septembre. L'anarchiste ne s'effraye ni de l'accusation ni du crime, et son infamie audacieuse ose faire l'apologie de ces effroyables assassinats. — Marat provoqua au meurtre de tout ce qui s'élevait au-dessus de lui, et, lassé de ces provocations isolées, il résolut de proscrire en masse, et demanda deux cent soixante et dix mille têtes. Il veut en finir d'un coup avec ce qu'il appelle l'aristocratie. Malgré l'accroissement des richesses et le morcellement

des propriétés, il n'existe aujourd'hui en France que cent quatre-vingt mille électeurs au taux de deux cents francs. Il fallait cent mille têtes à Marat au-dessous même de notre classe électorale. Voilà ce que la démagogie entendait par aristocratie. Tout citoyen qui a de quoi vivre mérite qu'on le fasse mourir. La Convention, la montagne même, s'indignent de ces sanglantes folies; et Marat accusé, ne reculant jamais devant l'opprobre et le crime, ose répondre : « Si vous ne m'accordez les têtes que je demande dans la justice, le peuple indigné en fera tomber bien d'autres dans sa fureur. » Quel temps! quel homme! quel peuple! quelle assemblée! qui reste immobile et muette en présence de cette anthropophagie politique! — Il demande le jugement ou plutôt la mort de Louis XVI; il réclame l'appel nominal pour que le peuple connaisse les lâches et les traîtres; il voue à l'exécration les conventionnels qui osent parler d'appel au peuple. « La France, dit-il, ne sera libre, heureuse, puissante, qu'après avoir tué deux cent soixante et dix mille aristocrates et les trois quarts des membres de la Convention. » Il provoque au pillage de toutes les boutiques d'épicerie, demande de grandes mesures, et, après avoir invoqué l'inviolabilité de la représentation nationale pour le duc d'Orléans, décrété d'arrestation, il veut qu'on mette à prix la tête de Dumouriez et celle du duc de Chartres, aujourd'hui Louis-Philippe, qui venaient de quitter l'armée et la France. Il prélude au 31 mai par une provocation à l'insurrection et au massacre des traîtres, monte à l'horloge de l'hôtel de ville, sonne le tocsin, et rue la commune et la populace sur la Convention. Les vingt-deux girondins sont proscrits : soit effroi, soit vengeance, la Convention attend qu'on lui désigne de nouvelles victimes pour les livrer au bourreau. Marat déclare que la justice et la France sont satisfaites, et que la proscription doit s'arrêter. Fatigué de tyrannie et désalléré de sang humain, le monstre, ivre ou fou, s'arrête. Il refuse du sang. Le sien va bientôt couler. — Charlotte Corday, un poignard et une femme font ce que la Constituante, la Législative et la Convention tentèrent vainement de faire pour l'honneur des assemblées politiques, ce que la France n'osa faire pour la gloire du pays! Le monstre que les lois, l'autorité, la force publique, n'ont pu livrer au bourreau, la Providence le livre à une femme. Charlotte Corday paya de sa tête le sang qu'elle avait répandu. Mais le peuple se réveille enfin de sa longue ivresse; ce délire de sang eut son terme. Une justice tardive succède à une ven-

geance ensanglantée. Ce temps de terreur, qui fut l'opprobre de la France, ces hommes de terreur, qui furent la honte du genre humain, tout finit en un seul jour. Dès lors, Marat fut en horreur. Son portrait fut enlevé de la salle de la Convention, son effigie brûlée dans la cour des jacobins, ses restes enlevés du Panthéon et jetés dans l'égout de la rue Montmartre; et la justice du monde pèse depuis un demi-siècle sur le nom, sur la mémoire odieuse et ensanglantée de Marat.

J. P. PAGÈS.

MARATHON (BATAILLE DE). Voy. MILTIADÈ et MÉDIQUES (guerres).

MARATTES. Voy. MAHRATTES.

MARATTI (CARLE) naquit en 1625, à Camerino, dans la Marche d'Ancône. Sa famille était originaire d'Illyrie. L'inclination précoce qu'il montra pour la peinture le fit placer, à l'âge de 11 ans, dans l'école d'André Sacchi. Des grands maîtres qu'il étudia, Raphaël lui parut mériter la préférence, et son admiration pour lui fut telle, que, chargé de raviver ses peintures à la Farnesine, il ne voulut employer que le pastel, afin que si quelque artiste plus digne que lui d'associer son pinceau à celui de Raphaël survenait, il pût effacer son travail et y substituer le sien. Dans son siècle, Carle Maratti fut considéré comme l'un des premiers peintres de l'Europe. Il arrêta, à Rome, la décadence de la peinture, commencée sous l'influence de Piètre de Cortone et de ses imitateurs, mais sans réussir à la régénérer; pour cela il lui manquait, ce que l'étude seule ne donne pas, cette verve, ce feu créateur, cette originalité entraînant qui constituent le génie. Carle Maratti fut fréquemment employé par les souverains pontifes sous lesquels il vécut. Clément XI l'honora de l'ordre du Christ et le gratifia d'une pension. Louis XIV le nomma par brevet son peintre ordinaire. Il mourut à Rome, le 15 décembre 1713, vivement regretté à cause de ses talents et de sa probité. Il ne laissa qu'une fille. Cet artiste eut d'abord une telle prédilection pour les sujets de Vierge, que Salvator Rosa le surnomma *Carluccio delle madonnine*; il prouva toutefois, par son *Constantin détruisant les idoles*, et les trois chapelles de Saint-Isidore, que son talent avait de la force et de la variété. Au dire de Reynolds, les ouvrages de Carle Maratti sont empreints d'une certaine pesanteur qui se fait sentir uniformément dans l'invention, l'expression, le dessin, le coloris et l'effet général. Maratti fut très-soigneux dans l'exécution de ses ouvrages, mais trop souvent cette qualité dégénère en défaut, la minutie remplace l'esprit. Il ne fut

point heureux dans l'art de draper; son affectation à concentrer la lumière sur un seul point n'a réussi qu'à lui.

L. C. SOYER.

MARAUDE, MARAUDEUR, MARAUDAGE. Le mot maraude dérive de celui de *maraud*, terme de mépris, synonyme de mauvais sujet, de fripon, d'homme enclin au pillage. — Sous le régime de la féodalité et au temps où l'administration manquait d'ordre, de caractère et d'énergie, le soldat ne vivait que de la part qui lui revenait du butin pris sur l'ennemi. Ce qui n'avait d'abord été que la conséquence du droit de conquête devint ensuite une habitude que l'appât du gain fortifia et changea bientôt en brigandage, en désordre complet. Alors le pillage ne fut plus considéré que comme une action légale. Les chefs eux-mêmes se mirent à la tête d'expéditions illicites, dans l'unique but d'acquérir des biens et des richesses. — La maraude et le vagabondage des soldats devinrent des délits militaires, lorsque les lois de la discipline régirent les armées et qu'une organisation régulière assura leur existence. Alors les règlements défendirent expressément la maraude; des peines afflictives et infamantes furent appliquées à toute espèce de pillage exécuté sans ordre chez l'habitant des villes et des campagnes; et le soldat pris en flagrant délit par le prévôt de l'armée était pendu sur-le-champ. — Ces exemples, trop rigoureux sans doute, n'arrêtèrent cependant pas la maraude, et, soit imprévoyance de la part des administrations chargées d'assurer les besoins de l'armée, soit par habitude ou par goût, elle continua ses déprédations et ses ravages. — Pendant nos guerres de la révolution, le soldat manquant souvent d'objets nécessaires à ses premiers besoins, les chefs se virent souvent forcés de tolérer la maraude. Cette condescendance, toute faible qu'elle puisse paraître, prévint des désertions, des actes d'insubordination et la désorganisation complète des corps. — Sous le consulat et l'empire, de nouvelles dispositions furent mises en vigueur contre la maraude, qui souvent dégénérait en pillage. Elle fut divisée en trois classes, sous le rapport de la pénalité: ainsi, la maraude simple était punie de la prison et de l'exposition; la maraude avec récidive, de 5 ans de fer, et la maraude à main armée de 8 ans de la même peine. — On donne le nom de *maraudeur* à celui qui se livre à la maraude. Pendant les dernières guerres de l'empire, les peines portées contre ce délit ne diminuèrent pas le nombre des maraudeurs. On donna indistinctement le nom trivial de *fricotier* aux hommes restés en arrière de leurs corps dans le des-

sein de marauder, et à ceux que les fatigues d'une longue marche forçaient souvent à voyager isolément, en attendant qu'un caisson d'artillerie ou tout autre moyen de transport vint s'offrir à leurs membres engourdis et malades. — Le mot *maraudage* s'applique à l'action de marauder, d'aller en maraude.

SICARD.

MARAVÉDIS (*de vellon*), ancienne monnaie espagnole, de cuivre, dont la valeur a varié. C'est actuellement une monnaie idéale, dont deux forment un *ochavo* (monnaie de cuivre), et 54 un réal. Un maravédis équivaut à environ un centime et demi de France. La plus ancienne mention qui soit faite du maravédis dans l'histoire d'Espagne est sous le règne d'Alphonse lors de la bataille de *las Navas*. On les appela d'abord *Alfonsois*. Il y a eu aussi des maravédis d'or et d'argent. Ce mot vient des Mores *almoravides*, qui imposèrent leur nom à cette monnaie. X.

MARBOD. Voy. MARCOMANS.

MARBOURG, ville de la Hesse électorale, chef-lieu de la haute Hesse, bâtie sur la Lahn et sur le penchant d'une colline dominée par un château. Elle compte 7,600 habitants, possède deux églises remarquables, dont l'une renferme les tombeaux des anciens gouverneurs, quelques manufactures, plusieurs établissements d'instruction et de bienfaisance, etc. A Marbourg s'est tenu, en 1529, un célèbre colloque entre les réformés et les protestants, représentés par Zwingle et Luther. La ville a beaucoup souffert pendant la guerre de sept ans. Prise et reprise par les Français, en 1759 et en 1761, elle est définitivement restée au pouvoir des alliés. L'université de Marbourg, qu'illustra Christian Wolf (voy.), et qui compte habituellement plus de 400 étudiants, est la plus ancienne de toutes les universités de l'Allemagne.

DEADDE.

MARBRE. On nomme ainsi les variétés de pierres calcaires qui sont susceptibles de prendre un beau poli et d'être employés comme ornements dans les arts.

Les minéralogistes divisent ces calcaires en deux grandes classes: les calcaires *saccharoïdes*, c'est-à-dire dont la cassure est semblable à celle du sucre, lesquels fournissent les marbres statuaire; et les calcaires *sublamellaires*, qui, par la finesse de leur grain, sont particulièrement propres à être employés dans la décoration des édifices.

Le nombre des marbres est immense si l'on tient compte des variétés innombrables qui résultent des différentes nuances de couleur qu'ils présentent et des matières étrangères qu'ils renferment qui en modifient l'aspect. Nous nous

bornerons donc à indiquer ici les variétés les plus connues, en les partageant en deux grands groupes : les *marbres antiques* et les *marbres modernes*.

Marbres antiques. Le mot latin *marmor*, dérivé du grec *μαρμαρος*, qui signifie *brillant, blanc*, indique que ce nom fut particulièrement donné, dans l'origine, au véritable marbre statuaire. Le premier et le plus célèbre est le *marbre de Paros* : c'est de celui-ci que sont faites la Vénus dite de Médicis, à Rome, et la Diane chasseresse au Musée du Louvre, à Paris.

Le marbre *pentélique*, que l'on tirait du mont Pentéles et du mont Hymette, plus fin et plus serré que le précédent, mais d'une teinte moins unie, se reconnaît dans plusieurs statues antiques du Musée du Louvre. Le fameux Torse est le reste d'une statue qui avait été tirée d'un bloc de ce marbre. Dans la suite, les statuaires grecs abandonnèrent le marbre de Paros pour celui de *Luna*, aujourd'hui Luni, près de Carrare, que son grain saccharoïde rendait plus propre à la sculpture ; l'Apollon dit du Belvédère prouve l'antiquité de l'époque à laquelle on a commencé à s'en servir.

Le *rouge d'Égypte* (*marmor Egyptum*), appelé aussi *rouge antique*, se tirait de carrières situées en Égypte, entre le Nil et la mer Rouge. Les morceaux que l'on en retrouve dans le commerce servent à faire de petits objets d'ornement. La chaîne du Taygète, en Laconie, fournissait aussi un marbre rouge, mais d'une teinte moins belle et moins unie, et conséquemment moins estimé.

Le *noir antique*, surnommé *marbre de Lucullus* (*marmor Luculleum*), est remarquable par l'intensité de sa couleur noire. Il paraît que les anciens le tiraient de la Grèce. Faujas a retrouvé dans les environs de Spa des carrières de très-beau marbre noir, qui, abandonnées depuis des siècles, paraissent avoir été exploitées aussi par les anciens.

Le *vert antique* est une brèche (marbre formé d'un amas de cailloux) composée de fragments de serpentine et de marbre saccharoïde, réunis par un ciment calcaire. On l'exploitait dans les environs de Thessalonique en Macédoine et à la Cavale dans la Thrace. On en voit quatre belles colonnes dans l'ancienne salle du Laocoon au Louvre.

Le *jaune antique* s'exploitait en Macédoine. C'est avec ce marbre qu'ont été faites les colonnes d'une seule pièce qui décorent l'intérieur du Panthéon à Rome.

La *brèche violette antique*, appelée aussi *brè-*

ched d'Alep, ce qui a fait croire qu'on la tirait de Syrie, s'exploitait probablement dans les environs de Carrare, où l'on en trouve encore de semblable. Ses couleurs sont très-variées ; elle présente des fragments anguleux de calcaire blanc et de calcaire lilas, réunis par un ciment violet,

La *brèche africaine antique*, composée de fragments gris, rouges et violets réunis par une pâte calcaire noire, n'est pas moins variée que la précédente. Ce marbre produit un très-bel effet, ainsi qu'on en peut juger par une colonne placée dans la salle des Muses au Louvre. Il est probable que les anciens le tiraient d'Afrique, comme son nom semble l'indiquer.

Marbres modernes. Il est peu de contrées qui ne possèdent des marbres plus ou moins riches en couleurs : les voyageurs en ont rapporté des échantillons de différentes îles de l'Océanie ; les anciens tiraient de l'Afrique quelques-uns de ceux auxquels ils attachaient le plus de prix ; la civilisation qui propage en Amérique le luxe européen a fait chercher et découvrir différentes variétés de marbres, depuis les bords du Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité méridionale de la chaîne des Andes ; l'Asie paraît être la partie du monde la plus favorisée sous ce rapport.

Si les marbres de l'Europe sont les plus connus, c'est que l'antique civilisation de cette contrée en a rendu l'emploi plus vulgaire. La Suède et la Norvège ont des carrières exploitées depuis longtemps. L'Allemagne en possède plusieurs qui ont acquis de la réputation : on connaît le marbre de la Hesse, d'un jaune-paille et orné d'herborisations ; les marbres rouges de la Bohême, les marbres verts du Tyrol, celui d'Osnabrück recherché pour sa couleur noire, et celui de Ratisbonne pour sa blancheur.

L'Italie, plus riche peut-être que toutes les autres contrées de l'Europe, a ses marbres jaunes de Sienna et de Vérone ; ses marbres verts de Florence, de Prato, de Bergame et de Suze ; ses marbres coquilliers des Abruzzes, connus dans le commerce sous le nom de *lumachello* (marbre à coquillages) *grise d'Italie* ; ses célèbres marbres statuaires de Carrare et de la côte de Gênes, ce superbe *bleu-turquin* ou *Bardiglio*, que l'on tire aussi des environs de Carrare ; et ce *portor*, marbre non moins beau, d'un noir intense sillonné de nombreuses veines d'un jaune vif ou d'un jaune rougeâtre que l'on exploite au cap Porto-Venere.

La péninsule hispanique pourrait rivaliser par ses marbres avec l'Italie : ceux des environs de Molina passent pour être d'un grain aussi beau que celui de Carrare ; les royaumes de Gre-

nade et de Cordoue en possèdent qui ne lui cèdent point en blancheur. Les marbres espagnols colorés les plus renommés sont : le marbre gris de Tolède, les marbres noirs de la Manche et de la Biscaye, le noir veiné de blanc de Murviedro, les marbres violets de la Catalogne, le rouge de Séville et de Molina, le vert de Grenade, le rose veiné de blanc de Santiago, les *lumachelles rouges* de Grenade et de Cordoue, enfin la *brocaille d'Espagne*, autre marbre lumachelle ou coquillier à pâte jaune, qu'on exploite aux environs de Tortose, en Catalogne. Le Portugal possède comme le reste de la péninsule des marbres variés, riches en couleurs et du plus bel effet.

Le royaume uni de la Grande-Bretagne renferme aussi des marbres en abondance et dont plusieurs ne le cèdent point aux plus beaux marbres du continent. La Belgique fait un grand commerce de ses marbres noirs bitumineux ou carbonifères employés dans les monuments funèbres, et de plusieurs autres plus ou moins connus : tels sont le *drap mortuaire*, sorte de lumachelle dont les coquilles blanches et spirées tranchent d'une manière agréable sur une pâte d'un beau noir; le *marbre noir de Seille*, près Namur, marbre coquillier analogue au précédent; le *petit granite* ou *granitelle*, variété de lumachelle noire, pétrie de fragments d'encrines et d'autres polypiers, qui y forment autant de petites taches grises. Ce marbre, qui s'exploite principalement à Ligny et aux Écaussinnes près de Mons, est celui que nos ébénistes emploient le plus communément pour en faire des dessus de meubles. Enfin nous citerons encore le *marbre de Sainte-Anne*, d'un fond gris avec des taches blanches irrégulières, et dont sont faits les dessus de tables de la plupart des cafés de Paris. On le tire aussi des environs de Mons.

La France, qui a longtemps ignoré la richesse des produits qu'elle pouvait offrir à l'art du marbrier, compte aujourd'hui une quarantaine de départements qui exploitent des carrières de marbres. Nous nous bornerons à citer les plus connus. Le *languedoc* ou *incarnat* que l'on extrait aux environs de Narbonne, est un marbre rouge de feu, mêlé de blanc et de gris, en zones contournées, qui produit un bel effet : aussi a-t-il été employé pour la décoration d'un grand nombre de nos plus belles églises. Le *nankin*, de Valmiger dans le département de l'Aude, est d'un jaune terne varié par les coquillages qu'il renferme. Les marbres rouges et blancs du même département ne sont pas sans éclat et sans beauté : on peut en prendre une idée par les huit colonnes de l'arc de triomphe de la place du

Carrousel à Paris. Les marbres schisteux de Campan, dans les Pyrénées, forment trois variétés estimées : l'*isabelle*, d'un rose tendre, entremêlé de veines ondoyantes de talc verdâtre; le *campan vert*, dont la pâte d'un vert d'eau pâle est mélangée de vert plus foncé et souvent d'isabelle; le *campan rouge*, d'un rouge sombre, veiné de rouge brun. Ces marbres ont commencé à acquérir de la célébrité depuis que Louis XIV les a employés à la décoration des palais de Versailles et de Trianon. Le marbre dit *griotte*, ainsi appelé du nom d'une petite cerise, présente sur un fond d'un rouge brun des noyaux d'une teinte plus claire. On l'exploite aux environs de Narbonne : c'est un des marbres rouges les plus recherchés; il a été fréquemment employé à la décoration des palais de Versailles et de Trianon, et de l'église Notre-Dame de Paris. Ce qu'il offre de plus remarquable est sa composition : M. Dufrénoy, de l'Académie des sciences, a reconnu que les taches ovales et d'un rouge clair qui le distinguent sont dues à la présence d'une immense quantité de nautilus dont les moules se détachent agréablement sur la pâte d'un rouge brun qui a servi à les cimenter. Les marbres dits *grand deuil* et *petit deuil* sont des brèches qui offrent des éclats blancs sur un fond noir et que l'on exploite dans plusieurs localités des départements de l'Ariège, de l'Aude et des Basses-Pyrénées. La *brèche de Marseille*, improprement appelée dans le commerce *brèche de Memphis*, est très-recherchée à Paris : elle se compose de fragments blancs, gris et bruns, réunis par une pâte rougeâtre. Nous ne citerons point le marbre blanc et le cipolin des Hautes-Alpes et de l'Isère; les marbres coquilliers de la Charente-Inférieure, les marbres veinés de Maine-et-Loire, les noirs et les jaspés de la Mayenne, et les nombreux marbres de la Haute-Marne, du département du Nord et de la Manche; mais parmi ceux du Pas-de-Calais, nous mentionnerons particulièrement celui que l'on exploite près de Boulogne et qui, après avoir été appelé *marbre Napoléon*, fut dédié à la duchesse d'Angoulême sous le nom de *Marie-Thérèse*. Il se fait remarquer par sa couleur café au lait veinée de blanc : on en voit plusieurs dessus de tables dans les deux Trianons, au palais de Meudon et dans d'autres résidences royales; il forme le piédestal de la statue de Louis XIV à Caen. J. HUOT.

MARBRES D'ARONDEL OU D'ARUNDEL. Lord Elgin arracha, dispersa les frises et les entablements du Panthéon, à Athènes, chefs-d'œuvre de Phidias; son nom est resté odieux à Minerve, dont il profana le temple, tandis que la muse de l'his-

toire, Clio, couronne de son impérisable laurier l'anglais Thomas Howard, duc de Norfolk, comte d'Arondel et de Surrey qui donna son nom à ces marbres fameux. Ils s'appellent aussi *marbres de Paros*, Ile célèbre de l'Archipel, où ils furent trouvés, et *marbres d'Oxford*, fameuse université de la Grande-Bretagne, sous la tutelle de laquelle ils furent mis. Le comte d'Arondel, par l'entremise de Guillaume Pétrée, son commissaire en Grèce et en Asie, avait racheté de ses guinées, ainsi qu'on le fait pour la rançon d'un illustre personnage, ces marbres restés aux mains des Turcs, qui les avaient enlevés à un antiquaire que le célèbre Peiresc aussi avait fait passer à ses frais dans le Levant, afin d'y recueillir ce qu'on pourrait des admirables débris de l'antiquité. Ces marbres, rangés dans les beaux jardins du comte d'Arondel, au bord de la Tamise, étalèrent aux yeux des érudits des caractères respectés par le temps, des pages de pierre plus précieuses que tous les manuscrits, si altérables et si altérés. C'était la chronologie grecque, soixante et dix-neuf époques, à dater de Cécrops, fondateur du royaume d'Athènes, jusqu'à l'archonte Diognète, c'est-à-dire une série de 1,318 années. Ces fanaux, jalonnés sur la route des siècles passés, illuminèrent chez nous les travaux des Saumaise, des Pelau; leurs rayons étagés divergèrent, comme d'un centre, à travers les ténèbres de l'histoire. Quels sujets de curiosité et de profonde rêverie que ces époques qui y sont marquées! « Le premier navire qui vint d'Égypte en Grèce, disent-elles, date de 1512 ans avant J. C. (9^e époque).—C'est sous le règne d'Érechthée (12^e époque) que Cérés (*Déméter*) était arrivée à Athènes.—La 40^e époque se marquait du jour que la comédie avait commencé d'être jouée à Athènes sur une scène réglée, innovation classique d'un poète nommé Susarion. Un de ces marbres nous offre l'origine de la fable des *Centaures* (aiguillonners de taureaux), qui cesse d'en être une. Elle n'est autre que la chasse de ces fiers animaux, invention des Thessaliens, renouvelée par Jules-César, dans le Cirque, à Rome. Ces marbres nous donnent la certitude que les Grecs prirent la ville de Troie le vingt-quatrième jour du mois *thargélion* (mai), l'an 22 de Ménéstée, roi d'Athènes, après une guerre de dix années. Avant la découverte de ces précieuses pierres chronologiques, des savants et des sceptiques allaient jusqu'à douter de l'existence d'une Troie, et d'une guerre acharnée de l'Asie et de l'Europe aux pieds de ses murailles, guerre à mort de peuples à peuples, de rois à rois, qu'alluma une femme d'une

incomparable beauté, qui eut nom Hélène. On sait par elle qu'Homère, le chantre immortel de cette ville opulente de Priam, vécut 37 ans après Hésiode, le chantre paisible des travaux de Cérés, et le mandataire des dieux, dont il révéla la généalogie aux hommes; et qu'enfin Sapho n'exhala ses vers si passionnés que 300 ans après que le plus grand des poètes, aveugle et pauvre, s'en fut allé errant mendier une tombe, on ne sait où. Ces marbres descendent même jusqu'à des détails minutieux d'archéologie : ils nous apprennent que du temps de Macrobe, on cessa de brûler les corps morts; que chez les Romains, il n'était permis qu'aux empereurs, aux vestales et aux hommes illustres, d'avoir leur tombeau dans la ville éternelle. — Jean Selden composa un livre, en 1629, dont le titre est *Marmora arundelliana*, où il explique ces curieuses antiquités; Humfride-Prideaux, en 1677, en a donné un recueil. Hommage soit rendu au comte d'Arondel, dont l'amour des sciences et des arts, et le noble emploi de ses richesses, ont immortalisé un vain titre, qu'on substitua, avec tant de raison, au nom inconnu du généreux citoyen de Paros, auquel cette Ile dut ces marbres, le trésor et le salut de l'histoire, et que possède aujourd'hui le Musée britannique! DENNE-BARON.

MARBRE (Table de), nom donné autrefois en France à trois juridictions qui siégeaient au palais. La grande salle où elles s'assemblaient était occupée par une grande table de marbre destinée aux banquets royaux. Les juges se plaçaient autour de cette table. Ces trois juridictions étaient 1^o la connétable, et maréchaulée de France; 2^o l'amirauté; 3^o la réforme générale des eaux et forêts. Cette dernière était la plus considérable par le nombre et l'importance des causes : elle était spécialement appelée chambre de la *table de marbre*; elle se composait d'un président à mortier, d'un nombre déterminé de conseillers de la grand'chambre, auxquels se joignaient les magistrats attachés particulièrement à cette juridiction. La table de marbre qui lui avait donné son nom fut détruite lors du grand incendie du palais en 1618. Mais la chambre des eaux et forêts a conservé son premier nom jusqu'à l'époque de la suppression du parlement.

DUPRY.

Ajoutons quelques mots encore à l'article de notre collaborateur, et considérons la table de marbre du palais de Paris sous un aspect moins imposant. Elle était placée dans la grande salle, en face de la chapelle qu'avait fait faire Louis XI en 1477. A diverses fêtes de l'année, les clercs du palais, dits *clercs de la basoche*, se réunissaient sur

la table de marbre pour y représenter les *farces*, les *soûtes*, les *moralités*. Cet usage peut donner une idée de la surface de cette table « qui portait tant de longueur, de largeur et d'épaisseur, qu'on tient que jamais il n'y eut de tranche de marbre plus épaisse, plus large ni plus longue. » Des sujets pris dans les événements de l'époque, quelques critiques et quelques moqueries, étaient ordinairement les thèmes des basochiens, dont le théâtre eût été, s'il était venu jusqu'à nous, un cours d'histoire curieuse et complet. Ce qui prouve la direction générale de l'esprit des clercs, esprit frondeur et narquois, sont les différents arrêts du parlement. La tolérance accordée à certaines époques, les restrictions datées de certaines autres, serviraient peut-être d'une manière aussi vraie que curieuse à établir la plus ou moins grande somme de misère et de liberté du peuple sous les divers règnes qui partagent notre histoire. Par un arrêt du 15 mai 1476, le parlement défendit aux clercs de la basoche de jouer publiquement au palais ou ailleurs, sous peine de bannissement et de confiscation de biens. On s'aperçut bientôt que cette menace intimidait fort peu les précurseurs de Molière, car on sut, l'année suivante, que l'*Éveillé*, roi non héréditaire, mais électif, de la basoche, avait résolu de donner aux manants et bourgeois de cette ville de Paris, qui a payé assez chèrement son titre de bonne, une représentation sur la table de marbre : aussitôt nouvel arrêt du 19 juillet 1477, qui menace du fouet la majesté récalcitrante. En mai 1486, les clercs du palais jouèrent une farce dont les sarcasmes blessèrent tellement Charles VIII et les siens que quatre des principaux acteurs se virent appréhendés au corps, et jetés en prison, d'où ils ne sortirent que grâce à l'évêque de Paris, qui les réclama comme ses justiciables. Sous Louis XII, dont quelques-uns ont inutilement cherché à flétrir la mémoire, le théâtre de la basoche reprit faveur. Vainement des courtisans voulurent émouvoir la colère du père du peuple, en lui disant que l'audace des clercs, s'attaquant à sa personne sacrée, l'avait représentée sous les traits de l'avarice : « Il faut, répondit le prince, que les jeunes gens passent leur temps : je leur permets de parler de moi et de ma cour, mais non pourtant déréglément, et surtout qu'ils ne parlent pas de ma femme, de quelque façon que ce soit ; autrement, je les ferai tous pendre (*Brantôme*). » Cette dernière menace était un peu brutale, sans doute ; quelques historiens ont refusé de la consigner comme indigne du roi ; nous admettons cette dernière menace, en

n'y voyant que la colère inspirée par les fréquentes conversations ordurières que les acteurs tenaient sur le compte des princesses et des femmes. La chasteté du langage ne régnait pas souvent sur la table de marbre. Après la mort du bon roi, dès le 2 janvier 1516, on défendit, par arrêt, aux basochiens de représenter des pièces dans lesquelles il serait fait mention des princes et des princesses, *sacra proles*. Bientôt après, on s'aperçoit que les malins acteurs avaient, sous le voile de l'allégorie, sans doute, trouvé moyen de se donner quelques libertés, car, par un nouvel arrêt du parlement du 23 janvier 1538, défense leur est faite de représenter sur la table de marbre, ou d'y prononcer *les choses rayées*. En 1540, ordre au roi de la basoche et à son *chancelier* de communiquer toutes les pièces avant la représentation. — La table de marbre fut détruite dans l'incendie du 7 mars 1618.

A. GENEVAÏ.

MARC, poids dont on se servait chez nous, et dont on se sert encore dans divers pays, particulièrement pour l'or, l'argent et les matières précieuses. On croit que les mesures arabes furent introduites en France par Charlemagne, auquel Haroun-al-Rachid en avait peut-être envoyé des étalons. Des 12 onces qui composaient la livre arabe, Philippe I^{er} en aurait pris 8 pour former le poids de marc à l'usage des monnayeurs ; puis le roi Jean, doublant ce marc, en composa la livre de 16 onces que le système métrique a remplacée. En 1550, ce prince fit faire un marc égal à la 50^e partie d'un poids de 50 marcs, nommé *pile de Charlemagne*, qui existait encore à cette époque. On dit aussi qu'il fit renouveler cette pile. Cette copie a subsisté jusqu'à ce jour et elle a servi pour comparer les anciens poids avec les mesures nouvelles. Le marc qui dérive de cette pile est de 244.755 grammes. La livre *poids de marc*, ainsi nommée parce qu'elle était le double du marc, fut divisée en 16 onces, etc. ; mais le marc des monnaies avait reçu la même subdivision que la livre de Charlemagne, nommée *esterlin*, laquelle était de 12 onces et de 20 sous ; le sou avait 12 deniers, le denier 20 oboles, et l'obole 12 grains. Sous les successeurs de Charlemagne, il y eut différentes sortes de marcs, comme de livres. Au XI^e siècle, ceux de la Rochelle, de Tours et de Troyes étaient les principaux. Du marc de Troyes est venu la dénomination de *poids de Troy* encore usité en Angleterre et dans les Pays-Bas. En 1703, la valeur du marc d'or fut fixée, par arrêt du conseil d'État, à 474 liv. 10 sous 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 liv. 12 sous 3 deniers. On

évalue aujourd'hui à 845 fr. le marc d'or pur, et à 54 fr. le marc d'argent sans alliage. Comme tous les poids d'or, le marc se divisait en 24 carats de fin; mais dans la vente de ce métal on avait pris ce nouveau poids pour première subdivision du marc : chaque carat se partageait alors en 8 deniers, le denier en 24 grains, et le grain en 24 primes.

En Allemagne, le poids de marc est basé sur le marc (*Mark*) de Cologne, que l'association douanière prussienne, par convention du 25 août 1837, a adopté, et qu'on appelle *marc prussien*. Il pèse 235.856 grammes. Le marc anglais vaut deux tiers de la livre sterling.

La règle du *marc le franc* est une opération arithmétique par laquelle, au moyen d'une sorte de règle de société, on fixe ce que doit donner un franc, au prorata d'une somme qu'on veut partager entre plusieurs personnes, soit en augmentation soit en diminution.

On désignait aussi par le nom de *marc* un poids de cuivre composé de plusieurs poids emboltés les uns dans les autres, et qui pesaient ensemble un marc ou 8 onces. Ces poids pouvaient se séparer et servir à évaluer de très-petites fractions de marc; ils avaient la forme de petits godets plus larges que hauts. On en comptait 8, y compris la boîte qui pesait 4 onces; le suivant pesait 2 onces, l'autre moitié thoins, et ainsi de suite jusqu'au 8^e, qui était plein et avait le même poids que le 7^e, c'est-à-dire un demi-gros.

On donne encore le nom de marc à des monnaies de Hambourg, de Lubeck, d'Altona et de Danemark, qui toutes se subdivisent en 16 schellings de 12 deniers (*pennige*) chacun; mais avec des différences de valeur. Le marc *courant* est la monnaie réelle de Hambourg. Le marc *banco* est une monnaie de compte dont la valeur intrinsèque est de 25 1/3 p. % supérieure au marc courant; on l'estime à 1 fr. 88 c. de notre monnaie. Le marc *lubs* (ainsi nommé de Lubeck) est le marc courant émis au tarif convenu entre Lubeck, Hambourg et le Danemark, il vaut 1 fr. 53; on le nomme aussi *marc convention de Lubeck*; enfin le marc danois de 1776, qu'on a aussi appelé *marc lubs*, est une monnaie de compte et une monnaie réelle d'argent évaluée à 94 c. de France. L. LOUVER.

MARC (SAINT), un des quatre évangélistes, fils de Marie, et cousin de Barnabé, compagnon de saint Pierre et de saint Paul, était vraisemblablement de Jérusalem et sans doute la même personne que celle dont il est fait mention dans les Actes (XII, 12) sous le nom de *Jean Marcus*.

Converti au christianisme après la résurrection du Sauveur, il accompagna saint Paul et saint Barnabé dans l'île de Chypre où il partagea leurs travaux. Mais, ayant donné des sujets de mécontentement à saint Paul qui ne voulut plus se l'adjoindre, il partit avec Barnabé pour Babylone. Plus tard, il parvint à dissiper les préventions de saint Paul, et alla le retrouver à Rome lors de sa première captivité dans cette ville. Saint Paul réconcilié le recommanda aux fidèles de Colosses. Après la mort de cet apôtre, Marc revint en Asie vers saint Pierre. C'est là tout ce que l'Évangile nous apprend de lui. EM. HAAG.

MARC (SAINT), 33^e souverain pontife, successeur du pape Sylvestre I^{er} à la chaire de saint Pierre, le 16 janvier 336, mourut le 7 octobre de la même année, et fut remplacé par Jules I^{er}. — On lui attribue une *Épître* adressée à saint Athanase et aux évêques d'Égypte. Z.

MARC-ANTOINE (triumvir). Voy. ANTOINE, FULVIE, CLÉOPATRE, etc.

MARC-ANTOINE (graveur). Voy. RAIMONDI.

MARC-AURÈLE, illustre empereur romain, qui réalisa, autant qu'il était permis à l'humanité de le faire, le vœu exprimé par Platon, lorsqu'il disait que les peuples seraient heureux quand les rois seraient philosophes. Il est, en effet, célèbre à un double titre : d'une part, comme empereur, par son gouvernement, qui fut le plus sage, le plus modéré et le plus humain que comportait alors l'état du monde; de l'autre, comme moraliste, par son livre, qui est encore aujourd'hui un des monuments les plus admirables de la sagesse antique.

Marc-Aurèle naquit à Rome, l'an 121 de J. C.; mais il était d'origine espagnole : son bisaïeul paternel, Annius Verus, qui fut sénateur et préteur, était né à Succubis, ville municipale d'Espagne. Il perdit son père, fort jeune, et fut élevé dans la maison de son grand-père, qui prit un soin extrême de son éducation, et lui donna d'abord un gouverneur d'une vertu consommée, puis les maîtres les plus habiles dans tous les genres d'études. Dès ses jeunes années, l'empereur Adrien conçut un goût très-vif pour son esprit, et le fit même chevalier dès l'âge de six ans, ce qui était sans exemple. Plus tard, lorsque Antonin le Pieux fut adopté par Adrien, pour remplacer Commodus qui venait de mourir, comme Antonin n'avait pas d'enfant mâle, l'empereur voulut qu'il en adoptât deux : l'un était un enfant de sept ans, Verus, fils de ce même Commodus, l'autre était Marc-Aurèle, alors âgé de 17 ans. Les noms de ce dernier avaient été jusque-là MARCUS ANNIUS VERUS, et

Adrien l'appelait quelquefois *Verissimus*, par allusion sans doute à son amour pour la vérité; lorsque l'adoption d'Antonin l'eut fait entrer dans la famille Aurélienne, il prit les noms de son père adoptif, et fut appelé depuis *Marc-Aurèle Antonin*.

La grande destinée et les honneurs souverains que lui annonçait sa position nouvelle n'altèrent en rien le goût prédominant qu'il avait déjà manifesté pour la philosophie. Dès l'âge de douze ans, non-seulement il portait le manteau des stoïciens et pratiquait leurs austérités; mais il faisait une étude approfondie de leurs systèmes, sous la direction des philosophes les plus habiles de son temps; et dès lors il prit la résolution de faire de leur doctrine la règle constante de sa conduite.

Antonin ne tarda pas à remarquer la différence de caractère de ses deux fils adoptifs; et lorsque, après la mort d'Adrien, il eut pris les rênes de l'empire, il initia Marc-Aurèle au secret des affaires, et se reposa sur lui d'une partie des soins du gouvernement. En même temps, il rompit le mariage de Marc-Aurèle avec la fille de Commodus, union qu'Adrien avait désirée, et il lui fit épouser sa propre fille Faustine.

Marc-Aurèle montra toujours pour Antonin, pendant sa vie, un respect vraiment filial et la plus entière déférence, et depuis il rendit un culte pieux à sa mémoire. Après la mort d'Antonin, en 161, le sénat conféra d'abord à Marc-Aurèle seul les dignités et les prérogatives dont la réunion constituait le pouvoir impérial; mais le nouvel empereur pria le sénat de lui associer son frère. C'est alors que Commodus prit le nom de Verus, sous lequel il est connu comme collègue de Marc-Aurèle. L'année suivante, celui-ci lui fit épouser sa fille Lucilla. L'empire vit alors pour la première fois à sa tête deux empereurs en même temps; mais Verus, reconnaissant la supériorité de son frère, lui abandonna entièrement la conduite des affaires.

Jamais souverain ne remplit avec une conscience plus scrupuleuse tous les devoirs de la souveraineté. Pendant une vie de 60 années, et 20 ans d'administration, il s'attacha à mettre un parfait accord entre ses actes et ses principes. En veillant à l'observation des lois avec une juste sévérité, il se montra toujours clément pour les offenses commises envers lui-même. Il disait : « Par les châtements nous devons chercher à faire éclore le bien qui souvent se trouve caché au fond du cœur des hommes. » Il travaillait à alléger les charges du peuple. Il paraît avoir voulu mettre des bornes aux profusions occasionnées par les

spectacles publics, et les purger de ce qu'ils avaient de trop cruel. Il ne permit aux gladiateurs de combattre dans l'arène qu'avec des épées émoussées. Il institua ou rétablit les registres de l'état civil, pour recevoir les noms des enfants nouveau-nés. Dion Cassius dit de lui (LXXI. 34) : « Il fut doué de toutes les vertus; mais il vécut surtout dans la pratique de la bienfaisance : aussi fit-il élever à cette vertu un temple au Capitole. »

Il eut malgré lui à soutenir des guerres périlleuses, quelques-unes en Orient, sur les frontières éloignées de l'empire, d'autres dans le voisinage de l'Italie : c'étaient les premiers mouvements des peuples barbares, qui devaient, deux siècles plus tard, inonder l'empire. Sa première guerre fut contre les Parthes : ils voulaient asservir le roi d'Arménie, vassal des Romains; la sûreté des provinces orientales imposait aux Romains l'obligation de s'opposer à cette entreprise; cette guerre se prolongea de l'an 161 à l'an 165, et fut terminée par un traité avantageux aux Romains. Les Marcomans menaçaient l'Italie de leurs continuelles irruptions : Marc-Aurèle fut forcé d'envoyer contre eux des expéditions fréquemment renouvelées. Dans une de ces guerres qu'il dirigea en personne, une peste des plus meurtrières avait tellement ravagé son armée, qu'il dut enrôler les gladiateurs et les esclaves, chose sans exemple, depuis la seconde guerre punique. Mais dans cette extrémité, ce qui peint fidèlement l'esprit de la populace romaine, c'est le sentiment qu'excita cette mesure de salut public. « Eh quoi! s'écriait-on, l'empereur prétend-il donc faire de nous autant de philosophes, en nous privant de nos jeux et de nos spectacles? »

Son collègue Verus mourut l'an 169, au retour d'une de ces expéditions. Ce fut dans la dernière guerre de Marc-Aurèle contre les Quades, en 174, que les Romains, enveloppés de toutes parts, furent miraculeusement délivrés.

Aux demandes qui lui avaient été adressées de quelques provinces lointaines, pour persécuter les chrétiens, il avait répondu par une lettre admirable à l'assemblée générale d'Asie à Éphèse. Cette réponse, qui a été conservée par Eusèbe, repose sur les principes de la tolérance la plus éclairée.

Il n'eut, pendant son règne, qu'une seule révolte à réprimer. Avidius Cassius, gouverneur de Syrie, et un des meilleurs généraux de ce temps-là, répandit la nouvelle de la mort de Marc-Aurèle pour se faire proclamer empereur par ses légions. Mais au bout de trois mois, la nouvelle ayant été démentie, Cassius fut tué par quelques-

uns de ses officiers. Cette révolte fut l'occasion d'un voyage de Marc-Aurèle dans les provinces d'Orient; mais en même temps, elle fit éclater toute la noblesse de ses sentiments. Dans un discours qu'il adressa à ses soldats, il témoignait la crainte que Cassius ne se donnât la mort, ou qu'un autre ne le fit périr. « Car, disait-il, par là me serait ravi le prix du combat et de la victoire, le plus grand prix à mes yeux que personne ait jamais obtenu. Quel prix, direz-vous? celui de pardonner à un homme qui m'a offensé, celui de demeurer l'ami de l'ingrat qui a violé l'amitié; celui de garder ma foi au perfide qui n'a pas respecté la sienne. Et, ajoutait-il, le seul avantage à retirer du malheur présent, c'est de montrer à l'univers que même les guerres civiles peuvent se terminer d'une manière conforme aux lois de la vertu et de l'humanité. »

A son retour de ce voyage en Orient, il marcha de nouveau contre les Marcomans, l'an 178. Il allait ouvrir la troisième campagne, l'an 180, lorsqu'à *Vindobona* (Vienne, en Autriche), où il avait établi son quartier général, il fut attaqué d'une maladie mortelle, qui l'enleva en 7 jours. Il était âgé de 59 ans; il avait régné 9 ans avec Verus, et 10 ans tout seul. Le regard qu'en mourant il jeta sur l'avenir ne dut pas être exempt d'inquiétude, soit qu'il pensât à la jeunesse de son fils (COMMÈDE), qui, il est vrai, n'avait pas encore montré les penchants pervers auxquels il s'abandonna par la suite; soit qu'il envisageât ses conquêtes au nord de l'empire, encore mal afferries, et les dispositions turbulentes de ces peuplades à peu près indomptées. Du moins, il emportait avec lui la conscience d'avoir travaillé au bonheur des hommes, et il laissait dans ses écrits une image fidèle de sa noble nature.

Les Mémoires qu'il avait composés sur sa vie, pour l'instruction de son fils, sont le plus regrettable de ses ouvrages perdus. Mais nous avons ses réflexions à lui-même sur lui-même, un des meilleurs ouvrages de morale que les anciens nous aient transmis. Dans ses voyages et dans ses expéditions, au milieu des affaires les plus difficiles, il mettait tout son temps à profit, et les intervalles que lui laissait la chose publique, il les employait à se rendre compte de sa conduite, de ses pensées et de ses desseins;

¹ Les réflexions morales de Marc-Aurèle, en grec, ont été imprimées pour la première fois par Xylander, avec trad. lat., Zurich, 1558, in-8o, sous ce titre : *M. Antonini imp. de se ipso*. Ou estime encore l'édition de Cassaubon, Londres, 1643; de Galtaker, Cambridge, 1652, in-4°; de Morus, Leipzig, 1775, in-8o; de Korsä, Paris, 1816, etc. Elles ont été trad. en franç. par Dacier, Paris, 1691, 2 vol. in-12, et souvent depuis. M. l'abbé Mai (voy.)

et c'est à ce soin laborieux que nous devons ses *entretiens avec lui-même*. La date des deux premiers livres nous apprend que l'un fut écrit à Carnunte, et l'autre dans son camp, au pays des Quades, pendant la guerre la plus terrible qu'il ait eu à soutenir.

Les confidences qu'un homme nous fait sur lui-même ne sont pas toujours des témoignages de son caractère auxquels on puisse ajouter une foi sans réserve. Il faut pour cela qu'on puisse voir dans ces aveux l'expression sincère de sa pensée intime et des sentiments de son âme. On sent, en lisant les *Réflexions* de Marc-Aurèle, qu'elles sortaient du fond de son cœur. Son style simple et sans fard porte même quelques traces de négligence, qui sont comme un signe de sa véracité. On a dit de lui qu'il avait adopté les principes de la secte stoïcienne : on pourrait ajouter que non-seulement il étudia cette doctrine, mais qu'il s'en pénétra profondément, et qu'il se l'assimila pour ainsi dire; la vérité est qu'il retrouva ses propres pensées coordonnées dans le système stoïcien, et qu'il y avait affinité complète entre sa nature morale et cette philosophie, en sorte que Marc-Aurèle eût été un véritable stoïcien, lors même que Zénon et le Portique n'auraient pas existé.

A. ARTAUD.

MARCASSITE. On désignait autrefois sous ce nom les cristaux cubiques de fer sulfuré d'un jaune d'or et d'une assez grande pureté pour être taillés, polis et employés comme objets d'ornement.

MARCEAU (FRANÇOIS-SÉVERIN DESGRAVIERS), général républicain, était né à Chartres, le 1^{er} mars 1769. Son père, greffier au bailliage criminel de cette ville, voulut lui faire étudier les lois; mais ses goûts l'entraînaient vers la carrière des armes, et à peine eut-il atteint sa 15^e année, qu'il entra dans le régiment de Savoie-Carignan. Comprenant bien alors l'insuffisance de ses premières études, il se mit au travail avec ardeur, apprit de lui-même les mathématiques, et sut lire avec fruit les ouvrages des grands capitaines qui ont écrit sur l'art militaire. Il était parvenu au grade de sergent, et se trouvait à Paris, en congé, lorsque éclata la révolution de 1789, à laquelle il prit une part active. Il se rendit ensuite dans sa ville natale, et fut nommé, par

a découvert une partie de la correspondance de cet empereur avec Fronton (voy.); on en doit une traduction française accompagnée du texte latin et de notes à M. Armand Cassan, Paris, 1830, 2 vol. in-8o. Enfin nous citerons *Marc-Aurèle, ou Histoire philosophique de l'empereur Marc-Antonin*, ouvrage où l'on présente dans leur entier et selon un ordre nouveau les Maximes de ce prince, etc., Paris, 1820, 4 vol. in-8°.

S.

le suffrage de ses concitoyens, commandant du bataillon de volontaires organisé dans le département d'Eure-et-Loir. Envoyé pour combattre aux frontières du Nord, il assista à la défection du général la Fayette, qui passait sur le territoire ennemi, avec les principaux chefs de son corps d'armée, pour échapper à l'échafaud. Le mouvement menaçait de se communiquer aux masses, lorsque Marceau s'élança au-devant des soldats, en leur criant : « Français! il est un devoir plus sacré que l'amour pour son général, c'est de ne pas laisser cette frontière découverte. » Tout le monde s'arrêta. Marceau fit ensuite partie de la garnison enfermée dans Verdun, pendant le siège de cette place par les Prussiens; ce fut même lui qui, en raison de sa jeunesse, fut obligé de porter au roi de Prusse la capitulation qu'il avait désavouée de tout son pouvoir. Peu de temps après, on l'envoya dans la Vendée avec le titre de capitaine de cuirassiers. Mais le conventionnel Bourbotte le fit arrêter comme suspect avec tout l'état-major, et traduire devant le tribunal révolutionnaire de Tours, qui l'acquitta. Peu de temps après, il trouva l'occasion de se venger noblement de Bourbotte. Dans un engagement aux portes de Saumur, il aperçut ce représentant aux prises avec un parti de soldats vendéens qui allaient le faire prisonnier; Marceau s'élança, le délivra, et lui donna son cheval. Il eut aussi le bonheur d'échapper aux ennemis, et ce brillant fait d'armes, rehaussé d'une magnanimité digne des anciens, lui valut, à 22 ans, le grade de général de brigade. En 1795, toujours attaché à l'armée de la Vendée, il fut fait général de division, et concourut puissamment à la victoire d'Antrain, remportée par le général Rossignol, le 18 novembre. Quelques jours après, on lui confia, par intérim, le commandement en chef de cette armée, à la tête de laquelle il déploya de grands talents militaires, sous les murs du Mans, le 13 décembre de la même année. Ce fut dans cette bataille qu'il eut occasion de sauver la vie à une jeune fille, prise au milieu des Vendéens les armes à la main. L'ordre de la Convention était de ne faire quartier à personne dans cette horrible guerre. Marceau, dénoncé, fut conduit à Paris, et il allait porter la peine de sa généreuse conduite, lorsque Bourbotte, averti du danger que courait son noble défenseur, accourut au tribunal, se fait remettre les pièces, et les déchire. Marceau était sauvé. L'année suivante, on lui permit de reprendre son service, et il fut dirigé en qualité de général de division, d'abord sur l'armée des Ardennes, et ensuite sur celle de

Sambre-et-Meuse. A Fleurus, le 26 juin, Marceau, qui commandait l'aile droite, enfonça l'armée ennemie, et décida de la victoire. Le 25 octobre, il prit Coblenz, et contraignit les Autrichiens à repasser sur la rive droite du Rhin. Dans la campagne suivante, forcé, à son tour, de rétrograder sur la rive gauche, par suite des mouvements de l'ennemi, il fut chargé de l'arrière-garde, et fit une défense héroïque, pendant que l'armée passait sur le pont de bateaux jeté sur la Sieg. En 1796, Marceau fut placé sous les ordres de Moreau, à l'armée du Rhin. A la tête de 50,000 hommes, qui composaient l'aile droite, il sut contenir la menaçante position de Mayence. Mais l'armée de Sambre-et-Meuse se voyant forcée de céder du terrain, il se trouva à découvert, et pour suivre le mouvement, il opéra avec ordre sa retraite sur Limbourg. L'archiduc Charles avait décidément repris l'offensive, et l'armée française était dans une situation des plus critiques. Jourdan chargea Marceau d'attirer à lui tout l'effort de l'ennemi, tandis que l'armée passerait le défilé d'Altenkirchen, au delà duquel était son salut. Marceau prit aussitôt le commandement de l'arrière-garde, et les Autrichiens ne purent franchir l'entrée du défilé. Mais c'était là le dernier exploit du jeune héros. Amené par une reconnaissance au milieu des éclaireurs de l'armée ennemie, il y trouva la mort de la main d'un chasseur tyrolien, qui, placé derrière une haie, avait pu choisir son but à loisir. Il fut transporté mourant à Altenkirchen, où Jourdan se vit bientôt forcé, par les exigences de sa retraite, d'abandonner son malheureux compagnon d'armes à la générosité des officiers autrichiens. Cette noble recommandation ne fut pas perdue : les généraux ennemis assistèrent respectueusement aux derniers moments du jeune général, qui expira le 21 septembre; et l'archiduc Charles ordonna que son corps, accompagné d'un détachement de cavalerie autrichienne, fût conduit à Neuwied, où les derniers honneurs lui furent rendus par ses ennemis et ses frères d'armes, réunis un instant pour accomplir un acte si honorable de regret et d'estime. DEADDE.

MARCEL (SAINT) OU MARCEAU, évêque de Paris, successeur de Prudence, mourut vers le milieu du ^ve siècle. Il se distingua de bonne heure par ses vertus, la gravité de ses mœurs et ses progrès dans les saintes lettres. Enterré hors de la ville, dans un village qui forma plus tard un faubourg portant son nom, ses reliques furent transportées à la cathédrale, où elles se sont conservées. Z.

MARCEL (PAPES). Le saint-siège en a vu deux

de ce nom. Le premier, Romain de naissance, succéda, en 308, à saint Marcellin, et fut le 31^e pontife de la chrétienté. Maxence régnait alors dans Rome, et, sous un tyran pareil, il y avait quelque péril à accepter la direction du troupeau de Jésus-Christ. Marcel ajouta aux dangers de sa position par la rigidité de ses principes. La persécution de Dioclétien avait ébranlé et effrayé bien des fidèles. Le nouveau pape voulut leur imposer une pénitence publique avant de les réconcilier à l'Église qu'ils avaient reniée. Les résistances de la plupart de ces pécheurs causèrent de violents désordres. Rome en fut troublée; et Maxence s'en prit au pontife qui avait ordonné ces pénitences. On varie sur la nature du châtement qui lui fut infligé. Les uns prétendent qu'il fut exilé par l'empereur, les autres qu'il fut jeté dans une écurie et condamné à panser des chevaux. Ils ajoutent que, neuf mois après, des clercs l'enlevèrent à cet ignoble métier; qu'il trouva un refuge dans la maison d'une dame romaine, du nom de Lucile, mais qu'il y fut découvert par Maxence et rendu aux honteuses fonctions de palfrenier, au sein desquelles il mourut après deux ans de pontificat.

MARCEL II, 231^e pape, était né le 6 mai 1501 à Monte-Fano, bourg de l'État de l'Église; il se nommait Marcel Cervin. Après avoir étudié à Sienne, il était venu à Rome sous le pontificat de Clément VII; et Paul III l'avait choisi pour son premier secrétaire. Il avait fait partie de la légation qui essaya de réconcilier Charles-Quint avec François I^{er}. Il était alors évêque de Nicastro; il passa depuis aux évêchés de Reggio et d'Eugubio, fut fait cardinal en 1559, du titre de Sainte-Croix, et nommé l'un des présidents du concile de Trente. Il succéda enfin, le 7 avril 1555, à Jules III, après deux jours de conclave, malgré les factions d'Allemagne et de France, qui portaient les cardinaux de Mantoue et de Ferrare. Marcel fut couronné par le cardinal de Bellay, et fit remettre aux pauvres l'argent qu'auraient coûté les réjouissances de son exaltation. Ses premières pensées se tournèrent vers la réforme de l'Église. Il croyait par là ralentir les progrès des luthériens et des autres sectes protestantes, et se disposait dans ce but à rouvrir le concile de Trente. Il donna lui-même l'exemple de la simplicité et du désintéressement, en diminuant les pensions, en écartant les courtisans, en interdisant sa capitale à ses proches, en rejetant de sa table la vaisselle d'or. Mais d'aussi beaux projets furent arrêtés tout à coup par la mort. Le 30 avril, 21^e jour de son pontificat, une attaque d'apoplexie l'enleva aux bé-

nédictions du peuple, qui attendait de lui la fin de ses misères, et qui ne manqua point d'attribuer au poison la perte d'un aussi vertueux pontife. Fra-Paolo le loue comme un personnage grave, sévère, courageux et persévérant. Il avait lui-même une si grande idée des augustes fonctions de la papauté qu'il avait peine à concevoir, disait-il, comment ceux-là seraient sauvés qui possédaient une dignité si délicate. VIENNET.

MARCEL (ÉTIENNE), prévôt des marchands de Paris, eut une part importante aux événements politiques qui marquèrent les premières années du règne du roi Jean et la régence de son fils, le dauphin Charles, pendant sa captivité. Chef du parti populaire dans l'assemblée des états généraux de 1355 et de 1357, Marcel contribua puissamment à l'adoption des réformes que les états étaient parvenus à arracher au régent. On sait que ce dernier, violant tous ses engagements, n'en persista pas moins à agir contre les vœux formels de la représentation nationale, et que bientôt quatre nouvelles ordonnances pour la falsification des monnaies vinrent mettre le comble à l'exaspération des esprits. Dans cet état de choses, Marcel comprit que pour sauver la liberté publique il fallait avant tout dissiper le conseil secret du prince. Le 22 février 1358, il se présenta donc au palais et demanda au dauphin s'il voulait enfin mettre ordre à la défense du royaume et pourvoir à la sûreté du peuple, abandonné à tous les brigandages des soldats. Sur sa réponse évasive, Marcel se retournant du côté des hommes qui l'avaient suivi : « Allons ! leur dit-il, faites en bref ce pour quoi vous êtes venus ici, » et aussitôt ils se précipitèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie qui se tenaient auprès du prince, et les massacrèrent sans pitié. Le dauphin effrayé se jeta à genoux et implora sa grâce; mais Marcel le rassura en lui posant sur la tête son charpeau aux couleurs nationales, mi-parties de rouge et de bleu. Conduit à l'hôtel de ville, Charles de Valois déclara à haute voix au peuple assemblé sur la place de Grève que les deux maréchaux égorgés n'étaient que de mauvais traitres et qu'il approuvait ce qui s'était fait. Pendant le bon accord entre les trois ordres des états ne tarda pas à s'altérer. La bourgeoisie ayant seule profité de l'autorité enlevée à la couronne, la noblesse et le clergé en concurrent de la jalousie, et, à la faveur de cette division, le parti de la cour réussit à regagner le terrain perdu. Dans l'assemblée des états tenue à Compiègne, les députés de la noblesse exprimèrent leur indignation de ce qu'un bourgeois avait osé faire mas-

sacrer, en présence du dauphin, deux de ses conseillers; et ils demandèrent que le prévôt des marchands et ses complices fussent tués de la même manière. Le prévôt, averti par le roi de Navarre, Charles le Mauvais, de l'orage qui se préparait contre lui, engagea l'université à envoyer à Compiègne une députation pour implorer la clémence du régent; mais ce prince resta inébranlable, et les hostilités commencèrent. Privé de cavalerie et n'ayant à opposer aux 7,000 lances du dauphin que des hommes mal armés et sans aucune expérience de la guerre, Marcel ne se fit pas illusion sur le résultat que devait avoir une lutte aussi inégale, et il réussit à déterminer les bourgeois de Paris à choisir le roi de Navarre pour capitaine général. Ce prince accepta l'offre de la municipalité; mais un rapprochement qui eut lieu secrètement entre lui et le dauphin lui fit retirer sa capitainerie. Charles le Mauvais sortit alors de la ville, et, le 10 juillet, il signa un traité avec le dauphin, par lequel ce dernier s'engageait à pardonner aux Parisiens, pourvu qu'on lui remit leur prévôt des marchands avec douze bourgeois à son choix pour en faire à sa volonté. Sa position devenant ainsi chaque jour plus critique, Marcel chercha à se rapprocher du roi de Navarre, et, à cet effet, il eut avec lui plusieurs entrevues secrètes dans lesquelles il lui promit de le faire nommer de nouveau capitaine général des Parisiens. Charles le Mauvais souscrivit à la fin à cette proposition, à condition que la porte Saint-Denis lui fût livrée immédiatement. Cependant Marcel, qui avait déjà éprouvé combien les échevins et les conseillers de la commune étaient irrités contre le roi de Navarre et les Anglais à sa solde, ne se flattait pas de les amener, par une délibération régulière, à confier les clefs de Paris à l'agent du roi de Navarre. Il essaya donc de changer, pendant la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, les gardes de la Bastille Saint-Denis et d'y mettre des gens qui lui fussent dévoués; mais au moment où il s'y présentait, une troupe armée au milieu de laquelle se trouvait Jean Maillard, échevin de Paris, se précipita sur lui en criant : A la trahison ! et le massacra avec six autres magistrats de la ville qui l'accompagnaient. « Trois bourgeois de Paris, raconte Mézerai, Jehan et Simon Maillard, frères, et Pepin des Essarts, chevalier,.... ayant averti leurs amis de la conspiration du prévôt, se tindrent en armes la nuit qu'il devoit exécuter ce dessein... Jehan Maillard l'ayant rencontré, lui chercha querelle et chargea dessus tant qu'il luy fendit la teste d'un coup de hache; ensuite, il monta à cheval et déployant

une bannière semée de fleurs de lys, s'escria tant qu'il put : *Montjoie Saint-Denis!* Aussitôt les conjurés firent partir un courrier pour prévenir le dauphin qui se trouvait alors à Meaux; et trois jours après le meurtre de Marcel, Charles fit son entrée à Paris (5 août 1538), accompagné de Jean Maillard « qui, dit Froissart, estoit grandement en sa grâce et en son amour. » Maillard et sa famille furent anoblis en 1572.

Le corps de Marcel, exposé nu dans la cour de l'église Sainte-Catherine, fut ensuite jeté à la Seine. Par ses améliorations dans la ville, par sa conduite indépendante et libérale, Étienne Marcel s'était acquis une immense popularité. « Ce n'étaient point des traltres, dit M. de Sismondi (*Hist. des Franç.*, t. X, p. 497), après avoir énuméré les réformes dont Étienne Marcel fut un des plus ardents promoteurs, que l'évêque de Laon (Robert le Cocq) et le prévôt des marchands, encore que tous les historiens de la monarchie se soient efforcés de les noircir comme tels; c'étaient au contraire des hommes animés du désir du bien et de l'amour du peuple, qui, voyant le désordre épouvantable où tombait l'État, les voleries universelles, l'incapacité et l'incurie des chefs, tentèrent de sauver la France en dépit des princes français. » EM. HAAG.

MARCEL (CLAUDE), prévôt des marchands en 1570. Il exerçait encore cette importante magistrature en 1572. Il était ou paraissait être en grande faveur auprès de la reine mère et du roi Charles IX. De Thou prétend qu'il avait exhorté les Parisiens à exterminer les protestants et surtout Coligni. Il avait réuni à l'hôtel de ville, la veille du vaste massacre, les commandants des quartiers, les échevins et les dizeniens, et leur avait ordonné de prendre les armes. Ces faits sont prouvés. Mais l'intention que lui suppose l'historien n'est pas même vraisemblable. S'il en eût été ainsi, le duc de Guise ne l'aurait pas expulsé de sa charge et ne lui aurait pas substitué le président Charon, dans la fameuse nuit du 24 au 25 août 1572. Des mémoires contemporains lui attribuent une mission secrète de la reine mère; ils soutiennent qu'il avait été convenu qu'à la faveur du tumulte et de l'horrible confusion de cette nuit de sang et de meurtre, Marcel frapperait indistinctement les Guise et les Montmorenci. Leur mort aurait affranchi la reine de l'obsession des chefs des deux partis qu'elle haïssait également. Cette version expliquerait la destitution spontanée de Claude Marcel par le duc de Guise, auquel le projet secret de la reine mère aurait été révélé par ses espions ou les partisans qu'il avait au Louvre. DUFREY.

MARCELLIN. *Voy. AMMIEN.*

MARCELLIN (PAPÉ), et le seul de ce nom, fils d'un Romain nommé *Projectus*, fut le 30^e évêque de Rome, et succéda à saint Caius le 3 mai 296. Les sept premières années de son pontificat furent obscurément paisibles. C'est sous son pontificat qu'eut lieu la terrible persécution de Dioclétien, commencée l'an 303, et qui coûta la vie à tant de martyrs. Le tableau qu'Eusèbe fait de leurs tortures et de leurs supplices est épouvantable. Les bourreaux en inventaient chaque jour de nouveaux avec un raffinement de barbarie, dont le souvenir dut troubler le repos du solitaire de Salone. L'auteur du *Pontifical* et l'historien Platine accusent Marcellin de n'avoir pas eu le courage de résister, et d'avoir sacrifié aux dieux du paganisme. Mais Baillet et Lesueur rejettent cette accusation comme une invention des donatistes. L'historien Théodoret, plus rapproché de ces événements, fortifie cette opinion en attestant que ce pontife resta digne de lui-même pendant la persécution. Ce qui passe pour certain, c'est qu'il mourut de sa belle mort le 24 octobre 304, après 8 ans, 3 mois et 25 jours de pontificat, et qu'il fut enterré dans le cimetière de Priscille.

VIENNET.

MARCELLO (BENEDETTO), compositeur célèbre, naquit à Venise, le 24 juillet 1686, d'une ancienne et noble famille. Il eut pour maîtres dans l'art de la musique son frère aîné Alexandre, Gasparini et Lolli. Pendant 14 ans, il fit partie du conseil des Quarante; nommé ensuite provéditeur à Pola et camerlingue à Brescia, il mourut en cette ville, le 17 juillet 1759. Marcello était un écrivain éloquent, un poète distingué et un compositeur du premier ordre. Son épitaphe l'appelait poète philologue et prince de la musique. Ses motets, ses cantates et ses psaumes, dont une nouvelle édition a paru récemment à Paris, ainsi que ses autres ouvrages, lui ont valu une grande célébrité, par leur caractère à la fois simple et grandiose.

Z.

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), d'une des plus illustres familles de Rome (*gens Claudia*), et l'un des héros de Plutarque, qui le met en parallèle avec Pélipidas, naquit vers l'an 270 avant J. C. L'éducation qu'il reçut l'initia à la littérature et aux arts de la Grèce et tempéra, par les plus douces vertus de la vie civile, la rudesse de l'homme de guerre. Le courage, les talents militaires dont il donna des preuves de bonne heure, déterminèrent la république à lui confier la direction et le commandement d'une expédition contre les Gaulois, encore maîtres du nord de l'Italie. Élu consul à cet effet, il mar-

cha contre eux avec résolution, tua de sa propre main leur roi Viridomare et remporta des dépouilles opimes. Romulus, le dictateur Cossus et lui, furent les seuls qui eurent cette gloire. Le succès de cette campagne eut pour résultat de mettre l'Italie à l'abri des invasions de la Gaule et d'établir à Plaisance et à Crémone des colonies romaines, comme postes avancés. Le triomphe fut décerné à Marcellus. Au commencement de la seconde guerre punique (218 avant J. C.), il avait été envoyé en Sicile comme préteur; mais aussitôt après la bataille de Cannes il fut rappelé. Rome touchait à sa perte, lorsqu'elle lui confia les débris de ses légions et la fortune de la république. Sa confiance ne fut pas trompée : il fut le premier qui obtint quelque avantage sur Annibal et montra à ses concitoyens qu'il n'était pas invincible. Fabius fut sans doute le bouclier de Rome, mais Marcellus en fut l'épée. Lorsque les Carthaginois eurent été éloignés de Rome et réduits à la défensive, les affaires de la Sicile, où la politique et les armes de Carthage avaient prévalu, fixèrent l'attention de la république, qui en arrêta la conquête définitive. C'est Marcellus, consul pour la troisième fois, qui fut chargé de cette importante mission. Pour soumettre plus facilement le pays, il résolut de s'emparer d'abord de Syracuse, qu'il attaqua par terre et par mer. Mais la ville était défendue par Archimède, qui déjoua tous ses efforts, détruisit ses machines de guerre et le força de convertir le siège en blocus. Il fallut trois années et toute la persévérance des Romains et de leur chef pour triompher de l'opiniâtre courage des Syracusains et du génie d'Archimède : encore, ce fut par surprise, en profitant d'une nuit pendant laquelle les habitants célébraient la fête de Diane, que les remparts furent escaladés et la ville prise d'assaut. Malgré les ordres du vainqueur, Archimède fut tué par des soldats qui ne le reconnurent pas. Marcellus pleura sa mort et lui fit de magnifiques funérailles; il pleura aussi sur les malheurs de Syracuse, consola les vaincus, et régla les affaires de la Sicile avec un désintéressement dont les Siciliotes perpétuèrent le souvenir, en établissant des fêtes appelées *Marcellæ*. Syracuse, cependant, fut dépouillée de ses statues, de ses tableaux, qui servirent à décorer les places et les monuments de Rome. Ainsi le goût des beaux-arts et l'élégance des Grecs s'introduisirent dans Rome et altérèrent l'austérité des mœurs. Nommé consul pour la quatrième fois, Marcellus fut de nouveau chargé de continuer la guerre contre Annibal. Il la poussa avec la plus énergique vigueur.

Plusieurs villes considérables des Samnites, qui s'étaient révoltées, furent reprises, et 3,000 soldats d'Annibal, préposés à leur garde, faits prisonniers. Quelque temps après, Marcellus éprouva un échec; mais le lendemain même, il eut sa revanche, et força Annibal de battre en retraite. Cette dernière victoire ne l'empêcha pas d'être accusé d'avoir compromis par un revers le sort de l'Italie; mais ses concitoyens lui prouvèrent leur estime et leur confiance en l'élevant pour la cinquième fois au consulat. Il reprit aussitôt la route du théâtre de la guerre. Là, s'étant imprudemment éloigné de son camp pour une reconnaissance, il fut tué dans une embuscade (208 ans avant J. C.), à l'âge de 60 ans. Annibal lui rendit les derniers devoirs, recueillit ses cendres et les envoya à son fils dans une urne d'argent.

La famille de ce grand citoyen s'est perpétuée avec éclat jusqu'à MARCELLUS, fils de Caius Marcellus et d'Octavie, sœur d'Auguste, qui avait épousé Julie, fille de l'empereur, et qui mourut fort jeune après son édilité (l'an de R. 730). C'était un jeune prince de la plus heureuse espérance, et qui laissa de vifs regrets dans Rome. Pour honorer sa mémoire, Octavie, sa mère, lui consacra une bibliothèque et Auguste un théâtre, le théâtre de Marcellus; mais c'est Virgile qui l'a surtout immortalisé par le magnifique et touchant épisode de la fin du VI^e livre de l'*Énéide* et par ces vers qu'Octavie, qui s'évanouit en les entendant, récompensa avec tant de magnificence, *Tu Marcellus eris*, etc. F. DEKQUE.

MARCGRAVIACÉES. Famille des plantes dicotylédones monopétales établie par Choisy, adoptée par De Candolle et Kunth. Voici les caractères généraux que Richard a observés dans ce groupe naturel. Les fleurs sont constamment hermaphrodites; le calice est formé de quatre à six ou sept sépales courts, imbriqués et persistants dans tous les genres, à l'exception de l'*antholoma* de Labillardière où ils sont longs et caducs; la corolle est monopétale, en forme de dôme à coudre, ouverte ou fermée à son sommet, s'enlevant comme une sorte de coiffe, ou formée de cinq pétales sessiles; les étamines sont généralement en grand nombre, quelquefois cinq seulement (*souroubea*, Aublet), ayant leurs filets distincts et hypogynes et leurs anthères terminales dressées, à deux loges introrses, s'ouvrant par un sillon longitudinal ou seulement par leur partie supérieure (*antholoma*). L'ovaire est libre et généralement globuleux, surmonté d'un stigmate sessile et lobé en étoile, et d'un style dans le seul genre *antholoma*.

Coupé transversalement, cet ovaire est uniloculaire et offre de quatre à douze trophospermes pariétaux, saillants, en forme de demi-cloisons, divisés par leur bord libre en deux ou trois lames diversement contournées et toutes couvertes d'ovules fort petits. Le fruit est généralement globuleux, accompagné à sa base par le calice qui est persistant. Il est coriace extérieurement, pulpeux à son intérieur qui présente une organisation semblable à celle de l'ovaire. Les placentas lamelliformes se détachent quelquefois de la paroi interne du péricarpe et forment avec les graines et la pulpe qui les environne une masse globuleuse, libre au milieu du péricarpe. Celui-ci reste en général indéhiscent, ou bien se rompt régulièrement ou irrégulièrement en un certain nombre de parties ou valves, dont la déhiscence se fait de la base vers le sommet. Les trophospermes correspondent au milieu de la face interne de chaque valve. Les graines sont très-petites et nombreuses. Leur tégument propre, qui est généralement chagriné, recouvre immédiatement un embryon dressé, à radicule courte.

Les marcgraviacées sont des arbres ou plus souvent des arbustes sarmenteux, grimpants et parasites à la manière du lierre. Leurs rameaux sont souvent pendants; leurs feuilles sont alternes, simples, très-entières, presque sessiles et coriaces. Leurs fleurs sont généralement disposées en un épi très-court et en forme de cime, quelquefois en un épi plus ou moins allongé. Ces fleurs sont longuement pédonculées, tantôt terminales, tantôt obliques au sommet de leur pédoncule; celui-ci porte souvent une bractée d'une forme bizarre, creuse et cuculliforme ou en cornet. Dans les espèces à fleurs en cimes, les fleurs du centre avortent assez souvent et la bractée prend plus d'accroissement.

C'est le professeur Richard qui le premier a bien fait connaître l'organisation du fruit des marcgraviacées et indiqué ses véritables rapports avec la famille des Guttiférées, comme le rapporte Jussieu dans son Mémoire sur le genre *marcgravia*. Cette petite famille se compose, outre le genre dont elle a emprunté son nom, de l'*antholoma* de Labillardière et des *norantea* et *souroubea* d'Aublet. Mais si l'on réfléchit que le *souroubea* ou *ruyschia* de Jacquin ne diffère du *norantea* ou *ascyrum* de Vahl, que parce qu'il n'a que cinq étamines, on verra que ces deux genres devraient être réunis, et que par conséquent la famille des marcgraviacées ne se composerait plus que de trois genres, mais ayant entre eux la plus grande affinité, et par leur

port, et par l'organisation des diverses parties de leur fleur.

On est aussi assez généralement d'accord de placer les marcgraviacées auprès des guttifères dont elles se rapprochent beaucoup par plusieurs caractères. Néanmoins cette famille paraît s'en écarter sensiblement par l'organisation de son fruit, et vraisemblablement ce fruit rapprocherait un peu les marcgraviacées des flacourtiacées ou des bixinées qui ont également, avec une corolle polypétale, des étamines indéfinies et hypogynes, un ovaire globuleux, uniloculaire, contenant un grand nombre d'ovules attachés à des trophospermes pariétaux. Mais dans ces deux familles l'embryon est pourvu d'un endosperme charnu, et dans les bixinées, il y a des stipules, organes qui manquent dans les marcgraviacées.

MARCHAND, MARCHANDISES. Voy. NÉGOCIANT, MARCHÉS, COMMERCE, etc.

MARCHANGY (LOUIS-ANTOINE DE), magistrat et littérateur distingué, naquit à Saint-Saulge (Nièvre), vers 1775, et mourut à Paris en 1826. Dans les siècles passés, l'étude des lois s'alliait à merveille à la culture des lettres, et nous voyons presque toutes les hautes places de la magistrature occupées par des hommes qui nous ont laissé des preuves de leur amour des lettres et des sciences. Ce goût se continua pendant tout le XVIII^e siècle, et s'arrêta, comme tant d'autres, à la révolution. La magistrature aujourd'hui se renferme dans l'étude des lois, et ne fait plus d'excursions dans le domaine littéraire. M. de Marchangy est le dernier représentant de cette classe de magistrats lettrés qui vouaient au culte des Muses les loisirs que leur laissait Thémis. Thémis s'est brouillée avec les doctes sœurs, qui ont préféré à leur tour l'amitié de la politique. M. de Marchangy, doué d'une imagination facile et abondante, débuta dans la carrière littéraire comme on débutait au XVIII^e siècle. Il composa un poème en 4 chants sur le bonheur, qui n'eut pas plus de succès que le poème froid et lourd d'Helvétius sur le même sujet. Il n'avait, à cette époque, que 29 ans : le triste accueil fait à sa première production ne le découragea pas, et il conçut l'idée d'un ouvrage important, la *Gaule poétique* ou *l'Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts*. La première livraison, premier et deuxième volume, parut en 1813 ; la seconde, troisième et quatrième volume, fut publiée deux ans plus tard. Cet ouvrage attira l'attention et trouva dans la presse des éloges que l'examen consciencieux de la critique n'a pas entièrement

sanctionnés, le premier feu de l'enthousiasme une fois passé. Ce succès, au reste, se conçoit facilement à l'époque à laquelle il fut obtenu, et, bien qu'il faille aujourd'hui, pour être juste, en retrancher quelque chose, on ne peut contester les qualités qui furent louées alors, et qui éclipsèrent les défauts aux yeux du public. Ces qualités séduisantes sont un style abondant ; fleuri, d'un bon nombre, touchant au romantique et au pittoresque ; une narration limpide, d'une certaine dignité, et ne manquant pas d'élévation. Mais quelquefois ce style, écho affaibli du style d'un grand écrivain moderne que l'auteur s'est proposé pour modèle (M. de Chateaubriand), touche à la déclamation ; sa fécondité manque de suc, et il n'a pour se soutenir que l'enflure réthoricienne ; le récit devient fatigant par sa monotonie ; il manque de variété et de nouveauté. — M. de Marchangy commença sa carrière de magistrat en 1815 ; il fut nommé substitut du procureur du roi, puis procureur du roi. Le talent qu'il montra dans ces fonctions lui valut bientôt la place d'avocat général à la cour royale, et plus tard à la cour de cassation. Ce fut lui qui porta la parole dans l'affaire des sergents de la Rochelle, et son zèle politique l'emporta au delà des bornes qu'il savait si bien respecter dans sa vie privée. Comme M. Bellart, dont le commerce était également plein d'aménité et de douceur, il sacrifia aux passions politiques, il se laissa aveugler, et l'esprit de parti le fit dévier de ce caractère humain et facile que ses amis aimaient en lui. On ne se montra pas plus juste envers lui qu'il ne s'était montré juste envers les autres, et son nom fut associé à celui de M. Bellart, le fougueux procureur général qui demanda la condamnation du maréchal Ney. — En 1823, M. de Marchangy fut nommé député ; son admission fut chaudement contestée, et malgré la défense qu'il présenta lui-même, elle fut ajournée sur le motif qu'il ne payait plus le cens d'éligibilité. L'année suivante, il fut réélu par le même collège, et cette seconde réélection fut le sujet d'un même débat, et eut le même résultat que la première. Rebuté de ces contestations, M. de Marchangy renonça à une nouvelle lutte et se renferma dans l'exercice de sa profession et dans la culture des lettres. Malheureusement la mort vint le surprendre deux ans après au milieu de ces occupations, qu'il honorait par son talent. *Tristan le voyageur, ou la France au XV^e siècle* parut l'année de sa mort, en 1826. Cet ouvrage, en six volumes, est le complément de la *Gaule poétique*, dont il a les défauts et les qualités. M. de Marchangy a laissé au barreau et

dans les lettres un nom distingué : au barreau, il ne fut pas éloquent; dans les lettres, il n'eut ni originalité, ni enthousiasme, ni invention. Il fut, dans ces deux professions, ce que les Romains nommaient *disert*. JONCIÈRES.

MARCHE. (*Art militaire.*) C'est le mouvement qu'exécute un corps de troupes pour se porter d'un lieu dans un autre lieu. Ce mouvement se fait pour plusieurs motifs, dont le principaux sont : pour combattre; pour changer de quartier, lorsque celui que l'on occupe n'offre plus de ressources, ou pour priver l'ennemi de celles qu'il pourrait en retirer; pour l'attirer dans un pays nouveau, ou pour empêcher qu'il n'y entre; pour passer des défilés ou une rivière; pour empêcher que l'ennemi ne les passe; pour investir une place, ou pour empêcher l'ennemi d'en investir une, etc. Il est une précaution qui est comme la base du succès d'une marche, c'est celle d'emporter le moins de bagages possible. Une autre précaution non moins indispensable est de faire éclairer la marche d'une armée par un détachement de cavalerie, qui doit lui-même envoyer quelques éclaireurs sur ses ailes. Les marches les plus célèbres des temps modernes, et sur lesquelles on peut utilement consulter l'histoire, sont celles que fit Turenne, en 1674, pour couvrir sa conquête de la Franche-Comté, et Condé pour secourir Audenarde, assiégée par le prince d'Orange, qui contraira celle de son adversaire par une habile contre-marche. De nos jours, on trouve au commencement et à la fin de la carrière militaire de Napoléon des exemples nombreux de belles marches, dans sa première campagne d'Italie, lorsqu'il se porta au-devant des Autrichiens qui voulaient secourir Mantoue, et dans la campagne de France, lorsque, suivi de sa garde, il se portait alternativement au-devant de chacune des armées alliées, et signalait chaque marche par une victoire.

La *contre-marche* est le mouvement d'une troupe qui, au lieu d'achever l'exécution d'une marche qu'elle avait commencée, tourne successivement en tout ou en partie, et prend pour continuer sa route une position contraire à celle qu'elle avait d'abord. DÉADÉ.

MARCHE. (*Musique.*) On appelle ainsi toute pièce de musique destinée à être exécutée pendant la *marche* d'une troupe militaire, d'un cortège, d'une procession, ou en général d'une réunion quelconque d'individus, soit pour régler le pas, diminuer la fatigue ou exciter divers sentiments, soit encore pour imprimer à cette marche un certain caractère de solennité. De là les différentes dénominations qui servent à qualifier

chaque espèce de marche. Ainsi, nous avons des marches *militaires, religieuses, funèbres, triomphales*, etc. Elles sont, pour l'ordinaire, à deux reprises, avec un *alternatif* ou *trio*; quelquefois aussi, elles se composent d'un seul morceau qui se joue de suite, mais, dans ce cas, elles doivent être d'une assez longue étendue, et rapeler plusieurs fois le motif principal. Il y a deux sortes de marches militaires, la *marche* proprement dite, à quatre temps, et le *pas redoublé*, à deux temps. Ce dernier est d'un mouvement plus animé, et convient mieux au pas accéléré des troupes : il est aussi beaucoup plus usité que la *marche*, dont le mouvement grave et modéré imprime à la musique quelque chose de cérémonieux ou de solennel. La marche militaire à quatre temps ne s'emploie le plus souvent qu'aux revues, à la parade, ou dans quelque autre circonstance analogue. — En composition musicale, *marche* est synonyme de *progression* (*voy. ce mot*), et l'on dit indifféremment *marche mélodique, marche harmonique, ou progression mélodique, et progression harmonique*. СЯ. ВЕСЕМ.

MARCHE (LA), ancienne province de France, d'une superficie d'environ 220 lieues carrées, fait actuellement partie des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne. Bornée au nord par le Berri, à l'est par l'Auvergne, à l'ouest par le Poitou et l'Angoumois, au sud par le Limousin, elle était divisée en haute et en basse Marche : la première avait pour capitale Guéret, et la seconde Bellac. Cette province était aussi appelée *Marche limousino*, parce qu'avant le milieu du x^e siècle elle était comprise dans le Limousin. Après avoir été gouvernée par ses comtes particuliers, elle fut confisquée par Philippe le Bel, et donnée en apanage par Philippe le Long, après son avènement au trône, à son frère Charles; mais celui-ci étant devenu roi à son tour (1322) l'échangea contre le comté de Clermont, en Beauvoisis, qui appartenait à Louis de Bourbon, petit-fils de saint Louis. Le comté de la Marche passa ensuite (1435) par mariage dans la maison d'Armagnac. Après l'exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, la maison de Bourbon-Montpensier en hérita; mais en 1531 François I^{er} le réunit à la couronne et il n'en a plus été séparé depuis. ЕМ. HAAG.

Un comté allemand porte aussi le nom de **MARCHE** (*Mark*). Sa superficie est de 31 milles carr. géogr. avec environ 156,000 habitants qui professent pour la plupart la religion protestante. Il faisait autrefois partie du cercle de Westphalie, et était borné au nord par la principauté de

Münster, à l'est par le duché de Westphalie, au sud et à l'ouest par le duché de Berg; aujourd'hui il est compris dans la régence prussienne d'Arnsberg. La Roer le divise en deux parties inégales. La partie septentrionale, qui est la plus considérable, est extrêmement fertile; la méridionale est riche en mines de fer et d'excellent charbon de terre. Le chef-lieu en est *Hamm*, siège d'un tribunal supérieur, avec un gymnase et une population de 5,300 habitants. Dans le voisinage, on montre, au village de Mark, l'ancien château des comtes de ce nom et le couvent de Kentrop, où se trouve, depuis 1820, une institution de sourds-muets. Le comté de la Marche échut au Brandebourg à l'extinction de la maison de Juliers. La paix de Tilsitt, en 1807, le réunit au grand-duché de Berg et il fit partie du département de la Roer; mais il fut de nouveau réuni à la Prusse en 1814. CONV. LEX.

MARCHE (OLIVIER DE LA), naquit en 1426, dans la terre de la Marche, au bailliage de Saint-Laurent, comté de Bourgogne. Orphelin de bonne heure, il fut conduit à la cour du duc Philippe et admis au nombre de ses pages. Louis XI, qu'il avait accusé d'avoir voulu enlever le comte de Charolais, exigea qu'on lui livrât Olivier pour le châtier à son plaisir, mais le duc de Bourgogne résista à cette sommation. La Marche fut armé chevalier peu de jours avant la bataille de Monlhéry, où il se distingua, et il commanda une compagnie d'archers au siège de Beauvais. Le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, le récompensa de ses services en le nommant bailli d'Amont et capitaine de ses gardes. A la bataille de Nancy, il fut fait prisonnier. A peine eut-il recouvré sa liberté qu'il vint trouver en Flandre la duchesse Marie, qui le nomma son maître d'hôtel, charge qu'il continua d'exercer sous Philippe le Beau, au nom duquel il alla complimenter Charles VIII, sur son avènement au trône! La Marche mourut à Bruxelles, le 1^{er} février 1501, et fut enterré dans l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg. Sa devise, *Tant a souffert*, peignait les agitations de sa vie. On a de lui : 1^o des mémoires de 1435 à 1492, qui furent publiés pour la première fois par Denys Sauvage (Lyon, 1562, in-fol.). La Marche écrit d'une manière lourde et embarrassée. Attaché à la haute domesticité des cours, il met avant tout l'étiquette des palais et décrit minutieusement les costumes, les banquets, les tournois et les fêtes. Mais sa sincérité est précieuse, et, quoiqu'il manque d'élévation et d'étendue, il ne laisse pas de rapporter beaucoup de faits intéressants accomplis sous ses yeux. L'abbé Boulemier de Dijon

préparait une nouvelle édition des mémoires de la Marche. Les autres ouvrages imprimés de cet auteur sont : 2^o *le Chevalier délibéré* (Schiedam, 1483, in-4^o; Paris, Vêrard, 1488-1493, Trepperel, 1495, in-4^o; Lyon, Havard, sans date, in-4^o). C'est une vie allégorique et en vers du duc Charles le Hardi, que l'on a attribuée mal à propos à George Chastellain (*voy.*). Don Fernand de Acuna traduisit ce poème en espagnol (Anvers, 1553, in-4^o; Barcelone, 1565; Salamance, 1573; Madrid, 1590). Nous lisons dans les lettres manuscrites de G. Malinæus que l'empereur Charles-Quint est l'auteur du canevas de cette traduction (*ibid.*). Il y a une autre version espagnole du *Chevalier délibéré* par Jérôme de Urrea (Anvers, 1555; Méridine, 1555; Barcelone, 1566, in-8^o). 3^o *Le Parement et le triomphe des dames d'honneur* (Paris, 1510, *ibid.*, veuve Trepperel, sans date, in-8^o; Jean Petit et Michel Lenoir, sans date, in-8^o) : cet ouvrage est écrit en vers et en prose. On y trouve, au xv^e chapitre, l'histoire de Grisélidis, d'après Boccace. 4^o *La Source d'honneur pour maintenir la corporelle élégance des dames en vigueur florissant et prix inestimable*, en rimes (Lyon, 1532, in-8^o, fig.). 5^o *Cy commence un excellent et très-profitable liore pour toute créature humaine, appelé le Miroer de mort*, sans date (in-fol.). 6^o *Traité et avis de quelques gentils-hommes françois sur les duels et gages de bataille, assavoir d'Olivier de la Marche, Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam*, etc. (Paris, 1586, in-8^o). 7^o *le Débat de Cuidier et de Fortune* (Valenciennes, Jehan de Liège, vers 1500, petit in-4^o). 8^o L'auteur des *Adoineaux amoureux* (Bruges, Colard Mansion, sans date, in-4^o), dit, dans son prologue, avoir formé ce recueil à l'instigation du noble et gentil chevalier seigneur de la Marche, qui même lui fournit quelques-unes de ces demandes. Papillon (t. II, p. 20 de sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*) signale plusieurs ouvrages manuscrits qu'il attribue à Olivier de la Marche, entre autres le *Gallien restauré*, ce qui est évidemment une erreur. La bibliothèque de la Haye possède un mémoire inédit de G. J. Gérard sur cet historien. Il devait faire partie du sixième volume des anciens mémoires de l'Académie de Bruxelles, lequel n'a point paru.

DE REIFFENBERG.

MARCHEPIED, *scabellum*, *scamnum*. Petit meuble qu'on met sous les pieds lorsqu'on est assis, ou dont on se sert quand on est debout, pour atteindre à un objet élevé, comme à un des hauts rayons d'une bibliothèque par exemple. Le *marche-pied* fut jadis un attribut de la dignité

royale et particulièrement des grandes divinités du paganisme. La terre était le *marchepied* du Jehovah des Juifs : *scabellum pedum tuorum*. Le célèbre Phidias eut soin de placer sous les pieds du Jupiter dont il orna le temple d'Olympie un *marchepied* d'or et d'ivoire, comme le reste du colosse. Ce *marchepied* somptueux, nommé *thranion* par les Athéniens, avait plus de deux pieds de hauteur. Il était supporté par quatre lions d'or, et l'épaisseur du plateau était enrichi de petits bas-reliefs représentant les combats de Thésée contre les Amazones. De nos jours, le *marchepied* est encore un accessoire des trônes sur lesquels la majesté royale siège dans les jours d'apparat; mais, nous l'avons dit, c'est aussi un meuble usuel sur lequel l'industriel s'applique à reproduire les ornements dont l'antiquité nous a transmis le modèle. Ainsi, les *marchepieds* de nos salons sont ornés de pattes d'animaux, de sphinx, de griffons et d'objets semblables. — On donne aussi le nom de *marchepied* à de petits degrés en forme d'estrade, qu'on pratique dans les chœurs des églises, sous les stalles, dans un grand nombre d'ouvrages de menuiserie, et à cette espèce de degrés à charnière brisée qui servent à monter dans une voiture. — Ce mot s'emploie encore figurément, et se dit d'un moyen de parvenir à un poste plus élevé; la tribune parlementaire sert au député ambitieux de *marchepied* pour arriver au pouvoir. — Enfin, en jurisprudence, on appelle de ce nom la servitude établie pour l'utilité publique ou communale, et qui consiste dans le passage qui doit être laissé à l'usage du public, le long des rivières navigables ou flottables.

ISIDORE GAUJAC.

MARCHÉS, du latin *mercatus*, *mercatura*. Les marchés sont les lieux publics où l'on transporte et vend des marchandises. Partout où les sociétés s'établissent et se développent, les populations augmentent, et avec elles le besoin non-seulement des subsistances, mais d'une foule de choses nécessaires à l'état de civilisation de ces populations. Les populations se fixant, il se forme des foyers de consommation où la production est mise en vente. Un homme qui a fabriqué ou qui possède quelque chose d'utile, peut sentir le besoin d'avoir une autre chose utile que possède un autre homme; mais cet homme et son produit ne sont pas toujours faciles à trouver, il peut être très-éloigné, et celui qui a besoin peut ignorer qu'un autre a ce qu'il désire. De là la nécessité d'un lieu déterminé comme rendez-vous de chaque production pour étaler aux yeux des consommateurs sa marchan-

dise. Telle a été l'origine des marchés. Leur importance est en raison du développement matériel de la civilisation.

Au moyen âge, où il n'y avait pas de sécurité pour les marchands, où le bourgeois industriel était l'objet de mille avanies, de mille extorsions, le commerce et l'industrie se prétaient un mutuel appui, soit pour résister aux iniques prétentions du seigneur, soit pour se transporter là où il y avait le plus de sûreté et le moins de droits à payer; mais aujourd'hui que la police exerce partout une surveillance attentive, que chacun, égal devant la loi, est protégé et dans sa personne et dans ses biens, que la forme du gouvernement n'accorde à personne le droit d'imposer quelqu'un malgré lui, le commerce et l'industrie n'ont plus besoin de foires, mais seulement de certains marchés, connus sous le nom d'entrepôts de commerce. Dans tous les pays, à quelque degré de civilisation qu'ils soient parvenus, il est commode pour tout commerçant de trouver rassemblés; et en très-grande abondance, certains produits spéciaux. Les progrès de la navigation et les besoins de la civilisation se sont associés pour établir des entrepôts de commerce partout où se sont rencontrés des ports commodes, de grands capitaux et une grande industrie. Ces grands marchés, comme les petits marchés, ont l'avantage de déterminer la valeur des marchandises, c'est-à-dire, en langage usuel, d'en fixer le cours. Par ce moyen il est difficile de tromper les acheteurs sur la véritable valeur des objets de commerce.

Ces marchés d'entrepôt, qui sont le plus souvent des marchés extérieurs, réagissent d'une manière plus ou moins favorable sur les marchés intérieurs. Les marchés extérieurs étendent et développent la production en offrant des produits de tous genres, et, par ce moyen, ils servent les besoins et les intérêts des consommateurs; mais le régime prohibitif affaiblit ces avantages immenses, qui ne peuvent exister qu'avec l'appui d'une sage liberté, élément vital de tout commerce.

J. DE CROZE.

MARCHESI ou **MARCHESINI** (LUIGI), un des plus célèbres chanteurs castrats (*voj.*), naquit à Milan, en 1755. Fils d'un joueur de cor de la chapelle de Modène, il s'adonna d'abord à l'étude de cet instrument; mais plein d'amour pour son art et jaloux de la célébrité dont jouissaient les sopranistes (*musicisti*), il quitta secrètement son père, et se fit opérer à Bergame déjà dans la force de l'âge. Après différents voyages, on l'accueillit dans son pays avec enthousiasme. L'a-

cadémie de Milan fit frapper une médaille en son honneur et tous les chanteurs le prirent pour modèle. Il se fit entendre sur les théâtres des principales villes d'Italie, puis à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg et enfin à Londres.

Il est mort à Milan, le 15 décembre 1829. Sa voix était extrêmement pure et claire, et son jeu excellent. Z.

MARCHFELD, riche plaine de 5 milles de long sur 3 de large dans le cercle de Mannhartsberg en Autriche, célèbre par plusieurs batailles qui s'y sont livrées. En 1260, Ottokar de Bohême y défit Béla IV de Hongrie, victoire qui fut suivie de la conquête de la Styrie. Le 26 août 1278, le même Ottokar y combattit, mais avec moins de succès, Rodolphe de Habsbourg qui fonda dans cette journée la puissance de sa maison. Le 21 et le 22 mai 1809, l'archiduc Charles sauva momentanément près d'Aspern (*voy. ESSLING*) la monarchie autrichienne; et, moins heureux le 5 et le 6 juin de la même année, il soutint au moins à Wagram la gloire des armes de l'Autriche.

CONVERSATION'S LEXICON.

MARCIEN, né vers l'année 391, descendait d'une famille obscure de Thrace, et les commencements de sa destinée semblaient devoir l'entourer de peu d'illustration. Comme nombre d'empereurs romains, il débuta dans la carrière militaire en qualité de simple soldat. On rapporte que lorsqu'il partit pour s'enrôler, il rencontra dans son chemin le corps d'un homme qui venait d'être assassiné, et s'en approcha, soit pour l'examiner seulement, soit pour voir s'il pouvait encore être rappelé à la vie : aperçu, arrêté, et conduit en prison, il allait périr comme auteur du meurtre, quand le véritable coupable fut pris et reconnu. Marcien, après cet incident, se dirigea vers la milice dans laquelle il voulait s'enrôler, et de grade en grade il parvint à la dignité de tribun. A la mort de ce Théodose II dont le déshonneur rejaillissait sur l'empire d'Orient, Pulchérie, sa sœur, venait de saisir les rênes du gouvernement. Mais, peu confiante dans ses propres forces, elle voulut prendre un époux dont le courage, les vertus, le caractère magnanime, l'attachement à la religion catholique, lui assurassent un concours puissant dans la tâche pénible qu'elle s'imposait. Elle choisit Marcien, alors âgé de 58 ans : « Marcien, lui dit-elle, je connais votre vertu et je veux la couronner; mais faites-moi le serment que si je vous honore du titre de mon époux, vous respecterez le vœu que j'ai fait de conserver ma virginité jusqu'au tombeau. » Marcien ayant prononcé ce serment, qu'il ne transgressa jamais,

fut couronné empereur le 24 août, et ses premiers actes montrèrent que Pulchérie n'avait pas trop présumé de celui qu'elle élevait au trône. Marcien commença par assurer le triomphe de l'orthodoxie et par écraser les hérétiques. Les abus introduits sous Théodose II, tant à la cour que dans l'administration de la justice et dans les camps, furent réformés par Marcien, et, afin de mieux assurer le succès des mesures qu'il prit à cet effet, il s'entoura de ministres dont la probité, la fidélité, lui garantissaient la coopération au rétablissement de l'ordre. Les mouvements du terrible roi des Huns, de cet Attila, devant lequel tremblaient tous les monarques, inquiétèrent un moment l'empereur, mais ne l'intimidèrent point. Sommé par le *fléau de Dieu* de lui payer le tribut annuel auquel l'avait accoutumé Théodose, il lui fit cette réponse toute romaine : « Je n'ai de l'or que pour mes amis, et je garde le fer pour mes ennemis. » En 452, Marcien se transporta lui-même au concile général de Chalcedoine, et y sanctionna les décrets qui anathématisaient l'hérésie d'Eutychès et le conciliabule d'Éphèse. Vers le même temps, ses généraux battaient les barbares, et lui-même mettait en déroute une horde de Huns qui ravageaient la Pannonie. Attila, furieux, s'appretant à marcher contre lui, fut frappé de mort subite. Marcien, qui venait de perdre Pulchérie, s'occupait ensuite à diminuer les impôts, récompenser la vertu et punir le vice, ce qui fit appeler son règne l'*âge d'or de l'empire*. Mais la dernière année (456) en fut peu heureuse : la famine, les maladies, affligèrent ses États, auxquels il prodigua tous les soulagements possibles. Il se préparait à marcher contre Genséric, lorsqu'il fut atteint d'une maladie dont il expira au bout de cinq mois, le 26 janvier 457, âgé de 65 ans. Sa mort fut une immense perte pour ses peuples, qui portaient la plus vive affection à cet excellent prince. L'histoire a jugé favorablement le pauvre soldat parvenu au trône par ses vertus, et elle l'a placé au nombre des plus grands princes qui aient possédé l'empire d'Orient. Les Pères de l'Église grecque ne l'ont pas moins bien traité, car, en reconnaissance de sa piété et de ses éminentes vertus, ils l'ont placé au nombre des saints.

U. BARRIÈRE.

MARCION, MARCIONITES. *Voy. ÉGLISE, ÉVANGILE* et *GNOSTICISME*.

MARCK (comté de LA), ancien État de l'empire d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, entre le duché de Berg au sud et à l'ouest, le duché de Clèves à l'ouest, le duché de Westphalie à l'est, le comté de Recklingshausen et l'évêché de Mun-

ster au nord. C'était le plus vaste comté du cercle. Le comté de Limbourg y était enclavé. Chef-lieu, Hamm. Il se divisait en quatre quartiers (Hamm, Hørde, Altena, Wetter). En 1806, le comté de la Marck forma la plus grande partie du département de la Roer, dans le grand-duché de Berg. En 1814, il fut concédé à la Prusse ; il forme aujourd'hui la plus grande partie de la régence d'Arensberg, dans la province de Westphalie.

BOUILLET.

MARCK (comtes de LA), maison noble et ancienne, issue de la maison d'Altena, est connue dans l'histoire depuis le XIII^e siècle. Engilbert, fils d'Alphonse IV, comte d'Altena, mort en 1251, fut le premier comte de la Marck. Cette maison acquit, outre le comté de la Marck, de vastes domaines, tels que ceux de Clèves, de Berg et de Juliers, et donna naissance à un grand nombre de branches : les ducs de Clèves et de Nevers, les seigneurs d'Aremberg, de Sedan, de Fleuranges, de Lumain, les ducs de Bouillon, etc. Elle s'éteignit en 1610, et le partage de sa succession donna naissance à de longues querelles (voy. JULIERS). Presque toujours les membres de cette maison se mirent au service de la France, à laquelle ils fournirent plusieurs maréchaux et généraux distingués ; nous citerons :

MARCK (GUILLAUME DE LA), chef de la branche des barons de Lumain, né vers 1446. Il se signala dans les troubles des Pays-Bas et mérita le nom de *Sanglier des Ardennes*. Chassé de Liège pour le meurtre de l'évêque de cette ville, il se réfugia auprès de Louis XI, et de concert avec ce prince fit révolter les Liégeois et ravagea le Brabant ; mais il tomba entre les mains de l'archiduc Maximilien, qui lui fit trancher la tête en 1485.

MARCK (ROBERT II, comte de LA), né vers 1460, mort en 1535. Il possédait une partie du Liégeois, le duché de Bouillon, la principauté de Sedan. Il servit le roi Louis XII et assista à la bataille de Novare, où il sauva la vie à ses deux fils (1513). Pendant les guerres de Charles-Quint et de François I^{er}, il prit successivement parti pour la France et pour l'Autriche. Il fut chassé de ses États par Charles-Quint, mais François I^{er} le fit rétablir par le traité de Madrid. Il avait épousé Catherine de Croy, fille du comte de Chimay. Brantôme lui a consacré un article dans les *Vies des capitaines français*.

MARCK (ÉVARD DE LA), cardinal, évêque de Liège, frère du précédent, connu sous le nom de *cardinal de Bouillon*, fut pourvu par Louis XII de l'évêché de Chartres, et reçut toutes sortes de bienfaits de François I^{er} ; il trahit pourtant ce prince pour Charles-Quint en 1518, et concourut

puissamment à faire élire empereur ce dernier en 1519. Il fut nommé en récompense archevêque de Valence, et reçut le chapeau de cardinal en 1520 : il aida ensuite Charles-Quint à chasser de ses États son propre frère Robert, et mourut à Liège, dont il possédait l'évêché, en 1538.

MARCK (ROBERT III DE LA), seigneur de Fleuranges, dit *l'Adventurous*, né à Sedan, vers 1490, était fils de Robert II, qui lui sauva la vie à la bataille de Novare en 1513. Il s'était déjà distingué par la défense de Vérone contre les Vénitiens (1510), et avait puissamment contribué à la prise de la Mirandole (1512). Il suivit François I^{er} en Italie, commanda l'avant-garde à Marignan (1515), et fut fait prisonnier avec le roi à Pavie (1525). En 1519, il avait été envoyé en Allemagne auprès des électeurs pour les engager à donner leurs voix à François I^{er}, mais il ne put réussir. Nommé maréchal de France pendant sa captivité, il fut à son retour chargé de la défense de Péronne et repoussa les Impériaux (1536). Il mourut l'année suivante à Lonjumeau. Il a laissé des *Mémoires* intéressants, qui s'étendent de 1499 à 1521 ; il les avait écrits pendant sa captivité.

MARCK (ROBERT DE LA), connu aussi sous le nom de *maréchal de Bouillon*, fils du précédent, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine des Cent-Suisses de sa garde, né vers 1520, fut fait maréchal de France en 1547, puis duc et commandant militaire de la Bourgogne, de la Champagne et de la Brie, enfin lieutenant général de la Normandie. Il reprit aux Impériaux Metz en 1552, le château de Bouillon et toutes les places de son ancien duché, 30 ans après l'usurpation de Charles-Quint. A la défense d'Hesdin en 1553, il fut fait prisonnier et conduit en Flandre où il mourut en 1556.

BOUILLET.

MARCOMANS (en langue tudesque *Mark-Mannen*, hommes de la frontière), peuple german, formé de tribus appartenant à la grande nation des Suèves, et que, depuis César, on trouve établi le long de la chaîne des Alpes, principalement du côté de l'Helvétie. Le fameux Arioviste était un prince issu des Marcomans. Sous le règne d'Auguste, ils se rapprochèrent encore davantage des limites de l'empire romain, et Maroboduus ou Marbod, un de leurs rois, réussit, par la force et par l'adresse, à ranger sous ses ordres une puissante confédération de peuples suèves habitant depuis le Danube jusqu'aux bords de l'Elbe. Ce prince, qui fixa dans la Bohême, d'où les Boïens avaient été expulsés, le centre de sa nouvelle puissance, et disposait

d'une force de 70,000 hommes à pied et 4,000 cavaliers, ne tarda pas à se rendre redoutable aux Romains. Ils lui déclarèrent la guerre; mais appelé soudain en Pannonie par la grande révolte qui venait d'y éclater, Tibère se hâta de conclure la paix avec son ennemi, l'an 7 de notre ère.

Dans la lutte des Germains du Nord, réunis sous Hermann contre le joug de la domination romaine, Marbod conserva la neutralité. Il envoya même à Rome la tête de Varus que le héros de l'indépendance germanique lui avait adressée pour le décider à faire cause commune avec lui. Mais bientôt (l'an 19) il se vit cruellement puni par le même Hermann qui le défit et le chassa de ses États. Son empire fut détruit et le Goth Catualda qui, après lui, s'était mis à la tête des Marcomans, ne tarda pas à éprouver contre les Hermondoures, le même sort que son prédécesseur. L'un et l'autre furent obligés de chercher un asile chez les Romains qui les reléguèrent, celui-ci à Ferrare, celui-là à Fréjus en Provence.

Soumis pendant quelque temps à la domination romaine, les Marcomans recommencèrent bientôt à harceler l'empire. Victorieux de Domitien, ils furent néanmoins contenus par Trajan et Adrien. Mais en 166 ils réunirent autour d'eux une ligue formidable, et donnèrent par leur irruption en Pannonie le signal de la grande guerre dite *des Marcomans*. Au nombre de leurs alliés on distinguait alors les Hermondoures, les Quades, les Lombards et beaucoup de tribus suèves, et l'on vit aussi paraître les Vandales, les Goths, les Bastarnes, les Peucins, les Alains et même des peuples sarmates, tels que les Iazygues et les Roxolans. Après une lutte opiniâtre, le génie militaire de Marc-Aurèle en aurait alors triomphé, si la mort n'était venue le surprendre, l'an 180. Son fils Commode crut devoir acheter la paix. Cependant les Marcomans figurèrent de nouveau parmi les flots de barbares, qui, sous le règne d'Aurélien, en 270, portèrent la terreur dans l'Italie. Dès lors ils se perdirent dans la foule de peuples qui fondirent sur l'empire romain. Après la dissolution de l'empire d'Attila, on voit s'agiter dans les pays où les Marcomans avaient autrefois leur siège d'autres tribus germaniques, telles que les Rugiens, les Hérules, les Scyrrés, etc. X.

MARCO-POLO. Il y a déjà 600 ans passés qu'un jeune Vénitien, accompagné de son père, qui ne croyait point déroger à sa noblesse en se livrant au commerce, et d'un de ses oncles, partit pour l'Orient, et, dans sa course vagabonde, explora

pendant 24 années (de 1271 à 1295) des contrées encore inconnues à l'Europe, et dans plusieurs desquelles jamais Européen n'a mis le pied depuis lui. C'était Marco-Polo, que nous devrions appeler *Marc-Paul*. Rien de plus propre à exciter la curiosité que ses voyages, rien de plus digne en même temps de la reconnaissance de la postérité, car ils ont immensément contribué aux progrès du commerce et de la navigation. Nous voudrions pouvoir suivre le voyageur vénitien dans son vaste itinéraire, nous arrêter avec lui dans les villes, dans les villages, encore debout, de cent peuples divers, traverser à ses côtés les sables et les spacieuses solitudes des déserts; initier enfin le lecteur à ses dangers et à ses fatigues plus qu'humaines : mais l'espace nous manquerait si nous entreprenions de donner l'idée la plus superficielle de cette course de 24 années, dans laquelle un Européen visita tour à tour la Tartarie, la Chine, Madagascar, parcourut l'archipel indien, et séjourna successivement dans plusieurs contrées de l'Orient, de la Perse, de l'Asie Mineure, etc. Nous aimons mieux renvoyer, pour ce premier voyage important qu'ait vu le moyen âge, à la traduction qui en a été faite en français au XIV^e siècle, et qui a été publiée de nos jours dans le recueil des *Voyages et mémoires de la société de géographie*. Rentré dans sa patrie avec sa famille en 1295, Marco-Polo reçut, pendant une guerre contre les Génois, le commandement d'une galère qui faisait partie de la flotte vénitienne. Il fut blessé et fait prisonnier dans cette campagne. C'est pour charmer les loisirs d'une captivité qui ne cessa qu'après de longues sollicitations de sa famille, que le voyageur dicta ses souvenirs à un compagnon d'infortune. Peut-être, sans cette circonstance, une si précieuse relation n'eût-elle jamais été écrite, et il ne fût demeuré des longues explorations de Marco-Polo qu'une rumeur passagère que la tradition ne nous aurait pas même apportée. De retour à Venise, Marco-Polo s'y maria et mourut en 1324. Son nom ne devait pas mourir avec lui; les copies de sa relation avaient circulé, et, reproduites partout, elles avaient été lues par le XIV^e siècle avec une avidité curieuse, en même temps qu'avec une grande incréduité. Nos aïeux avaient cependant tort de douter de la bonne foi du véridique voyageur : les noms de bien des lieux visités par lui et qui leur étaient inconnus, sont encore les mêmes ou à peu près, et les relations des voyageurs qui de nos jours ont parcouru les diverses contrées où s'est reposé le Vénitien du moyen âge concordent, après 600 ans, avec les récits que nous

avons de lui. — L'incrédulité avec laquelle le moyen âge paya le premier explorateur dont il puisse se glorifier hautement ne nous est donc point permise.

AM. DE SAINT-MAURIS.

MARCOTTE, branche que l'on couche en terre à une certaine profondeur, sans la détacher de la plante, afin qu'elle y prenne racine, et qu'on *sèvre* ensuite, c'est-à-dire qu'on détache lorsque ses racines lui permettent de vivre seule et de former un sujet indépendant. La différence qui existe entre la marcotte et la bouture (*voy.*), c'est que cette dernière est séparée du tronc quand on la met en terre. Toute la théorie du *marcottage* consiste à déterminer l'enracinement au moyen de l'humidité, de la chaleur, d'une terre préparée, d'incisions et de ligatures. Cette opération est une des plus importantes de l'horticulture; les œillets surtout se multiplient ainsi. On s'en sert encore pour remplacer des ceps de vigne dans une pièce, ou même renouveler en entier des souches trop vieilles et dépérissantes : on la désigne alors sous le nom de provignement, provins. On en fait aussi usage pour regarnir, dans les bois taillis, les clairières qui ne sont pas trop étendues. Z.

MARCULFE, moine français qui vivait vers la fin du VIII^e siècle, fit, à l'âge de 70 ans, par ordre de Landri, évêque de Paris, un recueil des formules des actes les plus ordinaires : l'utilité de cet ouvrage compense bien la barbarie du style de l'auteur, qui, d'ailleurs, ne pouvait pas mieux faire que ses contemporains. — Cet ouvrage est divisé en deux livres, dont le premier contient les chartes royales, *Præceptiones regales*, et le second les actes des particuliers, *Chartas pagenses* : ces documents sont indispensables pour arriver à une connaissance exacte des antiquités ecclésiastiques et de l'histoire des rois de France de la première race. — Marculfe ne se borna pas à recueillir les formules existantes, il en indiqua lui-même plusieurs, applicables à différents cas non prévus par les praticiens. — Cette collection a été publiée en 1613 par Jérôme Bignon, avec des remarques pleines d'érudition, explicatives du texte de Marculfe. Pour compléter son travail, Bignon y joignit d'anciennes formules d'un auteur anonyme, qu'il éclaircit aussi. Baluze en donna une nouvelle édition dans le *Recueil des capitulaires des rois de France*, qu'il publia en 1677, en 2 vol. : cette seconde édition est la meilleure et la plus complète. AZARIO.

MARDI, du latin *dies Martis*. Les astronomes pensent que Mars présidait à la première lune de ce jour, et de là son nom. Le mardi est le second jour ouvrable de la semaine; et, d'après

le Bréviaire, la troisième féerie. — Le *mardi gras* est, de tous les mardis, le plus joyeux sans contredit, le plus fêté, et nous devons même ajouter le plus universellement fêté; jour de débauches, de folles orgies, de joies délirantes, qui est devenu la Saturnale des Saturnales; et qui ne laisse plus rien à désirer aux Bacchanales, aux fêtes de la Bonne Déesse, et à tant d'immorales représentations publiques des anciens. Au reste, l'article **CARNAVAL** vous dira mieux que nous ne pourrions le faire ce que c'est que le *mardi gras*. U. B.

MARDOCHÉE. *Voy.* ESTHER.

MARDONIUS, général de Darius, général des armées de Xercès, prit la ville d'Athènes et remporta plusieurs autres avantages sur les Grecs; mais la fortune l'abandonna à la bataille de Platée, où il perdit la victoire avec la vie, 479 ans avant J. C. X.

MARÉCHAL, **MARÉCHALLERIE**. (*Technologie*.) Ce mot est évidemment dérivé de l'allemand *Marschalk*, dont l'étymologie a été diversement expliquée. Il paraît composé de *Schalk*, valet, et de *Mar* ou *Mahre*, jument ou en général cheval de noble race; cependant on a pensé aussi qu'il pourrait l'être de *Mayer*, maire, et *Stall*, écurie, ou du latin *major stabuli*. Quoi qu'il en soit, du mot *Marschalk* s'est formé dans la basse latinité celui de *marescalcus*, et en français celui de *maréchal* qui ne rappelle plus le service des écuries, d'après sa signification primitive, que dans le sens de *maréchal ferrant*, dont nous traiterons d'abord.

Le maréchal ferrant est l'artisan dont les fonctions consistent principalement à ferrer les chevaux, opération que la résistance de ces animaux ou l'état de leurs pieds rend souvent difficile. Il emploie pour cela les outils suivants : le *brochoir*, sorte de marteau destiné à fixer les clous dans le fer du cheval; les *tricoises*, espèces de tenailles avec lesquelles il coupe la pointe des clous ou les arrache; la *rénette* servant à retenir la pointe des clous; le *rogne-pied*, formé d'un morceau d'acier tranchant, pour couper la corne qui déborde le fer; le *repoussoir* qui sert à déboucher les fers. Le maréchal ferrant doit pouvoir traiter aussi les chevaux dans leurs maladies de même que plusieurs autres animaux. Son métier n'est donc pas une pure routine : il exige certaines connaissances dans l'art vétérinaire. A cette branche de son industrie, il réunit le plus souvent une grande partie de celle du serrurier en voitures, partie qui constitue la grosse maréchallerie. SCHNITZLER.

MARÉCHAL. (*Art militaire*.) Cette dénomination, comme celle de connétable, se perd dans

la nuit des premiers temps de la monarchie française. Le maréchal, en latin du moyen âge *marescalcus*, dont il est fait mention dans la loi salique, était sans doute un officier chargé du commandement de quelques hommes de cheval, et préposé, sous les ordres du connétable, à la surveillance et à l'entretien des écuries ou de la cavalerie du prince. Ce n'est que sous Philippe-Auguste qu'on trouve, pour la première fois, le titre de *maréchal de France* affecté à un officier commandant en chef les troupes du roi. Henri Clément, qui fit la conquête de l'Anjou et du Poitou, était alors le seul maréchal du royaume; encore sa dignité n'était-elle que temporaire. Sous le règne de saint Louis, on ne compta que deux maréchaux, qui furent Raoul de Sores, seigneur d'Estrées, et Lancelot de Saint-Maard. Plus tard, il y en eut trois et quatre; ce dernier nombre fut fixé par les états de Blois, ce qui n'empêcha pas Henri III et ses successeurs de le dépasser considérablement. Sous Louis XIV, il y en eut jusqu'à vingt, lors de la grande promotion de 1703, et, pour la première fois, ce monarque admit les marins au partage de cette dignité, dont l'armée de terre était d'abord exclusivement en possession. Les maréchaux de France, appelés à un commandement d'une aussi haute importance, créèrent des charges inférieures, qui devinrent l'apanage d'officiers généraux, connus d'abord sous la dénomination d'aides maréchaux, et bientôt après sous celle de *maréchaux de camp*. Ces officiers, chargés ordinairement des détails des campements et des fourrages, commandaient en chef dans certaines occasions, et gouvernaient militairement des places ou même des provinces. Leur nombre augmenta successivement dans une telle proportion, qu'en 1793, au moment de leur abolition, on en comptait plus de 500 sur les cadres de l'état-major. Napoléon, qui rétablit la dignité de maréchal de France, ou plutôt de l'empire, laissa à la restauration le soin de rétablir le grade de maréchal de camp, qui subsiste encore aujourd'hui, immédiatement au-dessous du grade de lieutenant général, et répond à celui de général de brigade. Les maréchaux de France, dont la loi du 4 août 1839, sur l'état-major, réduit le nombre à 6, en temps de paix, nombre qui peut être élevé à 12 en cas de guerre, portent pour marque distinctive de leur dignité un bâton de commandement de couleur azur, parsemé d'étoiles d'or.

Dans les deux derniers siècles, il existait un tribunal dit *du point d'honneur*, composé des maréchaux de France, qui jugeait en dernier

ressort les querelles survenues entre les nobles sur le point d'honneur, ou sur des questions relatives à la guerre ou à la noblesse. Ce tribunal avait des délégués dans les provinces ressortissant de leur juridiction établie au palais de justice de Paris, sous le nom de *connétablie et maréchaussée de France*.

La dignité de maréchal, supérieure à tous les grades de l'armée, existe dans la plupart des pays d'Europe; dans ceux du Nord, c'est la dénomination de *feld-maréchal* qui est en usage. Nous lui avons consacré un article particulier.

Le titre de maréchal est, en outre, affecté à un grand nombre d'emplois ou charges militaires et autres.

On appelait autrefois *maréchal général des logis de la cavalerie* l'officier chargé plus spécialement du campement de cette arme. Louis XIV lui adjoignit deux aides, connus sous le nom de maréchaux des logis de la cavalerie. Le *maréchal général des logis de l'armée* était aussi un officier chargé, d'une manière plus étendue, de choisir le lieu du campement, et de veiller aux marches et aux subsistances. On désigne encore aujourd'hui sous le nom de *maréchal des logis*, dans la cavalerie et quelques corps spéciaux, un sous-officier, dont le grade répond à celui de sergent dans l'infanterie de ligne. Il y a de même des maréchaux des logis chefs, dont les fonctions sont celles de sergent-major.

Le titre de *maréchal* se donnait encore à certains grands officiers de la cour : c'est ainsi que l'électeur de Saxe était *grand maréchal* de l'Empire. Chez quelques princes d'Allemagne, le *grand maréchal* est un officier chargé de la surintendance générale du palais. Dans certains États allemands et en Russie, il y a des *maréchaux de la noblesse*, présidents des assemblées provinciales, etc.

DÉTAILS.

MARÉCHAUSSEE (de *marescalia* ou *mareschaussia*, écurie, qu'on rendait, dans le vieux langage, par *mareschaucie* et *mareschaussée*), corps militaire, en France, qui était chargé de veiller à la sûreté publique et d'assurer l'exécution des lois. Cette institution remontait à une époque très-reculée. Après avoir subi différentes modifications dans leur organisation, les brigades de la maréchaussée se composaient, en 1789, de 6 divisions de 5 compagnies chacune, à l'exception de la première, qui en comptait 6, et la dernière 7. Ces 33 compagnies, avec celle de la *connétablie*, créée en 1060, celle du *préôt général de l'Île-de-France*, chargée de la police de la capitale, et celle de la *prénôté générale des monnaies*, formaient un effectif de

368 officiers et 4,241 sous-officiers et soldats, désignés sous le nom d'archers. La maréchaussée était sous les ordres immédiats du connétable, et après la suppression de cette charge, ce commandement fut dévolu aux maréchaux de France. On appelait prévôt des maréchaux, prévôt de la maréchaussée ou grand prévôt, l'officier préposé à la sûreté des grands chemins et chargé de connaître des délits qui se commettaient dans l'étendue d'une généralité ou province. Par décrets des 22, 23, 24 décembre 1790, 16 janvier et 16 février 1791, la maréchaussée fut réorganisée et prit le nom de *gendarmérie*. — La juridiction des maréchaux de France se nommait aussi maréchaussée.

EM. HAAE.

MARÉE. On désigne par ce mot l'oscillation régulière et périodique que la mer subit et dont l'étude intéresse autant la physique du globe que la navigation. Ce phénomène offre deux phases bien distinctes : ainsi dans tous les ports de mer situés sur l'Océan, deux fois dans l'espace de 24 heures et 48 minutes, on voit la mer monter vers le rivage qu'elle envahit plus ou moins complètement, et deux fois descendre et abandonner la rive qu'elle vient de couvrir, de sorte qu'après avoir monté pendant environ six heures, elle descend pendant six autres heures pour recommencer à monter de nouveau pendant le même espace de temps et redescendre encore pendant six heures. Parvenue à sa plus grande élévation, la mer reste stationnaire à peu près un quart d'heure : c'est le moment de la *haute mer* ou de la *pleine mer*. Entre le mouvement descensionnel et le mouvement ascensionnel, la mer demeure *basse* à peu près une demi-heure : le premier de ces mouvements se nomme *flux* ou *lot* ; le second, *reflux*, *jusant* ou *ébbé* (en allemand *Ebbe*) ; enfin le double mouvement que nous venons de décrire se nomme *flux et reflux*.

Quelle est la cause de ce phénomène qui, malgré les inégalités qu'il offre dans sa périodicité et dans son intensité, est annoncé longtemps à l'avance (par exemple dans la *Connaissance des temps*) pour tous les ports de mer où il se produit, avec une exactitude mathématique et qui tient compte de toutes les circonstances qui l'accompagnent ? Tous les physiciens sont aujourd'hui d'accord pour attribuer la marée aux attractions combinées exercées sur notre planète par le soleil, qui agit en raison de sa masse malgré son éloignement, et par la lune dont l'action est encore plus puissante malgré sa petitesse, à cause de sa proximité. Les anciens avaient soupçonné cette double cause, et Pline avait dit en parlant de la marée : *Causa in sole*

lunæque. Galilée avait pressenti que le flux et le reflux étaient une preuve du double mouvement de la terre par rapport au soleil. Quant à Descartes, quoiqu'il ait attribué le même phénomène à l'action lunaire, il faut reconnaître que la théorie qu'il en a donnée et qu'il a fait rentrer dans son système des *tourbillons* s'éloigne absolument de la vérité. Kepler est le premier qui ait réellement soupçonné que la gravitation des parties de la terre vers la lune et le soleil était la cause du flux et reflux. « Si la terre cessait, dit-il, d'attirer ses eaux vers elle-même, toutes celles de l'Océan s'élèveraient vers la lune ; car la sphère d'attraction de la lune s'étend vers notre terre et en attire les eaux. » Enfin c'est à Daniel Bernoulli et à Euler qu'on est redevable d'une bonne théorie des marées. Quant à celle qui fut donnée par l'auteur de *Paul et Virginie*, elle ne mérite pas les honneurs d'une réfutation.

Par leur mobilité, les eaux de la mer peuvent recevoir des mouvements isolés et doivent naturellement s'élever chaque fois qu'une cause extérieure agit sur elles. Or, la force attractive du soleil s'exerçant en raison inverse du carré de la distance, il s'ensuit que, lorsque cet astre passe au méridien, l'attraction est plus forte à la surface de la terre tournée de son côté qu'au centre et aux autres parties du globe terrestre : les eaux ainsi attirées doivent donc s'élever vers le soleil sous la forme d'un renflement en ménisque. Et suivant le cours de l'astre, elles se retirent des points où il agit le moins, pour s'agglomérer au point où il agit le plus. Le même phénomène a lieu au point diamétralement opposé de la terre, par la raison inverse : les eaux s'y trouvant, en effet, plus éloignées du soleil que le centre de la terre, elles y sont moins attirées, et, restant pour ainsi dire en arrière, s'accumulent pour former un renflement semblable. De là le double flux et reflux journalier de la mer. Deux masses d'eau opposées s'avancent en même temps à mesure que la terre tourne sur elle-même pour se trouver sans cesse dans la direction de la ligne qui joint le centre de la terre à celui du soleil. Dans ce mouvement progressif, elles envahissent les rivages, tandis qu'au contraire, à 90° de distance en longitude, les eaux s'abaissent pour alimenter le flux. Toute cette théorie s'applique aussi bien à la lune ; mais les eaux de la mer se trouvant ainsi soumises à deux actions simultanées qui se compensent, s'ajoutent ou se détruisent, ne subissent que la somme ou la différence résultante de ces deux forces d'action. Ainsi, à la nouvelle et à la pleine lune, les deux astres agissant à peu près dans la même direction, les marées

sont plus fortes à l'époque des syzygies ; dans les quadratures, au contraire, la haute mer lunaire arrive en même temps que la basse mer solaire, et réciproquement, et alors la marée effective n'est que la différence des deux forces attractives. Les distances de la terre à la lune et au soleil étant variables, l'action de ces astres est encore diminuée ou augmentée suivant qu'ils sont à leur apogée ou à leur périgée. Comme la lune s'éloigne peu de notre équateur dans sa révolution et qu'elle reste par conséquent fort distante des pôles, il en résulte qu'elle n'y exerce qu'une très-faible action sur les eaux de la mer, et à la latitude de 65° le flux et reflux est à peine sensible.

C'est au moment des syzygies équinoxiales, en mars et en septembre, qu'on a les plus grandes marées, parce qu'alors toutes les circonstances qui influent sur l'élevation des eaux concourent pour produire le plus grand effet ; au solstice d'hiver, le soleil étant périgé, les marées sont plus grandes qu'au solstice d'été. Enfin, et pour résumer tout ce qui précède, les plus grandes de toutes les marées arrivent quand la lune est à la fois dans l'équateur, périgée, et dans les syzygies, et que le soleil lui-même est plus près de la terre. Les calculs astronomiques permettent fort bien de prévoir, longtemps à l'avance, séparément et concurremment toutes ces circonstances.

Telle est la théorie générale des marées. Mais on a objecté que ce phénomène n'avait jamais lieu au moment même du passage de l'astre au méridien. Il est facile d'expliquer ce retard par la force d'inertie des eaux que la force attractive doit vaincre ; ne faut-il pas aussi que cette dernière fasse un appel aux masses liquides les plus éloignées ? et celles-ci, dans leurs afflux, ne peuvent-elles pas rencontrer des obstacles naturels, des îles, des caps, des détroits, le courant des fleuves qui se précipitent dans la mer avec une telle impétuosité qu'on le reconnaît quelquefois en pleine mer ? Indépendamment de toutes ces circonstances, qui modifient considérablement, selon les lieux, le moment et la grandeur des marées, il faut encore tenir compte du mouvement de rotation extrêmement rapide de la terre qui déplace incessamment des points soumis à l'attraction lunaire, ainsi que de la configuration des rivages, la direction des courants et la puissance des vents. On a encore dit que le phénomène de la marée ne se reproduisait pas dans les mers méditerranées : c'est là une de ces erreurs qui se propagent par le manque d'examen. Sans doute le flux et reflux est peu sensible dans les

mers intérieures à cause de la petitesse de la masse des eaux ; mais il est facilement apercevable dans la Méditerranée, et mieux encore dans l'Adriatique, où l'afflux des eaux est rendu plus sensible par l'étroitesse des canaux où elles sont obligées de circuler.

On nomme *unité de hauteur* pour chaque port l'élevation moyenne entre les hautes et les basses marées dans ce port. Le retard dû à la configuration des rivages ou à d'autres circonstances locales est ce qu'on appelle l'*établissement du port* ; c'est un retard constant pour chaque port de mer en particulier, mais qui varie d'un port à l'autre. Le retard dû au mouvement de la terre et à la résistance des eaux est constamment de 36 heures, et il est universellement constaté que la marée d'un jour quelconque est déterminée par les circonstances où se trouvaient le soleil et la lune un jour et demi auparavant. Bernoulli et Laplace ont donné des formules pour trouver l'heure des hautes mers. L'*Annuaire du Bureau des longitudes* publie de petites tables très-commodes et des exemples de calcul qui ont le même but. A. LEGRAND.

MAREMMES ou MAREMMES, terrains isolés et situés en Italie, particulièrement dans les environs de Sienne (Toscane), sur le versant occidental des Apennins et dans le royaume de Naples, qu'on ne saurait habiter en été sans danger, à cause des émanations délétères (*mal aria*) qu'exhale un sol imprégné de soufre et d'alun. Les maremmes, qu'il ne faut pas confondre avec les marais Pontins, n'ont manifesté leurs effets insalubres que vers le xv^e siècle ; depuis cette époque, ils ont envahi un terrain immense. Inhabitables pendant la belle saison, ce sont, au contraire, en hiver, de riches prairies, où le bétail trouve une abondante nourriture, et où l'homme peut résider sans inconvénient. En 1829, le grand-duc de Toscane a cherché avec une constance rare et une grande fermeté à vaincre tous les obstacles qui s'opposaient à ce qu'ils fussent rendus à la culture et habitables. (Voir, à l'art. LÉOPOLD II, grand-duc de Toscane, ce que nous avons dit de cette œuvre toute de bienfaisance.)

MARENGO (BATAILLE DE). Le Directoire avait constamment disséminé dans une fausse direction les forces militaires de la république ; le premier soin de Napoléon premier consul fut de les concentrer sur les deux points culminants des combinaisons stratégiques qui valurent en peu de mois à la France et à l'Europe les traités de Lunéville et d'Amiens. En janvier 1800, les 150,000 hommes des armées de Hollande, du Rhin

et de l'Helvétie, se réunirent sur le haut Rhin, sous les ordres de Moreau, dont le quartier général était à Bâle. Dans le temps que les débris des armées de Naples et d'Italie se réorganisaient sur les Apennins, sous le commandement de Masséna, et que les vieilles bandes de Sambre-et-Meuse et d'Italie, que la politique mesquine et craintive du Directoire avait paralysées, dans l'intérêt de sa sûreté personnelle, les garnisons de l'Ouest, du Midi et de la banlieue de Paris se rendaient à marches forcées au lieu de réunion, que masquait la formation ostensible de l'armée de réserve.—D'honorables historiens ont dit à tort que Napoléon avait vaincu à Marengo avec des conscrits. C'est avec de vieux soldats qui depuis trois ans se reposaient sur leurs lauriers, cueillis à l'armée de Sambre-et-Meuse, à Arcole, à Castiglione.—Napoléon choisit le passage du Grand-Saint-Bernard, parce qu'il lui donnait la possibilité de déboucher dans les plaines du Piémont sans que l'armée autrichienne, qui couvrait Turin et menaçait Gênes, fût à temps de s'y opposer lorsqu'elle en recevrait le premier avis. Les difficultés du passage de la montagne étaient d'ailleurs moindres qu'on ne le suppose. De Lausanne à Saint-Pierre, petit village au pied du Saint-Bernard, le transport de l'artillerie était facile, et des compagnies d'ouvriers, appartenant à l'armée de Suisse, avaient été à dessein cantonnées depuis longtemps dans ce village et dans celui de Saint-Remi pour démonter les pièces et les caissons, et faire instantanément tous les travaux que les circonstances ou les accidents du terrain requerraient. L'armée franchit le Saint-Bernard sans perte notable. — Le 16 mai, le général Lannes, qui commandait l'avant-garde, entra dans Aoste, à la tête des 6^{me} demi-brigade légère, 28^{me} et 44^{me} de ligne, 11^{me} et 12^{me} de hussards, 21^{me} chasseurs. Le 17, il rencontra en avant de Châtillon un corps d'observation autrichien de 4,000 à 5,000 hommes, qu'il culbuta. — Le fort de Bard couvre l'étroite vallée de la Doria et l'intercepte hermétiquement. Il semblait donc qu'il fallait de toute nécessité s'emparer de ce fort sous peine de rétrograder. Le général Lannes tenta l'assaut; il échoua. Il n'y avait pas une heure à perdre, Napoléon accourut. Il gravit une pointe de rocher qui domine à la fois le fort et l'enceinte de la ville que traverse la route. Il ordonna aussitôt à la 58^{me} de ligne d'escalader cette enceinte, la ville fut enlevée à la baionnette, sous une pluie effroyable de boulets et de mitraille, lancés des batteries du fort. — Le 24, le général Lannes s'empara d'Ivrée, où se trou-

vait un corps ennemi de 5,000 à 6,000 hommes, dont 3,000 de cavalerie, qui évacua la ville après une faible défense, et prit position derrière la Chiusella, au bourg de Romano. — Le 26, Lannes s'établit à Chivasco après avoir refoulé sur la route de Turin tout ce qui voulut arrêter sa marche. Les communications de l'ennemi par le Pô se trouvèrent ainsi coupées. Grand nombre de barques chargées de dépôts d'approvisionnements de tout genre tombèrent au pouvoir de l'armée française. — Le 28, le premier consul passa à Chivasco une revue d'apparat de la division Lannes, et fit de grandes démonstrations pour l'établissement d'un pont, dans le but de dérober à l'ennemi le mouvement de l'armée sur Milan.—Trois plans d'opérations s'étaient offerts aux méditations de Napoléon : marcher sur Turin, en chasser Mélas, rallier la division française du général Thureau, qui occupait les avenues de Grenoble et de Briançon, et ouvrir ainsi ses communications directes avec la France. — Passer le Pô et se diriger au pas de course sur Gênes pour débloquer Masséna. — Passer la Sesia au mépris de l'armée autrichienne, et marcher sur Milan et l'Adda, et opérer sa jonction avec les 15,000 hommes que le général Moncey amenait de Suisse par le Saint-Gothard.—Le troisième plan offrait d'immenses avantages : l'effet moral de l'entrée du général Bonaparte dans Milan serait immense. Tous les dépôts, les magasins, les hôpitaux, les centres de vie de l'armée de Mélas tomberaient au pouvoir de l'armée française. La jonction avec la division Moncey assurait des communications faciles avec la France par Sion et le Valais, et avec l'armée de Moreau, qui déjà était sur l'Iller. Dès lors, rien n'était plus à redouter des événements qui naîtraient de la lutte. Si Mélas manœuvrait sur le Tésin, et qu'il y fût battu, il était perdu, toute retraite lui étant coupée. Si, au contraire, il était vainqueur, il le serait sans résultats importants, la position de l'armée française la mettant forcément à l'abri de tout désastre grave. Si, comme on devait le préjuger de la timidité ordinaire des généraux autrichiens, Mélas se concentrait vers Alexandrie, il était facile de le forcer à combattre avant qu'il y fût rejoint par le corps d'armée du blocus de Gênes. Enfin Napoléon restait toujours le maître de ne point courir les chances d'une bataille, de s'établir fortement entre le Pô, l'Adda et le Tésin, ce qui condamnait le général autrichien à évacuer le Piémont et la rivière de Gênes, et assurait à la France l'occupation de la Lombardie, du Piémont et de la rivière de Gênes. — Le 31,

l'armée française passa le Tésin après un combat assez chaud, dans lequel se distingua l'adjudant général Girard et le colonel Duroc, depuis duc de Frioul, grand maréchal, l'ami fidèle de l'empereur. — Le 2 juin, Napoléon coucha dans Milan. Dès le 1^{er}, le général Lannes avait occupé Pavie, où il prit des magasins considérables et 200 pièces de canon. Le 4, la division Duhesme occupa Lodi et Crémone, et observa Pizzighitona. — La république cisalpine commença sa réorganisation. — Le 6, le général Murat enleva le pont et la tête du pont de Plaisance. La division Lapoye du corps de Moncey observa le cours du Pô, depuis Pavie jusqu'à la Dora Baltea. L'armée marcha sur la rive droite et se porta sur la Stradella pour couper les communications de Mélas avec Mantoue, et l'obliger à recevoir la bataille en ayant sa ligne d'opération interceptée. — Sur ces entrefaites, le premier consul apprit la perte de Gènes. Le 4, Masséna s'était vu contraint de signer la capitulation qu'implorait la faim de ses soldats. Depuis plusieurs semaines, ils n'avaient plus aucun moyen d'existence, autre que de manger les herbes des rochers. Les chevaux de la cavalerie et des attelages d'artillerie n'existaient plus depuis longtemps. Tous avaient été abattus pour servir aux distributions. Jamais la famine n'avait été aussi dévorante, et l'histoire n'offre point de résistance plus belle que celle de Gènes par Masséna. — Le 8 au soir, le général Lannes prit position en vue de Montebello et de Casteggio, qu'occupait l'armée que ramenait du blocus de Gènes le général Ott. Toute la journée du 8, l'avant-garde française avait eu à soutenir le feu contre une arrière-garde de 4,000 ou 5,000 hommes du corps autrichien qui se retirait devant elle, s'était rallié au général Ott et avait porté sa force à environ 20,000 hommes. Le général Lannes en avait à peine 8,000. Il attendait avec impatience le renfort de la division Victor, qui était encore à 3 lieues de lui, lorsque le 9, à la pointe du jour, il fut attaqué avec vigueur. La bataille fut sanglante : de part et d'autre on se battit avec intrépidité. Lannes se couvrit de gloire; et c'est en mémoire de cette journée que l'empereur le créa duc de Montebello. Le général et ses soldats rivalisèrent d'intrépidité; mais tant de valeur allait succomber sous le nombre de ses ennemis, lorsque vers midi arriva la division Victor, qui décida la victoire. Les Autrichiens perdirent 9,000 hommes, dont 6,000 prisonniers. — Napoléon, auquel la chute de Gènes permettait de ne plus se hâter, employa les journées des 10, 11 et 12 à réunir son armée, à jeter deux ponts sur le

Pô, et à élever quelques ouvrages de campagne qui assureraient sa ligne d'opération. Il fit passer, par des montagnards dévoués, l'ordre au général Suchet, qui de Savone s'était établi sur le Var, de se porter sur la Scrivia par le col de Cadibone. Toute l'armée prit position à Stradella. C'est dans la journée du 11 que le général Desaix, arrivant d'Égypte, rejoignit Napoléon, qui lui donna immédiatement le commandement des divisions Boudet et Monnier. Le 12 au soir, l'armée se mit en mouvement; elle prit position sur la Scrivia, le quartier général à Voghera, l'aile droite, sous le général Lannes, divisions Vatin et Mainoni, à Castello di Scrivia; le centre, sous Desaix, divisions Boudet et Monnier, à Ponte-Curone; division Lapoye, ordre de s'y rendre; la cavalerie, sous Murat, entre Ponte-Curone et Tortone, ayant une avant-garde sous Kellermann, au delà de Tortone; l'aile gauche, sous Victor, divisions Gardanne et Chambarlhac, un peu en avant de Tortone, et soutenant le général Kellermann. — Le 13, avant le jour, l'armée française passa la Scrivia et s'avança dans la plaine de Marengo, en détachant le corps de Desaix sur son extrême gauche, vers la route de Novi à Alexandrie. A la nuit, Victor occupa le village de Marengo, après une faible résistance de quelques mille Autrichiens. Le corps de Lannes bivaqua diagonalement en arrière de Marengo et sur la droite. Le quartier général s'établit à Torre di Garafolo, entre Tortone et Alexandrie. La cavalerie battit l'immense plaine de Marengo, et ne rencontra l'ennemi nulle part. — Le 14, à la pointe du jour, les Autrichiens passèrent la Bormida sur trois ponts, et attaquèrent vigoureusement le village de Marengo, que vers dix heures ils réussirent à occuper. Victor s'était défendu comme un lion et avait épuisé toutes les forces de ses soldats. Sa retraite se fit avec peine. Le général Lannes était de son côté vigoureusement attaqué; il se trouva gravement compromis par l'occupation de Marengo. Sa droite se trouvait débordée. Le premier consul conduisit à son secours le bataillon de la garde consulaire et la 72^{me} demi-brigade, dans le temps qu'il ordonna à la réserve, sous les ordres de Cara-Saint-Cyr, de se porter à Castel-Seriolo, sur le flanc gauche de l'ennemi. — Victor réussit à reformer sa division en arrière de Lannes, dont il facilita et protégea le mouvement de retraite, devant des forces quintuples et sous le feu de 80 pièces de canon. — Malgré tant de prodiges de valeur, la bataille était perdue, et Mélas, sûr de sa victoire, avait quitté le champ de bataille et était rentré dans Alexandrie, lorsque arriva, vers

3 heures, le corps de Desaix, qui se porta aussitôt sur la route de Tortone, vers laquelle se dirigeait le général autrichien Zach, pour couper en arrière de San-Giuliano la retraite à l'armée française; mais Napoléon avait au milieu de la bataille changé sa ligne de retraite, et au lieu de la laisser passer par San-Giuliano, il l'avait établie passant entre Sale et Tortone, ce qui assurait la retraite des corps de Lannes et de Saint-Cyr, que le général Zach croyait couper et forcer à mettre bas les armes par son mouvement sur San-Giuliano. — La division Victor et la cavalerie étaient en masse en avant de San-Giuliano, sur la droite de Desaix, en arrière de la gauche de Lannes, attendant avec résolution l'attaque de la colonne autrichienne. Au moment où Napoléon envoyait Desaix avec la 9^{me} légèrè, pour arrêter la tête de la colonne ennemie. Kellermann, saisissant avec son coup d'œil d'aigle une chance favorable, s'élança au galop avec quelques escadrons sur le flanc du général Zach, rompit la colonne et décida du sort de la bataille. Le général Zach et tout son état-major furent faits prisonniers. — A cette vue, Lannes et Saint-Cyr s'arrêtèrent et changèrent leur marche de retraite en marche d'attaque. La victoire passa des rangs autrichiens dans les rangs français; la déroute des Autrichiens fut complète. A la nuit, l'armée française prit position sur la rive gauche de la Bormida. Le lendemain, 15, un parlementaire autrichien se présenta aux avant-postes. Le général Mélas demandait une suspension d'armes, elle lui fut accordée, et le même jour fut signée la convention d'Alexandrie, qui rendait à la France la possession du Piémont, de la Lombardie, des légations de la rivière et de la ville de Gènes. — Le 17, le premier consul se rendit à Milan, où il proclama le rétablissement de la république cisalpine et de la république ligurienne, et organisa le gouvernement provisoire du Piémont. Le 24, il repartit pour Paris. — La bataille de Marengo eut d'immenses résultats, mais elle coûta à la France une de ses plus belles espérances, le général Desaix.

G^{al} MONTBOLON.

MARESCOT (ARMAND-SAMUEL), général du temps de l'empire, né à Tours en 1758, mort à Vendôme en 1832, entra dans le corps du génie; prit part comme chef de bataillon au siège de Toulon, où il eut de vives contestations avec Bonaparte; défendit Maubeuge en 1794; prit Charleroi, après avoir essuyé un échec devant cette ville; s'empara de Landrecies, de Maestricht (novembre 1794); défendit Landau (1796), rendit en 1797 et 1798 les plus grands services

dans les armées de Rhin-et-Moselle et d'Allemagne, et fut nommé en 1799 inspecteur général du génie. Il accompagna le général Dupont en Espagne, et eut le malheur de signer la capitulation de Baylen. Il fut pour ce fait destitué et incarcéré pendant trois ans, puis exilé à Tours. Il fut sous la restauration réintégré dans son grade, fait pair et marquis. On a de lui une *Relation des principaux sièges faits en Europe par les armées françaises depuis 1790*, Paris, 1806, in-8^o.

BOUILLET.

MARET (HUGUES-BERNARD) duc de BASSANO, né à Dijon, le 22 juillet 1763, était fils d'un habile médecin, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville. Ses premières études furent dirigées vers le génie militaire, et des occupations littéraires vinrent de temps en temps le délasser de ses sérieux travaux. Fort jeune encore, il concourut à l'académie de Dijon pour l'éloge de Vauban, et vaincu dans cette lutte par Carnot, alors officier du génie, il dut se contenter de la seconde palme. Un poème qu'il fit à la même époque sur la bataille de Rocroi attira sur lui l'attention du prince de Condé; déjà, grâce à cette protection, son avenir paraissait assuré, lorsqu'un malheur de famille le contraignit à abandonner ses études militaires, pour se fixer dans sa ville natale. Il se voua tout entier à la carrière du barreau, et se fit bientôt recevoir avocat au parlement de Bourgogne. En 1785, il fit un voyage à Paris où le patronage du ministre comte de Vergennes dirigea ses premiers pas, tandis que la fréquentation des hommes de lettres les plus distingués lui ouvrit les portes du Lycée de Monsieur.

Il était encore dans la capitale, lorsque les premiers symptômes de la révolution éclatèrent. De concert avec Méjean l'aîné, il eut l'idée de publier un *Bulletin des séances de l'Assemblée nationale*, et ce premier essai fut si bien accueilli que le *Moniteur*, qui naissait à peine, ne crut pouvoir assurer son succès qu'en lui proposant une fusion. Maret y consentit, tout en conservant sa physionomie spéciale au milieu des colonnes de son nouvel associé. Il fut l'un des premiers membres du club des Feuillants, où l'on prêchait les doctrines de la monarchie constitutionnelle. Nommé après le 10 août, secrétaire de légation à Hambourg, puis à Bruxelles, il fut rappelé à Paris pour occuper le poste important de chef d'une division au ministère des affaires étrangères. Une rupture paraissait imminente avec l'Angleterre: il fut envoyé à Londres pour en arrêter les effets désastreux; mais malgré l'appui de Pitt, qui ne tarda pas à appré-

cier son mérite, il ne put réussir, et la guerre éclata. A son retour de cette difficile mission il fut nommé commissaire général du gouvernement français dans les Pays-Bas, mais il n'accepta point ce poste. Peu de temps après, on lui offrit l'ambassade de Naples, et il se mit en route avec M. de Sémonville qui se rendait à Constantinople. Mais arrivés au village de Novate, dans le Piémont, ils furent saisis par ordre de l'Autriche, et jetés dans les cachots de Mantoue, où ils restèrent d'abord dix mois, pour être ensuite transférés dans une forteresse du Tyrol. Cette nouvelle détention, moins dure et pendant laquelle Maret s'occupa des divers travaux littéraires, ne finit, au bout de 22 mois, qu'en juin 1795, époque où plusieurs prisonniers français de distinction furent échangés contre la fille de Louis XVI.

Cette mission eut une grande influence sur sa destinée, et elle devait en avoir une plus grande encore sur d'augustes infortunes, puisqu'il pouvait en résulter la délivrance de la reine Marie-Antoinette, celle des ses enfants et de madame Élisabeth.

De retour dans sa patrie, Maret fut admis ainsi que Sémonville à tous les honneurs de la séance, au conseil des Cinq-Cents, le 22 nivôse an IV, et tous deux reçurent l'accolade du président; mais, malgré l'intérêt qu'inspiraient leurs longues souffrances et bien qu'un arrêté du Directoire eût déclaré que *tous deux* avaient honoré le nom français par leur constance et leur courage, Maret et son collègue restèrent sans emploi; et ils durent attendre que les affaires, qui étaient encore sous l'influence du 18 vendémiaire, prissent une autre direction. L'entrée du nouveau tiers au Corps législatif, et la nomination de Barthélemy au Directoire, amenèrent ce changement. Il fut désigné par le Directoire pour aller négocier à Lille la paix avec l'Angleterre. Prôné à l'avance par Pitt, ses efforts appuyés par les négociateurs anglais allaient obtenir un heureux résultat, lorsque la révolution du 18 fructidor vint rompre brusquement les conférences et retarder la paix. Cet incident le rejeta de nouveau dans l'inaction; mais le retour de Bonaparte et la journée du 18 brumaire vinrent encore, et cette fois pour longtemps, le tirer de son obscurité.

Aussitôt après cette journée, il fut appelé par Bonaparte aux fonctions de secrétaire du gouvernement consulaire, et bientôt après, à celle créée exprès pour lui, de ministre secrétaire d'État. Dans cette haute position, qu'il conserva jusqu'à la chute de l'empire, il sut captiver toute la con-

fiance de Napoléon, et devint le confident intime de ses pensées les plus secrètes. Son ministère de nouvelle formation n'ayant aucune attribution spéciale, il se vit chargé de toutes les affaires qui, par leur importance, se trouvaient, pour ainsi dire, en dehors du cercle des autres ministères. Assistant de droit à la tenue de tous les conseils, toutes les affaires de l'État passaient sous ses yeux avant d'être soumises à la signature de l'empereur. Toujours aux côtés de Napoléon, dans les palais comme sur le champ de bataille, il rédigeait avec lui ces bulletins si célèbres de la grande armée, ou cette polémique si incisive qui trahissait parfois dans le *Moniteur* la main du maître. Il fut créé duc de Bassano, en 1800, pour les services importants qu'il n'avait cessé de rendre à l'État. Nommé ministre des affaires étrangères en 1811, Maret, ne pouvant s'opposer à la guerre de Russie, s'efforça du moins d'en atténuer les effets désastreux. Chef du gouvernement provisoire polonais qui fut établi à Vilna, au début de la campagne, il dirigea aussi seul les affaires étrangères avec le corps diplomatique, qu'il avait appelé auprès de lui, jusqu'au moment où la fatale retraite de Russie vint lui faire un devoir de songer à la sûreté de l'armée et de son chef. De retour à Paris, le duc de Bassano fut chargé par l'empereur de demander au sénat une levée extraordinaire de 350,000 hommes; et aussitôt après il courut à Dresde pour entamer des négociations avec les souverains coalisés. Cette tentative ayant échoué, le duc de Bassano fut sacrifié à la clameur publique qui l'accusait de trop de complaisance pour l'empereur. Le duc de Vicence (voy. CAULAINCOURT) le remplaça au ministère des affaires étrangères; mais la faveur de Napoléon, loin de se retirer de lui, rendit à sa fidélité le portefeuille de la secrétairerie d'État. Il reprit sa place auprès de Napoléon, et la conserva jusqu'au dernier moment. Il eut la triste gloire d'être le seul de ses ministres présents aux adieux de Fontainebleau.

Le 20 mars 1815 rendit au duc de Bassano son portefeuille de secrétaire d'État. Resté fidèle au souvenir de l'empereur pendant la première restauration, il fut nommé alors, par intérim, ministre de l'intérieur, mais il offrit sa démission plutôt que de contre-signer l'acte additionnel. Après Waterloo, rien ne put le retenir aux affaires, et il refusa de faire partie du gouvernement provisoire.

La constance de son attachement à Napoléon devait provoquer la colère de la restauration. Le duc de Bassano fut compris dans l'article 2 de

l'ordonnance du 24 juillet 1815. Réfugié d'abord en Suisse, il fut fait prisonnier, et livré à l'Autriche qui lui assigna pour exil Gratz et ensuite Goritz et Trieste. Après quatre ans d'absence, une ordonnance d'amnistie lui permit de rentrer en France; mais la restauration, dédaignant ses services, ne lui laissa que le droit de voter dans les collèges électoraux en faveur de l'opposition. Vers les dernières années du règne de Charles X, les ministres voulurent, dit-on, s'étayer de ses conseils, et l'opinion égarée l'accusa d'avoir conçu l'idée du coup d'État qui précipita du trône les Bourbons de la branche aînée. Le duc de Bassano s'est lavé depuis de ce reproche en publiant le mémoire qu'il avait adressé aux ministres de Charles X, et dans lequel, bien loin de conseiller la perte d'une monarchie, il formulait avec éloquence et précision son opinion contre les coups d'État.

Le nouveau gouvernement, habile à grouper autour de lui tous les hommes d'État oubliés par la restauration, éleva le duc de Bassano à la pairie, et, le 10 novembre 1834, lui offrit le portefeuille du ministère de l'intérieur. Le duc de Bassano consentit à accepter ce fardeau, sous la condition qu'il ferait agréer son programme, en tête duquel figurait l'amnistie. A peine au pouvoir, les divers éléments dont se composait le nouveau ministère (dit *des trois jours*), ne purent opérer leur fusion; il fut dissous le 18 novembre 1834.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée le 13 mai 1859, le duc de Bassano resta complètement éloigné des affaires, et se contenta de venir assiduellement occuper sa place au milieu de l'opposition modérée du palais du Luxembourg. En sa double qualité de membre de l'Institut et de pair de France, il reçut sur sa tombe les éloges de MM. Dupin aîné et Étienne. Le duc de Bassano avait épousé sa cousine, M^{lle} Lejéas, qui fut, par sa beauté et son esprit, l'une des femmes les plus distinguées de la cour impériale; elle mourut quelques années avant lui, laissant plusieurs enfants. DÉADBÉ.

MAREZOLL (JEAN-GOTTLÖB), un des meilleurs orateurs de la chaire allemande, naquit à Plauen (Saxe), le 25 décembre 1761, et fit ses études à Leipzig. Son goût le portait vers l'enseignement; mais ayant obtenu une place de pasteur, il se livra tout entier à l'homélie. Il composa donc une foule de sermons qui obtinrent l'approbation de Zollikofer, et dont il publia un choix en même temps qu'il faisait paraître, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage intitulé : *Le Christianisme envisagé indépendamment de son histoire et*

de la forme qu'il a revêtue (Leipzig, 1787). Le succès que ces publications obtinrent lui valut la place de prédicateur de l'université de Gœttingue. Il avait livré à l'impression, peu de temps auparavant, un *Livre de dévotion pour les femmes* (Leipz., 1788-1789, 2 vol.; 4^e éd., 1817), qui fut traduit en plusieurs langues. En 1794, il fut appelé à remplacer Münter, premier pasteur de l'église allemande de Saint-Pierre à Copenhague; et, 8 ans après, il fut nommé surintendant ecclésiastique à Iéna, qu'il habita jusqu'à sa mort, arrivée le 15 janvier 1828. Parmi ses ouvrages nous citerons encore ses *Sermons appropriés à l'esprit et aux besoins de notre siècle* (Gœtt., 1790-1792, 2 vol.; 2^e édit., 1795); son traité *Sur la destination de l'orateur de la chaire* (Gœtt., 1793); ses *Sermons en mémoire de l'importance de la réforme* (Iéna, 1822); ses *Homélie et quelques autres sermons*, œuvre posthume publiée par Schott (Neust. sur Orla, 1829). CONV. LEX.

MARGARIQUE. On a désigné sous ce nom un acide particulier, qui se trouve tout formé dans le gras des cadavres; cet acide est d'une consistance assez ferme; il jouit de l'aspect de la nacre de perle, se fond à 60°, et cristallise, par le refroidissement, en aiguilles entrelacées; il est insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther; il rougit les couleurs bleues végétales et s'unit aux bases salifiables, d'où résultent des margarates.

MARGARITACÉS. Famille de mollusques proposée par Blainville pour remplacer celle des malléacées de Lamarck. Ce sont à peu près les mêmes genres qui ont servi aux deux zoologistes pour la formation de ce groupe; seulement les margaritacés contiennent plus de genres que les malléacées, parce que depuis la publication de l'ouvrage de Lamarck ils ont été établis et adoptés, et sont venus naturellement se ranger dans leurs rapports naturels avec les anciens. Un changement heureux que Blainville a fait, c'est de rapprocher les vulselles des mar-teaux dont elles sont fort voisines bien plus que des huîtres où Lamarck les avait laissées. La famille des margaritacés est composée des genres vulselle, marteau, perne, crénatule, inocérame, catille, pulvinite, gerville et avicule.

MARGARITE. Substance minérale nacrée, en petits prismes à huit pans, agglomérés, d'un gris de perle ou rougeâtre, qui se trouve dans le Tyrol, ordinairement mélangée avec la chlorite, parmi les filons ou amas de cette substance. Elle est composée de silice 59; alumine 45,5; chaux 10; soude 1,5; oxyde de fer 5; eau 1.

MARGRAFF (GEORGE), médecin et voyageur,

né en 1610 à Liebstædt (Misnie), s'attacha au comte de Nassau, gouverneur des établissements hollandais au Brésil, et visita tout ce pays par ordre de ce prince. Il mourut en 1644 dans un voyage à la Guinée. Il a laissé une excellente *Histoire naturelle du Brésil*. BOUILLET.

MARGRAFF (ANDRÉ-SIGISMOND), chimiste, né à Berlin en 1709, mort en 1782, fut membre de l'Académie royale de cette ville, directeur de la classe de physique, associé de l'Académie des sciences de Paris. On lui doit des découvertes précieuses en chimie et en métallurgie; c'est lui qui le premier a extrait la potasse du tartre et du sel d'oseille, qui a retiré du sucre de la betterave, et a trouvé l'acide formique. Ses opuscules, presque tous en français, se trouvent, soit dans les *Mémoires* de l'Académie de Berlin, soit dans les *Miscellanea berlinensia*. Ils ont été réunis à Berlin, 1761-1767. BOUILLET.

MARGRAVE, MARGRAVIAT (en allemand *Markgraf, Markgrafschaft, de Mark*, marche, frontière, et *Graf*, juge, comte). Le titre de margrave, en latin *marchio*, en italien *marchese*, et correspondant, mais sans avoir tout à fait la même valeur, à celui de *marquis* en français, était primitivement donné aux gouverneurs que les empereurs d'Allemagne chargeaient de l'administration des marches ou provinces frontières de l'Empire. L'État, la dignité d'un margrave ou le territoire gouverné par lui s'appelaient margraviat. Dans le XIII^e siècle, les margraviats étant devenus héréditaires, leurs possesseurs obtinrent dans la suite le rang de princes de l'Empire : ils siégeaient à la diète entre les ducs et les comtes. Avant sa nouvelle organisation politique, il y avait en Allemagne plusieurs margraviats : les margraviats de la haute et de la basse Lusace, le margraviat de Brandebourg, appartenant au roi de Prusse comme chef de la branche aînée de la maison de Brandebourg ; le margraviat de Misnie, à l'électeur de Saxe ; le margraviat de Bade ; le margraviat de Moravie, possédé par la maison d'Autriche, etc. EM. HAAG.

MARGUERITE (SAINTÉ). Nous trouvons dans le Martyrologe plusieurs saintes de ce nom. La plus célèbre est Marguerite reine d'Écosse, qui vécut sur la fin du XI^e siècle. Par sa naissance, elle appartenait aux familles royales d'Angleterre et de Hongrie ; mais ces avantages, malgré leur prix, étaient effacés par les dons qu'elle avait reçus de la nature, et par les belles qualités dont son intelligence et son cœur étaient ornés. Poursuivie par la colère de Guillaume, duc de Normandie, qui avait conquis l'Angleterre, et qui recherchait les derniers restes des familles

qui avaient des prétentions à la couronne, elle se retira en Écosse avec ses frères. Malcolm III, qui y régnait alors, les accueillit avec la plus grande bienveillance, et les traita d'une manière conforme à leur naissance. Guillaume ayant redemandé les fugitifs, le roi d'Écosse refusa de se prêter à une aussi noire trahison, et aima mieux s'exposer aux chances de la guerre que lui déclara le vainqueur des Anglais. Pour cette fois, les armes se déclarèrent en faveur de la justice, et la famille de Marguerite put jouir en paix de l'hospitalité généreuse qui lui était accordée. Bientôt même, Malcolm, touché des vertus que pratiquait la princesse, et de sa grande beauté, la fit presser de s'unir à lui et de partager son trône. Elle y consentit à regret ; mais, dès qu'elle fut devenue reine, elle ne s'occupa que du bonheur des Écossais. Son époux, quoique orné des plus précieuses qualités, et surtout de celles qui font les grands rois, avait la rudesse et la cruauté de caractère qu'on remarquait en ce temps-là, surtout dans les hommes de guerre. Elle l'adoucit par ses vertus, et lui fit comprendre que, s'il est honorable pour un prince de faire des conquêtes, et de maintenir ses droits par les armes, il est infiniment plus utile aux peuples qu'on entretienne la paix par tous les moyens possibles. Peu contente d'avoir changé les mœurs du roi, elle voulut aussi modifier celles des Écossais ; et elle y réussit en envoyant partout des missionnaires zélés et instruits, qui rappelaient les grands préceptes de la charité fraternelle, et faisaient disparaître peu à peu toutes les traces qui pouvaient rester encore de pratiques peu chrétiennes. En même temps qu'elle travaillait au bien général du pays, elle faisait le bonheur et l'édification de sa famille. Elle donna au roi deux princesses et six princes. Trois de ses fils régnèrent après leur père avec une grande réputation de valeur, de sagesse et de piété. Le plus jeune d'entre eux, nommé David, se distingua entre tous les autres, et l'on a dit de lui, avec raison, qu'il avait été le plus bel ornement du trône d'Écosse. Marguerite, aimée de tous, était l'objet spécial de l'affection des pauvres, qu'elle traitait avec la plus grande bonté, s'enquérant avec soin de leurs misères, et employant, pour les faire cesser, non-seulement le superflu de ses richesses, mais même ce qui lui aurait été nécessaire à elle-même. Chaque jour, elle oubliait son rang pour aller les visiter et les panser dans leurs infirmités, ne voyant dans ce sublime dévouement que l'accomplissement d'un strict devoir. Elle mourut épuisée par les travaux et les austérités de tout genre et re-

grettée par tout le royaume. J. G. CHASSAGNOL.

MARGUERITE, reine de Norwége, de Danemark et de Suède, surnommée la Sémiramis du Nord, naquit à Copenhague, en 1553. Fille de Waldemar III, roi de Danemark, et d'Hedwige de Sleswig, elle épousa Hakon, roi de Norwége, que les Suédois avaient appelé à succéder à leur roi Éric, son frère aîné. Mais ce mariage ayant mécontenté les Suédois, ils déposèrent Hakon et élurent à sa place Albert de Mecklembourg. La guerre qui s'ensuivit fut terminée en 1570. Quatre ans après, la mort de Waldemar vint changer l'état des affaires; Ingeburge, sa fille aînée, avait un fils; mais Marguerite parvint à faire reconnaître le sien, nommé Olaus, roi de Danemark (1576), sous sa régence. A la mort de Hakon (1580), la Norwége lui donna aussi la régence, et dès lors elle parut s'occuper de la réunion de ces deux royaumes. Albert de Mecklembourg, qui régnait sur la Suède, tenta de s'emparer de la Scanie; mais il en fut repoussé. Sur ces entrefaites, Olaus, âgé de 16 ans seulement, mourut (1587). Marguerite avait intérêt à cacher cette mort quelque temps: on crut qu'elle avait fait disparaître son fils pour régner à sa place. Un aventurier chercha à se faire passer pour ce prince, et expia son ambition sur le bûcher. Le Danemark reconnut l'autorité de Marguerite; mais, pour satisfaire les Norwégiens, elle dut faire asseoir à côté d'elle sur le trône (1589) le jeune Éric, fils de Vratislaf, duc de Poméranie, et de Marie, fille de sa sœur Ingeburge, dont le fils venait aussi de mourir.

Cependant Albert ayant mécontenté les Suédois, ceux-ci invoquèrent le secours de Marguerite et la reconnurent bientôt pour reine. Albert, défait à Falkœping (1588), lui fut amené prisonnier, et la Suède se soumit enfin (1594). Alors, voyant ces trois royaumes sous sa domination, elle essaya d'en fixer pour toujours la réunion. Assemblés à Calmar (1597), les députés des trois états jurèrent un pacte connu sous le nom d'*union de Calmar*, qui sanctionnait ce grand dessein. Elle maria son petit-neveu Éric à Philippine, fille de Henri IV, roi d'Angleterre, et mourut en lui laissant le trône, le 28 octobre 1612, ayant vu les derniers temps de sa vie empoisonnés par l'ingratitude d'Éric, qui aspirait depuis longtemps à lui ravir une puissance qu'elle avait su créer et qu'il était incapable de maintenir.

Z.

MARGUERITE DE VALOIS, fille de Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, et de Louise de Savoie, était née à Angoulême, le 11 avril 1492, et mourut, le 21 décembre 1549, au château d'Odos en

Bigorre (Hautes-Pyrénées). Mariée d'abord (décembre 1509), à Charles, duc d'Alençon, premier prince du sang et connétable de France, elle épousa ensuite (1527), deux ans après la mort de ce prince, Henri II d'Albret, roi de Navarre, dont elle eut deux enfants, un fils qui mourut à Alençon, en 1530, et une fille Jeanne d'Albret, qui fut la mère de Henri IV. Douée de qualités éminentes, Marguerite s'appliqua avec son époux à faire fleurir les arts dans leur petit État, à embellir et fortifier les villes: le château de Pau date de cette époque. Les réformés trouvèrent souvent un refuge contre les persécutions auprès de cette princesse; mais par la suite, François I^{er}, son frère, qui exerçait sur elle un grand empire, obtint qu'elle se montrât, au moins en public, plus stricte observatrice des cérémonies de l'Église catholique.

Marguerite ne se contentait pas de protéger les lettres, elle les cultivait elle-même avec succès. « Elle composoit souvent, dit Brantôme, des comédies et des moralitez qu'on appelloit en ce temps-là des pastorales qu'elle faisoit jouer et représenter par les filles de sa cour. Elle aimoit fort à composer des chansons spirituelles; car elle avoit le cœur fort adonné à Dieu: aussi portoit-elle pour sa devise la fleur du souci avec ces mots: *Non inferiora secutus*, en signe qu'elle dirigeoit et tendoit toutes ses actions, pensées, volonteux et affections à ce grand soleil qui estoit Dieu, et pour cela la soupçonnoit-on de la religion de Luther. » Clément Marot et Bonaventure Desperiers ont été au nombre de ses valets de chambre.

On a de Marguerite de Valois: *Marguerites de la Marguerite des princesses, très-illustre royne de Navarre* (Lyon, 1547, in-8°), recueil de poésies publié par son valet de chambre Jean de la Haye; on y trouve: *le Miroir de l'âme pécheresse*, qui avait déjà paru séparément (Alençon et Paris, 1553, in-8°); quatre mystères et deux farces; un poème intitulé *le Triomphe de l'agneau*; et une *Complainte pour un prisonnier*, qu'on suppose être François I^{er}; *Heptaméron des Nouvelles*, remis en son vray ordre, confus auparavant en sa première impression, par Cl. Gruget (Paris, 1559, in-4°). La 1^{re} éd. avait paru, en 1558, sous ce titre: *Les Amants fortunés*. On regrette que dans cet ouvrage, non moins libre et licencieux que le *Décameron* de Boccace, qui lui a servi de modèle, Marguerite, dont les mœurs étaient si pures, n'ait pas su s'élever au-dessus du goût dépravé de son siècle. « Elle composa toutes ces Nouvelles, dit Brantôme, la plus part dans la

littière en allant par pays, car elle avoit de plus grandes occupations estant retirée. » Cet ouvrage, qui a eu un grand nombre d'éditions, a été traduit dans plusieurs langues. La Fontaine y a puisé le sujet de quelques-uns de ses contes.

La société pour la publication des documents relatifs à l'histoire de France a fait paraître récemment *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, sœur de François I^{er}, reine de Navarre, publiées d'après les Mss. de la Bibl. du roi, par F. Genin (Paris, 1841, in-8°). M. Genin a publié depuis un volume de nouvelles Lettres de la reine de Navarre adressées à François I^{er} son frère, Paris, 1842.

On a encore de Marguerite de Valois quelques autres écrits qui n'ont pas été imprimés, vers et prose mêlés. EM. HAAG.

MARGUERITE DE FRANCE OU DE VALOIS, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, mariée au roi de Navarre, depuis Henri IV, le 18 août 1572, peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, et divorcée en 1599, était née le 14 mai 1552, à Fontainebleau. Aussi distinguée par son esprit et ses connaissances que par sa beauté, cette princesse ne possédait cependant pas les qualités du cœur qui auraient pu lui attacher son volage époux : aussi l'amour ne fut pour rien dans cette union. Le duc de Guise avait alors toutes ses affections ; et ce mariage ne fut, dit-on, qu'un piège tendu aux protestants pour les attirer à Paris. Quoi qu'il en soit, les deux époux continuèrent, chacun de son côté, leur vie de dissipation et d'aventures galantes. Lorsque Henri se fut échappé de la cour, Marguerite demanda à son frère Henri III la permission d'aller le rejoindre en Gascogne ; mais ce ne fut que longtemps après que sa demande lui fut accordée. Catherine de Médicis elle-même la conduisit au roi de Navarre (1578). Henri fixa sa résidence à Pau. La mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre sa femme et lui. Repoussée à la fois de la cour de Navarre et de celle de Paris, Marguerite s'empara de l'Agenois, qui lui avait été donné en dot ; cependant Agen ayant été emporté par le maréchal de Matignon, secondé par les habitants, elle se vit contrainte de fuir précipitamment en Auvergne, où « elle acheva, dit Mézerai, de consumer le reste de sa jeunesse avec des aventures plus dignes d'une femme qui avait abandonné son mari que d'une fille de France. »

Lorsque le roi de Navarre fut parvenu au trône de France, il lui fit proposer de rompre leur mariage, à quoi Marguerite consentit, moyennant une pension conforme à son rang

et le payement de ses dettes. Henri IV et sa nouvelle épouse, Marie de Médicis, lui firent un très-bon accueil lors de son arrivée à Paris, en 1605. « Elle fut logée premièrement, dit un historien du temps, au chasteau de Boulogne, et puis à l'hostel de Sens qu'elle quitta pour aller demeurer au faux-bourg de Saint-Germain où elle fit bastir un hostel répondant à la majesté des rois dont elle estoit issue. » Elle y mena une vie tour à tour consacrée à la galanterie, à la dévotion ou à l'étude, et y mourut le 27 mars 1615, à l'âge de 63 ans. Elle fut enterrée à Saint-Denis, et son cœur fut déposé au couvent des Filles du Sacré-Cœur, dont elle était la fondatrice. Marguerite est auteur de *Mémoires curieux*, mais qui ne vont que jusqu'en 1582. Ils ont été publiés par Auger de Mauléon, Paris, 1628, in-8°, et réimprimés *jouxte la copie* à Paris, 1658, in-12. Un recueil de ses *Lettres* a paru récemment par les soins de M. Guesard. EM. HAAG.

MARGUERITE D'ANJOU, reine d'Angleterre, fille de René, duc d'Anjou, comte de Provence, roi titulaire de Sicile, et d'Isabelle de Lorraine, naquit en 1425. Le roi son père, ne pouvant lui constituer une dot, eut la douleur de voir sa main refusée par plusieurs princes, mais c'est précisément ce défaut de fortune qui fit monter cette jeune princesse sur un des premiers trônes de l'Europe, où, au milieu des orages, elle n'eut que trop l'occasion de développer son esprit élevé et le courage et l'énergie dont elle était douée. Henri VI régnait en Angleterre sous la tutelle impérieuse de son oncle, le duc de Gloucester : un parti qui se forma contre lui pour le renverser imagina que le meilleur moyen de ruiner son autorité serait de donner au prince une épouse capable de tenir les rênes de l'État, espérant d'ailleurs qu'elle abandonnerait une partie du pouvoir aux auteurs de sa fortune, qui, de la position peu brillante où elle se trouvait, l'appelaient au trône d'Angleterre. On jeta donc les yeux sur Marguerite d'Anjou ; elle était jeune, belle, et douée de cet esprit vif et hardi qui la fit compter par la suite au nombre des grands hommes de ce siècle. Henri VI se laissa facilement décider à ce mariage, et la comtesse de Suffolk se chargea de le négocier secrètement. Loin d'exiger une dot du roi René, l'ambassadeur d'Henri VI s'engagea à la cession du Maine et de l'Anjou. Le mariage fut célébré avec magnificence par procuration, et Marguerite fut couronnée à son arrivée, le printemps suivant. Elle pénétra bientôt la profonde nullité de son époux, et quelques jours suffirent pour s'empa-

rer entièrement de son esprit. Le duc de Gloucester s'était opposé à son mariage. Marguerite, irritée, s'associa aux ressentiments des nombreux ennemis de ce prince. On l'attaqua sur son gouvernement. Il fut absous par le conseil du roi. La reine le fit arrêter, et l'accusa de nouveau devant le parlement. Le jour où il devait comparaître, il fut trouvé mort dans sa prison. Cette fin tragique, imputée à la reine, excita la compassion du peuple. La cession du Maine, qui était une des conditions secrètes du mariage de la reine, devint publique par la restitution de cette province à la France, et augmenta le mécontentement général. La perte de la France, presque entièrement reconquise alors par Charles VII, mit le comble à l'irritation populaire, et une fermentation sourde dégénéra bientôt en guerre civile. Un prétendant à la couronne parut : c'était Richard, duc d'York. Il réclama les droits de sa branche, usurpés par celle de Lancastre, dont descendait Henri VI. Il prit les armes, marcha sur Londres, ne put s'en emparer et se retira dans ses terres. Mais, en 1454, Henri tomba dans une imbécillité complète : cette circonstance servit de prétexte au duc d'York pour reprendre ses desseins ambitieux. Marguerite le désarma par de grandes concessions ; elle le fit déclarer protecteur du royaume, et Sommerset, son premier ministre, odieux au prince, qui avait remplacé Suffolk, fut envoyé à la Tour. Mais quelques semaines s'étaient à peine écoulées que Sommerset reparut dans tout l'éclat de sa faveur. Le duc d'York, dépouillé de son administration, se retira furieux dans le pays de Galles, et y leva des troupes. La reine rassemble ses forces. Les deux armées se rencontrent à Saint-Albans : c'est là que fut versé le premier sang dans cette longue et cruelle guerre des deux roses. Le duc de Sommerset fut tué dans l'action. Le roi, blessé, resta prisonnier. Richard, vainqueur, le traita avec respect, et reprit le titre de protecteur. Le faible monarque s'accommodait sans regret à son sort. Mais la fière Marguerite ne put souffrir tant d'abaissement : elle entreprit une seconde fois de défendre les droits de la couronne ; et la guerre se ralluma, en 1459. Le comte de Salisbury, allant rejoindre le duc d'York à la tête d'un corps d'armée, rencontra le lord Audley, l'un des chefs de l'armée royale, et le battit à Bloreheath. Warwick gagna la bataille de Northampton, l'année suivante. Le roi fut encore fait prisonnier. Richard se fit alors déclarer, par le parlement, héritier d'Henri VI et gouverneur du royaume pendant sa vie. Marguerite, qui parcourait le nord de l'Angleterre

avec son fils dans ses bras, refusa de ratifier l'acte du parlement, qui dépouillait la postérité d'Henri VI, et soutint son refus à la tête d'une armée de 20,000 hommes. Richard, qui n'en avait que 5,000, marcha à sa rencontre ; et, soit animosité, soit mépris pour une femme, hasarda imprudemment la bataille. Il fut défait et tué à Wakefield ; et la reine fit planter sa tête sur les remparts d'York avec une couronne de papier. Cependant Marguerite s'avancait sur Londres. Le comte de Warwick en sortit pour la combattre, et les plaines de Saint-Albans furent une seconde fois le théâtre de la guerre civile. La trahison d'un lieutenant de Warwick livra la victoire à la reine. Henri VI, indifférent au même degré dans l'une et l'autre fortune, fut repris par sa femme. Mais deux mois à peine s'étaient-ils écoulés depuis la sanglante catastrophe du duc d'York que le fils de ce prince eut l'heureuse audace de se faire proclamer roi sous le nom d'Édouard IV, au moment où Marguerite se croyait assurée de la paisible possession du diadème : les revers semblaient accroître son indomptable courage, et, pendant qu'Édouard se faisait couronner à Londres, elle marchait à la tête d'une armée de soixante mille hommes. Le jeune roi et le comte de Warwick se portèrent à sa rencontre jusqu'à Townton, dans le Yorkshire. Le carnage fut effroyable (29 mars 1461). Marguerite, réduite à fuir, conduisit son époux en Écosse, et passa en France pour y implorer l'assistance de Louis XI : ce prince ne lui accorda qu'un faible secours. Wantant néanmoins tenter de nouveau la fortune, elle essaya de descendre l'embouchure de la Tyne ; mais des forces très-supérieures l'ayant obligée à se rembarquer, elle se dirigea vers les bouches de la Tweed. La tempête sépara son vaisseau du reste de la flotte : malgré tous les obstacles, elle insista pour l'exécution de ses projets, et aborda à Barwick. Les troupes d'Édouard venaient à sa rencontre ; la bataille d'Hexham (15 mai 1465) renversa encore toutes les espérances de Marguerite. Toujours confondue par le sort, mais toujours supérieure à l'adversité ; vaincue, mais libre encore, elle fuyait avec son fils. Dans une forêt où elle cherchait un asile, des voleurs l'attaquèrent pendant la nuit, et lui enlevèrent ses diamants, derniers débris de sa fortune. A peine échappée de leurs mains, elle tomba dans un autre péril. Elle errait, épuisée de faim et de fatigue, accablée de douleur et d'effroi, lorsqu'elle vit un autre brigand qui venait à elle l'épée à la main. Ne pouvant l'éviter, elle s'avança à sa rencontre, et, comme par une inspiration soudaine : « Approchez, mon

ami, lui dit-elle, je confie à vos soins le fils de votre roi ; » et elle lui présentait le jeune prince qu'elle tenait entre ses bras. Cette vue d'une reine, ces accents d'une mère, tant d'infortune et tant de majesté touchèrent le cœur du brigand. Il répondit par un généreux dévouement à la confiance de sa souveraine : il la mit en sûreté dans la forêt. Bientôt après elle se sauva en France. Henri VI demeura caché un an dans le comté de Lancastre. Il y fut enfin découvert, livré à Édouard et enfermé dans la Tour de Londres : on le méprisait trop pour attenter à ses jours. Marguerite semblait condamnée à d'éternels et inutiles regrets, lorsque, après six ans, l'événement le plus imprévu lui rouvrit le chemin du trône. Le comte de Warwick, outragé par Édouard IV, qu'il avait placé sur le trône, forma le projet de l'en faire descendre. Il offre son épée à Marguerite, dont il avait causé tous les malheurs, et se déclare chef du parti de Lancastre. Édouard, saisi d'une terreur panique, fuit en Hollande. Le malheureux Henri VI est tiré de la Tour, et Warwick se fait proclamer régent jusqu'à la majorité du prince de Galles. Marguerite se préparait à venir partager les triomphes de son parti, quand Édouard reparut en Angleterre, et Henri VI retomba en sa puissance pour la troisième fois. Warwick courut à sa rencontre ; et la plaine de Barnet devint le tombeau de ce *faiseur de rois*. Ce même jour fatal, Marguerite débarquait à Weymouth avec son fils, âgé alors de 18 ans. A la nouvelle accablante de la mort de Warwick et de la ruine de son parti, son courage l'abandonna un instant ; elle choisit un asile sacré, et se retira dans le monastère de Beaulieu ; mais bientôt les chefs vinrent la conjurer de ranimer le courage de ses partisans par sa présence. Elle y consentit, voulant d'abord mettre son fils hors de danger ; on s'y opposa, et l'étendard des Lancastres fut de nouveau déployé. C'était pour la dernière fois : la bataille de Tewksbury (4 mai 1471) vint décider entre les deux partis ; les lancastriens y furent écrasés. Marguerite et son fils tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le jeune prince, conduit devant Édouard, fit éclater dans une réponse l'indomptable fierté de sa mère, et fut cruellement massacré. On n'osa attenter à la vie de la reine, parce qu'elle était parente de Louis XI, qu'Édouard ménageait alors ; son époux fut presque poignardé sous ses yeux, et, après avoir langué quatre ans dans les fers, Louis XI la racheta lors du traité d'Amiens pour 50,000 écus. Elle revint en France, où elle mourut, en 1482, épuisée par les regrets et la douleur. Cette héroïne, qui fut,

dit Voltaire, la reine, l'épouse et la mère la plus malheureuse en Europe, avait soutenu dans douze batailles rangées les droits de son époux et de son fils.

RAYMONN DE VÉRICOUE.
MARGUERITE D'AUTRICHE, célèbre par ses malheurs, sa haute capacité politique et ses talents littéraires, était fille de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne. Elle naquit à Gand en 1480. Fiancée au dauphin (Charles VIII), elle fut amenée en France pour y être élevée. mais, cette union ayant été rompue, Marguerite, renvoyée à son père, fut fiancée de nouveau, en 1497, à l'infant d'Espagne, fils de Ferdinand et d'Isabelle. En se rendant par mer près de son époux, elle fut assaillie par une violente tempête, et se composa, dit-on, cette épitaphe si connue, qui atteste la fermeté de son âme et la finesse de son esprit :

Ci git Margot, la gente damoiselle
Qu'eut deux maris, et si morut pucelle.

L'infant ayant expiré au bout de quelques mois, Marguerite épousa en 1501, Philibert le Beau, duc de Savoie, qu'elle eut encore la douleur de perdre, après quatre ans de l'union la plus heureuse. Veuve pour la seconde fois et sans postérité à l'âge de 24 ans, Marguerite, résolue à ne point former de nouveaux liens, prit pour devise ces mots souvent défigurés : *Fortune infortune fort une*.

Fortis fortuna infortunat fortiter unam.

— Elle fut nommée gouvernante des Pays-Bas par son père, reconnu tuteur de l'archiduc Philippe le Bel. Douée d'une extrême sagacité, et capable d'une dissimulation profonde, cette princesse était l'adversaire le plus dangereux que l'on pût opposer aux Français. Elle ne cessa de susciter des ennemis à Louis XII, quoiqu'elle eût conclu le traité de Cambrai en 1508 ; et elle détermina, en 1515, le roi d'Angleterre à entrer dans une nouvelle ligue contre François I^{er}. Ce fut elle encore qui, en 1529, négocia avec Louise de Savoie la paix de Cambrai, dite *paix des dames*, où son habileté stipula des conditions si avantageuses à l'Autriche, si funestes au contraire à la France. Sous son administration, les Pays-Bas virent fleurir l'agriculture et les arts ; et la guerre s'éloigna de leurs frontières. La cour de Marguerite était moins remarquable par le *faste* que par le goût des plaisirs de l'esprit. Elle s'était entourée d'un petit nombre de femmes aimables, parmi lesquelles brillait Marguerite de Croÿ, comtesse de Hornes. Jean Molinet et Corneille Agrippa de Nettesheim furent attachés à

sa personne. Celui-ci se plaint de ce qu'elle se montrait disposée à accueillir les calomnies dont le fanatisme le rendait l'objet. Le fameux Krasne et Jean le Maire eurent aussi part à sa faveur, ainsi que beaucoup d'autres gens de lettres. En l'année 1550, elle mourut à Malines (et non pas à Bruxelles). Charles-Quint, pour témoigner sa reconnaissance à sa tante, lui avait donné la souveraineté viagère de cette ville et de ses dépendances. Au moment de sa mort, Marguerite se disposait à quitter le monde et à passer le reste de ses jours dans le couvent des Annonciades de Bruges, dont elle était fondatrice. — Ses poésies, si elles sont dépourvues d'élégance et de correction, ont le charme du naturel, et respirent quelquefois une douce mélancolie. On trouve, à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, plusieurs recueils de vers dont un grand nombre lui appartiennent évidemment, et dont M. la Serna et nous avons donné des extraits. Nous avons publié également l'ordonnance de la maison de la gouvernante des Pays-Bas, le livre de ses *Basses dames* et une vie de cette princesse, composée en vers latins par Corneille Graphæus d'Anvers. *La Castronne margeritique* et *l'Amant vert* (un perroquet) sont des poèmes de Jean le Maire en l'honneur de Marguerite, dont Claude de Saint-Julien a composé le panégyrique : pièces réimprimées par M. E. Munch, à la suite du premier volume de l'*Histoire de Marguerite*, en allemand, qu'il nous a fait l'honneur de nous dédier. — Fontenelle a choisi Marguerite et l'empereur Adrien pour les interlocuteurs de son *Dialogue sur les morts* les plus généreuses. DE RUFFENBERG.

MARGUERITE DE PARME, duchesse de Parme et de Florence, et gouvernante des Pays-Bas, était fille naturelle de Charles-Quint, qui l'eut de la belle Marguerite Van Geenat, demoiselle flamande. Elle naquit à Audenarde, en 1522. Dès l'âge de cinq ans, cette princesse avait été accordée au duc de Florence, Alexandre de Médicis. L'empereur assista en personne à ce mariage, qui fut célébré huit ans après à Naples. Cet hymen ne fut pas heureux; le caractère volage d'Alexandre le remplit d'amertume. Celui-ci, ayant été assassiné dans son lit en 1537, Côme de Médicis, qui lui succéda, fit demander pour lui la main de Marguerite; mais le pape Paul III l'obtint pour son neveu, Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance. De la tendresse des deux époux naquirent ensemble deux enfants mâles à Rome. En 1547, le père d'Octave, Pierre-Louis, duc de Parme et de Plaisance, ayant été assassiné, et son fils ne pouvant plus malheureusement douter que

les conjurés ne fussent appuyés par l'empereur, son beau-père, il appela les Français à son secours, et se mit sous la protection d'Henri II. Charles-Quint fit la guerre à son gendre, lui prit Plaisance et mit le siège devant Parme. Un héraut y parut bientôt en son nom pour sommer de sa part Marguerite de sortir de la place. Elle fit cette belle réponse : « J'honore l'empereur comme mon père, auquel j'ai toujours rendu toutes sortes de services; je le respecte et suis sa très-humble fille; mais je suis encore plus aimée et plus obligée au duc Octave, mon mari. Mon devoir est de vivre et de mourir avec lui, de courir les mêmes risques de fortune, et je le remplirai. » Cette réponse courageuse irrita d'abord l'empereur; mais le premier mouvement de colère apaisé, il reconnut la sagesse de sa fille et la loua hautement devant toute sa cour. — L'abdication de Charles-Quint, à Bruxelles, dans le courant d'octobre 1555, mit Philippe II, son fils, en possession de sa couronne et de ses États. Ce jeune monarque, ayant fait, quatre ans après, sa paix avec la France, et épousé la fille aînée de Henri II, Élisabeth de France, quitta les Pays-Bas pour aller résider à Madrid; mais avant son départ il appela auprès de lui Marguerite de Parme, sa sœur naturelle, et lui confia le gouvernement des provinces belgiques, tant il avait bonne opinion de sa justice et de son habileté. — Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer ici dans de longs détails sur l'administration remarquable de cette princesse, dont le gouvernement fut un long bienfait. Pendant sept années qu'elle occupa ce poste important, Marguerite, au milieu des troubles de religion qui agitérent la Flandre, déploya un caractère à la fois ferme et conciliant, et sut par un mélange heureux de rigueur et de clémence faire aimer et respecter son autorité; elle satisfait pleinement en un mot aux vœux du roi d'Espagne en gagnant le cœur de son peuple. Mais, quelques troubles ayant éclaté de nouveau dans ces contrées, à l'administration paternelle de Marguerite, qui eût fini par en triompher, Philippe voulut joindre la sévérité militaire du duc d'Albe : sa cruauté multiplia les rebelles; l'irritation des esprits fut à son comble. Marguerite abandonna la régence des Pays-Bas et partit pour l'Italie, au commencement de 1568. Les regrets des Flamands se manifestèrent de toutes parts; ils augmentèrent encore quand ils purent comparer l'administration équitable, modérée, de la duchesse, avec celle du duc d'Albe, homme brave, mais sanguinaire, qui souilla son pouvoir en poussant outre mesure l'emploi de la force des armes et les rigueurs du despotisme. — Le

duc de Requesens, successeur du duc d'Albe, ayant été remplacé dans ce gouvernement par don Juan d'Autriche, lequel mourut à Namur en 1578, Marguerite eut la consolation de voir son fils, Alexandre de Parme, choisi par le roi d'Espagne pour gouverner les Pays-Bas. Cette princesse, dont le caractère unissait l'énergie à la douceur, avait un esprit au-dessus de son sexe; on eût dit que son âme était robuste autant que son corps, doué d'une remarquable vigueur. Elle mourut de la goutte, à Naples, en 1586.

EUG. DE PRADEL.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, reine de Navarre, fille de Robert II, duc de Bourgogne, fiancée à Louis le Hutin en 1299, ne fut réellement épouse qu'en 1305. Son jeune âge était un obstacle à la consommation du mariage. Marguerite aimait les plaisirs avec fureur; Blanche, comtesse de la Marche, et Marguerite, sa belle-sœur, se perdirent ensemble dans d'affreuses débauches. La tour de Nesle et l'abbaye de Maubuisson furent tour à tour souillées par les orgies de ces deux Messalines, plus cruelles, sinon plus fougueuses que celle de Rome. Philippe le Bel, instruit de l'horrible conduite de ses deux belles-filles, les fit saisir avec les deux frères d'Aulnay, leurs amants. Ces derniers furent mutilés, écorchés vifs et décapités. Les princesses, tondues comme coupables d'adultère, se virent enfermées prisonnières au Château-Gaillard. Là, Marguerite tomba sous les coups de la vengeance de son mari, qui ordonna de l'étrangler... On l'inhumait dans l'église des Cordeliers de Vernon. Voilà en peu de mots la vie et la mort d'une princesse qui n'avait pas encore 26 ans. On comprendra facilement les motifs qui ont retenu notre plume. Marguerite avait eu une fille nommée Jeanne, née le 28 janvier 1312, et qui fut mariée à Philippe, comte d'Évreux. Si les personnes qui s'occupent d'histoire trouvent cet article biographique fort incomplet; si, dans l'intérêt de la vérité, ils blâment notre retenue, les pères de famille et les femmes nous en sauront gré.

DAVILA.

MARGUERITE, fille de Jacques I^{er}, roi d'Écosse. Le mariage de cette princesse avec Louis XI fut conclu à Chinon le 30 octobre 1428, et célébré à Tours le 25 juin 1436, en vertu de la dispense de l'archevêque diocésain, car le jeune dauphin n'avait pas encore quatorze ans, et la jeune princesse atteignait à peine sa douzième année. La dispense est datée du 13 juin 1436. Les Anglais, dont cette alliance blessait gravement les intérêts, offrirent au roi d'Écosse Rosbourg-Barwick une paix irrévocable, s'il voulait briser

les fiançailles; mais, sur l'avis des états de son royaume, Jacques repoussa la paix offerte, et fit embarquer sa fille, qui vint en France en dépit des flottes anglaises. Marguerite joignait aux dons de la beauté et de l'esprit une angélique douceur. Cependant, malgré ses charmes, malgré les grâces d'une enfance aussi élégante que spirituelle, la dauphine ne parvint jamais à produire la moindre impression sur le cœur sec de son époux et de son maître. Adonnée à la culture des lettres, admiratrice d'Alain Chartier, dont elle baisa les lèvres, qui disaient de si belles choses (voy. CHARTIER [Alain]), la pauvre Marguerite ne fut jamais heureuse. Elle est un triste et frappant exemple de ces femmes que le manque de bonheur conduit à la tombe. Un fatal accident, qui prouve toute la délicatesse de la dauphine, mit fin à des jours malheureux: elle mourut de la douleur d'apprendre qu'on avait calomnié sa vertu. A peine âgée de vingt ans, Marguerite s'éteignit en murmurant ces amères paroles: « Fi de la vie! qu'on ne m'en parle plus! » Cette vie et cette fin misérables jettent une sombre lumière sur le caractère du dauphin qui devait être Louis XI.

DAVILA.

MARGUERITE DE FOIX, duchesse d'Épernon, fille d'Henri de Foix et de Candale, et de Marguerite de Montmorency, mariée au duc d'Épernon en 1587. Elle fut doublement célèbre par son dévouement conjugal et par son intrépidité. Les chefs de la Ligue, en 1588, avaient résolu la perte du duc d'Épernon, et avaient obtenu l'ordre de l'enlever du château d'Angoulême, dont il était gouverneur. Sa jeune épouse s'était associée à ses dangers. Le château manquait de vivres et de munitions. La duchesse en était sortie pour aller entendre la messe au couvent des Jacobins. Son retour au château fut impossible. Elle allait se retirer dans la citadelle, lorsqu'elle fut arrêtée en chemin avec les deux écuyers qui l'accompagnaient. Le maire et les autres ligueurs, furieux de la résistance du duc d'Épernon, menacèrent la duchesse, leur prisonnière, de la faire périr si elle ne parvenait à persuader à son époux de capituler. Elle répondit à leurs menaces avec une héroïque fermeté. Amenée devant la principale porte du château, elle engagea son époux à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et à rester fidèle à son prince et à ses serments, dût-elle subir la mort dont elle était menacée. Tant de courage étonna les ligueurs eux-mêmes. Ils ramenèrent leur prisonnière dans la ville. Le duc ne tarda pas à être secouru, et son épouse rentra en triomphe dans le château. — Le duc fut blessé en 1593.

Son épouse venait de donner le jour à son troisième fils, Louis (depuis cardinal de Lavalette). Il voulut que la duchesse, encore convalescente, ignorât sa blessure. Un valet mal informé ou maladroit apprit à la duchesse que le duc avait été atteint d'un coup de canon. Elle le crut mort : elle s'évanouit. Tous les secours de l'art ne purent la sauver. Elle expira bientôt après (1595). Elle avait disposé par testament en faveur de son époux de tout ce qu'elle possédait. Elle lui recommandait ses enfants, et terminait cet acte de dernière volonté en le priant de ne point se remarier.

DUFÉY.

MARGUERITE DE FRANCE, duchesse de Berri et de Savoie, princesse de Piémont, fille de François I^{er} et de Claude de France, née à Saint-Germain-en-Laye le 5 juin 1523. Élevée au milieu d'une cour galante et fastueuse, tout occupée de fêtes, de bals, de parures et d'intrigues amoureuses, Marguerite fit de l'étude des langues grecque et latine et de la lecture des poètes et des prosateurs de l'antique littérature le charme et l'occupation de ses jeunes années. Elle joignait à ce goût des sciences et des arts une piété sincère et fervente. Son père l'aimait beaucoup, et il avait refusé tous les partis qui l'auraient éloignée de sa cour. Après la mort de ce prince, elle réunit auprès d'elle les beaux esprits de l'époque, pour lesquels Henri II, son frère, se montrait fort indifférent. Son amour pour Diane de Poitiers, qui avait été la maîtresse de son père, absorbait toutes ses affections. Les poètes et les autres écrivains ne furent pas ingrats; tous ont prodigué à M^{me} Marguerite les éloges les plus honorables : Ronsard l'appelait des Muses la muse, des Grâces la grâce. Du Bellay, des Muses la dixième, des Grâces la quatrième, la fleur des Marguerites, la perle des Français. Et tous les savants la signalaient à l'admiration générale sous l'épithète de *la Pallas de l'Europe*. Brantôme la cite comme la plus belle, la plus savante et la plus vertueuse princesse de son temps. — L'université de Bourges, capitale de son duché de Berri, n'avait jamais été plus suivie. Marguerite y avait appelé les plus célèbres jurisconsultes de France et de l'étranger. L'école de droit de cette ville acquit aussi une grande célébrité. Mariée le 9 juillet 1559, à Philibert, duc de Savoie, après la paix de Cateau-Cambrésis, elle fit pour l'université de Turin ce qu'elle avait fait pour celle de Bourges. — « Les présents qu'elle fit aux sçavants, dit Hilarion de Costes, historien contemporain, lui réussirent mieux que ceux que fit sa tante, reine de Navarre (sœur de François I^{er}), la plupart de ces

doctes auxquels cette reine ausmona de ses biens ayant été infectés des nouvelles erreurs, mais ceux qui se ressentirent des faveurs et des libéralités de notre Marguerite furent les premiers qui entreprirent, durant les premiers troubles des rebelles, la défense de l'Église de Dieu contre les sectaires, entre autres Ronsard et Daurat, grands ennemis des ministres, qui firent crier leurs grenouilles limouzeuses du lac de Genève contre ces deux poètes si renommés par l'univers, appelant celui-cy le *rat limousin*, et celui-là les *ronses du Vendomois*. Mais ces poètes calvinistes furent contraints de se taire et se cacher dans leurs lacs bourbeux, aux chants de ces deux rossignols qui répondirent solidement à leurs invectives. » — Devenue duchesse de Savoie; Marguerite s'y fit aimer de ses nouveaux sujets, qui la surnommèrent *la Libérale* et *la Mère des peuples*. Heureuse épouse, elle méritait d'être heureuse mère : elle accoucha d'un fils en 1562. Il n'hérita ni de ses vertus ni de sa popularité; il en eût été autrement sans doute s'il avait été aidé de ses conseils; mais elle vécut trop peu pour le bonheur de son fils et celui de la Savoie. Henri III, à son retour de Pologne, s'arrêta quelque temps à Turin. La duchesse, sa tante, le reçut avec la tendresse d'une mère et une magnificence toute royale. Elle dirigea elle-même la distribution des logements, l'ordonnance des fêtes. Ses efforts et son zèle lui coûtèrent la vie. Elle fut atteinte d'une pleurésie dont elle mourut après quelques jours d'une douloureuse agonie, le 14 septembre 1574. Elle était âgée de 52 ans. — C'est à cette princesse que la France doit l'illustre l'Hôpital. Il avait été son chancelier lorsqu'elle était duchesse de Berri. Ce fut elle qui le désigna au roi son frère pour remplacer à la chancellerie de France J. Bertrand, en 1560.

DUFÉY.

MARGUERITE D'YORK. Il y eut deux princesses de ce nom (voy. l'article ci-après). Celle dont nous nous occupons était sœur d'Édouard IV et de Richard III, rois d'Angleterre. Les historiens s'accordent à dire que Marguerite, sans être d'une beauté remarquable, avait une figure noble et gracieuse; elle annonça de bonne heure un caractère élevé; mais, comme les plus belles qualités n'exemptent point de quelques défauts, cette princesse pardonnait difficilement à qui l'avait offensée. Seconde femme du frop fameux duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, dont elle n'eut point d'enfants, après la mort de son ambitieux époux, Marguerite sut se faire adorer en Flandre, où elle s'était retirée. Ayant adopté sa belle-fille, Marie de Bourgogne, qu'elle aimait

beaucoup, toute sa tendresse se tourna vers ses enfants, dont elle-même voulut soigner l'éducation. Cependant, le comte de Richemond, descendant par sa mère des Tudor, branche de la maison de Lancastre, avait usurpé le trône d'Angleterre sur la famille d'York, et s'était fait couronner à Londres sous le nom d'Henri VII. Quoique ce prince se fût affermi dans son usurpation, en épousant Élisabeth, fille aînée d'Édouard IV, qu'il accabla dans la suite de mauvais traitements, bien qu'elle l'eût rendu père, Marguerite lui suscita de nombreux ennemis. Ses grandes richesses, et surtout son crédit et son habileté, elle mit tout en usage pour renverser Henri VII : ce fut vainement ; elle n'obtint d'autre fruit, même des secours qu'elle envoya à l'imposteur Lambert Simnel, aidé par le dévouement du comte de Lincoln, que d'être surnommée la *Junon* du roi d'Angleterre, que sa haine poursuivait toujours sans succès.

EUG. DE PRADEL.

MARGUERITE D'YORK, princesse du sang royal d'Angleterre, nièce des rois Édouard IV et Richard III, était fille de George, duc de Clarence, frère de ces deux monarques : ce fut lui qu'Édouard fit mourir dans une barrique de Malvoisie, pour s'être élevé contre les désordres et les cruautés de son frère, et avoir voulu soustraire quelques victimes à sa fureur. Unie à Richard Pool, cousin germain d'Henri VII, Marguerite lui donna quatre fils, dont un devint célèbre sous le nom de cardinal Polus. Cette princesse, douée de vertus rares, fut choisie par Henri VIII et par la reine, sa femme, Catherine d'Aragon, pour être gouvernante et dame d'honneur de leur fille unique Marie ; mais ses nobles qualités ne la préservèrent pas de la disgrâce qui s'attachait à tout ce qui faisait obstacle au tyran. Henri VIII, ayant répudié Catherine pour épouser Anne de Boulen, enveloppa dans sa haine les amis zélés de celle qu'il dédaignait. Le cardinal Polus avait eu le courage de lui reprocher ses débauches, et il s'était retiré à Rome. Henri, prenant pour prétexte de sa vengeance les lettres que Marguerite écrivait à son fils, la fit accuser d'entretenir un commerce coupable avec les ennemis de l'État ; et l'infortunée Marguerite, alors âgée de 71 ans, eut la tête tranchée sur l'échafaud le 28 mai 1541. E. DE PRADEL.

MARGUILLIER. Dès que le conseil de fabrique pour une église est formé, on choisit au scrutin parmi les membres ceux qui, comme marguilliers, entreront dans la composition du bureau. Le bureau des marguilliers se compose, 1^o du curé ou desservant de la paroisse, qui en

sera membre perpétuel et de droit ; 2^o de trois membres du conseil de fabrique. Le curé aura toujours la première place. Chaque année, l'un des marguilliers cessera d'être membre du bureau, et sera remplacé par le conseil de fabrique. Les marguilliers nommeront entre eux un président, un secrétaire et un trésorier. Le bureau des marguilliers dresse le budget de la fabrique, prépare les affaires qui doivent être portées au conseil, est chargé de l'exécution de ses délibérations, et de l'administration journalière du temporel de la paroisse. — Nous avons indiqué ici rapidement les principales attributions du bureau des marguilliers. Nous serions entraînés beaucoup trop loin si nous voulions entrer dans les détails, et si nous rapportions toute la législation sur cet objet. J. G. CHASSAGNOL.

MARIA II DA GLORIA (dona), JEANNE-CHARLOTTE-LÉOPOLDINE-ISIDORE-DA-CRUZ-FRANÇOIS-XAVIER-DA-PAULA-MICAELE-GABRIELLE-RAPHAËLA-LOUISE-GONCAGA, reine de Portugal, fille de don Pedro, premier empereur du Brésil, est née à Rio Janeiro, le 4 avril 1819. Son père ayant renoncé en sa faveur à la couronne de Portugal auquel il accorda en même temps une constitution datée du 25 avril 1826, elle fut fiancée à Vienne, le 29 octobre 1827, à son oncle don Miguel qui avait été déjà nommé par son frère régent du royaume. Dès qu'il eut appris que la constitution avait été proclamée à Lisbonne, don Pedro fit embarquer sa fille pour l'Europe, le 5 juillet 1828 ; mais dans l'intervalle, don Miguel, oubliant le serment qu'il avait prêté à son frère en devenant régent du royaume, avait reçu, le 50 juin, d'une assemblée de cortès convoquée par lui, la couronne royale à un tout autre titre. Dona Maria, au lieu de débarquer à Lisbonne, ne prit terre qu'en Angleterre où elle reçut de George IV tous les honneurs dus aux têtes couronnées. Mais trompé dans son attente par le ministère britannique, don Pedro la fit conduire à Paris où elle séjourna quelque temps avant de retourner à Rio Janeiro avec sa belle-mère Amélie de Leuchtenberg. Lorsqu'il eut abdiqué la couronne du Brésil, le 7 avril 1831, son père partit pour l'Europe et la ramena à Paris où elle resta jusqu'après la prise de Lisbonne par le parti pédriste, le 24 juillet 1833. Le 23 septembre suivant, elle monta sur le trône du Portugal et des Algarves, sous la tutelle de son père. Six jours avant la mort de ce dernier, le 18 septembre 1834, les cortès la déclarèrent majeure et lui remirent le plein exercice de la prérogative royale. La jeune reine s'occupa aussitôt du choix d'un époux. Elle accorda sa main

au prince Auguste de Leuchtenberg, le 27 janvier 1835, et, après sa mort, qui arriva le 28 mars suivant, au prince Ferdinand de Saxe-Cobourg. Quatre enfants sont nés de ce mariage : le premier, don Pedro d'Alcantara, le 16 septembre 1837; le second, Louis, duc d'Oporto, le 31 octobre 1838; le troisième, né le 16 mars 1842, a reçu le nom de Jean, le quatrième (une princesse) est né le 22 juillet 1843. Nous parlerons à l'article PORTUGAL des révolutions politiques qui ont agité ce règne à différentes reprises. Voy. aussi PALMELLA. CONVERS. LEXICON MODIFIÉ.

MARIAGE. L'union de l'homme et de la femme, formée en vertu d'un contrat mutuel, librement consenti et sanctifié par la religion; est le fait qui distingue le plus l'être humain de la brute. Ce n'est pas pour satisfaire un grossier appétit qu'une semblable union est cimentée, mais pour lier deux destinées que la mort seule viendra séparer, et pour donner naissance à une famille qui elle-même en produira d'autres et augmentera les nombreux anneaux de la chaîne des générations. L'institution du mariage remonte à l'origine des sociétés. Le second chapitre de la Genèse nous montre la formation de la première union conjugale. Adam, à la vue de la femme que Dieu lui présente pour épouse, s'écrie : « Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère et il s'attachera à sa femme; ils seront deux dans une même chair. Dieu les bénit et leur dit : Croissez et multipliez et peuplez la terre. »

A mesure que la société s'organisa, les formes qui président à l'union conjugale eurent pour objet de garantir de plus en plus sa durée et sa dignité. Il ne paraît pas toutefois que chez les Juifs le mariage ait été environné de cérémonies semblables à celles qui furent établies par la suite. « Je ne vois pas, dit le savant et judicieux Fleury, que leurs mariages fussent revêtus d'aucune cérémonie de religion, si ce n'est des prières du père de famille et des assistants, pour attirer la bénédiction de Dieu. Nous en avons des exemples dans le mariage de Rebecca avec Isaac, de Ruth avec Booz, de Sara avec Tobie. Je ne vois point qu'on offrit de sacrifice pour ce sujet, qu'on allât au temple, ou que l'on fit venir des prêtres. Cela se passait entre les parents et amis. Aussi ce n'était encore qu'un contrat civil. »

La riante imagination des Grecs environna les cérémonies nuptiales d'une pompe qui a été retracée avec grâce et vérité par Barthélemy, dans le 77^e chapitre du *Voyage du jeune Anacharsis*.

A Rome, il exista diverses sortes de mariages.

Il y avait d'abord les *justæ nuptiæ* qui devaient être contractées entre personnes jouissant du droit de cité romaine, arrivées à l'âge requis pour la puberté, c'est-à-dire ayant atteint, les femmes leur douzième année, les hommes leur quatorzième. Aucun des contractants ne devait être engagé dans les liens d'un mariage précédent, ni être attaché l'un à l'autre par certains degrés de parenté ou d'affinité. Il fallait enfin le libre consentement des parties et celui des personnes sous la puissance desquelles elles se trouvaient. Puis venait une autre sorte de mariage appelé *concubinatus* (voy. CONCUBINAT), qui différait des *justæ nuptiæ* en ce que l'homme ne prenait pas la femme avec laquelle il se mariait pour l'avoir à titre de légitime épouse, mais comme simple concubine; union différant cependant essentiellement du concubinage tel que l'entendent les nations modernes. Le *concubinatus* avait surtout pour objet d'unir des époux de conditions inégales. Du reste, comme les *justæ nuptiæ*, il n'avait lieu qu'à l'égard des citoyens romains. Les peuples soumis à la république ou à l'empire n'étaient capables que d'une espèce de mariage qu'on appelait *matrimonium*. Ainsi que le *concubinatus*, il ne donnait pas sur les enfants la puissance paternelle, telle que l'avaient les citoyens romains, dans le cas des *justæ nuptiæ*, mais seulement telle que la donne aux pères le droit naturel. Cette différence cessa lorsque Antonin Caracalla eut accordé à tous les sujets de l'empire le nom et les droits de citoyen romain.

Le mariage *par coemption* était une forme usitée chez les Romains; il était ainsi appelé parce que, dans ce cas, le mari achetait solennellement sa femme et tous ses biens. Suivant certains auteurs, les époux mêmes s'achetaient mutuellement. La forme symbolique au moyen de laquelle cette union conjugale se contractait consistait en ce que le futur époux demandait à sa future si elle voulait être sa femme, et celle-ci demandait au futur époux s'il voulait être son mari. Le mariage *par consarréation* (de *far*, farine) était une autre forme usitée chez les Romains du temps du paganisme. Les futurs époux se rendaient au temple où l'on faisait un sacrifice en présence de dix témoins; le prêtre offrait, entre autres choses, un pain de froment et en dispersait des morceaux sur la victime : c'était pour marquer que le pain, symbole de tous les autres biens, serait commun entre les deux époux, et qu'ils seraient communs en biens. Il existait encore chez les Romains le *mariage par usucapion*. On nommait ainsi celui que contrac-

fait un citoyen romain avec une femme, uniquement pour en avoir des enfants légitimes, sans communiquer à celle qu'il avait épousée les mêmes privilèges qu'à la femme avec laquelle il se serait marié solennellement. La femme épousée par usucapion était appelée *uxor*, mais non pas *mater familias*.

Le mariage était envisagé par les peuples anciens comme un contrat de droit naturel et de droit civil tout à la fois. La loi chrétienne l'a de plus élevé à la dignité de sacrement (*voy. l'art. suiv.*), institué par Jésus-Christ, comme le signe de son union avec l'Église. En France, avant la révolution de 1789, le contrat et la bénédiction avaient lieu en même temps et par le seul ministre du prêtre. Celui-ci agissait comme officier civil, et il était, en cette qualité, tenu de se conformer aux dispositions des lois de l'État relatives au mariage. *Voy. BÉNÉDICTION NUP-TIALE.*

Aujourd'hui, le contrat civil est entièrement séparé du sacrement, le premier ne pouvant être reçu que par un officier civil et le second continuant à être administré par le prêtre, mais sans que la bénédiction sacramentelle soit nécessaire pour la validité du contrat.

Autrefois, la cérémonie du mariage était précédée d'une autre cérémonie appelée les *flancailles*, qui est peu usitée de nos jours.

La première condition exigée pour contracter mariage, c'est qu'il n'existe pas entre les futurs époux d'*empêchement dirimant*. Ce terme a été expliqué dans un article spécial; mais nous allons analyser ici les autres principales dispositions qui se trouvent renfermées à cet égard dans le Code civil français.

L'homme ne peut contracter mariage avant 18 ans révolus, la femme avant 15. Le roi cependant peut accorder des dispenses d'âge pour des motifs graves. Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement, et on ne peut en contracter un second avant la dissolution du premier. Le fils qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, et la fille qui n'a pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis, ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère; en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. Si l'un des deux époux est mort, ou s'il est dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement de l'autre suffit. Si le père et la mère sont morts, ou s'ils sont dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les aïeuls et aïeules les remplacent; s'il y a dissentiment entre l'aïeul et l'aïeule de la même ligne, il suffit du consentement de

l'aïeul. S'il y a dissentiment entre les deux lignes, ce partage emporte le consentement. Lorsque les personnes qui exercent ainsi la puissance paternelle refusent leur consentement à un mariage, ceux qui veulent le contracter sont tenus de demander conseil à ces personnes, au moyen d'un *acte respectueux*, qui doit être renouvelé suivant l'âge de ceux qui y sont assujettis.

En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels et les alliés dans la même ligne. En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur légitimes ou naturels et les alliés au même degré, ainsi qu'entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu. Néanmoins une loi du 16 avril 1832 dit qu'il est loisible au roi de lever, pour des causes graves, les prohibitions portées aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, oncle et nièce, tante et neveu. Les vœux par lesquels certaines personnes se sont engagées à garder le célibat, peuvent aussi les empêcher de contracter mariage. Les prêtres catholiques sont au premier rang de cette catégorie (*voy. CÉLIBAT DES PRÊTRES*). Plusieurs prêtres, depuis le concordat de 1801, ayant renoncé à leurs fonctions ecclésiastiques, ont voulu se marier, prétendant n'être liés que dans le for intérieur: les jurisconsultes ont été partagés sur la question; mais la jurisprudence semble s'être opposée à autoriser ces mariages.

Après les conditions essentielles pour contracter mariage, arrivent les formalités qui doivent précéder et accompagner ce grand acte de la vie sociale.

Il ne peut être procédé à aucun mariage avant que les officiers de l'état civil du domicile de chacun des deux futurs époux n'aient fait deux publications, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la municipalité. Un extrait de l'acte de publication doit rester affiché à cette porte, pendant ces huit jours. Néanmoins, il est loisible au roi de dispenser, pour des causes graves, de la seconde publication. Ces publications ou bans ont pour objet de faire savoir si des tiers ont droit de former opposition au mariage projeté. S'il n'y a pas d'opposition, il peut être procédé au mariage à partir du troisième jour, depuis et non compris celui de la seconde publication. Dans le cas contraire, l'officier de l'état civil ne peut célébrer le mariage avant qu'on lui ait remis mainlevée de l'opposition, sous peine de 300 fr. d'amende et de tous dommages et intérêts.

Le mariage doit être célébré dans la commune où l'un des époux a son domicile, qui ne peut y

être établi que par six mois d'habitation continue.

Le jour désigné par les parties après les délais des publications, l'officier de l'état civil, publiquement, dans la municipalité, en présence de quatre témoins, parents ou non parents, fait lecture aux futurs époux des pièces mentionnées dans le Code civil, relatives à leur état et aux formalités du mariage, ainsi que du chapitre VI du titre *du mariage sur les droits respectifs des époux*. Il reçoit de chaque partie, l'une après l'autre, la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme; il prononce au nom de la loi qu'elles sont unies par le mariage, et il en dresse acte sur-le-champ.

Ce n'est qu'après la rédaction de cet acte que les époux peuvent recevoir la bénédiction nuptiale. Tout ministre d'un culte qui procéderait aux cérémonies religieuses d'un mariage sans qu'il lui eût été justifié d'un acte semblable, serait puni d'une amende de 16 à 100 fr.; en cas d'une première récidive, d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et d'une seconde, de la détention (Code pén., art. 199-200.)

Le mariage contracté en pays étranger entre Français, et entre Français et étrangers, est valable, s'il a été célébré suivant les formes usitées dans le pays, pourvu qu'il ait été précédé des publications dont nous avons parlé, et que le Français se soit conformé aux dispositions relatives à l'âge, au consentement de ses parents lorsque ce consentement est requis par la loi, ou à l'acte respectueux, etc. Dans les trois mois après le retour du Français sur le territoire du royaume, l'acte de célébration du mariage contracté par lui en pays étranger, doit être transcrit sur le registre public des mariages du lieu de son domicile. Les Français qui résident à l'étranger peuvent aussi contracter mariage devant les agents diplomatiques et consuls français; mais pour que ceux-ci soient compétents il faut que ce soient deux Français qui contractent mariage.

Dans certains pays étrangers, les formalités du mariage sont loin d'avoir la solennité désirable pour un si grand acte. En Angleterre, un statut de George IV a exigé le consentement des pères et mères des futurs époux, ainsi que des publications préliminaires et la bénédiction dans l'église. Mais en Écosse, on est plus facile, et les fameux mariages de Gretna-Green ont acquis une triste célébrité.

En Espagne, avant des dispositions législatives très-récentes, le mariage était régi d'après les prescriptions du concile de Trente, dont la

plus fondamentale est que la cérémonie soit célébrée devant le propre curé de l'un des contractants, ou par le curé d'une autre paroisse, en vertu de la délégation ou du consentement du propre curé: En Italie et dans quelques autres pays exclusivement catholiques, il continue d'en être ainsi.

En Pensylvanie, le mariage n'a pas besoin d'être prouvé par un acte quelconque: il suffit qu'il résulte de la *cohabitation* et de la *réputation* ou possession d'état.

D'après la loi de toutes les nations chrétiennes, la pluralité des femmes ou *polygamie* est essentiellement interdite; elle est même punie comme un crime grave. Elle était admise chez quelques peuples de l'antiquité, particulièrement chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Égyptiens, les Perses. Mahomet a permis aussi à ses sectateurs d'avoir chacun quatre femmes, épouses ou concubines. La *bigamie* est aussi interdite par les lois de toutes les nations civilisées.

La question de l'indissolubilité du mariage est la plus grave de celles qui se rattachent à ce sujet. Nous avons, à l'article *DIVORCE*, indiqué les règles qui s'appliquent à cette matière, et fait connaître les principes sur lesquels repose le divorce, ainsi que les principales nations qui l'ont admis ou rejeté.

Indépendamment de la mort naturelle ou civile, du divorce et de la répudiation, il existe encore une autre manière d'arriver à la dissolution de l'union conjugale: c'est celle qui résulte des nullités. Lorsqu'un mariage a été contracté sans l'accomplissement des formalités substantielles exigées par la loi, il est censé n'avoir jamais existé et les parties intéressées peuvent en réclamer l'annulation. Il est inutile d'ajouter qu'une sage législation doit prendre les précautions les plus sévères pour que l'on n'arrive pas à briser facilement une union dans laquelle il a pu d'ailleurs y avoir bonne foi, et qui peut-être a donné naissance à des enfants. L'art. 201 du Code civil veut même que, dans ce cas, le mariage qui a été déclaré nul produise les effets civils, tant à l'égard des époux qu'à l'égard des enfants. L'*impuissance* du mari ou la *stérilité* de la femme étaient autrefois des causes de nullité du mariage; le Code civil a gardé le silence sur cette cause de nullité, et la jurisprudence paraît en tirer la conséquence que le législateur moderne a voulu bannir des procédures qui entraînaient avec elles de nombreux scandales. *Voy. CONCERNÉ.*

Les législations qui ont repoussé le divorce,

ont admis la *séparation de corps*, dans les cas où la vie commune est devenue insupportable par le fait des époux ou de l'un d'eux. Mais il faut que cette séparation soit fondée sur des excès, sévices ou injures graves, et non sur le simple caprice ou sur des causes légères. L'effet de la séparation de corps est de relâcher le lien du mariage, mais non de le dissoudre.

Le mariage impose naturellement des obligations respectives aux époux. Ces obligations consistent à se garder une fidélité réciproque, à habiter ensemble, à nourrir, entretenir et élever leurs enfants. L'art. 213 du Code civil ajoute que « le mari doit protection à sa femme; la femme obéissance à son mari. » Portalis a exprimé en ces termes les motifs qui ont fait adopter cette rédaction : « La prééminence de l'homme, dit-il, est indiquée par la constitution même de son être, qui ne l'assujettit pas à autant de besoins, et qui lui garantit plus d'indépendance pour l'usage de son temps et pour l'exercice de ses facultés. Cette prééminence donc est la source du pouvoir de protection que le projet de loi reconnaît au mari. L'obéissance de la femme est un hommage rendu au pouvoir qui la protège, et elle est une suite nécessaire de la société conjugale, qui ne pourrait subsister si l'un des époux n'était subordonné à l'autre. »

On est dans l'usage de faire précéder les mariages de la rédaction d'un contrat qui règle les conventions civiles sur lesquelles doit reposer la société conjugale. Tout ce que les satiriques ont pu dire contre cet acte n'ôte rien à son utilité. Il n'est pas un père de famille sensé qui voudût consentir à marier ses enfants, sans au préalable faire constater l'*apport des futurs*, la *mise en communauté*, le *préciput*, le *douaire*, stipulations nécessaires pour prévoir des circonstances qui peuvent ne pas tarder à se réaliser. *Koy. COMMUNAUTÉ, DOT, RÉGIME DOTAL, SÉPARATION DE BIENS, FEMMES (droit), etc.*

On appelle *mariages de convenance*, ceux pour lesquels on consulte surtout la position réciproque des époux, leur fortune, leur famille; et *mariages d'inclination*, ceux au contraire qui sont formés sous les seuls auspices de l'amour des contractants. Les *mariages de raison* sont ceux qui sont contractés par des personnes d'un âge mûr unissant leurs destinées pour passer les années qui leur restent à vivre dans une situation agréable et douce. Les mariages *in extremis* sont ainsi nommés parce qu'ils ont lieu au lit de la mort de l'un des contractants, et ordinairement pour consacrer d'anciennes relations qui existaient entre eux. Les mariages mor-

ganatiques ou *dé la main gauche*, sont pratiqués en Allemagne par des princes qui épousent des personnes d'un rang moins élevé, auxquelles ils ne donnent pas leur nom, et qui officiellement ne sont pas reconnues pour leurs épouses. Le dernier roi de Prusse avait épousé de cette manière la princesse de Liegnitz; si une union légitime a existé entre Louis XIV et M^{me} de Maintenon, c'était aussi un mariage de ce genre. Les *seconds mariages* sont ceux qui sont contractés par une personne ayant été engagée dans les liens d'un mariage précédent, lequel a été dissous, soit que l'autre époux se trouve dans la même situation, soit qu'il n'ait point encore été marié. On donne le nom de *mariages mixtes* à ceux qui sont contractés par des personnes de religions ou de communions différentes.

Les ouvrages où l'on traite du mariage sont extrêmement nombreux; nous nous contenterons de citer ceux qui nous paraissent les plus utiles à consulter sur ce sujet : *Examen de deux questions importantes sur le mariage* (par le Ridant), 1755, in-4^o; *Véritable nature du mariage* (par Maultrot), 1788, 2 vol. in-12; *Du mariage dans ses rapports avec la religion et avec les lois nouvelles de la France* (par feu le président Agier), Paris, an ix, 2 vol. in-8^o; *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement du mariage* (par Tabaraud), Paris, 1825, 1 vol. in-8^o; *Traité du mariage et de la puissance maritale*, par Vazeille, Paris, 1826, 2 vol. in-8^o; etc.

A. TRAVERS.

MARIAGE (SACREMENT DU). À l'époque où Jésus vint au monde, la polygamie, sans être défendue par une loi positive, n'était plus en usage chez les Juifs; mais les divorces se faisaient avec une légèreté que le fondateur du christianisme blâma en plusieurs circonstances (Matth., V, 31, 32; Marc, X, 2-12; Luc, XVI, 18; Matth., XIX, 2-10). Dans sa première épître aux Corinthiens (VII, 1), saint Paul donne la préférence à la virginité sur l'état de mariage; mais dans la première épître à Timothée (IV, 3) il condamne ceux qui défendent le mariage et ordonne même expressément que les jeunes veuves se marient (V, 14). La plupart des Pères, entre autres saints Cyrille d'Alexandrie, Chrysostome, Ambroise, Jérôme, regardaient le mariage comme un mal rendu nécessaire par la corruption du genre humain. D'autres voix s'élevèrent, néanmoins, pour combattre cette funeste tendance : Ignace, Hermas, les canons apostoliques, Clément d'Alexandrie, Lactance déclarèrent honorable et saint l'état du mariage; cependant on s'accorda généralement à blâmer les seconds noces. Le mépris pesait déjà sur

elles chez les Grecs et les Romains : Plutarque et Martial les qualifiaient de tristes et honteuses. Athénagore leur donna le nom d'adultère. Saint Augustin et d'autres se montrèrent, il est vrai, moins rigides ; cependant le concile de Néocésarée défendit aux prêtres d'y assister. Les constitutions apostoliques les flétrirent du nom de prostitution et d'adultère. Avec le temps pourtant, l'Église se relâcha de sa sévérité envers ceux qui contractaient un second mariage, si ce n'est toutefois à l'égard du clergé ; car la défense *Bigamus ne ordinetur*, qui est encore en vigueur dans l'Église d'Orient, subsista également dans l'Église latine, jusqu'à l'établissement formel du célibat des prêtres.

Longtemps simple cérémonie religieuse par laquelle on appelait la protection divine sur les époux, la bénédiction nuptiale finit, avec l'accroissement de la puissance de l'Église, par constituer seule le mariage, qui devint alors un sacrement. *Voy.* ce mot, **BÉNÉDICTION NUPCIALE** et l'article précédent.

Nous allons rapidement exposer les empêchements établis par l'Église, et qui rendent le mariage nul. Ils sont renfermés dans les vers suivants, imaginés pour qu'on pût les retenir avec plus de facilité :

Error, conditio, votum, cognatio, crimen,
Cultus disparitas, vis, ordo, ligamen, honestas,
Amens, affinis, si clandestinus et impos,
Si mulier sit rapta, loco nec reddita tuto.

1° *L'erreur* a lieu lorsque l'un des contractants, croyant épouser telle personne, en a pris une autre qui lui a été substituée : alors, à proprement parler, il n'a pas consenti à ce mariage ; 2° *Si*, croyant épouser une personne libre, il avait épousé un esclave, ce serait l'empêchement nommé *conditio* : cette erreur est trop importante pour que l'on puisse présumer dans ce cas le consentement de la personne trompée. 3° *Votum*, c'est l'empêchement qui atteint ceux qui ont fait vœu solennel de chasteté ou de religion. 4° *Cognatio* est la parenté ou la consanguinité dans les degrés prohibés. Chez toutes les nations policées, l'on a jugé que le mariage était destiné à unir ensemble les différentes familles, conséquemment qu'il ne fallait pas permettre aux proches parents de s'épouser. 5° *Crimen* est l'adultère joint à la promesse d'épouser la personne avec laquelle on a péché ; et l'*homicide* lorsque l'un des deux complices ou tous les deux ont attenté à la vie de l'époux ou de l'épouse, auxquels ils sont unis. 6° *Cultus disparitas* signifie que le mariage d'une personne chré-

tienne avec un infidèle est nul : il n'en est pas de même du mariage d'une personne catholique avec une personne non catholique, quoique celui-ci soit encore défendu par les lois de l'Église. Dans ces derniers cas, Rome accorde la permission, pourvu que la demande soit appuyée sur de graves motifs. Nous en avons eu un grand exemple dans le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène, luthérienne ; leur union a été bénie avec l'autorisation du pape, et par le prêtre catholique, et par le ministre protestant. 7° *Vis* est la violence ou la crainte qui ôte la liberté : quiconque n'est pas libre, n'est point censé consentir ni contracter. 8° *Ordo* est un des ordres sacrés auxquels la continence est attachée. Dans les sectes même orientales, où l'on a conservé l'usage d'élever aux ordres sacrés des hommes engagés dans les liens du mariage, il n'y a point d'exemple d'évêques, de prêtres ni de diacres auxquels on ait permis de se marier après leur ordination. On sait que les ordres qui imposent l'obligation de la continence sont le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise, appelés autrement *ordres majeurs*. 9° *Ligamen* est un mariage précédent et encore subsistant. Cet empêchement, comme on le voit, n'est que l'interdiction de la polygamie, qui a été bannie des lois de tous les peuples civilisés. 10° *Honestas* (honnêteté publique) est une alliance qui se contracte par des fiançailles valides et par le mariage ratifié et non consommé. 11° *Amens* désigne la folie ou l'imbécillité : il faut y ajouter l'enfance ou l'âge trop peu avancé de l'un des contractants : la personne qui se trouve dans l'un ou l'autre de ces deux cas est incapable de disposer d'elle-même. 12° *Affinitas* est la parenté d'alliance dans un des degrés prohibés : cet empêchement a été établi par la même raison que celui de la consanguinité. 13° La *clandestinité* a lieu lorsque le mariage n'est pas célébré par-devant le curé et en présence des témoins : cet empêchement fut établi par le concile de Trente sur la demande des différents souverains qui avaient leurs représentants à cette célèbre assemblée. 14° *Impos* désigne l'impuissance absolue ou relative de l'un des contractants : elle annule le mariage, parce que l'objet direct et principal de ce contrat est la procréation des enfants. 15° Enfin, le *rapt* est censé ôter à une fille la liberté de disposer d'elle-même. — Il y a un grand nombre d'empêchements prohibitifs établis par l'Église dans l'intention de rendre plus respectable le sacrement du mariage, qui, comme nous l'avons dit, est l'image de l'union de Jésus-Christ et de son Église. Les principaux sont le vœu de chas-

teté, la défense de se marier depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'aux Rois, et depuis le mercredi des cendres jusqu'à Quasimodo; les fiançailles faites avec une personne, lesquelles empêchent qu'on ne puisse se marier avec une autre, à moins qu'elles n'aient été dûment résolues. On comptait autrefois beaucoup plus d'empêchements prohibitifs, mais ils ont cessé par l'usage; et l'Église dispense des autres toutes les fois qu'il y a des raisons pour le faire. — Telle est la jurisprudence ecclésiastique, fixée par le dernier concile général. — Quant aux cérémonies qui accompagnent le mariage, elles sont prescrites dans le *Rituel*, et il est peu de personnes qui ne les connaissent pas. Les protestants les ont modifiées conformément à leurs croyances, et elles ont pris l'esprit général de la réforme. Chez tous les peuples, le mariage devient une occasion de fêtes et de réjouissances; mais malheureusement la superstition et le libertinage les déshonorent trop souvent. Nos lecteurs ne verront pas ici sans intérêt une peinture des cérémonies nuptiales parmi les Israélites, le peuple le plus ancien dont il nous reste des monuments authentiques, sur lesquels il nous soit permis d'apprécier les coutumes des premiers âges du monde. Lorsqu'un mariage était décidé, on faisait les fiançailles, qui ne pouvaient être annulées qu'au moyen du divorce. Le jeune homme, en présence de deux témoins, offrait à la fille une pièce d'argent ou un anneau, et lui disait : « Si tu consens à devenir mon épouse, accepte ce gage. » Les noces suivaient quelquefois les fiançailles; d'autres fois, un espace de six mois, un an et plus, les en séparait. Au moment du contrat, la femme ne recevait de ses parents que les choses nécessaires à sa parure et à ses besoins particuliers. C'est le mari qui fournissait la dot. « L'homme épouse, dit la loi, après avoir donné ce qu'il faut aux vierges quand on les marie. » Cet usage, commun à plusieurs peuples, aux Spartiates, aux Germains, dont Tacite dit : *Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert*. cet usage, disons-nous, était fondé sur ce que l'homme, ayant reçu en partage la force physique et l'activité d'esprit avec lesquelles on obtient les richesses, doit les apporter lui-même dans la famille. Dans le contrat, l'état présent et futur de la femme est stipulé de la manière la plus expresse. Il comprend trois choses, dont le refus ou l'abus est la source première des dissensions domestiques : les aliments, les vêtements convenables à sa position, et l'amitié conjugale. Voici le modèle littéral des contrats de mariage hébreux, qui remonte aux temps les plus reculés : « En l'année..., le jour...

du mois de..., Benjamin, fils de..., a dit à Rachel, fille de... : Deviens mon épouse selon la loi de Moïse et d'Israël. Je promets de l'honorer, de pourvoir à ton entretien, à ta nourriture, à tes vêtements, suivant la coutume des maris hébreux, qui honorent leurs femmes, et qui les entretiennent comme il convient. Je te donne d'abord deux cents pièces d'argent (somme adjudgée par la loi), et te promets, outre des aliments, des habits et tout ce qui te sera nécessaire, l'amitié conjugale, chose commune à tous les peuples du monde. Rachel a consenti à devenir l'épouse de Benjamin, qui, de son plein gré, pour former un douaire en rapport avec ses propres biens, ajoute à la somme précédemment indiquée la somme de... » — La cérémonie du mariage était, comme nous l'avons dit, une cérémonie de famille, dans laquelle les prêtres et les lévites ne remplissaient aucune fonction nécessaire. Le père servait de pontife : il plaçait la main droite des jeunes gens l'une dans l'autre, et leur donnait la bénédiction nuptiale : « Que le Dieu d'Abraham et de Jacob soit avec vous, et qu'il vous fasse prospérer en toute chose. Agissez vertueusement. Je vous bénis. » De nos jours, les Israélites simulent les anciens usages sous les yeux des rabbins, qui représentent les magistrats d'autrefois. Le jeune homme et la fille, couverte d'un voile, sont assis sous un dais. On leur lit le contrat dans la langue hébraïque, et les passages de la loi qui s'y rapportent. Le fiancé met une bague au doigt de sa compagne : « Que cet anneau t'unisse à moi, selon la loi de Moïse et d'Israël. » Le rabbin ou un proche parent verse du vin dans une coupe, en goûte, le donne à goûter aux époux : « Béni soit l'auteur de toutes choses, qui a fait la joie de l'époux et de l'épouse, qui fait revivre Sion dans ses enfants, qui a créé la gaieté, l'amour, la fraternité, l'amitié et la paix ! » Alors, on jette quelquefois une poignée de froment, symbole d'abondance, et un jeune enfant brise le verre, soit pour donner le signal du plaisir, soit pour que d'autres lèvres n'en approchent point, soit pour marquer la fragilité du bonheur ou rappeler la destruction de Jérusalem. A la bénédiction paternelle succédaient les fêtes, qui duraient sept jours, après lesquelles on conduisait en grande pompe l'épouse de sa propre maison à celle de son époux. Dès le soir des noces, on l'introduisait dans la couche nuptiale, dans la chambre de sa propre mère, qui la lui céda. Le jeune homme accourait; mais il avait à peine accompli l'hymen qu'il revenait au milieu de ses amis. Pendant la semaine entière de ses noces, l'amitié, souvent impor-

tune, disputait le jeune Hébreu aux plaisirs de l'amour.

MARIAMNE, princesse juive, du sang royal, fut épousée par Hérode le Grand. Ce prince avait pour elle une violente passion; cependant dans un accès de jalousie il la fit mettre à mort sur de faux soupçons (50 ans av. J. C.). A peine l'ordre était-il exécuté, qu'il en éprouva le plus vif regret, et tomba dans une sorte de délire pendant lequel il croyait encore voir et entendre Mariamne. Ce sujet tragique a été mis sur la scène par Voltaire et par plusieurs autres poètes.

BOUILLET.

MARIANA (JUAN), jésuite et historien espagnol, né à Talavera, dans le diocèse de Tolède, en 1537, entra chez les compagnons d'Ignace en 1554. Il devint, dans cette savante école, un des plus habiles hommes de son siècle. Il savait les belles-lettres, le grec, l'hébreu, la théologie, l'histoire ecclésiastique et profane. Il professa la théologie à Rome pendant quatre ans; il en passa ensuite deux en Sicile, et fut envoyé de là à Paris, où il expliqua la doctrine de saint Thomas avec un grand succès. Mais l'affaiblissement de sa santé l'ayant forcé de renoncer à l'enseignement, il retourna en Espagne en 1574, et se retira dans la maison des jésuites de Tolède. Là, il composa les ouvrages auxquels il dut sa grande célébrité, mais aussi des critiques et des persécutions qui troublèrent le repos de sa vie. Il mourut à Tolède en 1623, à quatre-vingt-sept ans. C'était, suivant la peinture qu'en ont faite ses confrères, un homme ardent et inquiet. On a de lui : I. *Hist. de rebus Hispaniæ*, lib. xxx, cum append. (Tolède, 1592, in-fol.), qu'il traduisit lui-même en espagnol. La meilleure édition espagnole est de 1678 (Madrid, 2 vol. in-fol.). Elle est conforme à celle de 1608, du même format, à laquelle Mariana avait présidé. La plus belle édition de la version latine est celle de la Haye (en 1733, en 4 vol. in-fol.), avec la continuation du père J. E. Miniano, depuis 1516, où finit Mariana, jusqu'à 1678, traduite en espagnol par le continuateur lui-même (Madrid, 1679; Ybarra, 1780, 2 vol. in-fol.; Valence, 1783-1796, 9 vol. petit in-fol.; Madrid, 1819, augmentée d'une nouvelle continuation par J. Saban y Blanco). *L'Histoire d'Espagne* de Mariana a été traduite en français par le P. Charenton, jésuite (Paris 1725, 5 tom. en 6 vol. in-4°, fig.) Mahudel y a ajouté une dissertation historique sur les monnaies antiques d'Espagne. — Mariana, comparable aux plus célèbres historiens de l'antiquité, marche l'égal du président de Thou pour la noblesse et l'élégance du style, mais il n'est ni

aussi exact, ni aussi judicieux, ni aussi impartial. Il a de la pompe, de la majesté, quelquefois même de l'enflure dans le style, mais peu de précision, et encore moins de philosophie. Pedro Mantuano, Cohon, Truel, et Ribeiro de Macedo, ont relevé dans Mariana plusieurs erreurs de chronologie, de géographie et d'histoire. II. *Liber de ponderibus et mensuris* (Tolède, 1550, in-4°; Mayence, 1609, in-8°). III. Des *Scholies* ou courtes notes sur l'Ancien et le Nouveau Testament : *Tractatus septem, theologici et historici : de adventu B. Jacobi apostoli in Hispaniam, pro editone vulgatâ S. S. Bibliorum; de spectaculis; de die mortis Christi*, etc. (Collogne, 1609, in-folio). IV. *De monetâ mutatione*, petit traité sur le changement des monnaies en Espagne, qui fut condamné, et fit enfermer l'auteur pour un an, sous le ministère du fameux duc de Lerme. V. Un traité *Des choses qui sont dignes d'amendement en la compagnie des jésuites* (in-8°), imprimé d'abord en espagnol l'an 1625, puis en latin, en italien et en français. Mariana ne voulait pas le rendre public; un franciscain le lui déroba dans sa prison, et le fit imprimer à Bordeaux. VI. Enfin, l'ouvrage qui a le plus contribué à la réputation de Mariana : *De rege et regis institutione, libri tres* (Tolède, in-4°, 1599), ouvrage altéré dans les éditions postérieures, et qu'il est fort difficile de se procurer aujourd'hui. Il fut censuré par la Sorbonne, et condamné par le parlement de Paris à être brûlé par la main du bourreau, en 1610. Ce traité, œuvre d'un monomane, est aussi peu remarquable par la forme que par le fonds : il eût passé inaperçu sans l'assassinat d'Henri IV. — La vie de Mariana a été écrite par Tamaio de Vargas; et Bayle lui a consacré dans son *Dictionnaire* une notice pleine d'intérêt.

DICTIONNAIRE DE LA CONV.

MARIANNES, archipel de la Polynésie, situé au nord des Carolines, vis-à-vis de la Chine, mais à une grande distance de ses côtes. C'est une chaîne de dix-sept îles qui s'étend entre le 15° et le 21° de latitude nord, dans la direction du méridien. On évalue leur superficie réunie à 385 lieues carrées de France. Les plus importantes sont San-Juan-de-Gouaham, Rotta, Saypan et Tinian. La plupart des Mariannes sont très-élevées, et jouissent d'un sol fertile; mais il n'y en a que deux ou trois de peuplées, quoiqu'elles paraissent l'avoir été presque toutes avant l'arrivée des Espagnols, qui en exterminèrent la population. Gouaham, actuellement la plus peuplée, quoiqu'elle n'ait que 5,000 à 6,000 habitants, en comptait alors environ 45,000. Après

celle-ci, on peut citer Tinian, si pompeusement célébrée par Anson, et qui est aujourd'hui triste et désolée; Saypan, avec un volcan en activité, et dont la fécondité passe pour miraculeuse; Rotta, couverte, ainsi qu'Agouigouan, d'une végétation superbe. Mais les autres îles sont loin d'être aussi favorisées. Dans l'origine, la végétation des Mariannes offrait le même aspect que celle des Carolines. Aujourd'hui, on y voit croître les plantes les plus usuelles de nos contrées et celles des régions intertropicales, l'ananas, la goyave, la grenade, le coton, l'indigo et les cannes à sucre, le riz, le maïs, le tabac, le haricot, la fève, la lentille, les pois, le sainfoin, la luzerne, les melons d'eau, les melons musqués, le curcuma, l'arbre à pain, le bambou, le tamarin, le cocotier et l'aréquier. Des cycas sans nombre ornent le paysage ou se groupent en forêts épaisses. On y recueille aussi le citron, l'orange et le limon. Telles sont en abrégé les productions splendides de cette terre féconde. — La faune des Mariannes fut longtemps aussi très-exiguë. Les Espagnols y ont introduit la plupart de nos animaux domestiques. La mer y est très-poissonneuse; on y pêche entre autres le megnahak, petit poisson dont l'arrivée est un moment de réjouissance pour les habitants. Les Mariannais ont un physique fort agréable, et les femmes sont généralement jolies. Sous ce rapport, comme au moral, ils paraissent peu différer de leurs ancêtres. Esprits indolents et simples, ils sont hospitaliers, généreux et très-soumis à leurs chefs. Quant à leur langue, ils l'ont totalement oubliée, et se servent d'un espagnol corrompu. Leur costume est à peu près semblable à celui des indigènes chrétiens des Philippines. Un missionnaire jésuite, qui a visité les Mariannes peu après leur dévastation, nous a laissé une description fort intéressante des mœurs et coutumes de l'ancienne population. Comme de simples extraits nous entraîneraient trop loin sans satisfaire la curiosité, nous préférons y renvoyer. Elle est intitulée *Histoire des Mariannes* (Paris, 1701, 1 vol. in-12). — Les Mariannes ont été découvertes en 1521, par Magellan, qui leur appliqua la dénomination d'*islas de los Ladrones*, ou îles des Larrons, à cause de quelques larcins dont les indigènes se rendirent coupables à son égard. En 1565, Lopez de Legaspi en prit possession au nom de Philippe II; et Marie-Anne d'Autriche y ayant envoyé des missionnaires, elles furent baptisées du nom de cette princesse. Depuis cette époque jusque vers la fin du siècle dernier, les Espagnols les ont tenues dans l'oppression

et se sont ainsi opposés au développement qu'elles auraient pu prendre. Le gouverneur qu'y envoie la cour de Madrid réside à Agagna, petite ville d'un millier d'habitants, sur la côte occidentale de Gouaham. La relation de M. de Freycinet contient des détails curieux sur l'archipel des Mariannes, qu'il a le premier exploré avec soin. Nous ne saurions donner assez d'éloges à ce travail consciencieux, digne du succès qu'il a obtenu. O. MAC CARTHY.

MARIE (étoile de la mer), mère de Jésus, était de la tribu de Juda et de la famille de David. Parmi les types créés par la religion chrétienne, il n'en est aucun de plus beau, de plus pur que Marie, fille d'Héli et d'Anne. Objet de foi et d'adoration, chaste et sainte croyance pour ceux que la main de Dieu a touchés, elle est pour les autres un ineffable élan de poésie, une consolatrice aux tendres paroles. Retourne-moi, s'il se peut, par la pensée, à l'époque de Marie, et cherchons si, dans l'antiquité, il existe quelque chose de comparable. Non sans doute, non! les anciens, nos maîtres sur tant de points, n'ont jamais conçu une pareille divinité, jamais ils n'ont allié avec un tel bonheur tant de grâce, tant d'amour et de pureté. Concevons-nous bien quel fut dans ce vieux monde, mourant de son crime de lèse-humanité, l'effet produit par cette douce croyance, par cette consolatrice pure comme le sourire d'un enfant, bonne et tendre comme une âme qui a souffert? Marie ne semble tenir d'une nature divine que pour intercéder dans le ciel et rester femme pour entendre nos douleurs, pour comprendre de ces angoisses que l'homme serait tenté de vouloir cacher à Dieu même. Aussi, écoutez les doux noms qu'une foi naissante a donnés à la Vierge! pour les jeunes filles, c'est l'*étoile du matin*, la *rose du mystère*, un *vaso rempli de parfums*; pour les voyageurs, une *source toujours pure*; les plébéiens désespérés l'invoquaient en la nommant la *gardienne*, la *consolatrice des affligés*; pour tous elle était la *grande espérance*. — Cette chaste et sainte figure de la vierge mère leur semblait comme un sourire de miséricorde et de paix, ils croyaient l'entendre dire : « Venez, vous qui avez souffert, venez vous qui avez aimé, j'ai aimé, j'ai souffert. » Souffrance et amour furent en effet toute la vie de la mère du Sauveur, qui à l'âge de 15 ou 16 ans épousa Joseph, de la famille de David. Elle s'unit à lui avec la ferme résolution de demeurer vierge. Peu de temps après son mariage, l'ange Gabriel lui apparut pour lui annoncer qu'elle allait devenir mère. L'envoyé du ciel étant auprès d'elle, lui dit : « Je te salue, ô toi qui es reçue en grâce;

le Seigneur est avec toi ; tu es bénie entre toutes les femmes. » Marie s'étant troublée, l'ange reprit : « Marie, ne crains rien, tu vas devenir mère, tu auras un fils qui sera le fils du Très-Haut ; tu le nommeras Jésus ; et le Seigneur-Dieu lui donnera le trône de David, et il régnera d'un règne éternel. » Alors Marie, s'inclinant, répondit : « Comment cela sera-t-il, je suis vierge ? » Mais Gabriel reprit : « Le Saint-Esprit descendra en toi, et la vertu du Très-Haut te couvrira de son ombre. Et voici, Élisabeth ta cousine a aussi conçu un fils en sa vieillesse, et c'est le sixième mois de la grossesse de celle qui était appelée stérile, car rien n'est impossible à Dieu. » Et Marie dit : « Voici la servante du Seigneur ! qu'il me soit fait selon ta parole ! » et l'ange se retira d'avec elle. Dans les jours qui suivirent la révélation, Marie quitta Nazareth pour aller dans les montagnes visiter sa cousine Élisabeth, qui demeurait à Hébron. Celle-ci, en voyant la Vierge, la salua par ces paroles : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni : et d'où me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne à moi ?... » Alors Marie, convaincue dans sa foi, chanta un cantique admirable d'élevation et de poésie. Après être demeurée environ trois mois à Hébron, Marie revint à Nazareth, et Joseph son mari, parce qu'il était juste, la voyant enceinte, voulut la renvoyer secrètement pour ne point la diffamer. Mais comme il pensait à ces choses, l'ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains point de recevoir Marie, ta femme, car ce qui a été conçu en elle est du Saint-Esprit, et elle enfantera un fils, et tu appelleras son nom Jésus, » et tout ceci est arrivé afin que fût accompli ce dont le Seigneur avait parlé par le prophète, en disant : « La Vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils, et on appellera son nom Emmanuel, ce qui signifie : *Dieu avec nous*. » Joseph, obéissant à la voix divine, garda Marie. — Cependant, un édit de César-Auguste ayant ordonné un nouveau recensement des Juifs, Joseph et son épouse à la veille de devenir mère partirent pour Bethléem afin de se faire inscrire. C'est là que la Vierge mit au monde le fils de Dieu. Comme deux pauvres gens, Marie et son gardien avaient été relégués à l'étable. Dans la nuit du 25 décembre, une étoile nouvelle parut aux cieux, une voix pleine de mélodie, des chœurs d'ange chantèrent sur l'humble crèche : *Gloire à Dieu ! paix aux hommes !* Tout enfin fut autour de Marie prodiges, révélations et miracles. Les mages vinrent s'incliner devant l'Enfant-Dieu. « Pourquoi

vous prosterner, mages ? s'écrie l'éloquent saint Bernard ; est-il donc roi ? s'il est roi, où est son sceptre, où est sa couronne, où est sa cour ? Marie ressemble-t-elle à une reine ? » Pâle de douleur, tenant en tremblant le Dieu qui vient de naître, humble comme la plus humble, adorable de modestie, la Vierge, frémissante de joie et non d'orgueil, semble à peine croire qu'elle a été l'élu du Seigneur. Comme toutes les autres femmes, elle pensa devoir se purifier, et, quarante jours après la miraculeuse nativité, elle vint se présenter au temple. — Hérode, ayant appris qu'un roi d'Israël était né, et ne sachant dans quelle famille était venu ce dominateur futur, ordonna le massacre de tous les enfants mâles. Marie et Joseph, avertis par miracle, s'enfuirent avec Jésus : ils gagnèrent l'Égypte, où ils demeurèrent sept années. En voyant le fils de Dieu errant et fugitif, Marie ne désespéra pas. Humble servante de Jésus, elle attendit le grand jour, en le redoutant peut-être, car qui sait quelles étaient ses craintes et ses espérances ? Ce faible et bel enfant, qui dormait sur ses genoux, allait-il, dans sa sainte mission, revêtir la majesté des cieux, repousser sa mère et l'oublier ? marcherait-il à la vérité et à l'œuvre de la rédemption à travers les terreurs de la guerre ? dominerait-il par la force ou par la bonté, par la parole aux ailes de feu ou par le glaive ? Cette tête gracieuse et grave, ces beaux yeux d'azur, inspireraient-ils l'épouvante, convertiraient-ils le monde dans un éclair ou l'appelleraient-ils par la foi ? que serait-elle dans ce cœur d'un Dieu, elle, pauvre femme, réceptacle fragile et passager d'une éternelle divinité ? La foi de Marie ne chancela jamais. Après la mort d'Hérode, elle revint à Nazareth. Bientôt, Jésus instruisit les docteurs, et la Vierge vit dès lors les commencements de l'apostolat du Sauveur : elle eût pu s'en glorifier, elle ne le fit pas ; au contraire, elle vécut si modestement que c'est à peine si, de temps à autre, on l'entrevit à travers le groupe des saintes femmes qui étaient attachées aux pas du Messie. Lors des noces de Cana, à une douce parole de sa mère, Jésus répondit : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? mon heure n'est pas encore venue ! » On a reproché au Christ cette sévère remontrance : c'est à tort, je crois. Celui qui disait : « Pour venir à moi, quittez père, mère, parents, amis, pouvait-il un instant s'oublier devant les Juifs, qui interprétaient ses moindres paroles ! L'humanité était l'éternelle pensée, l'éternel amour du fils de Dieu ; s'il nous paraît dur aux noces de Cana, c'est que peut-être il avait surpris dans le cœur

de sa divine mère un instant d'orgueil ou de vanité. N'est-ce pas Jésus qui dit à Marie, en lui montrant l'apôtre bien-aimé : « Mère, voilà ton fils, » et qui, en s'adressant à son ami, ajouta : « Fils, voilà ta mère ! » N'y avait-il pas une douce et tendre sollicitude unie à de funestes présages dans ce legs si dignement rempli, à ce que nous apprend l'Écriture ? Mais l'heure du triomphe et de la mort approchait. Quelles durent être les angoisses de Marie ! Un Dieu, ou plutôt un fils, battu de verges, crucifié, mourant, couvert d'insultes ; le fils du Très-Haut étendu sur la croix, souffrant sans se défendre !... Sa pauvre mère, la Vierge, eut le sublime courage de ne pas douter : elle but larme à larme cette affreuse agonie. Au milieu de toutes les autres douleurs, au milieu des fidèles saisis d'épouvante, Marie conserva son auguste caractère ; elle garda son admirable noblesse : aussi, avec quelle sublime foi les arts ont compris cette sublime souffrance, ce déchirement de l'âme ! Marie en larmes semble dire : « Je pleure, parce que je suis femme et mère ; j'espère, parce que je sais qu'il est mon Dieu. » Marie est la plus ferme des croyantes, aussi est-ce la sainte par excellence. Elle est assise à la droite de son fils, qui n'a pas de refus pour elle. Les puissances des cieux s'inclinent sous sa gloire, les séraphins se voilent pour la contempler : quand elle parle, les harpes d'or frémissent. Sur la terre, objet d'un culte plein de ferveur, adorée entre toutes les saintes, elle est la patronne de tout ce qui souffre et espère. Chaque église rustique la place sur l'autel le mieux paré ; elle règne sous le chaume ; les enfants du village la bénissent comme une seconde mère. Gardienne des matelots, elle voit ces hommes forts et héroïques courber devant sa chapelle leurs têtes humides encore de l'écume des mers. Devant ce symbole de grâce et de candeur, les vierges s'inclinent en murmurant des paroles que Marie seule semble pouvoir comprendre. Elle a traversé les âges avec sa robe sans tache. Les humbles l'aiment d'un amour où il n'y a pas de crainte ; les incrédules la contemplent avec admiration, comme une de ces sublimes créations d'une audacieuse et adorable poésie : pour eux, c'est l'emblème de la terre toujours vierge et toujours féconde, c'est une personnification d'une vieille croyance des vieux siècles. — On dit que Marie mourut à l'âge de soixante-trois ans, à Éphèse, d'autres prétendent à Gethsemani. Pour nous, chrétiens, elle vit toujours aux cieux, où la douleur et le repentir vont l'invoquer ; sur la terre, dans ces admirables pages qu'elle a su inspirer au génie, à Bos-

suet, à Raphaël, à Murillo, à Rubens. Nous l'avons dit, mais nous aimons à le répéter, rien, selon nous, en poésie, n'est comparable à cette délicieuse figure : il n'y a pas de culte plus pur. Dans la parole même du Christ, des hommes coupables et sacrés ont su trouver de perverses doctrines ; la chasteté de Marie fut aussi fatalement interprétée, on a eu tort : reproduire est la grande loi de l'humanité. Quoi qu'il en soit, rien n'a pu affaiblir le culte de Marie. Voyez-la tenant en ses bras son divin enfant, dont elle épie le sommeil avec la sollicitude d'une mère et la naïveté d'une vierge ; voyez-la à la crèche adorant, oublieuse d'elle-même, le fruit de ses entrailles ; contemplez-la recueillant les paroles de son fils ; admirez-la au Calvaire, et dites, dans cette vie de grâce, de tristesse, d'innocence et de foi, y a-t-il autre chose que de la poésie, de l'amour, de la miséricorde et de l'espérance ? Pourquoi donc parlerai-je des opinions des nestoriens, des eutychiens, des collyridiens, de Calvin, de d'Argentan, de Lafitau, d'Hepburne, de Thiers, de Jean Lanoy, de Jacques Boileau, de Tilmont, de Gaudin, etc. ? A. GENÉVAT.

MARIE, sœur de Marthe et de Lazare, naquit à Béthanie. Sa famille fut aimée du Seigneur ; souvent il allait la visiter ; et chaque fois Marie, attentive à la parole du Maître, recevait avec bonheur les saints enseignements. Marthe s'occupait un jour des soins de l'intérieur de la maison, tandis que sa sœur, assise auprès de Jésus, se nourrissait de sa sagesse : « Voyez, Seigneur, dit Marthe, ma sœur me laisse servir toute seule ; dites-lui donc de m'aider. » Jésus répondit : « Une seule chose est nécessaire, Marie a choisi la meilleure part : elle ne lui sera point ôtée. » Lorsque Lazare fut malade, Marthe et Marie firent avertir le Rédempteur. Quand il vint, après la mort de Lazare, Marthe courut à sa rencontre, Marie l'attendit ; mais dès qu'elle eut entendu sa voix, elle alla se jeter à ses pieds, en disant : « Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort. » Touché de la douleur de Marie et des larmes de ceux qui l'accompagnaient, le Fils de Dieu se rendit au tombeau. A sa voix, Lazare sortit du cercueil. — Six jours avant la Pâque, Jésus soupa chez Simon le lépreux lorsque Marie, entrant dans la salle du festin, répandit sur les pieds du Christ une livre d'essence de nard, puis elle les essuya avec ses longs cheveux, touchante preuve d'amour et de reconnaissance ! L'avare Judas ayant dit qu'il aurait mieux valu vendre ce parfum pour en distribuer le prix aux pauvres, Jésus, profondément touché, répondit : « Laissez faire cette femme, elle

avait gardé ce parfum pour le jour de sa sépulture. Vous avez toujours des pauvres avec vous; mais vous ne m'aurez pas toujours. » Il ajouta que, dans tout l'univers, on admirerait l'humble piété de Marie. — Là s'arrête ce que l'Évangile nous apprend sur la sœur de Lazare, sur Marie, qui, selon quelques-uns, vint avec son frère et Marthe mourir en Provence. On prétend même, au XIII^e siècle, avoir retrouvé ses reliques à Saint-Maximin. Pour Marie de Béthanie, comme pour la mère du Christ, nous nous arrêterons où s'arrêtèrent les enseignements de l'Évangile, sans nous jeter dans les dissertations de Pierre de Saint-Louis, de Launoy, etc. — La fête de Marie de Béthanie se célèbre le 29 juillet.

A. GENEVAY.

MARIE, sœur d'Aaron et de Moïse, fille d'Amram et de Jocabed, naquit en Égypte. Par son adresse, la fille de Pharaon voulut bien donner Moïse à allaiter à une femme des Hébreux. La jeune fille reçut l'ordre de trouver une nourrice: elle alla chercher sa propre mère et comme l'enfant sauvé prit volontiers le sein, on le lui laissa pour nourrisson. Marie devint l'épouse de Hur. Après le passage de la mer Rouge, elle se mit à la tête du chœur des femmes pour entonner le cantique de la délivrance. Ayant plus tard osé murmurer contre Moïse, qui avait épousé une femme du pays de Chus, Dieu frappa la coupable d'un mal affreux: elle devint lépreuse et resta sept jours loin du peuple sacré; la punition disparut quand vint le repentir. Elle mourut, d'après les Pères, âgée de 126 ans, l'an 1452 avant J. C.

DAVILA.

MARIE DE MÉDICIS, reine de France, naquit à Florence, le 26 avril 1575; elle était fille du grand-duc de Toscane, François II, et elle avait plus de 27 ans et demi lorsqu'elle fut unie à Henri IV (16 décembre 1600). Au mois de septembre 1601, elle mit au monde le dauphin, qui fut depuis Louis XIII. Marie de Médicis fut couronnée à Saint-Denis, le 13 mai 1610, et le lendemain elle était veuve: Henri avait été assassiné. Ce prince, au moment de partir pour la grande entreprise qu'il avait conçue contre l'Autriche, avait résolu de la nommer régente: il n'eut pas le temps d'exécuter ce projet; mais elle fut appelée à la régence par le parlement, que le duc d'Épernon avait fait assembler à la hâte, et qu'il avait entouré de troupes dévouées à sa personne, et prêtes à forcer, au besoin, la volonté des magistrats.

L'union de Henri IV et de Marie avait été toute pleine d'ennuis et de discordes conjugales. Cette femme, de peu d'esprit, ambitieuse, avide,

jalouse, acariâtre et emportée, avait tous les défauts les plus capables d'éloigner d'elle un époux dont les penchants volages n'étaient déjà que trop connus. Peut-être la grâce et la séduction d'une humeur douce et d'une tendresse caressante, eussent-elles fini par toucher l'âme aimante et bonne de Henri; mais, dès la seconde année de son mariage, il ne trouva dans son ménage qu'un enfer, dont il se sauvait le plus souvent qu'il pouvait. En vain Sully s'efforçait de rétablir la paix entre les époux: c'étaient des brouilleries continuelles, qu'apaisaient mal d'éphémères raccommodements. La reine était d'ailleurs complètement subjuguée par Léonora Galigai, sa favorite, et par Concini, le mari de cette femme, Italiens venus avec elle de Florence, et qui entretenaient son antipathie contre le roi.

Les discordes de la maison royale avaient reçu une telle publicité, qu'on alla jusqu'à soupçonner la reine de n'avoir pas été entièrement étrangère à l'épouvantable catastrophe du 14 mai; mais cette complicité n'a jamais été prouvée. On n'ose en accuser ni peut-être en absoudre complètement cette princesse, « qui ne fut pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois, » a dit le président Hénault, avec la mesure et la finesse qui caractérisent cet historien.

La puissance de Marie de Médicis dura sept années, jusqu'à la mort de Concini, maréchal d'Ancre (1617). Le règne de ce favori fut une époque fatale pour la France. Les fidèles et habiles serviteurs du feu roi, Sully, Jeannin et d'autres, furent renvoyés; la politique de Henri IV fut abandonnée, et la monarchie, humiliée au dehors, ravagée au dedans par les rébellions princières qu'excitait le gouvernement de la reine et par les dilapidations des Concini, était la proie de ces misérables Italiens. L'indignation était au cœur du peuple aussi bien qu'au cœur des grands.

Après la mort du maréchal d'Ancre, une révolution s'opéra, mais non au profit de la royauté. Sur les ruines du favori, qui régnait sous le nom de la reine mère, s'éleva un autre favori qui gouverna sous le nom du jeune roi (voy. LUYNES). Concini mort, Marie de Médicis tomba du trône dans une espèce de prison; elle fut confinée chez elle, et Louis XIII refusa obstinément de la voir. Elle obtint la permission de s'exiler au château de Blois. Alors le peuple, qui avait maudit la reine, s'intéressa à une mère persécutée par son fils. Deux ans après environ, dans la nuit du 23 février 1619, d'Épernon, qui s'était

toujours montré du parti de Marie de Médicis contre Henri IV, l'aïda à se sauver par une fenêtre du château, et la conduisit à Angoulême. Au lieu de punir cette trahison, Louis XIII fit avec le sujet rebelle une espèce de traité, dont les conditions ne tardèrent pas à être violées de part et d'autre ; et Marie de Médicis se trouva bientôt suivie d'une troupe de mécontents, avec lesquels elle put commencer la guerre civile. Cette guerre dura peu : le pont de Cé, en Anjou, ayant été forcé par les troupes du roi, la reine fit des soumissions, suivant le conseil de Richelieu, alors évêque de Luçon et que de Luynes, dans les embarras où il se trouvait, avait fait venir à la cour.

La mort prématurée de Luynes (14 décembre 1621) fit cesser la persécution qu'éprouvait Marie de Médicis : elle reprit sa place à la tête du conseil. Alors elle s'employa de toutes ses forces à y introduire Richelieu, dont elle espérait faire sa créature, et à l'aide duquel elle sembla, en effet, gouverner pendant environ cinq ans. Mais Marie de Médicis était destinée à être toujours victime des favoris ou de ceux dont elle élevait la puissance ; et les soumissions apparentes de Richelieu ne servirent qu'à couvrir les manœuvres secrètes qu'il dirigeait contre l'influence de la reine mère. Celle-ci s'aperçut enfin qu'elle s'était donné un maître : alors elle travailla à le détruire dans l'esprit du roi ; mais elle n'était pas femme à lutter avec avantage contre un tel homme. Richelieu, créé premier ministre en 1629, perdit, cette même année, la place de surintendant de la maison de Marie de Médicis. Il y eut alors une sorte de guerre ouverte entre la reine mère et le premier ministre. Le roi, dont Marie de Médicis se croyait sûre, donna pourtant la victoire au cardinal : le jour du dénouement de cette intrigue politique est connu sous le nom de *journée des dupes*. Bientôt, la reine, emprisonnée dans le château de Compiègne, s'en échappa, et se réfugia à Bruxelles (1631). Il était trop important pour Richelieu de la tenir loin de la cour et séparée du roi ; elle n'obtint jamais, ni du parlement ni du conseil, la permission de rentrer dans le royaume. Des Pays-Bas, elle chercha un asile en Angleterre, d'où la chassèrent les malheurs de Charles I^{er}. Elle se réfugia alors à Cologne, où elle mourut, le 3 juillet 1642, dans une espèce de grenier¹, après avoir languï, vieille et délaissée, dans le dénûment le plus absolu : elle avait 69 ans. Il pouvait être

conforme à l'intérêt du royaume que cette femme tracassière en restât éloignée ; mais ce sera pour Louis XIII une honte éternelle d'avoir permis que les douleurs de cet exil nécessaire aient été accrues de toutes les horreurs de la misère.

Cette fille des Médicis avait hérité du goût de sa famille pour les arts ; non-seulement elle les aimait, mais elle les protégeait, et elle était artiste elle-même. On conserve quelques épreuves de son portrait gravé sur bois de sa propre main. Elle a fait bâtir le palais du Luxembourg sur le plan du palais Pitti de Florence, et Paris lui doit quelques travaux utiles. Parmi les ouvrages où l'on trouve de curieuses particularités sur cette reine, il faut mettre au premier rang l'*Histoire de la mère et du fils*, livre généralement attribué au cardinal de Richelieu, quoiqu'il porte le nom de Mézerai. M. AUDIFFRET.

MARIE FÖRÖDOROVNA, impératrice de Russie. Voy. PAUL I^{er}.

MARIE I^{re} TUDOR, reine d'Angleterre, naquit, le 11 février 1515, du mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Quoique ce mariage eût été déclaré nul et l'enfant qui en était né illégitime, cependant, comme la bonne foi des parties contractantes était reconnue, que le roi et le parlement l'avaient rétablie dans ses droits de succession, elle fut regardée, pendant la fin du règne de Henri VIII et pendant celui d'Édouard VI, son frère, comme l'héritière du trône. Il paraît que son éducation avait été soignée : elle savait le latin, la musique, et plusieurs de ses lettres donnent de son intelligence une plus haute opinion que celle qu'on s'en forme généralement. Du reste, lady Marie, c'est ainsi qu'on l'appelait, vivait modestement à Copped-Hall (Essex), lorsque son attachement pour le catholicisme proscrit par Henri VIII, et que le jeune roi continuait à persécuter, vint lui attirer des vexations nombreuses. Sommée de se conformer au nouveau statut sur l'uniformité de rite (1549), elle déclara aux lords du conseil « que son âme appartenait à Dieu, et qu'elle entendait ne jamais changer de croyance, comme elle ne dissimulerait jamais son opinion. » Son chapelain et trois de ses officiers furent envoyés à la Tour, mais sa fermeté ne se démentit pas. Elle écrivit au roi une lettre pleine de noblesse, et répondit à ses envoyés : « Je mettrai ma tête sur le billot plutôt que de faire usage d'un rituel différent de celui qui fut employé au décès du roi mon père (août 1551). » Heureusement elle trouva un protecteur dans l'empereur Charles-Quint, son cousin ; mais il ne fallut rien moins qu'une menace de déclaration de guerre par l'ambassadeur de celui-ci pour

¹ Une inscription placée sur la maison la fait reconnaître encore aujourd'hui.

assurer à la princesse Marie le libre exercice de son culte.

Cependant la puissante faction des Northumberland et des Dudley (*voy.* ces noms et *SURFOLK*) avait arraché à Édouard mourant un nouveau règlement de succession qui écartait du trône, comme illégitimes, Marie et sa sœur Élisabeth, pour y appeler une parente éloignée (*voy. Jane GRAY*). Mandée à Londres pour assister aux derniers moments de son frère, Marie serait tombée au pouvoir de ses ennemis, qui venaient d'y proclamer Jane Gray, si, avertie par un ami fidèle, elle n'avait eu le temps de pourvoir à sa sûreté et à la conservation de ses droits. Du reste, la nation n'aimait pas les Dudley et était habituée à regarder ses titres comme incontestables, malgré les craintes que sa croyance pouvait inspirer. Aussi, en quelques jours, elle se vit entourée de 30,000 hommes, proclamée à Londres et maîtresse de la vie de ses adversaires, dont plusieurs périrent sur l'échafaud (août 1555).

Trois événements principaux signalèrent ce règne de 5 ans (1553-1558) : ce furent le mariage de Marie, la révolte de Wyatt, le rétablissement du catholicisme et les persécutions qui en furent la suite. Pendant le règne de son frère, elle avait paru décidée au célibat; mais une fois reine, elle ne fit pas mystère de l'envie qu'elle avait de se marier. Le parlement lui adressa des sollicitations dans ce sens, mais toujours en se prononçant contre une alliance étrangère. Néanmoins l'influence de Charles-Quint et de Renard, son ambassadeur, lui fit porter son choix sur Philippe, infant d'Espagne, depuis Philippe II (15 janvier 1554); union qui, en indisposant contre Marie une partie de ses sujets, n'amena pour elle que les chagrins d'une affection peu partagée et l'abandon presque total de son époux quand, frustré de l'espoir d'avoir des enfants, il fut rappelé sur le continent par l'abdication de son père et le soin de ses nouveaux États.

Malgré l'attention qu'on avait eue, en dressant les articles de son mariage, de garantir l'indépendance et les intérêts de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne, la crainte de l'influence étrangère liée à la cause du protestantisme, suscita une révolte qui avait pour chef nominal Thomas Wyatt, gentilhomme de Kent, mais à laquelle la cour de France et la princesse Élisabeth furent soupçonnées d'avoir donné au moins des encouragements. Wyatt poussa une pointe hardie jusqu'à Londres; mais, abandonné de son parti, il fut pris les armes à la main et paya de sa vie, ainsi que plusieurs autres, sa tentative avortée (février 1554).

Dans le commencement de son règne, Marie, tout en rétablissant le rite catholique dans son palais, en l'encourageant de tout son pouvoir dans le royaume, en remplaçant sur leurs sièges les évêques condamnés sous le dernier règne, avait néanmoins promis de tolérer les croyances qui différaient de la sienne; mais cette tolérance, peu compatible avec ses convictions, ne tarda pas à faire place aux persécutions. Les plus illustres de ces victimes furent l'archevêque Cranmer, les évêques Ridley et Latimer. Ces persécutions ont valu à leur auteur l'épithète de *sanguinaire* que les Anglais ont attachée à son nom : *The bloody Mary*.

Une guerre malheureuse en France, où l'Angleterre perdit Calais qui lui appartenait depuis plus de deux siècles, vint affliger la fin du règne de Marie. Cet échec, joint à ses chagrins domestiques et aux progrès d'une hydropisie dont elle souffrait depuis longtemps, avança le terme de ses jours. Elle mourut le 17 novembre 1558. — Il faut, pour ce règne, comparer les témoignages opposés de Rapin Thoyras et de Lingard, et les histoires plus impartiales de Hume et de Mackintosh. Des documents spéciaux se trouvent dans les ouvrages suivants : *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, par Griffet (Amst. et Paris, 1766, in-12), puisés dans les lettres manuscrites de l'ambassadeur Renard que l'on conserve à la bibliothèque de Besançon; *History of the reign of Edward VI, Mary and Elizabeth*, par Sharon Turner (Londres, 1829, 4 vol.); *England under Edward VI and Mary illustrated by original letters*, par P. Fraser Tytler (1839, 2 vol. in-8°). RATHERY.

MARIE II, reine de la Grande-Bretagne. *Voy.* ce mot et GUILLAUME III.

MARIE STUART, fille du malheureux Jacques V et de Marie de Lorraine, duchesse douairière de Longueville (fille aînée de Claude de Lorraine, duc de Guise), naquit, le 14 décembre 1542, au château de Linlithgow, petite ville à 7 lieues d'Édimbourg. Huit jours après sa naissance, cette royale enfant perdit son père, et dès ce moment la cour d'Angleterre espéra plus que jamais la réunion de l'Écosse. Les partisans de la domination anglaise, les protestants, répandirent alors le bruit que la fille de Jacques, mal conformée, s'éteindrait bientôt : pour détruire cette opinion, la reine douairière défît les langes de Marie pour montrer son beau corps à l'ambassadeur d'Angleterre. Cette démonstra-

¹ On voit que M. Victor Hugo a fait un drame historique sous le titre de *Marie Tudor*.

tion détruisit la calomnie, que l'esprit de parti s'efforçait de répandre. La petite princesse avait à peine 6 mois que le féroce Henri VIII, roi d'Angleterre, la rechercha en mariage pour son fils Édouard, prince de Galles, âgé d'un peu plus de cinq ans. En politique, il y a de ces demandes qui équivalent à des ordres : les propositions d'Henri furent acceptées dans le conseil d'Écosse. On nomma des députés pour aller à Londres conclure le double traité de paix et de mariage : le roi voulut d'abord exiger que l'on conduisit la princesse d'Écosse pour être élevée auprès du jeune prince qui lui était destiné ; mais les plénipotentiaires de la veuve de Jacques ayant repoussé cette demande, il fut convenu que la future reine d'Angleterre aurait un gouverneur de cette nation ; qu'à 10 ans elle viendrait à la cour de Londres pour ne plus la quitter. Le parlement d'Écosse devait livrer des otages pour la garantie de cette dernière clause. Marie n'avait encore que neuf mois lorsqu'à Stirling le cardinal Beaton la sacra reine d'Écosse en août 1543. Le clergé catholique, au milieu de cette cérémonie, songeait avec désespoir, d'abord à la fragilité de cette jeune tête, sa dernière espérance, et ensuite que bientôt, femme d'un mari protestant, Marie serait impuissante peut-être à défendre le vieux culte. De son côté, la reine douairière, pleine de regret pour cette France où elle avait passé les premières années de sa jeunesse, pour ce beau pays où régnait presque sa famille, ne voyait qu'avec douleur sa fille destinée à un peuple qui ne cessait de menacer l'Écosse et d'attaquer la France. Le clergé, les fidèles, la reine douairière, firent cause commune. Marie fut d'abord élevée au château de Stirling, mais la veuve de Jacques, tremblant pour sa fille au milieu d'un pays plein de factions et de troubles ; redoutant de la part des Anglais quelque tentative d'enlèvement, fit quitter à son enfant le château qu'elle habitait pour venir demeurer dans une île située au milieu du lac Manheit. Un monastère, seul édifice de cette paisible retraite, servit d'asile à la petite reine, qui avait pour compagnes quatre jeunes filles de son âge, d'une haute noblesse, et portant comme leur maîtresse et leur amie le doux nom de Marie. Pendant qu'au milieu des discordes et des guerres Marie de Lorraine, veuve de Jacques, veillait avec une si attentive tendresse sur sa fille, elle apprit que le comte d'Arran, nommé par le parlement régent du royaume, déclarait publiquement que bientôt son fils, par son union avec Marie, deviendrait roi d'Écosse. Alors, prenant avec courage un

parti décisif, et mettant son enfant sous la sauvegarde de la France, la reine douairière annonça que, d'après des négociations terminées, sa fille n'aurait d'autre époux que François le dauphin. Le parlement d'Écosse, préparé à cette nouvelle, donna sa sanction à ce qu'avait fait la veuve de Jacques. Je n'ai pas besoin de parler de la fureur de l'Angleterre, qui redoutait avec raison de voir la puissance française s'étendre d'une manière formidable sur les îles britanniques. Quant à Marie, transportée au château de Dumbarton, elle attendit qu'une flotte française vint la prendre. En effet, le duc de Brézé, envoyé à cet effet par le roi de France, parut bientôt : la jeune reine s'embarqua le 13 août 1548, avec ses quatre amies, ses gouverneurs et trois de ses frères naturels, sur une galère commandée par Villegagnon. La traversée fut périlleuse ; la flotte anglaise poursuivit inutilement les vaisseaux français, qui abordèrent à Brest. Qui sait quels eussent été pour la France et l'Angleterre la conséquence de la capture de Marie ? Cette princesse fut conduite à Saint-Germain-en-Laye, où on la reçut avec tous les honneurs dus à son rang et à sa naissance. Henri II combla de caresses et de prévenances cette charmante petite reine de six ans ; il la plaça dans un monastère pour y faire son éducation. — Marie Stuart était belle, mais chaque année semblait augmenter encore sa grâce et sa beauté ; son esprit se développa comme son corps ; elle devint en peu de temps une des femmes les plus séduisantes de son siècle ; elle eût été reine même sans sa couronne. A 12 ans, Marie savait très-bien, outre sa langue naturelle, le français, l'italien, l'espagnol et le latin ; Ronsard, du Belloi, Maisonfleur, devinrent ses plus chers courtisans ; elle écrivit alors des vers remarquables par la simplicité d'un naturel élégant et poétique ; Brantôme nous en a conservé quelques fragments. Marie n'avait pas encore 14 ans lorsque, dans une salle du Louvre, en présence du roi, de Catherine de Médicis et de toute la cour, elle prononça un discours, écrit dans la langue de Cicéron, elle entreprit d'établir que la carrière des armes était ouverte aux femmes aussi bien qu'aux hommes, que la beauté n'excluait point le génie. — Quoique le mariage de Marie avec le dauphin fût à peu près arrêté, quelques seigneurs, parmi lesquels il faut placer en première ligne le comte de Montmorency, tentèrent de s'opposer à cette alliance : ils redoutaient l'influence de la maison de Guise. Pendant que la destinée de la jeune reine d'Écosse était ainsi traversée, la

reine douairière, la veuve de Jacques, passa en France pour implorer l'appui de Henri II : elle venait lui demander des forces suffisantes pour apaiser les révoltes de ses sujets, soutenus par la cour d'Angleterre. Le désir d'embrasser sa fille était sans doute pour beaucoup dans le voyage de Marie de Lorraine, qui retrouva son enfant, ornée de toutes les grâces, objet de l'enthousiasme d'une cour admiratrice des poètes. Ce bonheur fut troublé par un événement affreux : Marie Stuart faillit être victime d'une tentative d'empoisonnement. Un archer de la garde écossaise s'avoua coupable. L'année suivante, la veuve de Jacques partit pour Édimbourg ; elle passa par Londres, où elle espérait qu'un traité de paix mettrait fin à la longue et formidable inimitié de la cour de Westminster. Édouard tenta de nouveau, mais inutilement, d'obtenir la main de l'héritière des Stuarts. De retour dans le royaume de sa fille, la reine douairière entama d'actives négociations avec le régent, qui, en sa faveur, abdiqua le pouvoir en 1554. Quatre ans après, le 24 avril 1558, Marie épousait, dans l'église de Notre-Dame de Paris, le dauphin François. Avant d'unir son sort à celui du futur héritier de la couronne de France, la jeune Stuart avait signé à Fontainebleau, le 4 avril 1557, avant Pâques, ainsi que porte le parchemin, un acte secret ainsi conçu : « Marie, reine d'Écosse, considérant l'ancienne ligue, alliance parfaite et perpétuelle union d'entre les rois et les royaumes de France et d'Écosse, etc., pour assurer l'affectionnée dévotion de ces deux royaumes, aurait et a désiré annexer le royaume d'Écosse à la couronne de France; et pour cet effet, au cas qu'elle décéderait sans hoirs de son corps, aurait fait certaines dispositions au profit des rois de France, lesquelles elle veut sortir leur plein et entier effet, etc., etc.; au cas qu'elle décède sans hoirs, elle veut et entend que les dispositions par elles faites, en icelui cas, pour et au profit des rois de France, demeurent entières. » Après la lecture de cette pièce authentique, faut-il s'étonner de l'acharnement avec lequel les Anglais ont attaqué la malheureuse Marie? En donnant sa main au dauphin, elle le salua roi d'Écosse. Aussi, depuis la célébration de la cérémonie, François prit le titre de *roi-dauphin*, Marie celui de *reine-dauphine*. A ce double nom, Henri II voulut que ses enfants, appuyés sur les droits de la reine d'Écosse, ajoutassent : Roi et reine d'Angleterre et d'Irlande. François et Marie, cédant à cette mauvaise volonté, prirent cette dernière qualification avec une imprudente affectation : ils

furent graver les armes d'Angleterre sur leur vaisselle. Élisabeth la Grande, qui avait saisi le sceptre d'Angleterre, laissé libre par la mort de Marie la Catholique, se plaignit vivement de la conduite de Marie d'Écosse; la cour de France repoussa les remontrances du cabinet anglais. — Depuis qu'elle était mariée, Marie avait fait preuve d'un tact parfait : plus âgée d'un an que François, elle s'était montrée si pleine de déférence pour lui que l'attachement de ce prince était allé sans cesse en augmentant; il idolâtrait sa belle épouse. Le règne des Guise semblait approcher. Catherine de Médicis seule, blessée par les hommages que tous les grands seigneurs adressaient à la dauphine, refusait son admiration à la fille de Jacques, et disait avec dépit : « Notre jeune reinette d'Écosse n'a qu'à se montrer pour tourner toutes les têtes. » Ce fut le beau temps de Marie à cette époque; la calomnie même paraît l'avoir respectée, car la légende du cardinal de Lorraine ne l'attaque pas. La mort prématurée de Henri II laissa le trône à François; son épouse vint s'y asseoir à ses côtés. Dès lors, maîtresse d'un grand pouvoir, excitée par sa forte et adroite famille, Marie résolut d'en finir avec la révolte anglo-protestante qui ne cessait d'agiter l'Écosse. Par un acte qui est toujours une imprudence, lorsqu'il n'est pas ou une faute ou un crime, la reine de France allait envoyer des troupes françaises par delà la mer pour soumettre les Écossais, à la tête desquels se trouvait un des frères naturels de Marie; déjà même un débarquement de soldats, sous les ordres du comte de Martigues, avait été effectué; de son côté, Élisabeth s'était ouvertement déclarée en faveur des protestants, lorsque Marie apprit la fin de sa mère, bientôt suivie par François II. Il fallut que la jeune reine dépouillât son front de cette belle couronne de France, si glorieuse à porter. La veuve de François se retira à Reims auprès de son oncle, le cardinal de Lorraine. En Écosse, la mort de François fut saluée par les acclamations des protestants; les catholiques s'en montrèrent consternés. Knox prêcha avec toute la fougue d'un fanatique la destruction du catholicisme, que le parlement se montrait bien loin de protéger. Cette assemblée chargea (1561) le prieur Saint-André de se rendre auprès de la reine pour l'engager à revenir en Écosse; de son côté, Élisabeth fit sommer Marie de quitter le titre de la reine d'Angleterre et d'Irlande; elle répondit que depuis la mort de François II elle ne le portait plus, mais qu'elle trouvait fort étrange cette demande d'Élisabeth, qui conservait le titre de reine de France. Marie

comprit que sa présence en Écosse était devenue une nécessité; elle sollicita donc, par d'Oysel, un sauf-conduit de la reine Élisabeth. Celle-ci, en repoussant avec dureté cette demande, laissa deviner qu'elle avait espéré s'emparer de la fille des Stuarts. Dans une longue conférence qu'elle eut à ce sujet avec l'ambassadeur d'Angleterre, Marie déploya une grande élévation d'esprit et de caractère : « J'ai bien échappé au frère, dit-elle, pour venir en France; j'échapperai de même à la sœur pour retourner en Écosse; j'ai des amis qui auront la volonté et le pouvoir de m'y ramener, comme ils m'ont conduite ici! » Le cardinal de Lorraine lui ayant proposé de ne pas emporter avec elle ses pierreries : « Lorsque j'expose ma personne, dit-elle, craindrai-je pour mes bijoux? » Marie s'embarqua au port de Calais le 15 août 1561 : une escorte nombreuse et brillante l'avait suivie jusque-là. Après avoir adressé de tristes et touchants adieux à sa suite, elle quitta la terre de France avec désespoir : la perte d'un bâtiment qui fit naufrage sous ses yeux lui parut un triste présage. « Adieu France, disait-elle, adieu, je te perds pour jamais!... » Elle composa ces vers mélancoliques, devenus presque populaires :

Adieu, plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie,
Qui as nourri ma jeune enfance!
Adieu, France! Adieu mes beaux jours!
La nef qui disjoins nos amours
N'a eu de moi que le moitié,
Une part te reste, elle est tiens,
Je la fie à ton amitié
Pour que de l'autre il te souviens.

En quittant sa patrie adoptive, Marie entraînait après elle plusieurs gentilshommes : parmi eux, en première ligne, on distinguait le beau Damville, fils aîné du connétable de Montmorency, dont elle était tendrement aimée. Malheureusement, Damville était marié; on parla d'un divorce, mais ce projet ne fut pas exécuté, malgré le désir de la reine. Marie, au bout de six jours de traversée, aborda en Écosse, après avoir échappé à la flotte anglaise. On prit terre à Leith le 21 août 1561. La reine partit sur-le-champ pour l'abbaye d'Islebourg, d'où elle se rendit à Édimbourg; elle fit son entrée dans cette capitale au mois d'octobre. Au sortir d'une cour pleine encore de traditions chevaleresques, élégantes, de mœurs faciles, Marie se trouvait au milieu d'une noblesse austère, sombre, et plongée dans les disputes théologiques. La transition ne devait pas sembler agréable à une

femme du caractère de la nièce des Guise. Et comment en eût-il été autrement? Chaque jour, Knox, dans de fougueux sermons, ne cessait d'insulter la *nouvelle Jézabel*. Désolée d'avoir laissé la France, l'héritière des Stuarts montra une prédilection marquée pour les hommes qui avaient quitté Calais à sa suite. Cette préférence choqua bientôt un peuple ombrageux; il fallut que, dans l'intérêt de Marie, Damville et ses compagnons s'éloignassent d'elle. Un d'entre eux, dévoué en apparence au fils du connétable, ne quitta pas la cour d'Écosse; nous verrons bientôt la fin tragique de l'imprudent et coupable Chastelard. Marie avait tenté de se réconcilier avec Élisabeth; elle envoya près de sa sœur rivale Randolph et Maitland : ce dernier fut chargé de déclarer à Élisabeth que la fille de Jacques consentait à renoncer à tous ses droits sur la couronne d'Angleterre du vivant de la fille de Henri et de sa postérité, pourvu qu'un acte du parlement anglais déclarât la reine d'Écosse la plus proche héritière du trône, dans le cas où Élisabeth mourrait sans enfants. Cette proposition, fondée sur la justice, n'obtint qu'un refus injurieux.—Marie fit quelques efforts pour rétablir la paix dans ses États; elle voulut donner du ressort à l'action de la justice. Peut-être la jeune princesse eût-elle vaincu la sauvage énergie de ses sujets, apaisé les disputes religieuses, si l'Angleterre n'eût pas continuellement souffert la discorde et la guerre civile. Élisabeth, il faut le reconnaître, mue d'abord par des idées politiques dont il est impossible de ne pas sentir la sagesse et la profondeur, fut aussi excitée par toutes les basses passions d'une honteuse et dégradante jalousie. La femme perdit la reine. Ce grand personnage historique s'est souillé par cette lâche faiblesse, d'autant plus ridicule qu'elle se trouvait à côté d'un vrai génie. Marie était de dix années plus jeune qu'Élisabeth; elle avait sur elle l'avantage d'une incomparable beauté, plus de vivacité, plus, enfin, tous les gracieux charmes qui embellissent une femme. Cette supériorité désespérait la reine d'Angleterre, que le politique Cecil, sans doute par patriotisme, entretenait dans cette haine jalouse. Marie, élève d'une école française qui s'inspirait aux grands poètes de l'Italie, composait des vers charmants : Élisabeth essaya de l'imiter; Marie dansait avec beaucoup de légèreté, Élisabeth espéra la surpasser; et, toujours vaincue, elle se désolait comme un enfant, ou laissait maladroitement exhaler sa colère. Un jour, s'adressant à Melvil, elle lui demandait quelle était la plus belle, de Marie ou d'elle : « Marie, reprit l'adroit

ambassadeur, est la plus belle femme de l'Écosse, comme Élisabeth de l'Angleterre. — Du moins, reprit Élisabeth, votre reine n'est pas aussi grande que moi? — Elle l'est un peu plus. — *Elle l'est donc beaucoup trop!* Méchante parole, rendue épouvantable par la fin sanglante de Marie. Malgré tous les soins de la reine, l'Écosse se trouvait tourmentée d'une violente guerre intestine. Huntly, qui avait pris les armes contre Marie, tomba sous les coups du nouveau comte de Murray. Marie, triomphante, mais sentant que tant que les Anglais ne cesseraient pas leurs intrigues, une victoire ne serait que la veille d'un nouveau combat, sollicita d'Élisabeth une entrevue qui aurait eu lieu dans le nord de l'Angleterre. La reine d'Angleterre refusa, en prétextant que ses occupations ne lui permettaient pas de s'éloigner de Londres. — A cette époque eut lieu un événement qui fit un grand tort à la reine d'Écosse. Damville avait, comme nous l'avons dit, laissé près de Marie Chastelard, beau chevalier, agréable poète, qui devait servir d'intermédiaire entre le fils du connétable et la fille de Jacques. Chastelard ne put voir impunément la *belle rose d'Écosse*, il lui adressa des vers, reçut des réponses, et se crut peut-être aimé. Marie se trouva à Burnt-Island lorsque ses femmes découvrirent le malheureux Chastelard caché sous le lit de la reine : c'était la seconde fois qu'il était surpris ainsi. Marie ne put le sauver : des juges puritains le condamnèrent à avoir la tête tranchée. Quand il fut sur l'échafaud, au lieu des saintes paroles, il se fit lire l'ode de Ronsard sur la mort.

Le désir n'est rien que martyre ;
Contest ne vit le désireux,
Et l'homme mort est bien heureux ;
Heureux qui plus rien ne désire.

Cet événement funeste engagea les amis de Marie à lui conseiller de contracter une nouvelle union. L'archiduc Charles, fils de Ferdinand ; don Carlos, héritier présomptif de Philippe II ; le duc d'Anjou, s'étaient mis sur les rangs. A ces illustres noms, Élisabeth eut l'infamie de venir ajouter le nom de son amant, du comte de Leicester. La fierté de Marie se révolta : cédant au mauvais conseil d'une imprudente passion, elle repoussa toute alliance étrangère pour conduire à l'autel, le 29 juillet 1565, Darnley, dont la beauté faisait tout le mérite. Triste et fatale union ! Premier pas vers l'échafaud anglais ! La noblesse écossaise fut révoltée de ce mariage, contre lequel protestèrent avec violence les comtes de Murray, de Rhodes, d'Argyll, de Marr,

de Glencarn, etc. Extrême comme sont toutes les femmes passionnées, Marie publia une proclamation qui conférait à Darnley le titre de roi d'Écosse, et ordonna qu'à l'avenir les actes et les lois seraient promulgués au nom du roi et de la reine. La plupart des seigneurs essayèrent de prendre les armes ; mais ils furent contraints de se retirer en Angleterre, où ils sollicitèrent une entrevue d'Élisabeth. — Encouragés dans leur révolte par la fille d'Henri VIII, les chefs écossais espéraient recevoir un accueil favorable ; mais, loin de leur témoigner de la bienveillance, Élisabeth poussa la fausseté jusqu'à les traiter de rebelles ; elle refusa de les voir en leur faisant sentir que, par humanité seulement, elle les laissait habiter ses États. « Ce fut une scène déshonorante pour tout le monde, dit Robertson, mais principalement pour Élisabeth. » L'expulsion des seigneurs mécontents, la manière dont ils avaient été reçus par la cour anglaise, donnaient un double avantage à Marie : elle le perdit en protégeant ouvertement la religion catholique ; le peuple écossais vit avec douleur les comtes de Lennox, d'Athol, de Cassil, assister publiquement à la messe. Épouser Darnley n'était point la seule faute commise par Marie : elle en avait fait une aussi grande lorsqu'elle avait pris pour confident le musicien Riccio (et non Rizzio). Ce Piémontais était un homme d'un esprit fin et enjoué, musicien habile, connaissant parfaitement les langues du Midi ; il devint l'accompagnateur et le secrétaire de la reine. Riccio, du reste, avait un corps peu agréable, même difforme, et c'est un chef-d'œuvre de la calomnie d'avoir fait de ce confident de Marie un joli garçon aussi séduisant de formes que de langage. — Quoi qu'il en soit, don Riccio devint le canal de toutes les faveurs : les plus grands étaient forcés de briguer les bonnes grâces de ce parvenu. Chaque jour s'élevait sa faveur, tandis que chaque jour Marie comprenait mieux tout ce que le caractère brutal de Darnley avait de méprisable. Bientôt le roi vit avec douleur l'intimité de Riccio et de la reine ; quelques seigneurs, poussés à bout sans doute par le sentiment de leur propre dignité et de l'insolence de Riccio, se liguèrent : Darnley s'unit à ces conspirateurs et un assassinat fut résolu. — Toutes les grandes familles d'Écosse n'eurent pas honte de tremper dans cette affreuse et lâche tragédie. Le roi exigea des conspirateurs qu'ils frappassent Riccio sous les yeux de Marie, enointe alors de six mois. Le comte de Morton, grand chancelier du royaume, se chargea de conduire l'entreprise, lord Ruthven de frapper.

Le 9 mars 1566, Riccio, qui était auprès de la reine avec la comtesse d'Argyll, fut massacré. Le pauvre chanteur, arraché du lieu où il se trouvait, malgré les cris de Marie, fut égorgé tout auprès par Ruthven, George Douglas, Lindley, André Karrew, etc. Ce dernier osa menacer du poignard qu'il tenait à la main la reine, qui, avant qu'on entraîna Riccio, avait cherché à le couvrir de son corps. Témoin impassible de cette abominable scène, Darnley n'éleva la voix que pour encourager les meurtriers ou pour insulter sa royale épouse, qu'il retint prisonnière. Le lendemain de cet assassinat, unique dans les pages les plus sanglantes de l'histoire, Murray et tous les autres chefs de la dernière rébellion, rentrèrent à Édimbourg. Marie était perdue peut-être si elle fût demeurée entre les mains de ses ennemis, qui dominaient un roi sans force et sans dignité; mais ses charmes la sauvèrent : elle triompha du brutal courroux de Darnley, qui s'enfuit avec elle à Dunbar. Là, la reine réunit des troupes, força les meurtriers insurgés à se soumettre, et revint à Édimbourg, où elle accoucha, le 19 juin 1566, d'un fils qui se nomma Jacques (voy. JACQUES I^{er} D'ANGLETERRE). A la nouvelle de cette naissance, Élisabeth s'écria : « La reine d'Écosse est mère, et moi je ne suis qu'un arbre stérile. » Toutefois, l'adroite politique sollicita l'honneur d'être la marraine du petit prince. Pour le baptême de cet enfant, Marie fut encore en butte aux outrages du parti Murray et des fanatiques de Knox : aussi, quoique heureuse de voir dans ce faible rejeton l'espérance d'une dynastie, elle s'écriait en versant des torrents de larmes : « Je voudrais être morte !... » Marie avait besoin de se sentir aimée : elle se fût peut-être attachée à ses sujets s'ils eussent montré de la bienveillance pour elle; mais ses habitudes légères, ses capricieuses volontés, son manque de gravité, ses croyances religieuses, tout déplaisait dans l'élève de la cour de Henri II à la nation écossaise. Aussi Marie chercha-t-elle toujours à avoir quelqu'un auprès de son trône dans le cœur duquel elle pût épancher son cœur. Après le meurtre de Riccio, elle avait honoré de sa confiance Jacques Hepburn, comte de Bothwell, chef d'une ancienne famille. « Nul homme, dit Robertson, n'eut une ambition plus hardie. » Darnley était tombé dans une complète disgrâce, Marie ne pouvait plus le voir : cependant, apprenant qu'il se trouvait malade à Glasgow, elle voulut aller le rejoindre : on la retint. Elle ne fit ce voyage que lorsqu'elle apprit que le roi était convalescent. Elle le ramena à Édimbourg, mais, au lieu de le faire loger au palais d'Holy-

Rood, elle l'installa dans la maison du prévôt de la collégiale de Sainte-Marie-des-Champs. La reine passait quelquefois la nuit dans une chambre placée au-dessus de celle de son époux, avec lequel elle paraissait réconciliée. Le 9 février 1567, rappelée à Holy-Rood par le mariage d'un de ses serviteurs, Sébastien, elle quitta le prince d'un air fort calme, lui dit adieu par de tendres paroles. Dans la nuit du 9 au 10, vers deux heures du matin, la maison du prévôt (Kirk-of-Field) sauta par l'effet d'une mine : l'on retrouva dans le jardin le corps du prince et de son valet de chambre, portant tous deux les marques de la strangulation. La voix publique accusa Bothwell. Marie promit une récompense à qui ferait connaître les assassins. Le nom de Bothwell se trouva placardé sur tous les murs; le comte de Lennox, dont Darnley était le fils, dénonça celui que l'opinion proclamait coupable. On fit le procès de Bothwell, qui conserva sa faveur et sa liberté : il était puissant, personne n'osa l'accuser; les preuves manquèrent; il fut renvoyé absous. Bothwell résolut de profiter sans délai de la fortune qu'il venait de conquérir par un meurtre : calviniste, il fit, dans un intérêt d'ambition personnelle, rendre une loi favorable à la réforme; marié, il brisa judiciairement des nœuds qui l'entravaient; fort et riche, il engagea enfin la noblesse effrayée ou corrompue à signer un acte par lequel on suppliait la reine de s'unir à lui. Marie eut la lâche faiblesse d'épouser le meurtrier de Darnley. Melvil adressa vainement des remontrances au sujet de cette affreuse union : la veuve royale créa d'abord Bothwell duc d'Orkney; puis le fit roi, en lui donnant sa main, le 16 mai 1567, quatre mois après l'assassinat!... L'Écosse se souleva, la reine et son époux furent assiégés dans le château de Borthwick, d'où Marie parvint à se réfugier au château de Dunbar; Bothwell s'enfuit en Norvège. Après cette fuite, Marie vint se remettre entre les mains de Kirkady, chef des confédérés. Les seigneurs lui donnèrent des marques de respect, mais la soldatesque l'insulta avec une fureur inouïe. « De quelque côté qu'elle tournât ses regards, elle voyait flotter devant elle une sorte de drapeau sur lequel était peint le corps du feu roi étendu à terre et la jeune prince, à genoux devant le cadavre, proférant ces paroles du psalmiste : *O mon Dieu! sois mon juge et prends la défense de ma cause.* » Elle s'évanouit; il fallut la soutenir, et ce fut ainsi, anéantie de douleur et de fatigue, baignée de larmes, couverte de poussière, qu'elle fit son entrée à Édimbourg, sous les yeux d'un peuple avide de

contempler la souffrance d'une reine accusée d'adultère et de meurtre. Les nobles constituèrent Marie prisonnière au château de Lochlevin; ils la forcèrent à se démettre du gouvernement. Par un acte, elle céda la couronne à son fils; par un second, elle donna la régence au comte de Murray, son frère naturel et son ennemi. Dépourvue de tout, privée de communication avec le dehors, prisonnière depuis onze mois, elle se vit rendue à la liberté par l'enthousiasme et l'audace d'un enfant, William Douglas (2 mai 1568). Six mille hommes vinrent se ranger autour de la reine délivrée : cette armée, attaquée par le régent, se dispersa à Langaide-Hill. Marie, perdant la tête, prit la fuite, d'abord jusqu'à l'abbaye de Dundrenan, dans la province de Galloway; elle se jeta ensuite dans une barque à Kirkudbright, traversa le golfe de Solway, pour aborder à Workington (Angleterre), le 16 mai 1568, d'où on la conduisit jusqu'à Carlisle, avec toutes les marques du plus grand respect. De là, elle écrivit à la reine d'Angleterre afin de solliciter son appui et lui demander la permission de se rendre à Londres. Élisabeth, qui pendant la dure captivité de la reine d'Écosse à Lochlevin, avait paru vivement touchée du malheureux sort de sa sœur, lui répondit qu'elle ne pouvait lui accorder sa demande qu'après que la veuve de Darnley se serait justifiée du meurtre de son époux. Bientôt, une enquête eut lieu à York. Murray, le régent, y vint pour accuser Marie, mais le principal commissaire nommé, pour présider aux débats de cette hideuse affaire, Howard, duc de Norfolk, engagea secrètement l'Écossais à se modérer. Howard avait d'autres intentions. En partie instruite de ce qui se passait, Élisabeth, implacable dans ses projets de vengeance comme dans la marche de sa politique, transféra le siège des conférences à Westminster, adjoignit aux anciens de nouveaux commissaires, parmi lesquels on voit avec chagrin le nom du garde du grand sceau, Nicolas Bacon. La fille d'Henri VIII s'efforça de décider Murray à porter de plus énergiques accusations contre la veuve de Darnley. La reine d'Angleterre fit conduire Marie à Tullbury, où elle fut remise à la garde du comte de Shrewsbury. Devant le nouveau tribunal, Murray accusa Marie de complicité dans le meurtre de Darnley; Lennox implora la justice d'Élisabeth; les commissaires de la reine d'Écosse refusèrent de répondre; alors, Élisabeth, appelant calomniateur le régent, le contraignit à lui remettre, comme pour sa propre justification, les aveux de quelques misérables mis à mort, et des lettres de

Marie à son dernier époux, lettres dont l'histoire a nié l'authenticité. La reine d'Angleterre, affectant alors une modération généreuse, engagea sa rivale à reconnaître l'abdication qu'elle avait signée au château de Lochlevin, lui proposant de passer comme simple particulière des jours paisibles en Angleterre. « La mort, répondit Marie, est pour moi préférable à une démarche aussi déshonorante; je mourrai plutôt que de laisser tomber de mes mains le sceptre que j'ai reçu de mes ancêtres; il ne me quittera qu'avec la vie, et les derniers mots qui sortiront de ma bouche seront dignes d'une reine d'Écosse. » Murray fut congédié le 2 février, acquitté de toute accusation. On fit pour leur maîtresse la même réponse aux commissaires de Marie; on déclara aux deux parties que les affaires de l'Écosse resteraient dans le même état. Marie était horriblement traitée dans sa nouvelle prison par l'exécration comtesse de Shrewsbury. Fénelon, ambassadeur de France, fit tous ses efforts pour arracher à Élisabeth la mise en liberté de la reine d'Écosse. Il ne put rien obtenir. Marie demanda qu'une décision cassât son mariage avec Bothwell : elle agissait ainsi dans la pensée d'augmenter l'espérance de Norfolk, qui songeait à l'épouser. En leur montrant l'avantage de l'Angleterre dans cette union, Howard était parvenu à mettre dans les intérêts de sa passion les comtes d'Arundel, de Pembroke, de Leicester. Cette intrigue habilement menée eût peut-être réussi plus tard avec l'assentiment d'Élisabeth, si Norfolk n'avait eu l'imprudence de confier ses projets au régent Murray. Celui-ci, par ambition, commit une double lâcheté en envoyant les lettres d'Howard à Élisabeth, qui fit jeter le coupable lord dans la Tour de Londres. Marie vit encore augmenter l'horrible surveillance de sa prison. Hastings fut adjoint à Shrewsbury. Les comtes catholiques de Northumberland et de Westmoreland, des familles de Precy et de Nevil, se soulevèrent en faveur de Marie; ils ne durent leur salut qu'à une prompte fuite. Murray tomba assassiné (1570) par Hamilton Bothwellhaug : il y eut alors deux partis en Écosse, celui du jeune roi et celui de la reine : l'influence d'Élisabeth donna la victoire au premier. Lennox obtint la régence. Tué à Stirling par Claude Hamilton, il eut pour successeur le comte de Marr. Norfolk, rendu à la liberté, reprit ses projets; trahi par son secrétaire Hickfort, il eut la tête tranchée. A cette tentative de Norfolk, succéda celle de Trokmarton. Trokmarton fut décapité. Babington, duc de Derbyshire, forma à son tour le projet de délivrer Marie et d'assassiner Éli-

beth. Babington et ses complices tombèrent sous la hache du bourreau. — Le peuple anglais, idolâtre d'Élisabeth, ressentit profondément toutes ces tentatives d'assassinat, faites contre les jours de la reine, qui rejetait tout l'odieux de ces tentatives de meurtre sur Marie. Celle-ci reçut en conséquence l'ordre de comparaître. Leicester avait dans le conseil proposé un assassinat. En apprenant qu'on voulait lui faire son procès, la reine d'Écosse répondit avec fierté : « Où sont mes pairs ? où sont mes juges ? Que me peuvent les lois anglaises. » Elle nia du reste hautement toute participation au complot. On lui dit que ses secrétaires Nau et Curl avaient avoué : elle récusait des paroles arrachées par la torture ; on lui parla de papiers surpris : elle les repoussa comme supposés. Châteauneuf, ambassadeur d'Henri III, intercédait en faveur de Marie : Élisabeth répondit qu'elle faisait tous ses efforts pour sauver l'honneur et les jours de la pauvre captive. Jacques, pour lors roi d'Écosse, le lâche Jacques, le fils de Marie, au lieu d'intervenir dans cet effroyable commencement de procédure, dit cette froide parole : *Il faut qu'elle boive ce qu'elle a fait.* On conduisit la prisonnière à Fotheringay, où se réunirent les commissaires qui devaient la juger (11 octobre). Marie comparut, mais elle se contenta de dire : « Je suis venue dans ce royaume comme souveraine indépendante pour implorer l'assistance de la reine, et non pour me soumettre à son autorité. Prisonnière, je n'ai jamais joui de la protection de ces lois avec lesquelles vous voulez me frapper. » Elle persista deux jours dans ce silence : un sophisme de Hatton la fit sortir de cette réserve. On la convainquit d'avoir tenté de regagner sa liberté, et voilà tout. Sa participation aux projets d'assassiner Élisabeth fut mal établie. « Je ne suis point étrangère, dit la reine d'Écosse, aux sentiments d'humanité. Je connais les devoirs de la religion, et j'abhorre le crime d'assassinat, comme également réprouvé par les lois divines et humaines. » Elle montra dans toutes ses réponses autant de modestie que de fermeté. — Les commissaires, par ordre exprès d'Élisabeth, s'ajournèrent sans prononcer de sentence, à la chambre étoilée, où le 25 octobre 1586 ils déclarèrent Marie coupable de diverses choses tendantes au détriment et à la mort d'Élisabeth. Le parlement eut l'infamie de ratifier l'arrêt. Les deux chambres osèrent prier la reine de la faire exécuter. La fille de Henri VIII joua alors un rôle infâme et misérable : elle feignit du désespoir, une douleur sincère, tandis que par-dessous main elle cherchait

un meurtrier qui voulût bien faire sans bruit disparaître la victime. Les envoyés de la France ne purent rien obtenir. La sentence fut publiée le 6 décembre ; lord Backhurst et Beale la notifièrent à la malheureuse captive : « Après tant de maux, dit-elle, voici l'instant de ma délivrance ! » Dans une lettre qu'elle écrivit à Élisabeth, elle fit des vœux pour son bonheur, la supplia de vouloir bien permettre à ses fidèles serviteurs d'emporter son corps en France ; elle réclama aussi l'assistance d'un prêtre catholique : ces touchantes paroles restèrent sans réponse. Élisabeth fit sonder sir Amias Pawlet, gardien de Marie, pour savoir s'il consentait à l'égorger : il refusa noblement. La reine d'Angleterre s'écria, en parlant de sir Amias : « C'est un drôle qui fait le délicat et le scrupuleux !... » Elle proposa alors d'employer un misérable nommé Wingfield : une généreuse remontrance de Davison mit fin à cet abominable projet. — Dès lors, l'exécution fut résolue. Les comtes de Shrewsbury et de Kent se rendirent le 17 février avec le grand shérif du comté au château de Fotheringay. On les introduisit auprès de la prisonnière, qui remercia Dieu de vouloir bien mettre un terme à ses douleurs, jura sur la Bible qu'elle était innocente, traça son testament, distribua le peu qui lui restait en argent, bijoux et vêtements ; écrivit deux lettres, l'une au roi de France, l'autre au duc de Guise ; soupa, but à la santé de tous ses serviteurs en larmes, et finit la soirée par des paroles doucement joyeuses. Dès le grand matin, elle se leva, se mit en prière, communia avec une hostie consacrée par le pape Pie V, et reçut les commissaires sans changer de visage. Elle était vêtue d'une robe de velours, qui relevait sa beauté naturelle. Après avoir embrassé ses quatre Marie, auxquelles elle ordonna d'aller vivre dans cette France, « où l'on me pleurera, dit-elle, tandis que je serai heureuse, » Marie donna la main aux hommes. Elle se montra vivement touchée de la douleur de son vieux maître d'hôtel Melvil, prit un petit crucifix d'ivoire, et partit pour le lieu du supplice, accompagnée de Melvil, de trois autres serviteurs et de deux de ses femmes. L'échafaud était dressé dans la salle même où Marie avait été jugée ; elle monta d'un pas ferme les marches fatales, écouta sans pâlir sa sentence, pria à haute voix pour son fils, pour la reine d'Angleterre ; puis, s'adressant au crucifix, elle dit : « Ouvre tes bras, ô mon Dieu ! Comme ils ont été étendus sur la croix, qu'ils s'étendent pour me recevoir ! » Voyant la hache, elle s'écrie : « J'aimerais mieux mourir d'un

coup d'épée, à la française !... » On sait les dernières paroles de la reine au bourreau, qui s'approchait pour lui ôter sa robe. Elle imposa aussi silence à la douleur de ses femmes. La tête de Marie ne tomba qu'au troisième coup. « Qu'ainsi périssent les ennemis de la reine ! » dit le doyen de Peterborough. Le féroce comte de Kent répondit seul : *Ainsi soit-il !* Le corps, enlevé par les femmes, après avoir été embaumé, fut déposé dans la cathédrale de Peterborough, d'où Jacques le fit transporter en 1612 à Westminster. — Coupable pour les Écossais, criminelle de n'avoir pas poursuivi les meurtriers de Darnley, déshonorée par son alliance avec Bothwell, Marie a tout effacé, tout racheté par une agonie de dix-huit ans, par un supplice atroce. Si la nièce des Guise s'était éteinte sous le dais d'un lit royal, sa mémoire eût passé inépuisée à la postérité ; mais, égorgée par Élisabeth, elle est un objet de pitié ; l'intérêt s'attache à elle ; ses fautes s'effacent : c'est une victime. La fille du cruel Henri VIII s'est souillée d'un crime que toutes les raisons politiques ne peuvent laver. De quel droit retint-elle Marie prisonnière ? de quel droit la jugea-t-elle ? quels juges nomma-t-elle ? comment ses juges prononcèrent-ils ? sur quelles pièces ? après quelle défense ? Les catholiques écrivent sur le tombeau de Peterborough : *Ci-gît avec les cendres de Marie la majesté des rois !* La mort de Marie fut belle et touchante : il n'est peut-être pas dans l'histoire une fin aussi sereine, aussi noble. Jamais Marie ne sembla plus digne de l'enthousiasme de ses serviteurs, de l'admiration des poètes, de la couronne qu'elle portait, que le jour de son sacrifice..... *Data letia.*

A. GENEVAY.

MARIE DE BOURGOGNE, fille unique de Charles le Téméraire et d'Isabelle de Bourbon, naquit à Bruxelles le 15 février 1457. Elle n'était âgée que de 31 ans lorsque son père fut tué devant Nancy. Les peuples que ce prince courbait sous son épée relevèrent la tête ; l'émeute reparut plus audacieuse dans les principales villes de la Flandre et du Brabant. Au dedans, l'administration était tremblante, indécise, les finances épuisées, la loyauté chancelante ; au dehors, Louis XI, avec sa cruelle industrie, profitait de tous les malheurs, de toutes les imprudences : quelle situation pour une faible femme ! Déjà le roi de France avait fait entrer ses troupes en Bourgogne et s'était emparé des villes situées sur la Somme. Marie lui députa son chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt. Pendant que Louis les amusait de vaines promesses, et s'assurait la remise d'Arras, Marie était retenue presque pri-

sonnière à Gand, et avait été forcée de s'engager à ne rien entreprendre sans l'avis d'un conseil formé par les mutins. Afin de compliquer cette situation, le roi eut la perfidie de livrer aux envoyés des Gantois le pouvoir secret remis à Hugonet et à Humbercourt. Aussitôt ces fidèles serviteurs sont arrêtés : on les accuse de traiter sous main avec les ennemis de l'État, d'avoir entraîné le feu duc dans des guerres ruineuses, vendu la justice, et surtout porté atteinte aux privilèges des Gantois. Appliqués à la torture, ils sont condamnés à mort. On raconte que la duchesse vint au pied de leur échafaud supplier le peuple de les épargner, et que, repoussée par ces furieux, elle s'évanouit sur la place. Cette scène déchirante et si éminemment dramatique est reproduite par presque tous les historiens ; néanmoins un document en flamand dont la véacité ne semble pas douteuse, et que nous avons publié dans nos remarques sur le bel ouvrage de M. de Barante, offre un récit différent. On y lit en effet qu'un jour ou deux avant le supplice de ses conseillers, la duchesse s'étant rendue au marché, pria la commune de leur accorder merci ; mais que le peuple lui répondit qu'il avait juré de faire justice des riches comme des pauvres, et qu'au surplus, on prononcerait selon le bon droit. « A cette réponse, dit la relation, la comtesse (de Flandre) fit la révérence aux gens de la commune, leur dit bon jour, et se retira avec sa suite. » — Il était urgent que Marie s'unît à un prince qui pût la tirer d'une situation si humiliante et si périlleuse. Les prétendants ne manquaient pas : le dauphin, Adolphe, duc de Gueldre, qui fut tué vers le même temps devant Tournai ; le fils du duc de Clèves, celui du duc de Savoie, le duc de Clarence, le comte de Rivers, et enfin Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Après bien des intrigues et des négociations, ce dernier l'emporta. Le mariage eut lieu au mois d'août 1477. Telle fut l'origine de la grandeur de la maison d'Autriche. Si cette union fut heureuse, elle fut de courte durée. La princesse, prenant le plaisir de la chasse au vol, sous les murs de Bruges, tomba de cheval et se fit une profonde blessure. Pour ne pas inquiéter son mari, ou par pudeur, dit-on, elle ne permit pas aux médecins de sonder la plaie, et, trois semaines après sa chute, le 27 mars 1482, elle cessa de vivre, à l'âge de 25 ans. Son tombeau se voit encore à Bruges à côté de celui de son père. Marie laissa deux enfants, Philippe, père de Charles-Quint, et Marguerite, surnommée la *gentle damoiselle*. Les auteurs contemporains ont vanté sa douceur, son attachement à ses de-

voirs, et sa beauté, dont on peut juger par les portraits qui nous restent. C'est d'elle que vient la *Lèvre autrichienne*, qu'on devrait appeler plutôt *Lèvre bourguignonne*, et dont le Tasse parle d'une manière si ingénieuse dans un *Sonnet* à la comtesse de Scandiano. — L'histoire de Marie a été écrite par Gaillard et par M. de Barante.

DE REIFFENBERG.

MARIE DE BRABANT, fille du duc Henri III, devint l'épouse du roi de France Philippe le Hardi, en 1274. Il y avait à peine deux ans que cette union était formée, lorsque Marie fut accusée d'avoir fait périr par le poison l'aîné des fils que Philippe avait eus d'Isabelle d'Aragon, sa première femme. On la jeta dans une étroite prison, mais, avant de prononcer sa sentence, le roi fit consulter une *déguine* de Nivelles, en Brabant, qui passait pour douée du don de prophétie. L'oracle proclama l'innocence de Marie, et rétorqua l'accusation contre Pierre de la Brosse, favori du roi, qui était cause de la disgrâce de cette princesse. Des chroniqueurs racontent qu'un avis mystérieux, quelques-uns disent une lettre écrite avec le sang de sa sœur, vint apprendre au duc Jean I^{er} de Brabant, alors à Bruxelles, qu'elle était prisonnière à Paris. Aussitôt Jean quitta son palais de Caudenberg, accompagné d'un écuyer, et de son lévrier favori, *Vlieger*, car l'histoire s'est montrée plus soucieuse de garder le nom du chien que celui du serviteur; après deux jours et une nuit de marche, il fut auprès de la reine, et ne l'abandonna qu'après avoir escorté lui-même à cheval, jusqu'au gibet de Montfaucon, celui qui l'avait calomniée. C'est cette aventure qu'ont célébrée en flamand M. Willems, en français M. Ancelot, l'auteur des *Harpes*, Menegaut, et Imbert. Marie mourut le 10 janvier 1321 à Marel, près de Meulan, où elle s'était retirée dans ses dernières années. Amie des plaisirs délicats, sensible au charme de la poésie, elle protégeait les trouvères. C'est à elle et à la comtesse d'Artois qu'Adenez, ancien ménestrel du duc de Brabant, Henri III, dut en partie le plan de son roman de *Cléomadès*, ainsi qu'il le déclare dans cet ouvrage, dont nous avons publié le début. — M. Jubinal, de son côté, a mis au jour la *Complainte de Pierre de la Brosse*.

DE REIFFENBERG.

MARIE DE FRANCE, femme auteur du XIII^e siècle, a composé un recueil de fables, dont il reste plusieurs manuscrits. Ce recueil, qui reçut le nom d'*Ysope*, petit Ésope, contient plusieurs fables imitées de Phèdre et d'Ésope; mais quelques-unes semblent être de son invention. On trouve dans l'ouvrage de Legrand d'Aussy sur

les *Fabliaux et les contes du XII^e et du XIII^e siècle*, quelques fables de Marie de France, traduites en français moderne, ainsi qu'un conte intitulé *le Purgatoire de saint Patrice*. Marie, qui déclare elle-même n'avoir ajouté ce surnom de *France* à son nom, que pour ne pas enlever à son pays la gloire de ses écrits, paraît être le seul auteur qui ait composé des fables en langue vulgaire dans son siècle. On ne connaît, au reste, aucun détail sur son existence, ni sur l'époque de sa mort.

DÉADÉ.

MARIE-AMÉLIE, duchesse d'Orléans, aujourd'hui reine des Français, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline d'Autriche, naquit à Caserte, le 26 août 1782. Douée d'un esprit juste et solide, d'un cœur tendre et généreux, d'un caractère agréable et susceptible de fermeté, cette princesse annonça dès l'enfance une femme qui serait l'honneur de son sexe, si ses heureuses dispositions étaient cultivées par des mains habiles. La jeune Amélie eut le bonheur de rencontrer pour institutrice M^{me} Ambrosio, femme d'un grand mérite, et propre surtout à l'emploi difficile d'élever la fille d'un roi, au sein d'une cour où la flatterie et les lâches complaisances peuvent détruire l'œuvre de la sagesse. La gouvernante reconnut promptement ce qu'elle pouvait faire de son élève, et appliqua tous ses soins à lui inculquer ces principes invariables, ces sentiments élevés, ces habitudes de retenue, qui sont les garanties de la vertu dans les femmes. La religion, qui inspire la confiance en Dieu, l'amour du prochain et la charité, vertu nouvelle donnée au monde par le Christ, fut la base de cette judicieuse éducation. Heureuse la princesse Amélie d'avoir reçu de pareilles leçons, car les orages de sa destinée devaient la mettre à des épreuves au milieu desquelles on a surtout besoin de chercher et de trouver un appui céleste! Elle était à peine âgée de dix ans, lorsqu'en 1792, la flotte française, commandée par l'amiral de la Touche-Tréville, parut dans la baie de Naples, et répandit l'effroi dans la capitale ainsi que dans la cour de Ferdinand. Depuis ce premier événement, qui pouvait compromettre si gravement la famille royale, ce ne fut pour ce prince qu'un enchaînement d'alarmes toujours croissantes, pendant le cours des premières victoires de Bonaparte en Italie, et jusqu'à l'arrivée du général Championnet, qui s'empara de Naples à force ouverte, comme l'histoire contemporaine le raconte. Exposés aux plus grands dangers, Ferdinand et la reine Caroline se retirèrent en Sicile avec leurs enfants, au mois de décembre. La princesse

Amélie resta auprès de sa mère à Palerme, durant les orages de la première révolution napolitaine, et même encore quelque temps après que les succès de Suwarow dans la haute Italie eurent contraint l'armée française d'évacuer le royaume de Naples. Au mois de juin 1800, cette reine, s'étant embarquée à Palerme avec ses trois filles, se rendit à Livourne, et ensuite à Vienne, sans avoir même passé à Naples. Parmi ces vicissitudes, la princesse Amélie plaignait les malheurs de sa mère, lui prodiguait toutes les consolations d'une fille attentive et dévouée, mais en même temps elle faisait des réflexions sérieuses sur la fragilité des grandeurs humaines, et s'exerçait à supporter l'adversité. La reine Caroline resta en Autriche jusqu'en 1802; à cette époque, elle revint à Naples pour le double mariage de sa fille cadette, la princesse Marie-Antoinette avec le prince des Asturies, depuis Ferdinand VII, et de son fils aîné, le prince de Calabre, avec l'infante d'Espagne, Marie-Isabelle. Il y a des pressentiments de l'avenir dans les âmes tendres : la princesse Amélie ne vit pas partir sans un profond chagrin la princesse Antoinette, unie avec elle par les liens de l'affection la plus vive. Ses craintes ne trompaient pas la princesse Amélie; bientôt, la douleur que lui avait causée une séparation cruelle fut augmentée par la destinée malheureuse d'une sœur chérie et par sa mort prématurée, qui arriva en 1806, presque en même temps que celle de ses deux sœurs aînées, l'impératrice d'Autriche, Marie-Thérèse, et la grande-duchesse de Toscane, Marie-Louise. Cependant, ces afflictions domestiques n'étaient pas les seules que la princesse Amélie eût à déplorer : d'autres tempêtes politiques avaient forcé son père à quitter le royaume de Naples, et à se réfugier pour la seconde fois en Sicile. Dans ce nouvel exil, la princesse Amélie, religieusement occupée des devoirs de la piété filiale, faisait les délices de ses parents, et, ne pouvant prendre pour elle seule toute leur part de malheur, elle en allégeait le poids par les soins d'une tendresse ingénieuse à plaire et à consoler. En Sicile comme à Naples, elle était bénie des pauvres, et se préparait ainsi à devenir leur mère lorsque son âge et sa position lui permettraient de suivre tous les mouvements de son cœur, et d'égaliser sa bienfaisance à sa générosité. Ainsi vivait la princesse Amélie, lorsque le duc d'Orléans, chassé de Malte par la douleur d'y avoir perdu l'un de ses frères, le duc de Montpensier, vint à la cour de Naples sur l'invitation du roi Ferdinand IV. Dans un premier séjour à Palerme,

Louis-Philippe avait remarqué les éminentes qualités de la princesse Amélie, dont l'âme pure et élevée avait aussi été touchée du malheur, du courage, de la piété filiale du prince. L'amour naquit bientôt entre deux âmes faites pour s'entendre, et le roi Ferdinand parut disposé à cimenter par un mariage un attachement mutuel. Mais les circonstances retardèrent l'exécution de ce projet. Enfin, après avoir été chercher à Minorque une mère adorée, dont il n'aurait pas pu supporter l'absence au moment solennel d'une union désirée par les deux familles, le duc revint à Palerme, où il épousa le 29 novembre 1809 la princesse dans laquelle il avait reconnu toutes les vertus d'une femme qui saurait être reine si l'ordre des événements l'appelait un jour à porter la couronne. Les deux époux, qu'un voyage du prince en Espagne avait séparés, se trouvaient réunis de nouveau en 1814, mais non pas sans que leur bonheur fût troublé par de cruelles anxiétés. En effet, les troupes anglaises occupaient Palerme; le roi Ferdinand avait remis l'exercice de son autorité au prince héréditaire; un ministère sicilien avait été nommé, une nouvelle constitution promulguée; tout n'était que trouble et confusion. La prévoyance du duc d'Orléans aurait conjuré ces malheurs; mais, quoique remplie d'estime pour son gendre, la reine Caroline, n'ayant pas voulu écouter de sages conseils, expiait sévèrement les erreurs de sa politique passionnée. On peut juger de tout ce que souffrait le cœur de la princesse Amélie en voyant se succéder toutes les épreuves de la fatalité qui semblait attachée à sa famille. Le bonheur domestique adoucit de pareils chagrins, mais il ne les guérit pas, quelquefois même il les augmente par une comparaison douloureuse avec des infortunes qui sont des supplices sans cesse renaissantes pour la piété filiale. Tout à coup, le 28 avril 1814, un vaisseau anglais vint apporter à Palerme la nouvelle inattendue de la restauration des Bourbons. Pressé du désir de revoir sa patrie, le duc d'Orléans se rendit à Paris, et le 17 mai il parut chez le roi en habit d'officier général; il fut accueilli avec des égards, mais sans bienveillance; Louis XVIII avait, comme Napoléon, un pressentiment de l'avenir de la maison d'Orléans. Le 17 juillet de la même année, le prince alla chercher sa famille à Palerme, et vers la fin d'août il eut le bonheur de la voir réunie au Palais-Royal. Dès son arrivée à Paris, la duchesse se concilia tous les suffrages, et gagna tous les cœurs, en cédant aux inspirations du sien. Le retour de l'île d'Elbe, et le miracle de la France reconquise en quelques jours

par un seul homme armé du seul souvenir de sa gloire, forcèrent le duc d'Orléans à la pénible résolution d'éloigner la princesse, afin de la mettre, ainsi que leurs enfants, à l'abri des malheurs qui menaçaient alors la famille royale. La princesse Amélie quitta, non sans de vifs regrets, sa nouvelle patrie, le 12 mars 1815, et se rendit directement en Angleterre. Là, de nouveaux hommages attendaient l'épouse et la mère également digne de servir d'exemple. Les hommes de tous les partis s'accordèrent pour rendre justice à cette femme modeste, qui, née près du trône, appelée au trône peut-être, n'avait d'autre ambition que celle de plaire à son mari, de partager son sort, quel qu'il pût être, de vivre pour sa famille, de faire de bonnes œuvres, et de mériter l'estime des gens de bien. La princesse Amélie ne revint en France qu'au commencement de 1817. A moins de lire comme Dieu dans les cœurs, il est difficile d'affirmer et de prouver que le prince eût alors le désir et l'espoir de régner; mais si le pressentiment de sa grandeur future dirigea la conduite à la fois judicieuse et habile qui pouvait lui préparer les voies au trône, on pourrait dire que la princesse Amélie fit la plus innocente des conspirations pour son époux, en lui acquérant des amis par l'irrésistible attrait d'une bonté de tous les moments, et de cette politesse attentive qui est presque une vertu en France, tant nos mœurs y attachent de prix! Devenue reine en France, après la révolution de juillet 1830, effrayée peut-être du rang suprême qu'elle avait vu en butte à tant d'orages et de périls, regrettant sans doute, après tant de vicissitudes, une position si belle et si conforme aux paisibles penchants de son âme faite pour toutes les affections douces, la princesse Amélie suivit sans murmure la nouvelle fortune de son époux. Le trône n'a rien changé à ses habitudes de modestie et de bonté; la reine est toujours la princesse Amélie. Mère de huit enfants, elle a voulu diriger elle-même leur première éducation, et former les cœurs qu'elle leur a donnés. Les princesses filles de la reine, qui ne les a point quittées un moment depuis le berceau, répondent à ses espérances, telle est l'opinion de toutes les personnes admises dans l'intérieur de la famille royale. Quant à ses fils, la reine, orgueilleuse de se montrer en tout d'accord avec la volonté du roi, a secondé de tout son pouvoir la sage résolution de les faire participer aux bienfaits de l'éducation publique. Les succès de leur enfance et de leur jeunesse ont plus d'une fois fait battre son cœur maternel. Élevés avec les enfants des autres citoyens et nourris des mêmes

doctrines, les princes français sont aujourd'hui des hommes, et ils sentent que leur vie appartient tout entière à la patrie et à la liberté. Le plus tendre attachement unit la reine Amélie à la princesse Adélaïde, sœur du roi, et toutes deux conspirent à son bonheur avec une famille où règne la plus touchante harmonie. — Deux vertus de la reine Amélie semblent s'être accrues sur le trône, la pitié pour le malheur et la bienfaisance. Avertie par des exemples qui sont des leçons sévères, cette princesse ne se mêle point des affaires du gouvernement, et craindrait d'affecter une influence presque toujours pleine de dangers pour les femmes; toute sa politique consiste à demander des grâces, et, il faut bien l'avouer, elle est heureuse à les obtenir, parce qu'elle prie avec le cœur. Quant aux bienfaits répandus par la reine Amélie, s'il était permis de lever le voile qui les couvre, on serait étonné de leur nombre, et surtout de la prévoyance et de la délicatesse qui les accompagnent, mais elle met autant de soin à cacher ses dons qu'autres en mettraient peut-être à les publier. C'est l'affliger, comme si l'on violait son secret, que de mettre au jour quelques-unes de ses bonnes œuvres; il lui suffit qu'elles soient écrites dans les cœurs. Placée dans un temps où les passions politiques étaient parvenues au plus haut degré d'exaltation, la reine a vu son courage mis aux plus rudes épreuves par les divers attentats contre la vie du roi. A l'époque surtout du crime de Fieschi, son cœur d'épouse et de mère a été déchiré par des peines d'autant plus cruelles que l'audace toujours renaissante du crime, et la pensée du danger qu'avaient couru le roi et deux de ses fils, trop assurés de périr ensemble, s'ils eussent fait un seul pas de plus, ajoutaient sans cesse de nouvelles angoisses à celles de la première douleur. Cependant, après avoir payé le tribut d'un torrent de larmes aux sentiments de la nature, émue en elle jusqu'au fond des entrailles, cette princesse a supporté ce terrible assaut et ceux qui l'ont suivi avec une constance que peut-être on n'aurait pas crue conciliable avec des affections si vives et une si grande tendresse de cœur. J'ai vu à ce sujet un spectacle qui ne s'effacera jamais de ma mémoire. Le soir même de l'attentat de Meunier, le roi, dans l'un des appartements de son palais, était debout avec ses fils, tranquille comme s'il allait entrer au conseil, et sans aucun changement, ni dans ses traits, ni dans la couleur du visage, ni dans ses regards; son air naturel n'avait rien de composé, sa parole aucune trace d'altération. En face de lui, la reine, entourée de M^{me} Adélaïde et de

quelques dames de la cour, occupée avec elles des travaux de son sexe, était calme et digne ; sa figure grave et douce avait une teinte de tristesse tempérée par la joie intérieure du salut de son mari, dont elle avait rendu grâce à Dieu ; elle levait les yeux sur le roi, et son sourire, en répondant aux paroles de ceux qui la complimentaient sur l'heureuse issue de l'événement, semblait dire : La Providence nous l'a encore conservé ; Dieu protégé le roi des Français et le père de mes enfants. Nous l'avons vue supporter avec une résignation toute chrétienne les deux plus grands malheurs qui puissent éprouver le cœur d'une mère : la mort de la princesse Marie, et celle du duc d'Orléans. Mais qui nous révélera le secret de cette constance ? il est dans la religion, qui offre des consolations que les hommes ne sauraient donner. La prière est une puissance, mais une puissance telle que j'ai vu des âmes faibles et tombées se relever fortes et sublimes, après avoir confié leurs douleurs à Dieu, et imploré son secours. La reine n'est pas faible, et elle croit avec toute la conviction de son cœur : voilà comment elle triomphe de la douleur et de l'adversité. On court presque toujours le risque d'être accusé de flatterie quand on loue une princesse vivante et assise sur le trône, mais je n'entends en moi aucun murmure de la conscience ; je n'ai dit que ce qui me paraît conforme à la vérité, et je me rassure en outre par cette pensée : aucune voix ne s'est encore élevée contre l'épouse, la mère et la reine. Un pareil silence est éloquent sans doute.

P. F. TISSOT.

MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE-JEANNE, de la maison de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, fille de François I^{er}, empereur d'Allemagne, et de la grande Marie-Thérèse, naquit à Vienne, le 2 novembre 1755. Elle avait à peine 14 ans lorsque le duc de Choiseul, ministre de Louis XV, fit demander sa main pour le petit-fils de ce roi, alors dauphin (Louis XVI). Leur mariage fut célébré à Versailles, le 10 mai 1770. On sait quels accidents malheureux en signalèrent les fêtes. Marie-Antoinette eut à souffrir dans cette cour corrompue. Habitée par sa mère à une vie de famille où régnaient la candeur et l'abandon, son esprit se prêtait mal à l'étiquette dont on ne songea pas à adoucir pour elle les incroyables rigueurs ; elle s'en moqua souvent et se fit des ennemis. Le dauphin, de son côté, ne se plaisait guère au milieu d'une société où il ne pouvait briller ; d'un commun accord, les jeunes époux cherchèrent la retraite. La mort du roi vint les en tirer (10 mai 1774). Libre alors, pleine d'as-

apporter sur le trône, une certaine légèreté peu propre à lui attirer le respect. On pouvait lui reprocher un goût immodéré pour la parure, le jeu, les fêtes, les plaisirs, une complaisance sans bornes pour quelques personnes préférées, une insouciance complète de l'opinion de tous, et la fatale habitude de substituer aux vérités pénibles les illusions flatteuses. Mais on ne s'en tint pas là : quelques personnages placés à proximité du trône avaient intérêt à éveiller contre elle les soupçons, et tous les courtisans exclus, malgré leur rang, malgré leurs prétentions, des réunions intimes du Petit Trianon (voy. POLIGNAC), s'en vengèrent en les calomniant, en faisant grand bruit de ces *orgies*, en se livrant sur la conduite, souvent un peu légère, de la reine, aux plus indignes insinuations. Bientôt les accusations les plus grossières trouvèrent foi dans le public, et l'acharnement des ennemis de Marie-Antoinette ne connut plus de frein après la déplorable affaire du collier (voy. LAMOTTE, ROHAN, etc.). La royauté était avilie quand éclata la révolution.

Malgré sa générosité et sa bonté naturelle, Marie-Antoinette n'était pas populaire. On l'accusait d'avoir fait passer des sommes énormes à son frère Joseph II ; d'avoir, d'accord avec Calonne, dissipé les revenus de l'État, pour enrichir quelques favoris, embellir Trianon et Saint-Cloud et déployer une somptuosité ruineuse dans des fêtes données à une cour privée. Toujours entourée des plus violents ennemis du mouvement qui se préparait, on savait qu'elle s'opposait de tout son pouvoir aux élans qui eussent entraîné Louis XVI à s'y associer franchement. Aussi sa vie fut-elle en danger aux journées du 5 et du 6 octobre (voy. LA FAYETTE). Forcée de suivre l'émeute à Paris, avec la famille royale, elle vit commencer cette longue suite de malheurs qu'elle supporta avec héroïsme. Le vif sentiment de ses devoirs ne lui permit pas de céder aux instances de Louis XVI qui la pressait, ainsi que la reine de Naples, de se mettre en lieu de sûreté ; elle cherchait à vaincre les hésitations du roi, à surmonter ses scrupules, à lui inspirer le courage dont elle-même était animée, afin de le décider à se mettre à la tête de son parti pour défendre vaillamment la couronne qu'on lui arrachait par lambeaux. Mais l'irrésolution de Louis contraria tous ses projets et elle vit échouer à Varennes la fuite qu'elle avait préparée et dont le succès paraissait certain. Aussi résignée en ce moment qu'elle avait été déterminée jusque-là, elle força l'admiration des commissaires que l'Assemblée nationale avait chargés de la ramener à Paris (voy. BARNAVE) ; elle ne cessa de

montrer une dignité ferme, et fit tous ses efforts pour soustraire Louis XVI à ses sombres pressentiments. Toute à ses devoirs d'épouse et de mère, elle partagea et adoucit par ses soins la captivité du roi et de sa famille. Les diverses séparations de ces tendres objets de son amour furent les épisodes les plus cruels de sa lente agonie, dans laquelle son caractère ne perdit rien de sa noble fierté.

Que d'angoisses devait éprouver ce cœur superbe, à la vue de tant d'humiliations ! Elle naguère si jeune, si brillante, réduite à recoudre l'habit du roi dans sa prison ! Quand des monstres sans pitié vinrent lui montrer la tête de la princesse de Lamballe (*voy.*) à la prison du Temple, elle s'évanouit. C'était le triste présage de pertes plus cruelles. Le roi monta sur l'échafaud, ses enfants lui furent ravis, et enfin elle-même fut transférée du Temple à la Conciergerie (2 août 1793). Elle y excita la commisération du directeur de la prison, Michonis, qui introduisit près d'elle le marquis de Rougeville, déguisé en maçon ; celui-ci voulut remettre un billet à la reine pour l'avertir qu'on cherchait les moyens de la sauver. Tout fut découvert, Michonis paya de sa tête cet acte généreux. Marie-Antoinette fut soumise à une surveillance plus importune ; son acte d'accusation lui fut notifié, et le 13 octobre, elle parut devant le tribunal révolutionnaire. Elle accepta Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde pour défenseurs ; l'accusation était soutenue par l'horrible Fouquier-Tinville. On lui reprocha d'être l'ennemie des Français, d'avoir cherché à faire répandre le sang, etc. Toutes ses réponses furent dignes. Celle qu'elle fit lorsqu'on l'accusa d'attentat à la pudeur de son fils (Louis XVII) fut sublime : « J'en appelle à toutes les mères qui sont ici ! s'écria-t-elle ; un pareil crime est-il possible ? » Un murmure approbateur circula dans l'auditoire ; mais le président passa à d'autres questions, et Marie-Antoinette fut condamnée à la peine capitale, le 16 octobre à 4 heures du matin.

Reconduite dans sa prison, elle écrivit à sa belle-sœur Elisabeth cette lettre admirable par l'élevation des sentiments et la simplicité d'expressions, que l'on retrouva vingt-deux ans plus tard chez le conventionnel Courtots. Ce monument d'innocence, plus persuasif que ce que l'on a jamais publié en faveur de Marie-Antoinette, étant achevé, elle se jeta sur son lit sans quitter sa robe de veuve. Ses forces physiques, abattues par le jeûne et par une perte de sang continuelle, ne secondaient plus son courage. A sept heures, on lui signifia l'ordre de se vêtir de blanc. Elle

coupa elle-même ses cheveux et refusa le ministère du prêtre constitutionnel qu'on lui avait envoyé. Lorsque le bourreau entra, le prêtre lui dit que c'était le moment de demander pardon à Dieu... « De mes fautes, interrompit la reine ; mais de mes crimes, non ! je n'en ai pas commis. » Traînée pendant deux heures dans Paris, les mains attachées derrière le dos, et montée dans un tombereau entre ce prêtre et le bourreau, elle ne cessa de prier pendant cet horrible trajet, prolongé par un raffinement de barbarie, et elle reçut enfin la mort à une heure après midi, sur la place Louis XV, après avoir essuyé les stupides insultes d'une populace en délire. Son corps fut transporté au cimetière de la Madeleine et mis dans la même fosse où, neuf mois auparavant, sous une couche de chaux, avait été enterré le corps de Louis XVI. Devenu propriété nationale, ce cimetière fut acheté par M. Descloseaux, qui fit planter une petite croix de pierre à l'endroit où reposaient ces restes. On les transféra dans les caveaux de Saint-Denis en 1815, et un monument expiatoire fut élevé dans le cimetière de la Madeleine, sur le lieu même de la première sépulture.

La personne de Marie-Antoinette n'était pas parfaite. Son visage manquait de régularité ; ses yeux n'étaient remarquables ni par leur forme, ni par leur couleur ; mais son regard et son sourire étaient ravissants ; la blancheur, la délicatesse de sa peau étaient uniques, ainsi que la beauté de ses bras et de ses mains. Elle portait sa tête avec une majesté si naturelle qu'il fallait admirer l'élégance autant que la dignité de son maintien. Marie-Antoinette était pleine de grâces ; on ne se lassait point de la voir, et on en vint à se colorer les cheveux avec de la *poudre rousse* pour rappeler la couleur un peu ardente de ses cheveux. Parmi les nombreux portraits qu'on a d'elle, on cite surtout celui de M^{me} Vigier-Lebrun ; mais c'est celui du Suédois Rosslin qui a le mérite de la plus grande ressemblance.

Marie-Antoinette avait eu quatre enfants : 1^o M^{me} la duchesse d'Angoulême, née en 1778 ; 2^o Louis-Joseph-Xavier-François, premier dauphin, né en 1781, mort en 1789 ; 3^o Louis XVII né en 1785 ; 4^o Sophie-Hélène-Béatrix, née en 1786, morte l'année suivante. — On consultera surtout, pour l'histoire de l'infortunée reine, les Mémoires de M^{me} Campan, et de Weber, son frère de lait, et les *Mémoires secrets sur la mort de Marie-Antoinette*, suivis de notices historiques plus intéressantes que la *Vie de Marie-Antoinette*, qui a été attribuée à Labbé.

C^o DE BRADY.

MARIE-CAROLINE. *Voy. CAROLINE ET FERDINAND IV* ; pour sa petite-fille du même nom, *voy. BERRI (duchesse de)*.

MARIE-CHRISTINE, reine douairière d'Espagne, veuve de Ferdinand VII, ex-régente du royaume, est fille du second lit de François I^{er}, roi des Deux-Siciles, et de l'infante Marie-Isabelle, fille de Charles IV. Née à Naples, le 27 avril 1806, vive, enjouée, elle montra de bonne heure un agréable talent pour la peinture, qu'elle n'a pas cessé de cultiver depuis, et ne se plaisait pas moins à la chasse et aux exercices du corps, qui contribuèrent beaucoup à lui assurer l'avantage précieux d'une santé forte, allée à une sérénité d'esprit inaltérable. Lorsque Ferdinand VII perdit sa troisième femme, en 1829, il demanda et obtint la main de Marie-Christine; le 30 septembre de la même année, sa fiancée quitta Naples, accompagné de ses parents. Le 11 décembre, ils firent leur entrée solennelle à Madrid, et le soir du même jour la célébration du mariage eut lieu avec la plus grande pompe. La gaieté, l'amabilité de la jeune reine lui assurèrent bientôt un grand empire sur son époux. Au bout d'un an (10 octobre 1830), elle lui donna une fille, Isabelle, et déjà pendant sa grossesse elle avait employé son influence à assurer le trône à sa postérité. Investie du gouvernement, le 4 octobre 1832, par Ferdinand, qui tenait à lui donner cette marque publique de sa confiance, la reine travailla dès lors à s'attacher le parti libéral, dont les espérances légitimes étaient naturellement liées au maintien des droits de sa fille. Une amnistie presque générale fut rendue, et d'autres mesures, conçues dans un esprit de progrès, furent comme le prélude d'une ère nouvelle pour l'Espagne.

Après avoir momentanément repris la direction des affaires, le 4 janvier 1833, Ferdinand, à la suite de nouvelles crises, expira le 29 septembre, laissant le trône à Isabelle II et la régence à Marie-Christine. Le 2 octobre, celle-ci prit les rênes de l'État, assistée d'un conseil qui lui avait été nommé par le testament du roi et que présidait M. Zea-Burmudez, ministre habile que ses lumières avaient fait éloigner sous le dernier règne. La guerre civile, allumée par les partisans de don Carlos, éclata presque aussitôt dans les provinces basques, et les sanglants excès des libéraux de Madrid répondirent aux mouvements séditieux des carlistes. Le ministre Zea-Burmudez, bientôt frappé de la réprobation générale, dut céder la place, le 16 janvier 1834, à M. Martinez de la Rosa, qui s'appliqua sérieusement à

faire entrer l'Espagne dans la voie constitutionnelle. Le 10 avril, un décret dit *statut royal*, régla la nouvelle organisation de la représentation nationale par les cortès qu'on s'empressa de convoquer; le 22, le traité de la quadruple alliance avec la France, l'Angleterre et le Portugal, fut signé à Londres, et le 24 juillet la régente ouvrit en personne, au palais de *Buen Retiro*, la nouvelle assemblée législative. Le libéralisme modéré de M. Martinez de la Rosa ne satisfaisait pas le parti exalté qui grossissait tous les jours, et malgré les efforts du comte de Toreno, chargé du portefeuille des finances, il fut impossible à ce ministre de remédier à la détresse du pays et de combattre efficacement l'insurrection carliste. M. Martinez de la Rosa dut se retirer, et son collègue s'adjoignit le financier Mendizabal, qu'une certaine réputation d'habileté, acquise dans des spéculations commerciales, faisait considérer comme le plus propre à tirer l'Espagne de ses embarras. Fort de l'appui des juntes, qui, dans les provinces de l'est, s'élevaient insurgées contre le gouvernement, M. Mendizabal commença par supplanter le comte de Toreno; mais aucune des grandes promesses dont il avait ébloui la nation ne se réalisa. Il dut se retirer lui-même, le 13 mai 1836, devant M. Isuriz, son ancien ami. A peine entré au ministère, celui-ci, à son tour, mécontenta les exaltés par la timidité de ses réformes et par son penchant pour la France dont on l'accusait de provoquer l'intervention. Dans la nuit du 13 août eut lieu l'insurrection militaire de la Granja. Dans ce péril, la régente sut imposer par son courage et par sa dignité aux soldats qui avaient forcé sa demeure; mais elle dut céder à leurs instances et venir se fixer à Madrid, où elle autorisa la formation d'un nouveau cabinet, sous la présidence de M. Calatrava, et la convocation des cortès d'après la constitution de 1812. Confirmée dans la régence par les cortès, elle prêta serment, le 18 juin 1837, à la nouvelle constitution. Bientôt l'approche des bandes carlistes, qui s'étaient emparées de Ségovie, menaça Madrid; mais dès le 12 août la capitale fut rassurée par l'arrivée du général Espartero (*voy. duc de la VICTOIRE*), qui prêta son influence aux désirs de la reine pour amener la chute du ministère Calatrava, où M. Mendizabal avait aussi repris place.

On vit alors se succéder rapidement plusieurs combinaisons ministérielles dans le sens des modérés, conformément aux inclinations de la régente et favorables à l'influence française, sous la présidence de M. Azara d'abord, puis du comte

Ofalia (16 décembre 1837), du duc de Frias (7 septembre 1838), à qui nous consacrons un article, et enfin de M. Perez de Castro (10 déc. 1838). Mais tous s'épuisèrent en inutiles efforts pour maintenir leur autorité contre l'opposition du parti exalté, qui plus d'une fois fit couler le sang à Madrid, et qui déjà n'épargnait plus dans ses attaques la régente elle-même. De profondes mésintelligences survenues entre cette princesse et l'infante sa sœur, avide de pouvoir, et qui avait espéré en obtenir sous le nom de son mari, don François de Paule, dont elle excitait l'ambition, avaient également contribué à affaiblir sa popularité.

La convention de Bergara, conclue, le 31 août 1839, entre Espartero et Maroto, un des lieutenants du prétendant, permettait enfin d'assigner un terme à la guerre civile qui depuis près de 6 ans désolait la Péninsule. L'année suivante, la loi des *ayuntamientos*, par laquelle on espérait vaincre l'insoumission des autorités municipales en limitant leur pouvoir, fut présentée aux cortès. Elle fut adoptée; mais la résistance qu'elle souleva fut telle que l'exécution en devint impossible. Un voyage que fit la régente dans les provinces de l'est, avec la jeune reine, qui devait prendre pour sa santé les eaux de Caldas en Catalogne, n'aboutit qu'à des démonstrations hostiles contre les ministres qui l'accompagnaient. Le sang coula même de nouveau à Barcelone, où les exaltés immolèrent à leur vengeance un grand nombre de victimes. Dans ce cruel embarras, Marie-Christine s'adressa à Espartero; mais le général désapprouvait hautement la loi des *ayuntamientos*, et lorsque la municipalité de Madrid se fut mise ouvertement en insurrection, il se déclara lui-même pour cette cause. Délaisée et sans appui, le 16 septembre 1840, Marie-Christine lui donna plein pouvoir pour la formation d'un ministère. Mais lorsque le général se fut rendu lui-même avec ses collègues à Valence, où elle se trouvait, et lui eut fait connaître ses conditions qui étaient le retrait de la loi des *ayuntamientos*, la dissolution des cortès et l'éloignement d'une partie de son entourage, la reine sentit qu'il ne lui restait que l'apparence du pouvoir : à ce prix, elle ne voulut pas le conserver, et elle abdiqua la régence le 12 octobre. Remettant la direction des affaires et les intérêts de ses filles entre les mains des nouveaux ministres, elle s'embarqua pour le midi de la France. Les cortès nommèrent alors l'heureux Espartero régent du royaume, et allèrent, dans leur initiative contre la reine, jusqu'à lui ôter la tutelle de ses deux filles. L'infant don François de Paule

se flattait d'obtenir cette charge; mais elle fut confiée au président du sénat, M. Arguelles. En vain Marie-Christine fit entendre les plus énergiques protestations : on ne se souvenait plus de tout ce qu'elle avait fait pour le pays dont elle seule avait brisé les chaînes, et l'on crut assez s'acquitter envers elle en lui assurant un modeste revenu.

Après avoir fait un court séjour à Rome et visité ses parents à Naples, Marie-Christine vint se fixer dans la capitale de la France, où Louis-Philippe et sa famille lui avaient déjà ménagé l'accueil le plus affectueux. L'hospitalité du roi avait mis à sa disposition les appartements du Palais-Royal, et en 1842, à l'approche de la belle saison, elle loua, pour y établir sa résidence, le château de la Malmaison. Elle est accompagnée de don Ferdinand Munoz, ancien garde du corps, qu'un lien légitime, mais secret, et qui a donné à ses ennemis de grands avantages contre elle, unit à elle depuis le temps de sa puissance. Par son manifeste daté de Marseille, le 8 novembre 1840, Marie-Christine avait adressé à la nation espagnole des adieux où elle ne dissimulait pas ses regrets. Au mois d'octobre 1841, le général O'Donnell, qui commandait à Pampelune, donna le signal d'une insurrection militaire en sa faveur; mais elle échoua en même temps qu'une tentative sur le palais de Madrid pour enlever la jeune reine et sa sœur. Le général Diégo de Léon paya de sa vie cette fatale entreprise; O'Donnell, plus heureux, réussit à rentrer en France. On n'a pas su la part que pouvait avoir eue Marie-Christine dans cet événement; mais l'Espagne en profita pour retrancher l'allocation qui lui était faite par le trésor national, et limiter encore plus sa correspondance avec les princesses ses filles, privées, à un âge si tendre et au milieu de circonstances si délicates, des conseils et de l'assistance d'une mère bien digne par sa sagesse d'initier la jeune reine à l'art aujourd'hui si difficile de régner. CA. VOGEL.

A l'heure où nous écrivons (juillet 1843) une insurrection a renversé la régence d'Espartero, et l'on s'attend à ce qu'elle ait pour résultat de permettre à Marie-Christine son retour à Madrid.

MARIE-GALANTE, une des petites îles Antilles, appartenant à la France, et qui est située par les 16° de lat. nord, et à 5 lieues au sud de la grande terre de la Guadeloupe. Elle est de forme presque circulaire, et a 4 lieues de long. Sa surface est traversée par une chaîne de monts peu élevés, en grande partie couverts de bois, et qui ne donnent cependant naissance qu'à de petits ruisseaux, insuffisants pour les besoins de la

population, obligée par cela même de recueillir avec soin l'eau des pluies. Partout où le sol est cultivé, il donne des cannes à sucre, du café, du coton, des vivres. On compte de 310 à 320 établissements ruraux. Le bétail y est abondant et les chevaux qui paissent ses pâturages sont très-estimés. La population de Marie-Galante s'élève à environ 12,000 habitants, dont près de 10,000 esclaves. Elle est divisée en 3 paroisses et a pour chef-lieu le Grand-Bourg ou Marigot, joli bourg, sur la côte sud-ouest, la seule partie accessible de sa circonférence, qui n'offre de toutes parts que des falaises abruptes, au pied desquelles la mer bat avec fureur. 1,500 habitants. Les marais qui l'environnent en rendent le climat malsain. — Marie-Galante a été découverte par Christophe Colomb dans son troisième voyage, le 3 nov. 1493. Il lui imposa le nom du navire qu'il montait. Les Français furent les premiers qui s'y établirent en 1648. D'abord, inquiétés sans cesse par les habitants des îles voisines, ils restèrent enfin possesseurs d'un sol qu'ils avaient acquis par la violence, et dont ils avaient exterminé la population. Depuis lors, les Hollandais et les Anglais l'ont occupé plusieurs fois, et son histoire se lie presque toujours à celle de la Guadeloupe, dont elle est trop voisine pour qu'il n'en soit pas ainsi. O. MAC. CARTHY.

MARIE-LOUISE, de Parme, reine d'Espagne, née en 1751, mariée le 4 septembre 1765, morte à Rome, le 2 janvier 1819. *Voy.* CHARLES IV, GODOY et FERDINAND VII.

MARIE-LOUISE (LEOPOLDINE-FRANÇOISE-THÉRÈSE-JOSÉPHINE-LUCIE), archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme et de Plaisance, ex-impératrice des Français, fille aînée de François I^{er}, empereur d'Autriche, et de sa seconde épouse Marie-Thérèse de Naples, est née à Vienne le 12 décembre 1791. Lorsque Napoléon, à l'apogée de sa puissance, se fut décidé à rompre son premier mariage avec Joséphine, il jeta les yeux sur la jeune archiduchesse. Cette fille des Césars, avec ses 18 ans, une taille élevée, une fraîcheur éblouissante, réunissait tous les attraits qui pouvaient charmer un conquérant vaniteux, rêvant à devenir chef de race. Le maréchal Berthier fut chargé de négocier ce mariage, et, le 7 février 1810, l'empereur d'Autriche y donna son consentement. La prospérité de Napoléon resplendissait alors d'un tel éclat, la maison d'Autriche semblait si proche de sa ruine, que les Français s'étonnèrent peu de cette union qui devait sembler un signe d'abaissement pour François I^{er} et ses sujets. Cependant Napoléon se montra magnifique, il remit plusieurs villes,

restitua des territoires, acheta enfin très-chèrement l'honneur de s'allier à une antique maison souveraine. Le 11 mars 1810, l'archiduc Charles épousa Marie-Louise au nom de l'empereur des Français, puis elle partit pour la France. A Braunau elle rencontra sa nouvelle maison d'impératrice reine, que lui conduisait la reine de Naples, Caroline, sœur de Napoléon. L'empereur lui-même, plein d'empressement, alla au-devant d'elle. L'entrevue se fit sur le grand chemin, dans la voiture de l'impératrice où Napoléon s'était élancé. Le soir même, on arriva à Compiègne; puis on se rendit à Paris où le mariage fut solennisé le 1^{er} avril 1810, dans le salon carré de la grande galerie du Louvre, avec la plus grande pompe. Des fêtes magnifiques l'accompagnèrent; mais une catastrophe devait perpétuer le souvenir des noces de Marie-Louise, comme il était arrivé pour celles d'une autre archiduchesse (MARIE-ANTOINETTE); pendant qu'elle assistait, le 2 juillet, à un bal, chez le prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche, le feu prit à une draperie, et bientôt la salle entière, construite en bois, s'embrasa. La belle-sœur de l'ambassadeur, voulant sauver sa fille, fut au nombre des victimes.

Les premiers temps de ce mariage furent assez heureux: l'empereur, très-amoureux, négligeait tout pour sa nouvelle épouse; l'impératrice, toujours réservée, fut d'abord sensible à ce tendre sentiment; mais les mœurs françaises n'étaient point faites pour lui plaire, et elle inspira bientôt à ceux qui l'entouraient et à la nation entière l'indifférence qu'elle-même ressentait. Marie-Louise avait le goût de la lecture, un fort beau talent de piano, des habitudes de simplicité et d'économie; mais, dans la conversation, sa réserve allait jusqu'à la froideur, et elle avait un air constamment ennuyé. Elle ne pouvait faire oublier Joséphine. Napoléon entourait Marie-Louise d'une étiquette pleine de contrainte: il avait dit *qu'il ne voulait point qu'un homme pût se vanter d'être demeuré deux secondes seul avec l'impératrice*. L'empereur irrita aussi sa famille en immolant la vanité des nouvelles princesses aux privilèges de sa femme.

Le 20 mars 1811, Marie-Louise, après des couches laborieuses, mit au monde un fils, que son père nomma immédiatement roi de Rome (*voy.* duc de REICHSTADT). L'affection de Napoléon pour son fils fut touchante; il s'en occupa dès sa naissance à la façon d'une mère, et Marie-Louise, qui semblait ignorer comment on caresse un enfant, le laissait dans les bras de M^{me} de Montesquiou, sa gouvernante, bien digne par

ses vertus de la confiance de l'impératrice. Lorsqu'en 1812, celle-ci voulut revoir son père, et que Napoléon lui-même la conduisit à Dresde, il étala durant ce voyage, pour tout ce qui avait rapport à Marie-Louise, une magnificence dont l'éclat blessa dit-on, l'orgueil de sa belle-mère, troisième épouse de François 1^{er}. Tous les souverains de l'Allemagne s'étaient réunis à Dresde, où Napoléon avait fait venir Talma et les meilleurs acteurs de Paris : ce n'était que parties de chasse, concerts, bals, etc. Napoléon partit pour la désastreuse campagne de Moscou, Marie-Louise revint en France. La conspiration de Malet fut réprimée sans que l'impératrice eût eu le temps de montrer ni courage ni prudence. Les revers de Napoléon eurent une marche encore plus rapide que ses succès ; arrivé le 20 décembre 1812 à Paris, il repartit pour son armée le 15 avril 1813, après avoir nommé Marie-Louise régente.

Le 23 janvier 1814, Napoléon, ayant convoqué les officiers de la garde nationale de Paris aux Tuileries, leur dit : « Messieurs, si l'ennemi approche de la capitale, je confie au courage de la garde nationale l'impératrice et le roi de Rome... ma femme et mon fils. » En parlant ainsi d'une voix émue, Napoléon présentait aux officiers ces deux objets si chers. Les plus vives acclamations accueillirent ces paroles. Le lendemain, Napoléon quitta Paris pour entreprendre son admirable campagne de France ; mais il y laissa ses frères Joseph, Louis et Jérôme, qui, à la vue de l'ennemi approchant de la capitale, furent d'avis que l'impératrice sauvât d'abord sa personne et celle de son fils, et s'en allât à Blois : telle était d'ailleurs la volonté de Napoléon, qui dans une lettre que lut Clarke en plein conseil, écrivait : « J'aimerais mieux savoir ma femme et mon fils tous deux au fond de la Seine qu'entre les mains des étrangers ! » Cela se conçoit ; mais il aurait fallu examiner si c'était en abandonnant Paris que l'on répondait au désir de l'empereur. Marie-Louise ne chercha à rien voir par elle-même ; elle ne parut donner de l'attention qu'à certains objets de parure et d'ameublement. Cette régente, si peu soucieuse des affaires de l'État, fut emmenée à Blois, où on lui laissa ignorer, jusqu'au 7 avril, l'occupation de Paris par les alliés (31 mars), et l'obligation où serait Napoléon d'abdiquer. Joseph et Jérôme Bonaparte voulurent alors que l'impératrice, traversant la Loire et faisant un appel à ce qui

restait des soldats de son époux et aux Français de cœur, continuât la guerre, et obtint des souverains alliés de meilleures conditions. « Est-ce un ordre de l'empereur ? demanda Marie-Louise. — Non, répondirent ses beaux-frères en lui exposant leur plan. — Alors, je resterai ! » dit Marie-Louise, qui, pour la première fois, montra de la résolution, et s'inquiéta de l'obéissance des troupes qui l'avaient suivie. Le général Caffarelli l'ayant assurée que sa garde s'opposerait à la violence dont la menaçaient Joseph et Jérôme, elle résista. Ce fut pour se rendre à Orléans, d'où elle était décidée à rejoindre l'empereur François 1^{er}, s'étant laissé persuader que sa santé ne s'accommoderait point du climat de l'île d'Elbe que l'on venait d'assigner pour demeure à Napoléon. Orléans fut le dernier lieu où l'impératrice et le roi de Rome jouirent des honneurs de la souveraineté. Le surlendemain de son arrivée dans cette ville, sans aucun cérémonial, seulement escortée par le comte Paul Chouvalof, et quelques Cosaques qu'on avait envoyés pour l'empêcher de rejoindre l'empereur, qui espérait la voir arriver à Fontainebleau, Marie-Louise, accompagnée du prince Esterhazy, s'achemina vers Rambouillet, où elle vit l'empereur d'Autriche, et d'où, le 25 avril, elle partit pour Vienne. Les sujets de son père célébrèrent son retour comme un triomphe, et la princesse n'y parut pas indifférente, ce qui confirma l'opinion que l'on avait conçue déjà qu'elle était plus sensible au salut de l'Autriche qu'à la gloire de la France. Quand, après son retour de l'île d'Elbe, Napoléon eut été relégué à l'île Sainte-Hélène, Marie-Louise, accompagnée de la vicomtesse de Brignole, alla aux eaux d'Aix en Savoie, et, pendant son séjour dans cette ville, ne prit aucun soin de dissimuler l'attachement qu'elle avait conçu pour le comte de Neipperg *, son cavalier d'honneur.

Par le dernier traité, conclu entre les puissances alliées et Napoléon, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla avaient été donnés en toute souveraineté à Marie-Louise, pour revenir après elle à son fils, qui en devait prendre les titres sur-le-champ. Le retour de l'île d'Elbe ayant annulé ces conditions, Marie-Louise demeura bien en possession de ces trois petits États, mais il fut stipulé qu'après son décès ils feraient retour à la reine d'Étrurie et à l'enfant son fils, qui céderaient alors leur duché de Luc-

* Albert-Adam, comte de Neipperg, feld-maréchal-lieutenant autrichien, cavalier d'honneur de la duchesse de Parme, était issu d'une famille fort ancienne de l'ordre équestre de Souabe. Né le 8 avril 1775, il est mort le 22 avril 1829. Il n'est fait aucune

mention, dans l'*Encyclopédie nationale autrichienne*, du mariage secret que Marie-Louise, suivant une opinion généralement admise, aurait plus tard contracté avec lui.

ques au grand-duc de Toscane. Par la patente de François I^{er}, datée du 18 juillet 1818, et par laquelle il confère à son petit-fils le titre de duc de Reichstadt, cet enfant est nommé seulement François-Joseph-Charles. Marie-Louise, laissant son fils à Vienne, s'en alla prendre possession de ses trois duchés, en compagnie du comte de Neipperg devenu son principal ministre.

L'inconstance, les impatiences, la brusquerie de Napoléon, lui avaient sans doute aliéné l'esprit de sa femme; elle ne l'aimait déjà plus quand les alliés les séparèrent. Le comte de Neipperg avait perdu un œil à la guerre, ce qui ne l'empêchait pas d'être beau, spirituel, aimable. On ne saurait pourtant justifier l'empressement que mit Marie-Louise à le traiter en époux lorsque Napoléon vivait encore. Lors des derniers troubles excités en Italie, elle fut forcée de quitter Parme, où elle ne rentra qu'avec le secours des Autrichiens.

C^o DE BRADI.

MARIENBAD, petite ville de la Bohême, renommée par ses eaux minérales. Elle est située dans le district de Pilsen, à 5 milles de Karlsbad et à 6 d'Eger, tout près du monastère de Tepl. C'est seulement depuis 1779 que les sources minérales de Marienbad ont fixé l'attention. Les eaux de la source salée (*Salsbrunnen*), appelée aussi source de la Croix, se rapprochent des eaux froides de Karlsbad. Plus loin jaillit une eau ferrugineuse, dont les éléments rappellent ceux des eaux de Pyrmont; à côté apparaît la source dite le *Marienbrunnen*, qui s'échappe en nombreux filets d'un terrain tourbeux. Toutes ces sources, qui pourtant diffèrent essentiellement dans leurs vertus comme dans leur composition, fournissent une eau limpide, gazeuse, et d'une saveur généralement assez agréable. On les boit ou on en prend des bains et des douches, et on en expédie même une assez grande quantité en cruchons. Marienbad est entouré aujourd'hui de promenades et de jardins pittoresques qui en rendent le séjour attrayant aux milliers de baigneurs que ses eaux y attirent chaque année. Dans le voisinage des bains se trouve le château de Koenigswart, qui appartient au prince de Metternich, et où des conférences politiques ont eu lieu il y a peu d'années. Ce domaine possède des sources semblables à celles de Marienbad. On doit à M. le docteur Heidler un ouvrage allemand : *Marienbad décrit sous le rapport médical, d'après des observations faites par l'auteur sur les lieux mêmes* (Vienne, 1832, 2 vol.); et un ouvrage français, *Marienbad et ses différents moyens curatifs* (Prague, 1828).

X.

MARIENBOURG, ville fortifiée de la régence de Dantzig, dans la Prusse occidentale, sur le Nogat (bras de la Vistule), avec 5,500 habitants. Elle est surtout remarquable par un vaste palais, ancienne résidence des grands maîtres de l'ordre Teutonique, curieux monument de la vieille architecture germanique, qui a été restauré en 1824. Marienbourg ne fut à l'origine qu'un fort construit de 1271 à 1276. Le commandeur de l'ordre, Sigefroi de Feuchtwangen, s'étant décidé à transporter sa résidence de Venise à Marienbourg, il fit élever, de 1306 à 1309, la partie supérieure de la ville, dont les restes conservés sont l'église avec la chapelle, la salle du chapitre et les murs de l'ancien fort. Le grand maître Thierrri d'Altenbourg (1335-1341) agrandit l'église du chapitre, éleva la tour, et enrichit l'autel de l'église d'une image miraculeuse de la Vierge. Il fit de Marienbourg une ville brillante qui était en même temps la place la plus importante parmi les cent châteaux forts de l'Ordre. Marienbourg demeura le siège des grands maîtres jusqu'en 1457, où les Polonais prirent le fort, le 6 juin, et en chassèrent le grand maître Ulrich d'Elrichshausen. Occupé depuis successivement par les jésuites, par des palatins polonais et quelquefois aussi par des rois de Pologne, ce château devint, en 1772, la propriété de la Prusse. Dans ces derniers temps, le sentiment national et le goût des monuments du moyen âge s'étant réveillés, on travailla à sa restauration avec autant de soin que de succès.

Deux autres endroits portent encore le nom de Marienbourg : l'un est un village de Livonie où Catherine I^{re} passa sa première jeunesse, ce qui la faisait appeler la *filles de Marienbourg*; l'autre, une petite forteresse belge au-dessus de Namur, près de Charlemont, qui fut construite par Marie, sœur de Charles-Quint, en 1547; la paix des Pyrénées l'avait donnée à la France; incorporée, en 1815, aux Pays-Bas, elle fut cédée, en 1832, à la Belgique.

X.

MARIE-THÉRÈSE, le dernier rejeton de la maison de Habsbourg, fille de l'empereur Charles VI, reine de Hongrie et de Bohême, impératrice d'Allemagne, naquit à Vienne, le 13 mai 1717, et reçut une excellente éducation. La pragmatique sanction de son père l'avait déjà proclamée héritière présomptive de la monarchie autrichienne, lorsqu'elle fut mariée, en 1736, au duc François-Étienne de Lorraine (*voy. FRANÇOIS I^{er}*), qui devint grand-duc de Toscane en 1737. Elle monta, après la mort de Charles VI (20 octobre 1740), sur le trône de Hongrie, de Bohême et des autres États héréditaires de sa

maison; et, le 21 novembre suivant, elle déclara son mari corégent.

A son avènement, Marie-Thérèse trouva la monarchie épuisée, le peuple mécontent, le trésor vide, l'armée, à l'exception de celle d'Italie, réduite à 30,000 hommes; et en ce moment même commençait la guerre de succession suscitée par Charles-Albert de Bavière. Ce prince (voy. CHARLES VII) descendait d'Anne, fille aînée de Ferdinand I^{er}, qui avait disposé, par son testament, qu'en cas d'extinction de la ligne masculine autrichienne, la Bohême et l'Autriche passeraient à ses filles et à leur descendance. La Bavière était soutenue par la France, l'électeur palatin et celui de Cologne; la reine de Hongrie, par la Russie, les états généraux et l'Angleterre. Frédéric II avait mis des conditions à son alliance: il réclamait la cession de 4 principautés de Silésie; et, avant d'avoir reçu la réponse du cabinet de Vienne, il entra, le premier, en campagne (23 décembre 1740) pour s'en rendre maître. Indignée, Marie-Thérèse rejeta sa demande; mais une armée, rassemblée en Moravie sous le commandement du feld-maréchal de Neipperg, fut battue à Mollwitz, le 10 avril 1741. Ce fut alors que le maréchal de Belle-Isle traita avec la Prusse du partage de la monarchie autrichienne, qui avait en même temps à combattre les prétentions de Philippe V, roi d'Espagne, celles de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, descendant de Catherine, deuxième fille de Philippe II, et enfin celles d'Auguste III, roi de Pologne, qui, malgré son traité avec l'Autriche, réclamait du chef de sa femme, fille aînée de Joseph I^{er}. Marie-Thérèse, sans autre appui que celui de l'Angleterre, qui lui envoya un subside de 500,000 liv. sterl., résistait partout, malgré les progrès de Frédéric II en Silésie, et la marche de deux armées françaises sur le Rhin et sur la Meuse. La naissance d'un fils vint encore la confirmer dans ses résolutions.

Les ennemis de Marie-Thérèse, Bavaois, Français, Saxons, faisaient partout des progrès et menaçaient même Vienne. Le roi d'Angleterre était forcé, par la présence d'une armée française en Hanovre, de garder la neutralité. Dans cette situation périlleuse, la reine convoqua une diète à Presbourg. Le 11 septembre 1741, elle y parut en deuil, mais dans le costume hongrois, portant la couronne sur sa tête et le sabre royal à sa ceinture. Elle invoqua le secours des états qui, touchés de sa beauté, de sa jeunesse et de sa confiance, répondirent par ce mot célèbre : *Mortiamur pro rege nostro Mariâ Theresâ!* Plus de 3,000 nobles montèrent à cheval, et les

Hongrois semèrent l'épouvante dans toute l'Allemagne.

Nous ne donnerons pas ici le récit de cette lutte longue et acharnée dans laquelle la reine signala son courage et sa constance, et qui lui valut l'admiration de toute l'Europe: nous en réserverons le détail pour l'article de la guerre de la SUCCESSION D'AUTRICHE, guerre qui se prolongea jusqu'en 1748, et dont nous donnons quelques épisodes aux articles FRÉDÉRIC II, DERTINGEN, FONTENOI, etc. Le traité d'Aix la Chapelle y mit fin.

On sait qu'après avoir repoussé les Français de la Bohême, le prince Charles de Lorraine était entré à Prague, et que, le 12 mai 1743, Marie-Thérèse y avait reçu la couronne. Secondée par l'Angleterre et la Hollande, elle avait réparé toutes ses pertes, et occupait la Bavière. Enhardie par ses succès, elle s'était préparée à les poursuivre jusqu'en France et en Italie. Mais son ambition avait ramené sur le théâtre de la guerre le roi de Prusse, inquiet pour la Silésie, sa conquête récente; il s'empara de Prague en même temps que les troupes bavaoises et hessoises forçaient les Autrichiens à évacuer la Bavière. Cependant, en 1745, la mort de l'électeur qui, le 24 janvier 1742, avait été couronné empereur romain sous le nom de Charles VII, avait changé les dispositions de quelques-unes des puissances belligérantes, et l'époux de Marie-Thérèse, François de Lorraine, élu à sa place le 13 septembre de la même année, avait été sacré le 4 octobre suivant.

Satisfaite sous ce rapport, l'ambition de la nouvelle impératrice avait besoin de la ratification de l'Europe pour cette élection: elle l'obtint par le traité d'Aix-la-Chapelle, en vertu duquel elle fut aussi reconnue comme héritière de la monarchie de son père, tandis que l'infant d'Espagne, don Philippe, reçut les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

La paix permit à Marie-Thérèse d'entreprendre de grandes et utiles réformes. L'armée fut mise sur un pied convenable, les revenus publics augmentèrent, l'administration de la justice et celle des finances furent améliorées. Enfin, la direction supérieure des affaires fut remise au prince de Kaunitz. Mais une nouvelle guerre ne tarda pas à éclater: ce fut celle de sept ans, amenée par le traité de Versailles, que l'Autriche conclut, le 1^{er} mai 1756, avec la France. Un article spécial lui sera consacré. Après la paix de Hubertsbourg, le fils de Marie-Thérèse, l'archiduc Joseph, fut élu roi des Romains le 27 mars 1764, et, après la mort de l'Empereur, de-

claré corégent. Le 5 août 1772, fut signé, à Saint-Pétersbourg, le fameux traité du partage de la Pologne (*voy.*), dont Marie-Thérèse ne tarda pas à se repentir, quoiqu'elle l'Autriche eût pour sa part la Gallicie et la Lodomérie (1,280 milles carrés et 2 1/2 millions d'habitants). Le 25 février 1777, la Porte lui abandonna le Bukowine. L'Autriche était alors dans une situation florissante; elle avait 260,000 hommes sous les armes, et ses revenus dépassaient ses dépenses. En 1770, Choiseul maria le dauphin avec Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse, afin de rapprocher davantage par ce lien les deux cabinets de Vienne et de Versailles, qui, depuis le ministère de Kaunitz, semblaient oublier leur ancienne rivalité. La mort de l'électeur Maximilien-Joseph, le 30 décembre 1777, occasionna la guerre de la succession de Bavière; l'Autriche y gagna le district de l'Inn, mais dès lors elle vit sensiblement diminuer son influence.

D'une activité infatigable, Marie-Thérèse se montra toujours jalouse d'exercer par elle-même son autorité, et quoiqu'elle aimât sincèrement son époux, qu'elle avait fait reconnaître comme corégent dès son avènement, elle ne lui permit qu'une influence bornée. Amie des lumières, elle réforma les abus de l'église, encouragea les arts, l'agriculture, les universités et les écoles, dont plusieurs, fondées par elle, portent encore son nom, abolit la torture dans ses États, et l'inquisition à Milan, réprima les jésuites et rendit une foule de réglemens utiles. Elle mourut le 29 novembre 1780. Elle avait eu, pendant un mariage heureux et digne de servir de modèle, 5 fils et 10 filles. **ENCYC. DES GENS DU MONDE.**

ORDRE DE MARIE-THÉRÈSE. Cet ordre, fondé par l'impératrice dont nous venons de retracer la vie, le jour de la victoire de Collin (1757), jouit en Autriche de la plus haute considération, et est destiné à récompenser le mérite militaire, sans distinction de rang, de religion ni d'ancienneté. Cependant, il n'est conféré qu'aux officiers; les sous-officiers et soldats n'en reçoivent que la médaille. L'empereur est le chef ou grand maître de l'ordre, qui se compose aujourd'hui de grands-croix, de commandeurs et de simples chevaliers. Les plus anciens des membres de chacune de ces trois classes, ainsi que leurs veuves, obtiennent des pensions. La décoration de l'ordre consiste en une croix à huit pointes, émaillée de blanc et bordée d'or, avec les armes d'Autriche au centre, entourées de la légende *Fortitudini*. Le revers porte les chiffres enlacés de la fondatrice et de l'empereur François, son époux, au milieu d'une couronne de laurier. Le

ruban est formé d'une bande blanche entre deux bandes ponceau de même largeur. **X.**

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, infante d'Espagne, née le 20 septembre 1658, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, et d'Élisabeth, fille du roi de France Henri IV, fut mariée à Louis XIV, roi de France, le 5 juin 1660, et mourut à Versailles, le 30 juillet 1683. Elle avait eu du roi un fils, Louis, grand dauphin, qui fut le père du vertueux duc de Bourgogne. Marie-Thérèse eut encore deux fils et trois filles morts en bas âge. **X.**

MARIETTE (PIERRE-JEAN), fils d'un célèbre graveur du siècle de Louis XIV (JEAN, mort à Paris, en 1742), naquit en 1694, et se distingua de bonne heure par ce goût éclairé pour les arts qui lui acquit plus tard une si brillante réputation. Il voyagea dans l'intérêt du commerce d'estampes de son père, et fut chargé de mettre de l'ordre dans la galerie impériale de Vienne; il passa ensuite en Italie, où il fit une ample moisson des objets d'art les plus rares. Déjà membre honoraire de l'Académie, et contrôleur de la grande chancellerie de France, il obtint en Italie le titre de membre honoraire de l'Académie de Florence. De retour en France, il publia divers ouvrages d'art, et appliqua tous ses soins à compléter sa riche collection de tableaux et de dessins des grands maîtres, ainsi que de tous les livres, tant nationaux qu'étrangers, écrits sur les matières artistiques. Le catalogue de son cabinet, dressé après sa mort, qui arriva le 10 septembre 1774, formait un volume in-8° de plus de 500 pages et contenait la description de plus de 1,400 dessins et de plus de 1,500 collections de gravures ou livres d'estampes. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue un *Traité des pierres gravées*, Paris, 1750, 2 vol. in-fol.; une *Description sommaire des dessins des grands maîtres d'Italie, des Pays-Bas et de France, du cabinet de feu M. Crozat*, Paris, 1741, in-8°; une *Lettre sur Léonard de Vinci*; des *Remarques sur la vie de Michel-Ange*, etc. Il a de plus travaillé au *Recueil des peintures antiques*, avec le comte de Caylus, l'abbé Barthélemy, Laborde, etc. **DÉADÉ.**

MARIGNAN (BATAILLE DE), gagnée le 13 et le 14 septembre 1515, par François I^{er}, qui venait; à l'âge de vingt ans, de succéder à Louis XII. Il avait ratifié l'alliance conclue par son prédécesseur avec les Vénitiens, qui s'étaient engagés à l'aider dans la conquête du Milanais; et son armée s'était dirigée vers les Alpes. Le duc de Gueldres et Claude de Lorraine, duc de Guise, lui avaient amené seize mille lansquenets. Six mille autres, surnommés *la bande noire*, étaient ar-

rivés sous la conduite de Jean de Tavannes. Le comte Pierre de Navarre y avait joint dix mille Basques navarrais et gascons; et huit mille aventuriers normands, picards et champenois y marchaient sous les ordres du Georget et de Maulévrier. A ces quarante mille fantassins, que d'autres réduisent à trente-deux mille, se réunirent deux mille cinq cents lances, qui faisaient vingt-cinq mille cavaliers; trois mille pionniers commandés par le sénéchal d'Armagnac, et soixante et seize canons dirigés par Galliot, maître de l'artillerie de France. Maximilien Sforce avait de son côté rassemblé une puissante ligue, où étaient entrés Maximilien d'Autriche, le pape Léon X, le roi de Naples, plusieurs princes d'Italie et les Suisses. Laurent de Médicis commandait les troupes du pape et de Florence. Une autre armée, composée d'Espagnols et de Napolitains, obéissait à Raimond de Cardonne; vingt ou trente mille Suisses gardaient les passages du mont Cenis et du mont Genève, et dix mille autres étaient déjà arrivés dans la Valteline pour s'opposer à l'invasion des Français. Tous ces apprêts n'avaient point échappé à la vigilance de Bayard, de la Trémouille et du connétable de Bourbon, qui gardaient les défilés des Alpes. Le duc de Savoie les prévenait de tout; et le seigneur de Morette, noble piémontais, fut envoyé par la cour de Turin pour leur montrer la seule issue qui ne fût point gardée, et que les Suisses avaient heureusement jugée impraticable. Leurs chefs furent habilement trompés par les faux bruits qu'on eut soin de répandre sur les projets des Français; des démonstrations furent faites sur le col de Cabre et le mont Genève, pour appuyer ces rumeurs; et l'armée se dirigea vers la montagne de l'Argentière, pour déboucher dans le Piémont par Vivols et Roque-Sparrière. Les horribles précipices, les défilés escarpés, qui défendaient seuls ce passage difficile, furent franchis en deux jours. Lapalisse, Bayard, Imbercourt et autres chevaliers, guidés par le seigneur de Morette, surprirent à Villefranche le Napolitain Prosper Colonne, et l'enlevèrent avec les mille chevaux qu'il y avait amenés. Le marquis de Pescaire, qui campait dans les environs avec six mille fantassins, se hâta de battre en retraite; et les Suisses, avertis de l'irruption des Français, se replièrent de toute part pour couvrir la ville de Milan. François I^{er} partit de Lyon à cette nouvelle, malgré les représentations d'un ambassadeur d'Angleterre, qui l'engageait, au nom de son maître, à ne pas troubler la paix de la chrétienté. Il marcha sur Milan avec son armée, chassant les Suisses de-

vant lui, et soumettant les villes qui se trouvaient sur son passage. Raimond de Cardonne lutta pendant ce temps, entre l'Adige et le Minicio, contre l'Alviane et l'armée vénitienne. Au bruit de la retraite des Suisses, le général espagnol remonta la rive droite du Pô, pour dérober sa marche à l'Alviane, et dans le but de joindre ses alliés avant que les Français eussent pu franchir les rives de l'Adda. Mais l'Alviane, informé de leurs mouvements, les avait devancés par une marche rapide au confluent des deux fleuves, et l'armée de France s'était vivement portée à Marignan, petite ville située sur le Lambro, à une égale distance de Milan, du Pô et de l'Adda. Cependant une espèce de révolte s'était manifestée parmi les Suisses. Le pape et le roi d'Espagne n'avaient pas fait tous les fonds de leur solde; et dès leur passage à Navarre, ils avaient menacé de rentrer dans leurs montagnes, après avoir pillé la caisse du commissaire apostolique. Le duc de Savoie, qui n'avait ouvert les Alpes à François I^{er} que pour éviter sa colère, et qui voyait avec peine ses États ravagés par les deux partis, profita vite du mécontentement des Suisses pour les amener à la paix. Il se rendit dans leur camp, et conclut un traité d'alliance entre eux et François I^{er}. Ils s'engagèrent à rendre la Valteline et les quatre bailliages qu'ils avaient enlevés aux Milanais trois ans auparavant, et à forcer Maximilien Sforce à céder le duché à la France, moyennant le duché de Nemours et douze mille francs de pension. Le roi, de son côté, leur promit sept cent mille écus d'or, un subside annuel de vingt mille, et une gratification de trois mois de solde. Il emprunta de suite les cent mille écus qu'il fallait payer comptant. Tous les chefs, princes et chevaliers, se cotisèrent, et Lautrec, à la tête de cinq cents chevaux, fut chargé d'aller leur remettre cet à-compte. Mais l'intraitable Matthieu Schiner, plus connu sous le titre de cardinal de Sion, rompt tout à coup le traité par ses prédications et ses intrigues. Il excite les dix mille Suisses qui arrivaient de leur pays à demander leur part du butin, et à rompre la trêve jurée avec les Français. Il rassemble les autres sur la place de Milan, monte dans une chaire, et réveille dans leurs cœurs tous les sentiments de gloire et de patriotisme dont furent animés leurs ancêtres. C'est en vain qu'Albert de la Pierre, gentilhomme bernois, et d'autres capitaines leur représentent la honte que ce manque de foi va faire tomber sur eux. Le cardinal de Sion fait sonner l'alarme par les cornets d'Uri et d'Underwald; et, à trois heures du soir, toute l'armée suisse s'ébraule

pour surprendre les Français. Mais le maréchal de Lautrec, qui s'était avancé jusqu'au faubourg de Milan, fut averti de cette attaque par un Lombard nommé Michel de l'Estrade. Il se retira avec la Trémouille sur l'avant-garde, qui commandait le connétable de Bourbon. Celui-ci douta d'abord de la véracité de son espion, et le menaça d'un prompt châtement; mais l'assurance du Lombard confirma cet avis, et le connétable courut avertir François I^{er}, qui était venu jusqu'à Sainte-Brigitte avec l'espoir d'entrer le lendemain dans la capitale. L'Alviane, qui se trouvait alors auprès du roi, reçut ordre de rejoindre et d'amener ses Vénitiens, et Bourbon retourna à son avant-garde pour soutenir le premier choc des ennemis, qui s'avançaient sur trois colonnes. Deux mille éclaireurs ayant franchi le canal qui séparait les deux armées furent foudroyés par l'artillerie française et chargés par Robert de la Marck et ses frères. Mais les quatorze mille Suisses qui appuyaient cette avant-garde repoussèrent ce faible corps de gendarmerie et les douze cents lansquenets que Bourbon envoyait pour le soutenir. Cette colonne, que foudroyait en vain l'artillerie française, fondit même sur les secondes lignes et les mit en désordre. Dans cette mêlée périrent le seigneur d'Imbercourt, le comte de Sancerre, François de Bourbon, frère du connétable, et autres chevaliers de marque. Le roi se hâta de rallier deux cents hommes d'armes, courut l'épée à la main sur les Suisses, et donna à ses capitaines le temps de rallier leurs bandes. Il était déjà nuit, et la clarté de la lune éclairait seule le champ de bataille. Ce gros bataillon de Suisses fut chargé et enfoncé; mais un autre plus considérable avait, par d'autres chemins, pénétré jusqu'à l'artillerie. Le jeune duc de Guise et les six mille lansquenets qui étaient chargés de la défendre n'avaient pu résister à cette attaque. Le roi quitte à l'instant les ennemis qu'il venait de repousser, et, suivi de Bayard et du comte de Saint-Pol, il rallie les lansquenets du duc de Guise, reprend les canons dont les Suisses s'étaient emparés, et les pousse sur le canal qu'ils venaient de franchir. Le connétable et la Palisse rassemblent en même temps quelques milliers de Français, les conduisent sur les flancs de la colonne ennemie, et y portent la mort et l'épouvante. L'obscurité suspendit le combat : les deux parties ne se distinguaient plus. François I^{er} avait déjà pris un gros corps de Suisses pour des lansquenets, et ne s'était tiré de ce péril que par des prodiges de vaillance. Bayard, démonté deux fois, avait traversé les lignes ennemies sans le savoir, s'é-

tait sauvé seul à pied à la faveur de la nuit, et n'avait gagné que par hasard les tentes du duc de Guise. Les Suisses et les Français couchèrent sur le même champ de bataille, et si près les uns des autres que le roi et ses principaux capitaines passèrent la nuit à cheval. La bataille recommença dès l'aurore du lendemain; les Suisses s'avancèrent encore sur trois colonnes, et se dirigèrent par trois chemins sur l'artillerie française. Leur aile droite rencontra devant elle le connétable de Bourbon et le comte Pierre de Navarre, qui la repoussèrent et la firent charger par les arbalétriers à cheval de Cossé et de Maugeron. Leur centre vint se heurter contre le roi lui-même, et telle fut l'impétuosité de leur attaque que leur général fut tué presque sur les pièces françaises. La victoire y fut vigoureusement disputée. Là périrent le prince de Talmont, fils de la Trémouille, Bussy-d'Amboise et de Roye. Les Suisses se replièrent; mais ils restèrent en bon ordre sur un plateau couvert de leurs canons, et les deux artilleries firent l'une sur l'autre un feu si terrible que François I^{er} déclara dans sa lettre à sa mère que les coups de son ennemi firent baisser bien des têtes. Pendant ce temps, le duc d'Alençon avait à repousser une troisième colonne qui avait tourné les Français et surpris leurs bagages. Une partie de cette colonne, refoulée dans un bois, y fut assaillie par les aventuriers de Pierre de Navarre, qui s'était détaché du corps du connétable. Mais le reste fit bonne contenance, et un corps de cinq à six mille Suisses, tiré du centre de leur armée, étant venu le soutenir, il s'ensuivit une mêlée terrible. Le jeune comte de la Marck, plus connu sous le nom de *Fleurange*, fut jeté à terre, et il eût perdu la vie si Bayard ne l'eût secouru. Le duc de Guise, renversé comme lui, ne dut son salut qu'à l'intrépidité de son écuyer. L'Alviane vint heureusement au secours des Français à la tête de la cavalerie vénitienne, qui avait devancé son infanterie. La première charge de ces hommes d'armes coûta la vie au jeune comte de Pétilliane, qui combattait au premier rang; mais la seconde força les Suisses à se replier. Le roi et ses capitaines firent alors un commun effort. Il fut décisif. L'ennemi céda de toutes parts; son artillerie fut enlevée par le roi lui-même. Huit cents Suisses, égarés sur les derrières de l'armée française, s'étaient réfugiés dans le logis du connétable de Bourbon. Ils y furent brûlés par le comte de Fleurange. Enfin, leur déroute fut complète. Les deux tiers furent tués ou pris. Le reste fut chassé l'épée dans les reins jusqu'aux portes de Milan. Le cardinal de

Sion était parti de la veille, et n'avait assisté qu'à la journée du 15. Trivulce, qui avait vu dix-sept batailles rangées, s'écriait que celle-ci avait été un combat de géants. Bayard y fut déclaré le plus brave, et le soir même de sa victoire, François I^{er} voulut être armé chevalier de sa main. Sforce quitta le lendemain sa capitale; les Suisses rentrèrent dans leurs montagnes; le Milanais passa sous les lois de la France. Mais dix ans après, la défection du connétable, la mort de Bayard et la funeste bataille de Pavie, avaient complètement détruit les résultats de la victoire de Marignan.

VIENNET.

MARIGNY (ENGUERRAND DE), ministre de Philippe le Bel, descendait d'une ancienne famille de Normandie, dont le nom était *Leportier*. Après avoir éprouvé sa bravoure et son habileté dans ses guerres et dans ses négociations avec les Flamands révoltés, le roi le fit successivement chambellan, comte de Longueville, châtelain du Louvre, surintendant des finances, grand maître d'hôtel, principal ministre, et en quelque sorte, comme le dit la grande chronique de Saint-Denis, son *coadjuteur au gouvernement du royaume*. Tant de faveurs créèrent à Enguerrand des ennemis puissants, qui, réduits au silence pendant le règne de Philippe, firent éclater leur fureur, dès l'avènement de Louis X, son successeur. Le principal d'entre eux était Charles de Valois, oncle du roi. Dans un conseil tenu en présence du roi, il lui fit le reproche d'avoir accru les impôts et altéré les monnaies pour satisfaire les goûts de Philippe le Bel, et Enguerrand outré de la hauteur avec laquelle le prince lui parlait, mit l'épée à la main et le força à en faire autant. Dès ce moment, sa perte fut jurée. Arrêté quelques jours après, à la porte du conseil, il fut jeté dans la tour du Louvre, puis transféré au Temple, et son procès fut instruit en même temps que celui d'une foule de ses amis. Amené au château de Vincennes, en présence du roi, on lui lut son acte d'accusation. En vain l'évêque de Beauvais et celui de Sens, frères de Marigny, essayèrent de présenter sa défense; en vain le roi lui-même pencha pour l'indulgence, le comte de Valois avait à cœur la perte de son ennemi, et pour couper court au procès, il introduisit contre la femme et la sœur d'Enguerrand une misérable accusation de sorcellerie, dont le roi devait être victime. Louis, convaincu par les adroites menées de son oncle, lui abandonna enfin le malheureux Enguerrand, qui fut de nouveau traîné à Vincennes devant une commission gagnée à l'avance, et condamné à la potence. Cette sentence fut exécutée

au gibet de Montfaucon que Marigny avait reconstruit lui-même. Le roi éprouva plus tard, dit-on, un si grand repentir de cette condamnation, qu'il légua, en expiation, à la veuve de Marigny des sommes considérables. Les remords du comte de Valois eurent encore plus d'éclat, et il ordonna que le corps de Marigny fût transporté dans l'Église collégiale d'Écouis, fondée par ce ministre. Les œuvres du comte de B. (Beuanoir) contiennent un *Mémoire pour servir à la justification d'Enguerrand* (Lausanne, 1770, 2 vol. in-12).

D'ADDE.

MARILLAC (FAMILLE DE). Cette famille, originaire d'Auvergne, et dont le véritable nom paraît avoir été *Marlhac*, a produit plusieurs personnages notables. CHARLES DE MARILLAC, archevêque de Vienne, était né en Auvergne vers 1510. Après avoir passé 4 années dans le poste d'ambassadeur à Constantinople, il vint occuper une place de conseiller au parlement de Paris. Différentes missions dont il s'acquitta avec habileté, en Angleterre et en Allemagne, lui valurent successivement, en récompense de ses services, l'abbaye de Saint-Père, près Melun, le titre de maître des requêtes, l'évêché de Vannes, et finalement l'archevêché de Vienne. A l'assemblée de notables tenue en 1560, il s'éleva avec force contre les désordres de l'État et de l'Église, et réclama, comme le seul moyen de terminer les troubles, la convocation d'un concile national et celle des états généraux. Il mourut dans cette même année, le 2 décembre, laissant des *Mémoires* manuscrits.

MICHEL DE MARILLAC, garde des sceaux, neveu du précédent, était né le 9 octobre 1565. Marie de Médicis l'ayant recommandé à Richelieu, le cardinal lui confia, en 1624, la surintendance des finances, et deux ans après la charge de garde des sceaux. En 1629, Marillac présenta au parlement une longue ordonnance appelée par dérision *le code Michau*, du nom de baptême de son auteur, pour régler les différents points de la jurisprudence du royaume; mais le parlement, qui l'avait déjà repoussée une première fois, ne lui fit pas alors un meilleur accueil; et finalement Richelieu, qui n'aimait pas Marillac parce qu'il le regardait comme le successeur que lui destinait la reine mère, laissa tomber son ordonnance dans l'oubli. Enveloppé dans la disgrâce des partisans de Marie de Médicis après la fameuse Journée des dupes, Marillac dut restituer les sceaux dès le 12 novembre 1650; et Richelieu le fit enfermer dans le château de Châteaudun, où il mourut le 7 août 1652. Outre son Code, on a encore de Marillac: une traduction de

l'Imitation de Jésus-Christ, qui parut anonyme (Paris, 1621, in-12; 2^e éd., revue et augmentée d'une dissertation sur l'auteur, 1630); cette trad. a eu, dit-on, plus de 30 éditions successives; une traduction des *Psalmes* en vers français, publiée en 1623, revue et augmentée en 1630.

LOUIS DE MARILLAC, maréchal de France, frère cadet du précédent, était né en Auvergne, en 1575, ou, selon d'autres, en juillet 1572. Maréchal de camp en 1620, il fut élevé à la dignité de maréchal de France en 1629. Après la Journée des dupes, Richelieu le fit arrêter au camp de Foglizzo en Piémont (1630); malheureusement, la conduite de Marillac, dans son récent commandement en Champagne, ne prêtait que trop des armes à l'inimitié du cardinal. Condamné à mort pour crime de péculat, concussions et exactions, le maréchal eut la tête tranchée en place de Grève, le 10 mai 1632.

Une nièce des deux précédents, LOUISE, fille de Louis de Marillac, née en 1591, fut avec S. Vincent de Paule, la fondatrice des Sœurs de la Charité. Mariée, en 1615, à Antoine Legras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, elle resta veuve en 1625, et depuis elle se consacra tout entière, avec un admirable dévouement, au soulagement des malades. X.

MARINE, du latin *mare*, mer. C'est l'ensemble des forces maritimes d'un pays. On distingue deux sortes de marine, celle dite *militaire*, dont les vaisseaux, appartenant à l'État et approvisionnés de munitions de guerre, servent à protéger l'indépendance du pavillon national sur les mers; et la marine dite *marchande*, dont les navires, frétés par des particuliers, ne sont employés qu'au transport des marchandises du commerce.

La *marine militaire* d'un État se compose de la flotte, des officiers et marins destinés à la monter, des chantiers, ports, arsenaux, et de tout ce qui constitue le matériel naval. Le pays du monde qui a la plus belle flotte et la plus forte puissance maritime est assurément la Grande-Bretagne. La position géographique de cet empire, l'étendue ainsi que l'éloignement de ses possessions, le nombre de ses colonies et de ses stations navales, forcent une grande partie de ses navires à tenir continuellement la mer, et appellent ses marchands sur tous les points du globe. Les trois plus grandes puissances maritimes après l'Angleterre, sont la France, les États-Unis, la Russie; autrefois c'était l'Espagne qui venait immédiatement après la France. L'Angleterre a en disponibilité plus de 400 bâtiments de toutes grandeurs, y compris un nombre con-

sidérable de navires à vapeur. Sa flotte est montée de plus de 30,000 matelots. Elle a maintenant, à l'état d'armement complet, 19 vaisseaux, 54 frégates, 29 bateaux à vapeur et 112 bricks ou bâtiments inférieurs. La flotte française doit se composer, en temps de paix, de 310 bâtiments de guerre, dont 40 vaisseaux de ligne, sur lesquels 20 armés, les autres en commission ou en construction. Elle est montée par 87,000 marins. Le budget de 1843 alloue des fonds pour 167 bâtiments, dont 140 armés au grand complet, 15 à l'état de disponibilité, et 14 à l'état de commission. Il s'élève pour cet exercice à un peu plus de 100 millions. La marine se recrute au moyen de l'inscription maritime. Elle était de 110,000 hommes sous Louis XVI, de 100,000 sous l'empire, de 87,000 sous la restauration; aujourd'hui elle a encore diminué (83,000 h.). Les marins de tout grade et de toute profession naviguant dans l'armée navale ou sur les bâtiments de commerce; ceux qui se livrent à la pêche ou qui conduisent des allèges, pataches, etc., dans certaines limites, sont soumis à l'inscription maritime. Ils sont tenus, jusqu'à l'âge de 50 ans, de partir à toute réquisition de l'État, en suivant les classes de célibataires, hommes veufs sans enfants, hommes mariés sans enfants, et enfin les pères de famille. Dans chaque classe, le marin qui a le moins de service doit partir le premier. Voy. MATRELOT.

Les états de la marine russe présentent 367 bâtiments de toutes grandeurs, montés par environ 40,000 matelots; le Portugal a 24 navires; la Sardaigne 31; l'Espagne, 26; la Suède, plus de 100 de diverses grandeurs. Dans l'Amérique du Nord, les États-Unis ont une marine militaire qui est loin d'être en rapport avec leur marine commerciale, mais qui, en temps de guerre, pourrait facilement s'augmenter au moyen des nombreuses ressources amassées dans leurs arsenaux et sur leurs chantiers. Elle est actuellement de 11 vaisseaux de guerre, 17 frégates, 15 sloops de guerre, 7 schooners, etc. Dans une autre partie de l'Amérique, le Brésil compte 116 voiles; la marine de l'Égypte, créée par Méhémet-Ali, se compose de 11 vaisseaux 5 frégates, 3 corvettes, 9 bricks, 2 cutters et 2 steamers armés. La Hollande, le Danemark, les Deux-Siciles ont aussi une marine militaire, et peuvent être regardées, avec raison, comme des puissances navales de deuxième classe. La Belgique n'a qu'une flottille composée de 14 bâtiments légers qui stationnent à Anvers et à Ostende. L'Autriche a depuis peu pris rang parmi les puissances maritimes: elle a figuré comme telle dans la

dernière expédition de Syrie; la Prusse et les autres États de l'Allemagne ne jouissent pas encore de cet avantage.

La *marine marchande* est à la fois l'école et la pépinière de la marine militaire. Sa prospérité, son développement, sont en outre une source de richesse, tant pour le pays en général que pour les particuliers.

Le mouvement maritime de l'Angleterre est aujourd'hui triple de ce qu'il était en 1787. Le royaume-uni, y compris toutes ses colonies, possédait, en 1832, 24,455 navires, d'un tonnage de 2,618,068 tonneaux. Ce nombre était, en 1839, de 26,609 navires qui jaugeaient 2,890,601 tonneaux; ils étaient montés par 178,385 hommes d'équipage.

La marine américaine est assurément de toutes celle qui a pris depuis environ 50 ans le développement le plus rapide. De 1789 à 1835, son tonnage est devenu douze fois plus considérable. Le tonnage total de la marine américaine était, en 1830, de 1,261,000 tonneaux; en 1832, de 1,459,000; en 1835, de 1,882,000; et à la fin de 1840, de 2,076,000.

Si nous jetons un regard sur la marine de la France, nous voyons qu'elle a été loin de suivre la progression de notre commerce général, et qu'elle a laissé augmenter dans une proportion plus forte la part des marines étrangères dans ses exportations et importations maritimes. En 1836, le marine marchande française possédait 15,249 navires jaugeant ensemble 686,811 tonneaux, et au 31 décembre 1840, 15,600 navires jaugeant 662,500 tonneaux. Parmi ces navires, il y en avait 1,561 jaugeant de 60 à 100 tonneaux, et 1,565 jaugeant de 100 à 200; 10,647 ne jaugeaient que 50 tonneaux et au-dessous, et un seul dépassait 700 tonneaux.

Il nous reste à ajouter, pour terminer ce travail, quelques documents sur l'état de la marine commerciale des autres peuples. Celle des Pays-Bas comptait, en 1836, 1,518 navires; en 1837, 1,594; en 1839, elle s'augmenta de 123 bâtiments, et d'un tonnage de 19,959 lasts ou doubles tonneaux, et se diminua de 34 navires et de 1,935 lasts. La marine belge comprenait 137 navires de mer à la fin de 1837; 152 en 1838; 157 en 1839. Elle en compte aujourd'hui (1843) environ 160. Nous avons peu de chose à dire de la marine du Danemark, réduite à presque rien depuis sa séparation d'avec la Norvège qui ne lui permet plus de former ses équipages. Celle de la Norvège au contraire se compose d'environ 2,500 transports, grands et petits, montés par 12,000 marins, et jaugeant de 70,000 à 80,000 lasts. En 1838,

la Suède possédait 1,122 grands navires, d'un tonnage de 57,285 lasts, dont 414 destinés à la navigation intérieure, et 42 *steamers*. Le commerce maritime que la Russie fait dans 20 ports de la Baltique occupait, en 1839, une marine commerciale de 624 navires, jaugeant ensemble 79,265 lasts; en 1840, elle était de 682 navires et de 90,071 lasts. De 1839 à 1854, on avait construit dans ce pays 345 navires. Quant à l'Autriche, sa marine marchande ne comptait, en 1839, que 498 grands navires d'un tonnage de 123,844 tonneaux, et en outre 15 navires à vapeur. Ces navires en général ne sortent pas d'Europe; on n'en compte sur la totalité que 30 ou 32 qui aillent au delà. La marine marchande du Portugal est insignifiante. Les Deux-Siciles comptent une population maritime de 54,110 pêcheurs et matelots.

Le *ministère de la marine*, en France, ne s'occupe pas seulement du personnel et du matériel de la marine royale; l'administration et la police des bagnes, les tribunaux maritimes, le martelage des bois propres aux constructions navales, la police de la navigation et des pêches maritimes; l'administration militaire, civile et judiciaire, et la défense des colonies, sont encore dans ses attributions. Il y a près du ministre un conseil d'amirauté dont il est président. Le *dépôt général des cartes et plans de la marine*, dont les membres, appelés *ingénieurs hydrographes*, sont chargés de la levée et de la construction des cartes marines, de la conservation des cartes, plans et journaux de la marine, est un établissement analogue au dépôt de la guerre. La caisse des invalides de la marine fait une pension au marin suivant ses grade, âge, blessures, infirmités et services: 560 mois de service y donnent droit. Les années comptent double en cas de guerre, sur les bâtiments de l'État; et pour 18 mois en temps de paix; dans les arsenaux, on compte seulement année pour année, ainsi que sur les bâtiments de commerce en état de guerre, où elles ne comptent que pour six mois en temps de paix. DE LA NOUVELLE-

MARINES. On est convenu de ranger sous cette dénomination les dessins et peintures qui ont pour objet de représenter des scènes maritimes; les biographes et les critiques ont classé de tout temps les peintres de marines parmi les paysagistes: cela vient sans doute de ce que dans beaucoup de tableaux ils voient traiter en accessoire la mer, cette vaste plaine dont on ne connaît pas les limites, ce monde plein de magnificence dont l'aspect fait naître tant de vives émotions, avec ses calmes riants ou terribles,

ses bourrasques, ses tempêtes et ses terreurs, ses effets, ses caprices variés de mille nuances et sa nature aussi inconstante que celle des cieux. Qu'y a-t-il de plus beau en effet que la mer? N'offre-t-elle pas des objets d'étude assez vastes pour occuper l'imagination, la vie entière d'un artiste? Pourquoi donc se passa-t-elle si longtemps de poètes, de chroniqueurs, de romanciers, d'historiographes. L'antiquité païenne se contente de la déifier en une personnification et de la peindre sous la forme d'un dieu : c'est toujours pour elle le vieil Oceanus, terrible divinité aux larges épaules, à la barbe limoneuse, au front couronné d'algues. C'est la mère de Vénus, le royaume de Neptune : l'épopée lui emprunte quelques-uns de ses épisodes, mais elle n'a pas trouvé son Homère. Ce ne fut qu'au *xvi^e* siècle qu'elle eut ses peintres. Il fallut attendre que la navigation eût fait d'immenses progrès, que la peinture à l'huile eût été inventée; car les couleurs à l'eau d'œuf étaient impuissantes à représenter les étincelants aspects de la mer. Alors surgissent en foule les hommes qui se prennent de passion pour la source de tant de richesses; ils comprennent que la mer, qui joue un si grand rôle dans leur époque, doit avoir ses peintres. Voici venir les Italiens et les Hollandais pour exploiter ce nouveau côté de l'art. Leur commerce les a mis en rapports intimes avec l'Océan et la Méditerranée. Paul Bril, les Willaert, parmi les Flamands; Canaletto, les Carrache, parmi les Italiens, commencent à placer des ports, des rades, des grèves dans leurs paysages; puis arrive le célèbre Guillaume Van de Velde (le vieux), qui dessinait si bien les vagues, qui pendant une grande bataille navale allait de vaisseau en vaisseau, suivant de l'œil toutes les manœuvres sous le feu des batteries. Le biographe Descamps raconte qu'un jour il eut à peine le temps de quitter le pont d'un navire qui, quelques minutes plus tard, allait sauter. Il voulait être à portée de tous les périls pour les mieux reproduire; les matelots les plus aguerris s'étonnaient de voir cet homme avec son enthousiasme de peintre assister le crayon à la main aux terribles rencontres de Monk et de Ruyter. Ses dessins, d'une admirable précision, d'une exactitude, d'une vérité frappante, acquirent une prodigieuse célébrité. Les états de Hollande lui commandèrent des œuvres importantes, et le roi Charles II le fit venir à Londres, ainsi que son fils Van de Velde (le jeune). Ce dernier fut aussi un grand peintre, et continua la gloire de son père en illustrant comme lui la marine de son temps; il exécuta à l'huile

des tableaux qui, plus que jamais, sont recherchés. — Dans le même temps vivait Backuysen, qui ne craignait pas plus la mer et les batailles que les Van de Velde; il connut à Amsterdam le czar Pierre, et lui apprit à dessiner des vaisseaux. Nous dépasserions de beaucoup les limites imposées à cet article si nous voulions parler de tous les peintres de marines que produisit la Hollande. Il suffit de citer les noms célèbres des Vanderheyden, des Vlioger, des Cuypp, des Ruysdael : leurs œuvres représentent souvent des calmes, des grèves, des rades, des côtes. Nous dirons en passant que Van Everdingen fut plus terrible, plus vrai que tous ses rivaux : on ne saurait voir de sang-froid ses tempêtes en pleine mer. Le ciel se confond avec les vagues, se déchire à la lueur des éclairs; le vent fait craquer les mâtures; les vaisseaux se heurtent, se brisent, et l'œil du spectateur les voit avec angoisse s'enfoncer dans l'abîme. Van Everdingen, c'est le peintre dramatique de la mer. Salvator-Rosa, cet autre peintre d'une fougue si sauvage, a laissé deux ou trois scènes maritimes que se disputèrent tous les musées d'Europe. Nous avons de Claude Lorrain, le plus grand paysagiste de l'école française, sept marines admirables qui sont dans la galerie du Louvre, et, après Claude Lorrain, nous pouvons citer Joseph Vernet, dont la réputation en ce genre de peinture ne sera jamais effacée. Je ne serai pas le seul à dire qu'il a surpassé tous ses prédécesseurs. On trouve dans ses tableaux une chaleur, une animation singulières. Ils sont puissamment éclairés comme la nature, et selon les moments de la journée qu'il a voulu représenter; l'air circule autour de ses rochers, de ses fabriques, et les vagues s'effacent jusqu'à se perdre à l'horizon. Vernet quitta tout jeune la France pour aller en Italie; il y demeura vingt années, pendant lesquelles il fit de sérieuses études. Il prit des leçons de Lucatelli sans s'attacher à la manière de ce maître; il imita plutôt celle de Salvator. M. de Marigny, intendant des bâtiments, le fit venir à Paris, et le chargea de peindre une galerie des ports de France. Ces tableaux, qui figuraient dans le musée au nombre de quinze, vont être transportés dans les salles du musée de la marine. Vernet improvisait ses tableaux; il en est qu'il fit en deux jours : comment lui reprocher sa fécondité quand on trouve si peu de négligences et tant de belles qualités dans ses compositions, qu'on porte au nombre de deux cents. Il fut, comme les Flamands, passionné pour son art au point de braver les plus grands périls. Les biographes racontent que pendant un de ses voya-

ges sur mer, le bâtiment sur lequel il se trouvait fut assailli par une tempête à la hauteur d'Antibes. Un instant, on eut à craindre un naufrage dont Vernet ne s'effraya guère : il s'était fait attacher à un mât pour jouir tout à son aise des effets de la mer houleuse. Horace Vernet a fait un tableau représentant cette anecdote de la vie d'artiste de son grand-père. Les marines de Joseph Vernet ont été gravées avec beaucoup de talent par Baléchou, Lebas et Flipart. L'Angleterre, elle aussi, a eu ses peintres de marines : nous citerons Wilson, Thomas Jones et Andries Both, contemporains de Vernet. De nos jours, ils ont acquis une grande supériorité en ce genre de peinture ; Turner, Stanfield, Callow, Bonnington, Harding, Calcott et Newton Fielding ont produit des ouvrages d'un grand mérite d'exécution, d'une belle couleur, d'un effet puissant ; ils rivalisent de gloire avec le peintre français Gudin, et nous plaçons avec confiance tout à côté d'eux MM. Tanneur, Roqueplan, Lepoitevin Garneray, Isabey, Mozin, Perrot, dont les peintures décorent le Luxembourg et Versailles ; enfin MM. Casati et A. Delacroix.

A. FILLIOUX.

MARINO. *Voy.* FALIERO.

MARION. *Voy.* DELORME.

MARIONNETTES. Rien de plus populaire que le nom et la renommée de ces petites figures de bois ou de carton que l'on fait mouvoir avec des fils plus ou moins bien cachés. Leur antiquité n'est pas moins grande : les Grecs, les Romains, les ont connues sous d'autres noms. Les Italiens, les Napolitains surtout, les adoptèrent avec empressement et leur donnèrent les noms de *puppi* et de *fantiocchini*. Le fameux *Pulcinello* peut être regardé comme le chef de cette troupe bouffonne. Chez nous, les marionnettes ne furent connues que sous le règne de Charles IX. Ce nom leur fut donné par leur inventeur ou plutôt leur importateur, soit que, suivant les uns, il se nommât lui-même Marion, soit que, comme d'autres le prétendent, il les ait appelés ainsi en l'honneur de sa femme Marie. L'un des successeurs de Tabarin, Jean Brioché, empirique et dentiste en plein vent, augmenta encore leur vogue par son théâtre nomade établi tour à tour sur le Pont-Neuf, les places publiques et les boulevards. Plus tard, Séraphin, et, de nos jours, le mécanicien Pierre, ont su perfectionner leur construction ainsi que leur jeu. M. OURRY.

MARIOTTE (EDME), naquit en Bourgogne dans le XVII^e siècle, et mourut en 1684, après avoir publié plusieurs écrits dont la réputation est loin d'être contestée, même de nos jours. Il était

prieur de Saint-Martin-sous-Baune quand l'académie des sciences le reçut dans son sein en 1666. Ce philosophe physicien avait un talent particulier pour les expériences. Il réitéra celles de Pascal sur la pesanteur, et fit des observations qui avaient échappé à cet admirable génie ; il confirma la théorie du mouvement des corps trouvée par Galilée, et enrichit l'hydraulique d'une multitude de découvertes sur la mesure et la dépense des eaux, suivant les différentes hauteurs des réservoirs. Ensuite, il examina tout ce qui concerne la conduite des eaux et calcula la force nécessaire aux tuyaux pour résister aux différentes charges. La plupart des expériences de Mariotte eurent lieu à Chantilly et à l'Observatoire, en présence de juges compétents. L'histoire de sa vie est peu connue, comme celle de presque tous les savants réduits à leur cabinet, à leurs livres et à leurs machines. Ses ouvrages le sont davantage : on a de lui un *Traité sur le choc des corps*, un *Essai de physique*, un *Traité du mouvement des eaux*, du *miellement*, du *mouvement des pendules*, etc., etc. Tous ces écrits furent recueillis à Leyde (1717), et à la Haye (1740, en 2 vol. in-4^o). La Hire a publié à Paris (1786, in-12) son *Traité du mouvement des eaux*. Son éloge fait partie de ceux des académiciens morts depuis 1666 jusqu'en 1699, publiés par Condorcet. — Mariotte est également l'auteur du distique suivant sur les victoires de Louis XIV :

Una dies Lotharos ; Burgundos hebdomas una ;
Una domat Batavos luna ; quid annus erit ?

IBID. GAUJAC.

MARITIME (DROIT). *Voy.* DROIT COMMERCIAL, NAVIGATION, NEUTRALITÉ, etc.

MARIUS (CAIUS). Cet homme illustre était né de parents pauvres, et qui étaient obligés de travailler de leurs mains pour gagner leur vie. Il ne vint que tard à la ville, ayant passé sa jeunesse dans un bourg nommé, selon Plutarque, Cirrhajaton, ou Cernetum, suivant d'autres. Ce bourg était dans le pays des Arpinates, et Marius y menait une vie très-grossière, si on la compare à la vie douce et polie des villes, mais tempérante, sage et très-semblable à celle des anciens Romains. Il fit sa première campagne sous Scipion l'Africain, au siège de Numance. Il y mérita tous les honneurs militaires, et on rapporte qu'un jour son général, interrogé par un flatteur qui lui demandait quel chef pourrait après lui tenir sa place, répondit, en montrant Marius : « Ce sera apparemment celui-ci. » Tribun du peuple, il parut vouloir diminuer l'in-

fluence des nobles. Le consul Cotta s'opposa à la loi que Marius avait proposée, et ce dernier entreprit de faire prendre Metellus, l'autre consul, qui approuvait son collègue, et de le faire mener en prison par un licteur. Après le tribunat, il demanda la grande édilité, mais, voyant qu'il serait refusé, il sollicita la seconde, et ne l'obtint pas. Peu de temps après, il demanda la préture, et ne l'obtint qu'avec peine. Il fut même accusé de l'avoir eue par des brigues coupables; et, mis en jugement, il ne fut absous que parce que les suffrages des juges furent partagés. L'année suivante, il eut le gouvernement de l'Espagne Ulérieure. Il y déploya une grande sévérité, et la purgea des brigands qui l'infestaient. — De retour à Rome, Marius, dont l'ambition ne pouvait être assouvie que par les plus grands honneurs, craignit que les chemins qui conduisaient au pouvoir ne se fermassent devant lui, parce qu'il n'était ni éloquent, ni riche, et qu'il fallait réunir ces deux avantages pour obtenir la faveur du peuple. Cependant son courage et ses grands travaux lui méritèrent l'estime publique, et il s'allia aux Césars en épousant Julie, qui fut tante du divin Jules, le plus grand des Romains. Le consul Q. C. Metellus, ayant reçu la commission d'aller faire la guerre à Jugurtha, prit Marius pour un de ses lieutenants, et le mena en Afrique. Là, Marius se montra avec tant de distinction que ceux qui étaient à l'armée écrivaient à Rome qu'on ne verrait jamais la fin de cette guerre contre les barbares qu'alors qu'on aurait élu Marius consul, et qu'on lui en aurait donné la conduite. Bientôt après la condamnation injuste de Turpilius, il revint à Rome, et fut élevé à la première magistrature. A peine revêtu de cette dignité, il leva des troupes, enrôla des esclaves, des pauvres, se montrant par ses discours comme par ses actions l'ennemi de la noblesse et le partisan de la démocratie. Son consulat était, disait-il, une dépouille qu'il remportait sur la noblesse et sur la lâcheté des riches et des patriciens; pour lui, ajoutait-il, il s'enorgueillissait et faisait parade de ses propres blessures, et non pas de vains tombeaux et d'images étrangères. A son arrivée en Afrique, il trouva la guerre presque terminée, et il sembla n'apparaître à Metellus que pour lui en ravir le principal trophée, Jugurtha. « Mais, dit Plutarque, la déesse de la vengeance eut soin de punir Marius. » Car ce ne fut pas lui en effet qui s'empara de ce roi, ce fut Sylla, l'un des lieutenants du consul. Marius eut cependant les honneurs de sa triomphe. Nommé consul pour la seconde fois, il fallait combattre les Cimbres, ou Kimri,

qui, semblables à un torrent qu'aucune digue ne saurait arrêter, s'avançaient menaçants et se jouaient de tous les obstacles. L'Italie allait peut-être devenir l'une de leurs conquêtes. Marius marcha contre eux, mais, par un rare bonheur, les Cimbres s'étaient jetés sur l'Espagne, et, en attendant leur retour, il eut le temps d'exercer ses soldats, de les endurcir au travail et de les accoutumer à la discipline. Ce fut à cette occasion qu'en absolvant Trebonius, qui, par amour pour la vertu, avait tué Lusius, neveu de Marius lui-même, et en donnant à ce jeune homme le prix dont la ville éternelle récompensait les plus grands exploits, il mérita son troisième consulat. Mais pendant toute la durée de celle-ci, les barbares ne parurent point, et peut-être Marius n'aurait-il pas été revêtu tout de suite et pour la quatrième fois de cette magistrature, si Rome avait pu opposer un aussi grand capitaine à ses ennemis, dont le nom seul remplissait d'effroi tous les cœurs. Ce fut alors, et les ennemis s'approchant enfin; qu'il fit creuser vers les embouchures toujours ensablées du Rhône ce canal si fameux sous le nom de *Fossa Mariama*. D'abord les Ambrons et les Teutons, partis de la Ligurie, se présentèrent devant son camp. Là, il eut d'abord à vaincre le courage imprudent de ses soldats, qui voulaient se jeter tête baissée sur les barbares; mais il les contint, et ayant suivi les Ambrons et leurs alliés vers *Aqua Sextia* ou Aix, il vainquit d'abord les premiers, puis les Teutons; et alors que vêtu de pourpre, couronné de laurier, il offrait en sacrifice aux dieux les dépouilles de l'ennemi, on vit quelques cavaliers accourir vers lui pour lui annoncer qu'il avait été nommé consul pour la cinquième fois, la fortune se plaisant à le combler de ses plus grandes faveurs. — Mais, tandis qu'il goûtait la joie que lui procurait la victoire et l'honneur d'être encore un des chefs de la république, celle-ci le rappela pour défendre l'Italie. Les Cimbres avaient épouvanté les soldats de Catulus; l'Adige n'était plus une barrière pour eux, et il fallait ou les vaincre ou craindre peut-être même pour Rome. Mais les Cimbres furent défaits, et il entra encore en triomphateur à Rome. — Jusque-là Marius avait paru plus homme de guerre qu'homme politique; mais, voulant obtenir un sixième consulat, il revint aux brigues, dont on l'avait déjà accusé lorsqu'il recherchait les premières magistratures dont il fut revêtu. Il répandit beaucoup d'argent dans les tribus romaines; il corrompit le peuple, et il protégea ouvertement les hommes les plus séditieux. Glaucias et Saturninus l'engagèrent dans la voie dangereuse des intrigues, et il appela secrètement

les gens de guerre, il les mêla dans les assemblées du Forum, et, lorsque Saturninus proposa la loi pour le partage des terres, Marius trahit Metellus, et le fit ensuite chasser de Rome. Alors commencèrent ces divisions intestines qui ruinèrent le système républicain, et qui amenèrent la tyrannie impériale. — Marius faisait consister la vertu et l'habileté dans le mensonge; Marius devait causer les maux de sa patrie. Les fourbes sont toujours les dupes de leur immoralité. Il avait bien pu tromper son armée en lui présentant cette femmesyrienne, qui passait pour une grande prophétesse. Le mensonge, une fois reçu, fit le même effet que si dans la réalité cette femme avait eu quelque pouvoir surnaturel. Marius put bien tromper encore quelques Romains lorsqu'il s'embarqua pour la Galatie et la Cappadoce, en annonçant qu'il allait s'acquitter des sacrifices qu'il avait voués à la Mère des Dieux; mais les plus clairvoyants furent persuadés qu'il allait susciter en Asie des ennemis à Rome, afin d'être rappelé à la tête des affaires, comme le plus capable de commander les armées. De retour à Rome, il ne put supporter la vue du monument qui représentait Bocchus livrant Jugurtha à Sylla, ce dernier attirant par là en quelque sorte à lui seul toute la gloire de la soumission de l'Afrique. Il voulut renverser ce monument : Sylla et ses amis s'armèrent pour le défendre. La ville était partagée entre les deux rivaux. Le sang allait couler; mais un danger commun suspendit cette querelle. La guerre des alliés menaça l'existence même de Rome. Marius y remporta sans doute de grands succès, mais on ne trouva plus en lui le capitaine aussi prompt que fortuné, et qui avait souvent sauvé ou illustré son pays. Malade et faible, il dut abandonner le commandement. La fortune lui souriait encore, puisqu'il pouvait passer le reste de ses jours dans une profonde paix; mais, alors qu'on devait le moins s'y attendre, le tribun Sulpitius, homme turbulent et hardi, donna le titre de proconsul à Marius, avec le commandement de l'armée qui devait combattre Mithridate. Cette entreprise causa les malheurs de Rome, en mettant en présence les partisans de Sylla et ceux du nouveau proconsul. En vain Sylla fut sommé de remettre son armée aux tribuns envoyés par Marius. Il se mit à la tête des légions et marcha vers Rome d'où le proconsul s'enfuit en toute hâte après y avoir fait égorgé quelques amis de son compétiteur. Fugitif, il gagna, non sans peine, le port d'Ostie, où il s'embarqua. Mais la tempête le jeta sur le rivage de Circéi. Le lendemain, non loin de Minturnes, il vit venir une troupe de cavaliers qui

s'avançaient droit à lui, tandis que sur la côte paraissaient deux petits bâtiments. Il courut avec ses compagnons du côté de la mer, et l'on aborda ces vaisseaux : l'un d'eux était monté par Granius, que sa femme avait eu d'un premier lit. Ce fut sur l'autre qu'on le porta, et malheureusement, car les mariniers, après avoir résisté aux menaces des cavaliers, le déposèrent à terre, près de l'embouchure du Liris, en lui faisant croire qu'ils le reprendraient sur leur navire lorsqu'il se serait reposé, et que le vent serait favorable. Mais à peine se fut-il endormi qu'ils s'éloignèrent de la côte. A son réveil, il connut toute son infortune. Un habitant de ces lieux sauvages lui offrit un asile dans sa cabane, et un endroit plus sûr pour le soustraire à la recherche de ses ennemis. Marius, caché par son hôte, aurait pu se soustraire à ceux-ci, mais il se leva précipitamment en entendant les menaces prononcées par les soldats envoyés de Minturnes, et il fut pris. Conduit dans la ville, les magistrats délibérèrent longtemps sur ce qu'ils feraient de l'homme célèbre que son destin leur avait livré. Enfin, ils se décidèrent à lui faire donner la mort, ainsi que cela avait été ordonné. Mais aucun citoyen ne voulut tremper ses mains dans le sang de celui qui avait délivré la patrie de la présence des barbares étrangers. Ce fut un Cimbre qui se chargea de cette exécution. Il entra l'épée haute dans la chambre de Marius, mais, frappé de crainte, il ne put consommer ce forfait, et la ville entière, émue par un sentiment de compassion, prit la résolution de le sauver. On s'empresse, on le conduisit vers le port, où il s'embarqua. Ce fut alors que, porté sur le rivage de l'Afrique, il fut rencontré sur les débris mêmes de la ville qui avait si longtemps résisté à Rome par un officier du préteur Sestilius, qui vint lui défendre de rester sur cette terre, et que le regardant, il dit à ce légionnaire : « Va dire à celui qui t'envoie que tu as vu Marius, fugitif, assis sur les ruines de Carthage. » — Retiré avec son fils dans l'île de Cercina, il apprit les troubles suscités dans la capitale, et aussitôt, ayant ramassé quelques soldats, il vint aborder à Télamon, en Toscane, d'où il s'avança vers le camp de Cinna, qui, chassé de Rome par Octavius, son collègue au consulat, était en armes, et ravageait l'Italie. Bientôt la fortune parut sourire encore au vainqueur des Teutons; il s'empara du Janicule. Puis il fit égorgé Octavius; puis, après qu'on eut commencé à voter pour le relever du décret qui l'avait banni, il entra suivi de ses satellites, et les meurtres qui souillèrent Rome ne purent apaiser sa soif du sang humain. Tou-

tes les routes, toutes les villes, se couvrirent de délateurs, d'espions et de bourreaux. Mais on apprit que Sylla, ayant terminé la guerre contre Mithridate, revenait avec une nombreuse armée, et, pour lui résister, les dominateurs de la ville nommèrent Marius consul pour la septième fois. Mais la victoire ne devait pas couronner cet homme avide de vengeance, de richesses et de renommée. Il mourut le dix-septième jour de son septième consulat. Né l'an 597 de Rome (154 ans avant J. C.), il cessa de vivre en 666 de Rome et 85 avant notre ère, âgé de près de 70 ans. Né seulement pour la guerre, qu'il fit toujours avec succès, « il apporta dans le commerce des hommes, dit Plutarque, un naturel sauvage et re-hours, et quand il fut en autorité il se montra toujours intraitable et féroce. » Ce fut un grand capitaine et un monstre de cruauté. A. DU MÉG.

MARIVAUX. Les révolutions vieillissent vite les hommes et leurs œuvres. Une partie du XVIII^e siècle a été ainsi emportée par cet ouragan qu'on appelle 1789 : tel écrivain qui commençait à peine est trouvé caduc le lendemain de ce jour solennel. Parmi les gloires légères et charmantes emportées par le tourbillon révolutionnaire, et qui, longtemps oubliées, surnagent de nos jours et reparaissent de nouveau, il faut placer Marivaux en première ligne. Comme Lesage, Marivaux a fait des romans et des comédies ; il n'est pas, tant s'en faut, l'égal de Lesage, il n'est pas un grand écrivain comme l'auteur de *Gilblas*, il n'a pas fait un chef-d'œuvre comme *Gilblas*, aucune de ses comédies ne peut être comparée au *Turcaret* de Lesage, et cependant, il a créé une langue qui lui appartient, une comédie dont il est resté le maître, il a écrit un roman qu'une femme seule, et une femme de beaucoup d'esprit pourrait écrire. Il a écrit *Marianne*, *les Fausses confidences*, *le Paysan parvenu*, *le Jeu de l'amour et du hasard* ; il a représenté et il représente à lui seul toute cette belle, élégante, polie, spirituelle société de la fin du XVIII^e siècle, emportée avec lui dans la mort.

— Pierre Carle de Marivaux est né à Paris en 1688 ; son père avait été directeur de la monnaie à Riom, et voilà pourquoi quelques biographes font naître Marivaux en Auvergne. Sa famille est originaire de Normandie, vieille famille de robe. Le père de Marivaux lui fit lire de bonne heure les écrivains de l'antiquité, Ovide, Térence, les dialogues de Lucien, toute cette partie spirituelle et presque française de quelques génies à part, qui sont aussi bien de Paris que de Rome ou d'Athènes. — Littéralement parlant, Marivaux eut d'assez tristes commencements

pour un homme de son esprit. Il traduisit en burlesque l'*Iliade* et le *Télémaque*, oubliant que depuis la mort de d'Assoucy, l'empereur du burlesque, et depuis que Boileau avait flétri Scarron en présence même de M^{me} de Maintenon, il n'était plus permis à personne de faire du burlesque. Nous, qui sommes les amis dévoués de Marivaux, et qui faisons le plus grand cas de cette facile et ingénieuse imagination, nous rougissons d'avouer que non-seulement il s'est attaqué aussi à l'*Iliade* et au *Télémaque*, mais encore au *Don Quichotte*. Certes, c'était là une idée burlesque, plus burlesque que toutes les autres. N'est-ce pas une chose curieuse et inexcusable, Sancho-Pança burlesque ! Bientôt Marivaux comprit sa faute. Il se fit pitié à lui-même quand il se vit en présence de ces tristes travestissements. Avoir gâté de gaieté de cœur trois chefs-d'œuvre. Avoir plaisanté avec le génie d'Homère, l'élégance antique de Fénelon, la gaieté inimitable de Cervantes ! Aussitôt, tombant d'un excès dans un autre, il se réfugia du burlesque dans le tragique, tombant ainsi de Charybde en Scylla, et il fit une lamentable tragédie sur la *Mort d'Annibal*. La tragédie était digne des parodies, elle était burlesque à son insu : cette fois encore, Marivaux comprit qu'il avait pris une fausse route. Il n'était pas né pour être grotesque, ni pour être sublime. Il avait été tout simplement créé et mis au monde pour être un intelligent observateur des petites grâces de la société parisienne, et pour les reproduire avec beaucoup de goût, de style et d'esprit. — Grâce donc à ce double essai doublement malheureux, Marivaux trouva enfin l'issue naturelle qu'il cherchait à son esprit. Il était répandu dans le plus grand monde, et à force d'entendre à ses oreilles le spirituel jargon des plus belles dames, tout rempli de galanteries, de scepticisme, d'ironie sans fiel, de grâces apprêtées, il avait fini par en reproduire à merveille toutes les tournures. Il était lié d'amitié avec Fontenelle et avec Lamothe, deux beaux esprits s'il en fut, et à force de les entendre l'un et l'autre sourire de tout à tout propos, rechercher avec soin mille petites finesses inaperçues qui les rendaient plus heureux que de grandes découvertes, il fut bientôt initié dans tous les mystères du *joli*, car en ce temps-là on cherchait le *joli*, comme au temps de Longin on cherchait le *sublime*. Ces gens-là se nourrissaient d'ingénieux et inépuisables paradoxes, qu'ils retournaient en cent façons diverses, jusqu'à ce que ce même paradoxe devint tout à fait une vérité. Tel paradoxe de Lamothe a occupé la France entière plus que

la bataille de Fontenoy. Ainsi armé de toutes pièces, Marivaux pénétra sans peine dans le salon de M^{me} de Tencin, tout rempli de ces petites grâces, tout parfumé de ce joli esprit, tout animé de cette innocente ironie. Là, on attaqua sans façon toute l'antiquité classique, tout le xviii^e siècle, et Voltaire lui-même, que Marivaux ne ménageait pas, et qu'il appelait *la perfection des idées communes*. On allait même jusqu'à soutenir que Molière avait fait parler à la comédie un trop beau langage; on soutenait que *le Tartufe*, *le Misanthrope* et même *les Femmes savantes*, n'étaient pas des comédies! — Dans cette joute peu dangereuse, Marivaux se faisait distinguer par sa vivacité, son ironie, son art de ne douter de rien. Cependant, il fut longtemps à mettre en pratique tous ces spirituels enfantillages. Il s'était marié en 1721; il avait une fille, et il attendit qu'il eût perdu sa femme, et que sa fille fût entrée au couvent, pour être tout entier à sa vocation naturelle. Libre ainsi de tous ses mouvements, il appartint plus que jamais au beau monde, dont il avait été le peintre. Il devint l'âme de toutes les conversations à la mode. Sa vie ne fut plus qu'une longue causerie; sa biographie se peut donc composer de bons mots, uniquement. Un jour donc qu'on parlait devant lui de la nature de l'âme, il avoua qu'il était bien en peine d'en parler; et comme quelqu'un se tournait vers M. de Fontenelle pour lui adresser la même question : *Peine inutile*, dit Marivaux, *M. de Fontenelle a trop d'esprit pour en savoir là-dessus plus que moi*. Il était si fatigué d'entendre autour de lui douter de toutes choses qu'il s'était mis à faire la guerre aux sceptiques. « Vous avez beau faire, disait-il à un élève de d'Alembert, vous serez sauvé malgré vous. » Il disait à lord Bolingbroke, qui croyait aux rêves et qui ne croyait pas en Dieu : « Eh! milord, si vous ne croyez pas en Dieu, ce n'est pas la foi qui vous manque. » Un jour qu'il montait en voiture, un jeune homme de bonne mine lui tend la main en lui demandant l'aumône; Marivaux, voyant ce jeune homme fort et bien portant, lui veut faire honte : « Eh! monsieur, dit l'autre, si vous saviez que je suis paresseux! » Marivaux lui donna un écu pour sa franchise. Molière donnait un louis d'or à un pauvre pour sa vertu. — Il était peu riche, et M. le duc d'Orléans, qui avait doté M^{lle} de Marivaux quand elle entra au couvent, faisait à son père une pension de 4,000 livres. Helvétius et M^{me} de Tencin vinrent à bout quelquefois de lui faire accepter quelques généreux secours. Lui, cependant, sans s'inquiéter de la pauvreté, s'a-

bandonnait à toutes ses humeurs bienfaisantes : ce qu'il recevait d'une main, il le donnait souvent de l'autre; tout pauvre qu'il était, il payait bien des dettes qui n'étaient pas les siennes. Pour achever le portrait, Marivaux fut aimé, mais sérieusement aimé, de Fontenelle. Cette amitié de Fontenelle fut poussée à ce point que Marivaux étant malade, Fontenelle lui envoya cent louis. « Permettez, lui dit Marivaux, que je vous les rende tout de suite, et croyez-moi votre obligé. » Et pourtant, Marivaux était bien pauvre alors. — Il mourut à Paris le 11 février 1763, à l'âge de 75 ans, dans de grands sentiments de religion. Il était membre de l'Académie française, où il avait remplacé l'abbé Houteville, auteur de l'excellent livre de *la Religion prouvée par les faits*. Il eut pour successeur l'abbé de Radonvilliers, précepteur des petits-fils de Louis XV. La liste des ouvrages de Marivaux serait trop longue. Comme nous l'avons dit : *l'Homère travesti*, *le Télémaque travesti*, *le Don-Quichotte travesti*, sa tragédie d'*Annibal*, ne peuvent guère compter parmi ses œuvres. Sa première comédie a pour titre *le Père prudent et équitable*, intrigue commune, situations usées, ouvrage de commençant; *le Dénoûment imprévu*, qui est déjà une véritable comédie de Marivaux, où se trouvent les premiers traits d'un esprit fin, malicieux et observateur; *l'Île de la raison* : point d'intrigue, peu d'action, peu d'intérêt, dit Marivaux, qui est à lui-même un juge sévère; *la Surprise de l'Amour*, jouée en 1722 au théâtre italien, et qui réussit, grâce à cette belle Sylvia, l'amour de la société parisienne; *la Réunion des Amours*, où il veut mettre en présence l'Amour du siècle de Louis XIV et l'Amour du règne de Louis XV, froide allégorie; *les Serments indiacrets*, dialogue plein d'esprit et de finesse, mais faible intrigue; *le Petit-Maitre corrigé*, rôle où excellait Granval; *le Legs*, charmant petit tableau de genre, dans lequel le peintre a disposé avec art six personnages, à chacun desquels il a donné une physiologie originale et piquante; *la Dispute*, qui n'a été jouée qu'une fois; *le Préjugé vaincu* : succès à Paris, succès à la cour; M^{lle} Gausain et M^{lle} Dangerville y étaient charmantes : c'est un peu le sujet de *Nanine*; *Félicie*, petit proverbe pour le *Mercur*; *les Acteurs de bonne foi*, digne plutôt du théâtre de la foire que du théâtre français; *Arlequin poli par les Amours*, pour le théâtre italien; *la double Inconstance*; *le Prince travesti*, espèce de hardiesse dans le genre d'*Ésope à la cour*; *la Fausse Suivante*, plaisanteries fort libres et fort plai-

santes; *l'Île des esclaves*, autre arlequinade; *l'Héritier de village*, qui a servi à Picard quand il a fait sa comédie des *Marionnettes* : *le Triomphe de Plutus*, dont les couplets ont été écrits par Panard; *le Jeu de l'amour et du hasard*, le chef-d'œuvre comique de Marivaux, charmante invention, pleine d'esprit et de grâce; *le Triomphe de l'amour*, qui n'a eu aucun succès au théâtre italien; *l'École des mères*, contre-partie de *l'École des femmes*, amusante et spirituelle comédie, qu'on a le tort de ne plus jouer; *l'Heureux stratagème*, qui se peut comparer à *la Coquette corrigée* de Lanoue; *la Méprise*, où Marivaux a jeté autant d'esprit qu'il en ait jamais eu; *la Mère confidente*, dont on ne parle pas, qu'on ne lit plus, et qu'on pourrait mettre à côté des plus aimables comédies de Marivaux; *les Fausses confidences*, que Geoffroi mettait avant *les Jeux de l'amour et du hasard*; *la Joie imprévue*, *les Veillées*, petit proverbe sans conséquence; *l'Éprouvée*, qui est restée au répertoire du Théâtre-Français. L'ouvrage le plus important de Marivaux, c'est, sans contredit, *la Vie de Marianne*, cet infini répertoire de toute sorte d'esprit, de grâces, de jolis mots, de fines reparties, d'études exquises du cœur humain. Les critiques les plus difficiles ne peuvent pas refuser au roman de Marivaux une place excellente dans la littérature française : c'est un livre écrit avec un soin minutieux, avec un esprit sans égal, avec amour. Marivaux a mis seize années à accomplir ce travail, qui le place à côté des plus fins observateurs de la société française. Nul ne saurait dire pourquoi donc, après tant de peines qu'il s'est données, et arrivé à la fin de son livre, Marivaux s'est arrêté tout à coup dans ce chemin semé de fleurs. Heureusement, une femme de beaucoup d'esprit, et en effet, il n'y avait qu'une femme qui pût ainsi prendre d'une main légère cette plume légère, M^{me} Riccoboni, acheva l'œuvre de Marivaux. Ainsi un tableau de Teniers serait terminé par Watteau. — Marivaux a écrit encore plusieurs petits romans remarquables à différents titres : *l'Indigent philosophe*, qui pourrait passer pour le commentaire de la chanson de Béranger, *Vivent les gueux*, *les gens heureux*; *le Spectateur français*, spirituelle contre-partie du *Spectateur d'Addison*; *le Paysan parvenu*, et plusieurs autres esquisses écrites avec cet abandon qui est presque de la nature, et qui la remplace quelquefois. — A propos du style de Marivaux, style créé, on a fait un nouveau mot, *marivaudage*, honneur rarement accordé aux plus excellents écrivains. On a pris longtemps ce mot-là

en mauvaise part : on disait alors de tous les gens qui écrivaient avec plus de grâce que de force, plus de finesse que de fermeté : c'est du *marivaudage*! Mais enfin, on s'est aperçu que ce style était bien difficile à imiter, que Marivaux était, à bien prendre, un écrivain qui avait une physionomie bien arrêtée, quoique très-mobile; que pour écrire comme lui, il fallait avoir bien de l'esprit, bien de l'imagination, bien de la grâce. On a donc réhabilité ce mot-là, le *marivaudage*, et je ne pense pas qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens d'esprit assez mal avisés pour s'en fâcher. J. JANIN.

MARK. Voy. MARCHE et LA MARCK.

MARLBOROUGH (JOHN CHURCHILL, duc DE), naquit le 24 juin 1650, à Ashe, dans le comté de Devon, d'une famille noble et ancienne, mais ruinée par son attachement à la cause de Charles I^{er}. Quelques leçons d'un prêtre du voisinage, puis un court séjour à l'école de Saint-Paul, voilà tout ce que son père avait pu faire pour l'éducation du jeune Churchill. Mais celui-ci possédait des moyens de séduction qui devaient, en tout temps, servir à sa fortune. Devenu, lors de la restauration, page d'honneur du duc d'York, il plut au prince, qui le nomma, à 16 ans, enseigne dans un régiment de ses gardes. Il fit en volontaire, une campagne à Tanger, alors possession anglaise, assiégée par les Mores. A son retour, il continua de se pousser à la cour; et lorsqu'en 1672 Charles II envoya à Louis XIV un corps auxiliaire, commandé par le duc de Monmouth, Churchill, capitaine de grenadiers dans le régiment du duc, prit part à cette brillante campagne de Flandre dirigée par le roi de France en personne, avec des généraux tels que Turenne et Condé. Le siège de Nimègue et celui de Maestricht fournirent au *bel Anglais*, comme on l'appelait dans l'armée, l'occasion de se distinguer, et lui valurent, avec le grade de lieutenant colonel, des éloges publics de la part de Turenne et de Louis XIV. Il continua de servir dans les armées françaises jusqu'en 1677. Ce fut peu de temps après son retour en Angleterre, qu'il épousa miss Sarah Jennings, devenue célèbre, sous le nom de duchesse de Marlborough, par sa longue intimité avec la reine Anne, et par l'influence que sa haute faveur exerça sur la fortune de son mari.

Le duc d'York, devenu roi, sous le nom de

¹ Née le 29 mai 1666, elle mourut à Londres le 24 octobre 1744. La médisance qui s'est exercée sur la favorite n'a jamais pu atteindre l'épouse. On a publié ses *Mémoires*, Londres, 1742, in-8°, traduits en français, la Hays, in-16, et, plus récemment, sa *Correspondance privée*, Londres, 1836, 2 vol. in-8°.

Jacques II, choisit, en 1685, le colonel Churchill pour notifier à Louis XIV la mort de Charles II, et le nomma pair d'Angleterre, sous le titre de baron *Churchill de Sanbridge*. L'objet de ces royales faveurs sut y répondre en contribuant à étouffer la révolte du duc de Monmouth. Mais sa reconnaissance n'était pas à l'épreuve d'une révolution. Quand le malheureux Jacques II se perdit par ses imprudences, Churchill fut un des premiers à offrir ses servives au prince d'Orange. Mis à la tête d'un corps d'armée pour le combattre, il passa à lui, et usa de son ascendant et de celui de sa femme sur la princesse Anne et sur son époux pour les détacher du parti du roi. Créé, par Guillaume III, lord chambellan, conseiller privé et *comte de Marlborough*, il mit néanmoins quelque réserve à lui engager ses services, s'absenta du parlement le jour où l'on vota sur la vacance du trône, et refusa de l'accompagner en Irlande contre son ancien bienfaiteur. Mais quand Jacques eut quitté cette Ile, il s'y rendit, et s'empara des places de Cork et de Kinsale. Par suite de l'accession de Guillaume à la ligue formée contre la France, il dirigea, dans les Pays-Bas, deux campagnes (1690-1691), dont la victoire de Walcourt fut un des épisodes les plus glorieux, et fit prédire au prince de Vaudemont que Marlborough serait compté un jour parmi les grands capitaines. Cependant, à peine de retour en Angleterre, il se vit dépouillé de tous ses emplois et enfermé à la Tour de Londres, avec d'autres seigneurs, comme coupable de haute trahison. Le parlement le renvoya absous de l'accusation articulée contre lui; mais le fait avéré de sa correspondance avec le roi déchu explique suffisamment la disgrâce qui pesa sur lui pendant plus de trois ans.

A l'époque de la paix de Ryswyck, Guillaume, se sentant assez fort pour pardonner, ne voulut pas se priver plus longtemps des services de Marlborough. Rétabli dans tous ses honneurs civils et militaires, il reçut, avec la charge de gouverneur du duc de Gloucester, ces paroles flatteuses d'une bouche qui ne les prodiguait pas : « Milord, lui dit le prince, faites seulement qu'il vous ressemble; c'est tout ce que je souhaite à mon neveu. » Les titres de commandant en chef des forces anglaises dans les Provinces-Unies et d'ambassadeur extraordinaire près des états généraux furent pour Marlborough les dernières faveurs du roi Guillaume, mort le 19 mars 1702. On assure qu'il fut recommandé à la reine Anne par comonarque, à ses derniers moments, comme l'homme qui devait être le plus ferme appui de son trône; ce qu'il y a de certain, c'est que ja-

mais son influence n'avait été aussi grande. Maître de la reine par sa femme, du ministère par Godolphin, dont le fils avait épousé sa fille, nommé, en 1702, généralissime des troupes alliées dans les Pays-Bas, on peut dire, avec Bolingbroke, qu'il succéda à Guillaume III comme chef de la ligue contre la France. Venloo, Ruremonde, Liège, tombaient en son pouvoir dans une première campagne, après laquelle il reçut les remerciements publics des chambres et le titre de duc de Marlborough (décembre 1702). L'année suivante fut encore plus glorieuse pour ses armes. Transportant le théâtre de la guerre en Allemagne, il vole au secours de l'Empereur, menacé par les Français et les Bavares, et, réuni au prince Eugène, les bat à Donauwörth, les détruit à Blenheim, le 13 août 1704, et force les restes décimés de l'armée française à repasser le Rhin. Ce dernier succès, l'un des plus signalés dont l'histoire fasse mention, valut à Marlborough, dans son pays, de nouveaux honneurs qui dépassaient tous ceux accordés jusque-là à un sujet, entre autres la concession du domaine de Woodstock et l'érection du magnifique château de Blenheim pour en jouir à perpétuité lui et ses héritiers.

« Marlborough, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. XVIII), guerrier infatigable pendant la campagne, devenait un négociateur aussi agissant pendant l'hiver. Il allait à la Haye et dans toutes les cours d'Allemagne; il persuadait les Hollandais de s'épuiser pour abaisser la France; il excitait les ressentiments de l'électeur palatin; il allait flatter la fierté de l'électeur de Brandebourg, lorsque ce prince voulut être roi; il lui présentait la serviette à table pour en tirer un secours de 7,000 à 8,000 soldats. » L'année 1705 fut remplie par des négociations de ce genre; mais la campagne suivante retrouvait Marlborough aux Pays-Bas avec la même fortune : il battait Villeroi à Ramillies (19 mai 1706), réduisait, en quinze jours, tout le Brabant à l'obéissance du roi d'Espagne, prenait Ostende, Menin, Termonde et Ath. Peu de temps après, dans une de ces missions diplomatiques qu'il savait mener de front avec les victoires, il assura la neutralité de Charles XII de Suède, qui menaçait déjà l'Empire de ses armes victorieuses.

Louis XIV, dont les meilleurs généraux se relayaient pour être battus par Marlborough, abaissa son orgueil à demander la paix; mais celui-ci, soit avarice, comme on l'en accusait, soit ambition, faisait rompre toutes les négociations entamées dans ce but. Les années suivantes furent encore glorieuses pour ses armes; cepen-

dant la victoire sanglante de Malplaquet (11 septembre 1709), vivement disputée par Villars, et où les Anglais, restés maîtres du champ de bataille, perdaient deux fois plus de monde que leurs adversaires ; le siège non moins meurtrier de Bouchain (septembre 1711), qui fut le dernier exploit de Marlborough, semblaient annoncer un revirement de fortune.

Depuis quelque temps s'amassait contre lui, en Angleterre, un orage que l'influence ébranlée de la duchesse ne parvenait pas à conjurer. Les torys, ses ennemis politiques, incriminaient les pouvoirs qu'il s'arrogeait pour éloigner la paix et pour diriger la guerre; on l'accusait de cupidité et même de malversation dans le maniement des subsides. Le refus de la place de capitaine général à vie, qu'il avait cru pouvoir demander, fut pour son crédit un premier échec. Bientôt, et presque en même temps, la duchesse était disgraciée pour faire place à une nouvelle favorite; Godolphin et Sunderland étaient supplantés au ministère par les torys, et enfin la paix était signée à Utrecht (1710-1713). Ce ne fut pas tout : ces accusations de péculat, articulées depuis longtemps par ses ennemis, propagées par une presse hostile, étaient accueillies par la chambre des communes, et le duc, destitué de tous ses emplois (1^{er} janvier 1712), vit diriger contre lui des poursuites à la requête du procureur général. C'est alors qu'après avoir publié une apologie diversement jugée, il se condamna à un exil volontaire, qui ne cessa qu'à la mort de la reine Anne. Un des premiers actes de George I^{er} fut de le rétablir dans tous ses honneurs civils et militaires; mais frappé d'apoplexie le 8 juin 1716, il ne fit plus que languir jusqu'à sa mort, arrivée le 17 juin 1722.

« Cet homme, dit Voltaire, qui n'a jamais assiégé de ville qu'il n'ait prise, ni donné de bataille qu'il n'ait gagnée, était à Saint-James un adroit courtisan, dans le parlement un chef de parti, dans les pays étrangers le plus habile négociateur de son siècle. Il fit autant de mal à la France par son esprit que par ses armes. » Le duc de Marlborough perdit, à l'âge de 18 ans, le marquis de Blandford, son fils unique; il ne laissa que des filles; mais ses titres furent perpétués en faveur de la branche féminine, alliée aux ducs de Spencer. C'est d'elle que descendait le duc de Marlborough, GEORGE SPENCER CHURCHILL, pair d'Angleterre, 5^e du titre, né le 6 mars 1766, mort en 1840.

* Marlborough y courut personnellement des dangers. La bruit de sa mort, qui s'était répandu dans le camp français, y donna

lieu à la chanson populaire si connue, qui n'est qu'une imitation d'une vieille chanson du xvi^e siècle sur la mort du duc de Guise. On peut consulter sur le personnage qui fait l'objet de cette notice, outre les histoires et les mémoires, un article étendu dans les *Lives of military commanders*, par Gleig (*Cabinet cyclopædia* de Lardner), et surtout les *Mémoires* publiés par W. Coxe, à Londres, 1818, 3 vol. in-4^o, d'après les papiers de famille conservés à Blenheim, et autres sources authentiques. Il y a aussi en français une *Histoire du duc de Marlborough*, Paris, 1806, 3 vol. in-8^o. RATHERY.

MARLY. Un jour Louis XIV, qui avait abandonné le château mélancolique de Saint-Germain pour le splendide palais de Versailles, les fraîches illusions du jeune âge pour les rêves ambitieux de l'âge mûr, et la tendre la Vallière pour la fière Montespan, commença à se lasser de la foule et du bruit, et à se persuader, comme dit Saint-Simon, qu'il voulait quelquefois de la solitude! Les bâtiments aux lignes pures et colossales, les vastes jardins tirés au cordeau, où s'agitait sans cesse un peuple de courtisans, de pages et de valets, avaient perdu pour lui une grande partie de leurs attraits depuis que la belle Athénais de Mortemart avait cessé de les animer de sa présence. Il fallait à l'amant de madame de Maintenon un horizon plus resserré, où le jour moins éclatant pût dissimuler les rides, des retraites plus mystérieuses dont un petit nombre d'élus eût seul le droit d'approcher. — Le jour où pour la première fois le grand roi s'éveilla l'esprit rempli de ces pensées, la fierté habituelle de son front fut tempérée par une légère teinte de tristesse. Ce jour-là, la chasse au cerf fut contremandée, et, contre sa coutume, Louis XIV monta seul dans son carrosse, sans convier à l'accompagner une seule de ces belles dames demeurées jusqu'à la fin de sa vie son escorte ordinaire. Suivi de quelques-uns de ses familiers, il partit après avoir donné l'ordre de diriger la promenade du côté le plus solitaire des environs de Paris. Le carrosse s'arrêta sur les riants coteaux de Luciennes, et le roi mit pied à terre. L'un de ses courtisans, instruit sans doute du but de cette promenade, s'approcha de lui : « Sire, lui dit-il respectueusement, Votre Majesté ne saurait choisir un site plus agréable pour y faire bâtir un palais. — Il est vrai, répondit le roi; mais ce n'est pas là ce qu'il me faut. J'ai déjà trop dépensé en bâtiments, et il y aurait, dans cette heureuse situation, de quoi me ruiner. Avançons, messieurs. Voyez-vous d'ici ce vallon avec ce petit village sur le penchant de la colline?

lieu à la chanson populaire si connue, qui n'est qu'une imitation d'une vieille chanson du xvi^e siècle sur la mort du duc de Guise.

Écoutez... quel silence!... Comme la vie doit s'écouler ici avec calme! Je sens que ce lieu me plairait. — En ce moment, le soleil, qui s'était caché derrière un nuage, illumina de tout l'éclat de ses rayons l'humble cimetière du hameau, dont quelques pierres tumulaires et quelques croix noires, éparses çà et là, et tranchant sur les verts gazons, révélaient l'emplacement. A cette vue, le roi inclina la tête et tomba dans une profonde rêverie. Était-ce un présage d'en haut qui lui annonçait qu'un jour, dans ce même lieu, témoins de tous les désastres qui épouvantèrent le fin de son règne, il verrait sécher et tomber un à un les rameaux de sa royale postérité, vieillard condamné à ensevelir sa race? — Le silence causé par cet incident aurait peut-être duré longtemps encore, si l'un des seigneurs de la suite, plus hardi que les autres, ne l'eût interrompu pour chercher à dissuader le roi d'un projet qui semblait, au reste, encore peu arrêté.

« Sire, dit ce seigneur, Votre Majesté n'a pas remarqué, sans doute, combien ce vallon est étroit et sans vue, à cause de toutes les collines qui l'entourent. Les abords en sont si escarpés et si marécageux qu'il sera difficile d'y parvenir. — C'est justement ce qui fait son mérite, reprit vivement Louis XIV; je veux un endroit où il ne soit possible de bâtir qu'un simple ermitage, où je viendrai quelquefois oublier le monde et la cour. Un rien me suffit. Comment nomme-t-on ce village? — Sire, Marly. — Eh bien! messieurs, nous viendrons deux ou trois fois l'année faire une retraite à Marly pour y expier nos péchés. »

— Le soir même, en rentrant de sa promenade, le roi envoya chercher Mansard, et lui ordonna de se mettre immédiatement à l'œuvre pour construire son ermitage. Cet ermitage, ce rien, coûta plus d'un milliard. — Un milliard pour embellir ce que Saint-Simon appelle dans son langage énergique « un repaire de serpents, de crapauds et de grenouilles; réceptacle de toutes les voleries des environs! » c'est beaucoup, en vérité. Toutefois, n'en déplaise au fier gentilhomme qui probablement avait eu à supporter à Marly quelque royale rebuffade, il est fort douteux que les monceaux d'or dépensés par Louis XIV dans ce *cloaque* eussent pu en faire l'un des sites les plus pittoresques des environs de Paris, si la nature ne fût venue en aide au grand roi. Saint-Simon, qui voyait représenter les opéras de Quinault, ne s'est pas aperçu dans cette occasion qu'il attribuait à Louis XIV la prestigieuse baguette d'Armide. — Lorsque après avoir gravi la côte de Marly entre cette double rangée d'ormes séculaires, magnifique avenue

qui a vu passer tant d'illustrations du grand siècle dans leurs carrosses étincelants de dorures, et où les pavés disparaissent aujourd'hui sous l'herbe, vous vous trouvez en face du bel abreuvoir de marbre, seule ruine assez complète pour laisser deviner la splendeur de ce qui n'est plus, vous pouvez, si la fantaisie vous en prend, reconstruire en imagination le triangle équilatéral dont cette ruine était le sommet. A gauche, la route de Versailles, à droite, le bourg de Marly prolongé jusqu'au Belvédère; enfin, la base du triangle est bornée par cette belle forêt de Marly, expédiée un matin de Compiègne, il y a cent cinquante ans, toute grande, toute fraîche et toute venue, comme quelque forêt enchantée de l'Arioste ou du Tasse. Devant vous, en ligne droite, relevez les hautes terrasses; de distance en distance, placez des eaux jaillissantes; puis, comme une double haie de gardes, les douze pavillons devant lesquels il faut passer pour arriver au pavillon du roi. Au delà, n'oubliez pas la grande gerbe dont les jets atteignent 116 pieds de hauteur, et la rivière incessamment alimentée par les monstrueux réservoirs. Au centre du triangle, à droite et à gauche du grand pavillon royal, reconstruisez les salles des Cent-Suisses et des gardes de la porte, les offices, les cuisines; sur les côtés, alignez de nouveau les longues allées jumelles des ifs et des boules où Louis XIV aimait à se promener; entremêlez le tout de statues, de bassins, de parterres, de cascades: voilà Marly, tel qu'il était au commencement du xviii^e siècle. — Marly, Saint-Simon nous l'a dit, c'est le séjour adopté par le grand roi dans sa vieillesse; c'est le théâtre où se passe le dernier acte de cette longue et brillante trilogie commencée à Saint-Germain aux derniers retentissements de la Fronde, continuée si fièrement au milieu des pompes de Versailles, et qui doit se dénouer d'une manière si lugubre dans cet étroit séjour. A Marly, Louis XIV cesse de trôner; à Marly, Louis XIV souffre qu'on oublie jusqu'à un certain point les règles sévères de l'étiquette, la seule science peut-être dont il ait retenu quelque chose, tant la reine sa mère a pris soin de la lui inculquer; à Marly, les femmes sont dispensées du grand habit de cour, et à la promenade les hommes peuvent se couvrir la tête en accompagnant le roi. Dans cette résidence fortunée, Louis XIV admet que l'influence du soleil peut être pernicieuse aux cerveaux de ses courtisans: qui sait s'il ne souffrirait pas son cocher le fit attendre une seconde? — Aussi, quel honneur pour un courtisan d'être des *marlys* de S. M. ! Il n'y a guère que le collier de

l'ordre et le bougeoir qui soient au-dessus d'une telle faveur. Il semble que, n'ayant pas assez de cordons et de charges à distribuer, Louis XIV ait inventé les voyages de Marly pour y suppléer. Il faut être de la première noblesse de France, pour oser aspirer à faire partie du petit cercle d'élus appelés à voir le roi face à face du matin au soir, trois ou quatre jours durant. Que de femmes titrées se sont présentées toute leur vie sans obtenir cette faveur ! Que de bons gentilshommes ont répété en vain le plus humblement du monde, sur le passage de Louis XIV, ces deux mots consacrés : « Sire, Marly... », sans que le grand roi ait daigné souscrire à leur requête ! « C'est qu'encore il ne fallait pas se décourager, dit naïvement Saint-Simon, le roi l'eût trouvé mauvais. » — Une fois admis dans cette bienheureuse enceinte triangulaire, objet de tant d'ambitions, de vœux, d'intrigues, on goûtait les ineffables délices du lansquenet, du mail, de l'escarpolette ; et si le grand roi était de belle humeur, on allait avec lui donner à manger aux carpes du grand bassin. Puis, ce sont pour les dames de continuelles loteries d'étoffes précieuses, d'argenterie, de bijoux. Malheureusement, il arrive souvent qu'un père ou un mari laisse sur le tapis vert quelques milliers de louis en souvenir de son passage à Marly, car le roi aime qu'on joue gros jeu. Comment s'empêcher de lui faire ainsi sa cour ? Plus d'une jeune fille de bonne maison est entrée au couvent parce que l'auteur de ses jours n'avait pas été heureux au lansquenet dans quelque Marly. — C'est là que s'est réalisée cette inconcevable alliance d'une jeune princesse de 20 ans, pleine de galeté, de caprice et d'étourderie, avec une favorite sexagénaire, pleine d'austérité et de dévotion : l'une, vêtue de blanc, et des fleurs dans ses cheveux ; l'autre, incessamment cachée sous de longs voiles noirs ; l'une, fredonnant des chants joyeux ; l'autre, murmurant tout bas des prières ; toutes deux réunies dans un même but, celui de rendre plus léger à un roi fatigué de toutes les grandeurs humaines le poids d'une existence vide et désolée, sur sa fin, par tant de revers. Durant trois lustres entiers, de 1697 à 1719, Louis XIV s'est promené dans ses jardins de Marly entre ces deux femmes, la première l'entretenant de fêtes et de plaisirs, la seconde du salut de son âme, jusqu'à ce qu'un jour on n'en vit plus qu'une seule à ses côtés. De ces deux anges gardiens de sa triste vieillesse, celui dont la voix était si pure et si douce, dont le visage était toujours animé d'un frais sourire, celui-là s'était envolé inopinément vers le ciel, dont il ne parlait jamais ; l'autre, qui en

parlait toujours, était resté sur la terre, sans doute pour aider le roi à bien mourir. A partir de ce jour, on n'entendit plus retentir sous les ombrages de Marly que la voix qui murmurait des prières. — M^{me} de Maintenon et M^{me} la duchesse de Bourgogne, voilà la reine et l'infante qui ont simultanément régné à Marly. Il faut lire dans Saint-Simon le détail de ces curieuses promenades, où la favorite, dans sa chaise à porteurs, environnée de toutes les filles du roi, qui la suivent à pied, convie du geste à travers sa glace la jeune dauphine à venir s'asseoir sur l'un des bâtons de sa chaise, pendant que Louis XIV, la tête découverte, lui explique avec galanterie la composition des groupes de la nouvelle fontaine. Jamais, si ce n'est une fois, au camp de Compiègne, le roi ne montra un respect plus marqué pour M^{me} de Maintenon. « Il aurait été cent fois plus librement avec la reine, » s'écrie ingénument Saint-Simon, qui ne peut lui pardonner ces façons d'agir envers la veuve du poète Scarron. — Il est vrai qu'en revanche Louis XIV n'eût pas plus pardonné à M^{me} de Maintenon qu'à la duchesse de Bourgogne de manquer un seul des voyages de Marly, dans quelque état qu'elles se trouvassent l'une et l'autre. — Qui ne se souvient de ce despotisme domestique qui, au mépris des représentations du vieux Fagon, imposa à la pauvre duchesse, au commencement d'une grossesse des plus pénibles, l'obligation de suivre la cour à Marly ? Elle faillit en perdre la vie. On sait la réponse que fit le roi en apprenant cette terrible nouvelle : « Eh ! quand cela serait, que me ferait cela ? n'a-t-elle pas déjà un fils ! » Cette réponse fut faite devant le bassin des Carpes, entre le château et la perspective. C'est que Louis XIV, qui, à Versailles, savait cacher tous les mouvements de son âme sous une auréole de majesté, n'était plus le même homme à Marly. Là, il respirait à l'aise, il dépouillait toute contrainte, toute dignité même, témoin ce certain jour où il fit si bien les honneurs de ses jardins à Samuel Bernard que le traitant roturier n'eut plus rien à refuser à l'emprunteur royal ; là, il se plaisait parfois à imiter les façons bourgeoises de son aïeul Henri IV, et à vider galement son verre, en frappant sur son assiette comme au cabaret. Il est vrai que c'était le jour des Rois, et qu'on mettait en terre un de ses ministres : double sujet d'allégresse ! — Vantez-vous, sire, de dépenser de la joie. Voici l'horizon radieux de votre règne qui s'obscurcit. Bientôt vous ne viendrez plus cacher vos soucis en apprenant la défaite de vos armées. Marchin, Lafeuillade,

Villeroy, assiégèrent incessamment votre chevet, en murmurant à vos oreilles le nom des batailles qu'ils auront perdues. Puis, un jour viendra où, non content d'avoir confondu votre cœur de roi, le ciel brisera votre cœur de père. Mais le château royal de Marly rendra un grand témoignage aux siècles à venir ; il aura vu pleurer Louis XIV. — A deux années de distance l'un de l'autre, les ducs de Bourgogne et de Berri sont morts à Marly, tous deux à la fleur de leur âge, et d'un mal inconnu. Deux fois le roi septuagénnaire a entendu à son réveil des sanglots s'échapper du petit salon placé entre son appartement et celui de M^{me} de Maintenon. Deux fois les portes de sa chambre se sont ouvertes avec une lugubre solennité ; et la favorite est apparue la première à son lever. Cette visite matinale signifiait : « Sire, votre petit-fils est mort cette nuit. » Sans doute alors, Louis XIV se souvint que, sur le coteau de Marly, il avait vu des croix noires et des pierres tumulaires. — Il continua pourtant d'y venir jusqu'à la fin de ses jours ; mais ses successeurs craignirent peut-être d'y rencontrer l'ombre de leur aïeul, car ils ont abandonné une résidence à laquelle s'attachaient de si tristes souvenirs. — Quant à nous autres plébéiens, qui en avons fait les frais, aujourd'hui même que toutes les merveilles de l'art, accumulées dans ce lieu de délices, sont tombées sous le marteau des démolisseurs ; aujourd'hui que le soc de la charrue a labouré tous ces riches parterres, si savamment dessinés ; aujourd'hui que les fleurs et les plantes les plus précieuses des quatre parties du monde ont fait place à la ronce et à l'ivraie ; aujourd'hui qu'il reste à peine quelques rares vestiges, quelques pierres isolées de ce que les contemporains du grand roi appelaient « la charmante et magnifique maison royale de Marly, » il nous est doux encore de parcourir ces forêts, ces vignes, ces prairies, auxquelles les mille accidents du terrain prêtent tant de charmes. Par une belle matinée de printemps, couché à l'ombre d'un de ces portiques vermoulus, encore surmontés du royal écusson de France, si vous avez promené vos regards sur ce riant paysage, au bas duquel la Seine s'étend comme un ruban argenté à travers les prés émaillés de fleurs, il vous est arrivé sans doute de souhaiter, vous aussi, d'avoir là votre dernier ermitage. ALEX. DE LAVERGNE.

Le bourg de MARLY (Seine-et-Oise), situé sur le penchant d'une hauteur près de la rive gauche de la Seine, chef-lieu de canton, bureau de poste, possède une belle filature de coton, une fabrique de draps, et une de produits chimiques.

La célèbre machine hydraulique, construite à Marly-la-Machine, village sur le bord de la Seine, par Rennequin-Swalem de Liège, et destinée à procurer à Versailles de l'eau potable, était tombée par degrés dans un état complet de vétusté, après avoir alimenté un aqueduc qui fournissait chaque jour 27,000 muids ; et amené les eaux du fleuve à 600 pieds d'élévation. Elle a été remplacée, en 1826, par une machine à vapeur : celle-ci élève d'un seul jet, à la hauteur de 500 pieds sur la montagne de Marly, 4,925 pieds cubes d'eau par 24 heures. Parvenue là, l'eau est refoulée au haut d'une tour, d'où elle coule dans un ancien et magnifique aqueduc. Cette machine à vapeur a été exécutée par M. Cécile, sur ses propres plans et sur ceux de M. Martin. — Population, 1,590 âmes. A 4 l. 1/3 O. de Paris, et 1 1/2 N. de Versailles. — Ce bourg et surtout l'ancien château avaient donné leur nom à une espèce de gaze de fil à claire-voie, qui servait à des ouvrages de mode et à des ajustements.

DICTIONNAIRE DE LA CONV.

MARMARA. A l'époque où les eaux de la mer Noire se réunirent à celles de l'Archipel, elles occupèrent, dans la partie du continent qui les séparait, une vallée profonde, fermée d'un côté par deux ramifications du Balkan, et de l'autre par la chaîne que dominent l'Ida et l'Olympe de Broussa. Alors, l'Europe et l'Asie furent divisées dans cette partie de leur contact. Les anciens Grecs ayant remarqué que cette nouvelle mer se trouvait pour eux avant le Pont, la qualifièrent de *Propontide*, de *pro* (avant). Mais, parmi les sommets qui, par leur hauteur, échappèrent à l'engloutissement, et qui forment aujourd'hui autant d'îles, s'en trouve une qui reçut, de ses mines de marbre, le nom de *Marmara*, que l'on a par la suite étendu à tout le bassin. La mer de Marmara couvre une surface que j'évalue à 870,000 hectares. Elle est alimentée d'un côté par le Bosphore, qui lui amène les eaux de la mer Noire, et elle s'écoule dans la Méditerranée par les Dardanelles, l'ancien Hellespont, toujours entre deux rives qui charment la vue par leur aspect enchanteur, et qui rappellent à l'esprit les plus brillants comme les plus tristes souvenirs, la gloire de la Grèce et de Rome, la décadence du Bas-Empire. La côte de l'Asie, plus riche et plus pittoresque que la côte d'Europe, offre en même temps plus d'intérêt. Après avoir passé l'embouchure du Granique (Achulleum, *Oussolasow*), si célèbre dans l'histoire d'Alexandre, on arrive à cette presque île où se trouvait la brillante Cyzique, l'une des premières villes de l'Asie : un canal la sépare de l'île de Marmara,

autour de laquelle se groupent quelques îlots. Plus loin s'étendent les belles plaines qu'arrosent le Moukhalidje et la riche vallée de Broussa, la capitale de Prusias, célèbre aujourd'hui par ses bains thermaux, et par la sole que donne son territoire. Ici, la mer forme deux golfes qui s'avancent très au loin dans les terres, et dont les profondeurs cachent Isnick et Nikmid, fameux au moyen âge, sous les noms de Nicée et de Nicomédie. Puis la côte se découpe à l'infini, et les îles des Princes s'élèvent gracieuses au-dessus des îlots comme pour annoncer le port de Constantinople, que l'œil ne se lasse pas d'admirer. Selivri, Ereklî, Rodosto, Heraklitz, et quelques autres petites villes, s'offrent successivement sur les rivages européens. O. MAC CARTHY.

MARMARIQUE. Les anciens donnaient ce nom à celle des trois grandes divisions de la Libye comprise entre le nome libyen à l'est, la Cyrénaïque à l'ouest, et terminée par la mer au nord, vis-à-vis l'île de Crète. Les Nasomons, les Garamantes, les Angiles et les Psylles étaient les principales peuplades, d'ailleurs fort peu connues, du pays central. En remontant les côtes, vers l'intérieur du côté de l'Égypte, on trouvait les Adyrmachides, puis les Ammoniens. La ville et l'oasis d'Ammon (aujourd'hui Siouah), avec le célèbre temple consacré à Jupiter, se voyaient dans le pays de ces derniers. Petras, Cytharée, Ménélatus et Batrachus Pagus, Hippone et Drépanon étaient les villes les plus considérables de la côte, en majeure partie peuplée de colonies grecques. CH. VOSSEL.

MARMELADE. Voy. CONFITURES.

MARMOLITE. Substance minérale opaque, d'un vert pâle, avec un éclat légèrement perlé, facile à entamer avec le couteau; pesant spécifiquement 2,5, et se présentant en masses clivables dans deux directions obliques l'une à l'autre. Elle est composée, d'après une analyse faite par Nuttall, de magnésie 46; silice 56; eau 15; chaux 2; oxyde de fer et de chrome 1. On la regarde comme étant une variété cristallisée de serpentine. On la trouve dans ce dernier minéral à Hoboken, près de Baltimore aux États-Unis.

MARMONT (AUGUSTE-FRÉDÉRIC-LOUIS VIESSÈRE), duc DE RAGUSE, maréchal de France, naquit à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), le 20 juillet 1774. Destiné par sa famille à l'état militaire, il entra, à 15 ans, dans l'infanterie avec le grade de sous-lieutenant, et 3 ans après, en 1792, il passa avec le même grade dans le corps de l'artillerie. Un heureux hasard voulut qu'il se trouvât au siège de Toulon avec Bonaparte, qui lui donna son affection. En 1795, à l'armée du Rhin,

Marmont, devenu capitaine, fit ses preuves de courage au blocus de Mayence. Il suivit ensuite Bonaparte en Italie en qualité d'aide de camp, et, par sa conduite à Lodi, Castiglione, Saint-George, etc., il mérita non-seulement la distinction d'un sabre d'honneur, mais le grade de chef de brigade. Lors de l'expédition d'Égypte, le beau fait d'armes par lequel il signala la prise de possession de l'île de Malte, en enlevant le drapeau de l'ordre, lui valut le grade de général de brigade. Le 2 juillet, il se distingua à l'assaut d'Alexandrie, et le 23, à la bataille des Pyramides. Lorsque Bonaparte partit pour la Syrie, il confia à Marmont le commandement d'Alexandrie; à son retour en France, il l'emmena. Après la journée du 18 brumaire, à laquelle Marmont concourut de tout son pouvoir, il fut nommé conseiller d'état, et bientôt après chargé du commandement de l'artillerie de l'armée de réserve. Ce fut en cette qualité qu'il présida au passage du mont Saint-Bernard et qu'il contribua puissamment au gain de la bataille de Marengo, où il fut fait général de division. En 1805, lors de la rupture avec l'Autriche, il commandait l'armée de Hollande; il suivit l'empereur en Allemagne, coopéra à la prise d'Ulm et passa en Dalmatie, où il se maintint pendant longtemps dans Raguse, malgré les efforts des Russes et des Monténégrins qu'il défait complètement à Castel-Novo. Jusqu'en 1809, il resta en Dalmatie et s'occupa avec zèle de l'administration intérieure du pays, où il mérita le titre de duc de Raguse, qui lui fut décerné par l'empereur. La guerre ayant recommencé avec l'Autriche, en 1809, il entra en campagne, opéra sa jonction avec l'armée d'Italie et rejoignit la grande armée la veille de la bataille de Wagram. Chargé de la poursuite de l'ennemi, il reçut à Znaïm les premières propositions de paix de l'archiduc Charles, et fut fait maréchal de l'empire sur le champ de bataille. Nommé gouverneur des provinces Illyriennes, il administra, pendant 18 mois, ces contrées avec habileté et sagesse, et ne les quitta qu'en 1811 lorsqu'il fut appelé au commandement de l'armée de Portugal, à la place de Masséna. Il prit aussitôt l'offensive contre les Anglais, fit sa jonction avec le maréchal Soult, contraignit l'ennemi à lever le siège de Badajoz; puis de retour sur le Tage, tint pendant près de 15 mois Wellington en échec. Mais enfin la fortune se déclara contre lui. Atteint d'un coup de canon à la funeste bataille des Arapiles, il se vit forcé de repasser en France pour se guérir de ses blessures. Au mois d'avril 1813, Napoléon lui donna le commandement d'un corps d'ar-

mée en Allemagne. Le duc de Raguse combattit à Lützen, à Bautzen, à Wurtzen, assista à la bataille livrée sous les murs de Dresde, et protégea la retraite de Leipzig où il fut de nouveau blessé. Chargé, avec les ducs de Tarente et de Bellune de défendre le cours du Rhin depuis la Suisse jusqu'à la Hollande, il ne céda que devant les forces réunies de la Sainte-Alliance, en se repliant sur Metz et sur Verdun au commencement de janvier 1814. Obligé de continuer sa retraite, il assista aux combats de Brienne, de Champ-Aubert, de Vauchamps, d'Étoges, de Montmirail (voy. ce mot, LAON, et surtout FERR-CHAMPENOIS); et après avoir été rejoint à la Ferté-sous-Jouarre par le duc de Trévise, il eut un engagement heureux avec Blücher à Meaux. Mais rien n'arrêtait la marche des alliés sur Paris. Le duc de Raguse s'y porta en toute hâte et se prépara à la défense de la capitale en appuyant son corps d'armée sur Montreuil et les prés Saint-Gervais. Le 29 mars, la bataille s'engagea le matin et dura jusqu'à 4 heures avec des avantages balancés. Le roi Joseph, dès le milieu de la journée, avait autorisé le maréchal Marmont à entrer en arrangement avec les souverains étrangers; mais le maréchal attendit que toutes ses ressources fussent épuisées pour apposer sa signature au bas de la convention qui fut arrêtée à la Villette. Le lendemain, il se retira avec les débris de ses troupes sur la route d'Essonne. Napoléon conservait l'espoir de reprendre Paris aux alliés, et de rétablir ses affaires; mais un traité conclu inopinément entre Marmont et Barclay de Tolly vint lui enlever cette dernière illusion, et, en découvrant Fontainebleau, força l'empereur à signer son abdication. Ce traité, tant reproché au maréchal Marmont, a provoqué de sa part des explications dont la sincérité ne saurait être appréciée que par des esprits moins prévenus que ceux de ses contemporains.

Quoi qu'il en soit, la restauration combla le duc de Raguse de ses faveurs. Nommé à un commandement supérieur dans la maison du roi, il n'attendit pas le retour de Napoléon pour échapper au décret qui l'exceptait de l'amnistie proclamée à Lyon par l'empereur. Il consacra ses loisirs forcés des cent-jours à prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle, et ne revint à Paris qu'avec Louis XVIII, qui le nomma l'un des majors généraux de la garde royale, et lui rendit son titre de pair de France qu'il tenait de la première restauration. En 1817, le duc de Raguse fut envoyé

à Lyon, en qualité de lieutenant du roi, et parvint en deux mois à rétablir dans cette ville la tranquillité gravement compromise. Jusqu'en 1825, il vécut dans la retraite, se livrant à des travaux agricoles, faisant valoir une manufacture de sucre indigène; il n'en sortit momentanément que pour aller saluer, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, l'avènement de l'empereur Nicolas au trône de Russie, et assister à son couronnement en 1826.

Jusqu'aux événements de juillet 1830, M. le duc de Raguse disparut encore une fois de la scène politique, et il ne fut informé du rôle qu'on lui destinait dans ce grand drame que le 27 juillet au matin, en lisant l'ordonnance royale qui l'appelait au commandement de la 1^{re} division militaire. Il se crut forcé d'accepter, et « c'était, a-t-il dit depuis, la plus cruelle épreuve qu'il eût faite de la fatalité qui s'attachait à lui. » Nous avons dit ailleurs quelles furent les mesures prises par le duc de Raguse pour conjurer l'orage populaire déchaîné contre la royauté; nous avons dit quelles en furent les conséquences. Voy. JUILLET 1830.

Depuis la révolution de 1830, M. le duc de Raguse est constamment resté éloigné de la France; il a publié lui-même la relation de ses différents Voyages, en Hongrie, dans la Russie méridionale, à Constantinople, etc., 6 vol. in-8°; aujourd'hui il semble fixé dans la capitale de l'Autriche. DRABOT.

MARMONTEL (JEAN-FRANÇOIS), le plus célèbre disciple de Voltaire, poète et journaliste, auteur dramatique et philosophe, conteur et historiographe de France, secrétaire des bâtiments, et secrétaire perpétuel de l'Académie française, naquit à Bort, petite ville du Limousin, le 11 juillet 1728. Sa famille était obscure et pauvre. Un prêtre lui donna l'instruction primaire, et, à l'âge de 9 ans, il fut envoyé au collège des jésuites à Mauriac. A 15 ans, ayant achevé sa rhétorique, il se rendit à Clermont, où il fit son cours de philosophie, et pourvut à son entretien en donnant des leçons à ses camarades de collège qui étaient moins avancés que lui. Il vint ensuite à Toulouse, où les jésuites cherchèrent à le faire entrer dans leur société.

Son début dans la carrière des lettres fut une ode, envoyée aux Jeux floraux, sur l'*Invention de la poudre à canon*; mais elle n'obtint ni prix ni accessit; et, dans son ressentiment, il écrivit à Voltaire, qui, pour le consoler, lui envoya, dit-il, un exemplaire de ses œuvres corrigé de sa main. L'année suivante, Marmontel, plus heureux, fut couronné par l'Académie de Toulouse.

¹ On peut lire dans les *Mémoires* de Bourrienne l'ordre que ce roi lui donna par écrit, en date du 20 mars.

Alors, Voltaire le pressa de se rendre à Paris, où il lui promit sa protection. Le jeune lauréat partit en litière, sous la conduite d'un honnête muletier ; il ne possédait que 50 écus ; il se mit à traduire en vers, pendant un long trajet, *la Boucle de cheveux enlevés*, poème de Pope qu'à son arrivée dans la capitale il vendit 100 écus à un libraire, et ce fut sa première publication : il avait 23 ans (1746). La misère ne tarda pas à venir avant la gloire. Marmontel a retracé, dans ses *Mémoires*, les tristes embarras de sa position. La même année, il entreprit avec Bauvin, l'auteur de la tragédie des *Chérusques*, un journal intitulé *l'Observateur littéraire*. « Nous n'avions ni fiel ni venin, dit Marmontel, et cette feuille eut peu de débit. »

L'Académie française avait mis au concours, en 1745, ce sujet qui, quelques années plus tard, eût été pis qu'une épigramme : *La gloire de Louis XIV perpétuée dans le roi son successeur*. Heureusement le concours s'ouvrait après la bataille de Fontenoy. Marmontel fut couronné. Peu de jours après, Voltaire partit pour Fontainebleau, emportant avec lui deux ou trois douzaines d'exemplaires de l'œuvre de son protégé ; et, à son retour, raconte Marmontel, il me remplit mon chapeau d'écus, en me disant « que c'était le produit de la vente de mon poème. » Le protégé ne fit pas attendre au protecteur un témoignage de sa reconnaissance. La même année (1746), il donna une édition de *la Henriade* avec les *Variations* et une *Préface* qui depuis a été réimprimée à la tête de plusieurs autres éditions.

Voltaire avait conseillé à Marmontel de travailler pour la scène. En 1748, Marmontel fit représenter *Denys le Tyran* ; en 1749, *Aristomène*, et en 1750, *Cléopâtre*, trois tragédies en cinq actes et en vers, qui, sans être restées au théâtre, occupèrent vivement l'attention publique. Alors, Crébillon était vieux, Voltaire vieillissait, et aucun auteur tragique ne paraissait devoir leur succéder. Marmontel venait de débiter à 24 ans. Les éloges lui furent prodigués, et en même temps les critiques ne lui manquèrent pas.

Un incident singulier marqua la première représentation de *Cléopâtre*. Le célèbre Vaucanson avait fabriqué un aspic automate qui imitait le mouvement et le sifflement d'un aspic vivant. Alors (temps heureux pour les auteurs), il était défendu au parterre de siffler, et les soldats aux gardes françaises faisaient exécuter le règlement.

¹ Dans sa vieillesse (1784), Marmontel retravailla la pièce et en changea le dénouement ; mais elle n'eut que trois représentations.

En s'élançant au sein de *Cléopâtre*, l'aspic siffla : c'était le dénouement ; et quand la tolle fut baissée : *Que pensez-vous de la pièce ?* demanda-t-on à un homme d'esprit. — *Je suis*, répondit-il, *de l'avis de l'aspic*. Ce mot fit fortune, et tua la pièce ; il a fourni depuis le sujet d'une épigramme au poète Lebrun ¹.

La Harpe qui, dans son *Cours de littérature*, a consacré 70 pages à l'examen des trois premières tragédies de Marmontel, fait un très-grand éloge de celle des *Héraclides* qui n'eut, en 1750, que six représentations.

Malheureux sur la scène tragique, Marmontel fit, avec Rameau, deux opéras (*la Guirlande* et *Acanthe et Céphise*), qui furent joués en 1751, et dont le succès n'eut rien d'éclatant. Le poète et le musicien aimaient également à célébrer tous les événements du temps. Marmontel venait de chanter, dans *Acanthe et Céphise*, la naissance du duc de Bourgogne : il publia un poème héroïque sur *l'Établissement de l'École militaire* (1751), et des *Vers sur la convalescence du Dauphin*, en 1769.

Une nouvelle tragédie, *Egyptus*, ne fut jouée qu'une fois (1755), et l'auteur ne l'a pas fait imprimer. La même année encore deux opéras (*Lysis et Délite* et *les Sybarites*), mis en musique par Rameau, n'obtinent qu'un succès médiocre. La même année enfin, Marmontel chanta la *Naissance du duc d'Aquitaine* ; le poème ne vécut pas plus longtemps que le prince, mort avant d'avoir atteint l'âge de six mois.

Marmontel était infatigable ; mais la gloire se faisait attendre et la fortune ne venait pas. Cependant, il était bien reçu chez M^{me} de Pompadour ; elle lui commandait de légers travaux. Le docteur Quesnay, chef des économistes, lui faisait corriger, pour plaire à la marquise, une de ses épitres dédicatoires au roi. Le comte abbé de Bernis le chargeait de revoir confidentiellement quelques parties de ses travaux diplomatiques. Il trouva ces soins secrets mal récompensés. Cependant il fut nommé secrétaire des bâtiments en 1755. Dans un de ses moments d'embarras, Marmontel imagina de faire imprimer un *Choix d'anciens Mercurès* ; et, aidé de Suard et de Costa, il en publia 108 vol. in-12 (de 1757 à 1764).

Ce fut pour plaire à la marquise de Pompadour qu'il se chargea de retoucher le *Venceslas* de Rotrou (1759), travail ingrat et sans gloire, mais qui ne fut pas sans désagrément. Le Kain, qui détestait Marmontel, s'obstinait à jouer le rôle de Ladislas avec les changements par lui demandés à Colardeau : c'est ce que Marmontel

appelle *une noirceur, une insolence inouïe*. Une vive querelle s'engagea, et fut apaisée par ordre. Paris était en rumeur; car, à cette époque, les événements politiques fixaient peu l'attention du public, et une tragédie, une séance académique, une chanson, une intrigue de coulisses, pouvaient occuper longtemps et la cour et la ville.

Enfin, les *Contes moraux* commencèrent à paraître en 1756 (première édition particulière, 1761). Bientôt leur succès immense s'étendit dans les deux mondes. Souvent réimprimés, ils furent traduits en Allemand, en hongrois, en danois, en anglais, en italien, en espagnol. Voici l'origine de ces contes. Boissy, auteur dramatique, tombé dans l'indigence, venait d'obtenir le privilège du *Mercury*; il n'avait rien trouvé dans les cartons, et ne savait comment remplir son premier cahier: il eut recours à Marmontel, qui écrivit et lui donna ses premiers *Contes moraux*; et, comme un bienfait n'est jamais perdu, il arriva qu'en les publiant, Boissy fit à Marmontel plus de bien que Marmontel ne lui en avait fait lui-même. Ce dernier devint l'auteur à la mode. Il lisait, avant leur impression, ces productions légères aux dîners de M^{me} de Brionne, aux petits soupers de M^{me} Geoffrin. Bientôt les contes de Marmontel furent une mine féconde exploitée pour le théâtre par Favart, Voisenon, Rochon de Chabannes, Desfontaines, etc.; et comme l'auteur des *Lettres persanes* avait eu un troupeau d'imitateurs, l'auteur des *Contes moraux* eut aussi le sien. La critique s'éveilla: Palissot, ardent ennemi de Marmontel, déprécia trop le conteur; mais, plus tard, l'abbé Morellet, dans son *Éloge de Marmontel*, lui donna un rang trop élevé dans la littérature; et aujourd'hui les *Contes moraux* ont beaucoup perdu du succès prodigieux qu'ils avaient eu sous le règne de Louis XV.

Un nouvel opéra de Marmontel, *Hercule mourant*, n'avait que médiocrement réussi, en 1761. La même année, il avait envoyé au concours de l'Académie française, les *charmes de l'Étude, épître aux poètes*: cette pièce troubla et divisa les quarante. Lucain y était mis au-dessus de Virgile; Boileau n'était qu'un copiste, qu'un *miroir qui a tout répété*. Le scandale devint grand; Marmontel l'emporta sur Thomas et Delille: il fut couronné.

Il se présenta bientôt pour entrer à l'Académie. Mais alors il venait de se faire un ennemi puissant dans le duc d'Aumont qui lui attribuait la fameuse parodie d'une scène de *Cinna*, dans laquelle le premier gentilhomme de la chambre

était tourné en ridicule: ce furent donc, non les portes de l'Académie, mais celles de la Bastille qui s'ouvrirent pour Marmontel sous le régime des lettres de cachet. Cependant l'écrit satirique était non l'ouvrage de Marmontel, mais celui de Cury, intendant des menus plaisirs. Le prisonnier n'avait qu'à dire un mot, il était relâché; mais l'intendant des menus plaisirs eût perdu sa place: Marmontel se tut à ses risques et périls, *action*, dit l'abbé Morellet, dont on peut le louer autant que de son meilleur ouvrage; car elle lui fit perdre, avec sa liberté, le privilège du *Mercury* (qu'il avait obtenu après la mort de Boissy), c'est-à-dire 15,000 à 18,000 livres de rente.

Enfin, devenu libre, Marmontel se hâta de mettre la dernière main à sa *Poétique française* (1763, 3 parties in-8°). Mairan disait: « C'est un pétard mis par l'auteur sous la porte de l'Académie, pour la faire sauter, si on la lui ferme. » Ce pétard fit beaucoup de bruit. Fréron et Palissot ne furent pas les seuls qui crièrent à l'hérésie en matière de goût. Boileau, Racine, le poète Rousseau étaient vivement critiqués, mais Watelet se trouvait considérablement loué. Néanmoins l'explosion du pétard ouvrit à Marmontel les portes de l'Académie, le 22 décembre 1765.

La traduction en prose de la *Pharsale* parut en 1766. Marmontel l'avait commencée à la Bastille.

En 1767, il publia son *Bélisaire*. Peu de livres ont fait autant de bruit; si ce n'est pas le chef-d'œuvre de l'auteur, c'est incontestablement, de tous ses ouvrages, celui qui a le plus contribué à étendre sa réputation. L'impératrice Catherine II en traduisit un chapitre, et fit traduire les autres en russe. Il en parut des versions dans presque toutes les langues de l'Europe, et même en grec moderne (Vienne, 1785, in-8°). Plusieurs souverains, Catherine II, le roi de Pologne Stanislas, Louise-Ulrique, reine de Suède, Gustave, prince royal, et autres illustres personnages, écrivirent à l'auteur des lettres flatteuses, qu'il fit imprimer.

Marmontel avait lu un fragment du *Bélisaire*, avant sa publication, à l'Académie française, en présence du prince héréditaire de Brunswick. La Sorbonne se souleva; elle censura l'ouvrage. Voltaire publia quatre ou cinq pamphlets, où il imputait à la risée publique les ennemis de Marmontel, sans oublier les siens. La Sorbonne, dans un *Indiculus*, que Voltaire appelait *Ridiculus*, avait trouvé 37 impiétés dans le roman politique de Marmontel. C'était le chapitre XV

sur la *tolérance* qui avait soulevé les docteurs. La censure de la faculté de théologie forme un volume de 251 pages. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, qui avait condamné l'*Émile*, condamna *Bélisaire*, comme contenant des propositions *impies, respirant l'hérésie*. Le mandement fut lu au prône dans toutes les églises de la capitale. Marmontel avait cru prudent d'aller boire les eaux de Spa, d'où il écrivait : « J'ai pour moi les têtes couronnées : que m'importe..., etc. » La guerre était acharnée entre les philosophes et les théologiens. Le sage Turgot lui-même était entré dans la lice. Les pamphlets, les épigrammes, les caricatures se multipliaient; le gouvernement crut devoir interposer son autorité, et la querelle se termina plus heureusement pour Marmontel qu'il ne l'avait espéré : il fut nommé *historiographe de France*.

Il se mit à faire des opéras-comiques, qui eurent un grand succès. C'est avec *le Huron* que Grétry (voy.) commença sa réputation (1768); elle s'étendit rapidement avec *Lucie, Sylvain, l'Ami de la maison, Zémire et Azor, la fausse Magie*, etc. Marmontel composa encore pour Grétry d'autres poèmes dramatiques. Il fit pour Piccini *Didon, Pénélope, le Dormeur éveillé*; il rest fit pour le même musicien deux opéras de Quinault, *Roland et Atys*. Il écrivit son *Démophon* pour Cherubini (voy. ces noms) et publia de nouveaux *Contes moraux*, qui n'eurent pas le succès des premiers. Enfin, pour justifier un peu son titre d'historiographe, il fit imprimer, en 1775, une *Lettre sur le sacre de Louis XVI*.

En 1775 parurent *les Incas*, espèce de poème en prose, qui est comme une suite de *Bélisaire*; l'auteur y développe la défense de la liberté des opinions religieuses. L'ouvrage avait été commencé à Aix-la-Chapelle, en 1767; il fut dédié à Gustave III, roi de Suède, qui depuis longtemps entretenait des relations épistolaires avec l'auteur. *Les Incas*, souvent réimprimés, ont été traduits en allemand, en anglais et en russe. On trouve dans cet ouvrage une peinture éloquentes du fanatisme, un bel éloge de Las Casas, des épisodes qui attachent le lecteur; et cependant le roman intéresse moins que l'histoire. Le style, trop uniforme, présente une continuité singulière de vers blancs de huit syllabes. Marmontel craignit d'abord une censure ecclésiastique : il en fut quitte pour des critiques littéraires et pour des pamphlets aujourd'hui oubliés.

Parmi les nombreuses productions de ce fécond écrivain, on ne peut oublier ses *Éléments de littérature* (Paris, 1787, 6 vol. in-8° et in-12). Marmontel avait été chargé, dans la grande Encyclopédie de d'Alembert et Diderot, des articles sur la poésie et la littérature. Il recueillit ces articles, les étendit, les améliora, les réunit en corps d'ouvrage, en conservant l'ordre alphabétique, mais en ajoutant à la fin une table méthodique, à l'aide de laquelle ce Dictionnaire peut être lu comme un traité de littérature générale, où les diverses parties se trouveraient placées dans leur ordre naturel. Ce bel ouvrage, résultat de trente années d'études et de travaux, est devenu pour Marmontel le fondement le plus solide de sa gloire littéraire. L'abbé Morellet n'hésite pas à mettre le *Cours de la Harpe* fort au-dessous des *Éléments* de Marmontel : « Le premier, dit-il, fait d'excellents écoliers; le second forme des maîtres. » Ce jugement d'un collègue, d'un parent et d'un vieil ami, a été confirmé par Palissot lui-même, implacable destructeur de Marmontel¹.

Après la mort de d'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie française, Marmontel avait été élu son successeur (1783). Il avait épousé, à l'âge de 55 ans, une nièce de l'abbé Morellet, M^{lle} de Montigny, dont il eut quatre enfants.

Il donna une édition de ses *OEuvres* (Paris, 1786-1787) en 17 vol. in-8° et in-12. Il a paru depuis 14 volumes d'*OEuvres posthumes* dans les mêmes formats.

En 1789, il fut nommé membre de l'assemblée électorale de Paris. Il eut pour concurrent à la députation aux états généraux l'abbé Sièyes, qui lui fut préféré. En 1791 et 1792, après la suppression des Académies, il fit de *Nouveaux Contes moraux*. Pendant le règne de l'anarchie (1793-1794), il vécut caché à Couvicourt et à Abloville; et, pour se *distraindre*, dit-il, par *d'amusantes rêveries*, il se mit à faire encore des *Contes moraux*. Mais il convient lui-même que ces *rêveries* ne sont *pas amusantes*, qu'elles se ressentent de son *âge* et des *circonstances du temps*.

En 1796, il fut nommé membre du conseil des Anciens par le corps électoral du département de l'Eure. La journée du 18 fructidor fit annuler son élection.

Il se retira dans la solitude pour échapper à la déportation. Il reprit la rédaction des *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction*

¹ On retrouve encore dans le *Dictionnaire de grammaire et de littérature*, extrait de l'Encyclopédie (par Beauzée et Marmon-

tel, 1779, 6 vol. in-8°), les articles que ce dernier a refondus dans ses *Éléments*.

de ses enfants; il mit en ordre les *Leçons d'un père à ses enfants* (sur la langue française, sur la logique, sur la métaphysique), sur la morale. Il mourut à Abloville (Eure), des suites d'une attaque d'apoplexie, le 31 décembre 1799, et ferma la liste des écrivains célèbres du XVIII^e siècle.

Les 18 volumes de ses *OEuvres posthumes* (in-8^o et in-12) contiennent : 1^o un nouveau recueil de *Contes moraux* (4 vol.); 2^o les *Mémoires* (4 vol.), divisés en 20 livres et qui s'étendent jusqu'en 1795 : ils sont curieux pour l'histoire littéraire du temps; 3^o les *Leçons d'un père*, etc. (4 vol.) : on y trouve le savant et le philosophe, des paradoxes et des idées utiles; 4^o les *Mémoires sur la régence du duc d'Orléans* (2 vol.), ouvrage bien fait et bien écrit. Mais on remarque qu'après avoir averti le lecteur qu'il fallait se défier des *Mémoires* de Saint-Simon, il ne s'en est pas assez défî lui-même, et on lui a reproché de n'être pas toujours juste envers Louis XIV et M^{me} de Maintenon.

Marmontel n'avait pu rester neutre dans la grande guerre musicale qui partagea longtemps Paris et la France entre les piccinistes et les gluckistes. Chef, avec la Harpe, de la faction italienne, il avait publié, en 1777, un *Essai sur les révolutions de la musique en France*; il fut bientôt attaqué à outrance, et tous les jours, par les chefs de la faction allemande, l'abbé Arnaud et Suard. Les passions étaient enflammées dans le fanatisme de l'enthousiasme : Marmontel composa, sous le titre de *Polymnie*, son plus long ouvrage en vers, une satire en 12 chants; l'abbé Arnaud y était peint ou défiguré sous le nom de *Trigaud*, Suard sous le nom de *Finon*. Marmontel ne livra à l'impression que les trois premiers chants, dans l'édition qu'il donna de ses *OEuvres*, en 1786; ce n'est qu'en 1818 que l'ouvrage parut, incomplet encore, en dix chants. On y trouve des beautés de détail, mais peu ou point d'imagination, et l'auteur ne s'est pas trompé en disant : « J'aurais pu, je l'avoue, mieux employer mon temps. »

Un autre poème posthume, dans le genre de *la Pucelle*, et intitulé *la Neuvaine de Cythère*, a été imprimé, en 1820, in-8^o. C'est une débauche d'esprit. L'abbé Morellet en possédait seul une copie, et il s'était gardé de la publier.

Indépendamment des ouvrages de Marmontel, cités dans cet article, il en est beaucoup d'autres encore : *L'Apologie du théâtre* contre Rousseau, qui fut aussi réfuté par d'Alembert, et qui, matériellement vaincu, conserva dans sa défaite

les honneurs du triomphe; les *Chefs-d'œuvre dramatiques* (de Malret, du Ryer et Rotrou) avec un commentaire (1776, in-4^o); *De l'autorité de l'usage sur la langue* (1785, in-4^o); plusieurs *Discours, sur l'éloquence, sur l'histoire, sur l'espérance de se survivre, sur le libre exercice des cultes*; une *Apologie de l'Académie française* (1792, in-8^o); un *Éloge de Colardeau*; une *Esquisse de l'éloge de d'Alembert*, etc.

Il avait paru une édition des *OEuvres complètes* de Marmontel donnée par lui-même, en 17 vol. in-8^o et in-12. M. de Saint-Surin en publia une nouvelle en 1818 (Paris, 18 vol. in-8^o). L'auteur de cet article en donna une autre plus complète (1819-1820, 7 vol. in-8^o). Celle qui a été publiée par le libraire Coste (1819, 18 vol. in-12), et qui a reparu avec de nouveaux titres, en 1826, est d'une exécution médiocre. Nous citerons enfin les *OEuvres choisies* de Marmontel (Paris, 1824-1827, 12 vol. in-8^o, figures).

VILLENAVE.

MARMOTTE. *Arctomys*. Genre de mammifères rongeurs claviculés, que l'on considère ordinairement comme appartenant à la famille des rats, mais qui a aussi des rapports très-intimes avec celle des écureuils. Les dents sont en même nombre que chez ces derniers, c'est-à-dire que la mâchoire supérieure a cinq molaires de chaque côté, et l'inférieure quatre seulement. Parmi les supérieures, la première, beaucoup plus petite que les autres, ne présente qu'un seul tubercule, et n'a qu'une seule racine; les quatre dernières, qui sont toutes à peu près de même forme, ont au contraire trois racines dont deux externes, et l'autre interne, sont divisées transversalement en trois collines par deux sillons profonds, dont le premier traverse entièrement la dent, tandis que les deux collines postérieures se réunissent par leur extrémité interne, et forment ainsi un petit talon. Les quatre molaires inférieures ont toutes la même grandeur et la même forme générale; elles sont échancrées sur leur côté externe, et présentent, en dedans de l'échancre, un enfoncement dont la largeur est presque égale à celle de la dent tout entière. Les incisives sont, comme chez presque tous les rongeurs, au nombre de deux à l'une et à l'autre mâchoire; elles sont très-fortes, très-longues, et taillées en biseau à leur face interne. Le système de dentition des marmottes est donc très-peu différent de celui des écureuils; et ces deux genres forment véritablement, sous ce rapport, une seule et même famille, comme on l'a remarqué; mais les premières ont aussi plusieurs ca-

ractères qui leur sont exclusivement propres, et qui permettent de les distinguer, même au premier coup d'œil, de tous les autres rongeurs. Les quatre membres, et surtout les postérieurs, sont très-courts, et ils le paraissent même dans l'état naturel plus encore qu'ils ne le sont réellement, parce que l'animal les tient habituellement un peu fléchis : aussi les marmottes sont-elles dans le cas de toutes les espèces qui présentent les mêmes modifications des organes de la locomotion : leur démarche est lourde et embarrassée, surtout lorsqu'elles veulent courir. Elles ont au contraire beaucoup de facilité pour fouir, à cause de la forme et de la force de leurs ongles, et aussi à cause de la disposition de leurs membres de devant, qui se trouvent un peu tournés en dedans. Les doigts, réunis jusqu'à la seconde phalange par une membrane, sont au nombre de cinq à l'extrémité postérieure, et de quatre seulement à l'antérieure, le pouce ne constant (du moins chez toutes les espèces bien connues) que dans un petit tubercule placé vers le haut du métacarpe, et fort peu apparent. La queue, très-courte, ne présente rien de remarquable. Le col est court; le corps est gros et trapu, et ses formes sont généralement lourdes. Il est d'ailleurs couvert en entier d'une épaisse fourrure composée de poils laineux et de poils soyeux, généralement longs et très-abondants. Les yeux sont latéraux, et la pupille est ronde. Le mufle, peu étendu, est compris entre les deux narines; et la lèvre supérieure est fendue en partie, divisée, comme chez beaucoup de rongeurs, par un sillon longitudinal. Les oreilles sont simples, très-courtes, et se trouvent même presque entièrement cachées dans le poil. Il y a de chaque côté (du moins chez la marmotte des Alpes) cinq mamelles, dont trois sont ventrales et deux pectorales.

Les marmottes sont au nombre des rongeurs omnivores de quelques naturalistes. Elles mangent en effet à peu près tout ce qu'on leur donne, des fruits, des feuilles, des racines, du pain, de la viande et même des insectes; néanmoins c'est de matières végétales qu'elles se nourrissent de préférence. Elles se creusent de profondes et spacieuses retraites, qui consistent ordinairement en deux galeries aboutissant à une sorte de cul-de-sac; c'est là qu'elles se renferment dans la saison froide pour se livrer à leur léthargie hibernale, qui commence dès que la température n'est plus que de 8 ou 9°. Elles sont alors très-grasses, et leur épiploon est chargé d'une grande abondance de feuilletés adipeux; elles sont au contraire assez maigres à l'époque

de leur réveil, et leur poids total est même alors sensiblement diminué. « Cette différence de poids prouve évidemment, dit Mangili (Mémoire sur la léthargie des marmottes, Ann. Mus., t. IX), que la graisse dont elles sont pourvues leur est infiniment utile; non-seulement il s'en consomme une partie pendant le sommeil léthargique; mais elles en sont encore nourries pendant les intervalles de veille auxquels elles peuvent être exposées par l'élevation ou l'abaissement de la température. » On sait en effet que les marmottes, de même que tous les autres animaux hibernants, se réveillent dès que le froid vient à augmenter, qu'elles souffrent alors beaucoup, et que s'il est prolongé, elles ne tardent pas à périr. C'est au reste à quoi elles ne sont que très-rarement exposées, parce que l'extrême profondeur de leurs terriers, et le soin qu'elles ont de fermer les galeries qui y conduisent, font que la température s'y maintient presque constamment, même pendant les plus grands froids, à plusieurs degrés au-dessus de 0.

Ce genre, composé dans l'état présent de la science d'un grand nombre d'espèces, si l'on admet toutes celles qui se trouvent indiquées dans les auteurs, mais qui est encore très-imparfaitement connu, habite également l'Amérique et l'ancien monde. Ce fut Gmelin qui, dans la treizième édition du *Systema Naturæ*, sépara pour la première fois les marmottes des rats, avec lesquels Linné les avait confondues.

MARNE. A proprement parler, c'est une matière terreuse ou pierreuse, composée principalement de terre calcaire et d'argile dans toutes sortes de proportions, et dont les variétés sont très-nombreuses. — La *marne pierreuse* ou *durcie* est ordinairement d'un blanc roussâtre, ou tirant tantôt sur le bleu, tantôt sur le rouge. De forme irrégulière, se présentant tantôt en cube, tantôt en parallélépipèdes ou en prismes polyèdres, et quelquefois sous la forme octaèdre, la marne pierreuse est ordinairement disposée en couches à peu près horizontales, minces, superposées les unes aux autres, et formant quelquefois de longues suites de collines. Les couches de *marne pierreuse*, au moins pour la plupart, semblent être le dépôt marin le plus récent. On y rencontre des restes et des empreintes de végétaux ou d'animaux encore existants, ce qui atteste leur peu d'ancienneté. Toutes les couches régulières de pierres marnueuses, qu'on trouve toujours dans des contrées volcaniques, doivent être placées au nombre des couches secondaires du globe, puisqu'elles sont formées par des dépôts marins. — La *marne*

terreuse, qui est la marne proprement dite, n'est point immédiatement un dépôt marin : c'est pour l'ordinaire un dépôt tertiaire formé par les eaux continentales, des débris d'anciennes couches calcaires et argileuses ; c'est quelquefois aussi le produit de la décomposition des laves et des basaltes. Disposées, non pas en couches régulières, mais en amas dont l'étendue est beaucoup plus grande en longueur qu'en largeur, les marnes tertiaires sont un mélange de diverses sortes de terres variant à l'infini dans la proportion des matières qui les composent : la craie domine dans les unes, l'argile, le limon ou résidu des terres végétales entraînées par les eaux, le sable, le gravier, dominant dans les autres. La couleur de la marne n'est pas moins variée que sa composition : elle est blanchâtre, grise, bleuâtre, jaune, brune, etc., suivant les matières qu'elle contient. La marne absorbe beaucoup l'humidité, dont on pourrait la dire avide. Elle se durcit au feu comme l'argile, et les potiers l'emploient souvent avec avantage ; mais ce qui la rend surtout précieuse, c'est la propriété de féconder la terre, qui lui est reconnue dès la plus haute antiquité. La marne renferme en effet un principe très-fécondant, qui n'est ni la substance grossière et terreuse dont elle est formée, ni l'eau qu'elle absorbe, et dans lequel on pourrait reconnaître l'oxygène, auquel l'eau servirait de véhicule et la matière terreuse de récipient. Il résulte des observations de Bernard de Palissy, qui, le premier, il y a trois cents ans, a reconnu les propriétés et le principe fécondant de la marne, que lorsqu'on veut l'employer à l'engrais des terres, il faut la laisser un certain temps exposée à l'air. L'emploi de la marne à cet effet date de très-loin. Pline rapporte que de son temps les Gaules et la Grande-Bretagne s'étaient enrichies par le marnage ; il décrit les procédés de celui des Grecs, et distingue cinq ou six espèces de marnes, mais il n'annonce point que cette pratique soit connue de l'Italie : « On tirait la marne dans quelques cantons, dit-il, de puits de plus de cent pieds de profondeur, et ayant des galeries comme les mines. » L'emploi de la marne s'est conservé jusqu'à nos jours en France dans un assez grand nombre de localités, en Angleterre dans plusieurs comtés, et l'on s'en trouve généralement bien ; mais, pour qu'il produise d'heureux résultats, il ne faut point qu'il soit fait aveuglément. L'agriculteur doit étudier et choisir avec soin la qualité de marne réclamée par les terres qu'il veut bonifier : si elles sont argileuses et fortes, une marne argileuse serait nuisible, et la marne où

domine le calcaire, et qui est légèrement sablonneuse, sera la meilleure, la seule convenable. Si au contraire ces terres sont maigres, légères, de nature crétacée, une marne grasse et riche en parties argileuses sera cent fois préférable à la marne calcaire. Mais il est bon de recommander de laisser ces dernières marnes exposées à l'air pendant environ une année, car autrement elles ne se déliteraient pas assez promptement. Au reste, nous ne prétendons pas exposer ici les préceptes du marnage ; nous engageons à cet égard chaque cultivateur à consulter l'expérience que donne la pratique, et à lire l'excellent *Traité d'agriculture* de Rozier. — Nous ajouterons qu'il existe une dernière variété de marne, résultant de la décomposition des laves par les vapeurs sulfuriques des terres alumineuses, par les vapeurs aqueuses, ou enfin par une désagrégation spontanée de leurs parties intégrantes, attribuée à des agents naturels qui nous sont inconnus : c'est la *marne à foulon*, qui est excessivement soluble dans l'eau, très-savonneuse, et que son importance pour les apprêts des draperies rend de la plus grande utilité dans certaines manufactures. D'après l'analyse qui en a été donnée, elle est composée de silice, d'alumine, de chaux et de magnésie. **DICT. CONV.**

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA). *Voy.* FRANCE.

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-). *Voy.* FRANCE.

MARNIX (VAR). *Voy.* ALDEGONDE.

MAROBODUUS ou **MARBOD.** *Voy.* GERMANIE et MARCOMANS.

MAROC ou **MAGHREB-AKSSAY** (c'est-à-dire pays du Couchant éloigné), empire considérable de l'Afrique septentrionale qui occupe toute la partie occidentale de la région communément appelée Barbarie et que les Orientaux désignent sous le nom général de Maghreb (Couchant). Baigné au N. par la Méditerranée, et à l'O. par l'océan Atlantique, qui communique entre eux par le détroit de Gibraltar, le Maroc a pour bornes à l'est l'Algérie, que le désert d'Angad en sépare, et le Bilédulgerid ou Pays des dattes, et aboutit au sud à cette immense mer de sable qu'on appelle Sahara ou grand désert. La chaîne du haut Atlas, qui le traverse du N. E. au S. O., y montre, à une élévation de plus de 12,000 pieds, ses sommets couverts de neige, et pousse en divers sens ses ramifications, auxquelles se rattache au nord le petit Atlas, qui se propage jusqu'à Tanger, le long de la Méditerranée. Par ses versants opposés, la chaîne dominante détermine une division naturelle en deux grandes parties, dont l'une septentrionale, plus fertile, plus peuplée et

de beaucoup plus importante, est formée du royaume de Fez, à l'est, et du Maroc proprement dit, à l'ouest; l'autre, méridionale et contiguë au désert, dont elle participe d'autant plus qu'on s'éloigne des montagnes, comprend le pays de Sous, la province de Taflelt, celles de Draha et de Ségelmessa. Parmi les fleuves, généralement peu considérables, nous nous bornerons à citer le Molouyah, le Loukos, le Sebou, la Morbeyah, le plus important de tous, le Tensyft, qui passe près de la ville de Maroc, et le Sous, qui forme la limite méridionale. Il n'y a que le premier qui ait son embouchure dans la Méditerranée : tous les autres sont tributaires de l'Océan.

Le Maroc, dans sa partie septentrionale, jouit généralement d'un climat salubre sous un ciel magnifique, grâce à l'abri que ses hautes montagnes lui procurent contre les vents brûlants du désert, qui sont un terrible fléau pour les provinces du sud. Le sol, principalement dans les vallées bien arrosées de la partie septentrionale, est d'une grande fécondité, et si meuble, qu'on le laboure facilement avec un soc de bois; il ne demande jamais d'engrais, et donne annuellement plusieurs récoltes. Les côtes n'offrent que des plages arides et sablonneuses; elles n'ont qu'un bien petit nombre de ports où l'on puisse aborder. De vastes forêts couvrent une grande partie de la région montagneuse, et, sur divers points, les terres cultivables sont entrecoupées de déserts. Du reste, les productions végétales et minérales, et les espèces animales qui l'habitent, sont les mêmes que celles de la Barbarie.

La population, que M. Jackson portait à près de 15 millions, et que d'autres ont abaissée à moins de 6 millions, paraît, d'après le calcul de M. Graberg de Hemsoe, devoir être évaluée à 8,500,000 habitants, répartis sur un territoire de 13,714 milles carr. géogr. Elle se compose de Berbers, de Mores, d'Arabes purs ou Bédouins, de juifs très-nombreux, de nègres libres ou esclaves, et enfin d'un petit nombre de renégats et de chrétiens.

L'agriculture, encore dans l'enfance, ne fait usage que d'instruments grossiers. Un quart seulement des terres labourables est cultivé; le reste consiste en pâturages, où paissent des chevaux superbes et ces innombrables troupeaux de moutons dont la laine n'est pas moins estimée que les peaux si fines des chèvres qui trouvent leur nourriture sur les rochers de l'Atlas : c'est là la plus grande richesse du pays. Elle fournit à l'industrie de superbes maroquins. Parmi les autres branches de fabrication, les plus importantes sont les soieries, les calottes rouges

en laine, et de belles ceintures brochées or et soie pour lesquelles la ville de Fez est renommée dans tout l'Orient. Le commerce, plus considérable, se fait par caravanes qui, partant des villes de Maroc, Tétuan et Fez, se réunissent à Taflelt et de là vont, à travers le désert, se rendre à Tombouctou, le principal entrepôt des marchandises de l'intérieur de l'Afrique. La grande caravane qui de Fez va tous les ans visiter le tombeau du prophète, à la Mecque, sert de véhicule pour le trafic avec le Levant, tandis que les relations commerciales avec l'Europe s'entretiennent par l'intermédiaire des ports, où les marines de divers pays se donnent rendez-vous. Les échanges forment la base ordinaire des transactions. Les principaux articles d'exportation par mer consistent en laine, peaux, gomme, cuivre, huile, cire, fruits du Sud, dents d'ivoire, plumes d'autruche, blés, maroquins, indigo, objets d'habillement confectionnés, et en retour desquels on importe de la toile, du drap, des soieries, des drogues, des épiceries, divers métaux, des articles de mercerie, du soufre, de la porcelaine et plusieurs autres denrées. D'après des données certaines, on sait qu'en 1831 il entra dans les divers ports du Maroc 64 navires de tout pavillon, pendant que le nombre des bâtiments sortis, la même année, de ces ports s'élevait à 98. La valeur de l'importation montait alors à 3,900,000 francs, celle de l'exportation à 3,034,000 fr.; la France figurait dans la première de ces sommes seulement pour 124,700 fr., et dans la seconde pour 129,700 fr. Des consuls ou autres agents sont entretenus par plusieurs puissances commerçantes à Tanger, à Mogador et dans quelques autres ports de l'empire.

Le gouvernement du Maroc est basé sur le despotisme le plus absolu, et n'a d'autre frein que l'autorité des traditions religieuses, celle des anciennes coutumes et la force des préjugés nationaux. L'empereur ou sultan, qui prend ordinairement le titre d'*emtr-al-moumenin*, est le chef suprême de l'État et dispose en maître de la vie et des biens de ses sujets. Il se fait assister d'un conseil dont il choisit arbitrairement tous les membres, et du sein duquel il tire à volonté son vizir ou premier ministre. La langue arabe est celle de la religion et de l'État, et les seuls codes de lois sont le Coran et le livre de Malek ben-Anès. Le sultan donne chaque semaine quatre audiences, où sont reçues les plaintes de ses moindres sujets, et où il rend la justice sans appel. La police du pays est très-sévère et assez bien faite. Le nombre des fonctionnaires subalternes est très-grand; mais comme ils ne reçoivent

vent aucun traitement, ils sont en quelque sorte forcés, pour vivre, d'user de vexations et de rapines continuelles envers leurs subordonnés. Les juifs sont soumis à une autorité particulière, et les tribus indigènes de l'Atlas et du désert ne reconnaissent que celle de leurs propres chefs, à peu près indépendants. Les revenus de l'État se composent du produit annuel des dîmes, fixées au 40^e des productions du sol et des troupeaux, de celui des domaines impériaux et du monopole de plusieurs denrées, de la capitation imposée aux juifs, de divers droits et taxes qui frappent le commerce et l'industrie, enfin des tributs imposés aux nomades et des présents ou subsides auxquels ont consenti plusieurs souverains de l'Europe dans l'intérêt du commerce de leurs nationaux et pour assurer l'inviolabilité de leur pavillon dans la Méditerranée. L'armée régulière est forte de 15,000 à 16,000 hommes, dont la moitié sont des nègres; sa cavalerie est nombreuse et supérieurement montée. En temps de guerre, ces forces s'augmentent des milices qu'on lève dans les provinces et avec lesquelles on peut les porter jusqu'à 100,000 hommes. L'artillerie est très-impairfaite et la marine a décliné au point qu'elle ne compte plus en tout que 3 bricks avec 40 canons et 15 chaloupes canonnières dont la direction est confiée à des marins européens.

Les royaumes de Fez et de Maroc répondent à la Mauritanie Tingitane des Romains, qui appelaient Gétulie la région dont font partie les provinces du sud de l'Atlas; celles du nord, en y joignant le Taflelt, sont subdivisées en 50 *alcaydies*, administrées par des kaïds ou préfets, dont plusieurs portent le titre de pachas.

Le royaume de Fez ou Fès est la plus importante des provinces de l'empire du Maroc. Outre la capitale, Fès, autrefois la reine du Maghreb et le foyer principal des lumières de l'Afrique musulmane, mais qui ne compte plus aujourd'hui que 88,000 âmes, on y trouve Méquinez, ville forte et ancienne, située dans une belle plaine, avec 55,000 âmes et un magnifique château bâti par Mulei-Ismaël, où l'empereur fait souvent sa résidence; Tétuan, ville forte et commerçante sur la Méditerranée, avec 16,000 habitants; Tanger, port fortifié sur le détroit de Gibraltar, qui est le siège des principaux consuls européens, compte 9,500 habitants et possède une belle mosquée et un couvent espagnol de franciscains; Larache ou El-Araïsch, petite ville forte de 4,000 âmes et port sur l'Atlantique; Saleh, port militaire du Maroc, autrefois fameux repaire de pirates, et Rabatt, ville commerçante. Ces deux villes, situées l'une en face de l'autre sur l'Océan,

renferment, la première 23,000, l'autre 27,000 âmes.

Les *presidios* ou forteresses de Ceuta (Sebta), sur le détroit de Gibraltar, de Méilla et de Pen-non de Vélez, sur la Méditerranée, qui appartiennent à l'Espagne, sont aussi comprises dans le royaume de Fez.

Le Maroc proprement dit renferme la capitale de tout l'empire, MAROC ou *Marocash*, c'est-à-dire la ville parée ou embellie. Cette ville, fondée en 1072 par un prince almoravide, et qui, aux temps de sa plus grande prospérité, au XII^e siècle, comptait plus de 100,000 maisons et 700,000 hab., est aujourd'hui bien déchue et ne contient guère plus de 50,000 âmes. Elle est très-étendue, ne manque pas de commerce et d'industrie, et jouit d'un air salubre; mais on y trouve beaucoup de quartiers délabrés, et elle est généralement très-sale. De nombreuses mosquées, en partie fort belles, avec le sérail ou palais du sultan, situé hors de la ville et ceint d'un mur d'une lieue et demie de tour, sont ce qui attire le plus l'attention; Mogador ou Suira, fondée par Sidi-Mohammed, en 1760, bon port et ville de commerce sur l'Océan, est peuplée d'environ 16,000 âmes.

Le pays de Sous, au midi du haut Atlas, qui forme l'État indépendant de Sidi-Hescham, a pour chef-lieu Tarudant, ville de 22,000 âmes, industrielle et renommée pour ses teintureries. Elle est entourée de fortes murailles et doit son origine aux habitants primitifs de la contrée, les Amazirghs. Agadir est un bon port sur l'Atlantique.

Dans les autres provinces, en majeure partie habitées par des tribus nomades, le chef-lieu du Taflelt, dont l'existence est mieux constatée que le nom, paraît seul mériter une mention particulière.

Nous renvoyons, pour l'histoire du Maroc durant la période romaine et le moyen âge, à celle du royaume de Fez, dont les destinées ont presque toujours entraîné le sort des autres provinces. La dynastie qui règne encore actuellement, celle des chérifs Fillélides, s'éleva d'abord dans le Taflelt, ainsi que les chérifs Daralouytes qu'elle remplaça en 1648, et assura définitivement la suprématie à Maroc. Ces princes se prétendent issus d'Ali et de Fatime, fille du prophète, et nomment le chérif Mulei (mort en 1652) comme le fondateur de leur empire, dont la conquête s'accomplit sous ses premiers successeurs. De sanglantes discordes de famille, des révoltes sans cesse renaissantes, une foule d'actes barbares et des guerres cruelles avec les tri-

bus des montagnes, tels sont les événements qui se reproduisent dans l'histoire de la plupart des princes de cette dynastie, dont néanmoins plusieurs ont régné avec éclat malgré les crimes qui souillent leur mémoire. Nous nous bornerons à citer Mulei-Ismael, mort en 1727, après un règne de 55 ans, prince inhumain, mais énergique et victorieux dans ses entreprises contre Tanger et El-Araïsch qu'il enleva aux chrétiens; Mulei-Abdallah (mort en 1757) qui, au milieu des vicissitudes dont il fut longtemps le jouet, étendit les relations que son père avait commencées avec diverses nations de l'Europe; Mohammed (mort en 1789), prince juste, mais avara, qui conclut un grand nombre de traités de commerce; Mulei-Soliman (mort en 1822), qui, non moins favorable aux Européens, réprima sévèrement la piraterie qu'il avait jugée moins profitable que le commerce, mais vit finir dans les révoltes un règne que de longues prospérités avaient signalé d'abord. Il eut pour successeur son neveu, Abou-Zeid-Mulei-Abdérâhman, qui occupe encore aujourd'hui le trône. Des mésintelligences, survenues avec l'Autriche et puis avec le royaume des Deux-Siciles, ont déterminé la première de ces puissances en 1830, et la seconde en 1839, à soutenir leurs réclamations par la présence menaçante de leurs escadres. A plusieurs reprises, la France elle-même a dû faire de sérieuses démonstrations contre le Maroc, dont les populations, voisines de l'établissement d'Alger, ont souvent embrassé la cause d'Abd-el-Kader, que les armes victorieuses de la France ont tout récemment refoulé sur leur territoire.

CH. VOGEL.

MAROLLES, bourg du département du Nord, à trois lieues ouest d'Avesnes; sa population est de 1100 à 1200 habitants. Nous ne le citons qu'à cause de ses fromages, si connus, petits, de forme carrée, à pâte tendre et grasse, et qui sont parfois exclus des desserts à cause de leur odeur forte. Voy. FROMAGES.

MAROLLES (MICHEL DE), abbé de Villeloin, né en Touraine le 22 juillet 1600, mort à Paris le 6 mars 1681, était fils de Claude de Marolles, capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, fort connu par son combat singulier avec l'Isle-Marivaut, et d'Agate de Châtillon, d'une famille noble du Forez. A l'âge de deux ans, il fut atteint d'une grave maladie, pendant laquelle il fut sur le point de perdre l'œil gauche. Le médecin Falaiseau, qui le soigna dans cette maladie, considérant la conformation de sa tête, et ayant égard à quelques règles de la physionomie, augura dès lors assez favorablement de son intelligence. —

En 1609, son père obtint pour lui du roi Henri IV l'abbaye de Baugerais en Touraine; il reçut la tonsure au mois de mars de l'année suivante. L'abbé de Marolles commença ses études dans la maison paternelle, sous la direction d'un précepteur; à onze ans, il entra au collège de *Clermont* (Louis-le-Grand), où des séculiers enseignaient les humanités sous la direction des jésuites; il n'y demeura que peu de jours. Élève du collège de *la Marche* (rue de la Montagne-Sainte-Genève, institution Vaultier) jusqu'en 1616, il en fut exclu à cause de la liaison de son père avec le duc de Nevers. Après une année de séjour dans sa famille, il revint à Paris et suivit le cours de philosophie de Janus-Cecilius Frey, qui enseignait au collège de *Montaigne* (place Sainte-Genève, prison militaire de ce nom). En 1626, il reçut du roi l'abbaye de Villeloin. — L'abbé de Marolles montra dès son enfance une grande aptitude au travail, une persévérance singulière dans le même genre d'études; ses nombreuses traductions des auteurs de l'antiquité, quoique tombées dans l'oubli et médiocres, même au temps où elles parurent, attestent la science et les efforts de ce traducteur infatigable. « Ses traductions, nous dit le P. Nicéron, étaient ses ouvrages favoris, quoiqu'il y réussit souvent assez mal. » Tout en reconnaissant la justesse des critiques qui ont frappé les ouvrages de l'abbé de Marolles, nous croyons qu'on n'a pas assez tenu compte des difficultés qu'il avait à vaincre : pour plusieurs auteurs, il n'avait aucun modèle à suivre puisqu'il venait le premier. — En somme, l'abbé de Marolles, comme traducteur, a droit à notre reconnaissance; comme écrivain original, il nous attache, dans ses mémoires surtout, par des détails pleins d'intérêt, par un style simple et naturel; comme ami des arts, il mérite toute notre sympathie : nous lui devons la belle collection d'estampes et de figures en taille-douce déposée à la Bibliothèque du roi (224 volumes); comme poète versificateur !... oh ici :

Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût pas fait de vers.

(Voir sa traduction en vers de Virgile, 1675). Il commença à faire des vers à l'âge de soixante et dix ans, et, pour ce genre de travail comme pour tous les autres, il visait à la quantité plus qu'à la qualité. Il disait un jour à Linière : « Mes vers me coûtent peu. » — « Ils vous coûtent ce qu'ils valent, » répliqua le poète de Senlis. — Nous regrettons de ne pouvoir donner ici le catalogue complet de ses ouvrages; il aurait servi, mieux que tout ce que nous avons pu dire, à prouver son inépuisable fécondité. La seule an-

née 1653 vit paraître ses traductions en français du *Nouveau Testament*, d'Horace, de Perse, de Juvénal et de Tibulle. Sa traduction de Lucain eut trois éditions, la première en 1623, la seconde en 1647, la troisième en 1654. Il en fut de même de la plupart de ses productions. GAUBERT.

MARONITES, secte de chrétiens orientaux formée des débris des monothélètes, autre secte qui, au VII^e siècle, soutenait cette opinion que le Christ, tout en réunissant en lui la nature divine et la nature humaine, n'avait agi que par une seule et même volonté. Appuyés par l'empereur Héraclius, les monothélètes furent chassés de l'empire par Anastase II, l'un de ses successeurs. C'est alors que les maronites, ainsi nommés de leur premier chef Maron, pieux solitaire mort en 433, se fondirent avec eux dans une société monastique dont le siège est aux environs du mont Liban, et finirent par former un peuple de montagnards guerriers, qui défendit vaillamment son indépendance politique et religieuse contre les mahométans, auxquels cependant il fut contraint de payer tribut.

La constitution des maronites est celle d'une république militaire. Ils se rapprochent des anciens Arabes par la simplicité de leurs mœurs. Ils vivent des fruits de leur sol et des produits de leurs vignes. Leurs cérémonies religieuses rappellent celles de l'Église grecque. Depuis le XII^e siècle, ils se sont réunis plus d'une fois à l'Église romaine, mais en conservant plusieurs de leurs usages particuliers, tels que le mariage des prêtres et l'emploi de la langue arabe dans le service divin. Le chef des maronites porte le titre de patriarche d'Antioche, quoiqu'il réside, dans le Castravan (Kesroan); tous les dix ans, il rend compte au pape de la situation de son Église. De son côté, le pape entretient à Rome un collège de prêtres maronites, qui, du reste, n'ont jamais pu parvenir à faire embrasser franchement à ces anciens sectaires l'esprit de l'Église romaine. Tout récemment les maronites, ainsi que leurs voisins des montagnes, les Druses, contenus pendant quelque temps par l'autorité du pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, maître de la Syrie, ont été soustraits à sa puissance par l'intervention armée des quatre puissances signataires du traité de Londres (1840), et qui ont rendu à la Porte cette province autrefois soumise à sa suzeraineté. De sanglantes collisions ont déjà eu lieu entre ces deux races, et, malgré les protestations de la France, reconnue depuis un temps immémorial protectrice des chrétiens de la Syrie, la Porte Ottomane s'efforce dans ce moment d'établir parmi eux, sur les débris de

leur indépendance, l'autorité d'un pacha relevant d'elle immédiatement. *Voy. SYRIE. DÉADDE.*

MAROQUIN. Le mot *maroquin* (ou *marroquin*, selon plusieurs lexicographes) désigne généralement une peau de bouc, de chèvre, ou d'un autre animal de même espèce appelé *menon*, commun surtout dans le Levant. Cette peau est travaillée et passée au *sumac*, apprêtée avec de la noix de galle et mise en couleur. Ainsi, le maroquin n'est autre chose qu'une espèce particulière de *cuir*. — On prétend que ce mot est dérivé de *Maroc*, royaume de Barbarie, d'où, dit-on, on a tiré la manière de le fabriquer. Ce qui est certain, c'est que ce ne fut que lorsque la famine eut dispersé dans toute la *Turquie* la plupart des ouvriers africains, que les maroquins de *Constantinople* devinrent si beaux et si recherchés. Les peaux les plus propres à confectionner cette espèce de cuir sont, outre celles de bouc, de bouquetin, de chèvre et de *menon*, les peaux de veau et de mouton, qu'on façonne facilement de la même manière. — Il y a plusieurs espèces de maroquins, tels que ceux du Levant, de la Barbarie, d'Espagne, de Paris, de Flandre, de Marseille, etc. Mais en France, les plus belles peaux viennent de l'Auvergne, de la *Touraine* et du *Limousin*, etc. Celles du Bourbonnais et de la Bourgogne sont aussi estimées; la Suisse, l'Irlande et le Nord en général nous en fournissent encore de très-belles. On distingue les diverses espèces de maroquins en maroquin de gros grain et de grain délié. Il y a des maroquins de plusieurs couleurs, rouges, citrons, jaunes, violets, noirs, verts, bleus, etc. Toutes ces espèces se préparent à peu près de même, et la différence ne consiste que dans les ingrédients dont on compose les couleurs qui servent à les teindre. Toutefois, les véritables maroquins rouges, jaunes et violets viennent de *Tétouan*. Ceux qu'on nomme *cordouans* sont apprêtés avec du *tan*, ce qui les fait différer des vrais maroquins. Le maroquin en général est surtout employé pour les tapisseries, reliures de livres, souliers, voitures. — Pour confectionner le maroquin, on met dans des trempis d'eau croupie les différentes espèces de peaux dont nous avons parlé, sèches et en poil; après les avoir laissées tremper trois ou quatre jours, on les étend sur un chevalet de bois assez semblable à celui des tanneurs. On les remet ensuite, un jour ou deux au plus, dans le même trempis; on les en retire, on les étend de nouveau, puis on les prend ensemble par dix douzaines à la fois, et on les met dans des *plains* usés ou éteints qui ont servi aux peaux de bœuf ou de veau. Ces

plains ou *pleins* sont, comme on sait, de grandes cuves de bois enfouies en terre, et qui servent aux tanneurs pour mettre les peaux qu'ils veulent *planer*, c'est-à-dire dépouiller de leur poil. Lorsque les peaux ont passé deux jours dans le *plain*, où elles se sont amollies au moyen de la chaux, on les laisse un jour en *retraite*, ce qui signifie hors du plain. Enfin, après qu'elles sont restées pendant environ un mois sur divers plains d'où il faut avoir soin de les enlever matin et soir, on les porte à la rivière; on les y laisse quatre ou cinq heures, afin d'en extraire le plus gros de la chaux, puis on les *écharne*. Lorsqu'elles ont été foulées dans des baquets pendant près d'une heure, et qu'on les a changées deux fois d'eau, on les *queurse* de fleur. Cette opération consiste à les ratisser avec une ardoise emmanchée dans du bois, après quoi on leur donne au couteau une façon sur *fleur* et sur *chair*. Le travail de la rivière terminé, on passe les peaux dans une bouillie faite avec des *crottes* de chien (c'est le *conflit du chien*) : on les y plonge et on les y laisse près d'une journée après les y avoir préalablement brassées et remuées pendant plusieurs minutes. Au sortir du *conflit*, on les lave à l'eau fraîche, et on leur donne le *sumac*, qui est une bouillie plus solide que fluide, faite des feuilles de cet arbrisseau, réduites en poudre. Les unes après les autres, on les y fait tremper, après quoi on les place pendant 30 à 36 heures dans des carrés où elles se macèrent, puis, en en sortant, on les foule aux pieds et aux mains durant 2 ou 3 heures; enfin, on les lave pour les nettoyer. Maintenant pour préparer les peaux à recevoir la couleur, on les plie en deux lorsqu'elles sont lavées et tordues, chair contre chair, afin que la chair seule *s'atune*. Ainsi disposées, on les fait barboter environ une minute dans un vase plein d'eau d'*alun* tiède; on les retire, et on les pose sur des chevalets, où elles égouttent; on les tord ensuite deux par deux, on les étire de telle sorte que tous les faux plis disparaissent, et enfin on les plie chair contre chair. Ces préliminaires achevés, on leur donne la première teinture, faite de *laque* pulvérisée, de *noix de galle*, d'*alun*, et d'un peu de cochenille (pour la couleur rouge, on remplace la *cochenille* par le kermès). Autant de fois que cela est nécessaire pour que chaque peau soit bien colorée, on doit les passer les unes après les autres dans cette liqueur. Ensuite, on rince à l'eau claire et on laisse égoutter sur un chevalet durant un jour. Cela fait, on les jette dans une cuve d'eau où l'on a mis de la noix de galle blanche, pulvérisée et passée au tamis, c'est ce qu'on appelle mettre en *coudre-*

ment. Mais, afin que la *galle* puisse se distribuer comme il faut, et qu'elle pénètre bien toutes les peaux, on se sert de grandes pelles pour les tourner et retourner dans la cuve durant 15 à 18 heures de suite. Après cela, on les suspend rouge contre rouge, et blanc contre blanc sur une barre de bois posée en travers de la cuve : dans cet état elles doivent passer la nuit. Quand les maroquins sont ainsi teints et hors du *coudrement*, on les lave à l'eau claire afin d'enlever le superflu de la galle, puis on les tord et on les étend sur une planche, où ils reçoivent l'huile les uns après les autres sur le côté de la *fleur*. Pour cela, il faut prendre de l'huile dans une sébile de bois avec une éponge qu'on passe sur la fleur, afin de l'adoucir et d'empêcher l'air de la surprendre; puis on les pend par les pattes à des crochets, on les y laisse sécher; on les roule ensuite le rouge en dedans, et on les frotte de blanc, de peur que la *lunette*, ou couteau rond, servant aux chamoiseurs et aux *mégissiers*, pour *parer*, n'entre trop avant dans la peau. *Parer*, c'est ôter aux maroquins toute la chair et la galle qui pourraient y être restées attachées. Enfin l'on mouille les peaux légèrement du côté où elles sont teintes avec une éponge imbibée d'eau claire, puis on les étend sur un chevalet, et on les *lisse* à l'aide d'un rouleau de bois très-poli. On se sert pour lisser les maroquins noirs d'une espèce de pomme ou d'oignon de verre. — La *maroquinerie* est l'art d'appréter le maroquin, et le *maroquinier* est indistinctement le manufacturier ou l'ouvrier qui fabrique le maroquin ou d'autres peaux, surtout le veau, qui en ont la façon. — Le nommé *Garon* fut le premier qui établit à Paris une manufacture de maroquin dans le faubourg Saint-Antoine; il obtint un privilège du roi pour le vendre en gros et en détail, et il en établit des magasins dans la ville. En 1749, le sieur *Barrois* fit construire une nouvelle fabrique de maroquins sur la paroisse Saint-Hippolyte, et en 1795, il obtint des lettres patentes, enregistrées au parlement, en vertu desquelles la nouvelle manufacture jouit des privilèges attachés aux manufactures royales.

E. PASCALET.

MAROT (CLÉMENT) est le représentant de la poésie française pendant la première moitié du xvi^e siècle. Placé par l'ordre des temps entre Villon et Ronsard (*voy.* ces noms et *littérature FRANÇAISE*), il a continué et perfectionné le genre à la fois naïf et spirituel du premier, et il est resté bien plus populaire que le second, parce que, dans son style toujours naturel, il n'a traité que des sujets assortis au tour de son esprit ou

au goût de son temps. On retrouve dans ses écrits la trace de sa vie agitée et aventureuse. Mêlé à tous les plaisirs, à tous les dangers, à toutes les affaires de la cour, le poète de François I^{er}, malgré la faveur royale, vit de près la flamme des bûchers.

Il était né à Cahors, en 1495. Son père, Jean Marot, poète lui-même, était secrétaire d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, et devint, après la mort de ce prince, valet de chambre de François I^{er}. En 1505, il avait amené à Paris son jeune fils Clément, qui commença à suivre les cours de l'université, et conçut dès lors la haine du joug monacal. Aussi fit-il d'abord peu de progrès dans l'étude des langues anciennes et de la théologie. Négligé par son père, qui était lui-même assez déréglé dans ses mœurs, il essaya successivement bien des genres de vie : on le voit tour à tour associé à la troupe des enfants de Sans-Souci, qui jouaient des farces ou des soties devant le public, puis quittant les tréteaux pour le barreau, et bientôt effrayé par la chicane, se partageant entre l'amour et la débauche, essayant du métier des armes, et attaché comme page au chevalier Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. Il prit part à la dernière guerre suscitée sous Louis XII, par la ligue de l'Angleterre, des Suisses et de l'Empereur contre la France. Au milieu du tumulte des camps, son goût pour la poésie s'éveilla ; stimulé peut-être par la célébrité de son père, il reprit ses études négligées, se mit à lire Virgile, et surtout nos vieux poètes, Guillaume de Lorris, Jean de Meun, Charles d'Orléans, Coquillart, Villon, les troubadours et les romans de chevalerie. En voyant cette variété de goûts et d'entreprises, on reconnaitra qu'il a lui-même caractérisé sa vie avec beaucoup de vérité, quand il a dit :

Sur le printemps de ma jeunesse folle,
Je ressemblais l'hirondelle qui vole
Puis çà, puis là ; l'âge me conduisait,
Sans peur ni soins, où le cœur me disait.

Le premier essai poétique qui le fit connaître, fut le *Temple de Cupido*, qu'il dédia à François I^{er}. Cet ouvrage appartient au genre allégorique, dont la manie dominait alors dans la littérature. L'esprit de Marot le fit bien venir à la cour. Il fit une ballade pour la naissance du dauphin. Présenté à Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, cette princesse distinguée s'attacha Marot en qualité de valet de chambre, et l'on a soupçonné même que la galanterie n'avait pas moins contribué que la poésie à combler les distances entre la maîtresse et son serviteur.

En 1521, quand la guerre éclata contre Charles-Quint, Marot suivit le duc d'Alençon à l'armée, et de là, il adressa deux épîtres à Marguerite. Après la mort de son père, il publia le recueil de ses poésies, et désirant lui succéder comme valet de chambre du roi, il adressa une épître à François I^{er}, qui lui accorda sa demande. Il accompagna ensuite le roi dans la guerre d'Italie, et à Pavie il fut blessé et fait prisonnier. A son retour, sa rupture avec la belle Diane (voy.) de Poitiers, dont il avait obtenu les bonnes grâces, lui devint funeste ; car sa haine implacable le poursuivit tant qu'il vécut. Elle commença par le dénoncer à l'inquisiteur Jean Bouchart, comme favorable à la religion nouvelle. Il fut accusé d'avoir mangé lard en carême, arrêté et conduit au Châtelet. Il était haï des moines, que sa verve caustique n'épargnait pas ; le roi son protecteur était prisonnier en Espagne. Le lieutenant criminel Gilles Maillard, contre lequel il fit la terrible épigramme sur la mort de Semblançay, se fit l'instrument de la persécution. Tout ce que Marot put obtenir, fut d'être transféré dans la prison de Chartres, moins sombre et moins malsaine que le Châtelet. C'est là qu'il fit la révision et qu'il prépara la nouvelle édition du *Roman de la Rose*, qu'il donna en 1527. Il y composa aussi son poème de *l'Enfer*, satire dirigée contre ses juges, contre les gens d'église, et surtout contre la Sorbonne. François I^{er}, à son retour de Madrid, le fit remettre en liberté, en 1526. Mais un an après, ayant fait échapper des mains des archers un homme que l'on venait d'arrêter, la cour des aides le fit enfermer à la place du prisonnier. Alors il eut recours au roi, et l'épître en vers qu'il lui adressa passe pour son chef-d'œuvre. François I^{er} en fut si content, qu'il écrivit de sa main à la cour des aides un ordre de faire sortir Marot de prison.

Le premier recueil des poésies de Marot, publié sous le titre d'*Adolescence Clémentine*, eut un grand succès. Une maladie qu'il fit en 1531, et qui était, dit-on, la suite de ses débauches, et un vol dont il fut victime de la part de son valet, furent l'occasion d'une nouvelle épître au roi ; c'est un des morceaux où il a mis le plus de grâce, de finesse et d'originalité. Il avait suivi François I^{er} dans le voyage qu'il fit à Marseille en 1533, pour conférer avec le pape. Il était à Blois avec la cour, en 1535, lorsque des placards blasphématoires contre la messe furent affichés aux portes des églises de Paris et de plusieurs autres villes. A cette occasion, des amis de Marot avaient été arrêtés ; il fut dénoncé lui-même comme calviniste, et l'on saisit à Paris ses pa-

piers et ses livres. A cette nouvelle, il fuit de Blois en Béarn, auprès de Marguerite; puis en Italie, à la cour de Renée de France, duchesse de Ferrare. Le duc, qui craignait de déplaire au pape, le renvoya de ses États, d'où il se réfugia à Venise, et il obtint enfin la permission de rentrer en France, vers la fin de 1536. Le cardinal de Tournon lui fit abjurer les doctrines hérétiques à Lyon.

Sa traduction des Psaumes de David fut une nouvelle cause de persécution. Il l'avait entreprise à la prière de son ami Vatable, qui lui donnait le mot-à-mot de l'hébreu, et Marot le mettait en vers. Les psaumes français furent mis en musique par les plus habiles musiciens du temps, Gondimel et Bourgeois : le succès en fut immense. Le roi, les courtisans, les femmes les plus élégantes les chantaient; on les entendait sur le Pré-aux-Clercs et partout. Alors les moines s'alarmèrent; la Sorbonne déclara les Psaumes hérétiques, et elle fit des remontrances sur la dédicace que le roi avait acceptée, et sur la permission d'imprimer qu'il avait accordée. Le roi finit par céder, et Marot s'enfuit à Genève, auprès de Calvin, en 1543. Il y continua sa traduction des Psaumes; aux 50 qu'il avait traduits d'abord, il en ajouta 20 autres. Ici, les écrivains catholiques prétendent qu'ayant débauché la femme de son hôte, il devait être condamné à être pendu comme adultère, mais que l'amitié de Calvin fit substituer la peine du fouet; les écrivains calvinistes, au contraire, affirment que c'est une calomnie. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marot passa de Genève dans le Piémont, qui était alors au pouvoir de la France; il mourut à Turin, au mois de septembre 1544, dans l'abandon et la misère.

Marot fut un véritable poète. S'il n'est pas exact de dire avec Boileau qu'il *montra pour risquer des chemins tout nouveaux*, car il n'a rien inventé, du moins il est le premier qui ait laissé des modèles dans des genres secondaires. Encore aujourd'hui, son style est parfaitement intelligible; il a atteint la perfection dans l'épître familière, le rondeau, la ballade, le madrigal, et surtout dans l'épigramme; il se distingue par un tour constamment ingénieux, son expression est fine, piquante, et quelquefois pleine de délicatesse. La langue que Villon lui a transmise, et qu'il a perfectionnée, se prêtait mal à l'expression des pensées élevées; mais elle le servait à merveille dans les genres gracieux, et l'on peut répéter avec l'auteur de *l'Art poétique* :

Imites de Marot l'élegant badinage.

Un éloge qui suffirait à sa gloire est celui qu'en a fait la Fontaine, en l'appelant un de ses maîtres. — On a beaucoup d'éditions des Oeuvres complètes de Marot; nous ne citerons que celles de Lenglet Dufresnoy, la Haye, 1731, 4 vol. in-4° ou 6 vol. in-12; de M. Auguis, Paris, 1823, 5 vol. in-18; et de M. P. Lacroix, Paris, 1824, 5 vol. in-8°, etc.

ARTEAUD.

MAROTIQUE (STYLE). C'est aux nombreuses imitations qui ont été faites de la langue poétique de Marot qu'est dû ce genre particulier de style qui porte son nom, et dont le mauvais goût a fréquemment abusé. Sans doute, on peut regretter la grâce naïve des anciens tours que notre langue a perdus en s'épurant : la liberté de supprimer l'article et le pronom, l'emploi d'une foule de mots qu'on a laissés vieillir, l'heureuse facilité de quelques inversions, tout cela donnait à la phrase un tour plus vif et plus piquant. Mais, comme l'a fort bien remarqué Marmontel, « pour manier avec grâce un style naïf, il faut être naïf soi-même, et rien n'est plus rare que la naïveté. » Aussi la Fontaine est-il le seul poète qui ait excellé constamment dans cette imitation; J. B. Rousseau, dans l'épigramme, a laissé d'admirables échantillons du style marotique, mais, en voulant transporter ce langage dans l'épître familière, il en fit un jargon bizarre et quelquefois inintelligible. Voltaire *marotisa* aussi dans l'occasion, mais avec ce goût exquis qui savait distinguer les nuances propres à chaque sujet. Beaucoup de poètes se sont adonnés à ce style, parce qu'il séduit par sa malheureuse facilité; mais l'oubli profond dans lequel sont restés leurs ouvrages atteste l'inanité de leurs prétentions. Il faut donc convenir, avec un homme dont la critique s'est rarement trompée en fait de poésie, « que le style qu'on appelle marotique ne doit être admis que dans une épigramme et dans un conte, comme les figures de Callot ne doivent paraître que dans des grotesques. Mais, quand il faut mettre la raison en vers, peindre, émouvoir, écrire élégamment, alors, ce mélange monstrueux de la langue de nos jours paraît l'abus le plus condamnable qui se soit glissé dans la poésie. Marot parlait sa langue, il faut que nous parlions la nôtre. Cette bigarrure est aussi révoltante pour les hommes judicieux que le serait l'architecture gothique mêlée avec la moderne. » Concluons que rien ne serait plus ridicule que l'emploi du style marotique dans des ouvrages qui demandent une éloquence véritable. De nos jours, il est vrai, on recherche peu la grâce marotique; mais, comme on fait bien pis que cela, on ne trouvera sans doute

pas impertinent que nous signalions les réflexions qu'on vient de lire à nos modernes imitateurs des Ronsard et des du Bartas. CHAMPAGNAC.

MARQUE. En matière criminelle, on nomme ainsi une peine qui consiste dans l'impression d'un fer brûlant sur la peau d'un condamné. Ce mot vient de l'allemand *merken*, d'où les Italiens ont fait *marcare*, et les Espagnols *marcar*.

Chez les Romains, la marque, afin qu'elle fût plus apparente, était appliquée au front; mais Constantin ordonna qu'elle serait placée sur la main ou sur la jambe.

En France, sous l'empire du Code pénal de 1810, l'individu condamné à la marque devait être flétri, sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite. Cette empreinte était des lettres T P pour les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, et de la lettre T pour les condamnés aux travaux forcés à temps, lorsqu'ils devaient être flétris. La lettre F était ajoutée dans l'empreinte, si le coupable était un faussaire.

La peine de la marque a été abolie par la loi du 28 avril 1832, qui apporta dans la législation pénale des réformes que l'opinion publique réclamait depuis longtemps. « Le supplice de la marque, disait M. Barthe, garde des sceaux, en exposant les motifs de cette loi, flétrit l'âme du criminel en même temps que son corps; il lui inflige une sorte de mort morale et ne le laisse vivre que pour l'infamie; il le pousse à l'impénitence par le désespoir; parce qu'un homme fut coupable peut-être un seul jour, on dirait que le législateur a voulu lui interdire tout retour à la vertu. Ce supplice frappe d'impuissance la réhabilitation, le droit de grâce et jusqu'au repentir. » E. REGNARD.

MARQUE (LETTRE DE). Voy. LETTRE.

MARQUETERIE, art de produire, en bois, en ivoire, en écaille ou autres matières, des dessins sur les meubles, sur les parquets et sur les boiserie. On trace d'abord les dessins à l'aide de patrons, puis on découpe le bois qui forme le fond du panneau, en le chantournant avec soin suivant toutes les courbes, et on remplace le bois enlevé par des morceaux de nacre et des filets d'ivoire, de cuivre, d'écaille, de baleine, etc. La colle forte maintient ces diverses matières

sur lesquelles on passe ensuite la ponce et qu'on vernit. De cette façon, l'on parvient à reproduire une foule de dessins de fleurs, oiseaux, feuillages, etc. DÉADDE.

MARQUIS, MARQUISAT, en basse latinité *marchio*, *marcionatus*. On donnait originairement le nom de *marquis* ou *marchis* aux gouverneurs préposés à la garde des marches ou frontières d'un État. Tels étaient aussi les margraves en Allemagne et les *marchesi* en Italie. Ainsi *marquisat* et *margraviat* étaient primitivement synonymes : on disait le marquisat de Saluce dans le même sens que le margraviat d'Anspach. Plus tard, on appela marquis le possesseur d'une terre érigée en *marquisat* par lettres patentes. Ce nom n'est plus aujourd'hui qu'un simple titre de noblesse confirmé ou conféré par le roi. Dans le rang nobiliaire, les marquis se placent, en France, entre les comtes et les ducs. Leurs armes portent, comme on sait, une couronne particulière. En France, c'est plus que tout autre un titre de cour, et la comédie, depuis Molière, en y attachant l'idée de fatuité insolente, a fait des marquis un type auquel on n'a pas épargné le ridicule. X.

MARQUISE. (*Terme de guerre.*) Tente, ou plutôt surtout de tente, que l'on met à celle des officiers, celles des soldats ne sont faites que d'une toile simple. Celles des officiers en ont une seconde, confectionnée en fort couil, pour prévenir l'infiltration de l'eau : elles sont ordinairement rayées, et d'une coupe élégante. DUPRY.

MARQUISES (ILES), situées dans le grand Océan équinoxial (mer Pacifique), sous environ 138 à 141° de long. or., et sous 8 à 11° de lat. S. Il y en a cinq principales, savoir : Fatouiva, Motane, Tahouata, Ohivaoa et Fetougou. Elles furent découvertes, en 1595, par le navigateur espagnol Alvaro Mendana, qui, en l'honneur du vice-roi qui avait fait entreprendre ce voyage de découvertes, les nomma *Marquesas* ou îles du *marquis de Mendoza*. Ce n'est qu'en 1791 que d'autres îles, situées au nord et au nord-ouest des précédentes, ont été découvertes par Ingraham, navigateur américain : c'étaient celles de Ouapoa, Ouahouga et Noukahiva; il les nomma *îles de Washington*. On sait maintenant que les îles Marqueses et Washington forment un seul archipel : on le nomme *Mendana*; quelquefois

¹ En Angleterre, où la peine de la marque est encore en usage pour les déserteurs, on vient (1842) de substituer au fer chaud une machine (*branding instrument*) composée d'aiguilles acérées poussées par un ressort à travers une multitude de trous dont l'ensemble représente la lettre D. Pour rendre indélébile cette sorte de tatouage, imprimé sur la paume de la main, on frotte ensuite

les piqûres avec une brosse imbibée d'indigo ou d'encre de Chine. — Une autre espèce de marque, longtemps pratiquée en Russie, consistait à fendre les narines aux criminels.

² La véritable racine paraît être le substantif *Mark*, détermination : de là *marken*, marquer, puis remarquer, faire attention.

aussi on applique le nom de Marquises ou de Mendoze à tout le groupe. Les îles de cet archipel sont couvertes de montagnes et entourées d'écueils et de récifs; elles ont de charmantes vallées, riches en productions des climats tropicaux, tels que cocotiers, jaquiers, casuarina, etc. De jolis oiseaux peuplent les bois. L'île la plus importante des Marquises est Ohivaoua, et des îles Washington, Noukahiva, dans laquelle il y a une cascade curieuse. Une race d'hommes forte et grande, à teint basané, à cheveux longs, à belles dents, mais féroce, belliqueuse et anthropophage, habite l'archipel au nombre d'environ 50,000 individus. Les tribus, commandées par des rois, se font des guerres cruelles, dévorent leurs ennemis et sacrifient des êtres humains à leurs innombrables divinités. Chaque peuplade a son *morai* ou enceinte sacrée. Les insulaires excellent dans le tatouage. Un morceau d'étoffe d'écorce leur tient lieu de vêtement; ils s'arment de lances, de frondes et de massues; la polygamie est en usage chez eux, ainsi que la prostitution des femmes aux étrangers. Les missionnaires anglais n'ont pu réussir encore à leur inspirer des mœurs plus conformes à la morale universelle. Tout récemment, une escadre française commandée par l'amiral du Petit-Thouars a pris possession des îles Marquises, au nom de la France. Pour ces faits récents, nous renvoyons à l'art. NOUKA-HIVA.

DEFFING.

MARRAINE. Voy. PARRAIN.

MARRON (PIERRE-HENRI), ministre protestant, né à Leyde en 1754, mort à Paris en 1832, issu de réfugiés français, vint à Paris en 1782 avec l'ambassadeur de Hollande; fut pasteur de l'église de Paris en 1788, se lia avec Mirabeau, et prit part à la rédaction de l'ouvrage intitulé : *Aux Bataves sur le stathoudérat*. Ami des Girondins, il fut deux fois incarcéré. Il prit part à la rédaction de quelques feuilles publiques, et fut attaché au ministère des affaires étrangères. En 1802, lors de la réorganisation des cultes, il fut nommé président du consistoire. Il a donné à la *Biographie universelle* de nombreux articles, principalement sur la littérature hollandaise.

BOUILLET.

MARRON, MARRONNIER. (*Botanique, horticulture*.) Il ne sera question ici que du genre *marronnier* (*æsculus*), qui comprend un petit nombre d'espèces, toutes arborescentes, à fleurs en grappes, de l'heptandrie monogynie. Quant à la variété de châtaignes nommée *marron*, les détails qui la concernent se trouvent à l'article CHATAIGNIER. Parmi les marronniers dont on va parler, la plus grande espèce est celle du *mar-*

ronnier d'Inde (*æsculus hypocastanum*), arbre connu de tout le monde depuis qu'il a pris possession des grands jardins, des promenades publiques, etc. Introduit en France au commencement du XVII^e siècle, il s'y est prodigieusement répandu, sans autre recommandation que sa belle forme, son agréable verdure, la grandeur et l'éclat de ses grappes de fleurs, ainsi que leur abondance. On lui reprochait cependant quelques défauts : son bois, disait-on, ne peut servir tout au plus qu'au chauffage, et la chute de ses fruits est très-incommode aux promeneurs vers la fin de l'automne : l'engouement et la mode ont fermé les yeux sur ces inconvénients, et les plantations des marronniers d'Inde ont continué. Il paraît cependant que le règne de ce bel arbre est sur son déclin, quoique l'on ne désigne pas encore un successeur prêt à le remplacer. — Le marronnier d'Inde n'est originaire ni du sud de l'Asie, ni de l'Amérique : c'est des montagnes du Thibet que l'Europe l'a reçu. M. de Francheville, membre de l'Académie de Berlin, avait conçu le projet de rendre le fruit de cet arbre aussi bon que la châtaigne; mais il paraît que cet académicien, plus versificateur qu'horticulteur, n'a pas procédé par la seule voie qui pût le conduire au but, celle de l'expérience. On assure qu'en traitant ce fruit comme la racine de manioc, on peut lui faire perdre son amertume, et le rendre propre à la panification; mais le châtaignier nous offre un aliment qui n'exige pas ces longues préparations; son feuillage et son ombre ne plaisent pas moins que l'aspect et le couvert que les beaux marronniers des Tuileries offrent aux promeneurs; et les qualités précieuses du bois de châtaignier font pencher fortement la balance en faveur de cet arbre indigène. Que l'on abandonne aux vaches et autres animaux domestiques herbivores les fruits du marronnier d'Inde, puisqu'ils s'en accommodent, et que l'homme fasse de son temps et de son industrie un meilleur emploi que de les consacrer à des recherches qui ne peuvent être que médiocrement profitables. Le marronnier d'Inde ne mérite certainement pas qu'on le cultive comme arbre fruitier; mais, comme arbre d'ornement, il ne sera jamais banni des jardins. On lui associera, sans doute, des compagnons qui, bien loin de lui nuire, ne serviront qu'à relever sa beauté, par des contrastes ménagés avec habileté : au lieu de la monotonie que l'on reproche maintenant aux jardins dits *français*, on saura se conformer au goût, qui demande quelque diversité; des arbres d'une verdure perpétuelle seront entremêlés à ceux dont le feuillage

se renouvelle tous les ans. — Les autres espèces du genre *œsculus* n'ont pas, à beaucoup près, la grandeur ni la beauté du marronnier d'Inde, et cependant elles obtiennent aussi une place dans les jardins d'agrément assez spacieux. Les *pavies* (pavæ) à fleurs jaunes ou rouges ne sont que des arbustes, à moins qu'on ne les greffe sur le vigoureux marronnier dont on vient de parler; mais ce développement extraordinaire et forcé n'est pas de longue durée : la greffe périt au bout de quelques années. Cependant, les pavies à fleurs jaunes rivalisent quelquefois avec le géant du genre, lorsqu'ils proviennent de semis, et sont dans un terrain qui leur convient. Ce n'est que dans son pays natal (l'Amérique du Nord) qu'il parvient à ces grandes dimensions; en France, il est beaucoup plus petit, mais le plus élevé des pavies. Il a donné une variété à fleurs rouges, plus propres à décorer les grands jardins que l'arbuste qui lui ressemble quant à la floraison, si ce n'est que les fleurs de l'arbre sont d'un rouge plus foncé que celles de l'arbuste. — Le *marronnier à longs épis* n'est qu'un arbuste; ses fleurs sont petites, mais d'une odeur très-agréable. Originaires de la Floride, il dégénérera quelque peu dans les provinces du nord de la France, mais celles du midi lui offriront des sites où il pourra se plaire. Ses fruits, qui réussissent rarement, même dans son pays natal, sont très-bons à manger. C'est une acquisition que l'Europe méridionale doit s'empresser de faire. Ses fleurs s'épanouissent en été, et parfument l'air pendant deux mois, surtout le soir. En lui donnant les soins qu'il mérite à tant de titres, on parviendra sans doute à le rendre plus fécond. — C'est par les semis que les marronniers doivent être multipliés, de quelque espèce qu'ils soient; mais leurs fruits perdraient bientôt la faculté de germer, s'ils n'étaient pas mis en terre fort peu de temps après leur chute. Si on les conserve dans du sable un peu humide, on pourra différer jusqu'au printemps de les planter, et on trouvera le germe développé, et si on prend soin de conserver la *radicule*, les arbres qui proviendront de ces germes, portés sur un *pivot* capable de pénétrer à une grande profondeur, seront plus vigoureux et plus vivaces. Les pépiniéristes suppriment, au contraire, cette radicule, dont l'accroissement forme le pivot, afin que les jeunes arbres puissent être transplantés plus aisément : cette pratique leur est doublement profitable en ce que les plantations durent moins, et ont plus souvent besoin d'être renouvelées.

FERRY.

MARBON. (*Pyrotechnie.*) Sorte de pétard de

forme cubique, dont l'enveloppe est un carton épais et solide, ficelé fortement, et capable d'une explosion aussi bruyante que l'explosion d'une arme à feu chargée avec la même quantité de poudre. On en fait de petits, que l'on attache aux fusées, et qui éclatent au plus haut point de la course de ces pièces volantes; d'autres, d'un plus grand volume, ne font pas moins de bruit qu'un canon de gros calibre, et joignent à l'effet de leur détonation celui de la lumière qu'ils répandent; quelquefois on les charge de plus d'une livre d'excellente poudre en grain, et on les enduit d'une matière qui brûle plus lentement, et leur donne l'apparence d'un globe de feu jusqu'au moment de l'explosion. C'est uniquement pour la facilité de la construction que les artificiers donnent la forme cubique à leurs marrons : l'enveloppe de carton peut être découpée dans une feuille, assemblée et ficelée promptement, et par des mains peu habiles; s'il était possible de substituer la figure sphérique à celle du cube, on accroitrait encore le bruit de l'explosion, même avec moins de poudre, car le bruit dépend surtout de la résistance opposée par la matière qui doit être déchirée. **FERRY.**

Les militaires appellent *marron* une pièce de cuivre ou un anneau de fer que les chefs de patrouille déposent dans une boîte destinée à les recevoir, et qui servent à constater le passage des rondes et des patrouilles en certains endroits placés dans leur itinéraire. — *Marron* est employé adjectivement dans plusieurs cas : dans les colonies, on appelle *négres marrons*, ou simplement *marrons*, les nègres qui se sont enfuis dans les bois ou dans les mornes pour y chercher la liberté qu'ils ne trouvent que là, quoique environnée de périls et de misères. — Étendant cette idée d'un homme qui se dérobe à quelque chose de pénible, à des cas moins graves, nous appelons courtier *marron*, agent de change *marron*, celui qui, sans titre, sans commission, exerce l'état d'agent de change, de courtier, ne remplissant aucune des obligations qui seules peuvent lui conférer légalement ce titre.

MARRUCINS, *Marrucini*, peuple de l'Italie ancienne, de la famille sabellique, entre les Péliges au S., les Marses à l'O., les Vestins au N., avaient pour villes principales Aterne, Réate, Corfinium. Ils prirent part à la ligue samnite contre Rome en 309, mais furent réduits en 305.

MARRYAT (**FRANCIS**), capitaine de marine anglais et romancier maritime, d'une famille du comté de Suffolk. Son père, Joseph Marryat, banquier, agent colonial et membre du parlement, est mort en 1824, laissant neuf enfants et

une fortune considérable. L'aîné de ses fils a longtemps représenté le bourg de Sandwich à la chambre des communes, tandis que les relations de sa famille avec la marine et les colonies donnaient à Francis l'idée de se vouer au service de mer pour lequel il avait une vocation décidée. Il y fit son chemin, et parvint au grade de capitaine. Il est probable que ses romans retracent plus d'une aventure de sa jeunesse et de sa carrière aventureuse. Il les écrivit, dit-il, dans le but spécial d'appeler l'attention sur les abus du service maritime et sur les réformes qu'il jugeait utile d'y introduire. Fort heureusement pour ses lecteurs, il ne s'est pas borné à ce rôle purement didactique. Marin et Anglais de corps et d'âme, il a fait véritablement, dans ses ouvrages, de la littérature maritime, nous dirions presque de la marine littéraire. On y sent l'odeur du goudron, le mugissement du vent dans les voiles; on y entend les mille bruits du bord, la parole brève de l'officier et le sifflement du *chat à neuf queues* sur le dos du marin indiscipliné. La plupart de ces romans, insérés d'abord dans le *Metropolitan Magazine*, etc., se sont succédés, depuis 1832, avec une rapidité qui étonnait Walter Scott et qui ne s'est pas ralentie depuis. C'est ainsi qu'ont paru successivement : *les Mille et un contes du pacha*, *Pierre Simple*, *Jacob Fidèle*, *l'Homme du roi*, *Newton Forster*, *l'Officier de marine*, *Japhet à la recherche d'un père*, qui a fourni à M. Scribe le sujet d'une comédie; *Rattlin le mousse* et *les Trois Cutters*, le *Midshipman aisé* et le *Pirate*, *Snarley-yow*, le *Vieux Commodore*, le *Vaisseau Fantôme*, le *Pauvre Jack*. Il faut ajouter à cette liste *Olla podrida*, renfermant les voyages de l'auteur sur le continent, et enfin son *Voyage en Amérique*, 1839, 5 vol. in-8°, qui a si vivement piqué la susceptibilité des Américains, que les ouvrages de l'auteur ont été publiquement brûlés aux États-Unis. Il peut s'en consoler en voyant la popularité dont ils jouissent en Europe. Ses romans ont été traduits en français par MM. Albert Montémont, Defauconpret et de Razez. Cette dernière traduction (1837 et ann. suiv.), forme 56 vol. in-12. BATHERY.

MARS (*Mythologie*), et plus anciennement *Mavors* dont *Mars* n'est qu'une contraction. C'est l'*Arès* des Grecs, le dieu qui présidait à la guerre. Les plus anciens poètes le font fils de Jupiter et de Junon, tandis que les poètes postérieurs racontent que Junon l'enfanta seule, pour se venger de ce que Jupiter avait ainsi mis au monde Pallas. C'est une divinité pélasgienne dont le culte passa de la Thrace en Grèce. Dans

les temps les plus reculés, Mars était le symbole de la puissance divine; mais les Grecs en firent celui de la guerre, de la force brutale, de l'audace, de la destruction, ou le dieu des combats, par opposition à Minerve, symbole de la valeur unie à la science militaire. Plus tard, on le représenta comme le protecteur de l'innocence, etc. Son culte s'établit de bonne heure à Rome. Selon la tradition, Romulus et Rémus, les fondateurs de cette ville, étaient fils de Mars et de Rhéa Sylvia. Plusieurs temples lui étaient dédiés, ainsi que le Champ-de-Mars, et il avait des prêtres particuliers, appelés *flamines* et *salions* (voy. ces mots), qui étaient chargés de la garde de son bouclier tombé du ciel. C'est de sa fête que le mois de mars a reçu son nom. Mars était en même temps le dieu du printemps. Les Romains lui avaient consacré le feu, les soldats, les chevaux, les oiseaux de proie, les vautours, les coqs, les pies et les loups. Ils lui offraient en outre les sacrifices appelés les *suovetaurilia*, du mélange de deux sortes de victimes. En temps de paix, ils le désignaient sous le nom de *Quirinus*; en temps de guerre, sous celui de *Grativus*. Ils lui donnaient pour sœur et pour épouse Bellone (voy.), tandis que les Grecs, sans lui reconnaître d'épouse particulière, lui donnaient un grand nombre de maîtresses. Il aimait surtout passionnément Aphrodite (voy. ce nom et *Vénus*). Trahi par Hélios et surpris dans les bras de cette déesse par Vulcain, qui les enveloppa d'un réseau de fer, il se vit livré aux risées de l'Olympe par l'époux outragé. De cet adultère naquirent, selon Simonide, Harmonie et Éros. Lorsque Mars partait pour la guerre, il était constamment accompagné de ses fils Phobos et Déimos (la crainte et l'effroi), qui attelaient et conduisaient son char, ainsi que d'Ényo et d'Éris (la discorde), qui combattaient à ses côtés. Les poètes d'un-âge postérieur seuls lui font jouer un rôle dans la guerre des Géants (voy.): selon Claudien, il fut le premier à les attaquer et tua Pélorus et Mimas; mais obligé de fuir devant Typhée, il se changea en poisson pour lui échapper. Dans le combat contre les Aloïdes, Oëtas et Éphialtes, il fut fait prisonnier et jeté dans un cachot de fer où il passa 13 mois, jusqu'à ce qu'il fut délivré par Mercure, à qui la mère des vainqueurs avait révélé son infortune. Il combattit deux fois Hercule; la première il fut blessé, et la seconde Jupiter les sépara en lançant entre eux sa foudre. Il tua Halirrhothius, fils de Neptune et de la nymphe Euryste, qui avait fait violence à sa fille Alcippe. Neptune l'accusa de ce meurtre devant les douze dieux, qui l'acquittèrent.

rent : le jugement eut lieu sur une colline près d'Athènes, qui prit dès lors le nom d'Aréopage, ou colline d'Arès. Dans la guerre de Troie, il embrassa le parti des Troyens, et fut blessé par Diomède. Il combattit aussi contre Minerve, qui le terrassa d'un coup de pierre. Il ne nous reste qu'un très-petit nombre de statues de ce dieu, où il est représenté tout nu ou bien couvert du casque et de la chlamyde. Quelques groupes le représentent avec Vénus, et des bas-reliefs avec Rhéa Sylvia.

CONVERSATION'S LEXICON.

MARS. (*Calendrier.*) C'était le troisième mois du calendrier de Numa, et c'est aussi le troisième du calendrier grégorien, qui, en 1582, commença l'année par le solstice d'hiver : il est composé de 31 jours. C'est du 19 au 23 de ce mois que le soleil entre dans le premier signe septentrional du zodiaque, *aries* ou le bélier, constellation formulée sur l'équateur, quoique véritablement cet astre ne soit encore que dans le signe des poissons, à cause de la *précession* (*voy.*). C'est l'équinoxe du printemps : saison de floréscence pour notre hémisphère, elle fut la cause qui détermina Romulus à fixer à cette époque le premier mois de son année de 304 jours ou dix mois : il lui dut son nom de *Mars*, le dieu de la guerre, dont ce fondateur se disait fils. Les calendes de ce mois étaient signalées par plusieurs cérémonies. En l'honneur du retour de l'astre du monde, on renouvelait sur l'autel de Vesta le feu sacré, pris au foyer même du soleil avec un miroir ardent. Le 19, on célébrait la grande fête de Minerve, qui durait 5 jours, et le 25 les *Hilaries* (les Joyeuses), combinaison inverse de notre carnaval, auquel succède notre carême. Les *Hilaries* étaient des fêtes folles : les dames romaines y servaient leurs esclaves. Aussi la prudence du législateur avait-elle mis ce mois sous la protection de Minerve, la déesse des sages. — Les Hébreux, du temps de Moïse, compaient tout simplement les mois par le premier de leur sortie d'Égypte, et ainsi de suite par les noms de nombre, jusqu'à ce qu'ils se fussent composé un calendrier sur le calendrier égyptien. Le mois qui chez eux correspond à mars est *nisan* : il est, ainsi que le mois de Romulus, le premier de leur année sainte ; mais il est le septième de leur année civile. Jusqu'à Charles IX, notre année commença par ce mois de l'équinoxe ; les Anglais le regardent encore comme l'introduction de l'année, étant le premier dans l'ordre des signes. Les Athéniens, qui formèrent leur année en partant du solstice d'été, avaient pour neuvième mois *élaphebotion* (chasse aux cerfs) : c'est celui qui correspond chez nous à mars.

L'équinoxe du printemps, époque où notre hémisphère passe, pour ainsi dire, de la mort à la vie, a consacré ce mois par-dessus tous les autres. — Un concile a décidé que Dieu créa le monde vers l'équinoxe du printemps. C'est dans la pleine lune de ce mois que s'effectua la Pâque, ou la *Phaska* (le passage) de la mer Rouge par les Hébreux, sous la conduite de Moïse. D'après les décisions de l'Église, cette fête commémorative doit être célébrée le premier dimanche d'après la pleine lune qui suit le 20 mars. Selon les Pères, l'incarnation de J. C. se fit le 25 de ce mois. A cette époque, les Égyptiens pleuraient durant trois jours la mort d'Osiris, et les Phéniciens et Syriens celle de *Thammuz* (le caché), le même qu'*Adonis* ou *Adonaï* (seigneur) ; puis passant soudain de la douleur à la joie, ils célébraient la résurrection de ces deux êtres allégoriques, image du soleil, six mois *caché* derrière l'équateur, qu'il franchit enfin dans toute sa pompe. En Perse, on allumait sur les hauts lieux au feu de l'astre du jour les pyrées de *Mihra* (*voy.*) (le soleil). Aujourd'hui encore les astronomes des palais d'Hispanhan s'assemblent au haut d'une tour pour observer le moment de l'équinoxe ; alors, l'entrée du soleil sur l'hémisphère septentrionale est annoncée au bruit de l'artillerie, des tambours, des cors et des trompettes. En Chine, l'empereur, vers les premiers jours de mars, offre, accompagné de sa cour richement parée, le sacrifice du printemps. Il sème lui-même de sa main impériale cinq sortes de grains, honorant ainsi l'agriculture, le plus noble des arts : c'est la fête des labours. Chez nous, les laboureurs nomment *mars* les grains qu'ils sèment à cette époque. Les druides, chez les Celtes et les Gaulois, allumaient, le premier jour du printemps, au sommet des montagnes, des feux sur des pyramides tronquées, appelées *carns*, et vendaient au peuple le *feu nouveau*. D'un autre côté, mars est un mois redouté comme son nom : certains peuples l'appellent le *rouge*, le *cruel*, le *rigoureux*. La lune de ce mois est nommée *rousse*. Le phénomène du flux, plus grand à cette époque qu'en tout autre moment de l'année, est appelé par les marins le *grand flot de mars*. — Sous le rapport astronomique, c'est du 19 au 23 mars que le soleil entre dans le signe du bélier, ainsi figuré ♈ ; alors, son ascension droite et sa longitude sont nulles ; alors, il est vraiment midi pour toute la terre, puisqu'il est monté à son point culminant. En raison de la nature de l'orbite du soleil, le temps qu'il met à parcourir chaque signe du zodiaque subit quelques variations : ainsi donc, en 1819, cet astre mit, à traverser le bélier,

30 j., 12 h., 28 m.; le printemps dura 92 j., 21 h., 24 m.; tandis que l'hiver dura 89 j., 1 h., 17 m. Enfin, le mois de mars est parmi les peuples septentrionaux celui de l'année qui a acquis le plus de célébrité, et fut le plus signalé par des fêtes riantes et magnifiques, qui dureront autant que le monde : il doit cette faveur à son seul phénomène astronomique, l'équinoxe du printemps.

DENNE-BARON.

MARS. (*Astronomie.*) L'une des sept planètes principales qui gravitent autour du soleil. Placée entre l'orbite de la terre et de Jupiter (*voy.*), elle est au nombre des cinq supérieures, auxquelles il faut ajouter les secondaires, *Cérès, Pallas, Junon et Vesta*. Son mouvement propre se fait d'occident en orient dans une ellipse très-allongée, dont le soleil occupe l'un des foyers. Sa rotation autour de son axe, incliné de 30 degrés 18 minutes sur l'écliptique, s'effectue en 24 heures 39 minutes 21 secondes $\frac{2}{3}$; sa révolution périodique, ou le temps qu'elle emploie à revenir au même point du ciel, dont elle fait le tour, est d'une année (321 jours 23 heures). Mars traverse obliquement, le long du zodiaque, environ 16 degrés dans le ciel par mois, ou 6 signes, et 11 degrés par an : ainsi, « le 1^{er} mars, en 1818, cette planète, dit M. Francœur, se trouvait pour les observateurs entre le cancer et les gémeaux. Par ces données, on assigne, ajoute-t-il, la place de Mars à toute époque. » Bien que, ainsi que la lune, ce globe ait ses phases, il nous apparaît toujours sous une figure ovale, parce qu'à un si immense éloignement l'échancrure des formes se fond dans la forme même. Mars est un nom propre à cette planète, qui se fait remarquer par son rouge de sang dans l'écliptique, dont elle s'écarte peu. Les perturbations de Mars sont insensibles : aussi le grand Newton l'a-t-il adoptée de préférence pour établir le mouvement des aphélie (la plus grande élongation d'une planète au soleil) des planètes inférieures. La distance moyenne de Mars à la terre est de 52,966,122 lieues; sa grosseur ou son volume est de trois dixièmes de notre globe; son diamètre est de 1,921 lieues (les deux tiers de la terre), et quant à sa composition elle paraît être, à cause de sa densité, de manganèse, métal dur et cassant. Ainsi, à raison de la grande excentricité de cette planète, un spectateur placé sur elle verrait le diamètre du soleil moins grand d'environ un tiers que nous, donc la chaleur et la lumière, très-variables, n'y sont que les quatre neuvièmes de celles de notre terre. Enfin, ce même observateur apercevrait notre globe sous la forme d'un croissant, lors de sa conjonction avec le

soleil, parce qu'il le verrait à la même distance que nous voyons *Vénus* (*voy.*). Comme notre terre, Jupiter et Saturne, Mars n'a pas de satellites ou lunes, ou s'il en a, leur petit volume échappe encore à la puissance de nos télescopes. Mars est très-apparent et jette le plus vif éclat, surtout dans les oppositions, lorsque son hémisphère entier, tourné vers nous, est éclairé par les rayons du soleil. C'est alors que cette planète est la plus voisine de notre terre, et qu'elle brille de toute sa lumière, car sa grande excentricité fait que son diamètre apparent est affecté d'une variation considérable : Herschell parle de 18 secondes pour le grand diamètre, et de 4 secondes pour le petit; Mars, du reste, ne montre jamais moins que les quatre cinquièmes de son disque. Ce globe semble entouré d'une atmosphère épaisse; on a lieu de le penser par le simple aspect des étoiles qui, en sortant immédiatement de son limbe, perdent de leurs scintillations, toujours si rapides et si animées dans l'éther pur, et qu'elles reprennent bientôt après. Cette hypothèse est encore renforcée par la présence de taches blanches et d'un éclat extraordinaire à ses pôles, qu'on croit être, non sans raison, de vastes amas de neige et de glaces, parce qu'elles s'effacent lorsque le soleil se rapproche de l'une des extrémités polaires. Cette planète a des bandes ou filets parallèles à son équateur. On découvre sur sa surface changeante d'immenses macules, qui disparaissent après quelques années et même quelques mois, et puis d'autres qui se forment et s'accroissent insensiblement pour disparaître encore. Sensibles à une distance de 52,966,122 lieues, il faut qu'il se fasse sur ce globe de fréquentes et terribles révolutions géodésiques et atmosphériques, auxquelles sans doute ses habitants, s'il y en existe, seraient accoutumés, et pour lesquelles ils seraient organisés. Nécessairement, ce globe céleste, sans lune peut-être, par son immense excentricité, sa distance du soleil, sa densité, son inclinaison sur son orbite, doit être bien différent du nôtre dans ses conditions physiques. Ses saisons, plus variées, sont distribuées autrement sur ses zones, qui doivent passer d'une chaleur très-peu intense à un froid excessif; les nuits doivent y être sombres, n'ayant de lumière que les étoiles. En raison de sa masse, suivant les lois de l'attraction, un corps qui sur la terre tomberait de quinze pieds en une seconde doit y tomber de six dans le même espace de temps; et il doit y gronder sans fin dans l'épaisseur de son atmosphère des ouragans affreux. « Nous distinguons avec une parfaite netteté dans cette planète, dit Herschell, les contours de ce que

nous pouvons regarder comme des continents et des mers. Les continents se distinguent par cette couleur rougeâtre, qui caractérise la lumière de cette planète, qui paraît toujours enflammée, et qui annonce, à n'en pas douter, une teinte d'ocre dans le sol en général, comme les carrières de pierre à sablons rouges dans quelques lieux de la terre peuvent offrir l'image aux habitants de Mars. Quant aux mers, comme nous pouvons les appeler, elles paraissent verdâtres. L'homme, ce roseau qui pense, comme le dit Pascal, sent sa raison se confondre devant cette science sublime qui lui a fait découvrir dans l'espace où il flotte lui-même des mondes semblables au sien, à une distance de six cents millions de lieues, limite où gravite Uranus ou Herschell, qui sans doute n'est pas la dernière de notre système de notre petite étoile-soleil, une des mille myriades des corps enflammés qui sèment l'étendue éthérée et sans bornes.

DENNE-BARON.

MARS (ANNE-FRANÇOISE-HIPPOLYTE M^{lle}), fille de Monvel (voy.) et d'une actrice de province d'une beauté remarquable, naquit à Paris, le 19 décembre 1778. Destinée à l'art dramatique, pour lequel elle avait montré des dispositions précoces, elle débuta, à 15 ans, sur le théâtre de M^{lle} Montansier, à Versailles, par le rôle du Plaisir, dans une pièce allégorique, et celui de l'Amour dans *Élisabeth Salisbury*. Sa jeunesse, sa charmante figure, auraient suffi pour la faire bien accueillir : la rare intelligence dont fit preuve l'actrice-enfant accrut encore son succès. Aussi Monvel, qui savait que pour un grand talent les véritables leçons doivent être celles de la nature, confia-t-il dès ce moment l'avenir de sa fille à ses propres inspirations. « Tu sais ton rôle, lui disait-il : eh bien ! joue-le comme tu le sais. »

En 1795, M^{lle} Mars vint se joindre à la fraction de la Comédie-Française qui donnait des représentations sur le Théâtre-Feydeau, et lorsque la réunion de tous les sujets de premier ordre reconstitua le Théâtre-Français, la jeune actrice y fut admise d'un commun accord. Sa physiognomie, à la fois gracieuse, mobile et piquante, son jeu si naturel et si fin, son organe enchanteur, prêtèrent un nouveau charme aux rôles des ingénues, des amoureuses. Lorsque, par la retraite de M^{lle} Lange, elle posséda de droit un emploi que, de fait, elle avait déjà conquis, à ses triomphes dans l'ancien répertoire elle joignit ceux de ses créations dans les ouvrages nouveaux ; elle fut un des principaux ornements de cet admirable ensemble où brillaient avec elle les Molé, les Monvel, les Fleury, les Contat, etc.,

et de la perte duquel, plus tard, elle devait seule consoler les spectateurs de nos jours.

Sans M^{lle} Mars, en effet, déjà la disparition de M^{lle} Contat eût laissé un vide immense sur la scène comique en France. Mais désignée d'avance pour son héritière, et par cette grande actrice et par la voix publique, on la vit, tout en conservant ses grâces naïves dans les rôles ingénus, se placer en même temps au premier rang dans l'emploi des grandes coquettes, nous rendre *Célimène*, *Araminte*, *Célimène*, etc., avec tous leurs attraits, toutes leurs séductions.

Il serait trop long de retracer ici cette série non interrompue de triomphes dans les deux genres, auxquels M^{lle} Mars sut encore joindre ceux de quelques heureuses excursions dans le tragique, telles que le Benjamin d'*Amasis*, et dans le drame sentimental, où sa voix et son jeu touchants furent de puissants éléments de succès pour le *Tyran domestique*, la *Fille d'honneur*, et firent la fortune de *Valérie*.

Elle a aussi prêté son talent au succès de quelques créations du drame moderne ; mais se consacrant plus particulièrement au brillant emploi où elle était tout à fait hors de ligne, M^{lle} Mars y atteignit le plus haut degré de la perfection ; on peut dire qu'elle s'identifia avec le génie de Molière et l'esprit de Marivaux. C'est le 15 avril 1841 qu'elle a décidément quitté la scène où elle a laissé de si beaux souvenirs et des regrets universels.

M^{lle} Mars avait une sœur aînée, qui avait aussi été actrice et qui est morte à Versailles, en octobre 1857.

M. OUBRY.

MARS (CHAMP DE), lieu consacré à des assemblées nationales ou à des exercices militaires. Voy. CHAMP DE MARS.

MARSAILLE (BATAILLE DE LA), livrée le 4 octobre 1693. Ce fut dans les plaines de la Marsaille que, le 3 octobre 1693, Catinat, qui venait de descendre les Alpes avec cinquante-quatre bataillons et quatre-vingts escadrons, rencontra l'armée du duc de Savoie, qui assiégeait alors Pignerol. Les deux armées employèrent toute la soirée et la nuit du 3 à se disposer au combat et à préparer leurs lignes de bataille. L'armée savoisienne avait la gauche adossée à une montagne, une plaine à sa droite, et devant elle la petite rivière de Chisole : le duc de Savoie en était généralissime. Catinat avait pris le commandement de l'aile droite de notre armée, et le duc de Vendôme celui de l'aile gauche. Le pays, tout boisé et planté de vignes, rendait la marche extrêmement pénible. Le 4, entre huit et neuf heures du matin, les Français s'ébranlèrent :

dans ce pays couvert, la difficulté de s'apercevoir était telle que l'infanterie de notre aile gauche se trouva séparée de sa cavalerie, et exposée ainsi à une attaque dangereuse dans une plaine rase. La gendarmerie dut s'y porter en toute hâte, et sous le canon de l'ennemi, dont le feu devenait très-meurtrier. Après avoir fait opérer ce mouvement, Catinat courut vers la droite, où il craignait la même faute, et fit immédiatement commencer l'attaque. Elle eut lieu avec cette furie impétueuse dont nos troupes ont donné tant d'exemples dans nos dernières guerres de la révolution et de l'empire. Tout fut culbuté, et les escadrons, dont l'ennemi avait entremêlé ses bataillons sur tout le front de bandière furent chargés à la baïonnette et renversés. Cependant les Savoisiens, ayant reçu quelques renforts, étaient revenus au combat avec le courage du désespoir; les Français de notre aile gauche, poursuivis, avaient cédé et plié devant eux; mais, ralliés par le duc de Vendôme et par son frère, le grand prieur, ils rétablirent bientôt la bataille, repoussèrent les troupes qui leur faisaient face, et tombèrent sur la droite ennemie, dont ils firent un horrible carnage. Cette habile manœuvre de Vendôme décida du succès de la journée : 8,000 ennemis hors de combat, 2,000 prisonniers, 52 pièces de canon, 97 drapeaux et 4 étendards furent nos trophées à la Marsaille. Nous y perdîmes, entre autres officiers, M. de la Hoguette, qui commandait le centre. Le prince Eugène était, dit-on, l'auteur du plan de bataille du duc de Savoie; aussi peut-on dire qu'en triomphant de celui-ci, Catinat avait vaincu le prince Eugène.

AMÉDÉE DE SAINT-MAURIS.

MARSCHLÄNDER, terres d'alluvion très-fertiles le long des mers et des rivières. *Voy.* HANOVRE, FRISE, OLDENBOURG; *voy.* aussi POLDER.

MARSCHNER (HENRI), un des meilleurs compositeurs allemands contemporains, est né à Zittau, en 1798. Il débuta dans la carrière vers laquelle l'entraînait sa vocation, par l'opéra de *Henri IV et d'Aubigné*, qui fut joué à Dresde sur la recommandation de Weber. L'amitié de ce grand maître valut à M. Marschner la place de directeur d'orchestre à l'Opéra de cette ville, place qu'il quitta au bout de trois ans pour voyager. Ce fut pendant un séjour qu'il fit à Leipzig, qu'il écrivait son opéra du *Vampire*, où il est aisé de reconnaître un admirateur passionné de Weber. Celui du *Templier* et de *la Juive* annonce déjà un talent plus mûr, une allure plus libre, des pensées plus originales. *La Fiancée du fauconnier*, quoique renfermant aussi d'excellents morceaux, eut moins de succès. *Hans Hei-*

ling, qu'il composa à Hanovre, où il avait été appelé, en 1850, en qualité de premier maître de chapelle, enleva au contraire tous les suffrages. D'autres opéras, écrits depuis cette époque, ne jouissent pas de la même faveur. Mais indépendamment de ces grandes compositions, M. Marschner est auteur d'une foule de romances dont plusieurs portent le cachet du génie. Nous citerons particulièrement ses *Chants hébreux*.

CONVERSATION'S LEXICON MODIFIÉ.

MARSEILLAISE (LA). Un officier du corps du génie, Rouget de Lisle, se trouvait à Strasbourg au commencement de 1792. Une colonne de volontaires devait en partir le lendemain, et, dans un grand repas qu'il donnait le soir, le maire de cette ville, Dietrich, sachant que le jeune officier s'occupait, en amateur, de poésie et de musique, l'engagea à composer un chant pour ces braves. Rouget le promit; sa tête s'exalte, il s'enferme chez lui, et, dans le cours rapide d'une nuit déjà avancée, il improvise, paroles et musique, cette admirable composition. Toutefois, quand le matin arrive, fatigué doublement et de la veille et du travail, une sorte de découragement succède à son exaltation. « Tenez, dit-il à son hôte en lui remettant le papier, voilà ce que vous m'avez demandé, mais j'ai peur que cela ne soit pas trop bon. » Dietrich, excellent musicien, n'a eu besoin que de jeter un coup d'œil sur l'ouvrage : « Que dites-vous, mon ami? s'écrie-t-il; vous avez fait un chef-d'œuvre ! » Il appelle sa femme qui le joue sur le piano; leur enthousiasme est au comble. On envoie chercher les musiciens du théâtre, et, après quelques répétitions, on l'exécute à grand orchestre sur la place publique, où il obtient son premier triomphe; car au lieu de 600 hommes qui devaient partir pour l'armée; il s'en trouva soudain près de 1,000 dans les rangs.

Le Chant de guerre de l'armée du Rhin (tel était le nom que lui avait donné son auteur) fut envoyé par Rouget de Lisle à Méhul et à Grétry. Méhul, que personne assurément ne soupçonnera d'une basse jalousie, ne sentit pas le mérite de cette musique enivrante; Grétry sut mieux l'apprécier, et y reconnut l'œuvre d'un homme étranger à la science, mais inspiré par le génie.

Déjà toute l'armée du Nord le chantait avec enthousiasme; mais il était encore inconnu à Paris. Ce furent les Marseillais, appelés par Barbaroux (*voy.*), qui l'y apportèrent au mois de juillet 1792. Il y fut accueilli avec transport; ignorant d'abord sa véritable origine, on l'y baptisa du nom de *Hymne des Marseillais*, et

l'on a continué d'appeler ce chant *la Marseillaise*.

M. OURRY.

MARSEILLE, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône (*voy.*) et de la 8^e division militaire, siège d'un évêché suffragant d'Aix, d'un tribunal de 1^{re} instance et de commerce, etc., est située à 813 kilom. S. S. E. de Paris, sur la Méditerranée (golfe du Lion) où elle a un port des plus vastes et des plus sûrs, qui, par son mouvement commercial, se place au premier rang parmi les ports de France. La population de Marseille était, en 1789, de 76,222 habitants; on y compte aujourd'hui environ 150,000 âmes.

Située sur le penchant et au pied d'une colline placée entre la mer et une chaîne demi-circulaire de montagnes, Marseille se distingue en *ville vieille* et en *ville neuve*, séparées par une magnifique rue qui la parcourt en ligne droite dans toute sa longueur, depuis la porte d'Aix jusqu'à la porte de Rome. Cette rue, nommée *le Cours*, bordée d'arbres et de bancs de pierres, et ornée de fontaines, forme une des plus délicieuses promenades. Parmi les monuments, qui sont d'ailleurs en bien petit nombre, il suffit de mentionner l'hôtel de la préfecture, l'hôtel de ville, le théâtre, le palais de justice, la bibliothèque (50 à 60,000 vol.), le musée des tableaux, le muséum, l'église souterraine de Saint-Victor, etc.; aux environs, la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, le hameau des Grottes, le village des Ayyalades, etc. Marseille possède encore des écoles d'hydrographie, de médecine, de dessin et de musique; un collège royal, une institution de sourds-muets, un observatoire, plusieurs sociétés savantes, un hôtel des monnaies (dont la marque est M et A entrelacés), des bains de mer, une bourse, un magnifique lazaret, etc.

Le port, dont l'entrée regarde le nord-ouest, se prolonge dans l'intérieur de la ville, de l'est à l'ouest, sur une longueur de 1,000^m et une largeur d'environ 400. Il se compose d'une passe, d'un bassin et d'un canal. L'entrée en est resserrée par deux rochers sur lesquels s'élèvent deux forts; elle est étroite, difficile et peu profonde. Les quais en pierres de taille ont 1,785^m de développement, non compris ceux du canal qui ont 790^m de longueur. La superficie de la darse est de 27 hectares: 900 bâtiments peuvent y stationner. L'intendance sanitaire est située à la limite nord du port et presque en face de l'entrée, autrement dite *la Chatne*, parce qu'autrefois une chaîne le fermait dans la nuit. Un bassin de carénage ayant 1.5 hectare de superficie est en construction. Le fort Saint-Jean porte un

phare. A une demi-lieue de ses côtes, Marseille possède les ports ou calanques du Frioul, de Pomègue et Ratoneau. Ce dernier est un chef-d'œuvre de notre époque; il résulte d'une immense digue construite à bras d'homme, qui rejoint les îles de Pomègue et de Ratoneau. Il sert de quarantaine aux navires, et les vaisseaux de ligne peuvent y mouiller. Les deux îles ont des hôpitaux pour les maladies suspectes. Un peu plus en avant et presque en face de la rade, est située l'île d'If, roche hérissé de batteries avec des tours et des constructions qui ont longtemps servi de prison d'État.

« Marseille a presque le monopole du commerce de la France avec le Levant, l'Égypte, les États barbaresques, l'Algérie française, etc., dit M. Schnitzler (*De la création de la richesse*, t. II, p. 328)... Son port est un des principaux sièges du transit. Les importations consistent particulièrement en denrées coloniales, grains d'Afrique et du Levant, huiles, sels, laines, coton, soufre, noir animal, peaux, cuirs, bois divers, métaux, etc.; les exportations consistent en savon, sels, huiles, vins, esprits, grains, salaisons, objets manufacturés, etc. En 1836, ce port possédait 805 navires, jaugeant 71,410 tonneaux, et, en 1839, 816 navires de 64,733 tonn. On y employait à la pêche 200 bâtiments. Une vingtaine de bâtiments à vapeur sont employés soit pour le commerce, soit pour le service des postes. » En comprenant le cabotage, ce port a reçu, en 1836, 7,258 navires, jaugeant 662,732 tonn.; il en est sorti 7,139, jaugeant 673,417 tonn. En 1840, il a reçu 3,563 navires, dont seulement 1,493 sous pavillon français. Le tonnage moyen de Marseille a été de 30 p. % du tonnage général de la France dans la période décennale de 1827 à 1837. »

« De 1783 à 1792, dit encore M. Schnitzler (*ibid.*, p. 330), le mouvement total des affaires qui se faisaient par l'intermédiaire de Marseille était, année moyenne, de 138,560,000 liv., dont 60,080,000 pour l'importation et 78,280,000 pour l'exportation. Et pour ne parler que de la navigation, en 1792, le tonnage réuni des navires entrés et sortis était de 684,080. Sous l'empire, ce commerce fut entièrement ruiné, et il lui fallut du temps pour se relever. Il était encore bien loin de l'ancien chiffre en 1829 année qui précéda notre conquête d'Alger; car le mouvement total (entrée et sortie) n'alla pas au delà de 404,462 tonneaux. L'année suivante, Alger fut

¹ De 1826 à 1830, ce même mouvement était de 232 millions de fr. année moyenne, savoir: 95 millions à l'exportation, et 137 millions à l'importation.

pris ; un mouvement ascensionnel se fit aussitôt remarquer. En 1836, le mouvement total était déjà de 691,747 tonneaux, et il s'éleva même, en 1837, jusqu'à 1,325,588. Mais ce n'était point le chiffre normal. Une baisse eut lieu ensuite : en 1839, il fut seulement de 1,031,478, et en 1840, de 956,240. Les événements de la guerre en Algérie paraissent avoir une grande part à ces fluctuations. »

Nulle ville n'est d'ailleurs dans une plus belle position pour le commerce. Assise au milieu de la Méditerranée, non loin d'un magnifique fleuve, ayant l'Italie à sa gauche, l'Espagne à sa droite, l'Afrique devant elle, derrière elle tout le continent européen, elle se trouve entourée de populations riches, éclairées et nombreuses, d'états puissants, et doit naturellement servir d'entrepôt au commerce de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Des chemins de fer, qui ne tarderont pas à la relier au Rhône et par lui à la capitale, puis au nord de la France, augmenteront encore sa splendeur et sa prospérité. L. LOUVET.

Histoire. Vers l'an 600 avant J. C., Tarquin l'Ancien régnant à Rome, une colonie de Phocéens, commandée par Protus ou Euxenos, selon Athénée, aborde sur les côtes riantes de la Celolygie. Nannus, roi des Ségobrygiens, tenait une grande assemblée pour les noces de sa fille Gyptis ou Pella : Protus est invité au festin, et la belle Gyptis pose devant lui un vase rempli d'eau, ce qui annonce de sa part un choix libre et conforme aux usages de ces peuples. Nannus approuve, concède un terrain favorable à l'établissement des Phocéens, et Protus fonde sur ces bords hospitaliers une ville qu'il nomme *Massalia* (de *mas*, demeure, et de *Sal*, Salyes ou Salyens, *demeure des Salyens*). Cette origine est autrement racontée par Hérodote, mais elle a pour elle l'autorité d'Aristote, cité par Athénée, et de Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée.

Quoi qu'il en soit, Marseille n'eut pas d'enfance : dès ses premiers jours, elle prit place dans l'histoire. Le Gaulois Bellovèse (*voy.*) l'entoura de fortifications, et l'an 537, 63 ans après sa naissance, les Alalains vinrent accroître sa population, et la mettre en état de lutter contre Carthage. Les Phocéens dispersés, les Grecs chassés de l'Asie Mineure par les Perses, affluèrent à Marseille. Rien n'arrêta cette ville dans le cours de ses prospérités ; elle bâtit Nice, Antibes, Tauroentum, la Ciotat, Agde et plusieurs villes sur les côtes d'Espagne. Elle disputa à Carthage l'héritage de Tyr, donna à Euthymène le commandement d'une de ses flottes, qui cō-

toya l'Afrique jusqu'au Sénégal ; et à Pythéas, le commandement de la seconde, qui dirigea sa course vers le nord, reconnut les îles Britanniques, parvint jusqu'à Thulé, entra dans la mer Baltique et, revenant par les côtes de la Germanie, des Gaules et de l'Hespérie, franchit plus tard les Bosphores.

Marseille, appelée par les Romains *Massilia*, vécut ainsi riche et heureuse jusqu'au jour où elle prit parti pour Pompée contre César : de là ce siège mémorable célébré en beaux vers par Lucain. César, admirant la belle défense de la ville phocéenne, lui laissa sa liberté, mais en lui enlevant ses colonies et en s'emparant de la citadelle. Même sous la protection immédiate des Romains, elle maintint encore son indépendance, et elle conserva tout son éclat, lorsque le christianisme, civilisant le monde, l'eut doté de lumières nouvelles. Maximien dresse sur ses places l'échafaud des martyrs ; S. Victor, S. Alexandre, Longin et Félicien, payent leur glorieux tribut à la foi nouvelle, et l'Église de Marseille est fécondée de leur sang. Par une étrange réaction, l'empire romain chancelle et tombe : Marseille reconnaît alors l'autorité d'Euric, roi des Visigoths, mais ne cesse pas d'avoir son existence particulière. Théodoric, roi des Ostrogoths, protège son commerce, et lui rend l'entrepôt des blés, transféré à Arles par les Romains. Sous les successeurs de Gontran et de Sigebert, qui se l'étaient partagée, elle donne son nom à la province romaine, et devient la résidence des gouverneurs. Au temps de Charles Martel, Mauronte, duc de Marseille, appelle traîtreusement les Sarrasins ; l'abbaye de Saint-Victor est livrée au pillage, mais la ville haute résiste, et donne le temps à Charles et à son frère Childébrand de chasser les musulmans du sol de la France.

Marseille grandit toujours ; menacée par les pirates, souvent inquiétée par eux sous Louis le Débonnaire, elle reprend toute sa vigueur, toute sa prospérité au x^e siècle ; alors seulement finit le sénat des *témouques*, remplacé par un conseil municipal que président deux magistrats annuels.

Guillaume I^{er} commença la dynastie des vicomtes de Marseille. Ils protégèrent les arts, le commerce, l'industrie, jusqu'au xii^e siècle, époque à laquelle Marseille redevint république. Jointe à celles d'Arles, de Grasse, etc., elle forma une ligue puissante qui n'était pas sans poids dans la balance politique. Elle soutint contre les comtes de Provence une lutte de 6 années, et reconnut enfin leur suzeraineté, par le traité signé, en 1243, à Tarascon. Charles d'Anjou,

frère de saint Louis, lui déclara la guerre, et elle devint alors de nouveau une ville municipale, mais en conservant néanmoins, sous les princes d'Anjou, sa vieille indépendance. René d'Anjou étant mort en 1480, son neveu et successeur, Charles du Maine, légua par testament Marseille à Louis XI, avec injonction de respecter et de défendre ses libertés et franchises. On connaît le siège de cette ville par le connétable de Bourbon que les Marseillaises chassèrent à coups de fourches (24 sept. 1524). Casaux rêva de nouveau la république pour sa ville natale, et s'allia aux Espagnols; mais il fut assassiné par Libertat; le duc de Guise fit son entrée triomphale, et Henri IV s'écria à cette nouvelle : « C'est maintenant que je suis roi ! » Louis XIII, ayant fixé à Marseille la marine royale, établit un arsenal et un chantier, et la marine marseillaise nettoya les mers des corsaires qui l'infestaient. Une sédition y éclata sous Louis XIV; Nioselles en était le héros; mais en 1660, le roi arriva avec l'appareil d'un conquérant, et Mazarin bâtit la citadelle de Saint-Nicolas, que le grand roi appelait sa *bastide*.

En 1720 et 1721, la peste emporte 50,000 à 60,000 habitants; 17 fois déjà depuis sa fondation, elle avait ravagé cette malheureuse ville, mais jamais elle ne sévit avec tant de fureur; elle immortalisa le nom de Belsunce. *Voy.* l'art.

Marseille traversa les jours mauvais de la révolution dont elle avait salué les premiers mouvements avec ivresse, elle les traversa morne, découragée, accablée sous le poids de ses pertes commerciales. Le *bataillon Marseillais* était sorti de ses murs, mais n'avait point été porté par ses entrailles. L'empire, qui releva Lyon de ses ruines, ne fit rien pour Marseille : aussi à la chute de Napoléon, elle fut prise d'un délire d'enthousiasme tel qu'on n'en trouverait pas un autre exemple dans l'histoire. Son commerce, ruiné par d'interminables guerres, refleurit alors; la restauration et une longue paix suivie de la prise d'Alger lui rendirent une splendeur qui s'accroît de jour en jour.

Marseille est donc une des plus anciennes villes de France; appelée par Cicéron l'*Athènes des Gaules*, par Pline la *maîtresse des études*, elle voyait se presser dans ses lycées la plus brillante jeunesse de Rome, avide d'y puiser le goût des lettres et cette fleur de langage, ce doux atticisme transmis par l'Ionie.

« Il y a des marchands qui autrefois ont été

¹ Elle eut une part encore bien moins directe au chant patriotique de la Marseillaise, ainsi qu'on l'a vu dans l'article précédent.

fondateurs de grosses villes, comme Protus qui fonda Marseille, ayant acquis l'amitié des Gaulois habitant le long de la rivière du Rhône, » dit Plutarque (*Vie de Solon*, II). En effet, bâtie par des marchands, Marseille fut une colonie de marchands; ils exportèrent d'abord des bijoux, du corail, et du savon que (selon Pline, XXVIII, 12) ils ont fabriqué les premiers dans l'antiquité. Ils transportèrent dans les Gaules la vigne et l'olivier, et peut-être même le blé; leurs navires de 50 rames eurent bien des combats à soutenir contre les Phéniciens, les Rhodiens, contre les Carthaginois surtout, jaloux de leur prospérité. Ses grands navigateurs, Pythéas et Euthymène, ouvrirent des voies nouvelles au commerce de leur ville natale, qui donnait en même temps des soins spéciaux à la navigation intérieure, et répandait ainsi la civilisation dans les Gaules. Selon Strabon (I. V), des marchandises, passant du Rhône sur la Saône, puis sur le Doubs, étaient transportées par terre jusqu'à la Seine, et de là à l'Océan.

Les plus brillantes phases commerciales de Marseille datent de J. César à Constantin. Ses enfants pénétrèrent partout où avaient pénétré les armes romaines; ils sillonnaient toutes les mers, et revenaient chargés des parfums et des pelleteries du Levant, des tissus de Tripoli, du papier de l'Égypte, des blés de l'Afrique, des chevaux de l'Andalousie, des soies éclatantes de la Perse. La fondation de Constantinople arrêta cet essor, qui reprit sous Théodoric; puis, vinrent les Sarrasins, et Marseille, souffrant de l'invasion, acquit d'autres richesses au contact de ces barbares; l'empereur d'Orient lui envoya des ouvriers qui établirent des manufactures d'armes, des ateliers d'orfèvrerie, des fabriques de cuirs et de toiles de coton. Au temps des croisades, Marseille se leva tout entière comme de nos jours lors du départ pour la conquête d'Alger, et les croisades la rendirent bientôt la plus splendide des villes de commerce; son port s'emplit de vaisseaux, la ville de pèlerins; ses chantiers se hérissèrent de constructions.

Elle fut brûlée et pillée par les Aragonais, qui, sous Aphonse V, lui enlevèrent ses archives et la chaîne du port qu'on voit encore dans la cathédrale de Valence. Sous la domination des rois de France, Marseille conserva ses franchises commerciales; sous Charles VIII, elle fait un traité avec Gènes; sous Louis XII, elle arme contre Venise, et lui porte un coup terrible; l'alliance de François I^{er} avec Soliman lui assure

² Pline dit simplement : *Calliarum inventum*.

une position dans le Levant; l'industrie, sous Charles IX, s'accroît jusqu'au temps des guerres de religion qui paralysent son essor et son activité; mais arrive Sully, qui appelait le commerce et l'agriculture les deux mamelles de l'État, et Sully rend à la France et à Marseille en particulier la paix et l'industrie. Le commerce décroît dans les dernières années de Louis XIII, mais bientôt Colbert donne une vive impulsion aux travaux utiles; ce grand homme ouvre le canal du Languedoc, et, accomplissant ce que Sully n'avait pu achever, porte la France à un apogée de grandeur où elle n'était jamais parvenue. Alger a fait le reste.

G. DE BLOTTE.

MARSESE, peuple antique et très-guerrier qui habitait entre les montagnes du Samnium, au nord du lac Fucin, dans le pays qui forme aujourd'hui l'Abruzze ultérieure. Les Marses ont surtout joué un grand rôle dans la guerre des alliés contre Rome, à la tête desquels ils figurèrent. Ils étaient de la même race que les Sabins et réputés autochtones, ainsi que diverses peuplades voisines, telles que les Pélignes, les Marrucins et les Vestins, auxquels une origine commune les avait tenus constamment unis.

Il existait encore en Germanie un autre peuple du même nom, de la race des Istévois, qui, après s'être établi sur les deux bords de la Lippe jusqu'au Rhin, fut réuni aux Bructères (*vay.*), après la mort de Drusus.

CH. VOGL.

MARSILÉACÉES. *Marsileaceæ*. Famille de plantes cryptogames, qui a été désignée successivement sous les noms de *rhisospermes*, de *salviniées* et de *marsiléacées*, et qui paraît avoir été plus généralement adoptée sous ce dernier nom. Quoique ne renfermant que quatre genres, elle se divise en deux groupes très-naturels et assez différents pour qu'il soit très-difficile de donner un caractère commun et exact à toute la famille. Dans les marsiléacées proprement dites, renfermant les deux genres *marsilea* et *pitularia*, on observe à la base des feuilles des involucre coriaces, épais, indéhiscents ou s'ouvrant en plusieurs valves, divisés intérieurement par des cloisons membraneuses en plusieurs loges; chacune de ces loges renferme des organes de deux sortes, qui sont insérés à une partie de ses parois; les uns, en moins grand nombre, sont des ovaires ou plutôt des graines composées de deux membranes: l'une extérieure transparente, se gonflant par l'humidité et devenant une couche épaisse de substance gélatineuse; l'autre, intérieure dure et coriace, jaune, qui présente à sa surface un point parti-

culier par lequel doit sortir l'embryon lors de son développement; mais qui, du reste, n'offre aucune continuité vasculaire avec la plante mère; la graine est tout à fait libre au milieu de la substance gélatineuse; les autres organes, plus nombreux, sont des sacs membraneux, se gonflant légèrement par l'humidité, s'ouvrant alors au sommet, et renfermant au milieu d'un mucus gélatineux des globules sphériques assez nombreux, beaucoup plus petits que les graines. Les plantes qui composent cette section rampent au fond des eaux stagnantes peu profondes, et sont complètement submergées. Leurs feuilles sont enroulées en crosse, avant leur développement, comme dans les fougères. Dans le *pitularia*, ces feuilles ne doivent être regardées que comme des pétioles dont les folioles sont avortées; dans le *marsilea*, les folioles ont une structure tout à fait semblable à celle des pinnules de certaines fougères; mais ce n'est que par leurs organes végétatifs que ces deux familles se ressemblent; leur fructification est tout à fait différente.

Dans la seconde section de cette famille, à laquelle on peut conserver le nom de salviniées, et qui renferme les genres *salvinia* et *asolla*, on trouve à la base des feuilles des involucre membraneux de deux sortes, et renfermant des organes différents; les uns contiennent une grappe de graines qui sont ovoïdes, et ne renferment qu'un seul embryon dans le *salvinia*, tandis qu'elles sont sphériques et contiennent six à neuf embryons dans l'*asolla*; le tégument de ces graines est mince, réticulé, brunâtre, et ne se gonfle pas dans l'eau comme celui des vraies marsiléacées; le pédicelle assez long qui les supporte, paraît renfermer un vaisseau qui, dans le *salvinia*, vient s'insérer latéralement sur la graine. Les autres involucre, regardés comme des organes mâles, ont une structure assez compliquée dans l'*asolla*, où ils ont été bien observés par R. Brown. Dans le *salvinia*, ils renferment un grand nombre de grains sphériques, attachés par de longs pédicelles à une colonne centrale; ces globules sont beaucoup plus petits que les graines; leur surface est également réticulée, et ils ne se rompent pas par l'action de l'eau. Toutes les plantes de cette section flottent sur l'eau; leurs feuilles, opposées dans le *salvinia*, alternes dans l'*asolla*, ne sont pas enroulées en crosse dans leur jeunesse, et n'ont pas du tout la structure de celles des fougères. L'ensemble de ces caractères établit des différences bien notables entre ces plantes et les vraies marsiléacées, et sous plusieurs rapports

elles forment le passage entre cette famille et celle des lycopodiacées.

Les expériences de germination faites sur le *salvinia* et sur le *pilularia* avaient prouvé depuis longtemps que, dans ces plantes, les globules les plus gros étaient de vraies graines : l'analogie permettait de l'admettre pour les organes analogues des *marsilea* et des *azolla*; mais il restait encore à prouver que les autres organes étaient de vrais organes mâles, dont le concours était nécessaire au développement des graines; c'est ce que Savi, professeur à Pise, paraissait avoir établi d'une manière claire. Le *salvinia* croît abondamment aux environs de cette ville, et des expériences ont pu être faites sur des plantes fraîches et en bon état. Il a mis dans des vases différents : 1° des graines seules; 2° des globules mâles seuls; 3° les uns et les autres mêlés. Dans les deux premiers vases, rien n'a germé; dans le troisième, les graines sont venues à la surface de l'eau et se sont parfaitement développées. Cependant G. L. Duvernoy vient de publier une Dissertation sur cette plante, dans laquelle il annonce qu'ayant répété les expériences de Savi, il n'a pas obtenu les mêmes résultats que lui, et que les graines mêmes, séparées des globules sphériques, se sont parfaitement développées; ce sujet est donc encore loin d'être parfaitement éclairci, et exige de nouvelles recherches, tant sur cette plante que sur les vraies marsiliacées. On a beaucoup discuté pour savoir si, dans ces plantes, l'embryon est visible avant la germination : aucun auteur n'a pu le voir clairement, et il faut avouer que la petitesse de ces graines rend une semblable recherche très-difficile. D'ailleurs si, comme ces auteurs le prétendent, il ne peut exister d'embryon sans fécondation, et que, dans ces plantes, la fécondation n'ait lieu qu'après la dissémination des graines, par le séjour dans le même milieu des organes mâles et femelles, il est évident qu'on ne devra chercher l'embryon que lorsque cette fécondation aura eu lieu, c'est-à-dire peu de temps avant le commencement de la germination, ou plutôt au moment même où la germination commence; car il paraît impossible de concevoir que, dans ces plantes, la fécondation puisse s'opérer pendant que les graines sont encore renfermées dans les involucre, puisqu'à cette époque les organes mâles sont renfermés dans des organes parfaitement clos, et que d'ailleurs les involucre femelles n'offrent aucun organe propre à transmettre le fluide fécondant du dehors en contact avec les graines dans les espèces à involucre mâles et femelles dis-

tincts. Il paraît donc certain ou qu'il n'y a pas de fécondation, ou qu'elle a lieu après que les graines sont sorties des involucre qui les renfermaient.

MARSOLLIER DES VIVETIÈRES (Benoît-Joseph), né à Paris, en 1750, était fils d'un riche marchand d'étoffes que ses chalands litrés, peut-être un peu jaloux de la fortune de leur fournisseur, avaient surnommé *milord Velours*. — L'héritage de ce père opulent permit au jeune Marsollier de se livrer de bonne heure à son goût prononcé pour l'art dramatique : assez longtemps, cependant, il se borna à des pièces de société, qu'il jouait lui-même avec ses amis sur un théâtre construit dans sa maison de campagne, près de Lyon. Il avait 30 ans quand il commença à travailler pour le théâtre qu'on appelait encore la Comédie-Italienne : son début sur cette scène, l'opéra-comique des *Aveugles de Bagdad*, fut assez froidement accueilli; son second ouvrage, le *Vaporeux*, comédie en deux actes, méritait et obtint plus de succès. Mais ce fut seulement en 1786 qu'il dut à sa *Nina* un de ces triomphes éclatants qui font époque dans les annales d'un spectacle, et indiquent à un auteur son véritable genre. Aussi, dès ce moment, ce fut à l'opéra-comique que se voua Marsollier; il y devint l'heureux émule de Sedaine : habile comme lui à fondre dans une même action l'intérêt et la gaieté, en écrivant son dialogue et ses morceaux de chant dans un style plus correct, quelquefois aussi moins naturel. — La révolution enleva à Marsollier presque toute sa fortune et sa charge de payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, lucrative sinécure dont il avait fait l'acquisition. Son talent et son travail lui rendirent alors une partie de son aisance. S'associant tour à tour Gavaux, Méhul, et surtout Dalayrac, son ami plus encore que son collaborateur, il fit représenter sur les théâtres Feydeau et Favard plus de quarante opéras qui, presque tous, réussirent, et dont plusieurs, tels que *Camille*, *les Petits Savoyards*, *Adolphe et Clara*, *Alexis*, etc., obtinrent des succès populaires. — Bon, modeste, obligeant, Marsollier n'était pas moins aimé de tous ceux qui l'ont connu pour son caractère que du public pour ses ouvrages; aussi applaudit-on généralement à son admission dans l'ordre de la Légion d'honneur en 1814. — L'ingratitude de ces comédiens qui lui devaient tant jeta quelque amertume sur ses dernières années. Les pièces qu'il leur présentait furent refusées sans égard, et la réussite posthume de son joli opéra *d'Edmond et Caroline* a prouvé depuis qu'il n'y avait pas même là de leur part une rigou-

reuse justice. Ses chagrins n'avaient point influé sur la bienveillance qu'il aimait à montrer aux jeunes auteurs, prodigue pour eux de conseils utiles et de sincères encouragements; ils n'avaient point non plus altéré le charme de sa piquante et spirituelle conversation.— Retiré peu avant sa mort dans une campagne près de Versailles, Marsollier, âgé seulement de 66 ans, y succomba à une inflammation d'entrailles, le 22 avril 1817.

O U R R Y .

Ses principales œuvres, réunies en trois volumes in-8°, ont été publiées en 1825, par sa nièce, M^{me} la comtesse d'Hautpoul.

MARSOUIN. Cuvier a fait de cette espèce de dauphins le type d'un sous-genre dont la différence caractéristique consiste en ce qu'ils n'ont point un bec conformé comme celui des autres dauphins, mais une sorte de museau court et uniformément bombé.

MARSUPIAUX. (*Histoire naturelle.*) Des différences extrêmement remarquables dans les appareils et dans les fonctions de la génération font des *marsupiaux* une sous-classe complètement distincte dans la grande classe des mammifères; et ces différences se traduisent au dehors, et se résument en deux caractères zoologiques apparents et tranchés : 1° une poche, *marsupium*, existant chez la femelle seulement, et destinée à abriter les petits pendant la plus grande partie de leur développement fœtal; 2° un appareil osseux spécial, formant une espèce d'appendice aux os iliaques, et existant, sans exception, chez tous les marsupiaux, mâles ou femelles.— La poche, ou la bourse, des marsupiaux est entièrement formée par la peau de l'abdomen et par le panicule charnu qui en dépend : mais cette bourse peut être plus ou moins parfaite; tantôt, ce sont de petites rides longitudinales qui forment autour de l'appareil mammaire, qu'elles recouvrent à peine, une petite bourse faiblement esquissée, et en quelque sorte rudimentaire; d'autres fois, ce sont des replis de peau, larges et amples, qui se brident autour du point central, la glande mammaire, et forment ainsi une véritable poche d'incubation : dans tous les cas, cette poche ne conserve pas, pendant toute la durée de la vie de l'animal, les mêmes proportions relatives : petite chez la femelle non encore fécondée, l'orifice en devient plus épais, et s'évase davantage quelques jours après la fécondation, et la poche elle-même s'agrandit et se développe jusqu'à l'époque où les petits qu'elle renferme cessent d'adhérer aux tétines, époque à laquelle elle s'affaisse de nouveau. Les os marsupiaux sont deux pièces de forme allon-

gée et un peu aplaties, qui s'articulent par leur extrémité postérieure avec les os du pubis, et qui s'avancent dans les parois antérieures de l'abdomen en s'écartant l'un de l'autre : ces os sont mobiles à la manière d'un pivot, et peuvent être écartés ou rapprochés l'un de l'autre par les muscles (*triangulaires* de Tyson et *iléomarsupiaux* de Duvernoy) qui viennent s'y insérer. Nommés par Tyson *marsupii janitores*, les os marsupiaux ont des fonctions fort obscures encore : suivant M. Duvernoy, ils favorisent la mise bas en s'écartant l'un de l'autre et en servant de poulie de renvoi au muscle crémaster; tandis que, suivant M. Geoffroi-Saint-Hilaire, c'est en se rapprochant l'un de l'autre, au contraire, qu'ils déterminent la protrusion du canal uréthro-sexuel, et facilitent ainsi l'introduction des embryons dans le *marsupium*; mais il est évident que dans l'une ou l'autre supposition il est également difficile de motiver l'existence des os marsupiaux chez les animaux mâles, puisque chez ceux-ci la poche n'existe pas, même rudimentaire.— Ces deux caractères, correspondant à des modifications profondes dans les fonctions de la génération, motivent la séparation des mammifères qui les présentent d'avec les mammifères vivipares et monodelphes; et les différences que les mammifères marsupiaux présentent entre eux dans les fonctions de la nutrition et de la locomotion, différences qui se traduisent encore en caractères zoologiques par des modifications dans les appareils dentaires et locomoteurs, servent à subdiviser ces animaux en plusieurs sections ou familles, elles-mêmes renfermant et des genres et des espèces distinctes; de telle sorte que les marsupiaux forment une classe à part, collatérale et parallèle à la classe des mammifères, et sous-divisible comme celle-ci en ordres, en genres et en espèces. Aussi, M. Blainville a-t-il divisé la classe des mammifères en deux sous-classes parallèles, l'une renfermant les mammifères ordinaires ou monodelphes, l'autre les mammifères marsupiaux ou didelphes, auxquels il a joint les *monotrèmes* (*voy.* ce mot); et M. Desmoulin, poussant plus loin encore ce parallélisme, a divisé la sous-classe des mammifères marsupiaux en sections, analogues à celles qui ont été établies dans les mammifères monodelphes, et désignées par des noms pareils.— Mais la plupart des naturalistes n'ont point encore osé de semblables hardiesses : Linnæus a réuni en un genre seul et unique, le genre *didelphis*, la totalité des marsupiaux connus de son temps. G. Cuvier (*Règne animal*, 1817), tout

en reconnaissant que les marsupiaux devaient, selon toutes les lois de la classification, former une classe parallèle à la classe des mammifères, et divisible en sections semblables, n'en a pas moins réuni les marsupiaux en une seule famille, qu'il a rangée parmi les quatre familles des mammifères carnassiers, bien qu'il fût forcé d'admettre que les *sarigues*, les *dasyures* et les *péramèles* pouvaient seuls être comparés aux carnassiers insectivores aux longues canines, tandis que les *phascolomes* appartenaient évidemment à l'ordre des rongeurs, que les *kanguroos-rats* et les *phalangers* venaient se placer à côté des *musaraignes* et des *hérissons*, et que les *kanguroos* proprement dits n'appartenaient réellement à aucun ordre établi. M. Latreille enfin et M. Geoffroi-Saint-Hilaire se sont bornés à faire des marsupiaux un ordre distinct divisible en tribus et en genres. Ainsi, si l'on suit les progrès de la classification zoologique relativement aux animaux à bourse (marsupiaux), on trouve que Linnæus en a fait un genre unique divisible en nombreuses espèces; que Cuvier en a fait une famille renfermant des tribus et des genres; que Latreille et Geoffroi-Saint-Hilaire ont érigé cette famille en ordre; que M. de Blainville a fait de cet ordre une sous-classe collatérale à celle des mammifères; et que M. Desmoulins a divisé cette sous-classe en ordres fondés sur les mêmes caractères que ceux qui ont servi à établir des ordres parmi les mammifères monodelphes. — Cuvier a rangé les mammifères marsupiaux en six catégories différentes, et nous croyons devoir donner ici sa classification comme celle qui, encore aujourd'hui, est la plus généralement adoptée. — La première catégorie renferme, sous le nom de *sarigues*, tous les marsupiaux qui offrent aux deux mâchoires de petites incisives, de longues canines, des arrière-molaires hérissées de pointes, et qui, de plus, ont le pouce de derrière opposable et privé d'ongle : cette catégorie correspond à la famille des *entomophages* de Latreille; elle embrasse les genres *didelphis* (Linnæus), *chironectes* (Illiger), *dasyures*, *péramèles* (Geoffroi-Saint-Hilaire), et répond à la tribu des *carnassiers insectivores* dans la classe des mammifères monodelphes. — La deuxième catégorie renferme les *phalangers* : ceux-ci portent à la mâchoire inférieure deux incisives longues, larges, pointues, tranchantes par le bord, et faisant face aux six incisives de la mâchoire supérieure; leurs canines supérieures sont longues et pointues; les canines inférieures, au contraire, restent enfouies pour la plu-

part dans les alvéoles de la mâchoire : ils ont le pouce grand et tellement séparé des autres doigts, qu'il paraît dirigé en arrière comme celui des oiseaux; ce pouce est sans ongle, et les deux doigts qui le suivent sont réunis par la peau jusqu'à la dernière phalange. Cette catégorie renferme les genres *phalangers* (Geoffroi-Saint-Hilaire) et *petaurus* (Illiger). — La troisième catégorie renferme les *kanguroos-rats*, qui se rapprochent des phalangers en ce qu'ils ont les doigts réunis aux pieds de derrière, et des canines longues et pointues à la mâchoire supérieure, mais qui en diffèrent en ce qu'ils sont totalement dépourvus, et de canines inférieures et de pouces postérieurs : cette catégorie répond au genre *hypopyrrymnus* d'Illiger. — Les *kanguroos*, qui forment la quatrième catégorie, ne diffèrent des kanguroos-rats que parce qu'ils n'ont point de canines à la mâchoire supérieure (voy. KANGUROOS). — Les marsupiaux, qui forment la cinquième catégorie, portent à la mâchoire inférieure deux longues incisives sans canines; à la mâchoire supérieure, ils portent deux incisives médianes, quelques petites incisives latérales et deux petites canines : cette catégorie ne renferme qu'un seul genre, ce genre qu'une seule espèce, le *koala*. — Enfin, la sixième catégorie renferme les marsupiaux, qui, par la forme de leurs dents et par la disposition de leur canal intestinal, appartiennent évidemment à l'ordre des rongeurs, et qui pourtant adhèrent encore en quelque sorte à l'ordre des carnassiers par le mode d'articulation de leur mâchoire inférieure : ce sont les *phascolomes*. Ces choses posées, nous nous bornerons dans cet article à faire connaître l'ensemble des modifications que présentent chez les marsupiaux les fonctions de la reproduction, modifications qui font de ces animaux une classe distincte de la classe des mammifères proprement dits. — Avant de pouvoir seul à sa propre subsistance, le fœtus des mammifères monodelphes tire sa nourriture de sa mère par deux voies et de deux manières complètement distinctes : d'abord, du placenta utérin par le système vasculaire; ensuite, de la glande mammaire par le canal intestinal : ces deux modes de nutrition sont complémentaires l'un de l'autre, et se suppléent de telle sorte que, dans la série zoologique, ainsi que l'a parfaitement observé M. de Blainville, là où la nutrition placentaire ou utérine se prolonge, la nutrition mammaire est de moins longue durée, et *vice versa*. — Mais, chez les mammifères didelphes, l'un de ces deux modes de nutrition se sacrifie presque totalement au complet développement de l'autre : ainsi, c'est

tantôt la nutrition placentaire ou utérine qui disparaît; et alors nous avons les didelphes marsupiaux qui se développent par la nutrition mammaire seulement; et tantôt c'est la nutrition mammaire qui avorte, et alors nous trouvons les mammifères sans mamelles, les didelphes monotrèmes. En effet, chez les marsupiaux femelles, l'appareil sexuel se compose de deux longs intestins entièrement semblables aux oviductus des oiseaux, à cette exception près qu'ils se réunissent l'un à l'autre, et qu'ils se greffent dans un point de leur étendue sur une poche utérine : mais cette poche utérine elle-même n'est aucunement construite sur le modèle de l'utérus du mammifère monodelphe; c'est un simple canal, d'une structure peu compliquée, et qui n'offre aucun de ces rétrécissements que l'on a coutume de désigner sous le nom de *col de l'utérus*; c'est un simple prolongement des deux conduits uréthro-sexuels réunis en un seul, et qui, par conséquent, ne saurait offrir aucun obstacle au libre passage du produit ovarien. Il suit de là que, lorsque après la fécondation l'ovule se détache de l'ovaire, il traverse sans y séjourner en aucun point toute l'étendue du canal utéro-vaginal, et est rejeté au dehors, comme le produit d'un ovipare, pour être recueilli dans la poche que la femelle des marsupiaux porte sous le ventre. Le mode suivant lequel l'ovule ainsi expulsé est introduit dans le *marsupium* est encore un mystère, malgré les nombreuses recherches auxquelles on s'est livré à ce sujet : ainsi, pour ne citer que deux opinions, les corps gélatineux et plisiformes, les ovules que l'on voit plus tard adhérents aux tétines des femelles, seraient lancés dans le *marsupium* par une véritable éjaculation suivant quelques naturalistes, tandis que, suivant quelques autres, les ovules expulsés seraient recueillis par la bouche de la mère, et placés par elle sur les tétines où ils doivent se développer. Quoi qu'il en soit, l'ovule, à cette époque, pèse à peine deux grains; il ne présente aucune trace de cordon ombilical, aucune cicatrice qui puisse faire penser qu'il ait contracté des adhérences avec un point quelconque du canal utéro-vaginal : on n'y observe, ni veine, ni artère ombilicale, ni ouraque, ni ligament suspenseur du foie, ni glande thyroïde; c'est, au dire de Barton, « un corps gélatineux, une ébauche informe, un embryon sans yeux, sans oreilles, sans bouche; » c'est, au dire de Roume, « un corps rond, plisiforme ou en figure, une boule transparente, où l'on distingue à peine une faible ébauche d'embryon. » Parvenu dans le *marsupium*, cet ovule se greffe sur les

points où les vaisseaux sanguins sont répandus avec le plus d'abondance, sur les mamelons, et il y contracte des adhérences; adhérences qui, suivant toute probabilité, sont exactement analogues à celles qui unissent l'ovule à l'utérus chez les mammifères monodelphes; car l'orifice du *marsupium* s'épaissit à cette époque et s'évase, le pourtour en est humecté d'une sécrétion glaireuse, et tout indique que la membrane interne de la poche est le siège d'une inflammation que l'on pourrait appeler *couenneuse*. Le développement de l'embryon est alors rapide; le quinzième jour, il a déjà acquis le volume d'une souris; le cinquantième jour, ses yeux se montrent ouverts; le soixantième jour, il abandonne le mamelon, auquel, jusqu'alors, il avait constamment adhéré, pour le reprendre et le quitter à volonté; et, dès lors, sa vie rentre dans les conditions communes à tous les mammifères. — Tel est l'ensemble des phénomènes que présente la génération des marsupiaux. Il nous faudrait, nous le savons, exposer ici dans quelques détails les conditions anatomiques qui motivent et qui accompagnent ces singulières anomalies physiologiques; il nous faudrait rechercher quel est le mode de nutrition des marsupiaux dans leurs divers états d'ovule, d'embryon, de fœtus; il nous faudrait surtout discuter toutes les considérations importantes d'anatomie fonctionnelle et de physiologie qui se rattachent à ces importantes questions; mais ce sont là des discussions que nous ne saurions aborder dans ce recueil, et force nous est de renvoyer nos lecteurs aux travaux de MM. de Blainville, Geoffroi-Saint-Hilaire, Dumas et Duvernoy, qui se sont plus spécialement occupés de la génération des marsupiaux : encore, nos lecteurs trouveront-ils dans ces travaux d'immenses lacunes à combler, car l'histoire naturelle, anatomique et physiologique, des mammifères didelphes, est, on peut le dire, encore à faire. BELFIELD-LEFÈVRE.

MARSYAS, fameux musicien, fils d'Olympe, OËagre ou Hyagnis, naquit à Célènes, en Phrygie, et florissait 1506 ans avant J. C., suivant les marbres d'Oxford. D'après la mythologie, c'est un satyre qui cultiva la flûte inventée par Minerve, la perfectionna en y ajoutant une seconde flûte, et qui, fier de son invention et de son art, osa défier le dieu de la lyre. Les Muses, prises pour arbitres, décernèrent le prix à Apollon qui fit écorcher vif son rival. Une statue en marbre du Musée de Paris représente Marsyas au moment de ce supplice. F. DENÈQUE.

MARTE ou MARTRE (*mustela*), genre de mammifères carnassiers, de la tribu des carnivores

digitigrades, et qui se reconnaissent à leur corps allongé, terminé par une queue médiocrement longue et garnie de longs poils soyeux; à leurs pieds courts, terminés par cinq doigts palmés et armés d'ongles crochus; à leur pelage formé de deux sortes de poils, les uns courts et doux, les autres plus longs et roides. Leur museau plus allongé, et les caractères tirés du nombre et de la disposition de leurs dents, servent à les distinguer des loutres, des mouffettes et des putois. La longueur de leur corps, jointe à la brièveté de leurs pattes, leur donne quelque chose de l'allure d'un serpent ou d'un ver, et leur a valu l'épithète de *vermiformes*. Grâce à cette conformation, elles peuvent passer par les plus petites ouvertures, et, douées d'une grande agilité, courir, fureter partout; elles sont redoutables à une foule d'animaux par leur appétit sanguinaire, et par leur courage qui les pousse souvent à attaquer des animaux beaucoup plus grands qu'elles-mêmes. Cependant pris jeunes, ces petits mammifères sont susceptibles d'un certain degré d'apprivoisement, expérience que l'on a dû rarement tenter, d'ailleurs, à cause de l'odeur fétide que leur communique une liqueur sécrétée par deux petites glandes situées près de l'anus.

L'Europe possède deux espèces de martes; la marte *commune* (*mustela martes*) longue d'environ 0m54, d'un brun lustré, avec une tache jaune sous la gorge. Elle habite les forêts, où elle se nourrit de reptiles, d'animaux, et d'œufs qu'elle va dénicher jusque sur le haut des arbres. La femelle porte 2 ou 3 petits, qu'elle met bas dans le trou d'un vieil arbre. Elle est rare en France. Sa fourrure est estimée. L'autre espèce est la *fovine* (*voj.*). Enfin la Sibérie produit la marte *zibeline* (*m. zibellina*), estimée pour sa riche fourrure; de la taille des putois, elle est, comme la marte commune, à laquelle elle ressemble beaucoup pour les couleurs, d'un brun lustré, noircissant en hiver, et nuancé de gris à la tête. Elle a du poil jusque sous les doigts, disposition en harmonie avec le climat dans lequel elle vit. C'est, en effet, au sein des montagnes glacées de l'Asie que le froid rend inhabitables, qu'il faut aller la chercher. Cette chasse, qui se fait en hiver, parce que c'est l'époque où son pelage a le plus de valeur, est aussi pénible que périlleuse. On prend les martes dans des pièges, ou en enfumant leur terrier. Poursuivies, elles fuient avec la plus grande vitesse et en faisant mille circuits. C'est en allant à la recherche de ces animaux que l'on a découvert les parties orientales de la Sibérie. La femelle met bas 4 ou 5

petits qu'elle allaite 5 à 6 semaines. Il y a des variétés grises et blanches; ces dernières sont très-rares. On range encore parmi les martes le *visou blanc des fourreurs*, de l'Amérique septentrionale, d'un fauve très-clair, blanchâtre à la tête; et le *pékan* de Buffon, du Canada: ce dernier a le dessus du corps mêlé de gris et de brun, la queue et les membres noirs. SAUCEROTTE.

MARTEAU. (*Technologie.*) Outil de fer ou de bois que l'on emploie pour effectuer un travail par la force de la percussion. Quelques-uns de ces outils ont un nom particulier, tels sont: les *maillets* des menuisiers, des calfats, des tailleurs de pierres; les *masses* des perceurs avec lesquelles ils enfoncent les chevilles dans la construction des vaisseaux; les *dames* des paveurs et des terrassiers; les *pilons* des bocards et de quelques autres usines; les *moutons* pour enfoncer les pilots dans les travaux hydrauliques, etc. Tous les autres outils à percussion sont compris sous la dénomination générale de *marteau*, quelle que soit leur différence quant au poids et quant à la forme. On distingue toujours dans le marteau quatre parties, qui sont: la *panne*, l'*œil*, la *queue* et le *manche*. La panne est ordinairement terminée par une surface plane; c'est la partie qui varie le plus, suivant le travail qu'on doit effectuer. L'œil est toujours un trou de forme rectangulaire qui traverse toute la masse et qui reçoit l'extrémité du manche. La queue est quelquefois semblable à la panne, comme dans le *maillet* et dans la *masse*; d'autres fois il a la forme plus convenable à l'usage qu'on veut en faire. Pour assurer l'effet de la percussion du marteau, il faut placer le centre de gravité de la masse au centre du rectangle de l'œil; ou, si l'on ne peut observer cette règle, il faut rapprocher ce centre de gravité du côté de la panne. Les marteaux ont des manches de bois plus ou moins longs, ils sont aussi d'un poids très-variable. Dans les forges, des machines à vapeur mettent en mouvement des marteaux en fonte de fer du poids de deux à quatre mille kilogrammes et qui battent jusqu'à trente coups par minute, aussi a-t-on soin de choisir pour ces marteaux la fonte la plus tenace à résister au choc. Les horlogers, pour les travaux délicats, emploient des marteaux du poids de quelques grammes seulement. Le marteau d'une pendule est formé d'une petite masse de cuivre fixée à une tige de métal de manière à pouvoir frapper les heures sur un timbre. Les facteurs de pianos donnent le nom de marteaux à de petites pièces de bois qui se meuvent lorsqu'on appuie sur les touches du clavier de l'in-

strument : l'extrémité interne qui est garnie de peau, frappe alors les cordes qui produisent la note. On appelle marteau d'une porte l'anneau ou le battant placé à son milieu extérieur, et avec lequel on frappe pour se faire ouvrir. Racine a dit : *On n'entraît pas chez nous sans graisser le marteau*, en parlant de l'argent qu'on donne au portier d'une maison pour s'y introduire. Enfin, les anatomistes appellent marteau le plus long et le plus externe des quatre osselets de l'oreille, qui est placé à la partie externe du tambour et collé contre la membrane du tympan.

DUB...

MARTEAU. Les conchiliologistes, bornant leurs considérations à celles de la forme extérieure, ont donné le nom de marteau à une coquille subéquivalve, raboteuse, difforme, le plus souvent allongée, sublobée à la base, à crochets petits, divergents; la charnière est dépourvue de dents, mais on y voit une fossette allongée, conique, située sous les crochets, traversant obliquement la facette du ligament; celui-ci est presque extérieur, s'insérant sur la face courte et en talus de chaque valve. Cette coquille appartient à la famille des ostracés et doit donc être placée parmi les mollusques acéphales, quoique l'on ne connaisse aucunement l'animal qui l'habite. Les marteaux dont on compte plusieurs espèces sont des coquilles rares et chères, quoique Bougainville rapporte qu'après une tempête il en a trouvé couverts les rivages d'une petite Ile située dans l'océan Indien, et qu'à cette occasion il a nommée l'Ile aux Marteaux.

MARTEAU (GILLES DE), graveur, naquit à Liège en 1722. Il passa la plus grande partie de sa vie à Paris, où il fut reçu membre de l'Académie royale de peinture. L'ouvrage, qu'à l'occasion de sa réception il présenta à cette compagnie, était une estampe représentant *Lycurgue blessé dans une sédition*. Cette planche est une des premières qui aient été gravées dans le goût du crayon, manière dont l'invention est attribuée à de Marteau. Il mourut à Paris en 1776.

V. H.

MARTEL (CHARLES). Voy. CHARLES-MARTEL.

MARTELAGE. (*Marine*.) C'est l'opération par laquelle on marque dans les forêts les arbres qui sont propres aux constructions navales. Cette marque est faite au moyen d'un marteau dont la panne présente en relief une ancre et dont la queue a la forme d'une hache. La hache sert à enlever l'écorce de l'arbre à marquer, et la panne à y imprimer, par la percussion, l'ancre de la marine. Les contrefacteurs de ces marteaux, ou de ceux des gardes des eaux et forêts,

sont punissables des travaux forcés à temps.

On a remarqué que le sol, la situation et l'exposition donnent aux bois plus ou moins de qualité et contribuent à leur développement lent ou rapide. Pour faire un *martelage* de bois propres aux constructions navales, il faut une longue expérience et des connaissances dont nous allons donner une idée sommaire.

Un chêne est de bonne qualité quand les branches, surtout celles de la cime, sont vigoureuses: celles qui sont étouffées peuvent être jaunes, languissantes et même mortes, sans que cela soit au désavantage de l'arbre; quand les feuilles des branches de la cime sont vertes, vives et nombreuses, et qu'elles ne tombent en automne que fort tard; quand l'écorce est fine, claire et unie, et à peu près de même couleur depuis le pied jusqu'aux grosses branches.

Un chêne entre en retour lorsqu'il forme par les branches de sa cime une tête arrondie, qu'il se garnit de bonne heure de feuilles au printemps, et surtout lorsqu'en automne ces feuilles jaunissent avant les autres, et que les feuilles du bas sont plus vertes que celles du haut. Lorsqu'un arbre se couronne, c'est-à-dire quand les branches du haut meurent, le bois du cœur s'altère. Quand l'écorce se détache, ou qu'elle se sépare de distance en distance par des gerçures en travers, alors la dégradation est déjà très-considérable. Quand l'écorce est chargée partout de mousse, d'agaric ou de champignons, ou qu'elle est marquée de taches noires et rousses, ce signe de grande altération fait soupçonner que l'intérieur est très-endommagé.

Enfin lorsqu'on aperçoit des écoulements de sève par les gerçures de l'écorce, c'est un signe qui indique que les arbres mourront dans peu. A l'égard des chancre et des gouttières, ces défauts, quelque fâcheux qu'ils soient dans les arbres, peuvent être produits par un vice local, et ils ne sont pas toujours des signes de leur vieillesse.

Ce n'est ni la grosseur ni l'âge qui doit déterminer à abattre le chêne; le climat, le sol et l'exposition peuvent beaucoup influer à cet égard. Il est souvent à propos de laisser sur pied des arbres âgés sans défauts et qui peuvent encore gagner; d'en couper d'autres, jeunes encore, et qui offrirait les marques de dépérissement que nous avons fait connaître. C'est ainsi qu'on parvient à juger sur pied les arbres qui peuvent être propres au service de la marine. DUB...

MARTENS (GEORG-FRÉDÉRIC DE), publiciste distingué, naquit à Hambourg, le 22 février 1756. Il étudia à Göttingue, visita successivement

Wetzlar, Ratisbonne et Vienne pour se perfectionner dans la science du droit, fut nommé professeur à Göttingue en 1784, et anobli en 1789. De 1808 à 1813, il exerça les fonctions de conseiller d'État, et y réunit bientôt celles de président de la section des finances au conseil d'État du royaume de Westphalie. En 1814, il fut nommé conseiller privé de cabinet par le roi de Hanovre, et en 1816, accrédité près de la diète de Francfort. Il mourut dans cette ville le 21 février 1821. On estime son *Recueil des principaux traités d'alliance, de paix, etc., depuis 1761* (Gœtt., 1791-1818, 14 vol.; nouv. éd., 1817-1837, 20 vol. in-8° dont un de table); son *Introduction au droit des gens positif de l'Europe* (*ib.*, 1796); ses *Cas remarquables du nouveau droit des gens européen* (*ib.*, 1800, 2 vol. in-4°); son *Cours diplomatique, ou Tableau des relations extérieures des puissances de l'Europe* (Berlin, 1801, 3 vol. in-8°), et son *Esquisses d'une histoire diplomatique des affaires publiques de l'Europe et des traités de paix depuis le xv^e siècle* (Berlin, 1807).

Son neveu, M. CHARLES DE MARTENS, a marché dignement sur ses traces dans les *Causes célèbres du droit des gens* (Leipzig, 1827, 2 vol. in-8°), et dans le *Guide diplomatique* (Paris, 1832, 2 vol.), qui est une seconde édition du *Manuel diplomatique, ou Précis des droits et des fonctions des agents diplomatiques* (Paris et Leipz., 1822). Enfin M. Ch. de Martens a continué le *Recueil des principaux traités* dû à son père.

CONVERSATION'S LEXICON.

MARTHE, nom, au temps où Jérusalem était debout, très-commun en Syrie et en Judée, et même encore chez nous aujourd'hui. Sur le mont solitaire des Olives, à quinze stades de Jérusalem, dans le bourg de Béthanie (maison de tristesse), se cachait sous de pâtes oliviers, à l'époque du Messie, une modeste habitation. Là demeuraient deux sœurs avec ou près de Lazare, celui que Jésus ressuscita quelque temps après. L'aînée s'appela Marthe, et la plus jeune Marie. Un jour que le Sauveur était venu loger chez elles, usant, comme un pauvre pèlerin, de cette hospitalité dont l'Orient, malgré les ruses et les perfides politesses de l'Europe, n'a point perdu la vertu antique, Marthe s'empressa de lui préparer à manger. Toutefois Marie, assise à ses pieds, écoutait en paix sa parole et fortifiait son faible cœur de femme aux purs rayons de sagesse qui tombaient des yeux si doux de son hôte. Marthe, un peu jalouse, s'en plaignit amèrement au Sauveur, disant que Marie, sa sœur, lui laissait tout faire, et elle le pria de lui dire de l'aider. Mais Jésus lui ré-

pondit : « Marthe, Marthe, vous vous empressiez et vous vous troublez pour préparer bien des choses; une seule est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera pas ôtée. » Sous la transparence de cette douce réplique, Jésus-Christ reproduisait ce qu'ailleurs, dans son Évangile, il dit au tentateur dans le désert : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de ce qui sort de la bouche de Dieu. » Sublimes, simples et intelligibles paroles, qui peignent l'homme moral et qui foudroient ce matérialisme, âme de sang, de chair et d'os, force d'inertie, brutalité vivante, science sans découvertes, et dont tout l'orgueil est de s'être donné le néant pour bornes. — Quelques fêtes de sabbat s'étaient à peine écoulées que Lazare fut atteint d'une maladie grave et mourut. Jésus alors était aux bords du Jourdain, où l'attiraient ses prédications, le souvenir si doux de son ami et parent saint Jean-Baptiste : et de cette voix qui lui avait dit dans la nue : « Voilà mon fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute ma complaisance. » Comme Jésus remontait vers Bethléem, Marthe, instruite de son arrivée, alla au-devant de lui et lui dit : « Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort. » Jésus lui répondit : « Votre frère ressuscitera. » Marthe répliqua : « Je sais qu'il ressuscitera au dernier jour. » On voit par cette réplique de Marthe que la résurrection des morts était une croyance commune aux Juifs comme aux chrétiens; les Hébreux l'appelaient du nom redoutable de *la visite*. Ce dogme était rejeté par les docteurs d'une autre secte, les saducéens (justes), d'ailleurs beaucoup plus tolérants que les pharisiens, sépulcres blanchis, qui parlaient trop haut d'une vie future. Six jours avant la passion, Jésus, étant encore remonté à Béthanie pour la fête de Pâques, fut invité à manger chez l'un de ces pharisiens nommé Simon *le lépreux*. Jésus, qui s'approchait sans crainte des contagions de l'âme et du corps qu'il guérissait, Dieu sauveur qu'imitèrent plusieurs sublimes médecins de notre époque, se rendit à la maison du sectaire. Marthe, à son tour, servait, et Lazare était un des conviés. Quel ineffable tableau digne de ces siècles naïfs qu'un lépreux et qu'un ressuscité tout poudreux du tombeau, et qui avait dormi de la mort dans un linceul, assis en face l'un de l'autre à un banquet dont une sainte est la servante et un Dieu l'invité, banquet où, vérifiant son nom, qui signifie *myrrhe*, Marie achète un vase d'albâtre plein d'un baume précieux, et le verse sur la tête et les pieds de Jésus, image de ces ulcères de l'âme, de ces germes de mort qu'apporte l'homme au banquet de la vie,

et que cicatrisent et dissipent ici-bas de leurs parfums délicieux l'amour et la foi des choses célestes. — L'ancienne Église latine et les Grecs d'aujourd'hui croient que sainte Marthe mourut à Jérusalem, ainsi que Marie et Lazare. La fête de Marthe est le 29 juillet, dans notre Hagiologie (calendrier des saints). Quelques monuments incertains et quelques légendes, qui charment les veillées, disent que Marthe fut embarquée, de force peut-être, sur un vaisseau demi-désarmé de ses agrès, avec Marie, Lazare et Marcelle, leur servante, et descendus à Marseille, et que de là Marthe se retira à Tarascon, en Provence, où l'on trouve, dit-on, son corps en 1187. Il y a des légendes plus incroyables que celle-ci. **DIXNE-BARON.**

MARTIAL, M. Valerius Martialis, naquit à Bilbilis en Espagne, et vint à Rome à l'âge d'environ vingt-deux ans, vers la 8^e année du règne de Néron. Doué d'un esprit élégant et facile, ennemi du travail et du tracassier, il préféra aux discussions lucratives du forum la vie oisive et sollicitieuse du poète protégé. Il reçut quelques faveurs de Titus et paraît avoir assez bien réussi auprès de Domitien. On lui donna successivement le rang de chevalier, celui de tribun, et les privilèges accordés aux citoyens qui avaient trois enfants. Il obtint même pour un assez grand nombre de protégés le droit de cité romaine. Martial payait tous ses patrons en flatteries, chantant leurs vertus, leur libéralité avant tout, leurs chiens, leur table et leurs maîtresses de tout sexe. Il aime lui-même tous les plaisirs de son siècle; il est connaisseur en gastronomie et met le public dans la confiance de ses plus honteuses amours, entremêlant tout cela de quelques protestations vagues sur la pureté de sa vie. A peu près tous les ans, il publiait un livre d'épigrammes comprenant ses flatteries, ses demandes, ses remerciements, ses plaintes, et de nombreux traits satiriques lancés contre les travers et les vices de toute espèce que sa morale facile attaque toujours comme des ridicules. Il a, du reste, soit réserve, soit prudence, la discrétion de ne pas citer les véritables noms.

Martial se plaint souvent de la vie qu'il mène, comme d'un insupportable esclavage. Il voudrait l'indépendance, la campagne avec des causeries d'amis, la paresse avec les plaisirs faciles, et ce bon dormir qu'il a chanté tant de fois avant la Fontaine. Il aurait pu réaliser ses vœux de retraite; car il avait une petite maison à Rome et une autre à la campagne; il avait ses mulets, ses esclaves; mais il fallait à cet homme de plaisir plus que le vivre et le couvert, et tant que dura la faveur dont il jouissait sous Domi-

tien, il n'eut pas le courage de réaliser ses propres désirs. Négligé par Narva, qu'il avait bien loué cependant, même quelquefois aux dépens de Domitien, il prit, vers la 2^e année de son règne, le parti de retourner en Espagne. Pline le jeune, qu'il avait loué, fit une partie des frais de son voyage.

Martial se trouva d'abord fort heureux. Il fait l'éloge de sa retraite dans une petite pièce adressée à son ami Juvénal. Mais bientôt l'esprit mesquin, jaloux et tracassier de sa petite ville lui fit regretter la société de Rome. Les libéralités de Marcella qu'on a crû mal à propos sa femme, et celles de quelques amis lui firent connaître, dans ses dernières années, une certaine aisance. Il vécut 3 ou 4 ans à Bilbilis, sans rien publier, et mourut peu de temps après avoir donné son 12^e et dernier livre, vers l'an 105 de J. C.

Le caractère de Martial n'a pas mérité l'extrême indulgence que lui ont accordée quelques critiques modernes, ni son esprit la sévérité de quelques autres, à la tête desquels il faut compter la Harpe. Nous avons de lui 1300 à 1500 épigrammes en XII livres, un recueil d'une trentaine de petites pièces sur différentes particularités des spectacles, deux livres de distiques sur des comestibles de toute espèce ou des objets de fantaisie qu'on offrait en cadeau à ses amis. On conçoit que dans le nombre il y ait, comme dit l'auteur, « du bon, du médiocre et du mauvais; » il a raison d'ajouter lui-même : « un livre ne se fait pas autrement. » Quant aux obscénités dont il est plein, elles passaient pour une des nécessités du genre, et sans le disculper entièrement, il faut surtout en accuser son siècle. Pline a loué sa bonhomie; mais Pline était de bonne composition pour ceux qui faisaient son éloge. On lui a trouvé d'autres qualités, mais on ne saurait lui accorder celles d'un homme qui se respecte lui-même. Son talent peut être loué avec moins de réserve. Sa réputation était très-grande chez les anciens; et il la mérita par la finesse et le mordant de son esprit. Ses épigrammes ne sont pas, comme celles de Catulle, une succession de traits satiriques. Toute la pièce est ordinairement faite pour amener le bon mot qui la termine. Cette manière est assez piquante et la plupart des épigrammatistes ont en cela suivi son exemple. Enfin c'est un peintre spirituel, et la lecture de Juvénal ne dispense pas de celle de Martial. **J. RUVV.**

L'édition *princeps* de Martial est celle de Venise, sans date (1470), in-4^o. Parmi les éditions plus modernes, nous citerons celles de C. Schre-

velius, Amsterdam, 1670, in-8°; de V. Colleson (*ad usum D.*), Paris, 1680, in-4°; de la collection Lemaire, Paris, 1825, 3 vol. in-8°, etc. Malgré plusieurs essais de traduction en français, tentés par Marolles, Simon, Anguis, et autres, Martial attend encore son interprète dans la langue française. SCHNITZLER.

MARTIALE (COUR). Par cour martiale, on entendait un tribunal militaire semblable en tout aux *conseils de guerre* (voy. ces mots). Après le 10 août, le peuple, furieux contre les Suisses et les combattants royalistes qui avaient échappé à la mort, demanda impérieusement à l'Assemblée législative la création d'une cour martiale pour les juger. Cette cour en envoya plusieurs à la mort.

MARTIALE (LOI) Après la révolution de 1789, le pouvoir royal, déjà fortement ébranlé, semblait devoir subir de nouvelles atteintes : une loi *martiale* pouvait seule lui donner une force momentanée : il l'eut. Ce furent les députés de la commune de Paris qui, le 21 octobre 1789, demandèrent la loi martiale à l'Assemblée constituante. Le meurtre d'un malheureux boulanger, fausement accusé d'apacement, l'audace de ceux qui avaient commis ce meurtre et étaient venus promener la tête de leur victime devant l'archevêché, où l'Assemblée siégeait depuis deux jours, furent les motifs qui poussèrent à cette démarche. D'après cette loi, chaque fois que les circonstances nécessiteraient sa proclamation, le canon d'alarme devait être tiré, et un drapeau rouge placé sur la maison commune, pour annoncer aux attroupements qu'ils devaient se disperser. En cas de non-dispersion des attroupements, la force armée marchait contre eux; le magistrat qui l'avait requise somrait par trois fois le rassemblement de se séparer. La première sommation était ainsi conçue : « Avis est donné que la loi martiale est proclamée; que tous attroupements sont criminels; on va faire feu, que les bons citoyens se retirent. » A la seconde et à la troisième, le magistrat se bornait à dire : « On va faire feu, que les bons citoyens se retirent. » Il devait faire dissiper les groupes par la force quand les trois sommations ne produisaient aucun résultat. La loi martiale fut proclamée le lendemain même du jour où elle fut votée, mais sans qu'il fût nécessaire de faire feu. Il en fut fait une plus sanglante application dans la journée du 17 juillet 1791. Une foule immense de citoyens, d'hommes, de femmes, d'enfants, étaient réunis ce jour-là au Champ-de-Mars pour signer une pétition dans laquelle on demandait à l'Assemblée la déchéance de Louis XVI. Deux

malheurs, c'étaient plutôt des malheurs que des meurtres, avaient signalé cette assemblée tumultueuse et hostile au pouvoir, lorsque la Fayette et Bailly, à la tête de la garde nationale, le drapeau rouge déployé, proclamèrent la loi martiale, et se rendirent au Champ-de-Mars, où les trois sommations furent et devaient être inutiles. Le peuple ayant riposté à une première décharge en l'air par une grêle de pierres, la Fayette commanda le feu en vertu de la loi de force dont il s'appuyait, et nombre de personnes perdirent la vie. — Les lois contre les attroupements que nous avons aujourd'hui sont en réalité des lois martiales; l'esprit en est le même : faire faire par le magistrat placé à la tête des troupes trois sommations successives, après lesquelles il ordonne au commandant de faire feu. Seulement, ni le drapeau rouge ni le canon d'alarme ne viennent donner une certaine solennité lugubre à la proclamation de la loi martiale actuelle, qui n'est connue que par les proclamations officielles des autorités.

DICT. DE LA CONV.

MARTIGNAC (vicomte GAYE DE), ministre de l'intérieur vers la fin de la restauration, naquit à Bordeaux, en 1776, d'une famille illustrée dans la littérature et la robe. De bonne heure il prit à tâche de ne pas mentir à cette double origine. En 1798, il accompagna, en qualité de secrétaire privé, Sieyès, nommé à la légation de Berlin; puis ses succès au barreau et dans les lettres lui attirèrent l'attention de ses compatriotes; enfin ses efforts en faveur des Bourbons pendant la période des cent-jours lui valurent la protection de la famille royale. Entré, à cette époque seulement, dans la magistrature, il fut fait procureur général près la cour royale de Limoges. En 1821, le département de Lot-et-Garonne l'envoya à la chambre des députés, où il prit place au côté droit. La cause monarchique n'eut pas de défenseur plus dévoué, ni l'opposition de plus constant adversaire. Aussi fut-il choisi, en 1823, pour accompagner M. le duc d'Angoulême, à l'armée d'Espagne, en qualité de commissaire civil du roi. Il remplit dignement cette mission, et contribua de tout son pouvoir au rétablissement de l'autorité royale. A son retour, il fut nommé secrétaire d'État, et bientôt après, directeur des domaines. En 1824, il reçut le titre de vicomte. Réélu, en 1827, par le département de Lot-et-Garonne, il fut, lors de la chute du ministère Villèle, porté au ministère de l'intérieur (4 janvier 1828). Il y marqua son passage par des principes de modération et un essai de fusion des différents partis qui lui attirèrent l'estime générale.

« Ce qui frappa le plus en lui, dit M. de Salvandy, ce ne fut pas seulement l'élévation de son talent, son improvisation pleine et facile, la grâce de sa parole, la magie de cette voix qui trouvait mille chemins pour arriver au cœur de ses adversaires comme de ses amis : les esprits attentifs reconnurent d'abord une situation nouvelle, un plan arrêté, des vœux de conciliation dont seulement on ne pouvait pas dire ce qui les conseillait le plus haut, ou bien un esprit qui savait prévoir, ou bien une âme qui ne savait pas haïr. »

Dans l'exposé des motifs d'un projet de loi sur l'administration communale, le ministre disait (9 février 1829) : « L'autorité royale se fortifie par un exercice ferme et manifeste de ses droits; elle s'affaiblirait en cherchant à priver un peuple qu'elle a enrichi des biens dont elle l'a doté. L'autorité royale a pour elle la légitimité, le droit et la force : il faut qu'elle ait encore l'équité et la raison; on la craint et on la respecte parce qu'elle est puissante; il faut qu'on l'aime parce qu'elle est juste et franche. C'est ainsi que nous entendons les intérêts du trône. » Malheureusement ce sage système ne devait pas prévaloir : la loi communale et la loi départementale furent retirées, par suite de l'adoption d'un amendement de la commission de la chambre des députés qui supprimait les conseils d'arrondissement. Abandonné du parlement et mal vu de la cour, le ministère ne put se soutenir : le prince de Polignac y fut appelé (8 août), et le vicomte de Martignac reprit sa place à la chambre, où la confiance de ses mandataires ne lui fit pas défaut.

Après la révolution de 1830, il ne crut pas devoir donner sa démission, et resta sur les bancs de la droite pour être encore utile à ses amis politiques. Un de ses plus beaux titres de gloire n'est-il pas en effet la défense qu'il présenta, lors de la mise en accusation des ministres de Charles X, en faveur du prince de Polignac? Après avoir accompli cet acte de générosité (18 décembre 1830), il reparut à peine à la chambre pour l'ouverture de la session suivante, et, depuis longtemps en proie à une douloureuse maladie, il succomba à Paris, le 3 mars 1852. Peu de jours avant sa mort, il avait annoncé la publication prochaine d'un ouvrage intitulé : *Essai historique sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de 1823* (Paris, 1852, 3 vol. in-8°). On lui devait *Ésope chez Xanthus*, comédie-vaudeville en 1 acte (Paris, 1801, in-8°); *le Couvent de Sainte-Marie-aux-Bois*, épisode, précédé d'une notice sur la guerre d'Espagne en 1823 (Paris, 1851, in-12), etc. DÉADDE.

MARTIN (SAINT), né vers l'an 316, à Sabarie (auj. Stein), dans la Pannonie (basse Hongrie), de parents païens, s'instruisit de bonne heure dans les dogmes du christianisme, à l'école des catéchètes de Pavie. A l'âge de seize ans, son père, qui était tribun militaire, le força à entrer dans l'armée. Il servit sous les drapeaux de Constantin et de Julien, et se retira ensuite dans les Gaules où il donna l'exemple de toutes les vertus. Tout le monde connaît, et la peinture a souvent reproduit, ce trait du saint guerrier qui, ayant rencontré un pauvre mal vêtu à la porte d'Amiens, coupa son habit en deux pour le couvrir. Selon la légende, Jésus-Christ lui apparut la nuit suivante revêtu de cette moitié d'habit, ce qui l'engagea à se faire baptiser bientôt après, l'an 337. Après qu'il eut passé plusieurs années dans la retraite, S. Hilaire, évêque de Poitiers, lui conféra l'ordre d'exorciste. Le désir de revoir sa famille l'ayant conduit en Pannonie, il fut attaqué dans les Alpes par deux voleurs dont l'un tenait déjà sa hache levée sur sa tête, lorsque l'autre, ému de compassion, lui sauva la vie, et se convertit. De retour dans son pays, Martin convertit aussi sa mère, et s'opposa avec zèle aux ariens qui dominaient en Illyrie. Fouetté publiquement pour avoir soutenu la divinité du Christ, il montra, au milieu de ce supplice, la constance des premiers martyrs; et, banni ensuite de sa patrie, il se rendit à Milan, d'où il passa bientôt dans l'île de Gallinaria pour échapper aux persécutions de l'évêque Auxence. Ayant appris qu'Hilaire était de retour de son exil, il alla s'établir près de Poitiers, rassembla un grand nombre de religieux et opéra plusieurs miracles. Sa réputation s'étant répandue de plus en plus, le peuple l'arracha à sa solitude (375), et le plaça, malgré lui, sur le siège de Tours. Pour se séparer du monde, il bâtit auprès de la ville, entre la Loire et un roc escarpé, le monastère de Marmoutiers, où il termina ses jours en 400. Ennemi des hérétiques, il donna cependant un bel exemple d'humanité en s'opposant de toutes ses forces à la condamnation à mort des priscillianistes, et en refusant de faire cause commune avec leurs persécuteurs acharnés. Martin est le premier saint qui ait reçu un culte public dans l'Église romaine. On raconte que, dans un repas où il assistait, l'empereur Maxime lui fit donner la coupe pour la recevoir ensuite de sa main. C'est cette anecdote qui a fait choisir saint Martin pour le patron des buveurs. Sa fête se célèbre le 11 novembre. Sa vie a été écrite par Sulpic-Sévère et par Fortunat. CONV. LEXICON.

MARTIN (PAPES). Il y en a eu cinq de ce nom.

Le premier, successeur de Théodore I^{er}, en 649, fut le 76^e évêque de Rome. Il était né à Tuderum, ou Todi, en Toscane, de parents considérés dans le pays ; et, grâce à son éducation, toutes les qualités du corps, de l'esprit et de l'âme se trouvaient réunies en lui. L'hérésie des monothélites était alors dans toute sa force. Ils n'admettaient dans Jésus-Christ qu'une seule volonté, qu'une seule nature, une opération unique et simultanée de la divinité et de l'humanité, en tant que cette dernière n'était jamais que l'instrument passif de la volonté divine. On avait écrit des volumes sur cette grande question. L'empereur Heraclius avait, à la sollicitation du patriarche Sergius, publié sous sa dictée l'édit appelé l'*Ecthèse* en faveur des hérétiques. L'Église en était troublée, et quatorze ans après (648), l'empereur Constant avait cru mettre un terme à ces désordres en lançant l'édit appelé *Type*, qui interdisait toute dispute sur cette matière. Martin I^{er} n'admit point cette indifférence. Il convoqua un concile de cinq cents évêques, fit condamner le *Type*, l'*Ecthèse*, le monothélisme, frappa d'anathème tous ceux qui avaient embrassé cette doctrine, et ordonna de croire aux deux natures de Jésus-Christ et de confesser l'incarnation et la Trinité. Il envoya sur-le-champ son décret à l'empereur, aux patriarches de Jérusalem, d'Antioche, à tous les évêques d'Orient. Paul, évêque de Thessalonique, essaya vainement de ménager les deux partis, le pape prononça son excommunication et la vacance de son siège. Mais l'empereur Constant soutint son *Type*, et envoya son chambellan Olympius à Rome pour arrêter le pape. Anastase le bibliothécaire ajouta que cet exarque ayant voulu faire assassiner Martin par son écuyer, Dieu fit un miracle en rendant le bourreau aveugle et la victime invisible. Théodore Calliopas, qui succéda à Olympius dans l'exarchat de Ravenne, fut plus heureux que lui : le 16 juin 653, il surprit le pape dans l'église de Latran, l'enleva à son peuple, l'embarqua sur le Tibre, et après trois mois de relâche dans les divers ports de l'Italie, il le jeta dans l'île de Naxos, où l'attendaient les traitements les plus odieux. Les gardes n'eurent égard ni à ses infirmités ni à son rang, il resta une année entière exposé à leur brutalité, et n'en sortit que pour être transporté à Constantinople, le 17 septembre 654. Il y fut donné en spectacle à la populace, qui l'assailit de nouveaux outrages. Enfermé trois mois dans la prison nommée *Prandearia*, il n'en sortit le 15 décembre que pour paraître devant le sacellaire Bucoleon, qui, sans pitié pour la maladie qui le consumait,

le força à se tenir debout pendant un interrogatoire aussi long qu'injurieux. Des témoins subornés l'accusèrent d'avoir conspiré contre la puissance impériale avec l'exarque Olympius. Il fut porté sur une terrasse où l'empereur pouvait l'apercevoir, livré aux insultes du peuple, dépouillé du pallium, de tous ses vêtements, entraîné à travers la ville tout nu et enchaîné jusqu'à la prison de Diomède. Deux femmes attachées au geolier eurent pitié des souffrances et de la nudité du pape ; elles le couvrirent, le réchauffèrent ; l'empereur lui-même revint sur l'arrêt de mort qu'il avait prononcé ; et après trois mois de captivité il le fit embarquer, le 26 mars 655, pour Chersonèse, où Martin arriva le 15 mai suivant. C'est dans ce lieu d'exil que le mort vint le délivrer de ses peines, le 16 septembre de la même année, après avoir donné un grand exemple de fermeté et de patience.

MARTIN II, ou MARIN, se nommait Galésien Fallisque avant son élection ; il était fils de Palomb, Français d'origine ; succéda en 882 à Jean VIII, et fut le 112^e pape. Il avait en 869 montré quelque fermeté dans le concile qui avait condamné le patriarche Photius, et ne la démentit point sur le saint-siège. Il renouvela cette condamnation et rétablit Formose dans son évêché de Porto. C'est à peu près tout ce que l'histoire en raconte. Wilhem de Malmesbury y ajoute seulement qu'il envoya un morceau de la vraie croix à Alfred, roi d'Angleterre, et qu'à la prière de ce monarque il affranchit de tout tribut l'école des Anglais à Rome. Il mourut en 884, après un pontificat d'un an et cinq mois.

MARTIN III, ou MARIN II, 132^e pape, succéda à Étienne IX en 943. Son règne de trois ans et demi fut obscur et paisible. L'histoire dit seulement qu'il ne s'occupa que d'assister les pauvres, réparer les églises et pratiquer les devoirs de la religion.

MARTIN IV, Français de naissance, se nommait Simon de Brie, né à Montpincé. Dans cette petite province, il avait été chanoine et trésorier de saint Martin de Tours. Fait cardinal par Urbain IV en décembre 1261, il avait exercé deux légations en France, et se trouvait cardinal du titre de Sainte-Cécile à la mort de Nicolas III. Le conclave se tint à Viterbe et dura six mois. Martin IV, élu le 22 février 1281, se fit prier un moment ; on fut même obligé de déchirer son manteau pour le revêtir des ornements de la dignité pontificale, mais il se résigna bientôt et fut le 145^e pape. Il n'osa cependant paraître à Rome au milieu de deux factions qui s'y disputaient l'autorité. Il fallut pour l'y décider que

ses amis engageassent le peuple à lui confier les fonctions de sénateur, et l'abbé Fleury a raison de s'étonner qu'un prince souverain eût accepté de ses sujets une magistrature subalterne dans sa capitale. Martin IV conféra plus tard cette même dignité à Charles d'Anjou et le couronna à Orviète, comme roi de Sicile, le 12 avril 1281. Son dévouement pour ce prince le porta jusqu'à prononcer l'excommunication et la déposition de Michel Paléologue, dont Charles convoitait les États. Mais l'empereur de Constantinople se vengea cruellement en aidant les menées de Jean de Procida, qui aboutirent à un massacre connu sous le nom de *vèpres siciliennes*. Charles, dont la flotte était déjà prête à faire voile pour l'Orient, vint demander justice à Martin IV du meurtre de ses soldats; et les Siciliens lui envoyèrent de leur côté des ambassadeurs pour protester de leur obéissance au saint-siège, quoi qu'ils se fussent donnés à Pierre d'Aragon. Le pape n'écouta que les plaintes de Charles. Gérard Bianchi, de Parme, cardinal de Sabine, monta par ses ordres sur la flotte française; et les foudres de l'Église furent lancées sur les Siciliens et le roi d'Aragon. Mais il eut la douleur de voir échouer tous ses projets, et, témoin de la mort de Charles d'Anjou, de la destruction de sa flotte, de la captivité de son fils, de l'impuissance des anathèmes contre l'Aragonais, dont il avait en vain donné les États à Philippe le Hardi, il mourut le 28 mars 1285 à Pérouse, après un pontificat de quatre ans, un mois et trois jours.

MARTIN V, 214^e pape, était Romain de naissance et de l'illustre famille des Colonne; référendaire sous Urbain VI, nonce en Italie sous Boniface IX, cardinal de la création d'Innocent VII, légat de Jean XXIII dans l'Ombrie, Othon de Colonne fut enfin élu pape le 11 novembre 1417, pendant le concile de Constance, et après une vacance de deux ans et demi. Il succéda tout à la fois à Jean XXIII, à Grégoire XII et à l'antipape Benoît XIII, qu'avait déposés le concile. Le supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague fut le premier événement de son pontificat, après quoi il congédia les prélats, et partit le 16 mai 1418 pour Rome, malgré les prières de l'empereur Sigismond, qui voulait le fixer en Allemagne. Son voyage fut une longue suite d'ovations et de magnificences. Il séjourna trois mois à Genève, quatre à Mantoue, deux ans à Florence. C'est dans cette ville qu'il reçut la soumission de Jean XXIII et celle du général Braccio de Pérouse, qui s'était emparé de Rome, où il entra enfin le 22 septembre 1420, aux acclamations d'un peuple fatigué d'un aussi long

schisme. Le refus qu'il fit de ratifier l'adoption d'Alphonse d'Aragon par Jeanne, reine de Naples, lui attira l'animadversion de la cour espagnole, où le vieux Pierre de Luna (Benoît XIII) s'était retiré. La mort de cet antipape ne finit point la querelle. La cour d'Aragon lui en suscita une autre dans la personne de Gilles Munox, qui se laissa introniser à Peniscola, sous le nom de Clément VIII. Alphonse ne s'en tint point à cette ridicule cérémonie, il fomenta des révoltes en Italie contre le pape et les partisans de Louis d'Anjou, qui lui disputait le royaume de Naples; et Martin V usa de son côté des armes ordinaires du saint-siège. Mais l'habileté du cardinal de Foix rétablit la paix entre les deux puissances; et vers la fin de mai 1429, Alphonse et son fantôme de pape se soumirent à la cour de Rome. Munox en fut récompensé par l'évêché de Majorque. Alphonse Borgia reçut celui de Valence, pour prix des soins qu'il avait donnés à cet accommodement. Pendant ce discord, Martin V s'était occupé de réformer les mœurs dépravées des cardinaux, de réunir les Églises grecque et latine, d'apaiser le différend des ducs de Brabant et de Gloucester, que Jacqueline de Hainaut avait épousés tous deux, et qui s'en disputaient la possession l'épée à la main. Il avait purgé le territoire de Rome des brigands qui le désolaient, réparé les églises et les édifices de sa capitale, reconquis la Romagne et la Marche d'Ancône sur les rebelles des deux pays. Mais il avait essayé vainement de soumettre les hussites et wiclétites de Bohême par les armes de l'empereur Sigismond et des princes allemands. Le belliqueux évêque de Winchester, qu'il avait promu au cardinalat en 1426, avait levé une grosse armée; elle avait été mise en déroute le 21 juillet 1427 par les Bohêmes. Martin V s'efforça vainement de réconcilier le roi de Pologne Wladislas avec le grand-duc de Lithuanie son frère, et de tourner leurs armes contre les hussites. La guerre civile continua en Pologne; et la croisade prêchée par le légat Julien, cardinal de Saint-Ange, ne donna à Sigismond qu'une armée dont les Bohêmes firent encore justice. Il songeait en même temps à ouvrir le concile qu'il avait convoqué à Bâle; mais une attaque d'apoplexie l'enleva le 20 février 1431, à l'âge de soixante-trois ans, au milieu des vastes projets qu'il pensait exécuter pendant la durée de ce concile. Celle de son pontificat fut de treize ans, trois mois et douze jours; ses restes, renfermés dans un tombeau d'airain, furent déposés dans l'église de Latran.

VIENNET.

MARTIN. Il était fils du roi d'Aragon,

Pierre IV, et obtint en 1391 la main de la princesse Marie, fille de Frédéric II, dit *le Simple*, roi de Sicile. Cette lie était alors désolée par la rivalité des Catalans et des barons du pays, et par le schisme qui régnait dans l'Église romaine. Deux papes, Urbain VI et Clément VII, se disputaient la chaire apostolique et prétendaient disposer de la souveraineté de la Sicile, regardée comme un fief du saint-siège. Martin réussit à triompher de ses adversaires, mais la lutte se prolongea si longtemps qu'il ne commença à régner paisiblement qu'en 1399. Ayant perdu la reine Marie en 1401, il se remaria dans la même année à Blanche, fille du roi de Navarre, puis se rendit en Aragon en 1405 et revint précipitamment dans ses États, où de nouveaux troubles avaient éclaté. Il les apaisa par sa prudence et sa fermeté, et périt en Sardaigne le 25 juillet 1409, par l'insalubrité du climat, à l'âge de 35 ans. Il fut regretté de ses sujets, dont il avait mérité l'attachement en leur procurant quelque repos. En effet, rien n'était plus rare à cette époque, où les nobles, cantonnés dans leurs châteaux, troublaient sans cesse la tranquillité publique. C'était le fruit du système féodal, dont les vestiges subsistent en Sicile même encore aujourd'hui. SAINT-PROSPER.

MARTIN (CLAUDE). Cet homme que la fortune se plut à combler de ses faveurs les plus rares, qui, pauvre et sans autre ressource que son intelligence, parvint à conquérir une grande puissance, la seule réelle peut-être, la puissance de l'or, cet homme qui sut briller par sa magnificence dans un pays où la magnificence est chose banale et court les rues, naquit à Lyon en 1732, d'une famille honnête. Son père était tonnelier. Le jeune Martin apprit à lire et à écrire; les enfants du pauvre, on le sait, ne peuvent aller au delà de ces notions premières. Mais ce qui ne s'apprend pas au collège, ce que l'éducation refuse presque toujours aux enfants des riches, le génie, la nature l'avait généreusement donné au fils du tonnelier; il n'avait pas eu de maîtres et il savait les mathématiques. A vingt ans, à cet âge où la vie apparaît si belle d'illusions et de prestiges, Martin, dominé par un pressentiment secret, s'arracha aux embrassements de sa mère, et partit comme simple volontaire, dans la compagnie des guides du général Lally; il fit dans l'Inde la guerre de 1756, et déserta ensuite les drapeaux pendant le siège de Pondichéri. Chose remarquable, et que les moralistes feraient bien de nous expliquer, cette trahison, vingt-neuf hommes ordinaires sur trente l'auraient payée de leur vie; elle devint pour Martin la

source d'une immense fortune. Le gouverneur de Madras le nomma commandant d'une compagnie formée de prisonniers français : envoyé avec ce corps dans le Bengale, il fait naufrage, échappe à une mort presque certaine, et arrive à Calcutta, où le conseil général lui accorde un guidon de cavalerie. Une carte des États du nabab d'Aoude, qu'il lève bientôt après sur l'invitation de ce prince, lui gagne son affection, et il est fait surintendant général de son arsenal. Dès lors, Martin n'a plus qu'à former des désirs pour les voir aussitôt réalisés. Un palais somptueux, décoré avec tout le luxe de la féerie orientale, s'élève pour lui dans la ville de Lucknow : là, des fêtes telles que l'imagination la plus poétique doit les rêver, viennent bercer mollement l'heureux favori. Sur les bords du Gange, une maison fortifiée à l'europpéenne protège ses trésors, et lui offre encore en cas de malheur un asile assuré. La péripétie ordinaire dénoua ce drame commencé dans l'échoppe d'un artisan et terminé dans un palais de satrape. Martin mourut en 1800, laissant une fortune de 12 millions, sur lesquels il légua par testament 700,000 fr. à sa ville natale, autant à Calcutta, autant à celle de Lucknow, pour établir dans chacune d'elles une maison d'éducation en faveur des enfants pauvres des deux sexes, et sur lesquels il faisait prélever en outre un capital dont les revenus devaient être distribués aux pauvres de Lucknow, de Chandernagor et de Calcutta. Le fils du tonnelier n'oublia pas non plus ses esclaves et ses eunuques; il leur accorda la liberté, et son lit de mort fut arrosé des larmes de la reconnaissance. DICT. DE LA CONV.

MARTIN (JOHN). Il est des artistes qui n'ont rien de commun avec la société qui les environne, sur lesquels les théories de leurs prédécesseurs n'ont aucune prise; ils échappent par le fait de leur organisation exceptionnelle à toutes les influences étrangères. Aucune école ne les réclame; ils n'ont pour maître que leur génie : ils ont une poétique à leur usage; leur imagination est un monde; et même la vérité de la nature, devant laquelle toute créature se trouve petite, ne leur apparaît qu'à travers un prisme pour se modifier, se poétiser, s'agrandir, selon leur inflexible volonté : ainsi, on ne pourra juger leurs œuvres que du point de vue de leur individualité; la critique ne les comprendra pas toujours, et perdra son temps à les analyser, à les expliquer. Pour ces artistes, qui ne s'autorisent d'aucune plastique connue, il n'y a que des succès d'enthousiasme ou de ridicules défaites : il faut les adopter tels qu'ils sont ou nier

leur talent. C'est à cette classe d'hommes originaires qu'appartient le peintre anglais John Martin. — Il y a environ 16 ans, à l'époque où M. Victor Hugo écrivait ses *Orientales*, on accueillit avec enthousiasme les premières pages bibliques de cet artiste, qui, dès son début, s'était placé au rang des célébrités contemporaines. La gravure à l'aquatinta reproduisit souvent et toujours avec beaucoup de succès *le Déluge, les Destructions de Ninive et de Babylone, le Festin de Balthazar, Josué arrêtant le soleil, le Peuple hébreu quittant l'Égypte*, etc. On s'étonnait de la hardiesse, de la grandeur épique de ces compositions, de cette puissante antithèse de lumière et d'obscurité, de ces perspectives immenses, de cette architecture colossale, de ces énormes blocs de granit que couvraient des fourmillières d'êtres humains. — La réputation de Martin devint en peu de temps immense, et bientôt les imitateurs se précipitèrent en foule dans la voie dangereuse qu'il avait ouverte. Les peintres Danby et Linton apprirent à leurs dépens que ce style qui n'avait que l'apparence d'un procédé serait un écueil pour quiconque voudrait l'aborder. Le graveur Lucas, MM. Louis Boulanger et Champin arrivèrent seuls avec beaucoup de peine à produire des imitations assez bonnes de la manière de Martin. — A l'exposition de Paris de 1835, on put voir l'un des plus beaux tableaux de ce maître, *le Déluge*. On demeurait froid en face de cette œuvre, dont on avait tant de fois admiré la gravure par Lucas ou Jazet, et de fait la gravure avait beaucoup avantagé la peinture, qui n'excita que peu de sympathies et de sévères critiques. On se rappela *la Bataille des Cimbres* de Decamps, tableau bien supérieur au *Déluge*, quoiqu'il eût été conçu dans le système de Martin, et sa manière de peindre fut comparée à celle de M. de Forbin. A Londres, il ne fut pas plus heureux qu'à Paris, et il vit échouer ses prétentions aux honneurs académiques. Il avait en 1837 un tableau à l'exhibition publique. On a dit qu'on retrouvait dans cette toile les belles qualités qui constituent sa manière : ce sont encore de grandes images, des effets puissants ; mais à Londres comme à Paris, on se lasse de voir toujours les mêmes choses, et Martin devra, s'il veut soutenir sa réputation, changer sa manière, à l'exemple de Wilkie, ou s'inspirer des beautés de la nature, comme Turner.

A. FILLIOUX.

MARTIN (JEAN-BLAISE), célèbre chanteur, naquit à Paris le 14 octobre 1769. Petit-fils d'un peintre qui eut quelque renommée sous Louis XIV,

il resta orphelin de bonne heure, et fut élevé par un oncle qui cultiva ses heureuses dispositions pour le chant. Dès sa plus tendre enfance, on admirait déjà la pureté et l'étendue de sa voix ; on applaudissait aussi son talent naissant sur le violon. Peut-être même eût-il donné la préférence à ce roi des instruments ; mais l'échec qu'il essuya lorsqu'il concourut pour se faire admettre à l'orchestre de l'Opéra, lui fit reporter tous ses soins sur la musique vocale. Cette fois, quoique ses premières tentatives pour aborder la grande scène de l'Académie royale de musique eussent encore été repoussées, il n'en persista pas moins dans ses études, et vers la fin de l'année 1788, il se fit entendre dans les concerts de l'hôtel de Bullion, où sa belle voix de baryton obtint un brillant succès. Cet heureux début lui valut, en janvier 1789, un engagement dans la troupe du théâtre de Monsieur qui s'organisait alors avec des artistes italiens et français. Il parut pour la première fois sur la scène, dans le rôle du fils du marquis de Tulipano, opéra de Paësiello, traduit. Le genre italien lui fournit en cette circonstance d'excellents modèles, dont il sut habilement profiter. En 1794, il passa au théâtre de Favart, où il vint compléter l'admirable ensemble déjà formé par Elleviou, Chenard, M^{mes} Saint-Aubin et Dugazon. Quand ce théâtre opéra sa réunion avec celui de Feydeau, en 1801, Martin fut admis dans la nouvelle troupe de l'Opéra-Comique. C'est principalement à compter de cette époque que ce chanteur, adoré du public, sut constamment, avec Elleviou, attirer la foule. Resté seul en possession de la faveur, après le départ de ce dernier, arrivé en 1813, il continua pendant plusieurs années à fixer la vogue. Les opéras dans lesquels il eut le plus de succès furent successivement *l'Irato, une Folie, Ma tante Aurore, Picaros et Diego, Gulistan, le Charme de la voix, Jean de Paris, le Nouveau Seigneur du village, Joconde, Jeannot et Colin, le petit Chaperon-Rouge, les Voitures versées, le Maître de chapelle*, etc. Fatigué d'un aussi long service, il prit sa retraite le 31 mars 1823 ; mais un intervalle de repos ayant rendu à sa voix toute sa souplesse, il reparut dans le courant de l'année 1826, à Feydeau, où il arracha de nouveaux applaudissements aux amateurs dont il avait fait autrefois les délices. Revenu de nouveau dans la retraite, on le vit avec surprise en sortir encore une fois, en 1834, pour jouer, à l'âge de soixante-cinq ans, le principal rôle d'un opéra nouveau de M. Halévy, *la Vieillesse de Lafleur*. A la suite de cette dernière apparition,

il ne fit plus que languir, et la mort de sa fille, en 1836, vint lui porter le coup fatal. Il mourut le 28 octobre 1837, à la Ronzière, près de Lyon, chez Elleviou. Cet ami dévoué lui a peu survécu : on sait qu'il est mort d'une attaque d'apoplexie, à Paris, au commencement de l'année 1842.

La voix de Martin était un magnifique baryton, composé du ténor avec les sons graves de la basse. Pendant plus de 30 ans, il conserva un timbre d'une grande fraîcheur. Acteur médiocre il était un chanteur plein de verve et possédant à fond la connaissance de la musique. Dès l'année 1825, il fut nommé professeur au Conservatoire, et il garda cette place jusqu'à la fin de sa carrière. Il voulut aussi s'essayer dans la composition : on a de lui quelques romances, et un opéra intitulé *les Oiseaux de mer*, qui tomba à Feydeau, en 1796.

DÉADRE.

MARTIN, *Acridotheres*. Genre d'oiseaux de l'ordre des omnivores. Caractères : bec conique, allongé; mandibules très-comprimées, à bords tranchants, avec la base nue : la supérieure faiblement échancrée à la pointe qui est un peu fléchie; narines ovoïdes, placées de chaque côté du bec et près de la base, en partie recouvertes par une membrane plumée; quatre doigts : trois devant, dont l'intermédiaire, moins long que le tarse, est soudé à sa naissance avec l'extérieur; première rémige presque nulle, la deuxième et la troisième plus longues. Les martins ont avec les étourneaux la plus grande analogie de mœurs; comme eux on les voit presque toujours en troupes plus ou moins nombreuses, voler assez bruyamment d'un champ à l'autre, et y faire une recherche exacte des insectes cachés sous la feuille, ou réfugiés entre les mottes de terre. Ils paraissent se nourrir de préférence de sauterelles et de criquets, dont ils font une telle consommation, que, dans les régions où ces orthoptères apparaissent en masses innombrables, on élève des martins expressément pour les opposer au fléau destructeur. C'est le seul moyen que l'on ait pu employer avec succès pour purger certaines îles de la désolante multiplication de ces insectes. D'un naturel très-familier, les martins ne témoignent qu'une faible appréhension à la vue de l'homme; ils se mêlent parmi les troupeaux et rendent même de grands services aux animaux sur lesquels ils s'accroupissent, en les débarrassant de la vermine qui les rongé. Ce sont sans doute ces soins et la fréquentation habituelle des paisibles habitants des prairies qui ont déterminé quelques ornithologistes à donner à ces oiseaux la dénomination de *pastor*.

Les martins sont très-dociles aux leçons qu'on leur donne, et retiennent avec facilité les sons qu'ils entendent fréquemment. On assure même que, quoique à l'état de liberté, on les a entendus contrefaire le chant des oiseaux domestiques, et même imiter le bêlement des agneaux. Les habitants civilisés de l'Inde et de l'Afrique se plaisent à élever ces oiseaux qui, en revanche, les amusent par la gentillesse de leurs manières et la vivacité de leurs mouvements. Il paraît probable que ces oiseaux ont deux couvées par an, du moins les jeunes que l'on a observés à deux époques éloignées d'une même saison, tendent à le faire croire; les voyageurs se taisent sur leur nidification, de même que sur la durée de l'incubation. Levaillant, qui a cherché à observer l'une et l'autre, est porté à croire qu'ils nichent dans des trous creusés en terre. La seule espèce qui paraisse passagèrement en Europe place quelquefois son nid dans des trous d'arbre ou des crevasses de ruines. Outre les insectes et dans les temps de disette de cette nourriture, on voit les martins attaquer les petits quadrupèdes, tels que souris et mulots, les dépecer et se repaître de leur chair; ils se jettent quelquefois sur les fruits qu'ils gâtent outre mesure, sans en faire une grande consommation.

MARTIN-CHASSEUR, *Dacelo*. Genre d'oiseaux de l'ordre des alcyons, et qui a pour caractères : bec gros, fort, tranchant, dilaté sur les côtés, convexe en dessus, sans arête vive, déprimé à sa base, subitement comprimé et courbé à la pointe qui est très-évasée; mandibule inférieure large, concave, plus courte que la supérieure, terminée en pointe; narines percées obliquement de chaque côté de la base du bec, à moitié fermées par une membrane couverte de plumes; pieds assez robustes; tarse plus court que le doigt intermédiaire auquel sont unis l'externe jusqu'à la troisième articulation, et l'interne jusqu'à la seconde, le pouce large à sa base; ailes médiocres; première rémige plus courte que la seconde qui est un peu moins longue que la troisième; plumage non lustré, à barbes faibles et décomposées.

Des considérations contestées longtemps par différents ornithologistes, et admises par quelques autres, ont porté Leach à réaliser une idée produite par Levaillant, et qui consiste à enlever du genre martin-pêcheur l'espèce connue sous le nom de *géant*, pour en former le type d'un genre nouveau, auquel il a donné un nom que l'on a traduit en français par le mot composé martin-chasseur, dénomination admise d'abord spécifiquement par Levaillant. Quoique l'on soit bien

pénétré de la justesse des motifs qui rendent les méthodistes extrêmement sévères dans les nouvelles formations de genres, on est de suite porté à admettre que la différence de mœurs, si tranchée entre les martins-pêcheurs et les martins-chasseurs, est suffisante pour ne point confondre les uns et les autres dans une simple division d'un même genre. Du reste cette différence de mœurs et d'habitudes n'est point la seule qui puisse justifier l'établissement du genre; on en retrouve d'autres dans la nature du plumage, qui suffisent pour faire reconnaître, même à la simple vue, un martin-chasseur d'avec un martin-pêcheur : dans les premiers, une souplesse soyeuse dans les barboles remplace le tissu serré, roide et lustré qui constitue les plumes des autres, et qui convient admirablement à leur manière de chercher leur nourriture. La forme de la queue, et même celle des ailes, aident encore à reconnaître les espèces de l'un et de l'autre genre. Les martins-chasseurs habitent les forêts touffues, et ne se trouvent qu'accidentellement, comme les autres sylvains, sur les bords des ruisseaux; non moins sauvages que les martins-pêcheurs, ils n'évitent cependant pas, ainsi que l'a avancé Sonnerat, la société des autres oiseaux, car plusieurs observateurs les ont vus disputant aux merles et aux moucherolles, les insectes dont ils font presque leur unique nourriture. Ils construisent leur nid dans un creux ou entre la bifurcation des arbres élevés. Leur ponte consiste en quatre ou cinq œufs d'un blanc bleuâtre, élégamment tiqueté de brun.

MARTIN-PÊCHEUR. *Alcedo.* Les oiseaux réunis dans ce genre appartiennent à l'ordre des alcyons. Caractères : bec long, droit, anguleux, tranchant, gros à sa base, pointu, rarement déprimé; narines placées de chaque côté du bec et près de sa base, percées obliquement, presque entièrement fermées par une membrane nue; pieds courts, placés fort en arrière du corps; jambes découvertes; tarsi assez gros et arrondis; quatre doigts, trois en avant, dont l'externe soudé à l'intermédiaire jusqu'à la seconde articulation, l'interne ne l'est que jusqu'à la première, un en arrière fort large à son origine; ongles épais, celui du pouce plus petit; première et seconde rémiges moins longues que la troisième qui dépasse toutes les autres. Quoique la nature ait prodigué tout le luxe de sa palette sur la robe lustrée des martins-pêcheurs, il semble néanmoins qu'elle n'ait voulu rien faire de plus pour ces tristes oiseaux; tout l'éclat de leur plumage ne peut effacer l'impression désagréable, que font sur les sens ou que laissent dans l'ima-

gination, une conformation trapue et pour ainsi dire grotesque, des mœurs âpres et solitaires. En effet, si l'on met en opposition leur cri perçant avec le chant mélodieux du rossignol, leur vol brusque et rapide avec l'agréable légèreté de la bergeronnette, leurs habitudes défiantes avec l'agaçante familiarité du pinçon, leur sombre maintien avec l'aimable pétulance du chardonneret, enfin leurs accouplements passagers avec les constantes amours de la colombe, on sera obligé d'avouer que, malgré l'infériorité de leur parure, les hôtes enjoués des bocages l'emportent de beaucoup sur les fastueux mais tristes martins-pêcheurs.

Quoique ce genre soit assez nombreux en espèces, on n'en trouve qu'une seule en Europe, et comme elle est également répandue dans les deux autres parties de l'ancien continent, il ne serait point étonnant qu'elle fût originaire d'un climat où les oiseaux se distinguent par la vivacité des couleurs, qu'une circonstance particulière ait déterminé son expatriation, et qu'ensuite cette espèce ayant vainement cherché à regagner les lieux de naissance où l'instinct ramène soit habituellement, soit périodiquement, la plupart des oiseaux, elle ait laissé des colonies égarées dans toutes les régions qu'elle a successivement parcourues. Ces colonies étant parvenues insensiblement à se faire un climat où elles étaient demeurées, il en est résulté que l'espèce du martin-pêcheur alcyon est devenue propre à toutes les températures.

Les martins-pêcheurs ne fréquentent que les bords ombragés des fleuves et des ruisseaux : rarement on les trouve sur les dunes, sur les rivages arides; il est vrai que l'embarras qu'ils éprouvent dans la marche leur interdit en quelque sorte l'accès de ces côtes. Doués d'une patience extrême, ils sont constamment occupés à guetter les petits poissons dont ils font leur principale nourriture; immobiles sur l'une des branches qui garnissent la rive, ou sur la pointe du rocher que baigne une eau tranquille, ils attendent, les regards fixement tournés vers la surface de l'onde, que l'objet de leur persévérance s'y montre. Dès qu'ils l'ont aperçu, aussi prompts que l'éclair, ils s'élancent perpendiculairement, et la proie se trouve saisie avant même qu'elle ait eu le temps de songer à la fuite. Il arrive assez souvent que ces oiseaux pêchent en volant; on les voit alors, dans leur course rapide, décrire brusquement un angle parfait, plonger la tête dans l'eau et se relever tout aussitôt avec le poisson dans le bec. Quelquefois celui-ci est trop gros pour être avalé en entier; dans ce cas, l'oi-

seau le dépose sur une pierre, et à coups de bec il le dépece avec l'adresse que procure l'habitude de l'exercice. Lorsqu'il y a pénurie de poissons, ils se jettent sur les larves d'insectes aquatiques. Les martins-pêcheurs vivent isolés, jamais on ne les rencontre en troupes, et quand le besoin de se reproduire leur fait rechercher une compagne, la sociabilité n'existe entre eux que durant le temps nécessaire pour terminer la couvée et voir la jeune famille en état de pourvoir elle-même à sa nourriture. Ils nichent dans les terriers que pratiquent le long du rivage les petits amphibiés; ils en consolident la galerie avec de la terre gâchée, de manière à pouvoir y déposer avec sécurité la ponte qui est de quatre à huit œufs ordinairement tout blancs. Le mâle et la femelle les couvent alternativement, et viennent après apporter la pâtée aux jeunes.

On a prétendu que les martins-pêcheurs, que l'on voit plus fréquemment en hiver qu'en été, se retireraient pendant la belle saison dans les parties les plus obscures des forêts; ce fait n'a point été constaté, et il paraît qu'il a été avancé trop légèrement; si ces oiseaux apparaissent en plus grand nombre en hiver, c'est qu'alors les feuilles ne les dérobent point à la vue, que la recherche de la nourriture leur cause plus d'exercice, et que lorsque la gelée vient glacer la surface des rivières, ils sont forcés de longues excursions avant de trouver des endroits propres à la pêche.

Les martins-pêcheurs n'ont qu'une mue annuelle. Les femelles diffèrent peu des mâles, et les jeunes leur ressemblent entièrement; on distingue néanmoins ceux-ci à la couleur du bec et des pieds qui n'acquièrent leur véritable couleur qu'après la première mue.

MARTINET. *Cypselus*. Ce genre d'oiseaux fait partie de l'ordre des chélidons; il est caractérisé par un bec très-court, peu apparent, en partie caché par les plumes du front, triangulaire, déprimé, large à sa base. L'angle des mandibules s'étend jusqu'au-dessous des yeux. Les narines sont larges, placées longitudinalement vers le haut du bec, près de l'arête, couvertes en arrière par une membrane élevée dont les bords sont garnis de petites plumes semblables à celles du capistrum. Les tarses sont extrêmement courts : quatre doigts entièrement divisés, et tous dirigés en avant; ils sont courts et gros de même que les ongles. Les ailes sont très-longues. La queue est composée de dix rectrices.

Comme les hirondelles avec lesquelles ils ont été longtemps confondus, les martinets semblent être exclusivement du domaine de l'air.

C'est le matin, ainsi que vers le soir et même pendant une partie de la nuit, qu'ils aiment à donner un libre essor à leur étonnante mobilité et parcourir en un instant des distances que l'imagination admettrait avec peine, si le phénomène ne se reproduisait constamment à nos yeux; dans le milieu de la journée, lorsque la chaleur solaire se développe avec le plus d'intensité, les martinets fuient son trop ardent contact; ils se retirent dans des trous de murailles ou de masures, dans des crevasses de rochers dont ils font leur retraite journalière, et où l'on assure qu'ils se livrent au sommeil. Il faut à ces oiseaux une température presque absolument uniforme; c'est pour cela que ne pouvant séjourner longtemps dans les mêmes lieux, ils sont assujettis à des voyages, pour ainsi dire continuels, et pour lesquels la nature semble les avoir doués d'organes très-favorables. Les points culminants des lieux qu'ils habitent, les tours, les monuments élevés, les pics de rochers sont ordinairement choisis par ces oiseaux, de mœurs un peu farouches, comme points centraux de leurs voyages aériens; souvent ils se poursuivent dans la même direction par bandes de huit à dix, mais jamais ils ne se mêlent avec d'autres espèces, et lorsque de la plus haute portée à laquelle la vue peut atteindre, on aperçoit des oiseaux fendre l'air avec rapidité, et en laissant échapper des sifflements aigus, on peut être certain que ce sont des martinets.

C'est toujours en volant que les martinets pourvoient à leur nourriture, et pour exécuter leur chasse, ils n'ont qu'à tenir leur bec ouvert : la cavité de la bouche, extrêmement étendue et constamment humectée par une humeur visqueuse, retient contre ses parois les insectes répandus sur la route sinueuse des martinets, et qui sont en quelque sorte engouffrés dans cette énorme bouche. L'oiseau paraît ne les avaler que lorsqu'il éprouve le besoin de nourriture, ou lorsqu'il en juge le nombre assez considérable. Quand la soif se fait sentir, il effleure la surface d'un ruisseau ou d'une rivière, y plonge habilement la tête et se relève avec la plus grande vivacité, après s'être gorgé de liquide. Sa vue doit être extrêmement perçante, car on a souvent observé que des martinets se dirigeaient de très-loin vers un petit insecte voltigeant autour d'une fleur ou au-dessus des eaux. Son courage est beaucoup au dessus de sa taille, et il le déploie surtout quand il s'agit de défendre sa couvée contre l'attaque des petits oiseaux de proie; alors il n'hésite pas à lutter contre des forces huit ou dix fois supérieures, et quand il est obligé

de succomber, ce qui arrive assez ordinairement dans des combats aussi inégaux, ce n'est qu'après avoir épuisé toute sa vigueur et quand il est prêt à périr. Les martinets ne s'abattent jamais volontairement dans les plaines, ils y éprouveraient trop de difficultés pour reprendre le vol : l'extrême longueur de leurs ailes, jointe à l'exiguïté du tarse, rend leur marche très-pénible sur un terrain parfaitement uni, et ce n'est que lorsqu'à l'aide d'un balancement favorable, ils ont pu atteindre une pierre ou une motte de terre plus élevée, qu'ils s'élancent dans leurs régions favorites où des oiseaux de même taille se trouvent en possession de leur disputer la supériorité du vol. De même que les hirondelles, les martinets vont chaque année déposer dans les mêmes lieux les fruits de leurs amours, ce qui peut faire penser qu'il existe beaucoup de constance dans leurs unions; ils y retrouvent le nid qu'ils ont primitivement construit, et qui consiste en débris de feuilles, de tiges, et en couches de duvet appliquées et collées les unes sur les autres, au moyen de l'humeur glutineuse qu'ils secrètent par le bec. Ils n'ont chaque année qu'une légère réparation à faire à ce nid qui reçoit ensuite trois ou quatre œufs d'un blanc pur. Dès que ces œufs sont éclos, les père et mère apportent simultanément la becquée aux jeunes, et lorsque ceux-ci sont en état de quitter le nid, déjà la famille songe aux préparatifs du départ pour aller sans doute se séparer dans d'autres climats.

Les jeunes martinets diffèrent peu des vieux dont les couleurs sont les mêmes dans les deux sexes, chez la plupart des espèces. D'après la concordance des observations faites par plusieurs voyageurs, la mue annuelle s'opère de très-bonne heure, au mois de février, consécutivement sous les zones qui, à cette époque, donnent aux régions africaines et asiatiques une température de vingt-cinq à trente degrés.

MARTINET. (*Technologie.*) Énorme marteau dont on se sert, dans la fabrication des métaux, pour les étirer et leur faire prendre différentes formes, en les dégageant de leurs scories, au moyen de la percussion. Il y en a qui pèsent jusqu'à 3,000 et même 4,500 kilogr. Un courant d'eau ou la vapeur fait mouvoir ces lourdes machines qu'on nomme aussi *ordons*. La roue motrice est supportée par un *arbre* creux fait de plusieurs pièces de bois. Cet arbre peut être aussi en fonte de fer, de même que les roues hydrauliques. Quelquefois le marteau, le manche et toute la charpente sont de cette même matière. Après la fusion, on porte les métaux sur une

grosse enclume faisant partie de l'appareil, et sur laquelle tombe le marteau, mû par des mécanismes qui peuvent varier à l'infini, mais qui se rapportent généralement à des cames (sortes de longues dents adaptées de loin en loin à une roue) soulevant le marteau et le laissant échapper en tournant pour le ressaisir ensuite. Le travail du marteau peut être remplacé par celui des laminaires; le produit n'est pas toujours, il est vrai, d'aussi bonne qualité; mais la quantité obtenue augmente dans une progression qui doit souvent faire préférer cette dernière méthode.

L. LOUVET.

MARTINEZ DE LA ROSA (DON FRANCISCO), homme d'État et littérateur espagnol, est né à Grenade, en 1786, d'une famille d'hidalgos. En sa qualité d'ainé, il avait seul droit à l'héritage paternel; cependant, il partagea généreusement avec ses frères. Après avoir achevé ses études, il se mit à donner, à Salamanque, des cours de littérature et de philosophie. Lors de la première invasion des Français, en 1808, il entreprit la publication d'un journal, où il défendit éloquemment les principes de l'indépendance nationale. En 1812, les cortès le chargèrent de plusieurs missions diplomatiques, et deux ans après, quoiqu'il se fût déclaré hautement contre le système d'une seule chambre, il fut élu membre de la première assemblée des cortès ordinaires, qui fut dissoute par Ferdinand VII. Il partagea le sort des libéraux envoyés dans les présides d'Afrique. Ce fut à cette époque qu'il composa sa tragédie de *Morayma*. La révolution de l'île de Léon lui rendit la liberté, en 1820. Grenade le choisit pour son représentant aux cortès. Non moins distingué comme orateur que comme publiciste, il sut, par sa modération, imposer silence aux partis extrêmes, et il ne tarda pas à être nommé président de l'assemblée. En 1822, Ferdinand VII lui confia le portefeuille des affaires étrangères et le soin de composer un cabinet, qui a été surnommé le ministère des *modérés*. Le triomphe des communers et des descamisados (*voy.* ces mots), à la suite de la sanglante révolte des gardes, le 7 juillet 1822, le renversa. Après le rétablissement de la royauté absolue, il se sauva en France, où il passa sept ans occupé principalement de la culture des lettres. En 1850, il fit jouer à Paris (théâtre de la Porte-Saint-Martin), avec succès, son drame historique d'*Aben Humeyra, ou les Mores sous Philippe II*. Peu de temps après, il obtint la permission de rentrer en Espagne, son nom ne s'étant trouvé mêlé à aucun des complots dirigés contre Ferdinand; et bientôt son mérite, joint

à sa réputation, lui gagna la confiance du gouvernement. A la chute du ministre Zéa Bermúdez (*voy.*), le 15 janvier 1834, il fut nommé, par la reine régente, président du conseil et ministre des affaires étrangères. Son premier soin fut de rappeler MM. Arguelles, Galiano, Isturiz, Quiroga, Mina, et tous ceux qui avaient été exclus de la première amnistie. Le 10 avril, il publia la constitution nouvelle, appelée *Estatuto real* (*voy.* MARIÉ-CHRISTINE), qui fut vivement attaquée par les partisans de la constitution de 1812; et quelques jours après, il signa, au nom de l'Espagne, le traité de la quadruple alliance entre ce royaume, celui de Portugal, la France et l'Angleterre. Le triomphe du parti exalté l'évinça bientôt, et sa résistance lui fit courir les plus grands dangers : aussi dut-il s'y soustraire par un nouvel exil. Rentré dans sa patrie, M. Martinez de la Rosa a été de nouveau, jusqu'à ce jour, un des membres les plus éminents du parlement espagnol, jouissant de l'estime des hommes de bien. Comme orateur, M. Martinez de la Rosa se distingue plutôt par la grâce de l'élocution et la facilité de l'improvisation que par l'énergie de l'expression et la profondeur des pensées. Comme poète, il a pris pour modèle l'école classique française. Ses *OEuvres littéraires* ont été publiées en 4 vol., à Paris, en 1832. Il est secrétaire perpétuel de l'Académie espagnole, place qu'il a conservée même pendant son ministère.

Z.

MARTINGALE, manière de jouer qui consiste à toujours risquer une somme augmentée proportionnellement à celle que l'on vient de perdre et aux chances du jeu, et qui par conséquent doit faire rentrer le joueur, lorsqu'il gagne, dans tous les fonds qu'il a perdus précédemment. Si, en effet, les chances restaient égales entre le joueur et le banquier, si ce dernier ne se réservait toujours des chances particulières et certaines, il y aurait probabilité que les coups du sort se porteraient alternativement des deux côtés, et la martingale serait la manière la plus prudente de jouer; mais il faut toujours des fonds considérables pour l'entreprendre, car même en jouant d'abord petit jeu, si l'on double ensuite, la progression augmente bien vite énormément. Si l'on jouait, par exemple, 1 fr. la première fois, et qu'on restât seulement 18 fois sans gagner, on aurait déjà perdu 262,143 fr.; et pour jouer la 19^e fois, il faudrait risquer une somme plus forte d'un fr., la 20^e fois, 524,288 fr., la 21^e, 1,048,576 fr.

L. LOUVET.

MARTINGALE (LA). On entend par *martingale* une large courroie qui s'adapte au menton

du cheval et correspond aux sangles. Des écuyers ont encore recours à la martingale pour assurer la tête du cheval qui bat à la main, ou pour ramener le nez de celui qui l'éloigne trop, qui *porte au vent*, selon l'expression consacrée. — On s'est imaginé à tort que l'emploi de ce moyen pouvait servir à corriger le cheval qui aurait le défaut de se cabrer; cette erreur est excusable quand on sait que, sur douze ou quinze ouvrages qui traitent de l'équitation, aucun n'a caractérisé l'effet de la martingale et les inconvénients qui en résultent; ils sont cependant faciles à concevoir. — Les chevaux *battent à la main, portent le nez au vent*, 1^o par ignorance, 2^o par vice de conformation ou par faiblesse; 3^o par malice ou méchancelé. — Supposons d'abord que l'ignorance soit la seule cause de ces faux mouvements, ce qui arrive quand elle amène le cheval à prendre de mauvaises positions de tête et d'encolure, qui réagissent sur les autres parties du corps; en second lieu, que ce soit la suite de cette idée innée en lui, que des mouvements brusques le débarrassent des corps qui le gênent et qu'il essaye ainsi à se délivrer, soit du mors, soit des rênes, soit de tout autre obstacle. Quel remède la martingale apportera-t-elle à ces mauvaises habitudes? Comme elle n'agit que dans le sens d'une ligne droite, elle aura pour seul but d'empêcher une trop grande élévation de la tête; mais s'opposera-t-elle à son mouvement dans les limites mêmes de sa longueur? Fixera-t-elle cette partie de l'animal? Non, sans doute. Éclairera-t-elle son ignorance? Encore moins : cette espèce de lien, placé entre la tête et le poitrail, est une gêne et non pas un avis. La seule idée qu'elle puisse faire concevoir au cheval, c'est qu'il ne peut point éloigner son nez au delà d'une certaine borne. — Indiquer à l'animal qu'il ne peut faire une chose n'est pas lui apprendre ce qu'il faut qu'il fasse. Quel est le but du cavalier? De l'avertir qu'il fait bien ou mal : eh bien ! la martingale lui dit, par son action permanente, qu'il fait toujours mal. Je le demande, quand saura-t-il donc qu'il fait bien, et surtout ce qu'il faut faire? Avec la martingale, il élèvera moins la tête, mais il ne cessera pas de battre à la main; seulement, le mouvement s'exécutera dans un moins grand espace. — Si l'écuyer, après avoir débarrassé l'animal de ce lien aussi incommode qu'inutile, s'attache à lui faire bien comprendre, par des pressions ménagées avec adresse et opportunité, qu'il ne doit point se livrer à ces mouvements, le cheval les diminuera, et les cessera bientôt de lui-même par le bien-être qu'on aura soin de lui faire

éprouver en lui rendant insensiblement la main chaque fois qu'il reviendra dans la position convenable. — Comme il ne s'agit que des défauts produits par l'ignorance, l'écuyer ne manquera pas de recourir à l'ensemble des aides, afin de coordonner, de mettre en harmonie toutes les poses et tous les mouvements; résultat qu'on n'obtiendra jamais avec la martingale, puisqu'elle n'agit, je le répète, que dans un sens, et avec une force égale et continue, force qui paralyse même les effets de la main. Il n'est pas plus difficile de démontrer que non-seulement la martingale n'est d'aucun avantage pour obvier à la faiblesse ou aux vices de conformation, mais qu'au contraire elle peut avoir les plus graves inconvénients. — Admettons que, par la faiblesse des reins ou des jarrets, le cheval élève la tête continuellement ou par saccades, afin de se soustraire, par l'action de l'avant-main, à la gêne et à la souffrance qu'une position forcée fait éprouver à l'arrière-main trop débile; en ce cas, la martingale, avec son seul mode d'action, offrira-t-elle au cavalier le moyen de renouveler à propos l'emploi de ses forces et de donner à l'animal le relâchement nécessaire? Non, évidemment, car cette courroie qui l'enchaîne n'agira pas seulement sur l'effort que fait le cheval pour soulager l'arrière-main, mais elle lui donnera un point d'appui, alourdira l'avant-main, prendra sur son action et l'empêchera de sentir la différence des pressions que le cavalier donne au mors, ce qui détruit le principe fondamental de toute correction. En un mot, elle ne lui donnera qu'un avis quand il faudrait les multiplier à l'infini. Une main savante peut seule, dans ce cas, avec le secours des aides inférieures, placer le cheval, et, par des pressions légères et adroites, ne permettre à l'avant-main que la liberté justement nécessaire au degré de faiblesse des reins et des jarrets. En vain objectera-t-on qu'on peut user de la martingale avec modération, et de manière à ne point nuire aux mouvements de la main : de deux choses l'une, ou la martingale a un effet spécial, et alors il ne faut pas appeler à son secours celui de la bride, le cavalier est inutile, il n'a plus qu'à se croiser les bras ; ou elle n'a pas d'effet spécial, et alors ce n'est plus qu'un colifichet sans but réel, ou même, et cet avis est le mien, elle a de graves inconvénients, et, dans ces derniers cas, il faut se hâter d'en abandonner l'usage. — Examinons ensuite le cas où la méchanceté donne au cheval les défauts contre lesquels on propose la martingale : si le cheval se livre à ces mouvements défectueux, c'est qu'il a compris qu'il pouvait disposer à son gré de

toutes ses forces; alors, se croyant affranchi du joug du cavalier, il se livre à des déplacements brusques et précipités, par lesquels il tâche de se débarrasser de ce qui le gêne. Loin de diminuer cet inconvénient et les nombreux dangers qu'il entraîne, on les augmentera encore par l'usage de la martingale, car le cheval prendra sur cette courroie un point d'appui dangereux. Nous ne saurions trop insister sur ce dernier inconvénient, car dès l'instant où l'animal rencontre une opposition qui, par sa continuité, lui fait deviner un point d'appui, il s'en saisit, et, fort de l'inertie de cette puissance qui lui sert à lutter avec avantage, puisqu'il n'en ressent aucune douleur, il livre au cavalier un combat dont l'issue peut devenir funeste à celui-ci. Dans ce cas, son encolure contractée, tendue, devient insensible à toute la force que la main pourrait lui opposer. Quel moyen alors de résister à ses défenses? S'il rue, en vain soutiendra-t-on les poignets pour enlever l'avant-main et reporter son poids sur l'arrière-main ; la martingale s'y oppose par son action, qui abaisse l'encolure et attire l'avant-main vers la terre. Le cheval se cabre-t-il? inutilement vous relâchez le poignet et actionnez l'arrière-main pour reporter le point d'appui sur l'avant-main ; la martingale, sur laquelle s'appuie l'animal, s'oppose à ce qu'il sente le relâchement du poignet; il y a plus, la résistance qu'elle lui fournit tend à le faire se cabrer davantage, et l'expose à se renverser, puisqu'elle gêne les muscles extenseurs de l'encolure qui amèneraient le mouvement en avant. — Que demande-t-on au cheval ignorant, mal conformé, faible ou méchant? une position de la tête presque perpendiculaire au sol. Que fait la martingale, dont les attaches sont au menton et aux angles? elle agit nécessairement sur toutes les vertèbres du cou, et, si elle ramène la tête, elle baisse l'encolure : cet inconvénient seul serait suffisant pour la faire proscrire, quand il ne serait point accompagné des désavantages que nous avons signalés. Le mors, par les rênes, n'agit au contraire que sur les premières vertèbres cervicales : en conséquence, il peut seul ramener la tête à sa juste position, sans vicier aucunement celle de l'encolure. — En résumé, la martingale n'a que des résultats fâcheux; elle gêne les mouvements du cheval et s'oppose à l'action qu'on veut lui transmettre; enfin, elle est incompatible avec les principes de la véritable équitation, dont tout l'art consiste à n'employer que des moyens tellement coordonnés et doux qu'on puisse, avec des fils de soie, pour ainsi dire, soumettre le cheval à

toutes ses volontés et l'assujettir à une obéissance entière. BAUCHER.

MARTINI (JEAN-BAPTISTE), religieux franciscain, né à Bologne, en 1706, d'un joueur de violon. Employé de bonne heure dans une mission aux Indes, il fut renvoyé en Europe à cause de la faiblesse de sa santé, et dès ce moment, il se livra presque exclusivement à l'étude de la musique. A l'âge de 19 ans, nommé maître de la chapelle du couvent de son ordre, à Bologne, le P. Martini acquit une telle réputation qu'il se vit forcé d'ouvrir un cours d'enseignement, et que les plus célèbres compositeurs de l'Europe, tels que Gluck, Mozart, Jomelli, ne dédaignèrent pas ses conseils. Il mit le sceau à sa gloire en publiant plusieurs ouvrages didactiques, parmi lesquels nous citerons : un *Essai de contrepoint* et une *Histoire de la musique, 1757-1781, 3 v. in-fol. et in-4^o*, qui eurent un immense succès. Le P. Martini avait réuni un musée d'instruments et une bibliothèque de plus de 17,000 livres spéciaux, qui faisaient l'admiration des étrangers. Il mourut à Bologne d'une hydropisie de poitrine, le 23 août 1784. DÉADÉ.

MARTINIQUE (ÎLE DE LA). Elle fait partie du groupe des îles du Vent, dans l'océan Atlantique. Située sous 14° de lat. nord et sous 63° de long. occ., elle a 16 lieues de long et 98,782 hectares de superficie. Ce sont deux péninsules unies par un isthme et qui paraissent avoir été formées par les éruptions volcaniques des montagnes de l'intérieur, dont la plus élevée, la Montagne-Pelée, a 1,350^m de hauteur. Les pitons du Carbet en ont 1,207. Ces deux montagnes, ainsi que les Roches-Carrées, le Vauclin, le Cratère du Marin et la Morne-la-Plaine, sont des volcans éteints. A leur pied s'étendent les *mornes*, ou collines formées par les courants de lave et maintenant couvertes de bois. Le sol, dans le voisinage de ces volcans, se compose de pierre ponce; ailleurs il est gras et argileux: il n'y a de sol aride et pierreux que dans la partie nord-ouest de l'île. Les côtes présentent des escarpements à pic, surtout au nord; celle de l'est est hérissée de bancs de roches qui barrent les ports et les anses. Le meilleur port est celui de la baie du Fort-Royal¹, qui peut recevoir des flottes entières. Le port de la Trinité admet des bâtiments assez gros; les havres du Robert, du Vauclin et du François ne reçoivent que de petits bâtiments; enfin la baie du Marin et la rade de Saint-Pierre, fréquentée par des navires de commerce, offrent

assez de sûreté pendant une grande partie de l'année. Plus de 70 petites rivières descendent des escarpements de rochers. La navigation n'a lieu que sur les rivières dites Pilote, Salée, du Lamentin, Monsieur, et Madame; il y a plusieurs sources douées de qualités minérales et salutaires, surtout celle du bas de la montagne Pelée, et celle des Pitons du Fort-Royal, qui est thermale. Une brise de mer et une brise de terre modèrent un peu la forte chaleur; l'hivernage ou la saison pluvieuse dure depuis le milieu de juillet jusqu'au milieu d'octobre. Des raz de marée jettent quelquefois le trouble sur les côtes au milieu du plus grand calme de l'air, et des ouragans désolent l'intérieur de l'île. La fièvre jaune y cause aussi des ravages. La Martinique, ainsi que l'île Sainte-Marie, ont une espèce dangereuse de serpent, connue sous le nom de serpent jaune ou vipère fer-de-lance.

Un quart de l'île est couvert de forêts épaisses de gommiers, courbarils, ballatas, fromagers et figuiers sauvages. Il n'y a que les deux cinquièmes du sol qui soient en culture. Au commencement de 1836, on comptait 38,320 hect. de terres cultivées, 21,772 de savanes, 23,387 de bois, et 15,305 de terres en friche. La culture de la canne à sucre s'étendait à 21,179 hect. et occupait 35,735 esclaves; celle des vivres, tels que manioc, igname, patate, etc., 15,389 hect. avec 7,293 esclaves; celle du café 3,062 hect. avec 11,250 esclaves. Il n'y avait que 492 hect. cultivés en cacao, et 178 en coton. Le nombre des sucreries était de 495. D'après une moyenne de quatre années, la Martinique produit au delà de 29 millions de kilogr. de sucre brut, 121,000 kilogr. de sucre terré, 8,851,800 litres de sirops et mélasse et 1,950,000 de tafia. La récolte du coton, dont la culture a beaucoup diminué, n'excède pas 15,000 kilogr. La culture des giroflles et de la cannelle dépérit de plus en plus; on a en vain cherché à introduire la culture de l'indigo; le tabac n'est cultivé que dans le quartier de Macouba, où il est d'une très-bonne qualité, et dans celui de Sainte-Marie. On n'en récolte annuellement que 470 kilogr., qui se consomment dans le pays. L'industrie manufacturière se borne à la poterie et à la chauxfournerie. Environ 400 canots ou pirogues sont employés à la pêche, et 450 marins vivent de la navigation du grand et du petit cabotage.

Le commerce entre la France et cette colonie

¹ Sur ce port, sur tous ceux de la Martinique et des colonies en général, ainsi que sur le commerce colonial, on peut voir la Statis-

tique de M. Schultzler, partie intitulée : *De la création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, t. II, p. 411-433.

est considérable; en 1835, le mouvement commercial a été de 52,954,688 fr. : 16,244,440 fr. d'importations de productions de la Martinique en France, et 16,710,248 fr. d'exportations de denrées et de marchandises de la métropole dans la colonie; ce mouvement commercial a fait entrer à la Martinique 365 navires français et en a fait sortir 368.

La Martinique a une population de 117,000 habitants, dont 76,569 esclaves; parmi ces derniers, on remarque plus de sexagénaires que dans la population blanche. On a compté, en 1835, une naissance sur 29 libres et sur 52 esclaves; un décès sur 57 libres et sur 55 esclaves; et un mariage sur 157 blancs, sur 221 personnes de couleur libres et sur 5,577 esclaves. Depuis le mois d'août 1835 jusqu'au 1^{er} décembre 1836, 17,579 esclaves ont été affranchis. Le personnel civil et militaire de l'île était de 2,539; au total, il n'y avait que 9,000 blancs. La colonie a un gouverneur ayant sous ses ordres un commandant militaire, trois chefs d'administration, savoir : un ordonnateur, un directeur de l'intérieur et un procureur général. Il y a de plus un ingénieur colonial chargé de veiller à la régularité du service administratif; un conseil privé prononce sur des matières administratives et judiciaires. Les habitants sont représentés par un conseil colonial de 30 membres élus pour cinq ans par les collèges électoraux de l'île. Celle-ci est divisée en 27 quartiers ou communes ayant chacun un commissaire commandant et un agent spécial chargé des fonctions de l'état civil. La Martinique comprend 4 cantons de justice de paix et 2 arrondissements de cour d'assises. Une cour royale siège au chef-lieu. On compte 52 écoles; on n'a pu encore parvenir à former un collège. Le *Fort-Royal* et Saint-Pierre sont les deux seules villes de la colonie; la première est le chef-lieu et le siège du gouvernement colonial.

La Martinique était anciennement habitée par les Caraïbes. Elle fut occupée et peuplée, au xvii^e siècle, par une compagnie française, qui malheureusement extirpa presque en entier la population indigène, et n'en fut pas plus heureuse dans sa spéculation : aussi vendit-elle cette île au gouvernement; celui-ci la céda à la compagnie des Indes occidentales, qui ne sut pas mieux que la précédente en tirer parti. En 1675, la colonie fut reprise par le gouvernement et colonisée avec plus de succès; ce fut alors seulement qu'on y introduisit des nègres. En 1665, la France fit construire à grands frais le *Fort-Bourbon* à quelque distance du *Fort-Royal*. L'époque

la plus florissante fut celle de 1790, lorsque le mouvement commercial fut de 44 millions de fr., chiffre qu'il n'a point atteint depuis. Peu d'années après, les Anglais occupèrent la Martinique, et la gardèrent pendant huit ans. Ils l'occupèrent de nouveau de 1809 à 1814. Depuis qu'elle a été restituée à la France, le régime colonial y a été sensiblement amélioré. — Voir les *Notices statistiques sur les colonies françaises*, imprimées par ordre du ministre de la marine, t. I, Paris, 1857. **DRIPPING.**

MARTITE. Mine de fer très-remarquable, découverte par Breithaup, au Brésil; elle offre pour caractères, une dureté représentée par 8,25, une pesanteur spécifique de 4,82; sa forme régulière dérive de l'octaèdre; sa couleur est le noir brunâtre et celle de la poussière le rouge foncé; son action magnétique est faible. Un minéral analogue a été observé en Allemagne, au *Cruz-Zeichen*, près de Suhl, dans le *Henneberg*.

MARTRE. Voy. **MARTE.**

MARTYR, nom dérivé du grec (*martur*), et qui signifie *témoin*. Il désigne un homme qui a souffert des supplices et même la mort pour rendre témoignage des croyances qu'il professe. On le donne principalement à ceux qui ont sacrifié leur vie pour attester les faits sur lesquels le christianisme est fondé, et qui, par ce moyen, ont procuré sa propagation rapide. — Certes, ce n'est pas un petit spectacle que le triomphe de la religion chrétienne, et la chute du paganisme, après un combat qui tint le monde attentif durant trois cents ans. Que douze hommes nés au sein de la plus basse condition, chez un peuple haï de tous les autres peuples, entreprennent de changer la face de l'univers, de réformer les croyances et les mœurs, d'abolir les cultes superstitieux, qui partout étaient mêlés aux institutions politiques; de soumettre à une même loi, ennemie de toutes les passions, les souverains et les sujets, les esclaves et leurs maîtres, les grands, les faibles, les riches, les pauvres, les savants et les ignorants, et cela sans aucun appui ni de la force, ni de l'éloquence, ni du raisonnement, et au contraire, malgré l'opposition violente de tout ce qui possédait quelque pouvoir, malgré les persécutions des empereurs et des magistrats, la résistance intéressée des prêtres des idoles, les railleries et le mépris des philosophes, les fureurs du fanatisme, que ces hommes, en montrant aux nations l'instrument d'un supplice infâme, aient vaincu et le fanatisme de la multitude, et les philosophes, et les prêtres, et les magistrats, et les empereurs; que la croix se soit élevée sur le palais

des Césars, d'où étaient partis tant d'éditions sanglantes contre les disciples du Christ, et qu'en souffrant et mourant, ils aient subjugué toutes les puissances humaines : c'est, dans l'histoire, un fait unique, prodigieux, et qui frappe d'abord comme une grande et visible exception à tout ce que l'on connaît de l'homme. — L'histoire des premiers siècles du christianisme, comme l'a dit Rousseau, est *un prodige continué*, et véritablement, il nous semble qu'il faut une grande préoccupation d'esprit pour chercher à expliquer, par des moyens naturels, le passage subit des orgies voluptueuses du paganisme aux souffrances des chevalets, vers lesquels les premiers chrétiens se précipitaient en foule pour rendre témoignage de ce qu'ils avaient vu et entendu. On eut beau massacrer et proscrire, la victoire ne fut jamais indécelée, car les premiers fidèles fatiguaient les bourreaux par leur constance et leur courage, et le sang qu'ils répandaient, selon l'énergique expression de Tertullien, était une semence féconde de chrétiens. — Au reste, les persécutions ne devaient point surprendre les disciples de Jésus-Christ, qui, en chargeant ses apôtres de prêcher l'Évangile, leur avait dit : « Vous serez mes témoins, dans toute la Judée et la Samarie, jusqu'aux extrémités de la terre. » Ailleurs, il leur disait : « On vous tourmentera, on vous ôtera la vie, et vous serez odieux à toutes les nations à cause de mon nom... Ne craignez point ceux qui peuvent tuer le corps et ne peuvent tuer l'âme... Si quelqu'un me confesse devant les hommes, je le confesserai devant mon père, qui est au ciel; mais si quelqu'un me renie devant les hommes, je le renierai devant mon père. » — On a distingué les martyrs des confesseurs. Ces derniers avaient souffert pour la foi, mais avaient survécu à leurs souffrances. Voici, d'après Fleury, quelles étaient ordinairement les circonstances du martyre. La persécution commençait par un édit qui défendait les assemblées des chrétiens, et qui condamnait à de certaines peines tous ceux qui refuseraient de sacrifier aux idoles. Il était permis de se dérober à la persécution par la fuite, ou de s'en racheter par argent, pourvu qu'on ne dissimulât point sa foi; et l'on blâmait la témérité de ceux qui s'exposaient de propos délibéré au *martyre*, qui cherchaient à irriter les païens et à exciter la persécution. Dès qu'un chrétien était saisi, on le conduisait au magistrat, qui l'interrogeait juridiquement. S'il niait qu'il fût chrétien, on le renvoyait ordinairement sans autre procédure; quelquefois, pour se mieux assurer de la vérité, on l'obligeait à faire

quelque acte d'idolâtrie, comme à présenter de l'encens aux idoles, à jurer par les dieux ou le génie des empereurs, à blasphémer contre Jésus-Christ... S'il s'avouait chrétien, on s'efforçait de vaincre sa constance, d'abord par la persuasion et par des promesses, ensuite par des menaces et l'appareil du supplice, enfin par les tourments. Les supplices ordinaires étaient d'étendre le patient sur un chevalet, par des cordes attachées aux pieds et aux mains et tirées avec des poulies; de le pendre par la main avec des poids attachés aux pieds; de le battre de verges; de le frapper avec de gros bâtons ou des fouets armés de pointes, nommés *scorpions*, ou des lanières de cuir garnies de balles de plomb. On en vit plusieurs mourir sous les coups. D'autres fois, après avoir étendu le chrétien sur le chevalet, on lui brûlait les flancs, on le déchirait avec des peignes de fer, de manière que souvent on lui découvrait les côtes jusqu'aux entrailles. Il arrivait même que, pour rendre les plaies plus sensibles, on les frottait avec du sel et du vinaigre, et qu'on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se fermer. La rigueur et la durée de ces tortures dépendaient du caractère des magistrats, de leur prévention et de leur haine contre le christianisme. Pendant ces tourments, l'interrogatoire continuait toujours, et le greffier recueillait avec le plus grand soin les demandes et les réponses. Les chrétiens rassemblèrent plus tard ces procès-verbaux, auxquels nous avons donné le nom d'*actes authentiques des martyrs*, et ces actes se lisaient dans les assemblées des fidèles, aussi bien que les saintes Écritures. Les juges faisaient tous leurs efforts pour engager ceux qu'ils interrogeaient à dénoncer les autres chrétiens, surtout les évêques, les prêtres et les diacres. Mais ils gardaient sur tout cela le plus profond secret, et refusaient de livrer les livres sacrés que les persécuteurs auraient voulu anéantir à tout prix. Ceux qui, après avoir passé par toutes ces dures épreuves, persistaient dans la confession de leur foi, étaient envoyés au supplice; mais le plus souvent on les rejetait dans les prisons pour les éprouver plusieurs fois, et essayer de vaincre leur constance. Les exécutions avaient lieu ordinairement hors des villes, et la plupart des martyrs, après avoir surmonté toutes les tortures, ont fini par avoir la tête tranchée. On trouve néanmoins dans l'histoire ecclésiastique divers genres de mort, par lesquels les païens en ont fait périr plusieurs, comme de les exposer aux bêtes dans l'amphithéâtre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer

avec une pierre au cou, de les faire traîner par des chevaux ou par des taureaux indomptés, de les écorcher vifs... Les fidèles ne craignaient point de s'approcher d'eux dans les tourments, de les accompagner au supplice, de recueillir leur sang avec des linges ou des éponges, de conserver leurs corps et leurs cendres; ils n'épargnaient rien pour racheter ces restes des mains du bourreau, au risque de subir eux-mêmes le martyre. Quant aux malheureux qui souffraient, ils n'ouvraient la bouche que pour louer Dieu, implorer son secours, édifier leurs frères, demander la conversion des infidèles, se souvenant qu'ils étaient les disciples de celui qui, sur la croix, avait prié pour ses bourreaux, et mettant en pratique ces paroles du grand apôtre : « On nous persécute, et nous le souffrons; l'on nous maudit, et nous bénissons Dieu; on blasphème contre nous, et nous prions; jusqu'à présent on nous regarde comme le rebut de ce monde. » — Il n'y a point d'opinion si absurde qu'elle soit qui n'ait été soutenue par quelque philosophe, a dit Cicéron; nous ne craignons pas d'ajouter qu'il n'en est peut-être aucune qui n'ait eu ses martyrs. La femme qui monte sur le bûcher pour ne point survivre à son époux; l'Indien qui se précipite sous les roues du char qui traîne ses idoles; le sauvage qui, au milieu des plus horribles tortures, insulte à ses bourreaux, et meurt sans laisser échapper une plainte, sont autant de martyrs de la superstition et du fanatisme. Mais, il y a entre eux et les chrétiens qui moururent pour Jésus-Christ des différences immenses, que nous allons rapidement indiquer, afin que nos lecteurs puissent apprécier toute la force de la preuve que les apologistes ont tirée de la mort des martyrs. La première chose qui frappe dans l'histoire des commencements du christianisme, c'est le nombre de ceux qui furent mis à mort, et la constance admirable avec laquelle ils supportaient les plus horribles tortures. Tacite parle en ces termes de la persécution qui eut lieu sous Néron : « L'empereur, dit-il, fit mourir par des supplices recherchés des hommes détestés pour leurs crimes, et que le vulgaire nommait chrétiens. Leur superstition, déjà réprimée auparavant, pullulait de nouveau. L'on punit d'abord ceux qui s'avaient chrétiens, et, par leur confession, l'on en découvrit une grande multitude, qui furent moins convaincus d'avoir mis le feu à Rome que d'être hais du genre humain. » Presque au même endroit, il ajoute : « L'on se fit un jeu de leur mort : les uns, couverts de peaux de bêtes, furent dévorés par les chiens; les autres,

attachés à des pieux, furent brûlés pour servir de flambeaux pendant la nuit. Néron prêta ses jardins pour ce spectacle. Il y parut lui-même en habit de cocher, et monta sur un char comme aux jeux du Cirque. » Sénèque enchérit encore sur cette horrible peinture. Il parle de fer, de feu, de chaînes, de bêtes féroces, d'hommes éventrés, de prisons, de croix, de chevalets, de corps percés de pieux, de membres disloqués, de tuniques imbibées de poix, et de tout ce que la barbarie humaine a pu inventer. Dans le second siècle, Pline, écrivant à Trajan, lui déclare que si l'on continue à mettre à mort tous ceux qui font profession du christianisme, une infinité de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition se trouveront en danger, puisqu'on lui en a déferé un très-grand nombre, et que cette superstition est répandue dans les villes et dans les campagnes. Le 111^e siècle offre des scènes plus sanglantes. Sans parler du caractère farouche de Septime-Sévère, de Caracalla, d'Héliogabale et de Maximin, ceux qui furent moins cruels ne laissaient pas de sévir contre les chrétiens. On sait de quels troubles le règne d'Alexandre-Sévère fut suivi et de quelle manière Maximin, son successeur et son ennemi, traitait ceux qui avaient embrassé le christianisme. Une grande partie des fidèles d'Égypte s'enfuit en Arabie; d'autres se sauvèrent dans les déserts, et y périrent de misère : quelques-uns, ayant trouvé dans cette solitude des douceurs qu'ils auraient vainement cherchées au milieu du monde, et un abri contre les ennemis du salut, s'y établirent pour toujours, et fondèrent en ces lieux l'état monastique : tel fut, entre autres, le grand Paul ermite, qui, pour se dérober à la persécution de Dèce, s'enfonça dans le désert, et se fixa dans une grotte abritée par un palmier et arrosée par une source limpide. — Sur la fin du 111^e siècle et au commencement du 112^e, la persécution déclarée par Dioclétien dura dix ans sans relâche, et fut plus meurtrière que toutes les autres. Ce prince publia trois édits consécutifs : le premier ordonnait de détruire toutes les églises, de rechercher et de brûler les livres des chrétiens, de les priver eux-mêmes de toute dignité, de réduire en esclavage les fidèles qui appartenaient aux classes inférieures de la société; le second voulait que les ecclésiastiques fussent jetés sans distinction dans les fers, et forcés de toute manière à sacrifier; le troisième ordonnait que tout chrétien qui refuserait de sacrifier fût tourmenté par les plus cruels supplices. Eusèbe et Lactance font mention d'une ville de Phrygie, toute chrétienne, qui fut mise à feu et à sang,

et dont on fit périr tous les habitants. Galère, qui continua pendant quelque temps ces exécutions sanglantes, fut obligé de les faire cesser, parce que les chrétiens semblaient se multiplier sous la hache, et qu'il n'y avait pas moyen de vaincre leur constance. Au reste, dans ces cruautés inouïes, il n'y a rien qui doive nous surprendre, si nous faisons attention au déplorable état de la morale parmi les Romains. Accoutumés à repaître leurs yeux des spectacles du Cirque, à voir des hommes combattre contre des bêtes; à regarder voluptueusement un blessé qui s'efforçait de mourir avec grâce, à faire périr des troupes de prisonniers pour honorer le triomphe de leurs généraux, comment auraient-ils été accessibles à la pitié? Les femmes mêmes, et jusqu'aux vestales, s'amusaient du crime et de la mort. — Nous aurions pu augmenter facilement ce récit et y joindre les persécutions que le christianisme a eu à souffrir dans tous les temps et tous les lieux, mais ce détail n'entre pas dans notre plan, et nous croyons en avoir assez dit pour montrer quel était le caractère particulier des martyrs chrétiens. On sait d'ailleurs qu'ils vivaient en paix, soumis aux puissances les plus tyranniques, et qu'on n'eut jamais d'autre reproche à leur adresser que celui de tenir à leur foi. Il est vrai que quelques philosophes les ont accusés d'être des séditeux qu'on ne persécutait que parce qu'ils portaient le trouble et le désordre dans l'empire. Mais cette assertion est démentie par tous les auteurs contemporains. Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, auraient fait preuve d'une rare impudence en reprochant aux idolâtres de faire périr des innocents, de mettre à mort des citoyens paisibles, soumis aux lois, ennemis du tumulte et des séditions, qui jamais n'ont trempé dans aucune des conjurations, alors si fréquentes, et auxquels on ne peut reprocher d'autre crime que de refuser leur encens à de fausses divinités. Et c'est aux empereurs, aux magistrats, aux gouverneurs de province qu'ils adressaient ces représentations. Pline, dans ses lettres à Trajan, avoue qu'il ne sait ce que l'on punit dans les chrétiens, si c'est le nom seul ou les crimes attachés à ce nom; qu'il a cependant envoyé au supplice ceux qui ont persévéré à se dire chrétiens, persuadé que, quel que fût leur crime, leur obstination devait être punie. Il ajoute qu'après en avoir interrogé plusieurs qui avaient renoncé à cette religion, il n'avait pu en tirer d'autre aveu, sinon qu'ils s'assemblaient à certains jours, avant l'aurore, pour honorer Jésus-Christ comme un Dieu; qu'ils s'enga-

geaient par serment, non à commettre quelque crime, mais à les éviter tous; qu'ensuite ils prenaient ensemble une nourriture commune et innocente. — Une dernière preuve qui nous paraît de la dernière importance est le silence de Julien. Dans ses œuvres contre les chrétiens, il ne leur reproche ni sédition, ni révolte, ni aucune infraction de l'ordre public; au contraire, dans une de ses lettres, il avoue que cette religion s'est établie par la pratique, du moins apparente, de toutes les vertus. Enfin, lorsque les païens forcenés criaient dans l'amphithéâtre, *tolle impios*, ils ne peignaient pas les chrétiens comme des malfaiteurs, mais comme des ennemis des dieux, dont il fallait purger la terre. — Nous terminerons cet article par une dernière observation concernant la nature et la valeur du témoignage que les martyrs ont rendu au christianisme. Dans tous les tribunaux de l'univers, la preuve par témoins est admise lorsqu'il s'agit de constater des faits, et alors même elle est la seule admissible; mais elle n'a plus lieu lorsqu'il s'agit d'un droit ou de l'interprétation d'une loi, parce que c'est une affaire d'opinion et de raisonnement. Or, que Dieu ait révélé telle ou telle doctrine, c'est un fait et non une question spéculative qui puisse se décider par des conjectures et des convenances. Pour prouver que le christianisme est une religion révélée de Dieu, il fallait démontrer que Jésus-Christ, son fondateur, était revêtu d'une mission divine; qu'il avait prêché dans la Judée, qu'il avait fait des miracles et des prophéties, qu'il était mort, ressuscité, et monté au ciel... Voilà les faits que Jésus-Christ avait chargé ses apôtres d'attester, en leur disant : *Vous me servirez de témoins*, et c'est ce que faisaient les apôtres en disant aux fidèles : « Nous vous annonçons ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons entendu, ce que nous avons considéré attentivement, ce que nos mains ont touché, concernant le Verbe de vie, qui s'est montré parmi nous. » Les fidèles convertis par les apôtres n'avaient pas vu Jésus-Christ, mais ils avaient vu les apôtres faire eux-mêmes des miracles pour confirmer leur prédication, et montrer en eux les mêmes signes de mission divine dont leur maître avait été revêtu. Ces fidèles pouvaient donc attester ces faits; en mourant pour sceller la vérité de leur témoignage, ils étaient bien sûrs de n'être pas trompés. Ceux qui sont venus dans la suite n'avaient peut-être vu ni miracles ni martyrs, mais ils en voyaient les monuments, et ces monuments dureront autant que l'Église : en souffrant le martyre, ils sont morts pour une

religion qu'ils savaient prouvée par les faits incontestables dont nous avons parlé, et que les témoins oculaires avaient signés de leur sang. Que manque-t-il à leur témoignage pour être digne de foi ? L'abbé J. G. CHASSAGNOL.

MARTYROLOGE. On a donné ce nom à un catalogue de martyrs. Le premier ouvrage de ce genre remonte, d'après plusieurs savants, jusqu'à saint Clément, qui vécut immédiatement après les apôtres. Celui d'Eusèbe de Césarée, traduit par saint Jérôme, fut célèbre dans toute l'antiquité. Mais il ne nous en reste que quelques fragments. Les principaux martyrologes sont ceux de Bède, de Florus, de Wandelbert, d'Usuard, moine français. Ce dernier est celui dont se sert ordinairement l'Église romaine, avec les remarques et les changements faits par Baronius. Malgré les précautions d'une sage critique, il s'est glissé dans presque tous ces ouvrages des légendes dont l'authenticité n'est pas rigoureusement établie. Ce défaut est dû à la perte des actes véritables des martyrs arrivée pendant la persécution de Dioclétien, et à la trop grande crédulité des écrivains et des peuples qui cherchaient partout des sujets d'édification, sans s'inquiéter du plus ou moins de vérité des récits. — Les protestants ont aussi leurs martyrologes : les principaux sont ceux de Fox, de Bray et Clarke. L'abbé J. G. CHASSAGNOL.

MARYLAND. Voy. ÉTATS-UNIS.

MASACCIO (TOMMASO GUIDI), peintre florentin. Voy. FLORENTINE (école).

MASANIELLO. Voy. MAZANIELLO.

MASCAGNI (PAUL), célèbre anatomiste, naquit en 1752, à Castelletto, hameau du haut Siennois. Professeur à Sienne, à l'âge de 22 ans, il ne quitta cette ville, en 1800, que pour transporter sa chaire à l'école de Pise, puis à celle de Florence. Nommé successivement professeur d'anatomie, de physiologie et de chimie, agrégé au collège des médecins de Florence et membre du jury pour l'examen des candidats et la visite des pharmacies, il résista aux offres qui lui furent faites par d'autres États de l'Italie, et consacra toutes ses études et tous ses soins à reconnaître l'accueil qu'il avait reçu du gouvernement de la Toscane. Le muséum de Florence s'enrichit, grâce à lui, d'une multitude de pièces d'anatomie en cire; il fit de nombreuses expériences sur la nature des eaux minérales d'Italie, et s'adonna, comme par passe-temps, à l'économie rurale. Sa tranquillité et sa sûreté personnelle furent troublées à plusieurs reprises, notamment par suite de son attachement à la révolution française. La mort vint le surprendre le

19 octobre 1815. Indépendamment de son livre sur les *vaisseaux lymphatiques*, objet de ses premières études, il a laissé plusieurs ouvrages : *Anatomia per uso degli studiosi di scultura e pittura* (Flor., 1816, avec pl.); *Anatomia universa 44 tabulis œneis representata*, publié après sa mort par ses héritiers (Pise, 1826, in-4°). DÉADBÈ.

MASCARADE, dérivé du mot *masque* (voy.), et toutefois renfermant une signification plus étendue, parce qu'il désigne une réunion de personnes non-seulement *masquées*, mais déguisées sous des habillements et des costumes divers. Sous ce dernier rapport, plusieurs fêtes et cérémonies antiques et modernes, entre autres, parmi ces dernières, la fête de *l'âne*, celle de *la mère folle*, la fameuse procession d'Aix, en Provence, etc., étaient de véritables mascarades. Il ne nous reste aujourd'hui que celle des rues, au carnaval, qui parait en pleine décadence, et celle qui, à la même époque, dans les réunions, soit publiques, soit particulières, a substitué à son nom un peu vulgaire celui de *bal masqué*. M. OURRY.

MASCARET, espèce de flux qu'on remarque dans la Dordogne. Quand les eaux de cette rivière du midi de la France sont très-basses, on voit quelquefois les flots remonter son courant avec une grande rapidité depuis le Bec-d'Ambez, lieu où la Dordogne se jette dans la Gironde, jusqu'à Libourne et même au delà, mais en suivant seulement les bords et filant sur le rivage. En quelques endroits pourtant les flots s'étendent sur la rivière. On attribue ce phénomène à la marée qui, en pénétrant dans la Gironde, s'engage aussi dans la Dordogne, et s'y élance, pour ainsi dire, par la force de son impulsion; cependant, le mascaret ne se montre point dans la Gironde : il ne commence qu'au confluent des deux rivières, et ne parcourt que la plus faible des deux. Suivant d'anciens auteurs, il causait autrefois des ravages partout où il passait; aujourd'hui, c'est un phénomène plus curieux que redoutable. — Voir Lagrave Sorbie, *Lettre sur le mascaret de la Dordogne*, dans le t. LXI du *Journal de Physique*. DEPPING.

MASCARON (JULES), l'un des plus fameux prédicateurs du XVIII^e siècle, fils d'un habile avocat au parlement d'Aix en Provence, naquit à Marseille en 1634. Il entra fort jeune dans la congrégation de l'oratoire, où ses brillantes dispositions pour l'éloquence de la chaire ne tardèrent pas à lui faire une grande réputation. La ville de Saumur fut le premier théâtre de ses succès : toutes les populations des environs accoururent

pour l'entendre; un grand nombre de calvinistes, entraînés par la curiosité, vinrent grossir la foule de ses auditeurs; et plusieurs d'entre eux signalèrent son triomphe par leur conversion. Le savant Tannegui Lefèvre, père de la célèbre M^{me} Dacier, quoique zélé protestant, ne put s'empêcher d'être frappé d'un talent qui s'annonçait avec tant d'éclat, et, ravi d'admiration, il termina l'éloge du jeune orateur par ces paroles remarquables : *Vos iterum atque iterum illis prædicatoribus qui post Mascaronum hæc venient!* (malheur, malheur à ceux qui viendront prêcher ici après Mascaron!) Aix, Marseille, Nantes et d'autres villes encore furent évangélisées tour à tour par l'éloquent oratorien, dont le zèle semblait s'accroître en proportion de ses succès. Bientôt il se fit entendre à Paris, et peu après à la cour, où il remplit douze stations sans cesser un seul instant de captiver l'attention générale. Quelques courtisans s'étant plaints en présence du roi de la noble liberté avec laquelle Mascaron annonçait les vérités de l'évangile, Louis XIV leur imposa silence en disant : « Le prédicateur a fait son devoir, c'est à nous de faire le nôtre. » Mascaron prononça en 1666 l'oraison funèbre d'Aune d'Autriche, reine de France. Quelques années après, il fut chargé de faire celles d'Henriette d'Angleterre et du duc de Beaufort. Le roi avait ordonné que ces deux services seraient célébrés à deux jours de distance. Le maître des cérémonies ayant fait observer que le même orateur devant prononcer les deux discours, il pourrait se trouver embarrassé, Louis XIV répondit aussitôt : « C'est l'évêque de Tulle; à coup sûr il s'en tirera bien. » Mascaron venait d'être promu au siège épiscopal de Tulle, en récompense de ses talents et de ses travaux apostoliques. Au dernier sermon qu'il prêcha avant de partir pour sa résidence, il adressa quelques paroles d'adieu à son illustre auditoire. Le roi lui dit le lendemain en le remerciant : « Vous nous avez touchés, dans vos autres sermons, pour Dieu; hier, vous nous touchâtes pour Dieu et pour vous. Vous nous avez menacés d'un éloignement, mais nous saurons bien vous faire revenir. » Ce fut vers la fin de l'année 1672 que Mascaron put se rendre dans son diocèse, où bientôt il opéra un très-grand bien, non-seulement par ses éloquentes prédications, mais encore par la fréquence de ses visites pastorales et par la sagesse de ses statuts synodaux. Louis XIV avait obligeamment menacé l'évêque de Tulle de le faire revenir dans la capitale : il lui tint parole quelques années après, et, dans cette station nouvelle, l'orateur

ne fut pas moins goûté que dans les précédentes. Il peignit un jour, dit-on, d'une manière si frappante les artifices de la médisance, que le roi, étonné, dit à la fin du sermon : « Le prédicateur nous a faits plus méchants que nous ne sommes. » A quoi un prêtre, dont le mérite était connu, répartit avec respect : « Sire, il y en a encore plus qu'il n'en a dit. » Ce fut vers cette époque que la mort du grand Turenne vint offrir à Mascaron l'occasion de composer son chef-d'œuvre, l'oraison funèbre de cet illustre capitaine. L'éloquent évêque fut transféré en 1678 à l'évêché d'Agen, où le calvinisme lui ouvrit un champ proportionné à la puissance de son talent et de son zèle évangélique. Attirées par la force et par le charme de ses paroles, gagnées par la douceur de ses vertus, un grand nombre de brebis égarées rentrèrent à sa voix dans le bercail. A son arrivée dans ce diocèse, on y comptait 30,000 religionnaires : il en restait à peine 1,000, lorsqu'il mourut le 16 décembre 1703. Mascaron avait paru pour la dernière fois à la cour (1694); et Louis XIV, toujours charmé de l'entendre, lui avait dit : « M n'y a que votre éloquence qui ne vieillit point. » Passons maintenant à l'examen des titres oratoires de Mascaron. Il faut le dire, son talent fut longtemps admiré outre mesure; il entraînait beaucoup d'engouement dans les louanges que lui prodiguèrent ses contemporains; les lettres de M^{me} de Sévigné l'attestent en plus d'un endroit. Mais, quoique la critique ait justement restreint la renommée de cet orateur de la chaire, quoiqu'elle ait très-sainement jugé qu'il ne peut être regardé comme un bon modèle à suivre, cependant, un de ses discours, *ébauche brillante du génie souvent égaré par un faux goût*, lui assure l'honneur d'être fréquemment cité après Bossuet et Fléchier. Sur cinq oraisons funèbres composées par Mascaron, il n'en est donc qu'une seule qui soit digne de passer à la postérité; quant aux quatre autres, où se rencontrent çà et là quelques beaux fragments, on est étonné, lorsqu'on a le courage de les lire, de l'immense célébrité qu'elles acquièrent à leur auteur. La première, consacrée à la mémoire de la reine Anne d'Autriche, est une composition malheureuse, et pour la forme et pour le fond; la division est bizarre, le plan obscur; il est impossible d'y suivre sans dégoût l'orateur au milieu de ses distinctions subtiles, de ses raisonnements alambiqués, de ses antithèses choquantes et forcées. Tantôt il s'occupe longuement de spéculations toutes fantastiques; tantôt il entasse les unes sur les autres de gigantesques hyperboles.

Et tout cela, pour entretenir son auditoire de la longue stérilité de la reine, stérilité compensée plus tard par une heureuse fécondité. C'est le sujet de sa première partie, où se trouve établie une distinction fort étrange entre les créatures spirituelles qui sont stériles, et les créatures corporelles qui sont fécondes. Le reste du discours est dans le même goût. Passons sur l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre* : avant Mascaron, Bossuet avait traité magnifiquement ce sujet; on croirait que les deux orateurs ont célébré des personnages différents. Bossuet intéresse, émeut fortement en faveur de la jeune princesse, qui vient d'être ravie au monde par un coup aussi terrible qu'imprévu. Mascaron laisse son lecteur dans une complète indifférence et le glace de dégoût et d'ennui. L'éloge du duc de Beaufort mérite d'être distingué des deux discours dont on vient de parler. Si le *pathos* n'est pas épargné dans la première partie, du moins on peut admirer dans la seconde autant de correction que de verve oratoire, surtout une riche peinture des descentes et des incursions continuelles que faisaient sur les côtes du Languedoc et de la Provence les corsaires barbaresques, avant la restauration de notre marine militaire. Il ne serait pas aussi facile de donner de justes éloges à l'*Oraison funèbre du chancelier Séguier* : ce discours ne peut soutenir en rien la comparaison avec l'éloge de Lamoignon par Fléchier, qui, bien que faible sous le rapport de la conception, est écrit avec élégance, semé de traits ingénieux et délicats, et présente un tableau fidèle et attachant des occupations et des devoirs de la haute magistrature. Heureusement pour sa renommée, Mascaron a fait l'*Oraison funèbre de Turenne*; et cette belle pièce, d'une véritable éloquence, suffira pour préserver son nom de l'oubli, quoique ce discours ne soit pas à l'abri de tout reproche. L'exorde et presque toute la première partie sont d'une marche trainante, d'une couleur terne et monotone. Mais, vers le milieu de la seconde partie, l'orateur se relève; il prend un bel essor, et soutient son vol jusqu'à la fin de la péroraison. C'est là qu'il se rapproche de la hauteur habituelle de Bossuet, c'est là qu'il se tient fréquemment au-dessus de Fléchier par la force, la rapidité, la chaleur. Dans cet éloge, l'orateur peint fidèlement son héros; il fait plus, il le fait aimer; il montre dans Turenne le grand capitaine, le sage et le chrétien; et il déploie dans ses développements une verve entraînant et des beautés de divers genres, dont rien n'ap-
proche dans ses autres compositions. Telle est

l'opinion consciencieuse que nous avons puisée dans l'attentive lecture des oraisons funèbres de Mascaron. On lit dans l'*Essai sur les éloges* par Thomas : « Mascaron fut dans le genre de l'oraison funèbre ce que Rotrou fut sur le théâtre : Rotrou annonça Corneille, et Mascaron Bossuet. » De tels rapprochements ont souvent plus d'éclat que de justesse. Bossuet était né plus de 7 ans avant Mascaron; et déjà il était en possession d'une partie de sa gloire, lorsque le nom du jeune oratorien n'était point encore connu à Paris. Aussi l'évêque d'Agen suivit, et ne devança point l'évêque de Meaux. Cette erreur a été relevée par le cardinal Maury; et nous avons cru devoir la signaler aussi, parce qu'elle est assez généralement accréditée, et qu'elle a été répétée par plusieurs littérateurs, notamment par la Harpe, dont l'ouvrage est entre les mains de tout le monde.

CHAMPAGNAC.

MASCARONS. (*Architecture.*) Ce sont certaines figures ou masques sculptés en ronde-bosse ou en bas-relief, qu'on emploie comme ornements en architecture ou en décoration. On leur donne indifféremment un caractère grotesque ou sérieux, et on les place d'ordinaire sur les clefs de voûte des arcades extérieures d'un édifice, sous les entablements, sous les balcons, en guise de consoles ou de modillons, à l'orifice des fontaines, des grottes, etc. L'origine du mascaron remonte à l'art antique : les Égyptiens placèrent des têtes d'Isis, seules et sans buste dans les chapiteaux des colonnes de leurs temples. Les Grecs conservèrent à ces masques une signification symbolique dans leur architecture religieuse; ils les introduisirent dans la décoration de leurs théâtres. A l'époque de la renaissance, on plaça au-dessus des arcades des églises, au-dessus des bénitiers, etc., des faces de chérubins. On voit dans la partie du Louvre des Valois qui longe la Seine des chapiteaux ornés de figures d'anges. Les architectes du XVII^e et du XVIII^e siècle abusèrent de l'usage des mascarons; on les voit prodigués sans discernement sur les façades de tous les édifices de cette époque, palais et hôtels. Ce sont des figures souriantes, grimaçantes, de satyres, de faunes, de tritons, de naïades. On pourrait, dans l'architecture moderne, donner quelque intérêt à ce genre d'ornement, que n'exclut pas le beau style : pourquoi ces figures, en prenant un sens et une expression raisonnables, n'indiqueraient-elles pas la destination de l'édifice qu'elles décorent ?

A. FILLIOUX.

MASCATE (IMAMAT BE), appelé aussi *royaume d'Oman*. Il comprend une étendue de 100 lieues

de côtes sur le golfe Persique et le détroit d'Ormus, au sud-est de l'Arabie, entre 22° et 27° de latitude N. Le pays produit des gommés, des épices, des dattes, du café et diverses espèces de grains et de fruits. Les habitants se livrent aussi à la pêche des poissons et des perles, et font le commerce avec le reste de l'Arabie, la Perse, l'Égypte et la côte plus méridionale de l'Afrique. Outre le port de Mascate, le principal de l'Arabie orientale, il y a ceux de Burka, Sinak, Sohar, Korfaian et six autres moins considérables. Le long de la côte, le pays est montagneux et nourrit beaucoup de bestiaux; dans l'intérieur, il forme un plateau avec des champs cultivés en grains et en fruits. Il y coule quelques sources d'eau thermale. Plusieurs chefs, soumis à l'imam, ont de l'autorité sur diverses parties du territoire. La population se monte à près de 1 million d'âmes. L'imam a une armée et une flotte; il est maître de l'île de Zanzibar et de quelques autres lieux de la côte orientale d'Afrique; il tient aussi en ferme du roi de Perse quelques places de son royaume, et lève un tribut à Bahrein. Fondé par Saïd, l'imamat est sujet à ces révolutions qui ont tant de fois ensanglanté les anciennes régences barbaresques; Bidou Ibn-Saaf, dernier imam, ne parvint au pouvoir qu'en assassinant l'imam son frère. *Mascate*, résidence du souverain, est protégée par plusieurs forts et renferme plusieurs mosquées; un aqueduc, construit par les Portugais, qui la possédèrent de 1507 à 1648, lui apporte l'eau des montagnes. Parmi les habitants, il y a beaucoup de Baniens ou marchands indiens, et quelques juifs et Européens. Mascate est une de ces villes que le commerce général semble s'approprier. DEPPING.

MASCULIN. Voy. GENRES.

MASINISSA fut un de ces princes dont l'histoire offre peu d'exemples : bon général, guerrier courageux, d'une sobriété et d'une activité extraordinaires; domptant ses passions à l'âge où elles ont le plus de violence, observant avec une fidélité religieuse les serments et les alliances qu'il faisait, Masinissa était l'un des hommes les plus illustres de son siècle. — À l'époque dont nous allons parler, la Numidie se trouvait partagée en deux parties, l'une, la Massessylie, était possédée par Syphax; l'autre, la Massylie, avait pour roi Gala. Masinissa était fils de Gala : élevé à Carthage, il y fut fiancé à Sophonisbe, cette fille d'Asdrubal, aussi célèbre par la haine qu'elle portait aux Romains que par sa fin tragique. Syphax s'étant allié aux Romains, qui combattaient en Espagne les Carthaginois, Ma-

sinissa, très-jeune encore, marcha contre les maîtres du monde, et amena à ses alliés un corps de cavalerie numide, avec lequel il défit deux fois les ennemis de Carthage. Un événement bien imprévu mit tout à coup le prince numide dans les intérêts de Rome. Après plusieurs revers éprouvés par les Africains, Masinissa pleura la perte de son neveu, fait prisonnier, quand P. Scipion le lui renvoya sans rançon. La reconnaissance que ce procédé éveilla dans son cœur fut telle que, dès ce moment, il fut aussi dévoué à Rome qu'il lui avait été hostile jusque-là. Peut-être aussi le mariage de Syphax et de Sophonisbe, par les charmes de laquelle celui-ci avait été entraîné dans le parti des Carthaginois, influa beaucoup sur la détermination que prit le fils de Gala. A son retour en Afrique, Masinissa avait un royaume à reconquérir; la mort de son père et celle de son frère aîné avaient fait passer le sceptre dans les mains d'un de ses cousins, et ce fut avec 500 cavaliers numides, qui se rallièrent au fils de leur roi en apprenant son arrivée, qu'il vint à bout d'achever une conquête si hasardeuse. Syphax, excité par Carthage, prit alors les armes contre lui, battit complètement ses troupes, s'empara de ses États, et le poursuivit avec un acharnement auquel on peut dire qu'il n'échappa que miraculeusement, tant étaient graves et multipliés les dangers auxquels il eut à se soustraire. Scipion étant venu en Afrique, l'an 203 avant J. C., Masinissa parvint à l'y rejoindre avec quelques troupes, l'aida à battre Syphax, qu'il fit prisonnier, et s'empara de Cirthe, sa capitale. En entrant dans le palais de Syphax, il trouva Sophonisbe, qui se jeta à ses pieds, et lui parla ainsi : « Les dieux, votre courage et votre volonté vous ont rendu maître de mon sort. S'il est permis à une captive d'adresser une prière timide à celui qui est l'arbitre de sa vie ou de sa mort; si vous voulez souffrir que j'embrasse vos genoux et cette main victorieuse, je vous conjure, par la majesté royale dont nous partageons il y a un instant le caractère sacré, par le nom de Numide, qui vous est commun avec Syphax, par les dieux de ce palais, que je prie de regarder votre arrivée d'un œil plus favorable qu'ils n'ont vu son triste départ, je vous conjure de m'accorder cette seule grâce, de décider vous-même du sort de votre prisonnière, et de ne point me livrer à la cruelle domination des Romains. Quand je n'aurais été que la femme de Syphax, c'en serait assez pour me faire préférer la foi d'un prince numide, et né dans l'Afrique comme moi, à celle d'un étranger. Mais une Carthaginoise, la fille d'Asdrubal, doit tout

redouter des Romains. Si la mort seule peut me soustraire à leur puissance, la mort sera le plus grand bienfait que vous puissiez m'accorder. » Ému par les caressantes prières de celle qui lui avait été fiancée, subjugué par une passion impétueuse, Masinissa fut attendri, et promit à sa belle captive ce qu'elle désirait. Mais bientôt la réflexion lui fit voir qu'il n'y avait qu'un seul moyen de l'arracher à la haine de ses ennemis : il l'épousa. Ce mariage ne devait point sauver Sophonisbe ; et si Lelius n'exécuta point l'idée qu'il eut d'arracher la belle Carthaginoise au lit conjugal lors de la consommation du mariage, Masinissa n'osa point protéger son épouse quand Scipion, de qui il dépendait, la réclama, au nom du sénat, le lendemain de ce mariage : il promit de lui livrer son épouse, mais il ne la lui livra que morte. Il lui avait fait parvenir un poison qui termina ses jours. « J'accepte ce présent nuptial, dit la fière Sophonisbe au porteur de ce funeste message, et je l'accepte même avec reconnaissance, s'il est vrai que Masinissa n'ait pu faire davantage pour celle à laquelle il vient de s'unir. Dis-lui pourtant que je quitterais la vie avec plus de gloire et de joie si je ne l'eusse point épousé la veille de ma mort. » Pour apaiser la douleur de Masinissa après cet événement si romanesquement tragique, Scipion le reconnut roi au nom du peuple romain, en présence de toutes les troupes, et le combla d'honneurs et de distinctions qui le tinrent attaché aux Romains. Il les servit fidèlement pendant le reste de sa longue carrière, et reçut en récompense toute la Numidie. Masinissa mourut à 90 ans : peu de temps avant sa mort, ayant déclaré la guerre aux Carthaginois, avec lesquels il était toujours en hostilité, il avait lui-même monté un cheval sans selle, commandé et gagné une bataille funeste aux ennemis. Masinissa, en expirant, laissa à Scipion le jeune le pouvoir suprême de partager son royaume entre ses trois fils. La civilisation et tous les bienfaits qui l'accompagnèrent firent sous son règne de grands progrès chez les Numides, considérés jusqu'alors comme de sauvages brigands.

U. BARRIÈRE.

MASORA (c'est-à-dire *tradition*), titre d'un recueil d'observations critiques, grammaticales et exégétiques, faites par des savants juifs du III^e siècle et des siècles suivants sur les livres de l'Ancien Testament. Après s'être transmises verbalement pendant de longues années, elles furent réunies en un corps d'ouvrage, au commencement du VI^e siècle, par la célèbre école juive de Tibériade, et depuis elles se sont enrichies de temps en temps de quelques additions.

Ce recueil est divisé en deux parties : la *grande* et la *petite Masora*. La seconde est un extrait de la première. L'ouvrage est important, non-seulement parce qu'il donne les différentes leçons, mais encore parce qu'on y trouve d'excellents commentaires sur certains passages. Malheureusement, les auteurs, appelés *masorètes*, se sont arrêtés à des futilités qui n'ont aucun intérêt véritable. Les additions successives qui y ont été faites et la négligence des copistes ayant jeté un grand désordre dans leur travail, le rabbin Jacques Ben Chajim entreprit la révision, au commencement du XVI^e siècle, pour le compte de Daniel Bomberg, imprimeur à Venise, qui a publié la *Biblia magna rabbinica* (Venise, 1517-1524 et 1547-1549, 4 vol. in-fol.), réimprimée à Bâle, en 1618, in-fol., avec des suppléments de J. Buxtorf l'aîné.

CONVERSATION'S LEXICON.

MASOUDI. Voy. MASSOUDI.

MASOVIÉ. Voy. POLOGNE.

MASQUE. Les masques étaient connus dès la plus haute antiquité, et leur usage remonte aux fêtes de Bacchus et à l'origine de la tragédie grecque. Il y en avait de trois sortes : les tragiques, les comiques et les satiriques. Ils furent d'abord fabriqués en écorce d'arbre, puis en cuir doublé de toile ou d'étoffe ; plus tard on en fit en bois et en airain. Dès le XIV^e siècle, les masques furent admis en France, mais seulement dans les fêtes ; ce n'est que vers la fin du règne de François I^{er} que les femmes de la ville et de la cour adoptèrent l'usage des masques pour garantir leur teint. Ces masques étaient de velours noir, doublés en taffetas blanc, et se fixaient dans la bouche à l'aide d'une petite verge en fil d'archal, terminée par un bouton de verre. On les nommait des *loups*, et ils ne tombèrent en désuétude qu'à l'époque de la régence du duc d'Orléans, où ils furent remplacés par le rouge et les mouches.

Les masques, tels qu'on les porte aujourd'hui, nous viennent d'Italie et particulièrement de Venise. On en distingue de deux espèces dans la fabrication : les masques en carton et les masques en cire. La base de ces derniers est la toile de lin fine et à demi usée. On fait aussi, depuis quelques années, des masques en tissu métallique. Les masques en cire se divisent en *masques de Paris*, légers et diaphanes, et en *masques de Venise*, moins transparents et bien plus lourds.

Les masques à domino ne couvrent pas toute la figure ; ils n'ont pas de menton et sont terminés par une petite pièce de satin de diverses couleurs, taillée en pointe.

Cette industrie, qui nous fut autrefois apportée d'Italie, appartient aujourd'hui presque exclusivement à la France. Le premier établissement de masques à Paris ne remonte pourtant qu'à 1799, et est dû à un Italien nommé Marassi. Un fabricant de Paris a inventé dernièrement des masques en linon, dont la légèreté est telle que le moindre souffle suffit pour les faire voltiger.

DÉADDE.

MASQUE DE FER (L'HOMME AU), nom sous lequel on désigne un prisonnier inconnu qui vécut sous le règne de Louis XIV, et dont la garde fut confiée au capitaine Saint-Mars, geôlier de Fouquet depuis son arrestation et qu'il tenait enfermé en dernier lieu au château de Pignerol. De cette prison, Saint-Mars emmena sans doute son prisonnier à Exilles (1681), aux îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat (1687), enfin à la Bastille (1698), dont il fut successivement nommé gouverneur. Le mystérieux prisonnier mourut à la Bastille, le 19 novembre 1703, et fut enterré le lendemain à la paroisse Saint-Paul, sous le faux nom de *Marchialy*. L'existence de cet homme est une énigme historique dont le mot est resté caché, et pourtant, comme l'a dit Voltaire, il n'est point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté. C'est un petit livre anonyme, intitulé *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (Amst., in-8°), qui donna, en 1745, les premières révélations sur ce personnage. Au milieu d'une histoire galante et politique de la cour de France après la mort de Louis XIV, sous des noms imaginaires et persans, on y raconte que le duc de Vermandois ayant osé donner un soufflet au grand Dauphin, dont il était le frère naturel, il en fut puni par un emprisonnement perpétuel, après qu'on l'eut fait passer pour mort. « On prenait la précaution, disent ces *Mémoires* (1^{re} édition, p. 22), tant à *Ormus* qu'à *Ispahan*, de faire mettre un masque au prince lorsque, pour cause de maladie ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu plus d'une fois ce prince masqué, et ont rapporté qu'il tutoyait le gouverneur qui, au contraire, lui rendait des respects infinis. » Ce livre est attribué par Barbier et M. Weiss à un nommé Pecquet, commis au bureau des affaires étrangères, embastillé, dit-on, à cause de cet ouvrage; mais les raisons qui le font attribuer à Voltaire par le bibliophile Jacob ne nous paraissent pas sans fondement.

Quoi qu'il en soit, l'année suivante, le chevalier de Mouhy fit paraître, aussi sous l'anonyme, un misérable roman intitulé *L'Homme au mas-*

que de fer, etc., (la Haye, 1746, in-12). Les aventures qu'on y trouve de prisonniers couverts d'un masque en fer n'ont rien de commun avec celles de l'homme dont nous nous occupons. Ce livre fut mis à l'index en France; mais son titre piqua fort la curiosité, et désormais on appliqua ce nom de masque de fer au prisonnier dont l'attention publique se préoccupait.

Dans le même temps, Voltaire travaillait au *Siècle de Louis XIV*, qu'il fit paraître à Berlin, en 1751, sous le pseudonyme de M. de Francheville. Il y donnait (voir le ch. 25) des détails circonstanciés sur un événement que tous les historiens avaient, disait-il, ignorés. Il fixait la date du commencement de la captivité de l'homme au masque à quelques mois après la mort de Mazarin (1661). Ce prisonnier était, suivant lui, « d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. » Dans la route, il portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Le marquis de Louvois l'alla voir dans l'île Sainte-Marguerite avant sa translation à la Bastille (que Voltaire fixait faussement à 1690), lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. A la Bastille, l'inconnu fut logé aussi bien qu'on pouvait l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extrême et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la meilleure chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. « Un vieux médecin de la Bastille, ajoute Voltaire, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être... Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut pas d'Europe aucun homme considérable. »

Comment Voltaire avait-il eu connaissance de cet étrange secret, dont le ministre Chamillart, disait-il, avait été le dernier possesseur? Le tenait-il de quelque haut personnage, de M^{me} de Pompadour, du duc de Richelieu ou bien seulement des personnes dont il invoque les noms? Savait-il véritablement quel était ce personnage mystérieux, ou cherchait-il à faire prendre le

change sur son ignorance par une réserve calculée; ou bien espérait-il attirer les révélations des gens mieux instruits en mêlant ses conjectures aux détails incomplets qu'il avait pu recueillir? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a rien éclairci. Il donna d'abord de fausses dates; il reproduisit plusieurs endroits de la version des *Mémoires de Perse* qu'il appelle pourtant « un libelle obscur et méprisable où les événements sont déguisés, ainsi que les noms propres, » et se glorifia d'être le premier qui ait parlé de l'homme au masque de fer dans une histoire avérée, son ouvrage étant d'ailleurs composé longtemps avant ces Mémoires. Il niait que ce fût le comte de Vermandois ou le duc de Beaufort; mais au lieu de donner son opinion personnelle, il ajoutait dans sa réponse à la Beau-melle (*Supplément au Siècle de Louis XIV*): « M. de Chamillart disait quelquefois, pour se débarrasser des questions pressantes du dernier maréchal de la Feuillade et de M. de Caumartin, que c'était un homme qui avait tous les secrets de Fouquet. »

Pendant la critique commençait à remuer le champ des hypothèses. Quelques écrivains de Hollande se réunirent pour accrédi-ter le bruit que le prisonnier masqué était un jeune seigneur étranger, gentilhomme de la chambre d'Anne d'Autriche et véritable père de Louis XIV. Puis l'*Année littéraire* de 1759 publia une lettre de Lagrange-Chancel qui, cherchant à réfuter le récit de Voltaire, établissait que l'homme au masque était le duc de Beaufort, le roi des Halles (voy: ΒΕΝΕΔΙΚΤΗ), amiral de France, qui disparut au siège de Candie. Saint-Foix, par une lettre insérée dans le même recueil (1768), essaya de faire valoir un autre système du moins fort original: il imagina que le prisonnier masqué était le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, condamné pour crime de rébellion, et décapité à Londres, le 15 juillet 1685, en plein jour. Cette idée bizarre lui était venue d'un passage de l'Histoire d'Angleterre de Hume, dans lequel l'historien avance qu'un bruit courut à Londres que le duc de Monmouth était parvenu à se sauver, tandis qu'un de ses partisans, qui lui ressemblait beaucoup, avait consenti à se laisser exécuter à sa place. Le P. Griffet (*Traité des différentes sortes de prauves qui seruent à établir la vérité dans l'histoire*, Liège, 1769, in-12; chap. 15, examen de la vérité dans les anecdotes), qui avait été confesseur durant 9 ans à la Bastille, révéla des faits de la plus grande importance et des dates incontestables, en citant pour la première fois le journal ma-

nuscrit de Dujonca, lieutenant du roi à la Bastille pour 1698, et les registres mortuaires de la paroisse Saint-Paul. Suivant ce journal, d'une parfaite authenticité, Saint-Mars, arrivant des Iles Sainte-Marguerite pour prendre le gouvernement de la Bastille, avait amené avec lui (jeudi 18 septembre 1698, à trois heures après midi), dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne sedit pas, lequel on fait toujours tenir masqué, etc. La mort de ce prisonnier était mentionnée dans le même journal, à la date du lundi 19 novembre 1705. « Le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars avait amené avec lui, venant des Iles Sainte-Marguerite, et qu'il gardait depuis longtemps, s'étant trouvé hier un peu plus mal, en sortant de la messe, est mort aujourd'hui sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut moins, etc. » L'extrait mortuaire portait: « L'an 1705, le 19 novembre, *Marchiaty*, âgé de 45 ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 dudit mois, etc. » Le P. Griffet ajoutait quelques renseignements qu'il avait recueillis à la Bastille: on sut ainsi qu'on avait brûlé tout ce qui était à l'usage du prisonnier, comme linge, habits, matelas, couvertures, etc.; qu'on avait regratté et reblanchi les murailles de sa chambre, changé les carreaux et fait disparaître les traces de son séjour de peur qu'il n'eût caché quelque billet ou quelque marque qui eût fait connaître son nom. Le savant jésuite réfute ensuite les systèmes de Lagrange-Chancel et de Saint-Foix, et, paraissant pencher vers celui des *Mémoires de Perse*, il date de 1685 le commencement de cette captivité.

Tout était loin d'être dit. En 1770, le baron d'Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace, rappela (dans le *Journal encyclopédique*) un ancien document italien, d'où il ressortait qu'un agent du duc de Mantoue avait été enlevé par des cavaliers français, emmené à Pignerol et confié à la garde de Saint-Mars: c'est de Matthioli qu'il est ici question; l'enlèvement de cet agent subalterne est parfaitement prouvé, mais sa mort est aussi bien constatée, et l'on sait que dans sa correspondance Louvois était loin de le traiter avec égard.

Le nom de Voltaire ne paraissait plus dans ces débats; seulement, dans un supplément d'une nouvelle édition de l'*Essai sur les mœurs*, il avait ajouté quelques mots sur l'homme au masque de fer et consigné une partie des faits rela-

tés dans une lettre de Plateau, proche parent de Saint-Mars, qui avait été lui-même employé à la garde du prisonnier, mais dont les révélations n'avaient d'autre importance que d'appuyer les faits déjà connus. Dans la 7^e édition du *Dictionnaire philosophique*, où Voltaire fit entrer (article *Ana*) l'anecdote de l'homme au masque de fer, il rectifia, en se servant du journal de Dujonca, les erreurs qui lui étaient échappées, et il finit son article par cette phrase étrange : « Celui qui écrit ceci en sait peut-être plus que le P. Griffet, et n'en dira pas davantage. » Cependant cet article fut suivi d'une addition de l'éditeur beaucoup moins discrète, qui attribuait à l'auteur l'opinion que le masque de fer était un frère aîné de Louis XIV. Anne d'Autriche l'aurait eu d'un amant, et la naissance de ce fils l'ayant détournée sur sa prétendue stérilité, on ménagea entre le roi et la reine une rencontre conjugale, dont Louis XIV fut le fruit. Celui-ci aurait ignoré l'existence de ce frère adultérin jusqu'à sa majorité. Alors, il aurait sauvé de grands embarras à la couronne et un horrible scandale à la mémoire de sa mère, en imaginant un moyen *sage et juste* d'ensevelir dans l'oubli la preuve vivante d'un amour illégitime.

Depuis cette singulière révélation, Voltaire s'abstint de revenir sur le sujet du masque de fer. Néanmoins, Luchet fit bientôt honneur de la paternité de cet enfant au duc de Buckingham. Plus tard (1790), Saint-Mihiel imagina un mariage secret entre la reine mère et Mazarin. Mais le prisonnier n'occupait pas moins la cour que les bureaux d'esprit. Le régent ne voulut en parler à Louis XV qu'à sa majorité, et l'on raconte que le roi dit alors : « S'il vivait encore, je lui donnerais sa liberté. » Le vertueux Malesherbes ordonna des recherches sur ce mystérieux personnage; mais elles demeurèrent sans résultat, et quand la révolution fit tomber la Bastille, les énormes registres de cette prison d'État restèrent muets comme les pierres de ses murs : les pages relatives au prisonnier avaient été enlevées, et ce singulier événement resta dans son obscurité. On vit pourtant alors paraître une foule de révélations pour la plupart imaginaires. Un journal intitulé *Loisirs d'un patriote français* (15 août 1789) parla d'une carte trouvée à la Bastille, portant cette mention au milieu de notes inintelligibles : *Fouquet arrivant des îles Sainte-Marguerite avec un masque de fer*; mais cette carte, aussitôt perdue que trouvée, n'a vraiment aucune valeur dans la discussion. Cubières mit en avant la naissance d'un frère jumeau de Louis XIV, enfermé par raison d'é-

tat, et l'abbé Soulavie, qui possédait les papiers du maréchal duc de Richelieu, dont il publia les *Mémoires* (Londres et Paris, 1790-1793, 9 vol.), fit entrer dans ce livre un document dont il serait difficile de prouver l'authenticité. Ce document est intitulé : « Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux de Richelieu et Mazarin à la société, et renfermé par l'ordre de Louis XIV; composée par le gouverneur de ce prince au lit de la mort. » On y raconte la naissance d'un frère jumeau de Louis XIV, que le roi son père fit élever en secret. A la vue d'un portrait de son frère, auquel il ressemblait parfaitement, le jeune homme aurait découvert qui il était, et alors on l'aurait condamné à une sépulture vivante et perpétuelle dans une prison. Le bibliophile Jacob relève dans cette pièce différentes locutions qui semblent appartenir bien plus à l'époque où Soulavie la fit imprimer qu'au temps où le gouverneur anonyme de l'infortuné prince l'aurait écrite. La manière dont cette pièce serait tombée dans les mains du maréchal ajoute encore aux doutes qu'elle a fait concevoir. Néanmoins la relation de Soulavie fut avidement adoptée.

Au commencement de ce siècle, Roux-Fazillac découvrit des pièces authentiques qu'il publia, en 1800, dans ses *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer*, etc., pour prouver l'enlèvement de Matthioli, secrétaire du duc de Mantoue; puis, Delort mit au jour une *Histoire de l'homme au masque de fer* (Paris, 1825, in-8°), accompagnée de pièces justificatives intéressantes puisées aux Archives du royaume, où il cherche aussi vainement à appuyer le système du baron d'Heiss. Pour en finir, il faut encore mentionner trois systèmes qui paraissent manquer de base. L'un veut que l'homme au masque de fer soit un élève des jésuites qui se permit de critiquer, dans un distique latin, le changement de nom que les RR. PP. firent subir à leur collège, dit de Clermont, lorsqu'ils effacèrent celui de Jésus pour y substituer celui du roi (Louis le Grand). Un autre système, développé par le chevalier de Taulés, ancien consul de France en Syrie, consistait à faire de l'homme au masque un certain patriarche arménien, nommé Arwediks, qui fut enlevé par une barque française et amené en France, où il fut mis en prison; mais cet événement n'a pu avoir lieu qu'en 1699, et d'ailleurs on sait qu'Arwediks se convertit au catholicisme, recouvra sa liberté et mourut libre à Paris. Une dernière opinion voulait que le masque de fer fût Henri Cromwell, qui disparut,

en effet, de la scène publique en 1659, sans qu'on sût ni où il vécut ni où il mourut ; mais l'absence de raisons fait tomber cette hypothèse. M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, annonçait, à la fin de son article , que le comte de V-I s'occupait d'un livre où il ferait voir que l'homme au masque était non pas Matthioli, mais don Jean de Gonzague, frère naturel de Charles-Ferdinand, duc de Mantoue, et enlevé avec cet agent du duc. Ce livre n'a probablement pas paru ; dans tous les cas, il est prouvé, par une lettre de Saint-Mars à Louvois, que Matthioli était seul lorsqu'il tomba dans le guet-apens qui le livra au gouverneur de Pignerol. D'autres enfin ont pensé que l'homme au masque était un personnage fictif auquel on avait prêté les aventures de plusieurs prisonniers. Dans ces derniers temps, Dulaure (*Hist. de Paris*), M. Billiard (*Journal de l'Institut historique*, 1834), M. Dufey de l'Yonne (*La Bastille*, etc.), ont reproduit systématiquement d'anciennes opinions sans rien ajouter de nouveau à la question. Mais, en 1837, le bibliophile Jacob a fait paraître : *L'homme au masque de fer* (1 vol. in-8°, extrait augmenté de la *Revue de Paris*, qui a été réimpr. gr. in-18), livre aussi remarquable par les profondes recherches que par la sagacité critique, où l'auteur s'efforce d'établir que les précautions prises pour Fouquet et pour le masque de fer sont à peu près les mêmes, comme le geôlier de l'un fut aussi celui de l'autre ; que l'apparition du masque de fer a dû suivre presque immédiatement la prétendue mort de Fouquet, qui est loin d'être certaine. Mais il faut avouer que ce système échoue encore devant plus d'une difficulté.

Comme on le voit, des opinions si diverses, des données si vagues, souvent obscures et contradictoires, ne permettent guère de s'arrêter absolument à aucune des solutions proposées ; mais ce crime, malheureusement trop certain, n'en flétrit pas moins ses auteurs d'une tâche indélébile.

L. LOUVET.

MASSA (duc de). Voy. REGNIER.

MASSA-CARRARA, duché appartenant, depuis 1745, aux ducs de Modène, par le mariage d'Hercule III avec l'héritière du dernier prince de Cibo-Malaspina. Composé du duché de Massa, situé sur la mer Méditerranée, entre la Toscane, Gènes et Lucques, et de la principauté de Carrare, dans les monts Apennins, cette possession des ducs de Modène a 4 1/2 milles carr. géogr. d'étendue avec 20,000 habitants. Son chef-lieu est *Massa*, ville de 10,000 habitants ; mais une ville plus célèbre est Carrare (8,000 habitants),

dans le voisinage de laquelle se trouvent les carrières qui fournissent le marbre blanc, le plus recherché de nos jours, et dont on expédie au dehors annuellement pour 500,000 fr. X.

MASSACHUSETTS. Voy. ÉTATS-UNIS et BOSTON.

MASSACRE. Voy. INNOCENTS (fête des), VÉPRES SICILIENNES, SAINT-BARTHÉLEMY, et pour le massacre de Stockholm, voy. CHRISTIAN II.

MASSAGÈTES (*Massa-Getae*), peuple de l'Asie occupant une plaine immense à l'orient de la mer Caspienne. Ils habitaient sous des tentes comme les Scythes, d'où ils sortaient, au delà du fleuve Iaxartes (aujourd'hui Sihon). Frères des Goths, des Huns et des Vandales, ils ont débordé vers l'est le trop-plein de ces peupuleuses nations, en s'avancant toujours le long du Pont-Euxin. Leur nom, auquel s'adapte le mot antécédent *Massa*, qui eut sans doute alors une signification perdue depuis, indique assez qu'ils furent de la même famille que les Gètes. Ils tenaient aussi une partie de leurs usages et de leur costume des Parthes, dont ils étaient devenus voisins. Comme eux, aimant le luxe guerrier, leurs chefs prodiguaient les ornements d'or sur leurs coiffures. Leurs armes, leurs baudriers, leurs carquois, les bossettes, les mors et les rênes de leurs chevaux, bardés et plastonnés d'un cuivre poli, étincelaient également d'or artistement travaillé. Car ce riche métal et le cuivre étaient communs dans la contrée qu'ils habitaient, et l'argent et le fer très-rares. Toujours armés, ils se servaient du trait, de la pique et de sagares, épées à deux tranchants, et portaient sous les aisselles de larges ceintures dorées, espèces de cuirasses légères. Dans les batailles, quand leurs flèches à pointe de cuivre étaient épuisées, ils se servaient de la masse d'arme, dont la tête, qui était un marteau, était aussi de ce métal : on l'appelait encore marteau d'arme. Ils combattaient à cheval et à pied. Ces peuples nomades, dont la bravoure naturelle était encore doublée par le mépris de la vie, qu'ils tranchaient par sa portion infirme, la vieillesse, gardèrent longtemps leur indépendance. Vainement le grand Cyrus prétendit les soumettre. Tomyris, leur reine, tailla en pièces l'armée de ce conquérant, le tua de sa main, lui coupa la tête, et, se faisant apporter une outre pleine de sang, elle l'y plongea, disant : « Bois donc à satiété de ce sang que tu as tant aimé pendant ta vie. » Chacun chez les Massagètes épousait une femme de son choix ; toutefois, malgré ce lien sacré chez les autres nations, toutes étaient communes entre eux. Un Massagète épris d'une femme

suspendait son carquois à son chariot, sa chambre nuptiale, et là, sans épithalame, sans crainte, sans honte, il consommait paisiblement ses noces. Si la découverte d'un nouveau monde ne nous eût point révélé des nations entières d'anthropophages, nous ne pourrions croire à une horrible coutume des Massagètes. Quand parmi eux, pères, mères ou parents étaient arrivés à une extrême caducité, les plus jeunes les immolaient avec quelques animaux, et, mêlant ces chairs d'hommes et de bêtes, qu'ils faisaient cuire, ils en faisaient sans remords un horrible festin, qu'assaisonnait encore une joie générale. Ceux qui étaient morts de maladie n'avaient point place sur cette table dégoûtante; les parents les inhumèrent, les rendant à regret aux entrailles de la terre. Les Massagètes regardaient comme travail d'esclaves le soin de cultiver la terre; le lait écumeux des troupeaux, les nombreux poissons de l'Araxe, étaient leur boisson et leur nourriture. Ils ne comprenaient pas, de même que les Perses, cette folie d'enfermer la Divinité sous une figure de pierre ou de métal, dans des temples qu'ils brûlaient ou renversaient dans leur indignation. Sur la terre, ils n'adoraient que le Tanais et les Palus-Méotides, leur premier fleuve protecteur, leurs premières ondes nourricières, et dans le ciel le Soleil, qui les échauffait de ses rayons, justifiant ainsi ces vers d'un poète :

Dans notre course vagabonde,
Par la flamme nous effaçons
Ces cités qui gênent le monde
Et les routes où nous passons;
Nous rendons les places plus amples,
Sous nos pieds nous broyons les temples,
Nous campons sur leurs chapiteaux,
Et brisons toute image d'hommes,
Ces semblants de ce que nous sommes :
Où, les cieux, les cieux seuls sont beaux!

DENNE-BARON.

MASSE, amas de plusieurs parties de même ou de différente nature, qui font corps ensemble, *massa*, *mole*. Comment concevoir, a dit Nicole, que la terre, cette masse morte et insensible, soit sans principe? Le chaos des poètes n'était qu'une masse informe et confuse de matière. Archimède se vantait que si on lui donnait un point fixe en l'air il enlèverait toute la masse de la terre. — *Masse* se dit aussi d'un seul corps compacte : une *masse* de plomb; une *masse* de métal au sortir de la fournaise. Il signifie encore un corps informe : l'ours en naissant paraît n'être qu'une *masse*. C'est une *masse* de chair, veut dire familièrement : C'est une personne au

corps et à l'esprit lourds, ou simplement une personne grosse, grasse et pesante. *En masse* signifie tous ensemble, en totalité : se porter *en masse*; faire une levée *en masse*; à voir la chose *en masse*, et sans s'arrêter aux détails, on est satisfait. — *Masse*, en physique, désigne la grandeur, l'entité physique, l'étendue d'un corps, la somme totale de ses particules matérielles, par opposition au volume, et quel que soit ce volume. On juge de la masse des corps par leur poids. Les masses de deux corps également pesants sont égales. L'accélération de la chute des corps est en raison composée de la masse et du volume. — *Masse* signifie aussi la totalité d'une chose dont les parties sont de même nature. La *masse* de l'air, c'est tout l'air qui pèse sur la terre; la *masse* du sang, tout le sang qui est dans le corps. Au sens moral, on dit la *masse* des lumières, la *masse* des connaissances humaines. La *masse* des créanciers désigne la réunion de tous les créanciers d'un failli. — On use du mot *masse* dans la langue des arts du dessin, d'une manière plus ou moins figurée. — Ce mot est plus détourné de sa signification positive dans l'application qu'on en fait aux ouvrages de peinture. Si l'on parle, soit des effets variés de la couleur et de la distribution des clairs et des ombres, soit de la disposition des figures et des groupes dans un tableau, on dit : Les lumières de ce tableau sont disposées par grandes *masses*; les *masses* d'ombre soustiennent bien cette composition; les figures bien groupées forment des masses agréables. Il est certain alors qu'on attribue au seul effet, à la seule apparence qui constitue la couleur, cette propriété de pesanteur ou d'agrégation qu'exprime au sens simple le mot *masses*. Il se dit de même figurément, et au sens moral : Il faut moins considérer les détails que les *masses*. — Il semble qu'on use du mot *masse* en théorie d'architecture ou en décrivant ses ouvrages dans un sens plus voisin du sens littéral ou positif de cette expression. La composition d'un grand édifice surtout offre en toute réalité des corps ou des agrégations de parties, véritables masses, à proprement parler, ou, selon l'idée qu'on se forme, des objets de la nature, qui, tels que des élévations, des blocs, des montagnes, des assemblages de matières, en sont les masses primordiales. — On prend donc le mot *masse* en architecture dans un sens matériel à la fois et théorique, lorsqu'on dit que la masse d'un bâtiment a ou n'a pas de caractère, de grandeur, d'effet, de solidité; car alors on parle de son ensemble, et cet ensemble est considéré sous le

rapport effectif de la matière et sous le rapport théorique de l'effet qu'il produit sur notre âme. — Distribuer heureusement les masses d'un édifice, c'est établir, dans l'aspect général de son ensemble, certaines variétés de lignes, soit horizontales, soit perpendiculaires, qui contribuent à en multiplier les effets, à rompre la monotonie d'une seule ligne trop prolongée, ou l'uniformité d'une seule ordonnance. — Un exemple de ce que produisent tantôt l'absence de masses dans un grand édifice, tantôt un emploi de masses variées, se présentera naturellement à l'esprit, si l'on veut faire la comparaison du château de Versailles du côté des jardins et du château des Tuileries. Ce dernier est aussi varié dans ses masses, considérées sous le rapport des changements de lignes, d'ordonnances ou de formes pyramidales, que l'autre est uniforme et monotone. — On appelle *masse de carrière* un amas de plusieurs lits de pierre les unes sur les autres dans une carrière. — *Masse* signifie le fonds d'argent d'une succession, d'une société : toute la *masse* est de cent mille écus ; il faut qu'il rapporte cela à la *masse*. En termes d'administration militaire, c'est une somme formée des retenues faites sur la solde de chaque soldat à pied ou à cheval, et allouée par abonnement pour une dépense spéciale : *masse* d'habillement, de chaussure, d'équipement. — *Masse* se dit en outre d'un gros marteau de fer, carré des deux côtés, emmanché de bois, servant aux carriers, aux tailleurs de pierre, aux paveurs, aux sculpteurs. — La *masse d'armes*, ou simplement *masse* était une ancienne arme de fer, fort pesante d'un bout, ne pouvant ni percer ni trancher, mais avec laquelle on assommait, *militaris clava*. Plusieurs écus de puissantes maisons en étaient chargés. On citait entre autres les masses de la maison de Retz, qui étaient passées en sautoir. — En termes de balancier, la *masse* est le contre-poids de métal qui, attaché à un anneau, sert à montrer la pesanteur des objets par le pe-

son. — *Masse* désignait aussi des bâtons à tête d'or ou d'argent qu'on portait par honneur dans certaines cérémonies devant les rois, devant les chanceliers de France, qui les avaient aussi en sautoir derrière l'écu de leurs armes ; devant le recteur et les quatre facultés de l'université de Paris allant en procession, et enfin devant quelques chapitres et devant les cardinaux. — *Masse*, ou *chaise*, ou *royal dur*, nom d'une ancienne monnaie d'or en France, *clava*, *cathedra*. Philippe le Bel fit faire des chaises ou cadnières, comme on parlait alors, appelées *royaux durs* (regales duri). Cette monnaie n'était qu'à 22 carats et pesait 5 deniers, 12 grains trébuchants. — **MASSE AU BEDEAU** (botanique), nom vulgaire d'une espèce de *buniade* (*var.*). *Masse*, *typha*, masse d'eau ou massette, plante dont les fleurs sont au haut de la tige en un chaton cylindrique et allongé. Elle est commune en Europe, en Asie et en Amérique, et croît dans les rivières, les étangs, les marais, le long des eaux croupissantes. Elle fleurit en été. Le bétail en mange les feuilles, mais on croit qu'elles lui sont nuisibles. On dit l'infusion des racines salutaire pour les pertes utérines, les dyssenteries, les ulcères. On les confit dans quelques lieux, ainsi que les jeunes pousses, pour la table. Les feuilles servent à faire des nattes, des paillassons ; à rembourrer les chaises, et surtout à couvrir des maisons. On en a fabriqué des chapeaux en mêlant le coton de l'épi femelle à du poil de lièvre ; des gants, des bas, des étoffes, en les unissant à du coton ordinaire. On s'en sert pour ouater, faire des coussins, calfater des bateaux. Les oiseaux en tapissent leurs nids. Cette matière est douce, brillante, mais courte et sans ressort.

Les *masses* polliniques constituent la totalité du pollen contenu dans chaque cavité ou loge de l'anthère des plantes. Quand une masse pollinique est partagée en plusieurs autres parties, chacune des subdivisions prend également le nom de *masse* pollinique. Dict. Conv.

EXPLICATION DES PLANCHES

NUMÉROTÉS

CONTENUES DANS LE TOME SEIZIÈME.

MAGNÉTISME.

PLANCHE PREMIÈRE ET PLANCHE DEUXIÈME.

Procédés d'aimantation. Le mode le plus simple est indiqué fig. 1^{re}. Une barre de fer doux, fixée par un fil de soie à un fourgon, est tenue d'une main par les extrémités de ce fil; de l'autre, elle est frottée suivant sa longueur avec une pincette. Après plusieurs frictions sur ses deux faces, faites de la même manière et toujours dans le même sens, elle se trouve aimantée.

Les quatre figures suivantes représentent des modifications de la méthode dite de Duhamel. Après avoir formé un rectangle avec deux barreaux d'acier de moyenne grosseur et deux morceaux de fer doux, on promène deux aimants sur l'un des barreaux; la réaction du magnétisme, développé dans le fer doux, seconde l'action directe des aimants. Après un nombre suffisant de frictions, on retourne le barreau pour les recommencer sur l'autre face. Durant cette opération, le magnétisme, développé dans les morceaux de fer, aimante aussi par influence le second barreau que l'on sature ensuite par des frictions directes, mais en plaçant les pôles des aimants mobiles dans une position inverse; on peut alors se contenter d'un nombre moindre de frictions.

On obtient encore des aimants artificiels très-puissants, en réunissant des lames d'acier ou des barreaux minces aimantés à saturation (fig. 6).

Les aimants naturels produiraient des effets assez bornés, si on ne les armait de masses de fer dans lesquelles ils développent du magnétisme, et qui réagissent à leur tour sur ces aimants.

La fig. 7 indique de quelle manière il convient de disposer ces armures. On détermine la position des centres d'action de l'aimant naturel, par l'inspection de la limaille qui reste suspendue à sa surface, lorsqu'on l'a plongé dans un

amas de cette substance; il est facile de reconnaître ensuite la direction de ses pôles par l'effet qu'ils produisent sur l'aiguille aimantée. Ces données obtenues, on taille dans l'aimant deux faces planes, perpendiculaires à la ligne qui réunit les deux centres d'action; puis on applique, sur ces deux faces, deux lames minces de fer doux, terminées, chacune, par un talon, et on les maintient par des collets convenables.

Les talons de ces armures deviennent des pôles magnétiques par l'influence de ceux de l'aimant. La position de ces nouveaux pôles est très-commode pour y suspendre, par leur seule attraction, des masses de fer et des poids qui sont d'autant plus considérables que l'aimant naturel est plus énergique. Ces armures en fer, et le poids qu'elles soutiennent, réagissent, par leur magnétisme développé, sur celui de l'aimant, qui peut aussi acquérir plus de force, et devenir capable, au bout de quelque temps, de supporter un plus grand poids; tandis qu'un aimant naturel non armé, ou dont les armures ne sont pas chargées d'un poids suffisant, perd de son magnétisme avec le temps.

Quand il s'agit d'aimanter une aiguille légère, on peut se contenter de la méthode de la simple touche: on la fait glisser, suivant sa longueur, à l'extrémité d'un fort aimant; après plusieurs frictions faites sur les deux faces, de la même manière et toujours dans le même sens, l'aiguille se trouve aimantée.

Compas de marine; ses variations. La boussole ou compas de marine n'est autre chose qu'une aiguille aimantée fixée par son centre sur un pivot. Le fer qui entre dans la construction d'un bâtiment exerce une grande influence sur l'aiguille aimantée; aussi a-t-on soin de renfermer le compas dans un habitacle en bois ne contenant aucune parcelle de fer métallique. Ce fut, à ce qu'il paraît, M. Wales, l'un des compagnons du capitaine Cook, dans son second voyage, qui s'aperçut le premier que le fer du navire avait de l'action sur l'aiguille. Des observations fu-

rent faites, plus tard, sur le même sujet, par le capitaine Flinders, pendant son voyage d'exploration des côtes de la Nouvelle-Hollande, et ce savant navigateur s'appliqua même à la recherche des corrections que cette action rendait nécessaires.

Dans la relation de son voyage, Flinders rapporte que sur son propre bâtiment (et le même fait se présente probablement sur tous les autres), la direction de l'aiguille variait selon que l'on plaçait le compas à l'arrière ou à l'avant. Ce phénomène provient, dit-il, de ce que tout le fer qui entoure le compas devient magnétique, et que toute la force d'attraction du métal se réunit en un puissant foyer dont le pôle sud se trouve vers le milieu du pont du navire. Ce foyer d'attraction exerce une influence tellement marquée sur l'aiguille, qu'elle éprouve des directions bien différentes de celles que l'on observe à terre : ainsi son pôle nord, dans notre hémisphère, est constamment attiré vers le foyer ; le contraire a lieu dans l'hémisphère austral.

Partant de ces faits, un physicien anglais, M. Barlow, entreprit une série d'expériences dans le but de prévenir ces déviations. S'étant procuré une sphère ou globe de fer de 0^m,4 environ de diamètre, il remarqua qu'en plaçant le compas au-dessus, le pôle nord de l'aiguille était attiré ; mais qu'en le plaçant au-dessous, c'était, au contraire, sur le pôle sud que s'exerçait l'attraction. Il observa, en outre, que lorsque l'aiguille présentait des phénomènes d'inclinaison dans une verticale quelconque à l'entour de la boule, cette verticale passait toujours par un point où les deux attractions étaient neutralisées. Il chercha, dès lors, à déterminer si les points, où il ne se manifestait pas d'attraction, étaient tous dans le même plan, afin d'en déduire exactement, si le fait existait, le degré d'inclinaison de ce plan à l'horizon, puisque, évidemment, il ne lui était point parallèle, ainsi que l'avaient démontré les expériences déjà faites. Cette question fut bientôt décidée, car l'expérimentateur trouva que tous les points de *non attraction* sont dans le même plan, et que l'inclinaison de ce plan à l'horizon est de 20 degrés environ du pôle nord au pôle sud, et à peu de distance, par conséquent, de l'angle d'inclinaison de l'aiguille. En traçant sur la boule un cercle dont l'axe se trouve dans la direction de l'aiguille inclinée, puis autour de la même boule, d'autres cercles, imaginaires, de latitude et de longitude, M. Barlow obtint une sorte de *sphère magnétique* qui lui indiqua d'une manière précise, dans ses expériences subséquen-

tes, la position relative du fer et du compas.

La fig. 5 (Pl. II) donne une idée aussi exacte que possible de cette sphère. B, boule métallique ; A A A, cercle circonscrivant les limites de l'action de cette boule ; S N, direction du méridien magnétique indiquant, dans le plan S E N O, celle de l'aiguille dont l'inclinaison est de 70° 50' dans les latitudes où se firent ces expériences.

Maintenant, si l'on suppose un plan horizontal Q E Q' O passant également par le centre de la boule, et perpendiculaire à l'axe S N, il ne se manifeste dans ce plan aucun phénomène d'attraction, c'est-à-dire que le compas placé sur les lignes BC, BC', BC'', ou sur tout autre point du plan, ne reçoit aucune influence de la boule métallique, et conserve sa direction normale : ce plan est donc celui de *non attraction* ; mais si l'on en écarte le compas, l'aiguille dévie à l'instant, son pôle nord étant attiré vers la boule, quand elle est au-dessus du plan, et son pôle sud, au contraire, l'étant, quand elle est au-dessous. Dans tous les cas, les déviations ont lieu suivant une loi déterminée ; en sorte que le degré d'inclinaison étant connu dans un cas, on peut facilement en déduire les autres.

Supposons, par exemple, deux autres plans passant par le centre de la boule, perpendiculairement à Q E, Q' O, et dont M L, M' L' sont les sections, supposons ensuite le compas placé successivement dans chacun de ces plans à une égale distance de leur centre, nous avons L M, L' M' pour la latitude, et E M, E' M' pour la longitude des points où se trouve le compas ; la formule suivante résume donc la loi en question.

La tangente de déviation du compas en L est à la tangente de déviation du même compas en L', comme le rectangle du sinus de 2 L M × cosinus E M est au rectangle du sinus de 2 L' M' × cosinus E' M' E représentant le point E N de l'horizon.

Poursuivant ses recherches, M. Barlow confirma, par une nouvelle série d'expériences, la loi d'attraction exercée sur l'aiguille par la boule, à différentes distances, et il la formula ainsi qu'il suit : *Lorsque la position, par rapport à la latitude et à la longitude, est la même, les tangentes des angles de déviation sont réciproquement proportionnels aux cubes des distances.*

Il restait cependant encore une question importante à résoudre, il s'agissait de savoir, quand la position et la résistance sont les mêmes, quelle est la loi de déviation, relativement à la masse du corps attirant. M. Barlow, à la suite de ses premières expériences, faites avec

une boule solide de deux pouces (0^m,27), avait posé en principe que *les tangentes de direction sont proportionnelles aux cubes du diamètre, toutes circonstances étant égales d'ailleurs*. Mais ayant répété ses expériences avec une sphère creuse du même diamètre, mais d'une masse trois fois moindre, il obtint, à sa grande surprise, les mêmes résultats qu'avec la boule solide; il en conclut donc que *le pouvoir d'attraction (magnétique) réside à la surface, et est indépendant de la masse*.

Cette conclusion conduisit M. Barlow à admettre que non-seulement une boule creuse de fer, mais même un simple disque métallique, sont suffisants pour remplacer les actions exercées sur la boussole par toutes les masses de fer d'un bâtiment, quels que soient leur nombre et leur distance; c'est-à-dire, que si l'on supprime toutes ces masses de fer, le disque, placé convenablement, reproduit les mêmes déviations de la boussole, pour toutes les orientations du navire. Le disque que M. Barlow employa avait quinze pouces (1^m,40) de diamètre, et pesait quatre livres treize onces (1^k,375).

La position précise du disque de correction est des plus importantes; on n'y arrive cependant que par tâtonnement, pour chaque navire. Nous ne pouvons décrire ici les opérations qui servent à déterminer cette position; nous la supposons trouvée; voici comment on parvient alors à corriger les observations de la boussole: On observe la direction de l'aiguille, d'abord en éloignant le disque, et ensuite après l'avoir remis exactement à sa place; la déviation hors du méridien magnétique peut être regardée comme étant double, à la seconde observation, de ce qu'elle était à la première; la comparaison des deux résultats fait donc connaître la déviation due au fer du navire, et, par suite, la correction que doit subir la première observation.

Il nous reste maintenant à donner quelques détails sur le plateau lui-même. Celui qu'employa M. Barlow, et qu'il remit aux capitaines Parry et Sabine, pour leurs expéditions au pôle nord, se composait de deux plaques circulaires de tôle, pesant 5 lb (1 kil. 500) environ par pied carré, et vissées fortement l'une à l'autre. M. Barlow pense, toutefois, qu'un plateau d'une seule pièce pesant 6 lb (3 kil.) par pied carré est tout aussi convenable. Quand le plateau est double, on peut, entre les deux feuilles dont il se compose, placer un disque de bois qui en augmente l'épaisseur, sans en augmenter de beaucoup le poids; un plateau ainsi disposé a plus de force qu'un plateau simple, ou qu'un

plateau composé de deux plaques en contact immédiat. Le plateau, quelle qu'en soit, du reste, la disposition, porte à son centre une tige au moyen de laquelle on le fixe au pied du compas. La fig. 6, pl. II, représente l'appareil en entier, tel qu'il est disposé à bord.

A, compas.

B, support.

C, plateau.

Variations du chronomètre. — Il paraîtrait, d'après un mémoire intéressant de M. Fisher sur les erreurs de longitude provenant du chronomètre à la mer, que ces instruments éprouvent une modification subite dans leur marche, dès qu'ils sont placés à bord. Cet effet fut longtemps attribué au mouvement du navire; mais M. Fisher en trouva la cause dans l'action magnétique, exercée sur le balancier en acier du chronomètre, par le fer qui entre dans la construction du navire. A l'appui de cette opinion, il annonça avoir observé des effets semblables, en plaçant le chronomètre sous l'influence d'aimants placés dans différentes positions, relativement à son balancier. Somme toute, dit M. Fisher, il paraît que les chronomètres marchent généralement plus vite à bord, surtout si leurs balanciers ont reçu la polarité par l'approche de quelque corps magnétique. Il paraît probable, en effet, que, dans ce cas, le mouvement du ressort (balancier) se trouve accéléré, puisqu'on a remarqué que les chronomètres, dans lesquels cette partie du mécanisme est en or, conservent mieux leur régularité.

Un officier de la marine royale anglaise, le capitaine Scoresby, a imaginé de remédier à cet inconvénient en ajustant au chronomètre un compas de correction que représente la fig. 7. Dans cet appareil, l'aiguille magnétique, placée à cinq ou six pouces (0^m,155 à 0^m,160) au-dessous du chronomètre, exerce sur lui une influence à peu près égale à celle de la terre; mais comme elle est dans une direction opposée, elle tend plutôt à neutraliser qu'à augmenter la cause de perturbation.

Compas asimutal. — Le compas *asimutal* n'est qu'un compas ordinaire de marine auquel sont adaptées deux parties supplémentaires F, G (fig. 8), au moyen desquelles on peut trouver l'azimut, et en déduire le degré de déclinaison de l'aiguille aimantée au lieu de l'observation.

G présente une ouverture oblongue traversée, de haut en bas et par sa partie moyenne, par un fil qui passe ensuite par le centre du compas, et va se fixer au-dessous de F.

F n'offre qu'une fente perpendiculaire.

Le compas est, du reste, disposé de la manière ordinaire, si ce n'est que la boîte présente, à sa paroi intérieure, deux lignes perpendiculaires qui correspondent au fil mentionné plus haut, et qui servent à indiquer de combien de degrés N ou S l'aiguille s'éloigne de l'azimut du soleil. On conçoit que les ouvertures de F et de G, le fil, et les deux lignes doivent être exactement dans le même plan vertical.

Déclinaison; inclinaison. Un appareil plus simple et plus commode de constater et de mesurer d'une manière absolue les variations de *déclinaison*, qui sont en général peu étendues, consiste en une très-longue aiguille prismatique, suspendue à un fil sans torsion, et renfermée dans une longue boîte qu'on dirige suivant le méridien magnétique; cette boîte ne laisse à l'aiguille que l'espace nécessaire pour qu'elle puisse décrire ses oscillations. Chaque extrémité de l'aimant porte un vernier, qui se meut directement au-dessus d'un petit arc divisé fixe. Au moyen de loupes et de lunettes convenablement placées, on peut observer la marche du zéro de chaque vernier sur l'axe fixe correspondant, et évaluer ainsi, avec une grande exactitude, les variations de position de l'axe de l'aiguille.

L'*inclinaison* s'observe à l'aide d'un appareil dans lequel l'aiguille se meut autour d'un axe horizontal, fixé normalement au centre d'un limbe vertical; ce limbe peut être placé dans divers azimuts, en le tournant autour d'un axe vertical, et sa rotation est mesurée sur un autre limbe horizontal et fixe. Pour chaque azimut, l'aiguille fait un angle particulier avec l'horizon; on fait tourner le limbe mobile, jusqu'à ce que l'aiguille devienne verticale; le limbe est alors perpendiculaire au méridien magnétique; il suffit donc de le faire tourner d'un *quadrant*, pour qu'il soit parallèle à ce méridien, et qu'on puisse observer directement l'*inclinaison* de l'aiguille.

MARTEAU FRONTAL.

Squeezers, cisailles et scies circulaires du laminoir de Couillet.

PLANCHE TROISIÈME.

Plan et élévation de l'établissement des prin-

cipaux outils à façonner le fer forgé de la belle usine de Couillet, arrondissement de Charleroi, province de Hainaut, en Belgique. Cet établissement peut être considéré comme ce qui a été fait de mieux en ce genre, non-seulement sur le continent, mais encore en Angleterre.

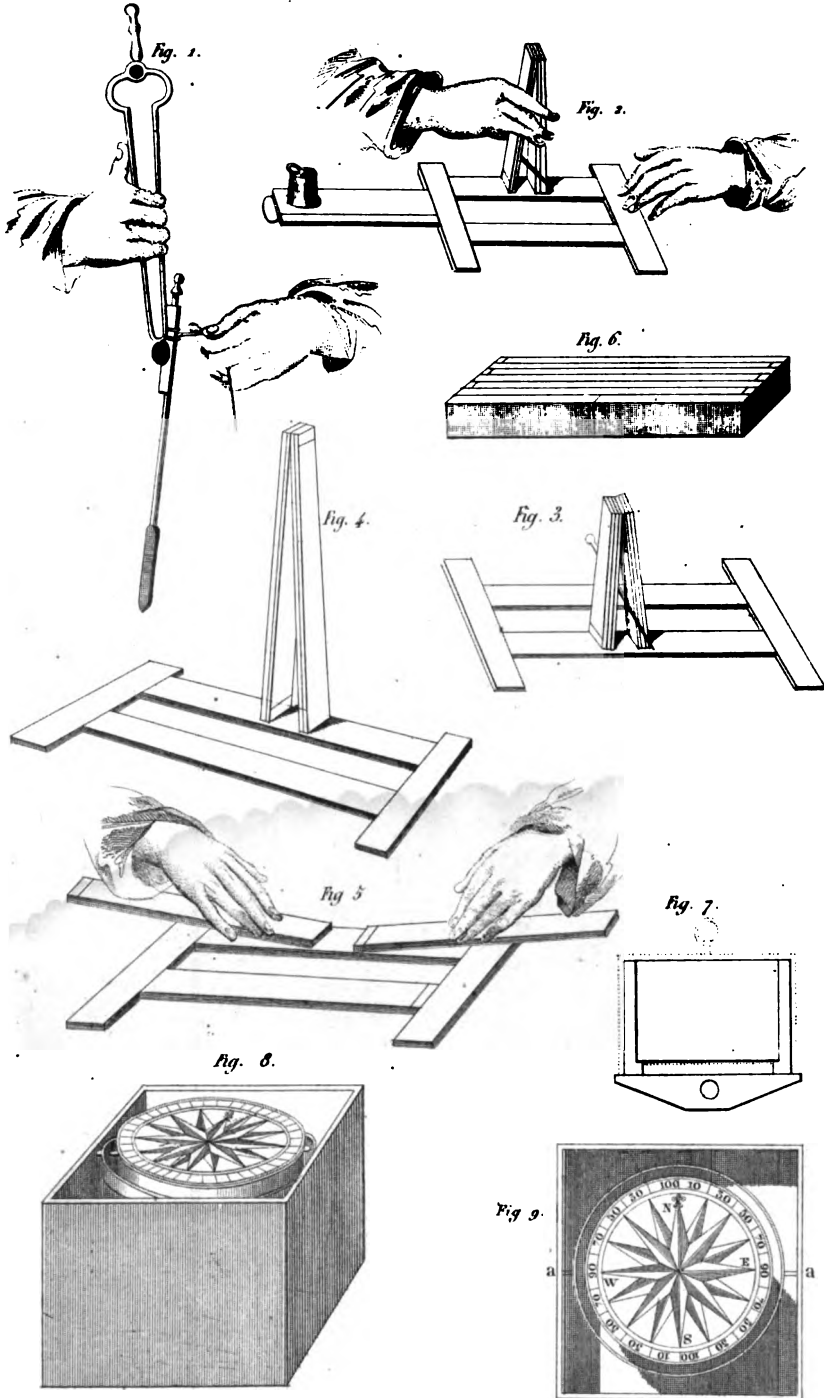
Le *marteau frontal*, MN en plan et PM en élévation, exige une grande dépense de force, son mouvement devrait être régularisé par un volant placé sur l'axe A de la bague à cames B; mais il y a eu ici exception à la règle à cause du grand engrenage placé sur cet axe A, qui fait en quelque sorte fonction de volant par l'énormité de son poids, et parce qu'en outre le volant qui commande tout le système, réagit aussi sur le *marteau frontal* en compensant les pertes de force qu'il occasionne.

On voit dans l'élévation toutes les précautions qui ont été prises pour établir solidement le *marteau frontal* sur un grillage massif en bois de chêne *vvvv*, bien boulonné, et terminé par les pièces *y* et *x* dont les premières portent l'arbre des cames et les autres les deux supports des tourillons du manche du *marteau*. Des charpentes également indiquées, non massives, avec des montants *p'p'p'* et des pièces en écharpe, soutiennent les *squeezers*, les cisailles et les autres arbres de couche.

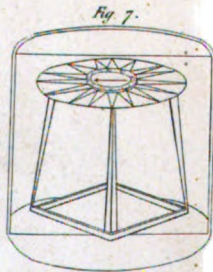
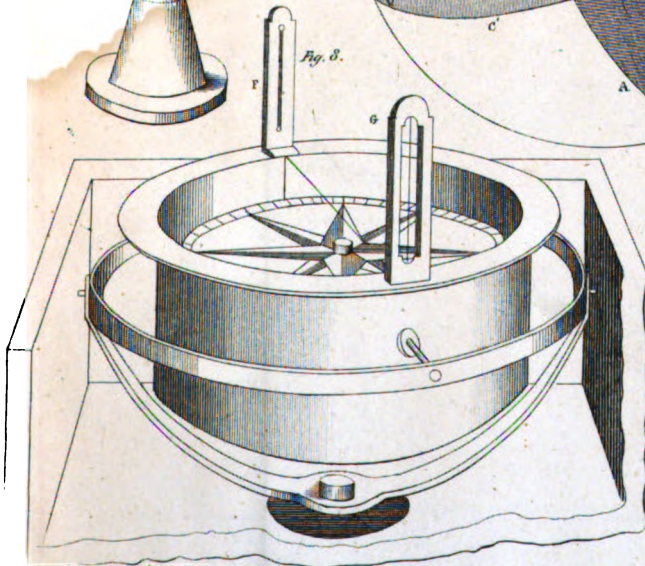
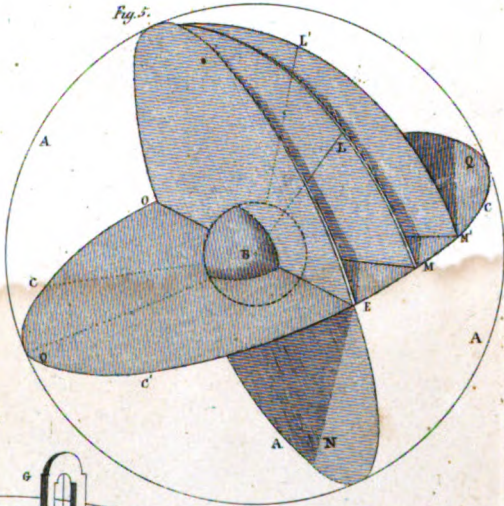
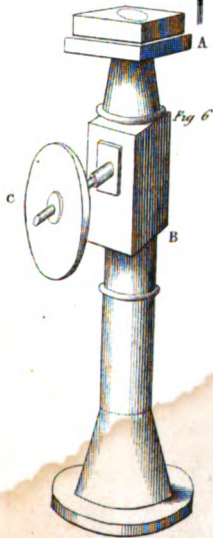
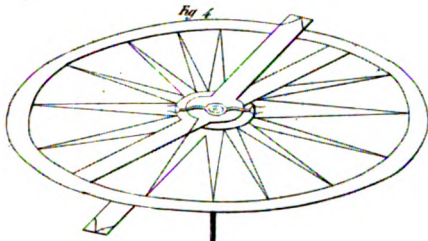
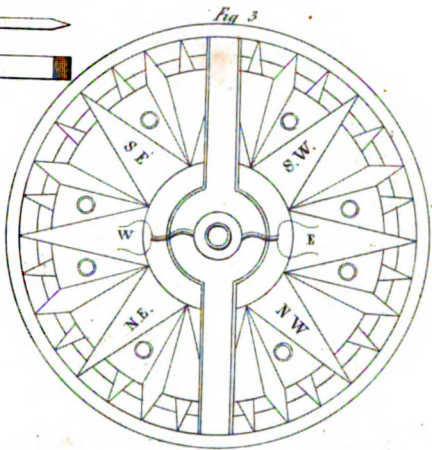
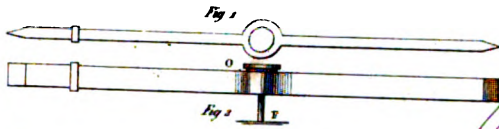
Le *squeezers* est mis en mouvement par un engrenage placé sous le pignon qui commande l'engrenage du train ébaucheur. L'engrenage du *squeezers* fait mouvoir un arbre, en fonte, dont l'extrémité porte une manivelle et une bielle horizontale qui imprime un mouvement de va-et-vient à un arbre en fonte placé horizontalement en dessous du *squeezers* et muni de deux bras qui font entre eux un angle droit; l'un de ces bras est saisi par la bielle et l'autre fait mouvoir le *squeezers* au moyen d'une tige de fer; tous ces objets sont placés sous le sol, dans des passages convenables, dont les parois sont en maçonnerie.

Les *cisailles* sont mues par des bielles placées sous terre; l'une des bielles est assujettie à la queue des cisailles et à une manivelle que porte l'arbre de couche des cames.

Enfin les *scies circulaires* sont mues et acti-vées par une courroie qui embrasse un tambour placé contre l'engrenage du train des rails.

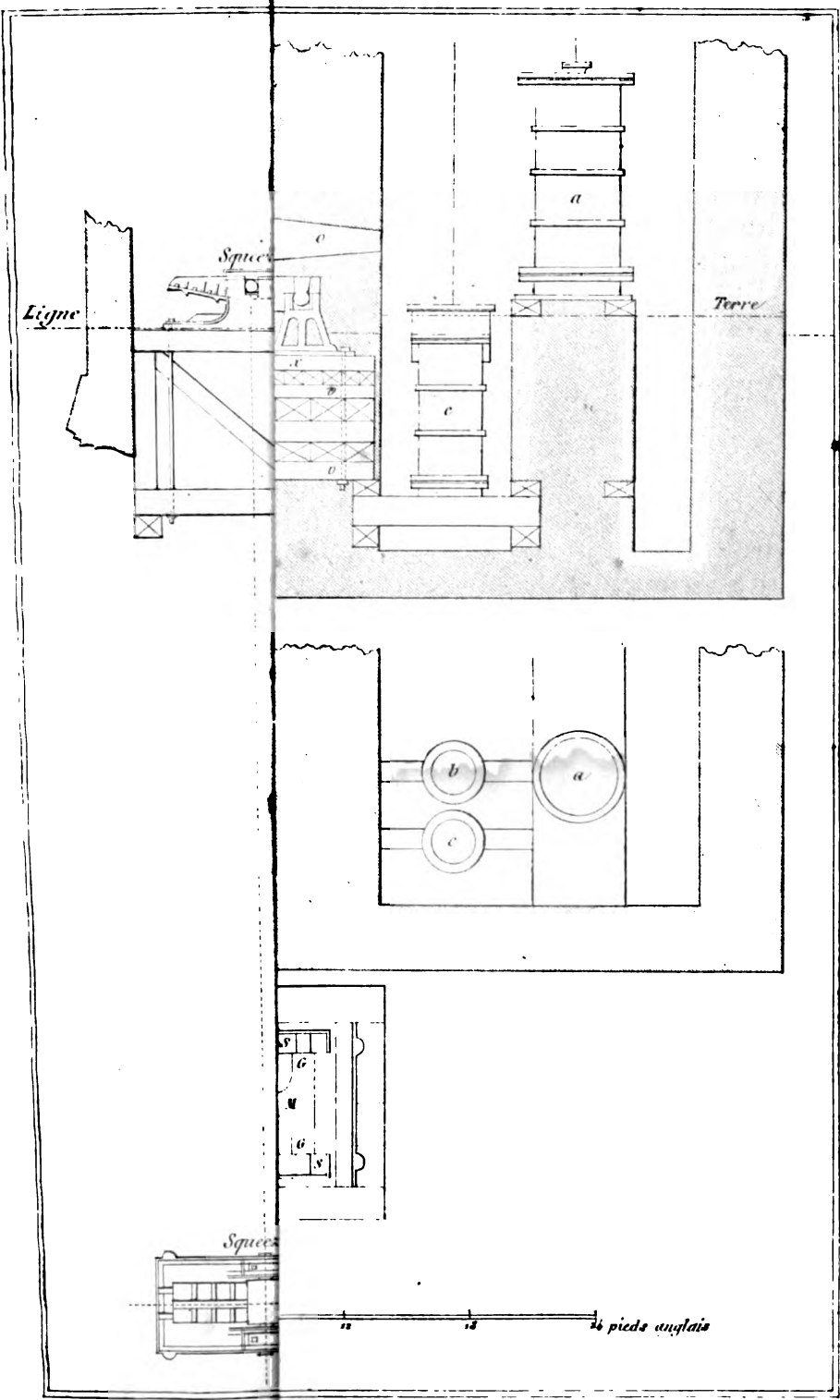


Imp. de H. P. Barthelemy & Co. Paris



Inv. H. Torricelli & C^o Press.

J.B. Masson Sculp.



Lith. de J. Van der Grinten, Bruss.

J. E. Plateau in. c. v.

